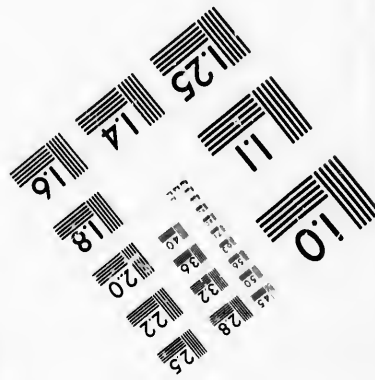
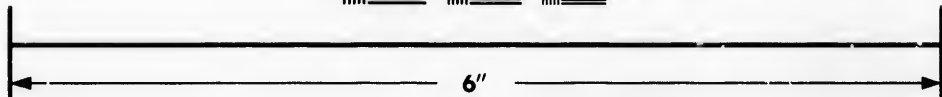
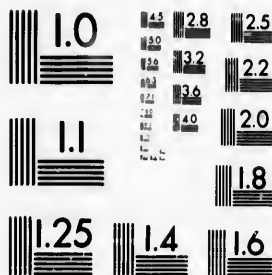


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

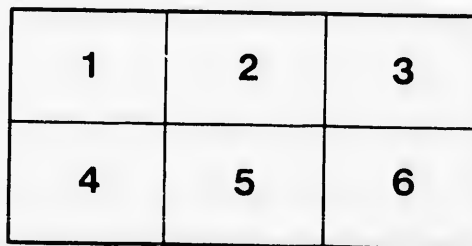
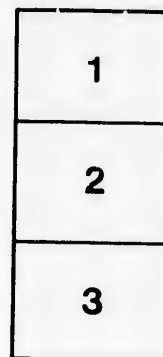
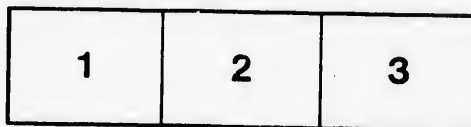
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire
détails
es du
modifier
er une
filmage

es

orrata
to

pelure,
n à



32X

C

PE

CÉRÉMONIES
RELIGIEUSES
DE TOUS LES
PEUPLES DU MONDE.

TOME IV.

Suite des Cérémonies Religieuses des Protestans.

54

H
0235
C
M
P
B

Par M

Chez

HISTOIRE

235

GÉNÉRALE

DES

CÉRÉMONIES, MŒURS, ET COUTUMES

RELIGIEUSES

DE TOUS LES

PEUPLES DU MONDE.

Représentées en 243. Figures dessinées de la main de

BERNARD PICARD:

Avec des Explications Historiques, & curieuses;

*Par M. l'Abbé BANIER, de l'Académie Royale des Inscriptions
& Belles-Lettres, & par M. l'Abbé le MASCIER.*



*Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.*



Cochin, Pez. - Thiouart et Sulpont



A PARIS,

Chez ROLLIN Fils, Quay des Augustins, à Saint Athanase,
& au Palmier.

M. DCC. XXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

D

D

Tom

DISSERTATION
PRÉLIMINAIRE,
SUR
LE SCHISME
D'ANGLETERRE.

Tome IV.

* A.



D

D'



ou Soc
que ce
ailleurs
cle ; en
de Sect
que le
Lecteu
les com

Mai
tient fa
ce fam
testans
mérito
ve un



DISSERTATION
SUR
LE SCHISME
D'ANGLETERRE.



NOTRE dessein est de renfermer dans ce Volume l'Histoire des Cérémonies Religieuses de toutes les Sectes, qui sont sorties de la Réforme, qui l'ont embrassée, ou qui s'y sont réunies, ou enfin qui y ont quelque rapport. Il contiendra donc tout ce qui regarde le culte des Anglicans & des Presbytériens; les Dogmes & les Usages Religieux des Vaudois & des Frères de Bohême, des Quaquers, des Anabaptistes, des Adamites & Prédamites, des Frères Polonois, ou Sociniens, des Péristes, &c. ceux de plusieurs Sectes moins étendues que celles-là, & plus ou moins cachées en Angleterre, en Hollande ou ailleurs; les pratiques extravagantes de quelques Fanatiques de notre siècle; enfin quelques opinions, quelques associations qui n'ont point formé de Secte dans la Religion, mais qui ne doivent point être oubliées, parce que le but que nous nous sommes proposés nous oblige d'instruire le Lecteur de ce qui les regarde, ne fût-ce que pour le mettre en état de les connoître, & même quelquefois de se garantir de leur poison.

Mais parceque parmi ces différentes Sectes la Réformation Anglicane tient sans contredit le premier rang, nous avons crû que l'Histoire de ce fameux Schisme, qui intéresse également les Catholiques & les Protestans, & qui a soustrait trois grands Roïaumes à l'obéissance de l'Eglise, méritoit seule une Dissertation particulière & un peu étendue. On en trouve un Abregé historique, ou plutôt une idée dans la première Edition

4
de cet Ouvrage. Nous allons la donner ici telle qu'elle a été publiée par l'Auteur, sans altération ni changement. Cependant deux raisons tirées du fond même & de la nature de cette pièce, nous font croire qu'elle n'est pas suffisante. La première est, qu'elle roule presque toute entière sur les changemens arrivés alors en Angleterre dans la doctrine & dans les usages Religieux. Elle en donne à la vérité une idée assez juste & assez nette; mais elle n'entre que fort imparfaitement dans le détail des événemens, qui accompagnèrent, ou même qui occasionnèrent cette grande révolution, en sorte qu'elle fait assez bien connoître ce qui se fit, mais qu'elle n'apprend point pourquoi ou comment il se fit, & quels furent les ressorts qui firent mouvoir cette grande machine.

La seconde raison qui nous fait regarder cette Dissertation comme insuffisante, est que quoique l'Auteur y prenne le caractère de Tolérant, qu'il porte même souvent jusqu'à l'exces, il n'est cependant pas toujours aussi impartial, qu'il devoit & qu'il sembleroit vouloir bien l'être. En effet on peut l'accuser de déclamer toujours à son ordinaire contre le Clergé, de donner comme certains des principes qui ne sont pas généralement reconnus pour tels, de faire quelquefois des caractères peu ressemblans, & de prêter à ses Acteurs des motifs, dont les différens partis ne conviennent pas également. Et comment auroit-il pu éviter ces défauts, n'ayant guères suivi dans cet ouvrage que l'Histoire du Schisme d'Angleterre du célèbre M. Burnet, que M. de Meaux a convaincu hautement ou de peu de fidélité, ou même quelquefois d'ignorance dans l'exécution de son projet?

Ce sont ces raisons, qui nous ont engagés à joindre à la Dissertation de l'Editeur Hollandois un Abregé Historique tiré de quelques Auteurs, qui étoient dans des sentimens assez différens de ceux de M. Burnet. Nous y ajouterons les Remarques de M. de Meaux sur l'ouvrage de ce Sçavant Anglois. Par-là nous croions pouvoir mettre le Lecteur en état de juger avec connoissance de cause du droit de l'un & de l'autre parti. C'est à quoi nous oblige notre qualité d'Historiens, & le but que nous nous sommes proposés dans cet ouvrage.

Idée du Schisme d'Angleterre.

JE vais donner dans cette Dissertation une idée de l'établissement de la Réformation Anglicane; c'est-à-dire, d'une de ces Révolutions extraordinaires, où les commencemens semblent méprisables, & n'ont presque aucune liaison avec les grands mouvemens qu'ils produisent; où ceux qui sont les principaux acteurs paroissent dépouillés de leur liberté, & sont forcés de suivre contre leur gré une direction infiniment supérieure aux forces humaines; où pour tout dire enfin, le grand moteur de la Révolution ruine malgré lui, & sans le prévoir, une Religion dont il vient d'être (a) déclaré le défenseur, & qu'il affecte même de maintenir par le fer & par le feu dans le fort de sa rébellion contre le Chef de l'Eglise, Vicair de J. C. sur la terre. Telle a été la conduite de Henri

(a) Il reçut ce titre du Pape Leon X, comme une récompense du zèle qu'il avoit témoigné pour l'Eglise Catholique, en écrivant un livre de controverse contre Luther. Selon Burnet, Henri VIII. eut assez de vanité pour s'imaginer que le Saint Esprit l'avoit éclairé dans cette composition. Voyez la Préface de l'*Hist. de la Reform. d'Angleterre.*

VIII.
dans
irrégul
entraî
les in
ment
quait
P. d'o
» que

Ce
agréab
che ir
vouloir
aujourd
confes
veuve
fondé
qu'une
naître
le ser
dispen
celle d
diffère
mens
l'invai
ces id
Rome
sultati
cha, d
dans u
penté
le; &
doit à
Papes
quelq
libilit
vert d
qui or
Les
s'adres
son (e)
me, o
les cas

(a) H
(b) Vo
principe
VIII. po
(c) Le
calon.

(d) Par
quoi on
Ouvrage

Tor

VIII. Prince violent dans ses desirs, emporté dans ses passions, impétueux dans ses volontés, absolu dans ses projets, inconstant dans ses idées. Ses irrégularités dans le Schisme qu'il a commencé, ont fait croire qu'il étoit entraîné par une espèce de fougue, plutôt que par un zèle éclairé dans les intérêts de la Religion. En effet il avoit marqué un extrême dévouement aux volontés des Papes, & à leurs décisions. Ce n'est pas qu'il manquât de lumières, puisqu'il avoit assez bien étudié pour ce tems-là. Le P. d'Orléans dit de lui (a) « que chacun reconnut en lui plus de science, » que n'en ont d'ordinaire ceux mêmes de ce rang qui ont étudié ».

Ce fameux Schisme, ou pour me servir de termes plus doux & plus agréables aux Protestans, cette Réformation célèbre, qui a fait une brèche irréparable à l'Eglise Catholique, & qui néanmoins, j'ose le dire sans vouloir choquer celle-ci, a produit cette liberté de penser qui répand aujourd'hui sa lumière sur toute l'Europe, commença par un scrupule de conscience de Henri VIII. sur son mariage avec Catherine d'Arragon, veuve du Prince Artus son frere. Que ce scrupule ait été bien ou mal fondé, c'est ce que je ne veux point examiner. Il suffit de remarquer, qu'une passion violente du Roi d'Angleterre pour Anne de Boulen fit naître, ou réveilla le scrupule. Selon Burnet & autres Auteurs Protestans, le scrupule avoit commencé du vivant même de Henri VII. malgré la dispense de Jules II. qui auroit dû calmer la conscience de ce Prince & celle de son fils Henri VIII. mais d'autres Historiens (b) en parlent bien différemment. On veut aussi que les intrigues, & quelques mécontentemens particuliers (c) du Cardinal Volséy aient aidé à persuader au Roi l'invalidité de son mariage. On donnera plus d'étendue dans la suite à ces idées trop abrégées. Quoiqu'il en soit, on poursuivit le divorce à Rome : mais avant que d'en venir-là, on prépara les choses par des consultations qu'on fit aux Evêques d'Angleterre sur cette affaire, & on chercha, dit-on, des ménagemens pour mettre à couvert l'autorité du Pape dans une circonstance si délicate. On trouva bientôt que la Bulle de dispense en faveur du mariage de Henri VIII. avoit été obtenue par surprise, & cette découverte ne sembla nullement contraire au respect qu'on doit à l'infailibilité du Pape, parceque, selon le droit Canon, si les Papes ont été surpris en quelque chose, & si on obtient des Bulles sur quelque faux exposé, la Bulle peut être annulée sans choquer l'infailibilité du Pontife. Tels sont les moyens imaginés pour le mettre à couvert des fautes & des abus qu'on a cru trouver dans plusieurs Bulles; abus qui ont souvent effraié (d) la conscience des Chrétiens.

Les mesures étant prises de la manière que je viens de le dire, on s'adressa au Pape Clement VII. & d'abord on en tira ce que la politique & son (e) état pouvoient exiger de lui. Dans les premiers tems du Christianisme, où la sincérité toute seule étoit en droit de plaider pour ou contre les cas douteux, on n'auroit employé ni ruses, ni délais, ni restrictions:

(a) *Hist. des Révolut. d'Angleterre.* L. VIII.

(b) Voyez le P. d'Orléans ubi sup. qui pose pour principe du divorce la grande aversion de Henri VIII. pour Catherine d'Arragon.

(c) Le P. d'Orléans traite mal Volséy à cette occasion.

(d) Par exemple, les abus des Indulgences; sur quoi on peut voir ce que Thiers rapporte dans son Ouvrage contre les Superstitions qui se sont glissées

dans les Sacremens.

(e) Charles V. le retenoit en prison. Knight, envoyé à Rome pour le divorce, fit tenir la Commission au Pape prisonnier, lequel répondit favorablement. Echappé de prison, il accorda la dispense pour le divorce après avoir été de trainee l'affaire, & y ajouta quelques restrictions qu'on peut lire dans les Historiens.

mais aussi le Christianisme étoit alors semblable à l'enfance de l'homme, & comme lui il a acquis les ruses & l'artifice avec les forces & l'expérience. La foiblesse & la simplicité de l'enfance aiant disparu, il s'est présenté avec une puissance presque invincible & un courage presque divin, qui a fait trembler l'Infidèle & l'Hérétique, & souvent aussi le fidèle & l'orthodoxe. Mais qu'on ne s'y trompe pas, dans cet état de vigueur, que j'oserois presque appeller la *virilité du Christianisme*, les passions ont éclaté toutes seules. La politique a gouverné la Religion; & les hommes ont été conduits aux autels par d'autres hommes puissans en paroles, subtils & artificieux, qui leur ont appris à servir Dieu avec adresse, à l'honneur & pour le profit de leurs conducteurs, & qui ont fait valoir leurs intérêts particuliers, comme autant d'actes religieux. Mais revenons de cette petite digression au divorce de Henri VIII. D'abord l'affaire avoit semblé devoir prendre un tour favorable aux vûes de ce Monarque, quand après beaucoup de subtilités affectées, & diverses (a) difficultés que la crainte & la ruse mirent en œuvre, Clement se déclara tout d'un coup pour l'Empereur alors maître de l'Italie, & garda peu de mesures avec l'Angleterre. M. de *Rapin* dit, (b) « que François premier, en négligeant d'envoyer du secours à Lautrec son Général en Italie, fut cause du tour que prit l'affaire du divorce, puis-que par-là, il donna lieu » au Pape de se tourner du côté de l'Empereur ». Il faut avouer aussi que Charles-quinze effraya le Pape par ses menaces; ce qui contribua beaucoup à cette politique incertaine du Pontife, qui promettoit tout, sans penser à tenir ses engagements lors qu'ils menaçoient son autorité: tant il est vrai que le devoir est obligé de plier sous la politique, & que pour être les Successeurs des Apôtres, on n'est pourtant pas revêtu de la simplicité Apostolique.

L'espérance de réussir auprès du Pape étant à peu près perdue, le Roi peu satisfait de sa Sainteté résolut de poursuivre son divorce devant les Légats Apostoliques, Campège & Volséy: mais le Pape livré à l'Empereur par la crainte & par des vûes intéressées, évoqua la cause de Henri VIII. à Rome, annula le pouvoir donné aux Légats pour le juger, & cita devant lui le Roi & la Reine Catherine. Anne de Boulen reparut alors à la Cour: elle en avoit été éloignée pendant la poursuite du divorce devant les Légats. Cranmer, qui dans la suite fut un des principaux Instrumens de la Réformation Anglicane, commença aussi de se faire connoître, par l'expédient qu'il imagina de consulter les Sçavans & les Universités de l'Europe touchant le divorce. Ce tour fut assez favorable à Henri VIII. Quelques Auteurs Catholiques ont écrit, que les Angelots d'Angleterre (c'étoit une monnoie de ce tems là) contribuèrent beaucoup à gagner des suffrages à la cause de ce Prince. Les Universités d'Angleterre, dit *Rapin*, eurent de la peine à se rendre, parce qu'elles craignoient les suites du divorce, qui étoient la propagation du Luthéranisme, & l'avancement de *Crommer* Luthérien lui-même. On appelloit alors *Luthériens* tous ceux qui étoient hérétiques. Selon les Auteurs

(a) La plus grande, & celle qui commença la rupture, fut le refus de communiquer au Conseil du Roi la Bulle de dispense, que Campège Légat du Pape eut ordre de ne point lâcher, & même de brûler, après que le Roi & le Cardinal Volséy

l'auroient vûe. Ces démarches du Pape étoient l'effet de ses négociations avec l'Empereur.

(b) *Hist. d'Angleterre*, L. XV. Belle matière à réflexions sur les vûes bornées de la politique.

Cathol
frages
ses con
se décl
sa favor
foi &
suivies

Il fit é
à S. S.

mais qu
chose à

point
de la C

en mêm
sons é

paris,

Le R
sa favor

Mariag
donnée

Siège al
torbery

Souvera
que ten

à toute
expédit

lement
ceux qu

» roient

» choix

» le Pap

au Pap

fit cepen

» excon

» contr

» que sa

» ques

Passo
plus é

tre le P

voier un

bery, &

vel Arc
tion. C

ni des a
position

1533. &
(a) *Hist.*
Edit d'Am

Catholiques, on employa la violence & les intrigues pour gagner les suffrages des Docteurs; on corrompit les autres par des présens. Ces fameuses consultations, où, (a) selon Burnet, les Réformateurs d'Allemagne se déclarèrent contre lui à l'égard du fait, encore qu'ils eussent prononcé en sa faveur à l'égard du droit, parce qu'ils montraient la franchise, la bonne foi & la conscience des tems apostoliques; ces consultations, dis-je, furent suivies d'une nouvelle tentative de la part de Henri à la Cour de Rome. Il fit écrire au Pape en termes très forts, par lesquels on faisoit connoître à S. S. que faite d'une prompte satisfaction ou cherchoit un remède ailleurs, mais qu'on n'en viendroit point aux extrémités, tant que l'on verroit quelque chose à espérer de la justice du Pape. La Réponse de Clément ne satisfit point du tout. Henri commença à défendre alors à ses sujets de tirer de la Cour de Rome des expéditions contraires à son autorité. Il résolut en même tems de faire écrire en faveur de son divorce: mais sur les raisons établies pour & contre, il faut renvoyer aux Historiens des deux partis, ou du moins à ce que Burnet a recueilli (b) sur cette matière.

Le Roi communiqua au Parlement ce qui avoit été écrit & décidé en sa faveur. Ensuite il s'adressa à l'assemblée du Clergé, qui jugea que le Mariage du Roi avec Catherine n'étoit pas valable, & que la dispense donnée par Jules II. n'avoit point de force. Depuis cela l'autorité du Saint Siège alla en décadence en Angleterre. Le Clergé de la Province de Cantorbéry fit le premier pas contre le Pape, en reconnoissant le Roi *Chef Souverain & protecteur de l'Eglise & des Ecclésiastiques d'Angleterre*. Quelque tems après le Parlement retrancha le droit des Annates, tribut établi à toute rigueur sur les Bénéfices, dont la Cour de Rome ne donnoit les expéditions que par le moien du tribut. En abolissant ces Annates, le Parlement déclara que si faite de paier ce droit, le Pape refusoit les Bulles à ceux qui seroient désignés Evêques ou Archevêques, les premiers seroient sacrés par un Archevêque, & les autres par deux Evêques au choix du Roi, & que cette consécration auroit autant de force que si le Pape l'avoit ordonnée. Néanmoins le Parlement réserva pour lors au Pape le vingtième de la première année du revenu des Bénéfices, & fit cependant une clause qui annuloit toutes les censures & toutes les excommunications, que la Cour de Rome lanceroit contre le Roi ou contre ses sujets, & défendoit de les mettre en exécution, ordonnant, que sans y avoir égard, on continuât toutes les fonctions Ecclésiastiques & le Service divin.

Passons ici plusieurs circonstances qui précédèrent d'autres démarches plus éclatantes contre le pouvoir du Pape; comme quelques Lettres entre le Pape & Henri, la citation de ce Prince à Rome, le refus d'y envoyer un Procureur, l'élevation de Cranmer à l'Archevêché de Cantorbéry, &c. Le Pape expédia les Bulles qu'on avoit demandées pour le nouvel Archevêque, en dissimulant le chagrin que lui causoit cette élévation. Cranmer avoit de fortes liaisons avec les Luthériens. Il avoit fourni des armes à son Roi contre l'autorité du Pape, & marquoit des dispositions à la Réforme. Cet Archevêque fut sacré au mois de Mars de 1533. & ses Bulles, dit Burnet, furent les dernières qui parurent en An-

(a) *Hist. de la Reform. d'Anglet.* L. II. p. 229. | (b) *Ubi sup.* p. 234. & suiv.
Édit d'Amst. 1687.

gleterre. Au mois de Février 1533. les appels à la Cour de Rome furent abrogés. Cranmer (a) cassa le mariage du Roi & de Catherine d'Arragon, confirma au contraire celui de ce Prince avec Anne de Boulen (b); & la nouvelle Reine fut couronnée peu de jours après. Telle fut la décision d'une affaire qui coupa le nœud de l'union avec Rome; décision fondée, au moins en apparence, sur des motifs de conscience & de Religion, qui servirent si utilement ceux qui penchoient vers une réforme. Le Pape ne manqua pas de condamner ce qui s'étoit fait, & de casser la Sentence de l'Archevêque. Le Roi lui-même fut menacé de l'excommunication. Cependant on lui (c) fixa un terme pour se repentir. Au lieu de cela, Henri appella de cet arrêt de la Cour de Rome à un Concile général assemblé légitimement: mais cette action d'éclat n'ôta pas encore absolument l'espérance d'une réconciliation, à laquelle même l'inconstance des idées du Roi d'Angleterre pouvoit donner lieu (d). La France se portoit pour médiatrice entre le Pape & le Roi. Henri lui-même paroïssoit vouloir se soumettre au jugement des Cardinaux, pourvû que la faction Impériale fût exclue du Consistoire. D'un autre côté le Pape serabloit disposé à être favorable à Henri. En un mot tout s'acheminoit à la réunion, lors que le parti Impérial rompit toutes ces mesures en pénétrant le projet (e). Les Cardinaux de cette faction animèrent si bien l'esprit du Pape, qu'il précipita cette sentence fatale qui confirmoit le mariage de Henri & de Catherine, sous peine au Roi d'encourir toutes les censures de l'Eglise. Cela se passa (f) deux jours avant l'arrivée d'un courrier, qui apportoit la soumission du Roi d'Angleterre, que la médiation de la France avoit procurée.

Fixons ici après Burnet la grande Epoque de l'abolition du pouvoir du Pape en Angleterre. Henri joué à la Cour de Rome ne garda plus de mesures avec elle. Comme depuis quelques années les fondemens de ce pouvoir étoient ébranlés par des disputes réitérées, il n'en trouva que plus de facilité à les détruire. Ce fut en 1534. au mois de Mars, que les Anglois furent dispensés de l'obéissance rendue auparavant au saint Siège, & de cette soumission *plus servile que filiale* que le Pape exige. Un Chef de l'Eglise est nécessaire: mais son autorité ne doit pas être excessive, ni dégénérer en Despotisme. Si cette autorité s'étoit contenue dans ses justes bornes; si dans la pratique elle n'avoit pas souvent combattu la morale de J. C. si le pere avoit ajouté aux bons exemples l'instruction avec un peu d'indulgence, & quelque compassion pour ses enfans, au lieu de leur montrer pour la moindre faute contre son autorité le fer & le feu, les roues & les gibets; Luther & Calvin n'auroient jamais troublé l'Eglise; les Pais-bas lui seroient encore soumis; Henri VIII. n'auroit point commencé de Schisme, & les enfans qui restent encore au

(a) Au mois de Mai 1533.

(b) Henri VIII. avoit épousé *Anne de Boulen* à Calais. Un Prêtre, nommé *Roland Lée*, fit la cérémonie du mariage. Les Historiens Catholiques disent que la bonne foi de ce Prêtre fut surprise de la part de Henri, qui lui dit, « qu'il avoit en-
» fin gagné son procès à Rome, & que le Pape en
» déclarant son mariage nul avec Catherine, lui
» avoit permis d'épouser une autre femme, &c. »
Voiez le continuateur de Fleuri Tom. XXVII.
p. 298.

(c) Jusqu'en Septembre.

(d) C'est Burnet qui parle ici.

(e) « Il y avoit des deux côtés des dispositions
» favorables, au moins pour continuer le procès,
» dit le P. d'Orleans ubi sup. si le patri d'Autriche
» n'eût précipité les choses. »

(f) Le Coutier qui venoit d'Angleterre avoit
été retenu par le débordement des eaux. C'est-là
un de ces événemens qui sont au dessus de la pré-
volance humaine, & que le parti qu'ils favori-
sent regardent comme des miracles.

pere ce
tre lui,
résolu
dont le
ment f
part de
cérém
cette r
dans le
& que
pour a
disposé
rien n'
le peup
chaire
défend
res de
en fav
reconn
les Loi
mencé
re, c'e

Il se
Religio
C'est d
Kent,
croiroi
Histor
stures,
Dieu &
sujette
& la c
gieuse
phétes
fut en
Il est
en plu
que le
trouver
les no
par le
infinu
Rome
ce Pri
renon
fin en
vit la
dité é

pere commun des Chrétiens , ne s'éléveroient pas de tems en tems contre lui , à l'imitation de ceux qui se sont révoltés. Après donc qu'on eut résolu de ne plus reconnoître le Pape qu'en qualité de simple Evêque , dont le pouvoir devoit être renfermé dans son Diocèse , & que le Parlement se fut déclaré hautement contre sa puissance universelle , la plupart des Sçavans & des Docteurs écrivirent sur cette matière , & s'efforcèrent de faire connoître aux peuples la justice & les avantages de cette nouvelle opinion ; jusques-là que l'on affectoit de leur annoncer dans les sermons , que le Pape n'avoit plus de pouvoir dans le Roiaume , & que son autorité étoit une véritable tyrannie. En falloit-il davantage pour achever de mettre en mouvement les esprits d'une Nation toujours disposée à prendre parti pour (a) ses biens & sa liberté ? Ajoutons que rien n'est plus redoutable , ni plus capable de persuader & de prévenir le peuple , qu'un homme qui tonne en faveur de la liberté du haut d'une chaire , & se montre à lui armé de la parole de Dieu , pour attaquer ou défendre les opinions qu'il a résolu de détruire ou de maintenir. Les suites de la résolution du Parlement contre le Pape & de ses dispositions en faveur du Roi furent , que le Clergé se soumit à lui , & commença à reconnoître que le droit de le convoquer appartenoit au Souverain ; que les Loix Ecclésiastiques furent examinées de près ; que les Hérétiques commencèrent de jouir du bénéfice qu'on accorde aux accusés en Angleterre , c'est-à-dire , d'être entendus & même élargis en donnant caution , &c.

Il se passa dans le même tems un événement qui fit grand tort à la Religion Catholique , & rendit encore plus odieux le Clergé Romain. C'est d'Elizabeth Barton , que je veux parler. C'étoit une Religieuse de Kent , appelée communément la *Vierge de Kent*. Quand même on ne croiroit pas absolument l'histoire des extases de cette fille , telle que les Historiens Protestans l'ont racontée , il y resteroit en gros assez d'impostures , pour nous convaincre qu'elle étoit également criminelle devant Dieu & devant les hommes. On rapporte que la Religieuse de Kent étant sujette à des Vapeurs , des Moines adroits mirent à profit cette maladie , & la convertirent en inspiration. Ils firent passer les folies de la Religieuse pour des révélations du Ciel , & lui aidèrent à contrefaire la prophétesse. La fraude se soutint très bien pendant quelque tems : mais elle fut enfin découverte , & finit aux dépens de la Religieuse & des Moines. Il est fâcheux pour les Moines , qu'on les ait accusés plus d'une fois & en plus d'un lieu de pareilles fraudes. Je passe ici toutes les oppositions que le Clergé faisoit encore au progrès de la nouvelle Religion , les controverses qui animoient de plus en plus les esprits , les livres contenant les nouveaux dogmes , & les partisans de ces nouveaux dogmes brûlés par les ordres , ou du moins par la connivence du Souverain. On avoit insinué à Henri VIII. que pour mieux justifier sa conduite à l'égard de Rome , il devoit redoubler son zèle pour l'ancienne Religion : d'ailleurs ce Prince n'avoit pas renoncé à la Doctrine de l'Eglise Catholique , en renonçant à l'autorité du Pape. Cependant la Bible aiant été publiée enfin en Langue vulgaire , malgré la résistance des Moines & du Clergé , on vit la nouvelle Religion s'étendre par tout le Roiaume avec une rapidité étonnante , parce que l'on ne s'étudia plus qu'à mettre en opposition

(a) La nouvelle Loi du Parlement contre le Pape soulageoit le peuple.
Tome IV.

la conduite du Vicaire avec la morale & la conduite du maître, la Doctrine de la Bible avec les pratiques des Moines & des Ecclésiastiques du rems. La lecture des livres sacrés étant devenue vulgaire, chacun voulut l'examiner & l'interpréter à sa mode. On y chercha avidement la censure de la Doctrine qu'on vouloit abandonner, & tout ce qui ne se trouvoit pas assez clairement dans la Bible fut taxé d'erreur; d'où s'ensuivit que la tradition fut condamnée avec la pl^us part des Décrets & des Conciles. Voilà comment Henri VIII. conduit par des gens qui, avec la *simple parole de Dieu*, ne laissoient pas que d'avoir en partage la politique du monde, & de savoir employer l'adresse du siècle (a) pour pécher des hommes, avança toujours vers cette Réformation qu'il ne cherchoit pas dans son divorce avec Catherine.

En l'année 1536. l'Assemblée du Clergé Anglican dressa divers Articles sur la Religion, qui furent ensuite corrigés par le Roi lui-même en qualité de Chef de son Eglise. Cette pièce ne fut néanmoins qu'une ébauche de la Réformation, à laquelle les nouveaux *Ouvriers Evangeliques* ne travailloient que pied à pied, à mesure qu'ils trouvoient quelque terrain à gagner; non qu'ils n'eussent bien résolu de se séparer entièrement des Catholiques: mais il falloit céder encore à la Religion du Souverain. Si donc en plusieurs occasions, ils ne se conduisirent pas selon la simplicité de J. C. & de ses Apôtres; si divers autres défauts sur lesquels je me (b) tairai nous ont prouvé, que la nouvelle mission n'étoit pas une mission divine, on peut dire au moins qu'ils profitèrent habilement de la situation d'Henri VIII. qui en renversant la puissance du Pape dans ses Etats ne prévoit (c) nullement, ou ne vouloit pas prévoir, qu'il seroit forcé de démentir la protestation solennelle qu'il avoit faite auparavant, de conserver la Religion Catholique dans son entier. Voici quelques preuves de ce qu'on avance.

Henri VIII. avoit appelé du Pape à un Concile général: qui pouvoit assembler ce Concile? Etoit-ce le Pape? On le récusoit dans plusieurs Etats de la Chrétienté: il étoit partie de Henri VIII. Etoit-ce le corps de l'Eglise, ou un accord général des Princes Chrétiens qui pouvoit procurer ce grand avantage? L'Eglise étoit divisée, les partis étoient liés, les engagements étoient déjà pris. Les Princes se prévalaient de l'état des choses; les intérêts avoient changé; & chez les Puissances déclarées en faveur des nouvelles opinions, *l'abaissement du Papiſme* commençoit d'être regardé comme une chose absolument nécessaire: mais moins pour adhéser au nouveau Système de Religion, que pour suivre celui de la politique du seizième siècle. L'appel au Concile fut donc à peu près écludé de cette manière. Le Clergé, en se déclarant contre celui de Mantoue qui fut un préliminaire de celui de Trente, montra les inconvéniens des Conciles généraux, & on remua des (d) difficultés qui étoient insurmontables dans la conjoncture de ce rems-là. L'intérêt & la politique se mê-

(a) Allusion à ce que J. C. dit à S. Pierre & aux autres Apôtres.

(b) Nous en parlerons dans la suite.

(c) On trouve dans Burnet, Hist. &c. *ubi sup.* L. III. p. 507. & *suiv.* les jugemens qu'on fit de ces articles & de la situation du Roi.

(d) On peut voir ces difficultés dans Burnet,

Histoire, &c. L. III. p. 510. & 511. On y cite à cette occasion un passage de S. Grégoire de Nazianze contre les Conciles. Remarquez que les Protestans citent volontiers les Pères, lorsqu'ils y trouvent leur compte: il est vrai que les Catholiques en font de même à l'égard des Protestans. L'homme se trouve par tout.

lèrent
justific
Moine
& mal
faire.
on lui
le peu
faisoie
mes re
tinuere
La sup
est le
que l'e
noître
La
fut, di
VIII.
gé du
aiant
trois m
par qu
ment
plusieu
pour f
servati
enseig
&c. en
Diocé
ministra
s'abste
Ces ré
siastiqu
Henri
à mén
Religi
pas les
obligé
tre tou
étoient
des Co
beries
d'un c
boit,
loit le
gitoien

(a) R
» ce de p
» peu à f
» une ex
» Cromw
» du Ro

lèrent aussi à la suppression des Couvens (4); suppression que l'on voulut justifier, en étalant aux yeux du public toute la mauvaise conduite des Moines & des Religieuses. Le prétexte n'étoit que trop capable d'éblouir, & malheureusement depuis plusieurs siècles il y avoit peu d'exceptions à faire. Pour gagner la Noblesse & lui faire mieux goûter ces changemens, on lui vendit à bas prix les terres des Couvens supprimés : pour appaiser le peuple, surtout les pauvres, qui vivoient des distributions que leur faisoient souvent les Moines & leurs Abbés, on exigea des Gentilhommes rendus propriétaires des terres nouvellement confisquées, qu'ils continueroient de faire des libéralités aux pauvres, & de régaler le peuple. La suppression ne fut générale qu'en l'année 1539. Ceux qui savent quel est le dévouement des Moines à la Cour de Rome, conviendront assez que l'on ne pouvoit éviter d'en venir là, après avoir renoncé à reconnoître le Pape.

La suppression fut suivie d'un nouveau règlement sur la Religion, qui fut, dit Burnet, le premier acte de Primauté pur & simple, que Henri VIII. ait jamais fait, ayant auparavant toujours agi de concert avec le Clergé du Roiaume. Par le règlement il étoit ordonné aux Ecclésiastiques aiant charge d'ames, d'annoncer aux peuples tous les Dimanches durant trois mois comptés depuis le jour de la publication, & ensuite deux fois par quartier, que l'autorité du Pape étoit nulle, illégitime, sans fondement dans la parole de Dieu, &c. On y avertissoit du retranchement de plusieurs fêtes; on y attaquoit les Reliques, les images, les pèlerinages, pour substituer à la place de ces pratiques religieuses les aumônes & l'observation des commandemens de Dieu. On exhortoit les Ecclésiastiques à enseigner au peuple l'Oraison Dominicale, le Symbole, le Décalogue, &c. en Langue vulgaire. On leur recommançoit la résidence dans leur Diocèse, de vaquer avec soin aux fonctions d'un véritable Pasteur, d'administrer les Sacremens avec révérence, de vivre régulièrement, de s'abstenir du cabaret, &c. & de faire part de leurs revenus aux pauvres. Ces réglemens excitèrent quelques révoltes, que fomentèrent les Ecclésiastiques & les Moines mécontents de la réforme qu'on leur prescrivait. Henri VIII. se tira heureusement de ce mauvais pas; & n'ayant plus rien à ménager avec les Ecclésiastiques & les autres partisans de l'ancienne Religion, qui ne pouvoient que le craindre & le haïr, il n'abandonna pas ses premiers dessein. Loin de se désister de sa Réforme, il se crut obligé de la poursuivre avec plus de vigueur qu'auparavant, pour abatre tout-à-fait par ce moien les défenseurs de l'autorité du Pape, qui étoient devenus ses irréconciliables ennemis. Cela acheva la suppression des Couvens, & fit découvrir, dit-on, un nombre prodigieux de fourberies dans le culte des Reliques & des Images. On nous parle surtout d'un certain Crucifix de Boxley, surnommé la *Statue de grace*: Il se courboit, se haussait, se baissait, branloit la tête, remuoit les lèvres, rouloit les yeux, fronçoit les sourcils selon les différens mouvemens qui l'agitoient. Les Moines, toujours ingénieux, avoient habilement inventé

(4) *Rupin Thoiras* L. XV. dit: « l'espérance » homme qui n'étoit rien moins qu'ami des Moines « ce de profiter de leurs biens ne contribua pas » nes ». Pour que cette *Oeuvre* eût été véritablement *Evangelique*, il auroit falu employer des gens qui n'eussent cherché que la vérité, & non pas le désir de se venger.

« peu à faire pousser par le Roi cette affaire avec » une extrême ardeur; que le choix qu'il fit de Cromwell fit assez comprendre quel étoit le but du Roi, puis qu'il se servoit du ministère d'un



dans leurs cellules tous les ressorts qui faisoient mouvoir le miraculeux Crucifix; & cette pieuse industrie avoit long-tems édifié les Anglois dévots, & porté de grands profits aux Moines. Malheureusement un Evêque de la nouvelle Religion découvrit toute la mécanique de ces miracles. Une découverte aussi facheuse pour les Moines de Hales mit au jour une charlatanerie un peu moins subtile. Ces bons Religieux montraient dans une fiole du sang de canard pour du sang de N. S. Le verre de la fiole étoit épais d'un côté & fort transparent de l'autre. Quand on vouloit tirer de l'argent de quelque dévot, on lui montrait le côté épais de la fiole, & on lui disoit que ses péchés rendoient le sang invifible. Le dévot effrayé contribuoit aussitôt pour racheter ses péchés, & se procurer ainsi la consolation de voir le prétendu sang de N. S. Quand on réfléchit sur toutes les supercheres religieuses, on ne peut s'empêcher de dire comme Cicéron; *seroit-il possible qu'un (a) Devin ne se moquât pas de l'autre*? En effet un homme qui démontre gravement à une troupe de Spectateurs le mérite & la valeur de quelques pratiques dont il sent l'inutilité, ne sçauroit guères s'empêcher de rire de la charlatanerie d'un autre homme, qu'il voit se donner comme lui beaucoup de peine pour faire valoir à une semblable troupe de Spectateurs certaines pratiques, qui ne valent pas mieux que les siennes. La découverte des prétendues fraudes, & des supercheres monacales, ruina bientôt le culte des Images & des Reliques: on brula le corps du Saint Archevêque de Cantorbery, Thomas Becket, ce zélé défenseur du privilège que les Papes s'attribuoient autrefois de régner sur les Rois & les Empereurs. On raia la fête & l'Office de (b) ce Martyr de la liberté Ecclésiastique. On mit sa châsse en pièces, & on abatit (c) ses Autels. (d) Henri VIII. affecta peut-être d'outrager la mémoire de ce Saint, & de venger sur ses cendres la haine qu'il portoit au Pape.

C'est ainsi que la conduite du Roi d'Angleterre acheva de le rendre détestable à Rome. On l'accusa de faire la guerre à Dieu & aux Saints; on le compara aux plus méchans Princes de l'Antiquité. Enfin le Pape lança contre lui ses foudres, & prononça la terrible sentence de déposition, déclarant les sujets du Roi déliés du serment de fidélité, &c. mais les foudres du Vatican ne servirent qu'à augmenter la colère de Henri VIII. contre le Pontife qui le foudroioit. Il tira de ses Evêques une nouvelle déclaration, qui traitoit le Pape de tiran & d'usurpateur de la puissance temporelle: il permit la lecture de la Bible à toutes sortes de personnes, & ordonna que les Ecclésiastiques eussent des Bibles dans les Eglises, qu'ils exhortassent leurs Paroissiens à cette lecture & à la pratique des devoirs qu'elle prescrit. On voulut aussi que les Ecclésiastiques représentassent les Pélerinages, les Reliques, les Images, les répétitions du Chapelet & du Rosaire, &c. comme des pratiques inutiles

&

(a) *Mirror quod non videat baruspex, cum baruspexicem viderit.* Cic. L. I. de Natu. Deor.

(b) Bossuet fait un parallèle ingénieux de ce Saint avec Thomas Cranmer. C'est aux Lecteurs Catholiques & Protellans libres de tout préjugé à en faire l'examen.

(c) Le Sieur de Chevr. Auteur d'un *Abregé Chronologique de l'Histoire d'Angleterre* imprimé à Amsterdam en 1730. dit assez bien au sujet de

S. Thomas Becket » que sa disgrâce vint après la décadence de cette même autorité apostolique, » dont la défense scellée de son sang lui avoit acquis la couronne du martyre, & toute la faveur du Ciel.

(d) Ce qu'il y eut de ridicule dans la conduite de Henri, fut de faire ajourner le Saint devant son tribunal, & de le faire condamner ensuite comme criminel de lèse-Majesté.

& sup
rête d
les ho
bruler
Saints
néglig
Henri
craime

Six
la (c)
fin au
Henri
titre d
Religio
disoit-
ordonn

1. C
cremen
Corps

2. C
sous le
que le

3. C
reçu l'

4. C
quand

5. C
fondé

6. C
utile &
solue.

On

ceux q

prit de

Lôï int

forme

premier
gussent

pression
apparte

des Ch

ou plut

(a) Vi
sup. p. 41

(b) Ub
(c) Ce
puisque le
avait préc

sup. L. XV
tut du San

en fut le
motif de

Tom

& superstitieuses. Cromwell revêtu d'une (a) charge qui le mettoit à la tête de la Réforme, commanda que l'on abâtît les Images, défendit de les honorer de cierges ou de chandelles : mais il fut permis d'en faire brûler à l'honneur du S. Sacrement & du Crucifix. Les suffrages des Saints furent dès lors attaqués & ébranlés, par l'ordre donné aux Curés de négliger les *Ora pro nobis*, selon l'expression de Burnet (b). Néanmoins Henri VIII. continuoit de persécuter divers Hérétiques, surtout les Sacramentaires qu'il haïssoit.

Six nouveaux Articles sur la Religion, & fort opposés aux progrès de la (c) Réforme, furent proposés en 1539. ou en 1540. & passèrent enfin au Parlement, qui leur donna force de Loi après l'approbation de Henri VIII. Ces articles sont connus dans l'Histoire d'Angleterre sous le titre de *Loi pour empêcher la diversité d'opinions, en certains articles de la Religion Chrétienne*. Voici en gros la substance de cette loi, destinée, y disoit-on, à rétablir l'union & à prévenir les malheurs de la discorde. Elle ordonnoit de croire & d'enseigner,

1. Qu'après la consécration du pain & du vin il ne reste dans le Sacrement aucune substance de ce pain & de ce vin, mais seulement le Corps & le Sang de J. C. sous ces enveloppes.

2. Que l'Ecriture n'établit pas la nécessité absolue de la Communion sous les deux Espèces, & qu'on pouvoit être sauvé sans la croire, puisqu'il existe ensemble dans chaque Espèce.

3. Que la Loi de Dieu ne permet pas qu'on se marie, après avoir reçu l'Ordre de Prêtrise.

4. Que suivant cette même Loi, il falloit garder le vœu de chasteté quand on l'avoit fait.

5. Que l'on devoit observer l'usage des Messes particulières, comme fondé sur l'Ecriture, &c.

6. Que la Confession devoit être retenue dans l'Eglise, comme étant utile & nécessaire; mais sans la croire pourtant (d) d'une nécessité absolue.

On décerna la peine de mort, la confiscation des biens, &c. contre ceux qui combattoient ces Articles, principalement le premier, & on prit de grandes précautions pour les faire observer exactement. Cette Loi intimida pour un tems (e) ceux qui vouloient perfectionner la Réforme, & releva le courage des C. R. mais elle n'empêcha pas que les premiers ne fissent toujours quelques progrès, & que les autres ne réussissent quelques mortifications, telles que furent la continuation des suppressions des Abbayes & des Couvens, la vente des terres qui avoient appartenu aux Abbés & aux Communautés Religieuses, la suppression des Chevaliers de S. Jean de Jérusalem en 1540. la permission donnée, ou plutôt réitérée aux particuliers de lire la Bible. On voit par là que

(a) Vicaire général & Vice-gérent. Burn. ubi sup. p. 416.

(b) Ubi sup. L. III. p. 585.

(c) C'est-à-dire à une Réforme postérieure, puisque le contenu de ces Articles & ce qui les avoit précédé étoit déjà une Réforme. Rapin ubi sup. L. XV. rapporte qu'ils furent appelés le *Statut du Sang*; que Gardiner Evêque de Winchester en fut le véritable Auteur; mais que le véritable motif de Henri étoit de rendre les sujets telle-

ment dépendans de lui, qu'il ne s'en trouvoit presque aucun qui ne fût exposé à de fâcheuses recherches. Ainsi, ajoute-t-il, les partisans du Pape & les Réformés étoient également sous sa main. De cette manière ne sembloit-il pas s'attribuer l'infailibilité dans les décisions, & se rendre le Pape de l'Angleterre?

(d) Voi. Burnet, ubi sup. addit. p. 854.

(e) Elle fit perdre à Henri la confiance des Protestans d'Allemagne. Voi. Burnet, ubi sup. p. 630.

les Réformateurs perdirent fort peu de terrain ; mais ils eurent d'un autre côté le malheur de perdre Cromwell qui avoit toujours marqué un zèle extraordinaire pour leur cause. Sa mort, dit *Burnet*, rallentit beaucoup les succès de la Réformation. Ce Ministre mourut pourtant Catholique, & il le déclara sur l'échafaut, avouant qu'il avoit été séduit. Malgré cela *Burnet* veut qu'il ne soit pas mort dans la communion des C. R. & prétend qu'au tems de la Réformation le mot de *Catholique* marquoit une opposition aux innovations de la Cour de Rome. Comment accorder cela avec l'aveu dont on vient de parler ? Quoiqu'il en soit, par la mort de ce Ministre de Henri VIII. *Cranmer* se trouva l'unique appui de la Réforme contre *Gardiner*, qui soutenoit les Catholiques, & avoit assez d'adresse pour profiter de l'inégalité de son Souverain, favorable par intervalles aux Catholiques & aux Protestans. La fermeté que le Roi avoit témoignée auparavant étoit due à la force d'esprit de *Cromwell*.

Je trouve la lecture de la Bible établie dans toutes les Eglises d'une façon remarquable en (a) l'année 1542. & peu de tems après je trouve de nouveaux efforts, selon *Burnet*, de la part des Catholiques (b) Romains pour décréditer cette lecture, sous prétexte d'infidélité dans la Version. Je dois remarquer aussi, que par un Mandement que donna l'Evêque *Bonner* à la fin de 1542. ou au commencement de l'an 1543. la lecture de la Bible étoit fort recommandée aux gens d'Eglise, avec divers points importants de discipline concernant l'instruction des peuples, l'éducation des enfans, la bonne conduite des Prêtres, l'observation des bienéances dans plusieurs pratiques établies depuis long-tems, ou introduites alors dans la Religion.

Ces bienéances regardoient principalement les Sermons, & l'usage de représenter des farces & des Comédies dans les Eglises. Il s'étoit glissé d'étranges abus dans la manière de prêcher ; & on ne pourroit guères décider lequel l'emportoit dans les Sermons de ce siècle & des précédens, de l'ignorance, du mauvais gout, ou de la Superstition. En général ils ne valoient guères mieux que les ridicules (c) Comédies de la Conception, de la Naissance & de la Passion de J. C. & les Farces composées sur divers événemens de la vie, plutôt sans doute pour divertir grossièrement (d) nos Ancêtres, que pour les familiariser avec les vérités salutaires de l'Evangile. Les farces que *Bonner* condamne dans son Mandement n'étoient pas tout-à-fait de cet ordre. *Burnet* dit « que le dessein avoit été au commencement de la Réformation de jouer les

(a) Voi. *Burnet*, ubi sup. p. 705. & 733.

(b) On ne doit pas prendre en mauvaise part cette distinction. Je ne l'emploie, qu'à cause que les Anglois opposés à l'ancienne Religion se donnoient aussi le nom de Catholiques.

(c) Les Auteurs de l'*Histoire du Théâtre François* ne veulent pas qu'on donne le nom de Comédie à ces Poèmes faits en forme de Dialogues sur les Mystères de la Religion, & récités en public sur un Théâtre par une Société de dévots à la mode de leur siècle, lesquels prirent le nom de *Confrères de la Passion*. Voi. Préface de l'*Hist. du Théâtre François*, p. xi. & xvi. de la Préface, Ed. d'Amsterdam. 1735. Mais puis qu'ils reconnoissent ces Poèmes pour des *Poèmes Dramatiques*, récités

de la manière que je viens de dire, que le Lecteur juge de la différence qui se trouve entre ces Poèmes & d'autres Comédies. Pour moi je n'y en trouve point d'autre que le défaut d'unité, & la division par journées, qui, au lieu d'une seule Comédie, en fait plusieurs sous différens titres.

(d) Et pour les faire pleurer avec effusion de cœur, s'il en faut croire les Auteurs cités ubi sup. p. xx. Les *Episodes burlesques*, ajoutent-ils, qui accompagnoient des mystères si respectables, loin de distraire la dévotion ne faisoient que l'augmenter : les discours comiques des Diabes faisoient rire les Spectateurs ; mais les châtimens réservés aux scélérats les effraioient.

« déré
« vieil
« Ball
« avoi
« Cou
« ligi
« té &
« dépe
« Le C
« & à
« ce p
« gion
« leur
« à la p
A l
de ceu
gnoi
« il y
« des
« chof
« prin
« en u
« cour
« qu'u
« attir
« les I
« ques
« ple
« bles
qui av
lèrent
conno
voioie
Eglise
« re le
« le R
« fit d
« perm
« méli
« Dim
« parti
« la ce
« res c
« aulli
« Batè
« Eccl
« dicar
« acca

(a) Ca

« déréglemens des Moines & des Ecclésiastiques qui tenoient pour la
 « vieille Religion. Ces Pièces étoient en prose , & ressembloient à des
 « Ballades. La représentation n'en valoit pas mieux que la matière. Après
 « avoir produit sur le théâtre les vices des Moines & les désordres des
 « Couvens , on y fit monter le service superstitieux de l'ancienne Re-
 « ligion ; & ce spectacle plut au peuple , qui se souvenant de la cruau-
 « té & de la mauvalse vie de quelques Ecclésiastiques , se divertit à leurs
 « dépens , & vit avec joie la Superstition exposée à la raillerie publique.
 « Le Clergé (a) dit , que cela ouvroit la porte à toutes sortes d'implétés
 « & à l'Achéisme. Les plus sages d'entre les Réformateurs condamnoient
 « ce procédé , ne le trouvant point conforme au génie de la vraie Reli-
 « gion. Pour les politiques , ils appuioient ces représentations de tout
 « leur pouvoir ; « & on croit assez que joints aux femmes , aux enfans ,
 à la populace & aux dévots indifferets , ils devoient former un gros parti.

A l'égard des Sermons , Burnet remarque judicieusement les défauts
 de ceux qui étoient alors en usage dans son país , défauts qui ne ré-
 gnoient pas moins ailleurs. « Avant la Réformation , dit cet Auteur ,
 « il y avoit eu peu de Sermons , sinon durant le Carême. Les prédications
 « des jours de Fêtes étoient plutôt des panégyriques que toute autre
 « chose : mais dans le Carême , les Moines mendians , qui se faisoient
 « principalement valoir dans ce tems de jeûne & d'austérité , mettoient
 « en usage toute leur éloquence pour émouvoir le peuple. Leurs dis-
 « cours étoient passionnés , mais pleins d'affectation. Ils songeoient pres-
 « qu'uniquement à faire admirer quelqu'ordonnance de l'Eglise , & à
 « attirer au Couvent les aumônes & les offrandes du peuple. On louoit
 « les Pélerinages & les Indulgences ; on paroit les Châsses & les Reli-
 « ques des Saints. Mais on n'avoit guères soin de représenter au peu-
 « ple l'excellence de la sainteté. On mêloit un si grand nombre de fa-
 « ble avec les vérités de la Religion , qu'on en paroissoit ridicule. » Ceux
 qui avoient entrepris la Réforme de la Religion en Angleterre travail-
 lèrent à corriger ces défauts : ils s'appliquèrent à donner au peuple la
 connoissance des principes & des fondemens du Christianisme. Ils en-
 voioient leurs prédicateurs partout le Roiaume , fins les fixer à une
 Eglise particulière. « Ils alloient , dit Burnet , de côté & d'autre instrui-
 « re le peuple , étant revêtus pour cela d'une permission du Roi : mais
 « le Roiaume étant encore divisé sur les Articles de la créance , le Roi
 « fit deux choses. 1. Il défendit aux Ecclésiastiques de prêcher sans sa
 « permission , ou celle de l'Ordinaire. 2. Il fit imprimer un Livre d'Ho-
 « mélies , contenant & expliquant les Evangiles & Epîtres de chaque
 « Dimanche & de chaque Fête. Ce Livre étoit une paraphrase de ces
 « parties de l'Ecriture , desquelles on tiroit les instructions nécessaires à
 « la conduite de la vie. On y joignit diverses exhortations , & de lége-
 « res explications des difficultés les plus communes ; à quoi l'on joignit
 « aussi des Sermons pour diverses occasions , comme les Mariages , les
 « Batêmes , les Enterremens , &c. & ces Sermons étoient lus par des
 « Ecclésiastiques qui n'avoient pas droit de prêcher ; & comme les pré-
 « dicateurs furent bientôt acculés de passion & d'emportement , le Roi
 « accablé des plaintes de l'un & de l'autre parti , ordonna d'écrire & de

(a) Catholique. Dans une telle circonstance le Clergé Protestant n'auroit pas parlé de la sorte.

» lire les Sermons. C'est-là l'origine de cette coutume établie chez les Anglois de lire les Prédications ». L'Auteur loue beaucoup cet usage, & on doit convenir qu'à plusieurs égards il est fort louable. Les discours destinés à être lus dans les Eglises, & que les Anglois appellent *lectures*, sont généralement plus solides & plus travaillés que les Sermons ordinaires, du côté du jugement & de la raison. Nous en avons des preuves dans ceux de Tillotson, & de Clark, &c. mais ces discours ont quelquefois trop de force pour les auditeurs du commun, & même pour beaucoup de gens élevés par leur éducation au dessus du peuple, mais qui n'ont pas assez de capacité naturelle pour suivre de longs raisonnemens, ni assez d'exercice & d'habitude pour en pénétrer la justesse. Au contraire l'éloquence est pour tout le monde, elle est capable d'émouvoir le sçavant & l'ignorant. La délicatesse de son art s'allie très-bien avec la simplicité du Christianisme. Ses figures bien employées remuent les consciences, & rappellent aux devoirs de la Religion. Les Prophètes & les Apôtres les ont eux-mêmes employées fort à propos. En un mot le but de la véritable éloquence est d'instruire, de persuader & de réformer. Si la plupart des Prédicateurs la détournent vers d'autres objets, par exemple, à des disputes aigres & injurieuses, à des investives contre les ennemis de leur parti, à de faux raisonnemens où l'on conclut du particulier au général pour rendre telle ou telle Communion des Chrétiens plus odieuse, ce sont des Sophistes & non pas des imitateurs des Prophètes & des Apôtres, qui n'ont jamais employé l'éloquence que pour mieux persuader la vérité au peuple.

La guerre des Ecois & des Anglois en 1542. & la victoire que remportèrent ceux-ci donnèrent lieu à des commencemens (a) de Réformation en Ecosse. Les prisonniers Ecois prirent connoissance en Angleterre des changemens que le Roi y faisoit dans la Religion & dans le Clergé. Ils les goûtèrent, dit-on, & ils emportèrent avec eux dans leur pays les semences de la nouvelle Réforme. Dans le même tems le Parlement d'Angleterre fit une Loi pour avancer la véritable Religion (b) & pour abolir celle qui lui étoit opposée. Il en approuva une autre, qui confirmoit les six Articles dont j'ai parlé ci-devant. Cette Loi étoit une espèce de Formulaire de foi, que l'on regardoit alors comme conforme à la doctrine des Apôtres. Mais on verra par la suite que cette foi ne fut pas toujours à la mode. La Loi disoit, que les différens de Religion autorisoient les séditions à abuser de l'Ecriture, à la corrompre dans les Sermons & dans les Livres, à la profaner dans les Comédies & les Chançons. La cause de ce désordre venoit de ce qu'il y avoit alors des Prédicateurs de tout âge, de toute condition, & peu s'en faut que je ne dise de tout sexe. Ces gens qui n'avoient pour toutes lumières qu'un zèle indiscret, interprétoient l'Ecriture à leur fantaisie : cependant avec leurs prétendues lumières ils croioient prêcher comme des Apôtres. S'agissoit-il d'attaquer *Babylone* & *l'Antechrist*, les raisons venoient de source. Nos François Réformés leurs contemporains avoient de même cette facilité admirable. Les livres étoient d'un caractère semblable aux Sermons, c'est-à-dire, les livres que publioient des gens sans lettres, & qui vouloient pourtant s'ériger en juges dans la Religion. Mais du

(a) Voyez ci-après.

(b) C'est-à-dire la véritable Religion du parti d'alors.

reste,
dans l
la Bêta
Chan
Protes
ont m
contre
de He
on la
sons,
rituell
tombe
chang

Rev
toit,
il fall
tres. L
un no
dit de
peine
on y
en rec
nances
d'instr
y dése
faire c
queme
perme
& mên
autres
du Cro
condan
seigne
à l'abj
avoier
refuso
la troi
la peir
prison
Qu
pouvo
furent
à tout
de son
réconc
la Fra
Ceux-
re Bur

(1) V
Tom

reste , & sçavans & ignorans portoient en ce tems-là l'aigreur jusques dans les titres de leurs livres ; & nous en avons vû d'intitulés *la Chasse de la Bête Romaine*, *le Renversement de l'Idolâtrie Papistique*, &c. A l'égard des Chançons , on en trouve assez de fragmens dans divers vieux Livres. Les Protestans de France sont tombés dans le même excès , & souvent ils y ont mêlé de violentes invectives , ou des traits piquans & Satyriques contre l'Eglise Romaine & le Pape. La *Vache à Colas* qui parut au tems de Henri IV. est de la façon d'un des principaux d'entr'eux , & même on la donne à *Théodore de Bèze*. Pour avoir quelque'idée de ces Chançons , on n'a qu'à ouvrir seulement certains Recueils de Chançons spirituelles. Au reste qu'on ne croie pas que les Protestans soient les seuls tombés dans ces excès. Les Catholiques Romains leur ont bien rendu le change.

Revenons à la Loi publiée par le Parlement d'Angleterre. Elle ajoutoit , que pour prévenir les Inconvéniens dont on vient de parler , il falloit un Formulaire de foi *qui fût conforme à la Doctrine des Apôtres*. Pour cet effet on interdisoit une version de la Bible faite par un nommé Tindal , comme fausse , pernicieuse & erronée. On défendit de même tous les livres contraires aux six Articles de 1540. sous peine d'amende & de prison pour ceux qui les garderoient. Cependant on y conservoit l'usage des Bibles traduites par d'autres que ce Tindal , en retranchant , ajoute Burnet , les Notes & les Préfaces. Les Ordonnances du Roi étoient confirmées , avec les *Catéchismes* & autres Livres d'instruction imprimés en Angleterre avant l'année 1540. Le Parlement y défendit aussi d'imprimer aucun Livre de Religion sans privilège , de faire des explications de la Bible dans des Comédies , d'expliquer publiquement les Ecritures sans la permission du Roi ou de l'Ordinaire. Il permettoit aux Seigneurs , aux autres Gentilhommes , à leurs femmes , & même aux marchands tenant maison & ménage de lire la Bible. Aux autres l'usage en étoit interdit : mais pour celui des Pseaumes , du *Pater*, du *Credo* & de l'*Ave* en Anglois , il étoit également permis à tous. On condamnoit la première fois à une rétractation les Ecclésiastiques qui enseigneroient des choses contraires à cette Ordonnance ; la seconde fois à l'abjuration & à porter un fagot sur les épaules , pour marquer qu'ils avoient mérité le feu ; & même on les condamnoit à être brûlés , s'ils refusoient d'abjurer & de subir la peine de l'amende honorable : mais à la troisième fois on étoit brûlé sans miséricorde. A l'égard des séculiers , la peine de leur seconde récidive étoit la confiscation des biens & la prison perpétuelle.

Quoique cette Loi , dit Burnet , dût calmer la crainte de ceux qui pouvoient être poursuivis pour les nouvelles opinions , leurs allarmes ne furent pas entièrement dissipées , à cause que le Roi pouvoit la révoquer à toute heure. Ils étoient à sa discrétion : disons mieux ; ils dépendoient de son inconstance. Aussi furent-ils persécutés en 1543. parce que Henri réconcilié avec l'Empereur par une ligue offensive & défensive contre la France , recommençoit d'écouter les partisans de l'ancienne Religion. Ceux-ci firent brûler quelques Protestans à Windsor ; & s'il en faut croire *Burnet* , Cranmer lui-même , qui étoit le chef des (a) *Professeurs dans*

(a) Voyez *Burnet* , ubi sup. p. 759.
Tome IV.

la nouvelle Science (c'est ainsi qu'on appelloit par dérision les principaux Protestans) manqua d'être perdu (a) par quelques intrigues de ses ennemis. Cependant Henri ne laissa pas de favoriser les Protestans en une chose ; c'est qu'il engagea le Parlement à ordonner « que les prières usitées dans les Processions & les Litanies fussent traduites en Langue » vulgaire. Ce réglemeut fut envoyé à Cranmer, avec ordre de le faire « recevoir dans la Province ». On vit même peu de tems après divers auteurs de la Réforme revêtus des premières Dignités de la nouvelle Eglise d'Angleterre, tandis qu'en d'autres occasions les anciens Catholiques continuoient pourtant de se maintenir contre ces Réformateurs. Une (b) harangue du Roi à son Parlement représente naturellement les défauts des deux partis dans les matières de Religion, & combien le désordre & le libertinage régnoient sous le prétexte d'une Réformation Evangelique. A la vérité les grandes Révolutions ne sont jamais exemptes de ces désordres, & il n'y a que celles qui partent véritablement de la main de Dieu, qui retiennent les hommes dans leurs devoirs.

On dit qu'à la paix faite entre la France & l'Angleterre, il fut convenu que dans l'un & dans l'autre Roiaume la Messe (c) seroit changée en Communion. Quoiqu'il en soit, Henri continua dans (d) ses faillies contre les Réformateurs & leurs adhérens. Plusieurs d'entr'eux furent brûlés. On renouvella le dessein de perdre l'Archevêque de Cantorbéry, & avec lui on esia de perdre la Reine Catherine Parr protectrice des Protestans. Ces desseins manquèrent, & attirèrent, dit Burnet, l'aversion du Roi sur les partisans de l'ancienne Religion : mais peut-être seroit-il revenu de cette aversion, s'il avoit vécu plus long-tems. Les Protestans, & Burnet (e) en particulier, ont tâché de justifier, ou au moins d'excuser la conduite de ce Prince ; les Catholiques au contraire n'ont rien négligé de ce qui pouvoit la rendre odieuse. Premièrement à l'égard de sa mort. Quelques-uns ont dit qu'à sa mort il donna des marques de désespoir, tandis que d'autres prétendent qu'il est mort bon Catholique. Burnet veut aussi, mais dans un autre sens que les Auteurs Catholiques, qu'il soit mort dans la communion de ceux-ci ; car, dit-il, ce Prince eut toujours les opinions les plus extravagantes (selon celui qui parle) de l'Eglise Romaine, telles que sont la Transsubstantiation, &c. Secondement toute la conduite qu'il tint est, de l'aveu des Auteurs des deux partis, mêlée de beaucoup de désordres ; avec cette différence néanmoins, que les Protestans voudroient bien l'en justifier, ainsi que je viens de le dire. Un de ces désordres fut la cruauté. Il fit impitoyablement mourir les principaux Ministres, entr'autres Morus, dont la mort n'est guères admirée des Protestans, parce qu'il n'est pas de leurs Martyrs : mais les Catholiques ménagent fort peu Henri sur l'article de la cruauté. Ils ne l'épargnent pas non plus sur cette Suprématie Ecclésiastique dont Henri étoit jaloux à l'excès, & à laquelle plusieurs Réformateurs adhérèrent avec trop de complaisance, pour mieux parvenir à leur but. Les uns & les autres ont-ils été exemts de ce qu'on appelle

(a) Burnet, ubi sup. p. 763. à 766.

(b) En 1543.

(c) Rapin Thoyard, ubi sup. l. XV. allégué des raisons pour sauver que ce projet n'est pas vraisemblable.

(d) C'est l'expression du Traducteur de Burnet, ubi sup. p. 792.

(e) Voyez Burnet en divers endroits de son Histoire, & surtout p. 314. & suiv.

esprit
ler d
coute
jours.
ses v
dont
tyrs
Princ
L'acci
tholic
dictio
roient
un (b)
prédic
Sou
de 30
dant l
comp
comm
du Ro
ques e
remer
me se
trouve
chés à
rent v
parti I
nume
supplé
peuple
léques
& des
cienne
ajoute
ceux q
établi
celle d
porel,
leur r
aiant p
étoien

(a) F
puit ces p
sup. p. 1

(b) J
a publicé
mens de
dans les
Protestan

(c) L
de tems
coup par

esprit de parti ? S'il est comme impossible à des Ecrivains de se dépouiller de cet esprit, c'est certainement dans les affaires de Religion, où la coutume, l'éducation & les intérêts temporels dominent presque toujours. Quoiqu'il en soit, le caractère violent & fougueux de Henri VIII. les variations fréquentes, & quelques autres circonstances de sa vie, dont la principale est la Primacie Ecclésiastique, ont donné des Martyrs à l'une & à l'autre Religion. On a débité qu'après la mort de ce Prince, son corps s'ouvrit, & que les chiens léchèrent ce qui en sortit. L'accident étoit trop remarquable, pour échaper aux réflexions des Catholiques zélés. Ils le regardèrent comme un accomplissement de la prédiction du Moine Payton, qui avoit menacé Henri (a) *que les chiens lécheroient son sang, comme ils avoient autrefois léché celui d'Achab.* Qu'on mette un (b) Protestant à la place, il auroit fait le même usage de la prétendue prédiction contre un Catholique persécuteur.

Sous Edouard VI. on vit le Comte de Hartford oncle du Roi, de la Maison de *Seymour* ou *Saint Maur*, élevé à la dignité de *Protecteur* du Royaume pendant la minorité du Roi. Il fut le Chef du parti qui vouloit une Réformation complète, & le Chancelier celui du parti de l'ancienne Religion (c). On commença par ordonner aux Evêques de prendre de nouvelles commissions du Roi. Ce réglemeut fut donné, dit-on, à cause que la plupart des Evêques étoient si fort attachés aux anciennes opinions, qu'il falloit nécessairement les dompter par la puissance arbitraire, qui en cela les traitoit comme les subdélégués, ne leur laissant leurs Dignités qu'autant qu'elle le trouveroit bon. Dans la suite on rétablit l'ancien usage de donner les Evêchés à vie. Le zèle se ranima contre les Images, & les deux partis plaidèrent vivement pour & contre dans leurs écrits; mais il étoit dit que le parti Réformé auroit le dessus. La tolérance de Luther (d) pour ces monumens de Religion, qui arrêtent pieusement les fidèles du commun, & suppléent au défaut de *spiritualité* qui ne se fait que trop sentir dans le peuple, cette tolérance, dis-je, ne fut point suivie en Angleterre. Les obléques de Henri VIII. donnèrent lieu à l'examen des Messes des Morts & des obits, qui ont eu pour première origine, selon Burnet, (e) l'ancienne commémoration des Morts qui se faisoit à la Communion, & n'étoit, ajoute-t-il, *qu'une simple cérémonie, dans laquelle on célébroit la mémoire de ceux qui étoient morts en la foi.* Selon lui, l'opinion des Millénaires, qui établissoient le règne temporel de J. C. sur la terre pendant mille ans, & celle de la résurrection des Saints qui devoient participer à ce règne temporel, donnèrent naissance aux prières que l'on commença de faire pour leur repos & pour leur prompte résurrection. L'opinion des Millénaires aiant perdu son crédit, les prières restèrent pourtant, & on trouva qu'elles étoient absolument nécessaires au bonheur des fidèles décedés, à cause

(a) En 1534. Payton prêchant devant le Roi prit ces paroles pour texte. Voy. Burnet L. II. ubi sup. p. 112.

(b) J'en donne pour preuves les Histories qu'on a publiées de quelques persécuteurs, & les charimens de Dieu sur eux, recueillis avec tant de soin dans les Ouvrages de Jeruic & de plusieurs autres Protestans.

(c) Le Chancelier fut privé de sa charge peu de tems après; & le parti du Pape perdit beaucoup par cette disgrâce. Voyez Burnet, ubi sup.

L. IV. p. 19.

(d) La Reine Elizabeth parut aussi disposée à favoriser les Images; & ce n'étoit peut-être qu'une suite de son humeur portée à l'éclat & à la magnificence. L'Anglois de Burnet explique trop bien ce caractère, pour ne pas le citer ici. « Elizabeth, » dit-il, *love state and some magnificence in the Church, as well as in every thing else. She thought that in her brother reing they had stript » it to much of external ornaments, &c.* »

(e) L. IV. ubi sup. p. 32.

que l'on découvre que malgré la fidélité rendue à Dieu, autant que l'humanité le peut permettre, ils étoient punis après leur mort de plusieurs péchés dont ils ne s'étoient pas bien purifiés par la pénitence durant leur vie. Voilà à peu près la substance de ce que dit *Burnet*. Que la superstition se soit glissée dans ces fondations de Messes, que l'avidité des Moines & des Ecclésiastiques y aient introduit beaucoup d'abus qui induisent à erreur les âmes foibles, & que pour l'ordinaire on a vu dans ces fondations un commerce, auquel les Protestans ont attribué le mal (a) de Cicéron, voilà ce que les plus zélés des Catholiques ne peuvent pas empêcher de reconnoître.

Il ne s'agit pas de donner des détails, ni de transcrire servilement tout ce que les deux partis ont écrit sur ces révolutions dans la Religion : ainsi je passe rapidement sur les attaques que l'on faisoit tous les jours, & coup sur coup, aux commandemens de l'Eglise, & à des points de Doctrine moins importants. Tantôt on crioit contre l'extérieur du service religieux ; & cela dégoutoit tellement les Novateurs, qu'ils ne pouvoient plus supporter la parole de Dieu revêtu de la pompe mondaine : d'autres fois on s'élevoit contre l'intercession des Saints. On ne les rejettoit pas absolument ; cependant on commençoit à régler leur puissance à la Calviniste. Le Carême fut décrié par le nommé *Glasser* dans la chaire de Saint Paul. Trois Prélats *Gardiner*, *Bonner*, *Tonstal*, & la Princesse Marie à leur tête ; faisoient les derniers efforts pour soutenir une Religion chancelante, que *Cranmer* ne doutoit pas qu'il ne renversât bientôt, avec le secours du Protecteur & l'autorité d'un jeune Roi nourri dans les principes de la Réforme : mais à cette Réforme s'opposoit, selon *Burnet*, la grande ignorance du Clergé, & une basse avarice qui lui faisoit favoriser les abus, à cause du profit qu'il en tiroit. C'est ainsi que, sans prétendre faire aucune application odieuse, dans certains pays, la bigoterie & la superstition fondées premièrement sur l'ignorance des peuples, font à leur tour les plus solides fondemens du *Despotisme* Ecclésiastique. Si cette réflexion est juste, il n'est nullement surprenant que le Clergé d'Angleterre, c'est-à-dire celui qui s'opposoit à la Réforme, & faisoit encore alors la plus considérable partie des Ecclésiastiques du Roiaume, se soit si fort élevé contre le retranchement des abus.

Vraisemblablement s'ils avoient eu la complaisance de céder d'abord en certaines choses, qui n'étoient point d'une nécessité absolue dans la Religion ; s'ils eussent souffert de bonne grace la diminution d'une autorité sans laquelle l'Eglise de J. C. peut se soutenir, & qui n'est nullement essentielle au Christianisme ; ils auroient empêché les Schismes, & la Religion déchirée par les factions qui doivent leur accroissement à l'avarice & à l'ambition de quelques hommes, en seroit plus respectée & mieux servie.

Pour s'opposer donc à ce que l'on craignoit de la part de ce Clergé ignorant & Superstitieux, les Directeurs de la Réforme, c'est-à-dire le Conseil d'Edouard VI. ordonnèrent une visite Ecclésiastique dans tout le Roiaume, pendant laquelle la juridiction des Prélats fut suspendue ; & parce que les disputes du tems rendoient le peuple incertain dans sa croiance, à cause que la chaire ne seroit aux Ecclésiastiques qu'à se réfuter les uns les autres, on défendit aux Evêques de prêcher hors de leurs sièges, & aux

» autres

(a) *Tota res est inventa fallacis, aut ad quæstum, aut ad superstitionem, aut ad errorem.* Cic. L. de Divinat.

» autre
» là, c
» appu
On fit
cipaler
» man
ôter un
lui pre
les Eco
intérêt
velles
cret de
leurs r
faits à
mateur
Eglises
du Dé
gner &
un mo
barues
nouvel
Image
Ecosso
encore
gnoier
que D
pratiq
que la
prié:es
» grac
» juge
Avant
les Am
tems-l
fidérat
Par
dévou
ordre
ils éto
gleme
person
dres q
qu'ils

(a) C
leur for
Visteur
(b) V
» great
» confid
» sich se
» rebank
Toi

» autres Ecclésiastiques de prêcher ailleurs que dans leurs Eglises. C'étoit-
 » là, continue *Burnet*, un bon moien pour distinguer les Prédicateurs qui
 » appuieroient la Réformation, d'avec ceux qui y seroient opposés, &c. »
 On fit aussi un nouveau livre (a) d'Homélies sur diverses matières, prin-
 cipalement sur le salut, » pour apprendre au peuple, dit *Burnet*, de quelle
 » manière nous sommes sauvés selon la Doctrine de l'Evangile », & lui
 ôter une confiance excessive qu'il avoit aux Prêtres, & aux pratiques qu'ils
 lui preferoient pour gagner le ciel. C'est encore ici un de ces excès où
 les Ecclésiastiques se sont quelquefois oubliés, pour avoir trop écouté leur
 intérêt temporel : en quoi ils ont été regardés par les Sectateurs des nou-
 velles opinions (b) comme des Charlatans, qui se vantent d'avoir le se-
 cret de guérir les maux les plus incurables, moienant que l'on paie cher
 leurs recettes. La plus grande partie des réglemens & des changemens
 faits à la Religion sous Henri VIII. conformément aux idées des Réfor-
 mateurs, furent renouvelés en même tems. Images, Crucifix dans les
 Eglises, jet d'eau bénite dans les maisons & sur les lits pour se préserver
 du Démon, cierges allumés pour le chasser, son des cloches pour l'éloi-
 gner & le renvoyer dans sa véritable demeure, vœux & pèlerinages, en
 un mot toutes les pratiques que Henri VIII. avoit ébranlées, furent ab-
 batues sous Edouard VI. Les Superstitieux entre ceux qui suivoient les
 nouvelles opinions remarquèrent, que le même jour qu'on détruisit les
 Images dans Londres, les Anglois gagnèrent la bataille de *Pinkey* sur les
 Ecois. Cette bataille se donna le 10 Septembre 1547. Les Ecois étoient
 encore pour la plupart zélés Catholiques; les Anglois au contraire s'éloi-
 gnoient de plus en plus de l'Eglise: preuve manifeste, selon ces derniers, (c)
 que Dieu combattoit pour eux. Néanmoins on conserva quelques autres
 pratiques que l'on ne voulut, ou qu'on n'osa pas absolument abolir, ou
 que la Réforme ne crut pas devoir trouver mauvaises. Telles furent les
 prières modifiées pour les ames des défunts, » où l'on demandoit à Dieu la
 » grace, que ces ames & ceux qui prioient pour elles pussent au jour du
 » jugement entrer ensemble dans le repos éternel en corps & en ame. »
 Avant la Réforme d'Edouard (d) ou plutôt de son Conseil, on prioit pour
 les Ames des trépassés qui attendent la miséricorde de Dieu, & les fidèles de ce
 tems-là lui demandoient d'accorder aux Ames la grace de sa présence en con-
 sideration de ces prières.

Par les réglemens du même Conseil, dont la plus grande partie étoit
 dévouée aux desseins de ceux qui vouloient réformer, les Evêques eurent
 ordre de prêcher au moins quatre fois par an dans leur Diocèse; en quoi
 ils étoient encore bien éloignés des Evêques des premiers siècles. Ces ré-
 glemens leur recommandoient aussi de ne recevoir pour Pasteurs que des
 personnes vertueuses & capables de bien prêcher; de ne conférer les Or-
 dres qu'à des gens de probité dont les lumières pussent éclairer l'Eglise
 qu'ils devoient conduire. Mais dans la suite la Réforme s'est bien relâchée

(a) *Gardiner* & *Bonner* s'opposèrent de toute leur force aux Homélies & aux Mandemens des Visiteurs. Voi. *Burnet* Liv. IV. p. 81. & suiv.

(b) Voici ce que dit *Burnet* en Anglois. » The » greatest part of ignorants commons seemed to » consider their Priests as a sort of people who had » such secret trick of saving their souls as moun- » rebanks preend in the curing of diseases, and

» that there was nothing to be done, but to leave » themselves in their hands, &c. »

(c) *Burnet* dit très-bien à ce sujet: » It is com- » mon to all men to magnify great events, when » they make for them, but if they are against » them, they turn it off by this, that god's ways » are not to be found out. »

(d) Voi. *Burnet*, ubi sup. L. IV. p. 69.

sur cet article, de même que sur plusieurs autres. Elle a eu des Pasteurs vicieux, livrés aux passions, ignorans, de mauvais exemple, comme ceux dont elle a prétendu reprocher, & dont elle reproche encore tous les jours la conduite aux Catholiques. Le seul moien d'apporter quelque remède à ce mal dans toutes les Communions Chrétiennes, au défaut d'une vraie connoissance de la *vocation intérieure*, connoissance qui n'appartenoit qu'à J. C. & à ses Apôtres (a), c'est de choisir ceux qui paroissent les meilleurs sujets, & qui semblent appelés à servir l'Eglise; d'examiner avec jugement les certificats & les recommandations dont ils sont munis, & qu'on accorde trop facilement aux instances des parens & des amis des *Candidats* (b). C'est de commettre l'examen de ces *Candidats* à des personnes capables d'examiner; c'est de ne pas faire de la Charge Pastorale une *batterie* contre les opinions, même les plus tolérables, des parties contraires; c'est enfin de ne pas donner cette charge comme un *gagne-pain* à des personnes mal élevées, de la plus vile extraction, & qui ne savent qu'assembler sans choix un tas de paroles mêlées de quelques figures de Rhétorique, au moien desquelles ils *babillent* deux heures devant deux mille auditeurs, qui reçoivent leurs discours comme la parole de Dieu toute simple. Mais continuons de rapporter les usages corrigés ou établis par la Réforme.

Le Conseil d'Edouard ordonna la prière générale avant le Sermon. Burnet montre qu'elle étoit en usage *du tems du Règne des Papes, & sous le Roi Henri VII.* » Le *Prédicateur*, ajoute-t-il, aiant lû son texte & en aiant fait la division, exhortoit les auditeurs à se jeter à genoux, & leur marquoit ce qu'ils devoient demander à Dieu ou aux Saints; & c'étoit alors que chacun disoit son *Chapelet*, le Pasteur de même que le Laïque. » Henri VIII. effaça de la prière les noms du Pape & des Cardinaux, & y fit mettre le sien avec la qualité de souverain Chef, afin que le peuple s'y accoutumât, & respectât davantage un titre que les conducteurs spirituels avoient toujours à la bouche ». Cranmer, après avoir fait révoquer les six Articles dont on a (c) parlé, & contribué aussi à faire annuler les Ordonnances contre les Lollars, c'est-à-dire, contre les précurseurs d'une réformation qui adoptoit une grande partie de leurs opinions, contribua aussi alors à faire tomber les Messes privées, qui, comme bien d'autres choses, n'avoient que trop dégénéré en pratiques superstitieuses, par l'avarice, & souvent aussi par la pauvreté des Prêtres des derniers siècles. Burnet, comme Protestant, donne la généalogie de ces (d) Messes à la Protestante. Le rétablissement de la Communion sous les deux espèces par une Ordonnance du Parlement donnée à la fin de l'année 1547. qui voulut aussi que le Prêtre & le peuple communiaissent également, & que la Communion fût accordée à ceux qui la demandoient avec la dévotion convenable; cette Ordonnance, dis-je, causa la chute des Messes privées. Le Parlement voulut aussi que la veille de la célébration du mystère, chaque Curé fit une exhortation à ses paroissiens, & leur expliquât les avantages du Sacrement reçu avec de pieuses dispositions, & le danger auquel s'exposent ceux qui le prophanent par l'impénitence. C'est-là cette exhorta-

(a) Voi. ce que dit Burnet, ubi sup. L. IV. p. 68. qui se présentent pour être *Proposans* ou *Mini-*
& 69. *stres.*

(b) Je me sers ici de ce terme, à cause qu'on le donne ordinairement chez les Protestans à ceux

(c) Ubi sup.

(d) Ubi sup. L. IV. p. 98.

tion,
man

Da
ple te
cond
pour
mais
d'Edo
cifton
la cra
premi
Catho
dans
peut-
semer
en fa
pour
rable
tes le
où Pr
ils, d
Réfor
en fa
aupar

En
Carèr
te par
men
tre, c
au V
achev

Co
ges &
parle
bleme
» que
» sain
» élu
» cert
» tres
» éto
» ter
» pas
» ster
» trip
» cõt
» ron

(a)

tion, que les Réformés Calvinistes vont entendre le Samedi veille du Dimanche de leur Communion, & qu'ils appellent *Sermon de préparation*.

Dans ce même tems, le Marquis de Northampton se prévalut de l'exemple tout récent de Henri VIII. en se mariant publiquement avec une seconde femme du vivant d'une autre, dont il s'étoit séparé de lui-même pour adultère. L'affaire avoit été examinée auparavant sous Henri VIII. mais elle n'avoit pas été décidée. On la remit à l'examen sous le règne d'Edouard; cependant le Marquis impatient se remaria sans attendre la décision. Cette démarche étant faite, il chercha de quoi se justifier, dans la crainte de pécher contre les loix de la chasteté. Il alléguâ donc pour premier motif le feu de l'incontinence, ce feu qui brûle également le Catholique & le Protestant; car les foiblesses de l'humanité se trouvent dans toutes les Religions. Parlons plus sérieusement: cette raison, qui peut-être n'auroit pas eu toute seule l'approbation du parti, fut heureusement soutenue des preuves que l'on prétendit trouver dans l'Antiquité en faveur du second mariage de ce Marquis; ainsi la Réforme décida pour lui. Une décision si avantageuse à la conscience, ou plutôt si favorable à la plus ingénieuse, & la plus impétueuse en même tems de toutes les passions humaines, ne doit nullement surprendre dans un Siècle, où Prêtres & Moines couroient au Mariage pour se délivrer, disoient-ils, du poids d'une continence forcée. Or dans le besoin que chaque Réformateur sentoit en soi de se marier, pouvoit-on refuser de décider en faveur des besoins des autres? On avoit bien décidé quelques années auparavant en faveur de la (a) bigamie d'un Prince Allemand.

En l'année 1648. la fête de la Chandeleur, le jour des Cendres, le Carême & les Rameaux, avec quelques cérémonies de la Semaine sainte passèrent par l'examen des Réformateurs, & le résultat de cet examen fut la suppression des chandéles à la première, des Cendres à l'autre, des rameaux au jour de Pâques fleuries, de l'adoration de la Croix au Vendredi Saint. Enfin on porta le dernier coup aux Images, en achevant de les abolir entièrement.

Comme ce Recueil est principalement destiné à la description des usages & cérémonies de Religion, il est nécessaire de décrire ici ceux dont parle Burnet à l'occasion des Images, lesquels, selon lui, étoient véritablement superstitieux, pour ne rien dire de pis. « Il est certain, dit-il, que
 » quelques Images caufoient un véritable scandale, comme celle de la
 » sainte Trinité. La coutume étoit que le jour des Innocens, un enfant
 » élu pour Evêque par ses camarades faisoit brûler de l'encens devant
 » cette Image; ce qui insinue que l'encensement se practiquoit en d'au-
 » tres jours d'une manière plus sérieuse, & par l'Evêque lui-même, s'il
 » étoit présent. C'étoit déjà un abus grossier, que de vouloir représen-
 » ter un mystère tout-à-fait incompréhensible: mais la manière n'étoit
 » pas moins condamnable, à en juger par les estampes qui nous en re-
 » stent. Dieu le Pere y paroissoit sous la forme d'un vieillard, avec une
 » triple couronne & des raions autour de la tête; le fils étoit de l'autre
 » côté, sous la représentation d'un jeune homme, aiant le visage envi-
 » ronné de raions, & la tête ornée d'une simple couronne. La Vierge

(a) Le Landgrave de Hesse. Voyez *Cérém. Relig. des Protestans*, Part. I.

» Marie étoit assise entre eux deux , & le Saint-Esprit se déployoit au-
 » dessus d'elle sous l'Image d'une colombe. Cette représentation subsiste
 » encore dans un livre d'Heures à l'usage de Salisbury , imprimé en 1526.
 » Il sembloit qu'en donnant place à la Sainte Vierge entre les personnes
 » de la T. S. Trinité , on eût dessein de renouveler son assomption à la
 » Nature divine , laquelle a été crue anciennement par des Moines Hé-
 » rétiques. L'Eglise n'avoit pas autorisé de si grands abus : mais un long
 » usage y avoit accoutumé le peuple & les Ministres eux-mêmes ; & ce
 » sont ces abus autorisés , ou tolérés par les Ministres , quoique toujours
 » délavoués dans les Corps de Doctrine dressés sous l'autorité de l'Eglise
 » après un mûr examen de ses Docteurs ; ce sont , dis-je , ces abus qui ont
 » servi de prétexte aux novateurs , pour couper dans la Religion jusqu'au
 » vif , quoique véritablement l'Eglise Anglicane l'ait un peu moins *déchar-*
née que les autres Communions Protestantes.

Les retranchemens dont j'ai parlé au commencement de cet article , furent suivis des ordres donnés par le Conseil d'Edouard , de *prêcher la parole de Dieu toute pure , & d'exhorter les peuples à renoncer aux superstitions , quelque vieilles qu'elles fussent*. Il est inutile de répéter , qu'au rang de ces *vieilles superstitions* on mettoit également les usages respectés dans l'ancienne & primitive Eglise , ceux qu'elle avoit pris des Païens sous les Empereurs , & ceux que l'intérêt des Moines & du Clergé eut l'adresse de consacrer à la Religion dans ces tems obscurs , où l'essence du Christianisme consistoit uniquement à respecter ceux qui s'en disoient les Ministres. Après les retranchemens on crut devoir examiner aussi les Offices de l'Eglise ; & la commission en fut donnée à quelques Docteurs. Celui de l'Eucharistie fut soumis le premier à l'examen ; & on y fit divers changemens , un peu moindres à la vérité que ceux qu'on a faits dans la suite. Dans l'exhortation préparatoire à la Communion , on eut encore de l'indulgence pour la Confession Auriculaire. Le mystère de la Transsubstantiation y fut encore ménagé , puisqu'on y disoit , « que les Prêtres auroient » soin d'apprendre à leurs Paroissiens à ne point s'embarasser s'ils rece- » voient une plus grande , ou une plus petite portion de pain , parce que » le Corps du Seigneur étoit contenu dans chaque morceau ». Cependant il fut dit , qu'on ne feroit plus l'élévation du Sacrement. L'Office ainsi réformé fut confirmé par la déclaration du Parlement & l'autorité du Roi ; & on prit des mesures pour faire en sorte que le jour de Pâques d'après cette Réformation , la célébration de l'Eucharistie fût uniforme dans tout le Roïaume. Dans ces circonstances , cet Office déjà devenu plus que demi-Protestant fut assez généralement reçu sans difficulté dans les Etats du Roi d'Angleterre. Au moins c'est ainsi que Burnet l'assure , en exceptant pourtant *Gardiner* , qui manqua de complaisance ou de foi , & que l'on punit de sa trop grande fermeté par la prison , pour intimider ceux qui , à son exemple , voudroient résister aux nouvelles Loix.

Cranmer , dont le zèle augmentoit de jour en jour , composa un Catechisme qui comprenoit les principes de la Religion Chrétienne , réformée ou à peu près , puis qu'on avoit encore bien des changemens à faire. Mais revenons à la réformation des Offices. On prétendoit qu'ils étoient remplis de superstitions dans les consécérations de l'eau , du sel , du pain , de l'encens , des cierges , des cloches , des Autels , des Images ,
 &c.

&c. C
 loient
 d'inu
 mot ,
 biage
 comp
 dogm
 cloche
 & l'en
 lière
 Diabl
 on ajo
 nitens
 culier
 » t'abl
 » & d
 » as o
 » béne
 » te &
 » te c
 » absti
 » & t
 » as d
 » mére
 » tres
 » vir p
 » tes
 » cure
 de l'E
 mettar
 » les g
 » vang
 » y co
 » & q
 » sans
 d'où l
 étoit i
 les Lit
 re ac
 la bér
 comm
 la pri
 sieurs
 nion c
 lé dev
 la Re
 Edoua

(a) V
 liq. To
 To

&c. On supprima donc ces usages. Peut-être ces Réformateurs appelloient (a) Superstitions beaucoup de cérémonies velleuses, beaucoup d'inutilités semblables à des actes de piété, & qui, pour trancher le mot, imitent un peu trop dans la Religion les arrangemens & le verbiage d'un Charlatan. Je prie les lecteurs Catholiques de me passer la comparaison : elle ne touche point à l'essence de la Religion, ni à ses dogmes ; & on peut être très bon Catholique, sans s'embarasser si les cloches ont été bénites de point en point selon l'ordre des Rituels, & l'encens consacré de telle façon, qu'en vertu de l'observation régulière des moindres cérémonies qu'on lit dans ces même Rituels, le Diable fuie de l'endroit où cet encens doit brûler. A ces retranchemens on ajouta la suppression de l'absolution que le Prêtre donnoit aux pénitens confessés ; & comme cette absolution a quelque chose de particulier, je la mets ici dans les termes du Traducteur de Burnet (b). » Je » t'absous, disoit le Prêtre à son pénitent, au nom du Pere & du Fils » & du Saint Esprit ; & je t'accorde que toutes les Indulgences que tu » as obtenues, ou que tu obtiendras de quelque Prêlat que ce soit, les » bénédictions qui en dépendent, tes dévotions à prendre de l'eau bénite & à te frapper la poitrine, les contritions de ton cœur, ta présente confession & toutes tes autres dévotes confessions, tes jeûnes, tes abstinences, tes aumônes, tes veilles, tes disciplines, tes pèlerinages, & tous les biens que tu as faits & que tu feras, tous les maux que tu as déjà endurés & que tu endureras, les souffrances de N. S. J. C. les mérites de la glorieuse & bienheureuse Vierge Marie & de tous les autres Saints, & les prières de toute l'Eglise Catholique te puissent servir pour la rémission des péchés que tu viens de confesser, & de tous tes autres péchés, pour l'accroissement de tes mérites, & pour te procurer des récompenses éternelles ». On supprima de même les prières de l'Extrême-onction, & l'absolution que l'on donnoit aux morts en les mettant dans le tombeau. » Ces usages, dit Burnet, avoient accoutumé les gens à s'entêter de la pensée, qu'outre la route naturelle que l'Évangile propose, pour parvenir au salut, il y avoit un art caché qui y conduisoit les hommes ; que les Prêtres en étoient les dépositaires ; & qu'il ne falloit qu'acheter leur amitié pour s'assurer l'entrée du Ciel, sans passer toute sa vie sous le joug de l'Évangile ». L'Office nouveau, d'où l'on retrancha aussi beaucoup de fêtes, dont on dit que le nombre étoit immense, fut donné au peuple en Langue vulgaire. Les prières & les Litanies y furent généralement changées. Il y resta pourtant une prière accompagnée de signes de croix, dans laquelle on demandoit à Dieu la bénédiction des Créatures, du pain & du vin, afin d'être ensuite aux communians le Corps & le Sang de J. C. mais avec le tems on abolit & la prière, & les signes de croix qui l'accompagnoient. On ôta aussi plusieurs choses au Baptême, à la Confirmation, à l'Office de la Communion des malades & à l'Office des morts, &c. Enfin l'Office ainsi dépouillé devint cette Liturgie Anglicane, d'où nous tirerons la description de la Religion qui porte aujourd'hui ce nom. Cette Liturgie dressée sous Edouard VI. fut pourtant encore changée sous Elizabeth ; car des perfon-

(a) Voyez *Cérém. Relig. des Juifs & des Cathol.* liq. Tome premier.

(b) Burnet, ubi sup. L. IV. p. 177.

nes qui sans mission & sans pouvoir légitime entreprennent ainsi à leur gré une Réformation, ont bien souvent elles-mêmes besoin d'être réformées.

Je ne dois pas oublier, que Cranmer avoit fait venir en Angleterre Pierre *Martyr* célèbre Réformateur, voulant profiter de ses lumières, & agir par ses conseils dans le plan de la Réformation. Calvin proposâ aussi ses idées; & comme il avoit assorti, si j'ose le dire, la sévérité de ses dogmes & de la Réforme à la sévérité de son humeur, en écrivant au Protecteur d'Angleterre, il mêla dans sa lettre une espèce de censure contre la Réforme, qu'il trouvoit trop lente, trop embarrassée de pratiques condamnables selon lui, & trop retenue par un effet de la politique mondaine, que l'on respectoit trop selon lui. Cet Apôtre de la rigide Réforme qu'en France on appelle *Calvinisme*, a donné parmi des qualités recommandables, beaucoup de marques d'un caractère impatient & impérieux, auquel se méloit beaucoup d'aigreur dans la controverse, & une sorte de chagrin qui conduit insensiblement à la *haine Théologique*. Cette aigreur est restée dans le parti; & sans faire aucune application odieuse, on peut dire qu'en général ses successeurs ont plus hérité de ses défauts que de ses vertus. Il ne tint pas à ce zélé Chef de parti, que l'Angleterre ne se réformât selon ses idées.

Presqu'en même tems le Célibat des Prêtres fut mis sur les rangs dans une assemblée du Parlement. Après quelques délibérations, le mariage leur fut permis, & les Loix opposées au mariage furent révoquées. La plus forte raison qu'on put alléguer pour le mariage des gens d'Eglise, fut prise de leur incontinence, qui jusques-là, disoit-on, les avoit portés à des excès inouis. Il y avoit beaucoup moins de peine à prouver la vérité de ces excès, qu'à fixer la croiance sur certains dogmes. Toute l'Europe, & Rome elle-même n'auroient pu s'empêcher alors de reconnoître la justice de ces reproches, sur lesquels on n'a qu'à lire les Poésies du *Mantouan*, de *Samazar*, de *Buchanan* (a), & de plusieurs autres Beaux Esprits de ce Siècle-là; sans parler de ce que plusieurs Historiens, & même des Docteurs de l'Eglise en ont laissé par écrit.

J'oublois presque une remarque importante; c'est que dans une Ordonnance publiée par le Parlement pour confirmer la nouvelle Liturgie, il étoit dit que les Commissaires établis par l'autorité du Roi, *pour dresser une forme de service qui eût cours par tout le Roiaume, où l'on conservât la pureté de la Doctrine établie dans l'Ecriture, &c. avoient achevé leur ouvrage d'un consentement unanime, & par l'assistance du S. Esprit*. Comme le Saint-Esprit n'est pas sujet aux variations, il fallut penser à se sauver du reproche qu'on auroit pu faire, à l'égard des changemens qui pourroient être nécessaires dans la suite. On dit donc que cette assistance n'étoit point l'effet d'une inspiration surnaturelle, & qu'on prétendoit seulement » que » toutes nos bonnes pensées & nos saintes résolutions sont produites & » fortifiées par l'influence secrète de l'Esprit de Dieu; que cet Esprit » Saint assiste souvent les fidèles dans leurs actions imparfaites; & qu'a » lors ce qu'il y a de bon dans ces actions est justement attribué à la » grace de Dieu ». Par une telle distinction on pouvoit justifier. 1. Tous les changemens faits ou à faire successivement & selon les tems dans la

(a) Le désordre pouvoit être grand alors; on n'en dit-on point. Mais en vérité, les trois Auteurs qu'on cite ici ne sont guères propres à nous le persuader.

Réfor
ne, &
de bea
applic
d'une
tes les
la gra
dans l
trouve

En
ges, p
dans l
de Su
du Pro
tion é
faut p
& des
que c
creme
de mé
mêloi
présen
& Ro
que J
nés, &
quelle
& ses
succo
logien
en qu
ceux-
moins
des R
te dé
étern
dange
vin. A
se au
» eut

(a)
tems-l
gletter
toit. ce
ceux q
nouvel
iroient
Mais o
cette c
ne pen
fluenc
dans c
l'hum
voit é

Réforme. 2. On pouvoit excuser ce qu'il y entroit de politique mondaine, & de fautes personnelles. 3. On pouvoit se persuader aussi la justice de beaucoup d'actions, dont les vues équivoques sont rectifiées, en leur appliquant *l'influence secrète du Saint-Esprit*. C'est donc avec le secours d'une application si favorable, que les cabales & les intrigues de toutes les Assemblées Ecclésiastiques peuvent infailliblement trouver en elles la grace du Saint-Esprit. Elles peuvent dire hardiment, & qu'il les assiste dans leurs actions imparfaites, & qu'il forme dans ces actions ce qui s'y trouve de bon.

En 1549. une nouvelle visite dans le Roiaume fit réformer divers usages, peu importans à la vérité, mais qui, après tout ce qui s'étoit fait dans la Religion, ne pouvoient plus le considérer que comme des restes de Superstitions. Je parle du baiser donné à l'Autel, des signes de Croix du Prêtre, du changement de la Bible d'un côté à l'autre à la célébration de la Messe, ou plutôt à la Communion, puisque c'est ainsi qu'il faut parler à présent; de l'usage des Chapelets, des répétitions du Pater & des Ave en Latin. Mais il se passa quelque chose de plus essentiel que cela. On disputa vivement sur la manière dont J. C. est dans le Sacrement: la *Présence corporelle* fut très fortement attaquée, & défendue de même. Malgré le sérieux que demandoit une telle controverse, il s'y mêloit quelquefois des idées assez burlesques. Dans une dispute sur la présence corporelle de J. C. entre *Cranmer* Archevêque de Cantorbery & *Bonner* Evêque de Londres, le premier demanda à l'autre, s'il croioit que J. C. fût dans l'Eucharistie avec un visage, une bouche, des yeux, un nez, &c. Qu'on juge à quoi un pareil détail pouvoit conduire; ou plutôt de quelle manière indigne les prétendus Réformateurs traitoient la Religion & ses mystères les plus respectables. Cependant l'opinion ancienne ne succomba pas encore aux attaques des Réformateurs & de leurs Théologiens. On entreprit aussi les Anabaptistes & leurs sentimens fanatiques, en quoi ils n'éprouvèrent pas (a) la tolérance des Protestans, puisque ceux-ci les brûlèrent, ne pouvant ni les convaincre (b), ni les porter du moins à une abjuration simulée. Les Protestans virent aussi naître du sein des Réformés de ce siècle certains rigides *Prédestinateurs*, dont la conduite dégénéroit en libertinage, ou en désespoir, en conséquence du *Décret éternel*, qui étoit le Dogme favori de Calvin & de sa (c) Secte. Les suites dangereuses du Dogme ne firent aucune impression sur l'inflexible Calvin. Au contraire, pour le justifier, il alléguait une raison fort avantageuse aux mystères, & à tout ce que l'homme ne peut éclaircir. « C'est qu'il » eut la précaution, dit Burnet, d'avertir les peuples d'y songer peu,

(a) Il y avoit beaucoup d'intolérance en cet égard dans toute la conduite des Protestans d'Angleterre. Outre le supplice des Anabaptistes, n'étoit-ce pas une grande intolérance de poursuivre ceux qui ne fréquenteroient pas les Eglises de la nouvelle Réforme, & de rechercher ceux qui iroient à la Messe? Tout cela se lit dans Burnet. Mais on peut répondre que la politique exigeoit cette conduite; & qui sçait si les Protestans d'alors ne pensoient pas, que le Saint-Esprit, par son influence secrète, dirigeoit ce qu'il y avoit de saint dans cette manière d'agir: en sorte que laissant à l'humanité l'imperfection de l'action, le reste pouvoit être attribué à la Grâce.

(b) Edouard refusa de signer l'Ordre qui condamnoit une certaine *Jeanne Kent* au feu. Il le signa enfin, mais en pleurant, sur les instances répétées du zélé *Cranmer*. *Rapin Thoiras* avoue que ce n'étoit pas là un des beaux endroits de sa vie. Voyez ce judicieux Historien L. XVI. Le S. de Chevr. son abrégé vient à brodé le plus joliment qu'il a pu ce passage de M. de *Rapin*. La broderie finit par une réflexion qui jure aux oreilles des C. R. C'est que « *Cranmer* en vint à cet excès, sans avoir du penchant à la cruauté ». V. Tome III. de l'Abregé p. 378.

(c) J'ai déjà averti qu'on ne doit pas prendre ce terme en mauvaise part.

» puisque c'étoient des secrets que les hommes ne pouvoient jamais péné-
 » trer. Mais, ajoute l'Historien Anglois, il ne prouva pas fort clairement,
 » que les conséquences tirées de ce Dogme n'en couloient pas véritable-
 » ment. »

Au commencement de l'année 1550. on ordonna de remettre aux Com-
 missaires du Roi tous les livres à l'usage de l'ancienne Religion, Antiphona-
 naux, Missels, Graduels, Proceffionaux, &c. sans oublier ceux qui con-
 tenoient les Ordinations des Evêques & des autres Ministres de l'Eglise,
 parce qu'il avoit été arrêté de changer la forme des Ordinations, & de
 les réduire à toute la simplicité possible, c'est-à-dire, à la seule imposition
 des mains & à la prière. On ne regarda les autres cérémonies des Ordi-
 nations que comme une broderie éclatante, fort propre à flater la vanité
 de ceux qui en sont revêtus, mais qui n'augmente ni la dignité de la Re-
 ligion, ni le mérite de ses Ministres. Il n'est que trop vrai, que l'appareil de
 leur réception ne sert qu'à les prévenir en faveur d'eux-mêmes. On a pré-
 tendu remarquer aussi, que l'onction des Prêtres ne s'est introduite qu'au
 tems qu'ils ont pensé tout de bon à se soustraire à la puissance temporelle,
 & qu'alors ils voulurent persuader que cette onction, par laquelle ils res-
 sembloient en quelque manière aux Rois de la terre, les rendoit sacrés
 & inviolables comme les Monarques. Ils s'appliquoient aussi à la lettre ces
 passages de l'Ecriture, où les fidèles sont déclarés Rois & Sacrificateurs
 par J. C. Le changement dans l'Ordination n'en apporta point dans le vé-
 tement. Cependant un certain Evêque de la Réforme, nommé *Hooper*, ne
 voulut jamais être sacré dans les ornemens pontificaux, qu'il trouvoit trop
 pompeux, disoit-il, & contraires à la simplicité du Christianisme. On ne
 put jamais le gagner sur cet article, quelque effort que l'on fit pour lui
 prouver qu'une pratique de cette nature n'étoit point une erreur dans la
 Religion. Il est à croire que *Hooper* étoit de ces esprits inflexibles, qui ne
 veulent connoître aucune conséquence de leur opiniâtreté. Lorsqu'il arrive
 à de telles gens d'être sacrifiés pour leurs opinions, certains dévots ne ba-
 lancent pas à les respecter comme des Martyrs. Dans la suite *Hooper* con-
 » sentit de se revêtir, dit *Burnet*, des ornemens pontificaux, lorsqu'il seroit
 » sacré, & toutes les fois qu'il prêcheroit ou devant le Roi, ou dans la Ca-
 » thédrale, &c. Sous ces conditions on le dispensa de les porter en d'autres
 » rencontres ». On peut regarder *Hooper*, comme le premier Chef des
 Non-Conformistes, ou Puritains.

Vers la fin de l'année 1550. les Réformateurs, dit *Burnet*, revinrent &
 corrigèrent leur nouvelle Liturgie. *Bucey*, qui donna ses conseils pour la
 correction de cet ouvrage, jugea qu'on devoit changer les habillemens
 des Evêques & des Prêtres, pour prévenir les divisions, dont *Hooper* venoit
 de fournir un exemple; qu'on devoit mettre le pain de l'Eucharistie dans
 la main & non dans la bouche du Communiant; qu'on devoit retrancher
 une espèce de prière pour les morts, & corriger celle (a) de la Commu-
 nion qui, selon lui, *sentoit un peu trop la Transubstantiation*; qu'il falloit re-
 trancher le Chrême, l'Eau bénite & la Robbe blanche du Bapême, & y
 changer l'Exorcisme en une simple prière; qu'il falloit supprimer l'onction
 des malades, le cierge offert par les femmes, qui après être relevées de
 leurs couches se rendoient à l'Eglise pour y remercier Dieu, &c. Je passe
 les

(a) Voyez, Ubi sup. p. 23.

les au-
 jeune R
 bien pl
 à execu
 mois d
 mens d
 qui po
 Anglic
 s'étoien
 me cel
 lice av

La C
 veaux
 Janvier
 bles la
 fers; le
 l'on re
 le 9. o
 Suréro
 reçu la
 où le p
 niâtres
 que l'o
 l'on de
 le 21.
 à l'Ecr
 l'on re
 le 25. q
 le 27.
 mainti
 ou de
 Transl
 libat d
 qui est
 Chefs
 qu'elle
 qu'au
 les pei

Rev
 droits,
 un tem
 tout ce
 rifier la
 & à la
 confes
 » soit
 » solut
 » des p

(a) V
 To

les autres remarques de *Bucer*, qui en ce tems-là fit un livre à l'usage du jeune Roi, dans lequel il lui propofoit un plan de Réforme & de Discipline bien plus étendu, & que vraisemblablement le jeune Monarque auroit mis à execution, s'il eût vécu plus long-tems. *Bucer* mourut à Cambridge au mois de Janvier. Dans le même tems l'Evêque *Ridley* retrancha les ornemens des Autels dans son Diocèse, y métamorphosa ces Autels en tables, qui pourtant conservent encore le nom d'Autel chez les Episcopaux ou Anglicans; corrigea quelques abus, ôta encore quelques cérémonies, qui s'étoient échappées du renversement général de l'ancienne Religion, comme celle de se laver les mains à l'Autel, d'élever le pain, de nétoier le calice avec la langue, &c.

La Confession de foi des Réformés d'Angleterre fut dressée par les nouveaux Docteurs. Ils la commencèrent en 1551. & l'achevèrent à la fin de Janvier 1552. *Burnet* la rapporte en 42 Articles, dont les plus remarquables sont le 3. où l'on assure la vérité de la descente de J. C. dans les Enfers; le 5. où l'on ne reconnoit que l'Ecriture pour règle de foi; le 7. où l'on reconnoit les trois symboles, des Apôtres, de Nicée & de S. Athanasé; le 9. où l'on rejette le Franc-Arbitre; le 13 qui condamne les Œuvres de Surrogation; le 15. où l'on dit que l'on peut pécher, même après avoir reçu la Grâce, & qu'alors on se relève de sa chute par la repentance; le 16. où le péché contre le S. Esprit est défini une malice profonde, une opiniâtreté invincible à déchirer la parole de Dieu & à la persécuter, quoique l'on soit convaincu de sa vérité; le 17. sur la Prédetermination; le 20. où l'on donne le caractère de l'Eglise, & où l'on taxe d'erreur l'Eglise de Rome; le 21. où l'on déclare qu'à l'égard de la foi, l'Eglise ne peut rien ajouter à l'Ecriture; le 22. où l'on rejette l'infailibilité des Conciles, &c. le 23. où l'on rejette le Purgatoire, les Indulgences, les Images, les Reliques, &c. le 25. qui appuie sur le Service en une Langue entendue du peuple; le 26. & le 27. qui réduisent les Sacremens à deux, rejettent l'*Opus operatum*, & maintiennent l'efficacité des Sacremens indépendamment des dispositions, ou de l'intention des Ministres de ces Sacremens, &c. le 29. qui rejette la Transsubstantiation, &c. le 30. qui est une suite du 29. le 31. contre le Célibat des Ecclesiastiques; le 35. qui confirme la nouvelle Liturgie; le 36. qui est contre le Pape, & maintient aux Rois d'Angleterre la qualité de Chefs de l'Eglise; le 40. sur l'état des ames après la mort. On y soutient qu'elles ne s'endorment point, & ne sont point privées de sentiment jusqu'au jugement universel. Le 41. est contre les Millénaires; le 42. nie que les peines des damnés soient limitées à un certain tems.

Revenons à la révision de la Liturgie. On nous apprend que divers endroits, qui furent rétranchés ensuite, n'y avoient été conservés que pour un tems. On abolit donc l'Extrême-onction & l'huile de la Confirmation; tout ce qui, dans la consécration de l'Eucharistie, sembloit encore favoriser la Présence corporelle de J. C. & les signes de Croix à la Communion & à la Confirmation. Cependant (a) la genuflexion des communians fut conservée. » Dans l'Office de tous les jours on inféra, soit pour le matin, » soit pour le soir, une Confession générale des péchés. On y joignit l'absolution générale, où le Prêtre annonce de la part de Dieu la rémission » des péchés à tous ceux qui sont touchés d'une repentance sincère. On la

(a) Voy. dans *Burnet*, ubi sup. L. IV. p. 413. les raisons qu'on eut de la conserver.
Tome IV.

« eut plus utile, ajoute-t-on, qu'une absolution vague & illimitée, telle
 « que les Prêtres l'avoient donnée jusques-là dans les Confessions ». Pour
 inspirer à l'avenir plus de respect à ceux qui s'approcheroient (a), de la
 table pour communier, « on ordonna de prononcer le Décalogue à la
 « tête de l'Office de la Communion; que le peuple l'écouterait à genoux;
 « & qu'à chaque Commandement, il y auroit une pause pour faciliter
 « la dévotion des Auditeurs, qui dans cet intervalle demanderoient par-
 « don à Dieu d'avoir violé le précepte, & imploreroient sa grace pour
 « l'observer mieux à l'avenir ». Tels furent donc les changemens les plus
 importants. « Excepté quelques légères altérations (c'est toujours Burnet
 « qui parle) l'Office divin fut mis dès lors dans le même état, où nous
 « le volons aujourd'hui. Ces altérations, ou plutôt ces corrections, ne
 « furent faites que pour éclaircir quelques passages équivoques ou obscurs
 « de la Liturgie. »

Après avoir ainsi épuré, selon l'expression des Réformateurs, la Do-
 ctine & le Service, on se proposa d'achever de réformer la Discipline,
 de dresser des Constitutions Ecclesiastiques, de limiter la juridiction &
 les procédures des Tribunaux de l'Eglise, de régler les fonctions de ceux
 qui devoient la gouverner. Cela se fit pendant l'année 1552. Pour le
 détail de ces réglemens on renvoie aux Auteurs Anglois, & principa-
 lement à Burnet.

Il faut rapporter au tems d'Edouard cette manière de créer les Evê-
 ques, qui, avec les retranchemens faits au Pontifical Romain, a four-
 ni l'occasion d'examiner la validité des Ordinations Anglicanes. « Les
 « Evêques étoient créés par Lettres patentes du Roi. Ces Lettres mar-
 « quoient d'abord, que le siège étoit vacant par mort, par déposition,
 « ou par translation & par démission. Le Roi ajoutoit, qu'ayant été in-
 « formé des louables qualités de N... il le nommoit à cet Evêché pour
 « tout le tems de sa vie naturelle, ou pour tout le tems qu'il se compor-
 « teroit bien. Après quoi le Roi lui donnoit pouvoir d'ordonner & de dé-
 « poser les Ministres, de nommer aux Bénéfices de son Diocèse, &c. en
 « un mot de faire tous les devoirs de la Charge pastorale, *autant que la*
 « parole de Dieu les attribue aux Evêques : tout cela au nom du Roi, &
 « sous son autorité. Le jour d'après l'expédition de ces Lettres, on en
 « envoioit à l'Archevêque un certificat scellé du grand sceau, avec un
 « commandement de sacrer le nouvel Evêque. Barlow Evêque de S. Da-
 « vid, ensuite de Bath & Well, fut le premier que le Roi créa de la
 « sorte, en la deuxième année de son règne. De cette manière de créa-
 « tion par Lettres patentes on peut conclure *pourtant*, que les Ministres
 « d'Etat attribuoient à la Dignité Episcopale une autorité divine, & qu'un
 « sujet n'étoit nommé par le Roi pour remplir le siège vacant, que com-
 « me les particuliers sont nommés aux Bénéfices, dont les Laïques ont
 « le patronage. Ces Lettres auroient seulement le sujet nommé, à
 « exercer les fonctions de la charge Episcopale, dont il devoit être re-
 « vêtu par l'imposition des mains. Ainsi l'on étoit bien éloigné de la pen-
 « sée de ceux qui ont voulu dire, que les Ecclesiastiques avancés de cet-
 « te manière à l'Episcopat n'étoient pas véritablement Evêques de J. C. »
 Voilà ce que dit Burnet. Nous nous étendrons davantage dans la suite
 sur un article si important.

(a) C'est la manière de s'exprimer des Protestans, en parlant de l'acte de la Communion.

Edou
 teurs se
 roisloie
 confide
 sincère
 plus d'
 le cont
 doit to
 proche
 contre
 voit s'
 que, e
 avec le
 celle M
 ment d
 dispen
 parti P
 C. ont
 des dif
 les dif
 Edouar
 des Im

Mar
 passe l
 règne
 répon
 un Pro
 on ne
 au Cén
 & d'aj
 cal. N
 Cathol
 « s'érés
 « répu
 « ajou
 « mon
 « tres
 « poin
 « pas »

Les
 de l'é
 rans c
 cruaur
 accor
 rale E
 duite
 se dor

(a) P
 pontic

Edouard mourut en 1553, âgé seulement de 16 ans. Les Réformateurs sentirent la perte qu'ils faisoient d'un Prince, en qui les vertus paroissent absolument décidées malgré la foiblesse de son âge. A ne le considérer que comme Chrétien, on ne sauroit lui refuser une piété sincère, & qui, par l'ingénuité dont elle se trouvoit ornée, donnoit plus d'éclat à sa Dignité qu'elle n'en pouvoit recevoir. C'est encore en le considérant simplement comme Chrétien, que j'ose dire qu'il possédoit toutes les qualités essentielles à la Religion. On ne pourroit lui reprocher que les préjugés, dans lesquels les Réformateurs le fortifièrent contre tout ce qui portoit dans leur parti le nom de *Papisme*. Il ne pouvoit s'empêcher de témoigner, combien il haïssoit la Religion Catholique, en sorte qu'avec de telles dispositions, il auroit bien pû devenir avec le tems *intolérant & bigot*. Le refus qu'il fit d'accorder à la Princesse Marie sa Sœur le libre exercice de la Religion, malgré le sentiment du Conseil, prouve ces dispositions. Il se croioit dans le devoir indispensable d'extirper l'Idolâtrie; & il attribuoit ce nom avec tout le parti Protestant, à la Religion de ses Peres, malgré le désaveu que les C. ont toujours fait du faux culte qu'on leur prête tous les jours. Dans des disputes autres que de Religion, un tel désaveu pourroit contenter les disputans, ou du moins modérer leurs vivacités. Quoiqu'il en soit, Edouard croioit de la meilleure foi du monde, que les C. R. faisoient des *Images semblables à la Majesté de Dieu, & les adoroient ensuite*.

Marie qui lui succéda, renversa tout l'édifice de la Réformation. Je passe les controverses des deux partis dans les premières années de son règne, & les supplices qui suivirent les controverses, pour justifier la réponse qu'avoit faite peu de tems auparavant (a) un nommé *Weston* à un Protestant. Il est bon de remarquer ici, que sous le règne de Marie, on ne réordonna point ceux qui avoient reçu les Ordres conformément au Cérémonial d'Edouard: on se contenta de les réconcilier à l'Eglise, & d'ajouter à l'Ordination Anglicane les Cérémonies omises du Pontifical. Néanmoins *Burnet* dit, qu'en brulant les Evêques Protestans, les Catholiques Anglois « suivirent la vieille maxime, que les Ordres con- » *férés dans le schisme ne sont pas valides*. Hooper & Ridley n'étant point » réputés Evêques, furent seulement dégradés de la Prêtrise. Cependant, » ajoute-t-il, l'un & l'autre avoient été ordonnés suivant l'ancien Céré- » monial, si l'on en excepte le serment prêté au Pape; & pour les au- » tres qui avoient été ordonnés suivant le nouveau, on ne les degrada » point du tout, & pour raison de ce procédé on allégua, qu'ils n'étoient » pas véritablement dans les Ordres. »

Les persécutions de Marie enflammèrent le zèle des Protestans au lieu de l'éteindre, & c'est ainsi que dans tous les tems les vues des intolérans ont été trompées. On pardonneroit presque aux Païens toutes les cruautés qu'ils ont fait autrefois souffrir aux Chrétiens: mais comment accorder les cruelles persécutions de ceux-ci avec la douceur de la Morale Evangélique? Je ne trouve que de la contradiction dans cette conduite; & je ne crois pas qu'aucun Ecclésiastique puisse la justifier, qu'en se donnant à soi-même le pouvoir qui n'est dû qu'à Dieu. Il est surpre-

(a) *Pons avec la parole; nous avons l'épée. La ré-* signifie parole, & *Secund épée* ou glaive. *poste* totale sur une espèce de jeu de mots; *Word*

nant après cela que (a) l'intolérance soit plus ou moins de toutes les Sectes, c'est-à-dire, pour m'expliquer mieux, que ceux qui dirigent les maximes & la doctrine de leur parti ne peuvent guères s'empêcher d'en reconnoître l'utilité. A la vérité ils n'ont pas tous également le pouvoir de faire valoir leur intolérance; mais du moins ils se croient permis de haïr les hérétiques, & de les bruler *mentalement*.

Cranmer, qu'on pouvoit appeller l'Apôtre de la Réformation Anglica- ne, fut dégradé & brûlé, comme plusieurs autres Prélats Anglicans. A la vérité il s'étoit rétracté solennellement (b); & par cette rétractation il auroit dû sauver sa vie, si la Reine l'eût considéré seulement comme hérétique: mais elle trouvoit toujours dans Cranmer revenu de ses erreurs le premier auteur du divorce de Henri VIII. Le prétexte qui masqua cette action fut la nécessité de punir un hérétique, qui avoit empoisonné toute l'Angleterre. Si l'extrait que *Burnet* nous donne de la Prédication d'un certain *Cole*, qui assista au supplice de l'Archevêque hérétique, est bien véritable, on peut dire que la contradiction & la *Momerie* s'y donnoient la main. Il est honteux à notre Religion, qu'on l'expose à se justifier par des motifs si peu dignes de la droiture Evangélique. On vit un exemple singulier de cette momerie ecclésiastique, dans les procédures qui furent faites contre les corps morts de *Bucer* & de *Fagius*. On les cita par trois fois devant les Juges. On publia que ceux qui voudroient entreprendre leur défense, après les trois citations, n'avoient qu'à se présenter. Les deux défuntés ne paroissant point, ni personne pour plaider leur cause, on les condamna par contumace; on brula les corps de ces deux hérétiques; & un Evêque ne manqua pas de glisser dans le discours qu'il fit à cette occasion, que les Juges en venoient à ces extrémités avec *repugnance*, &c.

Donnons ici les commencemens des Presbytériens d'Angleterre conformément à ce que *Burnet* en rapporte. Pendant la persécution de Marie il s'étoit retiré beaucoup d'Anglois dans les pais étrangers, & particulièrement à Francfort. Ceux-ci, dit-il, « se persuadèrent qu'ils pourroient s'accommoder des cérémonies du pais où ils vivoient. Cela fut causé qu'abandonnant la Liturgie d'Edouard, ils en dressèrent une autre sur le modèle de Genève & des Eglises Réformées de France. Cette démarche fit murmurer bien des Anglois, qui estimèrent que renoncer à une formule de culte divin, tandis que ceux qui l'avoient ou compilée, ou corrigée en sceloient la vérité de leur sang, c'étoit témoigner trop de mépris pour leurs personnes, & faire bien peu d'état de leurs souffrances ». Sur ce récit je dois remarquer deux choses: l'une, que généralement dans toutes les Sectes on s'attache moins à la doctrine qui doit réunir, qu'à ceux qui forment les liens de l'union par des formulaires & des Liturgies, &c. à quoi avec le tems on porte un respect sans bornes. Doit-on être surpris après cela que la plupart des hommes haïssent les nouveautés; que les éclaircissemens, même sur des points indifférens & qui ne ruinent pas le salut, leur deviennent odieux, que l'excessive vénération qu'ils ont pour les

(a) Il y a une intolérance nécessaire, & sans laquelle le libertinage s'introduit dans la Religion. Cette intolérance peut consister à priver les Sectes de l'exercice public de leur culte, des charges & des emplois, sans forcer les consciences. Aucune Secte ne s'enroit se plaindre d'une telle intolérance. Pour les Athées, & les Fanatiques, suppose qu'il soit bien prouvé que les gens de cet ordre *dogmatisent au préjudice de la Société civile*, il me semble qu'on doit les regarder comme criminels d'Etat.

(b) Il ténogra, dit le P. d'Orléans, une folle-blette qui deshonna les Protestans. Il se fit Catholique pour avoir la vie, & mourut Protestant pour le venger de ceux qui la lui avoient refusée.

les for-
 & à ce-
 bien re-
 grands
 les ami-
 est que
 ger la
 mosité
 » Cox
 » l'Egl-
 » celle
 » Ceu-
 » rent
 » Kno-
 » & y
 » Dive-
 » brou-
 » s'aig-
 » des c-
 » dans
 » nism-
 » des c-
 Parl-
 Elle fu-
 aux Cl-
 appare-
 ou cor-
 ble de
 coupab-
 justifié
 comme
 & qu-
 plutôt
 moins
 qui rel-
 que l'o-

(a) Si
 fallit, s-
 Plin à u-
 ge de M-
 Comme
 de l'ordr-
 ligion, s-
 ne, j'os-
 qui raiso-
 que d'au-
 (b) Aj-
 appelloit
 de superfl-
 modèl. B-
 couloien-
 gnoit pa-
 conform-
 un echaf-

Tom

les formulaires, revienne toujours tôt ou tard à une espèce de tradition, & à ce mérite de l'Antiquité, que les *Chrétiens* des premiers siècles ont si bien reproché aux *Pâiens*, reproche d'autant mieux fondé, qu'un des plus grands hommes du Paganisme n'avoit pas fait difficulté d'exhorter un de ses amis (a) à respecter même les fables. L'autre chose que je remarque, est que ce prétendu mépris des personnes qui avoient contribué à changer la Liturgie, suffisoit seul pour former avec le tems beaucoup d'animosité. « La dispute s'échauffa de plus en plus, continue l'Auteur Anglois. « Cox fit un voyage à Francfort, & obtint un ordre des Magistrats, que « l'Eglise Angloise du lieu n'useroit pas d'autre forme de service que de « celle d'Angleterre. Le différend alla plus loin qu'on ne s'étoit imaginé. « Ceux qui avoient de l'inclination pour la discipline de Genève, se mirent à censurer divers endroits de la Liturgie Angloise. Un certain (b) « Knox, esprit violent & impétueux, poussa chaudement la contestation, « & y engagea Calvin, qui écrivit là-dessus quelque chose de trop outré. « Divers autres incidens rendirent la plaie encore plus grande. On se « brouilla fortement sur le sujet des censures Ecclésiastiques. Les esprits « s'aigrirent si bien de part & d'autre, que l'on s'engagea bien tôt dans « des combats de plume, où les animosités régnerent de toute leur force, « dans des matières qui n'étoient en aucune sorte de l'essence du Christianisme, & n'intéressoient point la conscience. Telle (c) a été la semence « des divisions, qui ont depuis ce tems-là troublé l'Eglise Anglicane. »

Parlons aussi du supplice qui fut infligé à la Bible traduite en Anglois. Elle fut brûlée, je ne dis pas comme hérétique; il n'auroit pas été permis aux *Chrétiens* de traiter la Sainte Ecriture de cette manière. Il y a donc apparence qu'elle fut condamnée au feu comme faussement interprétée, ou comme inutile & dangereuse aux *Laiques*, ou comme un piège capable de précipiter les peuples dans les *Hérésies*. Les *brûleurs* la trouvèrent coupable de ces trois crimes. En France dans ces derniers tems, on l'a justifiée des deux derniers. Elle a été traduite, interprétée, paraphrasée & commentée plus d'une fois en Langue vulgaire à l'usage de tous les *Laiques*; & quoiqu'il se trouve des gens qui délaprouvent cette absolue, ou plutôt cette réhabilitation accordée à un Livre qu'ils regardent pour le moins comme fauteur d'hérésies, principalement chez les *Ultramontains*, qui respectent la *Terre Sainte* d'Italie, comme *Pline* (d) vouloit autrefois que l'on respectât la Grèce, il y a apparence que la Bible se maintiendra

(a) *Sic apud te honor antiquitatis, sit ingentibus factis, sit sibi tunc quoque.* C'est ainsi que parloit *Pline* à un de ses amis, qui alloit exercer la charge de Magistrat en Grèce. Liv. VIII. Epist. 24. Comme la plupart des hommes font les esclaves de l'ordre, de la forme & du système de leur Religion, sans aucunement s'embarasser si elle est bonne, j'ose dire que dans la pratique, il en est peu qui raisonnent autrement que *Pline*. Il leur suffit que d'autres réfléchissent & examinent pour eux.

(b) Ajoutons aussi d'un caractère fanatique. Il appelloit la Liturgie Anglicane d'Edouard un plan de superstitions empruntées des *Papistes* (a *superstitious modell Borrowed from Papists.*) De ce caractère découloient des maximes séditieuses, qu'il ne craignoit pas de débiter, & qui étoient entièrement conformes à celles qui firent peir *Charles I.* sur un échafaut. Il se méloit aussi de faire le *Prophète*

te: enfin ce *Knox*, qui fut l'Apôtre des Réformés d'Ecosse, n'avoit nullement les qualités Apôtoliques, à moins qu'on ne voulût appeler ainsi un zèle violent & bilieux, que *J. C.* a toujours réprimandé dans ses Apôtres. Voyez à la tête d'une certaine *Histoire de la Réformation d'Ecosse* imprimée à Londres en 1644. sans nom d'Auteur, ni de Libraire, la vie de ce *Jean Knox*. On peut dire que c'est le fanatisme tout pur. Aussi ce livre parut-il dans le tems du tiran *Cromwel*.

(c) Vol. aussi sur ces commencemens du *Puritanisme*, Neal *History of the Puritans*. Ce livre est imprimé en 1711.

(d) *Habe ante oculos*, disoit *Pline* à son ami, parlant de la Grèce, *hanc esse terram qua nobis miseris jurata, quas leges vobis non acceperis, sed dederit*, &c. *Pline* Liv. VIII. Epist. 24.

jusqu'au dernier siècle du monde, & qu'on ne lui fera d'autre reproche que celui d'être lû sans fruit. Ce qui vient, selon l'Auteur du Livre intitulé, *Occasional thoughts in reference to a virtuous or Christian life* imprimé en 1705. de ce qu'on la lit l'esprit tout préoccupé des sentimens, & des opinions de ses Docteurs ou de les Maîtres. De cette manière on est incapable d'y trouver autre chose que la Doctrine de la Secte, &c. V. p. 134. & suiv. de ce Livre. Mais comment faire? tout le monde est-il en état d'examiner? Il faut donc lire la Bible, pour profiter seulement des préceptes qu'elle fournit, & se reposant sur l'autorité de son Auteur, abandonner la controverse des dogmes. Mais un Ecclésiastique zélé pour la controverse vous répondra, que cela étant les *Offices de Cicéron* valent autant que la Bible.

La Mort de Marie fut, s'il est permis de parler ainsi, celle de la Religion Catholique, & ressuscita la Réformation. Elizabeth qui succédoit à Marie, avoit été élevée dans une forte aversion pour le Pape, & pour la Religion dont il est le Chef: mais comme d'un autre côté elle aimoit (a) les cérémonies & l'éclat dans le culte Religieux, cela fixa la réforme de l'extérieur de la Religion, tel qu'on le conserve jusqu'à présent dans cette partie de la *Communión Réformée*, qu'on appelle *Eglise Anglicane & haute Eglise*. A peine fut-elle montée sur le trône, que les Protestans se montrèrent aussi ardens à abatre les Images, insulter les Prêtres, supprimer la Messe, &c. que les Catholiques Romains l'avoient été à réparer les brèches faites à leur Religion. La Reine ordonna d'abord la lecture des Evangiles & des Epîtres, de la Prière Dominicale, du Symbole, & du Décalogue en Anglois. Les Litanies furent chantées dans la même Langue; les Prêtres cessèrent d'élever le Sacrement. A la première assemblée du Parlement sous son règne, on rendit les dixmes & les annates à la Couronne, à la Reine (b) la qualité de Chef de l'Eglise, au peuple le Service en Langue vulgaire, la Communión sous les deux espèces, &c.

Il y avoit eu des conférences de Religion entre les Catholiques & les Protestans, dont le résultat avoit été de rester de part & d'autre dans ses premières opinions, & de se séparer mécontents les uns des autres, en s'entreprétant charitablement des faux-fuians, des calomnies, des chicanes, &c. Quoiqu'il en soit, à la suite de ces conférences, où le Parti Protestant fut réputé victorieux, le Parlement fit une Loi pour établir l'uniformité dans le service de l'Eglise; & des Théologiens Protestans furent nommés pour revoir la Liturgie d'Euuard. Ici je crois devoir copier Burnet. » Le seul changement considérable que firent ces Théologiens fut dans l'Article de l'Eucharistie. Le dessein étoit de dresser un » Office pour la Communión, dont les expressions fussent si bien ménagées, qu'en évitant de condamner la Présence corporelle, on réu-

(a) Voyez Burnet. L. VI. p. 385.

(b) Voyez comment M. Bossuet s'explique sur la répugnance qu'Elizabeth témoigna pour la qualité de Chef de l'Eglise. Mais le Sieur de Chevr. . . qui en sçait bien plus que les Bossuets & les Burnets, nous a subtilement développé les raisons de cette délicatesse d'Elizabeth. » Deux motifs, dit-il, en gagèrent la Reine à supprimer le titre de souverain Chef: le désir de rendre aux Catholiques » la liberté de reconnoître sa primauté Ecclésiasti-

» que, sous un terme moins choquant & propre » à faire taire la délicatesse de leur conscience; le » scrupule de se revêtir d'une qualité, qu'elle ne » croioit due qu'au fondateur de la Religion Chrétienne ». Voyez *Abregé de l'Hist. d'Angleterre*, Tome IV. Je souhaiterois, pour mieux justifier le prix d'une si heureuse découverte, que tout le public fût instruit de l'habileté de cet Auteur à pénétrer les scrupules & les délicatesses de conscience.

» nit to
» étoic
» de n
» cis,
» d'em
» d'Ed
» ordo
» chof
» une p
» n'éta
» près
» en p
» paro
» pour
» on e
» corp
» te so
» par l
» mém
» grac
» Min
» aulli
tholiq
ctions
lemen
» ans,
» dans
chang
qui co
Prince
& ajo
Elle s
rien n
leurs
pourt
res fo
les Pr
de co
mens
celui-
non s
ticuli
» E
» fe,
» dre
» par
» deu
» la f
» tum
» deg

» nît tous les Anglois dans une seule & même Eglise ; la plûpart des gens
 » étoient imbus de ce dogme. Ainsi la Reine chargea les Théologiens
 » de ne rien dire qui le censurât absolument , mais de le laisser indé-
 » cis , comme une opinion spéculative , que chacun auroit la liberté
 » d'embrasser ou de rejeter. Pour cet effet, on retrancha de la Liturgie
 » d'Edouard la rubrique, qui expliquoit dans quelles vues l'Eglise Anglicane
 » ordonnoit de recevoir la Communion à genoux. Il y avoit entr'autres
 » choses ces mots ; *que par-là , on ne prétendoit rendre aucune adoration à*
 » *une présence corporelle de la chair & du sang de J. C. cette chair & ce sang*
 » *n'étant point ailleurs que dans le Ciel. Il y eut une autre correction à peu*
 » *près de même nature.* Suivant la première Liturgie d'Edouard, le Prêtre
 » en présentant le pain & le vin aux Communians , leur adressoit ces
 » paroles : *le corps , ou le sang de N. S. J. C. garde ton corps & ton ame*
 » *pour la vie éternelle.* Quand on publia la seconde Liturgie d'Edouard,
 » on en retrancha ces mots , qui sembloient trop favoriser la présence
 » corporelle , & on mit ceux-ci en leur place : *prends & mange ceci , en*
 » *te souvenant que J. C. est mort pour toi. Repais-toi de lui en ton cœur*
 » *par la foi & avec actions de grâces :* ou en prenant le Calice ; *bois ceci en*
 » *mémoire que le sang de J. C. a été répandu pour toi , & lui en rends*
 » *grâces.* L'un & l'autre tour d'expression revenant assez à l'intention des
 » Ministres de la Reine , ils résolurent de les joindre ensemble. On fit
 » aussi quelque changement dans certaines oraisons . Ceux du parti Ca-
 » tholique s'opposèrent le plus fortement qu'ils purent aux nouvelles corre-
 » ctions de la Liturgie , sur lesquelles un d'entr'eux osa bien dire dans le Par-
 » lement » que la nouvelle Religion avoit eu ses révolutions tous les deux
 » ans, de quoi il prenoit pour témoin le dogme de la Présence de J. C.
 » dans l'Eucharistie . Ce parti ne s'opposa pas moins à tous les autres
 » changemens , & principalement à la Primauté Ecclésiastique de la Reine,
 » qui coula aux Catholiques la perte de leurs Evêchés. Après cela cette
 » Princesse acheva de rétablir en son entier l'ouvrage de la Réformation,
 » & ajouta même divers nouveaux réglemens à ce qu'avoit fait Edouard.
 » Elle s'obstina long-tems encore à demander grace pour les Images : mais
 » rien ne put fléchir la sévérité des Evêques Protestans d'alors , & celle de
 » leurs Successeurs n'a pas été moindre contre des peintures , qui sont
 » pourtant infiniment moins dangereuses , que la licence sans borne de tou-
 » tes sortes de libelles contre le Christianisme , dont il ne paroît pas que
 » les Protestans craignent beaucoup le venin. N'y auroit-il pas eu moi-
 » de conserver les Images dans les Eglises , ou comme de simples orne-
 » mens , ou comme des sujets d'édification pour le peuple , & de retenir
 » celui-ci par de bonnes instructions pastorales ? Quoiqu'il en soit , reve-
 » nons aux nouveaux réglemens d'Elizabeth. Voici ceux qui regardent par-
 » ticulièrement les usages & les cérémonies de l'Eglise Anglicane.

» Elle y disoit , que pour prévenir la manière indécente & scandaleu-
 » se , dont plusieurs Prêtres s'étoient mariés , les Ecclésiastiques de l'Or-
 » dre de Prêtre ou de Diacon n'obtiendroient plus cette permission que
 » par le consentement de l'Evêque Diocésain , avec la participation de
 » deux Lieutenans de Police , & de l'aveu des parens , ou des amis de
 » la femme. Elle ordonnoit aux gens d'Eglise de s'habiller selon la cou-
 » tume des deux Universités , Oxford & Cambridge , à proportion des
 » degrés qu'ils y auroient pris. Elle croioit qu'il étoit de la bienséance

» & de l'ordre, que les Ministres se distinguassent par la manière de s'habiller. Elle interdisoit aux cabaretiers & aux traiteurs la vente durant le Service Divin. Elle interdisoit aussi la chaire aux Prédicateurs, qui n'auroient pas pris de l'Ordinaire des lieux de leur résidence la permission de prêcher. Elle chargeoit les Evêques de nommer dans chaque Paroisse quelques personnes sages & prudentes, pour obliger les Paroissiens d'aller à l'Eglise les Dimanches & les jours de fêtes; & l'on devoit agir (a) selon la rigueur des Ordonnances contre ceux qui, malgré les exhortations, s'abstiendroient de ce devoir. Elle vouloit que les prières marquées pour le Service ordinaire, & les Litanies fussent lûes tous les Mercredis & les Vendredis; que ceux qui se serviroient des noms odieux de Papiste, d'Hérétique, de Schismatique, &c. (b) fussent rigoureusement punis; qu'aucun livre ne s'imprimât sans privilège, ou du moins sans permission d'un Archevêque, ou de l'Evêque de Londres, ou de l'un des Chanceliers des deux Universités, ou de l'Evêque du Diocèse, ou de l'Archidiacre du lieu; qu'on se tint à genoux pendant les prières; qu'on fit une révérence, lorsque le nom de *Jésus* seroit prononcé, pour rendre hommage à la Divinité de *Jésus-Christ*. Enfin elle ordonna touchant le pain de la Communion, qu'il fût simple, de figure ronde, un peu plus grand & plus épais que la matière des oublies, & qu'on n'y imprimât aucune figure; & touchant la forme de la prière qui précède immédiatement le Sermon, que dans l'endroit, où il étoit parlé des Saints en ces termes; *qu'eux avec nous & nous avec eux nous puissions tous ressusciter glorieusement*, on retranchât ces mots, *eux avec nous*, comme sentant trop la prière pour les morts. On commença la lecture de la nouvelle Liturgie dans tout le Roiaume le jour de la fête de S. Jean-Baptiste, en l'année 1559.

Parker, aussi zélé partisan de la Réforme que son (c) prédécesseur Cranmer, fut sacré Archevêque de Cantorbery vers la fin de la même année: il le fut, dit Burnet, suivant le Rituel des Ordinations dressé du tems d'Edouard VI. Voici comment cette consécration fut faite à Lambeth, le 17 Décembre 1559. On commença par les prières du matin, qui furent suivies d'un Sermon ou d'une exhortation de *Scory*, convenable à cette cérémonie. Ensuite on présenta *Parker* à *Barlow*; & après les sermens de *Suprèmatie* prêtés à la Reine sur les Evangiles, & la récitation des prières prescrites dans le nouveau Rituel, on lui imposa les mains, en lui disant: *Recevez le Saint Esprit, & souvenez-vous de veiller en vous la grace qui vous a été donnée par l'imposition des mains*. Puis on lui mit la Bible entre les mains, en prononçant ce qui suit: *soyez attentif à enseigner*

(a) Le *Sr de Chev.* ubi sup Tome IV. après avoir répandu plusieurs invectives contre les Catholiques Romains les anciens *Consières de Religion*, s'explique pourtant judicieusement sur cette conduite d'Elizabeth. « Le Parlement, dit-il, imposa des peines à tous les sujets qui refuseroient d'assister au Service divin établi par les Ordonnances. Celle-ci n'exceptoit personne; toutes les Sectes, même parmi les Protestans, étoient soumises au statut. Ainsi l'on vit renâître le tems de contrainte tant détesté sous l'empire absolu d'Henri VIII. Elizabeth porta encore plus loin que son Pere le despotisme sur les consciences,

&c. » Cette conduite, effet de la politique du tems, est encore une des choses où la Réformation ne se trouve marquée que du *seul de l'humanité*.

(b) Ce règlement étoit digne d'une Princesse Chrétienne. Les noms odieux & les invectives en matière de Religion ne marquent rien moins qu'une personne véritablement Religieuse. J'avoue que cela sert à soulager pour quelques momens la bile de certains faux dévots Catholiques & Protestans, qui se détestent mutuellement de tout leur cœur.

(c) Entre Cranmer & Parker, il y a le Cardinal Polus.

ex
nuellen
ble; m

Par
cet év
jours (s
que la
de l'O
pas ét
de Par
d'un c

« cett
» Bon
» le fa

« Scop
» blén
» fiég

» Là
» Bibl

» ces
» se l

A l'oc
ment

» gén
» élu

» ctio
» du

» tuel
» vés

» con
» du

» tion
rendr
quem
laire,

il just
dit-il
assislé

ont d
» Pro
» des

» céle

(a)
Ordina
lit que
Mafin
Ordina
ney, ré
(le P.
veller
qu'a l'
dot sur

& exhorter (le peuple conformément à ce saint Livre,) & meditez continuellement les preceptes qu'il renferme, &c. Ils communiquèrent tous ensemble ; mais on ne mit pas le Bâton pastoral entre les mains de l'Archevêque.

Parker sacré Archevêque sacra ensuite quatorze Evêques. Je place ici cet événement, à cause de la grande question qui s'est formée de nos jours (a), sur la validité des Ordinations Anglicanes. On a donc prétendu, que la consécration de Parker n'avoit pas été valide, parce que l'essentiel de l'Ordination y avoit été omis, & que Barlow son consécrateur n'avoit pas été consacré (b) lui-même. On a aussi débité, que cette consécration de Parker s'étoit faite dans un cabaret qui avoit pour enseigne la tête d'un cheval. C'est-là, dit-on « que se rendirent les Evêques nommés pour » cette cérémonie. Après que l'Evêque de Landaff eut reçu défense de » Bonner Evêque de Londres de sacrer Parker, ce Prélat n'osant plus » le faire, les Evêques désignés (Barlow désigné Evêque de Chichester, » Scory désigné Evêque de Hereford) étourdis de cette défense, s'assemblèrent dans le cabaret que j'ai nommé (avec Coverdale qui avoit tenu le » siège d'Exceter sous Edouard VI. & Hodgkins suffragant de Bedford.) (c) » Là Scory commanda à ses collègues de se jeter à genoux, & posa la » Bible sur la tête, ou sur les épaules de chacun d'eux. Quand il eut dit » ces paroles : Reçois la puissance de prêcher purement la parole de Dieu, ils » se levèrent, comme s'ils eussent véritablement été sacrés Evêques ». A l'occasion de ces paroles, je dois remarquer ici, que selon le raisonnement que fait le P. le Courayer, « l'imposition des mains & la prière en » général, c'est-à-dire l'Invocation du S. Esprit, pour obtenir à l'Evêque » élu les grâces, dont il a besoin pour s'acquitter dignement des fonctions de son Ministère, sont seules la matière & la forme essentielle » du Sacrement de l'Ordre. La preuve en est, continue-t-il, dans les Rituels & les Pontificaux Grecs & Latins, que l'Antiquité nous a conservés, &c. Or les Anglois, dans leur nouvelle formule d'Ordination, ont » conservé l'imposition des mains & la prière. Rien donc d'essentiel, ni » du côté de la matière, ni du côté de la forme, n'a manqué à l'Ordination de Parker ». C'est cette proposition que le P. le Courayer tâche de rendre évidente. Je mets ce passage ici, comme Ecrivain impartial, uniquement pour montrer comment ce Religieux a crû justifier le formulaire, que j'ai rapporté plus haut. On peut voir dans Burnet (d) comment il justifie la validité de l'Ordination de Parker, & réfute un conte inventé, dit-il, 40 ans après l'événement, & dans le tems que tous ceux qui avoient assisté à cette cérémonie étoient vraisemblablement morts. A l'égard de ceux qui ont douté de la validité de l'Ordination » parce que tous les Evêques de la » Province de Cantorbery n'assistèrent pas au sacre de leur Primat, & que » des quatre Prélats qui tinrent leur place, il s'en trouva trois sans Diocèse, & l'autre simple suffragant », Burnet prétend la rendre canonique

(a) Voi. Préface de la Dissert. sur la Validité des Ordinat. des Anglois, par le P. le Courayer. On y lit que longtemps auparavant (ce fut en 1616.) Masen Archevêque de Norfolk avoit défendu ces Ordinations ; qu'un autre Anglois nommé Champney, répondit à cet Ouvrage & fut réfuté ; & qu'il (le P. le Courayer) ne s'étoit déterminé à renou- veller & examiner plus à fond cette question, qu'à l'occasion d'un Mémoire de l'Abbé Renaudot sur cette matière, publié dans un Ouvrage de

l'Abbé Gout, sur la véritable croiance de l'Eglise Catholique, imprimé à Paris en 1720.

(b) Voi. à la fin du Tome second de la Dissertation sur la validité des Ordinations, p. 78. & suiv. les pièces justificatives de cette Consécration de Barlow, & dans la Dissertation même Ch. III. ce que le P. le Courayer dit pour en prouver la réalité.

(c) Voi. dans la Dissertation ubi sup. p. 21. & suiv. Tome premier, comment on réfute ce conte.

(d) Ubi sup. L. VI. p. 250.

& légitime par des exemples de ce qui s'est passé du tems des Evêques Ariens. Il ajoute d'autres raisons, qu'on peut voir dans son *Histoire de la Réformation d'Angleterre*. Ceux qui voudront sçavoir plus à fond l'Histoire de ce fait important, après avoir lû ce que le P. le Courayer a écrit à ce sujet, doivent consulter l'Ouvrage du P. le Quien de l'Ordre de S. Dominique, celui du P. Hardouin Jésuite, & quelques autres qui furent publiés il y a environ 15. ou 20. ans.

Achevons de rapporter ce qui concerne cette grande Révolution. Les Evêques d'Elizabeth donnèrent une nouvelle Confession de Foi, ou du moins ils firent des additions & des changemens à celle qui avoit été dressée sous le règne d'Edouard. Voici ce qu'il y a de plus remarquable dans leurs corrections. 1. Ils laissèrent indécidé la manière de la descente de J. C. aux Enfers. 2. A l'article de l'autorité de l'Eglise ils ajoutèrent, *qu'elle a la puissance d'ordonner des ceremonies & des rites, & qu'elle est le juge des Controverses, mais un juge qui relève de l'autorité de l'Ecriture*. 3. (a) Sur l'Eucharistie on dit, *que le Corps de N. S. J. C. est donné & reçu d'une manière spirituelle, & que le moyen par lequel nous le recevons est la foi*. Je laisse le détail de la version de la Bible, & plusieurs autres circonstances moins essentielles. Mais avant que de finir cette matière je dois apprendre au Lecteur, que dès le commencement de son règne, Charles II. chargea les Evêques & les Théologiens de revoir la Liturgie Anglicane, & la forme de l'Ordination abolie avec l'Episcopat en 1646. par Cromwel. Cette Liturgie, l'Ordination, & les changemens qu'on y fit furent approuvés par le Parlement en 1662. & c'est ici (b) l'Epoque de la dernière variation qu'on a reprochée à l'Eglise Anglicane sur cet article.

L'abregé que je viens de donner seroit imparfait, si je n'y ajoutois celui de l'Histoire de la Réformation d'Ecosse. Ses motifs ne diffèrent pas de ceux qu'ont donné les autres Réformateurs. A les entendre ils ont toujours eu pour principe le salut des ames, de même que toutes les autres Révolutions des Etats ont toujours pour but le bien du public en ce qui concerne la Société civile. Ainsi les Auteurs Protestans de ce tems-là, & tous ceux qui ont favorisé la Réforme des Ecossois commencent par nous assurer, que les désordres du Clergé n'étoient pas moindres en Ecosse, qu'en Angleterre & dans les autres Etats de l'Europe; que les excès de ces désordres donnèrent lieu d'en rechercher l'origine, & de comparer ensuite les pratiques de ces Ecclesiastiques, & leurs mœurs avec celles de J. C. & de ses Apôtres; que cette recherche produisit celle de la Doctrine, laquelle, s'il faut ainsi dire, fonde les mœurs & autorise la conduite; qu'en découvrant dans cette Doctrine beaucoup d'altérations

(a) Voyez *Burnet*, ubi sup. p. 954. & 955. Lib. VI. sur les précautions que l'on prit pour ne pas trop s'expliquer sur une matière si délicate.

(b) Il y a quelques années que M. Whiston publia une carte assez singulière, qu'il appella la *régle de la foi Chrétienne*. C'étoit une Table de tous les anciens Symboles des trois premiers siècles, contenant les Doctrines fondamentales de la Religion Chrétienne, pour l'usage de toutes les familles des Fideles d'Angleterre. Il y a rangé en 22. Colonnes autant de Symboles des trois premiers siècles, de manière que les articles qui regardent le même sujet, se trouvent vis-a-vis l'un de l'au-

tte, compris entre deux lignes parallèles qui traversent la carte d'un bout à l'autre. Ainsi en lisant de haut en bas, on lit chacun des Symboles à part, & en lisant d'un côté à l'autre, on trouve les différentes manières d'exprimer les mêmes articles de foi dans les Symboles. Les Eglises Protestantes auroient besoin d'un semblable Catalogue de toutes les Confessions de foi depuis la Réformation, pour mieux sentir les variations, les différences & les obscurités de ces Confessions: mais à ce défaut on peut très-bien s'en instruire dans l'Histoire des Variations de M. de Meaux.

& d'ad
cette E
Eglise
Voilà
tous ce
tion de
se, diri
foibles
pruden
dans ce

Il est
& que
théorie
sonne
dans le
& qu'il
ce, &
supplic
grés de
trine,
naire
liberté
nairer
passion
men,
mouve
regard
effets
écoute
velles
re, &
mande
la lect
suites
fois,
l'excel
aux C
laisser
diment
leurs,
le ave
na la
de fai
sépar
culier
toute
Qu
tres se
forma

& d'additions, *on se crut en droit de la réformer*, d'instruire les peuples de cette Réforme, de les y appeler, & de séparer par ce moi en d'une Eglise corrompue un corps de fidèles digne d'être appelé l'Eglise de J. C. Voilà ce que dirent les Réformateurs Ecossois, & ce que diront toujours tous ceux qui porteront le nom de Réformateurs jusqu'à la consommation des siècles. Mais comme il n'appartient qu'à ceux que Dieu autorise, dirige & éclaire immédiatement, d'accomplir une telle Œuvre sans foiblesse, sans politique, sans variations, & sans les égards qu'exige la prudence du siècle, on ne fera pas surpris de trouver les mêmes défauts dans celle-ci, que dans les autres dont j'ai parlé.

Il est encore inutile de faire remarquer ici, que *Wicléf* & les *Lollars* avoient préparé les voies aux Réformateurs Ecossois comme aux Anglois, & que les traces ne s'en étoient point encore perdues, lorsque les Luthériens & les autres Protestans voulurent commencer leur Schisme. Personne n'ignore que les nouvelles opinions de ceux-ci avoient pénétré dans le Roiaume d'Ecosse plusieurs années avant la mort de Henri VIII. & qu'il en avoit couté la vie à *Patrice Hamilton*, distingué par sa naissance, & à plusieurs autres, pour ne les avoir pas voulu abjurer : mais ces supplices & tous les autres efforts du Clergé n'empêchèrent pas les progrès du *Protestantisme*. Les peuples furent curieux de connoître une doctrine, pour laquelle les gens se faisoient bruler : telle est la suite ordinaire des persécutions, qui avec cela ne laissent guères aux hommes la liberté de juger & d'examiner. Et comme nous nous déterminons ordinairement pour les plus foibles, on ne doit pas s'étonner, que la compassion nous contraigne presque malgré nous de décider, sans autre examen, que la vérité se trouve du côté des souffrances. C'est-là un de ces mouvemens naturels aux hommes ; mouvement qui par son activité a fait regarder un grand nombre de conversions à la Réforme, comme des effets de l'opération du S. Esprit. Avec toutes ces dispositions les Ecossois écoutèrent facilement la doctrine de la Réformation, & suivirent les nouvelles opinions avec la même rapidité qui venoit d'entraîner l'Angleterre, & une grande partie de la France & de l'Allemagne. D'abord ils demandèrent la Bible ; & le Parlement fut obligé en 1543. d'en accorder la lecture en Langue vulgaire. Cette demande, détachée de toutes ses suites, n'avoit rien que de juste & de raisonnable. La donner aux Ecossois, c'étoit les délivrer du joug d'un grand nombre d'abus favorables à l'excessive autorité du Clergé, & opposés à ce que cette lecture apprend aux Chrétiens : mais aussi la leur abandonner sans restriction, c'étoit leur laisser le pouvoir de raisonner à perte de vue, & de la concilier trop hardiment avec toutes leurs faiblesses. On la donna pourtant ici comme ailleurs, sans aucune restriction. Ainsi elle fit le même effet en Ecosse, qu'elle avoit fait en Angleterre & en Allemagne, qui fut que chacun se donna la liberté d'y chercher la justification des opinions qu'il avoit résolu de faire valoir ou d'adopter ; que chacun y voulut trouver les moïens de séparer par soi-même *l'ivraie d'avec le bon grain* ; enfin que l'examen particulier fit disparaître chez les Ecossois, comme il avoit déjà fait ailleurs, toute l'Autorité de l'Eglise.

Quoique *Patrice Hamilton*, *Seton Moine Dominicain*, & quelques autres soient généralement regardés comme les premiers Auteurs de la Réformation d'Ecosse, les Puritains de ce pais-là ne veulent l'attribuer qu'à

Knox, cet ardent antagoniste de la Liturgie Anglicane, ainsi que je l'ai dit plus haut. Ce fut en 1547. que ce *Jean Knox* reçut la vocation, telle quelle, dirois-je presque, d'un autre (a) Prédicant Ecoffois nommé (b) *Jean Rouch*. *Knox* prêcha publiquement contre le Pape dans l'Eglise paroissiale de S. André, le Dimanche qui suivit sa vocation au ministère. A son exemple il s'éleva divers Prédicants de côté & d'autre contre l'Eglise (c) Romaine. *Knox* appuyé de quelques Seigneurs Ecoffois s'en alla prêcher ensuite en divers endroits du Roiaume, & donna la Cène à la Protestante chez divers Gentils-hommes Ecoffois. Il enseigna même assez publiquement la doctrine dans Edimbourg. Ce fut en 1556. qu'il écrivit à la Reine Marie Régente d'Ecosse une (d) lettre apologétique de sa doctrine, mais si peu respectueuse, & si remplie d'invectives contre l'Eglise Romaine, que cette Princesse la traita de libelle, en la donnant à lire à *Becton* alors Evêque de Glasgow. Quelque (e) tems auparavant les Anglois de Genève, qui suivoient (f) la Liturgie de Calvin, l'avoient invité à se rendre auprès d'eux. Après son départ on le brûla en effigie dans Edimbourg: mais les freres d'Ecosse, entre lesquels étoient divers Gentilshommes distingués, lui écrivirent de *Sterling* une lettre si pressante au mois de Mars de 1556. qu'il ne put se refuser à leurs instances, après avoir consulté Calvin l'Oracle de la Réforme, & avec lui les autres freres de Genève. Calvin & les freres trouvèrent qu'il seroit rebelle à Dieu, s'il ne suivait pas cette nouvelle vocation.

Knox se mit donc en chemin au mois de Septembre de la même année, pour retourner en Ecosse auprès de ses freres: mais il fut retenu à Dieppe par deux lettres (g) peu agréables à la chair, qu'il reçut de deux fidèles d'Ecosse. Ces Lettres marquoient divers contretems, que souffroit la Réforme d'Ecosse. Le bilieux Apôtre des Puritains écrivit aux freres, pour se plaindre de ces contretems, & les animer à se délivrer de l'oppression. » Car, disoit-il, vous devez hazarder votre propre vie, & même contre les Rois & les Empereurs, pour délivrer les opprimés. C'est » pour cela que vous êtes appelés les *Princes du peuple*. Vous ne recevez l'hommage & le respect de vos freres, que par rapport aux devoirs de votre charge, & ce devoir consiste à vanger & délivrer vos freres & vos sujets de la violence & de l'oppression ». Cette lettre & plusieurs autres firent effet sur la Noblesse & sur les peuples, dont les dispositions, comme je l'ai déjà dit, étoient généralement favorables à la Réformation. La Congrégation, c'est le nom que l'on commença (h) de donner alors aux nouveaux fidèles, fit (i) une convention pour se défendre, & promit devant la Majesté de Dieu, qu'elle maintiendrait, au péril même de la vie, la Réforme & ses Ministres contre *Satan*, & contre

(a) Je ne prétens pas me servir ici de ce terme comme d'une injure, ni y attacher aucun mépris. Je m'en sers pour désigner des Prédicateurs sans Ordination, tels que sont les Ministres des Puritains.

(b) *Burnet*, ubi sup. L. III. p. 785. dit qu'il fut brûlé en Angleterre sous le Regne de Marie.

(c) Je parle selon la manière des Protestans, en appelant l'Eglise Catholique Eglise Romaine.

(d) *Knox* la fit reimprimer augmentée d'une explication en 1558.

(e) Le Juillet 1555.

(f) Qui s'étoient séparés, dit l'Auteur Anglois, ubi sup. p. 102. de l'assemblée superstitieuse & contumace de *Frankfort*, laquelle suivait le Rit Anglican.

(g) Presque toutes les expressions, dont je me sers dans ce récit, sont prises de la lettre même de *Knox*.

(h) *History of the Reformation*, &c. ubi sup. p. 111.

(i) Cette convention est du mois de Décembre 1557. Elle fut signée par plusieurs Seigneurs Ecoffois. La lettre de *Knox* est datée de Dieppe le 27 Octobre 1557. Voi. *History*, &c. ubi sup.

tre son
& l'ac
Reine
porté
ques f
le ne
ensuite
dit de
cosse,
plus de
à cette
ple va
Pie IV
Cardin
» que p
» laissé
Schifin
ches. L
que ce
siter l
ni à la
foi, q
dèles.
voluti
ques d
tre no
tion ac
à ne p
offrit c

Au
Eglises
de la v
dit, q
fir de s
pliqua
fieurs
rent c
bien a
assuren
furent
délité
testat
brilla l
la Met
voit so
sence ;

(a) Ell
Puritan
semens,
nal de L
Ton

tre tout pouvoir tyrannique qui s'éleveroit contre elle. Cette déclaration, & l'accroissement extraordinaire du parti des Protestans intimidèrent la Reine Régente : d'abord elle se relâcha. La politique & la force l'emportèrent sur son zèle pour les Catholiques ; & comme elle tiroit quelques services des Protestans, cette même politique lui fit promettre qu'elle ne les inquiéteroit point sur la Religion. Mais la déférence qu'elle eut ensuite aux Remontrances du Cardinal de Lorraine son frere, & le crédit de l'Archevêque de S. André & des autres Prélats Catholiques d'Ecosse, la portèrent à violer (a) sa promesse, ou du moins ne lui permirent plus de s'opposer à cette prétendue fermeté du Clergé, disons mieux, à cette invincible obstination qui a toujours exposé l'Eglise. Un seul exemple va le prouver. En 1561. la France demanda par son Ambassadeur à Pie IV. la Communion sous les deux Espèces : mais elle lui fut refusée. Le Cardinal de S. Ange donnant sa voix contre cette demande de la France, dit : « que plutôt que d'accorder un tel poison aux François, il valloit mieux les laisser mourir ». Cela se passoit dans un tems, que les plaies faites par le Schisme des uns & par l'inflexibilité des autres, étoient encore toutes fraîches. Ne jugeons point de cette Prince. Le par cette conduite ; & croions que ce n'est pas son esprit, mais celui des Ecclésiastiques, qui fait consulter la Religion à tout abîmer, sans aucun égard ni aux circonstances, ni à la disposition des peuples. C'est ce même esprit, qui fait violer cette foi, qui, selon les préceptes de J. C. doit même être gardée aux infidèles. Toujours inspirés de cet esprit, qui n'eut point d'égard aux révolutions que les Etats voisins donnoient pour exemples, les Catholiques d'Ecosse brûlèrent impitoyablement dans Saint André un vieux Prêtre nommé *Gautier Mill*, qui s'étoit déclaré Protestant, & cette exécution acheva d'irriter les Ecossois. On assure que toute la ville s'obstinant à ne point fournir de corde pour attacher *Mill* au pôteau, l'Archevêque offrit charitablement les cordons de son lit pour cet usage.

Au lieu de s'intimider, les Protestans prêchèrent publiquement dans les Eglises de S. Jonston ; & quand la Reine commanda à Mylord *Rutven* Maire de la ville de faire rentrer ces rebelles dans leur devoir, ce Seigneur répondit, *qu'il pouvoit bien soumettre les corps & les détruire selon le bon plaisir de S. M. mais qu'il n'avoit aucune autorité sur les consciences*, & elle répliqua pour lors, qu'il s'en repentiroit & eux aussi. En même tems plusieurs autres Places se déclarèrent pour la Réforme, & les Ministres furent cités à Sterling. Ils se mirent en chemin pour s'y rendre, mais si bien accompagnés, qu'elle crut devoir les contremander, en les faisant assurer que la citation n'auroit point de suite. Cependant, ajoute-t-on, ils furent déclarés rebelles pour n'avoir pas obéi à la sommation. Cette infidélité, où l'on reconnoit le caractère des *Quisès*, grossit le parti des Protestans : d'autres mécontents se jetèrent parmi eux. A S. Jonston le peuple brisa les images ; voulut assommer à coup de pierres un Prêtre qui disoit la Messe, sous prétexte (b), *que Dieu avoit défendu l'Idolâtrie, il ne pouvoit souffrir qu'en dépit de lui elle fût exercée publiquement & en sa présence* ; força & pillà les Couvens ; abatit une maison de Chartreux ; & les

(a) Elle les trompa long-tems, disent les Ecossois *Puritans*, par de fausses promesses & par des déguisemens, jusqu'aux engagemens pris avec le Cardinal de Lorraine. Pour lors elle se déclara ouverte-
ment contre eux, jusques-là qu'elle leur dit, « quand vos Ministres prêcheroient aussi vrai que S. Paul, ils seront tous bannis du Roiaume. »

(b) *Hijtoiry*, &c. ubi sup. L. II. p. 139.

soulevemens allèrent si loin, qu'en peu de tems le parti se vit en état de mettre sur pied une armée assez considérable. Alors la Régente proposa une amnistie, & consentit de renvoyer au Parlement la connoissance des différens qui concernoient la Religion. Enfin pour abrégé, on nous assure que les promesses furent encore violées, & que la Reine, pour se justifier, répondit, *que les Princes ne sont point obligés de tenir ce qu'ils promettent aux Hérétiques.* » Ma conscience, ajouta-t-elle, m'engage à exterminer les Sectaires : » réponse qui acheva de lui ôter toute la confiance des Ecoissois. Chacun prit parti pour la Réforme, & pour lors on travailla tout de bon à supprimer ces anciens usages, que les Protestans regardent comme des abus, & à confirmer tous les changemens qu'on avoit commencé de faire dans les dogmes. A l'égard de la Reine Régente, le résultat de cette révolution de Religion fut, qu'elle perdit son autorité, les Seigneurs d'Ecosse l'ayant déclarée déchuë de l'administration du Roiaume. Elle mourut quelque tems après, dans une espèce de regret de tout ce qu'elle avoit fait, au moins s'il faut en croire les Protestans, qui (a) ajoutent » que la Régence de cette Princesse fut accompagnée de sagesse, de justice & de douceur, tant qu'elle suivit ses seuls mouvemens ». Après la mort de la Reine le Parlement s'assembla, & fit quatre ordonnances pour la Réformation. Elles furent données, pour abroger l'autorité du Pape, pour détruire la Superstition, pour punir ceux qui diroient ou qui entendoient la Messe, & enfin pour ratifier une Confession de foi dressée par Knox sur (b) le modèle de la Confession de foi de Calvin.

Si, comme on vient de le voir, dans cette révolution de Religion, on doit reprocher aux Ecclésiastiques Catholiques, & à tout le parti de la Cour, l'intolérance, on peut reprocher aussi aux Protestans Ecoissois, & aux Docteurs qui les réformoient, beaucoup de violence & d'emportement, des maximes séditionnelles, & entièrement opposées à cet Evangile qu'ils vouloient suivre scrupuleusement & sans la moindre altération ;

(a) Burnet, ubi sup. L. VI. p. 973.

(b) En l'ann. 1560. L'Article XXI. est remarquable par le grand nombre de paroles qu'on emploie pour expliquer, comment le fidèle mange spirituellement le corps de J. C. en faisant la Cène. Voici une partie de ce qu'on dit dans les propres termes de l'Original. » Notwithstanding the far distance of place, which is betwixt his body now glorified in the heaven, and us now mortall in this earth: yet we most assuredly beleieve, that the bread that we break in the Communion of Christs body and the cup which we blesse is the communion of his blood: so that we confesse, and undoubtedly beleieve that the faithfull in the right use of the Lords table do eat the body and drink the blood of the Lord Jesus, that he remaineth in them and they in him. Yea that they are so made flesh as his flesh, and bones of his bones, that as the eternall god-head hath given to the flesh of Christ Jesus, which of the owne condition and nature was mortall and corruptible, life and immortality; so doth Christ Jesus his flesh and blood eaten drincken by us give to us the same prerogatives; which albeit we confesse are neither given unto us at that onely time, neither yet by the proper power and vertue of the Sacraments onely; yet we assure that the faithfull in the right use of the Lords table hath such conjunction with Christ

» Jesus, as the naturall man cannot comprehend, &c. » La Confession de foi de Calvin dit, » bien que J. C. soit au Ciel, toutefois nous croions que par la vertu secrète & incompréhensible de son esprit, il nous nourrit & vivifie de la substance de son corps & de son sang, &c. Celle des Pays-Bas dit, que nous recevons par la foi le vrai corps & le vrai sang de Christ, notre seul Sauveur en nos ames pour notre vie spirituelle. » Cependant la manière par laquelle nous le mangeons (avoir le corps de J. C.) n'est pas la bouche, ains l'esprit par la foi ». Voi. sur ces deux dernières Confessions ce qui en a été dit dans le Volume précédent. On voit dans ces différens passages, que les fidèles d'Ecosse, de la Réforme de Calvin en France, & de celle des Pays-Bas, ne parlent pas plus clairement que les fidèles de la Réforme de Luther. Après avoir travaillé si longtems les uns & les autres sur une matière si inapplicable, ne vaudroit-il pas mieux se supporter charitablement & se traiter comme freres? Mais par malheur le Ministre ne scauroit souffrir un Prêtre qui adore J. C. sous la figure de l'Hostie qui n'est plus l'Hostie, ni le Prêtre un Ministre qui dit que le Sacrement de l'Eucharistie consiste à manger spirituellement J. C. Demandez aux uns & aux autres en quoi consiste l'esprit de la Communion; c'est une question dont ils s'embarassent très-peu.

enfin
qu'ils
ont au
Catho
Guise
même
Protes
gens
tendu
s'est r
les pro
raison
der la
des, c
des ex
J'ai
Knox
représ
gregar
toit a
le feu
dis-je
sufcri
à tous
foite
la né
nation
effetti
qu'il
mécha
Knox
son se
contre
L'exer
» le p
» pli
» che
» Do
» l'ol
» po
» les
» siff
» en
» qu
» De
» leu
» qu

(a)
(b)
sup. p

enfin une conduite bien différente de celle de cette *Eglise Apostolique*, qu'ils prétendoient rétablir dans leur païs. Ces excès & ces emportemens ont aussi été mis sur le compte des Protestans de France par les Ecrivains Catholiques. Par exemple, ceux-ci leur ont reproché l'assassinat du Duc de Guise, des Sermons emportés & séditieux, des affiches & des placars de même nature, des invectives violentes contre l'Eglise Romaine, &c. Les Protestans tâchent de se justifier par le désaveu de ces excès, causés par des gens de guerre, ou par des particuliers, dont la Réforme n'a jamais prétendu autoriser la conduite. Quelques-uns ajoutent, que la Religion ne s'est trouvée intéressée que par accident, & pour servir de prétexte, dans les premiers troubles de Religion. Quoiqu'il en soit, il faut rabattre des raisons & des reproches des uns & des autres. Mais on ne sauroit accorder la même indulgence à ce qui a été posé pour principe par des Synodes, ou par des Chefs avoués de tout le parti. C'est de quoi je donnerai des exemples.

J'ai cité divers passages, qui peuvent donner une idée du caractère de *Knox*, le principal *Predicant* des Ecoissois. En voici quelques autres, qui représenteront au Lecteur l'esprit de tout le parti. En l'année 1559. la *Congrégation saintement irritée* contre le Clergé Romain, qui de son côté imitoit aussi saintement les maximes de J. C. en attisant, autant qu'il pouvoit, le feu de la persécution contre les Ecoissois Protestans; cette *Congrégation*, dis-je, lui adressa une lettre remplie de plaintes & de menaces avec cette suscription: *A la génération de l'Antechrist, aux Prélats pestilenteux, & à tous leurs adhérens, &c.* Dans une adresse présentée à la Noblesse Ecoissoise la même année (a) par la *Congrégation* de J. C. après avoir représenté la nécessité d'une conférence publique, où l'on pût décider, si les *abominations, nommées & qualifiées Religion par les pestilenteux Papistes, étoient effectivement la véritable Religion* de J. C. on représentoit à cette Noblesse, qu'il étoit de son devoir (b) de *mettre au fein à la rage & à la fureur des méchans, fussent-ils des Rois & des Empereurs.* Dans un entretien que Jean Knox eut avec la Reine d'Ecosse *Marie Stuart*, il se servit d'une comparaison sophistique, pour justifier ce principe, que les *sujets peuvent tirer l'épée contre leur Prince, & principalement pour défendre leur Religion & en obtenir l'exercice libre.* (c) « Croiez-vous, lui disoit la Reine, que des sujets aiant » le pouvoir en main, doivent résister à leurs Princes? Oui, Madame, ré- » pliqua-t-il; si les Princes excèdent les bornes de leur pouvoir, & font des » choses auxquelles on ne doit point obéir, il est permis de leur résister. » Doit-on honorer les Princes, & leur obéir au-delà de l'honneur & de » l'obéissance que Dieu ordonne de rendre à un pere & à une mere? Sup- » posé qu'un pere tombe en phrénésie, & veuille tuer ses enfans, qu'alors » les enfans se liguent ensemble pour leur commune défense, qu'ils fai- » sissent ce pere phrénétique, lui ôtent les armes, le lient & le tiennent » en prison jusqu'à ce que la phrénésie soit passée, croiez-vous, Madame, » que ces enfans soient criminels, ni que Dieu soit offensé de cette action? » De même quand les Princes font mourir ces enfans de Dieu qui sont » leurs sujets, leur zèle aveugle est une véritable phrénésie, pendant la- » quelle on doit leur ôter l'épée, leur lier les mains, les mettre en prison,

(a) Suscription de cette adresse.

(b) Voi. cette maxime dans *History*, &c. ubi | contre Marie Reine d'Angleterre dans cette même
adresse que j'indique ici.

sup. p. 184. *Knox* s'exprime encore plus fortement | (c) *Hist. de la Réfor. d'Esse*, ubi sup. p. 317. L. IV.

« jusqu'à ce qu'ils soient revenus à leur bon sens ; & c'est là la véritable
 « obéissance qui s'accorde avec la parole de Dieu ». Telles étoient les
 maximes Evangéliques de l'Apôtre des Puritains ; maximes avec lesquelles
 on renverferoit bien-tôt les Etats. J'ai indiqué ci-dessus quelques excès de
 cet ordre, qu'on a reprochés aux Protestans de France. On peut y ajouter,
 comme digne de répréhension, l'Article 47. du Synode National de
 Lyon tenu en 1563. & s'il m'est permis d'étendre les reproches jusqu'à
 notre tems, j'y ajouterai aussi le caractère séditieux de ces libelles, dont
 certains Réfugiés ont *inondé le public* pendant 40 ans, & les Sermons pleins
 d'emportemens de plusieurs de leurs Ministres. C'est-là cet esprit séditieux,
 qui dans le dernier Siècle a donné la hardiesse aux sujets de déposer &
 de faire mourir leurs Souverains ; esprit au reste que le parti Catholique
 ne doit pas trop reprocher aux Protestans, puisqu'il, sans remonter jus-
 qu'au tems que les Empereurs étoient dépotés, & leurs sujets abtous du
 crime de déobéissance, nous avons eu chez nous le zèle séditieux des
 (a) Prédicateurs de la Ligue, & des (b) Apologies imprimées publique-
 ment des meurtriers des Rois.

C'est à l'année 1560. qu'il faut fixer la Réformation de l'Ecosse, parce
 que, comme je viens de le dire, ce fut en cette année que le Parlement
 ratifia la Confession de foi dressée par *Knox*. L'Apôtre Ecossois établit
 dans son pais la discipline de Genève, avec les maximes & la doctrine de
 Calvin. A l'exemple des Eglises Luthériennes on élut, outre les Ministres,
 un Surintendant. *Knox* fit le Sermon & la prière pour le recevoir ; ensuite
 on créa des Anciens & des Diaeres. Les Articles de la police Ecclésiast-
 ique dressée par le même *Knox* furent présentés à l'assemblée qui se tint
 dans le mois de Janvier 1561. L'Imposition des mains n'y fut conservée
 aux Ministres, que comme une chose qui n'étoit pas (c) absolument né-
 cessaire. Cependant ces Articles ne furent point ratifiés ; & ce ne fut que
 de leur autorité privée, que les Ministres établirent pour lors leur nou-
 velle discipline en Ecosse. En 1572. on donna une forme plus fixe à
 la discipline ; mais on étendit le pouvoir des Evêques au delà de ce
 que souhaitoient les Presbytériens. Ces Evêques, dont ils étoient détac-
 coutumés, ne durèrent pas long-tems, puisqu'on ne les toléra que pen-
 dant trois ou quatre ans, & que la *Consecration* ne voulut point approu-
 ver positivement cette Discipline. Coppons ici le P. le *Courayer* (d), qui
 a si bien rendu en François le sens des Historiens Ecossois. « Par le livre
 » de Discipline présenté au Parlement d'Ecosse en 1578. on voit que les
 » Ecossois ne conservèrent que le pur Presbytérianisme, quoi qu'on re-
 » tint encore le nom d'Evêque. On régla que les Evêques seroient sou-
 » mis au Presbytère, & qu'ils ne seroient aucunes fonctions que celles
 » dont ils seroient chargés par l'Eglise ». Cette discipline fut pleinement
 établie à Edimbourg en 1581. & ce fut cette année que s'y forma le pre-
 mier (e) Presbytère sous l'autorité des loix. » A l'ombre de cette Disci-
 pline

(a) Voyez les *Sermons* de Bouchet & autres.

(b) *Apologia pro Johanne Castellano*, Livre in 8.

(c) Ceci me donne occasion de parler d'une bro-
 chure de M. *Wiffhen*, où il prétend prouver que
 tous ceux qui sont nommés & employés au *Minis-
 tère* d'une manière ou d'une autre, quoi qu'irégulière,
 sont pourtant de véritables Pasteurs, & ont droit d'en
 faire toutes les fonctions, sans quoi, se'on lui, il
 n'y auroit point de véritable Clergé, ni de vérita-

bles Chrétiens au monde. Une idée de cette natu-
 re bien prouvée & bien établie consoleroit de tous
 les abus qui se glissent dans la vocation.

(d) *Dissert. sur la Validité des Ordons*, Tome
 premier, p. 6.

(e) Je crois que le P. le *Courayer* donne ce nom
 aux Conscritaires des Presbytériens, c'est à-dire, à
 ces assemblées où se font les réglemens Ecclésiasti-
 ques.

• pline
 • sition
 • aune
 • de ce
 • il la
 • tenoi
 • stanc
 • posit
 • Jacqu
 • cosse
 • en A
 • d'Ely
 • ensui
 • l'écl
 • Glasg
 • nes.
 • de re
 • cela
 • furen
 • La R
 • vern
 • au R
 • cont
 • leur
 • sitan
 • man
 • pat ;
 • Tel
 • appelle
 • tre *Pro*
 • Angl
 • la con
 • de dél
 • des M
 • leur in
 • consci
 • les peu
 • à ces i
 • tre, se
 • l'occaf
 • rits de
 • ne l'av
 • de cer
 • & enfi
 • & jou
 • vent j
 • matio
 • nifine
 • je sca
 • lui ait
 • Tom

• pline s'étendit la maxime , qui faisoit regarder comme inutile l'impo-
 • sition des mains pour le Ministère. *Robert Bruce* , qui depuis plusieurs
 • années prêchoit à Edimbourg , aiant été choisi pour un des Ministres
 • de cette ville en 1598. & étant pressé de recevoir l'imposition des mains,
 • il la refusa sous prétexte , disoit-il , que l'approbation de l'assemblée lui
 • tenoit lieu d'Ordination. Il la reçut cependant , y étant forcé par les in-
 • stances de plusieurs personnes , mais en déclarant , qu'il regardoit cette im-
 • position des mains comme une destination à un troupeau particulier.
 • Jacques I. qui réunit en sa personne les Roiaumes d'Angleterre & d'E-
 • cosse , songea à rétablir l'Episcopat en Ecosse. Il fit venir trois Ministres
 • en Angleterre , qu'il fit consacrer en 1610. par les Evêques de Londres,
 • d'Ely , de Rochester & de Worcester , & ces Evêques en consacrerent
 • ensuite d'autres. Au tems de la rebellion qui conduisit *Charles I.* sur
 • l'échafaut , on abolit de nouveau l'Episcopat dans les Assemblées de
 • Glasgow & d'Edimbourg , pour rétablir le Presbytérianisme sur ses rui-
 • nes. Il resta supprimé jusqu'au retour de *Charles II.* qui se fit un devoir
 • de rendre aux Evêques leur autorité & leur consécration. Ce fut pour
 • cela qu'en 1664. il fit venir quatre Ministres Presbytériens à Londres , qui
 • furent consacrés Evêques par l'Evêque de Winchester assisté de deux autres.
 • La Révolution de 1688. en fit naître encore une nouvelle dans le Gou-
 • vernement de cette Eglise. Les Evêques d'Ecosse étoient fort attachés
 • au Roi *Jacques II.* A la nouvelle de l'expédition du Prince d'Orange
 • contre son Beau-pere , ces Prélats écrivirent au Roi pour l'assurer de
 • leur fidélité. Cette lettre fut fatale à l'Episcopat. Les Presbytériens pro-
 • fitant de l'inclination qu'avoit pour eux le Roi *Guillaume* , firent de-
 • mander solennellement par les Etats en 1689. l'abolition de l'Episco-
 • pat ; & cette demande leur fut accordée en 1695.

Telles ont été les deux Réformations de la Grande-Bretagne : l'une
 appelée *Episcopale* , & qu'on peut bien regarder comme dominante ; l'autre
Presbytérienne , Maitresse en Ecosse , & néanmoins aussi très puissante en
 Angleterre. J'ai donné en abrégé les raisons & les principaux motifs de
 la conduite de ces deux Réformations ; & sans affecter d'approuver , ni
 de désapprouver leurs Schismes , je n'ai pas craint d'avouer que les vices
 des Moines & du Clergé , les fausses dévotions qu'ils introduisirent pour
 leur intérêt particulier , & le pouvoir effrayant qu'ils s'attribuèrent sur la
 conscience des Chrétiens , avoient coloré les motifs de séparation , entraîné
 les peuples accablés sous ce pouvoir , & fortifié les Schismes. Conformément
 à ces idées j'ai pris la liberté de parler & de juger hardiment pour ou contre ,
 selon que les actions des Catholiques & des Protestans m'en ont offert
 l'occasion ; & si quelquefois j'ai accompagné de réflexions libres les pe-
 tits détails que je donne de la conduite des deux partis , je me flate de
 ne l'avoir fait qu'en des circonstances où les passions humaines , l'intérêt
 de certaines personnes , les préjugés de naissance fortifiés par l'habitude ,
 & enfin la politique des Souverains s'autorisoient du prétexte de Religion ,
 & jouoient la vérité. L'expression n'est pas trop forte : la vérité a été sou-
 vent jouée des uns & des autres ; & cela n'est pas surprenant. La Réfor-
 mation n'étoit pas une *Oeuvre divine* , comme l'établissement du Christia-
 nisme & la fondation de l'Eglise Chrétienne. Aucun Réformateur , que
 je sçache , ne sçauroit justifier la divinité de sa vocation , ni que Dieu
 lui ait donné l'autorité de réformer. Les Anges n'ont point accompagné

cette vocation, les Miracles n'ont point marché devant elle. Les vues des Réformés ont été souvent incertaines, foibles, variables, & quelquefois dépendantes de la volonté des Princes. Sur le fait des dogmes, une décision a souvent ruiné l'autre. Concluons donc que ces Réformations de l'Eglise ne furent que des (a) ouvrages d'hommes, où les passions étoient assez fréquemment, & pour en être convaincu, il ne faut que lire l'Histoire du Siècle de ces mêmes Réformations. Venons ensuite à l'Eglise Catholique. J'y vois l'uniformité dans le Culte & dans la Doctrine, beaucoup de retenue & de docilité dans les peuples, une Discipline & un ordre qui se font craindre & respecter, par où l'on empêche au moins que l'Eglise ne soit privée de son autorité légitime, & que chacun ne se fasse publiquement une Religion à sa mode, ou ne dicte un nouveau Corps de doctrine à quelques centaines de Sectateurs, comme cela s'est pratiqué si souvent depuis la Réformation du seizième Siècle à la face des Consistoires & des Synodes.

Je vois enfin que la soumission & la docilité que l'Eglise Catholique exige, n'empêchent point la pratique des devoirs, ni la plus exacte observation des préceptes de l'Evangile. En falloit-il davantage pour être Chrétien ? non sans doute, répondra le Protestant, jusqu'à ces tems où l'ignorance des peuples a commencé de favoriser les excès de ceux qui gouvernoient l'Eglise. Cette ignorance a crû peu à peu, les abus ont crû de même ; & lorsqu'ils sont parvenus à une généralité raffinable, on n'a plus voulu distinguer l'autorité de l'Eglise d'avec celle du parti qui maintenoit ces abus, & qui étoit devenu le plus puissant : de la même manière que dans une Société civile, l'usage s'en rend l'usage par la force. Je replique au Protestant : c'est donc à cette usurpation qu'a commencé l'ouvrage des hommes ? j'avoue de bonne foi, que les excès de ceux qui gouvernoient l'Eglise Chrétienne n'ayant pour eux, ni la révélation, ni la parole Dieu, ni celle de l'Eglise primitive, on ne peut les justifier que par la (b) tradition fautive & corrompue des derniers siècles, la-

(a) En regardant la Réformation comme l'ouvrage d'hommes, on ne doit pas lui refuser la justice qu'elle mérite. Elle a forcé le Clergé à être plus circonspect, elle a fait revivre de beaucoup d'abus, les pratiques superstitieuses sont devenues moins fréquentes, & quelquefois par fait que publiés, cet examen qu'elle regardoit comme l'essence du Christianisme, il a pourtant appris aux Chrétiens à se rendre moins aveuglément à la volonté des Ecclésiastiques. Il faut avouer aussi que la Réformation a eue des Docteurs remplis de mensonge & de vertu, qui ont excité l'émulation des Docteurs de l'Eglise Catholique. Mais de tout ces communications faites, il me semble que l'Anglicane est celle qui a rendu le plus de services au Christianisme, par son usage & sa tolérance.

(b) Il faut remonter à cette tradition corrompue, & au tems que l'on est obligé de rendre la Doctrine primitive, pour trouver l'indispensable nécessité de broier les hommes. Les remontrances, les censures, le retranchement de l'Eglise sont des Tems Apôtoliques, parce qu'il appartenait à la volonté d'exhorter, de censurer, & même de retrancher en ce qui regarde le spirituel. Passons ensuite au Clergé usagé qu'il a fait de son crédit pour bannir les Hérétiques, les exclure des privilèges des citoyens, & enfin pour les priver de leurs biens. Ces

peuples s'établirent quelques siècles après celui des Apôtres. Il pouvoit bien être permis à des Empereurs de refuser des grâces & des privilèges à ceux qui ne se voyoient pas la foi du Prince regnant, & même de leur ôter le droit de concitoien. Leur être les biens, c'est à dire les priver. Mais quand la Tradit on fut détournée de la véritable source, pour n'être consacrée qu'à la gloire & au profit des Moines & du Clergé, alors aussi on commença d'appliquer la peine de mort aux Hérétiques : encore fallott-il qu'ils eussent fait à la défense des Loix, pour être contes avoir mérité la mort. Long-tems après, & principalement quand on voulut réunir les intérêts de la vérité avec ceux de cette tradition dépravée, qu'il falloit rendre sainte & légitime, on établit indifféremment la peine du feu contre les Hérétiques, & on ne distingua plus ce qui étoit contre la foi, d'avec ce qui étoit contre les propages des observances inutiles. Tout fut renfermé sous le nom d'Erreur : mais en même tems plus de partie errant : il n'y eut pas même de grâce pour ceux qui toloient les moindres erreurs. Les uns & les autres devinrent sujets à la même peine. Le feu qui les brûloit dans ce monde, seroit à leur représenter celui de l'Enfer : mais en même tems qu'il étoit l'image du supplice que Dieu destine dans l'éternité aux impies, il devint celle de la charité

quelle
à moi
C. y Q
tre Lan
donné
Hucen
antre
qu'ils
me des
leurs
des au
tience
de Rel
de la
regard
capabl
pes, il
vent à

LE
qui a
la voie
qui l'a
avoit
gon, d
que ca
âgé de
(a) qu
vre les
la que
mort a
& hab
voit en
tiendre
minée
fut pro

& de la
les loix
sing, n
paudie
troite de
seules, p
bles de c
eût pu
donc dete
on en cre
dire, ju
fin pour
Ames, n
gloire de

quelle est certainement l'Ouvrage des hommes. Mais que me font ces abus, à moi qui sers Dieu dans l'intégrité de mon cœur selon la morale de J. C. ? Quelle est l'autorité, qui m'a remis la coignée entre les mains pour abattre l'arbre ? & sous prétexte que l'usurpation s'est rendue légitime, qui m'a donné le droit de troubler l'Etat, y pouvant vivre dans un silence respectueux, & sans participer aux excès de ceux qui gouvernent ? Que d'un autre côté les Théologiens disputent sur des dogmes impénétrables, & qu'ils se condamnent les uns les autres ou comme des idolâtres, ou comme des prophanes, ou comme des libertins, je dois les abandonner à leurs disputes ; & sans m'effrayer des excès des uns & des conséquences des autres, si J. C. est Dieu, je l'adore, & je travaille à imiter sa patience & sa vertu. Voilà le véritable Christianisme. Toutes les disputes de Religion ne sont que des Ouvrages d'hommes, qui jouent aux dépens de la vérité, souvent en dupes, souvent aussi comme des filoux. Le peuple regarde attentivement ces joueurs ; mais avec son attention il n'est pas capable de pénétrer les détours du jeu ; & pour ceux qui jouent en dupes, ils n'ont d'autre avantage que leur bonne foi, qui contribue souvent à tromper le peuple.

Abregé Historique du Schisme d'Angleterre.

LE SCHISME s'insinua dans la Grande-Bretagne par la même voie, qui a souvent causé la ruine des plus grands Empires ; c'est-à-dire, par la voie de l'amour. Henri VII. régnoit en Angleterre avec une sagesse, qui l'avoit fait nommer le Salomon de la Grande-Bretagne. En 1501. il avoit fait épouser à Artus Prince de Galles, son fils aîné, Catherine d'Arragon, dernière fille des Rois Catholiques Ferdinand & Isabelle. Mais la joie que causa cette alliance n'avoit pas été de longue durée. Le Prince, alors âgé de quinze ans, étoit extraordinairement malsain. On prétend même (a) que lors de son mariage il étoit actuellement incommodé d'une fièvre lente, ce qui donna occasion de douter s'il l'avoit consommé. Certes la question paroît assez problématique. Quoiqu'il en soit, Artus étant mort au bout de cinq mois, le Roi d'Angleterre fit proposer à Ferdinand & Isabelle le mariage de Catherine avec Henri son second fils, qui n'avoit encore que douze ans ; & ils y consentirent, à la charge qu'on obtiendrait pour cela une dispense du Pape. La chose fut long-tems examinée par les Théologiens & les Jurisconsultes des deux Roiaumes. Elle fut proposée aux Papes Alexandre VI. & Pie III. que la mort empêcha

& de la miséricorde des Ecclésiastiques, qui, selon les loix de l'Eglise, ne doivent point répandre le sang, ni même donner leurs suffrages pour le répandre. On fit plus ; on ne se contenta pas de connaître des erreurs, qui en éclairant malgré les défenses, pouvoient causer du scandale aux ames faibles de certains fidèles ; sous un tel prétexte, on eût pu justifier la sévérité du supplice. On les alla donc chercher dans les endroits les moins suspects ; on en créa même, & on en fit naître, pour ainsi dire, jusques dans les syllabes & les virgules. Enfin pour s'assurer entièrement la domination sur les Ames, uniquement, dit-on, pour l'amour & la gloire de Dieu, on préla de tous côtés les confien-

ces, & en les forçant de se déclarer Orthodoxes ou Hérétiques, on leur montra pour les sauver l'abjuration & le feu. Faisons pat cette remarque. En detestant l'usage de brûler les hommes aux Dieux, on condamne indirectement celui de brûler les Hérétiques. En brûlant les hommes, n'est-ce pas les sacrifier à Dieu ? Nous ne rapportons cette longue note de l'Edict Hollandois, que pour être voir qu'en fait de tolérance, il n'est ni Catholique, ni Protestant. Du reste nous avons assez prevenu ailleurs les déclamations contre le droit de punir les Hérétiques.

(a) Sanderus, *II. de Schisme d'Angl.* L. 1.

de terminer cette affaire. Enfin en 1503, Jules II. leur successeur fit expédier la dispense qu'on demandoit, dans la forme la plus ample & la plus favorable qu'on pouvoit desirer. Sa Sainteté ne se contentoit pas de dispenser en général de l'honnêteté, & de toutes les autres circonstances qui, suivant les Canons, pouvoient mettre obstacle à l'alliance dont il s'agissoit : elle déclaroit encore, que le Prince & l'Infante ne seroient pas moins habiles à s'épouser, (a) quoique le mariage de celle-ci avec le Prince de Galles eût été consommé. Henri VII. ne fut pas assez heureux, pour voir la conclusion d'un mariage qu'il avoit extrêmement souhaité. Il mourut en 1509. dans le tems qu'il faisoit travailler à l'appareil des noces, & laissa le Roiaume à Henri son fils.

(b) » Le nouveau Roi d'Angleterre étoit, sans le flater, le plus accompli de ceux qui régnoient alors dans le monde ; & l'Histoire lui doit ce témoignage, que les trois premiers Edouards qui l'avoient précédé, n'étoient pas montés sur le trône, avec tant de belles qualités que lui. Il n'y avoit pas de mémoire qu'aucun Prince, ni même aucun homme l'eût jamais égalé en bonne mine ; & la Majesté éblouissante qui rejailloit de toutes les parties de son corps, le faisoit si promptement connoître pour ce qu'il étoit, que quoiqu'il ne portât pas souvent les marques extérieures qui servoient à le distinguer d'avec ses Courtisans, personne ne s'avisait jamais de demander en sa présence où étoit le Roi. Il avoit fait un progrès inconcevable dans les sciences des plus élevées, sans excepter la Théologie ; & il avoit tiré cet avantage d'être né cadet, parce que ce n'étoit pas alors la mode de faire étudier les aînés des Maisons Souveraines. Sa doctrine étoit si nette, & si contraire aux expositions enveloppées dont les Docteurs & les Ecrivains d'Angleterre avoient accoutumé d'user, qu'il se faisoit d'abord entendre, & n'en étoit cependant devenu ni plus présomptueux ni moins traitable. La familiarité qu'il affectoit avec les petits, aussi-bien qu'avec les Grands, ne diminuoit rien du profond respect que les uns & les autres avoient également pour lui. Son éducation pour l'Etat Ecclésiastique ne l'empêchoit pas d'être tout-à-fait propre pour les armes. Il étoit plus heureux à la guerre, qu'aucun autre de ses Prédécesseurs : mais c'est le foible des qualités éminentes, d'être obscurcies par un seul défaut. Le Duc d'York ne fut pas long-tems Roi sous le nom de Henri VIII. sans donner des marques qu'il y avoit en lui des vices, qui tôt ou tard obscurcissent l'éclat de ses plus grandes vertus. Le moindre de ses regards jetté négligemment & sans dessein sur un objet aimable, suffisoit pour allumer dans son cœur un feu illégitime ; & ce feu n'y étoit pas plus tôt allumé, qu'il devenoit incapable de retenue. Les obstacles qu'il y trouvoit servoient à augmenter sa passion, au lieu de l'éteindre. Il cherchoit à se satisfaire sans distinction & sans réserve, & la pudeur la plus austère ne contribuoit que trop souvent à l'irriter.

Ces défauts ne parurent pas dans toute leur étendue au commencement de son règne, parceque la multitude des affaires dont il étoit alors presque accablé, le détournoit de penser ailleurs. La principale étoit d'achever son mariage avec l'Infante. La solennité s'en fit le 3 Juin 1509.

La

(a) *Etiamsi matrimonium fuerit per carnalem copulam consummatum.*

(b) *Vatillas, Hist. de l'Hérésie. L. IX.*

La Dis
Leurs
univers
de l'av
se, il j
cinq en
de tem
cession
& le R
succédé
Le dég
& le m
mer ;
place
ne ; &
Richer

Au
riage f
sans y
ne,
la p
res c
entic
à M
& fa
bit c
Tier
le fé
n'éc
& c
de l
soit
cont
reto
la Re
soins à
si peu
Monar
riage
ritière

Cel
celier
basse
vance
rien
ple,
mais

(a) S
(1) F
T

La Dispense de Jules II. fut lûe à haute voix dans l'Eglise en présence de Leurs Majestés & de la plus importante Noblesse d'Angleterre. Elle fut universellement applaudie; & quoiqu'auparavant (a) le Roi eût témoigné de l'aversion pour ce mariage, bien loin de trouver à redire à la Dispense, il jouit pendant six ans entiers du privilège qu'elle lui donnoit. Il eut cinq enfans de la Reine: mais les quatre premiers ne vécurent que peu de tems, & laissèrent à Marie leur cadette toute l'espérance de la succession d'Angleterre. Après sa cinquième grossesse la Reine ne conçut plus; & le Roi dont la passion dominante étoit d'avoir un fils capable de lui succéder, n'en espérant plus de sa femme, commença à s'en dégouter. Le dégoût dégénéra insensiblement en froideur, la froideur en mépris, & le mépris en une séparation de lit. Le Roi ne pouvoit vivre sans aimer; & les affections criminelles occupèrent bientôt dans son cœur la place des légitimes. Il s'attacha d'abord à deux ou trois filles de la Reine; & il eut d'Isabelle Blunte un fils, à qui il donna le nom de Duc de Richemond.

Au lieu de chercher à le gagner par les attraits innocens que le mariage fournit aux habiles femmes, la Reine contribuoit indirectement & sans y penser aux dérèglemens de son mari. (b) » Elle vivoit sur le trône, comme si elle eût fait profession de la Règle de Sainte Claire dans la plus étroite Observance. Elle s'enfermoit souvent dans les Monastères de son sexe; & dès qu'elle y étoit entrée, il sembloit qu'elle eût entièrement oublié ce qu'elle étoit. Elle se levoit à minuit pour assister à Matines. Elle s'habilloit à cinq heures comme la plus simple femme, & sans aucune des parures convenables à la Roiauté. Elle portoit l'habit de Saint François sous une robe si modeste, & elle s'étoit mise du Tiers Ordre de ce Saint. Elle jeûnoit les Vendredis & les Samedis; & le seul repas qu'elle prenoit les veilles des Fêtes de la Sainte Vierge, n'étoit que de pain & d'eau. Elle se confessoit deux fois la semaine, & communioit tous les Dimanches. Elle récitoit tous les jours l'Office de la Vierge: elle donnoit à la prière six heures du matin: elle se faisoit lire après dîner durant deux heures des Livres Spirituels: elle en conféroit avec ses Dames d'honneur afin de les instruire; ensuite elle retournoit à l'Eglise pour y employer le reste du jour. Cette vertu de la Reine donnoit de l'admiration à Henri. Cependant il mettoit tous ses soins à faire élever d'une autre manière leur fille commune. On doutoit si peu alors de la validité du mariage de ce Prince, que les plus grands Monarques de l'Europe, Charles V. & François I. recherchèrent en mariage la Princesse Marie, qui étoit généralement regardée comme l'héritière présomptive du Roiaume de la Grande Bretagne.

Celui qui porta le premier coup à ce mariage fut Thomas Volscey, Chancelier & premier Ministre d'Angleterre. (c) C'étoit un homme d'une très basse naissance, fils d'un Boucher; mais au reste le plus capable de s'avancer par de bonnes & de mauvaises voies. Il avoit de l'esprit, de la patience, de l'ambition & de l'impudence. Personne ne paroissoit plus simple, & ne sçavoit pourtant mieux tromper que lui quand il le vouloit: mais aussi personne ne sçavoit mieux passer d'une douceur feinte à un air

(a) Sander. ubi sup.

(b) Villars, ubi sup.

(c) Dans les Favoris de M. Dupuis, cité par Villars, ubi sup.

impérieux qui inspiroit de la crainte aux ames les plus hardies, lorsqu'il avoit fait de vains efforts pour les gagner par d'autres voies. Il réussissoit admirablement en toutes sortes de négociations; & son humeur enjouée se changeoit tout d'un coup en gravité, lorsqu'il étoit question de vaquer aux affaires sérieuses.

Quelques Historiens ont cru que Volsey s'étoit avancé, en devenant le Confident & même le Ministre des amours de son Maître. D'autres^(a) n'y trouvent pas de vrai-séance. Ce qu'il y a de certain est, qu'il ne fut d'abord redevable qu'à son industrie de la charge de Chapelain du Roi, qu'il obtint par une Harangue sçavante qu'il fit à Sa Majesté, & qu'ensuite il fut fait grand Aumônier à la sollicitation de l'Evêque de Vinton son ami. Ce Prélat lui procura encore le don des fruits de l'Evêché de Tournai, lorsque Henri se rendit maître de cette Ville. Après cela il posséda successivement les Evêchés de Lincoln, de Durham & de Vinton. Il obtint toutes les riches Abbayes qu'il demanda; & le comble de sa faveur parut en ce que le Roi le gratifia de l'Archevêché d'Yorc, que Sa Majesté avoit tenu avant que de monter sur le Trône. Enfin il fut Chancelier, premier Ministre, Cardinal, & Légat à *Latere* dans tout le Roiaume d'Angleterre, décidant à sa fantaisie de toutes les plus importantes affaires qui se propoïent dans le Conseil, & faisant rechercher son amitié par les plus grands Monarques de l'Europe.

Cependant toutes ces grandeurs ne satisfaisoient pas encore l'ambition de ce Favori: la Papauté étoit devenue sa passion dominante. Charles V. sçut la flater; & par là il le mit dans ses intérêts. Volsey fut long-tems la dupe de ce Monarque également habile & peu scrupuleux sur ses promesses. Après la mort de Leon X. auquel il s'étoit flaté de succéder, il attendit patiemment celle d'Adrien VI. qu'il regardoit déjà comme une porte sûre pour arriver au Pontificat. La prise de François I. devant Pavie, en faisant tomber le voile de la dissimulation dont Charles avoit usé jusqu'alors avec le Favori, ouvrit en même tems les yeux à celui-ci. Il reconnut qu'on se moquoit de lui; & dès-lors l'affection que jusques-là il avoit fait paroître pour les intérêts de l'Empereur, dégénéra en une haine irréconciliable. Il porta sa vengeance aussi loin qu'alloit sa fureur. Non content d'avoir mis son Maître à la tête de la formidable Ligue qu'il venoit de former en faveur du Roi prisonnier, il crut n'avoir pas encore fait par-là à l'Empereur tout le mal qu'il pouvoit lui faire. Charles pouvoit recevoir à la face de toute l'Europe un affront très-sensible. La Reine Catherine sa tante pouvoit être répudiée en Angleterre; & à cette première insulte on pouvoit ajouter celle de faire succéder à Catherine dans la couche de Henri la Duchesse d'Alençon sœur du Roi rival & ennemi de Charles. Volsey en forma le dessein aussitôt qu'il l'imagina, & ne mit aucun intervalle entre le former & l'exécuter. Il fit au Roi son Maître la première ouverture de la nullité prétendue de son mariage, & jeta dès-lors dans l'ame de ce Monarque des soupçons spécieux, des espérances flatteuses, également favorables au dégoût qu'il avoit depuis long-tems pour la Reine, & à la nouvelle passion qu'il avoit depuis long-tems pour une autre. Il se fit appuyer par Jean Longland Evêque de Lincoln qu'il avoit fait Confesseur du Roi, & qui aiant été prévenu par le Favori,

(a) *Varillas*, ubi sup.

porta
dresse
de faire
gnifiqu
clure l
ce; &
Confes
répudi
premi
surpris
Cepen
deux p

Sur
ble de
pilla,
S. Ang
pour p
bout,
France
trois p
Lautre
secours
fités de
d'ordo
concer
Henri

Vol
mais F
qu'on
périaus
avec le
quante
appris
queme
obligat
une in
connoi
n'osero
n'avoit
ce de
couven
Calais
ler de
yeux. I
lant au
autre c
jamais
planter

(a) *V*

porta à Henri le second coup en faveur de son divorce. Il eut même l'adresse, après avoir été trompé le premier par le Monarque passionné, de faire donner dans le même piège l'Evêque de Tarbes, Chef de la magnifique Ambassade que François I. avoit envoyée à Londres, pour conclure le mariage de la Princesse d'Angleterre avec le Dauphin de France; & il eut l'heureuse audace d'engager ce Prélat à employer en plein Conseil toute son éloquence, pour persuader à Sa Majesté Angloise de répudier la Reine, & d'épouser la sœur du Roi Très-Chrétien. Ce fut la première démarche publique qui se fit pour le divorce. Henri feignit d'être surpris, & même fâché de la remontrance de l'Ambassadeur de France. Cependant il nomma des Commissaires, pour examiner la première des deux propositions de l'Evêque.

Sur ces entrefaites l'armée de l'Empereur commandée par le Connétable de Bourbon marcha vers Rome, qu'elle emporta d'assaut & qu'elle pillà, & obligea le Pape Clement VII. à se renfermer dans le Château S. Ange, où elle l'assiégea. Les Rois de France & d'Angleterre s'unirent pour procurer sa liberté; & ce dernier se persuadant que s'il en venoit à bout, S. S. ne seroit plus en état de lui rien refuser, envoya Volséy en France avec trois cens mille écus, & une instruction (a) qui rouloit sur trois points. Le premier étoit d'employer cet argent à paier l'armée que Lautrec commandoit en Italie, afin qu'elle marchât plus promptement au secours de Rome & du Pape. Le second consistoit à consulter les Universités de France sur le divorce; & le troisième à prier le Roi Très-Chrétien d'ordonner à ses Ministres en Italie de le solliciter en Cour de Rome de concert avec ceux d'Angleterre, & de traiter cependant du mariage de Henri avec la Duchesse d'Alençon.

Volséy partit de Londres pour Paris avec un pouvoir si ample, que jamais Favori n'en avoit eu de semblable. Mais un événement arrivé plutôt qu'on ne pensoit le fit limiter. Sur l'avis de la marche de Lautrec, les Impériaux appréhendant qu'il ne vint les accabler dans Rome, traitèrent avec le Pape, & le relâchèrent, après avoir tiré de lui quatre cens cinquante mille écus. Les Grands se flatent aisément. Henri n'eut pas plutôt appris la retraite des Impériaux, qu'il s'imagina que le Pape lui étoit uniquement redevable de sa liberté. Il alla même plus loin, puisqu'il mit cette obligation prétendue au nombre de celles qui réduisent les hommes à une ingratitude forcée, par l'impuissance où elles les mettent de les reconnoître dignement. Sur ce principe le Roi d'Angleterre conclut, qu'on n'oseroit plus lui rien refuser à Rome de ce qu'il y demanderoit; qu'il n'avoit donc plus besoin du crédit des François pour obtenir une Sentence de divorce; qu'ainsi il pouvoit lever le masque, & faire paroître à découvert ses véritables sentimens. En conséquence Volséy étant encore à Calais (b) reçut par un Courier exprès un ordre du Roi de ne point parler de son mariage avec la Duchesse d'Alençon. Alors le Favori ouvrit les yeux. Il vit qu'il avoit été la dupe de la foiblesse de Henri; qu'en travaillant au divorce, il avoit travaillé à sa propre ruine, & à l'élevation d'un autre qui ne s'en serviroit que pour l'abaisser. Enfin ce qu'il n'avoit encore jamais appréhendé, il conçut clairement qu'Anne de Boulen alloit le supplanter dans le cœur & dans l'esprit de son Maître.

(a) *Varillas*, ubi sup.| (b) *Sander*, ubi sup.

(a) » Cette fille sembloit n'être née, que pour montrer que l'agrément
 » a quelquefois autant de charmes que les beautés les plus achevées. Sa taille
 » étoit des plus grandes, mais non pas des plus aisées. Elle avoit le visage
 » long, les yeux battus, les cheveux noirs, le teint jaunâtre, & la bouche
 » difforme à cause d'une dent extraordinairement avancée en la machoire
 » supérieure. Elle avoit à la main droite une forme de sixième doigt, & sous
 » le menton une enflure, qu'elle cachoit en portant des robes qui n'étoient
 » point échancrées. Avec tous ces défauts elle ne laissoit pas d'avoir un
 » air majestueux, & d'être au goût des plus raffinés en matière d'amour. Il
 » y avoit dans son entretien des charmes dont il étoit difficile de se ga-
 » rantir. Elle avoit un fond d'esprit inépuisable pour les belles choses, &
 » les disoit agréablement. Elle s'exprimoit avec toutes les délicatesses de
 » sa Langue ; & les choses les plus communes prenoient un tour spirituel
 » & ingénieux en sortant de sa bouche. Elle dançoit admirablement ; &
 » personne ne touchoit mieux qu'elle toutes sortes d'Instrumens, surtout
 » le Luth le plus difficile de tous, & le plus conforme à son humeur cha-
 » grine. Elle avoit de la souplesse, de la docilité, de la complaisance &
 » des respects qui ne se relâchoient jamais pour ceux que la nature ou la
 » fortune avoit élevés au-dessus d'elle. Au contraire il n'y avoit que de la
 » fierté, du mépris, de la dureté & de la mauvaise humeur à essuier au-
 » près d'elle pour les personnes qui lui étoient égales ou inférieures. Elle
 » avoit demeuré assez long-tems à la Cour de France, pour en prendre
 » l'air dégagé & la manière d'agir sans contrainte, & ce fut principalement
 » par là qu'elle s'infinua dans le cœur du Roi son maître. «

Les Ecrivains d'Angleterre (b) & quelques autres Auteurs Catholiques
 conviennent assez de ce portrait : mais ils diffèrent presque en tout le reste.
 Quelques-uns prétendent qu'elle avoit pour mere la femme du Chevalier
 Thomas de Boulen, & que son pere étoit incertain ; Que Henri VIII.
 étant devenu amoureux de sa mere, avoit comme relégué le mari en
 France avec le titre spécieux d'Ambassadeur, pour avoir un commerce
 plus libre avec sa Maitresse ; Qu'Anne de Boulen avoit été conçue durant
 cette amourette ; Que dégoûté de la femme de son Ambassadeur, le Roi
 s'étoit ensuite attaché à Marie de Boulen leur fille aînée, dont il avoit
 encore reçu des faveurs ; Qu'à son retour à Londres, Thomas de Boulen
 trouvant sa femme enceinte l'avoit mise en justice, mais que le Roi l'avoit
 obligé de la reprendre, & de faire baptiser sous son nom la fille dont elle
 accoucha, qui fut Anne de Boulen ; Qu'à l'âge de quinze ans, cette fille
 s'étoit prostituée au Sommelier & depuis à l'Aumônier de son pere pu-
 tatif ; Qu'on avoit cru sauver sa réputation en la faisant passer en France ;
 mais que ce voiage n'avoit servi qu'à la décrier encore davantage ; Qu'elle
 s'étoit gouvernée dans cette Cour avec si peu de retenue, qu'on l'y appel-
 loit ordinairement *la Haquenée d'Angleterre* ; Que François I. avoit eu part
 à ses bonnes graces, & qu'on l'avoit nommée pour cette raison *la Mule
 du Roi* ; Que dès lors elle étoit devenue Luthérienne, ce qui ne l'empê-
 choit pas cependant de remplir tous les devoirs extérieurs de la Religion
 Catholique.

Les autres Ecrivains au contraire la font passer pour une Héroïne, &
 pour un modèle de chasteté ; & ils ne trouvent point de louanges trop
 excessives

(a) *Varillas*, ubi sup.

(b) *Sander. Ribadensira, Raymond, &c.*

excessiv
 toute la
 gleterre
 cœur d
 Anne r
 Reine
 mes. El
 gereté
 résoluti
 sonnoit
 accordé
 ctere d
 long at
 présent
 & en F
 lui en
 len, qu
 souven
 reçu d
 l'impru
 Après
 Il avoit
 yeux su
 » C'éto
 » seul
 » Perfè
 » crets
 » danc
 » la pl
 » soph
 » inspi
 » senti
 » robe
 » une
 » fort
 » saint
 » mort
 toit do
 pre à d
 le fit e
 vanté
 pas pa
 conde
 lui en
 lui plu
 avoir g
 Au c

(a) P
 (b) S
 Toi

excessives à son égard. Ce sentiment n'est cependant guères conforme à toute la suite & à la fin de sa vie. Quoiqu'il en soit, à son retour en Angleterre elle fut mise chez la Reine; & elle ne tarda guères à toucher le cœur du Roi. Cependant il n'alla pas si loin qu'il se l'étoit promis d'abord. Anne n'ignoroit pas les desseins de Volsey, & l'averfion de Henri pour la Reine: mais elle connoissoit ce Prince pour le plus inconstant des hommes. Elle résolut donc de profiter du malheur d'autrui; & pour fixer la légèreté du Roi, plus il la pressoit, plus elle lui oppofoit son devoir, & la résolution qu'elle avoit prise de se réserver à un mari. Du reste elle affaifonnoit ses refus de toutes les autres faveurs qu'elle pouvoit honnêtement accorder. Henri se laissa prendre à ces artifices, parce qu'il avoit le caractère d'inconstant dans toute son étendue, & qu'il n'étoit capable d'un long attachement que pour les Dames les plus fières. On eut beau lui représenter ce que l'on sçavoit de la conduite de sa maitresse en Angleterre & en France. Il prit pour de pures calomnies les avis les plus certains qu'on lui en donna: il imposa silence au pere vrai ou supposé d'Anne de Boulen, qui crut devoir lui demander une audience secrète, pour le faire refouvenir de la vérité de sa naissance; & pour avoir osé se vanter d'avoir reçu d'Anne les dernières faveurs, & avoir offert d'en convaincre S. M. l'imprudent Viat fut chassé de la Cour.

Après cela Henri ne pensa plus qu'à presser son divorce en Cour de Rome. Il avoit besoin d'un habile homme pour cette commission; & il jeta les yeux sur Thomas Morus, qui n'étoit encore alors que Conseiller d'Etat. (a)
 » C'étoit le plus grand perionnage que l'Angleterre ait jamais porté, & le
 » seul peut-être qui s'éleva sans envie à la première Dignité de la Robe.
 » Personne en Angleterre n'avoit pénétré plus avant que lui dans les sciences de la Philolophie, de la Jurisprudence & de la Théologie: cependant personne n'avoit jamais évité mieux que lui les écueils, où échouent
 » la plupart de ceux qui réussissent dans ces trois Professions. La Philolophie ne lui avoit pas gâté le stile: la Jurisprudence ne lui avoit point
 » inspiré l'esprit de chicane; & la Théologie n'avoit pas trop subtrilité ses
 » sentimens. Il étoit le plus sérieux des hommes, lorsqu'il avoit revêtu la
 » robe de Magistrat, & le plus enjoué après l'avoir quittée. Il expédioit
 » une infinité d'affaires sans se lasser; (b) & il n'étoit pas moins guai en
 » sortant du Tribunal, qu'il l'avoit été en y montant. Il menoit une très-sainte vie; & il la cachoit avec tant d'indultrie, que ses plus grandes
 » mortifications n'étoient connues que de Dieu. Le Roi d'Angleterre s'étoit donc assez mal adressé. Aussi Morus lui répondit-il, qu'il n'étoit pas propre à défendre une cause, lorsqu'il n'étoit pas persuadé qu'elle fût juste. On le fit conférer avec Fox Recteur du Collège Roial de Cambrige, qui s'étoit vanté de le convaincre que le mariage du Roi étoit nul: mais Fox ne tint pas parole; & les promesses que Henri fit à Morus pour l'engager à seconder ses intentions, ne furent pas plus efficaces sur son esprit. Le Roi ne lui en parla donc plus, quoiqu'en tout le reste il continuât à se servir de lui plus volontiers que de tout autre. Aussi disoit-il (c) *Qu'il eût mieux aimé avoir gagné Morus à son parti, que la moitié de l'Angleterre.*

Au défaut de Morus on envoya en Ambassade à Rome Etienne Gardiner,

(a) *Varillas*, ubi sup.
 (b) *Stapleton* dans sa vie.
 Tome IV.

(c) *Sander*. Ubi sup.

grand Jurisconsulte, Conseiller d'Etat, & autrefois domestique de Volsey, qui depuis son retour de France tâchoit par les complaisances pour les intentions du Roi, d'arrêter le progrès de la diminution de sa faveur, que le poids de celle où la nouvelle Maitresse étoit montée accéléroit sensiblement. On donna à Gardiner pour second dans cette Ambassade Milord Brian, c'est-à-dire, qu'on le joignit dans une négociation honteuse avec le plus dissolu des hommes. C'est de lui qu'on rapporte, qu'un jour le Roi lui aiant demandé au sujet du commerce qu'il entretenoit dans la maison de Boulen, *si c'étoit un grand crime de jouir de la mere & de la fille*; il lui répondit: *c'est comme si on mangeoit la poule & le poulet*. On ajoute, (a) que le Roi aiant trouvé cette réponse plaisante, lui dit: *C'est à ce coup, Brian, que je te prens pour mon Vicairé infernal*. Ce nom lui demeura; & depuis on l'appella toujours le *Grand Vicairé infernal du Roi*.

Le prétexte de l'Ambassade que Henri VIII. envoya à Rome, fut de féliciter le Pape de la liberté que S. S. venoit de recouvrer; & la véritable cause, de lui promettre que les deux Couronnes de France & d'Angleterre le rétabliroient dans les Places de l'Etat Ecclésiastique que les Impériaux avoient usurpées, pourvu qu'il autorisât le divorce du Roi avec la Reine Catherine. Brian osa assurer, que cette Princessse ne demandoit pas mieux que d'être séparée de son mari, & qu'elle n'attendoit que cette séparation, pour entrer dans un Monastère. Il fit sentir l'obligation nouvelle que le S. Pere avoit à son Maître, & insinua que la reconnoissance qu'on en témoigneroit seroit récompensée de quatre mille vieux soldats, que les Anglois entretiendroient auprès de S. S. afin que les Impériaux ne fussent plus tentés de l'insulter.

Clement VII. étoit assez touché de ce que Henri VIII. avoit fait pour lui. Cependant il résolut de ne satisfaire ce Prince, qu'autant que la justice & la bienséance le permettoient; & pour y travailler avec plus de précaution, S. S. ordonna au Cardinal Cajétan d'examiner la question du divorce dans toute son étendue. Cajétan en fit un Traité à sa mode, c'est-à-dire qu'il y mêla beaucoup de Théologie scholastique; & il y conclut, que la dispense de Jules II. avoit été accordée légitimement; que par conséquent le mariage de Henri VIII. avec Catherine d'Arragon étoit très-valide, & que l'autorité de Clement VII. en ce point ne s'étendoit pas jusqu'à séparer ce que Dieu avoit joint. (b). Le Pape que cet Ecrit avoit fortifié dans la résolution de ne rien accorder aux Ambassadeurs d'Angleterre, chercha toutes les voies imaginables pour adoucir son refus, & nomma pour examiner l'affaire avec eux les plus doctes des Cardinaux, & les Théologiens les plus habiles. Le résultat de plusieurs conférences tenues sur ce sujet fut, qu'il n'y avoit point de raison suffisante pour le divorce: mais les Ambassadeurs prétendirent que les Cardinaux & les Théologiens de Rome étoient des personnes dévouées aux intérêts de l'Espagne, & qu'ils avoient trahi leur conscience, pour sauver l'honneur de la tante de l'Empereur. Ils demandèrent de nouveaux Commissaires; & ils les obtinrent. On ignore si ceux-ci raisonnèrent sur d'autres principes; s'ils furent gagnés par les voies secrètes que les Ambassadeurs d'Angleterre mettoient en usage; ou s'ils crurent qu'on devoit ménager un Prince, qui dans un tems où les nouvelles hérésies étoient devenues

(a) *Idem*, Ibid.

| (b) Dans la Consultation de Cajétan,

fort à
qu'il y
Amba
des Ju
plaisan
bassad
d'emb
dinaux
& qui
cit un
pège
Reine
Qu'il
bliée
alloit
exéc
les vo
que S.
Cet
gleter
quere
nonça
judice
dont
par ce
bien,
à S. S.
toit au
voit m
la rép
Le Pap
conten
Camp
Angle
feroit
de me
Monas
longu
la terr
Car
gleter
Mais
déclar
dité d
nois
plutôt
dans
senter

(a)
(b)

fort à la mode, avoit embrassé avec zèle les intérêts de la Religion. Ce qu'il y a de certain est qu'ils décidèrent que l'affaire étoit litigieuse. Les Ambassadeurs ne manquèrent pas alors de presser le Pape de commettre des Juges en Angleterre, pour prononcer sur ce différend; & soit complaisance pour Henri, soit qu'on fût persuadé à Rome, comme les Ambassadeurs l'avoient fait entendre, que la Reine Catherine avoit résolu d'embrasser la vie Religieuse, le Pape nomma pour Commissaires les Cardinaux Campége & Volfey. Beaucaire qui fut depuis Evêque de Metz, & qui étoit alors Précepteur du Cardinal de Lorraine, (a) ajouta à ce récit une circonstance remarquable. Il dit que Clement VII. remit à Campége une Bulle décisive, qui déclaroit nul le mariage du Roi & de la Reine d'Angleterre; Qu'il lui permit de la montrer au Roi & à Volfey; Qu'il lui donna un ordre secret d'assurer Henri, que la Bulle seroit publiée quoique jugeassent les Commissaires; & que la fin de cette intrigue alloit à empêcher le Roi de s'impatier, lorsque le Cardinal Campége exécuteroit l'ordre secret qui lui avoit été donné de prolonger par toutes les voies possibles le Procès du divorce, & de ne publier la Bulle que lorsque S. S. le lui manderoit.

Cette démarche fut trouvée très-mauvaise de la part de la Reine d'Angleterre & de l'Empereur, qui croioit son honneur intéressé dans cette querelle. L'Ambassadeur de Charles se plaignit au Pape, de ce que renonçant au devoir de Pere commun, il favorisoit une des Parties au préjudice de l'autre, & nommoit pour Juges sur les lieux deux Cardinaux, dont l'un étoit premier Ministre & Favori du Roi d'Angleterre, dévoué par conséquent à toutes ses volontés, & dont l'autre qui n'avoit point de bien, pouvoit être gagné très-facilement. Il ajouta qu'on en avoit imposé à S. S. lorsqu'on lui avoit fait entendre que la Reine d'Angleterre consentoit au divorce; que ce fait étoit absolument faux, & qu'elle ne le pouvoit même en conscience dans la conjoncture, puisqu'on ne songeoit à la répudier, que pour élever sur le Trône une fille perdue de réputation. Le Pape qui n'osoit ni révoquer si promptement ce qu'il avoit fait, ni mécontenter absolument la Maison d'Autriche, dépêcha quatre Couriers à Campége par quatre chemins différens, & lui manda (b) de n'arriver en Angleterre que le plus tard qu'il lui seroit possible; de tâcher lorsqu'il y seroit arrivé de réconcilier le Roi avec la Reine; s'il ne pouvoit y réussir, de mettre tout en œuvre pour engager cette Princesse à entrer dans un Monastère; & s'il ne pouvoit encore en venir à bout, de tirer l'affaire en longueur, & d'allonger la procédure jusqu'à ce que S. S. lui ordonnât de la terminer.

Campége employa sept mois à faire le voiage; & à son arrivée en Angleterre Volfey le présenta au Roi qu'il combla de joie par ses promesses. Mais il trouva la Reine plus ferme qu'il ne se l'étoit imaginé. Elle lui fit déclarer d'abord (c) qu'elle étoit résolue de défendre jusqu'au bout la validité de son mariage, que l'Eglise avoit autorisé; qu'au reste elle ne reconnoissoit point pour Juge un homme, que le Roi, par un faux exposé, avoit plutôt extorqué qu'obtenu du Pape. Elle fit paroître les mêmes sentimens dans une entrevue que les deux Cardinaux eurent ensuite avec elle du consentement du Roi; & elle ajouta au sujet de Volfey, qu'elle le regardoit

(a) Vers la fin du 19. Livre.

(b) du 19 Mars 1525.

(c) Lettre du Pape au Cardinal Campége, | (c) *Sander. ubi sup.*

personnellement comme l'auteur de ses disgrâces ; qu'elle s'étoit attiré sa haine , pour n'avoir pû souffrir son insolence & son ambition ; & qu'il se vengeoit sur elle de ce que l'Empereur son neveu n'avoit pas favorisé ses prétentions à la Papauté.

Tandis que duroit cette négociation , le Roi , par l'avis de Volsey , voulant sauver les apparences , avoit éloigné sa Maitresse , & l'avoit engagée à se retirer chez son pere. Mais à peine put il être séparé d'elle pendant le Carême ; & aussi-tôt après Pâques il lui écrivit une lettre fort tendre , pour l'inviter à revenir à la Cour. Cependant il survint une nouvelle difficulté , qui retarda encore les procédures des Commissaires. Ce fut la nécessité de faire expliquer le Saint Siège sur la dispense accordée par Jules II. puisque le divorce dépendoit de sa validité ou de son invalidité. Les Ambassadeurs d'Angleterre à Rome conjurèrent donc Clement VII. de la déclarer nulle. A cette demande ils en ajoutèrent deux autres. La première étoit , que pour assurer la succession du Roiaume , le Pape permît le mariage du Duc de Richemont fils naturel de Henri VIII. avec Marie Princeesse de Galles , sortie du mariage de ce Prince avec la Reine Catherine. Le Roi expliqua lui-même la seconde demande par une lettre écrite & signée de sa main , par laquelle il supplioit le Pape , comme arbitre & souverain modérateur des Loix Ecclésiastiques , de lui permettre d'épouser Anne de Boulen , dont il s'accusoit d'avoir corrompu la sœur. Le Cardinal Cajetan & le Cardinal Polus l'assurèrent ainsi. Ce dernier ajouta , (a) que le Pape promit de lui accorder cette dispense , au cas que celle de Jules II. fût déclarée nulle.

A l'égard de la nullité de cette dernière dispense , de laquelle dépendoit la validité du mariage de Henri avec Catherine , pour amuser les Ambassadeurs , Clement VII. leur fit espérer qu'il en retireroit l'original des mains de l'Empereur par la voie de la négociation. Mais ils étoient trop habiles , pour prendre si facilement le change. Ils consentirent de surseoir leurs poursuites , pourvû que S. S. déclarât , que si elle ne pouvoit retirer la dispense des mains de Charles V. dans le terme de deux mois , elle prononceroit qu'elle étoit nulle & sans effet. Le Pape se trouva importuné de ces demandes. (b) Il s'en plaignit aigrement au Cardinal Campége , & lui reprocha , « Qu'il souffroit qu'on vint lui faire à Rome des difficultés , qu'il devoit terminer en Angleterre , & qu'il faisoit espérer au Roi des choses qu'il sçavoit bien ne pouvoir lui être accordées ». Sur la fin de la lettre , Sanga Secrétaire du Pape se plaignit , que dans la chaleur du discours , les Ambassadeurs Anglois s'étoient emportés jusqu'à menacer le S. Siège d'un grand malheur , si on ne donnoit pas satisfaction à leur Maître. Par où il paroît que dès-lors Henri avoit pris sa résolution , & qu'il n'étoit pas même fâché qu'on la pénétrât. Cependant l'affaire en demeura-là à Rome.

Elle se poursuivoit en Angleterre avec beaucoup de chaleur. (c) On y employoit les présens & les promesses , les prières & les menaces , pour vaincre la résistance de Campége , qui cependant demandoit à voir l'original de la Bulle de Jules II. & à qui le Pape avoit défendu de rendre aucun jugement sans un nouvel ordre de sa part. On fit même entendre

sous

(a) De Un. Ecclcs. Lib. III.

(b) Sander. ubi sup.

(c) Idem , ibid.

sous
fut él
blés à
terre
ta en
les C
répon
en m
l'Ass
à laq
cesse
duiso
d'Esp
& sur
ajout
ce qu
glere
le Ro
mettr
eue d
voir d
été p

Ce
tât p
qu'on
placé
aux p
les la
comm
pour
suivre
peçt,
toit p
releva
ne se
Pour
fortit
Comm
de lu
premi
deroi
ne ce
avoit
& on
Lettre
les II.
avec
Proc

(a)
T

sous main à ce Cardinal, que ses refus mettoient sa vie en danger. Il fut ébranlé; & le 28. de Mai 1529. les deux Commissaires s'étant assemblés à Londres dans la salle des Dominicains, citèrent le Roi d'Angleterre qui comparut seulement par Procureur, & la Reine qui se présenta en personne. Elle déclara simplement, qu'elle ne reconnoissoit point les Cardinaux pour juges, & en appella au Pape. Les Commissaires lui répondirent, que l'appel de Sa Majesté étoit inutile, si elle ne faisoit voit en même tems que leur pouvoir étoit faux, défectueux ou révoqué; & l'Assemblée se termina de la sorte. Il s'en tint une seconde le lendemain, à laquelle le Roi & la Reine assistèrent, & dans laquelle (a) cette Princesse déclara de vive voix & par écrit les causes de son appel. Elles se réduisoient aux raisons qu'elle avoit de se défier de Volsey, & à sa qualité d'Espagnole & d'étrangère, qui ne lui permettoit pas d'agir fortement & sûrement en Angleterre où sa Partie avoit en main l'autorité. Elle ajouta une cause particulière de récusation contre Campége, fondée sur ce qu'il avoit contracté une espèce de dépendance à l'égard du Roi d'Angleterre, en acceptant de sa main l'Evêché de Sarisberi. De son côté, le Roi protesta que dans cette affaire il n'avoit d'autre vue que celle de mettre sa conscience en sûreté; & il le prouva par la facilité qu'il auroit eue de faire décider la question par Volsey seul, qui en avoit le pouvoir en qualité de Légat dans tout le Roiaume d'Angleterre, s'il n'eût été porté à ce divorce que par aversion pour la Reine.

Cette Princesse appréhenda alors que ce faux serment de Henri ne portât préjudice à la justice de sa cause; & elle l'évita par un trait d'adresse, qu'on n'auroit jamais attendu d'elle. Elle se leva de son siège qu'on avoit placé à la gauche des Commissaires, & alla se jeter en pleine assemblée aux pieds du Roi, qui étoit assis sous un dais au côté droit. Elle le conjura les larmes aux yeux de la regarder, sinon comme sa femme, du moins comme une malheureuse Etrangère, dont la situation étoit assez triste pour mériter quelque compassion. Elle le pria de lui permettre de pouvoir suivre sa cause devant le Pape, qui ne pouvoit être pour lui un juge suspect, puisqu'il étoit le pere commun de tous les Fidèles. Le Roi qui n'étoit pas en garde contre cette action de la Reine, se laissa toucher. Il la releva, & lui accorda la permission qu'elle lui avoit demandée. Catherine sentit tout le prix de cette parole, qui venoit d'échapper à Henri. Pour ne lui pas laisser le loisir d'y faire attention & de la revoquer, elle sortit sur le champ; & lorsqu'on vint la rappeler de la part du Roi & des Commissaires, elle répondit: Que les Commissaires n'avoient aucun droit de lui commander: Qu'à l'égard du Roi, elle lui désobéissoit pour la première fois de sa vie; qu'elle en avoit regret, & qu'elle lui en demanderoit pardon à la première rencontre. Depuis ce tems-là cette Princesse ne cessa point de demander l'exécution de la promesse, que le Roi lui avoit faite d'une manière si solennelle: mais Henri n'y eut aucun égard, & on continua les procédures. Les Procureurs du Roi produisirent une Lettre du Cardinal Adrien de Corneto, qui écrivoit avoir oui dire à Jules II. lorsqu'on le pressoit d'accorder la dispense pour le mariage de Henri avec Catherine, qu'il ne croioit pas pouvoir le faire. Au contraire les Procureurs de la Reine produisirent une Lettre originale du même Pape

(a) Dans les Actes du Procès.
Tome II.

écrite au Roi d'Angleterre, dont le sens étoit, qu'il n'avoit jamais refusé la dispense, ni donné lieu de soupçonner qu'il eût intention de la refuser, qu'il avoit seulement attendu pour l'accorder une conjoncture favorable, afin qu'on l'expédiât avec une plus mûre délibération au contentement des deux Parties.

Pour peu qu'on connoisse le caractère de Jules II. il ne sera pas difficile de concilier ces deux témoignages. Quoiqu'il en soit, jamais cause qui eut la Cour contraire, ne fut défendue avec plus de force & de persévérance que celle de la Reine. On doit, dit Varillas (a), ce témoignage à la sincérité Angloise, qu'aucun de ceux qui avoient été donnés pour Conseil à cette Princesse, ne prévariqua, & qu'il y eut entr'eux une émulation généreuse à qui la défendrait le mieux. (b) Fischer, Evêque de Rochester, personnage vénérable par son âge, son caractère, sa piété & son érudition, harangua avec force les Commissaires en présence du Roi, pour maintenir la validité du mariage de la Reine; & il leur présenta un Ouvrage, où ses raisons étoient exposées avec plus d'étendue. Les Evêques de Londres, de Bath & d'Éli en firent de même. Quatre Docteurs en Théologie composèrent en commun un Ecrit plein d'érudition sur le même sujet; & le plus hardi d'entr'eux, nommé Ridley, fit observer une supercherie intervenue au commencement du procès, en ce qu'on avoit fait jurer aux Avocats & aux Procureurs de la Reine de ne rien avancer qui ne fût fondé sur l'Écriture & le Droit Canon, & qu'on n'avoit rien exigé de semblable des Avocats & des Procureurs du Roi.

Cette fermeté des défenseurs de la Reine jeta les Commissaires dans d'étranges embarras. Campége surtout ne sçavoit plus quel parti prendre. D'un côté le Roi le pressoit à son ordinaire de rendre un jugement en sa faveur: de l'autre il ne voioit aucune apparence de condamner la Reine au préjudice de son appel, & contre la défense expresse du Pape. Il eut enfin la fermeté de dire, Qu'il étoit inoui qu'on eût jamais traité avec tant de précipitation une affaire d'une aussi grande importance, où il s'agissoit d'un mariage légitime confirmé par le cours de plusieurs années; de l'exhérédation d'une Princesse Royale, & de flétrir une grande Reine; d'outrager l'Empereur, & d'allumer la discorde entre tous les Princes Chrétiens: Que pour lui il étoit résolu de marcher avec beaucoup de lenteur & de précaution dans une affaire si délicate. Plusieurs estimèrent cette hardiesse de Campége: les flatteurs & les Courtisans la condamnèrent. Le Roi surtout en fut vivement piqué; & le trentième de Juillet 1529. il envoya aux deux Commissaires assemblés les Ducs de Norfolk & de Suffole, accompagnés des principaux Seigneurs de la Cour, pour les prier de mettre enfin la conscience de Sa Majesté en repos, & de décider la question. Volsy qui dans le cœur n'approuvoit plus ce grand empressement, ne fit aucune réponse à la proposition. Campége parla seul, & représenta, Que l'obéissance qu'il devoit à Dieu & à l'Eglise Romaine ne lui permettoit pas de prononcer aucun jugement depuis la fin de Juillet jusqu'au quatrième d'Octobre, & que tout ce qui pouvoit intervenir au préjudice de cette pratique seroit nul & de nul effet. C'étoit visiblement abuser d'un usage légitimement établi à la Cour de Rome, pour éloigner la décision d'une affaire péremptoire, qui n'admettoit point

(a) Ubi sup.

(b) Il y a un Recueil de ces pièces.

de pa
des ra
ce jour
voit
la Sain

Ce
là Clé
Henri
La pa
Floren
rent à
Traité
ginant
son to
sant r
pêcha
dre de

Le
qua la
gloies
lant à
faire a
des C
en fair
d'Ang
portée
voir s
sier. L
s'en fi
saires
chant
éta sa
l'espér
parti.
diner.
fin il
ordre
paroit
mouru
toit en
crime
" coup
" plain
" cont
Le
senté
" un c
" cont

(a) S
(b) L

de pareils retardemens. Aussi les Députés du Roi ne se paièrent-ils point des raisons du Cardinal. Ils insistèrent, & demandèrent jugement pour ce jour-là ou pour le lendemain. Campége répondit que cela ne se pouvoit : surquol le Duc de Suffolc frappant le Bureau de la main, jura (a) par la Sainte Messe, *Que jamais Légat ni Cardinal n'avoit fait bien en Angleterre.*

Cependant les choses changèrent de face à la Cour de Rome. Jusques-là Clément VII. n'avoit eu tant de complaisance & de ménagemens pour Henri VIII. que parcequ'il l'avoit cru utile & nécessaire à ses intérêts. La passion que ce Pape avoit d'élever sa Maison à la Souveraineté de Florence, & les offres que Charle V. lui fit faire à ce sujet, l'engagèrent à changer de sentimens & de conduite. Il signa avec ce Prince le Traité qui devoit mettre les Médicis sur le trône de Florence ; & s'imaginant qu'après cela il n'avoit plus besoin de Henri, persuadé aussi qu'à son tour il ne pouvoit obliger plus sensiblement l'Empereur, qu'en faisant rendre justice à la Reine d'Angleterre sa tante, on prétend qu'il dépêcha au Cardinal Campége un homme de confiance, qui lui porta l'ordre de jeter la Bulle décisive dans le feu, & que Campége obéit.

Le Pape ne se borna pas à cette première démarche. Bientôt il révoqua la Commission accordée au sujet du mariage de Leurs Majestés Angloises, sous prétexte que le Roi y avoit consenti de vive voix en parlant à la Reine ; rappella d'Angleterre le Cardinal Campége ; soumit l'affaire au Tribunal de Rome ; nomma Paul Capilucci Auditeur & Doien des Causes du Sacré Palais, pour examiner les raisons des Parties & pour en faire le rapport à S. S. & lui donna pouvoir de citer le Roi & la Reine d'Angleterre à comparoître à Rome par Procureurs. La révocation fut portée en Angleterre ; & la Reine envoya au Roi Thomas Morus, pour sçavoir si S. M. auroit pour agréable qu'elle lui fût signifiée par un Huissier. Le Roi répondit, qu'il n'étoit pas bienséant que la dénonciation s'en fit à personne : mais il consentit qu'elle fût intimée aux Commissaires, & que le procès se poursuivit à Rome. Ensuite ce Prince ne sçachant à qui s'en prendre, déchargea toute sa colère sur Volsey. Il lui ôta sa charge de Chancelier, dont il revêtit aussitôt Thomas Morus, dans l'espérance que par ce bienfait il pourroit attirer ce grand homme à son parti. Il le dépouilla encore de l'Evêché de Vinton, dont il gratifia Gardiner. Il lui enleva le superbe Palais qu'il avoit fait bâtir à Londres. Enfin il le reléqua à son Archevêché d'Yorc. Peu de tems après il donna ordre de l'arrêter : mais comme on le conduisoit à Londres, pour comparoître devant les Juges qui y travailloient à instruire son procès, il mourut en chemin le 28. Novembre 1530. (b) Le bruit courut qu'il s'étoit empoisonné. Ce qu'il y a de certain, est que quand on l'arrêta pour crime de Leze-Majesté, « Plût à Dieu, dit-il, que je ne fusse pas plus » coupable de Leze-Majesté divine ; mais tandis que je n'ai songé qu'à » plaire au Roi, j'ai bien peur d'avoir offensé mon Dieu, sans pouvoir » conserver les bonnes grâces de mon Souverain ».

Le successeur de Volsey dans le Ministère & dans la faveur fut présenté par Anne de Boulen. (c) « C'étoit un Prêtre, nommé Cranmer, » un des plus scélérats & des plus dangereux hommes d'Angleterre. Il ne » conservoit guères que l'extérieur de la Religion Chrétienne, parcequ'il

(a) Sander, ubi sup.
(b) Idem, ibid.

(c) Parillas, ubi sup.

« ne pouvoit en accorder l'intérieur avec l'ambition, & la vie voluptueuse.
 « se qu'il menoit. Il étoit turbulent, hardi, fin, & capable de toutes sortes d'intrigues. Il avoit longtems étudié en Allemagne, où la curiosité l'avoit attiré; mais il y avoit puisé aussi le venin de l'hérésie de Luther, dont il ne faisoit cependant aucune profession. Il y avoit séduit une belle fille qui l'avoit suivi en Angleterre, où elle fut longtems sa Concubine, jusqu'à ce que sous Edouard il l'épousa publiquement. Cranmer étoit Aumônier dans la Maison de Boulen, lorsque l'Archevêché de Cantorbéri vint à vaquer. C'étoit le premier & le plus important bénéfice d'Angleterre; & comme le Roi s'attendoit de rompre bientôt avec la Cour de Rome, il ne vouloit le conférer qu'à un homme disposé à le favoriser en tout contre elle. Anne de Boulen lui dit qu'elle avoit trouvé son homme. Elle lui présenta Cranmer, & le Roi l'accepta, sur la promesse qu'il lui fit de prononcer en Angleterre la Sentence du divorce, en cas que le Pape ratifiât son mariage avec la Reine Catherine. Cranmer tint parole; & il eut toujours tant de complaisance pour Henri, qu'on entendit dire à ce Prince, Que Cranmer étoit le seul qui ne se fût jamais opposé à ses volontés.

Devenu Archevêque de Cantorbéri par une voie si peu Canonique; Cranmer s'installa par une ruse qui l'étoit encore moins. Lorsqu'il fut question de prêter au Pape le serment porté par les Canons, (a) il apporta un Notaire qui lui donna Acte, comme c'étoit par force, contre sa volonté & seulement pour satisfaire à la coutume, qu'il alloit promettre au S. Siège l'obéissance qu'on exigeoit de lui, & que son intention n'étoit point de garder ce serment au préjudice de ce qu'il devoit à son Souverain. Après avoir donné au Clergé de son Roiaume un chef si peu digne de l'être, Henri VIII. ne douta point qu'il ne pût tout entreprendre contre ce même Clergé, avec une espérance pretelle certaine de réussir. Il y avoit dans le Code d'Angleterre une ancienne Loi, qui défendoit de reconnoître aucune juridiction étrangère. Le Roi prétendit (b) que le Clergé y avoit contrevenu, en reconnoissant & maintenant contre sa volonté le pouvoir étranger de Campége & de Volsey Légats du S. Siège. Pour faire tomber l'accusation, il suffisoit de faire observer que la Loi ne regardoit pas le Spirituel. Mais les résolutions des Corps politiques sont rarement vigoureuses, lorsqu'elles ne sont pas appuyées par les principaux membres dont ils sont composés. Cranmer Archevêque de Cantorbéri, & Leins nommé depuis peu à l'Archevêché d'Yore étoient de faux frères. Ils concluoient toujours par une très-humble soumission au Roi: ils déconcertoient tous les desseins hardis qui se formoient dans leur Compagnie; & par là ils la réduisirent à s'avouer coupable, à demander pardon au Roi, & à lui offrir quatre cens mille écus, pour réparer une faute qu'ils n'avoient pas faite. Le Roi les accepta, à condition que le Clergé reconnoitroit par un acte authentique que ce Prince avoit dans son Roiaume un pouvoir Souverain sur le Corps des Ecclesiastiques, aussi étendu & aussi peu limité que celui qu'il exerçoit sur ses autres sujets. Ainsi sans le vouloir & sans y penser, le Clergé d'Angleterre fournit à son Roi le prétexte dont il avoit besoin pour se dire Chef de l'Eglise Anglicane. Déjà on publioit hautement, Que le Pape n'avoit aucun pouvoir en Angleterre, que

(a) Sander. & Varillas.

(b) Ibid.

que ce
pour le
Souverain
abouti
qua m
pour m
la Dig
cette p
d'un E
fut Th
pas d'a
d'inac

(4)
« foien
« dre
« bien
« men
« tre f
« font
« défe
« les a
« que
« desti
« con
« à l'é
« Un
« l'eut
« Rom
« men
« ajou
« le de
« sonn
« étoit
« cher
les Ro
rance
répon
encein
pouvo
viend
une su
la Re
fit en
de le
pron

(a) Sander.
(b) Varillas.
piter lo
allez po
T

que celui qu'il plaçoit au Roi de lui accorder, Que pour le spirituel, comme pour le temporel, les Anglois ne reconnoissoient d'autre supérieur que leur Souverain. Les personnes éclairées prévirent où ces premiers pas devoient aboutir. Morus en particulier prélaça non-seulement la tempête; il marqua même à ses amis toutes les circonstances qui devoient la suivre; & pour n'y être pas exposé, il pria le Roi de trouver bon qu'il se démit de la Dignité. Henri qui désespéroit d'attirer Morus à son parti, fut ravi de cette proposition. Il accepta la démission, & mit les Sceaux entre les mains d'un Ecclesiastique qui ne lui étoit pas moins dévoué que Cranmer. Ce fut Thomas Andeley, qui n'avoit ni bien ni naissance, mais qui ne laissoit pas d'aspirer aux Dignités les plus éminentes, parce qu'il ne croioit rien d'inaccessible à son prétendu mérite.

(a) « Le Pape informé de tant de changemens, supposa qu'ils ne se faisoient qu'à dessein d'é luder la Sentence qu'il prononceroit, ou de la rendre inutile par un attentat anticipé. Cette opinion qui n'étoit que trop bien fondée, obligea S. S. à écrire au Roi d'Angleterre un Bref qui le menaçoit d'excommunication, au cas qu'il entreprit quelque chose contre son mariage, avant qu'il eût été déclaré nul. Mais les Souverains sont d'ordinaire plus tentés que les particuliers de faire ce qu'on leur défend, parce que l'impunité seule fait à leur égard, ce que font dans les autres les passions les plus excessives. Le Roi d'Angleterre persuadé que l'intention de Clément VII. avoit été d'empêcher un mariage destiné de Sa Majesté avec Anne de Boulen, résolut (b) par dépit de le contracter. Il créa cette fille Marquise de Pembrok, & l'aïant disposée à l'épouser en secret, la cérémonie s'en fit le 22. de Novembre 1532. Un simple Prêtre, nommé Roland, fut choisi pour la faire, après qu'on l'eut trompé, en lui disant que la Sentence de divorce étoit venue de Rome. Mais lorsqu'il fut revêtu des habits sacerdotaux, au lieu de commencer la Messe, il se tourna vers le Roi, & lui dit, que quoi qu'il ajoutât une foi entière à S. M. qui l'assuroit d'avoir la Bulle de divorce, le devoir de sa Charge l'obligeoit de la lire à haute voix, afin que personne n'en prétendit à l'avenir cause d'ignorance. Le Roi jura qu'elle étoit dans son cabinet, & que rien ne l'empêchoit de l'envoyer chercher, que la crainte de retarder la Cérémonie. » Roland persuadé que les Rois ne savent point déguiser la vérité, & gagné d'ailleurs par l'espérance de l'Evêché de Lichfeld qu'on lui avoit promis, se satisfit de cette réponse & acheva le mariage. Peu de tems après Anne de Boulen devint enceinte; ce qui obligea Henri de presser l'affaire de son divorce, afin de pouvoir rendre son mariage public assez à tems, pour que l'enfant qui viendrait parût légitime. Cranmer eut donc ordre de se transporter avec une suite d'Evêques & d'Officiers de justice corrompus à Domsttable, où la Reine Catherine s'étoit retirée. L'Archevêque de Cantorbéri y instruisit en quinze jours le Procès du divorce; & malgré le refus que fit la Reine de le reconnoître, malgré les protestations réitérées de cette Princesse, il prononça la Sentence (c) qui mettoit les Parties en liberté de se pourvoir

(a) *Varillas*, ubi *supra*.

(b) Il paroît que c'est assez gratuitement, que *Varillas* prête ce motif à Henri VIII. pour précipiter son mariage avec Anne de Boulen. Il y étoit assez porté par son amour, & par les teintes cruau-

rés de cette fille.

(c) *Sanderus* ajoute *ubi sup.* que comme si le Roi eût eu de l'averlion pour le divorce, Cranmer l'exhorta auparavant à se séparer de la femme de son frere conformément à l'Évangile.

comme bon leur sembleroit. Le mariage du Roi & d'Anne de Boulen se renouvela publiquement la veille de Pâques de l'année 1533. Le 2. de Juin suivant, la nouvelle Reine fut couronnée avec plus de magnificence que jamais Reine d'Angleterre ne l'avoit été; & le 7. de Septembre de la même année elle mit au monde la fameuse Elizabeth.

La France & l'Espagne ne regardèrent pas du même oeil cette grande révolution. L'Empereur Charles V. irrité de l'affront qu'il recevoit en la personne de sa tante, pressa le Pape de ne pas laisser impuni l'attentat du Roi d'Angleterre: mais dans une affaire si délicate Sa Sainteté jugea à propos de ne rien précipiter; & d'ailleurs le Roi François I. employa tout son crédit (a) pour engager le S. Pere à ne pas aller si vite. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable. Le Roi de France venoit de s'aboucher à Marseille avec le Pape, & d'y conclure le mariage de Henri Duc d'Orléans son second fils avec Catherine de Médicis nièce de S. S. Dans ces circonstances, il n'y avoit nulle apparence que Clement VII. fût en état de rien refuser à François I. & ce Prince conjurant S. S. de lui permettre de travailler à l'accommodement de Henri avec elle, l'obtint facilement. Aussitôt il dépêcha en Angleterre (b) celui de ses sujets qu'il sçavoit être le plus agréable à Sa Majesté Angloise. C'étoit le Cardinal du Bellai, qui par la solidité & la douceur de son esprit avoit charmé Henri VIII. pendant les deux années de son Ambassade auprès de ce Prince. A son arrivée en Angleterre, ce Cardinal trouva déjà le Roi dégouté d'Anne de Boulen; ensorte que par son éloquence & la sagesse de ses avis, il ne lui fut pas difficile de l'amener où il vouloit. Henri lui donna parole d'accepter toutes les voies de bienfaisance qui lui seroient offertes, pour se réconcilier avec le saint Siège, & de ne rien attenter en Angleterre contre la Cour de Rome, pourvû que de son côté cette Cour voulût ne pas le pousser à bout. Sur ces promesses le Cardinal prit la poste, & arriva à Rome aux Fêtes de Noel, malgré les rigueurs d'un hiver fort rude. Il représenta à Clement VII. que de sa modération dépendoit la conservation ou la perte des Roiaumes d'Angleterre & d'Irlande: Que Henri VIII. n'avoit été constant pour sa maîtresse, que pendant les premières ardeurs de son prétendu mariage: Qu'il s'en étoit lassé aussitôt après pour s'attacher à Jeanne Seymer (c) fille d'honneur d'Anne de Boulen: Qu'ainsi la passion de ce Prince pour celle-ci aiant cessé, il n'étoit retenu de la quitter, que par la honte de la renvoyer après l'avoir si solennellement épousée, & que la patience & la douceur le disposeroient infailliblement à reprendre la Reine Catherine.

L'événement justifia le raisonnement du Cardinal; & le Pape fut si convaincu de la solidité de ses remontrances, qu'il convint de ne rien entreprendre pendant un tems qui fut limité, pour dépêcher un Courier en Angleterre, & pour en recevoir réponse. Le Cardinal envoya le Courier: mais les Ministres de l'Empereur rendirent toutes ces démarches inutiles. Ils firent tenir des ordres si pressans à François Sforce que Charles V. venoit d'investir du Duché de Milan, de rendre les passages difficiles à ceux qui iroient en Angleterre, ou qui en retourneroient, que les personnes qui servoient Henri VIII. à la Cour de Rome ne reçurent plus à tems aucune nouvelle de ce Prince. Le Courier du Cardinal du Bellai, qui étoit

(a) *Varillas*, ubi sup.

(b) Dans les Négociations du Cardinal du Bellai.

(c) D'autres l'appellent Seymour.

allé por
porter à
marqué
Censure
l'exécute
ne crut
fulmine
Courier
inutilem
avoit fa
d'honne
la Cour
blia rien
le 24. d
second
que la I

Telle
Cathol
point de
nière de
qui refu
riage. T
fait arr
défense
de Tho
de laisse
mort la
par l'Ev
que le P
dans la
de ce P
le Proc
ment de
né à la
également
de son s
que ses p
l'échafa
tique, i
para du

La m
gleterre
elle-mêm
mes d'a
cours,
croit q
encore
féver

(a) San

allé porter à Londres la résolution décisive du Pape, & qui devoit rapporter à S. S. celle du Roi d'Angleterre, n'arriva pas précisément au jour marqué; & comme les Ministres d'Espagne avoient tiré promesse que les Censures seroient fulminées dès le lendemain, ils pressèrent si vivement l'exécution de la parole qu'on leur avoit donnée, que la Cour de Rome ne crut pas pouvoir s'en dispenser. Le Consistoire qui avoit été si prompt à fulminer, ne fut pas peu surpris de voir arriver deux jours après le même Courier, apportant d'Angleterre la satisfaction la plus ample. On chercha inutilement les moyens de réparer la faute qu'un excès de précipitation avoit fait commettre: on n'en trouva point, parce que l'intérêt & le point d'honneur ne permirent pas d'en trouver; & Henri VIII. apprenant que la Cour de Rome lui avoit fait tout le mal dont elle étoit capable, n'oublia rien de ce qui pouvoit servir à l'en venger. Il assembla son Parlement le 24. d'Avril 1534. & s'y fit reconnoître Chef de l'Eglise d'Angleterre. Son second mariage y fut autorisé; & le premier y fut déclaré illégitime, ainsi que la Princesse qui en étoit sortie.

Telle fut l'origine du fameux Schisme, qui sépare aujourd'hui de l'Eglise Catholique les trois Roiaumes de la Grande Bretagne. Nous n'entrerons point dans le détail des violences & des cruautés qui suivirent cette première démarche, & que Henri VIII. exerça indifféremment contre tous qui refusèrent de reconnoître sa primauté & la validité de son second mariage. Thomas Morus en fut une des plus illustres victimes. Le Roi l'avoit fait arrêter, avec Jean Fischer Evêque de Rochester, un des plus ardens défenseurs de la Reine Catherine. Henri après avoir fait tenter le courage de Thomas Morus par toutes sortes de voies, douta lequel valoit le mieux de laisser vivre un si célèbre ennemi de son mariage, ou de s'attirer par sa mort la haine de tout le monde Chrétien. Enfin il résolut de commencer par l'Evêque de Rochester, dont il n'espéroit pas de vaincre la fermeté, & que le Pape Paul III. qui venoit de succéder à Clement VII. avoit honoré dans la prison du Chapeau de Cardinal. Le Roi persuadé que le supplice de ce Prélat pourroit ébranler la constance de Morus, ordonna qu'on fit le Procès au nouveau Cardinal. Fischer cité devant ses Juges refusa hautement de reconnoître la Primauté Ecclésiastique de Henri, & fut condamné à la mort. Comme on l'y conduisoit, (a) ce vicillard presque décrépité, également respectable par sa doctrine & par sa vertu, appercevant le lieu de son supplice, jeta son bâton, en disant, *Qu'il n'y avoit pas si loin, & que ses pieds achèveroiént bien de l'y conduire.* Il monta ensuite gaiement sur l'échafaut, où il entonna le *Te Deum*; & après avoir récité tout le Cantique, il présenta sa tête à l'Exécuteur, qui d'un coup de hache la lui sépara du corps.

La mort de Fischer n'étonna pas Morus. Envain les plus grands d'Angleterre le sollicitèrent de se soumettre à la volonté du Roi. Sa femme elle-même étant venue plusieurs fois dans sa prison le conjurer avec larmes d'avoir compassion de ses enfans & de sa famille, fatigué de ces discours, il lui demanda (b) *Combien, à consulter le cours de la nature, elle croit qu'il pût encore vivre d'années?* Elle lui répondit, *Qu'il pouvoit vivre encore vingt ans*: sur quoi il lui dit, *Qu'il n'y avoit pas d'apparence de préférer vingt ans à l'Eternité.* Après l'avoir tenté par la crainte de la mort,

(a) Sander. ubi sup.

(b) Idem, ibid.

on voulut encore éprouver sa fermeté, en lui rendant sa prison ennuieuse & insupportable. On lui ôta tous ses livres, qui jusqu'alors lui avoient servi d'entretien & de consolation : on alla jusqu'à lui refuser (a) de l'encre, des plumes & du papier. Alors il tint ses fenêtres fermées, ne s'entretenant plus qu'avec Dieu dans ces ténèbres ; & lorsqu'on l'interrogea sur le plaisir qu'il trouvoit à vivre dans cette obscurité : *Il faut bien, dit-il, fermer la boutique quand toute la marchandise est enlevée.* Enfin après quatorze mois de prison, étant toujours resté inébranlable, on le fit paroître devant ses Juges ; & malgré la sagesse de ses réponses, il fut condamné à la mort. Il marcha au supplice avec la constance d'un homme, à qui sa conscience ne reproche point de s'être jamais écarté de son devoir. Arrivé au pied de l'échafaut, il trouva que l'échelle n'étoit pas commode, & dit à un de ceux qui étoient sur ce funeste théâtre : *Donnez-moi la main pour monter ; je n'en aurai pas besoin pour descendre.* Après avoir fini sa prière, & récité tout haut le Pseaume *Misérere*, il prit le peuple à témoin, qu'il mourait dans la foi Catholique : (b) ensuite on lui coupa la tête. Toute l'Angleterre regretta Morus, & crut avoir tout perdu à la mort de ce grand homme.

Peu de tems auparavant (c) la Reine Catherine étoit morte à Cimbaltou âgée de 50 ans. Ses déplaissirs hâterent sa mort : on y soupçonna même du poison. Quelque forte passion que cette Princesse eût toujours eue pour la vie Religieuse, elle ne put jamais consentir à entrer dans un Couvent, de peur de donner atteinte à son mariage. Après qu'elle eut été chassée de la Cour, ni les indignités qu'elle eut à souffrir, ni les dangers auxquels elle se vit exposée, ne purent l'obliger à passer en Flandres ni en Espagne, où l'Empereur lui offroit une retraite honorable & proportionnée à la grandeur de sa naissance. Elle souffroit ses maux avec constance, & ne les imputoit qu'à ses péchés. Peu de tems avant sa mort elle écrivit au Roi une Lettre fort tendre, où elle lui recommandoit Marie leur commune fille. Henri ne put refuser des larmes à cette dernière marque du souvenir de cette Princesse. Il pria Capuci, Ambassadeur de l'Empereur à Londres, de partir en diligence, & d'aller la saluer de sa part : mais elle étoit morte avant l'arrivée de ce Ministre.

Anne de Boulen ne jouit pas long-tems de la joie, que lui causa la mort de sa rivale. La nouvelle passion que le Roi avoit conçue pour la Demoiselle Jeanne Seymer, lui donnoit déjà une jalousie qui commença à la punir des crimes dont elle avoit été l'occasion. La seule espérance qu'elle avoit de ramener Henri consistoit dans le second enfant dont elle étoit enceinte : mais elle fit une fausse couche. Ce nouveau malheur acheva de refroidir le Prince pour Anne de Boulen ; & celle-ci désespérant de se maintenir sur le Trône où elle s'étoit élevée, (d) si elle ne donnoit au Roi un héritier, résolut d'en avoir à quelque prix que ce fût. Persuadée que l'incestuosité la plus secrète lui seroit plus facilement pardonnée, elle s'abandonna d'abord à George de Boulen son propre frere. On dit même qu'elle eut assez de vanité, pour vouloir donner à l'Angleterre un Monarque qui du côté de son pere & de sa mere fût de la race de Boulen. Mais n'ayant tiré aucun fruit de cet inceste, elle perdit le peu de honte qui lui restoit,

(a) Il composa dans sa prison deux Ouvrages excellens ; l'un en Anglois, qu'il intitula *Le soulagement dans l'adversité*, l'autre en Latin, qu'il appella *La passion de Jesus-Christ*.

(b) Le 6. Juillet 1535.

(c) Au mois de Janvier de la même année.

(d) *Sander*, ubi sup. *Varillas*, ubi sup.

restoit,
Norse,
sordre a
passérent
Dénonc
Jeanne
Il en eu
texte po
Un jour
le Roi a
Amans.
monte à
Londres
suivit à
du Roi.
elle pass
supplicat
de voir l
de Lond
que The
défendit
condamn
tères. (c)
" fit auc
" de rien
" exacter
Telle
Schisme
l'exécuti
l'occasio
rur faire
pour cel
de Ratif
terre av
l'accom
posoient
meura s
vers son

(e)

Sur l'H

M. Bu
aux Car
d'avoir r

(a) Dans

(b) Le 1

(c) *Varill*

Tome

restoit, & reçut dans le lit du Roi quatre galans de la Cour, Braërton, Norese, Velson & Sumeton. Le Roi ne put ignorer long-tems un désordre aussi public & aussi honteux. Les premiers avis qu'on lui en donna passèrent d'abord dans son esprit pour des calomnies. La multitude des Dénonciateurs lui donna depuis du soupçon : (a) enfin le désir d'épouser Jeanne Seymer augmenta la curiosité qu'il avoit de s'éclaircir de la vérité. Il en eut des preuves convaincantes ; & il ne cherchoit plus qu'un prétexte pour éclater, lorsqu'Anne de Boulen le lui fournit sans le vouloir. Un jour que la Cour prenoit le divertissement d'un Tournoi à Greenvick, le Roi apperçut la Reine jettant de sa fenêtre un mouchoir à un de ses Amans. Offensé de cette familiarité, il quitte aussitôt le divertissement, monte à cheval, & suivi seulement de six Gentilshommes il retourne à Londres. Anne de Boulen instruite du brusque départ de ce Prince, le suivit à dessein de l'observer ; mais à mi-chemin, on l'arrêta par ordre du Roi. Cette aventure la surprit d'abord : elle s'en mit en colere ; delà elle passa aux cris, aux gémissemens & aux larmes ; enfin elle vint aux supplications & aux prières. Elle demanda avec instance qu'on lui permit de voir le Roi : mais elle ne put l'obtenir, & elle fut conduite dans la Tour de Londres. On instruisit son Procès dans les formes ; & Henri voulut que Thomas de Boulen son pere prétendu fût un de ses Juges. Elle se défendit en personne qui cherchoit à chicaner sa vie : mais enfin elle fut condamnée à perdre la tête (b) avec son frere & ses quatre autres adultères. (c) » Elle ne renonça point à la doctrine de Luther : mais elle n'en fit aucune profession. Elle ne se plaignit de personne. Elle ne disposa de rien par testament, quoi qu'on le lui eût permis ; & elle mourut aussi » exactement dans les maximes Stoïques, que si elle les eût étudiées. »

Telle fut la fin de celle qui avoit été en Angleterre l'unique cause du Schisme, & de tous les désordres dont il fut suivi. Dès le lendemain de l'exécution Henri VIII. épousa Jeanne Seymer, & ne profita point de l'occasion qu'il avoit de se réconcilier avec le saint Siège. En 1541. il parut faire quelques démarches pour la réunion, (d) & députa, dit-on, pour cela le Chevalier Cnevett avec Gardiner Evêque de Vinton à la Diète de Ratisbonne. Le but de cette Ambassade étoit de réunir le Roi d'Angleterre avec l'Empereur, qui par son autorité devoit travailler à ménager l'accommodement de ce Prince avec le Pape. Mais tant de difficultés s'opposoient à cette négociation, qu'elle n'eut aucun effet. L'Angleterre demeura séparée de l'Eglise comme auparavant ; & malgré quelques retours vers son devoir, Henri VIII. mourut dans le Schisme.

(e) REMARQUES DE M. DE MEAUX,
Sur l'Histoire de la Réformation Anglicane du Docteur Burnet.

M. Burnet, dans son Histoire de la Réformation Anglicane, reproche aux Catholiques dès la Préface & dans toute la suite de son Ouvrage, d'avoir tiré beaucoup d'avantage de la conduite de Henri VIII. & des

(a) Dans le Procès d'Anne de Boulen.

(b) Le 19. Mai 1555.

(c) *Varrillas*, ubi sup.

Tome IV.

(d) *Sander*, ubi sup.

(e) Extrait de *l'Histoire des Variations*, &c.

L. VII. & X.

premiers Réformateurs de l'Angleterre. Il se plaint surtout de Sanderus Historien Catholique, qu'il accuse d'avoir inventé des faits atroces, afin de rendre odieuse la Réformation Anglicane. Ces plaintes se tournent ensuite contre tous les Catholiques en général, & contre la doctrine de l'Eglise. (a) Une Religion, dit-il, fondée sur la fausseté, & élevée sur l'imposture, peut se soutenir par les mêmes moïens qui lui ont donné naissance. « Au contraire, autant que sont noires les couleurs dont il dépeint les Catholiques, autant sont éclatans & pompeux les ornemens dont il pare son Eglise. » La Réformation, continue-t'il, est un ouvrage de lumière: on n'a pas besoin du secours des ombres pour en relever l'éclat; & si on veut faire son apologie, il suffit d'écrire son histoire. De si belles promesses, telles qu'on n'en emploieroit pas de plus magnifiques, quand même dans les changemens de l'Angleterre on auroit à faire voir la même sainteté qui parut dans le Christianisme naissant, ont engagé M. de Meaux à considérer cette histoire, qui justifie, dit-on, la Réformation par sa seule simplicité. Sans s'arrêter à ce qu'en ont écrit les Auteurs Catholiques, il ne s'attache qu'aux faits rapportés par le Sçavant & adroit défenseur de la Réformation Anglicane; & il prétend que la seule suite de ces faits suffit pour nous donner une juste idée de ce prétendu ouvrage de lumière.

Le premier fait important que je remarque, dit-il (b), dans M. Burnet est celui qu'il avance dès la Préface, & qu'il fait paroître ensuite dans tout son Livre: c'est que lorsque Henri VIII. commença la Réformation, « il semble qu'il ne songeoit en tout cela qu'à intimider la Cour de Rome, & à contraindre le Pape de le satisfaire; car dans son cœur il crut toujours les opinions les plus extravagantes de l'Eglise Romaine, telles que sont la Transubstantiation & les autres corruptions du Sacrifice de la Messe: ainsi il mourut plutôt dans cette communion, que dans celle des Protestans ». De ces paroles M. de Meaux conclut, que comme les Catholiques n'acceptent point la communion de ce Prince, puisque d'un autre côté M. Burnet le rejette de la sienne, il résulte d'abord de ce fait, que l'Auteur de la Réformation Anglicane, & celui qui en a posé le véritable fondement dans la haine qu'il a inspirée contre le Pape & contre l'Eglise Romaine, est un homme également rejeté & anathématisé de tous les partis.

Ce qu'il y a ici de plus remarquable, continue M. de Meaux, c'est que ce Prince ne s'est pas contenté de croire en son cœur & de professer de bouche tous ces points de croiance, que M. Burnet appelle les plus grandes & les plus extravagantes de nos corruptions. Il les a données pour Loi à toute l'Eglise Anglicane en la nouvelle qualité de chef Souverain de cette Eglise sous Jesus-Christ. Il les a fait approuver par tous les Evêques & par tous les Parlemens, c'est-à-dire, par tous les Tribunaux dans lesquels réside encore à présent dans la Réformation Anglicane le Souverain arbitre de l'autorité Ecclésiastique. Il les a fait soulerire & mettre en pratique par toute l'Angleterre, & en particulier par les Cromwels, par les Cranmers & par tous les autres Héros de M. Burnet, qui Luthériens ou Zuingliens dans le cœur, assistoient cependant à l'ordinaire à la Messe comme au culte public qu'on rendoit à Dieu, ou la disoient eux-mêmes,

(a) Réfut. de Sander. Tom. I. p. 545.

(b) Hist. des Var. L. 7. §. III.

en un m
dans l'E

Celu
mas Cr
net. Il
admire
de le f
& d'un
d'excell
l'histoir
son per
Réform

Dès
risoit le
avec Ar
riage de
d'un Pr
lors à le
devoir

(b) enga
étoit le
pourfui
la suite
le les R
pour le
avec la

Cran
il y po
Péniten
Luthéri
ger les
qu'il l'a
à Cand
la Prêtr

testoit
fallut r

par tron
Penc

torber
cepta.

souteni
donna

recevan
A se
ment d
siècles.
mer ét
par ce

(a) H

en un mot qui pratiquoient tout le reste de la doctrine & du service reçu dans l'Eglise, malgré leur religion & leur conscience.

Celui qui conduisit le dessein de la Réformation Anglicane fut Thomas Cranmer Archevêque de Cantorbéri. C'est le grand héros de M. Burnet. Il s'étend donc sur les louanges de ce Prélat; & non content d'en admirer partout la modération, la piété & la prudence, il ne craint point de le faire autant ou plus irrépréhensible que S. Athanase & S. Cyrille, & d'un si rare mérite, que *jamais peut-être Prélat de l'Eglise n'a eu plus d'excellentes qualités, & moins de défauts*. Faisons donc, dit M. de Meaux (a); l'histoire de ce Prélat sur les faits qu'en a rapportés cet Historien qui est son perpétuel admirateur, & voions en même tems dans quel esprit la Réformation a été conçue.

Dès l'an 1529. Thomas Cranmer s'étoit mis à la tête du parti qui favorisoit le divorce avec Catherine, & le mariage que le Roi avoit résolu avec Anne de Boulen. En 1530. il fit un Livre contre la validité du mariage de Catherine; & on peut juger de l'agrément qu'il trouva auprès d'un Prince, dont il flattoit la passion dominante. On commença dès-lors à le regarder à la Cour comme une espèce de Favori, qu'on croioit devoir succéder au crédit du Cardinal de Volsey. Cranmer étoit dès-lors (b) engagé dans les sentimens de Luther; & , comme dit M. Burnet, il étoit le plus estimé de ceux qui les avoient embrassés. Anne de Boulen, poursuit cet Auteur, avoit aussi reçu quelque teinture de cette Doctrine. Dans la suite il la fait paroître tout-à-fait liée au sentiment de ceux qu'il appelle les Réformateurs. Tous ceux du même parti, ajoute-t'il, se déclaroient pour le divorce. Voilà les secrètes liaisons de Cranmer & de ses adhérens avec la Maitresse de Henri.

Cranmer fut envoyé en Italie & à Rome pour l'affaire du divorce, & il y poussa si loin la dissimulation de ses erreurs, que le Pape le fit son Pénitencier; ce qui montre qu'il étoit Prêtre. Il accepta cette charge, tout Luthérien qu'il étoit. De Rome il passa en Allemagne pour y ménager les Protestans; & ce fut alors qu'il épousa la sœur d'Osiandre. On dit qu'il l'avoit séduite. Cranmer avoit déjà été chassé du Collège de Christ à Candbrige à cause d'un premier mariage. Le second qu'il contracta dans la Prêtrise lui eût fait des affaires d'autant plus terribles, que Henri détestoit les Prêtres qui se marioient. Ainsi par la crainte de ce Prince il fallut tenir ce mariage fort caché; & ce grand Réformateur commença par tromper son Maître dans une manière si importante.

Pendant qu'il étoit en Allemagne, en l'an 1533. l'Archevêché de Cantorbéri vint à vaquer. Le Roi d'Angleterre y nomma Cranmer: il l'accepta. Le Pape qui ne lui connoissoit aucune autre erreur que celle de soutenir la nullité du mariage de Henri, chose alors assez indécise, lui donna ses Bulles. Cranmer les reçut, & ne craignit pas de se souiller, en recevant, comme on parloit dans le parti, le caractère de la Bête.

A son Sacre, & avant que de procéder à l'Ordination, il prêta le serment de fidélité qu'on avoit accoutumé de faire au Pape depuis quelques siècles. Ce ne fut pas sans scrupule, à ce que dit M. Burnet: mais Cranmer étoit homme d'accoutumement. Il sauva tout, en protestant que par ce serment il ne prétendoit nullement se dispenser de son devoir en-

(a) *Hist. des Variat.* L. 7. §. VIII.

(b) *Burnet*, Tom. I. L. 1. p. 123. & suiv.

vers sa conscience, envers le Roi & l'Etat. Protestation en elle-même fort inutile, ajoute M. de Meaux; car qui de nous prétend s'engager par ce serment à rien faire qui soit contraire à sa conscience, ou au service du Roi & de son Etat? Loin qu'on prétende préjudicier à ces choses, il est même exprimé dans ce serment, qu'on le fait (a) sans préjudice des droits de son Ordre. Quoi qu'il en soit, ou ce serment est une illusion, ou il oblige à reconnoître la puissance spirituelle du Pape. Le nouvel Archevêque la reconnut donc, quoiqu'il n'y crût pas. M. Burnet avoue, que cet expédient étoit peu conforme à la sincérité de Cranmer; & pour adoucir comme il peut une si criminelle dissimulation, il ajoute ensuite: "si cette conduite ne fut pas suivant les règles les plus austères de la sincérité, du moins on n'y voit aucune supercherie". Qu'appelle-t-on donc supercherie? Y en a-t-il de plus grande que de jurer ce qu'on ne croit pas, & se préparer des moïens d'é luder son serment par une protestation conçue en termes si vagues? Mais M. Burnet ne nous dit pas que Cranmer qui fut sacré avec toutes les Cérémonies du Pontifical, outre ce serment dont il prétendoit éluder la force, fit d'autres déclarations contre lesquelles il ne réclama pas: comme (b) "de recevoir avec soumission les Traditions des Peres, & les Constitutions du Saint Siège Apostolique; de rendre obéissance à S. Pierre en la personne du Pape son Vicairé & de ses Successeurs, selon l'autorité Canonique; de garder la chasteté"; ce qui dans le dessein de l'Eglise expressément déclaré dès le tems qu'on reçoit le Souëdiaconat, emportoit le célibat & la continence. Il ne nous dit pas que Cranmer dit la Messe, selon la coutume, avec son Confratant. Cranmer devoit encore protester contre cet acte, & contre toutes les Messes qu'il dit en officiant dans son Eglise, du moins durant tout le règne de Henri VIII. c'est-à-dire, treize ans entiers. M. Burnet ne nous dit pas qu'en faisant des Prêtres, comme il en fit sans doute durant tant d'années, étant Archevêque, il les fit selon les termes du Pontifical, auxquels Henri ne changea rien non plus qu'à la Messe. Il leur donna donc le pouvoir (c) "de changer par leur sainte bénédiction le pain & le vin au Corps & au Sang de Jesus-Christ, d'offrir le Sacrifice, & de dire la Messe" tant pour les vivans que pour les morts. Il eût été bien plus important de protester contre tant d'actes si contraires au Luthéranisme, que contre le serment d'obéir au Pape. Mais c'est que Henri VIII. qu'une protestation contre la primauté du Pape n'offensoit pas, n'auroit pas souffert les autres. C'est pourquoi Cranmer dissimule. Le voilà tout ensemble Luthérien, marié, cachant son mariage, Archevêque selon le Pontifical Romain, soumis au Pape dont en son cœur il abhorroit la puissance, disant la Messe à laquelle il ne croioit pas, & donnant pouvoir de la dire; & cependant, selon M. Burnet, un second Athanase, un second Cyrille, un des plus parfaits Prélats qui fut jamais dans l'Eglise.

(d) Dès que Cranmer fut élevé à l'Archevêché de Cantorbéri, il commença à travailler dans le Parlement à déclarer la nullité du mariage. Dès l'année précédente, c'est-à-dire en 1532. le Roi avoit déjà épousé Anne de Boulen en secret: elle étoit grosse; & il étoit tems d'éclater.

L'Archevêque

(a) *Salvo meo ordine. Pontif. Rom. in Consec. Episc.*

(b) *Ibid.*

(c) *Ibid. in Ordin. Presbyt.*

(d) *M. de Meaux, ubi sup. §. XIII.*

L'Ar
& té
pisco
Cath
claro
gran
Bapti
Rein
ge nu
dre la
ques
force
recon
prend
après
qu'on
confi
On
d'Ang
faveu
de R
depu
qu'à
qu'il
suppl
ri dev
quabl
ait
son
lui é
dit (a
ne ve
rigue
lui-m
"cess
"par
"con
"emp
"bre
"Fid
"pass
peut
ce der
"ple
"ce
M. B
"gér
"cau

(*)
Tot

L'Archevêque qui n'ignoroit pas ce secret se signala en cette rencontre, & témoigna beaucoup de vigueur à flater le Roi. Par son autorité Archiépiscope il lui écrivit une Lettre grave sur son mariage incestueux avec Catherine : mariage, disoit-il, qui scandalisoit tout le monde, & lui déclaroit que pour lui il n'étoit pas résolu de souffrir plus longtems un si grand scandale. Voilà un homme bien courageux, & un nouveau Jean-Baptiste. Là-dessus il cite le Roi & la Reine devant lui : on procède : la Reine ne comparoit pas : l'Archevêque par contumace déclara le mariage nul dès le commencement, & n'oublia pas dans la Sentence de prendre la qualité de Légat du Saint Siège, selon la coutume des Archevêques de Cantorbéri. M. Burnet insinue qu'on crut par-là donner plus de force à la Sentence; c'est-à-dire que l'Archevêque, qui en son cœur ne reconnoissoit ni le Pape ni le Saint Siège, vouloit pour l'amour du Roi reprendre la qualité la plus favorable à autoriser ses plaisirs. Cinq jours après il approuva le mariage secret d'Anne de Boulen, quoique fait avant qu'on eût prononcé sur la nullité de celui de Catherine; & l'Archevêque confirma une procédure si irrégulière.

On sçait assez la Sentence définitive de Clement VII. contre le Roi d'Angleterre. Elle suivit de près celle que Cranmer avoit donnée en sa faveur. Henri qu'on avoit flaté de quelque espérance du côté de la Cour de Rome, s'étoit soumis de nouveau à la décision du S. Siège, même depuis le jugement de l'Archevêque. Je n'ai pas besoin de raconter jusqu'à quel excès de colère il fut transporté : M. Burnet avoue lui-même qu'il ne garda aucune mesure dans son ressentiment. Alors commencèrent les supplices indifféremment contre les Catholiques & les Protestans; & Henri devint le plus sanguinaire de tous les Princes. Mais la date est remarquable. « Nous ne voions nullement, dit M. Burnet, que la cruauté lui ait été naturelle : il a régné vingt-cinq ans sans faire mourir autre personne pour crime d'Etat », que deux hommes dont le supplice ne peut lui être reproché. Dans les dix dernières années de sa vie il ne garda, dit (a) le même Auteur, aucune mesure dans ses exécutions. M. Burnet ne veut ni qu'on l'imite, ni aussi qu'on le condamne avec une extrême rigueur : mais nul ne le condamne plus rigoureusement que M. Burnet lui-même. C'est lui qui parle ainsi de ce Prince. « Il fit des dépenses excessives, qui l'obligèrent à fouler ses peuples. Il extorqua du Parlement par deux fois un acquit de toutes ses dettes : il falsifia sa monnoie, & commit bien d'autres actions indignes d'un Roi. Son esprit chaud & emporté le rendit sévère & cruel. Il fit condamner à mort un bon nombre de ses sujets, pour avoir nié sa primauté Ecclésiastique, entr'autres Fifeher & Morus, dont le premier étoit fort vieux, & l'autre pouvoit passer pour l'honneur de l'Angleterre, soit en probité ou en sçavoir ». On peut lire le reste dans la Préface de M. Burnet : mais je ne puis oublier ce dernier trait. « Ce qui mérite le plus de blâme, c'est qu'il donna l'exemple pernicieux de fouler aux pieds la justice, & d'opprimer l'innocent » ce, en faisant juger des personnes sans les entendre. « Avec tout cela M. Burnet veut que nous croions, (b) que quoique pour des fautes légères il trainât les gens en justice, les Loix présidoient dans toutes ces causes-là; les accusés n'étoient ni poursuivis ni jugés que conformément

(a) L. II. p. 199.
Tome IV.

(b) L. III. p. 243.

« au droit » ; comme si ce n'étoit pas le comble de la cruauté & de la tyrannie de faire des Loix iniques. Mais qu'y a-t'il de plus affreux que ce qu'ajoute ce même Historien ? « Que ce Prince, soit qu'il ne pût souffrir qu'on lui contredit, soit qu'il fût enflé du titre glorieux de Chef de l'Eglise que les peuples lui avoient déferé, soit que les louanges de ses flatteurs l'eussent gâté, se persuadoit que tous ses sujets étoient obligés de régler leur foi sur ses décisions ». Voilà, comme dit M. Burnet, dans la vie d'un Prince *des taches si odieuses, qu'un honnête homme ne sauroit l'en excuser*. Mais ce qu'on doit surtout observer, est que Henri auparavant si éloigné de ces horribles désordres, n'y tomba, de l'aveu de M. Burnet, que dans les dix dernières années de sa vie, c'est-à-dire, qu'il y tomba aussitôt après son divorce, après sa rupture ouverte avec l'Eglise, après qu'il eut usurpé par un exemple inouï dans tous les siècles la primauté Ecclésiastique.

Le supplice de Fischer & de Morus, & tant d'autres sanglantes exécutions répandirent la terreur dans les esprits : chacun jura la primauté de Henri, & on n'osa plus s'y opposer. Cette primauté fut établie par divers decrets du Parlement ; & le premier acte qu'en fit le Roi, fut de donner à Cromwell la qualité de son *Vicaire général, & celle de Visiteur de tous les Couvens & de tous les Privilégiés d'Angleterre*. C'étoit proprement se déclarer Pape ; & ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'étoit remettre toute la puissance Ecclésiastique entre les mains d'un Zuinglien, ou au moins d'un Luthérien. Ces visites furent suivies de la suppression des Monastères, dont le Roi s'appropriâ le revenu. Un peu après la Reine Catherine mourut. Nous passons l'ingénieux parallèle que M. de Meaux fait (a) de cette Princesse avec Anne de Boulen. M. Burnet lui-même rend témoignage (b) à la piété & aux autres vertus de cette Reine. Nous remarquerons seulement, que peu de tems après cette mort, Cranmer toujours complaisant pour les nouvelles amours du Roi, cassa son mariage avec Anne en faveur de Jeanne Seymer, comme en faveur d'Anne il avoit cassé le mariage de Catherine.

M. Burnet, continue (c) M. Meaux, voit avec peine une tache si odieuse dans la vie de son grand Réformateur ; & il dit (d) pour l'excuser, qu'Anne déclara en sa présence son mariage avec Milord Perci, qui emportoit la nullité de celui qu'elle avoit fait avec le Roi, de sorte qu'il ne pouvoit s'empêcher de la séparer d'avec ce Prince, ni de donner la Sentence pour la nullité de ce mariage. Mais c'est ici une illusion trop manifeste. Il étoit notoire en Angleterre que l'engagement d'Anne avec Perci, loin d'être un mariage conclu, comme on dit, par paroles de présent, n'étoit pas même une promesse d'un mariage à conclure, mais une simple proposition d'un mariage désiré par le Milord ; ce qui bien loin d'annuler un autre mariage contracté depuis, n'eût pas même été un empêchement à le faire. M. Burnet en convient ; & il établit tous ces faits comme constans. Cranmer qui avoit sçu tout le secret du Roi & d'Anne, n'avoit pu les ignorer ; & Perci, ce prétendu mari de la Reine, avoit déclaré par serment en présence de cet Archevêque & de celui d'Yorck, (e) qu'il n'y avoit jamais eu de contrat, ni même de promes-

(a) *Ubi sup.* §. XX. & XXI.

(b) L. III. p. 261.

(c) *Ubi sup.* §. XXII.

(d) L. II. p. 281.

(e) L. III. p. 276.

« se de
« il rec
pau d
« fût s
« te na
voir qu
damnée
ble qui
tout l'a
qu'en c
mettant
alors qu
son troi
science.
connoit
manifest
Anne ;
che Ro
avec le
fit en fa
où il fo
où il té
promises.

On a
reçu d'a
aux dép
heureuse
loit. Ce
jour de
l'Exécute
petit. A
& s'est
dit out
Quoiqu
la fin de
que.

Nous
gletterre
Dissertat
M. Burr
de l'Egl
ges & fi
toire &
définitio
Cantorbr
Réform

(a) *Ubi*

(b) *Ubi*

« se de mariage entre lui & Anne. Pour rendre ce serment plus solennel, « il reçut la communion » après sa déclaration, en présence des principaux du Conseil d'Etat, « souhaitant que la réception de ce Sacrement « fût suivie de sa damnation, s'il avoit été dans un engagement de cette nature ». Un serment si solennel reçu par Cranmer lui faisoit bien voir que l'aveu d'Anne n'étoit pas libre. Quand elle le fit, elle étoit condamnée à mort, & comme dit M. Burnet, *encore étourdie de l'Arrêt terrible qui avoit été rendu contre elle*. Les Loix la condamnoient au feu, & tout l'adoucissement dépendoit du Roi. Cranmer pouvoit bien juger, qu'en cet état on lui feroit avouer tout ce qu'on voudroit, en lui promettant de lui sauver la vie, ou tout au moins d'adoucir son supplice. C'est alors qu'un Archevêque doit prêter sa voix à une personne opprimée, que son trouble ou l'espérance d'adoucir sa peine fait parler contre sa conscience. Mais il ne falloit pas attendre de Cranmer des vertus qu'il ne connoissoit pas. Il n'eut pas même le courage de représenter au Roi la manifeste contrariété des deux Sentences qu'il faisoit prononcer contre Anne; dont l'une la condamnoit à la mort, comme aiant souillé la couche Roiale par son adultère; & l'autre déclaroit qu'elle n'étoit pas mariée avec le Roi. Cranmer dissimula une iniquité si criante; & tout ce qu'il fit en faveur de la malheureuse Princesse, fut d'écrire au Roi une lettre, où il souhaite qu'elle se trouve innocente, & qu'il finit par une apostille, où il témoigne son déplaisir de ce que les fautes de cette Princesse sont prouvées, comme on l'en assure. Tant il craignoit de laisser Henri dans la pensée qu'il pût improver ce qu'il faisoit.

On avoit cru son crédit ébranlé par la chute d'Anne. En effet il avoit reçu d'abord des défenses de voir le Roi: mais il seut bientôt se rétablir aux dépens de sa bienfaitrice, & par la cassation de son mariage. La malheureuse espéra en vain de fléchir le Roi, en avouant tout ce qu'il vouloit. Cet aveu ne lui sauva que le feu. Henri lui fit couper la tête. Le jour de l'exécution (a) elle se consola sur ce qu'elle avoit oui dire que l'Exécuteur étoit fort habile; & d'ailleurs, ajouta-t-elle, j'ai le cou assez petit. Au même tems, dit le témoin de sa mort, elle y a porté la main, & s'est mise à rire de tout son cœur, soit par l'ostentation d'une intrépidité outrée, soit que la tête lui eût tourné aux approches de la mort. Quoiqu'il en soit, il semble que Dieu vouloit, quelque affreuse que fût la fin de cette Princesse, qu'elle tint autant du ridicule que du tragique.

Nous ne parlons point des définitions de foi, que Henri fit en Angleterre en 1536. On en a vû le détail dans la première partie de cette Dissertation. M. de Meaux les rapporte (b) dans les propres termes de M. Burnet, & fait voir qu'en les publiant, Henri VIII. confirme la foi de l'Eglise sur les Sacramens de Pénitence & d'Eucharistie, sur les Images & sur les Saints, sur les Cérémonies & sur la Croix, sur le Purgatoire & les Messes pour les morts, &c. Tous les Evêques reçurent ces définitions après Cromwel Vicair général, & Cranmer Archevêque de Cantorbéri. M. Burnet a de la honte, dit (c) M. de Meaux, de voir ses Réformateurs approuver les principaux articles de la doctrine Catholique,

(a) *Ibid.* p. 279.(b) *Ubi* sup. §. XXIV. XXV. XXVI. XXVII. | & XXVIII.(c) *Ibid.* §. XXX.

& jusqu'à la Messe qui seule les contenoit tous. Il les excuse, en disant que « divers Evêques & divers Théologiens n'avoient pas eu au commencement une connoissance distincte de toutes les matières, & que s'ils s'étoient relâchés à certains égards, ç'avoit été par ignorance, plutôt que par politique ou par foiblesse ». Mais n'est-ce pas se moquer trop visiblement, que de faire ignorer aux Réformateurs, ce qu'il y avoit de plus essentiel dans la Réforme ?

Henri s'expliqua encore plus précisément sur l'ancienne foi dans la déclaration de ses six Articles fameux, qu'il publia en 1539. Il établissoit dans le premier la Transsubstantiation, dans le second, la Communion sous une espèce ; dans le troisième, le célibat des Prêtres, avec la peine de mort contre ceux qui y contreviendroient ; dans le quatrième, l'obligation de garder les Vœux ; dans le cinquième, les Messes particulières ; dans le sixième, la nécessité de la Confession auriculaire. Ces articles furent publiés par autorité du Roi & du Parlement, à peine de mort pour ceux qui les combattoient opiniâtrément, & de prison pour les autres autant de tems qu'il plairoit au Roi.

Pendant que Henri se déclaroit d'une manière si terrible contre la Réformation prétendue, Cromwel le Vice-gérent & l'Archevêque ne voioient plus d'autre moien de l'avancer, qu'en donnant au Roi une femme qui protégéât leurs personnes & leurs desseins. La Reine Jeanne Seymer étoit morte dès l'an 1537. en accouchant d'Edouard. Si elle n'éprouva pas la légèreté de Henri, M. Burnet reconnoit (a) qu'elle en eût apparemment redevable à la brièveté de sa vie. Cromwel qui se souvenoit combien les femmes de Henri avoient de pouvoir sur lui tant qu'elles en étoient aimées, crut que la beauté d'Anne de Clèves seroit propre à féconder ses desseins, & porta le Roi à l'épouser : mais par malheur ce Prince devint amoureux de Catherine Howard ; & à peine eut-il accompli son mariage avec Anne, qu'il tourna toutes ses pensées à le rompre. Le Vice-gérent porta la peine de l'avoir conseillé, & trouva sa perte où il avoit cru trouver son soutien. On s'aperçut qu'il donnoit une secrète protection aux nouveaux Prédicateurs ennemis des six Articles & de la présence réelle, que le Roi défendoit avec ardeur. Quelques paroles qu'il dit à cette occasion contre le Roi, furent rapportées. Ainsi par l'ordre de ce Prince le Parlement le condamna à perdre la tête comme hérétique & traître à l'Etat. On remarqua qu'il fut condamné sans être oui, & qu'ainsi il porta la peine du détestable conseil dont il avoit été le premier auteur, de condamner des accusés sans les entendre.

Après la mort de Cromwel, il restoit encore pour satisfaire le Roi à se défaire d'une épouse odieuse, en cassant le mariage d'Anne de Clèves. Le prétexte en étoit grossier. On alléguoit pour cause de nullité les fiançailles de cette Princesse avec le Marquis de Lorraine, pendant que les deux partis étoient en minorité, & sans que jamais ils les eussent ratifiées étant majeurs. On voit bien qu'il n'y a rien de plus foible pour casser un mariage accompli : mais au défaut des raisons, le Roi avoit un Cranmer prêt à tout faire. Par le moien de cet Archevêque ce mariage fut cassé comme les deux autres. (b) La Sentence en fut prononcée le neuvième de Juillet 1540. signée de tous les Ecclésiastiques des deux Chambres,

» &

(a) *Ubi sup.* Liv. III. p. 351.| (b) *Ibid.* p. 385.

» & scelle
que » Ho
» lance a
» ce con
» qui pou
tre leur
fois aux
quer qu'
sél & apr
table, ce
loient ce
& qui en
M. Burne
que craig
lavis gen
Cyrille.

Sur ce
lée pour
Réformé
dre la t
de sang

Les P
foi, que
formels
solution
Coneom
sous les
sens de
nir la vi
de la do

Cranm
contre f
& au lie
devenoi
toit dans
net dem
» ne fut
» les M
» quelq
» mas E
» Saints
» dérab
au fond
sçavoir
la réfer
» Evêq
» à cau

(a) Jug
de Burn
(b) *Ubi
Tome*

« & scellée du sceau des Archevêques. » M. Burnet en a honte, & il avoue que « Henri n'avoit jamais eu une marque plus élatante de la complaisance aveugle de ses Ecclesiastiques. Car ils sçavoient, poursuit-il, que « ce contrat prétendu dont on faisoit le fondement du divorce, n'avoit rien « qui portât atteinte au mariage ». Ils agissoient donc ouvertement contre leur conscience : mais afin qu'on ne se laissât pas éblouir une autre fois aux spécieuses paroles de la nouvelle Réforme, il est bon de remarquer qu'ils donnent cette Sentence (a) en représentant le Concile universel ; après avoir dit que le Roi ne leur demandoit que ce qui étoit véritable, ce qui étoit juste, ce qui étoit bon & saint. Voilà comme parloient ces Evêques corrompus. Cranmer qui présidoit à cette Assemblée, & qui en porta le résultat au Parlement, fut le plus lâche de tous ; & M. Burnet, après lui avoir cherché une vaine excuse, est obligé d'avouer, que craignant que ce ne fût là une entreprise formée pour le perdre, il fut de l'avis général. Tel fut le courage de ce nouvel Athanase & de ce nouveau Cyrille.

Sur cette inique Sentence le Roi épousa Catherine Howard, assez zélée pour la Réforme aussi-bien qu'Anne de Boulen : mais le sort de ces Réformées est étrange. La vie scandaleuse de celle-ci lui fit bientôt perdre la tête sur un échafaut ; & la maison de Henri fut toujours remplie de sang & d'infamie.

Les Prélats, continue (b) M. de Meaux, dressèrent une Confession de foi, que ce Prince confirma par son autorité. Là on déclare en termes formels l'observation des sept Sacremens ; celui de la Pénitence dans l'absolution du Prêtre ; la Confession nécessaire ; la Transsubstantiation ; la Concubinance, ce qui levoit, dit M. Burnet, la nécessité de la Communion sous les deux espèces ; l'honneur des Images & l'Invocation des Saints au sens de l'Eglise ; la nécessité & le mérite des bonnes œuvres pour obtenir la vie éternelle ; la prière pour les Morts ; en un mot tout le reste de la doctrine Catholique, à la réserve de l'article de la Primauté.

Cranmer souscrivit à tout avec les autres. L'Archevêque passoit tout contre sa conscience. La volonté de son Maître étoit sa règle suprême ; & au lieu du Saint Siège avec l'Eglise Catholique, c'étoit le Roi seul qui devenoit infallible. Cependant il continuoit à dire la Messe qu'il rejettoit dans son cœur, quoiqu'on n'eût rien changé dans les Missels. M. Burnet demeure d'accord, (c) « que les altérations furent si légères, qu'on « ne fut point obligé de faire imprimer de nouveau ni les Breviaires, ni « les Missels, ni aucun Office ; car, poursuit cet Historien, en effaçant « quelques collectes où on prioit Dieu pour le Pape, l'Office de Thomas Béquet, (c'est Saint Thomas de Cantorbéri) & celui des autres « Saints retranchés, & en faisant outre cela quelques ratures peu considérables », on se servit toujours des mêmes Livres. On pratiquoit donc au fond le même culte. Cranmer s'en accommodoit ; & si nous voulons sçavoir toute la peine, c'est, comme nous l'apprend (d) M. Burnet, qu'à la réserve de Fox Evêque d'Héréford aussi dissimulé que lui, « les autres « Evêques de son parti l'embarassoient plus qu'ils ne lui étoient utiles, « à cause qu'ils ne reconnoissoient ni la prudence politique, ni l'art des

(a) Jugement de Cranmer & des Evêques. Rec. de Burn. t. P. L. III. n. 19.

(b) *Ubi sup.* §. XXXVII.

Tome IV.

(c) *Ubi sup.* p. 404.

(d) *Ibid.* p. 350.

« ménagemens ; de sorte qu'ils attaquoient *ouvertement* des choses qu'on n'avoit pas encore abolies ».

Ce n'étoit pas seulement dans ses nouvelles amours que Henri trouvoit Cranmer si flatteur. Cet Archevêque avoit fabriqué dans son esprit une nouvelle idée (a) de Chef attachée à la Roiauté ; & dans cette idée il avoit établi tout le ministère Ecclésiastique sur une simple délégation des Princes , sans même que l'Ordination ou la consécration Ecclésiastique y fût nécessaire. De cette flatterie scandaleuse il arriva , que Henri VIII. donnoit pouvoir aux Evêques de visiter leurs Diocèses , avec cette Préface : (b) « Que toute juridiction , tant Ecclésiastique que Séculière , » venoit de la puissance Roiale , comme de la source première de toute » Magistrature dans chaque Roiaume ; Que ceux qui jusqu'à lors avoient » exercé *préciairement* cette puissance , devoient la reconnoître comme ve- » nue de la libéralité du Prince ; & *é. e. disposés à la quitter quand il lui » plairoit* : Que sur ce fondement il donne pouvoir à tel Evêque de visiter » son Diocèse *comme Vicaire du Roi* & par son autorité ; de promouvoir » aux Ordres Sacrés , & même à la Prêtrise , ceux qu'il trouvera à propos » ; en un mot d'exercer toutes les fonctions Episcopales , *avec pouvoir de sub- » déléguer* , s'il le jugeoit nécessaire.

Cranmer étoit si persuadé de cette puissance Roiale , qu'il n'eut pas de honte lui-même , Archevêque de Cantorbéri & Primat de toute l'Eglise d'Angleterre , de recevoir une semblable commission sous Edouard VI. lorsqu'il réforma l'Eglise à sa mode ; & ce fut le seul article qu'il retint de ceux que Henri avoit publiés.

Passons à ce que rapporte M. de Meaux , pour soutenir la validité de la dispense de Jules II. & pour justifier la conduite de Clement VII. envers Henri VIII. Il faut rendre , dit-il (c) , ce témoignage aux Protestans d'Allemagne : Henri ne put en obtenir l'approbation de son nouveau mariage , ni la condamnation de la dispense de Jules II. Lorsqu'on parla de cette affaire dans une Ambassade solennelle que ce Prince avoit envoyée en Allemagne , pour se joindre à la Ligue Protestante , Mélanchton décida ainsi : (d) « Nous n'avons pas été de l'avis des Ambassadeurs d'Angle- » terre ; car nous croions que la Loi de ne pas épouser la femme de son » frere est susceptible de dispense , quoique nous ne croions pas qu'elle soit » abolie ». C'étoit justement ce qu'on avoit prétendu à Rome ; & Clement VII. avoit appuyé sur ce fondement sa Sentence définitive contre le divorce.

Bucer avoit été de même avis sur le même fondement ; & nous apprenons de M. Burnet (e) que , selon cet Auteur , un des Réformateurs de l'Angleterre , « la Loi du Lévitique ne pouvoit être une Loi morale » ou perpétuelle , puisque Dieu même en avoit voulu dispenser ». Les Protestans d'Allemagne furent si fermes dans ce sentiment , qu'avec toutes les liaisons que Cranmer avoit dès-lors avec eux , il ne put en engager aucun dans le sentiment du Roi d'Angleterre , que le seul Osiandre son beaupere.

A l'égard des Catholiques , continue (f) M. de Meaux , M. Burnet nous

(a) Voyez ce qu'il en dit dans une pièce rapportée par M. Burnet dans son *Recueil* , 1. P. L. III. n. 11.

(b) *Ibid.* n. 14. *Commiss.* à *Banner*.

(c) *Ubi sup.* §. LIV.

(d) LIV. Ep. 185.

(e) L. II. p. 142.

(f) *Ubi sup.* §. LIX.

raconte
formen
mauva
Et pou
le men
trouve
fens !
doute
te don
« Italie
« favor
« pour
« des p
« Henri
« Paris
« soule

Dan
faites f
Docteu

1530.

au Roi

« dit-il

« gelon

assure a

« Polie

que le

Henri

de la d

chargé

me il p

que du

tions n

Lettre

assez d'

l'argen

On

excès o

cherch

ce fait

ses Evê

& sa v

loir en

ques la

cheux

tendre

celle d

l'avoir

(a) To

(b) H

(c) H

raconte que Henri VIII. corrompit deux ou trois Cardinaux. Sans m'informer de ces faits, dit-il, je remarquerai seulement qu'une cause est bien mauvaise, lorsqu'elle a besoin d'être soutenue par des moyens si infâmes. Et pour les Docteurs dont M. Burnet nous vante les souscriptions, quelle merveille dans un siècle si corrompu, qu'un si grand Roi ait pu en trouver qui n'aient pas été à l'épreuve de ses sollicitations & de ses présents ! Notre Historien ne veut pas (a) qu'il soit permis de révoquer en doute le témoignage de Fra-Paolo, ni celui de M. de Thou. Qu'il écoute donc ces deux Auteurs. L'un dit (b) « que Henri aiant consulté en Italie, en Allemagne & en France, il trouva une partie des Théologiens favorable, & l'autre contraire ; que la plupart de ceux de Paris furent pour lui, & que plusieurs crurent qu'ils l'avoient fait, plutôt persuadés par l'argent du Roi que par ses raisons ». L'autre dit aussi (c) « que Henri rechercha l'avis des Théologiens, & en particulier de ceux de Paris, & que le bruit étoit, que ceux-ci gagnés par argent avoient souscrit au divorce ».

Dans les Notes que Charle Dumoulin, ce célèbre Jurisconsulte, a faites sur les Conseils de Decius, il est parlé (d) d'une délibération des Docteurs en Théologie de Paris en faveur du Roi d'Angleterre le 1. Juin 1530. Mais il fait peu de cas de cette délibération, où l'avis favorable au Roi d'Angleterre passa de cinquante-trois contre quarante-deux, dont, dit-il, on ne devoit pas beaucoup se mettre en peine, à cause des angles d'Angleterre qu'on avoit distribués pour les acheter ; ce qu'il assure avoir reconnu par des attestations que les Présidens Dufresne & Poliot en avoient données par ordre de François I. «. D'où il conclut que le vrai avis de la Sorbonne étoit celui qui favorisoit le mariage de Henri & de Catherine. Au surplus il est bien certain que dans le tems de la délibération, François qui favorisoit alors le Roi d'Angleterre, avoit chargé M. Liset premier Président de solliciter pour lui les Docteurs, comme il paroît par les Lettres qu'on a encore en original dans la Bibliothèque du Roi, où il rend compte de ses diligences. Les autres consultations ne se firent pas de meilleure foi. M. Burnet rapporte lui-même une Lettre de l'Agent du Roi d'Angleterre en Italie, qui écrit que s'il avoit assez d'argent, il engageroit tous les Théologiens d'Italie à signer. C'étoit donc l'argent & non pas la volonté qui lui manquoit.

On dit que vers la fin de ses jours Henri eut quelques remors des excès où il s'étoit laissé emporter, & qu'il appella les Evêques pour y chercher quelque remède. M. de Meaux croit (e) qu'on peut douter de ce fait. Quoiqu'il en soit, ajoute-t'il, quand Henri VIII. auroit consulté ses Evêques, que pouvoit-on attendre d'un Corps qui avoit mis l'Eglise & la vérité sous le joug ? Quelque démonstration que fit Henri de vouloir en cette occasion des conseils sincères, il ne pouvoit rendre aux Evêques la liberté que ses cruautés leur avoient ôtée. Ils craignoient les fâcheux retours auxquels ce Prince étoit sujet ; & celui qui n'avoit pu entendre la vérité de la bouche de Thomas Morus son Chancelier, & de celle du Saint Evêque de Rochester qu'il fit mourir, l'un & l'autre pour l'avoir dite franchement, mérita de ne l'entendre jamais.

(a) Tom. I. Pref.

(b) Hist. del Concil. Trid. Lib. 1. an. 1534.

(c) Hist. Lib. 1. an. 1534.

(d) Not. ad Conf. 601.

(e) Ubi sup. §. LXXXIV.

Il mourut en cet état ; & il ne faut pas s'étonner si les choses empirèrent par sa mort. Peu à peu tout va en ruine , quand on a ébranlé les fondemens. Edouard VI. son fils unique lui succéda , selon les loix de l'Etat. Comme il n'avoit que dix ans , le Roiaume fut gouverné par un Conseil que le Roi défunt avoit établi : mais Edouard Seymer frere de la Reine Jeanne , & oncle maternel du jeune Roi eut l'autorité principale , avec le titre de Protecteur du Roiaume d'Angleterre. Il étoit Zuinglien dans son cœur ; & Cranmer étoit son intime ami. Cet Archevêque cessa donc alors de dissimuler ; & tout le venin qu'il avoit dans le cœur contre l'Eglise Catholique parut.

Pour préparer la voie à la Réformation qu'on méditoit sous le nom du Roi , on commença par le reconnoître , comme on avoit fait Henri , pour Chef souverain de l'Eglise Anglicane au spirituel & au temporel. La maxime qu'on avoit établie dès le tems de Henri VIII. étoit que le Roi tenoit la place du Pape en Angleterre. Mais on donnoit à cette nouvelle Papauté des prérogatives , que le Pape n'avoit jamais prétendues. Les Evêques prirent d'Edouard de nouvelles Commissions révocables à la volonté du Roi , comme Henri l'avoit déjà déclaré ; & on crut que pour avancer la Réformation , (a) il falloit tenir les Evêques sous le joug d'une puissance arbitraire. L'Archevêque de Cantorbéri Primat d'Angleterre fut le premier à baisser la tête sous ce joug honteux. On se relâcha un peu dans la suite ; & les Evêques furent obligés à recevoir comme une grâce , que le Roi donnoit les Evêchés à vie. On expliquoit bien nettement dans leur Commission , comme on avoit fait sous Henri , selon la doctrine de Cranmer , que la puissance Episcopale , aussi bien que celle des Magistrats séculiers , émanoit de la Roiauté comme de sa source ; que les Evêques ne l'exerçoient que *précairement* , & qu'ils devoient l'abandonner à la volonté du Roi , d'où elle leur étoit communiquée. (b) Le Roi leur donnoit pouvoir de s'ordonner & de déposer les Ministres ; de se servir des censures Ecclesiastiques contre les personnes scandaleuses ; en un mot de faire tous les devoirs de la charge pastorale ; tout cela au nom du Roi , & sous son autorité . Ainsi , selon la nouvelle Hiérarchie , comme l'Evêque n'étoit sacré que par l'autorité roiale , ce n'étoit que par la même autorité qu'il célébroit les Ordinations. La forme même & les prières de l'Ordination , tant des Evêques que des Prêtres , furent réglées au Parlement. On en fit autant de la Liturgie ou du Service public , & de toute l'administration des Sacremens. En un mot , tout étoit soumis à la puissance roiale ; & en abolissant l'ancien Droit , le Parlement devoit faire encore le nouveau corps de Canons.

Peu de tems après le Roi déclara , qu'il alloit faire la visite de son Roiaume , & défendoit aux Archevêques & à tous autres d'exercer aucune juridiction Ecclesiastique , tant que la visite dureroit . Il y eut une Ordonnance du Roi pour se faire recommander dans les prières publiques , comme le Souverain Chef de l'Eglise Anglicane ; & la violation de cette Ordonnance emportoit la suspension , la déposition & l'excommunication . Voilà donc , avec les peines Ecclesiastiques , tout le fond de l'autorité pastorale usurpé ouvertement par le Roi. Il se rendit tellement le maître de la prédication , qu'il y eut même un

Edit

(a) Burn. *Rec. des piéces*, 2. P. L. I. p. 90. [(b) *Ibid.* p. 332.

Edit (a)
 » les V
 » sain
 » sentiroi
 après
 » torité
 poussa
 soit tra
 » en a
 » quel
 par tou
 le tout
 un avis
 C'est a
 Lumière

Ave
 Duc de
 la foi,
 avoit p
 lis ; &
 pour e
 être pe
 tant de

Nous
 rurgie
 tation.
 toutes
 non pa
 certain
 sur-tou
 dre odie
 & la ha
 mille a
 fence r

On
 Burnet
 nous le
 faisoien
 » voulu
 » défen
 » étran
 » Le M
 plemen
 pensant
 caufie
 » le lan
 » défen
 » adora

(a) *Ibid.*
 (b) *Ibid.*
 Tom

Edit (a) » qui défendoit de prêcher fans sa permission, ou fans celle de « ses Vifiteurs, de l'Archevêque de Cantorbéri, ou de l'Evêque diocé- « sain ». Quelque tems après le Conseil permit de prêcher à ceux qui se « sentiroient animés du Saint-Esprit. Le Conseil avoit changé d'avis. Un an après on changea encore. (b) » Il fallut ôter aux Evêques le pouvoir d'au- « toriser les Prédicateurs, & le réserver au Roi & à l'Archevêque ». On poussa la chose si loin, qu'après avoir déclaré au peuple que le Roi fai- « soit travailler à ôter toutes les matières de controverses, » on défendoit « en attendant généralement à tous les Prédicateurs de prêcher dans « quelque assemblée que ce fût ». Voilà donc la Prédication suspendue par tout le Royaume, la bouche fermée aux Evêques par l'autorité du Roi, le tout en attente de ce que le Prince établiroit sur la foi. On y joignit un avis, de recevoir avec soumission les ordres qui seroient bien-tôt envoyés. C'est ainsi que s'est établie la Réformation Anglicane, & cet ouvrage de Lumière dont on fait, selon M. Burnet, l'apologie en écrivant son histoire.

Avec ces préparatifs, la Réformation Anglicane fut commencée par le Duc de Sommerfet & par Cranmer. D'abord la Puissance roiale détruisit la foi, que la Puissance roiale avoit établie. Les six Articles que Henri VIII. avoit publiés avec toute son autorité spirituelle & temporelle furent abolis; & malgré toutes les précautions qu'il avoit prises par son testament, pour conserver ces précieux restes de la Religion Catholique, & peut-être pour la rétablir toute entière avec le tems, la doctrine Zuinglienne tant détestée par ce Prince gagna le dessus.

Nous passons les changemens qui se firent à cette occasion dans la Liturgie Anglicane. On en a parlé dans la première partie de cette Dissertation. Nous remarquerons seulement, après M. de Meaux, (c) que dans toutes ces innovations on menoit le peuple par le motif de la haine, & non par celui de la raison. Il étoit aisé, dit-il, d'exciter la haine contre certaines pratiques, dont on ne montrait ni la source ni le droit usage, sur-tout lorsqu'il s'y étoit mêlé quelques abus. Ainsi il étoit aisé de rendre odieux les Prêtres qui abusoient de la Messe pour un gain fardide; & la haine une fois échauffée contre eux, étoit tournée insensiblement par mille artifices contre le mystère qu'ils célébroient, & même contre la présence réelle qui en étoit le soutien.

On en usoit de même sur les Images; & une Lettre Françoisé que M. Burnet nous a rapportée (d) d'Edouard VI. à son oncle le Protecteur, nous le fait voir. Pour exercer le stile de ce jeune Prince, ses Maitres lui faisoient recueillir tous les passages où Dieu parle contre les Idoles. » J'ai « voulu, disoit-il, en lisant la Sainte Ecriture noter plusieurs lieux, qui « défendent de n'avoir ni faire aucunes Images, non-seulement de Dieux « étrangers, mais aussi de ne former chose, pensant la faire semblable à « la Majesté de Dieu le Créateur ». Dans cet âge crédule, il avoit cru simplement ce qu'on lui disoit, que les Catholiques faisoient des Images, pensant les faire semblables à la Majesté de Dieu; & ces grossières idées lui causoient de l'étonnement & de l'horreur. » Si m'ébahis, poursuit-il dans « le langage du tems, vû que lui-même & son Saint-Esprit l'a si souvent « défendu, que tant de gens ont osé commettre idolâtrie, en faisant & « adorant les Images. Car Dieu ne peut être vû en choses qui soient ma-

(a) *Ibid.* 1. 1. p. 88.

(b) *Ibid.* p. 122.

Tom. IV.

(c) *Ibid.* sup. §. XCIV. & suiv.

(d) Dans son Rec. 2. P. L. II. p. 68.

« réelles , mais veut être vû dans les œuvres ». Voilà comme on abusoit un jeune enfant. On excitoit la haine contre les Images paiennes , où on prétend représenter la Divinité ; on lui monroit que Dieu défend de faire de telles images : mais on n'avoit garde de lui enseigner que celles des Catholiques ne sont pas de ce genre , puisqu'on ne s'est pas encore avisé de dire qu'il soit défendu d'en faire de telles , ni de peindre Jésus-Christ & ses Saints. Un enfant de dix à douze ans n'y prenoit pas garde de si près ; c'étoit assez qu'en général & confusément on lui décriât les Images. Celles de l'Eglise , quoique d'un autre ordre & d'un autre dessein , passoient avec les autres. Ebloui d'un raisonnement spécieux & de l'autorité de ses Maîtres , tout étoit Idole pour lui ; & la haine qu'il avoit contre l'Idolâtrie se tournoit aisément contre l'Eglise.

Parmi toutes ces réformations , continue M. de Meaux (a) , la seule qui n'avançoit pas étoit visiblement celle des mœurs. Il n'y a qu'à lire l'Histoire de M. Burnet , pour voir ce qui se passoit à ce sujet en Angleterre. On a vû Henri VIII. son premier Réformateur ; l'ambitieux Duc de Sommerset fut le second. Il s'égaloit aux Souverains , lui qui n'étoit qu'un sujet , & prenoit le titre de *Duc de Sommerset par la grace de Dieu*. Au milieu des désordres de l'Angleterre & des ravages que la peste faisoit à Londres , il ne songeoit qu'à bâtir le plus magnifique palais qu'on eût jamais vû ; & pour comble d'iniquité , il le bâtissoit des ruines d'Eglises & d'Hôtels d'Evêques , & des revenus que lui cedoient les Evêques & les Chapevres. Car il falloit bien lui céder ce qu'il vouloit. Je passé le reste des attentats qui le firent condamner par le Parlement , premièrement à perdre l'autorité qu'il avoit usurpée sur le Conteil , & ensuite à perdre la vie. Mais sans examiner les raisons qu'il eut de faire couper la tête à son frere l'Amiral , quelle honte d'avoir fait subir à un homme de cette dignité , & à son propre frere , la loi inique d'être condamné sur de simples dépositions , & sans écouter sa défense !

M. Burnet se fatigue beaucoup (b) à justifier son Cranmer , de ce qu'il signa étant Evêque l'arrêt de mort de ce malheureux , & se mêla contre les Canons dans une cause de sang : mais il ne prend pas garde au principal. S'il falloit chercher des excuses à Cranmer , ce n'étoit pas seulement pour avoir violé les Canons , qu'il devoit respecter plus que tous les autres étant Archevêque , mais pour avoir violé la Loi naturelle observée par les Paiens mêmes , de ne condamner aucun accusé sans entendre ses défenses. Cranmer malgré cette Loi condamna l'Amiral , & signa l'ordre de l'exécuter.

Pour achever ici la vie de Cranmer ; à la mort d'Edouard VI. il signa la déposition où ce jeune Prince , en haine de la Princesse sa sœur qui étoit Catholique , changeoit l'ordre de sa succession. M. Burnet veut qu'on croie (c) que l'Archevêque souffrit avec peine. Ce lui est assez que ce grand Réformateur fasse les crimes avec quelque répugnance : mais cependant le Conseil dont Cranmer étoit le Chef , donna tous les ordres pour armer le peuple contre la Princesse Marie , & pour soutenir l'usurpatrice Jeanne de Suffolk. La prédication y fut employée ; & Ridley Evêque de Londres eut charge de parler pour elle dans la chaire. Quand elle fut sans espérance , Cranmer avec tous les autres avoua son crime ,

(a) *Ubi sup.* §. XCVII.

(b) *Ubi sup.* 1. P. L. I. p. 151.

(c) *Ibid.* 2. P. p. 341.

& eut
Religio
me on
Roi , o
roit n
treize a
claré tr
tout ve
& pour
autorité
établie.
que de

Après
Ensuite
avoir ni
question
furent c
lippe &
paigne.

M. Burn
pour les
faits qu
ment qu

A en
Cranmer
ne poin
de celui
vêque a
Askeu f
sous Ed
lés pour
de signe
par Fau
il en av

Dans
qu'il et
reconn
Concile

erreurs
sénce ré
signa é
douleur
dant (b
lorsqu'il
pas lui
bientôt
Ainsi , p
ration @

(a) *Ibid.*

& eut recours à la clémence de la Reine. Cette Princesse rétablissoit la Religion Catholique ; & l'Angleterre se réunissoit au Saint Siège. Comme on avoit toujours vû Cranmer accommoder sa religion à celle du Roi, on crut aisément qu'il recevroit celle de la Reine, & qu'il ne feroit non plus de difficulté de dire la Messe, qu'il en avoit fait sous Henri treize ans durant. Mais l'engagement étoit trop fort, & il se feroit déclaré trop évidemment un homme sans religion, en changeant ainsi à tout vent. On le mit dans la Tour de Londres, & pour le crime d'Etat, & pour le crime d'hérésie. Il fut déposé par l'autorité de la Reine. Cette autorité étoit légitime à son égard, puisqu'il l'avoit reconnue, & même établie. C'étoit par cette autorité qu'il avoit lui-même déposé Bonner Evêque de Londres ; & il fut puni par les Loix qu'il avoit faites.

Après la déposition de Cranmer, on le laissa quelque tems en prison. Ensuite il fut déclaré hérétique ; & il reconnut lui-même, *Que c'étoit pour avoir nié la présence corporelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.* Lorsqu'il fut question de décerner dans les formes le supplice qu'il méritoit, ses Juges furent composés de Commissaires du Pape & de Commissaires de Philippe & de Marie ; car la Reine avoit alors épousé Philippe II. Roi d'Espagne. L'accusation roula sur les mariages & les hérésies de Cranmer. M. Burnet nous apprend (a) que la Reine lui pardonna le crime d'Etat, pour lequel il avoit déjà été condamné dans le Parlement. Il avoua les faits qu'on lui imputoit sur sa doctrine & ses mariages, & remontra seulement qu'il n'avoit jamais forcé personne de signer ses sentimens.

A entendre un discours si plein de douceur, on pourroit croire que Cranmer n'avoit jamais condamné personne pour la doctrine. Mais pour ne point parler ici de l'emprisonnement de Gardiner Evêque de Vincetres, de celui de Bonner Evêque de Londres, ni d'autres semblables, l'Archevêque avoit souferit sous Henri au jugement, où Lambert & Jeanne Askeu furent condamnés à mort pour avoir nié la présence réelle ; & sous Edouard, à celui de Jeanne de Kent & à celui de George Pare brûlés pour leurs hérésies. Bien plus, Edouard porté à la clémence refusoit de signer l'arrêt de mort de Jeanne de Kent ; & il n'y fut déterminé que par l'autorité de Cranmer. Si donc on le condamna pour cause d'hérésie, il en avoit lui même très-souvent donné l'exemple.

Dans le dessein de prolonger l'exécution de son jugement, il déclara qu'il étoit prêt d'aller soutenir sa doctrine devant le Pape, sans pourtant le reconnoître ; du Pape, au nom duquel on le condamnoit, il appella au Concile général. Comme il vit qu'il ne gaignoit rien par là, il abjura les erreurs de Luther & de Zuingle, & reconnut distinctement, avec la présence réelle, tous les autres points de la foi Catholique. L'abjuration qu'il signa étoit conçue dans les termes, qui marquoient le plus une véritable douleur de s'être laissé séduire. Les Réformés furent consternés. Cependant (b) leur Réformateur fit une seconde abjuration, c'est-à-dire, que lorsqu'il vit malgré son abjuration précédente, que la Reine ne vouloit pas lui pardonner, il revint à ses premières erreurs : mais il s'en dédit bientôt, *ayant encore*, dit M. Burnet, *de faibles espérances d'obtenir sa grace.* Ainsi, poursuit cet Auteur, *il se laissa persuader de mettre au net son abjuration & de la signer de nouveau.* Mais voici le secret qu'il trouva, pour

(a) *Ibid.* l. II. p. 496.| (b) *Ibid.* p. 493.

mettre sa conscience à couvert. M. Burnet continue : « Appréhendant » d'être brûlé malgré ce qu'il avoit fait, il écrivit secrètement une confession sincère de sa créance, & la porta avec lui quand on le mena au supplice. Cette confession ainsi secrètement écrite nous fait assez voir, qu'il ne voulut point paroître Protestant tant qu'il lui resta quelque espérance. Enfin, comme il en fut tout-à-fait déchu, il se résolut à dire ce qu'il avoit dans le cœur, & à se donner la figure d'un Martyr.

Avec cela, si Dieu le permet, on nous vantera encore la rigueur de ce perpétuel flateur des Rois, qui a tout sacrifié à la volonté de ses Maîtres, cassant tout autant de mariages, souferivant à tout autant de condamnations, & consentant à tout autant de Loix qu'on a voulu, même à celles qui étoient en vérité, ou selon son sentiment les plus iniques. Cependant M. Burnet ne trouve en lui (a) qu'une tache remarquable, qui est celle de son abjuration; & pour le reste il avoue seulement, encore en veut-il douter, qu'il a été peut-être un peu trop soumis aux volontés de Henri VIII. Mais ailleurs (b) pour le justifier tout-à-fait, il assure que s'il eut de la complaisance pour Henri, ce fut tout que sa conscience le lui permit. Sa conscience lui permettoit donc de casser deux mariages sur des prétextes notoirement faux, & qui n'avoient d'autre fondement que de nouvelles amours? Sa conscience lui permettoit donc, étant Luthérien, de souferir à des Articles de foi où tout le Luthéranisme étoit condamné, & où la Messe, l'injuste objet de l'horreur de la nouvelle Réforme, étoit approuvée? Sa conscience lui permettoit donc de la célébrer sans y croire durant toute la vie de Henri; d'offrir à Dieu, même pour les morts, un Sacrifice qu'il regardoit comme une abomination; de consacrer des Prêtres à qui il donnoit le pouvoir de l'offrir, d'exiger de ceux qu'il faisoit Soudiacres, selon la formule du Pontifical, auquel on n'avoit encore osé toucher, la continence à laquelle il ne se croioit pas obligé lui même, puisqu'il étoit marié, de jurer l'obéissance au Pape, qu'il regardoit comme l'Antechrist; d'en recevoir des Bulles, & de se faire instituer Archevêque par son autorité; de prier les Saints & d'encenser les Images, quoique, selon les maximes des Luthériens, tout cela ne fût autre chose qu'une idolâtrie; enfin de professer & de pratiquer tout ce qu'il croioit devoit ôter de la maison de Dieu comme une exécution & un scandale? Mais c'est que les Réformateurs (ce sont les paroles (c) de M. Burnet) ne sçavoient pas encore que ce fût absolument un péché de retenir tous ces abus, jusqu'à ce que l'occasion se présentât de les abolir. Sans doute ils ne sçavoient pas que ce fût absolument un péché, que de changer selon leur pensée la Cène de Jesus-Christ en un sacrilège, & de se souiller par l'idolâtrie. Pour s'abstenir de ces choses, le commandement de Dieu ne suffisoit pas: il falloit attendre que le Roi & le Parlement le voulussent.

Au reste, continue M. de Meaux (d), si pour convaincre la Réformation prétendue par elle-même, je n'ai fait, pour ainsi dire, qu'abrégier l'histoire de M. Burnet, & que j'aie reçu comme vrais les faits que j'ai avancés, par là je ne prétens point accorder les autres, ni qu'il soit permis à M. Burnet de faire passer tout ce qu'il raconte, à la faveur des vérités défavantageuses à sa Religion qu'il n'a pû nier. Je ne lui avouerai

pas,

(a) *Ibid.* sup. p. 503.(b) *Ibid.* p. 523.(c) Tome I. *Préf.*(d) *Ibid.* sup. p. CVIII.

pas, p
c'étoit
de con
commu
jamais
non pl
chang
que C
que ce
l. qu'u
net ne
avance
que les
est cert
a été c
les plu
les aut
monde
de Tre
de au r
reproch
repréfen
de ses l

Passé
tôt rev
geoit à
nouvell
montée
politiqu
côté de
sujet de
se seroit
le Pape
Apostol
Prince,
sœur. M
son au
un Fief
de méri
soumet
toient g
aisémer
cc, &
pas cel
faisoien
fence r

(a) 1.

(b) *Ibid.*(c) *Ibid.*

(d) 1. I

Tom

pas, par exemple, ce qu'il dit sans témoignage & sans preuve; (a) que c'étoit une résolution prise entre François I. & Henri VIII. de se soustraire de concert à l'obéissance du Pape, & de changer la Messe en une simple communion, c'est-à-dire, d'en supprimer l'oblation & le sacrifice. On n'a jamais oui parler en France de ce fait avancé par M. Burnet. On ne sçait non plus ce que veut dire cet Historien, lorsqu'il assure (b) que ce qui fit changer à François I. la résolution d'abolir la puissance des Papes, c'est que Clement VII. lui accorda tant d'autorité sur tout le Clergé de France, que ce Prince n'en eût pas eu davantage en créant un Patriarche; car ce n'est ni un discours en l'air, & une chose inconnue à notre Histoire. M. Burnet ne sçait pas mieux l'histoire de la Religion Protestante, lorsqu'il avance si hardiment (c) comme chose avouée entre les Réformateurs, que les bonnes œuvres étoient indispensablement nécessaires pour le salut; car il est certain que cette proposition, les bonnes œuvres sont nécessaires au salut, a été expressément condamnée par les Luthériens dans leurs Assemblées les plus solennelles. Je m'éloignerois trop de mon dessein, si je relevois les autres fautes de cette nature: mais je ne puis m'empêcher d'avertir le monde du peu de croyance que mérite cet Historien sur le sujet du Concile de Trente qu'il a parcouru si négligemment, qu'il n'a pas même pris garde au titre que ce Concile a mis à la tête de ses décisions, puisqu'il lui reproche (d) d'avoir usurpé le titre glorieux de très-saint Concile œcuménique représentant l'Eglise universelle, quoique cette qualité ne se trouve en aucun de ses Décrets.

Passons au règne d'Elizabeth. L'Angleterre, dit (e) M. de Meaux, bientôt revenue après la mort de Marie à la Réformation d'Edouard VI. songeoit à fixer sa foi: & à y donner la dernière forme par l'autorité de sa nouvelle Reine. Elizabeth fille de Henri VIII. & d'Anne de Boulen étoit montée sur le Trône, & gouvernoit son Roiaume avec une aussi profonde politique que les Rois les plus habiles. La démarche qu'elle avoit faite du côté de Rome aussitôt après son avènement à la Couronne, avoit donné sujet de penser ce qu'on a publié d'ailleurs de cette Princesse, qu'elle ne se seroit pas éloignée de la Religion Catholique, si elle eût trouvé dans le Pape des dispositions plus favorables. Mais Paul IV. qui tenoit le Siège Apostolique, reçut mal les civilités qu'elle lui fit faire comme à un autre Prince, sans se déclarer davantage, par le Résident de la feue Reine sa sœur. M. Burnet nous raconte (f) qu'il la traita de bâtarde. Il s'étonna de son audace, de prendre possession de la Couronne d'Angleterre qui étoit un Fief du saint Siège, sans son aveu, & ne lui donna aucune espérance de mériter ses bonnes grâces, qu'en renonçant à ses prétentions, & se soumettant au Siège de Rome. De tels discours, s'ils sont véritables, n'étoient guères propres à ramener une Reine. Elizabeth rebutée s'éloigna aisément d'un Siège dont aussi bien les Décrets condamnoient sa naissance, & s'engagea dans la nouvelle Réformation: mais elle n'approuvoit pas celle d'Edouard en tous ses chefs. Il y avoit quatre points (g) qui lui faisoient peine: celui des Cérémonies; celui des Images; celui de la Préférence réelle; & celui de la Primauté ou Suprématie Royale.

(a) 1. P. L. II. p. 196.

(b) *Ibid.* L. III. p. 130.(c) *Ibid.* p. 392.

(d) 1. P. I. L. p. 29.

(e) *Hist. des Fr. nat.* L. X. §. 1.

(f) 1. III. p. 235.

(g) *Ibid.* p. 558.

Pour ce qui est des Cérémonies, (a) » elle aimoit, dit M. Burnet, celles » que le Roi son pere avoit retenues; & recherchant l'éclat & la pompe » jusques dans le Service divin, elle estimoit que les Ministres de son frere » avoient outré le retranchement dans les Ornaments extérieurs, & trop » dépouillé la Religion. »

Pour les Images, (b) » son dessein étoit sur-tout de les conserver dans les » Eglises & dans le Service divin : elle faisoit tous ses efforts pour cela; car » elle affectionnoit extrêmement les Images, qu'elle croioit d'un grand » secours pour exciter la dévotion, & tout au moins elle estimoit que les » Eglises en seroient bien plus fréquentées. C'étoit en penser au fond tout ce que pensent les Catholiques. Y être affectionné dans ce sens, comme la Reine Elizabeth, n'étoit pas un sentiment si grossier qu'on veut à présent nous le faire croire; & je doute que M. Burnet voulût accuser une Reine qui, selon lui, a fixé la Religion en Angleterre, d'avoir eu des sentimens d'idolâtrie. Mais le parti des Iconoclastes avoit prévalu. La Reine ne put y résister; & on lui fit tellement outrer la matière, (c) que non contente d'ordonner qu'on ôtât les Images des Eglises, elle défendit à tous ses sujets de les garder dans leurs maisons. Il n'y eut que le Crucifix qui fut conservé; encore ne fut-ce que dans la Chapelle royale, d'où on ne put persuader à la Reine de l'arracher.

Elle demeura plus ferme sur le point de l'Eucharistie. Il est de la dernière importance de bien comprendre ses sentimens, selon que M. Burnet les rapporte. (d) » Elle estimoit qu'on s'étoit restraint du tems d'Edouard » sur certains dogmes dans des limites trop étroites, & sous des termes » trop précis; qu'il falloit user d'expressions plus générales, où les Parties » opposées trouvaissent leur compte. Voilà ses idées en général. En les appliquant à l'Eucharistie; » son dessein étoit de faire concevoir en des » paroles un peu vagues, la manière de la présence de Jésus-Christ dans » l'Eucharistie. Elle trouvoit fort mauvais que par des explications si subtiles, on eût chassé de l'Eglise ceux qui croioient la présence corporelle. » Et encore : (e) » Le dessein étoit de dresser un Office pour la Communion; dont les expressions fussent bien ménagées, qu'en évitant de condamner la présence corporelle, on réunît tous les Anglois dans une » seule & même Eglise. »

On pourroit croire peut-être que la Reine jugea inutile de s'expliquer contre la présence réelle, à cause que ses sujets se portoient d'eux-mêmes à l'exclure : mais au contraire » la plupart des gens étoient imbus de ce » dogme de la présence corporelle. Ainsi la Reine chargea les Théologiens de ne rien dire qui les censurât absolument, mais de le laisser indécis, comme une opinion spéculative que chacun auroit la liberté d'embrasser ou de rejeter. »

M. de Meaux ne manque pas de remarquer (f) que cette conduite montrait une étrange variation entre la décision formelle & précise d'Edouard contre la présence réelle, & les expressions générales, les termes vagues d'Elizabeth. Mais la politique l'emporta, dit-il, contre la Religion; & on n'étoit plus d'humeur à tant rejeter la présence réelle. (g) Ainsi l'Art. XXIX. de la confession d'Edouard, où elle étoit condamnée, fut fort changé : on y

(a) *Ibid.* p. 557.

(b) *Ibid.* p. 558.

(c) *Ibid.* p. 559.

(d) *Ibid.* p. 557.

(e) *Ibid.* p. 570.

(f) *Ubi sup.* §. VI.

(g) *Burnet*, ubi *sup.* p. 601.

ôta t
séan
net,
foin
la de
ges,
» no
» Ev
atten
ce q
pour
& p
» ter
» reg
» ce
d'Ed
les,
senc
les L

Pa
dam
se m
» dro
» fan
Mais
entiè
me p
tion
sous
on a
ou le
mais
favor
au g
mém

M
veut
de la
» mē
» on
» nec
sur la
dans
core
l'Egl
clair
rapp

(a)

(b)

ôta tout ce qui montrait la présence réelle impossible, & contraire à la féance de Jésus-Christ dans les Cieux. *Toute cette sorte d'explication*, dit M. Burnet, *fut effacée dans l'original avec du vermillon*. L'Historien remarque avec soin qu'on peut encore la lire: mais cela même est un témoignage contre la doctrine qu'on efface. On avoit dit à la Reine Elizabeth sur les Images, « que la gloire des premiers Réformateurs seroit stérile, si on venoit à rétablir dans les Eglises ce que ces zélés Martyrs de la pureté Evangélique avoient pris soin d'abattre ». Ce n'étoit pas un moindre attentat, de retrancher de la confession de foi de ces prétendus Martyrs ce qu'ils y avoient mis contre la présence réelle, & d'en ôter la doctrine pour laquelle ils avoient versé leur sang. Au lieu de leurs termes simples & précis, (a) on se contenta de dire, selon le dessein d'Elizabeth, « en termes vagues, que le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ est donné & reçu d'une manière spirituelle, & que le moien par lequel nous le recevons est la foi. » Au surplus, ce qu'on ajoutoit dans la confession d'Edouard sur la communion des impies qui ne recevoient que les symboles, fut pareillement retranché; & on prit soin de n'y conserver sur la présence réelle, que ce qui pouvoit y être approuvé par les Catholiques & les Luthériens.

Par la même raison on changea dans la Liturgie d'Edouard ce qui condamnoit la présence corporelle. Par exemple, on y expliquoit (b) qu'en se mettant à genoux lorsqu'on reçoit l'Eucharistie, « on ne prétendoit rendre par là aucune adoration à une présence corporelle de la chair & du sang, cette chair & ce sang n'étant point ailleurs que dans le Ciel ». Mais sous Elizabeth on retrancha ces paroles, & on laissa la liberté toute entière d'adorer dans l'Eucharistie la chair & le sang de Jésus-Christ comme présens. Ce que les prétendus Martyrs, & les auteurs de la Réformation Anglicane avoient regardé comme une grossière idolâtrie, devint sous Elizabeth une action innocente. Dans la seconde Liturgie d'Edouard on avoit ôté ces paroles qu'on avoit laissées dans la première: *Le corps, ou le sang de Jésus-Christ garde ton corps & ton ame pour la vie éternelle*: mais ces mots qu'Edouard avoit retranchés, parce qu'ils sembloient trop favoriser la présence corporelle, furent rétablis sous Elizabeth. La foi alloit au gré des Rois; & ce que nous venons de voir ôté dans la Liturgie par la même Reine, y fut depuis remis sous le Roi Charles II.

Malgré tous ces changemens dans des choses si essentielles, M. Burnet veut que nous croions qu'il n'y eut point de variations dans la doctrine de la Réforme en Angleterre. (c) « On y détruisoit, dit-il, alors tout de même qu'aujourd'hui, le dogme de la présence corporelle; & seulement on estima qu'il n'étoit ni nécessaire ni avantageux de s'expliquer trop nettement la-dessus: » comme si on pouvoit s'expliquer trop nettement sur la foi. Mais il faut aller encore plus avant. C'est varier manifestement dans la doctrine, non seulement d'en embrasser une contraire, mais encore de laisser indécis ce qui auparavant étoit décidé. Or c'est ce qu'a fait l'Eglise Anglicane sous Elizabeth; & on ne peut pas en convenir plus clairement que M. Burnet en est convenu dans les paroles que nous avons rapportées, où il paroît en termes formels, que ce ne fut ni par hasard

(a) *Ibid.*(b) *Ibid.* L. II. p. 388.(c) *Ibid.* L. III. p. 602.

ni par oubli qu'on omit les expressions du tems d'Edouard, mais par un dessein bien médité, » de ne rien dire qui censurât la présence corporelle, » & au contraire de laisser ce dogme indécis, en sorte que chacun eût la » liberté de l'embrasser ou de le rejeter. » Ainsi ou sincèrement, ou par politique, on revint de la foi des Réformateurs, & on laissa pour indifférent le dogme de la présence corporelle, contre lequel ils avoient combattu jusqu'au sang.

C'est là encore l'état présent de l'Eglise d'Angleterre, si nous en croions M. Burnet. (a) C'a été sur ce fondement, que l'Evêque Guillaume Bedel dont il a écrit la vie, crut qu'un grand nombre de Luthériens qui s'étoient retirés à Dublin, pouvoient communier sans crainte avec l'Eglise Anglicane, » qui en effet, dit M. Burnet, a eu une telle modération sur ce » point (de la présence réelle) que n'y ayant aucune définition positive de » la manière dont le corps de Jésus-Christ est présent dans le Sacrement, » les personnes de différent sentiment peuvent pratiquer le même culte » sans être obligés de se déclarer, & sans qu'on puisse présumer qu'ils contredissent leur foi. » C'est ainsi que l'Eglise d'Angleterre a réformé les Réformateurs, & corrigé ses maîtres.

Il reste, continue (b) M. de Meaux, que nous expliquions l'Article de la Suprématie. Il est vrai qu'Elizabeth y répugnoit; & ce titre de Chef de l'Eglise trop grand à son avis, même dans les Rois, lui parut encore plus insupportable, pour ne pas dire plus ridicule dans une Reine. (c) Un célèbre Prédicateur Protestant, dit M. Burnet, lui avoit *suggéré cette délicatesse*; c'est-à-dire qu'il y avoit encore quelque reste de pudeur dans l'Eglise Anglicane, & que ce n'étoit pas sans remors qu'elle abandonnoit son autorité à la puissance séculière: mais la politique l'emporta encore en ce point. Avec toute la secrète honte que la Reine avoit pour sa qualité de Chef de l'Eglise, elle l'accepta & l'exerça sous un autre nom. (d) Par une Loi publiée en 1559. » on attacha de nouveau la Primauté Ecclésiastique à la Couronne. On déclara que le droit de faire les visites Eco-clésiastiques, & de corriger & de réformer les abus de l'Eglise, étoit » annexé pour toujours à la Roiauté, & qu'on ne pourroit exercer aucune » charge publique, soit civile ou militaire, ou Ecclésiastique, sans jurer » de reconnoître la Reine pour souveraine Gouvernante dans tout son » Roiaume en toutes sortes de causes, Séculières & Ecclésiastiques ». Voilà donc à quoi aboutit le scrupule de la Reine; & tout ce qu'elle adoucit dans les Loix de Henri VIII. sur la Primauté des Rois, fut qu'au lieu que sous ce Prince, on perdoit *la vie* en la niant, sous Elizabeth *on ne perdoit que ses biens*.

Ce qui avoit étoit été résolu dans le Parlement en 1559. en faveur de la Primauté de la Reine, fut reçu dans le Synode de Londres en 1562. du commun consentement de tout le Clergé, tant du premier que du second ordre. Là on inséra en ces termes la Suprématie parmi les Articles de foi. (e) » La Majesté Roiale a la souveraine puissance dans ce roiaume » d'Angleterre & dans ses autres domaines; & le souverain gouvernement » de tous les sujets, soit Ecclésiastiques ou Laïques, lui appartient en » toutes

(a) *Vie de Guillaume Bedel*, p. 132. 133.

(b) *Ibid.* sup. t. XI.

(c) *Ibid.* sup. L. III. p. 558. 571.

(d) *Ibid.* p. 570. & suiv.

(e) *Syn. Lond. Art. 37. Syn. gen. 1. P. p. 107.*

» tout
 » sanc
 mais c
 stricte
 ne sou
 celles
 tempé
 » gouv
 » offen
 » & d
 » mon
 » que
 » deve
 » les c
 Cet
 publié
 ministr
 de l'au
 Suprém
 voir, f
 le & d
 monta
 Et qu'
 que ce
 dans c
 extérie
 ques. L
 exécut
 prêche
 ne fait
 Roi sou
 pour le
 étoient
 non-se
 faisoit
 l'idité;
 (b) Le
 tions s
 ditions
 damne
 Mai
 res ces
 sent si
 sentir,
 à la Su
 foi, ce
 puisqu

(a) B
 (b) B
 Tom

« toutes sortes de causes, sans qu'ils puissent être assujettis à aucune Puissance étrangère ». On voulut exclure le Pape par ces derniers mots : mais comme ces autres mots, en toutes sortes de causes, mis ici sans restriction comme on avoit fait dans le Parlement, emportoient une pleine souveraineté, même dans les causes Ecclésiastiques, sans en excepter celles de la foi, ils eurent honte d'un si grand excès, & y apportèrent ce tempéramment. « Quand nous attribuons à la Majesté Royale ce souverain gouvernement, dont nous apprenons que plusieurs calomniateurs sont offensés, nous ne donnons pas à nos Rois l'administration de la parole & des Sacremens, ce que les Ordonnances de notre Reine Elizabeth montrent clairement : mais nous lui donnons seulement la prérogative que l'Écriture attribue aux Princes pieux, de pouvoir contenir dans leur devoir tous les Ordres, soit Ecclésiastiques, soit Laïques, & réprimer les contumaces par le glaive de la puissance civile ».

Cette explication est conforme à une Déclaration que la Reine avoit publiée, où elle disoit d'abord, (a) *qu'elle étoit fort éloignée de vouloir administrer les choses saintes*. Les Protestans aïsés à contenter sur le sujet de l'autorité Ecclésiastique, crurent par là être à couvert de tout ce que la Suprématie avoit de mauvais : mais envain. Car il ne s'agissoit pas de sçavoir, si les Anglois attribuoient à la Roiauté l'administration de la parole & des Sacremens. Qui les a jamais accusés de vouloir que leurs Rois montassent en chaire, ou administrassent la Communion & le Baptême ? Et qu'y a-t'il de si rare dans cette Déclaration, où Elizabeth reconnoit que ce Ministère ne lui appartient pas ? La question étoit de sçavoir, si dans ces matières la Majesté Royale a une simple direction & exécution extérieure, ou si elle influe au fond dans la validité des actes Ecclésiastiques. Mais quoiqu'en apparence on la réduisit dans cet article à la simple exécution, le contraire paroïssoit trop dans la pratique. La permission de prêcher s'accordoit par Lettres patentes, & sous le grand sceau. La Reine faisoit les Evêques avec la même autorité que le Roi son pere & le Roi son frere, & pour un tems limité, si elle vouloit. La Commission pour les consacrer émanoit de la puissance Royale. Les Excommunications étoient décernées par la même autorité. La Reine régloit par ses Edits non-seulement le culte extérieur, mais encore la foi & le dogme, ou les faisoit régler par son Parlement, dont les actes recevoient d'elle leur validité ; & il n'y a rien de plus inoui dans l'Eglise, que ce qu'on y fit alors. (b) Le Parlement prononça directement sur l'hérésie : il régla les conditions sous lesquelles une doctrine passeroit pour hérétique ; & où ces conditions ne se trouveroient pas dans cette doctrine, il défendit de la condamner, & s'en réserva la connoissance.

Mais, ajoute (c) M. de Meaux, de peur qu'on ne s'imagine que toutes ces entreprises de l'autorité séculière sur les droits du Sanctuaire fussent simplement des usurpations des Laïques, sans que le Clergé y consentit, sous prétexte qu'il avoit donné l'explication que nous avons vue à la Suprématie de la Reine dans l'Article XXXVII. de la Confession de foi, ce qui précède & ce qui suit fait voir le contraire. Ce qui précède, puisque ce Synode composé, comme on vient de voir, des deux Ordres

(a) Burn. L. III. p. 591.

(b) Ibid. p. 171.

Tom. IV.

(c) *Ubi sup.* §. XVI.

du Clergé, voulant établir la validité de l'Ordination des Evêques, des Prêtres & des Diacres, la fonde sur la formule contenue (a) « dans le Livre » de la Consécration des Archevêques & Evêques, & de l'Ordination des Prêtres & des Diacres, fait depuis peu dans le tems d'Edouard VI. & « confirmé par l'autorité du Parlement ». Voilà sur quoi ces Evêques fondèrent la validité de leur Sacre, & celle de l'Ordination de leurs Prêtres & de leurs Diacres; & cela se fit conformément à une Ordonnance du Parlement de 1559, où le doute sur l'Ordination fut résolu par un Arrêt, qui autorisoit le Cérémonial des Ordinations joint à la Liturgie d'Edouard; de sorte que si le Parlement n'avoit pas fait ces Actes, l'Ordination de tout le Clergé seroit devenue douteuse.

Les Evêques & leur Clergé qui avoient ainsi mis sous le joug l'autorité Ecclésiastique, finissent d'une manière digne d'un tel commencement, lorsqu'ayant expliqué leur foi dans tous les Articles précédens au nombre de XXXIX. ils en font un dernier, où ils déclarent, « que ces articles autorisés par l'approbation & le consentement, *per assensum & consensum*, de la Reine Elizabeth, doivent être reçus & exécutés par tout le Roiaume d'Angleterre ». Où nous voions l'approbation de la Reine, & non-seulement son *consentement* par soumission, mais encore son *assentement*, pour ainsi parler, par expresse délibération, mentionnée dans l'Acte comme une condition qui le rend valable; en sorte que les Decrets des Evêques sur les matières les plus attachées à leur ministère, reçoivent leur dernière forme & leur validité dans le même stile que les Actes du Parlement, par l'approbation de la Reine, sans que ces foibles Evêques aient osé témoigner, à l'exemple de tous les siècles précédens, que leurs Decrets valables par eux-mêmes, & par l'autorité sainte que Jesus-Christ avoit attachée à leur ministère, n'attendoient de la puissance Royale qu'une entière soumission & une protection extérieure.

On voit par toute la suite des Actes que nous avons rapportés, que c'est en vain qu'on veut (b) nous persuader, que sous le règne d'Elizabeth cette Suprématie ait été réduite à des termes plus raisonnables, que sous les régnes précédens, puisqu'on n'y voit au contraire aucun adoucissement dans le fond. Un des fruits de la Primauté fut (c) que la Reine envahit les restes des biens de l'Eglise, sous prétexte d'échanges défavantageux, même ceux des Evêchés, qui seuls jusques alors étoient demeurés sacrés & inviolables. A l'exemple du Roi son pere, pour engager la Noblesse dans les intérêts de la Primauté & de la Réforme, elle lui fit don d'une partie de ces biens sacrés; & cet état de l'Eglise mis sous le joug dans son spirituel & dans son temporel tout ensemble, s'appelle la réformation de l'Eglise, & le rétablissement de la pureté Evangelique.

Cependant si on doit juger selon la règle de l'Evangile de cette réformation par ses fruits, il n'y a jamais rien eu de plus déplorable, puisque l'effet qu'a produit ce misérable asservissement du Clergé, c'est que la Religion n'y a plus été qu'une politique: on y a fait tout ce qu'ont voulu les Rois. La Réformation d'Edouard, où on avoit changé toute celle de Henri VIII. a changé elle-même en un moment sous Marie; & Elizabeth a détruit en deux ans tout ce que Marie avoit fait.

Les Evêques réduits à quatorze demeurèrent fermes, avec cinquante

(a) *Syn. Lond. Art. 35. Syn. gen. p. 107.*

(b) *Burn. L. III. p. 571. 592. &c.*

(c) *Thuan. Hist. L. XXI.*

re ou
un si
zabeth
foit en
« ne
« Com
« tous
« facil

Fin
été di
la Ré
Dieu.
décou
ce pré
des fa
l'Eglis
ignora
ques,
Protéc
satyre

Leur
On ô
les fen
ce; le
fession
nature
Burne
moder
le Cle

trois q
cinq c
ques
Pour
Sacrif
Cant
côtés
faire
chess
mieux
l'inter
ment
mirac
Roian
la Sue
Ve
cion o
étend

(a)
(b)
(c)

te ou soixante Ecclesiastiques ; mais à la réserve d'un si petit nombre dans un si grand Roiaume , tout le reste fut entraîné par les décisions d'Elizabeth avec si peu d'attachement à la doctrine nouvelle qu'on leur faisoit embrasser , « qu'il y a même de l'apparence , de l'aveu (a) de M. Burnet , que si le règne d'Elizabeth eût été court , & si un Prince de la » Communion Romaine eût pu parvenir à la Couronne avant la mort de » tous ceux de cette génération , on les auroit vû changer avec autant de » facilité , qu'ils avoient fait sous l'autorité de Marie ».

Finissons par cette réflexion de M. de Meaux (b) ; qu'après ce qui a été dit , il est étonnant qu'on ait osé prendre les progrès soudains de la Réforme pour un miracle visible , & un témoignage de la main de Dieu. Comment , ajoute-t'il , M. Burnet l'a-t'il osé dire (c) , lui qui nous découvre si bien les causes profondes de ce malheureux succès ? Un Prince prévenu d'un amour aveugle , & condamné par le Pape , fait exagérer des faits particuliers , des exactions odieuses , des abus réprouvés par l'Eglise même. Toutes les chaires resonnent de Satyres contre les Prêtres ignorans & scandaleux : on en fait des Comédies & des farces publiques ; & M. Burnet en est indigné. Sous l'autorité d'un enfant , & d'un Protecteur entêté de la nouvelle hérésie , on pousse encore plus loin la satire & l'invective : les peuples déjà prévenus d'une secrète aversion pour leurs conducteurs spirituels , écoutent avidement la nouvelle doctrine. On ôte les difficultés du mystère de l'Eucharistie ; & au lieu de retentir les sens asservis , on les flate. Les Prêtres sont déchargés de la continence ; les Moines de tous leurs vœux ; tout le monde du joug de la Confession , salutaire à la vérité pour la correction des vices , mais pesant à la nature. On prêchoit une doctrine plus libre , & qui , comme dit (d) M. Burnet , traçoit un chemin simple & aisé pour aller au Ciel. Des loix si commodes trouvoient une facile exécution. Des seize mille Ecclesiastiques dont le Clergé d'Angleterre étoit composé , M. Burnet nous raconte (e) que les trois quarts renoncèrent à leur célibat du tems d'Edouard , c'est-à-dire , en cinq ou six ans ; & on faisoit de bons Réformés de ces mauvais Ecclesiastiques qui renonçoient à leurs vœux. Voilà comme on gaignoit le Clergé. Pour les Laïques , les biens de l'Eglise étoient en proie : l'argenterie des Sacrifices enrichissoit le fisc du Prince : la seule châsse de S. Thomas de Cantorbéri , avec les inestimables présens qu'on y avoit envoyés de tous côtés , produisit au trésor roial des sommes immenses. C'en fut assez pour faire dégrader le saint Martyr. On le condamna pour le piller ; & les richesses de son tombeau firent une partie de son crime. Enfin on aimoit mieux piller les Eglises , que de faire un bon usage de leurs revenus , selon l'intention des fondateurs. Quelle merveille , qu'on ait gagné si promptement & les Grands , & le Clergé , & le peuple. N'est-ce pas au contraire un miracle visible , qu'il soit resté une étincelle en Israël , & que les autres Roiaumes n'aient pas suivi l'exemple de l'Angleterre , du Dannemarc , de la Suède & de l'Allemagne réformées par ces moïens ?

Voilà ce que nous avons à dire au sujet du Schisme & de la Réformation d'Angleterre. On ne doit pas trouver mauvais que nous nous soions étendus sur une matière si intéressante & si controversée. Il a fallu instrui-

(a) *Ubi sup.* L. III. p. 505.

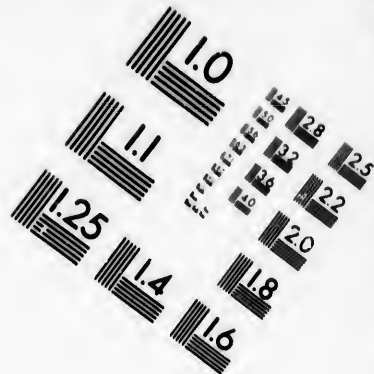
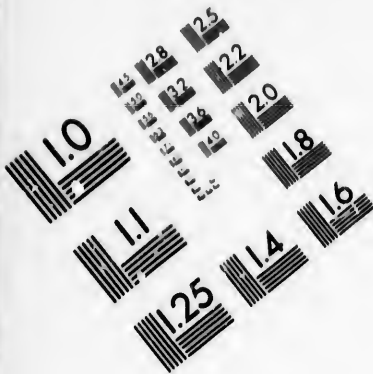
(b) *Ubi sup.* L. 7. §. XCVI.

(c) *Ubi sup.* 1. P. L. I. p. 49. &c.

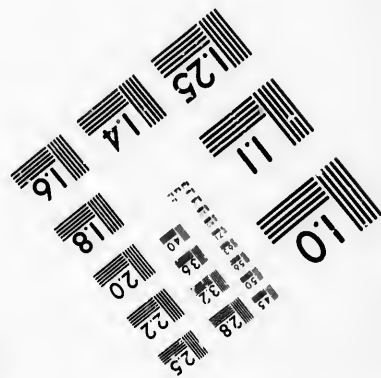
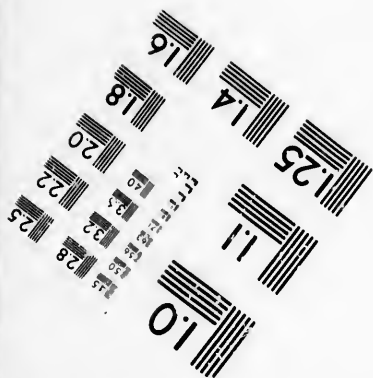
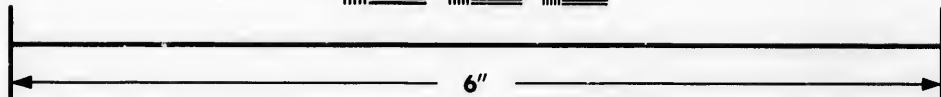
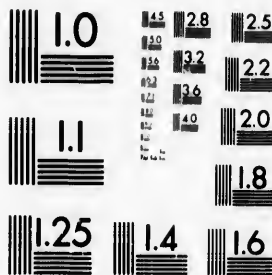
(d) *Ibid.*

(e) L. II. p. 415.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N. Y. 14580
(716) 872-4503



re le Lecteur de la manière différente, dont cette grande Révolution a été prise par les différens partis. Il a été nécessaire de lui exposer ce qu'en avoient pensé les Catholiques & les Protestans; de lui mettre en quelque sorte entre les mains les pièces originales de ce grand procès; & par là de le mettre en état de décider par lui-même ce différend. Nous croions y avoir réussi; & nous nous flatons que cette Dissertation pourra servir également, & à prévenir les Catholiques contre les artifices des Ecrivains Protestans, & à faire voir aux Réformés qu'ils ne doivent pas toujours ajouter foi à ce que leur disent leurs Auteurs contre ceux de la Communion Romaine.



CEREMONIES;

Par m
la vé
n'ait p
ciple
Image
ont eu
Sculpt
de l'E
rité. I
entier

(a)

T



CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES PROTESTANS.

SECONDE PARTIE,

Où il est parlé des Sectes qui se sont unies à la Réforme.



CEUX QU'ONT entrepris les Réformés, dit M. de Meaux (a), pour se donner des prédécesseurs dans tous les siècles passés, est inoui. Quoi qu'au quatrième siècle, le plus éclairé de tous, il ne se soit trouvé qu'un seul Vigilance qui se soit opposé aux honneurs des Saints, & au culte de leurs Reliques, il est considéré par les Protestans comme celui qui a conservé le dépôt, c'est-à-dire, la succession de la doctrine Apostolique, & il est préféré à S. Jérôme qui a pour lui toute l'Eglise. Aérius par cette raison devoit aussi être regardé comme le seul que Dieu éclaireroit dans le même siècle, puisque seul il rejettoit le Sacrifice qu'on offroit partout ailleurs, & en Orient comme en Occident, pour le soulagement des morts.

Par malheur il étoit Ariens, & on a eu honte (b) de compter parmi les témoins de la vérité un homme qui nioit la divinité du fils de Dieu. Mais je m'étonne qu'on n'ait point passé par dessus cette considération. Claude de Turin étoit Ariens & disciple de Felix d'Urgel, c'est-à-dire Nestorien de plus. Mais parcequ'il a brisé les Images, il est compté parmi les prédécesseurs des Protestans. Les autres Iconoclastes ont eu beau, aussi-bien que lui, outrer la matière jusqu'à dire que la Peinture & la Sculpture étoient des arts défendus de Dieu : c'est assez qu'ils aient accusé le reste de l'Eglise d'idolâtrie, pour mériter un rang honorable parmi les témoins de la vérité. Bérenger n'attaqua jamais que la présence réelle, & laissa tout le reste en son entier : mais il suffit qu'il ait rejeté un seul dogme pour en faire un Calviniste, &

(a) *Hist. des Var.* L. II. §. I. II. III.
Tome IV.

(b) *Jon. Aur. Praef. cont. Claud. Tur.*

le compter parmi les Docteurs de la vraie Eglise. Viclef y tiendra sa place malgré ses impiétés, & quoiqu'en assurant qu'on n'est plus ni Roi, ni Seigneur, ni Magistrat, ni Prêtre, ni Pasteur, dès qu'on est en péché mortel, il ait également renversé l'ordre du monde & celui de l'Eglise, & qu'il ait rempli l'un & l'autre de sédition & de troubles. Jean Hus aura suivi cette doctrine, & de plus jusqu'à la fin de ses jours il aura dit la Messe & adoré l'Eucharistie: mais parcequ'en d'autres points il aura combattu l'Eglise Romaine, les Réformés le mettront au nombre de leurs Martyrs. Enfin pourvu qu'on ait murmuré contre quelqu'un de nos dogmes, & surtout qu'on ait grondé ou crié contre le Pape, quel qu'on ait été d'ailleurs, & quelque opinion qu'on ait soutenue, on est compté parmi les Prédécesseurs des Protestans, & on est jugé digne d'entretenir la succession de leur Eglise.

Mais de tous ces prédécesseurs que les Protestans veulent se donner, les Vaudois & les Albigeois sont les mieux traités, du moins par les Calvinistes. Que prétendent-ils par-là? Ce secours est foible. Faire remonter leur antiquité de quelques siècles, (car les Vaudois, à leur accorder selon leurs desirs Pierre de Bruis & son disciple Henri, ne vont pas plus haut que le siècle onzième) & là tout à coup de meurer court sans pouvoir avancer plus loin, c'est être contraint de s'arrêter trop au dessous du tems des Apôtres; c'est tirer son secours de gens aussi foibles & aussi embarrassés que vous; à qui on demande, comme à vous, leurs prédécesseurs; qui ne peuvent, non plus que vous, en montrer aucun; qui par conséquent sont coupables du même crime d'innovation dont on vous accuse: de sorte que nous les nommer dans ce procès, c'est nommer vos complices, & non pas des témoins qui puissent légitimement déposer de votre Innocence.

Cependant ce secours tel quel est embrassé avec ardeur par les Calvinistes; & en voici la raison. C'est que les Vaudois & les Albigeois ont formé des Eglises séparées de Rome, ce que Bérenger & Viclef n'ont jamais fait. C'est donc en quelque façon se faire une suite d'Eglise, que de se les donner pour prédécesseurs. Comme l'origine de ces Eglises, aussi-bien que la ciéance dont elles faisoient profession, étoit encore assez obscure du tems de la Réformation prétendue, on faisoit accroire au peuple qu'elles étoient d'une très-grande antiquité, & qu'elles venoient des premiers siècles du Christianisme; & Beze n'a pas craint d'avancer (a) non-seulement » que » les Vaudois de tems immémorial s'étoient opposés aux abus de l'Eglise Romaine », mais encore qu'en l'an 1541. » ils couchèrent par Acte public en bonne forme la » doctrine à eux enseignée de pere en fils depuis l'an 120. après la Nativité de Je- » sus-Christ, comme ils l'avoient toujours entendu par leurs anciens & ancêtres ».

Nous examinerons dans la suite la vérité ou la fausseté de ce fait. En attendant, nous avons crié ce préambule nécessaire pour faire voir, que si dans les commencemens de la Réforme, le grand bruit qu'elle fit d'abord dans le monde joint à l'amour de la nouveauté & à l'envie de se soutenir, porta quelques Sectes déjà séparées de l'Eglise à souhaiter de se réunir avec elle, les Protestans de leur côté se trouvèrent très-bien disposés à les recevoir, parceque quelque obscurs, quelque méprisables ou peu nombreux que fussent ces Sectaires, ils avoient l'avantage d'avoir précédé la Réformation, & pouvoient ainsi servir par leur réunion à faire remonter un peu plus haut l'origine de la nouvelle doctrine. Les deux plus remarquables de ces réunions sont celles des Vaudois & des Bohémiens, tant parcequ'à la naissance de la Réforme ils formoient déjà des espèces d'Eglises séparées de Rome, que parcequ'ils subsistent encore aujourd'hui, quoiqu'en petit nombre, chacun dans quelque coin de la terre. C'est pourquoi après avoir traité dans cette seconde Partie de la Religion des Anglicans & des Presbytériens, ou Puritains, nous dirons aussi un mot de celle de ces Vaudois & de ces Freres de Bohême.

(a) *Hist. Ecclesiast.* L. I. p. 35. & 39.

O
chang
concl
le Pu
terre,
On s'
de l'E
cette
par un
à Har
fous C
rétabi
on pu
le Ro
la Liti
y fit. L
une d
tes, a
pour l
étoier
dont
qu'au
» souv
» qu'o
» qu'o
» tion
» rien
» servi
» la g
la Co
doiver
terme
Rubri
cite u
Charl
épith
en cré
du m
muni-
» y a
Cer
& cer
conce
on in
teufes

(a)
goïse d
(b)
(c)
en 166
dure p
Gauloi
dens.
pas des

CHAPITRE I.

Des Usages, & des Cérémonies de l'Eglise Anglicane.

ON a vû dans la Dissertation précédente l'établissement de la Liturgie Anglicane sous Edouard VI. & sous Elizabeth. Jacques I. y fit quelques légers (a) changemens, après la conférence de Hamptoncourt, qui fut tenue en 1603. pour concilier les esprits au sujet de la Liturgie. La même année on avoit répandu dans le Public un libelle intitulé : *Très-humble Requête des Ministres de l'Eglise d'Angleterre, qui demandent la Reformation de certaines cérémonies & de quelques abus*, &c. On s'y plaignoit sur quatre chefs, qui étoient, la forme du Service, les Ministres de l'Eglise, la vie du Clergé & la Discipline. Comme les plaintes contenues dans cette Requête préparoient à des suites fâcheuses, le Roi tâcha de calmer les esprits par une proclamation, & promit une conférence, qui fut tenue sans beaucoup de fruit à Hamptoncourt. La Liturgie causa des troubles & des disputes pendant l'interrègne sous Cromwell, & l'autorité des Puritains la fit presque supprimer : mais Charles II. la rétablit, & ordonna en 1660. qu'elle fût corrigée & retouchée. Après cette revision on publia sous l'autorité du Roi & du Parlement, l'ordre de s'y conformer dans tout le Royaume (b), afin que le Service divin se fit d'une manière uniforme. La Préface de la Liturgie imprimée alors (c) rend raison de son établissement, & des changemens qu'on y fit. Le P. le Brun Tome IV. de ses *Liturgies*, rapporte ces changemens : les voici. 1. Dans une des Litanies on dit, *délivrez-nous, Seigneur, des séditions, des conspirations secrètes, de toute fausse doctrine & du Schisme*, &c. Sur ces paroles du Schisme ajoutées pour la première fois, le P. le Brun dit, que Henri VIII. Edouard VI. & Elizabeth étoient trop évidemment auteurs du Schisme, pour le faire regarder comme un mal, dont il fallût souhaiter d'être délivré, &c. Ces paroles ne faisoient donc allusion qu'aux désordres causés sous le Règne précédent par les Puritains. 2. « On avoit si souvent reproché, continue cet Auteur, la suppression de la prière pour les morts, qu'on crut ne pas devoir l'omettre entièrement : mais on l'a mise de telle manière, qu'on a de la peine à voir si c'est une prière. Voici ce qu'on en lit dans les Editions de 1663. & suivantes. A la fin de la prière intitulée, *pour toute l'Eglise Chrétienne militante ici bas sur la terre*. Nous bénissons aussi ton S. Nom pour tous tes serviteurs, qui sont décedés en ta foi & en ta crainte, te suppliant de nous faire la grace d'imiter si bien leurs exemples, &c. » 3. On rétablit dans l'Office de la Communion la Rubrique d'Edouard, qui explique pourquoi les Communiants doivent se mettre à genoux pour recevoir la Communion. *Elizabeth qui, selon les termes du P. le Brun, vouloit tâcher de laisser le dogme indéci, avoit fait voir cette Rubrique trop Zuinglienne, ou Calviniste, & trop affreux aux Catholiques*. Le P. le Brun cite un endroit de l'Epître dédicatoire d'une traduction Latine de cette Liturgie de Charles II. où elle est traitée de *præstantissima* (d'incomparable) & la raison de cette épithète, est (d) que tout Chrétien, quelque dogme qu'il soutienne sur l'Eucharistie, doit en être satisfait. Le P. le Brun se moque avec raison, ce me semble, de ce prétendu moyen de conciliation, que le Traducteur Latin trouve dans l'Office de la Communion. Il ajoute : « loin que les Catholiques aient pu approuver cette Liturgie, il y a même plusieurs Evêques d'Angleterre qui n'en sont pas satisfaits, &c. »

Cette Liturgie à laquelle nous nous conformerons dans la description des usages & cérémonies, est précédée de trois Préfaces. On en a cité une. Les deux autres concernent le Service de l'Eglise, & les cérémonies retenues ou abolies. Dans l'une on insinue la corruption du Service Religieux (e) par des additions d'Histoires douteuses, de Légendes, de répétitions & de répons inutiles, &c. à quoi on ajoute,

(a) Voyez *Proclam.* &c. à la tête de l'Edit. Française de 1616.

(b) En 1662. au mois d'Août.

(c) Voy. *Prof. de la Liturgie* impr. en François en 1663. La proclamation marquée qu'elle est traduite par *Durcl*. Ainsi ce n'étoit plus la Version Gualoise, qui avoit paru sous les règnes précédens. Au reste le François de celle de *Durcl* n'est pas des meilleurs. C'est cette Version qui s'est tou-

jours réimprimée depuis 1663.

(d) Et particulièrement les Catholiques Romains. *In ea ipsi Pontificii nihil desudare possunt : in ea nihil ex parte Reformati cujuscumque Confessionis, adeo est à parvum studio alieni.*

(e) « By planting in uncertain stories, Legends, Respons, verses, vains repetitions, &c. » Préface, ubi sup.

qu'avant la Réformation Anglicane le Service ne se faisoit pas en Langue entendue du peuple, c'étoit un vain son qui frappoit seulement l'oreille, sans toucher au cœur, que la lecture de divers Livres de l'Écriture étoit commencée sans être achevée, parce qu'une infinité d'accessoirs inutiles interrompoient cette lecture; qu'à l'égard des Pseaumes divisés par les ancens Peres en sept parties appellées *Nocturnes*, on se contentoit d'en répéter souvent quelques-uns, sans faire aucune attention aux autres; qu'enfin (a) les règles qu'on s'étoit prescrites depuis plusieurs siècles dans les *changemens du Service*, disons mieux, dans les fréquentes évolutions, s'il est permis d'employer ce terme, faisoient perdre beaucoup de tems à tourner les feuillets du livre, en sorte que les heures destinées à la lecture s'emploioient à chercher ce qu'on devoit lire. Outre que la nouvelle Liturgie a supprimé, dit-on, les inutilités dont on a parlé, & qu'elle ne s'exprime que d'une manière intelligible à tout le peuple, tout le Service est renfermé dans un livre. On a établi des règles plus sures & plus commodes pour conserver l'ordre des lectures d'une manière simple, & conforme à la dignité de la Religion. On a mis aussi à la tête de la Liturgie un Calendrier qui indique cet ordre, & par où on voit d'un coup d'œil toute la suite des leçons pour tous les Dimanches de l'année, les jours de Fêtes, les Anniversaires, &c.

Dans l'autre Préface on parle du choix qu'il faut faire des cérémonies. Les unes ont été instituées à bonne intention: avec le tems elles sont devenues frivoles & superstitieuses. Les autres sont entrées dans l'Eglise par le moien d'un faux zèle & d'une dévotion indifférente. La complaisance que les Chrétiens ont eue pour celle-ci n'a fait qu'en multiplier les abus. Comme elles nuisent à la Religion & ne tendent qu'à aveugler les Chrétiens, il n'y a point à balancer, dit la Préface, elles méritent d'être absolument rejetées: mais à l'égard des premières, elles ont pu être retenues après en avoir retranché la superstition, après quoi non seulement elles peuvent servir à l'ordre & à la majesté du culte Religieux, mais contribuer même à la dévotion des Fidèles. Ce n'est pas que la Religion dépende de telle ou de telle cérémonie: considérées en elles-mêmes elles sont de peu d'importance. Cependant (b) vouloir s'y opposer, les mépriser, les négliger, & par conséquent interrompre le bon ordre & la discipline de l'Eglise, c'est offenser Dieu plus que l'on ne croit; & s'il n'appartient pas à des particuliers d'établir cet ordre & cette discipline, il ne leur appartient pas mieux de les altérer, de les changer: (c) à moins qu'une vocation légitime ne les autorise à cela. Selon la Préface, toutes les cérémonies que l'Eglise Anglicane a conservées, sont également lumineuses & intelligibles. La Religion Chrétienne n'est pas une Loi cérémonielle, comme celle de Moïse: elle ne doit donc pas être voilée de l'obscurité d'une infinité de cérémonies typiques & mystérieuses, qui tiennent les Chrétiens sous une espèce de joug. L'Evangile est tout spirituel, & s'il a besoin d'un culte cérémoniel, c'est parce qu'on ne peut le faire valoir au peuple sans certains usages, qui, à proprement parler, ne sont qu'un effet du bon ordre dans les Eglises Chrétiennes. On ne donne pas la même valeur à ces cérémonies qu'à la Religion; on ne les confond point avec elle; & par ce moien il n'y a pas lieu de craindre que dans la suite des tems on en abuse, comme on a fait de tant d'autres cérémonies établies & entretenues par la superstition, l'avarice & la fausse dévotion. Au reste, en faisant l'apologie du culte cérémoniel des Anglicans, on ne prétend point condamner les Nations, qui ne l'ont pas voulu recevoir. Il est permis à chaque Peuple, d'accompagner le culte qu'il rend à Dieu des cérémonies qu'il juge les plus nécessaires & les plus utiles à la Religion, après les avoir dépouillées des abus & des superstitions. Telle est la substance de cette Préface.

Nous devons dire encore deux mots de cette uniformité, que l'Eglise Anglicane a tâché de conserver depuis sa séparation d'avec la Romaine. Pour y parvenir, il n'a pas moins fallu travailler à réunir les peuples par le culte extérieur, que par la doctrine. Il falloit donc une même Liturgie pour tout le Roiaume. Rien n'est plus convenable,

(a) L'Anglois dit, *the number and hardness of the Rules called the P.T.E., and the manifold changings of the service*, &c. Ce que les Anglois appellent *Pie*, & que le Traducteur François a rendu par le mot de *Pie*, signifie ordre des leçons & des prières usitées dans l'Eglise; du mot Grec *πικα* table, d'où par abréviation on a tiré le mot barbare *Pica*. On appelloit *littera picata*, la première lettre de cha-

que ordre de prières.

(b) *The wilful and contemptuous transgression and breaking of a common order and Discipline is no small offence before God.* Préface, *ubi sup.*

(c) Ces paroles méritent d'être remarquées; car elles condamnent tacitement tous ces changemens faits sans autorité légitime.

conve
ligion
hom
s'ima
ne pe
des C
Prém
pas q
inviol
les uf
cette
étoit
testan
te à l
dame
Souve
reux
jet tre
des y
ment
pénétr
ou tel
ser to
somm
faits

IL
Fidèle
grand
édifice
gieuses
les C.
confit
sermon
ce qui
nes. E
dans l
ne mé
bien l
elle n'
sécutio
ter, q
assez l
Christi
preme
des G
byrre.

(a) B
ship of
Préface

(b) N
mains
tres.

(c) R
of comm
(d) J

Tot

convenable, nous dit-on, que le même ordre & la même régularité dans une Religion, où on ne reconnoit qu'un même Seigneur, une même foi, &c. Outre cela les hommes jugent (a) de la Religion par l'ordre & la forme du culte extérieur. Ils s'imaginent que les cérémonies & les usages étant différens des leurs, la Religion ne peut que différer aussi; c'est de quoi on est convaincu par l'expérience. Le commun des Chrétiens Protestans a de la peine à se persuader, qu'un *Ministre en manteau & un Prêtre Anglican en robe ou en surplis* prêchent la même doctrine; & je ne doute presque pas que des gens d'un certain ordre ne se croient meilleurs Chrétiens, en se tenant inviolablement attachés à un rit plutôt qu'à un autre. Si une simple différence dans les usages est capable d'inspirer de tels préjugés, & de donner ensuite naissance à cette dangereuse aversion, qui attaque l'ombre de la Religion, comme si elle en étoit le corps, celle qui régné depuis si long-tems entre les Catholiques & les Protestans doit bien moins surprendre, puisqu'elle est la différence de leurs dogmes est jointe à la différence du culte extérieur, & qu'à l'exception des premières vérités fondamentales du Christianisme, ils se regardent mutuellement comme *Anti-Chrétiens*. Souvent même on fait d'un (b) *Papiste* ou d'un *Huguenot* un homme plus dangereux qu'un Athée ou un Païen. Dispensons-nous d'un plus grand détail sur un sujet trop odieux, & trop rebattu; le dirai-je; si désespéré, qu'il semble que les remèdes y soient inutiles. On raisonne presque à pure perte contre les partis qui se forment, & s'élevent sur les différens systèmes de Religion; & il est si prouvé qu'on pénètre rarement au cœur de ceux qui ont reçu la naissance & l'éducation dans telle ou telle Religion, qu'il vaut presque mieux s'attacher à plaire à l'esprit, & les amuser tous ensemble par des Cérémonies & des Usages. C'est là le but que nous nous sommes proposés dans cet Ouvrage, dans lequel nous aimons mieux raconter des faits que de dogmatiser.

Cérémonies, & Usages Religieux des Anglicans.

IL FAUDROIT commencer par la dédicace des Eglises, puisque c'est-là que les Fidèles s'assemblent pour prier Dieu; mais tout se réduit chez les Anglicans à une grande simplicité. Rien ne convient mieux, nous dit-on, (c) que de consacrer ces édifices à Dieu, & de les garantir d'une usurpation sacrilège par des Cérémonies Religieuses. Ce qu'on appelle ici des cérémonies n'a pas le moindre rapport avec celles que les C. R. pratiquent en pareille occasion. La dédicace des Eglises Anglicanes ne consiste qu'à les offrir à Dieu, par des prières suivies d'une exhortation ou d'un sermon. L'Eglise primitive a pratiqué ces consécérations, si nécessaires pour séparer ce qui est destiné à la sainteté, d'avec ce qui ne doit être qu'à des usages profanes. Elle sçavoit combien il étoit important d'employer la solennité, pour nourrir dans le cœur humain le respect & l'attachement pour la *Maison du Seigneur*. Elle ne méprisoit rien de ce qui pouvoit distinguer avantageusement les édifices sacrés; bien loin de là, si-tôt que l'Eglise eut commencé d'être supérieure au Paganisme, elle n'eut rien plus à cœur que de réparer solennellement les Eglises, que la persécution avoit ruinées. L'Evêque Anglican qui parle dans cette citation, devoit ajouter, que peu à peu l'Eglise Chrétienne avoit si bien réparé le mal, que pendant une assez longue suite de siècles, il étoit presque plus difficile de trouver un (d) *bon Chrétien* qu'une Chapelle, un Oratoire, ou une Eglise (e). Ces Eglises n'ont proprement que deux parties, qui sont la Nef & le Presbytère, (f) au lieu que celles des Grecs & des Catholiques en ont trois, qui sont la Nef, le Chœur & le *Presbytère*. Appellons ainsi, pour nous conformer aux Anglois, la partie mitoyenne en-

(a) *By the form that is kept in the outward worship of God men commonly judge of Religion, &c.* Préface, &c.

(b) Noms injurieux, que les Catholiques Romains & les Protestans se donnent les uns aux autres.

(c) *Rationalle, or Practical Exposition of the Book of common-Prayer by Sp. error, London 1721.*

(d) Je m'explique: un *bon Chrétien*, c'est celui

qui ne se conforme qu'aux maximes & aux règles de l'Evangile.

(e) Cette réflexion de l'Auteur Hollandois regarde apparemment ces siècles d'ignorance où on établit tant de superstitions; mais toujours est-il vrai qu'elle est outrée, l'Eglise ayant eu dans tous les tems des serviteurs fidèles, zélés, & assez éclairés pour conserver le dépôt de la foi.

(f) En Anglois *Chancel*.

tre la Nef & l'Autel. On nous apprend (a) que par le mot de Nef, qui vient de *Navis*, on a voulu nous faire comprendre que les fidèles font dans le monde comme sur la mer, toujours agités, toujours battus de l'orage des tentations. Cette Nef ressemble aussi au Ciel visible, à celui qui nous environne. Elle ressemble encore à bien d'autres choses, & tout cela a été ingénieusement pensé après coup. Trouvons lui aussi de la ressemblance avec l'Arche, & supposons que l'une & l'autre sont un type du salut du genre humain.

Ce qu'on appelle le *Presbytère* étant la partie de l'Eglise, où se tiennent les Prêtres & les autres personnes du Clergé, on a jugé nécessaire de le proposer comme type du Ciel invisible, & le Clergé comme celui des Anges chantant des hymnes & des cantiques à la gloire de Dieu. Il est inutile de s'arrêter davantage sur cet article, non plus que sur ces tables qui servent à la Communion, auxquelles les Anglois ont toujours conservé le nom d'Autel. Elizabeth ordonna que l'on mit ces tables dans les endroits, où l'on voloit auparavant des Autels.

Du Clergé Anglican; de la consécration des Archevêques & Evêques, &c.

DES Eglises il est naturel de passer aux Ecclésiastiques. A la tête de la Hiérarchie Anglicane sont deux Archevêques, celui de *Cantorberi* & celui d'*York*, tous deux se qualifiant Primats. Pour les accorder, il fut décidé, dit-on, que *Cantorberi* seroit déclaré *Primat de toute l'Angleterre*, & *York* seulement *Primat d'Angleterre*. Répétons ici que le serment de Suprématie est fait au Roi, comme Chef de l'Eglise Anglicane, & que c'est aussi comme Chef de cette Eglise, qu'au jour de son Couronnement, il est revêtu du Surplis, de l'Étole & de la Dalmatique. Il y a dans la cérémonie de ce Couronnement quelques autres pratiques, qui semblent tenir les unes de la Religion, les autres de la Superstition. 1. L'épée sans pointe, emblème de la clémence. 2. L'Ampoule, d'où l'on tire l'huile qui sert à oindre le nouveau Roi. 3. Le Bâton de S. Edouard porté en cérémonie par un des Pairs au Couronnement. 4. La Couronne de S. Edouard portée par le Grand Sénéchal. 5. La Patène, le Calice pour la communion du Roi, & la Bible portées par des Evêques. 6. Les prières pour le Roi & ses offrandes. 7. Les *Regalia*, ou marques de la Roiauté posées sur l'Autel, devant lequel le Roi se met à genoux pour faire sa prière. 8. L'épée du Roi offerte à l'Autel & rachetée. Lorsqu'il vient à vaquer un Evêché, les Chanoines de la Cathédrale en donnent avis au Roi, & lui demandent la permission d'élire un autre Evêque. Sa Majesté, en leur envoyant cette permission, nomme celui qu'elle veut, après quoi le Doien & le Chapitre font l'élection du sujet nommé. Ensuite l'Evêque élu, sacré, installé, rend hommage au Roi, prête le serment & paie la régale. Les autres prérogatives que la qualité de Chef de l'Eglise donne au Souverain, sont de faire des Ordonnances (b) touchant les cérémonies & les rites conjointement avec les Commissaires Ecclésiastiques & le Métropolitain, de (c) donner la permission de convoquer les Synodes, de donner force de Loi (d) aux décrets de ces Synodes, &c. Mais tout cela ne fait pourtant du Souverain qu'un *Chef Laïque*, & on auroit tort de l'appeler le *premier Evêque*, ou le Pape d'Angleterre, comme il a plu à divers Auteurs Catholiques de le nommer. La Confession de foi dit, « que le souverain gouvernement de tous les Etats du Roiaume, soit Ecclésiastiques, soit Séculiers, en toutes sortes de causes lui appartient, sans lui donner le pouvoir d'administrer ni la parole de Dieu, ni les Sacrements. » Mais on reproche à ce *Chef Laïque* d'avoir voulu (e) décider des dogmes, d'avoir changé, corrigé, fixé la doctrine à sa fantaisie; & voilà ce qui n'appartenoit qu'au Pape, ou à

(a) *Sparrow*, ubi sup.

(b) *Princeps novas leges condere potest circa ceremonias & ritus, cum consilio, in ea parte, vel Commissariorum in causis Ecclesiasticis, vel Metropolitanis, &c.*

(c) *Synodus Provincialis, vel nationalis convocari non debet absque Principis rescripto ad Metropolitanos directo.*

(d) *Nilil habet vim legis, priusquam Regius assensus fuerit adhibitus iis que Synodus decernenda censuerit, &c.*

(e) Il semble que le Parlement ait donné cette autorité au Roi. « Our said Sovereign Lord, his heirs and Successors, Kings of this Realm shall have full power and authority from time to time to visit, repress, reform &c. all such errors, heresies, abuses &c. » Extrait du statut qui déclara en 1535, Henri VIII, Chef de l'Eglise. Cela veut dire en peu de mots, que Henri VIII, avec ses Successeurs, ont le privilège de réformer la doctrine, reform, order, and correct errors, comme celui de réprimer les erreurs, (*restrain and amend.*)

l'Eglise. On a touché cet Article dans la Dissertation précédente, & comme c'est une matière de controverse, il faut chercher à s'en instruire dans les Auteurs qui ont écrit pour & contre.

L'Evêque est supérieur au Prêtre, & le Prêtre l'est au Diacre. La Rubrique Anglicane nous apprend, que la véritable fonction de celui qui est fait Diacre, est de pourvoir aux besoins des pauvres, d'être l'assistant du Prêtre (ou Ministre) à la Cène, de bénir ceux qui se destinent au mariage, de baptiser, de faire enterrer, & enfin de prêcher, de lire au Peuple la sainte Ecriture & des Homélies. L'Ordination de ces Diacres consiste en une exhortation qui leur est faite, après laquelle un Archidiacre, ou celui qui tient sa place, les présente à l'Evêque, & l'Evêque, après avoir demandé à l'Archidiacre s'il les a examinés & trouvés dignes du Diaconat, s'adresse au Peuple, tant pour sçavoir s'il n'y a aucun empêchement à leur élection, que pour les recommander aux Prières des Fidèles. Après ces Prières & quelques Litanies, on lit aux Diacres dans le Ch. III. de la première Epître à Timothée, depuis le 8. vers. jusqu'à la fin du Chapitre, ou dans les Actes des Apôtres au Chapitre VI. du vers. 2. jusqu'au 8. L'Evêque reçoit des Ordinans le serment de *Su-prémarie*, & leur fait la question suivante entre plusieurs autres qu'il est inutile de rapporter, « s'ils ont en eux la (a) *vocation intérieure du S. Esprit* au Diaconat ». A une telle question la réponse est toute prête, & il est sans exemple qu'un Ordinant ait répondu *non*, parce que le parti est toujours pris, comme si le S. Esprit étoit toujours d'accord avec les vues & les desirs de l'Ordinant. Ensuite l'Evêque en mettant le N. Testament entre les mains de ces Diacres, leur donne le pouvoir de lire & de prêcher la parole de Dieu au Peuple. Il se communique, & les communique tous aussi. La cérémonie finit par une Prière convenable, & par la Bénédiction.

Voici ce qu'il y a de remarquable dans l'Ordination des Prêtres. Disons premièrement qu'ils participent des Ministres Calvinistes & Protestans, & des Prêtres Catholiques. Ils n'offrent point de sacrifice au sens de l'Eglise Romaine : mais, nous dit-on, (b) ils sont les Ministres de l'Evangile, & comme tels ils sont pourtant sacrificateurs, ils offrent des sacrifices de prières, de louanges, d'Actions de grâces, &c. Si donc par un Prêtre qui offre des sacrifices de louanges, &c. on devoit entendre un sacrificateur, le Prêtre Anglican ne seroit pas seul sacrifié leur : le Ministre Calviniste le seroit aussi. Mais ces sacrifices, ajoute l'Evêque dont je cite les paroles, ne sont que métaphoriques & spirituels. Il y a un autre sacrifice *non sanguant*, que le Prêtre Anglican offre en mémoire de la mort du Sauveur, & c'est ce sacrifice, qui donne le nom de Prêtre à ce Ministre de l'Evangile qui administre les Sacremens & prêché la parole de Dieu, &c. chez les Anglicans. La Rubrique nous parle des choses qui précèdent l'Ordination, comme les témoignages, les certificats, la naissance, la condition, l'étude, l'éducation. Sur tous ces articles, qui sont l'essence de l'examen, mais ne sont pas de mon sujet, il y auroit bien des choses à dire ; non qu'il ne faille croire charitablement que l'on fait les derniers efforts pour parvenir à des examens sûrs & exacts : mais tous les hommes sont & trompeurs, & trompés, les vues se trouvent faussées, les cabales & les intrigues se mêlent aux examens & aux témoignages. De la part des Ordinans on se relâche, dans la suite on ne fait plus son devoir que comme un métier. Enfin l'énumération des cas non prévus, & de ceux que les situations font naître, que différentes circonstances amènent, est fort inutile ici.

Un (c) Auteur qui a beaucoup d'esprit trouve les mœurs du Clergé Anglican beaucoup plus réglées, que celles des Ecclésiastiques François. Une des raisons qu'il en donne, c'est que les Anglicans sont élevés dans l'Université d'Oxford, & dans celle de Cambridge, loin de la corruption de la Capitale. Raison aussi foible que singulière. La corruption ne se trouve-t-elle que dans la Capitale, & tous les Ecclésiastiques François sont-ils élevés à Paris ? La galanterie n'est pas leur vice. « Les Prêtres sont presque tous mariés ; la mauvaise grace contradée dans l'Université » & le peu de commerce qu'on a en Angleterre avec les femmes, font que d'ordinaire (d) on est forcé de se contenter de la sienne. Les Ecclésiastiques sont presque tous réservés, & presque tous Pédans ». Cela est suivi d'un petit détail, dans lequel l'Auteur peint joliment nos *petits Maîtres d'Eglise*, & suppose pour conclusion, que ces Anglicans remercient Dieu d'être Protestans. Je répons à notre Com-

(a) *Nam credit se interno Spiritus Sancti instinctu vocatum esse ad illud munus suscipiendum.*

(b) *Spavrovv*, ubi sup. p. 251. Ed. de 1722.

(c) *Voltaire*, Lettres Philof. Lettre V.

(d) Un Evêque, dit l'Auteur. Par où j'y renferme le Prêtre, le Diacre & toute la Hiérarchie.

patriote, qu'il faut faire d'Ecclésiastique à Ecclésiastique une compensation de vices. Le François est tout léger, tout badin, tout amusant dans les siens: il s'y prête des excès, & son imagination, qui s'en joue ingénieusement, les fait grossir agréablement aux autres. L'Anglois est plus circonspect & plus mystérieux dans les plaisirs d'une certaine espèce. Il ne s'y repaît ni de badinage, ni de légèreté, ni d'illusions, & ne perd pas le tems à des *fiorettes Françoises*. A des corps bien nourris, vigoureux, impétueux dans leurs desirs, il faut du corps & de la matière. Ils vont au solide; & pour le trouver ils *croisent les plaisirs* comme les sciences: mais c'est-là ce que nous appellons nous autres François, *se divertir tristement*. Avec ce caractère on peut avoir des Maîtresses d'un certain gout, ou d'une certaine valeur, & être galant d'une autre façon que notre Clergé n'aime de l'être. Sur l'article du vin, l'Auteur des Lettres dit, « les Prêtres vont quelquefois au cabaret: il pouvoit dire, qu'ils y vont très-fréquemment, & avec si peu de retenue & de bien-séance, que cela offense les Etrangers. L'usage le leur permet, & s'ils s'enivrent, c'est sérieusement & dans une espèce de méditation. Rien n'est plus vrai, ni plus marqué que cet air de recueillement & d'application des Ecclésiastiques Anglois dans les *(a) tavernes*; & on ne sauroit dire lequel est le plus digne d'être considéré avec attention de ceux qui ne sont pas accoutumés à ces matières, du sérieux des débauches, ou de la constance avec laquelle les Anglois sçavent les répéter. Les *Cafés* sont aussi des lieux de dissipation & d'amusement pour les Ecclésiastiques Anglois. S'ils ne craignent pas de se montrer dans les *tavernes* avec l'habillement de leur *Rit*, ils craignent encore moins de se présenter dans les *Cafés*, & d'y raisonner en détail sur les Intérêts de tout l'Univers, depuis ceux de la Divinité jusqu'à ceux du moindre *Liturgie de leur Paroisse*; & comme dans ces *Cafés*, de même que dans les *tavernes*, l'usage est de recevoir & de souffrir également tout le monde pour son argent, un Prêtre Anglican n'y est ni plus respectable ni plus respecté qu'un autre homme. Au reste cette digression ne doit point trop prévenir contre les Ecclésiastiques d'Angleterre; & pour donner un caractère général, il ne faut pas s'imaginer que tout le Clergé soit méprisable. Les caractères généraux d'une Nation entière sont toujours faux; & c'est le grand défaut des Lettres de M. Murat, homme d'ailleurs de beaucoup d'esprit. Le François est léger & badin: n'y en a-t-il pas de pesans & de sérieux? L'Anglois est mélancolique, rêveur & sérieux; n'en trouve-t-on pas de gais, de légers & de badins?

Personne n'ignore, au reste, qu'il y a parmi les Ecclésiastiques Anglois quantité d'excellens hommes, & du côté du sçavoir, & du côté de la vertu. Les usages même que je viens de rapporter, quelque contraires qu'ils paroissent aux bien-séances, n'étouffent pas absolument le mérite. Quand toute une Nation veut bien les autoriser en quelque façon par son indulgence, & qu'elle ne se plaint pas d'en être offensée, il me semble que cela les sauve un peu du ridicule. Revenons à l'Ordination de ces Prêtres.

Elle consiste en trois choses, les prières, l'exhortation & l'imposition des mains. Par les constitutions de l'année 1603. l'Ordination des Prêtres & des Diacres doit se *(b)* faire les Dimanches qui suivent les Quatre tems, au tems du service, dans l'Eglise Cathédrale, ou dans une paroissiale du lieu où l'Evêque fait sa résidence, en présence de l'Archidiacre, du Doien, de deux Prébendaires, ou au moins de quatre personnes graves qui aient été reçues Maîtres ès arts, & reconnues pour Prédicateurs légitimes: mais ils ne sont que les témoins de l'Ordination. Elle n'appartient qu'à l'Evêque, & ils n'y participent que par leurs prières & par l'imposition des mains. En un mot l'Evêque seul est en droit de dire à des Ordinans, *Recevez le Saint Esprit*. La différence qu'on met aussi en Angleterre, comme chez les C. R. entre l'imposition des mains de l'Evêque & celle des témoins ou assistants, c'est que l'une marque la puissance d'ordonner, & l'autre l'approbation seulement, ou la *fraternité*, s'il est permis de parler ainsi. Quoique pour être Prêtre il faille passer par le Diaconat, il arrive cependant qu'un Ordinant reçoit les deux Ordres en un même jour. Après l'examen & l'exhortation qui le suit & qui précède immédiatement la Cène, on lit l'Epître Ch. XX. des *Actes*, du vers. 17. au 36. & si dans le même jour l'Ordinant reçoit le Diaconat & la Prêtrise, on ajoute le Ch. III. de la première Epître à Thimothee; après quoi on lit au dernier Chapitre de S. Mat-

(a) C'est le nom que l'on donne en Angleterre aux cabarets. *jejunia quatuor temporum, in Ecclesia Cathedrali aut parochiali, &c.*

(b) In Diebus Dominicis immediatè sequentibus

chieu,

thieu
verf.
natio
l'allen
cès d
que p
Prêtr
les m
ains
" à q
" des
Ve
faire
eans
En fo
divin
lon l'
le plu
doute
fitue
de l'E
parmi
té de
reste
dinais
prêtr
confes
n'osoi
ou du
par ce
On
est de
cela n
cela l
(d) L
" obli
" Lait
cette s
Expre
quel
parce
porte
de son
ses. C
terre.
(f) &
ron d
lemen
" Le I
" nent
" dam
" mem
flexion
Ces P
(a) D
leurs p
(b) "
" Spirit
" Christ
" quill
" insuff
dervoo
T

thieu, depuis le vers. 18. jusqu'à la fin, ou dans S. Jean au Ch. XX. depuis le vers. 19. au 24. On chante ou lit le *Veni Creator*. Je passe le reste de l'Ordination, qui ne diffère presque pas de celle du Diacre. Après l'invitation faite à l'Assemblée des fidèles, de contribuer par ses prières mentales au mérite & au succès de l'Ordination, invitation que suit un silence de quelques (a) momens, l'Evêque prie tout haut, & fait immédiatement après l'imposition des mains avec les Prêtres assistans sur les Ordinans qui sont à genoux. L'Evêque, en leur imposant les mains, emploie cette formule, qui est fort exposée à la censure (b) des Parisiens : « Recevez le S. Esprit. Les péchés seront remis (ou pardonnés) à tous ceux » à qui vous les remettrez, &c. Soiez fidèles dispensateurs de la parole de Dieu & des Sacremens, &c. « La tradition de la Bible suit la formule.

Venons à l'Ordination des Archevêques & des Evêques. Nous conviendrait-il de faire remarquer ici leurs devoirs ? L'Evêque est après J. C. selon l'idée des Anglicans (c), le premier Pasteur de l'Eglise, & les Ministres inférieurs sont ses Curés. En son absence le Prêtre bénit les fidèles ; mais quand l'Evêque assiste au service divin, il lui appartient de prononcer la bénédiction. Car, nous dit-on, puisque selon l'Apôtre, Ch. VII. vers. 7. de l'Épître aux Hébreux, le moindre est béni par le plus grand, conviendrait-il à un évêque d'être béni par son Curé ? Non sans doute. Celui-ci doit être par son Evêque, cela est dans l'ordre, & c'est ce qui constitue la Hiérarchie. Ce passage est un de ces endroits favoris, que les Ministres de l'Eglise Chrétienne conservent pieusement dans leur mémoire, & qui se fait si parmi eux on n'en trouveroit pas un grand nombre que l'inspiration, ou la divinité de l'Ancien & du Nouveau Testament ne frappe que par de tels endroits ? Au reste la bénédiction de l'Evêque est fort estimée des Anglicans ; rien n'est plus ordinaire que de la lui demander, & même à genoux. En cela les Anglicans, qui prétendent être scrupuleux imitateurs des rites de l'Eglise primitive, se trouvent avoir conservé une partie de l'ancien usage. Dans les premiers siècles du Christianisme on n'osait pas même sortir de l'Eglise, sans avoir entendu la bénédiction de l'Evêque ou du Prêtre. On la recevoit à genoux, & le Diacre préparoit à la bénédiction par cette formule, *baïsez-vous*, (ou mettez-vous à genoux) pour la bénédiction.

On sçait assez, comme on l'a déjà fait entendre, que la Hiérarchie Anglicane est de Droit Royal, & non pas de Droit Divin ; mais selon les idées Episcopales, cela n'est pas vrai à la lettre, c'est-à-dire en ce qui concerne la Religion, quoi que cela le soit pour la tradition de l'autorité qu'ils ont dans l'Eglise. Selon l'Auteur des (d) Lettres Philosophiques, « c'est un grand sujet de mortification pour eux, d'être » obligés d'avouer qu'ils tiennent tout d'une misérable Loi faite par de profanes » Laïques ». Loi au reste (e) qui fait pourtant des Citoyens du Clergé, au lieu que cette idée de Droit Divin ne serviroit qu'à faire des tirans en Camail & en Roches : Expression outrée, fruit de ces méditations creuses où l'esprit se perd. En effet, sur quel fondement peut-on avancer qu'on devient Tiran, en Camail, & en Roches, parcequ'on croit tenir de Dieu un pouvoir que J. C. a laissé à son Eglise ? N'importe ; on hazarde d'autant plus volontiers ces propositions aussi hardies que dénuées de fondement, qu'on sçait bien que la plupart des Lecteurs les trouvent ingénieuses. Quoiqu'il en soit, il y a deux Archevêques & vingt-quatre Evêques en Angleterre. Ils tiennent le rang de Barons : ils ont la préséance sur les Barons Laïques ; (f) & l'Evêque de Londres étant le premier des Evêques, il est aussi le premier Baron du Royaume. Ils sont tous Pairs ; en cette qualité ils ont tous séance au Parlement, excepté l'Evêque de l'Isle de Man, qui relève d'un Seigneur particulier. « Le Droit Canon, ajoute l'Auteur que je cite, ne permet pas que les Evêques opinent & donnent leurs suffrages dans la Chambre Haute, lorsqu'il s'agit de condamner un Criminel, quand il y va de la vie ou de la mutilation de quelque » membre, parceque l'Eglise n'aime pas le sang ». L'Auteur, après avoir fait ses réflexions sur cette maxime, allègue une exception que l'on peut voir dans son livre. Ces Prélatz sont honorés du titre de *voire Clémence* (Grace en Anglois) titre que

(a) Pour donner le tems aux fidèles de faire leurs prières mentales.

(b) « Qua antostare dicit (Episcopus) Accipito Spiritum Sanctum, eadem etiam potest imitari Christum imperantem magis turbido, ut sit tranquillum, &c. Si verba, etiam signum externum insufflationis imitari potest, &c. » Voyez *Calderwood*, Altare Damasc. Cap. X. p. 432. & suiv.

Edit. Lugd. Bat. 1708.

(c) *Sparrov*, ubi sup. p. 56.

(d) Ubi sup.

(e) Ce sont les paroles d'un Seigneur Anglois, que M. de V... désigne par le Lord B.

(f) Ceci est tiré des *Mémoires & observations faites par un Voïageur en Angleterre*, imprimé à la Haye en 1693.

l'on donne aussi aux Ducs comme aux Prélats. Il n'est pas moins ordinaire de les qualifier *Révérands Pères en Dieu*, & pour preuve, il ne faut qu'ouvrir un livre à l'Épître dédicatoire. Les Presbytériens d'Écosse attaquent leur faste, & leur vanité, leur (a) table, leur délicatesse, leurs meubles & leurs Palais. Ils voudroient que toute fût encore aujourd'hui dans la simplicité des Apôtres (b). Ils prétendent aussi qu'il n'y a aucune différence entre l'Épiscopat des Anglicans & celui des Catholiques; même police, & même administration; mêmes consistoires, mêmes causes, mêmes tribunaux; mêmes Officiers Ecclésiastiques, &c. Ce détail est *assaisonné* de quelques charitables invectives.

Voilà maintenant la consécration, tant des Evêques que des Archevêques. Après la lecture du troisième Chapitre de la première Épître à Timothée, depuis le premier verset jusqu'au huitième, & quelques versets du Chap. X. ou XXI. de l'Évangile de S. Jean, avec la récitation du Symbole, l'Evêque élu est présenté par deux autres Evêques à l'Archevêque de la Province, ou à quelque autre qui tienne sa place, en lui adressant ces paroles: « Très Révérend Père en J. C. nous vous présentons cet homme pieux, & sçavant, pour être consacré Evêque ». Alors l'Archevêque fait produire & réciter publiquement l'Ordre du Roi pour la consécration, & lui fait faire le serment de suprématie avec celui d'obéissance à son Métropolitain; mais on n'exige pas ce dernier, si c'est un Archevêque qu'on doit consacrer. Le Consécrateur, après avoir exhorté les assistants à implorer le secours du Ciel, adresse ces paroles à l'Élu: « Mon frere, il est écrit dans l'Évangile de S. Luc, que J. C. notre Sauveur avoit passé toute la nuit dans la prière, avant qu'il fit choix de ses Apôtres, pour les envoyer dans le monde. Il est encore écrit dans les Actes des Apôtres, que les disciples avoient employé le jeûne & la prière avant que d'imposer les mains à Paul & Barnabé, & les destiner aux fonctions du sacré ministère. Ainsi nous, à l'exemple de J. C. & de ses Apôtres, nous implorerons la prière, &c. ». On chante ensuite les Litanies; & après les paroles qui commencent en Latin par ces mots, *Ut Episcopus, Pastores & Ministros Ecclesie*, &c. on ajoute, « Nous vous prions, Seigneur, que vous daigniez répandre sur notre frere élu Evêque votre grace & votre bénédiction, & qu'ainsi il puisse dignement remplir la charge à laquelle il est appelé pour l'édification de l'Eglise », &c. Le peuple répond, *Exaucez-nous, Seigneur*, &c. Ces Litanies se terminent par une oraison, après laquelle l'Archevêque assis dans un fauteuil fait les demandes à l'Élu en ces termes. « Mon frere, puisque l'Écriture Sainte & les anciens Canons nous avertissent de ne point imposer témérairement les mains à personne, ni d'admettre trop promptement au gouvernement de l'Eglise de J. C. qu'il n'a acquis par l'effusion de son sang, pour cette raison, avant que de vous recevoir au sacré Ministère, il est juste de vous faire quelques demandes ». Ces demandes sont suivies de (c) l'hymne du S. Esprit qu'on chante, & qu'on termine par une longue oraison, que récite l'Archevêque, qui ensuite pose les mains sur la tête de l'Evêque élu, tous les autres Evêques présents faisant la même chose, c. le Consécrateur lui dit: « Recevez le S. Esprit, & souvenez-vous de ressusciter en vous la grace de Dieu, qui vous a été donnée par l'imposition des mains, &c. ». L'Archevêque, en prononçant ces paroles, & ayant une main sur la tête de l'Élu, lui présente de l'autre une Bible, en lui disant: « Soiez attentif à la lecture, à l'exhortation & à la Doctrine qui sont contenues dans ce livre, &c. Ne vous conduisez pas en loup, mais en Pasteur envers les brebis de J. C. Soutenez les foibles; soiez rempli de miséricorde; exercez-vous dans la discipline ». Ensuite l'Archevêque Communique, aussi-bien que celui qu'on vient de consacrer & tous les Evêques assistants. La cérémonie finit par une oraison en forme de Collecte, où l'on demande à Dieu qu'il répande sa bénédiction sur le nouveau Prélat, &c.

(a) Elle n'est qu'un diminutif de ce qu'on lit dans l'Histoire d'Angleterre d'un Nevill Archevêque d'York, qui le jour de sa consécration fit servir à dîner pour huit ou dix mille personnes; & d'un Abbé de Cantorbery, qui en régala cinq mille le jour de son installation. Le Maître n'avoit garde d'en faire autant: mais aussi quelle différence entre les serviteurs & leur Maître! Après tout, ces cas particuliers ne prouvent rien.

(b) *Caltervond*, ubi sup. Chap. V. Les Apôtres, dit gravement un Auteur Italien, ne gouvernoient qu'une petite barque de pêcheurs, & l'Eglise de J.

C. n'étoit alors qu'une chaumière. Mais les successeurs de ces pêcheurs étoient trop fidèles serviteurs de Dieu, pour rester dans un état si méprisable. Il leur fut permis de piller les Egyptiens, & d'orner le nouveau Sanctuaire de leurs dépouilles. Ils traversèrent la Mer Rouge & les déserts, c'est-à-dire les persécutions & les tentations, pour arriver à Canaan qu'ils conquièrent par le glaive, non par le glaive matériel, mais par cet autre, qui est tout spirituel.

(c) *Veni Creator*.

Il est par le ques L. 1. En l'ordre & de l'présent. doit fait comm fait au rentes on trou le Veni son, qu position L'ancien » à ceux » impur » role d » Recev » de la » chés c » ils son du Ritu dans le mais dan symbole Ordinati Charle

On a mence l' du Ritu marque symbole qu'on se l'Archevê ni de R ne se fai vous s'ac changé jointe à sture de marque l'Ordinat d'Édouar nation d

Les Pr le Prêtre ils, de l'

(a) *Accata, crum ei ligata. T & Sacram*

(b) *Acci Presbyterii impositionem peccata remittitur. Et cramentorum*

(c) *Hic*

aut recitab (d) *Nun*

Il est bon de remarquer tel quelques changemens arrivés dans ces Ordinations, par le Rituel publié du tems de Charles II. Cette matière paroitra sèche à quelques Lecteurs; mais elle est absolument nécessaire dans un Ouvrage tel que celui-ci. En ce qui concerne l'Ordination des Prêtres, on a fait quelque changement à l'ordre des prières. Auparavant la cérémonie commençoit par la lecture de l'Épître & de l'Évangile, & continuoit ensuite par le *Veni Creator*, après quel se faisoit la présentation des Ordinans par l'Archidiacre, avec la notification que l'Evêque en doit faire au peuple, & la Collecte. Dans le Rituel réformé sous Charles II. on commence par la présentation des Ordinans, suit la notification que l'Evêque en fait au peuple, après quel on lit la Collecte, ensuite l'Épître & l'Évangile, différentes de celles qui sont dans l'ancien Rituel. 1. Dans l'un & dans l'autre Rituel on trouve les mêmes exhortations & les mêmes interrogations, & dans le nouveau le *Veni Creator*, qui dans l'ancien se chante après l'Évangile. Ensuite vient l'Oraison, qui tient lieu de la Préface du Pontifical Romain, & qui est suivie de l'imposition des mains, avec une formule, qui a été réformée dans le nouveau Rituel. L'ancien porte: «Recevez le Saint Esprit. Les péchés seront remis (ou pardonnés) à ceux (a) à qui vous les remettrez; & ils seront liés, (c'est-à-dire retenus ou imputés) à ceux à qui vous les lierez. Soiez donc le fidèle dispensateur de la parole de Dieu, &c.» Dans le nouveau Rituel on a ainsi changé cette formule. (b) «Recevez le Saint Esprit, pour remplir dans l'Eglise de Dieu la charge & l'œuvre de la Prêtrise, laquelle vous est commise par l'imposition de nos mains. Les péchés de ceux à qui vous les remettrez sont remis, & à ceux à qui vous les retenez ils sont retenus. Soiez fidèle dispensateur, &c.» 3. Dans les premières éditions du Rituel d'Edouard, il est marqué, après qu'on a remis entre les mains des Ordinans le livre des Évangiles, qu'on chantera le symbole, sans déterminer lequel; mais dans celui qui a été réformé par Charles II. il est marqué que ce sera (c) le symbole de Nicée. Ensuite on trouve une Collecte, par laquelle se termine cette Ordination dans les premières éditions d'Edouard. Dans le Rituel réformé sous Charles II. cette Collecte se trouve suivie d'une autre Oraison & d'une Bénédiction.

On a fait moins de changemens à l'Ordination des Evêques. D'abord on commence l'Office par une Collecte, qui ne se trouve point dans les premières éditions du Rituel d'Edouard. 1. Après la lecture de l'Évangile, le Rituel de Charles II. marque qu'on chantera le symbole de Nicée, au lieu que dans celui d'Edouard, le symbole n'est point déterminé. Il est marqué aussi dans ce Rituel de Charles II. qu'on fera une prédication, & qu'ensuite l'êlu vêtu d'un Rochet sera présenté à l'Archevêque, au lieu que dans le premier Rituel, il n'est parlé ni de prédication ni de Rochet. Dans les interrogatoires faits à l'Evêque élu on en a ajouté un qui ne se faisoit pas anciennement. Le voici traduit au moins en substance: (d) *servez-vous fidèle dans les Ordinations & les Impositions des mains que vous ferez?* On a aussi changé presque entièrement dans le Rituel de Charles II. (e) la formule qui est jointe à l'imposition des mains. L'ancien Rituel ne dit point quelle doit être la posture de l'Evêque sur qui on doit proférer cette formule, au lieu que le nouveau marque qu'il doit être à genoux. Enfin la Prière & la Bénédiction ajoutées, dans l'Ordination des Prêtres, à la Collecte qui terminoit la cérémonie selon le Rituel d'Edouard, ont été ajoutées après une pareille Collecte dans la cérémonie de l'Ordination des Evêques.

Les Presbytériens se moquent de ces cérémonies, qui mettent de la différence entre le Prêtre & l'Evêque, & elles sont (f) l'objet de leur mépris. L'Ordination, disent-ils, de l'un & de l'autre est la même. C'est la consécration seulement qui distingue

(a) *Accipio Spiritum sanctum. Cujus remiseris peccata, erunt ei remissa, & cujus ligaveris peccata, erunt ei ligata. Tu vero fidelem ago dispensatorem verbi Dei & Sacramentorum, &c.*

(b) *Accipe Spiritum sanctum ad officium & opus Presbyterii in Ecclesia Dei, quod tibi committitur per impositionem manuum nostrarum. Quorum remittis peccata remittuntur, & quorum retines peccata retinentur. Et esto fidelis verbi Dei & sanctorum ejus Sacramentorum dispensator, &c.*

(c) *His peractis, symbolum Nicænum cantabitur, aut recitabitur.*

(d) *Num fidelis eris in ordinandis & mittendis aliis,*

lisque manus imponendo?

(e) Le Rituel d'Edouard dit: *Accipe Spiritum sanctum, & excitare memineris gratiam Dei qua in te est, per manuum impositionem. Dedit enim nobis Spiritum non timoris, sed potestatis, charitatis & sobrietatis.* Celui de Charles II. *Accipe Spiritum sanctum ad officium & opus Episcopi in Ecclesia Dei, quod jaro tibi, &c. Ac memento ut excusces gratiam Dei, qua data est tibi per hanc manuum nostrarum impositionem. Non enim dedit nobis Deus Spiritum timoris, sed virtutem & sobrietatem.*

(f) Ils les appellent par dérision, *Ludicra Sacramentalia.*

L'Evêque du Prêtre, & cette consécration donne-t-elle d'autres Clefs à l'Evêque? Non: mais il reçoit une dignité très-faible aujourd'hui, très-simple dans la primitive Eglise, & à laquelle on étoit élu très-simplement. L'Evêque étoit alors, par rapport aux Prêtres, ce que l'Archidiacre est aux autres Diacres. Laissons ces débats, & voyons quelques droits particuliers, que la Rubrique attribue à l'Episcopat en ce qui concerne l'Eglise.

Les Evêques ont celui d'ordonner les Diacres & les Ministres ou Prêtres, selon (a) l'Ordinal; de (b) dédier les Eglises nouvellement bâties; de consacrer les Cimetières, & de confirmer les enfans. Nous parlerons de la Confirmation dans la suite. Remarquons seulement touchant les Eglises, que les Anglicans ont un grand respect pour elles, & que dans les Constitutions Ecclésiastiques de Cantorberi en 1604. il est expressément défendu d'y tenir aucune (c) Cour séculière, ni aucune autre assemblée profane. Ils évitent aussi d'entrer dans une Cathédrale en portant quelque chose, & prennent ainsi, au dire (d) des Presbytériens, le passage de S. Marc Chap. XI. v. 16. à la lettre. Ils observent d'ôter le chapeau en entrant dans une Eglise, & même beaucoup d'Anglicans font une demi-genuflexion en passant devant l'Autel: tous le saluent au moins. Ce dernier usage deplait encore plus aux Presbytériens, que les autres, quoi qu'ils semblent croire charitablement, que le respect rendu à l'Autel est relatif à la Communion: mais ce que l'on doit croire avec eux, & qui n'est pas sans raison, c'est que la dédicace & la consécration des Eglises, en autorisant ces petites observances, ont augmenté les privilèges du Clergé, fait naître les immunités, (e) rétabli le droit d'ajyle, ce droit si dommageable à la Société civile en quelques Pais Chrétiens, & surtout en Portugal, où il est porté à l'excès.

La consécration des Cimetières ne paroît pas moins absurde aux Presbytériens. Les sepulchres, disent-ils, sont par eux-mêmes des lieux sacrés & religieux. Telle étoit en effet l'idée qu'en a eue tout le Paganisme; & il n'est pas nécessaire de prouver ici par des citations une chose qui se lit à l'ouverture du premier Auteurs Grec ou Romain. Tout ce que je dois remarquer est, que l'usage de bâtir des Cimetières autour, ou près des Eglises, étoit très-bien établi chez les Païens, & que Lycurgue avoit ordonné longtems avant les Chrétiens d'enterrer les morts dans les Villes, & aux environs des Temples. Ce que les Chrétiens ont fait de plus, a été de justifier cet usage par un principe de Religion; & c'est par là qu'on en a justifié plusieurs autres, que les Païens avoient pratiqués avant nous.

Il est inutile que je parle ici du pouvoir de censurer, d'interdire des fonctions Ecclésiastiques, de dégrader, de déposer, d'Anathématiser, d'excommunier, ni de celui d'exiger & de lever les dixmes, de donner licence & approbation d'enseigner, &c. ni du droit de conférer les Bénéfices; ni de plusieurs autres prerogatives, qui sont uniquement du ressort du *Droit Ecclésiastique*. Voici ce qui regarde les Bénéfices.

Pour obtenir un Bénéfice, il faut premièrement, nous dit-on, se procurer légitimement une *Présentation* du véritable Patron de l'Eglise, sans avoir fait aucun accord avec lui, ni directement ni indirectement, pour quelque somme d'argent que ce soit, ni par présent, ni autre moyen.

On appelle *Patrons d'Eglises* ceux qui en sont les Fondateurs, ou qui ont obtenu pour eux & pour leurs héritiers le *Droit de Patronat*, c'est-à-dire, le droit de présenter à l'Evêque du Diocèse, lorsque l'Eglise est vacante, une personne propre à la servir.

La *Présentation* étant faite dans les formes, signée & scellée par le Patron de l'Eglise, le Postulant doit la porter à l'Evêque du Diocèse où est l'Eglise, ou à son Vicaire général, avec le Certificat qu'il a obtenu, avant que de prendre les Ordres; & il doit le produire, s'il le faut.

Ensuite il est examiné par l'Evêque, ou par son Chapelain. S'il est trouvé capable, il faut qu'il déclare en termes formels, qu'il se conformera à l'Eglise Anglicane établie par les Loix. Il signera cette déclaration, & en tirera un *Certificat* de l'Evêque, ou de son Substitut.

(a) C'est ainsi qu'on appelle le livre des Ordinations. ubi sup. Ch. V. p. 248.

(b) L'Evêque doit poser la première pierre aux fondemens d'une nouvelle Eglise, & s'il ne le fait pas lui-même, il en donne la commission à quelqu'un de ses Subdélégués. (c) *Curias seculares; leiti* ou *Court leiti*; Cours; ou assemblées qui se tiennent pour réparation d'injures, &c. *Calderwood*, ubi sup. p. 250.

(d) *Idem, ibidem.*
(e) Je dis rétabli, parce qu'il est originaire du Paganisme.

Prêt

P
qui
cun
stat
vêq
Ecl
L'Ev
pour
en p
la co
il pr
Pe
Artic
qu'il
de to
là,
tes le
niftra
Il
clara
A
la pr
attrib
Collie
" jur
" An
" Arc
" Ro
" d'E
" qui
" &c
Le
Dioc
sous l
y a c
Arch
ils fo
(b) se
de vé
foncti
que o
pas é
Calder
La V
néglig
jeune
(c'est
exacte
fidèle
dales.
jeune
mépris
La
conat
cléfiat
tems

(a) C
(b) C
vond
" (Arch
" agnos
Tu

Prêt à recevoir son Bénéfice, il prêtera le serment solennel contre la *Simonie*, qui consiste à déclarer, qu'il n'a aucune connoissance, ni directe ni indirecte, d'aucun accord fait avec le Patron du Bénéfice, & que s'il s'est fait à son insçu aucun Contrat Simoniaque en sa faveur, il y renonce absolument. Le serment étant prêté, l'Evêque, ou son Substitut, lui donne l'investiture en ces mots, *Instituo te Rectorem Ecclesie Parochialis de & habeto curam animarum, accipe curam tuam & meam.* L'Evêque envoie son Mandat scellé du Sceau Episcopal, & l'Archidiacre du lieu, pour mettre le Postulant en possession du Bénéfice; & cela se fait par l'Archidiacre en personne, ou par celui qu'il substitue à sa place, en lui mettant entre les mains la corde pour sonner la Cloche. On le laisse tout seul dans l'Eglise: il sonne, & par là il prend possession de son Bénéfice. C'est ce qu'en Anglois on appelle *Induction*.

Pendant deux mois il doit lire publiquement dans l'Eglise, & le Dimanche, les 39. Articles contenant la Confession de Foi de l'Eglise Anglicane, & déclarer tout haut qu'il consent sincèrement & de bonne foi à tous ces Articles. Dans le même espace de tems il est obligé aussi de lire tout le Service de l'Eglise ordonné pour ce jour-là, tant avant qu'après midi. Enfin il doit donner son consentement formel à toutes les choses contenues & prescrites dans le livre des prières communes, & à l'administration des Sacremens, &c. suivant l'usage de l'Eglise Anglicane.

Il doit lire publiquement aussi le Dimanche le *Certificat* de sa sousscription aux Déclarations dont on a parlé.

A l'occasion des Evêques, voici une remarque peu commune, que je prens de la préface publiée par M. des Maizeaux à la tête des *Mélanges curieux des pièces attribuées à S. Evremond.* Edit. de 1726. Cette remarque est faite au sujet de M. Collier, que le P. de Courbeville avoit qualifié *Evêque Anglican.* Messieurs les non-jureurs, dit M. des Maizeaux, aiant trouvé à propos de se soustraire à l'Eglise Anglicane depuis la Révolution, & de faire Secte à part, ont voulu avoir leurs Archevêques, leurs Evêques de Cantorbéri, de Londres, &c. Les Catholiques Romains ont aussi les leurs: de sorte que nous avons en Angleterre deux sortes d'Evêques hétérodoxes, ou, pour parler plus civilement, d'Evêques *in partibus*, qui y exercent leurs fonctions. L'Etat les toière, tout ennemis de l'Etat qu'ils sont, &c.

Les Evêques Anglicans ont leurs Vicaires & leurs Officiaux. Il y a dans chaque Diocèse un Official: mais cet Officier Ecclésiastique est plus connu des Anglicans sous le nom de Chancelier. Outre celui-ci, qui est le vrai & principal Official, il y a certains *Commissaires* que l'on confond (a) sous le même nom; aussi-bien que les Archidiacres, qui autrefois n'étoient que les premiers entre les Diacres. Aujourd'hui ils sont chez les Anglicans au-dessus des Prêtres. Les Evêques, dit un Presbytérien, (b) sont traités de *Révérans*, les Archevêques de *Révérendissimes*, les Archidiacres de *vénérables*: pour les Prêtres, on ne leur donne aucune qualification. Une des fonctions de l'Archidiacre consiste à faire par procuration, & au défaut de l'Evêque ou du Vicaire, la visite du Diocèse. Ces visites sont si détaillées, qu'il n'est pas étonnant que les Evêques aient besoin de l'assistance de leurs Officiers. Dans *Calderwood* (c) il y a un passage remarquable sur cet article. En voici la substance. La Visite se fait 1. pour empêcher qu'il ne se commette, ni excès, ni fautes, ni négligences par les Prêtres, (ou Ministres) dans la prédication, l'instruction de la jeunesse & du peuple, la Visite des malades, &c. 2. Pour examiner si les *Oeconomes* (c'est ainsi que la citation les nomme) veillent à ce que les Paroissiens solennisent exactement le Dimanche, & que les Eglises soient bien entretenues; s'ils dispensent fidèlement les deniers qu'ils reçoivent; s'ils veillent sur les dérèglemens & les scandales. 3. Au sujet des Maîtres d'Ecole, pour examiner comment ils instruisent la jeunesse, &c. 4. Pour empêcher le progrès des fausses doctrines, de l'impiereté, du mépris de la discipline, des assemblées suspectes, &c.

La visite de l'Archidiacre doit se faire au moins tous les trois ans. L'Archidiaconat au reste n'est pas moins blâmé des Presbytériens que les autres Dignités Ecclésiastiques. Ils (d) ne peuvent souffrir que deux charges, qui étoient séparées au tems des Apôtres, soient réunies dans une même personne, ni qu'en qualité de

(a) *Officiales foranei.*

(b) Citation prise de *Curvright* dans *Calderwood*, ubi sup. Ch. VI. p. 341. "Dedignantur (Archidiaconi) pastores, probatissimos Ecclesie agnosceret sibi aequales, Archiepiscopi Reveren-

"dissimi, Episcopi Reverendi, Archidiaconi venerabilis elogio cohonestantur. Presbyterorum tantum ba nullo ornatur honoris cognomento."

(c) Ubi sup. p. 317. Ch. V.

(d) *Calderwood*, ubi sup. Ch. VI. p. 342.

Prêtre, l'Archidiacre ait la prééminence sur les autres Prêtres : cela leur paroît d'autant plus irrégulier, que cet Archidiacre n'est pas même toujours (a) Prêtre. A l'égard de ceux que j'ai nommés (b) Commissaires, ils sont des juges subdélégués aux Evêques & aux Archidiacres, la plupart (c) Laïques, & seulement Docteurs en Droit. Je ne dis rien des Chanoines, des Doiens, des Lecteurs, des Entans de Chœur. On sçait ce que c'est. Je finis par quelques remarques qui concernent encore le Clergé de l'Eglise Anglicane.

Les Cérémonies observées dans les Ordinations, dont on a donné la description, se trouvent dans le Pontifical Romain ; mais les Anglicans en ont retranché quelques-unes qui leur ont paru superstitieuses ou inutiles. On peut comparer les Ordinations Anglicanes avec celles des Catholiques, telles qu'on les a (d) décrites sur la foi des meilleurs Rituels. Le Lecteur y remarquera, que depuis la sandale jusqu'à la mitre, il n'y a pas une pièce qui ne soit extrêmement significative : quelques-unes même renferment une demi douzaines de types, & en sorte que de quelque côté qu'on les regarde, on les trouve sacrées & Religieuses, dignes du respect des Laïques, donnant de l'éclat, de la force & de la vertu à celui qui en est revêtu. De même dans le peu de cérémonies que l'*Ordinal* Anglican a retenues, on trouve aussi des types & des significations très-mystérieuses. Les Anglicans croient, comme les Catholiques, que la cérémonie & la dignité du vêtement donnent de la dignité aux actes religieux : eh pourquoi, dit un de leurs Auteurs, la Religion seroit-elle privée d'un éclat, qui accompagne toujours les actions solennelles des Rois & des Juges temporels, & contribue à les faire respecter ? (e) L'appareil qui accompagne la Religion, ne sert pas moins à inspirer du respect pour elle ; & comme ce respect doit être inséparable de la Religion, il est nécessaire qu'il y ait une distinction de rang dans l'Eglise, & des vêtemens sacrés qui marquent la distinction. Ce sont des bienséances qui entretiennent une crainte respectueuse ; & l'expérience nous apprend que cette bienséance & cette crainte venant à manquer, la Religion périclite avec elle. Voilà ce que dit un illustre Evêque Anglican, dont j'indique le passage. En faut-il davantage pour établir la valeur des types & des allégories dans les cérémonies d'une Eglise ?

Le plus essentiel de ces Ornemens qui servent à distinguer l'Ecclésiastique du Laïque, c'est le Surplis. Le Ministre Anglican doit s'en revêtir pour administrer les Sacremens, & (f) en d'autres occasions qu'on ne détaille point ici. On nous assure, qu'il se trouve des Anglicans si pourvus de vénération (ou de superstition) pour le surplis, qu'ils ne recevoient pas la Cène de la main d'un Ministre qui n'en seroit pas revêtu. En revanche, on trouve des Presbyteriens outrés, qui le regardent comme la livrée de l'Antechrist. C'est ainsi qu'un Ministre en robe a été longtemps un objet de scandale aux Protestans Walons, & même aux vieux François Réformés des Eglises d'Amsterdam. Ce fut dans un des plus beaux jours d'été, à peu près au tems du Solstice, tems propre à faire des révolutions dans l'homme, que tout à coup, & comme par une espèce de faillie due à l'influence de la chaleur, il prit envie à un Ministre plus jeune & plus hardi que ses Collègues, de se revêtir d'une robe, de monter en chaire dans cet équipage si peu Orthodoxe, & de traïer ainsi le chemin à d'autres Pasteurs, qui avant lui n'avoient pas eu le courage de rétablir ce point important, reçu autrefois en France & chez la plupart des Protestans des autres pais. La première fois que les vieux Walons virent un Ministre en robe, ils crurent voir l'Antechrist prédit par S. Paul. Jusqu'à présent les P... H... se sont heureusement garantis de cette Hérésie contagieuse. L'Auteur des *Mémoires & Observations*, &c. p. 119. & suiv. se joue avec beaucoup de raison de ce ridicule *Mé. ch.anisme*, qui fait trouver de l'Herésie, & même de la profanation ou de l'impie-té dans l'établissement de certaines choses fort indifférentes. Il représente le scandale que causé aux Anglicans un chapeau sur la tête du Ministre, qui prê- che dans une Eglise Française Non-conformiste ; & le scandale tout contraire que causa un jour dans une de ces Eglises Non-conformistes, la hardiesse d'un Mi-

(a) On cite ces paroles des *Constitutions* de l'année 1597. *Archidiacono Presbytero existente vel non existente.*

(b) *Officiales foranei.*

(c) *Pierique Doctores juris Civilis in nullo ordine sacro constituti.*

(d) *Cérém. des Cath. Tom. II.*

(e) *Rationale or exposition*, &c. ubi sup. By Sparrow, p. 249.

(f) « In his serè omnibus, (scilicet Sacramen-
torum administratione, matrimonii celebratio-
ne, &c.) congruo superpelliceo & caputis in-
dui debet. »

nistre
il est

Au
me q
vent
rant

Surpl
ne po
fidèle

Etre
blanc
rétier

» par
» sent

» Ang
» cuti

les Ep
cence
cléfiat
& do

l'afflic
des h

Pou
pour
(d) se

» glifi
» prié

» roit
» & f

» & d
» a é

» Ord
Les A
monie

de l'E
Entr

de Ro
se trou
res ; d

l'on po
même
de ses

» vèti
» abje

Le
& les

Le ba
noines
faire

le Roi
nodes
forte q

(a) S
Elizabe
» Episc
» tione
» & ca
» passio
(b) S
(c) C
wood,

nistre prêchant sans chapeau contre toutes les règles de leur Orthodoxie. Tant il est vrai que la Réforme n'a pu établir la charité, & la condescendance Chrétienne entre ceux qui l'ont embrassée.

Au Surplis il faut ajouter la Chappe : c'est l'Ornement des Evêques, de même que des Chanoines & des Doiens dans les Eglises Cathédrales ; & ils doivent en être revêtus (a) quand ils administrent les Sacramens, ou en s'acquittant de quelque fonction religieuse qui tiennet de la cérémonie. La blancheur du Surplis marque la sainteté que l'homme d'Eglise possède, ou doit posséder. On ne pouvoit donc choisir un habillement plus décent, ni plus convenable à ces fideles serviteurs de Dieu, qui par leur ministère (b) doivent paroître devant cet Etre suprême, comme des Anges pour l'amour des hommes. Sur cette ressemblance des Prêtres ou Ministres Episcopaux aux Anges, (c) un Auteur Presbytérien fait cet ingénieux raisonnement. » S'ils doivent être comparés aux Anges, parce qu'ils les représentent dans l'Eglise, & si la blancheur du surplis représente cette pureté angélique, pourquoi ne pas donner des ailes aux Ministres Anglicans, pour marquer qu'ils doivent être aussi prompts que les Anges à exécuter les ordres de Dieu ? » Ainsi se raillent mutuellement les Presbytériens & les Episcopaux. Au reste si le Surplis est le symbole de la pureté & de l'innocence, nous ne sommes pas moins fondés à dire, que les vêtements noirs de l'Ecclesiastique sont le symbole de la modestie & de la simplicité ; qu'ils peuvent, & doivent l'être aussi de sa mortification ; & enfin qu'ils le sont peut-être de l'affliction, que le devoir de sa charge l'oblige de témoigner pour les désordres des hommes qu'il appelle à la conversion, en leur prêchant la repentance.

Pour être fait Diacre, il faut avoir 23. ans ; 24. pour être Prêtre ; & 30. pour être Evêque. Les Ordres se donnent le Dimanche d'après les Quatre-tems (d) selon cette constitution Ecclesiastique de 1603. » Les anciens Peres de l'Eglise aiant destiné, à l'exemple des Apôtres, un tems pour se préparer par la prière & le jeûne à la collation solennelle des Ordres sacrés à ceux qu'on auroit choisis pour le ministère de l'Eglise ; nous, à l'imitation de cette pieuse & sainte institution, avons institué & ordonné, que l'Ordination des Diacres & des Ministres soit faite le Dimanche d'après le jeûne des Quatre-tems, qui a été un tems destiné par la même Eglise au jeûne & à la prière pour les Ordinaires ; ce qui s'est observé de même jusqu'à aujourd'hui dans cette Eglise. Les Anglois prétendent que leur Ordination, qui est chargée de peu de cérémonies, ainsi qu'on l'a pu voir par la description, (e) ressemble beaucoup à celle de l'Eglise primitive.

Entre les Pasteurs, Prêtres ou Ministres, il y en a plusieurs qui ont le titre de Recteurs, & ceux-ci desservent ces Eglises, qui au tems de la Réformation se trouvèrent indépendantes des Monastères. D'autres n'ont que le titre de Vicaires ; d'autres sont simplement Curés sans titre de Bénéfice, & tributaires, (f) si l'on peut le dire, de leur Evêque. Entre ceux-ci il y en a de fort pauvres, & même parmi les Bénéficiés, il y en a, (g) dit un Auteur judicieux dans le choix de ses observations sur l'Angleterre, dont le Bénéfice ne leur apporte pas de quoi se vêtir, & cela les oblige à chercher d'autres moyens, & souvent (h) des moyens abjects de gagner du pain. «

Le Clergé composé comme une espèce de Parlement, dont les Archevêques & les Evêques sont la Chambre haute. La basse est formée du reste du Clergé. Le bas Clergé consiste en vingt-six Doiens, soixante Archidiaques, 576. Chanoines, sans les Curés, & les Diacres. Les Chambres s'assemblent pour les affaires Ecclesiastiques, dixmes, levées d'impôts, loix qui concernent l'Eglise, que le Roi & le Parlement doivent ensuite ratifier ; mais outre cela il se tient des Synodes Nationaux, qui correspondent ensemble dans toutes leurs délibérations, en sorte qu'ils ne prennent aucune résolution définitive que d'un consentement unanime.

(a) Selon l'Ordinal d'Edouard, confirmé par Elizabeth au commencement de la Liturgie, » *Episcopus in cœlebratione cenæ, & administratione Sacramentorum, induat lineam aut albam* » & *cappam, vel casulam, & habeat baculum* » pastorale. «

(b) Sparrow, ubi sup. p. 249.

(c) C'est le sens de ce qui se lit dans *Calderwood*, ubi sup. Ch. X. p. 657.

(d) Sparrow, ubi sup. p. 96.

(e) Sparrow, ubi sup. p. 141.

(f) *Curatus, Presbyter vel Diaconus, stipendiarius absque titulo perpetuo beneficii.*

(g) Mémoires & observations faites par un Voyageur en Angleterre, p. 59.

(h) On m'en a montré un, qui demandoit l'aumône dans *Temple-barr.*

Les Universités ont trop de rapport à la Religion, pour ne pas devoir en dire deux mots. Elles envoient leurs (a) députés au Parlement, A Cambridge, pour obtenir le degré de Docteur en Théologie, après qu'on est fait Maître-ès-Arts, il faut onze ans d'étude, c'est-à-dire, sept avant que d'être Bachelier, & quatre pour être Docteur. Un si long apprentissage ne devoit former que d'habiles gens. Celui de Médecine est tout aussi long. C'est bien pis à Oxford : il y faut sept ans d'étude pour être fait Maître-ès-Arts, sept autres années pour être Bachelier en Théologie, & quatre de plus pour devenir Docteur, ou pour en avoir le nom. Les examens ne sont pas moins rudes, à ce qu'on dit, que l'apprentissage est long ; & malgré cela il en sort, comme ailleurs, des Docteurs qui n'ont point de science ; mais il semble que cela soit moins ordinaire qu'en d'autres pays, où souvent un esprit superficiel orné de quelques brillans de peu de durée, forme avec la cabale & l'intrigue un Docteur sans Doctrine, & sujet à (b) l'errata d'un certain rieur. Il seroit inutile de parler ici des droits & privilèges de ces deux Universités. Cela passé les Cérémonies Religieuses qui sont la matière de cet Ouvrage. On indiquera donc un seul de ces droits, qui est, qu'à la Fête de Sainte Scholastique, les Bourgeois d'Oxford paient un sou par tête à leur Université comme un tribut, ou comme une marque de soumission. Il est vrai-semblable, que cette Sainte n'est remarquable dans le Calendrier Anglican, que par cette circonstance.

Parlons ici d'un usage plus digne de l'attention du Lecteur, & peu connu dans les pais étrangers. C'est le *Bénéfice du Clergé*. Nous le rapporterons dans les propres termes d'un Auteur, qui n'est nullement un compilateur sans choix. (c) Il y a 600. ans, sous le règne de Guillaume II. que les peuples d'Angleterre étoient dans une si étrange ignorance, qu'à peine les Prêtres sçavoient-ils lire. Le Roi voulant rétablir les choses dans un meilleur état, publia un Édit, par lequel il ordonna qu'en certain cas, comme pour meurtre commis, &c. le criminel convaincu pourroit racheter sa vie, & souffrir seulement la peine d'être marqué d'un fer chaud dans la main, s'il étoit assez habile pour lire. Et quoi qu'aujourd'hui il n'y ait guères de paisans du plus bas ordre en Angleterre qui ne sçachent lire, cette loi subsiste encore. On dit au criminel : *Toi N. qui es convaincu d'avoir commis tel ou tel crime, qu'as-tu à demander en ta faveur, pour empêcher que sentence de mort ne soit prononcée contre toi ?* Le criminel répond ; *je demande le Bénéfice du Clergé*. La demande lui est accordée ; & le Ministre des Prisons de *Newgate*, qu'on appelle l'Ordinaire, lui présente un livre en (d) caractères Gothiques, dont le criminel lit quelques mots. Alors le Maître, ou l'un des Juges demande au Ministre, *legit-ne vel non ?* & le Ministre répond, (e) *legit ut Clericus*. Au reste quand le criminel est dans le cas de pouvoir prétendre au *Bénéfice du Clergé*, on n'examine point s'il sçait lire, ou s'il ne sçait pas lire. Qu'il soit Docteur, ou qu'il ne connoisse ni A. ni B. tout cela est égal, pourvu qu'il donne quelque chose au Ministre ; car alors le Ministre lui dit à voix basse, que tout le monde entend, trois ou quatre mots que l'autre prononce haut ; & le voilà hors d'affaires. Le Lord, ou Pair est toujours censé sçavoir lire, & n'est pas marqué du fer chaud, lorsqu'il se rachète par le privilège du Clergé.

Le

(a) Au moins Oxford.

(b) On lit dans un des livres en *ana*, qu'on fit la malice à un Docteur de lui corriger la qualification de *docte* dans un Errata, & d'y substituer celle de *Docteur*.(c) *Memoires*, &c. ubi sup. Voici ce qui se trouve de cet usage dans *Calderwood*, ubi sup. p. 309. *In foro assisarum damnatus aliquis furti prima vice admittitur ad Clericatum. Et in hunc finem ad forum assisarum mittit Episcopus judicem, sub sigillo autoritate munitum, ut de Clericatu tu judicet. Exhibet damnato Psalterium, ut pauca verba leat. Rogatus à judice in foro assisarum commillarius Episcopi, legit-ne ut Clericus? Si responderit legit, traditur Episcopi commillario, ut committatur carceri Episcopi cultodiendus.* Les Evêques d'Angleterre ont des prisons particulières, & le droit d'y emprisonner.

(d) C'est un caractère assez connu en Angleterre, quoi qu'aujourd'hui il soit moins en usage qu'autrefois. On s'en fait dans les Actes publics, &c.

(e) Dire, *il lit comme un Clerc*, étoit autrefois un grand éloge ; car, comme le dit *Pasquier*, ce nom de Clerc signifioit à nos Anciens tantôt l'Écclésiastique, tantôt se donnoit à celui que l'on estimoit sçavant. Dans la suite du tems les choses changèrent, & on s'accoutuma à voir des Clercs ignorans, comme on est aujourd'hui accoutumé à voir des Docteurs sans sçavoir. C'est là peut-être l'origine de cette phrase vulgaire, *faire un pas de Clerc*. Dans l'ancien François, ce nom de Clerc a signifié aussi un jeune homme, comme aujourd'hui chez les Anglois, le terme de *Bachelour* signifie encore la même chose.

Le
 cédur
 " Aux
 " éga
 " ban
 " disc
 " un
 " la
 " Gui
 " mar
 " culé
 " dan
 " ce
 " de
 " le m
 " min
 " pècl
 " l'été
 " ché
 " sur
 " len
 " & r
 " s'il
 " l'Acc
 " en p
 " dit
 " il ro
 " dou
 " du l
 " cata
 " de
 " mar
 " me
 " te l'
 " & o
 " on
 " & f
 " tim
 " gen
 " le c
 " hifor
 " par
 " de
 " prêt
 " les
 " ven
 " seroi
 " On
 " en a
 " ouis
 " dépo
 " sa d
 " accu
 " plai
 " té,
 " pour
 " pron
 " Les
 " blen
 " nent

(a)
T

Le *Bénéfice du Clergé* nous fournit l'occasion de décrire en peu de mots les procédures criminelles sur (a) la foi de l'Auteur des *Mémoires & observations*, &c.

« Aux assises, qui se tiennent huit fois l'année à Londres en distances à peu près égales, le Maire, avec divers hauts Officiers de Justice, étant assis sur leurs bancs élevés, & revêtus de leurs robes de Magistrats, l'un d'entre eux fait un discours sur le sujet qui les amène là. Ensuite on appelle les prisonniers un à un, à l'endroit qu'on appelle la barre. Un des Officiers lui ordonnant de lever la main, après qu'on a lu tout haut l'accusation, on lui demande en deux mots, *Guilty* ou *not guilty*, c'est-à-dire, *êtes vous coupable ou non coupable* ? Il faut remarquer que l'accusation doit être lue en Latin & en Anglois ; & que si l'accusé peut prouver qu'il y ait quelque faute d'orthographe, ou de construction dans le Latin, toute la procédure devient nulle, c'est à recommencer, & par ce moyen l'accusé obtient du répit. Si l'accusé ne répond point à l'interrogation de l'Officier, & s'obstine au silence, après avoir été Interrogé deux fois, on le met dans un cachot ; & ce silence, qui s'observe quelquefois par un criminel coupable de félonie, c'est-à-dire, meurtre, vol, &c. est affecté pour empêcher la confiscation de ses biens. Dans ce cachot, dit le même Auteur, on l'étend nud sur le dos, les bras & les jambes tendues par des cordes attachées aux quatre coins du cachot. On met un aix, ou une plaque de fer sur son estomac, & on charge cela de pierres jusqu'à un certain poids. Le lendemain on lui donne en trois tems trois petits morceaux de pain d'orge, & rien à boire ; le jour suivant trois petits verres d'eau, & rien à manger. Et s'il s'opiniâtre à ne rien dire, on le laisse en cet état jusqu'à ce qu'il meure. Si l'accusé répond qu'il est coupable, ce qui arrive fort rarement, on le renvoie en prison, jusqu'à ce que le tems soit venu de lui prononcer la Sentence. S'il dit qu'il n'est pas coupable, on lui demande *par qui voulez-vous être jugé* ? & il répond, *par Dieu & par ma patrie*. Alors on lui montre ses juges, qui sont douze Jurés. (Ces Jurés sont douze habitans de la Province & des environs du lieu, où le crime a été commis : ils doivent être du moins principaux locataires d'une maison, gens d'honneur & reconnus tels, & avoir atteint l'âge de 21. an. Ils sont les Pairs du criminel, c'est-à-dire Bourgeois, artisans, ou marchans comme lui, ce qui est conforme à la Loi, qui veut que tout homme accusé de crime soit jugé par ses Pairs.) Quand ces Jurés ont entendu toute l'information du procès, & le discours de ceux qu'on appelle les grands Juges, & ont fait serment de juger selon l'équité, ils se retirent dans une chambre : on les y enferme sous la clef, sans leur donner aucune sorte de nourriture & sans se chauffer, jusqu'à ce qu'ils se rencontrent tous douze dans un sentiment unanime. A la vérité si le cas se trouve absolument évident, ils jugent quelquefois sur le lieu même. Dans l'accusation du crime de félonie, le criminel peut récuser jusqu'à vingt Jurés, & 35. dans celle de haute Trahison. Un Etranger jouit du privilège des Etrangers, qui est, d'être jugé par six Jurés de la Nation (ou d'une Nation voisine, s'il ne se trouvoit point de Juré de la sienne) & par six autres de la Nation Angloise. Ces Jurés prêtent serment : un des grands Officiers de Justice leur fait un discours ; & les témoins qui déposent sont écoutés sans serment, à moins qu'ils ne se trouvent légitimement récusables. S'il ne se présente pas de témoins, l'accusé seroit renvoyé absous par les Jurés, quand même il auroit confessé son crime. On demande aussi au prisonnier, s'il n'a pas de témoins pour lui-même ; s'il en a, on les écoute, comme on a écouté les autres. Les témoins aiant été ouïs de part & d'autre, le grand Juge déclare à l'accusé qu'il a entendu les dépositions pour & contre lui, & l'avertit que s'il a quelque chose à dire pour sa défense, on l'écouterà. (On donne aujourd'hui des Avocats à ceux qui sont accusés du crime de haute Trahison : mais pour les autres crimes, l'accusé plaide lui-même sa cause.) Après que l'accusé a tout dit à loisir & en liberté, on le fait retirer. Un des grands Jurisconsultes, ou Juges, résume le pour & le contre, tire ses conclusions, & déclare aux Jurés qu'ils doivent prononcer de telle & telle manière, conformément à l'état des Loix du pais. Les Jurés tirent de cela tel avantage qu'ils peuvent ou veulent, & s'assemblent dans un lieu particulier, ainsi que j'ai déjà dit ; ensuite de quoi ils viennent prononcer leur irrévocable Arrêt par ces mots, *guilty* ou *not guilty* Le

(a) *Vbi sup.* p. 355.

» mot de *guilty* emporte seul la peine qui est affectée aux crimes, lesquels sont tous dans les classes de félonnie, haute & petite Trahison. La procédure entière se fait à voix haute, & à huis ouverts dans un lieu public c'est un des privilèges de la Nation. «

Finissons ce qui concerne le Clergé, en donnant au Lecteur une petite description de la Chapelle Royale. Le Doien de cette Chapelle est ordinairement un Evêque, lequel ne reçoit ses ordres que du Roi. Il a sous lui un sous-doien, douze autres Ministres pour faire le service divin, vingt chœurs laïques, qu'on appelle Clercs de la Chapelle, & douze enfans de Chœur. Entre ces Clercs, le plus habile instruit les enfans de Chœur. Deux autres de ces chœurs font la fonction d'Organistes. On fait les prières trois fois le jour dans la Chapelle Royale, & on y prêche deux fois les Dimanches & les jours de fêtes. L'Oratoire particulier du Roi a pour directeur un Ecclésiastique, appelé en Anglois *Clerk of the Closet*, c'est-à-dire *Clerc du cabinet*, lequel est ordinairement auprès de la personne du Roi, & ce Clerc a deux Ministres sous lui pour deservir l'Oratoire en son absence. Outre cela quarante-huit Chapelains prêchent tour à tour les Dimanches & les jours de Fêtes. On dit que pour tenir la balance égale entre les partis, & pour éviter d'exciter de la jalousie entre les deux Universités, Oxford & Cambridge, on choisit vingt-quatre de ces Chapelains dans l'une & vingt-quatre dans l'autre. Nous ne parlons point du grand Aumônier, du sous-Aumônier, du garde de la Chapelle, &c. pour ne pas trop nous écarter de notre sujet.

Prières des Anglicans.

VENONS aux usages établis dans la dévotion des Anglicans. D'abord, selon la Rubrique, tous les Prêtres & tous les Diacres sont obligés de faire journellement, & soir & matin, les prières. Celles du matin sont précédées de sentences & de passages de la sainte Ecriture, que le Ministre récite tout haut. Les Anglicans ont raison d'être persuadés de la valeur de ces Prières publiques, & de les regarder comme une espèce de dédicace, que l'on fait de sa journée à Dieu. Toutes les Religions le disent, & le diront toujours de même. Les Païens ont été convaincus long-tems avant nous de l'utilité des prières faites en public, & dès le matin, & les Juifs de même. Les Mahométans sont sur cet article d'une exactitude à toute épreuve. Qu'avons-nous de plus que ces Religions? la certitude & la confiance, qui semblent avoir manqué aux Païens, la solidité, qui manque aux Mahométans; la simplicité & la clarté, qui manquent aux Juifs: mais avec ces avantages nous avons quelquefois autant de *Pharisaïsme*, qu'il s'en trouve dans les autres Religions. Nous nous faisons un mérite particulier devant Dieu de la régularité de nos prières, & cette régularité fait très-souvent la seule preuve de notre fidélité à la Religion.

Voici l'ordre des prières dont nous parlons. Les sentences sont suivies d'une belle exhortation, laquelle prépare à la confession des péchés, que l'assemblée des fidèles doit réciter à genoux après le Ministre. On nous avertit, que cet usage de commencer le service religieux par la Confession (a) est du tems de S. Basile, & que bien loin d'être particulier à l'Eglise de ce saint Docteur, on l'observoit exactement dans toutes les autres Eglises, de même que la coutume de répéter cette Confession après le Ministre. L'absolution se prononce par ce Ministre qui est debout: mais le peuple reste toujours à genoux, parce que *recevoir l'absolution* demande une posture humiliante, comme la donner en demande une qui marque l'autorité; c'est pourquoi le Ministre la donne debout. Disons ici en passant, que l'Eglise Anglicane a trois formules différentes d'absolutions: celle dont il s'agit ici aux prières du matin, celle qui est en usage à la visite des malades, & enfin celle de la Communion. Après l'absolution, le Ministre dit à genoux l'Oraison Dominicale, & l'assemblée aussi à genoux la répete après lui. Quelques répons suivent, avec le chant d'un Pseaume, des leçons prises de l'Ancien Testament, selon l'ordre prescrit dans un Calendrier qui est à la tête de la Liturgie, le chant ou le récit du (b) *Te Deum*, ou du *Bene-*

(a) *L'Esperance*, alliance of divine Offices, | (b) Le *Te Deum* est communément attribué à London, 160. p. 75. Sparrow, Rationale, &c. | S. Ambroise & à S. Augustin: mais on pretend

dicte
me, l
l'Ora
Reine
sofom
Nor
& voi
obser
vice A
Roian
l'Anti
de l'Ég
avertis
mée,
venir
mon,
Chréti
moins
autres.
veau,
marqu
dont l
rubriq
vers l
Leçon
qu'il p
fession
cette p
la plus
cela es
Au ch
postur
Symb
notre
Domin
vous,
la con
tuellen
une p
dit-on
ou par
ou (g
enfin
Ecritu
L'o
certain
Fêtes
nafe a
dredi
ve d'a
pluie,
émoti

qu'il d
comme
cite, on
fois qu
4. Con
(a)
moit ex
vil, &c
(b)

dicite omnia, une autre leçon prise du Nouveau Testament, un hymne ou un Pseaume, le chant ou le récit du Symbole le peuple étant debout, une autre fois l'Oraison Dominicale, divers répons, trois collectes, une prière pour le Roi & la Reine, une pour la famille Royale, une autre pour le Clergé, la prière de S. Chrysostome.

Nous rapportons toutes ces prières suivant l'ordre dans lequel elles se récitent, & voici ce que remarquent ceux qui ont expliqué la Liturgie. D'abord ils font observer, que la *Doxologie* a été retranchée de l'Oraison Dominicale dans le service Anglican: la *Doxologie*, c'est ces paroles, *car à vous appartient le Règne ou le Royaume*. La raison de ce retranchement, qui n'est nullement sans exemple dans l'Antiquité, est qu'elle ne fait pas partie de la prière, & qu'elle est une addition de l'Eglise Grecque. Sur ce répons, *Seigneur, ouvrez mes lèvres*, après nous avoir avertis que Dieu nous ouvre la bouche, cette bouche que le péché avoit fermée, on nous dit que ces paroles & celles-ci du répons suivant, *hâtez-vous de venir à notre secours*, (a) sont un excellent préservatif contre les attaques du Démon, &c. Par où on voit que chez les Anglicans, de même que chez les autres Chrétiens, ce Démon qui est dit attaquer les hommes, est, sinon en tout, du moins en bonne partie, auteur du mal que les hommes souffrent & font souffrir aux autres. Sur les Leçons prises, les unes de l'Ancien Testament & les autres du Nouveau, on nous dit que cela est conforme à l'ancien usage des Eglises d'Egypte, & marque allégoriquement cette harmonie, qui se trouve entre les deux Alliances, dont l'une est l'*Évangile prévu & montré de loin*, & l'autre l'*Évangile accompli*. La rubrique ordonne, que le Ministre lisant les Leçons soit debout, & qu'il se tourne vers l'Assemblée pour en être mieux entendu. Cela est très bien, parce que ces Leçons, comme aussi le Décalogue, &c. servent d'instruction au peuple: mais lorsqu'il parle à Dieu par la prière, le chant ou le récit d'un Pseaume, & la Confession, alors il doit se détourner du peuple; c'est-à-dire, qu'il doit se tourner vers cette partie de (b) l'Eglise où est l'Autel, (c) laquelle est aussi la plus distinguée, la plus respectable à cause de la *présence mystérieuse de Dieu* à la Communion; & cela est encore susceptible d'explications allégoriques qu'il est inutile de rapporter. Au chant ou récit d'un Hymne ou d'un Pseaume, on est debout, parce que cette posture marque mieux (d) que le cœur est élevé par la joie: le récit ou chant du Symbole dans la même situation témoigne, combien nous sommes prêts à faire notre profession de foi, à la justifier, à la défendre. Entre le Symbole & l'Oraison Dominicale récitée la seconde fois, ces paroles du Ministre, *le Seigneur soit avec vous*, & la réponse du peuple; & *avec votre esprit*, marquent entre autres choses la communion des Saints, qui en qualité de membres d'un même corps prient mutuellement les uns pour les autres. Passons ce qui se remarque sur l'*Oremus*, & sur une petite Litanie & les Répons, pour venir aux trois Collectes, appelées ainsi, dit-on, ou parce que le Prêtre faisoit ces prières (e) pour l'amour de l'Assemblée, ou parce qu'elles sont comme une (f) *collection* du peuple pour la présenter à Dieu; ou (g) parce que le Prêtre assemble & réunit en un corps plusieurs prières; ou enfin parce qu'elles forment comme un recueil de plusieurs petites parties de la sainte Ecriture.

L'ordre des prières du soir est le même que de celles du matin. Seulement en certains jours on change les prières, les collectes & les Leçons: par exemple, aux Fêtes de Noël, de l'Épiphanie, &c. on chante ou on récite le Symbole de S. Athanasé au lieu de celui des Apôtres. Le Dimanche au matin, le Mercredi & le Vendredi on chante de même, ou l'on récite les grandes Litanies. Outre cela il se trouve d'autres circonstances, qui demandent des prières particulières. On en a pour la pluie, pour le beau tems, pour la famine & la cherté, pour la guerre & pour les émotions populaires, pour les maladies contagieuses & épidémiques, pour ceux qui

qu'il doit être à Nicetius, Evêque qui vivoit au commencement du sixième siècle. Pour le *Benedicite*, on veut qu'il soit du septième; & la première fois qu'il en a été fait mention, c'est, dit-on, au 4. Concile de Tolède tenu en 634.

(a) *Rationale*, &c. p. 19. *Which verses are a most excellent defence against all incursions of the Devil*, &c.

(b) *Toward the upper end of the Chancel. Ratio-*

nale, ubi sup. p. 29.

(c) *Rationale*, &c.

(d) *The erection of the body expresses the lifting up of the heart in joy. Rationale*, p. 34.

(e) *Super collectam populi*.

(f) *Rationale*, &c. ubi sup. p. 50.

(g) *L'Étrange, alliance of divine offices*, ubi sup. p. 8;

doivent être admis aux Ordres sacrés tous les jours des semaines des Quatre-tems, enfin pour le Parlement pendant ses séances. Il n'est pas nécessaire d'apprendre au Lecteur, que ces prières sont on de précaution, ou d'actions de grâces.

Si le Dimanche est un jour solennel chez tous les Chrétiens, il l'est bien plus particulièrement pour les Anglois, & il semble qu'après avoir vu l'attention, l'ordre, la régularité & la dévotion extérieure que l'on observe pendant ce jour-là dans tout le Royaume, on doit décider hardiment, que le Dimanche n'est (a) un jour de lumière que pour les Anglois. En Hollande on le profane par le travail, & même par un travail public, moyennant une permission du Magistrat. En France, par les spectacles, les concerts & la Comédie, en d'autres pays, par divers excès, également criminels devant Dieu & devant les hommes. En Angleterre il n'est pas même permis de jouer dans sa propre maison, ni de chanter le Dimanche, & si pour le jeu les personnes de qualité font exception à la règle, ainsi que le dit l'Auteur (b) des *Lettres philosophiques*, il n'en est pas moins vrai, qu'elles se cachent de leurs domestiques pour que les cates ne les scandalisent pas. Comme il n'y a point de milieu entre travailler, ou se divertir, & prier Dieu, on est à la fin à peu près contraint de s'accoutumer à la piété, du moins à la piété extérieure, quoique l'Angleterre ne pratique pas cette espèce d'inquisition, qui à Genève & en divers endroits de la Suisse force les gens d'aller à l'Eglise. A Genève un Magistrat de Police, que l'on appelle *Andicteur*, fait la ronde par la Ville, & s'il remarque des gens qui ne prennent pas le chemin du Prêche, il les note, & on les censure. A la vérité ceux qui sont forcés d'être religieux pendant les dévotions du Dimanche, se dédommagent amplement après le Prêche par des plaisirs licites & illicites. Les Presbytériens sont particulièrement rigides observateurs du Dimanche, & c'est à eux, dit-on, qu'est due la sanctification de ce jour. Les Loix forment l'habitude des peuples, & l'habitude produit des actions sans élévation, sans réflexion. Tel est le malheur de l'humanité, mais après tout il faut des Loix, une discipline, des règles, (c) des gens qui conduisent & dirigent, d'autres qui soient dirigés, conduits & réglés. Une chose à remarquer par la singularité du scrupule, c'est que les criminels condamnés commencent leur confession, par avouer qu'ils ont manqué d'observer religieusement le Dimanche. « S'ils avoient tué père » & mère, dit un (d) Auteur que je citerai plusieurs fois encore, ils ne mettroient » cet article qu'après celui d'avoir manqué à l'observation du Sabat ». Il entend par-là le Dimanche. Cependant les Loix, l'habitude qui les suit, les scrupules qu'elles font naître n'empêchent pas qu'en Angleterre les passions ne jouent leur jeu comme dans les autres pays. On dirait qu'elles rendent à l'ame cette vertu classique, qu'il semble que les Loix & l'usage général lui font perdre en cette occasion. Le Dimanche est sanctifié par des dévotions publiques & régulières, (e) mais, dit l'Auteur que je cite, on fait bonne chère, on se regale avec excès, on s'enivre si l'on veut chez soi ce même Dimanche, & pour avoir été au sermon d'une manière qui édifie le prochain, on n'en va pas moins au cabaret & chez les filles de joie.

Leurs Fêtes.

CETTE sorte de solennité qui tient du culte superstitieux, (je parle en zélé Puritain) n'a pas été épurée au creuset du sévère Calvin. Le Calendrier Anglican est

(a) On lit dans l'Histoire Ecclésiastique, qu'anciennement on appelloit le Dimanche *jour de pain* & *jour de lumière*, à cause des deux Sacrements, de l'Eucharistie & du Baptême, qui étoient administrés le Dimanche. Les anciens Chrétiens appelloient le Baptême *lumière* ou *illumination*, & le jour du Baptême *jour de lumière*, ou *jour d'illumination*.

(b) Lettre VI.

(c) Quelque mal qu'on puisse dire des Clergés, il fut pourtant convenir qu'ils sont nécessaires à la société. Toutes les Histoires sont remplies, dit-on, de leurs usurpations & de leur domination tyrannique: mais qu'on ôte les Clergés, & on verra si les peuples en feront mieux du côté de la Religion. Il y a des maux dont on ne sauroit se pas-

ser, & contre lesquels on crie & on criera toujours. Cependant il est nécessaire de répéter de tems en tems les malversations des Clergés. Cela éclaire les yeux des Laïques. On a prétendu se prévaloir d'un passage de *Minutius Felix*, pour prouver qu'il est possible de se passer d'Ecclésiastiques: mais je doute qu'on puisse en tirer cette preuve. Voici le passage, où cet Auteur commence à représenter les désordres des Clergés du Paganisme. « *Ubi magis a* » *Sacerdotibus, &c. tamen ante eos diu regna tenuerunt* » *Assyrii, &c. cum Pontifices, &c. non haberent.* » *Min. Fel. p. 262. Ed. 8. Lugd. Bat. 1709.*

(d) *Mémoires & Observations, &c. p. 95.*

(e) *Mémoires & Observations, &c. p. 96.*

est en
tres,
lites,
sité c
venal
boute
perfor
Pâque
qu'on
des S
tenir
que f
nom
franc
Purita
prend
il faut
ment
mes d
se bon
des se
Plu
Fête,
autres
" dom
" lui a
" qu'a
" Voi
1. Ell
invinc
de non
autent
devon
" Cher
" men
" J. C
" leur
" sanc
" don
" exen
" méd
" mor
" de
" mor
" dor
" Bap
" & t
" mèn
Apu
quelle
mence
nation
glise
après

(a)
ut auni
eandem
passage
ce Char
(b)
(c)
trib.

Tu

est encore chargé de Fêtes, entre lesquelles il s'en trouve à l'honneur des Apôtres, seuls reconnus pour Saints qui méritent des jours de Fêtes, avec les Evangélistes, S. Etienne, S. Jean-Baptiste & S. Barnabé. La solennité de ces jours consiste en prières propres au sujet, en collectes, en Leçons & en méditations convenables, & en une commémoration des vertus du Saint du jour. Cependant les boutiques restent ouvertes comme à l'ordinaire, la liberté du travail n'est ôtée à personne, & tout aussi peu celle des plaisirs. Si on en use autrement à Noël, à Pâques, &c. c'est uniquement, dit-on, par coutume ou par bienfaisance, & parce qu'on prend part volontairement à la dévotion de ces jours. A l'égard des Fêtes des Saints, les Puritains ne peuvent souffrir une dénomination qui leur paroît tenir de l'idolâtrie; mais on leur répond, que la dénomination marque seulement que les Leçons prises de la sainte Ecriture pour la solennité du jour, qui porte le nom de tel ou tel Saint, ont toujours du rapport à la vie, aux actions, aux souffrances, au martyre de ce Saint, sans y mêler la moindre superstition. A cela les Puritains répliquent spécieusement, que le peuple ne l'entend pas ainsi, & qu'il prend la dénomination à la lettre. Il faut avouer que si cette réponse étoit solide, il faudroit supprimer, avec une bonne partie des choses qui regardent immédiatement la Religion, toutes les expressions figurées des Auteurs sacrés, & leurs sublimes descriptions; parce qu'il est fort à craindre que le peuple, dont la capacité se borne à des idées matérielles, ne traite de même tout ce qu'il trouve au-dessus des sens dans ces descriptions.

Plusieurs de ces Fêtes ont des Vigiles. On sçait que les Vigiles préparent à la Fête, par le jeûne & l'abstinence. Les Puritains disent de ces (a) Vigiles, & des autres jeûnes de l'Eglise Anglicane: « On jeûne pour mortifier la chair & pour dompter sa férocité: mais le lendemain on restitue avec usure à la chair ce qu'on lui avoit retranché, & on la rend plus impétueuse, plus rebelle à la Religion qu'auparavant ».

Voici, suivant un (b) Evêque Anglican, l'utilité que les Fêtes nous présentent. 1. Elles donnent de l'éclat & de la dignité à la Religion. 2. (c) Elles témoignent invinciblement pour la vérité. 3. Elles excitent à la piété. 4. Elles font l'ombre de notre félicité éternelle dans les Cieux. 5. Sur la terre elles font un monument authentique qui nous enseigne, pour ainsi dire, au doigt & à l'œil tout ce que nous devons croire. « Toutes nos Fêtes, continue cet Evêque, se rapportent à un seul Chef, qui est J. C. &c. & c'est pour cela que notre année Ecclésiastique commence à l'Annonciation glorieuse de sa naissance à la Sainte Vierge; & comme J. C. a aussi manifesté sa grandeur & sa dignité dans ses Saints, & que le jour de leur sortie de ce monde doit être à l'Eglise Chrétienne comme celui de sa naissance, ou du couronnement des Empereurs & des Rois, on en a distingué plusieurs dont nous célébrons la mémoire tous les ans, seulement pour imiter leur exemple, & célébrer J. C. qui a été glorifié en eux. C'est ainsi que nous méditons en lui sur le martyre des bien-heureux Innocens, qui ont souffert la mort pour l'amour de lui avant que d'être en âge de le connoître; sur celle de S. Etienne qui a souffert pour lui avec connoissance, & a vu avant sa mort la gloire du Paradis; sur le voyage des Sages venus d'Orient pour l'adorer, conduits par une lumière extraordinaire; sur la prédication de S. Jean Baptiste le second Elie, & le précurseur de J. C. Nous célébrons S. Michel & tous les Anges, pour nous exciter à glorifier Dieu comme eux; & c'est le même devoir qui nous engage à solenniser la Fête de tous les (d) Saints ».

Après toutes ces remarques, qui peut-être ne paroîtront pas inutiles, & auxquelles on pourroit en ajouter une autre, qui est que l'Eglise Anglicane commence son année le 25. Mars, jour que l'on croit être (e) celui de l'Incarnation; après, dis-je, ces remarques, on va donner la table des Fêtes de l'Eglise Anglicane, avec les Vigiles & les autres jours de jeûne ou d'abstinence; après quoi on rapportera les usages particuliers à certaines Fêtes.

(a) *Hodie jejunant ad domandam carnis ferociam, ut aiant, cras quod a carne detraherant reddant, & eandem ferocitatem quam prius essent. Voiez deux passages remarquables sur les Fêtes dans la suite de ce Chapitre.*

(b) *Rationale, &c. By Sparrow, p. 66.*

(c) L'Anglois dit, *formidæ witnesses of æternæ*

(d) L'Anglois porte, la Fête des bienheureux *amæ*. J'avertis aussi, que j'ai cru devoir paraphraser le passage que je rapporte, pour lui donner plus de clarté qu'il n'en auroit eu en François, si j'avois traduit littéralement.

(e) Voiez *Mémoires & Observations, &c. ubi* sup. p. 7. l'inconvénient qui résulte de cet usage.

Les quatre Dimanches de l'Avent.
 LA NAISSANCE de J. C.
 S. Etienne Martyr.
 S. Jean l'Evangeliste.
 Les Saints Innocens.
 LA CIRCONCISION de N. S. & le premier jour de l'année.
 L'ÉPIPHANIE.
 La Conversion de S. Paul.
 Le Martyre du Roi Charle premier.
 La Purification de la Sainte VIERGE.
 Saint Mathias Apôtre.
 L'Annonciation de la Sainte VIERGE.
 PAQUES.
 Saint Marc Evangeliste.
 Saint Philippe & Saint Jacques Apôtres.
 L'ASCENSION de N. S.
 Le rétablissement de Charle second.
 LA PENTECÔTE.
 Saint Barnabé.
 La Naissance de Saint Jean-Baptiste.
 Saint Pierre Apôtre.
 Saint Jacques Apôtre.
 Saint Barthelemi Apôtre.
 Saint Mathieu Apôtre.
 Saint Michel & tous les Anges.
 Saint Luc Evangeliste.
 Saint Simon & Saint Jude Apôtres.
 La Toussaint.
 La Conspiration des poudres.
 Saint André Apôtre.
 Saint Thomas Apôtre.

Les Fêtes précédées de Vigiles sont :

LA NAISSANCE de J. C.
 La Purification de la Sainte VIERGE.
 Saint Mathias.
 L'Annonciation , &c.
 PAQUES.
 L'ASCENSION.
 LA PENTECÔTE.
 La Nativité de Saint Jean-Baptiste.
 Saint Pierre.
 Saint Jacques.
 Saint Barthelemi.
 Saint Mathieu.
 Saint Simon & S. Jude.
 Saint André.
 Saint Thomas.
 La Fête de tous les Saints.

Les autres tems de jeûne ou d'abstinence sont , le Carême.
 Les jours de jeûne des Quatre-Tems , qui sont le Mercredi , le Vendredi
 & le Samedi après

{ Le premier Dimanche du Carême,
 { La Fête de la Pentecôte.
 { Le 14. de Septembre.
 { Le 13. de Décembre.

Les trois jours des Rogations , qui sont le Lundi , Marai , & Mercredi avant
 le Jeudi de l'Ascension,

Tou
 bre ,
 Je
 qu'on
 chair,
 » Bapt
 que ce
 veur ,
 morati
 » ajou
 Pall
 les Cr
 depuis
 de dé
 dure j
 le pre
 te-t'on
 & ma
 paier
 manie
 sieurs
 » mill
 » pâté
 » ce
 » de b
 » citre
 S. I
 Noël
 réitére
 » vite
 » neur
 trefois
 appar
 de sui
 les In
 Sur ce
 être o
 » fem
 » c'est
 » de S
 qui n'
 verte
 ont a
 » été
 » célé
 Pour
 leur p
 tails :
 mérite
 Sur
 (a)
 ching
 134.
 (b)
 (c)
 (d)
 autres
 venter
 cérém
 (e)
 une ch
 en foie

Tous les Vendredis de l'année, excepté celui qui se trouve le 25. Décembre, jour de Noël.

Je ne dis qu'un mot de l'Avent. On l'appelle ainsi, dit l'Evêque Anglican qu'un a cité, parce que c'est un tems de préparation à la venue de J. C. *in chair*. « Les Dimanches de l'Avent sont à la Fête de Noël ce que Saint Jean-Baptiste est au Sauveur du genre humain ». Un autre Auteur nous apprend, que comme un grand nombre de prédictions ont précédé l'Incarnation du Sauveur, de même l'Eglise Chrétienne a cru devoir faire une espèce de commémoration de ces prédictions par les quatre Dimanches de l'Avent. « Ils sont (a) » ajoute-t'il, comme des Hérautes, qui publient que la Fête approche. »

Passons l'antiquité de la Fête de Noël, dont l'origine est incertaine selon les Critiques. Cette Fête n'a été généralement fixée au 25. de Décembre que depuis l'année 500. ou environ. Le tems de Noël est, dit-on, un mélange de dévotion Chrétienne & de divertissemens mondains pour les Anglois, & cela dure jusqu'après les Rois. Au lieu que les présens ne se font en France que le premier jour de l'an, on en fait en Angleterre dès Noël, & même, ajoute-t'on, les Cabaretiens & les Traiteurs donnent en partie ce qu'on va boire & manger chez eux le jour de Noël & aux Fêtes qui le suivent. Ils font paier le vin; mais ils donnent *gratis* le pain & le fromage (b) apprêté d'une manière, qui invite gracieusement & l'Ecclesiastique & le Laïque à reitérer plusieurs fois les rasades de gros *Vin de Portugal* & de *Xeres*. « Dans les familles, dit l'Auteur des (c) *Mémoires & Observations*, &c. on fait à Noël un pâté, qu'on appelle le pâté de Noël (*Christmas-pie*.) C'est une grande sciencé ce que la composition de ce pâté: c'est un docte hachis de langues de bœuf, de blanc de volaille, d'œufs, de sucre, de raisins de Corinthe, d'écorce de citron, d'orange, de diverses sortes d'épiceries, &c. »

S. Etienne, S. Jean & les Innocens, qui suivent immédiatement le jour de Noël, nous rappellent ce qu'a dit je ne sais quel ancien Auteur sur ces Fêtes réitérées, & qui se suivent de si près. « Une Fête n'attend pas l'autre, le serviteur est immédiatement honoré après le maître: ou mort à mort, les honneurs du serviteur succèdent à la Théophanie du Maître ». On appelloit autrefois la Fête de la Naissance de J. C. du nom de *Théophanie*, qui signifie *apparition*, ou *manifestation de Dieu*. Pourquoi ces trois Fêtes marchent-elles ainsi de suite? La tradition veut que S. Etienne ait été lapidé au mois d'Août; pour les Innocens, on convient que leur Fête doit être fort voisine de celle de Noël. Sur cela un ingénieux Mystique a découvert heureusement des raisons, qui peut-être ont contribué à placer ces Fêtes de suite (d). « Il y a dans ces trois foibles lemmes trois différentes sortes de Martyre: Martyre volontaire & effectif; c'est celui de S. Etienne: Martyre volontaire & non effectif; c'est (e) celui de S. Jean l'Apôtre: Martyre effectif & non volontaire; c'est celui des Innocens qui n'étoient pas en âge de connoître le mérite du Martyre. Que (f) cette découverte est consolante & spirituelle! Un Anglican vient avec d'autres raisons qui ont aussi leur mérite. « S. Etienne suit J. C. c'est-à-dire sa naissance, parce qu'il a été le premier Martyr. S. Jean l'Evangeliste le suit, parce qu'on ne pouvoit célébrer sa Fête le jour qu'il est mort, (g) qui est celui de S. Jean-Baptiste ». Pour ce qui est des Innocens, il n'y a qu'une voix sur leur compte. Il font à leur place. On n'instruit pas beaucoup le Lecteur en rapportant ces petits détails: mais ils ne sont pas absolument inutiles; & en tout cas, ils auront le mérite de la nouveauté pour bien des gens.

Sur la Fête de la Circoncision, qui l'est aussi du nouvel an, nous n'avons rien

(a) *As so many heralds to proclaim the approaching of the feast.* L'Ettrange, *ubi sup.* Ch. V. p. 134.

(b) Des tranches de pain & de fromage rôti.

(c) *Ubi sup.* p. 122.

(d) *Durandus in Rational.* Cet Auteur & les autres Mystiques sont tous fort ingénieux à inventer des raisons mystérieuses des usages & des cérémonies de l'Eglise.

(e) La tradition veut qu'il ait été jetté dans une chaudière pleine d'huile bouillante, & qu'il en soit sorti sain & sauf.

(f) Le Docteur *Sparrow*, Evêque de Norwich, a trouvé ces raisons si belles, qu'il a cru devoir les employer sans citer *Durand*. *Voi. Rationale*, &c. p. 78.

(g) Qui le lui a dit? Une tradition incertaine; & quand cela seroit vrai, on pouvoit aussi bien assigner la Fête de l'Evangeliste au 26. ou au 27. Juin qu'au 27. Décembre. Il falloit, dit l'Anglican, le mettre près de son Maître. « *No day could be assigned to this John more proper, than he might be nigh his master*, &c. »

à remarquer, sinon qu'elle n'a paru dans l'Eglise sous le premier nom que vers l'année 1090. mais que plus de 400 ans auparavant on la trouve malique sous le nom d'*Oilive de la Nativité* par divers Auteurs Ecclesiastiques. La raison qui ne l'a fait célébrer que tard, c'est, à ce que croit l'Auteur que (a) l'on cite, à cause qu'elle se rencontroit avec celle du nouvel an, qui étoit chez les Païens un jour de désordre & de profanation. C'est pourquoi le sixième Concile général défendit absolument de solemniser une Fête, que S. Chrysostome avant cette interdiction avoit appelée *Fête Diabolique*. Il est vrai qu'en qualité de Fête du nouvel an, elle n'est pas même exemte chez les Chrétiens des désordres du Paganisme, & qu'avec le renouvellement de l'année, nous ne renouvelons pas moins que ces anciens Idolâtres nos vices & nos debauches. Laissons cette matière aux Prédicateurs, & contentons-nous d'observer que les souhaits, les étrennes, les présens & les festins étoient à la mode le premier du mois de Janvier chez les Romains comme chez nous, & qu'ils commençoient l'année par des prières & (b) des sacrifices. Outre cela ils observoient de la commencer par le travail, crolant superstitieusement, comme beaucoup de Chrétiens le croient encore, que donner ce jour là des marques de son adresse & de son industrie étoit un prélage de l'une & de l'autre pour toute l'année.

Personne n'ignore que la Fête des Rois s'appelle aussi l'Épiphanie, & qu'on la célèbre le 6 de Janvier. Remarquons ici un usage pratiqué par les Rois d'Angleterre, c'est d'offrir le jour des Rois de l'or dans une bourse, de la mirrhe dans une autre, & de l'encens dans une troisième. Cela s'offre aussi le jour de l'an, & à cette occasion on doit observer encore, qu'en d'autres Fêtes, ces mêmes Princes font aussi des offrandes. Ils offrent une piece d'or à Noel, à Pâques, à la Pentecôte & à la Toussaint. Ils offrent aussi à la Chandeleur, le Dimanche de la Trinité, à la Fête de S. Jean-Baptiste & à celle de S. Michel. Un de nos Auteurs (c) traite mal les usages de la *Fête* & du *Roi bott* à la Fête des Rois, & prétend que cette Fête tient chez les Chrétiens la place des Saturnales Païennes. Il est vrai, qu'aux Saturnales, comme à nos *Rois*, la Roiauté étoit tirée au sort, & il suffira d'alléguer pour preuve un passage de Tacite (d).

La conversion de S. Paul a ceci de remarquable. Un loup féroce devient un agneau. C'est (e) un miracle que sa conversion, & la vition qui l'accompagne. Elle nous apprend aussi que les plus grands pécheurs ne doivent jamais desespérer de leur réconciliation avec Dieu. Il est donc juste que l'Eglise témoigne publiquement sa joie pour cette conversion miraculeuse.

Pour la Fête, ou plutôt le jeûne que l'Eglise Anglicane a consacré au Roi Charles Premier, c'est une réparation qu'elle fait au sang d'un Prince condamné & exécuté à mort par ses sujets. Un de nos Poëtes a bien eu raison de traiter cet événement (f) d'événement sans exemple. Quoi qu'il en soit, ne l'attribuons point à toute la Nation. Il est dû au plus hardi de tous les Chefs de parti, qui eut l'adresse de se revêtir d'une autorité plus redoutable & plus dangereuse que celle qu'il avoit renversée. On observe un formulaire particulier de prières, de Leçons & de collectes convenable à l'Anniversaire de Charles I. qualifié Martyr en cette occasion; & lorsque ce jour, qui est le 15 de Janvier, se trouve un Dimanche, on remet le jeûne au lendemain.

On ne dit rien de la *Chandeleur*, ou la *Purification* de la Sainte Vierge, parce qu'il n'y a rien à en dire; mais cette Fête de la *Purification* nous oblige à parler de la *Bénédiction des femmes relevées de couches*, (g) qui est une espèce de Purification, & un reste du *sauze zèle Judaique*, selon (h) l'expression d'un Auteur Presbytérien.

(a) *L'Esfrange*, Alliance, &c. ubi sup. p. 139.
(b) *Ceruis odoratis ut luceat ignibus ather*, &c. dit Ovide *Fast.* L. I. V. 75. en parlant du 1. de Janvier.

(c) *Pasquier* dans ses *Recherches*. Au reste sur *Fête* & *Roi de la Fête*, voyez ce que *Marville* a extrait, p. 467 du Tom. III. de ses *Mélanges*, &c. E. It. de 1725, d'une *Dissertation sur le Paganisme des Rois de la Fête & du Roi bott*, Impr. en 1696. Un autre reste des *Saturnales* dans le *Christi*. L. I. me étoit cette *liberté de Décembre*, dont il parle après *Belci* & *Durand* qu'il cite. « L'Evêque, les Chanoines & tout le bas Clergé s'assembloient dans les Cloîtres de leurs Eglises, y jouoient

« tous ensemble à la paume, ou à la boule, & « même y chantoient & dansoient aux chan- « fous, &c. »

(d) *Festis Saturno diebus, inter alia aequalium ludicra regnum lusu sortientium evenerat ea fors Nevoni.* Tacitus *Annal.* L. XIII.

(e) *Sparrow*, ubi sup. p. 147.

(f) *Bensérade* dans un *Sonnet*;

*Le soleil n'a rien vu de si prodigieux ;
Et je ne pense pas que l'avenir le croie.*

(g) En Anglois, *the Churching of Women.*

(h) *Calderwood*, ubi sup. p. 651.

drisen.
deite,
res les
comme
rien, e
par ce
fort u
l'Eglise
te cont
genoux
temme
il la b
après a
en cet
chement
infinite
s'y expo
de grac
dans un
malade
de mau
ces épi
gue, be
originel
de foins
partie c
bien la
ces épi
mercie
Réve
ne com
Carnav
commen
Continu
fication
l'Eglise
renvine
mais on
les pein

(a) *Ca*
(b) *L*
(c) *R*
meux dit
IV. *Astro*

Quid i
Torquen
Asterni
Perlimi
Viduros

Un Théol
Païen ces
coup s'il n

(d) *Vo*
de Hollan
p. 10. On
tion sur le
trop sèche
goit, (c'e
me; & qu
ainsi quel
quelques

Tom

religieuses. Une femme relevée de ses couches doit se rendre à l'Eglise en habit modeste, & même le visage couvert. Sur quoi les Presbyteriens, vrais glorieux de toutes les cérémonies Anglicanes, disent : Est-ce la honte qui l'oblige de se cacher, comme si elle avoit commis quelque acte d'impureté ? Je répondrais au Presbyterien, que se cacher ainsi est un effet de la modestie prescrite par la Religion, & par ce motif la modestie est très-bien placée là, comme au contraire elle le seroit fort mal, si cette relevée de couches étoit la suite d'un commerce irrégulier caché à l'Eglise. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui les relevées ne se cachent plus le visage, & se contentent de la modestie dans l'habillement. Dans l'Eglise elles se mettent à genoux à l'entrée du chœur, au même assez près de la sainte table. En cet état la femme récite avec le Prêtre un Psaume convenable à la circonstance ; après quoi il la bénit & la recommande à Dieu par une prière. Elle doit faire une offrande après avoir rendu grâces à Dieu. Mais pourquoi des actions de grâces solennelles en cette occasion, ajoutent encore (a) les Presbyteriens ? La maladie de l'accouchement est-elle plus dangereuse que le feu & l'eau, que les autres maladies, qu'une infinité de périls auxquels on est tous les jours exposé ? & pour celui-ci, les femmes s'y exposent si volontiers, diroient les rieurs ! Si on veut savoir pourquoi les actions de grâces sont plus particulièrement nécessaires à la relevée de couches, on trouvera dans un (b) livre Anglois, que Dieu lui-même a particulièrement distingué cette maladie. Le reste du détail que l'Auteur y fait se réduit à représenter beaucoup de maux & de soins dans une grossesse, dont les préliminaires ne promettoient pas ces épines, beaucoup de peine & de mal dans l'accouchement, beaucoup de fatigue, beaucoup de soucis, beaucoup de travail après. Telle est la suite du péché originel. Ajoutons à tout cela beaucoup de tourment d'esprit, & un grand nombre de soins qu'il en coûte pour former, élever, instruire l'enfant nouveau né ; & c'est en partie ce qui a fait dire à un Poète (c) avec quelque air de libertinage, que c'étoit bien la peine de naître. Mais comme il appartient à la grâce de Dieu de changer ces épines en roses, il est juste & nécessaire qu'une femme relevée de couches remercie Dieu solennellement à la face de toute l'Eglise.

Revenons aux Fêtes Anglicanes. Les Anglois (d) observent le Carême ; mais ils ne connoissent pas, ou ne veulent pas connoître les divertissemens licentieux du Carnaval. Il seroit fort inutile de répéter ici l'antiquité du Carême, son mérite, comment il imite le jeûne de N. S. comment il est un excellent préparatif à la Communion de Pâque qu'aucun Chrétien ne doit négliger, & la mystérieuse signification, qui est, que (e) les souffrances de J. C. s'étant terminées par une Pâque, l'Eglise a crû de même, que nos afflictions spirituelles & nos penitences doivent s'y terminer aussi. Il y auroit bien d'autres choses à recueillir ici de la même force ; mais on ne rappartera qu'un seul type. Le jeûne du Carême signifie les orages & les peines de cette vie. La Pâque signifie le repos céleste, la félicité éternelle. Si

(a) *Calderwood*, ubi sup. p. 611.

(b) *L'Esperance*, ubi sup. p. 126.

(c) *Regnier des Marais*. Mais *Marais* avoit bien mieux dit auparavant en beaux vers Latins, L. IV, *Astron.*

*Quid iam sollicitis vitam consumimus amicti ?
Torqueturque meum, cacaque cupidine verum ;
Aeternique sors curis, dum quarimus annum,
Perdamus, quæ nullo votata sine beati,
Vilioris agimus semper, nec vivimus unquam ?*

Un Théologien nous dira, que dans la bouche d'un Païen ces vers signifient peu de chose ; c'est beaucoup s'il ne les taxe pas de libertinage.

(d) Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'Edition de Hollande, au titre, *Supplément à l'Addition*, p. 10. On prétend qu'à la page 73, de la *Dissertation sur les Cérémonies Anglicanes*, l'Auteur a dit trop légèrement & trop déclinément, que les Anglois, (c'est-à-dire les Anglicans) observent le Carême ; & que tout au plus on auroit dû s'expliquer ainsi : quelques Anglois trop scrupuleux, ou même, quelques Anglicans, &c. Cependant on ne manque

pas d'autorités pour défendre ce son de cloche. 1. *Calderwood*, page 124, de son *Atque Desinaculum*, dit positivement la même chose que moi : *Jejunium quadragesimale seu paschale etiam observant* ; & cette assertion est accompagnée d'une citation authentique. 2. Il y a un Office & des prières pour le Carême dans la Liturgie Anglicane. 3. Le Docteur *Sparrow* Evêque de Norwich rend raison de cet Office p. 90, & suiv. de son *Rationale or practical Exposition of the book of Common-prayer* ; preuve authentique de l'usage qu'on en fait dans son Eglise. Mais il y a apparence que ceux qui ont censuré l'expression de l'Auteur François, se sont imaginés qu'il a voulu dire, que les Anglois observent le jeûne du Carême comme les Catholiques Romains, & c'est à quoi il n'a point du tout pensé. Car qu'on observe le Carême, qu'on fasse abstinence ; qu'on jeûne, tant qu'on voudra, les autres Sectes le permettent ; mais il ne faut pas que ce soit à la manière des Catholiques. En vérité la Réforme a des endroits bien foibles, & qui ne laissent que trop voir la laideur que les Chefs de cette prétendue Réforme avoit pour l'Eglise Romaine, & en particulier pour les Papes.

(e) *Rationale or the Common-prayer*, &c. p. 94.

au reste on trouve étrange qu'un jeûne qui doit imiter celui de N. S. ne soit pas placé au même tems que le sien, qui fut après son Baptême, au tems de l'Épiphanie, on répond entr'autres raisons, que le tems auquel on jeûne (c'est la veille ou le commencement du Printems) est un tems de révolutions & de mouvemens dans le sang. Il fermente, les passions s'irritent & se rebellent. Il faut les matter par le jeûne, & ainsi nous jeûnons dans un tems fort convenable, dit S. Jérôme cité (a) par l'Auteur désigné au bas de la page.

Ces révolutions excitées dans le corps humain, ou plutôt dans toute la Nature par le Printems, nous fournissent pour digression une espèce de Fête badine, qu'on appelle de S. Valentin. La veille de cette Fête, fixée dans le Calendrier au 14 Févr. les jeunes gens, dit l'Auteur (b) des *Mémoires & Observations*, &c. célèbrent en Angleterre & en Ecosse, par une coutume fort ancienne, une petite Fête, (c) (qui est une image du renouvellement de la Nature, & de ce désir inné, s'il faut ainsi dire, dans tous les Êtres vivans & animés de perpétuer son espèce). Nombre égal de filles & de garçons se trouvent ensemble. Chacun & chacune écrit sur des billets leurs vrais noms, ou des noms empruntés sur des billets séparés, roulent ces billets & tirent au sort, les filles prenant les billets des garçons, & les garçons les billets des filles. De sorte que chaque garçon rencontre une fille qu'il appelle *sa Valentine*, & chaque fille rencontre un garçon qu'elle appelle *son Valentin*. De cette manière chacun a double Valentin & double Valentine. Le sort aiant ainsi associé la compagnie en divers couples, les Valentins donnent bals & caquets, portent pendant plusieurs jours sur le cœur ou sur la manche les billets de leurs Valentines. Cette petite cérémonie se pratique avec quelque évasion dans les diverses Provinces, & selon le plus ou moins de sévérité des Valentines. On tient encore pour une autre sorte de Valentin, ou de Valentine, le premier garçon ou la première fille, que le hazard fait rencontrer dans la rue ou ailleurs le jour de la Fête.

(d) Le premier jour du Carême, ou le Mercredi des Cendres, on fait ce que les Anglois nomment la *Commination*, c'est-à-dire la *dénonciation* des jugemens de Dieu contre les pécheurs. Après les prières du matin, la Litanie étant récitée, ou chantée selon l'usage, le Prêtre dit ces paroles: « Mes freres, la discipline de l'Eglise primitive obligeoit les pécheurs déclarés & convaincus de leurs péchés, à faire pénitence publique au commencement du Carême. Ils étoient châtiés en ce monde, afin que leurs ames fussent sauvées, & que la crainte d'être exposés à un semblable châtiment servit d'exemple aux autres pécheurs. Au lieu de cette discipline (e) que le tems a abolie, on a trouvé bon de lire en votre présence les malédictions, que Dieu a prononcées contre les pécheurs impénitens, &c. » Cette préface, que le Prêtre ou Ministre prononce étant au lutrin, est suivie de la lecture de ces malédictions, à chacune desquelles l'Assemblée des fidèles répond *Amen*; & le Ministre qui est monté en chaire pour les prononcer, fait ensuite une exhortation & quelques prières. Un Auteur Presbyterien (f) s' imagine, qu'en récitant les malédictions de Moïse dans la chaire, & l'exhortation, les prières, les litanies, au lutrin, les Anglois ont voulu imiter l'ordre que Dieu donna à Moïse de prononcer les bénédictions sur la montagne de Garizim, & les malédictions sur le Mont-Hebal: mais il paroît par ce que rapporte un Auteur Anglican, (g) qu'il est fort inutile de chercher des mystères dans cette coutume, puisqu'elle est l'effet d'une espèce de hazard, & une de ces choses qui s'introduisent on ne sait comment.

Ceci nous conduit naturellement aux (b) Quatre-Tems. On sçait l'origine de ce nom, & les tems auxquels on les observe. Les Anglois leur donnent un nom

(a) Sparovv, Rationale, &c. ubi sup.

(b) Ubi sup. p. 410.

(c) Ces paroles ne sont pas de la citation.

(d) *Caput jejunii*: c'est le nom qu'on donne à ce Mercredi dans quelques anciens Auteurs. On l'a appelé le *jour des Cendres*, parce qu'on mettoit des cendres sur la tête des hédés, pour leur apprendre qu'ils étoient mortels, ou pour leur montrer qu'ils avoient bien mérité d'être consumés & réduits en cendres à cause de leurs péchés. Sparovv, ubi sup. p. 93.

(e) Voi. Sparovv, ubi sup. p. 233.

(f) *Calderwood*, ubi sup. Ch. X. p. 524.

(g) *L'Esrange*, ubi sup. Ch. XI. On n'a point connu, dit-il, le Lutrin (reading pew) avant l'année 1603. La trop grande étendue du Chœur, dans quelques Eglises, a fait introduire la coutume de réciter les prières, &c. à ce Lutrin, afin de ménager l'attention des peuples, qui auparavant ne pouvoient que profiter faiblement de ces prières, &c.

(h) Voi. sur les Quatre-Tems ce qu'on en a dit Tom. II. des *Cérémonies Religieuses des Catholiques*.

qui
" qu
" ce
" sou

AI
deux
nion

Cour
à un
l'Evê

muni
comm

civile
quara

l'Exc
jeure
rés 8

plus
de D

en pr
comm
l'Offi

Le
cident

d'Ang
pauvr

bien
pains

pour
l'une

que l
dés d

pas lu
ques

millio
qui fa

Con
de pla

Rois
préten

que d
par la

infinie
genre

des n
ce n'é

opérat
sçai si
qui pe

l'Antie
Pyrrhu
rir des

cru de
la lépa
ge de
d'Espa
goître.
les se
propre

(a) l
(b) v

qui doit se traduire littéralement les (a) *semaines des cendres chaudes*, » à cause que nos Peres, dit Bacon cité par le Docteur S^harrow, ne mangeoient dans ce tems de jeûne, que des gateaux cuits sous les cendres, pour mieux se souvenir qu'ils n'étoient eux-mêmes que de la cendre.

Ayant parlé de la *Commination*, nous ne pouvons éviter de parler aussi des deux Excommunications. La moindre, appelée *Mineure*, retranche de la Communion celui qui, apres une citation dans les formes, refuse de comparoître à la Cour Ecclesiastique. Ce pouvoir d'excommunier peut-être délégué par l'Evêque à un Prêtre Anglican, auquel est adjoit le Chancelier, premier Official de l'Evêque. Pour l'Excommunication Majeure, outre qu'elle retranche de la Communion, elle exclut aussi en quelque sorte des affaires civiles, puisqu'elle ne peut-être, dit-on, ni plaignant ni témoin dans aucune Cour, soit civile soit Ecclesiastique; & si on continue d'être rebelle pendant le terme de quarante jours, la Cour de la Chancellerie ordonne de saisir & d'emprisonner l'Excommunié. L'Evêque seul a le pouvoir de frapper de l'Excommunication majeure: mais il ne l'emploie, ou ne doit l'employer que contre les crimes avérés & capitaux d'hérésie, d'adultère, d'inceste, &c. L'Anathème est encore plus redoutable que l'Excommunication majeure. Il déclare l'hérétique ennemi de Dieu, & abandonné à la damnation éternelle. L'Evêque lance l'Anathème en présence du Doien & du Chapitre, ou de douze autres Ministres. Ces Excommunications ne se font pas en public, non plus que l'absolution, mais dans l'Officialité.

Le Jeudi Saint, jour connu dans l'Antiquité, du moins dans les Eglises d'Occident, & encore aujourd'hui à Rome, sous le nom de *Cena Domini*, les Rois d'Angleterre font des Aumônes à autant de pauvres qu'ils ont d'années. Ces pauvres sont conduits dans une Sale de *Whitehall*, où ils trouvent une table bien couverte, c'est-à-dire, pour chacun d'eux un plat de poisson, six petits pains, une bouteille de vin, de la bière, du drap pour un habit, de la toile pour deux chemises, des bas, des souliers avec deux bourses de cuir rouge, l'une contenant autant de petites pièces d'argent, & l'autre autant de Shélings que le Roi régnant a d'années. Autrefois ce régal & les présens étoient précédés de la cérémonie de laver les pieds à ces pauvres; & si le Roi ne faisoit pas lui-même cet Acte d'abaîssement & d'humilité, qui dans les Cours Catholiques des autres Monarques, imite l'humilité de J. C. il en donnoit la commission au grand Aumônier. C'est lui qui distribue ordinairement les présens, & qui fait le festin à ces pauvres.

Comme une cérémonie en appelle une autre, on ne sauroit mieux faire que de placer ici la prétendue vertu de guérir des écrouelles, que s'attribuoient les Rois d'Angleterre, mais que nos Auteurs François leur ont toujours contestée, prétendant qu'elle n'appartient qu'aux Rois de France. Il paroît bien singulier, que des hommes fort élevés, je l'avoue, au-dessus des autres par la dignité & par la naissance, mais qui malheureusement se trouvent souvent à une distance infinie des vertus divines, qui devoient seules distinguer les Rois du reste du genre humain, s'attribuent le plus grand des privilèges divins, qui est le don des miracles, ou les guérisons miraculeuses & surnaturelles. Il semble aussi que ce n'étoit pas à la vertu de leur personne, mais à celle du Sacre, que cette opération miraculeuse étoit due. Les Protestans l'ont fort décriée; & je ne sçai si dans le siècle où nous sommes il se trouve beaucoup d'autres Chrétiens, qui portent la bonne foi jusqu'à croire ces guérisons plus réelles, que celles que l'Antiquité a attribuées à la main & au pied (b) de Vespasien, & à l'orteil de Pyrrhus, qui guérissoit ceux qui étoient incommodés de la ratte. Le don de guérir des écrouelles est encore attribué aux Rois d'Arragon, & (c) *Favin* n'a pas cru devoir le refuser à ceux de Navarre. On a parlé aussi de celui de guérir de la lèpre, comme étant autrefois particulier aux Rois d'Angleterre; du privilège de chasser le Démon & de faire parler les bégues, comme accordé aux Rois d'Espagne & aux Princes de la Maison d'Autriche. Ajoutons-y celui de guérir du goître. *Du Matin* (d) qui rapporte ces guérisons prétendues miraculeuses, dit qu'elles se font sans beaucoup de cérémonie. Pour ôter le goître, ils donnent de leur propre main un verre d'eau à un goîtreux, & baîsent celui qui est bégue, pour

(a) *Ember-weeks.*(b) Voyez *Tacite*, *Histor.* I. IV.(c) *Hist. de Navarre.*(d) *Etat de l'Empire d'Allemagne.*

lui dénouer la langue. On lit encore dans les *Mélanges d'Histoire & de Littérature* de Marville, Tome III. p. 205. Edit. de 1725. qu'à Dalet, Village d'Auvergne, sur l'Allier, à deux lieues de Clermont, » il y a une Confrérie dédiée » au S. Sacrement, où on élit tous les ans un enfant du Village pour être » le Roi, & que son pere est obligé de jeûner certains jours de la semaine, de » puis Pâques jusqu'à la Fête-Dieu, & de faire d'autres bonnes Œuvres. Le jour » de la Fête, il (le pere) fait ses dévotions, & emmène son fils à l'Eglise, » où il touche plusieurs malades qui y arrivent des montagnes d'Auvergne & » de Forez. Le pere conduit la main de l'enfant, & dit ; *le Roi te touche*, &c. » Cet Auteur ajoute que cet usage est aboli depuis quelques années. Quoiqu'il en soit, voions comment la guérison des écrouelles se faisoit autrefois par la main des Rois d'Angleterre.

» Chacun sçait, dit l'Auteur des *Mémoires & Observations*, &c. (a) qu'Edouard » le Confesseur, canonisé par Alexandre III. fut le premier (b) qui prétendit » avoir la vertu de guérir des écrouelles, en touchant ceux qui en étoient malades. Cette opinion a peut-être continué sans interruption jusqu'à Guillaume III. » Le peuple Anglois avoit, & a peut-être encore une grande foi en ce remède » de anodin. Pendant les derniers mois du Règne de Jaques II. quantité de gens » accoururent de toutes parts pour être touchés. Le Roi en ayant été averti, » eut la bonté de faire dire qu'il toucheroit plus souvent que de coutume, & » de marquer tous les jours. Je fus présent à la dernière cérémonie. Le Roi étoit » assis dans la grande Sale de Whitehall, dans un fauteuil élevé sur une estrade » de deux ou trois degrés. Le Pere Peter, en petit collet & en manteau » trainant, étoit debout à la droite du Roi. Après quelques Oraisons, les Gardes de la manche firent défilér les malades, ou soi disans, (l'Auteur dit à la marge qu'il en défila près de trois cens.) Ils défilèrent entre une double balustrade étroite & faire exprès, dont l'avenue faisoit face au Roi. Chaque malade se mettoit à genoux l'un après l'autre aux pieds du Roi. Le Roi avançant ses deux mains, lui touchoit les deux joues. Le Jésuite, qui tenoit une enfilade de médailles d'or attachées à un cordon de ruban de fil blanc, passoit le cordon au cou du patient, en même tems que le Roi le touchoit, & disoit je ne sçai quoi d'équivalent à ce qu'on dit en France ; *le Roi te touche*, » *Dieu te guérisse*. Cela se faisoit en un moment ; & de peur que le même malade ne vint se resourrir dans la file, pour attraper une nouvelle médaille, d'autres gardes le relevoient par les bras, & le menoient en lieu sûr. Quand le Roi étoit las de faire la même action d'allonger les bras, & de toucher la joue, ou le menton, le P. Peter lui présentoit le cordon sur le cou du malade. La vertu passoit de la main au cordon, du cordon à l'habit, de l'habit à la peau, & de la peau à la source du mal. Après cet attouchement Royal, ceux qui étoient réellement malades étoient mis entre les mains des Médecins, ceux qui n'étoient venus que pour la médaille n'avoient pas besoin de remède. » Le même Auteur nous apprend encore, que chaque médaille valoit à peu près deux Ecus, apparemment valeur de son tems en France ; ce qui seroit environ dix Shellings aujourd'hui. On les appelle *Anuels*, ou *Angelois*. Le Roi Guillaume III. convertit en œuvres pies le fond destiné à ces médailles.

Le Vendredi Saint est le jour de jeûne le plus austère de tout le Carême chez les rigides Anglicans, pour l'amour de J. C. crucifié le Vendredi. Le Samedi est de même un jour de tristesse & d'abstinence. Le Dimanche jour de Pâque amène une dévotion consolante pour le fidele ; oserai-je dire aussi plus joyeuse ? L'Evangile, l'Épître, les Collectes, les Antiennes sont autant de motifs de consolation pour les véritables Chrétiens Anglicans. L'Eglise veut aussi que ce soit un jour de joie pour eux (c), après avoir jeûné & pleuré le Vendredi & le Samedi précédens, pour la mort de N. S. Au Dimanche de Pâque, dit le même Auteur que nous citons, on joint le Lundi & le Mardi suivans, comme une suite ou une dépendance de la Fête de Pâque, & pour mieux la solemniser. Il ajoute que cette Fête étoit appelée autrefois la *Reine des Fêtes* ; & le passage qu'il allègue de S. Ambroise semble dire, que tout le tems qui s'écoule entre la Fête de Pâque & celle de la Pentecôte, ne doit être qu'une *Fête continuée*. Ne prenons pas ce passage si fort à la lettre, que nous

(a) Ubi sup. p. 116.

(b) Il falloit dire, qu'on prétendit.

(c) Rationale, &c. ubi sup. p. 105.

nous en
Les vé
core ce
Fêtes d
nelle F
cinquar
se met
prioient
leur jo
cette n
prendre
dans la
fixé aux
aux pri
quels le
au milli
servé a
d'être c

Par
mande
même,
Baptême
les fidèles
manche
on doit
près de
inplora
terre d
tique et
un Auto
s'il est
des cér
superst
des cha
res cons
me cher
sent par
n'a rien
lectes,
de (f) r

Le 1
de (g)
de la p
blanc, à
vient de
des fidèles
que le 2

Le 2
autrefois
la Jarre
vétère
ici tou

(a) U

(b) P

Paiens.

(c) C

le Dima

Albu. L

Dimanch

le grand

(d) C

(e) U

To

nous en tirions cette conséquence, qu'il ne faut donc penser alors qu'à se divertir. Les véritables Chrétiens savent distinguer deux sortes de joie. Remarquons encore cette réflexion de Tertullien rapportée dans la même citation; que toutes les Fêtes du Paganisme mises ensemble n'égalent pas celle de Pâque, cette grande & solennelle Fête des Chrétiens. Le Docteur Sparrow observe aussi, (a) que pendant les cinquante jours d'Allégresse qui suivent entre Pâque & la Pentecôte, les fidèles ne se mettoient pas à genoux, parce que c'est la situation des gens affligés; mais qu'ils prioient debout, selon que cela se pratique le Dimanche, pour témoignage de leur joie. Les Peres nous ont transmis un grand nombre d'autres remarques de cette nature. Voici ce qui sera trouvé essentiel par des Lecteurs qui aiment à apprendre les véritables raisons des usages; c'est que le Baptême, qui autrefois, & dans la primitive Eglise, n'étoit accordé qu'aux (b) Adultes Cathécumenes, étant fixé aux veilles de Pâque & de la Pentecôte, les fidèles consacroient à la réjouissance, aux prières & aux actions de grâces les jours qui suivoient ces Fêtes, pendant lesquels le nouveau Baptisé se présentoit toujours à l'Eglise en (c) vêtements blancs, au milieu des cierges qui éclairaient son entrée. Dans la suite le Baptême fut réservé aux enfans; mais les jours marqués d'abord pour le solemniser continuèrent d'être célébrés comme auparavant, sans qu'ils eussent la même destination.

Par les paroles de la Collecte du troisième Dimanche après Pâques, où on demande à Dieu sa grace sur ceux qui sont reçus dans la Communion du Christianisme, &c. l'Eglise Anglicane fait en quelque sorte la commémoration de l'ancien Baptême, dont on vient de parler. La Collecte du cinquième Dimanche prépare les fidèles à recevoir les consolations du S. Esprit. Les Anglicans l'appellent le Dimanche des Rogations, à cause des trois jours qui le suivent. Sur ces Rogations on doit remarquer que les Anglicans jeûnent alors, mais sans commandement exprès de l'Eglise. Les Litanies & les prières de ces jours de Rogations tendent à implorer la bénédiction de Dieu sur les fruits, & sur les autres productions de la terre dans le tems le plus critique de l'année. On sçait au reste que cette pieuse pratique est due à S. Mammert Archevêque de Vienne en Dauphiné. On trouve dans un Auteur extrêmement opposé aux Anglicans (d) un usage, dont on ne peut dire s'il est généralement observé. C'est la Procession autour des champs, déchargée des cérémonies Catholiques, mais qui n'est cependant, selon cet Auteur, qu'un reste superstitieux du Papisse & du Paganisme. Les Anglicans font, dit-il, une lustration des champs, en chantant des Pseaumes & les grandes Litanies, & récitant des prières convenables. Le Prêtre qui marche à la tête de cette Procession, est suivi, comme chez les Catholiques, d'une foule de Paisans & d'autres dévots, qui s'intéressent par zèle, ou pour l'amour de leurs champs à cette dévotion de campagne. On n'a rien à remarquer touchant l'Ascension, que la justesse & la convenance des Collectes, des Prières & des Leçons, (e) selon le Docteur Sparrow, avec beaucoup de (f) types & d'allégories.

Le Dimanche & la semaine qui suivent l'Ascension portent en Anglois le nom de (g) semaine d'attente, parce que les Apôtres attendoient alors l'accomplissement de la promesse du Seigneur. Les Anglicans nomment la Pentecôte le (h) Dimanche blanc, à cause de la solennité du Baptême de la veille, après laquelle, ainsi qu'on vient de le dire, les nouveaux Baptisés se présentoient vêtus de blanc à l'assemblée des fidèles. peut-être aussi lui a-t-on donné ce nom, pour désigner cette lumière que le S. Esprit répand dans le cœur des fidèles.

Le 23. Avril qui est le jour de S. George que l'Angleterre Catholique a regardé autrefois comme son Patron, est remarquable par la Procession des Chevaliers de la Jarretière. Cette Procession nous rappelle ici la cérémonie de l'Ordre de la Jarretière, dont nous avons parlé ailleurs. Nous nous contenterons donc de copier ici touchant cette Chevalerie, ce qu'en dit l'Auteur des (i) Mémoires & Obser-

(a) Ubi sup. p. 111. & 113.

(b) Principalement à cause des conversions des Païens.

(c) C'est la raison du nom que porte en Latin le Dimanche de l'Octave de Pâque, *Dominica in Albis*. Les Anglois l'appellent *low-sunday*, petit Dimanche, par rapport à celui de Pâque qui est le grand.

(d) *Calderwood*, ubi sup. p. 525.

(e) Ubi sup. p. 125.

Tome IV.

(f) V. Ibid. p. 20. & suiv.

(g) *Expellation-week*.

(h) *White-Sunday*. *L'Estrange*, Ch. V. p. 146.

croit que le mot de *White* est corrompu en cette occasion du François *blanc*, prononcé à la manière Angloise; & cela est d'autant plus ingénieusement trouvé, qu'en comptant le Dimanche de Pâque, celui de la Pentecôte est le huitième après Pâque.

(i) Ubi sup. p. 54. & suiv.

» *uations.* » Edouard III. institua l'Ordre dont il est question, sous les auspices de
 » S. George Patron d'Angleterre. Le nombre des Chevaliers est de 25. y compris
 » le Souverain, qui est le Roi. Ils portent le Cordon bleu passé en baudrier, & à
 » ce Cordon est attachée la figure de S. George combattant le Dragon. La Jarre-
 » tière se met à la jambe gauche, & n'est quelquefois qu'un simple ruban bleu, de la
 » même largeur que celui du Cordon. Quelquefois elle est ornée de ces paroles,
 » *bonni soit qui mal y pense.* Le Chapitre de l'Ordre se tient ordinairement à Wind-
 » sor, & la cérémonie de l'installation se fait dans la Chapelle du même Château.
 » On n'accorde en Angleterre qu'à des personnes de la première qualité d'être fait
 » Chevalier de la Jarretière. Si néanmoins un Gentilhomme non titré, c'est-à-dire
 » qui ne seroit ni Marquis, ni Duc, &c. s'étoit acquis tout ensemble & une grande
 » réputation par quelques beaux exploits, & une grande part à la bienveillance du
 » Roi, il ne seroit pas nécessaire qu'il fût du nombre des Lords, pour être capable
 » de recevoir l'Ordre. Quand le Roi crée des Chevaliers, il leur touche l'épaule
 » d'une épée nue, eux étant à genoux, & leur dit, ou plutôt disoit autrefois,
 » *sois Chevalier au nom de Dieu. Avance Chevalier.* Disons ici en passant, & tou-
 » jours en citant le même Auteur, que le mot de Noble étant d'un usage plus resserré en
 » Angleterre qu'en France, on ne doit pas s'en faire la même idée. Si on veut sçavoir
 » ce qu'il rapporte pour le prouver, on doit le lire à l'Article qui concerne la No-
 » blesse, aussi bien que ce qu'il dit des différences de Chevalier, Baronnet, Knight,
 » qu'il traduit par Chevaliers, Bacheliers, & Esquive ou Fuyeur, à l'Article qui con-
 » cerne les Chevaliers. Aux Chevaliers de la Jarretière joignons-en de bien intérieurs;
 » ce sont ceux du Bain institués par Henri IV. Roi d'Angleterre, au nombre de 46.
 » On les nomma *Chevaliers du Bain*, à cause que la veille de la cérémonie de leur
 » réception, après s'être revêtus d'un habit d'Hermite, ils veilloient toute la nuit &
 » se baignoient.

On sçait assez que le Dragon terrassé est un des grands attributs de l'ancien
 Patron de l'Angleterre, & le fruit de la valeur de ce Saint. Les Anglois, au-
 tresfois aussi excellens légendaires qu'aucune autre Nation Chrétienne, lui firent
 une légende, dont l'Auteur des *Mémoires & Observations* (a) nous donne un fort
 long extrait. Il est trop étendu pour le copier, & on croiroit le gêner, si on
 l'abrégéoit. Il n'y a peut être aucun Roman de Chevalerie, qui contienne des traits
 plus originaux que cette légende; & on peut dire que le Dragon, qui après le
 Saint est le héros de la pièce, est fort au-dessus de tous les Dragons, qui ont fait
 figure dans l'Antiquité Chrétienne & Païenne. Nous en avons eu en France: mais
 ils ont été combattus avec moins de peine, & l'appareil de l'expédition a été plus
 simple que celui qu'il a fallu pour vaincre (b) le Dragon Libyen, & tous ces autres
 Dragons terrassés en Grèce & dans l'Orient. Par exemple, S. Romain qui a laissé
 après lui le Privilège de la *Fierte* à la Ville de Rouen, n'employa que son Eto-
 le pour domter celui qui (c) *infestoit* les environs de la Ville. Il la lui mit au cou,
 le fit conduire en cet état dans Rouen par un prisonnier condamné à mort,
 qu'il avoit pris pour témoin de cet exploit, & le fit brûler dans la Place publique
 à la vue de tout le peuple. La mort du Dragon fit accorder la grâce au pri-
 sonnier compagnon de S. Romain; & c'est pour conserver la mémoire de cet évé-
 nement, que tous les ans, à l'Ascension, on délivre un prisonnier condamné à
 mort, pour quelque crime que ce soit, moiennant qu'il aide à porter en Pro-
 cession la Châsse, ou la (d) *Fierte* de S. Romain.

Voici ce qu'il y a de remarquable dans cette Cérémonie, tiré d'un vieux Li-
 vre peu commun, intitulé *Plailloiers & Réponses concernant le Privilège de la Fier-
 te Saint Romain*, imprimé à Paris en 1611. » Saint Oüen Chancelier de Fran-
 » ce ayant succédé à Saint Romain en l'Evêché de Rouen, pour perpétuer la mé-
 » moire de cette délivrance miraculeuse (du Dragon,) & donner sujet au peu-
 » ple Catholique de rafraichir par chacun an, & renouveler la reconnaissance
 » d'un si grand bien par continuelles prières à Dieu & actions de grâces, obtint
 » du Roi Dagobert pour l'Archevêque, Doien, Chanoines & Chapitre de Rouen,
 » le pouvoir & faculté d'élire en leur Chapitre chacun an, le jour de l'Ascension de
 » Notre Seigneur, un prisonnier, pour quelque cas qu'il fût detenu, & icelui met-
 » tre hors des prisons & à pure délivrance, sans que puis après il pût être re-

(a) Ubi sup. Article S. George, page 214.

(b) La Légende Angloise dit que S. George
 terrassa le Dragon en Libye.

(c) Connu sous le nom de la *gargonille*.

(d) *Fierte* à *Fesuro*.

« cherché ne inquérité pour les crimes par lui commis. Ce privilège a été con-
 « firmé de tems en tems par nos Rois, & en ont toujours les Archevêque,
 « Doien, Chanoines & Chapitre de Rouen pleinement & paisiblement joui sans
 « aucun contredit. Depuis il ne s'est passé une seule année, en laquelle ils n'aient
 « délivré un prisonnier criminel, fors & excepté pour le crime de Leze-Maje-
 « sté, & d'autant que pendant la prison de Richard Roi d'Angleterre, & Duc
 « de Normandie, le Chapitre n'avoit délivré aucun prisonnier, il lui avoit été
 « permis d'en délivrer deux l'année entuivante. Tant étoit grande la prérogati-
 « ve de ce privilège, que la possession du Chapitre ne pouvoit être interrompue
 « par quelque accident que ce fut, non pas même par la captivité d'un Roi leur
 « Duc & Seigneur. Cette délivrance se fait toujours en public, à la vue de tout
 « le monde, & en grande solennité. Car treize jours avant l'Ascension quatre
 « des Chanoines, accompagnés de quatre Chapelains revêtus de Surplis & Au-
 « musses, aiant l'Huissier devant eux, vont sommer les Officiers du Roi en la
 « Grand Chambre du Parlement, puis au Bailliage, & en la Cour des Aydes,
 « de cesser & faire cesser à l'endroit de tous Criminels détenus ès prisons du Roi
 « toutes procédures extraordinaires, jusques à ce que leur privilège ait sorti son
 « plein & entier effet. Le Lundi des Rogations, deux Chanoines Prêtres, accom-
 « pagnés de deux Chapelains, de l'Huissier du Chapitre, & du Notaire aussi Prê-
 « tre, vont ès prisons, prennent les dépositions de ceux qui se veulent pré-
 « valoir du Privilège, & continuent à y vaquer ès jours suivans jusqu'au jour de
 « l'Ascension, auquel les prisonniers sont sommairement récolez & interrogés,
 « s'ils persistent en leurs confessions, & s'ils y veulent rien ajouter: puis après
 « sur les sept heures du matin du même jour tous les Chanoines Prêtres s'as-
 « semblent en leur Chapitre, invoquent la grace du Saint-Esprit, & font serment
 « solennel de ne rien révéler des dépositions des criminels. Les dépositions lues,
 « le choix du prisonnier fait, le nom d'icelui est écrit en un cartel scellé &
 « cacheté des sceaux du Chapitre, & promptement envoyé par un Prêtre Cha-
 « pelain revêtu de son Surplis & Aumusse au Parlement assemblé, attendant la
 « nomination du prisonnier, sur laquelle sur le champ ils donnent leur Arrêt par le-
 « quel est dit que le prisonnier élu par le Chapitre lui sera délivré, pour jouir du
 « privilège de la Châsse Saint Romain, pour lui & ses complices. Ils sont dé-
 « livrés & mis hors des prisons; & lors, en la présence de tout le peuple, sont
 « brûlées sur l'Autel toutes les dépositions des autres Criminels, qui n'ont point
 « été élus par le Chapitre. Puis se fait la Procession, en laquelle paroît la Gar-
 « gouille, ou le Dragon élevé au haut d'une perche, & sous les pieds de S.
 « Romain; & est portée la Châsse, dont le prisonnier nue tête porte le premier
 « bout du brancard, accompagné des autres qui depuis sept ans ont été déli-
 « vrés, tenans tous en leur main des torches ardentes. La Procession faite, se dit
 « la Messe, pendant laquelle le prisonnier va à chacun des Chanoines, & demande
 « pardon à genoux, & est exhorté par tous d'amander sa vie. La Messe ouïe, il est
 « mené en la maison du Maître de la Confrairie de S. Romain, où, quelque pauvre
 « qu'il soit, il est traité & servi magnifiquement. Le lendemain matin il se présente au
 « Chapitre, où étant à genoux en la présence de tout le peuple, il est blâmé selon
 « l'énormité de son crime par un des Chanoines à ce commis, & admonesté de ren-
 « dre grâces à Dieu, à Saint Romain & au Chapitre; & finalement après qu'il a
 « promis de venir ou envoyer par chacune des sept années prochaines avec une
 « torche ardente en la Procession, & s'être confessé au Pénitencier de l'Eglise, il
 « reçoit l'absolution de ses fautes. « Un des Auteurs du Recueil d'où nous tirons
 « cet Extrait dit, en parlant de la Fierce & de la Gargouille, « qu'on y exhibe un
 « monstre presque aussi grand que cette Gargouille, un homme couvert de cri-
 « mes, pour le ravir des mains de la Justice, & lui acquérir une impunité, com-
 « me pour admonester ceux qui sont présens, que si quelqu'un a conçu en son en-
 « tendement des méchancetés semblables, il les peut librement exécuter, &c. «
 Au reste ce même Auteur combat hardiment & le miracle, & le tems auquel on
 place le Saint qui le fit. Les raisons sont fortes; elles parurent convaincantes
 au Grand Conseil, comme cela se voit par l'extrait de ses Registres. Dans la dé-
 fense produite par le Chapitre de Rouen, pour justifier le privilège de la Fierce
 de S. Romain contre ces raisons, on trouve une particularité digne de remar-
 que, & tirée du *Rational* de Durand. C'est que parlant des Rogations, il dit que
 de son tems on y portoit en procession un Dragon, lequel les deux premiers jours
 des Rogations avoit la queue *enfice & levée en haut* par le bout, pour signifier,

que » sous la Loi de Nature & écrite, le Diable, fier & orgueilleux, avoit exercé sa puissance sur tout le monde; & le troisième jour il avoit la queue défilée & ravalée contre bas, pour représenter que le Diable avoit perdu la plus grande part de sa puissance sous la Loi de Grace signifiée par le troisième des Rogations ».

Si on est curieux de sçavoir d'autres particularités sur la Fierce & touchant le Dragon Gargonille, on doit lire les *Recherches de la France* de Patquier au Chapitre XLII. du Livre IX. A cette *Gargonille* si heureusement vaincue par S. Romain, ajoutons le Dragon que S. Quirin domta aussi avec l'Étole de S. Nicaïse, & celui que S. Donat Evêque en Epire fit mourir par le signe de la Croix. Ce dernier Dragon, auprès duquel tous les Dragons du Christianisme & du Paganisme, y compris l'Hydre d'Hercule, ne sçavoient être comparés, étoit d'un poids, & d'une grandeur si énormes, qu'il fallut seize bœufs pour le traîner au lieu du supplice. Car il fut brûlé dans les formes, & il le méritoit bien, après tout le mal qu'il avoit fait.

Il n'y a rien de particulier dans ce qui s'observe le Dimanche de la Trinité, ni dans les jours de Fêtes destinés à S. Barnabé, à S. Jean-Baptiste & à la mémoire des Apôtres. La naissance & le rétablissement de Charles II. & autres jours de cet ordre consistent en une dévotion, dont on a déjà dit, qu'elle est plus remarquable par des excès de joie que par des excès de piété. A quoi serviroit-il donc de décrire ici toutes les irrégularités des anniversaires de cette espèce? C'est de ces anniversaires qu'on peut dire véritablement, qu'on y reconnoit (a) le caractère & le génie du Peuple qui les solemnise. On y trouve l'Anglois impétueux & mutin, égayant sa mélancholie avec le secours du *Rum*, & des bières fortes de son pays, ou par le moyen des gros vins de Porto; l'Allemand porté pesamment vers cette joie qu'excite le vin, & y prenant feu au moindre ombrage que se fait son point d'honneur; le Hollandois regardant froidement les plaisirs des autres, ou rêvant tristement à ses intérêts la pipe à la bouche, & l'esprit aussi concentré pendant la Fête, que dans les circonstances les plus épineuses de son commerce; le François vit & pétillant, plus content d'une saillie de gaieté que de l'affaire la plus sérieuse, passant avec la légèreté d'un papillon d'un objet à l'autre, en un mot, aussi peu appliqué à ses plaisirs qu'à ses affaires. A l'égard de la Fête que les Anglicans ont consacrée à l'honneur de S. Michel, l'Eglise veut qu'on la chomme (b) à cause que les Anges, (car elle n'est pas uniquement pour S. Michel) sont les Ministres de Dieu sur la terre, & qu'ils combattent pour nous contre Satan. *Ils représentent aussi notre condition au trône de grace.* Enfin si la Fête porte particulièrement le nom de l'Archange S. Michel, c'est qu'après avoir été l'Ange tutélaire de l'Eglise Juive, il s'est devenu ensuite de l'Eglise Chrétienne. On ne doit pas douter que cette *Eglise Chrétienne* ne soit ici, préférablement à toute autre Communion, l'*Eglise Anglaise*, puisque c'est un Anglican qui parle. Les Presbytériens prétendent qu'une telle Fête prépare au moins les superstitieux Anglicans au culte des Anges; & qui leur a dit, continuent ils, (c) que l'Ange S. Michel n'est pas Jésus-Christ? La Collecte de la Fête de S. Michel demande à Dieu le secours de Saint Michel & de ses Anges en faveur des hommes, & l'Épître du jour contient ce que l'Apocalypse rapporte historiquement, ou allégoriquement, de leur combat contre Satan & contre les autres Demons ses Ministres.

Nous omettons toutes les Collectes, les Prières, &c. du 5. Novembre, jour trop connu en François sous le nom de *Conspiration des Juifs*, & pourtant moins odieux en apparence que celui de *Conspiration des Papistes*, qu'on lui donne en Angleterre. On ne remarquera rien non plus touchant le jour qui porte le nom de S. André, sinon que la Collecte du jour ne parle plus du Martyre de cet Apôtre, qui, selon la tradition & quelques Martyrologes, a été crucifié. Pour la Toussaint, chacun sçait que cette Fête est une commémoration de tous les Saints réunis, pour ainsi dire, en un seul jour, afin de n'en oublier aucun. Les Anglicans ne font qu'insinuer ce motif. » Ce seroit, (d) dit l'un d'eux, une charge trop pénible, que de vouloir nous rappeler la mémoire de chaque Saint en particulier que Dieu a honoré de ses grâces; & cependant, comme on peut craindre d'avoir manqué à

(a) Voyez ce que dit Apulée, Lib. de *Deo Sorditis*, que les passages des SS. PP. qui ont crû que S. Michel est J. C.
 (b) *Sparrow*, Riti male &c. ubi sup. p. 153.
 (c) *Calderwood*, ubi sup. p. 479. où il cite quel-

(d) *Sparrow*, ubi sup. p. 153.

» qu
 » foi
 » né
 L'
 Mar
 paru
 juq
 zare.
 chom
 étoie
 V.
 en p
 publi
 le fa
 nitre
 muni
 mém
 » qu
 » tou
 » heu
 Thé
 le re
 ligion
 plus
 C'est
 hérési
 marq
 Ces p
 croie
 nions
 pliqu
 acqui
 effai
 comm
 sition
 instr
 justes
 faire
 attrib
 Qu
 can,
 l'auto
 comm
 dévot
 tion
 & po
 fleurs
 se fai
 la dis
 habit
 somp
 rien,
 son m
 Relig
 charit
 moine
 comp

(a)
 thought
 P. 133
 To

quelque devoir dans la célébration de chaque (a) Fête particulière, l'Eglise a eu soin d'instituer un jour de commémoration générale pour suppléer au défaut de négligence.

L'Eglise Anglicane solemnisoit au commencement de sa réforme la Fête de Sainte Marie-Madeleine le 22. Juillet. On l'a supprimée avec la Collecte, parce qu'il a paru incertain aux derniers Réformateurs de la Liturgie, si la Sainte dont on avoit jusques-là chommé la Fête étoit Marie-Madeleine, ou l'autre Marie sœur de Lazare. Dans cette incertitude, quelques personnes auroient dit qu'il n'y avoit qu'à chommer les deux Fêtes de ces Saintes en un même jour; par là les deux Saintes étoient également honorées.

Voilà ce qui regarde l'article des Fêtes; mais il est nécessaire de parler encore en peu de mots du Service Anglican. On sçait que le Service Religieux doit être public; & plutôt que d'y manquer faute d'Eglise, la rubrique avertit qu'on doit le faire en particulier. On sçait qu'une autre rubrique ordonne au Prêtre ou Ministre de faire le Service en Surplis, & d'y ajouter (b) la Chape pour la Communion dans les Eglises Cathédrales & Collégiales. On sçait enfin que conformément à une autre rubrique, le Curé de chaque Paroisse, ou tel Ministre qu'il substitue à sa place, doit instruire & examiner en public sur le Catéchisme tous les enfans de la Paroisse, & cela le Dimanche & les jours de Fêtes, demi-heure au moins avant la prière du soir. C'est au défaut d'instruction, disoient des Théologiens du Synode de Dordrecht, qu'il faut attribuer les hérésies; mais comme le terme d'hérésie est un des plus équivoques, qui se soient introduits dans la Religion, & que ne pas approuver certaines explications autorisées par le parti le plus fort est aussi dans ce parti une hérésie, ces Théologiens pouvoient ajouter; C'est au défaut de soumission à LA RAISON du système autorisé, qu'on doit attribuer les hérésies. Allons plus loin. Il se trouve de tems en tems des gens difficiles, qui remarquent que tout ce qui est l'ouvrage de l'esprit humain est sujet à l'imperfection. Ces gens ne regardent pas les systèmes comme des Oracles du Saint-Esprit. Ils croient qu'on peut recueillir des idées reçues de longue main, & éclaircir des opinions établies. Ils hazardent souvent d'expliquer des choses qui peuvent être expliquées; & comme les systèmes prennent racine avec l'âge, que les nouveautés acquièrent de l'autorité, & se rendent respectables en vieillissant, les idées qu'on essaie de leur substituer manquent rarement d'être odieuses, & de se faire regarder comme un attentat à la Religion. Un Théologien qui se trouve dans cette disposition, peut dire dans quelque Secte que ce soit; C'est aux éclaircissmens & aux instructions, qu'on doit attribuer les hérésies. Renfermons cette idée vague dans ses justes bornes, & disons au contraire; c'est à l'amour de la nouveauté, à l'envie de faire valoir ses propres sentimens, & d'abandonner la saine tradition, qu'on doit attribuer les hérésies.

Quoiqu'il en soit, disons un mot des Sermons, qui, selon (c) un Auteur Anglican, ruinent chez les Presbytériens tout le mérite des Catéchismes, & usurpent l'autorité que l'instruction devoit avoir dans l'Eglise. Il est très-vrai qu'aujourd'hui, comme du tems de cet Auteur Anglican, les Sermons sont le grand objet de la dévotion Calviniste ou Presbytérienne; peut-être, parceque cette sorte de dévotion est moins difficile & moins gênante que toute autre, & pour le Prédicateur, & pour l'Auditeur. Il semble aussi que celui-ci s'amuse agréablement parmi les fleurs & les figures qu'il trouve répandues dans les Sermons, & que le Prédicateur se fait valoir comme un Apôtre auprès des dévots, par l'adresse qu'il montre dans la distribution de ces ornemens. Cette agréable dévotion ne tourne que trop en habitude: on se plaint qu'elle donne à beaucoup de fidèles cette confiance présomptueuse que J. C. reprochoit aux Pharisiens. Un dévot, Calviniste ou Presbytérien, après avoir entendu cinq ou six Sermons pendant la semaine, est si fier de son mérite devant Dieu, qu'il se croit établi pour décider souverainement de la Religion de celui qui n'en a entendu qu'un le Dimanche. Cela l'autorise à médire charitablement de tous ceux qu'il a vus dans l'Eglise, & dont il a épluché jusqu'au moindre geste avec une sainte curiosité. Cependant une régularité extérieure n'accompagne pas même cette sorte de dévotion; & il semble qu'on pourroit lui ap-

(a) In these particular feasts. We may justly be thought to have omitted some of our duty, &c. ubi sup. p. 133.

(b) Rubrique, &c. dans *Sp. provv*, Rationale, ubi sup. p. 248.

(c) *L'Esprit*, Alliance, &c. Ch. IV. p. 97.

pliquer ce qu'un Bel esprit Romain (a) a reproché à ceux qui alloient entendre au Barreau les harangues des Orateurs de son tems. Rien ne ressemble mieux à ce qui se passe dans nos Eglises.

Rendons justice aux Sermons des Anglicans. Ces Sermons instruisent & parlent au cœur, sans employer avec excès depuis le commencement du discours jusqu'à la fin ces traits hardis de Rhétorique, qui souvent étourdissent sans persuader, ni ces agréables fleurs qui amusent l'Auditeur sans l'appliquer. Ils ne montrent les vérités de la Religion qu'avec la simplicité de l'Évangile. En effet la vérité est trop lumineuse par elle-même, pour avoir besoin d'aucun éclat emprunté. Si l'usage observé aujourd'hui chez les Anglicans, d'éviter dans les discours Chrétiens, ce que j'oserois bien appeler la *Charlatanerie de la Religion*, est comme une espèce de mode, elle est trop belle pour ne pas souhaiter qu'elle ne se perde jamais chez eux, & qu'elle passe bien-tôt chez tous les peuples Chrétiens. Une autre chose digne de remarque chez les Anglicans, c'est l'usage permis aux Prédicateurs de lire leurs Sermons en chaire, & même les Sermons d'autrui. On ne conçoit pas ailleurs l'utilité de cette méthode; & il y a tel pais Calviniste, où les fidèles le liguroient tous-jours pour lui préférer une espèce de pompeux galimatias, prononcé d'un ton décliné & d'une voix hardie; un jargon mystique qui sonne à l'oreille de certains dévots comme si c'étoit le langage même de S. Paul; un discours tissé de phrases qui jurent, malgré la peine que leur assemblage a coûté au compilateur, & celles qu'elles lui coûtent pour les reciter. Les fidèles qui écoutent, prennent les efforts du Prédicateur & tout le désordre de son visage pour un zèle Apostolique.

Finissons par la critique qu'un zèle Presbytérien (b) a faite de quelques usages des Anglicans. Cet Auteur se plaint que la Prédication, qui, selon lui, devoit être l'ame de la Liturgie, n'en est pourtant qu'un accessoire. Il est vrai, ajoute-t'il, qu'il se trouve un grand nombre de Prêtres Anglicans, qui sont incapables de prêcher, (*imò nec plerisque locis magis aptus est sacerdos Anglicanus ad concionandum quàm asinus ad Lyrum.*) Mais cette incapacité est beaucoup moindre aujourd'hui que du tems de *Calderwood*. Il étale beaucoup de raisons pour prouver que la prédication est la partie essentielle du devoir des Evêques & des Prêtres. Prêcher aux peuples, c'est, dit-il, faire la dissection du pain aux affamés. Tout ce que la Liturgie prescrit, un enfant de dix ans pourroit le faire. Elle est l'abrége de celle des C. R. un abrégé réformé, *épuré* même, si l'on veut: cependant, au dire des Puritains outrés, le grand avantage de cette Réforme est d'avoir produit seulement une Liturgie plus commode, & moins fatigante que celle des Catholiques. Si on répond que la lecture des Homélies supplée dans les Eglises Anglicanes à ces prédications, le zélé Puritain replique, qu'avec une Homélie on ne fait pas la véritable dissection du pain de vie: *non est illud Dei verbum ritè secare, homiliam legere*. Le Presbytérien condamne aussi les répétitions que le peuple fait des Prières après le Prêtre; ces Prières prononcées tantôt haut & tantôt bas, les unes à genoux, les autres debout; ces Litanies qu'ils traitent de *batalogie* superstitieuse & contraire à l'institution de J. C. ces Collectes qui se suivent par intervalles presque égaux, & ne valent pas une Prière continue; ce choix de jours, pour dire, ou chanter les Litanies; cette manière d'entendre l'Évangile debout, tandis qu'à l'Épître il est permis d'être assis; cette inclination du corps au nom de *Jesus-Christ*; cette manière enfin de Communier à genoux, inconnue, nous dit-on, pendant mille ans dans l'Eglise; c'est-à-dire, qui n'est seulement usitée, que depuis les commencemens de la Transubstantiation. La critique des usages s'étend bien plus loin: on ne fait qu'indiquer les principaux. C'est ainsi qu'à tous propos les Presbytériens s'acharnent à décrier les Evêques.

(a) Plerique tempus audiendi fabulis conterunt, ac subinde sibi nunciari jubent, au jam recitator intraverit, an dixerit praesationem, an ex magna parte evolverit librum: tunc denum, ac tunc quoque lenè concitanturque veniunt, nec tamen permanent, sed ante finem recedunt, alii dissimulantes & sursum, alii simpliciter & liberè. *Plin. Ep. XIII. Lib. 1.*

(b) *Calderwood*, *Alta. Damasc. Cap. X. p. 455.* & suiv.

Ce
signifi
admir

Ce
averti
en m
comm
horte
pèche
leur
clier
tente
excep
perfé
Litor
& de
mina
que t
un p

L'
Com
qu'il
donn
ce m
déter
excie
pour
brant
minic
stem
que l
Prêtr
lectu
est a
fessio
de l'
de F
Fères

(a)

(b)

(c)

Midi
ubi f
dans
" du
" tresp
" Me
Lect
puisq
ajoute
quell
si la L
le C
di ou
roit-

USAGES dans les SACREMENTS, &c. selon
L'EGLISE ANGLICANE.

La Communion.

COMMENÇONS par la Communion, & sans nous arrêter à ce que ce mot signifie, ni à l'idée qu'il présente, décrivons la manière dont ce Sacrement est administré selon le Rit Anglican.

Ceux qui prétendent participer à la Communion, dit la Liturgie, doivent en avertir le Ministre le jour précédent; & si parmi eux il s'en trouve qui soient en mauvais exemple à l'Eglise par une vie déréglée, ou par les injustices qu'ils commettent, &c. il est du devoir de ce Ministre de les reprendre, & de les exhorter à la repentance avant que de les admettre à la Sainte Table. Il les empêchera d'en approcher, jusqu'à ce qu'ils aient donné des marques sincères de leur repentir. Il leur demandera la restitution des biens mal acquis; il réconciliera ceux qui se haïssent. Les tems sont tels, qu'il faut généralement se contenter de ce que la bouche promet, & cela dans tous les pais Chrétiens sans exception. Nous ne vivons plus au tems des Apôtres, ni sous le joug de ces persécutions qui servoient à purifier l'Eglise. Sur l'Article de la réconciliation, la Liturgie ordonne de recevoir à la Communion celui qui pardonne à son ennemi, & de dénoncer à l'Ordinaire celui qui refuse de se réconcilier. Voilà le préliminaire de la Communion; c'est un point de discipline. L'hypocrisie, qui masque si souvent dans les Actes Religieux, est la seule chose qui puisse le rendre un point de cérémonie.

L'Autel, c'est le nom que les Anglicans donnent ordinairement à la table de la Communion, doit être couvert d'une belle nape bien blanche. La Liturgie dit, qu'il doit être dans le corps de l'Eglise, ou dans le Chœur, au lieu où il est ordonné de faire les prières du matin & du soir. Hors du tems de la Communion ce même Autel est couvert d'un tapis de soie, & (a) toujours placé dans un lieu décent. Les Canons de l'Eglise Anglicane l'ordonnent ainsi: mais ces précautions excitent (b) la mauvaise humeur des Presbytériens, & nous croions que ce qu'on pourroit en rapporter ici ne serviroit qu'à ennuyer le Lecteur. Le Ministre célébrant étant debout auprès de l'Autel du côté (c) du Nord, récitant l'Oraison Dominicale, & après cette Oraison une Collecte, que suit le Décalogue récité distinctement par le Prêtre, accompagné à chaque précepte de la Loi (d) d'un *Kyrie*, que l'Assemblée dit à genoux. Après cela vient une Collecte pour le Roi, que le Prêtre récite (e) debout, ensuite la Collecte du jour, & immédiatement après la lecture de (f) l'Épître & celle de (g) l'Évangile. A cette dernière lecture le peuple est aussi debout, & il l'est de même lorsque le Ministre chante ou récite la Confession de Foi du Concile de Nicée, ou de Constantinople, laquelle suit la lecture de l'Évangile. La Liturgie dit, que dans l'intervalle qu'il y a entre cette Confession de Foi & le Sermon ou l'Homélie, le Prêtre annonce au peuple les jeûnes & les Fêtes (s'il y en a) de la semaine suivante. C'est alors aussi que l'on publie les bans,

(a) *Altare vestit*, dit l'Anglois.

(b) *Cal servvood*, ubi sup. p. 529.

(c) Pourquoi du côté du Nord, plutôt qu'au Midi ou à l'Orient, dit notre zélé Presbytérien, ubi sup. p. 529. Je trouve de quoi lui répondre dans l'*Esrange*, p. 116. « Le Prêtre Anglican posté » du côté du Nord semble vouloir prendre le caractère du Prêtre Catholique Romain, qui à la Messe tourne le visage vers l'Orient ». Que le Lecteur se contente s'il lui plaît de cette raison, puisqu'on n'en donne pas de meilleure. On pourroit ajouter, qu'il n'y a point de réponse à faire à une question, qui d'elle-même est impertinente. Car si la Liturgie ordonnoit qu'au lieu du côté du Nord, le Célébrant se plaçât du côté de l'Orient, du Midi ou du Couchant, le Presbytérien ne demanderoit-il pas de même, pourquoi on choisiroit ce

côté plutôt qu'un autre. Ainsi pour couper pied à ces questions, il faudroit que le Célébrant ne fût placé d'aucun côté.

(d) *Sequitur*, ayez pitié de nous, & disposez-vous à Dieu, &c.

(e) Pour marque de son autorité. Volez ci-dessus. Être debout, & se tourner vers le peuple, désigne la qualité d'Envoyé de Dieu. Le Prêtre annonce les ordres de Dieu au peuple, la paix & la réconciliation aux vrais fideles, &c. Volez *Sparrovv*, ubi sup. p. 16.

(f) L'Épître représente, on représentoit autrefois la Loi, dit l'*Esrange*, Alliance, &c. p. 16. Il est donc naturel qu'elle précède la lecture de l'Évangile.

(g) Au nom de l'Évangile, le Clergé & le peuple chantent *gloire soit à Dieu*, &c.

ou, pour parler à la Calviniste, les annonces, les citations, les excommunications, &c. Rien, dit-elle, ne doit être publié dans l'Eglise pendant le Service divin que par le Ministre, ou le Prêtre, & celui-ci ne doit rien faire en cette occasion, qui ne soit conforme aux règles de la Liturgie, & aux ordres du Souverain ou de l'Ordinaire du lieu.

Sur le Sermon il n'y a rien à remarquer, sinon que, suivant une Constitution faite du tems d'Elizabeth (a), le Prédicateur n'y doit rien dire qui ne soit conforme aux saintes Ecritures, & à ce que les Peres Catholiques, (ce qui signifie orthodoxes) & les anciens Evêques ont recueilli de conforme à cette doctrine de l'Ecriture. Après le Sermon, ou l'Homélie, le Prêtre retourne à l'Autel, & commence la seconde partie du service de la Communion, qui est l'Offertoire, en disant plusieurs Sentences tirées des saintes Ecritures; Sentences, (b) dit *Calderswood*, avec cette malignité qu'on reconnoît assez dans tous les partis, qui tendent à attirer les libéralités des fidèles envers les pauvres. Il est tenté de censurer celles qui servent à l'entretien des Ministres, & pour lesquelles il y a des jours fixes, (c) qui partagent à peu près l'année en quatre quartiers, selon le Règlement de l'année 1536. Pendant la lecture des Sentences, (d) les Diacres & les Curateurs de l'Eglise, ou enfin d'autres personnes commises à cet effet, reçoivent (e) les aumônes pour les pauvres, & les autres libéralités du peuple, dans un bassin convenable, appartenant à la Paroisse; après quoi ils remettent respectueusement ces charités au Prêtre, qui doit les recevoir humblement & les poser sur l'Autel. La Liturgie ajoute, que lorsqu'on fera la Sainte Cène, le Ministre mettra sur la table, ou l'Autel, autant de pain & de vin, qu'il le jugera nécessaire. Il y a donc un service de Communion sans Communians. Nous verrons ce qui en est.

L'Offertoire est suivi de la Prière pour toute l'Eglise militante, différente aujourd'hui de ce qu'elle étoit dans la Liturgie (f) d'Edouard VI. On y lisait alors une commémoration de la Sainte Vierge & des Saints. On l'a retranchée, avec une espèce de prière pour les morts. Quand le Ministre, continue la Liturgie, avoit de la célébration de la Sainte Cène, ce qui se fait le Dimanche ou un jour de Fête, qui précède immédiatement, à la fin du Sermon ou de l'Homélie, il fit une exhortation, pour bien disposer ceux qui doivent recevoir la Communion, & s'il remarque de l'indifférence ou de la froideur pour ce Sacrement, il fait une autre exhortation, qui sollicite vivement les fidèles à la Communion; à quoi se joint un petit discours, qui réitère aux Communians les avantages spirituels du Sacrement, & l'impléte d'une Communion sans repentance, &c. Après cela le Prêtre supposant les Communians bien préparés, les invite à se confesser à Dieu en s'approchant de la Sainte Table. Le Prêtre & les fidèles font à genoux pendant la Confession. Elle est suivie de l'absolution, que le même Prêtre, ou l'Evêque, s'il est présent, prononce debout & en se tournant vers l'Assemblée, y ajoutant quelques passages suivis & pris d'ordinaire dans les livres du Nouveau Testament. Pour achever de fixer toute l'attention des Communians à cet acte religieux, le Prêtre dit, *élevez vos cœurs en haut, sursum corda*, &c. qu'on peut lire dans la Liturgie. La Préface que ces paroles précèdent, n'est pas toujours la même, puisque les jours de Noël, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Trinité ont chacun la leur. Le (g) Trisagium suit cette Préface. Lorsque le Prêtre se met à genoux auprès de l'Autel, il prie au nom de tous ceux qui doivent communier. Il se relève & s'y tient debout, dit la Liturgie, afin qu'il puisse rompre le pain plus facilement & avec plus de bienfaisance devant le peuple, & tenir la coupe entre ses mains avec moins de peine. Etant ainsi debout il dit la prière de la Consécration; & c'est à cette Consécration que commence la troisième partie du service de la Communion.

Remarquons ici ces paroles de la prière qui font la Consécration. « Ecoute nos prières, ô Pere de miséricorde; & nous fais la grace que recevant ces Créatures de pain & de vin, selon la sainte institution de J. C. en commémoration de sa mort & de sa passion, nous puissions être faits participans de son Corps & de son

(a) Voyez, *Sparrow*, Rationale, &c. p. 163.

(b) Ubi sup. Ch. X. p. 530.

(c) Noël, Pâques, S. Jean-Baptiste & S. Michel.

(d) Liturgie, &c.

(e) *The devotion of the people.*

(f) Voyez dans l'*Esrange*, Ch. VI. p. 153. & *Historical Account*, &c. p. 159. à la tête du *Rationale*, &c. du Docteur *Sparrow*.

(g) Voyez *Liturg.* Angl. après la Préface.

ons, &c.
e par le
ne soit
rdinaire

stitution
confor-
ortho-
PEerl-
mmence
ant plu-
t, avec
attirer
qui ser-
(c) qui
l'année
de PE-
unions
uable,
harités
liturgie
le, ou
one un

aujourd-
ors une
ec une
, aver-
in jour
élie, il
ommu-
ement,
ommu-
vanta-
, &c.
e à se
fidèles
même
r vers
livres
unians
, &c.
lt pas
de la
éface.
s ceux
» afin
ant le
si de-
com-

e nos
atures
de sa
& de
» son

8. &
Rati-



Par M. de la Roche

La COMMUNION des AMERICAINS à



des ANGLAIS à SAINT PAUL.

» fo
» ai
» C
» ap
» di
» le
» fo
Ang
qui
ielle
plein
dit,
cieu.
dan
» qu
» té
» qu
» tu
» un
» qu
C'ef
corp
Hof
ficile
Chr
Lech
tiens
main
les I
l'Ev.
L
les I
nion
parc
Tran
crain
l'aut
à di
une
pre
rans
pour
à ce
les C
porta
le re
cile

(a
(b
(c)
(d)
(e)
en a
(f)
to div
cle an
Franç
(g)
myfter
body,
(h
rayer.
(i)

» son Sang précieux : lequel en la même nuit qu'il fut livré, (a) prit du pain, & » ayant rendu grâces, (b) le rompit & dit, prenez, mangez, ceci (c) est mon » Corps, qui est rompu pour vous; faites ceci en mémoire de moi. De même » après le souper, il prit (d) la coupe, & ayant rendu grâces, il la leur donna, » disant, buvez-en tous; (e) ceci est mon Sang, le Sang du Nouveau Testament, » lequel est répandu pour vous en rémission de vos péchés : faites ceci toutes les » fois que vous en boirez en mémoire de moi. « Quel est donc le sentiment des » Anglicans, dans cette manière de recevoir le Sacrement de l'Eucharistie? La prière » qui précède celle de la Consécration demande à Dieu (f) que nous mangions de » telle manière la Chair de J. C. & que nous buvions tellement son Sang, que nos corps » pleins de péchés soient netoies par son Corps, &c. Une prière qui suit la Communion » dit, (g) nous avons été sustentés de la nourriture spirituelle du Corps & du Sang pré- » cieux de J. C. On ne sçauroit attribuer aux Anglicans de croire la Présence réelle » dans le sens des Catholiques Romains, (h) c'est-à-dire, une Présence physique, » qui conserve au corps de J. C. sous des impressions étrangères toutes les proprié- » tés naturelles des corps. Mais ils ne laissent pas d'admettre une Présence, qui, » quoi qu'invisible, est très-véritable. La seule qu'ils excluent est une Présence na- » turelle, sensible, physique & locale; & ils ne refusent point (i) d'en admettre » une invisible, spirituelle, (k) sacramentelle; mais véritable pourtant, & telle » qu'ils jugent convenable au dessein de J. C. « Un Corps présent spirituellement » C'est ce que les Catholiques Romains conçoivent aussi peu, que les Anglicans un » corps de l'étendue naturelle du corps humain compris dans le petit espace d'une » Hostie, &c. mais il ne nous appartient pas de *controverser* dans une matière si dif- » ficile, & qu'on peut bien regarder comme un des plus incompréhensibles mystères du » Christianisme. Avant que de finir cette petite digression, on peut demander à des » Lecteurs éclairés, si on avanceroit un paradoxe, en disant que les premiers Chré- » tiens n'ont été si fréquemment accusés par les Païens de manger de la chair hu- » maine dans leurs prétendus festins, qu'à cause d'une connoissance confuse qu'avoient » les Païens du Sacrement de l'Eucharistie, & des passages qui le concernent dans » l'Evangile selon S. Jean, &c.

Le Prêtre se communique le premier; (l) il communique ensuite les autres Prêtres, les Diacres, &c. s'il y en a, & enfin (m) le peuple. Ils reçoivent tous la Communion à genoux. *Ils la reçoivent dans leurs mains*, dit expressément la Liturgie, (n) parce que l'usage de la recevoir dans la bouche de la main du Prêtre favorise la Transsubstantiation. On ne décide pas de la solidité de cette raison, ni s'il étoit à craindre que le peuple ne réunît ici deux idées, qui paroissent si éloignées l'une de l'autre. On remarquera seulement, que quelques siècles avant qu'on eût commencé à disputer en Occident sur la nature de l'Eucharistie, il s'étoit au moins introduit une sorte de respect pour ce mystère, bien plus scrupuleux qu'il ne l'étoit dans les premiers siècles du Christianisme. On nous cite (o) *Eusèbe* & *S. Cyprien*, pour gars de l'usage de *mettre la Communion* dans la main du fidèle communicant; & pour nous apprendre comment les faux scrupules s'étoient glissés dans la dévotion à ce Sacrement, on nous montre près de quatre cens ans après ces Peres, les fidèles Grecs n'osant toucher ces très-saints mystères de peur de les profaner, & ne les portant à la bouche que sur une petite patène d'or ou d'argent : usage qui, malgré le respect apparent de ces timides fidèles, ne laissa pas de déplaire au (p) VI. Concile de Constantinople, qui le supprima. Pour la coutume de recevoir la Commu-

(a) Le Prêtre prend la patène.

(b) Il rompt le pain.

(c) Il met la main sur le pain.

(d) Il prend la coupe, ou le Calice.

(e) Il met la main sur tous les Calices, s'il y en a plusieurs.

(f) *So to eat the flesh of thy dear son J. C. and to drink his blood that our sinful bodies may be made clean by his body*, &c. Liturg. Angl. J'ai cité le François de la Traduction.

(g) . . . *Who have duly received these holy mysteries with the spiritual food of the most precious body*, &c. Liturg. Angl.

(h) *Relat. Apolog. des sentimens du P. le Courayer*. Tome prem. p. 109.

(i) Voici comment le petit Catéchisme s'ex-

prime dans la Liturgie Anglicane. « Le Corps & le Sang de J. C. sont vraiment & effectivement pris & reçus en la S. Cène. »

(k) « No can there be a true commemoration without the body, and blood exhibited and participated; because Christ gave not those visible elements, but his body and blood to make that spiritual representation ». *L'Estrange*, Alliance, &c. Ch. VII. p. 210.

(l) *Rubrique de la Liturgie Anglicane*.

(m) La double Planche qu'on voit ici, représente la Communion des Anglicans.

(n) *L'Estrange*, Alliance, &c. ubi sup. p. 209.

(o) *Ibid.*

(p) Génétal, appelé aussi *Quini-Sexte*.

munion à genoux, elle est certainement digne d'un mystère qui demande toute vénération. » (a) Appartiendroit il au sujet de se familiariser avec son Seigneur ? & comment oferions-nous recevoir le mystère de notre éternelle rédemption autrement que dans la posture la plus soumise & la plus humiliée ? A la vérité, ajoute l'Auteur qui s'exprime de la sorte, la manière de communier à genoux n'étoit pas reçue généralement dans l'Eglise primitive, parce que les jours de Communion les fidèles prioient debout : mais aussi en recevant la Communion, ils inclinoient le corps (b) comme par manière d'adoration. C'est en vain cependant que les Anglicans plaident pour leur gémissement, en soutenant aux Presbytériens, que la crainte d'une rechute dans (c) l'Idolâtrie Papistique est une crainte frivole ; les Presbytériens ne trouvent pas de posture moins convenable, ni de plus fâcheuse conséquence que celle-là. (d) La gémissement, disent-ils, est contre l'institution de J. C. (e) Elle est une invention de l'Antechrist ; & quand même elle seroit indifférente par elle-même, il suffit pour la rejeter, que l'Antechrist l'ait souillée, l'ait corrompue par le moyen de son infame Idolâtrie. Mais être assis autour d'une table, voilà, selon ces véhéments Orthodoxes, une situation convenable à l'institution du Seigneur. On trouve même une signification mystique toute prête, pour justifier cette manière de prendre la Communion. (f) Etre assis, dit le Puritain, marque la dignité à laquelle Dieu nous élève, la familiarité à laquelle il nous appelle. Etre assis, dit un (g) Calviniste, marque le repos spirituel du fidèle en J. C. Heureuse méthode que celle des explications mystiques ! Elle sera éternellement utile à tous les partis.

Le Prêtre, en donnant la Communion, dit (h) sur chaque Espèce une petite prière. La Rubrique de la Liturgie ajoute, que si le pain & le vin destinés à la Communion viennent à manquer, le Prêtre doit en consacrer davantage ; & qu'au contraire, s'il en reste après la Communion, le Prêtre retournera à la Table, ou à l'Autel, y posera avec respect ce qui reste des éléments consacrés, & les couvrira d'un linge blanc. La Rubrique défend de porter ces restes hors de l'Eglise. » Le Prêtre, dit-elle, & ceux des Communians qu'il jugera à propos d'appeler pour cet effet, les mangeront, & les boiront avec respect & gravité immédiatement après la bénédiction ». Ce grave respect est un sujet de censure aux Presbytériens.

Ici commence la quatrième partie du service. Après la Communion suivent l'Oraison Dominicale, & quelques prières d'actions de grâces. On chante aussi le Gloria in excelsis, cet Hymne que l'Antiquité a appelé l'Hymne des Anges. Et pourquoi, dit (i) un Docteur Anglican, chante-t-on au Sacrement du corps de J. C. ce que les Anges chantaient à la naissance du corps de J. C. ? Parce qu'il n'étoit pas moins convenable de chanter cet Hymne à l'honneur de J. C. (k) uni avec nous dans le Sacrement, qu'à la Fête de sa naissance qui l'a fait être (l) un d'entre nous. Une autre raison qui doit nous obliger à chanter ce saint Cantique, c'est que le Sacrement de la Communion nous élève à la condition des Anges. Enfin nous imitons aussi le Sauveur, qui après le souper Eucharistique chanta un Hymne. La Religion est pleine de ces imitations cérémoniales, s'il est permis de parler ainsi, infiniment moins difficiles que toute autre. Le Gloria in excelsis étant chanté, le Prêtre, où l'Evêque, s'il est présent, congédie les fidèles en leur donnant la bénédiction.

Chaque Paroissien doit communier au moins trois fois l'année. C'est la Rubrique qui le dit ainsi. Une de ces Communions est celle de Pâque. » Alors, ajoute-t-elle, chaque Paroissien paiera les droits Ecclésiastiques au Recteur, au Vicaire, ou au Substitut, ou à celui ou ceux qu'ils auront commis à cet effet. A l'égard de l'Offertoire, le Prêtre, ou Ministre, & les Curateurs disposeront après le Service divin de l'argent reçu pour telles œuvres pies qu'ils jugeront nécessaires ».

(a) Je rends seulement le sens de ce que dit perfitione, &c.
à cette occasion l'Esrange, ubi sup. p. 209. (f) Calderwood, ubi sup. p. 541.
(b) Κύριον τῆς πίστεως προσκύνησας. (g) Voyez la citat. ubi sup. p. 553.
(c) The fear of reverting to Popish Idolatry is altogether vain, &c. L'Esrange, Alliance, &c. pag. 209. (h) S'il y a un Diacre ou un autre Prêtre, il aide à l'Officiant, & donne le Calice au peuple.
(d) Voyez dans Calderwood, ubi sup. p. 541. (i) Sparrow, Rationale, &c. p. 181.
& suiv. les raisons qu'allèguent les Presbytériens. (k) Made one with us in the Sacrament. Le terme François n'exprime pas assez la force des termes Anglois.
(e) Ibid. p. 574. Genuclatio in percipienda Eucharistia ab Antichristo instituta est per se res adiphora, tamen cum posita ab Antichristo inquinata. (l) Cela fait un petit jeu de mots, qui n'a pas déplu au Docteur.

oute no-
eigneur
tion au-
vérité,
oux n'é-
e Com-
, ils in-
pendant
tériens,
frivole;
plus fa-
l'institu-
le seroit
soullée,
ir d'une
l'institi-
e, pour
urritain,
il nous
en J. C.
llement

petite
és à la
qu'au-
ble, ou
ouvrira
» Le
er pour
tement
tériens.
suivent
nulli le
es. Et
e J. C.
n'étoit
ec nous
e nous.
que le
n nous
e. La
ainfi,
uté, le
béné-

brique
joute-
icaire,
égard
près le
ires «.

tre, il
uple.

Le ter-
es ter-

a pas



Le BAPTÊME domestique.



CONVOI • Funbre des ANGI



Le SERMENT de la FILLE qui se trouve enceinte.



Funérailles des ANGLAIS.

Dans
l'usage
qui l'
» ble
» per
» te
» poin
trois
garde
Rubri
point
perfor
ajoute
» on
» lie
core l

VE
» men
» blée
» moi
» affit
» ont
» & le
& aint
parrain
marrain
» des
» du r
de la p
de la
usages
» tre
» bou
quoi il
de l'ea
comme
domest
exhort
le Prê
Prêtre
de le r
supposé
se de l'
baptise
monie
aux m
Selon
blic. I
dans u
décente
vit à u

(a) P
quam pro
(b) C
(c) L
(d) L
Nous ne

Dans les Eglises Cathédrales & Collégiales, où il y a plusieurs Prêtres, il est de l'usage de communier tous les Dimanches, à moins qu'il n'y ait de *justes raisons* qui l'empêchent. « On ne doit point célébrer de Cène sans un nombre convenable de personnes pour communier avec le Prêtre. Le nombre & le choix des personnes sont laissés à sa prudence. Mais quand même il n'y auroit dans toute la Paroisse que vingt personnes d'un âge à pouvoir communier, il n'y aura point de Cène sans Communians ». La Rubrique dit qu'il doit y avoir du moins trois ou quatre Communians avec le Prêtre : mais les ombrageux Puritains regardent cela comme une Messe au moins (a) *demi-privée*. Cependant la même Rubrique marque les Collectes qu'on doit dire après l'Offertoire, lorsqu'il n'y a point de Communians. Cet Offertoire, objectent les Puritains, est inutile quand personne n'offre, & il n'y a point d'Offrande sans Communians. La Rubrique ajoute, « les Dimanches & les jours de Fêtes, s'il n'y a point de Communians, on dira pourtant tout ce qui se doit dire à la Cène jusqu'à la fin de l'Homélie, ou jusqu'à la fin de la prière pour l'Eglise, &c. » C'est ce qui choque encore les Puritains. (b) *Voilà*, disent-ils, *une Messe sèche ; une ombre sans corps.*

Le Baptême.

VENONS au Baptême. « Il seroit convenable, dit la Liturgie, que ce Sacrement fût toujours administré les Dimanches & les jours de Fêtes. Les assemblées des fidèles étant alors plus nombreuses, elles peuvent mieux rendre témoignage de l'introduction des Baptisés dans l'Eglise. Outre cela tous ceux qui assistent au Baptême, peuvent se ressouvenir alors de la profession publique qu'ils ont faite devant Dieu & devant l'Eglise à leur Baptême, ou que leurs parrains & leurs marraines ont faite pour eux ». Mais la nécessité fait des exceptions, & ainsi on peut baptiser les enfans quelqu'autre jour que ce soit. (c) Il y a deux parrains & une marraine pour un garçon, & au contraire un parrain & deux marraines pour une fille. « Ces parrains & ces marraines se rendent auprès des fonts avec les enfans, immédiatement après la dernière Leçon des prières du matin & du soir ». Les Fonts, nous dit-on, sont à l'entrée de l'Eglise près de la porte, & les parrains & les marraines se présentent devant ces Fonts du côté de la porte. Les Presbytériens remarquent malicieusement le mystère de ces deux usages, où on trouve l'entrée des fidèles dans l'Eglise par le Baptême. « Le Prêtre se rend aussi auprès de ces Fonts remplis d'eau pure, & là se tenant debout, il fait la demande ordinaire à ces parrains & à ces marraines ; après quoi il récite les Prières. La première de ces Prières s'appelle la bénédiction de l'eau. C'est, pour ainsi dire, une Prière de respect. On ne la regarde pas comme étant d'une nécessité absolue, puisqu'on ne s'en sert pas au Baptême domestique. Ces Prières sont suivies d'une Leçon touchant le Baptême & d'une exhortation, qui avec une autre Prière précèdent l'abjuration du Démon, que le Prêtre exige des parrains & marraines, & leur confession de Foi. Ensuite le Prêtre prend l'enfant entre ses mains, en disant aux parrains & aux marraines de le nommer, & en le nommant après eux, il le plonge doucement dans l'eau, supposé que cet enfant soit en état de supporter l'immersion, sinon, il lui verse de l'eau sur le visage. Après avoir prononcé la formule du Baptême, *je te baptise*, &c. il fait (d) le signe de la croix sur l'enfant, & toute cette cérémonie est suivie de la Prière Dominicale, & d'une exhortation aux parrains & aux marraines.

Selon les Presbytériens, le Baptême ne doit jamais être administré qu'en public. Ils condamnent donc le Baptême domestique, lequel est pourtant permis dans une absolue nécessité, (e) moiennant qu'il soit administré d'une manière décente, & sans négliger les conditions essentielles au Baptême. Si l'enfant survit à un tel Baptême, il doit être présenté à l'Eglise, & le Prêtre doit s'infor-

(a) *Fides*, dit Calderwood, ubi sup. p. 535. *quam propè accedant ad Missam privatam.*

(b) Calderwood, ubi sup. p. 534.

(c) *Liturg. Anglic.*

(d) Les Anglicans justifient le signe de la Croix. Nous ne le regardons, disent-ils, ni comme effi-

cace par lui-même, ni comme capable de produire des effets miraculeux ; mais cela ne contente pas les Puritains.

(e) Voyez Sparrow, *Rationale*, ubi sup. p. 194. La Figure représente ici le Baptême domestique.

mer des parrains & des marraines devant l'assemblée, par qui & de quelle manière ces enfans a été baptisé. S'il l'a été par le Ministre ou le Curé de la Paroisse, il en fait sa déclaration publique. Cette formalité est suivie de quelques Prières, &c. S'il paroît par des réponses douteuses, ou autrement, que l'enfant n'ait pas été baptisé, ou qu'il l'ait été d'une façon irrégulière, le Prêtre le rebaptise en public conformément à l'institution du Baptême, excepté, » ajoute la Liturgie, qu'en plongeant l'enfant dans les Fonts, le Prêtre emploiera ce formulaire : *Si tu n'es point déjà baptisé, je te baptise au nom du Père, &c.* »

Passons au Baptême des adultes. On commence par les examiner, pour voir s'ils sont bien instruits dans la Religion, bien préparés par la prière, bien régénérés par le jeûne, la réflexion & la méditation. Trouvés capables, ils se présentent au tems & aux jours prescrits devant les Fonts, avec leurs parrains & leurs marraines. Ici les parrains & les marraines sont plutôt témoins de ce Baptême, que peres & meres spirituels, comme ils sont réputés l'être au Baptême des enfans. Le Prêtre s'adresse aux adultes, les exhorte, prie pour eux & avec eux. (a) Ils renoncent eux-mêmes à Satan, à ses œuvres, aux affections de la chair & à la vaine gloire du monde : ils font leur Confession de Foi. Pour le baptiser, le Prêtre les prend par la main droite, les place auprès des Fonts, & les baptise par aspersion. Il finit par une exhortation adressée d'abord aux parrains & aux marraines, & ensuite aux personnes nouvellement baptisées. La Rubrique dit aussi, que ceux qui ont été baptisés de cette manière, doivent être confirmés sans aucun décal après leur Baptême, afin d'être admis à la Communion.

La Confirmation.

CHEZ les Anglicans, comme chez les Catholiques, l'Evêque est le Ministre de la Confirmation, que les Anglicans ont dégradée de la Dignité de Sacrement, cependant telle qu'elle est, encore se trouve-t-elle blâmée, méprisée, (b) haïe des Presbytériens. L'Auteur que nous citons la traite de (c) source d'ignorance. Elle régné selon eux cette ignorance par tout où régné la Confirmation, & pour quoi cela ? c'est que ceux que l'on confirme, semblables à (d) des perroquets, n'apprennent par cœur qu'un *Catéchisme cérémonial*, qu'ils récitent à l'arrivée de l'Evêque, & qu'ils oublient aussi-tôt après, parce qu'ils ne l'entendent pas. N'insistons point là-dessus : les choses ont sans doute bien changé depuis ce rude censeur, qui nous assure que de son tems, beaucoup de Prêtres n'entendoient pas eux-mêmes ce Catéchisme, & qu'il s'en trouvoit, qui méritoient (e) d'être comparés à ces Ninivites, dont il est dit qu'ils étoient incapables de discerner leur main droite de leur main gauche.

Le petit Catéchisme que doivent avoir appris ceux qui se présentent à l'Evêque pour recevoir la Confirmation, se trouve dans la Liturgie Anglicane. Dans ce Catéchisme les dogmes & les devoirs sont réduits, autant qu'il se peut, à cette simplicité nécessaire aux commençans, & il ne paroît pas que jusqu'à présent, les (f) *Catéchismes substantiels* si vantés des Presbytériens aient mis plus de clarté dans la Religion, & plus de véritable piété dans le cœur de ceux qui les ont appris, ni répandu plus de lumière Evangelique dans leurs ames. Au contraire il semble que dans les pays, où on est si pourvu de ces *Catéchismes Substantiels*, la Religion n'y ait acquis d'autre mérite que d'être plus spéculative. Quoiqu'il en soit, voici ce que prescrit l'Eglise Anglicane en ce qui concerne l'instruction de ses fidèles commençans. » Les Dimanches & les jours de Fêtes, après la seconde Leçon des Prières du soir, le Ministre de chaque Paroisse s'emploiera soigneusement à instruire & examiner publiquement sur le Catéchisme les enfans qui lui seront présentés pour être instruits. Les peres & les meres, les maîtres & les maitresses enverront à l'Eglise leurs enfans, leurs serviteurs & leurs

(a) C'est la formule d'abjuration.

(b) Il est inutile de copier ici ce que l'on trouve sur cette matière dans *Calderwood*, ubi sup. p. 259. & suiv.

(c) *Ubi major regnat ignorantia, quam ubi viget confirmatio istius ritus?* &c. ubi sup. p. 266.

(d) *Pfittaci pueri*, p. 262.

(e) *Qui distinguere nescirent inter ovis & navis.* *Calderwood*, ubi sup. p. 634. En Anglois *Sheep* signifie une brebis, & *Ship* un Navire : mais ce jeu de mots ne peut se rendre ni en Latin ni en François.

(f) C'est ainsi que les appelle *Calderwood*, ubi sup. p. 266.

» leur
» gné
» dui
» pre
» sent
» tém
» on
la nat
l'Evêq
marr
Enfuit
une f
de ce
Il
de l'a
firmat
l'Eglise
signe
Collec
fant c
ment
me. au
signe
confir

Sur
public
Eglise
» gie
feroit
ticulle
» ces
» roit
» pare
» deu
» I
» den
» & f
Alors
du M
conjo
stacle
» pré
» du
» s'off
» que
» cille
de la
Le
donne
ils se
» pre
» ce j

(a)
(b)
l'App
suiv.
(c)
T

« leurs apprentis qui n'ont point encore appris le Catéchisme , à l'heure assignée , & les obligeront d'écouter le Ministre , de lui obéir , de se laisser conduire par lui , jusqu'à ce qu'ils aient appris tout ce qui leur est ordonné d'apprendre. Les enfans qui sont (a) trouvés raisonnablement instruits , sont présentés à l'Evêque , conduits chacun par un parrain & une marraine , comme témoins de la Confirmation. Ils se rangent devant l'Evêque , qui lit lui-même , ou un Ministre pour lui , ce que l'on appelle la *Préface de la Confirmation* , où la nature & les fins de la Confirmation sont expliquées succinctement ; après quoi l'Evêque fait réitérer à ceux qu'il va confirmer tout ce que leurs parrains & leurs marraines ont promis pour eux au Baptême , ce qui se termine par une Prière. Ensuite ces jeunes fidèles se mettent à genoux devant l'Evêque , qui prie encore une fois , en posant les mains sur leur tête. Une bénédiction fait la conclusion de cette cérémonie.

Il est bon de remarquer ici divers changemens , que les derniers Réformateurs de l'ancienne Liturgie Anglicane ont cru devoir faire au Baptême & à la Confirmation. L'*Office* du Baptême , nous dit-on , (b) se commençoit à la porte de l'Eglise. La première Collecte récitée le Prêtre demandoit le nom , & faisoit le signe de la Croix sur le front & sur la poitrine de l'enfant. Après la seconde Collecte , suivoit l'exorcisme. Il faisoit une triple immersion , en plongeant l'enfant dans les Fonts à droite , à gauche , & enfin le visage de l'enfant directement tourné vers ces Fonts. L'immersion faite , le Prêtre lui mettoit le *Chrême* , & lui faisoit l'ondction sur la tête. A la Confirmation , l'Evêque faisoit le signe de la Croix , & une Prière convenable au signe sur le front des enfans qu'il confirmoit. On ne parle point de divers changemens de moindre importance.

Le Mariage.

SUR LE MARIAGE nous commencerons par remarquer , que les Anglicans publient les (c) *Annonces* de leurs mariés pendant trois Dimanches dans leurs Eglises , à l'heure du Service Divin. « Cette publication se fait , selon la Liturgie , immédiatement avant les Sentences qui se lisent pour l'Offertoire ». Il seroit inutile de rapporter la formule de ces *Annonces* , laquelle n'a rien de particulier. « Si ceux qui veulent se marier de différentes Paroisses , les *Annonces* seront publiées dans les deux Paroisses ; & le Ministre de l'une de ces Paroisses ne mariera point sans avoir une attestation de l'autre Ministre , afin qu'il paroisse que les *Annonces* ont été également publiées trois fois de suite dans les deux Paroisses.

« Le jour marqué pour la célébration du Mariage , les futurs conjoints se rendent dans la nef de l'Eglise , avec un cortège de parens & d'amis , s'ils en ont , & se présentent au Prêtre , ou Ministre , l'époux à la main droite de l'épouse ». Alors il fait une exhortation générale sur les devoirs , la condition & la chasteté du Mariage , laquelle est suivie d'une autre plus courte qu'il adresse aux futurs conjoints. Il exhorte les mariés à déclarer sans déguisement , s'il n'y a point d'obstacle légitime à leur Mariage. « S'il arrive que le jour du Mariage quelqu'un se présente pour y mettre opposition , soit par rapport aux Loix divines , ou à celles du Roiaume ; si outre cela il s'oblige par caution envers les Parties , & si en s'offrant à prouver l'obstacle , il s'engage à déposer la valeur des frais & dépens que ces mariés pourroient faire , on différera la cérémonie jusqu'à l'entier éclaircissement de la vérité. Mais s'il n'y a point d'opposition », la cérémonie continue de la manière suivante.

Le Ministre demande aux conjoints , s'ils se veulent mutuellement. Puis ils se donnent la foi , cette foi qui est si souvent une *foi cérémoniale* ; & en la donnant ils se prennent tour à tour par la main droite , se disant réciproquement : « Je te prends pour ma femme , ou pour mon mari , & je promets de te garder depuis ce jour , soit que tu deviennes (d) meilleure ou pire , plus riche ou plus pauvre ,

(a) La Liturgie s'explique plus en détail.

(b) *Sparozov* , ubi sup. ou plutôt l'Auteur de l'*Appendix* , qui précède le *Rationale* , p. 164. & suiv.

(c) Les *Bans*.

Tome IV.

(d) La femme dit la même chose au mari. On trouve ce qui suit dans un extrait de la Liturgie traduite en Latin. Moi un tel , je te prends pour ma femme , ou pour mon mari , & je promets de t'aimer , &c. préféablement à d'autres , (*praeter aliis*)

« malade ou saine, de s'aimer, de se chérir, (a) selon les commandemens de Dieu, jusqu'à ce que la mort nous separe, & je t'en donne ma foi ». A Dieu ne plaise que j'assète de répéter ici du ton d'un vrai Misanthrope, que de tous les contrats que nous faisons devant Dieu & devant les hommes, celui-ci est le plus dur & le plus insupportable par mille & mille suites fâcheuses qu'il est inutile de détailler. Disons en deux mots, que toutes les contradictions n'y sont que trop souvent rassemblées, que non seulement les vices y désespèrent, mais que la vertu même, si belle en tout autre état, fait souvent enrager dans celui-ci ; cependant ils sont d'une nécessité indispensable ces contrats, pour l'honneur & la sûreté du genre humain. Il se fait des trêves, on se donne (b) des amnisties, & pour lors le monde se peuple. Quoi qu'il en soit, car une raillerie poussée plus loin, seroit ici hors de sa place, le marié & la mariée retirent la main, après avoir dit les paroles qu'on a rapportées. « L'homme doit donner à la femme un anneau qu'il met sur le livre, (je suppose que c'est celui de la Liturgie) avec ce qui revient au Prêtre » & au Clerc. Le Prêtre prenant l'anneau, le donne à l'homme pour le mettre au (c) quatrième doigt de la main gauche de la femme. En le mettant, il répete après le Prêtre : *Je t'épouse de cet anneau, je t'honore de mon corps, &c.* (Cela veut dire, à ce qu'on assure, que le marié renonce au pouvoir qu'il a sur son propre corps, lequel consiste à l'engager à un autre, par voie de Mariage, ou d'adultère, ou de fornication, &c. D'autres expliquent le mot Anglois de *Worship* que l'on traduit honorer, par celui de *bow*, qui signifie s'incliner : ce qui signifie, ajoute-t-on, je m'incline vers toi. *I bow to thee.* Au reste il est inutile de compiler ici des citations, pour montrer que toutes les Nations civilisées ont toujours exigé directement ou indirectement dans les conventions nuptiales, le renoncement au pouvoir qu'on a sur son propre corps avant le Mariage. Quand, par exemple, les Loix ordonnoient aux Athéniens de n'épouser qu'une seule femme, cela emportoit ce renoncement, sans lequel la société civile deviendroit un état de discord & de division. Il semble même que le Mariage est seul capable d'établir l'affection réciproque des peres, des meres & de leurs enfans, de laquelle les bâtards étoient dispensés par les Athéniens, puisqu'une de leurs Loix portoit, que le bâtard ne pouvoit être obligé à nourrir son pere, parce qu'il ne lui devoit le jour que par hazard & sans dessein.) « L'un & l'autre se mettent à genoux ; le Prêtre prie, leur joint les deux mains droites après la prière, & leur donne la bénédiction. Alors le Prêtre ou les Clercs s'approchent de la table du Seigneur, l'Autel, & chantent un Pseaume, les mariés étant à genoux devant la table, & le Prêtre debout, qui dit une Litanie, &c. » La Liturgie ajoute, qu'il est convenable que les nouveaux mariés fassent la Cène lorsqu'ils épousent, ou à la première occasion qui s'en présentera après leur Mariage.

Voici ce que les derniers Réformateurs de la Liturgie ont changé dans la cérémonie du Mariage. Le marié, après avoir dit à la mariée, *je t'épouse de cet anneau*, ajoutoit, *je te donne cet or & cet argent*, & le lui donnoit en même tems. La Collecte qui suit cette promesse, avec la déclaration du Mariage à l'assemblée, faisoient allusion à cette cérémonie. A la bénédiction du Mariage, le Prêtre faisoit le signe de la Croix sur les mariés. Au lieu de ce changement qui n'est qu'une bagatelle, la Liturgie nouvelle devoit bien plutôt en faire un plus essentiel, qui est de pouvoir différer la Communion à la première occasion.

On voit ici la représentation du *Mariage clandestin* ; & puisqu'on vient de nommer un usage si plein d'abus, dont les conséquences sont si dangereuses, & souvent les suites si déshonorables aux familles, on ne doit pas le laisser passer sans rapporter ce qu'il a de plus remarquable. « En Angleterre, dit un (d) Auteur trop récemment réfugié lorsqu'il écrivit, pour se déclarer aveuglément le défenseur de tous les abus de sa nouvelle patrie, un garçon se peut marier à 14. ans, une fille à 12. malgré parens & tuteurs, sans qu'il soit possible de dissoudre leur Mariage,

qui sont meilleures ou pires que toi, &c. Cette traduction paroît plus naturelle.

(a) Ici la femme ajoute, & de t'oblir.

(b) Qu'il y ait de tems en tems quelques petites querelles, à la bonne heure : mais qu'il n'y ait jamais de fiel. Chez les Grecs les mariés, en sacrifiant à Junon qui marie, *geomelia*, attachoient le fiel de la victime, & le jetoient derrière l'Autel, pour montrer que la rancune doit être ban-

nie du mariage.
(c) Le doigt annulaire. On nous dit gravement, que la raison qui fait mettre l'anneau à ce doigt plutôt qu'à un autre, c'est qu'il s'y trouve une veine qui va droit au cœur. Cette raison chimérique est réfutée par l'Anatomie : d'autres Anatomistes encore plus ignorans disent, que c'est un nerf qui se tend au cœur.

(d) *Mémoires & Observations*, ubi sup. p. 295.

de Dieu,
ne plaise
contrats
dur & le
détailler.
ivent raf-
même,
ils font
du genre
le monde
ici hors
paroles
met sur
ou Prêtre
re an (c)
ete après
eut dire,
e corps,
cère, ou
l'on tra-
te-t'on,
les cita-
directe-
pouvoir
les Loix
it ce re-
e de di-
on réci-
ent dif-
pouvoir
& sans
es deux
être ou
cenne,
une Li-
mariés
ifentera

a céré-
cet an-
e remis.
l'assem-
le Prê-
ui n'est
fentiel,

e nom-
ouvent
rappor-
op ré-
leur de
ne fille
ariage,

grave-
neau à
y trou-
raison
l'autres
c'est

295.



Le MARIAGE CLANDESTIN.



Cérémonies FUNEBRES DOMESTIQUES chez les ANGLAIS

» l'un
 » terr
 » peu
 » vole
 » ple
 » fille
 » ince
 » fille
 » blic
 » rene
 » qui
 » en
 » Prè
 » pècl
 » binc
 » & v
 & por
 pulse
 ou d'a
 chez
 cher
 ges
 mere
 » sans
 » mièr
 » avec
 » ra,
 » pour
 » & p
 » mie
 A l
 » agré
 » sible
 » les d
 » prati
 » dicio
 » les f
 » ou à
 » chan
 » les co
 » leme
 » sonne
 » Quar
 » de se
 » chacu
 » une
 » condu
 » extrè
 » se ma
 » dina
 » (la fi
 » & ac

(a) U
 sonne su
 Curé peu
 (b) U
 (c) C
 vanité de
 être mis
 ques vill

« l'un fût-il le fils d'un porcher, & l'autre fille d'un Duc. Cela produit souvent de
 « terribles bigarrures. Il y a encore une chose étrange : non seulement ces enfans
 « peuvent être ainsi maîtres de leur destinée, mais ils en deviennent maîtres par des
 « voies faciles. Si pour se marier il étoit nécessaire de se faire publier trois fois en
 « pleine Eglise, un seroit informé des choses, & on pourroit peut-être dissuader une
 « fille qui se seroit mise en tête d'avoir un mari. Mais les Mariages se font si
 « incognito, qu'on est étonné de voir accoucher une jeune femme crue encore
 « fille, sans avoir ouï parler du pere. La Loi veut que les *Annoces* soient pu-
 « bliées : mais la coutume & la pratique d'un *Dispensing power, pouvoir de dispenser*,
 « rend cette Loi absolument nulle. Faire publier des Bans, n'est point une chose
 « qui se fasse communément aujourd'hui : personne ne veut déclarer ses affaires
 « en public, pendant que pour une pistole, il les peut faire en cachette, & les
 « Prêtres qui trouvent leur compte à cela, se donnent bien de garde de l'em-
 « pêcher. On achète ce qui s'appelle des dispenses, & on se marie dans son ca-
 « binet, ou dans un cabaret, en présence de deux amis qui servent de témoins,
 « & voilà qui est conclu pour jamais. » (On achète aussi des témoins, & pour cela
 « & pour autre chose. Il y a des abus par tout. C'est dommage que celui-ci
 « puisse être imputé à une Nation si estimable. Ceux qui passent de Hollande,
 « ou d'ailleurs, en Angleterre pour se marier incognito, sont obligés à leur retour
 « chez eux de se remarier en face d'Eglise ; car on a beau se faire illusion, & tâ-
 « cher d'étouffer les remords qui naissent de l'irrégularité de ces sortes de Mar-
 « iages ; rien ne calme une conscience timorée, que quand on a eu recours à la
 « mere de tous les fidèles.) Il y a pis, continue l'Auteur : on peut même se marier
 « sans dispense, il y a des Chapelles privilégiées pour cela. Prenez les deux pre-
 « mières personnes (a) rencontrées, deux gueux si vous voulez ; allez vous-en
 « avec eux à l'Eglise privilégiée si matin qu'il vous plaira, le Curé vous y marie-
 « ra, sans que le Roi ni le Parlement vous pussent démarier. On en est quitte
 « pour deux écus. Cela produit des Mariages de laquais avec des filles de qualité,
 « & par conséquent de fort malheureux ménages. De-là naît encore une polyga-
 « mie facile & trop pratiquée.

A l'égard des Noces, (b) dit le même Auteur, des choses assez
 « agréables à rapporter sur cet article : mais on seroit exposé à un détail inépu-
 « sable, à cause que tout y varie selon les diverses coutumes des Provinces, selon
 « les divers rangs ou qualités des personnes, &c. Voici ce qui est ordinairement
 « pratiqué chez les Anglicans, particulièrement parmi ceux d'une médiocre con-
 « dition, & aux environs de Londres. Les personnes de qualité, & celles qui
 « les imitent, ont la coutume de se marier le soir fort tard dans leur chambre,
 « ou à la campagne (passons ici l'augmentation des repas, la joie, les danses, les
 « chansons, les jeux.) On donne des livrées de Noces, des nœuds de rubans que
 « les conviés portent attachés sur le bras ; & cela s'appelle des *frivets*. Non seu-
 « lement on en donne à ceux de la Nôce, mais même à plus de cinq cens per-
 « sonnes. On en envoie, on en distribue de côté & d'autre (c) à ses connoissances.
 « Quand parmi les personnes de médiocre condition, on veut faire la débauche
 « de se marier en public, ce qui arrive rarement, on prie les parens & ses amis ;
 « chacun s'habille de neuf & plus proprement qu'à l'ordinaire. C'est, nous dit-on,
 « une chose ridicule d'aller aux Noces autrement qu'en habit neuf. Les hommes
 « conduisent les Dames. Les Anglois, pour le dire en passant, se piquent d'une
 « extrême courtoisie envers elles. On monte en carosse, & on va ainsi en cortège
 « se marier en plein midi à l'Eglise. Les divertissemens suivent, c'est-là l'extraor-
 « dinaire : mais l'ordinaire est l'incognito. Le *bridegroom* (le fiancé) & la *bride*
 « (la fiancée) conduits par leur pere & mere (ou par ceux qui les représentent)
 « & accompagnés de deux *bride men* & de deux *bride-maids*, qui sont (d) leurs

(a) Une note de cet Auteur dit qu'une per-
 sonne s'agit, si l'on veut, parce que le Clerc du
 Curé peut servir de second témoin.

(b) Ubi sup. p. 316.

(c) Cette distribution triviale est l'effet d'une
 vanité de bourgeois. Il me semble qu'elle pourroit
 être mise en parallèle avec celle qui se fait en quel-
 ques villes de Hollande. On y égale de ce qu'on

appelle les *larmes de la mariée*. Ces larmes com-
 posées de vin de Rhin & de sucre s'envoient indi-
 féremment aux parens, & aux molliards amis.

(d) Ce sont des *paranymphe*. On a employé ce
 terme dans les Volumes précédens, quoiqu'il soit
 vrai que les anciens paranymphe s'écartoient des
 nôtres. Mais il n'y a peut être aucun terme plus
 expressif que celui-là dans notre Langue.

» amis & amies de bienfiance, s'en vont un beau matin (a) la dispense en poche,
 » faire lever le Curé & son Clerc; lui disent leurs raisons, se marient à voix basse,
 » & à lui clos, donnent la guinée au Ministre, l'écu au Curé; échappent ensuite
 » l'un d'un côté, & l'autre de l'autre; vont se rendre au cabaret, ou dans la mai-
 » son de quelque ami, après quoi on se rassemble dans quelque autre lieu marqué;
 » on fait un bon repas, & vers le soir on se rend sans bruit au logis. Si les vio-
 » lons étoient avertis de ce Mariage, ils viendroient dès le point du jour faire le
 » vacarme; il faudroit leur donner de l'argent. Avant que de se coucher on boit
 » un coup; & quand l'heure est venue, les *bride-men* ôtent les jartières à l'Épouse,
 » qui les avoit dénouées pour les laisser prendre: les jartières sont attachées au
 » chapeau des galans. Les *bride-maids* menent la mariée au lit nuptial: elles la des-
 » habillent & la couchent. Il faut qu'elle jette ou qu'elle perde toutes ses épingles.
 » Malheur à la mariée, nous dit-on, s'il lui en reste une seule. Malheur aussi aux
 » *bride-maids*, si elles en gardent quelqu'une; car elles ne feront pas mariées
 » avant Pâques. Passons cette petite superstition à la foiblesse du vulgaire. Il est
 » inutile d'ajouter, que toutes les femmes de la parenté conduisent la nouvelle
 » mariée au lit nuptial. Les jeunes hommes, parens & amis, y accompagnent
 » le marié. Ces jeunes gens prennent les bas de l'épouse, & les filles ceux de
 » l'époux. Les uns & les autres s'asseient au pied du lit, & chacun jette les bas
 » par dessus sa tête, tâchant de les faire tomber sur celle des mariés. Si les bas
 » de l'homme jettés par la fille tombent sur la tête du marié, c'est signe qu'el-
 » le sera bien-tôt mariée elle-même, & tel est aussi le pronostic des bas de la
 » femme jettés par les garçons. Souvent il se fait des engagements fondés sur le
 » présage tiré de la chute des bas, quoiqu'eux-mêmes ne regardent cela que com-
 » me un vrai badinage, pendant lequel, on va préparer le *posset*. Ce *posset* est une
 » espèce de *chaude-au*. Il est destiné aux mariés; & l'on sçait assez pourquoi on
 » en apporte un autre le lendemain, que l'on appelle *sack-posset*.

Nous pourrions faire entrer dans cet article certains usages, qui par leur sin-
 gularité piqueroient sans doute la curiosité des Lecteurs. Malheureusement on n'o-
 se recueillir un grand nombre de ces bagatelles, parce qu'elles n'ont pas encore
 acquis la gravité de celles qui se sont introduites dans la Religion; & jusqu'à ce
 qu'elles soient scellées du sceau de l'Église, ou plutôt de ceux qui la gouver-
 nent, confirmées par des Canons, ratifiées par des formules, il faut les suppri-
 mer: au moins faut-il se contenter d'en remarquer au plus trois ou quatre.

Le premier de ces usages consiste dans ce que l'inscription de la Figure appelle
 le *serment de la fille enceinte*, dont il ne paroît pas qu'on trouve d'exemple ail-
 leurs: aussi ce n'est nullement par cette bizarre, ou plutôt injuste cérémonie,
 qu'il faut juger de l'équité des Loix de la grande Bretagne. Une de ces filles que
 l'on peut appeler des *amphibies*, se trouve enceinte. Elle ignore, ou veut ignorer
 l'Auteur de cette grossesse *survive*. Pour se débarrasser du soin de l'enfant qu'elle doit
 mettre au monde, elle jette les yeux sur quelque homme riche, & le désigne pour
 père à l'enfant. Ordinairement, dit-on, elle s'adresse à un bon Bourgeois, sans
 le connoître, & même sans l'avoir jamais vu. Ensuite elle se rend chez un *judge*
 ou *justicier* de paix, devant lequel elle appelle le prétendu père, & en sa présen-
 ce jure sur la Bible qu'un Clerc lui présente, qu'elle reconnoît & déclare pour père
 de l'enfant qui doit naître, un tel par elle assigné devant le *Juge* pair. L'équivoque
 & les restrictions qui se trouvent dans le serment semblent la sauver du parjure.
 Qu'un Casuiste sévère en décide. Quoi qu'il en soit, cet homme élu & déclaré
 père par cette formalité de justice, est condamné à une amande arbitraire, & à
 convenir d'une somme d'argent destinée à l'entretien de l'enfant.

Nous allons rapporter un autre abus dans les termes de l'Auteur des *Mémoi-
 res & Observations*, &c. « Les femmes ou filles qui ont reçu Sentence de mort,
 » ne manquent jamais de dire qu'elles sont grosses quand elles sont en âge de l'é-
 » tre, pour obtenir suspension d'exécution jusqu'après l'accouchement. Sur cela
 » on les fait visiter par des Matrones, qui souvent, soit par argent, soit par
 » un mouvement de compassion, déclarent qu'elles les trouvent grosses. Souvent
 » aussi elles le sont en effet; car quand elles seroient entrées vierges dans la pri-
 » son, il y a là des valets qui ne manquent pas de les avertir, que si elles ne

(a) La note dit ici; « d'ordinaire on montre la dis- [] tie avec lui, «
 » pense au Curé le jour précédent, & on lie la par- []

» sont pas grosses, il faut travailler à le devenir, pour traîner le tems en longueeur en cas de condamnation à la mort. Comment n'écouterait-on pas un avis » si salutaire « ?

Remarquons aussi la manière de punir les querelleuses & les débauchées. (a) On » attache une chaise à bras à l'extrémité de deux espèces de solives, longues de » douze ou quinze pieds, & dans un éloignement parallèle. Ces deux pièces de » bois embrassent (b) la chaise qui est entre deux, & qui est attachée comme » avec un essieu, de telle manière qu'elle a du jeu, & demeure toujours dans » son état naturel, afin qu'on y puisse rester assis, soit qu'on l'éleve, soit qu'on » l'abaisse. On dresse un poteau sur le bord de l'eau, & sur ce poteau on pose » presque en équilibre la double pièce de bois, à une des extrémités de laquelle » la chaise se trouve au-dessus de l'eau. On met la femme dans cette chaise, & » on la plonge ainsi autant de fois qu'il a été ordonné, pour rafraîchir la cha- » leur immodérée de cette femme. On voit bien qu'il est ici principalement » question de la peine infligée à ces filles qu'on loue par heure, ou qui se marient » à tant par nuit. A la Haie on les fait tourner jusqu'à l'évanouissement dans une » cage posée sur un pivot.

Passons à un autre usage assez ridicule : on ne le rapporteroit pas, si le ridi- » cule ne lui donnoit quelque espèce de mérite. Le même Auteur nous le fournit. » J'ai, dit-il, rencontré quelquefois dans les rues de Londres, une femme por- » tant un fantôme mâle couronné d'une belle paire de cornes, précédée d'un tam- » bour, & suivie de quelque populace faisant le charivari avec des pincettes, des » grils & des chaudrons. C'étoit une femme toute charitable, qui par cette bur- » lesque cérémonie vengeoit une pauvre voisine, qui avoit bien rossé son mari pour » l'avoir accusée d'infidélité. On comprend assez que le fantôme cornu étoit le » mari : mais revenons à des choses plus dignes de cet Ouvrage.

Les Cérémonies Funébres.

SELON LA DISCIPLINE ANGLICANE, » quand quelqu'un est malade, on aver- » tira le Ministre de la Paroisse, qui en entrant dans la maison, doit dire, *puix* » soit sur cette maison & sur tous ceux qui y demeurent. Etant arrivé auprès du ma- » lade, il se met à genoux & prie, &c. il l'exhorte, lui récite les articles de » foi, que le malade doit ratifier par sa réponse. Il examine, il épuche même la con- » science du malade. Tout cela, comme on le sçait, est du devoir & du Pasteur & » du malade, sur tout s'il y a quelque apparence de danger ; car on conçoit que *vi-* » siter un malade n'emporte pas la nécessité de l'exhorter, avant que de le voir dans » le danger. La Religion nous ordonne d'être toujours prêts, & règle la cérémonie » de l'être quand il faut mourir. La Liturgie ajoute, » que si le malade trouve que » sa conscience soit chargée de quelque (c) scrupule important, il sera exhorté de » faire une confession particulière de ses péchés, après laquelle le Prêtre lui don- » nera l'absolution, & l'absolution sera suivie d'une Collecte convenable, &c. Il » y a au reste des Prières pour des malades agonisants, & pour d'autres qui sont en- » core comme entre la vie & la mort ; pour des personnes malades d'esprit ; pour » des voyageurs sur terre, sur mer, &c. Avant la révision de la Liturgie par les der- » niers Réformateurs, on faisoit l'onction aux malades, mais seulement sur le front » & sur la poitrine. Avec l'onction on faisoit le signe de la Croix, & une Prière » relative à cette onction.

Les Presbytériens ne sçavoient souffrir cette absolution pure & simple (d) que » donne le Prêtre aux malades. Ils blâment d'autres choses dans ses visites, mais » qui paroissent moins dignes d'attention. L'Eglise Anglicane ordonne la fréquente » Communion dans un tems de peste & de maladies contagieuses. Supposé qu'a- » lors aucun Paroissien, aucun voisin n'ose approcher du malade à cause de la » contagion, la Liturgie dit qu'il sera permis au Ministre de communier seul avec lui. » Excepté cette circonstance, l'ordre de la Communion des malades s'observe de la » manière suivante. Un malade qui ne peut se rendre à l'Eglise pour communier, » & desire néanmoins de faire la Cène chez lui, le fait sçavoir au Ministre dès le

(a) Mémoires, &c. ubi sup. p. 92.

(b) On appelle cette chaise *cucking stool* : *cuckean*

en Anglois veut dire une débauchée.

(c) *With any weighty matter.*

(d) *Absolvit ii*, disent-ils, *more pontificie*. Calder-wood, ubi sup. p. 643.

» matin, ou même la veille. Il l'avertit aussi du nombre de ceux qui se dispo-
 » sent à communier avec lui ; & pour lors on choisit un lieu convenable dans
 » la maison, pour y administrer le Sacrement avec révérence. « Après une Col-
 » lecte, & quelques autres cérémonies, le Prêtre se communique, ensuite il commu-
 » nie les assistants, & après eux le malade. Une circonstance mérite d'être remar-
 » quée ; c'est que si le malade ne se trouve pas en état de communier » à cause
 » de la violence du mal, dit la Liturgie, ou pour quelque autre empêchement légi-
 » time, le Prêtre assurera le malade, qu'avec le secours d'une repentance sincère
 » & la foi, il mange le Corps & boit le Sang de J. C. pour le salut de son ame,
 » quoi qu'il ne reçoive point le Sacrement de sa bouche. « Le changement qui a
 » été fait dans cet usage religieux à la révision de la Liturgie, consiste en ce que le
 » malade venant à demander la Communion le jour de la Communion publique, (a)
 » on réserve avant qu'il falloit du Sacrement du Corps & du Sang de J. C. pour com-
 » munion le malade, & ceux qui devoient recevoir le Sacrement avec lui. Le Prêtre
 » alloit au sortir de l'Eglise communier ce malade ; & si le jour de cette Commu-
 » nion domestique il n'y en avoit point de publique, on lui portoit la Commu-
 » nion avant midi. S'il se trouvoit plusieurs malades à communier le même jour,
 » le Prêtre réserveoit de même de la première Communion domestique autant qu'il
 » falloit pour les autres qu'il avoit à communier. Les Presbytériens disputent à per-
 » te de vue contre cette Communion. (b) Ils trouvent de la contradiction entre cet
 » ordre que porte la Rubrique, (c) qu'il y ait un nombre suffisant de communiants qui
 » communient avec le malade, & cet autre qui permet à un malade attaqué de peste
 » de communier seul avec le Prêtre. Pour cette dernière Communion, ils n'en sçau-
 » roient digérer la superstition ; car y a-t-il rien, disent ils, qui ressemble mieux à
 » une Messe privée ? Les Presbytériens, qui ne passent rien aux Anglicans, objectent
 » encore un Canon des Constitutions Ecclésiastiques de 1603, qui semble dispenser
 » un Ministre, Prêtre ou Curé, de visiter un malade attaqué, & même simplement
 » soupçonné de contagion. Outre cela ces (d) Communiants domestiques sont négli-
 » gers la Communion en face d'Eglise : cela rend trop attaché aux signes charnels.
 » Les Hérétiques peuvent abuser de cette Communion domestique, & l'administrer
 » d'une façon irrégulière. Enfin la Communion domestique ressemble trop à ce *Via-
 » tique Romain* ; & on sçait que ce Viatique est sur-tout l'abomination du Calviniste
 » & du Puritain.

Une Rubrique dit, ou a dit pour le tems auquel elle a été faite, (e) qu'à l'ago-
 » nie du malade il faudra sonner la cloche ; qu'on en fera de même après qu'il
 » aura expiré. Un Canon statue, qu'aux approches de la mort le batant de la clo-
 » che batra d'un seul côté, mais qu'après la mort il batra des deux. Aux premiers
 » coups, on recommande l'ame du mourant à Dieu, dit presque ironiquement le
 » Puritain : mais que veulent dire les autres coups ? C'est ce qu'ils demandent en-
 » suite ; & je doute qu'on pût justifier ces derniers coups autrement que par une
 » bonne raison mystique. Je doute aussi que ce son des cloches soit encore aujour-
 » d'hui en usage : peut-être l'est-il en quelques endroits. Quoi qu'il en soit, venons
 » au dernier devoir des Anglicans, qui est la sépulture des morts.

D'abord on nous avertit à la tête du service, ou, comme l'appelle la Liturgie,
 » de l'ordre pour la sépulture des morts, » qu'il ne se doit point dire pour ceux qui
 » meurent sans avoir été baptisés, ni pour les excommuniés, ni pour ceux qui se
 » sont défaits eux-mêmes. « C'est-là le moindre opprobre que mérite le *Suicide*, (f)
 » qu'un Auteur moderne a voulu peut-être justifier, en insinuant que les Romains
 » lui devoient une partie de leur courage. Pour l'honneur de ceux qui se défont
 » eux-mêmes, nous ne pouvons regarder cette action de désespoir que comme l'effet
 » d'une de ces quatre maladies, si communes & si dangereuses en Angleterre. Ces
 » quatre maladies destructives sont, dit l'Auteur des *Mémoires & Observations*, le
 » Scorbut, les *Ricquets*, ou *Rachitis*, la Consomption, & la Mélancholie Hypochon-
 » driaque. A celle-ci les Anglois doivent l'homicide de soi-même. Il n'est pas néces-

(a) Traduction littérale de ce qui se trouve le malade, est un acte de consolation & de cha-
 » dans l'appendix du Docteur *Darvins*, qui précé-
 » de le *Rationale* du Docteur *Sparrow*, p. 171.

(b) *Calderwood*, ubi sup. p. 643.

(c) *Liturgie Anglic.* Pour l'aver ce Commu-
 » nion du reproche de contradiction, la rubrique dit,
 » que la Communion des voisins ou des amis avec

(d) *Calderwood*, ubi sup. p. 648.

(e) *Calderwood*, ubi sup. p. 649.

(f) Voyez *Considérations sur la grandeur & la*
 » *décadence des Romains*.

faire
 contr
 La
 » cim
 » folle
 tres
 Pseau
 jour.
 terre
 vient
 res.
 qu'on
 » Cal
 » tion
 » tous
 chant
 l'inhu
 re. Su
 dit-on
 posent
 des fu
 l'Euro
 autre
 pas un
 vivans
 aussi,
 ce pri
 fournis
 rier, e
 prêche
 qu'on
 qu'on
 loue q
 tant d
 Epître
 vres &
 mort,
 ces cir
 bus, q
 que to
 n'est p
 Les
 qui es
 sur le
 » terre
 lesquel
 de mē
 de Com
 Passé
 p. partie
 terreme
 les aut
 (a) C
 v. 25.
 (b) C
 mots ; l'
 re & plei
 Job.
 (c) C
 mē le co
 (d) C
 (e) D

faire de rapporter ici divers beaux passages de Cicéron, & d'autres Auteurs Païens contre le *Suicide*.

La Liturgie porte, » que le Prêtre rencontrant le corps mort à l'entrée du » cimetière, dira ou chantera avec les Clercs, en allant ou à l'Eglise, ou vers la » fosse : (a) *Je suis la résurrection & la vie*, &c. à quoi il ajoutera quelques autres passages de la sainte Ecriture. Dans l'Eglise il doit lire ou chanter quelques Pseaumes convenables, & y joindre une leçon qui s'accorde à la cérémonie du jour. Auprès de la fosse, & tandis que tout se prépare à mettre le corps dans la terre, le Prêtre & ses Clercs continueront de lire, ou de chanter ce qui (b) convient ; enfin on jettera de la terre sur le corps, après quoi on dira diverses prières. Entre ces prières il y en a une (c) qui choque les Presbytériens, (d) à cause qu'on y dit à Dieu. » Nous vous prions, ou nous te prions, pour parler à la » Calviniste, que nous puissions obtenir une entière, ou parfaite (e) consommation, & la bénédiction, ou la félicité, du corps & de l'ame avec *notre frere & tous ceux qui sont morts dans la foi*. Ils appellent cela *prier pour les morts*. Le chant réitéré des Antiennes, ces prières suivies d'autres prières avant & après l'inhumation, ne leur paroissent qu'une confirmation de l'abus de cette autre prière. Sur ce que le Curé jette le premier de la terre sur le mort, cela convient-il, dit-on chez les Puritains, à un Ministre de l'Evangile ? Peu s'en faut qu'ils ne proposent de rétablir la défense, que la Loi Mosaique faisoit aux Lévités d'assister à des funérailles. On a la coutume en Angleterre, comme dans les autres Etats de l'Europe, de faire des Sermons ou des Oraisons funébres à l'honneur des morts : autre usage blâmé des Presbytériens, & d'autant plus digne de blâme, qu'il n'est pas universel. On accorde ce devoir fort inutile, mais qui flâte agréablement les vivans, aux personnes riches, jamais aux pauvres. Un Auteur Presbytérien dit aussi, (f) qu'on achète les *Sermons funébres* pour quatre florins la pièce, & qu'à ce prix modique le Ministre mercenaire, qui sans doute a une manufacture bien fournie, monte en chaire, & substitue à la parole de Dieu les louanges d'un usurier, ou d'un fornicateur, ou d'un libertin, qui peut-être n'a de sa vie entendu *prêcher*. Mais cela n'est-il pas outré ? A-t-on vu jamais louer ces défauts, à moins qu'on en ait fait pénitence ? Le faiseur d'Oraisons funébres, quelque mercenaire qu'on le suppose, s'il tâche de diminuer les crimes trop connus de son héros, ne loue que ses vertus. Quoiqu'il en soit, il est vrai que les gens raisonnables font autant de cas aujourd'hui des louanges de ces Oraisons funébres, que de celles des Epitres dedicatoires. Les croix sur les cercueils, les repas, les distributions de vires & d'aumônes aux funérailles, l'absolution donnée aux excommuniés après leur mort, la dédicace ou consécration des cimetières, le privilège d'être enterré dans ces cimetières bénis refusé aux excommuniés, sont autant de superstitions & d'abus, que les (g) Puritains jugent dignes de censure. Au reste, il n'est pas probable que tous ces usages subsistent encore aujourd'hui ; & s'il en subsiste quelqu'un, ce n'est pas du moins généralement.

Les principales différences (h) qui se trouvent entre l'ancienne Liturgie & celle qui est présentement en usage sont, que le Prêtre jettant le premier de la terre sur le corps disoit, » je recommande ton ame à Dieu, ton corps à la terre, la terre à la terre, les cendres aux cendres, &c. Il se récitoit deux Collectes, lesquelles sembloient demander à Dieu le repos (i) de l'ame du défunt. Il en étoit de même de celle qui suivoit les petites Litanies. Outre cela il y avoit un *Office de Communion* pour les funérailles, & on y communioit.

Passons maintenant à ce qu'on peut appeller, si le Lecteur le veut permettre, la *partie civile des funérailles*. Des figures (k) représentent ici le *corps exposé* & l'enterrement : mais cela ne suffit pas. Les uns veulent qu'on leur peigne les usages, les autres qu'on les leur décrive ; & pour les décrire, il n'est rien tel que de s'a-

(a) C'est un passage de S. Jean, Evang. Ch. XI. v. 25.

(b) Ce qu'il lit ou chante commence par ces mots ; l'homme qui est né de femme est l'une vie courre & pleine d'ennui. C'est une Antienne tirée de Job.

(c) C'est la Prière qui se dit après qu'on a inhumé le corps.

(d) *Calderwood*, ubi sup. p. 650.

(e) Dans *Calderwood* il y a *absolution*, au lieu

de *conformation* ; *Precantes ut perfectam consummationem absolur'onem*, &c.

(f) *Calderwood*, ubi sup. p. 642.

(g) Voyez *Calderwood*, ubi sup. p. 248. 306. & 650.

(h) Voyez *Appendix*, &c. ubi sup. qui précède de la *Rationale*, p. 172.

(i) Comme ces paroles ; nous recommandons à ta miséricorde l'ame de notre frere, &c.

(k) Voyez la Planche.

dresser à des Auteurs dignes de foi par l'exactitude, & par l'attention qu'ils ont eue de ne parler que comme témoins oculaires. Disons en stile de marchand, qui doit plaire dans un pais où chacun trafique, souvent même le Médecin & le Ministre, que les vérités qu'on tient de ces témoins oculaires, sont d'autant plus précieuses, qu'elles viennent de *la première main*. Nous avons donc recours encore une fois à l'Auteur des *Mémoires* qu'on a cité en plusieurs endroits de cette description. Il écrivoit en 1698. Nous n'assurons pas que depuis près de quarante ans, il ne soit arrivé aucun changement à cet égard dans une Nation, que nous pouvons regarder comme l'*émule de notre inconstance*.

» (a) Dès qu'une personne est morte, dit cet Auteur, on est obligé d'en aller
 » avvertir le Ministre de la Paroisse, & ceux qui ont la commission de visiter les
 » corps morts. Cet ordre fut établi après la peste, qui ravagea Londres en 1665.
 » afin qu'on pût sçavoir d'abord s'il y auroit des maladies contagieuses, & qu'on
 » y pût remédier. Ce sont ordinairement deux femmes qui font ces visites. Le
 » Clerc de la Paroisse reçoit leur certificat, & il s'en fait chaque semaine un
 » abrégé qu'on imprime. On voit par cet abrégé combien de personnes de chaque
 » sexe sont mortes dans la semaine, par quelle maladie, ou par quel accident. Par
 » Acte du Parlement, c'est-à-dire, par une Loi du pais, les morts doivent être
 » entévelis dans une étoffe de laine qu'ils appellent flanelle, sans qu'il soit permis
 » d'y employer seulement une égueille de fil de (b) chanvre ou de lin. Cette étoffe
 » est toujours blanche : mais il y en a de plus & de moins fine. *Ces habits de morts*
 » se trouvent tous faits, à tous prix & de toute grandeur chez les lingères & au-
 » tres personnes, qui ne s'occupent qu'à cela. Après qu'on a bien lavé le corps
 » & qu'on l'a rasé, si c'est un homme à qui la barbe soit venue pendant sa mala-
 » die, on lui donne une chemise de flanelle, qui a communément une manchette
 » godronnée au poignet, & une petite *campane* semblable, qui accompagne de
 » chaque côté l'ouverture de la chemise sur l'estomac. La chemise doit être plus
 » longue que le corps étendu, d'un demi-pied pour le moins, afin qu'on y puisse
 » resserrer les pieds du défunt comme dans un sac. Quand on a ainsi plissé le bas
 » de cette chemise, tout joignant la plante du pied, on lie l'endroit plissé avec un
 » fil de laine, de telle manière que le bas, ou l'extrémité de la chemise fait une
 » espèce de houpe. On met sur la tête un bonnet, qu'on attache avec une aîlèze
 » large mentonnière ; & on ajoute des gans & une cravate, le tout de laine.
 » Il y en a qui mettent au fond du cercueil environ quatre doigts de son. Au
 » lieu de bonnet, on donne aux femmes une certaine sorte de coiffure avec un ban-
 » deau. La bière dans laquelle le corps est couché, est quelquefois magnifique.
 » Il y est visité une seconde fois, pour voir s'il est entéveli avec de la flanelle ; &
 » s'il n'y a rien d'attaché avec du fil. On le laisse dans cet état trois ou quatre
 » jours ; & on a tout ce tems-là pour préparer le deuil & les funérailles. On en-
 » voie inviter par des billets, ou on fait une liste de ceux qu'on veut convier à
 » ces funérailles. Avant que l'assemblée se forme pour le convoi funèbre, on pose
 » le corps dans son cercueil sur deux tabourets, dans une chambre où chacun peut
 » l'aller voir ; & pour cet effet on lui ôte de dessus le visage un petit carré de
 » flanelle, qui est fait tout exprès pour le couvrir. C'est en cette occasion que la
 » richesse de l'équipage fait honneur aux vivans. Les parens, & particulièrement
 » ceux du grand deuil sont dans une chambre ; le gros des conviés est répandu
 » en divers autres endroits de la maison. Quand on est prêt à partir, on cloue le
 » dessus du cercueil ; des valets ou des servans présentent aux conviés des bas-
 » sins pleins de branches de romarin, & chacun en prend une qu'il porte jusqu'à
 » ce que le corps soit mis dans la fosse. Alors chacun y jette aussi sa branche de
 » romarin. Avant qu'on parte, & après qu'on est revenu, la pratique commune
 » est de présenter à boire à l'assemblée ; & chacun boit deux ou trois coups. Il
 » faut remarquer qu'il ne va point d'homme aux enterremens de femmes, comme
 » il ne va point de femme aux enterremens d'hommes.
 » Les Paroisses ont toujours des draps mortuaires de différens prix, pour en
 » fournir à ceux qui font les frais d'un enterrement. Ces draps qu'ils appellent (c) *pallo*,
 » poile,

(a) *Mémoires & Observations*, &c. ubi sup. p. 129.

(b) C'est la pratique ainsi, pour contribuer au débit des laines.

(c) Ce mot Anglois vient de *pallium* ; & sans

doute le mot François qui s'écrivoit autrefois *pouaille*, en vient aussi. *Ménage* plus heureux en érymologie, s'est donné le plaisir, ou la peine, si l'on veut, de le faire venir de *patre*, *étendre*, parce que, dit-il, on l'étend sur le cercueil.

» poile
 » toille
 » pour
 » met
 » porte
 » & qu
 » rés
 » ordin
 » qui
 » tas
 » c'est
 » princ
 » chen
 » gross
 » comp
 » porte
 » les c
 » le co
 » danc
 » nebr
 » sion.
 » mèm
 » trein
 » ronn
 » s'en
 » deux
 » dina
 » sur u
 » noir
 » suivi

FIN
 nous en
 cet art
 fait tou
 tendro
 sonnes
 liberté
 berté,
 blouir
 il se tr
 cette v
 Rem
 vité de
 re. A l
 roit qu
 tres len
 lon not
 des *fin*
 de pair
 déclare
 On t
 c'est la
 Palladi

(a) L
 porte en
 (b) C
 ordinaire

Tom

» poile, font, les uns de velours noir, les autres de drap, avec une bordure de
 » toille ou de tafetas blanc, large d'un pied, ou environ. Pour un garçon, ou
 » pour une fille, ou pour une femme morte en couche, le drap est blanc. Il se
 » met sur la bière; & il est si ample, que six ou huit hommes vêtus de noir, qui
 » portent le corps sur leurs épaules, sont cachés sous ce drap jusqu'à la ceinture,
 » & que les coins & tous les bords du drap pendent encore assez pour être por-
 » tés, selon l'usage, par des amis ou par des amis selon l'occurrence. On donne
 » ordinairement des gans blancs ou des gans noirs, & des crêpes noirs à ceux
 » qui portent les coins du drap. Ils portent aussi quelquefois des écharpes de tafe-
 » tas blanc. Je parle toujours, dit l'Auteur, de gens de médiocre condition; car
 » c'est dans cet état médiocre, qu'il faut chercher l'usage ordinaire, qui fait la
 » principale coutume. Tout étant prêt à partir, un, ou plusieurs Bedeaux mar-
 » chent les premiers tenant chacun leur long bâton, au bout duquel est une
 » grosse pomme ou massé d'argent. Le Ministre de la Paroisse, ordinairement ac-
 » compagné de quelque autre Ministre & du Clerc, marche après, & le corps
 » porté comme je l'ai dit, suit immédiatement. Les parens en grand deuil & tous
 » les conviés deux à deux font le reste du convoi. L'ordinaire est qu'on porte ainsi
 » le corps dans l'Eglise, au milieu de laquelle on le pose sur deux treteaux, pen-
 » dant qu'on fait, ou un Sermon contenant l'éloge du mort, ou son Oraison fu-
 » nebre, ou que l'on dit les Prières composées & ordonnées pour pareille occa-
 » sion. Si on n'enterre pas le corps dans l'Eglise, on le porte au Cimetière de la
 » même Eglise. Alors le Ministre fait sur le bord de la fosse le Service, qui au-
 » trement se fait dans l'Eglise. Il est enterré à la vue de tout le convoi qui envi-
 » ronne la fosse, & qui ne se retire que quand la fosse est recouverte. Le convoi
 » s'en retourne dans le même ordre qu'il est venu; & on boit encore chacun (a)
 » deux ou trois coups à la ronde. Parmi les personnes distinguées on embaume or-
 » dinairement les corps, & on les expose pendant quinze jours, ou davantage,
 » sur un lit de parade; après quoi en les transporte dans un chariot garni de drap
 » noir, & destiné à cet usage, dans le lieu que le défunt s'est choisi. Ce chariot est
 » suivi d'un cortège de carolles drappés, &c..»

Abus & Superstitions.

FINISSONS ce Chapitre par certains abus & par quelques superstitions, que nous croions devoir rapporter presque sans choix & sans ordre. Il est vrai que cet article n'appartient qu'au *petit peuple*, & à ceux qu'une incapacité naturelle fait toujours *naitre & mourir peuple*. On a partout des gens de cet ordre: prétendrait-on que l'Angleterre en fût absolument dépourvue, à cause que des personnes éclairées & distinguées par leur jugement travaillent dans ses Etats avec une liberté, qui n'en a pas de semblable dans toute l'Europe? On l'admire cette liberté, même dans (b) les *païs à fagots*: mais comme il lui arrive souvent d'éblouir par des paradoxes, en quoi elle ressemble à une lumière trop éclatante, il se trouve aussi qu'elle ne pénètre pas toujours jusqu'à une vue mal disposée; & cette vue c'est celle du peuple.

Remarquons d'abord comme un usage assez bizarre, celui de boire à la *prosperité de l'Eglise*, & celui de *boire aux morts*, tous les deux pratiqués en Angleterre. A la vérité on en trouve d'aussi singuliers dans l'Antiquité, quand ce ne seroit que celui de porter la santé des Dieux. La formalité de ces santés & d'autres semblables, c'est de *faire raison* à celui qui les porte (*pledge*, ou *pléger*, selon notre vieux François) à quelque prix que ce soit. Ce sont la plupart du tems des *santés d'intrigues d'Etat*, ou de cabale, ou de passion. Les Anglois y mettent de pair l'incapacité de boire, & celle d'être traitre au parti pour lequel ils se déclarent.

On trouve entre les superstitions je ne sçai quoi qui ressemble à des Reliques: c'est la Chaise des Rois d'Ecosse, siège fatal, qui a pu être regardé comme le *Palladium* de cet Etat. Un ancien Oracle Ecossois avoit prédit, dit-on, » que

(a) L'usage de boire aux enterremens se rap- | XIV. sec. part. en parlant des païs où l'on brule
 porte en quelque façon aux *Epuls ferales*. | les hérétiques. Il est bon d'en avertir le Lecteur,

(b) C'est ainsi que s'exprime avec sa délicatesse | qui s'imagineroit que fagot devoit signifier toute
 ordinaire l'Auteur de la *Biblioth. Angloise* tome | autre chose.

« quand cette chaise sur laquelle les Rois d'Ecosse s'assoient lorsqu'ils devoient être couronnés, seroit transportée hors de l'Ecosse, le Royaume seroit aussi transporté avec cette chaise ». Elle est présentement à Westminster, & sert à la cérémonie du Sacre des Rois d'Angleterre. Que ne dirions-nous pas ici sur les pierres miraculeuses & fétidiques, ou capables de prononcer des Oracles, d'affirmer la fortune des Etats, ou de procurer les bénédictions du Ciel aux particuliers, s'il étoit permis de rassembler en si peu d'espace toutes les merveilles qu'en ont racontées nos ancêtres. Dans la Chaise dont il s'agit ici, est encaillée une de ces pierres. Elle rendoit, dit-on, au commencement des Oracles en Irlande. Les Ecois l'enlevèrent, & la placèrent à *Scone*, lieu destiné au couronnement de leurs Rois. Dans la suite elle a échappé aux Ecois : on l'a fixée à Westminster. De Païenne qu'elle étoit sous les Druides, elle devint Chrétienne, ou pour le moins Juive sous les Chrétiens ; & cette conversion lui procura l'honneur d'avoir été autrefois (a) le chevet du Patriarche *Jacob*. Nous ne dirons rien des fameuses Reliques de *S. Thomas Becquet*, des gouttes de son sang que l'on montre encore ; de cette Anipoule si bien copplée sur celle de *Reims*, dont l'huile qu'elle renferme sert à l'onction des Rois au couronnement, & qui est un présent de la Sainte Vierge au *S.* que nous avons nommé ; & de tant d'autres qui n'ont aujourd'hui aucun mérite dans la Religion Anglicane.

A *Coventry*, Ville de la Province de *Warwick*, on célèbre tous les ans une fête ridicule, que l'Auteur des *Mémoires* décrit de la manière suivante. (b) Sous le règne d'Edouard le Confesseur, *Geofroy* Seigneur de *Coventry* aiant quelquelque sujet de plainte contre cette Ville, la dépouilla de ses privilèges. Les habitans après avoir tenté inutilement toutes les voies imaginables pour recouvrer leur liberté, s'avisèrent heureusement enfin de se jeter aux pieds de *Godiva* ; c'étoit le nom de l'Epouse de *Geofroy*. Ils la conjurèrent d'intercéder pour eux ; elle promit de le faire. Ses premiers soins furent inutiles : cependant *Godiva* ne se rebuta point ; elle importuna tant son mari, qu'enfin il lui dit qu'il lui accorderoit sa demande à une certaine condition, si elle la vouloit accepter. Par *S. Mathieu*, répondit la Dame, je ferai jusqu'à l'impossible pour délivrer *Coventry* de sa servitude : par *S. Thadée*, reprit *Geofroy*, vous serez donc mise toute nue sur une haquenée blanche, & ferez ainsi promenade par toutes les rues de la Ville. *Godiva* balança un peu : mais comme elle avoit juré de faire même l'impossible, elle accepta la condition, & la résolution en étant prise, fit publier à son de trompe, qu'en tel jour, à telle heure, chacun eût à se retirer, qu'on ne laissât ni portes, ni fenêtres ouvertes dans le tems qu'elle passeroit, sous peine de mort aux contrevenans. Tous obéirent, excepté un boulanger qui fut puni comme il méritoit. *Godiva* obtint ainsi la délivrance de *Coventry*. Aujourd'hui la statue de cette Dame, magnifiquement revêtue & ornée de fleurs, est portée tous les ans dans la Ville en Procession solennelle, au milieu des illuminations & des acclamations publiques. On voit aussi la statue du boulanger, à la même fenêtre & dans la même posture où il étoit, lors qu'il fut arrêté. Celui qui demeure dans cette maison est obligé de faire peindre la statue tous les ans, & de lui donner une perruque & un chapeau.

A cette fête folle ou badine, il faut assortir trois ou quatre superstitions, si vulgaires à la vérité, qu'on a presque honte de les indiquer : mais il se trouve des Lecteurs à qui les riens font plaisir ; & il ne manque à ceux-ci que le mérite d'avoir été mis en œuvre par un *Abbé de Choisi*, cet Auteur qui travailloit si élégamment sur rien. On copiera quelques-unes de ces superstitions de l'Auteur des (c) *Mémoires & Observations*.

« J'ai, dit-il, souvent remarqué un fer de cheval cloué au seuil des portes chez les gens de petite étoffe : j'ai demandé ce que cela vouloit dire. On m'a répondu du généralement, que ce fer se mettoit pour empêcher les forciers d'entrer. Ils rient en disant cela : mais ils ne le disent pourtant pas tout-à-fait en riant ; car ils croient qu'il y a la dedans, ou du moins qu'il peut y avoir quelque vertu secrète, & s'ils n'avoient pas cette opinion, ils ne s'amuseroient pas à clouer ce fer à leur porte.

« Cette superstition me fait ressouvenir d'une autre. Le petit peuple fait un cas particulier de l'argent qu'ils appellent *d'énenne*, c'est-à-dire, de celui qu'ils re-

(a) Voyez Genes. Ch. 18.

(b) *Mémoires*, &c. ubi sup. p. 72.(c) *Mémoires & Observations*, &c. ubi sup. p. 122. & 411.

« coive
« deslu
Les
« ou d
« naire
« moie
La r
& les
roit po
ble : m
coup à

A c
ajouto
lois or
de S. I
de cetr
la com
Ofer
Dans l
lans, p
guirland
née de
leur ser
danfer
jure : te

Selon
qu'aillen
« des B
« les Bo
« l'horoi
« rent d
« dépos
« quelqu
« chante
« en for
« par la
« pourc
« voir re
« On
« faire c
« marmo
« Les
« figures
« feu le
« brûlée

« Les
« les fait
« rer d'a
« cun en
« sentim
« Aulli s
« même
« que la
« homme
« vertille
« quelqu
« dinair
« ait ent
« verrues
« aux en

(a) To

« colivent de la première vente qu'ils font. Ils le baissent en le recevant, crachent dessus, & le mettent dans une poche à part. »

Les Anglois en ont une autre touchant les verrues. « Ceux qui ont des verrues ou des porreaux au visage, cultivent avec grand soin les poils qui naissent ordinairement sur ces excroissances; & plusieurs m'ont dit, ajoute l'Auteur des *Mémoires*, qu'ils regardoient cela comme des marques de bon augure. »

La nécessité qu'on s'impose chez le petit peuple, surtout chez les femmelettes & les enfans, de manger une Oie le jour de la Saint Michel, sans quoi on n'auroit point d'argent tout le reste de l'année, est encore une extravagance méprisabile : mais peut-être le mépris qu'on a pour les abus de cet ordre, contribue beaucoup à les maintenir.

A cet échantillon de superstitions particulières au petit peuple d'Angleterre, ajoutons l'histoire de quelques autres abus. Dans la Province de Galles, les Gallois ornent leur chapeau d'un porreau naturel ou artificiel le premier Mars jour de S. David leur Patron, parce qu'à pareil jour leurs ancêtres se distinguèrent de cette manière dans un combat contre les Anglois. Le Roi lui-même a, dit-on, la complaisance de se conformer à l'usage du peuple.

Osons-nous parler ici comme d'une espèce d'abus, de l'anniversaire des *laitières*. Dans les premiers jours de Mai elles vont rendre visite en cérémonie à leurs châlans, parées de tout ce qui est capable de servir d'ornement à une paisane, fleurs, guirlandes, rubans, &c. Elles empruntent quelquefois de la vaisselle d'argent ornée de même, la mettent sur leur tête au lieu de celle de terre ou de cuivre qui leur sert à porter le lait de maison en maison; & dans cet équipage elles vont danser de porte en porte au son d'une musette telle quelle, ou d'un violon qui jure : tout cela pour amasser quelque argent. C'est-là toujours le but de ces fêtes.

Selon le *Spélateur*, (a) il paroît que le peuple Anglois n'est guères moins peuple qu'ailleurs. « On ne sçauroit concevoir, dit-il, jusqu'où va le nombre des Sorciers, des Bohémiennes & des Devins qui sont répandus dans les Provinces, les Villes & les Bourgs de la Grande Bretagne, sans parler de ceux qui se mêlent de dire l'horoscope, &c. Nous avons ici, dit la lettre du *Babillard*, trois Filles qui furent déferées au Magistrat Samedi dernier en qualité de Sorcières. Les témoins déposèrent contre la première, qu'elle tient renfermés des Esprits qui paroissent quelquefois tout en feu & jettent des flammes bleuâtres, qu'elle a des herbes enchantées avec quoi elle attire tous les jours à sa maison quantité d'hommes qui en sortent la bouche brûlée, les lèvres écumanantes, l'haleine infectée, & que par la vertu magique de ces herbes, quelques hommes sont métamorphosés en porreaux, se vautrant dans la boue pendant plusieurs heures, avant que de pouvoir reprendre leur première forme.

« On accusa la seconde de mettre en pièces les corps de certains pendus, de faire ensuite des trous dans la terre, & d'y enterrer ces morceaux de chair, en marmotant quelque paroles d'enchantement.

« Les informations portoient contre la dernière, qu'elle fait avec de la pâte des figures d'hommes, de femmes & d'enfans, & que ces figures étant séchées à un feu lent, faisoient beaucoup de mal aux voisins qui en avoient les entrailles brûlées.

« Les prévenues n'eurent pas le mot à répondre : elles se retranchèrent à nier les faits; & on prévoit bien que cette simple négative ne suffira pas pour les tirer d'affaire, quand on leur fera leur procès dans les formes. En attendant, chacun en raisonne à sa fantaisie, & notre Curé se signale par la singularité de son sentiment. C'est un homme fort incrédule, & qui traite tout ceci de bagatelle. Aussi s'attire-t'il bien des duretés; on crie tout haut à l'Athée, & on cabale même pour s'en plaindre à l'Evêque. Admirez la bizarrerie de ses solutions. Il dit que la première de ces trois femmes vend du tabac & de l'eau-de-vie; que les hommes vont chez elle pour fumer & pour boire; qu'ils s'y enivrent, & s'y convertissent en bêtes brutes. Il ajoute que la seconde qui est fille de Boucher, coupe quelquefois en quartiers les moutons que son pere a tués, & que l'on pend ordinairement pour en faire couler tout le sang; & qu'il se peut bien aussi que cette fille ait enterré quelques égüillettes de bœuf, comme un remède pour se faire passer des verrues. Il soutient enfin que la dernière fait du pain d'épice; que, pour plaire aux enfans, elle y relève quelques figures; & que, si ce pain brûle les entrail-

(a) Tome V. p. 213.

les des gens, c'est ou parce qu'ils en mangent trop, ou parce qu'ils ne boivent pas assez en le mangeant. »

On devoit parler aussi des superstitions Irlandaises, au moins de celles qui concernent les Irlandois entant que Chrétiens, car pour ces autres que l'on regardoit comme (a) *Wild-Irish* & demi Palens, on en parlera en traitant des *Cerémonies Religieuses des Peuples Idolâtres*.

On trouve chez les Irlandois Chrétiens le feu *inextinguible* de Sainte *Brigite* à *Kildare* : on l'y garde avec beaucoup de précaution dans un Couvent de Religieuses, appellé pour cette raison (b) *the Fire-house*. Ce feu imitoit celui de *Vesta*, & Sainte *Brigite* la représentoit sans doute au milieu de ses *Vestales Chrétiennes*.

Le *Purgatoire* de *S. Patrice* est assez connu ; mais on connoit moins le grand *gobelet* de *S. Magnus*, gardé autrefois religieusement dans une des Isles Orcades. Les Insulaires disoient l'avoir hérité de *S. Magnus*, premier Evêque de l'Isle. Il servoit à éprouver la *capacité Bacchique* de ses successeurs. Si l'Evêque le vuïdoit tout d'un trait, cela étoit regardé de ces bonnes gens comme un prétexte de fertilité.

Ne nous arrêtons pas à cette fontaine de *Munster*, Province d'Irlande, si dangereuse à toucher, puisque la toucher de la main c'étoit vouloir attirer sur le pais une pluie continuelle, que rien n'arrêtoit qu'une Messe dite promptement par un Prêtre Vierge dans une Chapelle voisine de la fontaine.

Passons de même ce moulin voisin d'*Offory*, qui ne pouvoit moudre le Dimanche ; cette pierre creuse auprès de *Cork*, qui fournissoit toujours autant de vin qu'il en falloit pour dire la Messe ; ces Cercelles, qui ne se laissoient prendre qu'au nom de *Dien* & de *S. Colman* ; & plusieurs autres absurdités très-dignes d'être oubliées. Et dans quel pais n'en trouve-t-on pas de pareilles, parmi le même peuple ?

CHAPITRE II.

De la (c) Discipline Ecclésiastique des Presbytériens, ou Puritains.

Les difficultés que firent les Presbytériens en l'année 1564. de souferire à la Discipline de l'Eglise Anglicane, de se soumettre à sa Liturgie, & de suivre ses cérémonies, leur attirèrent alors le nom odieux de *Puritains*. On l'appelle odieux, parce que par une malignité assez ordinaire dans les disputes de Religion, on affecta peut-être de comparer les Puritains à ces Manichéens qui furent nommés (d) *Cathares* au troisième siècle, ou à ces Hérétiques Albigeois du douzième, qui reçurent le même nom des *Orthodoxes* de ce tems-là. Quoi qu'il en soit, les Presbytériens, loin de prendre le nom de Puritain pour un reproche, le regardent encore aujourd'hui comme un éloge ; & c'est par ce nom qu'ils témoignent combien ils souhaiteroient de voir plus de pureté (e) dans la Discipline de l'Eglise, & dans la forme du Culte Religieux. (f) Lorsque l'Arminianisme se fit connoître vers la fin du règne de Jacques I. ceux qui restèrent attachés à la Doctrine de Calvin touchant la Grâce & la Prédestination, furent d'abord appellés (g) *Puritains dans la Doctrine* ; mais dans la suite ce nom devint odieux, & servit à flétrir ceux dont la conversation étoit véritablement sainte, & qui dans leurs dévotions tâchoient de suivre d'un cœur pur les instructions du Ministre. Un Puritain étoit donc un Chrézien pratiquant une Morale sévère, Calviniste dans la Doctrine, Non-conformiste à l'égard des cérémonies & de la Discipline de l'Eglise Anglicane, quoi qu'à cela près, il ne se séparât pas entièrement d'elle. »

Les

(a) C'est-à-dire, Irlandois sauvages.

(b) La maison du feu.

(c) Cette Discipline se trouve à la fin de l'Historie des Puritains par Neal.

(d) *Cathari*, καθαρῶν, puri.

(e) Neal, Préface of the *History of the Puritains*.

(f) C'est ainsi que parle l'Historien du Puritanisme, ubi sup.

(g) *Doctrinal Puritains*.

L
sépar
deux
tage
entre
jalou
pas
relie
blées
roiff
viend
de lu
ils,
volu
dans
gletes
que.
ce da
plain
Vo
manie
que L
minar
On a
dans
roient
pas pl
Il f
depuis
A ne
deux
bord
aux P
dressan
ces ter
" que
" form
" du b
" pellic
" vez
" méren
" pauvre
" vrie de
" la foib
" clarés
" mais a
" en 156
" étoit in
" témoig
" ritoit b
" qui furo
" forcés e
L'ann
Quoiqu
nies, f
tres cho
leur Hi
(a) N
(b) O
(c) N
(d) T
sy agit d
Tom

Les Presbytériens, même les plus tolérans, prétendent que n'étant proprement séparés qu'extérieurement des Anglicans, puisque la doctrine & les dogmes des deux partis sont essentiellement les mêmes, leur séparation est également avantageuse à la Religion & à l'Etat. Du côté de la Religion, (a) disent-ils, nous entretenons l'émulation dans le Clergé. Nous le forçons, pour ainsi dire, d'être jaloux des devoirs qu'exigeait la charge Pastorale & la Religion. S'il n'y avoit pas des assemblées de Protestans Non-conformistes, on verroit régner bientôt le relâchement dans la Discipline; & on peut dire hardiment que quand nos assemblées seroient supprimées, & que chacun sera contraint d'aller servir Dieu à sa Paroisse, l'ignorance & la négligence prévaudroient chez le Clergé; les Laïques deviendroient généralement superstitieux; la prophanation & l'Athéisme s'empareroient de leurs esprits. A l'égard de l'Etat, qui a mieux défendu que nous, continuent-ils, les Loix & le gouvernement du Royaume? Qui a plus contribué à la Révolution qui mit Guillaume III. sur le trône, & à cette succession perpétuée dans la Ligne Protestante? Ainsi tant qu'il y aura des Non-conformistes en Angleterre, il y aura aussi de bons citoyens & des défenseurs de la liberté publique. Au lieu donc d'opprimer les Presbytériens ou de (b) les renfermer par force dans le bercail, il est de l'intérêt public & de la bonne politique d'adoucir leurs plaintes, de les tolérer, & de maintenir leur liberté.

Voilà comme on parle en Angleterre: à peine même ose-t-on penser de cette manière dans d'autres pays. Quelle secte ou quel parti auroit la hardiesse d'y dire, que la protéger & l'entretenir est une chose qui intéresse l'Etat & la Religion dominante, & que par politique on ne doit point travailler à la réunir à l'Eglise? On ajoute enfin que sans cette désunion on verroit bientôt la tyrannie s'établir dans l'un, & la superstition dans l'autre? Il est certain que ces remontrances seroient regardées avec raison comme le comble de l'impudence; mais ne poullons pas plus loin la réflexion sur cet article.

Il seroit nécessaire de donner ici l'abrégé des oppositions que les Puritains firent depuis l'année 1564. à l'établissement du culte extérieur selon le Rit Anglican. A ne s'en rapporter qu'à l'Historien Anglois du Puritanisme, les différens des deux partis furent accompagnés de circonstances assez singulières. (c) On voit d'abord sous le règne d'Elizabeth le Chancelier de l'Evêque de Londres montrant aux Presbytériens un Prêtre Anglican revêtu des ornemens de la Prêtrise, & s'adressant gravement du haut de son tribunal à des Ministres Non-conformistes en ces termes: « Ministres de Londres, le bon plaisir du Conseil de la Reine est que vous observiez exactement (d) l'unité d'habillement, & que vous vous conformiez à celui de cet Ecclésiastique, que vous voyez ici revêtu canoniquement du bonnet carré, de la soutane, (e) de l'écharpe, & du surplis lorsqu'il est appelé au service religieux; soulevez par ce mot *Volo*, & vous opposans, écrivez *nolo*. Allons, soyez brefs, & ne raisonnez pas ». Après ces paroles qui fermèrent la bouche aux opposans, on nous représente la détresse, l'effroi de ces pauvres Non-conformistes, que l'on vouloit, disoient-ils, forcer de prendre la livrée de l'Antechrist & la marque de la Bête. Le plus grand nombre eut pourtant la foiblesse de souscrire; les autres se garantirent de la corruption, & furent déclarés indignes du Ministère. Quelle intolérance du côté des Anglicans d'alors; mais aussi quel zèle du côté des Presbytériens leurs contemporains! Il produisit en 1565. un Ecrit Presbytérien, où on vouloit justifier par les SS. Ecritures qu'il étoit impossible de se revêtir des habillemens Pontificaux de l'Eglise Papistie, sans témoigner que (f) l'on consentoit à l'Idolâtrie. Une cause si digne de l'Evangile méritoit bien quelques Martyrs. Les Presbytériens en eurent. Appellons ainsi ceux qui furent ou privés de leurs revenus & de leurs pensions, ou emprisonnés, ou forcés de s'exiler, &c.

L'année 1566. fut l'époque de la séparation des Presbytériens d'Angleterre. Quoique le Surplis & les autres Ornemens Pontificaux, avec quelques cérémonies, fussent le grand objet de leur scandale, il y avoit pourtant plusieurs autres choses qui leur déplaisoient dans le Service Anglican; & voici comment leur Historien les rapporte. (g) Ils trouvoient, dit cet Ecrivain, à redire à la su-

(a) Neal, Préface, ubi sup.

(b) Or comprehending them in the church.

(c) Neal, ubi sup. p. 155.

(d) The unity of apparel. Ne droit-on pas qu'il s'y agit de l'unité de doctrine dans l'Eglise?

(e) Tippet. C'est une espèce d'écharpe, que portent les Chanoines & les Chapelains.

(f) Ubi sup. p. 215.

(g) Ubi sup. p. 235. & suiv.

pérorité que les Evêques s'attribuent sur les Prêtres, à leur pouvoir trop étendu suivant eux, & à tout ce fâste dont on a parlé plus haut. Ils rejetoient, comme on l'a dit aussi, les distinctions d'Archidiaque, de Doyen, &c. La Discipline leur paroissoit trop relâchée. Ils ne pouvoient souffrir les répétitions des prières, pas même de l'Oraison Dominicale, les interruptions fréquentes par les *repons*, la lecture de plusieurs Livres Apocryphes, les Fêtes, le Service trop éclatant des Cathedrales, le chant en musique, le signe de la Croix au Baptême, la purification des femmes, l'usage des parrains & des marraines, la Confirmation, la manière de recevoir la Communion à genoux, celle de s'incliner au nom de Jésus, l'anneau donné dans la cérémonie du mariage. Nous avons cru qu'il étoit nécessaire de récapituler ici ces griefs, quelqu'un les ait presque tous indiqués dans le Chapitre précédent. Il ne faut pas oublier non plus, que ces Puritains ne sont pas moins zélés défenseurs que les Calvinistes, & en général tous les autres Protestans, de cette autorité attribuée à chaque Chrétien d'examiner sa Religion, de se l'enseigner & de se l'expliquer à soi-même, selon les lumières qu'il a reçues de Dieu. Esprit particulier, si propre à introduire le Fanatisme, & pour cela tant reproché à Calvin.

Les Assemblées des Presbytériens furent regardées sous le règne d'Elisabeth, comme des assemblées schismatiques. On interrompit ces *conventicles* : c'est ainsi qu'on appelloit alors, (a) & qu'on a appelé depuis les assemblées des fanatiques & des Sectes défavouées. On menaça, on emprisonna, on mit à l'amende ceux qui s'y trouvoient. Mais le zèle des Presbytériens n'en fut que plus irrité; suite ordinairement de l'intoérance. Ils crièrent encore plus haut qu'auparavant, (b) ils continuèrent de s'exhorter les uns les autres fraternellement à ne pas aller aux Sermons des Ministres de la Paroisse, qui ne vouloient pas, disoient-ils, défendre l'Evangile contre des *Regles de Papisme*, c'est-à-dire, contre le surplis, &c. Un autre d'entre eux plus modéré en apparence, (c) déclaroit qu'il n'y avoit à la vérité rien d'impur dans les ornemens & les Cérémonies Papisles; mais qu'il étoit pourtant résolu, avec le secours de la grâce de Dieu, de ne jamais porter ni bonnet carré, ni surplis, à cause qu'il ne trouvoit dans ces habillemens ni décence, ni édification, & qu'au contraire, ils étoient comme (d) des instrumens de discord dans l'Eglise de J. C. Il déclaroit aussi qu'il ne prendroit jamais la Communion à genoux, parce que cela lui paroissoit trop Papisle, & ressembloit entièrement à l'adoration de l'Hostie. On peut reconnoître à ces traits, que le zèle de parti est toujours subtil. Cette délicatesse si scrupuleuse, qui ne permettoit pas de supporter des usages qui n'influoient en rien sur la doctrine, prouve aussi qu'une Orthodoxie trop veilleuse, & la superstition, sont deux extrémités qui se touchent.

On trouve (e) dans l'Histoire du Puritanisme, qu'au milieu des mauvais traitemens que les Puritains reçurent des Conformistes, & dans le fort des disputes, où, s'il faut s'en rapporter aux Puritains, les Conformistes ne furent victorieux que par la force & l'autorité, le premier Presbytère, c'est-à-dire, la première Eglise Presbytérienne fut établie clandestinement à *Wandsworth*, Village à quatre milles de Londres. Cet établissement est de l'année 1572. Ces Puritains travaillèrent à se former une Discipline particulière dans quelques assemblées de leurs Ministres, que l'Historien rapporte à l'année 1576. *Cornwright* zélé & sçavant Presbytérien la revit ensuite, & (f) la mit en ordre avec le secours de quelques autres Ministres; après quoi il la traduisit du Latin en l'année 1584. & y ajouta une Préface. On la donna pour être imprimée à Cambridge; mais l'Archevêque de Cantorbéri en fit enlever les exemplaires, & condamna cette Discipline au feu, comme factieuse & séditieuse. C'est cette même Discipline que nous rapporterons ici, après avoir fait encore quelques remarques concernant les Puritains.

1. L'Historien de ce parti lui donne la gloire, d'avoir contribué au respect que les Anglois ont généralement aujourd'hui pour le Dimanche. (g) En l'année 1595. un certain Docteur Presbytérien nommé *Bonul*, publia un Traité sur le Sabat, dans lequel il vouloit prouver que les Chrétiens doivent cesser toutes sortes d'ouvrages, & se reposer le Dimanche avec autant de précaution & de régularité, que

(a) On les appelle *meetings*, comme qui diroit qui se séparoient pour ces minutes, rencontres.

(b) Neal, ubi sup. p. 246.

(c) Ubi sup. p. 250.

(d) A qui étoit-elle due, cette discordance à eux?

(e) Ubi sup. p. 301.

(f) Neal, ubi sup. p. 449.

(g) Ubi sup. p. 577.

les Juit
tion le
& com
diver
buer c
en se
puleu
le Dim
solt de
le cen
doire
s'accor
Whigi
suppres
imprim

1. I
toujour
ce que
on parl
nisme
n'étant
mode, c
les déte
encore
la fois
Il n'en
de son
ne peut
y avoit
son car.

Une
trouve
Théolo
il sembl
leth. Il
d'exposé
" éterni
Cela po
" vés, q
" sera c
" d'un p
" d'y to
" mais
Les Par
descente

3. Il
entre le
que parl
ronne,
qui sembl
suffisante
politique
de Relig
comme

(a) Ut
dans un d
res gens
point de n
de l'enfer
ticle d'An
* (b) Neal
(c) Neal
Puritains.

les Juifs le Samedi. Suivant ce principe, il ne permettoit aucune sorte de récréation le Dimanche. Ce livre, dit l'Historien, fut extrêmement applaudi du peuple, & commença de rétablir dans sa dignité un jour, que l'on profanoit alors par les divertissemens les plus Indecens. Les Puritains prétendoient qu'on ne devoit attribuer ces défards qu'aux *Conformistes*, dont ils (*a*) disoient tout le mal possible, en se donnant eux-mêmes pour les seuls Chrétiens d'Angleterre, qui fussent scrupuleusement exacts en matière de Religion. Sur-tout ils prétendoient se distinguer le Dimanche par leurs dévotions publiques & particulières. Un livre qui produisoit des changemens si avantageux, méritoit bien d'être épargné. Neanmoins on le censura bien rigoureusement. Les Anglicans prétendirent qu'il tendoit à introduire la *dévotion Judéique du Samedi*. Ils trouvèrent aussi que ces principes ne s'accordoient pas avec les Loix de l'Etat. Enfin le livre fut supprimé par ordre de *Whitgift* Archevêque de Cantorbéri, & défense faite de le réimprimer : mais la suppression ne servit qu'à le faire lire & acheter avec plus d'avidité. L'Auteur le réimprima augmenté quelques années après cette suppression.

1. La Doctrine de l'Eglise Anglicane sur la Grace, la Prédestination, &c. avoit toujours paru favorable aux explications de Calvin touchant ces matières, jusqu'à ce que vers la fin du seizième siècle, & au commencement du dix-septième, (*b*) on parla d'*abolir*, & ensuite de *renverser les opinions établies*. Dès que l'Arminianisme eut prévalu sur le vieux système, la Théologie Calviniste, dit l'Historien, n'étant plus regardée par les Conformistes, que comme une *Théologie à la vieille mode*, un donna par dérision le surnom (*c*) de *Puritains* à ceux qui s'en déclatoient les défenseurs. Lorsque ces disputes commencèrent, la mémoire de Calvin étoit encore si fort en vénération en Angleterre, qu'il auroit mieux valu attaquer tout à la fois tous les Saints de l'Eglise Chrétienne, que ce seul Apôtre de la Réforme. Il n'en a pas été ainsi dans la suite, & pour voir combien on y a senti les défauts de son caractère, il ne faut que lire ce qu'un (*d*) Docteur Anglican en a écrit. On ne peut cependant s'empêcher de répéter ici ce qu'on en a déjà dit ailleurs, qu'il y avoit une espèce d'analogie entre la sévérité des dogmes de Calvin, & celle de son caractère.

Une preuve de l'attachement qu'on avoit alors pour la doctrine de Calvin, se trouve dans le zèle de l'Université de Cambridge pour la défense des dogmes de ce Théologien, qui produisit en 1595. malgré l'Archevêque de Cantorbéri, comme il semble qu'on en peut juger par l'Histoire, ce que l'on appelle les *Articles de Lambeth*. Il ne nous appartient pas d'examiner ces matières épineuses. Il nous suffit d'exposer le premier Article aux yeux du Lecteur. « Dieu a prédestiné de toute éternité quelques hommes à la vie, réprouvé (ou condamné) les autres à la mort ». Cela pourroit se paraphraser ainsi. « Dieu a destiné quelques hommes à être sauvés, quoi qu'il leur (*e*) arrivera plus d'une fois en leur vie, de faire tout ce qui sera capable de les perdre : au contraire, il en a placés d'autres sur les bords d'un précipice, non seulement avec des forces trop faibles pour les empêcher d'y tomber, & par conséquent dans l'impossibilité d'éviter cette fatale chute, mais même avec le dessein prémédité de les y laisser tomber sans les secourir ». Les Puritains furent aussi mêlés dans une autre dispute qui se forma touchant la descente de J. C. aux enfers & ses souffrances.

3. Il y eut enfin dans les derniers tems de la vie d'Elizabeth, comme une trêve entre les Episcopaux & les Presbytériens. La politique fit cette trêve : c'est ainsi que parle le Presbytérien. Les Episcopaux vouloient ménager l'héritier de la Couronne, né presby, & élevé Puritain. Ceux-ci se réjouissoient à la vue d'un règne, qui sembloit leur promettre un solide établissement, après tant de mortifications souffertes sous le long règne d'Elizabeth. Ils ignoroient encore que cette même politique, ou l'indifférence, ou l'inconstance dut faire de Jacques I. un Anglican de Religion. Ils lui présentèrent (*f*) une adresse, dans laquelle ils se dépeignoient comme vivant sous un joug insupportable, c'est-à-dire sous le service Anglican, &

(a) Un de ces Puritains rigides a bien osé dire dans un de ses livres, qu'on ne trouvoit d'honnêtes gens que dans son parti, & qu'il n'y avoit point de milieu entre *abolir l'Episcopat* & *appeler de l'ousterle Pape*. Voy. *Boyle* D. D. Critique à l'Article d'*Archevêque*.

(b) *Neal*, ubi sup. p. 50.

(c) *Puritains* dans la doctrine, ou *Doctrinal Puritans*. Voy. une des notes précédentes.

(d) Voyez l'*Appendix* du Docteur *Dowdes*, qui précède le *Rationale*, &c. de *Sparrow* Evêque de *Norwich*, p. 117.

(e) Selon le second article, la volonté de Dieu fut seule pour les sauver. Selon le 5. l'Esprit de Dieu n'est point éteint dans les Prédestinés.

(f) Comme en Anglois sous le nom de *Military petition*.

la Discipline, les cérémonies & les usages Ecclésiastiques des Evêques (a) Mais selon ces Evêques, Jacques I. fut trop sage pour se laisser surprendre aux plaintes des Puritains, qui tendoient à altérer la Constitution de l'Eglise; au contraire, suivant ceux-ci, il n'entendit ni ses intérêts, ni ceux de l'Eglise en se soumettant aux idées des Evêques; idées qui, à tout prendre, disoient les Presbyteriens, n'étoient qu'un Papisme déguisé, dont Jacques I. n'eut jamais le courage de se défendre. Sa partialité pour ces Evêques alla si loin, qu'après avoir accordé la Conférence de Hamptoncourt, dans laquelle ce Prince fut plutôt Docteur & Théologien que Monarque; après avoir entendu les plus forts arguments des Presbyteriens, (b) il leur déclara que s'ils n'avoient autre chose à dire pour se défendre, il étoit résolu de les rendre Conformistes. (c) ou de les chasser de l'Etat.

4. Pour achever de représenter en deux mots & l'état & le caractère de ces premiers Presbyteriens, nous allons copier ce que leur Historien nous en rapporte. Ils souffrirent, à ce qu'il prétend, avec patience & modération, les injustices & les hauteurs des Cours Ecclésiastiques. Les dures qu'ils eussent sous le long règne d'Elizabeth, ne les empêchèrent pas d'être toujours fidèles à leur Souverain; pour défendre leur cause, ils n'emploierent jamais que des arguments pris de l'Ecriture, & avec ces arguments des larmes & des prières. Ils ne haïssent tous les usages religieux des Anglois, qu'à cause de leur origine Papisse; & ils ne sentoient pas de le dire. La moindre apparence de Papisme enflamoit leur zèle. Si le *surplus* n'avoit pas eu le malheur d'être porté par un Prêtre Romain, il auroit été moins haï. A tout prendre, les Puritains étoient les Protestans les plus courageux de la Nation, Calvinistes résolus, Prédicateurs véhémens & attachés à la cause Protestante. Tous ces traits sont employés à louer le parti Presbyterien. Voici ceux qu'emploie leur Historien à les blâmer, mais cependant en les ménageant autant qu'il peut. Il avoue d'abord qu'en évitant une extrémité, ils risquoient de tomber dans une autre, & que (d) ce zèle, si ardent pour le *nouveau Plan de Discipline*, auroit pu les trahir, s'il eût été reçu & appuyé par les Loix. Ensuite il avoue, que les Presbyteriens n'avoient que des idées confuses & peu claires du droit des hommes, par rapport à la Religion & à la Société civile. Ces idées, qui avoient beaucoup de relation avec la *Theocratie* Judaïque, ne pouvoient plus être suivies dans des tems si différens. Outre ces défauts, ils en avoient de fort contraires à l'esprit du siècle. Ils étoient trop levés, & ne cessent de censurer trop vivement les mauvaises mœurs, par tout où ils les trouvoient. Les moindres fautes, dans quelque âge que ce fût, leur paroissent capitales. Dans toutes leurs actions ils remontoient un extrême respect pour la Religion, priant Dieu assiduellement, ne jurant jamais, & évitant avec soin les discours trop libres & indécents. On a déjà dit qu'ils observoient fort religieusement le Dimanche. Dans ce premier siècle du Puritanisme, aller deux fois le Dimanche au prêche, avec une Bible sous le bras, étoit la marque infaillible à laquelle on reconnoissoit le Puritain. Les veilles des Dimanches étoient employées à prier Dieu, à répéter des Sermons, à catéchiser les enfans; & pendant toute la semaine on avoit aussi des heures réglées de dévotion. On ne dit rien des autres vertus, que l'Auteur attribue à ces premiers Puritains. La description qu'il en fait nous montre l'âge d'or de la Secte; mais toutes ces vertus touchoient peu les Anglois; ils ne désignoient jamais les Presbyteriens que par les noms odieux de (e) *Prêtres*, *Schismatiques*, *ennemis de Dieu* & de l'Etat.

5. Si on veut s'en rapporter à ceux-ci, on trouvera dans les Anglois des vices tout opposés aux vertus du Presbyteranisme. A peine le Clergé des C. R. surpassoit celui des Anglois en ignorance. En général les Prêtres Anglois n'étoient pas mêmes capables de lire les prières de leur Eglise & les homélies. A la campagne, & dans les quartiers éloignés, on étoit ou *Papiste*, ou à peu près Païen; (f) tout Ecclésiastique, ou Laïque qui se distinguoit, ou par la piété, ou par l'observation du *Sabat*, (le Dimanche) & se déclaroit ennemi de la profanation & du Papisme, ne

(a) *Appendix*, &c. ubi sup. p. 200. à la tête du *Rationale*, &c.

(b) *Ibid.* p. 200.

(c) *Ibid.* il y a quelque chose de plus fort dans cette expression Angloise, *Clear the land of them*.

(d) Cela veut dire qu'ils seroient devenus aussi intolérans que les autres.

(e) *Vol. Neal*, ubi sup. p. 597. *Prêtres* est un terme fait espies, pour marquer cette précision, dont les Presbyteriens se faisoient un mérite dans la Religion.

(f) Citation dans *Neal*, &c. ubi sup. pag. 600.

ne
exce
lequ
d'El
exte
quel
penc
affec
tanp
6.
le ré
uer
épur
noir
dicar
tendu
dispu
contr
avec
ques
rable
Brow
leur
& al
prin
main
contr
répan
Barro
fort a
on tro
Sépar
Angl
Laïqu
sion,
Pou
meur
poit,
de con
les au
de la
lecte p
vante
blée.
n'erec
« cela
Tel
un des
d'autre
furent
tous le
dans le
& à l'
diner,
avoit d
raison

(a) L
(b) N
(c) O
(d) P
débite q
de l'Egli
Tom

ne manquoit pas d'être traité de *Puritan*. L'attachement des Evêques pour le culte extérieur faisoit, dit-on, beaucoup de tort à la Réforme, & le Papiſme, contre lequel on ne prêchoit pas assez, regagnoit beaucoup de terrain. Enfin la tolérance d'Elizabeth pour la vieille Religion choquoit les Presbytériens. Comme elle aimoit extrêmement l'éclat des cérémonies, & qu'elle ne pouvoit se déſabuſer de (a) quelques pratiques condamnées par la Réforme (b), les *Puritains* trouvoient qu'elle penchoit pour le *Papiſme*, & l'en accuſoient preſque ouvertement, quoi qu'elle affectât de tenir le milieu entre les partis, en ménageant le *Papiſme* & le *Puritanisme*.

6. Les meſures (c) trop violentes qui furent prises contre les Presbytériens, ſous le règne de cette Princeſſe, n'ayant contribué qu'à les irriter, bien loin de les ramener à l'unité de l'Egliſe Anglicaue, il s'éleva du milieu d'eux un parti encore plus *pur*, & plus rigide que les *Puritains*. Ces raiſonneurs du *Puritanisme* ſe firent connoître en 1581. ſous le nom de *Browniſtes*, qu'ils reçurent de Robert Brown Prédicateur de Norwich. Un tempérament violent & tout plein de feu donnoit au préſent Réformateur de la Réforme le caractère qu'il faut pour être exceller dans les diſputes de Religion. Ses talens conſiſtoient ſurtout à déclamer avec emportement contre la Diſcipline & les cérémonies de l'Egliſe Anglicaue. Il courut le Royaume avec un certain *Hariſſon*, prêchant par tout avec la même violence contre les Evêques, l'Ordination, les Cours Eccleſiaſtiques, &c. Il ſe forma un parti conſidérable ; mais le Miniſtère & le Clergé le diſſipèrent bientôt avec leur vigilance. *Brown* & ſes Sectateurs ſe retirèrent à Middelbourg en Zélande. Ils y établirent leur nouvelle Egliſe ; mais le rigide Prédicateur ſe dégoûta de ſon établifſement, & allant repaſſer en Angleterre en 1589. y renonça tellement à la ſévérité de ſes principes, qu'il tomba dans une extrémité oppoſée. Son parti ne laiſſa pas de ſe maintenir malgré la déſertion du Chef, & les rigueurs que le gouvernement exerça contre eux, juſqu'à ce que deux de leurs Miniſtres en 1583. pour avoir (d) répandu des libelles contre la Liturgie Anglicaue. En l'année 1592. on les appella *Barrowiſtes*, du nom d'un certain *Barrow* qui ſe fit leur Chef. Le parti s'étoit ſi fort accru, qu'on comptoit juſqu'à (e) vingt mille de ces *Barrowiſtes*, entre leſquels on trouvoit des perſonnes d'une grande réputation. On leur donna auſſi le nom de *Séparatiſtes*, à cauſe qu'ils avoient entièrement renoncé à la Communion de l'Egliſe Anglicaue. Ils ſe firent des Miniſtres, des Lecteurs, des Anciens, des Diacres, tous Laïques, ſi ce n'eſt les Miniſtres. Ils baptiſoient les enfans par une ſimple petite aſperſion, & ils n'admettoient ni parrains ni marraines à leurs Baptêmes.

Pour la Cène, ces *Barrowiſtes* faiſoient apporter quelques pains blancs, que l'on mettoit ſur une table. Le Miniſtre les béniſſoit par une courte prière, les rompoit, en donnoit à quelques Communians, & les Diacres continuoient après cela de communier le reſte de l'aſſemblée. Entre les Communians, les uns étoient aſſis, les autres debout, & on ſuivoit le même ordre en donnant la coupe. La conclusion de la dévotion étoit le chant d'un Cantique, ou d'un Pſeume, avec une (f) collecte pour les pauvres. Celui qui ſe rendoit *Barrowiſte*, faiſoit la proteſtation ſuivante en préſence de ſes frères, la première fois qu'il ſe trouvoit dans leur aſſemblée. « Je déclare que je cheminerai avec vous auſſi long-tems que vous cheminerez dans la voie du Seigneur, & autant que la parole de Dieu me garantira que » cela ſe doit ».

Tels furent les réglemens qu'ils établirent dans l'Egliſe formée à Londres chez un des frères en l'année 1592. Cette aſſemblée ne fut pas la ſeule, il ſ'en forma d'autres ; mais elles furent enfin decouvertes. Dans l'examen que ſubirent ceux qui furent arrêtés, ils déclarèrent que pendant quelques années ils s'étoient aſſemblés tous les Dimanches dans les champs : en Été, à cinq heures du matin, en Hiver, dans les maiſons particulières, que là ils employoient toute la journée à la prière & à l'explication de l'Ecriture, qu'ils diſoient fraternellement enſemble, qu'après le diner, on ſe cotiſoit pour le repas, & que le ſurplus de l'argent recueilli, s'il y en avoit de reſte, étoit deſtiné aux frères priſonniers, qu'ils ne récitoient point l'Oraiſon Dominicale, croyant que J. C. ne l'avoit donnée que comme un formulaire

(a) Les Images, &c.

(b) Neal, History, &c. ubi ſup. p. 601.

(c) On parle toujours ſelon le ſtile des *Puritains*.
(d) Pour mieux juſtifier cet acte de ſévérité, on déclara que ces libelles renverſoient la conſtitution de l'Egliſe, qu'on n'y reconnoiſſoit point l'autorité

de la Reine dans la Religion.

(e) Neal, ubi ſup. p. 541. ſur le rapport du célèbre *Walter Raleigh*, dans le Parlement.

(f) C'eſt le terme qu'employoient les *Calviniſtes* en cette occaſion.

de prières. Leurs ennemis, ajoute l'Historien, leur imputoient plusieurs extravagances sur le Baptême, le Mariage, le ministère des Laïques, &c. Tel est, & tel sera toujours l'esprit de parti dans les disputes de Religion. Les misérables *Barrowistes* furent traités conformément à l'intolérance de cet esprit. L'Historien dit qu'on les sollicita de céder à l'autorité, & de se rendre *Conformistes*; qu'un des Ministres de la Secte ayant déclaré qu'il ne le pouvoit être, ni assister au service Anglican sans dissimuler & devenir hypocrite, un Juge lui répondit: » allez à l'Eglise Anglicane, obéissez à la Reine, dissimulez, & soiez hypocrite ou diable, si vous voulez ». *Barrow* leur Chef fut pendu avec un autre Ministre de la Secte. L'Historien rapporte, qu'ils souffrirent la mort avec beaucoup de constance, & en priant Dieu pour la prospérité de la Reine. Ces gens avoient demandé d'entrer en conférence avec les Evêques; mais cela leur fut refusé pour des raisons d'autant plus dignes d'être remarquées, qu'on pouvoit les mettre au rang de ces armes équivoques employées par tous les partis (a) lorsqu'ils se font crus en état d'en faire valoir la force. Voilà, pour le dire en passant, les suites ordinaires de la prétendue Réforme; c'est-à-dire autant de Sectes différentes, qu'il se trouve de personnes capables d'en former.

Rassemblons ici les principes des *Barrowistes* ou *Brownistes*. Sur la foi, ils ne différoient point des Anglicans; mais ils nioient pourtant que leur Eglise fût la vraie Eglise, & que leurs Ministres fussent légitimes. Ils appelloient la Discipline des Anglicans, une Discipline Papiste & Antichrétienne. Ils nioient aussi la validité des Sacramens administrés par les Anglicans, & défendoient aux fideles de leur Secte d'assister aux dévotions Anglicanes. Enfin ils ne rejetoient pas seulement la communion des Anglicans; ils renonçoient encore à toute Eglise séparée de la Romaine, qui ne se conformoit pas à la leur. Ils faisoient de chaque Eglise une petite République isolée, & indépendante, croiant que le gouvernement des Eglises devoit être entièrement Démocratique. Ceux qui se convertissoient aux principes des *Brownistes*, commençoient par faire une confession de Foi publique, & signoient une espèce de confédération, par laquelle ils s'obligeoient à se conformer à l'Evangile, selon les règles & les conventions exprimées dans cette confédération. Le pouvoir d'admettre ou d'exclure les membres de ces petites Démocraties Ecclésiastiques, & la décision des controverses résidoit dans la *Confrérie*. Appellons ainsi les assemblées de la Secte, dont tous les membres s'appelloient mutuellement *freres*, comme les Vaudois, les Bohémiens, &c. Ils choisissoient dans ces assemblées leurs Ministres, leurs Anciens, leurs Diacres, &c. & ces élections se faisoient après le Jeûne & la Prière, par l'imposition des mains. La Prêtrise, ou plutôt le Ministère ne demandoit point chez eux une Ordination, & n'étoit point d'un caractère *indélébile*. Le Ministre recevoit de la *Confrérie* l'autorité de prêcher & d'administrer les Sacramens; & les élections des Ministres se faisoient à la pluralité des voix, on pouvoit leur ôter leur charge, les déposer & les réduire à la condition de Laïques, par la même voie qu'ils avoient été élus. Un Auteur moderne, des plus hardis que notre siècle ait vu naître, a poussé ces idées de Démocratie beaucoup plus loin dans un Livre intitulé, *Discourses concerning Religion and government*. Non-seulement il vouloit que les Ministres, Prêtres, &c. fussent Ecclésiastiques & Laïques tour à tour, pour bannir de l'Eglise Chrétienne tout ce qui tend à la tyrannie & au despotisme; mais il prétend aussi qu'on devoit réduire tout le Christianisme à une parfaite égalité de conditions, en ôter toutes les relations de pere, mere, frere, sœur, &c. sous prétexte que ces relations donnent lieu à une fausse déférence, à des brigues, à des cabales. Quel fanatisme! Mais que peut-on attendre autre chose d'une liberté outrée de penser & de raisonner en matière de Religion?

Lorsque le nombre des Communians étoit trop considérable pour pouvoir tenir assemblée dans un même lieu, l'Eglise se partageoit, ou plutôt de cette Eglise il en sortoit une autre tout aussi libre, tout aussi indépendante que la mere. Elle se choisissoit ses Ministres, & devenoit sœur de cette mere, sœur absolument égale en condition & en dignité; & en cette qualité, elles se donnoient mutuellement la main d'association. Car il faut le répéter ici; une Eglise n'avoit aucun droit sur l'autre, & tout se réduisoit à des remontrances & à des conseils. Si

(a) Voyez *Neal*, ubi sup. p. 554. Ces raisons font au nombre de douze, & voici une de ces raisons. Il n'est pas juste qu'une Religion établie par le Parlement, soit soumise à l'examen d'une autorité inférieure.

me e
les av
garlé
& de
blées
plus
Le
d'une
une a
que L
loient
mons
& pr
avoit
dépen
perite
ni con
A l
sépare
Roiaun
nouve
peuver
guré p
additi
que d'
fin tou
rompu
valoit
ce prin
le étoi
tions c
pe de
Si on
cription
rit. mis
comme
bytérien
prétend
teur (c
il forge
Oints,
gletorre.
storien
restans
qui rej
que c'e
Oints s
gne de
après q
vement
lons un
On f
plus d'u
fait plu
avant &
toute u

(a) *Neal*
367.
(b) *V*
(c) *Jo*
de toutes

me de ces Eglises se fût écartée des règles du Christianisme, telles que la Secte les avoit établies, si elle eût abandonné ou négligé des vérités capitales, ou regardées comme telles, & qu'en cet état elle eût refusé de rentrer dans le devoir & de se soumettre aux remontrances & aux censures; les autres Eglises ou assemblées de la Secte se seroient seulement séparées de cette Eglise, & ne l'auroient plus reconnue pour Eglise de J. C.

Le pouvoir des Ministres du *Brounisme* étoit extrêmement borné. Le Ministre d'une assemblée ne pouvoit administrer ni le Baptême, ni la Communion dans une autre. On ne se soumettoit à aucun formulaire de Prières. Un *frere*, quoique Laïque, avoit la liberté de *Prophétiser* dans l'assemblée; les *Brounistes* appelloient Prophéties, les exhortations que l'on y faisoit de vive voix. Après les Sermons, il étoit assez ordinaire qu'un des frères fit des questions sur la Religion; & proposât ses doutes. Ils tenoient entre eux des Conférences sur la matière qui avoit été prêchée. Dans les censures, chaque Eglise conservoit une parfaite indépendance. Le pouvoir suprême résidant selon toute son étendue dans chaque petite République Ecclésiastique, on ne connoissoit chez les *Brounistes* ni classes, ni convocations, ni Commissaires Ecclésiastiques, ni Synodes, ni Conciles.

A l'égard des raisons, justes ou non, qui avoient obligé les *Brounistes* de se séparer de toute autre Eglise, & surtout de l'Anglicane, les voici. Les Loix du Roiaume & l'autorité de la Reine ont introduit, disoient-ils, beaucoup d'usages nouveaux dans l'Eglise, & ajouté à la Religion de J. C. diverses choses, qui ne peuvent se justifier. Ils soutenoient aussi, que le Service Religieux étoit fort défiguré par les erreurs grossières qu'ils y trouvoient; qu'on avoit voulu rendre ces additions & ces erreurs essentielles & nécessaires; que la persécution étant la marque d'une fausse Eglise, celle d'Angleterre étoit fausse, puisqu'elle persécutoit. Enfin toute la Hiérarchie, tout le gouvernement Ecclésiastique leur paroissoit si corrompu, que la Réforme en étoit, selon eux, impraticable; & ils croioient qu'il valoit mieux établir un gouvernement nouveau, que de réformer l'ancien. Selon ce principe, ils résolurent de se rapprocher du gouvernement de l'Eglise, telle qu'elle étoit sous J. C. & ses Apôtres: mais leurs efforts se réduisirent à des distinctions odieuses & Pharisaïques, au lieu qu'ils auroient dû supporter par un principe de charité Chrétienne ces autres Eglises qu'ils refusoient de reconnoître.

Si on vouloit suivre aveuglément ceux qui ont donné des catalogues & des descriptions de Sectes & de Religions, on multiplieroit sans peine les branches du *Puritanisme*. Par exemple, il faudroit joindre aux *Brounistes* & aux *Barowistes*, qui, comme on l'a vu, ne font qu'une même Secte, certains *Indépendans* réunis aux *Presbytériens*, selon l'Auteur des (a) *Mémoires & Observations sur l'Angleterre*: mais ces prétendus *indépendans* ne sont que les *Brounistes* (b) masqués sous ce nom. Un Auteur (c) ne se contente pas de séparer entièrement les *Puritains* des *Presbytériens*; il forge encore libéralement des *Prédestinations*. Il nous parle de la Secte des *Oints*, & pour lui donner un relief à la mode, il appelle ces *Oints* les *Oints d'Angleterre*. Cette Secte commença sous un Chef nommé *Writ*. Les *Oints*, dit l'Historien François des Religions sur l'autorité de *Sanderus*, Auteur suspect aux Protestans qui l'accusent de partialité, croioient que personne ne péchoit sinon ceux qui rejettoient leur doctrine, qu'ils appelloient la *doctrine de vérité*. Qui ne voit que c'est-là une conséquence fausement tirée de la doctrine des *Brounistes*? Ces *Oints* sont aussi connus sous le nom de *Millénaires*, à cause qu'ils croioient le Règne de mille ans, & que J. C. reviendrait alors une seconde fois sur la terre, après quoi suivroit le jugement dernier. En un mot ces *Oints* n'étoient effectivement que les *Millénaires* sous un autre nom qui tient un peu du fanatisme. Parlons un peu au long de ces *Millénaires*.

On sçait assez que l'opinion qui établit le règne de mille ans, a été renouvelée plus d'une fois depuis le commencement du Christianisme: mais personne ne l'a fait plus agréablement que l'ingénieux Auteur Anglois de (d) l'Etat de la terre avant & après le Déluge. Cet Auteur prétend, qu'avant le Déluge la terre étoit toute unie, sans montagnes & sans inégalités; que c'étoit une croute endurcie

(a) *Mémoires & Observations*, &c. ubi sup. p. 367.

(b) Voyez ci-après.

(c) *Jovet*, Tome premier & second de son *Hist. de toutes les Religions*. Ce Livre a renchéri sur ce-

lui de *Ross*, bon homme & méchant Auteur, dit celui des *Mémoires & Observations*, &c. ubi sup. p. 366. *Jovet* est plein de contradictions, d'ignorance & de mauvaise foi.

(d) *Telluris theoria sacra* de Th. Burnet.

par la force de la chaleur du soleil ; que cette croule , qu'il compare à un *eclipse*, renfermoit le grand abîme d'eau qui produisit le Déluge universel. Cette violente *rupture* de notre terre , d'où on vit fondre ces eaux immenses , fut causée par l'extrême raréfaction du feu central. En un mot tout se passa pour lors comme dans un *eclipse*. La terre fut fracassée ; toute son économie fut détruite. Les montagnes , les collines , les vallées , les cavernes qui se formèrent alors nous représentent depuis ce bouleversement général une Ville détruite par un violent tremblement de terre. La masse de l'air , & en général tout l'intérieur de notre *atmosphère* souffrit de cette révolution. La nature se corrompit ; l'air perdit sa première pureté ; la terre sa première vigueur ; les plantes & toutes les productions de la terre perdirent leur force : les sucs avoient dégénéré des sucs primitifs. La vie de l'homme , si longue avant le Déluge , devint extrêmement courte. La terre n'étant plus que fort inégalement échauffée par le Soleil , Dieu établit les saisons , qui n'étoient nullement nécessaires au premier monde , mais qui étoient absolument à notre terre ruinée , &c. Telle fut la première révolution dans le Déluge ; elle en souffrira une autre par la violente *éruption du feu central*. Cette révolution commencera par une terrible sécheresse. Le *corps de la terre* deviendra plus spongieux ou plus poreux , & le *feu central* transpirera d'une manière étonnante par tous les pores de la terre ; après quoi elle s'allumera tout d'un coup d'une manière épouvantable. On doit comprendre que d'abord les fleuves & les fontaines , l'Océan même seront consumés par l'extrême sécheresse. Les lits des rivières , celui de la mer deviendront des étangs de feu & de soufre. Après l'incendie universel par lequel la terre sera purifiée , nous serons rétablis dans l'état de pureté du premier monde. La terre reprendra sa première forme ; elle sera unie , & égale comme auparavant. *Barnet* croit trouver des preuves de ce changement dans les premiers versets du Chap. 40. des Révelations d'*Isaïe* , & dans les v. 4. & 5. du Ch. 3. de l'Evangile selon S. Luc. L'embrasement de la terre commencera par le siège de l'*Antechrist* ; & J. C. apparaîtra revêtu de feu pour consumer cet *Antechrist*. Les éclipses , les tremblemens de terre , &c. seront des avantcoureurs de cette révolution dans laquelle les ennemis de l'Eglise de J. C. seront consumés ; après quoi J. C. régnera avec les SS. sur la terre. Les *justes* la posséderont , selon les promesses réitérées du S. Esprit ; promesses qui ne peuvent être appliquées à l'état des gens de bien pendant cette vie , qui ne leur présente que des afflictions. Le Règne de mille ans sera le *Sabbat* , ou le jour de leur repos , après avoir travaillé (c'est-à-dire souffert) pendant six jours de la semaine ; car selon l'ingénieux & sçavant Anglois , le monde (la terre) ne doit durer qu'autant de milliers d'années , qu'il y a de jours dans la semaine. Ainsi est mêlée la Physique avec la Théologie , par un Auteur , ingénieux d'ailleurs , mais trop hardi dans ses décisions.

Le fameux Théologien Protestant , qui publia des Visions & des Prophéties en 1686. & 1687. sous le titre d'*Accomplissement des Prophéties* , a aussi voulu établir une *cinquième Monarchie* , ou le Règne de mille ans. Selon lui , ce n'est qu'alors que (a) J. C. régnera véritablement sur la terre. L'Epoque de ce règne est la conversion de toutes les Nations à J. C. & en particulier celle des Juifs. Cependant comme la chute de l'*Antechrist* aura déjà commencé avant cette conversion , on pourroit bien dater le commencement du règne de J. C. (du règne de mille ans) de la chute de cet *Antechrist*. Ce Théologien Prophète ajoute , qu'*apparemment Dieu comptera les mille ans de ce point-là*. En 1686. il calculoit le reste des années du règne de cet *Antechrist* ; & (b) après avoir trouvé qu'il seroit un peu difficile de marquer précisément la fin de ce règne , parce que Dieu dans ses prophéties n'observe pas si exactement la Chronologie , & qu'à un Prophète quelques années de plus ou de moins ne font rien , il se détermina à poser la chute de l'Empire Antichrétien au commencement du 18. siècle , & selon toutes les apparences , depuis l'année 1710 jusqu'à l'année 1715. Peu s'en fallut que le livre du Théologien ne rendit Millénaires la plus grande partie des Protestans réfugiés. Au moins est-il sûr , qu'un grand nombre d'entre eux se flatèrent de survivre à la ruine de l'*Antechrist* , & de jouir du commencement des *sélicités millénaires*. Avant l'Auteur de l'*Accomplissement des prophéties* , *Comenius* n'avoit pas mieux supputé , en commençant le règne de mille ans à l'année 1672. Ces deux prétendus Prophètes moururent

(a) Jurieu , *Accomplissement des Proph.* Tom. 2. | (b) *Idem* , ubi sup. p. 52. & suiv. p. 246. & 217.

ruren
blion
en fa
confir
au 10
sté. ne
" tou
" aur
" jour
" se g
droit-
tres c
pareil
mer ,
Vition

Le
te dar
ment
cette
qu'il c
retour
18. m
conqu
les Ju
les Ju
toutes
né nai
d'Emp
phètes
mation
la seu
Régne
corde
la trou
des TI
mépris

Avan
parmi
il semb
en cert
l'Antec
truction
à cette
de quo
à sa m
naires r
ont eu
naires c
siers , &
quelque
tre ceu
autres i
les (b)
dans ce
dans la

(a) C
mille ans
p'issement
(b) Il
les Presby
trouveroi

Tom

rurent assez à propos, pour n'être pas témoins de la vanité de leurs calculs. N'oublions pas ici que M. Whiston, aussi singulier en ses idées, & aussi malheureux en fait de systèmes Apocalyptiques que les Prophètes du Règne de mille ans ses confrères & ses prédécesseurs, fixa son millénaire & la destruction de l'Antechrist au 10. Mars vieux stile de l'année 1714. Le *Babillard* tourne plaisamment ce système en ridicule, Art. VIII. de la traduction imprimée à Amst. en 1735. » Alors tous les habits seront réduits à leur simplicité primitive; toutes les personnes qui auront eu le courage de résister à la tentation des modes, & de s'habiller tous les jours de la même manière, recevront un pourpoint qui durera dix siècles sans se gâter, &c. « Mais au lieu de badiner sur une matière si sérieuse, ne vaudroit-il pas mieux s'étonner que des hommes, surtout le premier, qui par d'autres ouvrages s'étoit fait quelque réputation, aient pu pousser le fanatisme à de pareils excès, & débiter de sang froid dans des Ouvrages qu'ils faisoient imprimer, des chimères qu'ils devoient bien juger capables de les faire passer pour des Visionnaires ?

Le Théologien qui prophétisoit en 1686. flate les Juifs de la manière suivante dans la suite de ses Prophéties. Il ne seroit pas raisonnable de suivre littéralement ce qu'il semble dire d'eux dans les deux Volumes qui avoient paru avant cette suite, puisqu'il s'est plaint qu'on avoit mal expliqué ses pensées. Il dit donc qu'il croit que les Juifs (1) seront rassemblés dans la Terre de Canaan; que ce retour des Juifs dans le Pais de Canaan arrivera dans le siècle prochain, c'est à-dire le 18. mais que ce Peuple ne sera rétabli qu'après sa conversion à J. C. non par voie de conquête, mais par une concession volontaire de tous les Peuples Chrétiens; que les Juifs rebâtiront Jérusalem, & qu'ils y feront le temple vivans du Seigneur; que les Juifs seront la Nation la plus glorieuse (il a voulu dire la plus glorieuse) de toutes les Nations dans la cinquième Monarchie (de mille ans) parce qu'elle a donné naissance au Messie, &c. mais qu'elle n'aura qu'une primauté d'ordre & non d'Empire; qu'elle aura les dons les plus extraordinaires, & les plus excellens Prophètes; que les Juifs seront toujours distingués de cette façon jusqu'à la consommation des siècles; que dans le corps de l'Eglise universelle, l'Eglise Judaïque sera la sœur aînée, & celle des Gentils la cadette; que pendant ce long & heureux Règne, il y aura uniformité de culte & de Religion, un même esprit, une concorde parfaite; & par conséquent plus de controverse bilieux toujours prêt à la troubler, en ne voyant jamais que des hérésies monstrueuses dans les opinions des Théologiens ses confrères. Enfin que les Juifs se dépouilleront de cet esprit de mépris pour les autres Religions, si ordinaire à ce Peuple.

Avant les Auteurs *Millénaires* dont on a rapporté les opinions, il y en avoit eu parmi les Protestans plusieurs autres depuis le commencement de leur Réforme; & il sembloit aussi que les idées de Réforme & de Règne de mille ans se concilioient en cette occasion. Les Protestans s'entredisoient, que la Réforme les séparoit de l'Antechrist, & le publioient dans les chaires. La haine portoit à souhaiter sa destruction; & la controverse la faisoit attendre. Mais il falloit donner un fondement à cette espérance: on le cherchoit dans les Prophéties, & sur-tout on trouvoit de quoi bâtir solidement dans l'Apocalypse dont chacun interprétoit les Oracles à sa manière. Les anciens *Chiliasstes* n'ont pas raisonné autrement que les *Millénaires* modernes. Ils avoient alors leur *Antechrist*, comme les nouveaux *Millénaires* ont eu le leur dans la suite: les Chrétiens *Chiliasstes* se flattoient comme les *Millénaires* de notre siècle, les moins charnels, d'un Règne tout spirituel, les plus grossiers, & peut-être les plus sensuels, d'une félicité sensuelle, qui a été l'opinion de quelques *Chiliasstes*, & de plusieurs *Millénaires* modernes. Personne n'ignore qu'entre ceux-ci, les uns vouloient établir un règne de mille ans tout spirituel, & les autres un règne temporel & spirituel tout ensemble. Comme entre les Protestans, les (b) Calvinistes & les Presbytériens sont ceux qui ont donné le plus hardiment dans cette opinion, il est raisonnable à ce qu'il semble, de ranger les *Millénaires* dans la classe de ces derniers. On auroit dû y rapporter aussi certains Sabataires, ou

(a) C'est ici le commencement du Règne de mille ans. V. p. 79. & suiv. de la suite de l'accomplissement, &c.

(b) Il y a eu beaucoup de *Millénaires* parmi les Presbytériens d'Angleterre; & peut-être y en trouveroit-on encore un grand nombre. En Fran-

ce, Amyraud, Launay, & autres ont été suivis. La Hollande a eu Cocceius, qui a trouvé dans la chute de Babel & de Magog celle de l'Antechrist & du Papisme, & le règne de J. C. sur la terre. On compte parmi ceux qui ont suivi Cocceius, les noms de *Vuisius*, d'*Alting*, &c.

Sevendays, dont il a été dit quelque chose, lorsqu'il s'est agi (a) de décrire les usages & cérémonies des Juifs. On attribue à ces *Sabataires*, que l'on dit former une société particulière, & peu *chrutée*, une partie des opinions des *Millénaires*; & peut-être leur dévotion pour le Sabat pourroit-elle se concilier avec le règne de mille ans. Plusieurs Auteurs *Millénaires* ont appelé mystiquement ce prétendu règne le *grand Sabat*, après avoir cherché & trouvé mille belles choses dans le nombre *septennaire*, qui est celui du *Sabat*: par exemple, les louanges de Dieu chantées sept fois le jour par le Roi Prophète, & la chute du fidèle jusqu'à sept fois; les sept péchés mortels marqués par l'Eglise; l'exhortation que fait J. C. de pardonner sept fois septante fois, & l'envoi qu'il fit de sept fois dix Prédicateurs de son Evangile. Enfin, pour abrégier le détail de ces mystères, quelques-uns de ces *Millénaires* remarquent une consécration toute particulière, que Dieu a voulu faire du nombre de sept, en se reposant le septième jour; & que n'auroient-ils pas trouvé dans celui de mille, s'ils s'étoient donné la peine de travailler sur ce nombre? Renvoions-les à un (b) Auteur, qui a distillé son imagination sur cette matière. Il a fait un livre intitulé *Numerorum mysteria*. On y trouve que le nombre de mille est le cube de l'éternité; qu'il est un type ou symbole de la perfection céleste; qu'il désigne l'espérance de la vie éternelle; qu'il représente le Ciel; qu'il doit être attribué à J. C. comme étant un nombre très-parfait. Est-il possible que de si belles idées aient échappé aux *Millénaires*?

On n'a garde de chercher à multiplier les Sectes & les hérésies, à l'imitation de *Ross*, de *Jovet* & d'autres semblables Auteurs. Les Ecrivains de cet ordre trouveroient une Secte de *Congrégationaux*, qui sont les mêmes que les *Indépendans*, les *Brounistes* ou les *Barovistes*, pour les Dogmes & pour la Discipline, comme on peut le voir par les Articles qu'ils dressèrent en 1691. Ils n'oublieroient pas les *Cameroniens*, ainsi nommés d'un *Archibald Cameron* leur Chef, qui étoit un Ministre de campagne, violent Puritain, & ennemi de la Maison Roiale. Ce *Cameron* & ses partisans se séparèrent des autres Presbytériens, parceque ceux-ci n'étoient pas de leur opinion au sujet de la liberté de prêcher, que Charles II. rétabli sur le trône avoit accordée aux Ministres de ce parti. Les *Cameroniens* prétendoient, qu'une permission donnée par le Roi au sujet des affaires Ecclésiastiques, établissoit sa Souveraineté dans l'Eglise. Ils ne se contentèrent pas de refuser la permission, & de faire Schisme à cette occasion; ils se soulevèrent contre le Roi, & prétendirent qu'il étoit excommunié & déchu de la Couronne. Ces *Cameroniens* se réunirent à l'Eglise Presbytérienne d'Ecosse en 1690.

Répetons encore une fois, que la pluralité de noms donnés à une même Secte par des Auteurs ignorans ou mal informés, Pa souvent *triple* & *quadruple*. *Congrégationaux*, *Indépendans*, *Brounistes*, *Barovistes*, tout cela ne fait qu'un Troupeau sous différens noms, qui tache de se maintenir dans la *Bergerie du Seigneur*, sans exclure absolument les autres Troupeaux; bien entendu cependant, que ces Troupeaux doivent être *Anti-Romains*. *Louis du Moulin* a fait un livre en faveur des *Indépendans*, sous le titre de *Conformité de la conduite de ceux qu'on appelle communément Indépendans, avec celle des anciens Chrétiens*, imprimé à Londres en 1680. Cet Auteur l'écrivit pour ses frères les Protestans de France, qui pour la plupart condamnoient les *Indépendans* sans les connoître, &, selon les termes de la Préface, "se les figuroient comme des monstres horribles, & s'en formoient des idées "presqu'aussi terribles que les bigots d'Italie & d'Espagne se font des Protestans "en général, qu'ils croient avoir des pieds de bouc & des cornes à la tête". Du *Moulin* prétend que de tous les Gouvernemens Ecclésiastiques, celui des *Indépendans* est le plus raisonnable, " & qui approche le plus près de la conduite de l'E- "glise Apostolique, & de ses plus proches successeurs; qu'il est le plus compatible "avec la souveraineté des Monarques & le gouvernement des Puissances séculières, "parce qu'il n'usurpe rien sur leur juridiction, ni sur leur autorité, &c. " On nous insinue aussi qu'on les a condamnés sur l'étiquette. Le nom d'*Indépendans* " donne à "l'esprit une idée de gens qui sont ennemis de toutes les Puissances légitimes, & "qui ne peuvent souffrir de supérieurs: caractère dont ils sont bien éloignés, com- "me cela se voit par le Chap. XXIV. de leur confession de Foi", que l'Auteur a inséré toute entière dans son livre. Ils prétendent seulement " que dans les diffé- "rens qui peuvent naître touchant les Doctrines de l'Evangile, ou la manière du "Service divin, l'Evangile ne donne pas au Magistrat le pouvoir de priver de la

(a) Voyez Tome 1. pr. p. Cérémonies des Juifs | (b) *Bungus* de Bergame.
& des *Cath.*

" libere
" chent
Indépen
" qui f
" des,
que ces
Voilà
térien
de la E
puleuse

Abreg

D'A
fend en
que la
fait che
lui est p
tuelle, a
consente

Le su
dogmes
tion il
roisse q
a été ce
muser à
Il doit
la Thé
fages sur
ou mo
senter a
ferer à
saine Do
blions p
& la pri

Il est
dans un
cessité P

L'ord
commen
régulière
le Pieau
qui suit,
une prie
jours à
sur l'Egl
nicale; a
Sermon,
bonnes p
matière,
ches trop
les livres
ceux du
soit simp
Nous ne
grandes
de n'être
vinistes d

(a) Ct
(b) Co

» liberté ceux qui d'ailleurs retiennent les fondemens de la Doctrine, & n'empêchent pas les autres dans la manière de servir Dieu qui differe de la leur ». Ces *Indépendans* s'appellent en Anglois *Congrégationaux*, » pour signifier des *Troupeaux* » qui font leur assemblée à part, sans dépendre les unes des autres, ni des Synodes, soit pour la conduite, soit pour la Doctrine ». En voilà assez, pour montrer que ces *Congrégationaux* sont les mêmes que les *Brounifiés*.

Voilà ce qu'on a pu recueillir de plus digne d'être remarqué touchant les Presbytériens & ceux qui, pour ainsi dire, sont *Originaires* de cette secte. Voici l'abrégé de la Discipline des Presbytériens, ou des *Puritains*, pour nous attacher plus scrupuleusement au nom qui fut donné à ce Parti, & à l'idée qu'il laisse.

Abregé de la DISCIPLINE des PURITAINS.

D'ABORD elle établit la nécessité de la vocation au Ministère : mais elle défend en même tems d'y entrer par brigue, ou par intrigue ou par violence. Après que la vocation du sujet a été déterminée d'une façon convenable, & qu'on a fait choix du *frère* qui doit être Ministre d'une congrégation particulière, il ne lui est plus permis de *convoler* à une autre. Il est lié à cette première *épouse spirituelle*, avec laquelle il peut à la vérité faire divorce, moieusement qu'elle y donne son consentement.

Le sujet à qui la vocation est adressée, doit souscrire avant toutes choses aux dogmes & à la discipline de l'Eglise, & signer la confession de Foi. Avant son élection il doit produire une (a) *attestation* de sa vie & de ses mœurs, par où il paroisse qu'il a (b) *consenti en tout* à la doctrine de l'Eglise *Puritaine*, & comment il a été *constamment orthodoxe*, évitant sur-tout de lire *des livres hérétiques*, ou de s'amuser à de vaines spéculations, à des paradoxes, & à des recherches vertilleuses. Il doit être examiné publiquement sur la Discipline, sur les principaux points de la Théologie & sur l'Ecriture. Les Examineurs y choisissent eux-mêmes les passages sur lesquels ils lui demandent son explication ; & cet examen est réitéré plus ou moins souvent à la volonté des Examineurs. On ne manque pas de lui représenter aussi la charge & les devoirs du Ministère, & comme il est obligé d'y préférer à ses intérêts la gloire de Dieu, & l'édification de l'Eglise, y maintenir la *saine Doctrine*, c'est-à-dire la Doctrine reçue, & la Discipline Ecclésiastique. N'oublions pas que l'Eglise pour laquelle se fait l'élection, s'y doit préparer par le jeûne & la prière.

Il est permis aux Ministres d'une Eglise, ou (c) *Congrégation*, d'aller prêcher dans une autre, pourvu que ce soit du consentement de la première, ou que la nécessité l'exige.

L'ordre du service *Puritan* est presque le même que celui des Calvinistes. Il commence par un *Pseaume*, dont on chante une pause, & les *Pseaumes* se chantent régulièrement de suite, depuis le premier jusqu'au dernier, pendant l'année. Après le *Pseaume* on fait une petite exhortation, laquelle prépare les fideles à la prière qui suit, & qui est terminée par l'Oraison Dominicale, ensuite un Sermon, & enfin une prière qui récapitule quelquefois les principaux points du Sermon, & sert toujours à représenter à Dieu les besoins des fideles, à lui demander sa bénédiction sur l'Eglise & sur l'Etat, &c. Cette prière est aussi terminée par l'Oraison Dominicale ; après quoi une bénédiction finale sert à congédier l'assemblée. A l'égard du Sermon, on y recommande la clarté, la solidité, la pureté dans la Doctrine, de bonnes preuves tirées seulement de l'Ecriture, une application convenable de la matière, &c. aux circonstances du tems, ou de l'Etat de l'Eglise ; point de recherches trop curieuses, trop litigieuses, &c. que les textes ne soient point pris dans les livres apocryphes, mais seulement dans les canoniques, & principalement dans ceux du Nouveau Testament, que le Ministre suive les nouveautés ; que son langage soit simple ; que les expressions en soient graves, & toujours à la portée du peuple. Nous ne disons rien de la voix & du geste, où l'on recommande d'éviter les trop grandes agitations du corps & les *contorsions* fréquentes & *soudaines* ; c'est-à-dire, de n'être ni *Bateleur* ni *Arlequin*. Il se peut que dans quelques assemblées de Calvinistes de notre tems cette souplesse de corps plaise à certaines coquettes de haute

(a) C'est le terme Calviniste.

(b) *Consenting to all things to the Doctrine.*

(c) Les *Puritains* emploient également l'un & l'autre terme.

volée qui se donnent pour dévotes, à quelques petites maitres demi-Chrétiens & demi-libertins, ou à des personnes qui mettent de niveau le Sermon & la Comédie, en regardant l'un & l'autre comme des amusemens qui ne diffèrent que dans le sujet. Quoi qu'il en soit, elle ne prouvera jamais la dévotion du Prédicateur, ni que son ame ait acquis cette *flexibilité*, qui la dispose à recevoir les impressions de ces vérités qu'il doit persuader à ses auditeurs.

On doit prêcher tous les Dimanches deux fois, & le Sermon ne doit être que d'une heure, s'il est possible. Il est nécessaire aussi de catéchiser dans l'Eglise; mais comme tous les fidèles n'ont pas la même capacité, il doit y avoir deux sortes de Catéchisines, l'un plus étendu & plus détaillé, l'autre plus courte, & propre à examiner les jeunes Cathécumenes avant la Cène.

Après le prêche se fait l'administration des Sacremens. Au Baptême le pere doit présenter son enfant, ou une autre personne le présentera en son nom; & à l'égard du nom, il faut prendre garde de n'en point donner de ceux qui sentent le Paganisme ou le (a) *Papisme*. Il faut choisir les noms dans la Bible, & y chercher sur-tout ceux des Prophètes & des Saints. Pour la Communion, les Cathécumenes ne doivent point y être admis au-dessous de l'âge de quatorze ans, à moins que le Confesseur ne juge à propos de faire quelque exception à cause du mérite du sujet. Sept jours avant la Cène, ils doivent donner leurs noms au Ministre, afin que les Anciens aient le tems de rechercher les mœurs & la conduite de ces Cathécumenes. La Discipline ordonne qu'ils seront examinés devant des Ministres & des Anciens un mois avant la Communion; après quoi ces Cathécumenes, & tous ceux qui seront admis pour la première fois à la Cène dans la *Congrégation* Puritaine, feront leur confession de Foi, & déclareront qu'ils se soumettent à la Discipline de l'Eglise. Elle ordonne aussi que dans les Sermons du Dimanche qui précède la Cène, on prêche aux fidèles l'examen de la conscience, la paix & la réconciliation.

Excepté un jour de jeûne annuel, & qui en certaines circonstances peut être réitéré deux ou trois fois l'année, la Discipline des Puritains a voulu que toutes les Fêtes fussent abolies.

Sur le Mariage elle n'a rien de particulier. On sçait que les fiançailles le précèdent toujours chez les Protestans Calvinistes; & qu'ils ne permettent point de brusquer la cérémonie. De l'engagement des Parties à la solennité du Mariage, il ne doit y avoir tout au plus qu'un intervalle de deux mois. Outre cela le Mariage est indissoluble: point de rupture, quand même de part & d'autre on y consentiroit, & que la séparation s'offriroit mutuellement. Trois *Annonces* publiques pendant trois Dimanches consécutifs doivent précéder la cérémonie du Mariage; & la solennité s'en peut faire tous les *jours d'Eglise*, hors un jour de jeûne.

Pour l'instruction des enfans cette Discipline établit des Ecoles, où on doit leur enseigner le Catéchisme, des prières, des formulaires de Religion. Entre les Etudiens, ceux qui sont trouvés capables d'étudier pour le Ministère, s'exercent à expliquer la sainte Ecriture, & à proposer en présence de quelques Ministres, après avoir achevé ce qu'on appelle un Cours de Théologie. En certains Païs Protestans, un Cours de Théologie n'est presque autre chose qu'un Cours de disputes & de controverses rangées par Classes, sous des noms qui doivent inspirer du respect & de la Religion à ceux qui enseignent & à ceux qui sont enseignés: mais c'est à quoi on pense bien moins, qu'à une certaine Dialectique, qui pendant quelques années apprend à raisonner sur les Dogmes, sans apprendre à devenir plus raisonnable. Les questions qui sont l'essentiel du Cours sont proposées subtilement, expliquées, examinées de même, & souvent sans beaucoup de bonne foi. Quand on sçait bien tout cela, & qu'à l'art d'argumenter on a ajouté, avec le secours des *Etudes Académiques*, un Catalogue détaillé des Dogmes de la Religion, *divisés & subdivisés*, pour mieux se distinguer de toute autre Communion, comme le dit très-bien M. Lock (b) dans ses Lettres; quand avec ce Catalogue, on a appris bien des lieux communs par cœur, on se fait examiner; on prend avec une gravité mystérieuse & jugée nécessaire, l'habit noir, un manteau de même & un rabat; & on va prêcher. Heureux ceux qui par la force de leur génie & de leur vertu, surmontent les défauts de ces Etudes! La Proposition faite, le Proposant se retire, pour laisser toute liberté à la censure qui suit, & quand elle est faite, le Proposant rentre pour

(a) Cela est de conséquence: un Presbytérien s'appellerait-il comme un Papiste?

(b) *Oeuvres div.* Tome I. Edit. d'Hollande, 1732.

la rec
l'appel
Elle
chez l
serve
& veil
re. Le
surete
les au
ment.
tant à
Les gr
ces ou
du Co
exhort
mois.
suaftiqu
gent a
troisièm
la mal
dant q
quelqu
l'admon
commu
tre cas
Lor
comme
du Fré
désigne
cette E
séra pu
public
Corps
puisse
doit être
ple, &
que le
rétabli
stres à
solumen
Episcop
spéculat
plus eff
celle d'
l'ivrogne
prêché
Sur l
que des
corps,
le Mini
choisir

(a) D
Palais, lu
quelle il
pable de
" mon ch
" en règle
" je suis
" lentes;
" Redites
" les me
" je vous
Tou

la recevoir en personne du Ministre qui est Directeur, ou Président, ou, comme on l'appelle dans les Synodes, *Moderateur* de cet exercice.

Elle veut que tout se fasse à la pluralité des voix dans les Consistoires. Comme chez les autres Calvinistes, cette assemblée règle les affaires Ecclésiastiques, conserve les registres des Baptêmes, des Mariages, des Morts, des Communians, &c. & veille à l'ordre de l'Eglise. Les Anciens & les Diacres font partie du Consistoire. Les premiers sont commis avec les Ministres à la garde, à l'entretien & à la sûreté du *Troupeau*; les Diacres ont soin des malades & des pauvres. Les uns & les autres sont révocables; cependant on ne doit pas les révoquer trop légèrement. On doit de même user de prudence & de discrétion dans les censures, tant à l'égard des personnes qui les méritent, que des choses qui en sont l'objet. Les grandes fautes, surtout si elles sont publiques, odieuses par leurs circonstances ou par leur caractère, accompagnées de mépris & d'obstination, sont du ressort du Consistoire. Dans les petites fautes il faut suivre le précepte de J. C. qui nous exhorte à cacher les fautes de notre prochain, & à les lui représenter sans témoin. Si celui qui mérite l'Excommunication est revêtu de quelque charge Ecclésiastique, il faut premièrement le déposer de sa charge. Deux circonstances obligent aussi d'interdire le Ministère au Ministre, l'ignorance & l'incapacité: une troisième oblige à la même chose, mais sans deshonneur pour le Ministre. C'est la maladie ou l'âge. Le soupçon d'hérésie demande un mur examen, & en attendant qu'on puisse le faire, une suspension laquelle est commise à la prudence de quelques Ministres éclairés & reconnus gens de bien. L'hérésie est-elle reconnue, l'admonition rejetée, la censure méprisée; la *suspension de la Cène*, & enfin l'Excommunication suivent. Tel est aussi l'ordre avec lequel on procède contre tout autre cas, où un des *Frères Puritains* mérite d'être censuré.

Lorsque l'Excommunication ne peut être davantage éludée ni différée, voici comment elle est annoncée. Le premier Dimanche de l'*Annonce*, le crime ou la faute du Frère pécheur est déclaré, sans nommer le Frère. Le Dimanche suivant on le désigne par son nom, & cela pour exciter au jeûne & à la prière à l'occasion de cette Excommunication prochaine. Le troisième on avertit que l'Excommunication sera publiée le Dimanche suivant; & ce Dimanche qui est le quatrième, on la publie solennellement. Il y a des fautes qui sont des crimes: elles outragent le Corps de l'Eglise; souvent aussi elles font brèche aux Loix de l'Etat. Quel que puisse être le repentir que le pécheur témoigne par ses paroles & par ses larmes, il doit être du moins pour quelque tems suspendu de la Communion, pour l'exemple, & pour réparation de sa faute. La suspension est plus ou moins longue, selon que le Consistoire le juge à propos. Le tems de la suspension étant fini, le Frère rétabli doit donner des marques de son repentir en face d'Eglise. Pour les Ministres à qui le malheur arriveroit de tomber dans ces fautes capitales, il seroit absolument nécessaire de les déposer. Les Puritains se plaignent du relâchement des Evêques sur cet article. A quoi bon, leur disent-ils, cette excellente Morale spéculative qui se prêche parmi vous? Ne conviendrez-vous pas qu'elle n'est guères plus efficace dans la bouche d'un Prédicateur peu réglé dans sa conduite, que dans celle d'un Philosophe, qui après avoir déclamé avec force contre la turpitude de l'ivrognerie, s'en iroit ensuite, comme (*a*) *Despreaux*, s'enivrer avec celui qu'il auroit prêché pendant deux heures?

Sur les assemblées Ecclésiastiques & les Synodes, il est dit qu'on n'y traitera que des matières qui sont de leur ressort, de l'état des Eglises qui sont de leur corps, de la manière dont la Discipline y est observée, la Doctrine enseignée, le Ministère exercé, &c. Pour députés à ces Assemblées & aux Synodes, on ne choisit que des personnes revêtues de Charges Ecclésiastiques. En un mot tout

(*a*) *Despreaux* rencontrant un jour Chapelle au Palais, lui parla à cœur ouvert sur la crapule à laquelle il se livroit, & n'oublia aucune raison capable de ramener son ami. « Ah! voilà qui est fait, » mon cher ami; je vais entièrement me mettre en règle, répondit Chapelle la larme à l'œil: « je suis charmé de vos raisons. Elles sont excellentes; & je me fais un plaisir de les entendre. » Redites-les moi, je vous en conjure, afin qu'elles ne fissent plus d'impression. Mais, dit-il, « je vous écouterai plus commodément dans le » Cabaret qui est ici proche: entrons-y, mon cher » ami, & me faites bien entendre raison; car je » veux revenir de tout cela. M. *Despreaux* qui » étoit être au moment de convertir Chapelle, le » suit, & en buvant un coup de bon vin, lui éta- » le une seconde fois sa Rhétorique. Mais le vin » venoit toujours, de manière que ces Messieurs, » l'un en prêchant, & l'autre en écoutant, s'en- » virent li bien, qu'il fallut les reporter chez » eux. « *Vie de Molière par Grimarét.*

se passe à peu près dans les Assemblées des *Puritains* ; comme dans celles des autres Calvinistes. Les Assemblées, ou les Conférences Ecclesiastiques doivent se tenir de six semaines en six semaines ; les Synodes tous les six mois. Les uns sont Provinciaux, les autres Nationaux, & il y a aussi, ou plutôt il pourroit y avoir le Synode Universel, & Œcuménique. Le Synode Provincial doit se tenir trois mois avant le National, afin de pouvoir recueillir & arranger les Actes & les matières, qui doivent être portées à celui-ci. Enfin on doit lire dans les Synodes le Traité complet de la Discipline, (c'est celui d'où cet abrégé a été tiré) faire la Censure, ou la *Mercuriale*, selon le terme usité dans les Assemblées Séculières ; & communier fraternellement ensemble. A l'ouverture du Synode on prie, on prêche, on invoque le Saint-Esprit. C'est, comme on l'a vu, ce qui est en usage chez les Catholiques dans les mêmes occasions. Ainsi après avoir crié fort haut contre leurs Conciles, les Protestans les plus outrés & les plus rigides les justifient par la pratique, non-seulement en cette partie, mais encore dans toutes les autres, comme on le verra dans la suite.

CHAPITRE III.

De la Religion des Vaudois.

Nous avons parlé des Vaudois dans la (a) *Dissertation sur le Schisme & sur l'Hérésie*. Mais il s'en faut bien que les Sectaires à qui on a donné ce nom, souscrivent à ce que nous en avons dit, & croient leur origine aussi moderne. Ils doivent, disent-ils, leur nom aux Vallées qu'ils habitent depuis un tems immémorial ; & ils soutiennent que les Docteurs qu'on veut leur donner pour Chefs, ont au contraire puisé chez eux la saine Doctrine, qu'ils prétendent avoir toujours conservée. C'est pour cette raison qu'ils qualifient leur Eglise (b) d'*Eglise Catholique & Apostolique*, qui s'est préservée de la corruption, jusqu'à ce que dans le commencement du neuvième siècle (c) Claude Archevêque de Turin & des Vallées, Calviniste avant Calvin, s'éleva contre les abus, & contribua par ses Ecrits à détacher les Vallées de la Communion de Rome, avant une plus grande corruption. Aux Ecrits, ce Prélat hardi & qui sçavoit se faire écouter, ajouta les voies de fait, car il ôta des Eglises de son Diocèse les Croix, les Images, &c. C'est ainsi, disent encore les Vaudois, que la vérité Evangélique s'est constamment conservée dans leur pays, sans y être altérée & défigurée de telle sorte par les Traditions humaines, qu'elle ait eu besoin de Réformation. « De nos Vallées, continuent-ils, elle passa en Provence ; en Languedoc, où ses Sectateurs reçurent le nom d'Albigois, d'Albi ville de cette Province ; à Valdo, « Chef des Pauvres de Lyon ; en Picardie & dans le Pais Wallon, où elle fut « appelée l'*Hérésie (d) des Picarts* ; en Angleterre, où elle fut portée par Lol- « lart, & renouvelée par Wiclef ; enfin en Bohême. « Il y avoit même, selon Léger, une très-grande liaison entre les Bohémiens & les Vaudois. « Les Val- « lees, dit-il, étoient réputées comme les meres & l'Université de toutes les « autres Eglises Vaudoises, même des plus éloignées. « Le même Léger cite la suscription suivante des Vaudois réfugiés alors en Bohême au Roi Ladislas, par laquelle il paroît qu'on les confondoit alors avec les *Pauvres de Lyon*. *Al Serenissimo Prince Rei Ladislas*, &c. *Lou petit tropel de li Christians appella per sals nom pauvres, à Valdés, &c.*

(a) Tome III. de cet Ouvrage.

(b) Si on est curieux de sçavoir toute l'Antiquité que se donnent les Vaudois, & de connoître la perpétuité de leur foi, on doit lire l'*Histoire générale des Eglises Vaudoises* par Léger.

(c) Remarquons ici une bévue grossière du P. Benoit Religieux Dominicain, Auteur d'une *Histoire des Albigois & des Vaudois*, imprimée à Paris en deux volumes in-12. en 1691. Cet Auteur a confondu Claude, Archevêque de Turin au neuvième

siècle, avec Claude Seyssel, qu'il appelle Seissel, aussi Archevêque de Turin au commencement du seizième. Voyez p. 238. du Tome II.

(d) Un ancien Poëte François l'appelle aussi la *Paularie* ; ce qui semble prouver qu'on a confondu ces Picarts, & généralement toutes ces Sectes avec celle des Vaudois, comme on confond encore aujourd'hui tous les hérétiques en Espagne & en Italie sous le nom de Luthériens, & en Flandres sous celui de Gueux.

Les
doxie
tant c
te Eg
de M
posté
dogm
de ce
de len
voir n

Lo
ils n'a
n'en a
Lyon
riches
d'un d
pauvre
de la
Apôtre
des V
Mais
Vaudo
encore
touché
crnt q
veller
& ils
Ce

Pauvre
Lyon
Lionis
fioit d
font en
donc
particu
l'exemp
pauvre

[D
que les
une C
res cru
Sabotés
trompé
foient.

Vaudois
parceq

Quo
ils n'av
Edouar
té. On
pés par
n'y blâ

(a) H
(b) H
(c) Li
Part. p.
(d) To

RELIGIEUSES DES PROTESTANS. 155

Les Ecrivains Catholiques s'élèvent constamment contre la perpétuité d'Orthodoxie que s'attribuent les Vaudois, qui leur fait réclamer un peu trop légèrement tant de Sectes coupables d'erreurs criminelles, comme appartenant au Corps de cette Eglise Apostolique, qu'ils maintiennent s'être conservée dans leurs Vallées. M. de Meaux entra'autres a entrepris de prouver (a) que ces Sectaires étoient bien postérieurs à cette haute antiquité dont ils se vantent, & que d'ailleurs leurs dogmes n'approchoient en rien dans leur origine, ni de ceux des Albigeois, ni de ceux des Réformés. Ce qu'il dit à ce sujet est si propre à donner une idée nette de leur Histoire, de leur Caractère & de leur Doctrine, que nous ne croions pouvoir mieux faire que de le transcrire ici.

Histoire des Vaudois.

LORSQUE les Vaudois se sont séparés de l'Eglise, dit (b) M. de Meaux, ils n'avoient encore que très-peu de dogmes contraires aux nôtres, & peut-être n'en avoient-ils point du tout. En l'an 1160. Pierre, ou Jean Valdo marchand de Lyon, dans une assemblée où il se trouva, selon la coutume, avec les autres riches négocians de la même Ville, fut si vivement frappé de la mort subite d'un des principaux de la Compagnie, qu'il distribua aussitôt tout son bien aux pauvres. Par ce moyen en ayant rassemblé un grand nombre, il leur apprit l'usage de la pauvreté volontaire, & leur enseigna àimiter la vie de Jésus-Christ & des Apôtres. Voilà ce que dit Renier, que les Protestans charmés des éloges qu'il fait des Vaudois, veulent qu'on croie sur ce sujet plus que tous les autres Auteurs. Mais on va voir ce que peut la piété mal conduite. Pierre Pylicidorf qui a vu les Vaudois dans leur force, & qui en a représenté non-seulement les dogmes, mais encore la conduite avec beaucoup de simplicité & de Doctrine, dit (c) que Valdo touché des paroles de l'Evangile où la pauvreté est si hautement recommandée, crut que la vie Apostolique ne se trouvoit plus sur la terre. Résolu de la renouveler, il vendit tout ce qu'il avoit. D'autres en firent autant touchés de compassion, & ils s'unirent ensemble dans ce dessein.

Ce fut donc dans Lyon que ces Sectaires prirent naissance. On les nomma les *Pauvres de Lyon*, à cause de la pauvreté qu'ils affectoient; & comme la ville de Lyon se nommoit alors en Latin *Leona*, on les appella aussi les *Leonistes*, ou les *Lionistes*. On les nomma encore les *Insabbatés*, de l'ancien mot *Subate*, qui signifioit des fouliers, d'où sont venus d'autres mots d'une semblable signification, qui sont encore en usage en beaucoup de Langues aussi-bien que dans la notre. C'est donc de là qu'on les appella *Insabbatés*, à cause de certains fouliers d'une forme particulière, qu'ils coupoient par dessus pour faire paroître leurs pieds nus, à l'exemple des Apôtres; & ils affectoient cette chaussure, pour marque de leur pauvreté Apostolique.

[D'autres (d) croient qu'on les appelloit *Insabbatés*, d'une marque particulière que les plus parfaits de la Secte mettoient sur leurs fouliers. Cette marque étoit une Croix, selon le témoignage d'un Auteur contemporain qui dit d'eux, *folulares cruciant*. Quelques-uns veulent au contraire que le nom d'*Insabbatés*, ou de *Sabatés* fut donné à ces Pauvres, parce qu'ils portoient des sabots. On s'est donc trompé, quand on a cru qu'ils avoient été appelés *Insabbatés* parcequ'ils judaïssoient. Au reste un Ecrivain contemporain a été assez simple pour croire que les Vaudois (*Valdenses*, ou plutôt *Vallenses*, selon lui) avoient été appelés ainsi, parcequ'ils demeuroient (e) dans la Vallée des larmes.]

Quoiqu'il en soit de l'origine du nom de ces Sectaires, au commencement ou ils n'avoient encore aucun dogme particulier, ou ils ne se déclaroient pas; aussi Edouard de Béthune ne remarque parmi eux (f) qu'une superbe & oisive pauvreté. On voioit ces *Insabbatés* avec leurs pieds nus, ou plutôt avec leurs fouliers coupés par dessus, attendre l'aumône, & ne vivre que de ce qu'on leur donnoit. On n'y blâmoit d'abord que l'ostentation; & sans encore les ranger au nombre des

(a) Hist. des Variations, L. XI.

(b) *Ibid.* §. LXXIII.

(c) *Lib. cont. Fald.* Cap. 1. Tom. IV. *Bibl.* PP. 2. Part. p. 779.

(d) Tout ce qui se trouve ainsi renfermé entre

deux crochets n'est point de M. de Meaux, & est de l'Edition de Hollande.

(e) *Et quod in valle lacrymarum manent*

(f) *Antich.* Cap. 25. Tom. IV. *Bibl.* PP. 2. Part.

p. 1168.

Hérétiques, on leur reprochoit seulement qu'ils en faisoient l'orgueil. Mais devons nous la suite de leur histoire. (a) » Après avoir vécu quelque tems dans cette pauvreté prétendue Apostolique, ils s'avilirent que les Apôtres n'étoient pas seulement pauvres, mais encore prédicateurs de l'Evangile. » Ils se mirent donc à prêcher à leur exemple, afin d'imiter en tout la vie Apostolique. Mais les Apôtres étoient exclus par les Prélats, & ensuite par le Saint Siège, d'un ministère qu'ils avoient usurpé sans leur permission. Ils ne laissèrent pas de continuer secrètement, & ils murmuroient contre le Clergé qui, à ce qu'ils disoient, ne les empêchoit de prêcher que par jalousie, & parce que leur doctrine & leur sainte vie confondoient leurs mœurs corrompues.

Cette Secte fit en peu de tems de très-grands progrès. Bernard Abbé de Fontcauld qui en a vu les commencemens, en marque l'élévation (b) sous le Pape Lucius III. Le Pontificat de ce Pape commence en 1181, c'est à dire, vingt-ans après que Valdo eut paru dans Lyon. Il emplira bien vingt-ans à s'étendre, & à faire un corps de Secte qui méritât attention. Alors donc Lucius III. les condamna. Conrad Abbé d'Uspberg qui a vu de près les Vaudois, a écrit (c) que le Pape Lucius les mit au nombre des Hérétiques, à cause de quelques dogmes & observances superstitieuses. Jusqu'à quel point ces dogmes ne sont pas encore expliqués; mais on avouera que si les Vaudois eussent nié des dogmes aussi remarquables que celui de la présence réelle, matière rendue si célèbre par la condamnation de Berenger, on ne se seroit pas contenté de dire en général, qu'ils furent condamnés pour quelques dogmes superstitieux.

Environ dans le même tems, & en l'an 1194. une Ordonnance d'Alfonse, ou Ildefonse Roi d'Arragon range les Vaudois ou Infabbatés, autrement les Pauvres de Lyon, parmi les Hérétiques anathématisés par l'Eglise; & c'est une suite manifeste de la Sentence prononcée par Lucius III. Après la mort de ce Pape, comme malgré son décret ces Hérétiques s'étendoient beaucoup, & que Bernard Archevêque de Narbonne qui les condamna de nouveau sous un examen très-sérieux, ne put arrêter le cours de cette Secte, (d) plusieurs personnes pieuses, Ecclesiastiques & autres, procurèrent une conférence pour les ramener à l'amiable. On choisit de part & d'autre pour arbitre de la conférence un saint Prêtre nommé Raymond de Davenrie, homme illustre par sa naissance, mais encore plus illustre par sa sainte vie. On voit par là que les Vaudois, quoique condamnés n'avoient pas encore absolument rompu avec l'Eglise Romaine, puisqu'ils convinrent d'un arbitre Catholique & Prêtre. L'assemblée fut fort solennelle, & la dispute fut longue. On produisit de part & d'autre les passages de l'Ecriture dont on prétendoit s'appuyer. Les Vaudois furent condamnés, & déclarés Hérétiques sur tous les chefs de l'accusation.

La dispute roula principalement sur l'obéissance due aux Pasteurs. On voit que les Vaudois la leur refusoient, & que malgré toutes les défenses, ils se croioient en droit de prêcher, hommes & femmes. Sans examiner ici qui a tort ou raison dans cette querelle, on voit quel en étoit le fondement; & il est plus clair que le jour que dans ces commencemens, loin qu'il s'agit ou de la présence réelle & de la Transubstantiation, ou des Sacramens, on ne parloit pas encore de la prière des Saints, de leurs Reliques ou de leurs Images.

Ce fut à peu près dans ce même tems qu'Alanus écrivit un Livre, où après avoir soigneusement distingué les Vaudois des autres Hérétiques de son tems, il entreprend (e) de prouver contre leur doctrine, » Qu'on ne doit point prêcher sans mission, qu'il faut obéir aux Prélats, & non seulement aux bons, mais encore aux mauvais; que leur mauvaise vie ne leur fait pas perdre leur puissance; que c'est à l'Ordre Sacré qu'il faut attribuer le pouvoir de consacrer, & celui de lier & de délier, & non pas au mérite de la personne; qu'il faut se confesser aux Prêtres, & non aux Laïques; qu'il est permis de jurer en certains cas, & de punir les malfaiteurs. » C'est à peu près ce qu'il oppose aux erreurs des Vaudois. S'ils avoient erré sur l'Eucharistie, Alanus ne l'auroit pas oublié; car il sçait bien le reprocher aux Albigeois, contre lesquels il entreprend de prouver & la présence

(a) Pyladorf, ubi sup.

(b) *Act. Vald.* Tom. IV. *Bibl. PP.* Pref. p. 115.(c) *Chron.* ad an. 1212.(d) *Bern. Abb. Fontifc.* ubi sup.(e) *L. 1. p. 123. & suiv. L. 2. p. 175. & suiv.*

ce ré
ticles
Pe
allez
leurs
moins
suite
» de l
» En
» qu'il
» non
» qu'il
» sacré
signen
dables
tant e
la cro
vreté
fussent
le Co
Mars
teur n
sence
ment
dire q
d'avec
eux-ci
Il pa
Vaudoi
alors t
qu'enc
haston
il le ra
res que
» Luciu
» bles p
» deslus
» aviliss
» faisoie
» blable
» chève
noient
disoient
les tems
après, le
hérésies
sorsité de
lement
(d) A
un Cano
» qui de
» & enc
té le mo
Dans
les Vau
aussi tou
tre les S
bien loir

(e) *Pet. Hist. Fran.*
(b) *Conr.*
(c) *Conc.*
Tome

ce réelle & la Transsubstantiation, & après avoir repris dans les Vaudois tant d'articles moins importants, il n'en eut pas omis un si essentiel.

Peu de tems après Alanus, & vers l'an 1109. Pierre de Vaucernal, homme assez simple & certainement très-sincere, distingue les Vaudois des Albigeois par leurs propres caractères, (a) en disant que les Vaudois étoient méchans, mais bien moins que ces autres Hérétiques, qui admettoient les deux Principes & toutes les suites de cette damnable doctrine. » Pour ne point parler, continue cet Auteur, » de leurs autres infidélités, leur erreur consistoit principalement en quatre chefs, » En ce qu'ils portoient des Sandales à la manière des Apôtres, en ce qu'ils disoient qu'il n'étoit permis de jurer pour quelque cause que ce fût, & qu'il n'étoit non plus permis de faire mourir les hommes, même pour crimes, enfin en ce qu'ils disoient que chacun d'eux, pourvu qu'il eût des Sandales, pouvoit consacrer le corps de Jesus-Christ. » Voilà en effet les caractères particuliers qui désignent le véritable esprit des Vaudois : l'affectation de la pauvreté dans les Sandales qui en étoient la marque, la simplicité & la douceur apparentes, en rejetant tout serment & tout supplice, & ce qu'il y avoit de plus propre à cette Secte, la eroiance que les Laïques, pourvu qu'ils eussent embrassé leur prétendu pauvreté Apostolique, & qu'ils en portaient les marques, c'est-à-dire pourvu qu'ils fussent de leur parti, pouvoient administrer les Sacremens, & même consacrer le Corps de Jesus-Christ. Le reste, comme leur doctrine sur la priere pour les Morts, étoit compris avec les autres infidélités de ces Hérétiques, que cet Auteur ne veut pas marquer en particulier. Mais s'ils s'étoient élevés contre la présence réelle, après le bruit que cette matière avoit fait dans l'Eglise, non-seulement ce Religieux ne l'auroit pas oublié, mais encore il se seroit bien gardé de dire qu'ils consacraient le Corps de Jesus-Christ, ne les faisant différer en ce point d'avec les Catholiques, qu'en ce qu'ils attribuoient aux Laïques un pouvoir que ceux-ci ne reconnoissent que dans les Prêtres.

Il paroît donc clairement qu'en 1209. lorsque Pierre de Vaucernal écrivoit, les Vaudois n'avoient pas seulement songé à nier la présence réelle, & il leur restoit alors tant de soumission, ou véritable ou apparente, envers l'Eglise Romaine, qu'encore en 1212. ils vinrent à Rome, (b) pour y obtenir du Saint Siège l'approbation de leur Secte. Ce fut alors que Conrad Abbé d'Ursperg les y vit, comme il le raconte lui-même, avec leur maître Bernard. On les reconnoit aux caractères que leur donne ce Chroniqueur. C'étoient les Pauvres de Lyon, ceux que Lucius III. avoit mis au nombre des Hérétiques, qui se rendoient remarquables par l'affectation de la pauvreté Apostolique, avec leurs fouliers coupés par-dessus, qui dans leurs secretes prédications, & dans leurs assemblées cachées avilissoient l'Eglise & le Sacerdoce. Le Pape trouvoit étrange l'affectation qu'ils faisoient paroître dans ces fouliers coupés par-dessus, & dans leurs Capes semblables à celles des Religieux, quoique contre la coutume ils eussent une longue chevelure comme les Laïques. » Surtout on fut offensé de la liberté que se donnoient ces nouveaux Apôtres d'aller pêle-mêle, hommes & femmes, à l'exemple, disoient-ils, des femmes pieuses qui suivoient J. C. & les Apôtres pour les servir; mais les tems, les personnes & les circonstances étoient bien différentes. Aussi trois ans après, le Pape Innocent III. tint le grand Concile de Latran, où en condamnant les hérésies, il nota en particulier (c) ceux qui sous prétexte de piété, s'attribuent l'autorité de prêcher sans être envoyés; par où il semble avoir voulu désigner principalement les Vaudois, & les faire remarquer par l'origine de leur Schisme.

(d) Après ce Concile, le premier acte que nous trouvons contre les Vaudois est un Canon du Concile de Tarragone (e) qui désigne les Infabbatés comme gens qui défendoient de jurer, & d'obéir aux Puissances Ecclesiastiques & Séculières, & encore de punir les malfaiteurs & autres choses semblables, sans qu'il paroît le moindre mot sur la présence réelle.

Dans le même tems, & vers l'an 1250. Renier qui distingue si soigneusement les Vaudois, ou les Leonistes & les Pauvres de Lyon, des Albigeois, en marque aussi toutes les erreurs, & les réduit (f) à ces trois Chefs; contre l'Eglise, contre les Sacremens & les Saints, & contre les Cérémonies Ecclesiastiques. Mais bien loin que dans tous ces articles il y ait rien contre la transsubstantiation, on y

(a) Pet. de Vall. Cern. *Hist. Albig.* C. II. Duch. *Hist. Franc.* C. V. p. 557.

(b) *Conc. V. per.* ad an. 1212.

(c) *Conc. Latr.* 4. Can. 3. de heret.

Tome II.

(d) *Hist. de l'Arabie.* ubi sup. §. XCII. & suiv.

(e) *Conc. Tarrag.* Tom. II. Concil. Part. 1. an.

1242.

(f) *Ren. C.* 5. Tom. IV. Bibl. PP. 2. part. p. 749.

trouve précisément parmi leurs erreurs, que « la transubstantiation devoit se faire
 « en Langue vulgaire, qu'un Prêtre ne pouvoit pas consacrer en péché mortel,
 « que lorsqu'on communioit de la main d'un Prêtre indigne, la transubstantiation
 « ne se faisoit pas dans la main de celui qui consacroit indignement, mais dans
 « la bouche de celui qui recevoit dignement l'Eucharistie, qu'on pouvoit consacrer à la table commune, « c'est-à-dire dans les repas ordinaires; ce qui montre qu'ils ne nioient pas le Sacrifice ni l'oblation de l'Eucharistie, & que s'ils rejetoient la Messe, (a) c'étoit à cause des Cérémonies, la faisant uniquement consister dans les paroles de *Jesus-Christ* récitées en Langue vulgaire. Par là on voit clairement qu'ils admettoient la transubstantiation, & ne s'étoient éloignés en rien de la doctrine de l'Eglise sur le fond de ce Sacrement, mais qu'ils disoient seulement qu'il ne pouvoit être consacré par de mauvais Prêtres, & pouvoit l'être par de bons Laïques, selon ces maximes fondamentales de leur Secte, que Renier ne manque pas de remarquer, (b) que tous bon Laïque est Prêtre, & que la prière d'un mauvais Prêtre ne sert de rien.

Nous trouvons encore dans le dénombrement de leurs erreurs, tant chez Renier que chez les autres, « qu'il n'est pas permis aux Cleres d'avoir des biens,
 « qu'il ne falloit point diviser les terres ni les peuples; que tout serment est péché mortel; que tous les Princes & tous les Juges sont damnés, parce qu'ils condamnent les malfaiteurs, contre cette parole: *La vengeance m'appartient, dit le Seigneur*, & encore: *Laissez-les croître jusqu'à la moisson*. « Voilà comme ces hypocrites abusoient de l'Ecriture Sainte, & avec leur sainte douceur renversoient tous les fondemens de l'Eglise & des Etats.

Cent ans après on trouve dans Pylicdorf (c) une ample réfutation des Vaudois article par article, sans qu'il paroisse dans leur doctrine la moindre opposition à la présence réelle ou à la transubstantiation. Au contraire on voit toujours dans cet Auteur, comme dans les autres, que les Laïques de cette Secte faisoient le Corps de *Jesus-Christ*. En un mot il ne remarque dans ces hérétiques aucune erreur sur ce Sacrement, si ce n'est que les mauvais Prêtres ne le faisoient pas, non plus que les autres Sacramens.

Enfin dans le dénombrement que nous avons de leurs erreurs, soit dans la Bibliothèque des Peres, ou dans l'Inquisiteur Emeric, on ne trouve rien contre la présence réelle, quoi qu'on y remarque jusqu'aux moindres différences de ces hérétiques d'avec nous, & jusqu'aux moindres articles sur lesquels on doit les interroger. Au contraire l'Inquisiteur Emeric rapporte ainsi leurs erreurs sur l'Eucharistie: « Ils veulent que le pain ne soit point transubstantié au Corps de *Jesus-Christ*, si le Prêtre est un pecheur. « Ce qui démontre deux choses, l'une, qu'ils croioient la transubstantiation; l'autre, qu'ils étoient persuadés que les Sacramens dépendoient de la Sainteté des Ministres.

Ajoutons qu'en 1517. Claude Scyssel, célèbre par son savoir & par ses emplois sous Louis XII. & François I. & élevé par son mérite à l'Archevêché de Turin, dans la recherche qu'il fit de ces hérétiques cachés dans les Vallées de son Diocèse, afin de les réunir à son troupeau, raconte dans un grand détail (d) toutes leurs erreurs; & nous en lisons dans son écrit précisément tout ce que les autres Auteurs nous en racontent. Il remarque principalement avec eux, comme la source de leur égarement, qu'ils faisoient dépendre l'autorité du ministre Ecclésiastique du mérite des personnes; d'où ils conclusoient, « qu'il ne falloit point obéir au Pape ni aux Prélats, à cause qu'étant mauvais & n'imitant pas la vûe des Apôtres, « ils n'ont de Dieu aucune autorité, ni pour consacrer, ni pour absoudre; que pour eux ils avoient seuls ce pouvoir, parcequ'ils observoient la loi de *Jesus-Christ*, « que l'Eglise n'étoit que parmi eux, & que le siège Romain étoit cette prostituée de l'Apocalypse, & la source de toutes les erreurs. « Voilà ce que cet Archevêque dit des Vaudois, sans que dans le dénombrement exact qu'il fait de leurs erreurs, il paroisse qu'ils rejettassent la présence réelle & la transubstantiation.

[Il est vrai que Léger rapporte l'extrait d'une prétendue Lettre écrite à Scy-

(a) C'est aussi ce que soutient le P. Alexandre, sur la foi des Auteurs qui ont écrit contre les anciens Vaudois. « Ils regardent la Messe, dit-il, « comme une vaine cérémonie, qui n'est nullement de tradition Apostolique, mais que l'auteur du gait a fait inventer. « *Missam manem*

ritum esse (asserunt) ab Apostolis minimè traditum, sed quibus gratia adveniens. Hist. Eccl. Tom. VI.

(b) Ubi sup. p. 751.

(c) Pylicd. cont. Vald. Tom. IV. Bibl. PP. 1. part. p. 778.

(d) Adv. error. Vald. an. 1520.

fel par
 « que
 « bien
 une L
 an au

On
 « trou
 « plus
 « sur
 « en c
 « peu
 parole
 conclu
 l'expli
 ne rali
 Vaud
 la moi
 sel nos
 de que
 a été
 stantia

En
 mer ce
 « men
 « pice
 « pour
 « cune
 « ces
 « jette

Entin
 c'est cr
 ls dan
 ridique
 lies en
 mas Q
 Sacrem
 « qu'un
 « sur l'
 « gema
 répond
 « & qu
 « fesse
 loient

La r
 lé, &
 « Mess
 « noien
 « noien
 « le cro
 « vole
 « qu'il
 « des C
 « que
 « aux

Du
 dogme
 « avoie
 « confé

(a) U

(b) U

(c) U

sel par un certain Claude Couffard, ou Couffard, qui dit des Vaudois, qu'ils croient
 « que le Corps & le Sang de Christ n'est pas un vrai Sacrement, mais du pain
 « béni, qui est appelé le corps de Christ. » Mais peut-on faire aucun fond sur
 une Lettre, que Léger date de l'année 1547. tandis que Seyffel étoit mort vingt
 ans auparavant ?]

On objecte cependant un passage du même Seyffel, où il dit (a) « qu'il n'a pas
 « trouvé à propos de rapporter que quelques-uns de cette Secte, pour se montrer
 « plus sçavans que les autres, babilleroient, ou railloient plutôt qu'ils ne discouroient
 « sur la substance & la vérité du Sacrement de l'Eucharistie, parceque ce qu'ils
 « en disoient comme un secret étoit si haut, que les plus habiles Théologiens
 « peuvent à peine le comprendre. » Mais, ajoute (b) M. de Meaux, loin que ces
 paroles de Seyffel fassent voir que la présence réelle fût niée par les Vaudois, l'en
 conclurois au contraire, qu'il y en avoit parmi eux, qui prétendoient raffiner en
 l'expliquant. Et quand on voudroit penser, gratuitement cependant & sans aucu-
 ne raison, puisqu'il Seyffel n'en dit mot, que ces hauteurs de l'Eucharistie où les
 Vaudois se jetoient, regardoient l'absence réelle, c'est-à-dire, la chose du monde
 la moins haute & la plus conforme au sens de la chair, il paroît toujours que Seyf-
 sel nous raconte ici, non la croyance de tous, mais le babill & les vains discours
 de quelques-uns, de sorte que de tous côtés il n'y a rien de plus certain que ce qui
 a été avancé : Qu'on n'a jamais reproché aux Vaudois d'avoir rejeté la transub-
 stantiation, & qu'au contraire on a toujours supposé qu'ils la croioient.

En effet le même Seyffel faisant déduire à un Vaudois toutes ses raisons, (c) lui
 met ce discours à la bouche contre un mauvais Evêque & un mauvais Prêtre. « Com-
 « ment l'Evêque & le Prêtre qui est ennemi de Dieu, pourra-t'il rendre Dieu pro-
 « pice envers les autres ? Celui qui est banni du Royaume des Cieux, comment
 « pourra-t'il en avoir les Clefs ? Enfin puisque la prière & les autres actions n'ont au-
 « cune utilité, comment Jesus-Christ à sa parole se transformera-t'il sous les espé-
 « ces du pain & du vin, & se laissera-t'il manier par celui qu'il a entièrement re-
 « jetté ? »

Enfin ce qui ne laisse aucun doute dans cette matière, continue (d) M. de Meaux,
 c'est ce qui se voit encore aujourd'hui dans les Manuscrits de M. de Thou recueil-
 lis dans la Bibliothèque du Roi. On y trouve en original les enquêtes faites ju-
 ridiquement contre les Vaudois de Pragelas & des autres Vallées en 1495. recueil-
 lies en deux grands volumes (e), où se trouve l'Interrogatoire d'un nommé Tho-
 mas Quoti de Pragelas, lequel interrogé si les Barbes leur apprennent à croire au
 Sacrement de l'Autel, répond « que les Barbes prêchent & enseignent, que lors-
 « qu'un Chapelain étant dans les Ordres prononce les paroles de la consécration
 « sur l'Autel, il consacre le corps de Jesus-Christ, & qu'il se fait un vrai chan-
 « gement du pain au vrai corps. » Conformément à cette doctrine, le même Quoti
 répond par deux fois, « qu'il recevoit tous les ans à Pâques le corps de Jesus-Christ,
 « & que les Barbes leur enseignoient, que pour le recevoir il falloit être bien con-
 « fessé, & plutôt par les Barbes que par les Chapelains. » C'est ainsi qu'ils appe-
 loient les Prêtres.

La raison de cette préférence est tirée des principes des Vaudois dont on a par-
 lé, & c'est conformément à ces principes que le même homme répond, « que
 « Messieurs les Ecclesiastiques mennoient une vie trop large, & que les Barbes me-
 « noient une vie sainte & juste. » Et dans une autre réponse, « que les Barbes me-
 « noient la vie de S. Pierre, & avoient puissance d'absoudre des péchés, & qu'ils
 « le croioient ainsi, & que si le Pape ne menoit une sainte vie, il n'avoit pas pou-
 « voir d'absoudre. » C'est pourquoi le même Quoti dit encore en un autre endroit,
 « qu'il avoit ajouté foi sans aucun doute aux discours des Barbes plutôt qu'à ceux
 « des Chapelains, parce qu'en ce tems nul Ecclesiastique, nul Cardinal, nul Evê-
 « que ou Prêtre ne menoit la vie des Apôtres, c'est pourquoi il valloit mieux croire
 « aux Barbes qui étoient bons, qu'à un Ecclesiastique qui ne l'étoit pas. »

Du reste il n'y a rien de si souvent répété dans ces Interrogatoires, que ces
 dogmes : « qu'il falloit confesser les péchés, qu'ils les confessoient aux Barbes qui
 « avoient pouvoir de les absoudre ; qu'ils se confessoient à genoux, qu'à chaque
 « confession ils donnoient un quart ; (c'étoit une pièce de monnaie) que les Bar-

(a) Ubi sup. fol. 55. 56.

(b) Ubi sup. §. XCIX.

(c) Ubi sup. fol. 13.

(d) Ubi sup. §. CI.

(e) Cottés 1769. & 1770.

bes leur imposoient des pénitences, qui n'étoient ordinairement qu'un *Pater* & un *Credo*, & jamais l'*Ave Maria*; qu'ils leur défendoient tout serment, & leur enseignoient qu'il ne falloit ni implorer le secours des Saints, ni prier pour les morts. «

Ce qu'on ne peut assez remarquer, c'est que quoiqu'ils eussent des Ecclésiastiques l'opinion que nous avons vûe, ils assistoient aux assemblées des Catholiques. (a) Ils y offrent, dit Renier, ils s'y confessent, ils y communient, mais avec réserve. « C'est que quoiqu'ils pussent dire, (b) » il leur restoit quelque défiance de la communion qui se faisoit parmi eux. Ainsi ils venoient communier à l'Eglise aux jours qu'il y avoit le plus de presse, de peur qu'on ne les connût. Plusieurs aussi demeuroient jusqu'à quatre & jusqu'à six ans sans communier, se cachant dans les villages ou dans les villes au tems de Pâques, de peur d'être remarqués. On conseilloit aussi parmi eux de communier à l'Eglise, mais seulement à Pâques; & ils passaient pour Chrétiens sous cette apparence. « C'est ce qu'en disent les anciens Auteurs; & c'est aussi ce qu'on lit très-souvent dans ces Interrogatoires dont nous avons parlé. (c) » Interrogé s'il se confessoit à son Curé, & s'il lui découvroit la Secte, a répondu qu'il s'y confessoit tous les ans, mais qu'il ne lui disoit pas qu'il fût Vaudois; & que les Barbes défendoient de le découvrir. « Pylicdorf a encore remarqué (d), » qu'ils recevoient très-rarement de leurs Maîtres le Baptême & l'Eucharistie, mais que tant les Maîtres que les simples Croïans les alloient demander aux Prêtres. « On ne voit pas même que pour le Baptême ils eussent pû faire autrement sans se déclarer; car on eût bientôt remarqué qu'ils ne portoient pas leurs enfans à l'Eglise, & on leur en eût demandé compte. Ainsi séparés de cœur de l'Eglise Catholique, ces hypocrites, autant qu'ils pouvoient, paroïsoient extérieurement de la même foi que les autres, & ne faisoient en public aucun acte de Religion, qui ne démentit leur doctrine.

De ce que nous venons de dire il résulte que les Vaudois admettoient trois Sacremens; le Baptême, la Pénitence & l'Eucharistie. Ils renversoient l'Ordre, en communiquant aux Laïques l'exercice du sacré Ministère. Renier semble dire (e) qu'ils rejettoient encore la Confirmation & l'Extrême-Onction; mais certainement il faut entendre celle qui se donnoit dans l'Eglise Catholique. En effet pour la Confirmation, Renier qui la leur fait rejeter, ajoute qu'ils s'étonnoient qu'on ne permit qu'aux Evêques de la consacrer. C'est qu'ils vouloient que les Laïques gens de bien eussent pouvoir de l'administrer, comme les autres Sacremens. A l'égard de l'Extrême-Onction, voici ce qu'en dit Renier. « Ils rejettent le Sacrement de l'Onction, parce qu'on ne la donne qu'aux riches, & que plusieurs Prêtres y sont nécessaires. » Paroles qui sont assez voir, que la nullité qu'ils y trouvoient chez les Catholiques, venoit des prétendus abus, & non pas du fond. Enfin pour ce qui regarde le Mariage « Ils condamnent, dit Renier, le Sacrement de Mariage, en disant que les Mariés péchent mortellement, lorsqu'ils usent du Mariage pour une autre fin que pour avoir des enfans; » par où cet Auteur fait voir l'erreur de ces hérétiques, qui pour se montrer supérieurs à l'infirmité humaine, ne vouloient pas reconnoître la seconde fin du Mariage, c'est-à-dire, celle de servir de remède à la concupiscence.

On voit à présent quelle a été la doctrine des Vaudois, ou Pauvres de Lyon; & tel fut l'état de cette Secte jusqu'au tems de la Réforme. Quoique depuis l'an 1517. elle fit beaucoup de bruit dans le monde, les Vaudois ne s'en ébranlèrent point. Enfin en 1530. après beaucoup de souffrances, ou ils furent sollicités, ou ils s'avisoient d'eux-mêmes de faire des Protecteurs de ceux qu'ils entendoient depuis si longtems crier comme eux contre le Pape. Ceux qui s'étoient retirés depuis environ deux cens ans, comme le remarque Scyssel, dans les montagnes de Savoie & de Dauphiné, consultèrent Bucier & les Suisses leurs voisins. Avec beaucoup de louanges que ceux-ci leur donnèrent, Gilles un de leurs Historiens nous apprend (f) qu'ils en reçurent aussi des avis sur trois défauts qu'on remarquoit parmi eux. Le premier regardoit la décision de certains points de doctrine; le second, l'établissement de l'ordre de la Discipline & des assemblées Ecclésiastiques, pour les faire plus à découvert; le troisième, les invitoit à ne plus permettre à ceux qui désiroient d'être

(a) Ubi sup. p. 752.

(b) Ibid. C. 7. p. 571.

(c) Interrogatoire de Quoti & autres.

(d) Ubi sup. C. 24. n. 796.

(e) Ubi sup. C. 5. p. 750. 751.

(f) Hist. Eccl. des Egl. Réf. Ch. 5.

tenus
forte

P. 176.

Sur

nouve

entre

esprit

il fall

» fellu

» exer

» déro

» lier

» Jesu

On ve

faire

sistoit

la sui

fallu

pour v

ger de

Eglise

confir

peine

Tels é

posoit

ne pu

» étab

» tant

Tan

deux

qu'Ab

nales

rence

n'est p

C'est

gliens

cune C

celle c

fait ve

nant d

Aprè

fut con

avec l

suffit

étoient

» que

» suivi

pureté

dois de

» lume

» ils oi

vient c

» pas a

» par t

» me h

» étrin

Ces de

(a)

(b)

(c)

(d)

T

tenus pour membres de leurs Eglises, d'assister aux Messes, ou d'adhérer en aucune sorte aux superstitions Papales, ni de reconnoître les Prêtres de l'Eglise Romaine pour Pasteurs, & se servir de leur ministère.

Sur ces avis de Bucar & des Suisses, le même Gilles raconte qu'on proposa de nouveaux Articles parmi les Vaudois. Il avoue qu'il ne les rapporte pas tous : mais entre ceux qu'il rapporte, en voici cinq ou six qui feront voir clairement l'ancien esprit de cette Secte. Car afin de réformer les Vaudois à la mode des Protestans, il fallut leur faire dire, (a) « que le Chrétien peut jurer licitement ; que la Confession auriculaire n'est pas commandée de Dieu ; que le Chrétien peut licitement exercer l'office de Magistrat sur les autres Chrétiens ; qu'il n'y a point de tems déterminé pour jeûner ; que le Ministre peut posséder quelque chose en particulier pour nourrir sa famille, sans préjudicier à la Communion Apostolique ; que Jesus-Christ n'a ordonné que deux Sacremens, le Baptême & la sainte Eucharistie ». On voit par là une partie de ce qu'il falloit réformer dans les Vaudois, pour en faire des Zuingliens & des Calvinistes, & entr'autres, qu'une des corrections consistoit à n'admettre que deux Sacremens. On voit par ces mêmes Articles, que dans la suite des tems les Vaudois étoient tombés dans de nouvelles erreurs, puisqu'il fallut leur apprendre (b) qu'il faut au jour de Dimanche cesser des œuvres terriennes, pour vaquer au service de Dieu ; & encore, qu'il n'est point licite au Chrétien de se venger de son ennemi. Ces deux Articles font voir la brutalité & la barbarie où ces Eglises Vaudoises étoient tombées, lorsque les Protestans les réformèrent ; & cela confirme ce qu'en dit Seyssel (c), que c'étoit une race d'hommes lâche & bestiale, qui à peine savent distinguer par raison s'ils sont des bêtes ou des hommes, mourans ou vivans. Tels étoient à peu près, au rapport de Gilles, les Articles de réformation qu'on proposoit aux Vaudois, pour les rapprocher des Protestans. Cet Historien avoue qu'on ne put convenir de cet accord, « à cause que quelques Barbes estimoient qu'en établissant toutes ces conclusions, on déshonorait la mémoire de ceux qui avoient tant heureusement conduit ces Eglises jusqu'alors ».

Tandis que duroit cette négociation avec les Ministres de Strasbourg & de Bâle, deux Députés des Vaudois eurent avec Œcolampade une longue conférence, qu'Abraham Sculter, Historien Protestant, rapporte toute entière (d) dans ses Annales Evangéliques, déclarant qu'il l'a transcrite mot à mot. Or dans cette conférence on ne trouve rien de particulier sur l'Eucharistie ; ce qui fait croire qu'elle n'est pas rapportée en son entier. Mais il n'est pas difficile d'en deviner la raison. C'est que sur ce point les Vaudois étoient plus Papistes que ne vouloient les Zuingliens & les Luthériens. Au reste ces Députés ne parlèrent à Œcolampade d'aucune Confession de foi dont on usât parmi eux. Bèze n'en rapporte aussi aucune que celle que les Vaudois firent en 1541. si longtems après Luther & Calvin ; ce qui fait voir manifestement, que les Confessions de foi qu'on nous produit comme venant des anciens Vaudois, ne peuvent être que très-modernes.

Après toutes ces conférences avec ceux de Strasbourg & de Bâle, en 1536. Genève fut consultée par les Vaudois ses voisins ; & ce fut alors que commença leur société avec les Calvinistes, par les instructions de Farel Ministre de Genève. Mais il suffit d'entendre parler les Calvinistes eux-mêmes, pour voir combien les Vaudois étoient éloignés de leur Réforme. Crespin, dans l'histoire des Martyrs, dit (e) « que ceux d'Angrogne, par longue succession & comme de pere en fils, avoient suivi quelque pureté de doctrine ». Mais pour montrer combien à leur gré cette pureté de doctrine étoit légère, il dit en un autre endroit (f) où il parle des Vaudois de Mérindol, « que si peu de vraie lumière qu'ils avoient, ils tâchoient de l'allumer davantage de jour en jour, à envoyer çà & là, voire jusques bien loin où ils oioient dire qu'il s'élevoit quelque rayon de lumière ». Et ailleurs (g) il convient encore, « que leurs Ministres qui les enseignoient secrètement, ne le faisoient pas avec telle pureté qu'il le falloit ; car d'autant que l'ignorance s'étoit débordée par toute la terre, & que Dieu avoit à bon droit laissé errer les hommes comme des bêtes brutes, ce n'est point merveille si ces pauvres gens n'avoient pas la doctrine si pure qu'ils ont eu depuis, & l'ont encore plus aujourd'hui que jamais ». Ces dernières paroles font sentir la peine qu'ont eu les Calvinistes depuis 1536. à

(a) *Ibid.*

(b) *ibid.*

(c) *Ubi sup.* fol. 38.

(d) *Ann. Ecl.* Decad. 2. an. 1530.

(e) *Cresp. Hist. des Mart.* an. 1536. fol. 11.

(f) *Ibid.* an. 1541. fol. 143.

(g) *An.* 1561. fol. 32.

conduire les Vaudois où ils vouloient. Bêze parle encore plus franchement à leur sujet dans son Histoire, puisqu'il confesse (a) » que par longue succession de tems, » la pureté de la Doctrine s'étoit grandement abâtardie entre leurs Ministres, en » forte qu'ils reconnurent par le ministère d'Écolampade, de Bucer & autres, » comme peu à peu la pureté de la Doctrine n'étoit demeurée entr'eux, & don- » nèrent ordre, envoyant vers leurs freres en Calabre, que tout fût remis en meil- » leur état «.

Ces freres de la Calabre étoient comme eux des fugitifs, qui, selon les maximes de la Secte, tenoient leurs assemblées, au rapport (b) de Gilles, » le plus couver- » tement qu'il leur étoit possible, & dissimuloient plusieurs choses contre leur vo- » lonté «. C'est que ces Vaudois de Calabre, à l'exemple des autres, faisoient tous extérieurement profession d'être bons Catholiques; aussi étoit-il difficile qu'ils s'en exemptassent en ce pais là. De là il arriva, comme le raconte Gilles, que ces Calabrois persuadés enfin de se retirer des assemblées Ecclésiastiques, mais ne pouvant se résoudre, comme ce Ministre le leur conseilloit, à quitter un si beau pais, furent bientôt abolis.

Ainsi finirent les Vaudois, dit (c) M. de Meaux. Comme ils n'avoient subsisté qu'en se cachant, ils tombèrent aussitôt qu'ils prirent la résolution de se découvrir. Car ce qui resta depuis sous le nom de Vaudois, n'étoit plus, comme il paroît, que des Calvinistes, que Farel & les autres Ministres de Genève avoient formés à leur mode; de sorte que ces Vaudois dont ils font leurs prédecesseurs & leurs ancêtres, ne sont dans le fond que leurs successeurs, & de nouveaux Sectateurs qu'ils ont attirés à leur croiance.

Du reste sur ce que les Protestans ont avancé de l'origine de cette Secte, qu'elle » avoit pris son commencement d'un certain Leon, homme très religieux du tems » de Constantin le Grand, qui détestant l'avarice de Sylvestre Pape, & l'excessive » largesse de Constantin, aima mieux suivre la pauvreté & la simplicité de la Foi, » que d'être avec Sylvestre souille d'un gras & riche Bénéfice, auquel se seroient » joints tous ceux qui sentoient bien de la Foi «: sur cette Histoire M. de Meaux remarque (d) que ni Perrin dans son Histoire des Vaudois, ni Aubertin, ni la Roque, ni Capel, ni enfin aucun Protestant de France ou d'Allemagne n'ont produit aucun Auteur, ni du tems, ni des siècles suivans, trois à quatre cens ans durant, qui ait donné aux Vaudois cette origine.

Mais au défaut des Auteurs connus, les Vaudois & Perrin avec eux, produisent divers Traités fort anciens écrits en leur Langue, lesquels, disent-ils, contiennent la croiance de leurs ancêtres conforme à celle d'aujourd'hui, selon Leger, qui ajoute, & à ce qui est enseigné & crié à présent ès Eglises Réformées. Un des plus anciens de ces livres porte le titre (e) de *Noble Leyçon*. On trouve dans un extrait de ce livre cité par Leger, des plaintes assez vives sur les abus commis à la Confession, & sur l'avarice criminelle des Prêtres de ce tems-là. L'Auteur nie, conformément à ce qu'on a rapporté de la Doctrine des Vaudois, que depuis Sylvestre, (il entend Sylvestre premier) aucun Pape, aucun Cardinal, aucun Prelat, &c. ait pu absoudre ni pardonner un péché mortel, *parce que Dieu seul peut pardonner, & nul autre ne le peut.* Les Pasteurs, ajoute-t'il, doivent prêcher au peuple, être tous jours en prières, & nourrir souvent les fideles de la véritable Doctrine. Ils doivent châtier les pécheurs par la discipline (c'est apparemment la pénitence) & par les admonitions. Les fideles doivent se garantir de l'Antechrist, de son exemple, & de sa Doctrine. Selon l'Ecriture, il y a déjà plusieurs Antechrists, & tous ceux qui violent les commandemens de J. C. sont des Antechrists «. Dans les fragmens de quelques paraphrases de l'Oraison Dominicale, on ne voit rien de contraire à la foi de l'Eglise Romaine: mais elles marquent beaucoup de simplicité, fort peu de justesse dans les idées, selon le génie du siècle, & la même crédulité si ordinaire à des Ecrivains peu éclairés. Par exemple, les auteurs de ces paraphrases citent & recommandent (f) les Vies des Saints; ils adoptent les histoires fabuleuses, ou du moins (g) fort incertaines du martyre de quelques Apôtres. L'exposition du Décalogue tirée (h) du *Livre des Vertus* ne contient rien non

(a) L. 1. pag. 35. 36. an. 1544.

(b) Ubi sup. Ch. 1. & 29.

(c) Ubi sup. §. cxxiiii.

(d) Ibid. §. cxxv.

(e) Daté de l'an. 1100. dit Leger p. 16. de son

Histoire.

(f) Leger, ubi sup. p. 40.

(g) Pag. 39.

(h) Leger, &c. pag. 51.

plus
cont
" fig
" ne
form

Pa
Doct
justif
l'ado
mani
Elus
tient
noiss
nistr
le Ca
ctères
quell
fausse
qui e
(ou p
& la
La foi
reman
cremen
siance
par J.
la sed
& en
lesque
Ofran
par le
des Sa
titre d
à l'Id
des &
un plu
Réfor
Vierge
a cue
à d'au
Sur
ce que
vous p
Christi
cela le
Romain
lieu de
Sur
pain de
Messé

(a) d
sup. pag
(b) L
(c) E
décrit le
conform
semble
des Vau
(d) V
ment in
l'année 1

plus que les Catholiques Romains n'admettent, fût-ce même ce qu'ils disent contre les Images: rien n'étant plus vrai, » qu'aucun Chrétien ne doit avoir des figures ou Images, pour leur attribuer contre le commandement de Dieu l'honneur & la révérence qui n'appartient qu'à un seul Dieu «. J'en dis autant du formulaire de leur Confession rapporté par l'Historien des Vaudois.

Passons à leur Catéchisme. Dans celui que Leger rapporte comme contenant la Doctrine des Vaudois, daté aussi de l'année 1100. ils établissent la Trinité, la justification par la grace, la foi vive, c'est-à-dire accompagnée des bonnes œuvres, l'adoration rapportée à Dieu seul. Ils y considèrent l'Eglise Chrétienne en deux manières; en la véritable substance, selon laquelle l'Eglise ne renferme que les Elus; (a) elle n'a point d'excommuniés. En son ministère; & alors l'Eglise contient l'assemblée entière de ses Ministres & du peuple. Les vrais Ministres se connoissent par leur bonne vie, par la prédication de l'Evangile, par une juste administration des Sacremens. Entre les marques qui caractérisent les mauvais Ministres, le Catéchisme Vaudois met l'observance des (b) inventions humaines. Un des caractères de la mauvaise doctrine, est d'enseigner l'Idolâtrie, ou le Culte de la Créature, quelle qu'elle soit; en sorte que les hommes croient avoir satisfait à Dieu par cette fausse Religion, & par la Simonie des Prêtres. Par l'administration des Sacremens, qui est injuste ou indue, le Catéchisme désigne celle où le Prêtre ne connoit point (ou plutôt n'observe point) l'intention de J. C. c'est-à-dire, en soutenant que la grace & la vérité sont renfermées dans les cérémonies extérieures, sans amener les Chrétiens à la foi, l'espérance & la charité, qui sont l'ame des Sacremens. Voici un article plus remarquable. Le Catéchisme établit deux choses ministérielles; la parole & deux Sacremens, qui sont le Baptême, & l'Eucharistie. La foi vive & l'espérance, ou la confiance en Dieu, accompagnées d'une véritable pénitence nous conduisent à la Grace par J. C. mais ce qui nous détourne de cette confiance en J. C. c'est la foi morte, la séduction de l'Antechrist, la confiance en d'autres que J. C. assavoir aux Saints, & en la puissance (c) de l'Antechrist, &c. aux Reliques, au (d) Purgatoire qui est une chose inventée, un songe, & autres moïens qui s'opposent directement à la vérité, pour lesquels on abandonne les eaux vives de la Grace pour s'attacher à des jeûnes, à des Offrandes, à des Pèlerinages, à des Invocations, &c. Un autre fragment rapporté par le Ministre Vaudois Leger, & qu'il dit être de l'année 1120. appelle le Culte des Saints une Idolâtrie, p. 73. Un autre encore daté aussi de 1120. & qui a pour titre de l'Invocation des Saints, rejette cette Invocation comme induisant le Peuple à l'Idolâtrie, & lui faisant préférer les Saints à Dieu, ce qui paroît par les offrandes & les cérémonies qui accompagnent ce Culte des Saints. Il est inutile de faire un plus long extrait de ce fragment, puisqu'on y allègue seulement tout ce que les Réformés objectent sur cette matière. Enfin le Catéchisme déclare au sujet de la Vierge Marie, qu'elle est remplie de grace en elle-même (e) (par la gloire qu'elle a eue de porter le Sauveur du monde,) mais non pas pour communiquer cette gr. ce à d'autres.

Sur le Baptême, un autre fragment (f) établit la nécessité du Baptême, parce que celui qui le reçoit, est réputé & tenu de tous pour frère & Chrétien, & que tous prient pour lui qu'il soit Chrétien de cœur, comme il est extérieurement estimé être Chrétien: mais ce Baptême matériel ne fait la personne ni bonne ni mauvaise. Outre cela le fragment rejette toutes les cérémonies pratiquées par l'Eglise Catholique Romaine; comme inutiles, & capables d'induire à l'erreur & à la superstition, au lieu de servir à l'édification & au salut.

Sur l'Eucharistie, un Extrait (g) du livre de l'Antechrist dit, que manger le pain du Sacrement, c'est manger le corps de Christ en figure; après quoi il rejette la Messe & toutes ses cérémonies depuis l'Introit jusqu'à la fin. Il est pourtant re-

(a) Non remaneon proferits, dit le Vaudois, ubi sup. pag. 60.

(b) La atrocement human. p. 61.

(c) Dans le fragment qu'on vient de citer, on décrit les œuvres de l'Antechrist d'une manière si conforme à la doctrine de la Réformation, qu'il semble que celle-ci ait été puisée dans les livres des Vaudois.

(d) Voyez dans l'Hist. de Leger p. 83. un fragment intitulé du Purgatoire songé, qu'on date de l'année 1126. On y trouve un endroit qui marque

également la grossièreté de ces Vaudois, & l'ignorance des Prêtres: c'est la description de quelques peines que souffrent les âmes dans le Purgatoire, & le grand festin qu'on leur fait le jour des morts, quand le peuple a fait de bonnes offrandes pour ces âmes. Alors elles sont assises & mangent à table, &c.

(e) En quant à la sua besogna; c'est ce qui est paraphrasé dans la parenthèse.

(f) Ubi sup. p. 65.

(g) Ubi sup. p. 66.

marquable, que dans cet extrait on parle de la *Consécration de l'Eucharistie*. Un autre fragment pris de l'*Almanach spirituel* ne dit autre chose des Ordres, sinon qu'on appelle *Ordre*, la *puissance de Dieu donnée à l'homme pour administrer légitimement dans l'Eglise la parole & les Sacrements* : mais en même tems on ne reconnoit cet *Ordre* que pour une institution de l'Eglise, ainsi que les cérémonies qui y sont annexées. On juge de même de la Confirmation & de l'Extrême Onction. On ajoute, en parlant de la Confirmation, qu'on y *blasphème contre Dieu, & qu'elle a été introduite par un mouvement diabolique*.

Telles sont les plus fortes preuves, sur lesquelles on prétend établir la grande antiquité de la Secte des Vaudois ; & voici ce que M. de Meaux y répond. Il remarque d'abord (a) que dans le même volume où est le *Livre de l'Antechrist*, on trouve aussi plusieurs sermons des Barbes Vaudois. Or il est déjà bien certain, dit-il, qu'il n'y avoit ni Vaudois ni Barbes en l'an 1120, puisque, selon Perrin même, Valdo n'est venu qu'en 1160. Ce mot de Barbes n'a été en usage parmi les Vaudois pour signifier leurs Docteurs, que plusieurs siècles après, & tout-à-fait dans les derniers tems. Ainsi on ne peut faire passer tous ces discours pour être d'onze cent vingt. Perrin se réduit aussi à conserver cette date au seul discours sur l'Antechrist, qu'il espère par ce moyen pouvoir attribuer à Pierre de Bruys, qui vivoit vers ce tems-là, ou à quelqu'un de ses Disciples. Mais la date étant à la tête du Volume, elle semble devoir être commune pour tous les discours qu'il contient ; & par conséquent très-fausse pour le premier, comme elle l'est visiblement pour les autres. D'ailleurs ce *Traité* sur l'Antechrist qu'on prétend être de 1120. n'est pas d'un autre langage que les autres pièces des Barbes citées par Perrin ; & ce langage est très-moderne, fort peu différent du Provençal que nous connoissons. Non seulement le langage de Villhardouin, qui a écrit cent ans après Pierre de Bruys, mais encore celui des Auteurs qui ont suivi Villhardouin, est plus ancien & plus obscur que celui qu'on veut dater de l'an 1120. en sorte qu'on ne peut se moquer du monde d'une façon plus grossière, qu'en nous donnant ces discours comme fort anciens.

Cependant, continue (b) M. de Meaux, sur cette seule date de 1120. mise on ne sçait par qui, ni en quel tems, dans ce Volume Vaudois que personne ne connoit, les Calvinistes ont cité ce Livre de l'Antechrist, comme étant indubitablement de quelque disciple de Pierre de Bruys, ou de lui-même. Les mêmes Auteurs citent hardiment quelques discours, que Perrin a cousus à celui-ci sur l'Antechrist, comme étant de la même date de 1120. quoique dans un de ces discours où il est parlé du Purgatoire, (c) on cite un Livre que S. Augustin a intitulé : *des Milparlemens*, c'est-à-dire, *des mille paroles*, comme si S. Augustin avoit fait un Livre qui portât ce titre ; ce qui ne se peut rapporter qu'à une compilation composée au treizième siècle, qui a pour titre : *Mililoquium* : *Auzymini*, que l'ignorant Auteur de ce *Traité* du Purgatoire a pris pour un ouvrage de ce Pere. Au surplus nous pourrions parler de l'âge de ces Livres des Vaudois & des alterations qu'on pourroit y avoir faites, si on nous avoit indiqué quelque Bibliothèque connue où on pût les voir. Jusqu'à ce qu'on ait donné au Public cette instruction nécessaire, nous ne pouvons que nous étonner de ce qu'on nous produit comme authentiques des Livres qui n'ont été vus que de Perrin, puisque ni Aubertin ni la Roque ne les citent que sur sa foi, sans nous dire seulement qu'ils les aient jamais maniés. Ce Perrin qui nous les vante seul n'y observe aucunes des marques par lesquelles on peut établir la date d'un Volume, ou en prouver l'antiquité ; & il nous dit seulement (d) que ce sont de *vieux Livres des Vaudois* ; ce qui en gros peut convenir aux plus modernes Gothiques, & à des Volumes de cent à six-vingt ans. Il y a donc tout lieu de croire, que ces Livres dont on fait voir ce qu'on veut sans aucune preuve solide de leur date, ont été composés ou altérés par ces Vaudois Réformés, de la façon de Farel & de ses Confrères.

Quant à la Confession de Foi que Perrin a publiée, & que tous les Protestans allèguent comme une pièce authentique des anciens Vaudois, (e) elle est extraite, dit-il, du *Livre intitulé, Almanach Spirituel, & des Mémoires de George Morel*. Pour l'*Almanach Spirituel*, je ne sçai qu'en dire, si ce n'est que ni Perrin, ni Léger même qui parle avec tant de soin des Livres des Vaudois, n'ont rien marqué de

(a) *Hist. des Variat.* ubi sup. §. CXXVI.

(b) *Ibid.* §. CXXXVII.

(c) *Peir. Hist. des Vand.* 3. Parr. L. III. Ch. 2.

p. 305.

(d) *Ibid.* L. I. Ch. 7. p. 56.

(e) *Ibid.* Ch. 12. p. 79.

la d
crit
que
ce q
traité
ge M
des
Foi
mais
An
Foi
mêm
soign
me o
en fo
de C
de fa
à une
seul
exam
ques
Secte
dre le
Foi,
les or
lons l
après
" eu,
" Doc
" affi
" y e
On
des V
si l'on
honn
niché
que S
" sonn
" le je
" pour
de S.
que se
l'aigre
excusé
il leur
Apost
Clerg
la mêm
cette :
S. Jean
Ren
bue la
processi
Spécie
(a) E
non hist
(b) P
P. 171.
(c) U
(d) Se
To

la date de celui-ci. Ils n'ont pas même pris la peine de nous dire, s'il est manuscrit ou imprimé, & nous pouvons tenir pour certain qu'il est fort moderne, puisqu'il est ceux qui en veulent tirer avantage ne nous en ont pas marqué l'antiquité. Mais ce qui décide, c'est ce que rapporte Perrin, que cette Confession de foi est extraite des Mémoires de George Morel. Or il paroît par Perrin même, que George Morel fut celui qui vers l'an 1530. alla conférer avec Ecolampade & Bucèr des moïens de s'unir à la Réforme; ce qui fait assez voir que cette Confession de Foi, non plus que les autres que Perrin produit, n'est pas des anciens Vaudois, mais des Vaudois réformés à la mode des Protestans.

Aussi avons nous déjà remarqué, qu'il ne fut point mention de Confession de Foi des Vaudois dans la Conférence de 1530. avec Ecolampade. Nous pouvons même assurer qu'ils ne firent de Confession que long-tems après, puisque Beze si soigneux de rechercher & de faire valoir les actes de ces Hérétiques, ne parle, comme on a vu, d'aucune Confession de Foi qu'il en eût connue, qu'en 1541. Quoiqu'il en soit, avant la Réforme de Luther & de Calvin on n'avoit jamais entendu parler de Confession de Foi des Vaudois. Seysel que la vigilance pastorale & l'obligation de sa Charge engageoit dans ces derniers tems, c'est-à-dire, en 1516. & en 1517. à une recherche si exacte de tout ce qui regardoit cette Secte, ne nous dit pas un seul mot de Confession de Foi, c'est-à-dire, qu'il n'en avoit rien appris, ni par un examen juridique, ni de ceux qui se convertissant entre ses mains avec tant de marques de sincérité, lui découvroient avec larmes & componction tout le secret de la Secte. Ils n'avoient donc point encore alors de Confession de Foi. Il falloit apprendre leur doctrine par leurs Interrogatoires, comme on a vu: mais de Confession de Foi, ni d'aucun écrit des Vaudois, on n'en trouve pas un mot dans les Auteurs qui les ont le mieux connus. Au contraire les Freres de Bohême, Secte dont nous allons bien-tôt parler, & à laquelle les Vaudois ont souvent tenté de s'unir avant & après Luther, nous apprennent qu'ils n'écrivoient rien. (a) » Ils n'avoient jamais eu, disent-ils, d'Eglise connue en Bohême, & nos gens ne s'avoient rien de leur Doctrine, parcequ'ils n'en avoient jamais publié aucun écrit, dont nous soions assurés. « Et dans un autre endroit ils ajoutent: (b) » Ils ne vouloient point qu'il y eût aucun témoignage public de leur doctrine. «

On me demandera peut-être, ajoute (c) M. de Maux, ce que je pense de la vie des Vaudois que Renier a tant vantée. J'en croirai tout ce qu'on voudra, & plus, si l'on veut, que n'en dit Renier; car le Démon se soucie peu par où il tienne les hommes. Les hérétiques Toulousains ou Albigeois, qui constamment étoient Manichéens, n'avoient pas moins que les Vaudois cette piété apparente. C'est d'eux que S. Bernard a dit: (d) » Leurs mœurs sont irréprochables: ils n'oppriment personne, ils ne font de tort à personne; leurs visages sont mortifiés & abbatu par le jeûne; ils ne mangent point leur pain comme des paresseux, & ils travaillent pour gagner leur vie (e). « Qu'y a-t'il de plus specieux que ces Hérétiques de de S. Bernard? Mais après s'étoient des Manichéens, & leur piété n'étoit que feinte. Regardez le fond; c'est l'orgueil; c'est la haine contre le Clergé; c'est l'aigreur contre l'Eglise. Mais que dirons-nous des Vaudois, qui se font si bien excusés des erreurs Manichéennes: Le Démon a fait son œuvre en eux, quand il leur a inspiré le même orgueil, la même ostentation de leur pauvreté prétendue Apostolique, la même présomption à vanter leurs vertus, la même haine contre le Clergé poussée jusqu'à mépriser les Sacremens dans les mains des Ecclesiastiques, la même aigreur contre leurs freres portée jusqu'au Schisme & à la rupture. Avec cette aigreur dans le cœur, fussent-ils à l'extérieur encore plus justes qu'on ne dit, S. Jean m'apprend (f) qu'ils font homicides.

Renier a donc fort bien marqué le caractère de ces Hérétiques, quand il attribue la cause de leur erreur à leur haine, à leur aigreur & à leur chagrin. (g) *Sic processit doctrina ipsorum & rancor.* Ces Hérétiques, dit-il, dont l'extérieur est si specieux, lisoient beaucoup, & prouvoient par là qu'ils alloient au Sermon, mais pour ten-

(a) Esiom, Rudig. de *frat. Orch. narrat.* Heid. cum *hijl. Cam.* 1675. p. 147. 148.

(b) *Præf. Conf. Jud. frat. Bohem.* an. 1517. Ibid. p. 173.

(c) Ubi sup. §. CXLIII.

(d) *Serm.* 65. 11 *Caust.*

Tome IV.

(e) Ces mêmes vertus se trouvent encore chez les Mahométans infidèles, chez les Indiens idolâtres. Dira-t-on pour cela que leur Religion est pure, & leur culte agréable à Dieu?

(f) 1. Joan. 3. 15.

(g) Ubi sup. C. 5. p. 749.

dre des pièges au Prédicateur, comme les Juifs en tendoient au Fils de Dieu ; c'est-à-dire, qu'il y avoit parmi eux beaucoup d'esprit de dispute, & peu d'esprit de compassion. Ils ne cessoient de crier contre les inventions humaines, & de citer l'Écriture, dont ils avoient un passage toujours prêt, quoi qu'on pût leur dire. Car Renier remarque, que de son tems ils avoient déjà la Bible en Langue Françoisé. Il ajoute même, (a) que plusieurs Vaudois sçavoient le Nouveau Testament par cœur, & qu'il avoit vu un Païsan fort grossier, qui récitoit tout le Livre de Job mot à mot.

Un autre Auteur (b) remarque un caractère bien particulier de ces faux pauvres. Ils n'alloient point, comme un S. Bernard, comme un S. François & les autres Prédicateurs Apostoliques, attaquer au milieu du monde les pécheurs publics & scandaleux, pour tâcher de les convertir. Au contraire, s'il y avoit dans les Villes & dans les Villages des gens retirés & paisibles, c'étoit dans leurs maisons que ces faux Prédicateurs s'introduisoient avec leur simplicité apparente. A peine oïoient-ils élever la voix, tant ils étoient doux : mais les mauvais Prêtres & les mauvais Moines étoient mis aussi-tôt sur le tapis. Une Satyre subtile & impitoyable prenoit la forme de zèle. Les bonnes gens qui les écoutoient étoient pris ; & transportés de ce zèle amer, ils s'imaginoient encore devenir plus gens de bien, en devenant Hérétiques.

Il ne faut donc pas s'étonner de la régularité apparente de leurs mœurs, continuée (c) M. de Meaux, puisque c'étoit une partie de la séduction, contre laquelle nous avons été prémuais par tant d'avertissemens de l'Évangile. On ajoute comme un dernier trait de la piété extérieure de ces Hérétiques, qu'ils ont souffert avec une patience surprenante. Il est vrai ; & c'est le comble de l'illusion. Car les Hérétiques de ce tems-là, & même les infâmes Manichéens, après avoir dissimulé & biaisé le plus long-tems qu'ils pouvoient, pour éviter le dernier supplice, lorsqu'ils étoient convaincu. & condamnés selon les Loix, couroient à la mort avec joie. Leur fausse constance étouffoit le monde. Enervin qui les accufoit, ne laissoit pas d'en être frappé, (d) & demandoit avec inquiétude à S. Bernard la raison d'un tel prodige. Mais le Saint trop instruit des profondeurs de Satan, pour ignorer qu'il sçavoit faire imiter jusqu'au martyre à ceux qu'il tenoit captifs, répondoit (e) que par un juste jugement de Dieu, le malin pouvoit avoir puissance, *non-seulement sur le corps des hommes*, mais encore sur leurs cœurs, & que s'il avoit bien pu porter Judas à se donner la mort à lui-même, il pouvoit de même porter ces Hérétiques à la souffrir de la main des autres. Ne nous étonnons donc pas de voir des Martyrs de toutes les Religions, même dans les plus monstrueuses ; & apprenons par cet exemple à ne tenir pour vrais Martyrs, que ceux qui meurent dans l'unité.

Discipline des Vaudois anciens & modernes.

Dès que le Peuple est imbu de faux préjugés, il ne manque guères de haïr, & la haine écoute ordinairement la calomnie. Il n'y a point de Religion où le Peuple soit exempt de ces défauts. Les Païens prévenus haïrent & calomnièrent les premiers Chrétiens : ceux-ci devenus les maîtres les haïrent, & les calomnièrent à leur tour. Le Judaïsme avoit eu le même sort ; & dans l'occasion les Juifs n'avoient pas mieux traité les Religions voisines de la Judée. Les causes ordinaires de cette conduite sont, 1. l'incapacité de connoître, & 2. le refus d'apprendre à connoître : mais ces causes seroient peu de mal, si dans l'un & l'autre état les hommes prenoient le parti du silence & de la charité. Malheureusement l'orgueil humain s'accommode fort peu du premier, & le faux zèle qui dans toutes les Religions est le partage du peuple, ne s'accommode pas mieux de l'autre. C'est à ce zèle mal conduit & peu éclairé, dont peu de gens sont capables de se garantir, qu'on doit attribuer les faux exposés de plusieurs opinions, qui se trouvent détaillées d'une manière si odieuse dans un grand nombre d'Ecrivains des siècles passés,

(a) *Audivi & vidi quemdam rusticum idiotam, qui Job recitavit de verbo ad verbum, & plures qui totum Novum Testamentum perfecte siverunt.*

(b) *Pylicid, ubi sup. C. 10. p. 283.*

(c) *Ubi sup. §. CXLVII.*

(d) *Analest. L. 3. p. 454.*

(e) *Serm. 66. in Cant. sub fin.*

& ces
quelq
Va
établi
les d
qu'on
en Fr
» blo
» mieu
des a
Ecriv
sembl
révolu
d'autr
les on
des B
aux a
nes no
n'aïen
au P.
occasi
ticle d
rétiqu
simple
» à ca
dois f
perféc
plus i
quent
on dir
article
s'écart
exacte
assem
& cela
n'étoit
On
rien n'
étoient
front,
noires.
enfants
crédul
montre
Ven
sastiqu
fic (m)
(a) F
Gilles,
(b) V
de Fran
(c) A
Vaudois
(i) D
Reynier
(-) Au
(f) H
(g) O
Gilles &
ses Pr
des bon
(h) N
téllexio

& ces fausses idées qui sont parvenues jusqu'à nous des mœurs & du caractère de quelques Sectes. Celle des anciens Vaudois est de ce nombre.

Valdo & ses Disciples ont été accusés, dit-on, par (a) quelques Moines d'avoir établi la communauté des femmes. On a imputé aussi aux Vaudois les crimes & les débauches nocturnes, dont les Papes accusèrent autrefois les Chrétiens, & qu'on prétend (b) que les Catholiques imputèrent à ceux de la nouvelle Religion en France. Un des (c) persécuteurs des Vaudois avance hardiment, « qu'ils s'assembloient dans la nuit ; qu'après le prêche le Barbe prononçoit ces paroles, le premier qui éteindra la lumière, gagnera la vie éternelle ». Ces paroles étoient le signal des abominations que cette assemblée alloit commettre. On se gardoit, ajoute cet Ecrivain peu judicieux, pour ne rien dire de pis, un inviolable secret dans ces assemblées, afin d'attirer par ce moyen beaucoup de gens à la Secte, & pour ne pas révolter ceux qui n'auroient pu se résoudre à approuver de tels désordres. Mais d'autres Auteurs ennemis aussi déclarés des Vaudois que celui qu'on vient de citer, les ont justifiés de ces infamies. Entre les anciens Renier, qui d'abord fut un (d) des Barbés de la Secte, & devint ensuite Inquisiteur, n'impute rien de semblable aux anciens Vaudois, comme nous venons de le voir. Entré leurs ennemis modernes nous n'en connoissons point, qui aient fait cas de ce Roman, ou qui du moins n'aient corrigé une si noire accusation par un *on dit* ; & on doit sçavoir bon gré (e) au P. Benoit, ce Dominicain si zélé contre les Vaudois, & qui ne manque aucune occasion de les maltraiter, d'avoir eu assez de force d'esprit pour se tenir sur l'article des assemblées nocturnes. Un autre Auteur, qui bien loin de ménager les Hérétiques, ajoute volontiers des erreurs imaginaires à celles qui sont avérées, dit simplement des Vaudois (f), « que le Duc de Savoie les souffre dans leur Religion, à cause de leur simplicité & de leur soumission à lui payer leur tribut ». Si les Vaudois faisoient des assemblées nocturnes & clandestines, c'étoit pour éviter (g) les persécutions de leurs ennemis. Mais en falloit-il davantage pour leur imputer les plus infames de tous les crimes ? Les zélés de la Religion d'habitude ne manquent jamais de mauvais moyens pour détruire ceux qui s'élèvent contre eux ; & on diroit presque qu'ils comptent les artifices & les soupçons au nombre de leurs articles de foi. (h) Lorsqu'un célèbre Docteur du siècle passé eut commencé de s'écarter du chemin battu, on fit de lui un Sorcier & un Magicien, qui se trouvoit exactement au Sabat & y adoroit le Diable : on le fit membre d'une prétendue assemblée de Bourg-fontaine, où on travailloit, disoit-on, à anéantir la Religion ; & cela sans égard à l'anachronisme, puisqu'au tems de cette assemblée le Docteur n'étoit pas même sorti de l'enfance.

On trouve que les Vaudois furent aussi accusés de magie & de sorcellerie : mais rien n'est plus ridicule que l'imagination des Catholiques, (i) de ceux même qui étoient leurs voisins. (k) Ils se représentoient ces Vaudois avec un œil au milieu du front, comme les Cyclopes, & dans la bouche quatre rangées de dents longues & noires. Ils se persuadoient que ces monstrueux Hérétiques mangeoient les petits enfans tout rôtis. Il est encore plus surprenant qu'un Duc de Savoie ait eu assez de crédulité pour ajouter foi à ces contes, (l) & qu'il ait fallu, pour le défabuler, lui montrer des enfans de ces Vaudois.

Venons à quelque chose de plus sérieux. Les Vaudois ont une Discipline Ecclésiastique assez simple. Leurs Ministres s'appellent *Barbes*, mot qui en François signifie (m) Oncle. De ce nom de *Barbe* est venu celui de *Barbet*, que les Catholiques

(a) Hist. Ecclésiastique des Eglises Vaudoises par Gilles, pag. 5.

(b) Voiez Beze, Histoire des Eglises Réformées de France.

(c) Mémoires Historiques touchant l'Hérésie des Vaudois, cités par Léger, ubi sup. pag. 182.

(d) D'autres disent des Cathares. Ce Renier ou Reynier avoit vécu 17 ans parmi eux.

(e) Auteur de l'Histoire des Albigeois, &c. ubi sup.

(f) Histoire des Religions par Jovet.

(g) On trouve dans les Histoires des Vaudois par Gilles & Léger, & dans celle des Variations des Eglises Protestantes par M. Bossuet, divers témoignages des bonnes mœurs de ces Vaudois.

(h) Nous sommes bien aises d'avertir, que cette réflexion est toute entière de l'Editeur Hollandois.

Pour nous, il ne nous paroit pas convenable de nous porter pour juges & pour arbitres des différens de cette nature.

(i) On doit se souvenir de deux choses : 1. que ces faits ne sont rapportés que par un Historien, qui pourroit & se tromper, & chercher à nous tromper. 2. que ces Catholiques voisins des Vaudois habitoient comme eux les montagnes & les vallées de la Savoie ; ce qui ne prouve pas en faveur de la subtilité des uns & des autres, & diminue de beaucoup le merveilleux.

(k) Gilles, Histoire Ecclésiast. des Eglises, &c. pag. 394.

(l) Gilles, ubi sup. pag. 27.

(m) Selon Menage, il signifie aussi Ancien dans le langage Vénitien.

donnent communément aux Vaudois. C'est, dit-on, par une espèce de respect, que les Vaudois donnent ce nom d'Oncle à leurs Pasteurs, & même aux personnes un peu âgées, qui méritent de la déférence, usage assez ordinaire aussi en Provence, en Languedoc & ailleurs. Selon (a) Gilles, la raison qui fit donner aux Ministres le nom de *Barbes*, fut pour ne découvrir leur qualité es lieux & tems dangereux. Chez les anciens Vaudois les *Barbes* instruisoient la jeunesse, & prenoient soin des Ecoles. Entre ces écoliers, ils choisissoient les plus propres au ministère, & les retenoient auprès d'eux pour les former. » *L'exercice du ministère*, dit l'Historien Vaudois, (b) n'empêchoit pas qu'ils ne prissent connoissance de quelque métier, & spécialement de Médecine & de Chirurgie, en quoi ils étoient fort entendus, & s'y exerçoient, tant pour en pouvoir secourir charitablement, que pour leur servir de couverture & aide es voyages lointains & dangereux. La Discipline des Vaudois rapportée par Léger, ne dit rien qui ne soit assez conforme à la Discipline des Réformés. A l'égard de celle des anciens *Barbes*, il faut encore écouter le rapport de Gilles. Ils tenoient tous les ans un Synode, & presque tous les jours au mois de Septembre. C'étoit alors qu'on examinoit les Proposans, qu'on en faisoit des Ministres, qu'on en destinoit à des voyages ou à prêcher dans des Eglises. Les Pasteurs capables de voyager s'assujétissoient volontairement aux voyages. Ils accoutumoient leurs disciples à une obéissance sans bornes. Outre les Synodes, ils avoient leurs assemblées extraordinaires. Toutes ces assemblées, au rapport de l'Historien Vaudois, se formoient par députés de tous les quartiers de l'Europe, où se trouvoient des Eglises Vaudoises qui pouvoient en envoyer. Quelques-uns des *Barbes* étoient mariés: cependant la plus grande partie s'abstenoit de Mariage, non par scrupule de conscience, mais pour être plus libres à suivre leurs Vocations aux Eglises plus éloignées.

Les Vaudois célèbrent aujourd'hui le Baptême & la Cène à la manière des autres Réformés; mais jusqu'à l'année 1630, selon Léger, (c) ils avoient toujours pratiqué la triple aspersion au Baptême, & la triple fraction à la Cène à l'honneur de la Trinité. Depuis l'année 1630, on s'est entièrement conformé aux usages de Genève, & on a aussi abandonné l'usage de communier avec des hosties, qui s'étoit observé jusqu'alors. On célèbre la Cène quatre fois l'année, comme à Genève. Avant celle de Noël & de Pâques, tous les Pasteurs font la revue de leurs Eglises. C'est alors que se fait le Catéchisme dont on parlera tout à l'heure.

La Langue des Vallées étant un mélange de Provençal & d'Italien corrompu, le prêche doit se faire en Italien. Cependant on y prêche en l'une & en l'autre Langue; mais les actes Ecclesiastiques sont en Italien. On tient des (d) Colloques en quelques Vallées tous les premiers Vendredis du mois, & en d'autres tous les derniers. Ce Colloque est composé de tous les Pasteurs de la Vallée, & d'un ou deux Anciens de chaque Eglise. Chaque Eglise a le Colloque à son tour; chaque Pasteur y prêche de même à son tour, & on traite dans ces Colloques des différens que les Consistoires n'ont pu vider. Rien n'est porté à la Congrégation ou Synode général, que par voie d'appel de ces Colloques. Il arrive aussi que certaines affaires capitales sont renvoyées des Colloques au Synode. Voici ce que Léger nous apprend à ce sujet. » C'est un règlement général, observé, dit-il, partout où les Pasteurs & Consistoires font bien leur devoir, que de châtier fort sévèrement qui conque iroit plaider devant les Juges Papistes: la Discipline défendant sévèrement à quelque personne que ce soit, d'avoir recours à la justice contre les Freres, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans avoir au préalable remis ses intérêts entre les mains des Anciens des quartiers, qui ne les pouvant accommoder, les renvoient aux Consistoires, & les Consistoires les obligent à convenir d'arbitres, & à faire des compromis, que les Parties promettent d'observer inviolablement sous les peines & amendes y contenues. Si les arbitres ne font pas accord, le Modérateur des Eglises devient le Super-arbitre, ou à son défaut le Pasteur de l'Eglise. Si les différens ne se terminent pas par cette voie l'affaire se porte aux Colloques, & enfin aux Congrégations. »

Autrefois

(a) Ubi sup. pag. 11.

(b) Gilles, ubi sup. Chez les Réformés, la discipline a défendu aux Ministres toute autre profession que le Ministère. Voyez *Discipline des Eglises Réformées de France* par d'Huisseau, Ch. I. Art. 19. On voit ici que la nécessité justifioit la pratique

des Vaudois.

(c) Ubi sup. pag. 206.

(d) Assemblées moins générales que les Synodes, appellées Claittes dans la Discipline de France, & en Hollande.

Au
nhoi
Eglise
& ce
node,
même

CH
On i
son d
lets &
censu
s'epar
l'une,
l'autre

Ob
mérit
susp
il ne
comm
long-t
à la
» che
» cha
» que
» mis
» écou
» te v
» deus
» & l
» à D
» l'aur
» lui a

Ent
te l'in
pénite
jour o
ligion
font l'
mis a
rappon
» que
» mên
» au b
Discip
à forc
concer
» y fa
» min
» teux
» cher
Diable
glorien
de vin
que L
hazarc
selon l
par un
re 3 E
censure
Les

(a)

T

Autrefois, dit le même Léger, le Modérateur des Eglises des Vallées, avec son adjoint & un Ancien à ce député, faisoit une fois l'année la visite de toutes les Eglises, & donnoit, ou son adjoint, un prêche à chacune des Eglises. Il examinoit & censuroit selon qu'il le trouvoit nécessaire. Ensuite il faisoit son rapport au Synode. Depuis l'année 1630, cela est changé, ou du moins la Discipline n'a plus la même sévérité qu'auparavant.

Chaque village a son Ancien, quelquefois même un village en a deux ou trois. On indique un jour de Catéchisme général, qui se fait par le Pasteur dans la maison de l'Ancien, & auquel assistent hommes, femmes & enfans, jeunes & vieux, valets & servantes. Les censures se font à certains jours dans les Consistoires. On s'y censure mutuellement, Pasteurs & Anciens, & on est obligé par serment de ne point s'épargner les uns les autres. Deux choses y sont observées, ou doivent l'être; l'une, de ne censurer que par un principe de charité, sans aigreur, sans jalousie, &c. l'autre, de ne point révéler la censure, ni les fautes qui en ont été les objets.

Observons en général, que tout ce qui s'appelle crimes & péchés scandaleux mérite non seulement la censure, mais aussi l'excommunication. Selon Léger, on suspend pour long-tems de la Cène ceux qui sont coupables de ces péchés, & alors il ne leur est point permis de présenter un enfant au Baptême, ni même d'y assister comme témoins de ceux qui demandent ce Sacrement. Enfin après avoir donné long-tems plusieurs marques réitérées de leur repentir, on les admet, dit Léger, « à la paix de l'Eglise, avec ces réparations préalables. Il faut que trois Dimanches de suite, les pénitens se tiennent à la face de toute l'assemblée devant la chaire, sur un siège à part, pendant tout le prêche. Après le prêche, avant que de donner la bénédiction, le Pasteur avertit le peuple, qu'un tel est admis à faire publique réparation. Le pénitent se met à genoux, & en cet état écoute les remontrances du Pasteur, qui pour le premier Dimanche lui doit faire voir l'horreur de son crime, & des jugemens de Dieu qu'il a mérités. La deuxième fois, il lui représente la nécessité & le fruit de la vraie repentance, & la troisième enfin, le pénitent continuant à demander à haute voix pardon à Dieu & à l'Eglise, & promettant de l'édifier d'autant plus à l'avenir, qu'il l'aurait scandalisée par le passé, le Pasteur enfin, au nom & de la part de Dieu, lui annonce la remission de ses péchés & sa réunion à l'Eglise, &c. »

Entre les crimes capitaux & qui demandent cette pénitence publique, on compte l'impureté, quelle qu'elle soit; (pour une simple fornication on ne fait cette pénitence que deux Dimanches, quelquefois qu'un seul, & fort souvent même un jour ouvrier) le blasphème, la profanation du Dimanche, l'abjuration de la Religion, c'est-à-dire de la Religion des Vaudois. Ceux qui abjurent la Romaine, font l'abjuration en face d'Eglise. Les jeux de hazard, les danses, le cabaret sont mis au rang des péchés crians. La Discipline des anciens Vaudois, dont Léger rapporte des extraits, appelle la danse « la procession du Diable. Autant de pas que l'homme fait en dansant, sont autant de sauts qu'il fait vers l'enfer. Selon la même discipline, la danse est la pompe & (a) la Messe du Diable: ainsi aller au bal, c'est aller à la Messe du Diable. » Tel est le plaisant caractère que cette Discipline donne aux bals. Il faudroit copier tout l'article, pour montrer combien, à force de déclamer contre la danse, tout y est comique & original. Celui qui concerne le cabaret n'est guères moins remarquable. C'est « l'école du Diable: il y fait des miracles à sa mode, & contraires à ceux que Dieu fait, car Dieu illumine les aveugles, fait parler les muets, entendre les sourds, marcher des boiteux: au cabaret, le Diable ôte presque la vue & l'ouïe, il fait béguaier, marcher de travers. » Les cabaretiers eux-mêmes y participent aussi aux leçons du Diable, à cause du mal qu'ils souffrent qu'on dise chez eux, de Dieu, de (b) la glorieuse Vierge, des Saints & des Saintes du Paradis; & cela pour vendre un denier de vin. Aujourd'hui on s'est relâché de cette extrême sévérité: cependant au tems que Léger écrivoit, quand quelqu'un étoit convaincu d'avoir joué à des jeux de hazard, il étoit encore exposé à la censure & à la réparation, plus ou moins rude, selon les circonstances du tems, du lieu & des personnes. Pour avoir dansé, on passoit par une censure publique: au moins il falloit ploier le genouil devant le Consistoire; & même ceux qui alloient voir les danses papistes n'étoient point exemptés de censure.

Les Proposans ne sont reçus au ministère qu'après avoir subi des examens très-

(a) La pompa e la Messa del Diable.
Tome IV.

(b) Cet endroit mérite d'être remarqué.
★ V u

rigoureux, & après plusieurs propositions réitérées, rendues en Latin, en François & en Italien dans le terme tout au plus de vingt-quatre heures. On ne parle point ici de l'imposition des mains, qui se fait à la manière des Réformés. On n'admet personne pour Ancien qu'après un examen exact de sa capacité, de ses lumières & de ses mœurs. On publie son élection par des *annonces*; c'est ainsi que les Réformés appellent les bans. L'Ancien est à vie. Il n'y a qu'un Diacre dans chaque Eglise; il ne distribue rien que par les ordres du Consistoire, ou par un *Mandat* du Pasteur.

Enfin toutes les Eglises des Vallées sont obligées d'avoir un certain nombre d'Écoles bien réglées, où on enseigne les principes de la Religion Réformée. Il y a aussi, selon Leger, une École générale entretenue par toutes les Vallées, où on envoie les beaux esprits, & entre lesquels on choisit ensuite ceux qu'on destine au ministère. Aujourd'hui les beaux esprits des Vallées du Piémont vont presque tous étudier à Genève, & dans les Académies de la Suisse.

Settes mêlées parmi les anciens Vaudois.

De's les commencemens de la Sette des Vaudois, ou du moins une centaine d'années après Valdo Chef des *Leonistes*, autrement dits *pauvres de Lyon*, il s'étoit réfugié dans ce parti des gens plus Hérétiques & plus dangereux que les Vaudois. (a) C'est ce mélange, qui dès-lors fit diviser les Vaudois en plusieurs branches; au lieu qu'il falloit toujours distinguer la doctrine des *purs Vaudois* d'avec ces *prétendus Vaudois*. On va rapporter ici les erreurs les plus remarquables de ces branches.

(b) Les *Runcatres*, ainsi nommés d'un Village de ce nom, ajoutent, dit-on, à la doctrine des Vaudois cette opinion monstrueuse, à en juger par la manière dont les Auteurs de ce tems-là l'ont exposée; que de la ceinture en bas il ne se commet point de péché mortel, sous prétexte qu'il est écrit, que la fornication vient du cœur. M. de Meaux croit (c) que ces *Runcatres*, ou *Runcariens*, pourroient bien être les mêmes que les *Drungariens*, qui, selon Renier, étoient une branche des Cathares, ou Manichéens modernes.

Les *Ortlibenfes* nioient que la Trinité eût existé avant la naissance de Jesus-Christ, qui, selon eux, devint seulement alors le Fils de Dieu. A ces deux Personnes de la Trinité il s'en joignit une troisième pendant la prédication de Jesus-Christ, qui fut S. Pierre, qu'ils reconnoissoient pour le S. Esprit. Ils croioient l'éternité du monde, & nioient la résurrection des corps & l'immortalité des esprits: cependant ils disoient, peut-être ironiquement, qu'il y auroit un dernier jugement, lorsque le Pape & l'Empereur se convertiroient à leur Sette. Ils nioient aussi la mort & la résurrection de Jesus-Christ, & les autres mystères qui le concernent. La croix de Jesus-Christ étoit, selon ces Hérétiques, la pénitence, ou plutôt leur genre de vie, qu'ils soutenoient être exempt de péché mortel. C'est-là, disoient-ils, la croix que le Sauveur a portée. Ils soutenoient aussi que le Baptême n'est bon qu'à proportion du mérite de celui qui baptise, & nioient qu'il fût utile aux petits enfans. Ils croioient que les Juifs pouvoient se sauver sans le Baptême, pourvu qu'ils se fissent de leur Sette. Ajoutez à cela, qu'ils rejetoient le mariage quant à l'usage, qu'ils nioient la Transsubstantiation, & qu'ils soutenoient qu'ils étoient seuls le Corps mystique, c'est-à-dire, l'Eglise de J. C.

Les *Seiscidenfes* ne différoient des Vaudois qu'en ce qu'ils recevoient l'Eucharistie. C'est ainsi que Renier s'exprime: mais ce passage n'est il pas tronqué? Car il n'est pas aisé d'entendre cela. M. Bossuet croit que Renier veut dire, qu'ils ne faisoient pas difficulté de communier de la main des Prêtres Catholiques, au lieu que les Vaudois y avoient beaucoup de répugnance.

Nous ne disons rien des Cathares, qui étoient des Manichéens subdivisés par Renier en trois autres Settes plus ou moins Manichéennes & Libertines; ni des *Passagins*, qui soutenoient la nécessité d'observer la Loi de Moïse à la lettre, & nioient en même tems la Trinité; ni des Albigeois, si fameux dans l'Histoire du treizième siècle. Toutes ces Settes n'avoient rien de commun avec les Vaudois qu'une haine implacable pour l'Eglise Romaine, semblables en cela aux Calvinistes

(a) On en a déjà parlé plus haut.

(b) Renier cité dans l'*Hist. Eccléf.* du P. Ale-

xandre, ubi sup.

(c) *Hist. des Var.* L. 11. §. LVI.

& au
te ce
recon
cette
donn
ment
et de
Relig

N
me, c
une h
de ce
bord.
des p
tes le
Prote
dirons
Leder

Plu
cendra
gine,
leur C
se, &
ceux-c
les feu
dant e
trer,
" cont
" pren
" Doé
" de d
ils con
" les V
" en f
des F
la Mo
" de l'
" quin
" touj
" donn
Auli
leurs A
Ils

(a)
(b)
ann. 16

& aux Luthériens de nos jours. C'est cette malheureuse haine, qui nous représente comme des monstres les partis différens du notre, & qui ne nous permet de reconnoître pour frères que le *trompeur de notre bergerie*. Elle est aussi la source de cette aveugle crédulité, qui fait indistinctement admettre tout le ridicule qu'on se donne mutuellement. C'est par là que le Catholique Romain s'amuse agréablement aux portraits chargés qu'on lui fait d'un *Hérétique Calviniste*, & que celui-ci écoute avec le même plaisir toutes les aventures burlesques des Moines & des Religieuses.

CHAPITRE IV.

Des Bohémiens, ou Freres de Bohême.

NOUS allons parler dans ce Chapitre de ceux qu'on a appellés faussement Vaudois ou Picards, & qui se nommoient eux-mêmes les *Freres de Bohême*, ou les *Freres Orthodoxes*, ou simplement les *Freres*. Ces Sectaires composoient une Eglise particulière à la naissance de la Réforme. Luther trouva quelques-unes de ces Eglises dans la Bohême, & surtout dans la Moravie; & il les détesta d'abord. Dans la suite il en approuva la Confession de Foi corrigée. Quelques-uns des premiers Réformateurs en ont fait de grands éloges, & en général de toutes les Sectes séparées de Rome avant Luther, celle-ci est la plus louée par les Protestans. Nous allons donc faire son histoire en peu de mots; & ce que nous dirons, nous le tirerons (a) de M. de Meaux. Cet extrait suffira pour donner au Lecteur une idée nette de la naissance & des dogmes de ces Sectaires.

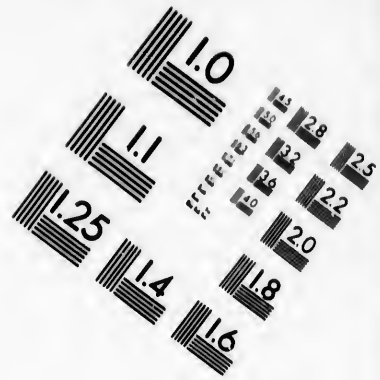
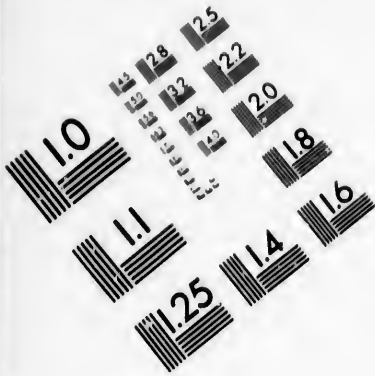
Histoire des Freres de Bohême.

Plusieurs trompés par le nom & par quelque conformité de Doctrine, font descendre ces Bohémiens des anciens Vaudois: pour eux ils renoncent à cette origine, comme on le voit clairement dans la Préface (b) qu'ils mirent à la tête de leur Confession de Foi en 1571. Ils y expliquent amplement l'origine de leur Eglise, & ils disent entre autres choses, que les Vaudois sont plus anciens qu'eux; que ceux-ci avoient à la vérité quelques Eglises dispersées dans la Bohême, lorsque les leurs commencèrent à paroître, mais qu'ils ne les connoissoient pas; que cependant ces Vaudois se firent connoître à eux dans la suite, mais sans vouloir entrer, disent-ils, dans le fond de leur doctrine. « Nos Annales nous apprennent, » continuent-ils, qu'ils ne furent jamais unis à nos Eglises pour deux raisons: la première, parcequ'ils ne donnoient aucun témoignage de leur Foi & de leur Doctrine; la seconde, parceque pour conserver la paix, ils ne faisoient point de difficulté d'assister aux Messes célébrées par ceux de l'Eglise Romaine. « D'où ils concluient, » non-seulement qu'ils n'avoient jamais fait aucune union avec les Vaudois, mais encore qu'ils avoient toujours crû qu'ils ne pouvoient le faire en sûreté de conscience. « *Comévarius* écrit la même chose dans son Histoire des Freres de Bohême: mais *Rudiger* son gendre, & un de leurs Pasteurs dans la Moravie, s'exprime encore plus clairement. Il dit (c) « Que les Vaudois sont de l'an 1160. au lieu que les Freres n'ont commencé à paroître que dans le quinzième siècle; & qu'enfin il est écrit dans les Annales des Freres, qu'ils ont toujours refusé constamment de faire union avec les Vaudois, à cause qu'ils ne donnoient pas une pleine Confession de leur Foi, & participoient à la Messe. « Aulli voions-nous que ces Freres s'intitulent dans tous leurs Synodes & dans tous leurs Actes, les Freres de Bohême *faussement appellés Vaudois*.

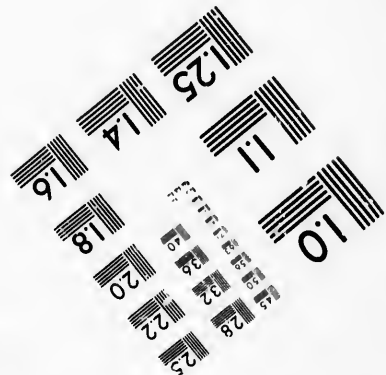
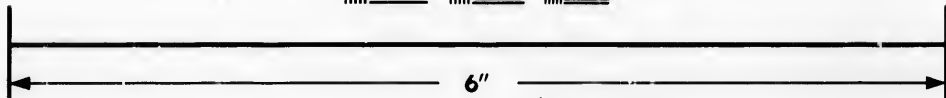
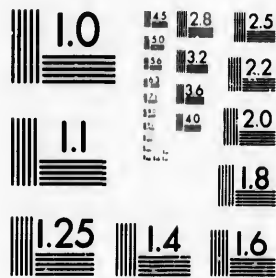
Ils détestent encore plus le nom de *Picards*. « Il y a bien de l'apparence, dit

(a) *Hist. des V. Wat. L. 11. §. CL. & suiv.* | (c) *Rudiger, de Eccl. Frat. in Boh. & Mor. Nar.*
 (b) *De orig. Eccl. Boh. & conf. ab eis edita. Heild.* | p. 147.
 ann. 1605. cum *Hist. Jouc. Camer. p. 173.*





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N. Y. 14580
(716) 872-4503

0
14 28
16 32 25
18 22
20
18

11
01
5
6
7

» (a) *Rudiger*, que ceux qui l'ont donné les premiers à nos ancêtres, l'ont tiré
 » d'un certain Picard, qui renouvelant l'ancienne hérésie des Adanites, introdui-
 » soit & des nudités & des actions infâmes, & comme cette hérésie pénétra dans
 » la Bohême vers le tems de l'établissement de nos Eglises, on les deshonna par
 » un si infame titre, comme si nous n'eussions été que de misérables restes de ces
 » impudiques Picards. « On voit par là comme les Freres rejettent ces deux origi-
 nes, la Picarde & la Vaudoise.

Ces Freres, quoiqu'ils n'acceptent point le nom de *Hussites*, parce que, disent-ils, nous ne reconnoissons point un homme pour maître, se glorifient cependant (b) d'avoir Jean Hus pour Réformateur. En effet aussitôt après la condamnation & le supplice de cet Hérésiarque, on vit deux Sectes s'élever sous son nom en Bohême, les *Calixtins* & les *Taborites*; les Calixtins sous Roquesane, qui du commun consentement de tous les Auteurs Catholiques & Protestans, sous prétexte de réforme, fut le plus ambitieux de tous les hommes; les Taborites sous *Zisca*, dont les actions sanguinaires ne sont pas moins connues, que sa valeur & ses succès.

Si nous en croions quelques Auteurs, ces *Taborites* s'éloignoient presque en tout des sentimens de l'Eglise Catholique; & selon Lenfant, se gloient à peu près dans ceux qu'*Enée Sylvius* a attribués aux Vaudois. On trouve aussi dans un ancien Recueil (c) imprimé sans date, & sans nom de Ville ni d'Imprimeur, un catalogue de quarante quatre erreurs avec leur réfutation à chaque article, toutes attribuées à Wiclef & à Jean Hus son disciple, entre lesquelles il y en a en effet plusieurs qu'on a aussi imputées aux Vaudois: mais il ne paroît pas qu'on puisse faire aucun cas de ce catalogue, tant le stile en est barbare & la réfutation misérable. D'ailleurs l'Auteur semble y attribuer à Jean Hus d'avoir rejeté la Doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie, puisque dans le titre de ces articles il associe Jean Hus à Wiclef. Or il est notoirement faux, comme nous l'avons fait voir ailleurs, que Jean Hus ait nié la Transubstantiation. Peut-être y auroit-il plus de fond à faire sur le rapport d'*Enée Sylvius*, qui étoit homme de goût & éclairé. Après tout, dit (d) M. de Meaux, il est assez inutile de rechercher quelle a été la vraie doctrine des Taborites, que leurs rebellions & leurs cruautés ont rendus odieux à la plupart des Protestans. *Rudiger* qui seul de sa Secte a voulu que les Freres descendissent des Taborites, convient (e) que *Zisca* poussé par ses inimitiés particulières, portoit si loin la haine qu'il avoit contre les Moines & contre les Prêtres, que non-seulement il mettoit le feu aux Eglises & aux Monastères, mais encore que pour ne leur laisser aucune demeure sur la terre, il faisoit passer au fil de l'épée tous les habitans des lieux qu'ils occupoient. « Il ajoute que les Freres qu'il faisoit descendre de ces barbares Taborites, avoient honte de cette origine. En effet ils y renoncent en termes formels (f) dans toutes leurs Confessions de Foi & dans toutes leurs apologies; & ils montrent même qu'il est impossible qu'ils soient sortis des Taborites, parce que dans le tems qu'ils ont commencé à paroître, cette Secte abbatue par la perte de ses Généraux, & par la paix générale des Catholiques & des Calixtins qui réunirent toutes leurs forces pour la détruire, ne fit plus que trainer, jusqu'à ce que *Pogiebrac* & *Roquesane* achevèrent d'en ruiner les misérables restes, en sorte, disent-ils, qu'il ne resta plus de Taborites dans le monde; ce que *Camerarius* confirme dans son Histoire.

L'autre Secte qui se glorifie du nom de Jean Hus, fut celle des *Calixtins*, ainsi appelés parcequ'ils croioient le Calice absolument nécessaire au peuple. C'est constamment de cette Secte que sortirent les Freres en 1457. comme ils le déclarent eux-mêmes dans la Préface de leur Confession de Foi de 1558. & encore dans celle de 1572. où ils s'expriment en ces termes: *Ceux qui ont fondé nos Eglises se séparèrent alors des Calixtins par une nouvelle séparation*; c'est-à-dire, comme ils l'expliquent dans leur Apologie de 1532. que de même que les Calixtins s'étoient séparés de Rome, ainsi les Freres se séparèrent des Calixtins. Mais quel-

(a) *Ibid.* p. 148.

(b) *Revera genuina Sancti Martyris Hussi propaganda*, dit *Comenius* Evêque, ou *Antilles* des Eglises de Bohême, in *Prefat. ad Disciplinam*, &c.

(c) Il a pour titre: *Commentariorum Aeneæ Sylvii Piccolominii Senensis de Concilio Basiliensi celebrato Libri duo*, &c. Il contient aussi plusieurs autres

pièces, dont on rend compte dans un petit Avertissement.

(d) *Ubi sup.* §. CLXVII.

(e) *Ubi sup.* p. 155.

(f) *Prefat. Conf. 1572. seu de Orig. Eccl. Boh. &c. post Hist. Camer. int. Pref.*

les
 (a)
 Cali
 L
 pe :
 qu'il
 ne v
 tre
 rins
 con
 hém
 & c
 de p
 puis
 pas
 me
 d'ac
 Les
 mêm
 un s
 de l
 loit
 cetr
 ce.
 plus
 en A
 élev.
 Pe
 régn
 l'Egl
 rend
 gnoie
 pe. I
 leur
 perba
 ambi
 honn
 qui l
 ils se
 & en
 sépar
 Te
 eux-r
 entre
 en ra
 tems
 tes d
 fiers,
 " que
 " de
 " ser
 dès q
 bliren
 que l
 avoir
 quelle
 des E
 des t

(a)
 (b)
 (c)
 T

les furent les causes de cette séparation ? On ne peut les bien comprendre, dit (a) M. de Meaux, sans connoître la croiance & l'état où se trouvèrent alors les Calixtins.

Leur doctrine consistoit d'abord en quatre articles. Le premier concernoit la coupe ; les trois autres regardoient la correction des péchés publics & particuliers, qu'ils portoient à certains excès ; la libre prédication de la parole de Dieu, qu'ils ne vouloient pas qu'on pût défendre à personne ; & les biens d'Eglise. Ces quatre articles furent réglés dans le Concile de Bâle d'une manière dont les Calixtins furent d'accord ; & la coupe leur fut accordée à certaines conditions dont ils convinrent. Cet accord s'appelle *Compactum*, nom célèbre dans l'Histoire de Bohême. Mais une partie des Hussites ne voulurent pas se contenter de ces articles, & commencèrent sous le nom de Taborites ces sanglantes guerres dont on vient de parler. Les Calixtins qui avoient accepté l'accord, ne s'y tinrent pas non plus, puisqu'au lieu de déclarer, comme on en étoit convenu à Bâle, que la coupe n'étoit pas nécessaire ni commandée par Jésus-Christ, ils en pressèrent la nécessité, même à l'égard des enfans nouvellement baptisés. A la réserve de ce point, on est d'accord que les Calixtins convenoient de tout le dogme avec l'Eglise Romaine. Les seuls intérêts de Roquesane empêchèrent leur réunion. Ce Docteur avoit lui-même ménagé l'accommodement, dans l'espérance qu'il avoit conçue (b) qu'après un si grand service, le Pape se porteroit aisément à le pourvoir de l'Archevêché de Prague, qui étoit l'objet de ses vœux. Mais le Souverain Pontife qui ne vouloit pas confier les ames & le dépôt de la foi à un homme aussi factieux, donna cette prélature à Budovix, autant supérieur à Roquesane en mérite qu'en naissance. Tout manqua par cet endroit. La Bohême se vit replongée dans des guerres plus sanglantes que toutes les précédentes. Roquesane, en dépit du Pape s'érigea en Archevêque de Prague, ou plutôt en Pape dans la Bohême ; & Pogiebrac qu'il éleva par ses intrigues à la Roiauté, ne pouvoit lui rien refuser.

Pendant ces troubles, des gens de métier qui commençoient à murmurer dès le règne précédent, continuèrent plus que jamais à parler entr'eux de la réforme de l'Eglise. La Messe, la Transsubstantiation, la prière pour les Morts, les honneurs rendus aux Saints, & surtout la puissance du Pape les choquoit. Enfin ils se plaignoient (c) que les Calixtins *Romanisoient en tout & partout, à la réserve de la coupe*. Ils se mirent en tête de les corriger. (d) Roquesane irrité contre le S. Siège leur parut un instrument propre à entreprendre cette affaire. Rebutés par ses superbes réponses qui ne respiroient que l'amour du monde, ils lui reprochèrent son ambition ; qu'il n'étoit qu'un mondain, & qu'il les abandonneroit plutôt que ses honneurs. En même tems ils mirent à leur tête un Kelesiski maître Cordonnier, qui leur fit un Corps de doctrine qu'on appella *les formes de Kelesiski*. Dans la suite ils se choisirent un Pasteur nommé Mathias Couvalde, homme Laïque & ignorant, & en 1647. ils se séparèrent publiquement des Calixtins, comme ceux-ci s'étoient séparés de Rome.

Telle a été la naissance des *Freres de Bohême* ; & voila ce que Camérarius & eux-mêmes racontent de leur origine. On trouve seulement quelque contradiction entre ce qu'ils disent de leur histoire dans leur Apologie (e) de 1532. & ce qu'ils en rapportent dans leur Préface de 1572. Dans celle-ci ils disent, que dans le tems qu'ils se séparèrent des Calixtins, ils étoient un peuple ramassé de toutes sortes de conditions ; mais dans leur Apologie de 1532. où ils étoient un peu moins fiers, ils avouent franchement qu'ils étoient ramassés « du menu peuple, & de quelques Prêtres Bohémiens en petit nombre, tous ensemble un très-petit nombre » de gens, petit reste, & misérables ordures, ou, comme on voudra traduire, *misérables quisquilia* ; laissées dans le monde par Jean Hus. « Quoi qu'il en soit, dès qu'ils se furent séparés des Calixtins, ils commencèrent à s'assembler, & établirent des Chapelles & des conventicules dans toute la Bohême, autant du moins que les persécutions le leur permirent. Comenius assure qu'en l'année 1500. il y avoit déjà deux cens Eglises des Freres dans la Bohême & la Moravie, entre lesquelles plusieurs étoient entretenues par des Gentilshommes du parti. Les Ministres des Eglises qui n'avoient aucun revenu, s'entretenoient comme chez les Vaudois par des travaux mécaniques. Et comme les persécutions & les supplices les obli-

(a) Ubi sup. §. CLXVIII.

(b) Apol. Frat. p. 115. Camer. Hist.

(c) Apol. 1532. 1. Part.

(d) Ibid. & Camer. de Eccl. Frat. p. 67. 84. &c.

(e) De orig. Eccl. Boh. post. Hist. Camer. p. 267.

geoient de se retirer souvent dans les cavernes & les rochers avec leurs petits troupeaux, les Catholiques les appelloient par mépris (a) *Janniques*, d'un mot apparemment Esclavon, qui doit signifier une caverne. Ces pauvres fugitifs convoquoient leurs Synodes & leurs assemblées dans ces rochers, où ils faisoient leurs réglemens & leurs exercices de piété.

Que ces gens vivans de la sorte, errans, dispersés, n'aient d'ordinaire ni feu, ni lieu, toujours en traieur, toujours à la veille de se voir brulés ou massacrés, aient été parfaitement ignorans, grossiers, & peut-être demi sauvages, jusqu'à peu près au tems de la Réformation de Luther, c'est de quoi il n'y a presque pas lieu de douter. Avant cette Réformation leurs Pasteurs ou Ministres n'étoient guères que des gens du commun, & par une juste conséquence, fort idiots. Soit ignorance, soit haine pour la Communion Romaine, soit que par un excès de présomption joint à l'ignorance, ils missent leur Secte au-dessus de tout ce qu'il y avoit de Chrétiens au monde, ils rebaptisoient tous ceux qui venoient à eux des autres Eglises, & cela continua même long-tems après la Réformation de Luther.

(b) On trouve deux choses remarquables dans la conduite des Freres, après leur Schisme. La première est, que de l'avis des Gentilshommes qui les protegeoient, ils envoient quatre d'entr'eux voïager en Grèce, en Russie & même par tout l'Orient & vers le Midi, dans l'espérance d'y retrouver le Christianisme que l'Europe avoit perdu, selon eux, & dans la résolution de s'unir à ceux que ces Députés reconnoitroient pour véritables Chrétiens : mais leurs courses furent inutiles. Ils ne rapportèrent à leurs Freres qu'un récit de la corruption du Christianisme dans tous les pais qu'ils avoient vus, & d'une croyance bien différente de celle qu'ils avoient embrassée. Leur solitude dénuée de la succession & de toute Ordination légitime leur fit tant d'horreur, qu'encore du tems de Luther ils détachèrent de leurs gens, qui se couloient furtivement dans les Ordinations de l'Eglise Romaine.

L'autre chose, qui n'est pas moins remarquable, c'est le jugement d'Erasme au sujet de cette Secte. Les Freres lui envoient leur Apologie, & le prièrent d'en donner son jugement. Erasme répondit, qu'après l'avoir lue (c) il n'y avoit point trouvé d'erreurs ; que cependant il ne lui convenoit pas de donner son témoignage, & que les Freres n'en avoient pas besoin. Mais dans un écrit qu'il fit ensuite contre un certain *Schlecht*, il ne laissa pas de parler favorablement de la Discipline Ecclésiastique des Freres. (d) » Ils élisent eux-mêmes, dit-il, leurs Prêtres ; (leurs » Pasteurs) & cela est assez conforme à l'ancien usage : ils les choisissent d'une » bonne vie ; & en cela ils ne sont point si condamnables, parce que les bonnes » mœurs sont la compensation du sçavoir. Ils s'appellent entr'eux *Freres* & *Savrs*. » Plut à Dieu que ces témoignages de charité mutuelle subsistassent encore entre » les Chrétiens ! Je ne trouve rien de reprehensible en cela. Ils ont raison d'a- » voir moins de déférence pour les Docteurs que pour la Ste Ecriture. Leur sen- » timent touchant les Fêtes s'accorde assez aux usages de l'Eglise du siècle de Saint » Jérôme. Aujourd'hui le nombre des Fêtes est excessif. »

Les Freres de Bohême députèrent vers Luther en l'année 1522. & en 1524. mais il semble que le Réformateur ne fit pas d'abord beaucoup de cas de ces Freres. (e) Ce sont, disoit-il, des gens sérieux & riges, d'un regard farouche, & qui se martirifient avec la loi & les œuvres. Ils n'ont pas la conscience joyeuse. De leur côté les Freres trouvoient que Luther n'étoit pas assez rigide. Ainsi la correspondance commencée entre Luther & les Bohémiens fut interrompue pendant huit ans, & ne se renoua que vers l'année 1532. Ils publièrent alors l'Apologie de leur doctrine & de leurs cérémonies. Luther la fit même imprimer l'année suivante, avec une Préface de sa façon. Nous ne transcrirons point ici les éloges que les Réformateurs donnèrent généralement à la Doctrine & à la Discipline des Freres, ni toutes les marques de fraternité qu'on trouve dans les ouvrages des nouveaux Docteurs. Cependant les Freres ne s'étoient pas rendus tout d'un coup à la

(a) *Per ludibrium ab hostibus Jannici, id est Spebmantes, dicti fuerunt.* Comen. ubi sup.

(b) *Comovius, ubi sup. Bolluet, Hist. des Variat. &c. L. XI.*

(c) *Comen. ubi sup.*

(d) *Quod sibi Frates illi sacerdotes ipsi eligunt, non abhorret a consuetudine veterum: quod indoctos, roterabilis est, si vitia pietas pensis eruditionis inopiam.*

Quod se invicem fratres ac sorores appellant, non video cur debeat reprehendi: atque utinam eadem appellatio munus charitatis perseveraret apud Christianos? Quod minus tribuant Doctoribus quam divinis voluminibus, recte sentiunt. De festis diebus non multum abest illorum opinio à seculo Hieronymi. Nunc in immensum crevit sistorum turba.

(e) Luther. in Colloq.

Doct
faiso
ils co
dépu
se de
(b)
» pré
» noi
» Il
» Lu
» Sac
» L'a
» loit
» ne
» su
» la
» I
» cro
» & c
chari
» peu
» pré
» le S
» du
» avo
même
un de
fut ch
public
les tic
& de
qu'il
de Je
rituel
» enca
» de
» sub
» du
» sem
» ils
» dire
» d'ém
» avan
» en
» qu'o
» pré
» Cef
» ense
» que
» obse
» le v
» foi
» Mai
» qu'il
» Ce
mais
fions,
(a) E
lema
en voi
sunt u

Doctrine de Luther; & il est à présumer qu'avec cette sévérité de mœurs dont ils faisoient toujours profession, en se conformant (a) à la rigueur de leur Discipline, ils conservoient bien des choses de l'Eglise Romaine dans le tems de leur première députation vers Luther. Mais écoutons M. Bossuet, sur la manière dont les Freres se dépouillèrent peu à peu de ces opinions Romaines.

(b) « Les Freres avoient comme nous sept Sacremens dans leur Confession de 1504. présentée au Roi Ladislas. Ils les prouvoient par les Ecritures, & ils les reconnoissoient établis pour l'accomplissement des promesses que Dieu avoit faites aux fidèles. Il falloit qu'ils conservassent encore cette doctrine des sept Sacremens du tems de Luther, puisqu'il le trouva mauvais. La Confession de foi fut réformée, & les Sacremens réduits à deux, le Baptême & la Cène, comme Luther l'avoit prescrit. L'absolution fut reconnue, mais hors du rang des Sacremens. En 1504. on parloit de la Confession des péchés comme d'une chose d'obligation. Cette obligation ne paroît plus si précise dans la Confession réformée, & on y dit seulement, qu'il faut demander au Prêtre l'absolution de ses péchés par les clefs de l'Eglise, & en obtenir la rémission par ce ministère établi de Jesus-Christ pour cette fin.

« Pour la Présence réelle, voici d'abord ce qu'ils écrivirent à Roquesane. Nous croyons qu'on reçoit le Corps & le Sang de Notre Seigneur sous les espèces du pain & du vin. Après cela ils rejettent expressément les nouvelles Doctrines sur l'Eucharistie. En 1504. ils disoient, que toutes les fois qu'un digne Prêtre avec un peuple fidèle prononce ces paroles, *Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang*, le pain présent est le Corps de J. C. qui a été offert pour nous à la mort, & le vin est le Sang répandu pour nous, & ce Corps & ce Sang sont présens sous les espèces du pain & du vin. Ils ajoutent qu'ils en croiroient autant d'une pierre, si J. C. avoit dit que ce fût son corps. Ils confirmèrent assez long-tems cette doctrine, même par les termes les plus expressifs; & le sens figuré leur parut si odieux dans un de leurs Synodes, qu'un des leurs nommé Jean Czesko, qui avoit osé le soutenir, fut chassé de leur Communion. Ils ajoutent dans leur Apologie de 1532. qu'ils ont publié divers écrits contre cette Présence en figure, & que ceux qui la défendent les tiennent pour leurs adversaires; qu'ils les appellent des Papistes, des Antechrists & des Idolâtres. Cependant ils refusoient l'adoration à ce Corps de J. C. parce qu'il ne l'avoit pas commandée, & parceque, selon eux, il y avoit deux présences de Jesus-Christ, (c) l'une corporelle & sensible qui mérite l'adoration, l'autre spirituelle & sacramentelle, qui ne doit pas la recevoir. Mais, continue M. Bossuet, encore qu'ils parlent ainsi, ils ne laissent pas de reconnoître la substance du corps de J. C. dans le Sacrement. Il ne nous est pas ordonné, disent-ils, d'honorer cette substance du corps de J. C. consacré, mais la substance de J. C. qui est à la droite du Pere. Malgré cela ils s'embarassoient ailleurs d'une si étrange manière, qu'ils sembloient appréhender de laisser un témoignage clair & certain de leur foi; car ils répétoient sans cesse que J. C. n'est pas en personne dans l'Eucharistie, c'est-à-dire, personnellement & sensiblement; expressions qu'ils oppoioient à une manière d'être spirituelle, qu'ils attribuoient à J. C. dans le Sacrement. Plus ils alloient en avant, plus ils devenoient importans & mystérieux. Voici enfin ce qu'ils dirent en 1558. & c'est à quoi ils parurent vouloir s'en tenir. Ils se plaignent d'abord, qu'on les accuse de ne pas croire que la présence du vrai corps & du vrai sens soit présente. Bizarres expressions, dit M. de Meaux, que la présence soit présente. C'est ainsi qu'il parlent dans la Préface: mais dans le corps de la Confession ils enseignent, qu'il faut reconnoître que le pain est le vrai Corps de Jesus-Christ, & que la coupe est son vrai Sang. Calvin leur écrivit qu'il ne pouvoit approuver leur obscure & captieuse brièveté; & il vouloit qu'ils expliquassent comment le pain est le vrai Corps de Jesus-Christ, faute de quoi il soutenoit que leur Confession de foi ne pouvoit être souscrite sans péril, & seroit une occasion de grandes disputes. Mais Luther étoit content d'eux, parce qu'ils approchoient de ses expressions, & qu'ils inclinoient davantage vers la Confession d'Ausbourg. »

Ce fut ainsi qu'insensiblement les Freres s'approchèrent de ce Réformateur, mais toujours avec des expressions difficiles à entendre. Cependant leurs expressions, leurs ménagemens, leurs adoucissmens attirèrent enfin à leur Confession

(a) Entre les éloges que le Réformateur de l'Allemagne donne à la Discipline des Bohémiens, en voici un remarquable. Depuis les Ardres, per-
 (b) Ubi sup. L. XI. §. CLXXX.
 (c) Ambages Lutherana & Melanthonica, disoit un Auteur du 16 siècle.

L'approbation du Docteur Saxon, qui déclara en même tems, » qu'à cette fois ils » paroilloient non seulement plus ornés, plus libres & plus polis, mais encore » plus considérables & meilleurs, « ce qui fait assez connoître qu'il n'approuvoit leur Confession, que parce qu'elle avoit été réformée selon ses maximes. Du reste M. de Meaux remarque (a) qu'on ne les inquiéta point alors, ni sur les jeûnes réglés qu'ils conservoient parmi eux, ni sur les Fêtes qu'ils observoient en interdisant tout travail, non seulement à l'honneur de Notre Seigneur, mais encore de la sainte Vierge & des Saints. On ne les accusa point non plus d'ériger des Temples aux Saints, sous prétexte qu'ils continuoient, comme les Catholiques, à nommer Temple de la Vierge, de saint Pierre & de saint Paul, les Eglises consacrées à Dieu en leur mémoire. Enfin on les laissa aussi ordonner le célibat à leurs Prêtres, en les privant du Sacerdoce lorsqu'ils se marioient. On prétend que ces Freres, à mesure qu'ils s'engageoient dans les sentimens des Luthériens, entrèrent aussi dans leurs intrigues & dans leurs guerres. Ferdinand les trouva mêlés dans la révolte de l'Electeur de Saxe contre Charles V. & les chassa de Bohême. Ils se réfugièrent en Pologne, & il paroît par une Lettre de Musculus écrite aux Protestans de Pologne en 1556. qu'il n'y avoit que peu d'années qu'on avoit reçu dans ce Roiaume *là les réfugiés de Bohême*. Ils s'y unirent en 1570. au Synode de Sendomir avec les Luthériens & les Zuingliens. On doit lire dans l'Ouvrage de M. Bossuet les réflexions qu'il fait sur cette union. C'est un des endroits du livre, où l'on trouve le plus de finesse.

Les Freres de Bohême se soutinrent dans leur Religion jusqu'à l'année 1621. Alors les Révolutions du Roiaume la firent entièrement succomber sous le joug de la dominante. En 1624. les Eglises des Freres furent détruites, on proscrivit leur Noblesse, leurs Ministres & leurs Docteurs. Tout exercice public & particulier leur fut interdit. Toutes les Ecoles furent fermées, & les livres contraires aux Dogmes Catholiques brûlés. Les persecutions firent périr la plus grande partie des Freres, & dispersèrent les autres dans les pais étrangers. Le peu qui eut le courage de rester se tint caché dans les endroits écartés, pour mieux échapper aux recherches. Tel étoit l'état des Freres en Bohême & dans la Moravie, lorsque Comenius, qui étoit lui-même un de ces Freres fugitifs, écrivoit sur la Discipline de son Eglise. On pourroit remarquer ici les fautes dans lesquelles sont tombés au sujet de ces Freres (b) Jovet & quelques autres Catholiques, qui ont écrit sur les Religions séparées de la Communion Romaine. Il est certain que les Mémoires sur lesquels ils ont travaillé sont pitoiables.

La Discipline Ecclésiastique des Freres de Bohême, Leur Hiérarchie, &c.

Nous allons donner ici un abrégé de la Discipline de ces Bohémiens. La première chose qu'elle défend, c'est d'introduire de nouveaux sentimens, & de nouveaux Dogmes; d'établir des cérémonies nouvelles & inconnues; de publier des livres sans approbation & sans le consentement de (c) l'Unité: sur quoi Comenius fait cette réflexion. » Plut à Dieu que cet ordre fût suivi par tout, & qu'il ne fût point permis à des particuliers de faire des changemens à leur fantaisie, & sans le consentement de toute l'Eglise. Parce qu'on n'a pas observé cette règle dans les nouvelles Réformations, il est arrivé que les Eglises n'ont point d'uniformité; & on ne doit plus s'étonner de ce que l'on se chamaille pour des choses indifférentes. Voilà comme parloit Comenius, sans peut-être sentir les conséquences qu'il est permis de tirer contre lui-même d'un tel discours. Mais ceux à qui il ne convient point de tirer ces conséquences, reculent ce Moravien, comme un homme peu judicieux & suspect, parce qu'il vivoit des profits que ses chimères lui produisoient, avec lesquelles il épuisoit les bourses des bonnes ames, un fanatique en un mot, & un Milénaire.

Les

(a) Ubi sup. §. CXC.

(b) Auteur d'un livre intitulé *Histoire des Religions du Monde*.

(c) C'est ainsi que les Freres appellent leur Eglise.

Les assemblées des fidèles de l'Unité sont composées des Ministres & Pasteurs, & des Auditeurs. Ceux-ci sont partagés en trois classes, savoir des *commençans*, c'est-à-dire des Cathécumènes, tant les enfans que les adultes; des *avancés*, qui peuvent participer aux mystères de l'Eglise; & des *parfaits*, qui sont en état de servir d'exemple aux autres fidèles, & de les conduire à la perfection. Quelques Auteurs font une quatrième classe des pénitens. Quoi qu'il en soit, entre ces *parfaits* l'Unité choisit trois différens ordres de (a) Ministres de ses Eglises, qui sont (b) les Prêtres, entre lesquels il faut aussi ranger les Pasteurs, les Aumôniers, & les *Ediles*. Qu'on ne s'imagine pas que ces Prêtres ont quelque conformité avec ceux des Catholiques. Ce sont, à proprement parler, des Anciens semblables à ceux dont il est parlé dans l'Ancien Testament, & même chez divers Peuples de l'Antiquité, semblables aussi en quelque chose aux Anciens des Réformés. Ce sont des gens de conseil, des juges dans les assemblées des Freres, des censeurs ecclésiastiques, des dépositaires, conjointement avec les Ministres, de la Discipline ecclésiastique. Outre ces Anciens, les *Freres* avoient leurs *Matrones*, c'est-à-dire des femmes âgées, qui inspiroient le respect aux jeunes par une gravité fondée sur la vertu & les bonnes mœurs. L'Eglise primitive avoit de ces femmes; appellons-les des *Anciennes*. Comenius demande, pourquoi cette institution est abolie. « Avoit-elle dégénéré en abus? Les Anciennes de l'Unité n'en ont point causé; il faut rétablir, ajoute-t-il, tout ce qui est capable d'édifier ». Je doute qu'aujourd'hui les *Anciennes* édifiassent beaucoup les fidèles de la Réforme. Les Aumôniers, que les Réformés appelleroient Diacres, sont les distributeurs des charités que fait l'Unité. Il est aussi de leur ministère d'avoir soin des veuves, des orphelins, des malades, de ceux qui sont persécutés ou chassés pour la profession de l'Evangile, c'est-à-dire de la Doctrine enseignée chez les Freres. Les *Ediles* ont l'administration de tout ce qui concerne les Eglises & le logement des Pasteurs. Ils retirent les collectes, qui doivent se faire quatre fois l'année pour les besoins des fidèles, & pour les réparations des Eglises, des Ecoles, &c.

Les Ministres, ou plutôt les Pasteurs, prêchent la parole de Dieu & administrent les Sacremens: ils ont aussi le pouvoir des Clefs. Leur Supérieur porte le nom d'*Antistes*, ce qui proprement signifie premier Prêtre. C'est le *Sur-Intendant* des Luthériens. On peut regarder l'*Antistes* comme une espèce d'Evêque. Les Ministres ont sous eux des Acolytes & des Diacres. Ces Acolytes sont de jeunes gens élevés sous les yeux, & d'ordinaire dans la maison des Ministres. Outre leurs fonctions domestiques, qui consistent à s'exercer dans la lecture de la Bible & l'étude de la Religion, il leur appartient d'aller faire la Prière, d'enseigner le Catéchisme aux jeunes enfans, de lire dans les Eglises, même d'y faire de petits Sermons, s'ils ont assez de capacité pour cela. Enfin ils accompagnent les Ministres en voiage, & pour descendre à quelque chose de plus bas, ils sonnent la cloche pour appeler à l'Eglise, ils ouvrent les Temples, ils les ferment, ils y allument les chandelles ou les bougies. Les Diacres sont ordinairement plus âgés que les Acolytes, & plus avancés aussi en dignité. Appellons-les des Propofans, puisqu'ils sont les *aides* des Ministres: mais parce que ces Diacres peuvent administrer les Sacremens, il faut les regarder comme les Vicaires des Ministres. A la vérité, quand les Diacres donnent la Cène, le Ministre prononce les paroles de l'institution, autrement dites les paroles sacramentelles, & donne l'absolution au peuple, comme étant seul revêtu de la puissance des Clefs.

L'*Antistes*, comme on l'a déjà dit, est le Supérieur, ou plutôt le Chef de ce Sénat Ecclésiastique, connu dans la Réforme sous le nom de Consistoire. On choisit pour *Antistes*, ou du moins on doit choisir un homme respectable par l'âge & par le mérite, pourvu de beaucoup de force d'esprit, & d'une tête telle qu'il la faut pour retenir chacun de ces Ecclésiastiques dans le devoir de sa charge, & pour maintenir l'ordre dans l'Eglise. Ce ne sont, dit la Discipline, ni les honneurs, ni les revenus qui doivent faire briguer cette charge. Elle n'est distinguée que par des travaux & des soins extraordinaires. Cet *Antistes* ou Evêque est élu solennellement par les suffrages de tous les Ministres. Sa charge est à vie. Il y avoit autrefois, dit Comenius, deux *Antistes* en Bohême, deux en Moravie, un, & quelquefois deux en

(a) Ministre ne signifie point ici les personnes qui prêchent à l'assemblée, selon l'usage des Réformés & des Luthériens, qui les appellent ordinairement Pasteurs.

(b) *Presbyteri, Fleemosynarii, Ediles*. On conserve ce mot, à cause que leur fonction a quelque rapport à celle des *Ediles* Romains, & s'étend plus loin, ce semble, que celle de Marguillier.

Pologne. Il est du devoir des *Antistes* de veiller à l'orthodoxie & à la discipline, de choisir entre les jeunes étudiants les plus propres à servir l'Eglise, d'ordonner les Acolytes, les Diacres, les Anciens & les Ministres, de pourvoir à tous les besoins du troupeau, de visiter tous les ans son Diocèse, de prévenir, s'il est possible, les persécutions & les autres dangers qui le menacent, & de reprendre & censurer dans l'occasion; tout cela presque toujours de concert avec les Collègues, & non pas de sa seule autorité. On ne peut appeler du jugement des *Antistes* qu'au Synode général.

Au dessus des *Antistes* est le Président. Si les *Antistes* ont quelque rapport avec les Evêques, on peut se représenter le Président comme un Archevêque; cependant la Présidence ne le fait que le premier du Clergé de l'Unité, non le Supérieur. Car il ne peut assembler le Consistoire qu'avec la connaissance & l'approbation des autres *Antistes*. C'est lui qui fait mettre en exécution les décrets & les jugemens des Synodes. Il fait l'ouverture des assemblées par des exhortations & des prières. Il fait aussi l'ouverture des délibérations; il recueille les voix, &c. Enfin il indique & convoque les Synodes. On ne parle point du Notaire Ecclésiastique, dont la fonction est assez connue; ni de celle de ceux que la Discipline appelle d'un (a) nom qu'on peut traduire par aides ou Vicaires des Anciens. Ces Vicaires ont quelque ressemblance avec les Chorevêques des anciens Chrétiens.

Passons au Synode & aux Ordinations du Clergé de l'Unité. La Discipline parle de deux sortes de Synodes, des généraux, qu'on n'assembloit guères que tous les trois ou quatre ans, & pour des raisons capitales, comme la déposition des mauvais Ministres, ou le défaut de Discipline dans quelque Eglise; des particuliers, que l'on assembloit pour des causes moins importantes, & souvent aussi dans un besoin pressant & subit, qui ne permettoit pas d'attendre le Synode général. Du reste il n'y a rien de fort particulier à remarquer touchant ces Synodes, sinon qu'on ouvrait le Synode vers le soir, & dans un Temple, après le signal de la cloche; que l'on soupoit fraternellement tous ensemble; que pendant la séance du Synode, on prêchoit tous les matins, & on faisoit régulièrement la prière l'après midi & le soir, qu'un jeûne accompagné de prières précédoit les élections indiquées pour remplir les places vacantes du Consistoire, & que l'on faisoit une Cène générale & solennelle dans le Synode, apparemment à l'ouverture de cette assemblée. Elle finissoit par des exhortations, qui témoignent assez combien la Discipline des Bohémiens étoit rigoureuse. Nous n'en indiquerons qu'une preuve. (b) Le Pasteur ou Ministre étoit exhorté à donner aux pauvres tout ce qu'il possédoit de revenu en argent au delà de deux cens *shalers*, ou de convertir le surplus en œuvres pies. On défendoit aussi d'insinuer à personne, soit par conseil ou autrement, aucune disposition testamentaire. Tel étoit le désintéressement de cette hérésie Bohémienne pendant que l'Orthodoxie se trouvoit si corrompue.

A l'égard des Ordinations, il n'y a rien à remarquer dans celle des Acolytes & des Diacres, qu'un examen qui la précède, la lecture qu'on leur fait de leurs devoirs, & la promesse qu'ils font de les observer; après quoi celui qui est reçu & ceux qui reçoivent se donnent mutuellement la main droite, qui s'appelle la *Main d'Association*. La bénédiction suit pour celui qu'on vient d'ordonner Diacre ou Acolyte. L'élection ou l'Ordination des Ministres ou Pasteurs est aussi simple. Des certificats d'une bonne vie (la réforme les appelle *Attestations*) un triple examen dans le Synode, & des représentations vives & souvent réitérées sur les devoirs, les travaux & les dangers du Ministère; voilà ce qui précède cette Ordination. Après ces représentations, si le postulant ne se dédit pas, ce qui n'arrive jamais, on le fait mettre à genoux, & il fait sa prière avec l'assemblée des fidèles. On lui lit ensuite les devoirs de la charge pastorale, & il jure fidélité à Dieu & à l'Eglise. Alors les *Antistes* le confirment dans le Ministère en posant les mains sur sa tête, & priant pour lui dans cette posture. Après cette imposition des mains, toute l'Assemblée chante le *Veni Spiritus Sancte*. Enfin on lui présente la *Main d'Association*. Mais quoi que reçu dans le Ministère, il n'en fait pas d'abord les fonctions: il faut l'introduire dans son Eglise. Ici celui qui l'introduit fait une exhortation au nouveau Ministre & à son troupeau; au premier, sur le devoir de sa charge; à l'autre, sur la soumission & le respect. Le Ministre réitère les marques de son humilité, & se recommandant aux prières de son Eglise, se met à genoux & prie avec elle. Les prières étant faites, l'introduit prend le Ministre par la main, le conduit à l'Autel,

(a) *Confrères*.| (b) *Comenius, in notis ad Discipl. Cap. 2.*

ou à
nienc
alors
céré
digni
mais
de ce
les la
joint
res a
ne p
troup
L'e
on de
long-
de p
procé
ralité
& qu
l'Am
la fac
lui de
s'il pr
formu

Dr
la ma
chaqu
quiem
chifm
le nou
Cantic
on fait
votion
jeunes
le Mi
Discip
posés
Le
viniste
uns &
re, les
a pas
Selon
compre
ner de
ici un
de la
Il par
nioit
res pre

(a) C
à la fuir
afin qu'
fité du p
des Min
la répor
la Relig

ou à la table sacrée, lui met (a) le Rituel entre les mains, & lui ordonne de commencer d'exercer le pouvoir des Clefs par l'administration des Sacremens. C'est alors, dit la Discipline, que les Spectateurs versent ordinairement des larmes. Ces cérémonies, ajoute-t-elle, n'ont été conservées que pour donner quelque idée de la dignité du Ministère, & pour exciter le respect des fidèles pour l'économie de Christ, mais non pas pour leur persuader qu'elles soient nécessaires à la Religion. Qui doute de ce premier but? Cependant elles seules frappent les sens, & le peuple leur doit les larmes qu'il verse. Ordinairement le nouveau Ministre n'est d'abord que l'ad-joint d'un autre plus vieux & plus expérimenté, & cela pendant les deux premières années de son ministère, afin qu'il acquière de l'expérience, & qu'il apprenne par l'exemple & la pratique comment il doit gouverner les consciences de son troupeau, & pourvoir à leurs besoins.

L'élection de l'Aniſtes est un peu plus solennelle. Après la mort d'un Aniſtes on doit assembler un Synode général, ou seulement un particulier, s'il n'y a pas long-tems que le général a été assemblé. On commence par un jour de jeûne & de prières. On fait un prêche sur les devoirs de l'Evêque. Après le prêche on procède à l'élection par des billets, & on remplit ainsi la place vacante à la pluralité des voix. Le jour d'après on annonce aux fidèles que l'élection a été faite, & que Dieu a montré comment on doit réparer la brèche faite à son Eglise. Alors l'Aniſtes ordonnant exhorte celui qui a eu pour lui les suffrages de se produire à la face du troupeau. En même tems un autre Aniſtes l'appelle. Il se présente. On lui demande s'il reconnoît véritablement cette vocation pour une vocation divine; s'il promet d'en remplir les engagements. Après une réponse convenable, on lit le formulaire, &c. comme à l'Ordination du Ministre.

Leurs Sacremens, &c.

DES MINISTRES de l'Eglise il est naturel de passer à l'ordre des devotions, à la manière d'administrer les Sacremens, &c. Les fidèles s'assemblent quatre fois chaque Dimanche, & en Eté cinq fois, à commencer depuis Pâques. Cette cinquième fois est pour la jeunesse & les domestiques: on leur explique le Catéchisme, & on les examine. Aux quatre autres assemblées on explique l'ancien & le nouveau Testament. L'assemblée s'ouvre par le chant d'un hymne, ou d'un Cantique. La prière suit le chant, & le Sermon suit la prière. Après le Sermon on fait une autre prière, on chante, & le Ministre termine cet exercice de dévotion par la bénédiction qu'il donne à ses auditeurs. Après les prêches, les jeunes hommes & les jeunes filles doivent rester pour être examinés, les uns par le Ministre & quelques Anciens, les autres par les *Matrones* dont on a parlé. La Discipline dit que ces prêches sont très-simples, sans fleurs d'éloquence, & composés uniquement de paroles & de passages de l'Ecriture.

Le Baptême des Freres n'a rien qui le distingue de celui des Réformés (Calvinistes) auquel on renvoie. La Cène, qui en général est aussi la même chez les uns & les autres, a pourtant ce qui suit de remarquable, qu'avant que de la faire, les Ministres doivent demander à leurs Consistoires l'état du troupeau, s'il n'y a pas quelque scandale, ou quelque malversation qui oblige de reculer la Cène. Selon la Discipline, le pere de famille doit en cette circonstance rendre lui-même compte de l'état de sa maison en ce qui concerne la conscience; il doit s'examiner devant le Pasteur, lui découvrir son ame, pour ainsi dire. En un mot c'est ici une espèce de Confession, après laquelle on est censuré, & même suspendu de la Cène, si on le mérite, ou si on ne témoigne une repentance bien sincère. Il paroît par cette Discipline, que chez les Freres on communie, ou on commu-nioit (b) les enfans, du moins ceux qui approchoient de l'adolescence. Ces Freres prenoient la Cène à genoux, selon que cela s'est pratiqué (c) à Zurich depuis

(a) Ces Rituels, dit Comenius, ne sont jamais à la suite des Catéchismes & des livres de prières, afin qu'ils ne soient pas trop exposés à la curiosité du peuple. Ils restent toujours entre les mains des Ministres; & pour quoi cela, ajoute-t-il: Voici la réponse: il n'y a pas de mal que les Ministres de la Religion se réservent quelque chose de mystérieux. Le peuple méprise ce qu'il connoit trop. La Religion aime d'être voilée. Les Catholiques trouveront ce raisonnement très-favorable à leur cause.

(b) *Primo viri, tunc adolescentes, tandem pueri accedunt.*

(c) *Hospinian. in Hist. Sacram.*

la Réforme ; mais , dit-on , en 1494 on avoit introduit la coutume de communier debout. (a) La perfection que cette coutume causa la fit abolir.

On ne doit pas oublier ce que la Discipline appelle (d) *la manière de recevoir les Noces* , qui est un usage assez conforme à la Confirmation des Latins. On interroge les adultes , pour sçavoir d'eux leur croyance , & sur quel fondement ils se sont enrôlés sous l'étendard de l'Unité. Si on les trouve bien instruits & de bonnes mœurs , on les reçoit , autrement on les renvoie à une autre fois , & cela se passe en particulier dans le Consistoire , rarement aux yeux du public. En les recevant comme Chrétiens confirmés , on leur représente l'état & les devoirs du Chrétien , les consolations d'un côté , les croix & les persécutions , l'opprobre même & l'ignominie de l'autre , la soumission que Dieu exige , la docilité dans les occasions qui demandent des remontrances , &c. Enfin ces adultes se mettent à genoux , le Ministre priant avec eux , demande à Dieu qu'il veuille leur pardonner les péchés de leur jeunesse , &c.

Le mariage & la vilitation des malades n'ont rien qui les fasse distinguer , excepté qu'à ceux-ci on donne la Cène , s'ils la demandent , mais en présence de quelques témoins , afin que cela forme une perte assemblée de fideles. Aux funérailles on a conservé , dit la Discipline , le pieux usage de quelques autres païs , qui est que le Ministre à la tête d'une troupe de jeunes étudiants convoie le mort en chantant jusqu'au cimetière. Le Ministre fait là un Sermon funèbre , & parce qu'on y mêle quelque chose touchant le défunt , on peut bien l'appeller aussi oraison funèbre.

Outre le Dimanche , que la Discipline ordonne de célébrer très-religieusement , l'Unité avoit conservé plusieurs Fêtes solennelles , même des Fêtes des Apôtres & des Martyrs , & des jeûnes quatre fois l'année. Nous n'entrons point ici dans le détail de la manière dont les Ministres exercent la jeunesse commise à leurs soins , ni de l'extrême régularité qu'ils sont obligés d'observer en public & dans leur domestique , ni de celle que la Discipline demande dans la conduite des fideles du troupeau. Pour mieux conserver l'ordre & la pureté de la Doctrine & des mœurs , l'Antistes fait tous les ans la visite de son Diocèse.

Il n'y a rien de remarquable dans l'élection de l'Ancien , & pour les *Anciennes* , qu'on a qualifiées plus haut du nom de *Matrones* , il est à remarquer qu'elles sont élues par les *Anciennes*. La dédicace des Eglises , lorsque les *Freres* avoient encore la permission d'en avoir , étoit fort simple. On assembloit le troupeau , on lui représentoit le but qu'on se proposoit par ce nouveau Temple , on chantoit , on se mettoit à genoux pour prier , le Ministre faisoit un prêché convenable à la circonstance , & donnoit enfin la bénédiction à ses fideles.

Finissons par la pénitence & l'excommunication. La Discipline est aussi rigide , aussi exacte sur cet article que sur tous les autres. D'abord l'admonition & la correction fraternelle suivoit de la part des autres Freres , ou des Pasteurs , la connoissance qu'ils avoient des fautes d'un Frere. Tout cela se faisoit secrètement , jusqu'à ce que l'on commençât de s'appercevoir que ces ménagemens ne produisoient aucun bon effet. Alors le Consistoire prenoit connoissance de la faute , & se servoit du pouvoir des Clefs , en suspendant le rebelle du Sacrement de la Cène , jusqu'à ce qu'il fût véritablement repentant. Mais si le pécheur persistoit dans son endurcissement , & si outre cela le scandale qu'il avoit causé étoit extrême , on l'excommunioit du haut de la chaire , & on le regardoit chez les Freres de l'Unité , comme un Publicain & comme un Païen , selon les ordres de Jesus-Christ , jusqu'à ce qu'une repentance proportionnée au péché ramenât l'excommunié dans le sein de l'Unité.

(a) *Excitata ob id atrociori persecutione, desistere fuerunt coacti.* (b) *Forma Nociis recipiendi.*



CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES PROTESTANS.

TROISIÈME PARTIE,

Qui traite des Sectes sorties de la Réforme.



PERSONNE ne doit être surpris, que le même Schisme qui troubla l'unité de l'Eglise par la révolte de Luther & de Calvin, ait détruit l'union dans la nouvelle Réforme. Elle avoit fourni à ses premiers partisans des armes, qu'ils pouvoient tourner contre elle. Les mêmes principes de sédition, dont les premiers Réformateurs s'étoient servis pour abolir l'autorité ancienne & légitime, devoient à plus juste titre être employés contre leurs Auteurs. Cette *liberté Chrétienne* qu'ils avoient tant vantée au mépris de la Hiérarchie Ecclésiastique, cet *Esprit particulier* dont ils avoient fait le fondement de leur Mission, & qui ruinant l'autorité de la Tradition & des Peres, rendoit chaque particulier juge de ce qu'il devoit croire & pratiquer; ces deux principes ouvrirent un champ libre à quiconque voulut entreprendre de secouer le joug de ces premiers Docteurs, & de réformer leur réforme. Chacun de leurs Disciples prétendit à son tour être l'Envoïé de Dieu. On voulut devenir à sa manière le guide des Freres égarés: on se dit inspiré du S. Esprit; & chacun de ces Fanatiques espéra que le sens des Ecritures n'auroit pas plus d'obscurité pour lui, qu'il en avoit eu pour les Chefs de la séparation. Alors les peuples entraînés par la diversité des Prédicateurs, les entendirent crier en divers lieux: (1) *C'est le Christ. Vous le trouverez avec moi sur les montagnes. Il s'est retiré sur mes pas à la campagne &c.*

(1) Math. 24.
Tome II.

dans les forêts. C'est au milieu de cette confusion générale, que les diverses Sectes qui ont partagé la Religion Protestante, ont pris leur origine. Ainsi, dit (a) un Auteur, lorsqu'on érigeoit la Tour de Babel, on vit le seul Peuple qui fut au monde, se diviser, & produire la diversité des Langues & des Nations.

C'est de ces différentes Sectes, que nous entreprenons de parler dans cette troisième Partie des *Cérémonies Religieuses des Protestans*. On y verra, d'un côté des Fanatiques emportés & furieux, livrés aux visions les plus extravagantes de l'Esprit, & à la dernière corruption du cœur, porter jusqu'aux plus grands excès l'esprit d'indépendance & de révolte; de l'autre, des Mystiques outrés, de faux Illuminés, des Contemplatifs frénétiques, par un raffinement abstrait de dévotion & de piété réduire toute la vertu à un jargon & à des idées inintelligibles, quelquefois dangereuses, & ruiner le corps de la Religion à force de la subtiliser. A propos de ces Sectes, nous ne craignons point de parler de quelques-unes qui n'appartiennent pas véritablement à la Réforme, mais qui ont beaucoup de rapport avec celles que la Réformation a enfantées, & qui en effet semblent avoir adopté tous les mêmes principes qui lui servent de fondement. Nous y joindrons même pour la satisfaction du Lecteur, certaines associations nées dans le sein de la Réforme, & qui sans avoir mérité le nom de Sectes, forment des sociétés liées par des sermens, & pratiquent certaines Cérémonies qui sont du ressort de cet ouvrage. Tels sont les *Frat-Majons*, dont il sera parlé à la fin de cette troisième Partie.

CHAPITRE I.

De la Secte des Anabaptistes.

UNTE des premières productions de la Réforme fut la Secte dont il est question dans ce Chapitre, Secte née en effet dans le sein, & même dans le berceau de la Réformation, crüe (b) fanatique, & en effet livrée d'abord à tous les excès du Fanatisme le plus outré, rétablie depuis, reconnue enfin, & légitimée, si on ose dire, quoique jusqu'à présent elle n'ait aucune autorité temporelle; nous parlons des *Anabaptistes*. Essayons de rapporter sans partialité ce qui concerne cette Secte, & de nous éloigner à son égard le moins qu'il sera possible de la vérité, comme on a tâché de le faire à l'égard des autres.

Histoire de l'Anabaptisme.

ON veut communément que *Melchior Hofman*, d'abord (c) Artisan, & ensuite Prédicant dès l'année 1525. ou 1527. soit le Patriarche des Anabaptistes des Pais-Bas & de la basse Allemagne. Après avoir prêché à Strasbourg, en Livonie, & ailleurs, il alla porter les fruits de son Ministère à Embden, y laissa ensuite son vicaire *Trypmaeker*, qui de là porta l'Anabaptisme (d) en Hollande; mais on verra bientôt que l'Anabaptisme avoit commencé cinq ou six ans avant cette mission de *Hofman*. Luther lui reprocha ce qu'on lui reprochoit à lui-même & aux autres Réformateurs, d'avoir entrepris de prêcher sans vocation. Renvoions le Lecteur à l'article que *Bayle* a donné de cet *Hofman* dans son Dictionnaire, & contentons-nous de rapporter ici ses opinions fanatiques. Outre qu'il se faisoit regarder comme un restaurateur du Christianisme, & comme le fondateur d'un nouveau règne, il prétendoit que J. C. n'avoit qu'une seule Nature, & que toute chair humaine étant souillée & maudite, il ne pouvoit s'être uni à une chair prise de la Ste Vierge. Il soutenoit que notre salut dépend de notre libre arbitre, & que le Baptême des enfans est l'ouvrage de Satan ennemi de Dieu & des hommes.

(a) Catron, *Hist. du Fanatisme dans la Rel. Prot.*
 (b) Les Docteurs Anabaptistes d'aujourd'hui se défendent du fanatisme, & ils soutiennent qu'on ne doit l'imputer qu'aux Anabaptistes qui parurent en Allemagne au seizième siècle.
 (c) Il étoit pelletier. Voyez une citation dans *Bayle*, article *Hofman*.
 (d) Il fut ensuite puni de mort à la Haie.

Qu
 les an
 beaux
 & de
 de la
 mont
 rains
 ver, f
 & co
 floire
 me s
 avoie
 de, C
 me se
 vant
 max
 avoit
 l'insp
 qui r
 me e
 Parm
 gnere
 Or
 Chef
 toute
 Hère
 comm
 dis-j
 le Ba
 recev
 me s
 elle d
 branc
 nabap
 siècle
 Anab
 & leu
 pas d
 Sur la
 comm
 partie
 origi
 No
 pris
 rejete
 loit f
 Chef
 il van
 pauvr
 baptis
 les di
 soit q
 me d
 devrie
 dois &
 En
 regard

(a)
 III. de
 (b)
 Ch. 1

Quoi qu'il en soit, ces dogmes étoient beaucoup plus anciens que *Hefman* & les autres Patriarches de l'*Anabaptisme*; & la vérité est qu'il faudroit remonter beaucoup plus haut, pour trouver des commencemens d'*Anabaptisme*. Voions-les, & donnons ensuite aussi succinctement qu'il se pourra, une idée de la conduite & de la doctrine de ces redoutables Entoufflées qui s'en déclarèrent les Chefs. Si on remontoit jusqu'aux hérésies des premiers siècles du Christianisme, on y trouveroit certainement des opinions Anabaptistes; mais l'érudition qu'on étaleroit pour le prouver, seroit une érudition fort inutilement répandue. Nous en avons parlé ailleurs (a), & tout le monde est en état de consulter sur ce point ce qu'on en lit dans l'*Histoire Ecclesiastique*. Il suffira donc de remonter jusqu'au commencement du onzième siècle, pour trouver un fanatique de Brabant nommé *Tanchelme*, qui semble avoir été copié par *Montez* & *Jean Buckold*, vulgairement nommé *Jean de Leyde*, Chefs des Anabaptistes fanatiques du seizième siècle. Comme ceux-ci, *Tanchelme* se donnoit de la Roiauté, avoit des Gardes, faisoit porter le glaive nud devant lui & l'épendard de la Souveraineté. Comme eux, il étoit déréglé dans ses mœurs, vicieux, cruel, il courroit le pais avec ses emissaires & les peuples qu'il avoit seduits, il prêchoit en pleine campagne, faisoit le Prophète, s'attribuoit l'inspiration. On ne poussa pas plus loin la comparaison de leur conduite. Pour ce qui regarde les dogmes, son troupeau seul étoit l'Eglise. *Tanchelme* étendoit, comme en général tous les fanatiques, le droit de prêcher à tous les Laïques, &c. Parmi ceux de ses disciples qui se formèrent sur son fanatisme, quelques-uns enseignèrent aussi, que le Sacrement de Baptême étoit inutile pour le salut des enfans.

On vit encore dans ce même siècle un Henri Disciple de *Pierre de Bruts*, & Chef d'une Secte de gens nommés *Henriciens*, connus en Languedoc, & même par toute la France sous le nom d'*Albigois*, qui n'étoient aussi que des échappés des Hérétiques qui les avoient précédés de quelques siècles, & de vrais Manichéens, comme il est prouvé invinciblement par tous les Auteurs contemporains: on vit, dis-je, ce *Henri* & ses Sectateurs rebaptiser les gens, & déclamer sur tout contre le Baptême des enfans, sous prétexte qu'ils n'étoient point en état de croire, ni de recevoir des instructions. Ils prétendoient aussi, comme les *Anabaptistes* du seizième siècle, que personne ne devoit rien posséder en propre. Quoi qu'il semble inutile de suivre cette Secte de *Henriciens*, *Petro-Brutsiens* ou *Albigois* dans toutes ses branches, il seroit pourtant nécessaire d'y chercher encore les préliminaires de l'*Anabaptisme*; mais en attendant il est bon de faire remarquer, que dans le même siècle un *Constantin Chysmole* (b) avoit dogmatisé à Constantinople en véritable *Anabaptiste*, ayant enseigné dans ses Ecrits, qu'honorer les Princes & les Magistrats, & leur obéir, c'étoit adorer Satan, que le Baptême administré aux enfans n'en fait pas de véritables Chrétiens, parce qu'ils ne sont pas encore en état d'être instruits. Sur la régénération & l'inspiration du S. Esprit, il s'exprimoit comme *Quaker* & comme *Anabaptiste*. Nous renvoyons le Lecteur à la source qui nous fournit ces particularités, on ne peut du moins y récuser les citations prises dans des pièces originales.

Nous ne dirons rien de certains *Apostoliques* du XIII. siècle, qui après avoir pris naissance en Italie, se répandirent ensuite par toute l'Europe. On dit qu'ils rejettoient aussi le Baptême des enfans. Un de leurs Chefs nommé *Doucin*, appelloit sa Secte la *congrégation spirituelle*, l'*Ordre des Apôtres*, & rejettoit l'Eglise & son Chef comme réprouvés, disoit-il, depuis long-tems. A la manière des *Quakers*, il vantoit son parti comme le seul libre & le seul parfait. Il ne parloit que de pauvreté & d'humilité, que de communauté de biens, comme les premiers Anabaptistes. Il nioit qu'il fût permis de faire la guerre, défendoit de jurer, de paier les dîmes, de persécuter, & vouloit qu'on laissât vivre chacun à sa fantaisie. Il disoit qu'on pouvoit prêcher & prier par tout, dans les bois & dans les rues, comme dans l'Eglise. Enfin on assure qu'il permettoit la communauté des femmes. Nous devrions parler aussi de la conformité des Anabaptistes (c) avec les anciens Vaudois & les Bohémiens. Les Anabaptistes s'en (d) glorifient.

En voilà à peu près autant qu'il est nécessaire, pour montrer que les *Anabaptistes* regardés en gros, & sans les distinguer par leurs branches, ont eu leurs préde-

(a) *Dissert. sur le Schisme & sur l'Hérésie*, Tome III. de cet Ouvrage. *senfane.*

(c) Voyez dans ce Volume 1. Part. Ch. 1. & 4.

(d) V. *Apologie pour les Anabaptistes de Galenus*, Ch. 11. L. II. de *Ecl. Orient. & Occid. perpet. con-* Schyn, in *Historia Monachorum*, &c.

ceffeurs & leurs préceffeurs comme toutes les autres Sectes nouvelles. Il faut à présent donner l'époque juste de la naissance de cette Secte. Bayle, Bossuet & la plupart des Auteurs Ecclésiastiques la fixent à l'année 1521. & lui donnent pour véritables Patriarches *Nicolas Stork*, *Marc Stubner* & *Thomas Munzer*. Ils profitèrent des troubles que le Luthéranisme excitoit dans l'Empire ; & il y a grande apparence que le premier principe de leur Fanatisme fut un rejetton de la doctrine de Luther, & qu'ils le formèrent en poussant à bout les maximes de l'Apôtre des Luthériens, que l'homme (a) Chrétien est le maître de toutes choses, & n'est soumis à personne, comme au contraire celui qui n'est pas Chrétien est parfaitement esclave. Disons en passant, qu'un Lecteur versé dans l'Antiquité ne peut guères s'empêcher de reconnoître le (b) stile des Stoïciens, dans la manière dont Luther a posé ces deux maximes. Ajoutons qu'il est surprenant que celles de Zénon & de ses disciples n'aient pas fait soulever les Fanatiques chez les Païens, comme celles de Luther l'ont fait chez les Chrétiens.

Ces premiers Chefs des Anabaptistes s'attachèrent d'abord à gagner l'esprit de la populace ; article essentiel dans tous les commencemens de Sectes & de factions, & sans lequel il est difficile de parvenir tout d'un coup jusqu'aux honnêtes gens. *Nicolas Stork*, ou *Storch*, né dans la Silésie, sçavant, selon les uns, très ignorant, selon les autres, & quoiqu'il en soit, assez adroit pour jouer le rôle de Fanatique, débita les plus étranges visions à ses compatriotes. Le premier dogme qu'il leur prêcha fut ; que les révélations de Dieu qui s'expliquent intérieurement à tous les Fidèles, devoient prendre la place de toutes les études ; que l'unique application du Chrétien devoit être de céder à l'inspiration, & de s'abandonner à la force de l'esprit intérieur. *Stork* fut bientôt secondé par *Stubner*, plus subtil & plus habile que lui, & par *Munzer*, plus entreprenant & plus hardi. Celui-ci avoit été Prêtre, & ensuite disciple de Luther. Sa réputation fut telle d'abord, qu'on l'appelloit le *Vicaire de Luther*. Aussi avoit-il comme lui une éloquence vive & impétueuse, & il montoit rarement en Chaire, sans faire de grandes impressions sur le Peuple. Ainsi le talent de la parole avoit rendu *Munzer* le rival de Luther. L'un & l'autre avoit l'imagination ardente, & de l'amour pour l'indépendance. On pourroit dire, que comme Luther ne pouvoit souffrir d'égal, aussi *Munzer* avoit de la peine à reconnoître un supérieur.

Les Auteurs contemporains nous apprennent, que ce *Triumvirat* prévint d'abord par un extérieur dévot & mortifié, qu'ils affectoient de pratiquer des jeûnes & des austérités ; qu'ils ne s'habilloient que d'étoffes grossières, qu'ils laissoient croître leur barbe ; enfin qu'ils négligeoient entièrement le corps. Ils coururent toute l'Allemagne, prêchant aux Peuples leur prétendue liberté *Evangelique*, qui consistoit à renoncer à l'autorité des Puissances séculières, & sous prétexte de liberté & d'égalité de condition dans tous les hommes, à soulever les Peuples contre ces Puissances. *Munzer* emporte, & qui avoit l'esprit entreprenant & séditieux, se vantoit que Dieu l'avoit choisi pour exterminer les Puissances, ne voulant plus supporter leurs injustices & leurs vexations. Par ses artifices il forma une armée considérable, presque toute composée de paisans, avec laquelle il ravagea l'Allemagne. C'est cette guerre que les Historiens appellent communément *la guerre des paisans*. Elle commença en 1524. & fut précédée d'un Manifeste qui contenoit une douzaine d'articles. Ces Fanatiques exigeoient, 1. Qu'on leur permit de se choisir leurs Pasteurs, du nombre de ceux qui ne prêchoient que le pur *Evangile*. 2. Qu'on ne levât sur eux les dîmes que du froment seul, & qu'on les employât en partie à nourrir les Ministres de la parole, en partie à paier les subsides communs, & en partie à soulager les pauvres. 3. Qu'on ne les traitât plus en esclaves, eux que le sang de *Jésus-Christ* avoit remis en liberté. A la vérité ils ne refusoient pas de se soumettre à leurs maîtres légitimes ; mais ils vouloient qu'on leur fit sentir par des témoignages évidens de l'Écriture les raisons de cet asservissement. 4. Qu'on leur permit la chasse & la pêche, puisque dans la personne du premier homme, le Seigneur leur avoit donné l'empire sur tous les animaux. 5. Que les forêts fussent communes, & qu'il fût permis à tous d'en transporter le bois nécessaire pour le chauffage, & pour la construction des maisons. 6. Qu'on modérât les corvées sur le pied de la charité *Evangelique*. 7. Qu'il leur fût permis d'avoir des fonds de terre, & d'en vivre,

(a) Bon Chrétien, & qui ne suit que les maximes de l'Évangile. Voilà sans doute ce que vouloit dire Luther.

(b) Les sages sont seuls libres, seuls Rois, &c. C'étoit la maxime fondamentale de Zénon Chef des Stoïciens.

vivre
qu'ils
surpa
à la
stie,
des p
11. C
de fa
toient
aussi
Livres
M
avoit
surpa
partie
un air
faitem
avoit
Munz
Princ
Franc
tre, (c
conven
Entou
fanati
" mes
" ce j
" nou
Sar
dues
prend
née r
tranc
diffé
désav
réflex
devar
la mo
& la
cet h
cercle
jugem
les ar
& pro
ces p
quena
pluto
liques
excès
qui d
écriv
même
avoit
baptis
M
vaill
sion c
on l'a
en Su

(a)
(b)

T

vivre, & qu'on leur assurât par des baux un juste salaire, pour les terres d'autrui qu'ils entreprendroient de cultiver. 8. Que les impositions n'allassent point jusqu'à surpasser le revenu des fonds, & que par là on ne vit plus la campagne réduite à la mendicité. 9. Que dans les amendes pécuniaires on eût plus d'égard à la justice, qu'à la haine & à la faveur. 10. Qu'on fit cesser les usurpations des prés & des pâturages communs, que la Noblesse s'attribuoit au préjudice de ses vassaux. 11. Que la coutume de paier aux Seigneurs certain tribut après la mort d'un pere de famille, fût abolie. 12. Que s'ils se trompoient dans leur Requête, ils consentoient d'être redressés par des citations claires de l'Écriture: mais qu'ils seroient aussi en droit d'exiger tout ce qui d'ailleurs leur paroîtroit conforme au texte des Livres saints.

Munzer Chef de ces révoltés avoit pour conseil un certain *Pfeifer*, Moine qui avoit déserter de son Couvent & embrassé le Luthéranisme. C'étoit un factieux qui surpassoit son maître en audace, & qui l'égaloit du moins en éloquence. Son talent particulier étoit de feindre des songes bizarres, qu'il racontoit à la populace avec un air d'inspiration, qui lui concilioit les esprits. Cet homme en contrefaisant parfaitement le Fanatique & l'Entouffaste, ne cessoit de vanter les ordres que Dieu avoit donnés à *Munzer* d'établir une liberté générale; & celui-ci se qualifioit le *Ministre de Dieu contre les impies*. En conséquence, ce Fanatique osoit écrire aux Princes avec la dernière insolence, & les traiter d'égaux. En 1525. il envoya de Franchusen dont il s'étoit rendu maître, au Comte Albert de Mansfeld une lettre, (a) dont la suscription étoit telle: *Au Frere Albert Comte de Mansfeld, pour sa conversion*; & il signoit: *Thomas Munzer armé du glaive de Gédéon*. Celle que cet Entouffaste écrivit au Comte Ernest, frere du Comte Albert, n'étoit pas moins fanatique. « C'est de toi, lui disoit-il, que le Prophète Abdias a parlé en ces termes menaçans: Ton nid sera arraché, & il sera détruit. Fais-nous réponse dans ce jour; ou, vive Dieu: nous irons la chercher nous-mêmes. Mes freres & moi nous avons résolu d'exécuter les inspirations du Ciel sans différer ».

Sans nous arrêter à suivre les événemens de cette guerre, & les visions prétendues par lesquelles ces Fanatiques tâchèrent de la rendre générale, il suffit d'apprendre au Lecteur que leur armée fut entièrement défaite au mois de Mai de l'année 1525. que *Munzer* fut pris prisonnier dans cette bataille, & eut ensuite la tête tranchée avec le Moine son conseiller. Mais la mort de l'un & de l'autre fut très-différente. *Pfeifer* se fit honneur de son obstination. On ne put lui arracher ni un déaveu de ses crimes, ni un seul sentiment de piété. *Munzer* au contraire (b) fit des réflexions salutaires dans sa prison, & se laissa toucher à l'espérance de trouver grace devant Dieu. Lorsqu'il arriva au lieu du supplice, son cœur étoit préparé à accepter la mort en expiation de ses crimes. Il reçut l'absolution d'un Prêtre Catholique, & la Communion sous une seule espèce. Ce ne fut plus dans ces derniers instans cet homme fier & intraitable, qui insultoit aux Souverains. Lorsqu'il arriva dans le cercle où l'on avoit dressé l'appareil de son supplice, la crainte & l'incertitude des jugemens de Dieu le troublèrent si fort, qu'il ne récita que d'une voix mal assurée les articles de sa croiance. Le Duc de Brunswick l'aida au tems de ses allarmes, & prononça le premier le Symbole des Apôtres, que *Munzer* répéta après lui. Après ces premiers mouvemens de fraieur, il reprit un peu courage, & rappelant son éloquence ordinaire, il fit aux Princes une exhortation qui les toucha. Il n'eut pas plutot achevé, qu'il tendit le cou au bourreau qui lui trancha la tête. Les Catholiques ne manquèrent pas de reprocher à Luther, que cette révolte étoit le fruit des excès de sa doctrine. Cet Apôtre de la Réforme ne sentit qu'après coup le mal qui découloit de ses maximes; & pour s'en disculper autant qu'il étoit possible, il écrivit contre la révolte des paisans. Il est remarquable qu'il employa contre eux les mêmes armes (c) dont les Catholiques s'étoient servis contre lui. Les principes qu'il avoit méprisés dans la bouche des Orthodoxes, lui parurent efficaces contre les Anabaptistes.

Munzer & les autres qu'on a nommés laissèrent après eux des disciples, qui travaillèrent avec ardeur à provigner la nouvelle Secte. Les uns exercèrent leur Mission dans la Pologne, les autres dans la Bohême & la Hongrie. *Hofman*, comme on l'a dit, alla du côté des Pais Bas; & *Balthasar Hubmeyer* porta l'Anabaptisme en Suisse. Ce fut principalement dans ce pais, que cette hérésie devint une Secte

(a) *Fp. Munc. apud Mesbov. Lib. 1.*

(b) *Catrou, Hist. des Anabapt. L. 1.*

(c) *Adv. Anabapt. L. 111. Cap. 4.*

particulière, qui se fit des principes, qui les soutint, & qui mit en exécution le projet de rebaptiser ses disciples. Là le Fanatisme fut porté aux plus grands excès, jusques là que les femmes mêmes y usurpèrent la domination dans la nouvelle Eglise. Leur manière de prophétiser avoit quelque chose de fort enjoué. On les voyoit, dit (a) un Auteur, sortir dans les Places publiques la Harpe à la main, suivies d'une troupe de Musiciens, chantant des Cantiques harmonieux, & dansant au son des Instrumens. Des Prophéties accompagnées ainsi de tous les charmes de la Musique, & prononcées par de jeunes personnes dont les grâces étoient relevées par un air de gaieté, attirèrent des partisans sans nombre à l'Anabaptisme. C'étoient des Prophétesses agréables, qui faisoient entrer la religion dans le cœur par les yeux & par les oreilles.

Le Fanatisme produisoit aussi quelquefois des scènes plus lugubres & plus tragiques. (b) Dans la Ville de S. Gal deux freres vivoient paisiblement de leur métier. L'Anabaptisme avoit fait de fortes impressions sur leur esprit, & les convulsions des Prophètes, leurs extases & leurs prédications avoient déjà fort échauffé la tête de ces deux bons Artisans. Leonard, c'étoit le nom de l'aîné, avoit passé la nuit à coudre, & à conférer avec Thomas son cadet. Il lui avoit exagéré jusqu'à quel point doit aller l'obéissance d'un Chrétien pour la révélation de Dieu, & ils n'avoient pas oublié à ce sujet l'ordre que reçut autrefois Abraham de sacrifier Isaac. Enfin au matin les deux freres se trouvèrent disposés à souffrir la mort ou à la donner, si la volonté du Pere céleste se manifestoit à eux. Jamais les expressions de tendresse ne furent plus vives entre deux freres, que dans ce moment d'entousiasme. Ils s'embrassèrent mille fois, & s'attendrirent mutuellement. Cependant Leonard rassembla toute sa famille & tous ses voisins. Lorsque l'assemblée fut assez nombreuse, sans se déclarer, il fit venir Thomas au milieu de la Chambre, redouble ses embrassemens, verse des larmes, & fait mettre son frere à genoux. Alors tirant une épée qu'il tenoit cachée: Vous appercevez, mon cher frere, lui dit-il, dans la sensibilité de votre aîné, toute la tendresse qu'Abraham eut pour son fils. Trouverai-je dans vous le même courage & l'obéissance d'Isaac? Recevez la mort de la main d'un frere qui vous aime. Oui, c'est le Ciel, c'est le Seigneur lui-même qui m'inspire de renouveler en vous & en moi dans ces derniers tems, tout l'héroïsme qui signala un pere & un fils au tems d'une loi imparfaite. Thomas parut constant, & sans verser de larmes, il tendit le cou sous le glaive de son frere. La nouveauté du spectacle surprit tellement l'assemblée, que personne n'eut la pensée de se jeter sur le fratricide, pour arrêter sa fureur. Leonard perça la gorge de Thomas, & du tranchant de l'épée lui coupa la tête.

Quelquefois aussi la cupidité & la corruption des mœurs donnoient lieu au Fanatisme. (c) Un Anabaptiste rendit un jour visite à un de ses amis, qui faisoit profession de la même croiance. Depuis long-tems le premier avoit conçu une passion criminelle pour la femme du second. Il ne l'entretint que des maximes de leur Secte, surtout du dégagement de tous les biens périssables. Il falloit le porter, disoit l'imposteur, jusqu'à communiquer sa femme. Le Fanatique exigea de son frere l'exécution d'un usage, qui tenoit lieu de loi dans la nouvelle Religion. Le mari se laissa éblouir par des principes qu'il avoit souvent entendus dans la bouche des Praphètes, & accorda plus que ne permettoient son propre honneur & la pudeur de sa femme. Le crime ne fut pas plutôt commis, qu'il se repentit du consentement illégitime qu'il avoit donné. Il ne songea plus qu'à se venger par les mêmes principes de religion qui venoient de le déshonorer. Il rend une visite à son tour au malheureux qui avoit sali sa couche nuptiale. Après un préambule assez court sur l'obéissance qu'on est obligé de rendre à l'inspiration: Le Saint Esprit, lui dit-il, m'a inspiré de vous trancher la tête, & de faire de vous à Dieu un sacrifice, qu'il recevra sans doute en odeur de suavité. Vous n'avez pas assez compris le sens de la révélation, répondit l'autre. L'Esprit Saint vous ordonne d'abattre la partie supérieure de votre frere. C'est son chapeau, ajouta-t-il. Puis se mettant à genoux, & le renversant sur sa tête la forme en bas: Exécutez, dit-il, les ordres du Ciel. Le mari déshonoré abatit du même coup la tête & le chapeau.

Malgré ces aventures assez capables de décréditer la Secte, les Anabaptistes se multiplièrent bientôt en Suisse avec une telle rapidité, que les Magistrats de Zu-

(a) *Methov.* L. 11. p. 44. cité par *Carrou*, ubi sup. L. 11.

(b) *Zuogl. Methov.* &c. cités par *Carrou*, ubi sup.

(c) *Erasmius Alterius* in libello cont. *Carlostad*, cité par *Carrou*, ubi sup.

rich
Ava
rene
rich
en l'

L'
me
autr
de t
pers
mis
perd
lui v
Par
plus
parci
du fé
sés p
sur le
cessa
nes p
Magn
parce
dans

Sch
dans
dans
faire
prim
tion
perfor
avoit
me H
rendit
au D
ordina
Il l'at
peu d
clion
rihoit
le fati
duire
voioit

A c
reuse
combi
la cha
sa divi
ne val
le non
Allem
feldien
conclu
gné pa
tédit

(*) *Anabap
Fleury*,
tres.

(b) *Zuogl.*
par *Carrou*

(c) *I*

rich furent obligés enfin de condamner à la mort les Docteurs de cette Secte. Avant cet Edic, qui est de 1530. on avoit employé (a) les Ecrits & les Conférences, pour essayer de ramener ces Sectaires. *Hubmeyer*, que le Magistrat de Zurich avoit chassé de la Ville, se retira dans la Moravie, & se fit bruler à Vienne en l'année 1527.

L'*Anabaptisme* ne fut point éteint dans la Suisse par le bannissement de cet homme. Il y restoit un certain *Blaurok*, avec *Felix Manz* & *Grebel*. *Blaurok* avoit été autrefois (b) consacré Prêtre parmi les Catholiques; mais il avoit suivi l'exemple de tous les Réformateurs de ce tems-là. Il avoit pris publiquement pour femme la personne qu'il entretenoit auparavant comme sa concubine. Ce Fanatique s'étoit mis en tête, que par un mariage scandaleux il recouvreroit l'innocence, qu'il avoit perdue par des debauches secrètes. Après une démarche d'un si grand éclat, on lui vit affecter tous les airs d'un homme qui ne respire plus que pour l'éternité. Par esprit de distinction, & pour montrer par une marque sensible qu'il n'avoit plus de goût que pour le Ciel, il se revêtit d'une longue soutane bleue. Un travers pareil lui fit donner le sobriquet de *Blaurok*. A en juger par les apparences, la vie du séducteur étoit austère. Son mépris pour les choses du siècle étoit universel: ses prières étoient fréquentes; & sa conversation toujours sérieuse ne rouloit que sur le dégagement des affaires du monde. *Blaurok* joint à *Manz* & à *Grebel*, ne cessant point d'exciter le peuple à la sédition, le Magistrat eut recours à des peines plus rigoureuses qu'un simple bannissement. *Manz* fut noyé par sentence du Magistrat; *Blaurok* fut fouetté publiquement, banni ensuite, & ramené en prison parcequ'il refusa de garder (c) son ban. Enfin il périt par la main d'un bourreau dans le Tirol.

Schwencfelt, qui se fit d'abord Luthérien, fut le propagateur de l'*Anabaptisme* dans la Silésie. Il étoit homme du monde, & s'étoit fait quelque réputation dans les armes. La noblesse de son extraction lui donna un grand avantage pour faire valoir ses erreurs. Outre cela il avoit une facilité & une élégance pour s'exprimer en sa Langue, que l'éducation donne souvent aux personnes d'une condition supérieure. Il cultiva ses talens avec beaucoup de soin; & on peut dire que personne ne parla & n'écrivit mieux que lui en Allemand. Le talent de la chaire avoit rendu autrefois *Manzer* le rival de Luther. L'envie de l'emporter sur ce même Hérétique par la politesse du langage, & par la facilité de bien écrire, rendit *Schwencfelt* le concurrent de Luther. L'homme d'épée reprochoit sans cesse au Docteur du Wittemberg, je ne sçai quelle rouille de discours, qu'on contracte ordinairement dans les Universités, & que l'on emporte du commerce des Scavans. Il l'attaqua en termes polis, & par les railleries les plus fines. Il lui reprocha le peu de solidité & l'inutilité de sa Réforme: il critiqua impitoyablement la traduction qu'il avoit faite de la Bible, ouvrage dont l'Apôtre de la Réformation se glorifioit tant, & dans lequel *Schwencfelt* remarqua des défauts sans nombre; enfin il le fatigua par plus de cinquante volumes, que la fécondité de son génie lui fit produire en peu de tems sur diverses matières de piété ou de controverse, & qu'il envoie tous à Luther.

A ces talens *Schwencfelt* joignoit toute l'austérité la plus rigoureuse, avec les apparences du plus grand recueillement intérieur. On ne peut croire combien cet air imposant lui concilia d'autorité & de Disciples. (d) Il enseignoit que la chair de J. C. n'avoit point été créée, & qu'elle étoit deificée & absorbée dans sa divinité. Du reste sa doctrine différoit si peu du gros de l'*Anabaptisme* que cela ne valoit pas la peine de nous parler des *Schwencfeldiens*, excepté pour augmenter le nombre des Sectes imaginaires. Il est vrai que dans un passage de l'Historien Allemand *Zeller*, cité par *Ott* Annaliste des *Anabaptistes*, il est parlé des *Schwencfeldiens* établis dans la Moravie, comme séparés des autres; mais ce qu'on doit en conclure est, que chaque Troupeau de ces Fanatiques étoit particulièrement désigné par (e) le nom du Chef qui le gouvernoit, ou qui l'avoit assemblé. *Huter* séduit par *Stork* fut le propagateur de l'*Anabaptisme* dans la Moravie, & on donna

(a) Voyez Bayle, Article *Anabaptistes*. *Hist. des Anabap.* Edit. de 1700. Suite de *V. Hist. Eccl. de Fleury*, Tom. XXVII. & XXVIII. in-12. & autres.

(b) *Meshev.* L. 11. *Ottius* ad ann. 1515. cités par *Caton*, ubi sup.

(c) *Hist. des Anab.* ubi sup.

(d) V. *Ottii Annal. Anab.* in præf.

(e) Voyez *Ann.* 1570. *Annal. Anab.* une citation qui dit, que les *Schwencfeldiens* ne différoient pas des autres *Anabaptistes*. Il y a apparence qu'on doit en dire autant de tous les autres petits troupeaux.

le nom de *Freres (a) Hutteriens* à son troupeau. Cette branche de l'Anabaptisme méritoit que nous entrions un peu plus dans le détail sur ce qui la concerne.

Hutter, dit (b) un Auteur moderne, né dans le Tirol de parens Catholiques d'une assez basse condition, avoit fait quelque progrès dans les Lettres humaines. Cependant il étoit trop inquiet, pour soutenir long-tems les travaux pénibles qui conduisent aux premiers grades de la littérature. Il se mit donc à parcourir l'Allemagne, partagée alors entre les diverses factions que le Luthéranisme avoit excitées dans toutes les Universités. *Hutter* vit en quel crédit les Chefs de tous les partis étoient parmi leurs Sectateurs, & il s'imagina que de se mettre ainsi à la tête d'une Secte, seroit pour lui un honneur qui le dédommageroit amplement des avantages & de la gloire du Doctorat. Il passa en Saxe, & delà en Silésie, où il étudia pendant un an ou deux les principes, les dogmes & les manières de *Siock*. Dès lors il se fit le compagnon des travaux & des infortunes de son Maître, & sembla en effet dans la suite avoir hérité de tout son esprit & de tout son fanatisme. Ce fut après la mort qu'il forma le dessein d'établir sa Secte en quelque lieu, sous la forme d'une Secte distincte.

Pour le seconder dans ce projet, il s'associa *Gabriel Scherding*. Celui-ci avoit beaucoup moins de vivacité que son Collègue, & sa douceur le rendoit moins capable des grandes entreprises. D'un autre côté elle seroit à modérer le zèle trop ardent de *Hutter*, & souvent elle calmoit ceux que celui-ci auroit pu aliéner par ses emportemens & par ses violences. Ces deux Prophètes jetèrent donc les yeux sur une contrée, où ils pussent établir la République des Anabaptistes.

La Moravie sembla leur offrir d'elle-même une retraite. On a vu que l'Anabaptisme étoit alors persécuté dans tous les lieux où il avoit cherché à s'établir. La Moravie par sa situation, par la nature de son sol, & par les circonstances du Gouvernement d'alors, parut devoir donner un asile favorable à ceux qu'un nouveau baptême avoit fait proscrire. Située entre la Silésie, la Bohême, la Pologne & l'Autriche, il étoit facile d'y rassembler les Freres persécutés & persécutés. D'ailleurs la fertilité de cette Province étoit une amorce pour les brebis du troupeau. Ce devoit être pour elles une nouvelle terre de promesse, abondante en lait & en miel. *Hutter* & *Gabriel* se promirent aussi du Gouvernement une favorable réception. Le Maréchal de la Nation étoit un Seigneur d'un esprit doux, & ils comptèrent pouvoir l'engager à seconder leurs desseins. Enfin ils se flatterent, que Ferdinand alors Vicaire de l'Empire seroit ravi lui-même de voir la Moravie, jusqu'alors trop dénuée de Laboureurs, repeuplée par de nouveaux habitans.

Les deux Prophètes commencèrent donc dès l'an 1527. par acheter dans la Moravie un terrain assez étendu, dans un lieu fertile, mais inculte. L'argent que les Freres mirent en commun, servit à faire l'acquisition. On n'envoya pour faire l'établissement que ceux de la Secte dont la vie étoit sans reproche, & dont les mœurs étoient insinuant. Ces foibles commencemens furent bientôt suivis de grands progrès. *Hutter* & *Gabriel* ne songèrent plus qu'à conduire par troupes dans la Moravie les Anabaptistes dispersés. La Silésie, la Bavière, le Tirol, l'Autriche, la Stirie & la Suisse furent l'Egypte dont le peuple choisi s'empressa de partir, pour aller habiter la nouvelle terre promise. Dans l'espace d'un an les Moraves furent étonnés de voir déjà leur pais habitée par plus de mille étrangers, rassemblés dans les terres qu'ils y avoient acquises.

La République des Anabaptistes commençoit à s'établir; & vers l'an 1530. on lui vit prendre une nouvelle forme réglée, soit pour les dogmes communs à tous les Anabaptistes & ceux qui étoient particuliers à *Hutter*, soit par l'espèce de leur Gouvernement. Nous en parlerons dans la suite. Remarquons seulement, que la communauté des biens fut un point essentiel, qui devint comme l'ame de la nouvelle réunion. Dès lors il paroissoit que la nouvelle République avoit jeté des fondemens assez profonds, pour ne pouvoir être renversée. La Noblesse du pais trouvoit son compte à faire cultiver ses terres par des hommes laborieux & fidèles. On n'avoit point de plaintes à faire d'une société, dont tous les réglemens sembloient ne tendre qu'à l'utilité publique. Cependant le zèle de Ferdinand vint troubler le nouvel établissement. Ce Prince écrivit au Maréchal de Moravie, qu'il eût à renverser en tous lieux les Synagogues naissantes de la nouvelle hérésie, & qu'il emploiat

(a) *Zeller* parle d'un troisième troupeau, qui doute des Anabaptistes chassés de Suisse, étoit les Freres Suisses. Ce troupeau se to. ma sans (b) Catrou, *Hist. des Anab.* &c. Liv. IV.

plioit
dès lon
côlon
vince.

L'E
les re
fitéren
nomb
vel E
traind
trée c
après
pû fa
strats,
Anab
plus l
civile
de la
dès lo
que.
ges d
urs d
& all
freres
degré
de son
res ré
Comm
en Tr

Dat
vifés

du re

Dat
parloir
ce qu

Les
qu'on

Les
les re

Les
chacun

lemen
re son

n'aspir
menta

rendoi

Les
se dist

pres &
De

mer tr
deux à

Seigne
Predic
voient

blable
plicité
Une

Pour
siècle,
mis d
pour l

Tu

plôit le fer & le feu contre ces dangereux hypocrites. Il est incroyable combien dès lors leur nombre étoit augmenté. On comptoit en Moravie presque autant de colonies d'Anabaptistes, qu'il y avoit de terres de grands Seigneurs dans cette Province.

L'Edit de Ferdinand fut publié : mais les plaines de la Noblesse de Moravie & les représentations du Maréchal en firent différer l'exécution. Les Anabaptistes profitèrent de cet intervalle, pour se fortifier dans leurs établissemens. Leur grand nombre les rendit formidables, & la crainte qu'on en eut attira de la Cour un nouvel Edit du Prince, qui les proserivoit. Il fallut employer les armes pour les contraindre à sortir de la Moravie. Enfin ils obéirent, & se retirèrent dans une contrée déserte & inculte voisine de cette Province. Ils y furent rappelés peu de tems après : mais alors la discorde fit entr'eux ce que la persécution du dehors n'avoit pu faire. *Hutter* & *Gabriel* se brouillèrent au sujet de l'obéissance due aux Magistrats. *Hutter* violent & emporté soutenoit avec tous les rigides observateurs du pur Anabaptisme, qu'il n'étoit pas permis de leur rendre aucune soumission. *Gabriel* plus lent & plus modéré étoit d'avis, qu'on se soumit en tout pour l'administration civile aux coutumes du pais où on habitoit, & il avoit pour lui tous les politiques de la Secte. Ces deux partis s'excommunièrent l'un l'autre : tout commerce cessa dès lors entre les deux factions, & la division fut la ruine de la nouvelle République. Elle rendit les Anabaptistes méprisables & odieux aux Moraves. Les plus sages d'entr'eux renoncèrent à la Communauté. *Hutter* lui-même suivi de quelques-uns de ceux qui s'étoient attachés à lui, passa dans la Bavière, & en Autriche, & alla se faire brûler à Inspruch. *Gabriel* fut chassé de la Moravie par ses propres freres, & mourut de misère en Pologne où il s'étoit retiré. La Secte tomba par degrés dans les plus grands désordres, & ne conserva presque plus aucune forme de son ancienne Discipline. Le mépris des peuples suivit le dérèglement des Freres réunis, & la persécution fut la suite du mépris. Enfin vers l'année 1620. cette Communauté fut presque détruite. Un grand nombre de ces Fanatiques se retira en Transylvanie, pour y grossir la Secte des Sociniens.

Dans ces derniers tems de la Communauté de Moravie, les Freres s'étoient divisés en plusieurs Sectes, qui toutes faisoient profession de l'Anabaptisme, mais qui du reste tenoient des assemblées particulières.

Dans quelques huttes séparées s'assembloient les *Clanculaires*, qui sur la Religion parloient en public comme le commun des hommes, & ne disoient qu'en cachette ce qu'ils en pensoient.

Les *Manifestaires* au contraire avoient leurs assemblées publiques, & tenoient qu'on doit professer de bouche ce que l'on croit au fond du cœur.

Les *Pleureurs* s'imaginoient que les larmes étoient agréables à Dieu, & on ne les rencontroit jamais que les soupirs à la bouche.

Les *Indifférens*, les *Réjouis*, les *Sanguinaires*, & les *Antimariens* tenoient aussi chacun leurs conventicules à part. Les premiers croioient toutes les Religions également bonnes. Les seconds établissoient pour principe, que la joie & la bonne chère font l'honneur le plus parfait qu'on puisse rendre au Créateur. Les troisièmes n'aspiroient qu'à répandre le sang des Pasteurs Catholiques, Luthériens & Sacramentaires. Enfin les derniers nioient la virginité de la Mere de Dieu, & ne lui rendoient aucun honneur.

Les Auteurs parlent encore de quelques autres branches de l'Anabaptisme, qui se distinguoient de la Secte générale par quelques sentimens qui leur étoient propres & particuliers.

De ce nombre étoient les *Apostoliques*, ainsi nommés, parceque pour se conformer trop à la lettre aux manières & aux coutumes des Apôtres, ils marchaient deux à deux, sans bâton, sans chausure, sans poches & sans argent. Parceque le Seigneur a dit, *ce que vous entendrez à l'oreille annoncez-le sur les toits*, ces nouveaux Prédicateurs n'avoient point d'autres chaires que les toits des maisons. Ils se l'avoient les pieds les uns aux autres, selon le conseil du Sauveur, & pour être semblables à des enfans, on les voioit s'abandonner à de petits jeux, & affecter une simplicité puérile.

Une autre sorte d'Anabaptistes portoit le nom de *Parfaits*, ou *Séparés du monde*. Pour observer à la lettre le précepte de l'Apôtre, *qu'il ne faut point se conformer au siècle*, ils s'étoient prescrit une espèce d'habillement particulier, dont il n'étoit permis d'altérer ni la forme, ni l'étoffe, ni la couleur. Ils avoient établi des règles pour le boire, pour le manger, pour le sommeil, &c. Ils condamnoient sans pitié

toutes les parures, les conversations, les repas, les concerts & les spectacles les plus innocens. Ils pouvoient sans cesse de profonds soupirs, & leur étude continuelle étoit de paroître tristes.

Une troisième espèce étoit celle des *Saints* ou des *impeccables*. Ceux-ci avoient pour principe, qu'après la régénération nouvelle il étoit facile de se préserver de toute tache, même la plus légère. Ainsi ils retranchoient ces mots de l'Oraison Dominicale, *Pardonnez-nous nos offenses*. Ils s'en croioient parfaitement exemts. Aussi n'invitoient-ils personne à prier Dieu pour eux.

Le peuple donna le nom de *Freres Taciturnes* à quelques autres, qui étoient persuadés que les jours mauvais dont parle S. Paul, étoient arrivés. C'est pourquoi, selon eux, le monde étoit indigne d'entendre la parole du Seigneur. Ainsi lorsqu'on les interrogeoit sur la préférence qu'on devoit donner aux diverses Religions, ils se taisaient obstinément, & pour toute réponse se répandoient en invectives contre les dérèglemens du siècle.

Enfin les *Freres Libertins* formoient un cinquième parti plus nombreux peut-être que tous les autres. C'étoient des gens qui concevoient d'une manière grossière la liberté, que nous avons reçue en Jésus-Christ. Toute servitude, disoient ils, est contraire à l'esprit du Christianisme. Ainsi rien de plus propre à l'homme que le domaine sur son corps. Delà, ajoutoient-ils, la prostitution n'est pas un crime. C'est un usage légitime d'un bien, que le Créateur nous a donné en propriété. C'est même une vertu, & un principe de prééminence pour le Ciel. Cette branche de l'Anabaptisme, quoique la plus étendue, étoit la moins estimée.

Une si grande diversité de mœurs & de sentimens parmi les Rebaptisés, continue l'Auteur (a) que nous avons suivi jusqu'ici, est la cause de la diverse manière dont les Auteurs se sont exprimés, ou pour, ou contre les Anabaptistes. Ceux qui ne connurent l'Anabaptisme que par des gens attachés au parti des *Libertins*, firent des peintures très odieuses de toute la Secte. Au contraire ceux qui ne l'ont considérée que par ses Sectateurs les plus réformés, l'ont représentée à la postérité comme une Religion de gens ignorans, dont ils exécutent la simplicité.

Les impuretés que l'on a reprochées aux premiers Anabaptistes, & les dogmes qui autorisoient ces dérèglemens nous obligent de faire ici un digression, pour parler des (b) *Antinomians* que l'on a appelés aussi *Istebins*, à cause qu'*Agricola* leur Chef étoit d'*Ilste*. Il enseignoit que la Loi n'est d'aucun usage; que les bonnes œuvres sont inutiles, & que les mauvaises ne nuisent point au salut; que Dieu ne punit point un peuple pour ses péchés, & que les péchés ne sont tels que quand les méchans les commettent; que les fidèles étant une fois assurés de leur salut ne doivent plus en douter, (c) quoi qu'ils puissent faire qui y soit contraire; qu'aucun homme ne doit être trouble en sa conscience pour les péchés; qu'il est inutile d'exhorter un Chrétien à s'acquitter de ses devoirs; que J. C. étant seul le sujet en qui réside la grâce, c'est lui seul aussi qui fait le bien; que croire aux promesses de l'Evangile, c'est être dans le chemin du salut, la vie fût-elle dérégulée, &c. Voilà le détail qu'on nous donne des sentimens d'*Agricola*: doctrine monstrueuse, qui est proprement une suite des conséquences tirées par ses adversaires de ses faux raisonnemens sur quelques passages de S. Paul (d). Au reste rien n'est plus plaçant, que les bévues du P. *Gur. sic* au sujet (e) d'*Agricola*.

La sévérité des Edits que l'on publia en Allemagne & en Suisse contre les *Anabaptistes*, & divers supplices qui suivirent en vertu de ces Edits, contribuèrent beaucoup au débordement du Fanatisme dans la Basse Allemagne, & la Hollande. Le tempérament des peuples de ces Provinces, naturellement mélancoliques, & l'ignorance qui régnoit alors, disposèrent les esprits à favoriser le Fanatisme; en sorte que l'on n'y entendit parler alors que de Prophéties & de visions, de nouvelles lumières Evangéliques, de nouveau règne, de l'établissement d'une Loi nouvelle, & autres semblables chimères. Vers l'an 1531. les *Anabaptistes* publièrent un livre intitulé *l'Ouvrage du rétablissement*. Ils y enseignoient, 1. Qu'avant la fin de toutes les choses humaines, J. C. exerceroit sur la terre un empire temporel, & qu'alors les seuls Saints & les Justes domineroient avec lui, après avoir fait pé-

(a) *Carron*, ubi sup.

(b) C'est-à-dire, opposés à la Loi.

(c) Remarquez qu'on tire la même conséquence de la Doctrine du *Devet*, enseignée par *Calvin* & ses Sectateurs.

(d) Voyez *Bayle*, Diction. Articles *Agricola* & *Istebins*.

(e) Voyez *Diſt. de Bayle*, ubi sup. la métamorphose de *Johannes Agricola Istebins*, en *Jean Istebins* laboureur.

ctacles les
ude conti-

ci avoient
eserver de
l'Oraison
mts. Aussi

roient per-
pourquoi,
lorsqu'on
gions, ils
tives con-

peut-être
rossière la
nt ils, est
ne que le
un crime.
été. C'est
anche de

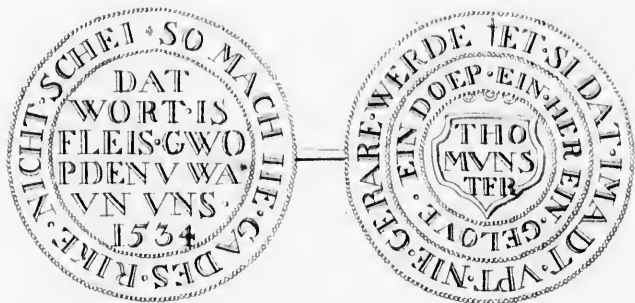
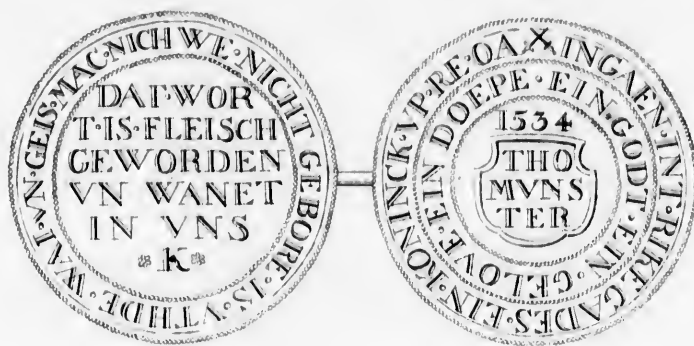
s, conti-
e manière
Ceux qui
rains, fi-
ne l'ont
postérité

s dogmes
pour par-
ticulars leur
s bonnes
Dieu ne
ue quand
leur salut
e, qu'au-
est inuti-
cul le su-
aux pro-
réglée,
ne mon-
versaires
ien n'est

les Ana-
bibuèrent
Hollande.
ques, &
me, en
nouvel-
oi nou-
blièrent
nt la fin
mporel,
fait pé-

agricola &

métamor-
an Iſebius



MONNOIES et MEDAILLES frappées par les premiers ANABAPTISTES

rir l
qu'a
men
J. C
que
dre
des
des
com
ralit
qu'il
U
ordo
torif
se re
rallé
devo
dre
pend
para
tend
ter i
avan
té cl
ces p
ces r
La p

U
let r
" rite
" qu
" co
" ve
" rég
" la
" de
" de
" de
" velle
" art
" nou
" la
" na

La
suppl
nou
eux
lire
très

"
" con
" bap
" réf
" l
" le
" l'ex
" le
" Foi

(i)
tif de

rir les Souverains du monde par le fer & par le feu. 2. Qu'il n'avoit été donné qu'aux seuls Anabaptistes, de tracer les voies au règne de J. C. 3. Que pour commencer l'ouvrage, il falloit abolir tous les genres de magistrature. 4. Qu'à la vérité J. C. n'avoit point mis entre les mains de ses Apôtres l'épée de la punition, mais que leurs successeurs, c'est-à-dire les Prophètes de l'Anabaptisme, pouvoient prendre tout à la fois, & le glaive de la vengeance, & l'autorité civile, à l'exclusion des Magistrats impies. 5. Que dans l'Eglise des Rebaptisés il ne se trouvoit que des Saints. 6. Que personne ne pouvoit être sauvé, sans avoir mis ses biens en commun. 7. Que la Loi de Dieu & la Loi de nature ne défendoient point la pluralité des femmes. 8. Que J. C. n'avoit pas pris la chair de la Sainte Vierge, & qu'il étoit fils de David, quoi qu'il ne fût pas fils de Marie.

Une doctrine si capable de flater la corruption, la communauté des biens qu'ils ordonnoient, la Polygamie qu'ils permettoient, & le mépris des Puissances qu'ils autorisoient leur attirèrent toutes sortes de libertins & de scélérats, avec lesquels ils se rendirent en peu de tems si redoutables, que peu s'en fallut qu'ils ne s'emparassent de plusieurs villes considérables de Hollande; mais l'orage du Fanatisme devoit tomber sur Munster. Ce fut en l'année 1534. qu'ils commencèrent à se rendre maîtres de la ville sous la conduite de *Jean Matthis*; & celui-ci ayant été tué pendant le siège, *Jean Bocold*, plus connu sous le nom de (a) *Jean de Leyde*, auparavant tailleur, lui succéda, & se fit Roi de Munster par le moyen d'une prétendue révélation de Dieu à l'Anabaptiste *Knipperdoling*. Il est inutile de représenter ici les désordres du règne de ce tailleur fanatique; trop d'Historiens l'ont fait avant nous. Nous nous contentons de rapporter ici quelques monumens de la Roiauté chimérique de cet homme. La première médaille représente *Jean de Leyde*, avec ces paroles: *Jean de Leyde Roi de Munster*. Autour du revers de la médaille on lit ces mots: *La Puissance de Dieu fait ma force*. Dans les autres médailles on lit ceci: *La parole de Dieu est faite chair; elle est en nous*, &c.

Un autre monument qui nous reste du règne de *Bocold*, est un Edit du 12. Juillet 1534. Il commence ainsi. « Nous faisons sçavoir à tous ceux qui alment la vérité en la divine justice, soit qu'ils soient peu instruits des mystères de Dieu, soit qu'ils le soient beaucoup, quelle est la manière dont tous les Chrétiens doivent combattre sous les étendards de la justice, comme de vrais Israélites dans le nouveau Temple, & sous le nouveau règne. Depuis long-tems il avoit été prévu ce règne, & annoncé par les Prophètes. Aujourd'hui la révélation est accomplie dans la personne de *Jean le Juste* assis sur le trône de David. Que tous apprennent leurs devoirs, & qu'ils observent nos Loix en général & en particulier, pour la gloire de Dieu & pour l'amplification de son Roiaume. Les transgresseurs seront punis par de grièves peines. Ainsi soit-il. » Après ce préambule fanatique, le Roi de la nouvelle Sion déclare ses intentions en 28. articles, & finit en ces termes. « Tous ces articles ont été dictés par le Seigneur même, & déclarés par *Jean le Juste* Roi du nouveau Temple, & le Ministre du Très-Haut, la vingt-sixième année de son âge, la première de son règne, le second jour du premier de l'an 1534 après l'Incarnation de Jésus-Christ. »

La réduction de Munster arrivée au mois de Juin de l'année 1535. & suivie du supplice du Roi des Anabaptistes, de ses Conseillers & de ses Prophètes, attira de nouveaux Edits contre ces Scélérats. Les résolutions d'une assemblée tenue contre eux à Hombourg en 1536. par les Protestans sont très-remarquables: on peut les lire (b) dans l'*Histoire des Anabaptistes*. Ces résolutions furent suivies d'un décret très-rigoureux.

« Nous ordonnons, y disent les Réformateurs, que les Ministres de la parole commenceront par exhorter les peuples à prier Dieu pour la conversion des Rebaptisés, qu'ils puniront ensuite les personnes déréglées d'entre nous; que les Adultères, les Ivrognes & les joueurs de profession ne seront pas tolérés, afin que la réformation de nos abus facilite le retour à nos Freres séparés.

« Pour la doctrine des Anabaptistes, nous décidons que tous ceux qui rejettent le baptême des enfans, qui méprisent les ordres des Magistrats, qui prêchent l'exemption des tributs, qui établissent la communauté des biens, qui usurpent le Ministère sans vocation, qui tiennent des assemblées secrètes, péchent dans la Foi; & qu'ils doivent être punis de mort.

(a) Nommé *Jean de Leyde*, parce qu'il étoit natif de Leyde. | (b) *Ibid* sup. p. 192. & suiv.

" On procédera donc de la sorte contre les coupables. Lorsqu'on soupçonnera
 " quelqu'un de professer l'Anabaptisme, on le conduira au Surintendant de son Dio-
 " cèse. Celui-ci l'examinera, & l'instruira avec douceur. S'il embrasse de meilleurs
 " sentimens, il écrira au Magistrat & aux Pasteurs du lieu de sa résidence, qu'on
 " peut le recevoir au sein de l'Eglise. Alors il abjurera publiquement ses erreurs,
 " il demandera pardon à l'Eglise, & lui promettra une éternelle obéissance. Si re-
 " tourné à l'hérésie, il veut une seconde fois se réconcilier avec les Fidèles, il
 " paiera selon ses moyens une somme qui sera distribuée aux pauvres. Les Etran-
 " gers qui s'obstineraient dans leur erreur, seront condamnés à quitter leur nouvelle
 " demeure, & s'ils y retournent, ils seront punis de mort.

" A l'égard de ceux qui n'auront ni prêché ni administré le second baptême,
 " mais qui par simplicité se seront laissés conduire aux Assemblées des Anabapti-
 " stes, s'ils demeurent attachés à leur Secte, ils seront condamnés au fouet, ex-
 " les pour toujours de leur patrie, menacés de mort s'ils y retournent, & exécu-
 " tés en effet, s'ils reviennent jusqu'à trois fois aux lieux d'où ils auront été chas-
 " sés. "

Après un Arrêt si sévère, & si contraire aux plaintes que les Protestans ont for-
 mées en divers tems contre leurs prétendus persécuteurs, on poursuivit ces Fana-
 tiques avec toute la rigueur possible; & ceux que l'on découvrit furent traités avec
 plus ou moins de sévérité, selon le plus ou le moins de désordre qu'ils commirent. En
 Hollande, en Frise & en d'autres endroits des Pays-Bas, on leur fit souffrir de cruels
 supplices. On n'y pouvoit trop rigoureusement châtier des gens, qui abusoient im-
 punément de la Religion, pour autoriser le renversement des Etats, & pour répan-
 dre un libertinage qu'ils portoient à un excès inoui, par tout où ils pouvoient se faire
 jour. C'est ce qui arriva principalement dans ces Provinces des Pays-Bas, qui plu-
 sieurs années après reçurent le nom d'*Unes*. Au reste la confiance avec laquelle ces
Anabaptistes souffrirent la mort seroit digne d'être admirée de tous les Chrétiens,
 s'ils avoient souffert pour une meilleure cause. Ils souffroient en véritables martyrs,
 & ils ne l'étoient malheureusement pour eux que d'un Fanatisme opinâtre. Cela prou-
 ve, ce me semble, que l'obstination & le préjugé peuvent donner autant de force
 qu'une bonne cause; cependant il n'y a que la confiance, fondée sur des principes
 & des raisonnemens justes, qui puisse être qualifiée intrépidité.

Une partie des Anabaptistes séditieux de Hollande se retira en (a) Angleterre,
 & y répandit la doctrine de la Secte, après le mauvais succès du projet qu'ils
 avoient formé de se rendre maîtres d'une grande partie des Pays-Bas. Nous ver-
 rons comment le Ministère d'Angleterre punit de mort quelques-uns de ces fugi-
 tifs, qui ne pouvoient s'empêcher de dogmatiser.

Doctrine des Anabaptistes.

TACHONS présentement de rassembler du mieux qu'il sera possible les dogmes
 des premiers Anabaptistes, après quoi nous verrons cette même Secte revenue de
 ses enrouissemens, & guérie de ce violent fanatisme, dont les accès furent si con-
 tagieux pendant une assez longue suite d'années, qu'ils pouvoient presque passer
 pour une maladie épidémique.

Dès l'année 1525, les Anabaptistes de Suisse assemblés à Zollicone, fauxbourg
 de Zurich, avoient dressé une profession de Foi, qui fut la première qui eût paru
 dans cette Secte. Elle étoit conçue en quatorze articles (b) dont voici le sens.

1. Que l'Eglise Anabaptiste étoit la seule où l'on enseignât la pure parole de Dieu, & qu'il ne lui étoit pas permis de communiquer avec aucune autre Secte.
2. Que dans toutes les autres sociétés le Ministère avoit été usurpé sans voca-
 tion, & que parmi elles le salaire qui fait vivre de la parole, étoit le seul attrait
 intérieur des Ministres.
3. Que parmi les Sacramentaires on attribuoit toute l'autorité des assemblées à
 un seul homme, qui s'attribuoit le pouvoir de la prédication: cependant que tous
 les Fidèles étant également inspirés, ils pouvoient également prophétiser dans les
 Eglises.

(a) C'est à ces Anabaptistes, que le Quinque-
 risme doit son origine. On pourra remarquer par
 ce que nous dirons des *Quakers*, que ces deux

4. Que
 Sectes se ressemblent en beaucoup de choses.
 (b) Bullinger, *adv. Anabap.* L. I. p. 18.

4. dérép
 nes d
 5. jours
 tème
 6. les,
 faisoit
 7. corité
 ne lo
 8. la ré
 dans
 tromp
 9. qu'il
 10. Chris
 11. fendr
 ler po
 12. a Inte
 non.
 13. Sitan
 nes ca
 rendr
 14. dre p
 Bienh
 Tel
 celle
 de la
 sion d
 eret o
 fidens
 été la
 n'étoi
 les ser
 la lib
 voit s
 surtout
 faire l
 me, c
 d'opp
 Que f
 dans l
 me de
 les plu
 tifiés t
 Quo
 propos
 ques l
 zième
 ctives
 1. Magit
 (a) V
 To

4. Que certains dogmes de Luther & de Zoïngle produisoient nécessairement le dérèglement des mœurs ; qu'en niant la liberté de l'homme & la nécessité des bonnes œuvres , ils ouvroient la porte à la dissolution.

5. Que le dogme de l'impossibilité d'observer les préceptes , est une excuse toujours prête pour les gens dérèglés , & un prétexte pour ne recourir jamais au baptême de la pénitence.

6. Que toute Secte où la communauté des biens n'est pas établie entre les Fidèles , est une assemblée d'impartiaux , qui se font écartés de cette loi de charité qui faisoit l'ame du Christianisme à sa naissance.

7. Qu'il faut se donner de garde d'attribuer au Vieux Testament la même autorité qu'au Nouveau , & qu'une loi abrogée ne doit pas avoir la même force qu'une loi en vigueur.

8. Qu'il est incertain si , à la sortie du corps , nos ames entrent dans le lieu de la récompense ou de la peine , mais qu'il est plus vraisemblable qu'elles demeurent dans une espèce de sommeil , jusqu'au tems qu'elles seront reveillées par la dernière trompette.

9. Que les Magistrats sont inutiles dans une société de véritables Fidèles , & qu'il n'est pas permis à un Chrétien de devenir Magistrat.

10. Que les seuls châtimens qu'on doit employer contre les délinquans dans le Christianisme , sont ceux de l'Excommunication.

11. Que comme il n'est pas licite à des Chrétiens , ni de résister , ni de se défendre , il ne leur est pas permis aussi , ou de soutenir des procès , ou de s'entêler pour faire la guerre.

12. Que les sermens en justice sont défendus à des Disciples , à qui Jésus-Christ a interdit toute autre voie d'affirmer ou de nier , que celle-ci : *Oui , oui ; non , non.*

13. Que le baptême des enfans est une invention des Papes & un ouvrage de Satan , & qu'il n'y a de baptême valide , que celui qui se confère à des personnes capables de connoître l'engagement qu'elles prennent avec Jésus-Christ , & de rendre compte de leur foi.

14. Que les regenerés sont dans un état à ne commettre pas même le moindre péché , & que l'Eglise qu'ils composent est parfaitement semblable à celle des Bienheureux dans le Ciel.

Telle étoit la croiance commune de l'Anabaptisme , établie à son origine , & celle à laquelle se tinrent depuis les rigides observateurs des premiers sentimens de la Secte. Mais dans la suite on prétendit avoir découvert , que cette Profession de foi de Zollicone n'étoit qu'une superficie des erreurs de la cabale. En secret on semoit , dit-on , des maximes pernicieuses. On debitoit à l'oreille des confidens du parti , (1) Que les Rebaptisés avoient reconvré dans l'eau dont ils avoient été lavés , une liberté qui les affranchissoit de toute Loi , qu'ainsi nul d'entre eux n'étoit obligé de payer les dixmes , ou de contribuer aux charges publiques ; Que les servitudes & les relevances des vassaux à leurs Seigneurs étoient contraires à la liberté chrétienne , & qu'elles détournoient du service de Dieu ; qu'on ne devoit s'y soumettre que pour un tems , & par la nécessité des circonstances , mais surtout pour éviter le scandale ; Que les femmes sont obligées de se prostituer pour faire leur salut ; que l'Écriture pardonne , lorsqu'elle veut qu'on s'abandonne soi-même , & qu'on renonce à sa chair : Qu'il faut à l'exemple de Jésus-Christ , se rassasier d'opprobres & rechercher l'humiliation , en flétrissant sa réputation par des infamies : Que selon la doctrine du Seigneur , les Publicains & les femmes pécheresses auront dans le Ciel la préférence sur les justes ; qu'il faut donc devenir Publicain & femme débauchée , pour avoir part à la promesse de Jésus-Christ : Que les impuretés les plus monstrueuses ne sont que des péchés selon la chair , mais que les Rebaptisés sont impeccables selon l'esprit.

Quoi qu'il en soit de cette detestable doctrine , qu'on attribue peut-être mal-à-propos à toute la Secte , quoiqu'elle fût particulière à quelques-uns de ces Fanatiques les plus corrompus , on trouve dans quelques Auteurs Ecclésiastiques du seizième siècle , que les Anabaptistes réduisirent eux-mêmes leurs sentimens à sept articles , qu'ils publièrent en l'année 1529. Les voici.

1. Il n'est pas permis à un Chrétien de porter les armes , & de reconnoître les Magistrats , parce que J. C. a dit : « Les Rois des Nations les traitent avec en-

(1) Voyez *Gall.* L. I. p. 16.

« pire, qu'il n'en soit pas de même parmi vous ». Les prises d'armes réitérées des Anabaptistes, & l'obéissance qu'ils rendirent à *Jean de Leyde* & à plusieurs autres démentirent un dogme, que ces hardis Fanatiques ne pouvoient observer dans la pratique. Il est vrai qu'ils voulurent l'admettre en y ajoutant cette clause, qu'on ne doit obéir aux Magistrats & aux Souverains, que dans les choses justes & raisonnables.

1. Il n'est pas permis de jurer, pas même lorsque les Magistrats nous ordonnent de lever la main.

2. Dieu n'appelle point les véritables Chrétiens à rendre la justice, ni à veiller à la tranquillité publique. Ce principe n'auroit pas même été bon à une société de brigands, (a) puisqu'il leur fait un ordre & des règles, pour se maintenir.

3. La chaire de Moïse ne se trouve que chez les Anabaptistes, & on ne s'auroit être prédestiné au salut sans être de cette Secte.

4. Par conséquent il n'appartient qu'aux Anabaptistes de prêcher l'Évangile, & de convertir le genre humain.

5. Ainsi tous ceux qui s'opposent au progrès de l'*Anabaptisme* doivent être regardés comme réprouvés.

6. Cela étant, toute personne qui au jugement dernier ne sera pas trouvée Anabaptiste, sera infailliblement mise au côté gauche & au rang des boues ; au contraire Dieu mettra au rang des brebis, & à sa droite, les véritables & fideles Anabaptistes.

Il est vrai que ces articles sont Anabaptistes ; mais ils ne contiennent pas toute la doctrine de ces Sectaires, & il faut remarquer aussi que leurs Docteurs ont varié, augmenté, changé, & amplifié, selon que leurs vues, ou leur Fanatisme les dirigeoient. Mais après tout, cela ne faisoit jamais qu'une seule & même (b) Secte. Nous avons vu en quel consistoient les dogmes de *Hofman*, qu'il a plu à quelques Compilateurs d'Hérésies de faire Chef d'une Secte de *Melchioristes*, quel qu'il soit, le vrai *Anabaptisme* de ces premiers Fanatiques se trouve mieux dans les articles de ce *Hofman*, que dans ceux qu'on vient de rapporter. C'est pourquoi malgré quelques différences peu importantes, les Anabaptistes le regarderont toujours comme un de leurs principaux Docteurs. Il n'en est peut-être pas absolument de même d'un *David George* dont nous parlerons bientôt, & de quelques autres qu'on nous dit que les autres Anabaptistes excommunièrent. Il faut remarquer encore que les Compilateurs de dogmes, soit par malice, ou par incapacité, ont multiplié une même Secte autant de fois qu'il ont trouvé en leur chemin différens Chefs de parti dans cette Secte. C'est ainsi qu'outre les *Melchioristes*, nous trouvons les *Hutteriens* de *Hutter*, les *Munzeriens* de *Munzer*, les *Monstériens* de *Munster*, &c. Nous ne dirons rien des *Mennonites*, parce qu'il faut les regarder comme des gens revenus sous la conduite de *Mennon*, du violent entousiasme de leurs ancêtres. Si on veut lire un catalogue complet des Sectes *Anabaptistes*, disposé selon l'ordre alphabétique, on doit consulter la préface que J. H. Ott a mise au devant de ses *Annales Anabaptistici*. Il s'y en trouve 77, entre lesquelles cet Auteur compte hardiment les *Sociétiens*, les *Epiciétiens*, deux fois les *Melchioristes*, en faisant deux des *Hofmannistes* & les *Mammillaves*, ainsi nommés de leur Chef, qui, dit cet Auteur (c) s'avisa de manier le sein d'une jeune fille, & causa par cette action une espèce de Schisme entre les *Anabaptistes*, les *Ollaves*, comme qui diroit des gens qui aiment la bonne chère, *ab Olla*, qui signifie marmite ; les *Servetens*, de *Servet* ; les *Tribéites*, c'est-à-dire, ceux qui établissent & croient trois Dieux, &c. Si à l'imitation d'un tel catalogue, quelqu'autre Ecrivain s'avisait un jour de faire une nouvelle division de toutes les Communions Chrétiennes, que ne trouveroit-il pas pour grossir sa liste ? Par exemple, sans sortir de l'Eglise Protestante Réformée, il nous produiroit les noms généraux de Calvinistes, de *Gueux*, de Huguenots, &c. La révocation de l'Édit de Nantes lui feroit faire la découverte des *Réfugiés*, comme d'une Secte particulière ; & qui doute qu'il ne trouvât le secret de les subdiviser encore ? Les différentes méthodes de prêcher, & d'interpréter l'Écriture, ne manqueroient pas aussi de lui fournir les *Cocceiens* & les *Poétiens*. Quelques questions frivoles, une jalousie de parti lui fourniroient le moyen d'annoncer à la po-

(a) *Leges latronum esse a jure quibus parant, quæ ablegantur.* Cicero, l. 1. *Officiorum*, ce soit du Christianisme, ne créent pas, si on peut le dire, un autre Secte. Il est inutile d'alléguer des exemples d'une chose si connue.

(b) C'est ainsi que des sentimens expliqués d'une manière différente dans quelque autre Secte que (c) *At quodam, qui mammillas puella contrectavit.*

Stéril
de la
No
form
1.
confi
perle
la te
rois
Cond
1.
biens
crise
3.
4.
ordin
que le
6.
7.
du C
8.
les m
ment
9.
10.
pour
bonne
lequel
11.
autre
12.
Morts
13.
14.
& que
Cepen
Paris
vie, &
Zuingl
le gro
lions
trouve
On
Outre
sein de
ché d'
trent p
est cro
font ar
tème
me 1 q
de cela
commu
des id
cru ge
que ce
a fait

(a) Su
Admir
(l) C

stérilé les *Sarris*, &c. A cette petite digression ajoutons ce que nous avons promis de la doctrine des Frères de Moravie.

Nous avons déjà dit que ce fut vers l'an 1530. qu'elle commença à prendre une forme réglée. Alors ils réduisirent toute leur croyance en 14 articles, que voici.

1. Que Dieu dans tous les siècles s'étoit choisi une Nation Sainte, à qui il avoit confié le dépôt du vrai culte; qu'il étoit difficile d'en reconnoître les membres dispersés parmi les enfans de perdition, & de les réunir en corps pour les conduire à la terre promise; mais que ce Peuple étoit sans doute celui que *Moser* rassembleroit, pour le fixer en Moravie, que se séparer du Chef, ou négliger les Loix du Conducteur d'Israël, c'étoit le signe d'une réprobation certaine.

2. Qu'il faut regarder comme Impies toutes les sociétés qui ne mettent pas leurs biens en commun; & qu'on ne peut être riche en particulier, & Chrétien tout ensemble.

3. Que Jésus-Christ n'est pas Dieu, mais un Prophète.

4. Qu'il ne faut pas annoncer l'Evangile en des Temples séparés du commerce ordinaire, mais seulement dans les maisons, & à l'oreille.

5. Que les véritables Chrétiens ne doivent point reconnoître d'autres Magistrats que les Pasteurs Ecclésiastiques.

6. Qu'on ne doit point conserver d'Images, & b'en moins les honorer.

7. Que toutes les marques extérieures de Religion sont contraires à la pureté du Christianisme, dont tout le culte doit être dans le cœur.

8. Que tous ceux qui ne sont pas rebaptisés sont de véritables Infidèles, & que les mariages contractés avant la nouvelle régénération, sont annulés par l'engagement qu'on a pris avec Jésus-Christ.

9. Que le baptême accordé dans l'enfance est un bain impur & inutile.

10. Que ce Sacrement n'a point été institué pour effacer le péché d'origine, & pour conférer la grâce, mais seulement pour établir l'union entre les hommes d'une bonne conscience, & pour écrouler le vieil homme, que ce n'est qu'un signe, par lequel tout Chrétien se livre à l'Eglise.

11. Que la Messe est une invention de Satan, & que la prière seule suffit sans autre Sacrifice.

12. Que le Purgatoire est une rêverie, & qu'il est inutile de prier pour les Morts.

13. Que d'invoquer les Saints, c'est faire injure à Dieu.

14. Que le Corps de Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans l'Eucharistie, & que la Cène n'a été instituée que pour être un lien de charité entre les Fidéles. Cependant ils portoient la Communion aux malades.

Parmi ces articles, dont quelques-uns étoient particuliers aux Frères de Moravie, & qu'ils avoient ou imaginés d'eux-mêmes, ou empruntés de Luther, de Zuingle & de quelques autres, on en voit plusieurs qui leur étoient communs avec le gros de l'Anabaptisme. Mais sans nous arrêter à ces branches particulières, estimons présentement de mettre en règle la doctrine des Anabaptistes. Lorsqu'il se trouvera quelques différences un peu remarquables, on ne les oubliera pas.

On sçait que la *rebaptisation* est le dogme fondamental de tout l'*Anabaptisme*. Outre cela les *Anabaptistes* soutenoient que J. C. ne s'est point incarné dans le sein de la Sainte Vierge, & qu'il n'est fils de Dieu que par adoption; que le péché d'Adam ayant été réparé par J. C. les hommes, c'est-à-dire les fidéles, renaissent par lui dans l'innocence (a) du premier homme avant son péché; que l'âme est créée avant le corps, & qu'elle péche dans le Ciel; que les corps célestes (b) sont animés; que les peines des Demons & des damnés finiront; qu'après le Baptême on ne péche plus, & qu'en cet état la chair qui péche ne souille point l'âme; qu'ils font les enfans élus de Dieu, comme un *second Israël*. C'est en vertu de cela que *Jean de Leyde* se faisoit appeler *Roi de la nouvelle Jérusalem*. Ils nioient, comme on l'a dit, qu'il fallût être soumis aux Magistrats & leur obéir. Ils avoient des idées très fausses & très-dangereuses du mariage, s'il est bien vrai qu'ils aient cru généralement, qu'il étoit permis de répudier la femme pour quelque cause que ce fut, & même pour un simple dégoût. L'imputation de cette doctrine en a fait mettre une autre sur le compte de toute la Secte: c'est la polygamie. Mais

(a) Sur ce retour d'innocence voyez ci-après les erreurs capitales; encore moins l'opinion de la création de l'âme avant le corps.

(b) Ce dogme ne peut être mis au rang des

ou ceux qui ont écrit contre ces fanatiques ont réduit en points de Doctrine ce qui n'étoit que dans la pratique, ou les Chets, pour justifier leurs dérèglemens, ont voulu les convertir eux-mêmes en points de Doctrine. Par exemple, c'est ainsi que plusieurs Chets des *Anabaptistes* ont été d'abord (a) *Polygamistes* par libertinage, & qu'ensuite ils ont converti ce libertinage en précepte. C'est encore ainsi qu'ils ont suivi à la lettre ce qu'on leur attribue d'avoir enseigné : qu'une femme doit satisfaire aussitôt la passion de celui qui la recherche, & de même la femme qui lui fait connoître ses desirs. Le désordre qui en résulteroit, si la permission seroit si terrible, qu'il faudroit bientôt renoncer à la vie. Il ne pouvoit donc y avoir que des débauchés de profession à qui cette loi pût convenir : mais outre cela une passion qui se satisfait, quand il lui plaît, se lasse & se dégoûte bientôt. Avec la communauté des femmes les Anabaptistes établissent celle des biens. Ils se déclarent ennemis de toutes les sciences humaines, & prétendent qu'il falloit détruire toutes sortes de livres, excepté la Bible. Ils ont témoigné par leur conduite, & ils ont enseigné aussi, que l'Écriture est une lettre morte, qui s'explique par l'inspiration. Ils ont publié que leur règne étoit le nouveau règne de J. C. pendant lequel il pouvoit leur être permis d'exterminer tous ceux qui n'étoient pas *Anabaptistes*, ou qui refuseroient de l'être. De ces deux derniers dogmes découloit sur tout leur prétendu caractère de prophètes, & ce fanatisme, par lequel ils ont essayé de persuader, les uns qu'ils étoient Elie, les autres Enoc, & quelques-uns même le Messie.

Après ces petits détails personne ne doit être surpris, que ces Anabaptistes aient été traités comme des rebelles, des imposeurs & des perturbateurs du repos public. Mais ne valoit-il pas mieux les renfermer comme des fols ? On répond qu'on ne pouvoit s'empêcher de faire un exemple des Chets, & que leur conduite monstrueuse les aiant comme dégradés de l'humanité, il falloit en user à leur égard, comme on traite les bêtes féroces. Il n'en étoit pas absolument de même de tant de milliers de gens, qui furent pris aux pièges de ce fanatisme, ou que la maladie gagna. Quoi qu'un des réglemens de l'Assemblée de *Hombourg* portât, qu'on pouvoit & qu'on devoit punir de mort les *Anabaptistes*, on s'expliqua par ces termes ; « principalement ceux qui séduisoient les autres ; & on ajouta, qu'on établirait des maisons de correction, où l'on tiendrait enfermés ceux qui par foiblesse & par ignorance, &c. se seroient laissés séduire ; qu'on les y traiteroit avec rigueur, mais qu'en même tems on leur donneroit toutes les instructions capables de les ramener. « A l'égard des étrangers, on convint de les bannir, comme nous l'avons déjà vu, & de les punir de mort, s'ils s'avisent de revenir dogmatiser. Mais continuons de rassembler ici les différentes erreurs des *Anabaptistes*.

Une (b) lettre de *Hooper* à *Bullinger*, du mois de Juin 1649. contient ce qui suit en parlant des *Anabaptistes* qui se réfugioient en Angleterre. « Il arrive tous les jours ici quantité d'*Anabaptistes*, qui prétendent que l'homme réconcilié à Dieu est absolument sans péché, & délivré de toutes les convoitises ; qu'il ne lui reste rien du *vieil Adam* ; que s'il arrive à l'homme régénéré & qui a reçu le S. Esprit de pécher, il n'y a plus de remission pour lui. Ils foudroient Dieu à une nécessité fatale & absolue, en prétendant qu'outre cette volonté, qu'il nous a manifestée dans l'Écriture, il en a une autre, qui est telle qu'elle le contraint de faire (c) nécessairement tout ce qu'il fait. Il s'en trouve parmi eux qui nient, que les hommes aient une ame différente de celle des autres animaux, & qui assurent qu'elle est mortelle comme celle des bêtes. »

Les premiers *Anabaptistes* nioient aussi le péché originel, & par conséquent toute la doctrine qui en découle. Ils soutenoient que les Laïques peuvent prêcher & administrer les Sacremens, prétendant que l'Écriture n'approprie nulle part ces fonctions aux seuls Ministres, & qu'il ne convient, ni de les orner d'un appareil extérieur,

(a) La Polygamie de ces Chets nous a procuré la Secte des *Polygamistes*, dont il plût à d'autres Auteurs de faire *Bernardin Ochin* le fondateur : mais les *Polygamistes*, tant de théorie, que de pratique, sont beaucoup plus anciens qu'*Ochin*, ni que les Anabaptistes prétendus *Polygamistes*. La Polygamie a bien été un des dogmes de quelques Sectes : mais il n'y en a point eu qui n'ait été que Polygamiste.

(b) Voyez *Ottii Anabapt. Annal.* an 1649.

(c) Si cela ne se réduisoit qu'à dire que Dieu veut nécessairement tout ce qui est conforme à ses attributs, que, par exemple, il veut nécessairement le bien, parce qu'il est souverainement bon, &c. on pourroit sauver le dogme de la nécessité absolue, à laquelle les Anabaptistes dont on parle ici foudroient Dieu.

exte
mill
pou
adul
corc
invi
com
de
pistr
écat

P
appr
" de
" au
" no
" far
" qu
" qu
" na
" pa
" le
" me
" soi
" âg
" fai
" po
" gu
" les
" Ch
" ch
" étr
" dor
" jou
" tio
" tes
" gé
" un
" An
" cha
" fide
" eux
" nie
" con
" discip
" s'en
" qu
" pri
" les c
" adon
" app
" detai
" ctif.

(a)
appel
(b)
en A
de J. L
T

extérieur, ni de les céder à un ordre particulier de gens ; qu'ainsi un pere de famille, sans bonnet carré sur la tête, sans robe noire, ou sans surplis sur le corps, pouvoit fort bien donner la Cène à sa famille, & baptiser son enfant lorsqu'il étoit adulte ; car pour le Baptême des nouveaux nés, ils le rejettent & prétendent encore aujourd'hui, que l'Écriture, & les paroles de J. C. en particulier, prouvent invinciblement qu'on ne doit point le séparer de la foi. Ils détestoient la guerre comme opposée au précepte littéral de l'Évangile, qui défend de faire du mal & de se venger. Enfin entre les raisons qu'ils avoient de rejeter l'autorité des Magistrats, ils en avoient une remplie d'une charité apparente. C'est que c'est un état, où on ne peut se sauver.

Leur Discipline.

PASSONS à ce qui regarde la Discipline des anciens (a) Anabaptistes. On nous apprend de ceux de Moravie, (b) qu'ils faisoient leurs exercices de dévotion deux jours de suite dans la semaine, sçavoir le Samedi au soir & le Dimanche au matin. Ils ne disoient point cet article de l'Oraison Dominicale, *pardonnez-nous nos offenses*, &c. parce que comme régénérés, ils se croioient entièrement sans péché. Ils prioient Dieu assis : au lieu des Pseaumes, ils chantoient quelques Cantiques composés par leurs Docteurs. Ils ne lisoient & ne reconnoissoient que le N. Testament, c'étoit leur seule règle. Leurs sermons étoient extraordinairement longs. Ils avoient un Chef (un Roi, nous dit-on,) qui ne se faisoit pas connoître, & gouvernoit secrètement la Secte des *Anabaptistes*, (du moins le corps des Sectaires de Moravie.) Ce Chef en avoit sous lui douze autres. Comme ils étoient forcés de se tenir cachés à cause de la rigueur des édits, ils faisoient élever leur enfans loin d'eux & secrètement, jusqu'à ce qu'ils fussent d'un âge à pouvoir paroître sans danger. Ils choisissoient à la Pentecôte, & après avoir fait leur Communion, les Missionnaires qu'ils envoioient dans les pais étrangers pour y répandre leur doctrine. On croit assez que ces Missionnaires étoient déguisés, & ne se faisoient connoître qu'à ceux qu'ils trouvoient bien disposés à les écouter. Ils se rendoient chacun au département qui lui étoit assigné par le Chef suprême, & pour n'être pas découverts, ils prenoient des détours & des chemins écartés. Leur extérieur étoit si imposant, qu'il étoit bien difficile de n'y être pas trompé. Outre la simplicité des habits & de la mine, ils affectoient une douceur extraordinaire dans leurs paroles & dans leurs actions. Ils avoient tous les yeux baissés. Il leur étoit défendu d'user de juremens dans la conversation, de faire des sermens, & de proférer des paroles indécentes & peu modestes. Donner un baiser étoit un crime si énorme, qu'un de ces Anabaptistes chargé d'une vieille femme, ayant eu le malheur d'être surpris donnant un baiser à une jeune *saur* fort jolie, fut cité à comparoître devant toute la congrégation *Anabaptiste* ; & après une rude réprimande, on le menaça lui & la *saur* de les chasser de la *Sainte Congrégation*, & de les renvoyer (c) dans le monde des infidèles & des pervers. Les freres & les sœurs de la *Congrégation* intercedèrent pour eux ; & malgré cela on imposa pour peine à l'homme, qui étoit maître cordonnier, de travailler, comme dégradé de maîtrise, pendant 15. jours avec les garçons cordonniers, & d'être traité comme eux. « Toute sévère que paroît cette discipline des Anabaptistes Moraviens, le même Auteur remarque pourtant, » qu'ils s'environnoient volontiers ; qu'ils faisoient leur Cène avec peu de dévotion ; & que quand le tems de la faire approchoit, ils s'en réjouissoient beaucoup, non par principe de piété, mais dans l'espérance de se divertir. « Ceux qui prétendoient les connoître à fond, les taxoient outre cela d'être vains, arrogans & superbes, adonnés à la luxure, ravisseurs du bien d'autrui, &c. Mais voyons ce que nous apprend un Historien moderne (d) de la Discipline de ces Freres de Moravie. Le détail dans lequel il entre à ce sujet, ne peut manquer d'être amusant & instructif.

(a) Disciples & Sectateurs de *Hutter*. Zeiler les appelle *Freres Hutteriens*.

(b) Ceci est tiré de quelques citations de Zeiler en Allemand, rapportées dans les *Annales des Anab.* de J. H. Ott, aux années 1437. 1617 &c.

(c) C'est de ces épithetes qu'ils honoroient toutes les autres assemblées Chrétiennes. Volez *Ott*, ubi sup. an. 1607.

(d) *Catrou*, ubi sup. Liv. IV.

» Comme parmi eux , dit-il , on n'accordoit le baptême qu'aux personnes d'un
 » âge mur , on commençoit d'abord par interroger le Profélyte , & par lui faire
 » rendre compte de sa foi. Aussi-tot qu'il avoit été jugé digne de participer aux
 » mystères de l'Anabaptisine , on songeoit à le rebaptiser. On l'obligeoit à fléchir
 » les genoux en présence des régénérés. Alors s'il étoit sorti récemment des en-
 » gagemens du siècle , on s'informoit s'il n'avoit jamais exercé de Magistrature.
 » On lui demandoit ensuite s'il renonçoit au faste du monde , & à la pompe de
 » Satan qui l'accompagne. On examinoit ses mœurs , & on lui demandoit compte
 » de son assiduité à fréquenter les assemblées où on annonçoit la parole. Enfin il
 » n'étoit jugé digne d'être admis au nombre des Freres , que quand d'une voix una-
 » nime on avoit entendu les assistans se récrier : *Qu'on le baptise ! qu'on le baptise !*
 » Pour lors le Pasteur prenant de l'eau dans sa main , la répandoit sur la tête du
 » Profélyte , & prononçoit ces mots : *Je te baptise au nom du Pere , &c.*

» Parmi les Hutérites on recevoit la Cène deux fois l'année , au tems marqué
 » par le Chef pour la commodité publique. Ces deux jours se passoient en des exer-
 » cices conformes à la piété que demandoit la Cérémonie. C'étoit ordinairement
 » dans un poëlle , ou dans la salle qui servoit comme de Réfectoire aux Freres ,
 » que les Anabaptistes s'assembloient pour participer à leurs mystères. Le Cérémo-
 » nial commençoit par la lecture de l'Evangile en Langue vulgaire. Cependant un
 » Enthousiaste montoit en chaire. Il prenoit à la main le nouveau Testament , le
 » posoit sur un pupitre , & l'expliquoit aux Auditeurs d'une manière lente & en-
 » nueuse ; car parmi eux les sermons duroient au moins quatre heures. Aussi ces
 » déclamations prophétiques tenoient lieu de tout autre exercice dans ces assem-
 » blées de Religion. On n'y faisoit point de prières en commun , & on n'y chan-
 » toit point de Pseaumes ou de Cantiques , comme dans le reste des sociétés du
 » Christianisme. A la fin du Sermon , l'Ancien alloit porter à chacun des Freres
 » un morceau de pain. Tous le recevoient dans leurs mains qu'ils tenoient éten-
 » dues , tandis que le Prédicateur expliquoit le mystère par un long discours. En-
 » fin d'une voix haute il prononçoit ces paroles : *Prenez , mes Freres , mangez , &*
 » *annoncez la mort du Seigneur.* Alors tous mangeoient le pain. L'Ancien alloit en-
 » suite de rang en rang présenter à chacun sa coupe pleine de vin. On la te-
 » noit élevée , jusqu'au tems que le Prédicateur prononçoit ces paroles d'une
 » voix distincte : *Buvez au nom du Christ en mémoire de son sang.* Tous alors bu-
 » voient le Calice dans le même instant , & demeuroient ensuite dans une espèce
 » d'extase , dont ils n'étoient tirés que par les exhortations du Prédicateur. La
 » Cène n'étoit pas plutôt finie , qu'on détachoit des Apôtres de l'Assemblée ,
 » ou , pour parler comme eux , *des pêcheurs d'ames.* On leur assignoit à cha-
 » cun quelqu'une des Provinces voisines , qui devoient être le champ de leur
 » moisson. C'étoit ainsi que tout le tems de la cène se passoit en des pratiques que
 » l'entêtement rendoit douces aux Anabaptistes , & qui leur étoient d'autant moins
 » ennuyeuses , qu'elles étoient moins fréquentes. En effet , hors ces deux jours que
 » l'on consacroit chaque année à la réception de la Cène , les Anabaptistes n'avoient
 » guères d'autre exercice de Religion , que de s'assembler les Mercredis & les Di-
 » manches par pelotons en des maisons particulieres , pour y entendre , ou pour y
 » faire , sans ordre & sans préparation , de mauvais sermons dictés par le Fana-
 » tisme.

» La Police extérieure des Anabaptistes de Moravie eut quelque chose de fort
 » édifiant. Ils avoient des Archimandrites. C'étoient des supérieurs préposés à cha-
 » cune de leurs habitations. La demeure des freres Rebaptisés étoit toujours à la
 » campagne , dans les terres des Gentilshommes de Moravie , qui trouvoient leur
 » compte à les donner à ferme à une colonie d'Anabaptistes. Ceux-ci rendoient leur
 » jours aux Seigneurs dont ils cultivoient les campagnes , le double au moins de ce
 » qu'on en auroit tiré d'un Fermier ordinaire. Dès là qu'un domaine leur avoit été
 » confié , ces bonnes gens venoient y demeurer tous ensemble dans un emplace-
 » ment séparé , qu'on avoit soin d'enfermer de palissades. Chaque ménage particu-
 » lier y avoit sa hutte bâtie sans ornement : mais au dedans elle étoit d'une pro-
 » preté à faire plaisir. Au milieu de la colonie on érigeoit des appartemens pu-
 » blics , destinés aux fonctions de la Communauté. On y voioit un Réfectoire , où
 » tous s'assembloient au tems des repas. On y avoit construit un lieu où on nourris-
 » soit les petits enfans de la colonie. Il seroit difficile d'exprimer avec quel soin &
 » avec quelle propreté les veuves s'acquittoient d'une fonction si charitable. Cha-
 » que enfant avoit son petit lit & son linge marqué , qu'on leur fournissoit sans

» épargne. Tout étoit propre, tout étoit hifant dans la falle des enfans.
 » Dans un autre lieu feparé on avoit dressé des écoles publiques, où la jeuneflé
 » étoit instruite des principes de la Secte, & des autres fciences qui conviennent
 » à cet âge. Ainfi les parens n'étoient chargés ni de la nourriture, ni de l'éduca-
 » tion de leurs enfans. Comme les biens étoient en commun, un *Œconome* qu'on
 » changeoit tous les ans, percevoit feul les revenus de la colonie & les fruits du
 » travail. Auffi c'étoit à lui de fournir aux néceffités de la Communauté. L'Archi-
 » mandrite avoit une intendance abfolue fur la diftribution des biens, & fur le bon
 » ordre de la difcipline. La principale règle étoit de ne point fouffrir de gens oi-
 » fifs parmi les Freres. Dès le matin, après une prière que chacun faisoit en fe-
 » cret, les uns fe répandoient à la campagne pour la cultiver, d'autres exerçoient
 » en des ateliers publics les divers metiers qu'on leur avoit appris. Perfonne n'é-
 » toit exempt du travail. Ainfi lorsqu'un homme de condition s'étoit rangé parmi
 » eux, on le réduifoit, felon le précepte du Seigneur, à manger fon pain à la fueur
 » de fon front.

» Tous les travaux fe faisoient en fíence. C'étoit un crime de le rompre dans
 » le Réfectoire au tems des repas, & dans les falles du travail. On gardoit le fi-
 » lence à la campagne; & on voioit les hommes travailler de compagnie fans dire
 » un feul mot. Les femmes mêmes avoient gagné fur elles de mettre un frein à leurs
 » langües. Cette rigueur du fíence s'étendoit jufqu'aux enfans dans l'école. On les
 » eut pris pour des statues d'une même parure, car généralement tous les freres &
 » toutes les fœurs avoient des habits d'une même étoffe, & taillés fur le même
 » modele.

» Le vivre étoit frugal parmi les Anabaptiftes de Moravie. D'un autre côté le
 » travail y étoit grand & allidu. Comme ils ne connoiffoient point de fêtes, &
 » que dans le nouveau Testament ils ne trouvoient point, difoient-ils, d'ordon-
 » nance expreffé fur l'obfervation du Dimanche, la femaine entière étoit mife à pro-
 » fit. Delà les richelfes, que les *Œconomes* de chaque colonie accumuloient en
 » fícret. On n'en rendoit compte qu'au premier Chef de la Secte, car ele en avoit
 » un qui n'étoit connu que des Freres, & qu'on ne révéloit point au public. Par la
 » deftination de ce Chef, on employoit le fuperflu des colonies au profit du corps
 » entier. Souvent il arrivoit qu'on en achetoit en propre les terres mêmes qu'on
 » n'avoit tenues qu'à ferme.

» Parmi ces Anabaptiftes, les mariages n'étoient point l'ouvrage de la paffion ou
 » de l'intérêt. Le Supérieur général tenoit un registre des jeunes perfonnes des deux
 » fexes, qui étoient à marier. Ordinairement le plus âge des garçons étoit donné
 » pour mari, à tour de rôle, à la plus âgée des filles. Cependant comme il y avoit
 » quelquefois de l'incompatibilité d'humeur ou d'inclination, entre les deux perfon-
 » nes que le fort devoit unir, celle des deux parties qui refufoit de s'allier à l'autre,
 » étoit mife au dernier rang de ceux qui étoient en âge d'être pourvus. Alors on
 » attendoit que le hafard eût donné une compagnie plus fortable. Le jour des no-
 » ces étoit célébré avec peu d'appareil. Seulement l'*Œconome* augmentoit de quel-
 » ques mets le repas des nouveaux époux, & ce feul jour-là étoit pour eux un jour
 » de Fête. On les exentoit du travail; & fur le champ on leur allignoit une hut-
 » te feparée dans l'enclos, à condition que la femme fe trouveroit tous les jours à
 » fon pofte dans la falle des travaux, & que le mari fe transporterait à la campa-
 » gne ou dans les ateliers, pour s'acquitter des emplois communs.

» On doit avouer que d'abord dans les colonies prefque tous les vices furent ban-
 » nis de la fociété. Les femmes étoient d'une modéftie & d'une fidélité au-deffus
 » du foupçon. Les moindres avances criminelles de leur part, & les plus légers
 » attentats des hommes en une matière fi délicate, étoient vengés avec féverité.
 » Cependant on n'employoit guères que les armes fpirituelles, pour punir ou pour
 » prévenir les defordres. La pénitence publique & le retranchement de la coupe
 » étoient parmi eux des chatimens qu'on apprehendoit. Il eft vrai qu'on redoubloit
 » quelquefois les travaux, & qu'on exigeoit une tâche plus pénible de ceux qu'on
 » avoit furpris en des fautes légers. À l'égard des plus coupables, on les rendoit
 » au fiécle, & pour me fervir de leurs termes, on les exiloit du Paradis de deli-
 » ces, dont ils s'étoient rendus indignes par leur défobéiffance. Ce n'étoit qu'après
 » de longues épreuves & un baptême nouveau, qu'on vouloit bien les admettre une
 » féconde fois dans la colonie, dont on les avoit chaffés. S'il arrivoit que l'empor-
 » temment eût fait commettre un homicide, qu'il auroit été dangereux de laiffer
 » impuni, on avoit horreur de répandre le fang du coupable. La fuperftition avoit

» donc fait imaginer (a) un genre de supplice fort extraordinaire, mais qui n'en étoit pas moins rigoureux. C'étoit de chatouiller le criminel jusqu'à lui causer la mort, & de le faire expirer par le sentiment d'un plaisir bien funeste. Telle fut la Police, que l'Anabaptisme établit en Moravie. Pour peu qu'on soit équitable, on ne peut s'empêcher de l'admirer sur bien des chefs.

Dans cette contrariété de rapports que doit-on penser ? sinon qu'il y a beaucoup d'ignorance & beaucoup de prévention dans les descriptions des Sectes. Disons aussi qu'il y a souvent beaucoup d'impossibilité à les bien connoître, & que plus elles sont fanatiques, moins aussi on peut réduire à une certaine précision des sentimens, qui sont peut-être le fruit de quelques accès de fanatisme. Comme presque tous ces Anabaptistes, que l'Auteur Allemand fait monter à 70000. lorsqu'il écrivoit, étoient vigneron, laboureurs, jardiniers, gages, ou artisans, en sorte qu'étant soumis à des maîtres, ou à l'exercice de leurs métiers, ils ne pouvoient avoir soin de leurs enfans, d'abord après leur naissance on les leur ôtoit; & comme on l'a déjà dit, ces enfans étoient élevés secrètement dans les Ecoles, ou plutôt dans les Séminaires de la Secte.

On nous dit ensuite, (b) que les *Anabaptistes* du Palatinat différoient fort peu des *Hutériens* de Moravie; que c'étoient des gens endurcis à la fatigue, fort laborieux & peu à leur aise; ce qui n'empêchoit pas qu'ils n'entreussent assez honnêtement leur Pasteur, & qu'ils ne prissent beaucoup de soin de leurs pauvres & de leurs malades. » Ils ont en horreur, ajoute l'Auteur d'où nous tirons ce petit détail, les Anabaptistes qui (c) enseignent la divinité de J. C. Ils vivent extrêmement séparés des autres branches de l'*Anabaptisme*, & même des *Anabaptistes* de Suisse. Ils ne se marient qu'avec des personnes de leur *Congrégation*. » Le Chef qui les gouverne porte le nom d'*Ancien*; & cet Ancien, qui est en quelque manière un petit Roi, a pourtant sous lui (d) d'autres Anciens, qui président à des assemblées (e) subordonnées à toute la *Congrégation*. Dans les affaires épineuses le grand Chef assemble ceux-ci, & tient un Synode. Tous ces Anciens sont en même-tems les Pasteurs, ou les Ministres de la Secte. On compte qu'elle a douze *Collèges*, (Eglises, ou assemblées) c'est-à-dire, outre celle du Palatinat, dix en Hongrie & une en Transylvanie. Plusieurs Etats, principalement les Evangéliques, (les Protestans) les emploient volontiers, parce que ces gens-là sont extrêmement laborieux & s'occupent à toutes sortes de métiers, excepté à des machines & à des instrumens de guerre, &c. » Voilà ce qui s'offre de plus remarquable touchant les règles de discipline de ceux d'entre les anciens Anabaptistes, qui ne se sont pas soulevés contre l'autorité civile, ou qui du moins ne l'ont pas attaquée à force ouverte.

Ces anciens Anabaptistes avoient leurs mouvemens convulsifs, & une espèce d'inspiration toute semblable à celles de ces derniers tems. (f) » Lorsque l'Esprit, dit un des Peres de la Réformation Calviniste, commence de saisir ces *Anabaptistes*, leur visage se change; ils ont des mouvemens propres à effraier ceux qui les regardent; ils tombent tout à coup, comme s'ils étoient attaqués du haut mal. » Ils restent assez long-tems étendus par terre, & dans la posture d'un homme mort. Quelquefois tout le corps leur tremble avec une agitation effroyable; d'autres fois ils restent immobiles comme une souche. Sortant de l'extase, ils récitent des songes & des visions. » Un autre Auteur dit, (g) que pour se mettre en extase, ils retenoient leur haleine aussi long-tems qu'il étoit possible, &c.

On a vu les différentes manières dont on a jugé des Freres de Moravie: croiroit-on que ceux de Suisse, ces Fanatiques (b) accusés d'impureté, de rébellion & de rapine, regardés comme des boute-feux dans leur patrie, chassés, bannis, persécutés & souvent punis de mort comme tels; croiroit-on, dis-je, que ces freres de Suisse eussent dû trouver un Apologiste? Ils en trouverent un, & même un Apologiste du premier ordre, contemporain des fondateurs de l'*Anabaptisme*, & qui vivoit dans le tems que le Fanatisme étoit dans toute sa vigueur. C'est le grand

Erasme.

(a) Zeiler in *Germ. R-I.*

(b) Voyez *Ott*, ubi sup. an. 1656.

(c) On voit par là que les Sociniens ont presque toujours été confondus avec les *Anabaptistes*; & il en est à peu près de même aujourd'hui. Il se trouve beaucoup d'*Antiriminaires* & de Sociniens parmi les Anabaptistes des Provinces-Unies.

(d) *Subseniores.*

(e) *Collegiorum Praefides.*

(f) Bulling, *adversus Anabapt.* L. XI. Ch. 1.

(g) Citat. dans *Annales Anabapt.* d'Ott, an.

1525.

(h) Voyez dans *Ottii Annal. Anab.* les descriptions qu'on leur attribue.

Eras
» qu
» rir
» co
» m
» cep
» lia
» bie
Anab
de la
dans
les m
rés d
ces d
bruit
inpu
on a
lution
qu'il
pouvo
sés à
ames
peut
réflex
sur le
fin q
presq
est,
par u
refusa
s'arme
maxim
facher
obser
innov
les pl

PA
Ceux-
on a
des V
dres,
» déce
» qu'e
» ceux
» foi,
» gens
forma
de Fri
deux

(A)
quan
paucri
plurimo
emend
opinon
se fiede
nec que
Dans u
T

Erasme. « (a) Les Suillés de Zurich font, dit-il, les derniers efforts pour prouver qu'on ne doit point punir de mort les Hérétiques, & cependant ils font mourir les *Anabaptistes*, parmi lesquels il s'en trouve, qui se font véritablement convertis d'une vie très-dérégée à une manière de vivre véritablement réformée. Mais, dira-t-on, ils ont des opinions extravagantes, soit; ils n'usurpent cependant aucune Eglise; ils ne s'emparent d'aucune ville; ils ne font aucune alliance au préjudice de leurs Souverains; ils ne s'approprient ni les terres, ni le bien d'autrui. » De ce passage on peut conclure. 1. Qu'il y a apparence que les Anabaptistes séditieux n'étoient nullement approuvés de toutes les autres sociétés de la Secte. 2. Qu'excepté ces Fanatiques rebelles, le reste donnoit de bonne foi dans la réforme que l'Anabaptisme prêchoit, & ne portoit point encore à l'excès les maximes de la Secte. 3. Que ces Fanatiques ne s'étoient point encore emparés de Munster, ni n'avoient essayé de soulever la Hollande & diverses Provinces d'Allemagne. 4. Qu'en vertu des désordres causés par les séditieux, & sur les bruits publics, qui non-seulement ont pu exagérer ces désordres, mais ont même imputé de nouveaux excès aux Anabaptistes pour rendre l'Anabaptisme plus odieux, on a conclu contre toute cette Secte du particulier au général. 5. Que les révolutions de Religion avoient causé une si dangereuse fermentation dans les esprits, qu'il est fort vraisemblable que les libertins & les factieux d'alors furent ravis de pouvoir se jeter dans une Secte, qui leur fournissoit des maximes si avantageuses à l'anarchie, & à l'indépendance, & par lesquelles ils pouvoient flater les ames simples, sous prétexte de réformer l'Eglise & l'Etat. D'un autre côté on ne peut blâmer la sévérité des Puissances contre cette Secte, quand on fait seulement réflexion (b) sur l'obstination & les tergiversations de ces Sectaires en Suisse, & sur les conséquences auxquelles leur doctrine exposoit tous les Etats. Ajoutons enfin qu'en des circonstances périlleuses, les *Anabaptistes* trop rigides se rendent presque inutiles dans la plupart des Etats, par un de leurs principes favoris, qui est, que la guerre est inutile & criminelle, & qu'il ne faut défendre l'Etat que par une bonne vie & des mœurs réglées. Conformément à ce principe ils doivent refuser d'aller à la guerre, & de faire aucune fonction militaire: ils ne doivent s'armer que de patience & d'humilité. Mais pour sentir l'inconvénient de cette maxime, il ne faut que lire dans l'Histoire de la République des Juifs les suites fâcheuses, (c) que ceux-ci attirèrent sur leur Etat, pour vouloir être trop rigides observateurs du Sabbat. En un mot rien n'est plus pernicieux qu'une Secte, qui innove en même tems en fait de Religion, & qui tend à renverser les maximes les plus sages d'une politique nécessaire.

Les Memnonites, ou Anabaptistes modernes.

PASSONS à l'Anabaptisme rectifié, c'est ainsi qu'il faut regarder les *Memnonites*. Ceux-ci ne se contentent pas de désavouer le Fanatisme de ces *Anabaptistes*, dont on a parlé; ils prétendent être plus anciens. Ils sont, disent-ils, (d) les descendans des Vaudois persécutés en France & en Italie, dont une partie se retira en Flandres, & s'y établit secrètement. Outre cela, dit l'Auteur que nous citons, » on découvrit en 1500. en Flandres un grand nombre de personnes, qui, parce qu'elles condamnoient le Baptême conféré aux enfans, & ne baptisoient que ceux qui étoient en âge compétant, & après qu'ils avoient rendu raison de leur foi, reçurent le nom d'*Anabaptistes*: mais lorsque Memmo se fut joint à ces gens-là en 1536. ils furent appelés *Memnonites* » du nom de ce nouveau Réformateur, qui de Prêtre, ou Curé qu'il avoit été jusqu'alors dans la Province de Frise, où il étoit né, embrassa la Secte des Anabaptistes à la persuasion de deux *Prédicans*, dans le tems du Fanatisme de Munster. Les deux *Prédicans* aiant

(a) Miris modis urgent ne heretici trucidentur, quum ipsi Anabaptistas plebant capite, qui multo paucioribus articulis damnati sunt, & in suo sodalitate plurimos habere dicuntur, qui a perditissima vita ad emendatissimam se converterunt. Dicuntque deliram in opinionibus, nullas ecclesias aut urbes occuparunt, nec se siederibus communiaverunt adversus eum principum, nec quemquam suis divinis aut facultatibus ejecerunt. Dans un autre passage Erasme s'exprime ainsi au

sujet de ces Anabaptistes. Tamen si magno sunt ubique numero, nusquam obtinuerunt propriam ecclesiam: vite innocentia præ cæteris commendantur, sed à reliquis Sectis opprimuntur, non solum ab orthodoxis. (b) Voyez Bayle, article Anabaptistes. (c) Voyez Joseph, Antiq. Jud. l. XII. Ch. 6. (d) Voyez Apologie pour les Anabapt. par Galenus Abraham un de leurs Docteurs, Schyn, Hist. Memnonitar. &c.

trouvé à Memno un génie propre à purger la Secte de sa corruption, (a) lui adressèrent la commission de réformer. L'Anabaptisme, si défigurée par les Fanatiques. Memno travailla avec tant d'ardeur à la réforme & à la propagation de la Secte, qu'en peu de tems sa Doctrine réformée fut reçue par un grand nombre de gens en Frise, & en plusieurs autres Provinces des Pais-Bas. Les Memnonites sont persuadés que ce qui put contribuer à attirer à ce Réformateur un si grand nombre de Sectateurs, fut la douceur de son caractère. On lui doit cette justice, qu'il désavoua (b) la rébellion de Munster, & toute Secte séditieuse de son tems. Il déclara même dans un de ses écrits, » qu'il y avoit plus de différence de sentimens entre » les Munsteriens, & les autres Sectes originaires de ces Fanatiques, qu'entre les » Catholiques Romains & les Luthériens. Nous ne savons que trop, ajoute-t-il, » que le monde ne le croit pas : mais notre conscience nous rend témoignage ». On l'accuse cependant d'avoir donné le nom de Freres à ces Fanatiques de Munster : mais on répond en même tems, que ce nom ne doit pas se prendre à la rigueur, que c'est un terme qui marque la charité Chrétienne, à peu près dans le même sens que les Apôtres traïtoient de Freres les Juifs incrédules. L'Auteur que nous citons dans la note, rapporte aussi exactement qu'il le peut, les différences qui se trouvent entre la Secte & les anciens Anabaptistes.

Cette Secte des Memnonites fut troublée par des disputes velleuses, qui causèrent à la fin des divisions & même des Schismes. Un des plus considérables est celui des (c) Waterlanders. Les sentimens en quoi ils diffèrent des autres sont, (d) » qu'ils ne veulent pas qu'on excommunie personne sans lui avoir fait auparavant » des exhortations, ni ceux qui témoignent de la repentance, quelque péché qu'ils » aient commis. Ils n'admettent néanmoins qui que ce soit sans le rebaptiser, de » sorte qu'il s'est trouvé parmi eux des personnes auxquelles le Baptême a été conféré jusqu'à trois fois. Ils enseignent que J. C. n'a pas pris la chair de la Sainte Vierge, mais qu'il l'a apportée du Ciel, & qu'il est mort pour le péché originel, » & non pas pour les péchés actuels. Le même Auteur nous dit qu'en 1557. les disputes touchant l'Excommunication, lesquelles furent l'origine de ces Schismes, s'échauffèrent à un tel point, qu'on ne vit bientôt que factions des Synodes Anabaptistes de part & d'autre, ce qui, loin de diminuer le mal, ne fit que l'augmenter, & produisit d'autres querelles. Le fond de ces dissensions se réduit à ceci : (e) » deux personnes de différente Religion mariées ensemble doivent se répudier, & » il leur doit être permis de se remarier ensuite dans leur propre Religion ». La délicatesse de quelques Docteurs Anabaptistes sur cette matière ne manqua pas d'aller à l'excès. Leurs Synodes s'en mêlèrent : celui de Wisnar résidence de Memno ordonna aux maris d'abandonner leurs femmes excommuniées, & aux femmes leurs maris excommuniés. L'Orthodoxie des rigides alla bien plus loin : toute communication fut défendue entre l'excommunié & ses parens. Un autre Synode combattit cette rigueur excessive ; & cela donna lieu à des questions incidentes qui devinrent bientôt importantes, & absolument nécessaires à la foi. Memno vouloit un peu d'indulgence, & qu'on ne fournit pas trop facilement des prétextes au divorce : mais peu s'en fallut qu'il ne fût excommunié lui-même. La crainte de l'être le détermina à prendre le parti des Anabaptistes rigides.

Après la mort de Memno arrivée en 1561. le Schisme alla en augmentant, surtout entre les Anabaptistes Flamans & les Frisons ; jusques-là, dit (f) l'Historien, qu'ils regardèrent comme un crime d'avoir la moindre communication ensemble. Ces Anabaptistes Frisons formèrent ensuite un nouveau parti, qui fut un peu plus indulgent sur l'excommunication, & sur la nécessité de se séparer d'une personne excommuniée. En général il est à remarquer au sujet de cette Secte, qu'on y faisoit profession d'une sensibilité si difficile à contenter, que pour la moindre chose on sonnoit, s'il faut ainsi dire, le tocsin, & sur cela on formoit aussi-tôt un Schisme. En l'année 1586. une maison achetée par un des principaux de la Secte, mais dont l'acquisition parut frauduleuse à quelques rigides, fit naître de si grandes contestations, qu'on en vit éclore trois factions, qui commencèrent autant de Schismes. Celle qui approuvoit l'achat fut appelée la faction des acheteurs de maisons ; on

(a) Histoire des Anabap. p. 210.

(b) Non sicut Monasteriensis, neque alius seditiosa Secte, ut me calumniantur, &c. dit Memno lui-même dans Schyn. p. 152. Hist. Memnoni. V. encore Ibid. p. 225. & seq. p. 237. & seq.

(c) Mot à mot gens du pais aquatique. Le Wa-

terland est la partie la plus basse de la Hollande.

(d) Hist. des Anabap.

(e) Quot conjugatus propter diversam religionem divorcium facere licet, & cum alia persona, que in religione non dissentiat, matrimonium contrahere licet.

(f) Idem, ubi sup. p. 230.

nomm

lans p

En

de ces

Unies

les r

equiv

simpli

d'eux

est ce

lligion

évang

faite

ne po

ingén

Les

d'Orat

rent l

avoit

un Er

refusé

la for

l'anné

avoit

tions

ne lu

fin la

toujou

de la

Tou

réform

même

nerans

Dordr

qui tu

veaux

une at

à la m

Provic

ment

de N.

fenduc

mencé

condat

Un

qu'il y

fermée

Le

desque

(Vl. im

qui fo

que le

il se tr

les sub

En 16

(a) V

Lettre

Provinc

nenite,

avoit p

Chrétien

celle-l

nomma contre *acheteurs* celle qui blâmoit, & pour la troisième qui blâmoit aussi, sans pourtant se séparer absolument, elle reçut le nom de *neutre*.

En voilà autant qu'il est nécessaire pour donner quelque idée des commencemens de cette Secte, si bien établie, & même si distinguée aujourd'hui dans les Provinces-Unies des Pays-Bas, par son commerce, & par ses richesses. On l'accuse d'employer les ruses & la subtilité dans les affaires, & de savoir bien mettre en usage les équivoques, les distinctions & les restrictions sous des apparences de candeur & de simplicité, qui trompent ceux qui ne les connoissent pas : mais ne jugeons point d'eux ici avec rigueur. On peut dire au moins de cette Secte de *Memnonites*, qu'elle est celle qui pousse le plus loin la délicatesse de conscience, & les scrupules de Religion, sans perdre de vue les intérêts temporels, & que revêtue d'une modestie évangélique, qui paroît être l'esprit du vrai *Memnonite*, elle s'accoutume sans faste extérieur & sans éclat des plaisirs & des agrémens de la vie ; enfin que pour ne point scandaliser son prochain, elle les ramène à petit bruit, & les concilie assez ingénieusement avec la Religion.

Les secours d'argent que les *Memnonites* fournirent en 1572. à Guillaume I. Prince d'Orange, leur produisit un commencement de tolérance : mais les progrès en furent lents ; & on croit assez qu'une Secte sortie du sein de cet *Anabaptisme*, qui avoit causé de si grands désordres, ne pouvoit qu'être extrêmement odieuse dans un Etat. Des Villes & des Provinces, entre autres Middelbourg & la Zélande, refusèrent de la tolérer. Les Synodes sonnèrent l'allarme, & furent secourus de toute la force du bras séculier, pour empêcher l'accroissement du *Memnonisme*, qui dès l'année 1637. s'étoit non seulement formé des assemblées très-nombreuses, mais avoit même assez ouvertement occupé diverses maisons qui servoient aux dévotions du troupeau. Un Edit de 1651. qui parloit d'arrêter les progrès des Sectes, ne lui fut pas favorable : quoi qu'il en soit, le *Memnonisme* a surmonté à la fin la répugnance & la haine des Magistrats & des Synodes, quoi qu'il n'ait pas toujours tenu à ceux-ci, que les *Memnonites* n'aient été punis comme (a) déserteurs de la véritable Eglise.

Toutes les contradictions qu'ils furent obligés de souffrir de la part des Eglises réformées du pais & des Magistrats, jusques vers le milieu du dernier siècle, & même au-delà, ne les empêchèrent pas de continuer leurs divisions. Nous en donnerons seulement deux ou trois exemples. Ils assemblèrent un Synode en 1632. à Dordrecht pour travailler à se réunir, & il (b) s'y fit une espèce de traité de paix qui fut signé de 151. *Memnonites* : mais quelques années après, il s'éleva de nouveaux Schismatiques dans la Secte de *Menno*. Un certain *Weko Walles* soutint dans une assemblée de ses Freres en 1637. que Judas & tous ceux qui avoient participé à la mort de J. C. étoient sauvés, parce qu'ils avoient accompli le décret de la Providence ; & que tous les pécheurs, qui reçoivent dans ce monde, conformément aux loix établies, le châtiment de leurs crimes, sont aussi sauvés par la grace de N. S. Ce *Weko Walles* eut des Sectateurs ; mais les assemblées leur furent défendues, & pour lui il fut hanni de la Province de Groningue, où il avoit commencé la Secte. Il se retira en Frise ; & il en fut encore chassé, après avoir été condamné dans un Synode Réformé, qui se tint à Franeker en 1644.

Un autre *Memnonite* qui s'appelloit d'*Outreman*, avoit enseigné en l'année 1605. qu'il y a trois essences dans la Divinité, & que celle du Pere est si absolument renfermée dans le Ciel, qu'elle ne passe jamais cette borne.

Le *Memnonisme* a aujourd'hui deux grandes branches en Hollande, sous le nom desquelles tous les Freres sont compris ; l'une des *Waterlanders*, l'autre des *Flamans* (*Flaminghen*.) Dans ceux-ci sont renfermés les *Memnonites* Frisons & les Allemans, qui sont proprement de la Secte des anciens *Anabaptistes*, plus modérés à la vérité que leurs prédécesseurs ne le furent en Suisse & en Allemagne. Parmi ces *Flamans* il se trouve beaucoup de Sociniens. On les accuse toujours d'aimer les disputes & les subtilités, par où il s'éleve souvent des querelles & des brouilleries entre eux. (c) En 1664. l'Etat fut obligé d'interposer son autorité, pour leur défendre de disputer

(a) Voi, dans *Ouvrages divers*, de Lock, Tom. II. Lettre XVI. la maniere dont un Synode de la Province d'Overyssel persécuta un Ministre *Memnonite*, au sujet d'un petit livre que le *Memnonite* avoit publié pour la réunion de toutes les Sectes Chrétiennes. C'étoit déjà une grande hérésie que celle-là ; & malheureusement encore il y en ajouta une plus grande, qui fut de railler un peu trop librement les Pasteurs Orthodoxes de la Province.

(b) Histoire des Anabap. p. 269.

(c) On tire ceci de la Description d'Amsterdam écrite en Hollandois par Comelin, Vol. II. p. 498. de l'Edit, in Folio de 1726.

sur la Divinité de J. C. &c. On les nomme aussi *Galénites* de *Galenus* médecin, & en même tems fameux *Prédicants* de la Secte, car ces deux fonctions vont assez souvent ensemble chez les *Memnonites*. Outre ces branches du *Memnonisme*, il y a à *Amsterdam* diverses petites assemblées moins connues de *Memnonites*, qui diffèrent les unes des autres en divers points de peu d'importance. (a) Ces petites assemblées se forment sans bruit & secrètement dans quelques maisons particulières. Il y en a une que l'on appelle par sobriquet, les *crochets*, à cause que ceux qui sont de cette Secte affectent de ne point se servir d'épingles, & que leurs femmes n'emploient à leurs habillemens que des crochets.

Les disputes que les *Galénites* eurent entre eux sur la Divinité de J. C. en 1664. donnèrent naissance à une nouvelle assemblée de *Memnonites*, qui se sépara en protestant contre les opinions Sociniennes. Ceux-ci ont continué de s'assembler depuis ce tems-là dans une Eglise particulière.

Leur Doctrine, & leurs usages Religieux.

LES principaux Articles de la croiance d'une des branches des *Memnonites* sont (b) bien différens de ce que quelques Auteurs leur attribuent. Le Lecteur en jugera sur l'extrait qu'on va donner de cette croiance.

Par l'Article 1. & 3. de leur Confession de foi, ils reconnoissent la Trinité, par le 4. ils rejettent le péché originel, par le 5. & le 7. ils établissent la liberté, & le choix volontaire du bien & du mal dans l'homme, &c. par le 8. l'erreur des anciens Anabaptistes sur l'incarnation du Verbe éternel est entièrement rectifiée. L'Article 19 est conçu d'une manière assez mystique, selon l'esprit de la Secte: mais tout s'y réduit à la nécessité de connoître spirituellement J. C. Il en est de même du 21. où ils confessent la nécessité de la régénération de l'homme. Par les Articles 25. & 26. ils reconnoissent que l'Eglise Chrétienne doit avoir des Pasteurs & des Docteurs, (non Laïques) consacrés ou (destinés) expressément à l'Instruction des Peuples. L'élection de ces Pasteurs, dit l'Article 27. doit se faire par des Ministres, & par d'autres membres de l'Eglise qui leur sont adjoints, après avoir invoqué le nom de Dieu, ensuite de quoi, selon l'Article 28. les Anciens du Peuple (de l'Eglise *Memnonite*) confirment les nouveaux Pasteurs. Par le 29. ils déclarent que le Nouveau Testament est la véritable règle de Foi, & contient tout ce qui est nécessaire au salut, y ajoutant tout ce qui dans l'Ancien Testament s'accorde à cette Doctrine du Nouveau. Par le 30. ils confessent deux Sacremens. Par le 31. ils nient que les enfans soient en état d'être baptisés. Le 36. se (c) déclare positivement contre la séparation du fidèle d'avec l'infidèle dans le Mariage. Le 37. reconnoît qu'il faut obéir à la Puissance temporelle, & la respecter, &c. en ajoutant en même tems, qu'il ne doit pas être permis aux fidèles de leur Secte de l'exercer, ni d'aller à la guerre, ni d'ôter la vie à un ennemi, &c. Par le 38. ils se défendent le serment. Par le 39. ils confirment que le Mariage est indissoluble, excepté pour cause d'adultère: mais ils regardent comme un péché de se marier avec une personne infidèle.

Toute cette Confession de foi comprend 40 Articles, après lesquels l'Historien qui les rapporte fait encore remarquer à son Lecteur, qu'ils sont absolument contraires à la doctrine des *Anabaptistes* fanatiques.

Les Articles qui renferment la doctrine des *Memnonites* dans l'*Apologie* de *Galenus* pour sa Secte, sont au nombre de 103. Il y établit surtout la tolérance mutuelle & la charité Chrétienne, la suffisance de l'Ecriture, principalement du Nouveau Testament pour le salut, & le libre arbitre de l'homme. Par l'Article 25. il rejette le péché originel. Les 28. 29. 30. & 31. s'expriment de la manière suivante au sujet de la divinité de Jesus-Christ.

» Nous croions & confessons que Jesus né de la Vierge Marie, nourri à Nazareth, attaché à la Croix, est véritablement le *Christ*, le *Fils de Dieu*, qui devoit venir au Monde, auquel les Patriarches ont espéré avec joie, qu'ils ont attendu avec

(a) Quatre Figures représentent ici des *Anabaptistes* dans leurs habillemens ordinaires, & l'attitude dans laquelle est communément une *Quaqueresse* qui prédiche.

(b) Tiré de *Schyn*. Cap. VII. *Hist. Memnonit.*

(c) *Ut maritati non se jungatur, nec in operibus maritalibus se subducant, &c.*

médecin, &
 allez sou-
 il y a à
 différents
 assemblées
 Il y en a
 de cette
 emploient
 en 1664.
 ra en pro-
 ler depuis

es font (b)
 ugera sur

nité, par
 berté, &
 rreur des
 rectifiée.
 la Secte:
 en est de
 e. Par les
 Pasteurs
 instruction
 des Mi-
 avoir in-
 du Peuple
 déclarent
 ut ce qui
 s'accorde
 ar le 31.
 re positi-
 e 37. re-
 ajoutent
 'exercer,
 éfendent
 epté pour
 personne

Historien
 ent con-

e Galenus
 mutuelle
 au Testa-
 ejetter le
 au sujet

à Naza-
 ni devoit
 attendu
 avec

emmonit.
 in operibus



ANABAPTISTE D'AMSTERDAM.



QUAQUER D'AMSTERDAM.



L. J. de Bary del.

QUAQUERESSE qui preche.



A. Remon del.

ANABAPTISTE de West Friesland.

" avec
" die p
" N
" Notr
" tres
" de fo
" divin
" ment
" saint
" M
" dans
" fuffie
" Saint
" pris
" glori
" avec
" N
" nous
" pour
L'an
Législa
le, ni
verital
pitres
Châpit
precep
la Doc
d'une
contre
Le 40
clarent
nant l'
me ce
de J. C
accusé
dans l'
qui a
Les
Les fo
cérémon
ajoutée
quelqu
" qu'o
" ces,
" que
Les
c'est à
que no
enfeign
" ble
" mari
" faut
" que
" doiv
" droi
" faut
" bles
" eux.
" Apô
ses ter
" fois
" cieté
To

avec un désir ardent, qui a été figuré par la Loi en diverses manières, & prédit par les Prophètes long tems avant la venue.

« Nous estimons que cette Confession fuffit, en ce qui concerne la Personne de Notre Seigneur Jésus-Christ, sans qu'il soit précisément nécessaire au salut d'entrer plus profondément dans une exacte recherche, au sujet de sa préexistence, de son origine dans la chair, de l'union de ce qu'on nomme les deux Natures, divine & humaine, & de toutes les autres choses, sur quoi on conteste si fortement parmi les Chrétiens; puisque Jésus-Christ Notre Seigneur lui-même & ses saints Apôtres se sont contentés de cette simple Confession.

« Mais pour nous expliquer un peu plus sur cette matière, bien que nous soions dans le sentiment que cette Confession, accompagnée d'une véritable obéissance, fuffit au salut, nous croyons néanmoins que le Fils de Dieu, nommé aussi par Salut Jean le Verbe, ou Parole, n'a pas seulement commencé d'exister lorsqu'il a pris naissance de la bienheureuse Vierge Marie, mais qu'étant la splendeur de la gloire de Dieu son Père, & l'image empreinte de sa Personne, il a été dans la gloire avec Dieu son Père céleste, avant que le Monde, ce Monde visible, fut fait.

« Nous confessons aussi que Jésus-Christ Notre Seigneur, le Fils du Dieu vivant, nous a été donné pour grand Prophète, pour souverain Sacrificateur éternel, & pour Roi céleste. »

L'article 34. nous apprend que Jésus-Christ seul doit être écouté; qu'il est le seul Législateur, sans qu'on soit obligé de se soumettre à aucune décision ni de Concile, ni de Synode, ni d'aucune assemblée Ecclésiastique. Selon l'Article 35. tout le véritable Christianisme, ou la Doctrine de J. C. se trouve en abrégé dans les Chapitres 5. 6. 7. de l'Evangile selon Saint Mathieu, & dans le 6. de Saint Luc. Ces Chapitres contiennent la morale du Christianisme, & la foi que nous devons aux préceptes de J. C. qui n'est jamais qualifié que *grand Prophète* dans cet abrégé de la Doctrine Memnonite. Les Articles 36. & 37. confirment le 35. & la nécessité d'une vie sainte & conforme à cette Morale. Le 38. est contre le serment, le 39. contre la vengeance, quelle qu'elle soit, contre la guerre & la pelée du *Talon*, &c. Le 40. & le 41. en approuvant & ordonnant l'obéissance due aux Souverains, déclarent que le plus sûr est de s'abstenir de toutes charges politiques. Le 42. en donnant l'extrait des préceptes d'Erasme touchant la vie du Chrétien, la réduit, comme cet excellent homme, à une simplicité qui rend le fidèle véritable imitateur de J. C. & de ses divins préceptes. Malheureusement pour les *Memnonites*, ils sont accusés, comme la plus grande partie des autres Chrétiens, de ne les aimer que dans la spéculation. Les Articles 43. & suivans, jusqu'au 47. confirment tout ce qui a été dit sur la morale Evangelique.

Les Articles 52. & 53. sont sur le Bapême, & rejettent celui des petits enfans. Les suivans concernent la Communion; & le 57. regarde le *lavement des pieds*, cérémonie que quelques-uns parmi les Chrétiens, selon les expressions de l'Auteur, ont jointe aux deux autres; (il entend par là le Bapême & la Communion,) & par quelques-uns, il faut entendre certains *Memnonites*. « Nous croyons, ajoute l'Auteur, qu'on doit rapporter cette pratique au devoir mutuel d'humilité & de bons offices, qu'un Chrétien est obligé de rendre à un autre suivant les occasions, plutôt que d'en faire une cérémonie de l'Eglise. »

Les 59. 60. 61. 62. roulent sur la distinction de l'Eglise en visible & invisible, c'est à dire, des fideles dispersés en quelque lieu de la terre que ce soit, & sous quelque nom qu'ils se produisent aux yeux des hommes, à qui ils restent inconnus. Le 63. enseigne qu'aucune Eglise, quelle qu'elle soit, ne doit être tenue pour la véritable Eglise visible de J. C. à l'exclusion des autres; & que l'ouvrage de la reformation ne sauroit être réputé pour infallible, ni pour entrepris & exécuté par l'autorité de Dieu & de son Fils Notre Seigneur Jésus-Christ, &c. Le 64. déclare, que les Directeurs, les Ministres & les Diacres des assemblées fraternelles ne doivent pas être considérés, comme s'ils avoient au-dessus des autres freres un droit divin, & une autorité particulière; & ajoute, qu'en vertu de ce droit, il ne faut pas se persuader, qu'on doive les écouter comme des Ambassadeurs intailles de J. C. & leur obéir, comme si Dieu parloit & exhortoit les Peuples par eux. Ce caractère, continue l'Auteur, n'a été donné en propre qu'aux Saints Apôtres. De là il conclut dans l'Article 65. que l'Excommunication (ou selon ses termes, la puissance de lever les rebelles à Satan, &c.) appartenoit bien autrefois en propre aux Apôtres, mais que présentement elle n'a aucun lieu dans les Sociétés Chrétiennes divites, & qu'il n'est plus permis de passer au-delà des re-

montrances & exhortations fraternelles. Après quel si la conversion du frere ou de la seur corrompus en leur fol, leur vie ou leurs mœurs ne fuit pas, on doit leur declarer au nom de toute l'assemblée, qu'on ne peut plus entretenir avec eux la Communion & la fraternité Chrétienne, & qu'on est forcé de se separer jusqu'à une entiere conversion. On doit même les fuir à l'égard de la conversion spirituelle, pour leur donner de la honte, mais néanmoins d'une manière discrète, & nullement contraire à la charité Chrétienne.

Les Articles 66. & suivans, jusqu'au 78. concernent J. C. Il y est reconnu pour véritable Sauveur, *Sacrificateur celeste & Médiateur* qui s'est offert comme victime pour les péchés, & qui est mort pour tous les hommes, qui, outre la dignité de *Prophète & de souverain Sacrificateur*, dont il est revêtu, possède encore celle de la *Roiauté*, c'est à dire, *cette puissance divine qui lui a été donnée par le Pere*. Ces Articles renferment aussi la doctrine de la justification.

Les 79. & 80. jusqu'au 82. distinguent les Anges en bons & mauvais. A l'égard des uns & des autres, on ne s'y ecarte nullement des idées ordinaires. Révoir que ces Esprits (*) sont envoyés & établis pour le service des fideles, que l'Écriture les propose sous divers noms & degrés de Dignité, que les mauvais Anges, les Diables, ou les malices spirituelles se promènent dans les airs. Jésus-Christ domine sur les uns & les autres, de même qu'il domine sur tous les hommes, car, ajoute-t-on, comme s'il falloit prendre toujours à la lettre ce que la sainte Écriture nous dit, Dieu a donné à J. C. une jurisdiction suprême sur tous les hommes, & le Pere ne juge *présentement* personne; il a donné tout jugement au Fils. Un Indien qui prendroit ce *présentement* au pied de la lettre, comme nous faisons à leur égard, s'imagineroit qu'il s'agit ici d'un Souverain qui a abdiqué sa Couronne en faveur de son fils, qui le laisse agir & ne se mêle plus de rien.

Le 83. jusqu'au 90. traitent de l'envoi du S. Esprit dans les hommes, & de ses opérations dans les fideles. Les grâces du S. Esprit y sont distinguées en *dons glorieux*, tels qu'étoient celles qui furent accordées par le S. Esprit aux Apôtres le jour de la première Pentecote Chrétienne, & en *dons de sanctification*, qui sont les opérations universelles & ordinaires de la Grace. Entre ces deux sortes de dons, on en met d'autres qui sont communiqués *en suite d'un profond renoncement à soi-même*, & qui touchent aux limites des dons glorieux. La description de ces dons est un peu mystique, la voici. (b) Ils consistent dans l'épreuve sensible d'un saint ravissement d'amour, d'une douce inondation de joie, d'une paix profonde, d'un repos tranquille interieur, c'est à dire qui est dans le cœur, ou dans l'esprit des hommes, & ce n'est pas mal à propos que cette Grace porte le nom de *Grace sensible*, laquelle n'est proprement donnée en cette vie qu'aux amis particuliers de Dieu, & est entièrement cachée aux yeux du monde; elle te communique sur tout dans un entier renoncement à soi-même, & le plus souvent lorsqu'on est dans la souffrance pour la justice. Dire que le S. Esprit agit avec une telle force sur le cœur du vrai fidele, qu'il le detache entièrement du monde, après quel le fidele ne s'applique qu'à aimer Dieu, qu'avec ce detachment du monde, & parfaitement resigné aux ordres de Dieu, il possède une tranquillité parfaite, qu'il se réjouit dans la vertu, & qu'elle lui fait supporter les plus rudes épreuves auxquelles on est exposé en ce monde, s'exprimer, dis-je, de cette manière, cela est trop simple, & ne convient nullement à la dignité du stile Dogmatique ou Théologique. Pour donner de l'énergie aux systèmes, & marquer aux fideles la grandeur & l'excellence des Dogmes qu'ils doivent croire, on doit les leur rendre ob-

(a) Un Palen droit, conformément aux Hébreux & Chrétiens sont donc les mêmes que nos bons & nos mauvais Genies.

(b) Ce stile extraordinaire est une des choses qui préparent le plus à la dévotion extatique. Il excite cette sainte ivresse, qui n'est jamais tout d'un coup le fruit d'une consommation, dont on a parlé ci-devant, & qui fait si souvent le même effet que le jargon d'un quatrième vers, que le Cardinal de Berulle avoit inventé, du on, pour les Religieuses Carmélites, dont il étoit le Supérieur, lequel *renversa la cervelle à quelques-unes*, dit le P. Simon (S. Jorc) Tome II. Ch. 20. de la Biblioth.

Critique. Ce vers, ajoute-t-il, étoit conçu en des termes si sublimes, & si peu intelligibles, sur-tout à des filles, que ces bonnes filles ne s'égaroient ce qu'elles faisoient, ni ce qu'elles disoient. Le vers dont il s'agit étoit un Contrat de servitude, & d'abandon de soi-même entre les mains & pour l'amour de la Sainte Vierge, à l'honneur de la T. S. Trinité, de J. C. N. S. de ses liaisons naturelles, invisibles & inconnues avec la très-sainte Mere, par l'Humanité deshé & la Divinité humaine du Fils, avec la révérence & l'adoration due à la vie, & l'encensément de la Divinité en cette Humanité, & la vie & Dédication de cette Humanité en la Divinité, &c.

feurs
Christi
rité de

Les
la mu
comm
leurs p
Monsi
lins, &

Les
de bie
grés de
confir
auront
& de l

A c
A l'a
d'Amst
« comm
leur

« 1.
« les t
« autan

« 3.
« telle
« la R
« vaille

Il s'
des au
ceux de

En
la Com
fut dra

Les
aux M
remarq
me; m

Dieux
établi
prouve

à peu p
acte d'

C. &
surtout

Lorsqu
mencer
ver les

Par
me sur
chasser
dammé
précép

(a) P
(b) Qu
pratiq
exstuer

(c) Se
dans H
Clariss

(d) D
corps, c
(e) L

seurs, & les orner de mots extraordinaires, à la manière des Alchimistes & des Churlatans, qui veulent tromper les ignorans. Qui croiroit que la vertu & la vérité dussent être exposés comme l'illusion & l'erreur.

Les Articles 91. jusqu'à 97. traitent de la Providence & du règne de J. C. de la manière dont il garantit les fidèles de la puissance du monde & de ses charmes, comment il leur donne la force de résister aux efforts des hommes, de supporter leurs persécutions, & de combattre leurs propres passions. J. C. ajoute le Docteur *Memnonius*, tire ses sujets spirituels des mains de Satan & des autres Esprits malins, &c.

Les Articles 98. & 99. concernent la résurrection des morts, tant des gens de bien que des méchans, le 100. le dernier Jugement. Le 101. établit des degrés de peines, sans établir néanmoins des degrés de récompense. Les 102. & 103. confirment la doctrine de la vie éternelle, & de la parfaite félicité de ceux qui auront vécu sur la terre dans l'opprobre & le mépris, pour l'amour de la Religion & de la vertu.

A ces Confessions qu'on vient de rapporter, on doit ajouter, (a) qu'en 1710. les *Amsterramites* ou *Memnonites* du Canton de Berne déclarèrent devant le Magistrat d'Amsterdam, « 1. Qu'ils reconnoissent la puissance temporelle des Magistrats, &c. comme étant établie par ordre de Dieu, ajoutant qu'il faut prier Dieu pour eux, leur obéir, leur rendre ce qui leur est dû, &c.

« 2. Qu'il ne leur étoit pas permis de jurer ni de faire serment, mais que, selon les termes de l'Evangile, leur parole devoit être *oui* & *non*, par où ils se sentoient autant liés, que par le serment le plus solennel.

« 3. Qu'ils étoient prêts (b) de passer au Magistrat, pour obtenir sa protection, « telle même exigible selon leurs moeurs, & que pour suppléer à l'impuissance où la Religion les mettoit de prendre les armes, ils seroient tout prêts aussi de traverser à des fortifications, &c. lorsque la nécessité le demanderoit. »

Ils souhaitèrent que cette Déclaration fut enregistrée, & comme il n'est rien dit des autres articles de Foi, on ne doit pas douter qu'ils ne se soient conformés à ceux des autres *freres Memnonites*.

En 1660. les Anabaptistes Allemands (d'Alsace) souscrivirent solennellement à la Confession des Freres Flamans, (en langage du pays *Flaminghen*) telle qu'elle fut dressée en 1632 à Dordrecht par les sages freres.

Les (c) *Memnonites* de Prusse sont aussi conformés, à fort peu de chose près, aux *Memnonites* de Hollande. Leur Confession contient 18. articles, dont les plus remarquables sont le 2. où ils reconnoissent J. C. fils de Dieu, & Dieu lui-même, mais par le 4. ils déclarent qu'ils ne croient qu'un seul Dieu éternel, non trois Dieux, & une seule Divinité, ou selon le terme Latin, une seule *Deus*. Le 9. établit la (d) manducation spirituelle du corps & du sang de J. C. Le 10. approuve le lavement des pieds, jusques-là que ces *Memnonites* de Prusse le mettent à peu près de pair avec les Sacramens (le Baptême & la Cene) disant (e) que cet acte d'humilité du plus grand envers le moindre est confirmé par l'exemple de J. C. & que même il contribue à obtenir le salut éternel au fidèle. Cet usage est surtout observé à l'égard de ceux qui sont députés pour des affaires ecclésiastiques. Lorsqu'un tel député entre dans la maison de quelque frere, d'abord on doit commencer par lui donner le *baiser saint*, ou le *baiser de paix*, ensuite on doit lui laver les pieds par un esprit de charité ou d'humilité.

Par le 12. article, leur excommunication s'étend sur tous les pécheurs, & même sur les hérétiques, car, disent ils, on doit punir ces pécheurs, (f) & les chasser par la force & en vertu de la parole de Dieu. Ils se sont déjà jugés & condamnés eux-mêmes par leurs mauvaises œuvres. A cela le 13. ajoute, que selon le précepte de J. C. il faut se séparer du frere pervers, qu'on ne doit ni manger, ni

(a) *Hist. Memnonitarum*, ubi sup. p. 278. & seq. (b) *Quod parati sunt ad tribuentiam pecuniam pro protectione, & loco armorum usus, quantum possunt extruere fortificationes.*

(c) Selon le titre de leur Confession insérée dans *Hist. Memn.* ubi sup. p. 281. on les appelle *Clarici*, Clerici.

(d) Dans le Latin il y a, la *participation au corps*, & au sang de J. C.

(e) *Lavationem pedum exemplo & doctrina sua*

Christum approbati sunt, quo maxime minimo obviam ire tentatur, utque propterea in obtinenda aeternam salutem, ad quam hanc actionem maxime necessariam putarunt, imo fore insular Sacramenti habent, &c.

(f) *Protervos, proceros & carnales peccatores, imo hereticos, vi verbi divini puniendos ac expellendos judicant, &c. ad mandatum Christi necesse est ut subducamus nos ab omni fratre qui inordinate ambulat, nec cum eo comedamus, aut bibamus, &c.*

boire avec lui , ni le fréquenter , ni le recevoir chez soi , ni lui donner le saint baiser , ni même le saluer ; & tout cela par un saint principe , qui a en vue le salut du pauvre pécheur. La honte d'une telle reprobation , & cette espèce de retranchement de la société civile est , disent-ils , capable de le ramener , de le forcer de se repentir. Le moins qu'on pût attendre de cette rigoureuse excommunication seroit la régularité extérieure , & une conversion apparente : mais à cela près elle seroit peut-être plus d'hipocrites que de vrais fideles. Les articles qui concernent la Puissance civile , le serment , le Baptême des enfans , le dernier jugement , sont comme ceux des autres *Memnonites*.

Les *Memnonites* de *Hambourg* ont la même Confession de foi , que ceux qui se sont séparés , il y a plusieurs années , (a) des *Memnonites Flamans*.

Finissons cet article par l'explication des usages religieux (b) de ces *Memnonites* dans l'administration du Baptême & de l'Eucharistie. La cérémonie du Baptême se fait après le sermon. Ceux qui doivent être baptisés se rendent auprès du Ministre , (c) ou Docteur , qui descend de la chaire pour faire cette fonction. D'abord en s'adressant à eux , il leur demande s'ils veulent être baptisés ; à quoi ils répondent par une inclination du corps qui vaut un *oui*. En même tems ils se mettent à genoux ; & le Ministre fait la prière à genoux comme eux. La prière finie , celui qui fait la fonction de Lecteur ou de chantre dans l'Eglise s'avance avec un bassin plein d'eau , & suit le Ministre à mesure qu'il passe de l'un à l'autre de ces *Néophytes* , qui restent toujours à genoux. En versant de l'eau sur le sommet de la tête de chacun d'eux , il dit ces paroles : N. N. je te baptise avec de l'eau , que N. S. J. C. te baptise avec (ou par) son S. Esprit. Lorsqu'ils sont tous baptisés , le même Ministre les relève l'un après l'autre ; & après leur avoir fait à tous un compliment Chrétien sur leur entrée dans l'Eglise des fideles , il leur donne le (d) baiser de paix.

La Cène est de même administrée après le Sermon. Le Ministre prend dans un des trois corbillons , qui sont sur la table de la Communion , des pains qu'il rompt , & qu'il distribue d'abord à ses Collègues , en prononçant ces paroles ; faites ceci en mémoire de N. S. J. C. Après cette distribution , deux des Collègues se joignent à lui ; & tous trois suivis des trois Diacres , qui tiennent chacun un corbillon , ils vont de rang en rang communier tous les fideles de l'assemblée : mais la communion du pain étant finie , le Ministre qui a été le Prédicateur du jour se rend seul à la table de Communion , les autres se retirent avec les trois Diacres. Deux choses sont dignes de remarque dans cette cérémonie : l'une , que le Ministre qui est debout devant la table , demande tout haut à l'assemblée , si tout le monde a été communiqué ; & supposé que quelque fidele ne l'ait pas été , le fidele doit se lever & faire un signe. Alors le Ministre revient à lui , & le communique. L'autre , que les Communians ne mangent point le pain de la Communion immédiatement après l'avoir pris. Ils attendent que le Ministre soit de retour à la table , où le Ministre , en se communiant avec le pain après une courte prière , invite ses fideles à participer comme lui à la même Communion. Avant cette participation ils tiennent à la main , ou plient dans un mouchoir , ou mettent simplement dans la poche le pain que le Ministre leur a distribué. Le vin est distribué aux mêmes fideles , après qu'il a été béni ou consacré par le Ministre , lequel s'en communique premièrement avec ses Collègues ; ensuite quelques Diacres vont le présenter aux fideles , jusqu'à ce que toute l'assemblée soit communiquée. Une prière & le chant d'un psaume font chez eux , comme chez les autres Protestans , la clôture de cet acte religieux.

Le Davidisme.

PASSONS à cette autre branche de l'Anabaptisme qu'on appelle le *Davidisme* , parcequ'elle dut sa naissance au fameux *David George*. Ce fanatique eut en effet

(a) Voyez ci-devant.

(b) Les Figures qui se placent ici , représentent ces cérémonies.

(c) Le terme Hollandois doit proprement se rendre par celui de Docteur , ou Maître.

(d) Cet usage est généralement aboli , à cau-

se , dit-on , qu'entre les étrangers qui assistoient par curiosité à cette cérémonie du Baptême des *Memnonites* , les uns se moquoient de cette pratique , & les autres la trouvoient digne de censure & s'en scandalisoient.



e saint
vue le
de re-
le for-
muni-
à cela
es qui
ier ju-

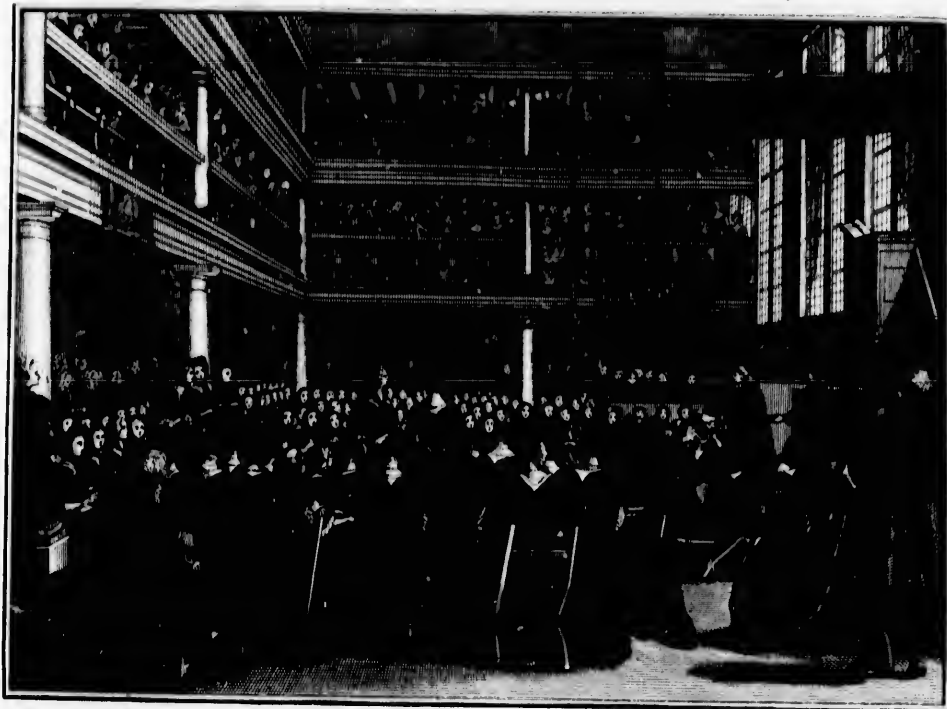
qui se

mnoni-
Bapê-
rès du
. D'a-
uoi ils
ils se
prière
avance
à l'au-
e fom-
vec de
t tous
fait à
r don-

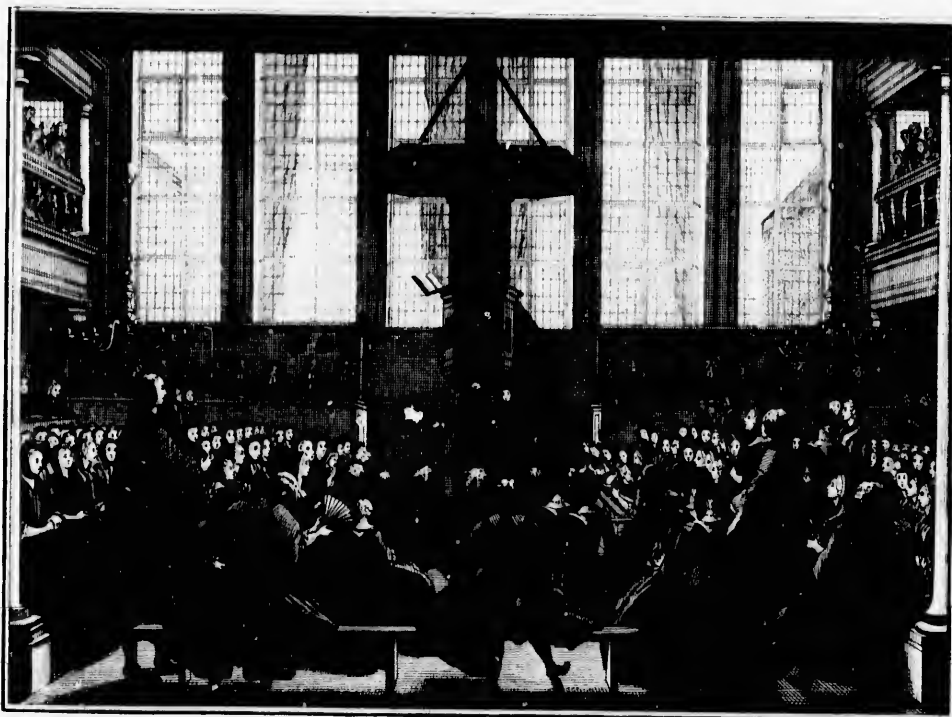
ans un
rompt,
ceci en
ment à
on, ils
ommu-
e rend
Deux
re qui
onde a
loit se
autre,
rement
où le
s fidé-
ion ils
ans la
mes fi-
munie
er aux
chant
de cet

vidif-
cut en
effet

stioient
me des
te pra-
censu-

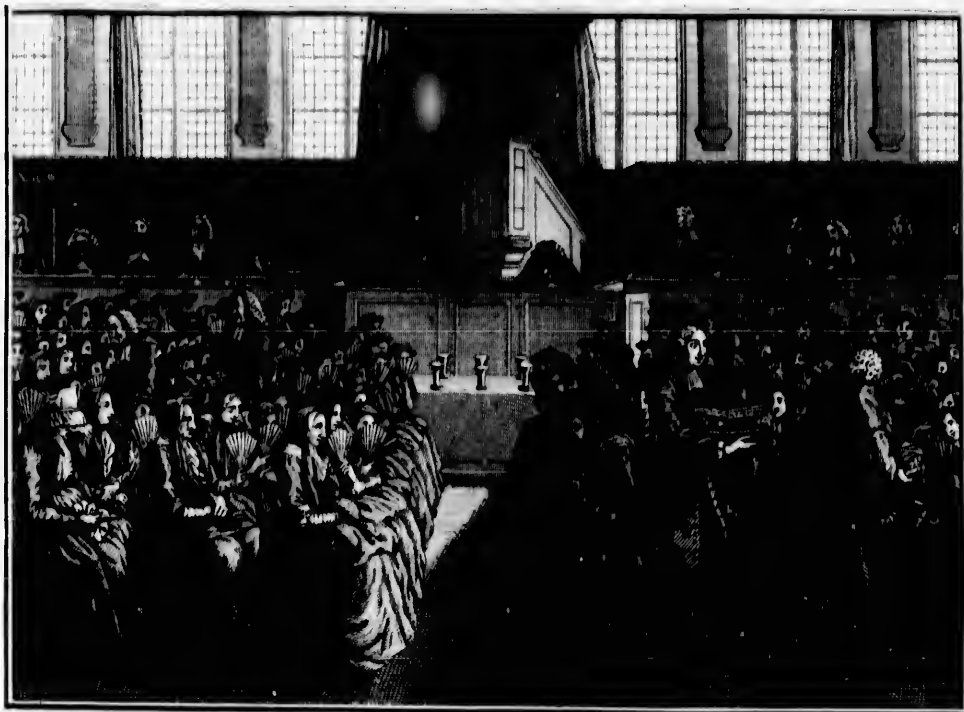


Le BAPTEME des MENNONITES.

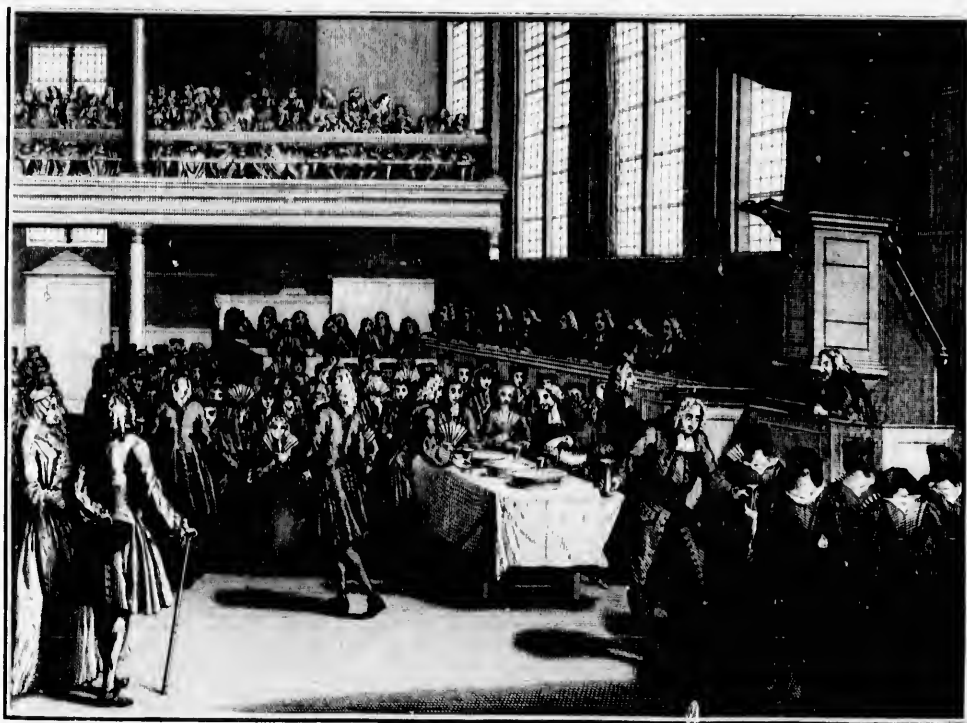


La BENEDICTION qui suit le BAPTEME.





La CENE des ANABAPTISTES premiere figure.



La CENE des ANABAPTISTES seconde figure

effet des
re , sépa
ne que n
fournira

DAVID
en faveur
Dans une
trionphe
appella d
Senat &
leur dit

Cette
exemplai
avoir la
Mais il n
faire sur
fort peu

Le bé
pas peu
Munster
David G
bloient s
là se m
freres. P
qu'on av
troverfés
une rout
contenta

Rebut
celle de
dévoués
& David
grosiroit
de faire
méditer
Il s'absti
auparava
longs &
nouveau
rouffaste
voit fav
avec un
les artic

CE F
steur cor
sit en si
» formé
» tes re
» nature
» l'hom

(*) Cat
Fam. d.
Tom

effet des sentimens assez singuliers , pour mériter de fonder une Secte particulière , séparée & distinguée du corps général des Anabaptistes. Un Auteur moderne que nous avons souvent cité (a) & qui a écrit l'histoire de cet Imposteur , nous fournira ce que nous dirons de ses aventures & de sa doctrine.

Histoire de David George.

DAVID GEORGE étoit né à Delf , & dès l'année 1528. il s'y étoit signalé en faveur de l'Anabaptisme. Cette ville professoit encore alors l'ancienne Religion. Dans une Procession solennelle où , selon la coutume de l'Eglise , on portoit en triomphe le corps de J. C. l'Entoufiaste eut l'audace d'insulter les Prêtres , qu'il appella de vains Sacrificateurs & des Ministres de l'Idolâtrie. Ensuite s'adressant au Sénat & au peuple qui suivoit le Clergé , il les exhorta à la pénitence. *Renoncez*, leur dit-il , *à de frivoles superstitions , & purifiez-vous par un Baptême nouveau.*

Cette saillie du Fanatique parut aux Magistrats de Delf digne d'une punition exemplaire. *David George* fut donc condamné à être fouetté publiquement (b) à avoir la langue percée comme un blasphémateur , & à être banni pour six ans. Mais il trouva des protecteurs qui adoucirent le châtiment , & on se contenta de faire sur ses lèvres une légère impression d'un fer chaud , qui ne lui altéra que fort peu l'usage de la parole.

Le bégaiement qui depuis cet accident resta toujours à l'Entoufiaste , ne servit pas peu à lui concilier de l'autorité dans son parti , & lorsqu'après la réduction de Munster & le renversement du Roiaume de Sion , la division se mit dans la Secte , *David George* s'étant porté pour médiateur applanit toutes les difficultés qui sembloient s'opposer à la paix. Il réunit les esprits , du moins en apparence , & parla se mit en possession d'être à jamais l'arbitre de toutes les contestations de ses frères. Par malheur , la démangeaison de devenir Auteur diminua un peu l'estime qu'on avoit conçue de lui. Il mit au jour un livre , où il traitoit des points controvertés alors entre les différens Chefs des Anabaptistes , & où il s'étoit fraié une route mitoienne , pour concilier les diverses opinions. Mais son système ne contenta personne , & fut également rejeté de tout le monde.

Rebuté de ce côté-là , il ne restoit plus d'autre ressource à *David George* , que celle de se faire lui-même Chef de parti. Les Anabaptistes de sa contrée lui étoient dévoués : ils étoient en assez grand nombre pour former une faction considérable , & *David* présuinoit assez de sa douceur & de ses talens , pour espérer qu'elle se grossiroit encore du débris des autres. Il ne restoit plus au nouveau Législateur que de faire approuver sa mission , & le fanatisme vint pour cela à son secours. Pour méditer à loisir le plan de sa nouvelle doctrine , il se fit une solitude de son logis. Il s'abstint du commerce des hommes ; ses jeûnes qu'il avoit quelquefois poussés auparavant jusqu'à passer plusieurs jours sans prendre de nourriture , devinrent plus longs & plus obstinés. L'affoiblissement du corps affoiblit sans doute l'esprit du nouveau Prophète. Quoiqu'il en soit , il est certain qu'au sortir de sa retraite l'Entoufiaste raconta des visions surprenantes , dont il prétendit que le Seigneur l'avoit favorisé. Toutes absurdes qu'elles étoient , elles furent applaudies & reçues avec une déférence parfaite , & sur sa garantie on se trouva disposé à adopter tous les articles , qu'il lui plut d'introduire de nouveau dans la Religion.

SA DOCTRINE.

CE FUT dans ces circonstances favorables , & en l'année 1538. que l'Imposteur composa un Livre sous le titre *des Oeuvres merveilleuses de Dieu* , où il réduisit en système l'autorité de sa mission. « Le Seigneur , disoit-il , a de toute éternité » formé le decret de se manifester aux hommes , & de se révéler à trois différen- » tes reprises. Certainement l'Eternel n'a perfectionné ses créatures dans l'état sur- » naturel , qu'avec succession , & dans le même ordre qu'il donne achèvement à » l'homme dans l'état naturel. De l'enfance , il est conduit par l'adolescence jusqu'à

(a) Catrou , *Hist. du Davidisme* , dans son *Hist. du* (b) *Hist. des Anabapt.* p. 35. Voyez aussi *Annal. Fanat. dans la Rel. Prot.* Tom. II. p. 215.

l'âge de maturité. Tel est l'arrangement de la Providence à l'égard du salut des hommes. L'enfance de la Religion fut, à proprement parler, du tems d'Abraham, de Moïse & des Prophètes. Son adolescence doit se compter depuis Jésus-Christ jusqu'à David George. Enfin dans la personne du nouveau Messie, la révélation de Dieu est arrivée à l'âge de perfection. La première manifestation de Dieu ne se fit que par des ombres & des figures. Dans la seconde le Seigneur s'est manifesté en chair. Dans la troisième il se révèle en esprit. Abraham fut sanctifié par la foi; les Chrétiens le sont par l'espérance, mais les Juifs ne peuvent l'être que par la charité. Ainsi, autant que les ombres & le corps cèdent à l'esprit; autant que l'âge mur l'emporte sur l'enfance & sur l'adolescence; autant que la charité est plus parfaite que la foi & que l'espérance; autant David George est préférable aux Prophètes & à Jésus-Christ.

L'Auteur continue de la sorte ce discours également impie & insensé. Je dis plus. Les vestiges de ces trois degrés différens, qui doivent perfectionner la Religion, sont aussi tirés des Livres Saints. Le Temple étoit composé du vestibule, du lieu qu'on appelloit Saint, & du Sanctuaire nommé le Saint des Saints. La Loi & les Prophètes ont servi comme de vestibule à l'entrée de l'Eternel. Jésus-Christ en est le lieu Saint; & David George doit en être regardé comme le Sanctuaire, &c. Après cela il prétend montrer qu'il a été prédit par Jésus-Christ sous les figures, du serviteur fidèle, (a) envoyé par le pere de famille dans les places publiques & à la campagne, pour allover les convies à son festin; de l'Esprit consolateur, (b) annoncé par le premier Messie; de la dernière Trompette, (c) qui doit rassembler les vivans & les morts, &c.

Le Livre des *Oeuvres merveilleuses de Dieu* ne renferma guères que le projet du Fanatique pour autoriser sa légation. Ses dogmes principaux sont semés dans la plupart des autres ouvrages qu'il publia, & dans les Lettres.

Dieu, dit-il, est une essence unique, qui ne souffre point de distinction de personnes. Ce qui a trompé jusqu'ici, c'est que la prédication des trois différentes apparitions du même Dieu, les a fait prendre pour la manifestation de trois personnes distinctes. Au tems de Moïse, le Seigneur a fait éclater sa toute-puissance. Au tems de Jésus-Christ, sa miséricorde a paru; & au tems de David George, l'ouvrage de la sanctification universelle va être accompli. L'un est le Pere, l'autre est le Fils, & le troisième le Saint-Esprit.

Jésus-Christ n'a été le modele que d'une Sainteté corporelle. Pour cela on l'appelle un Dieu revêtu de chair. Il fut appliqué à l'office servile de la Rédemption. Il accomplit cet ouvrage par sa Mort, par sa Résurrection & par son Ascension. Il étoit descendu du Ciel sans avoir de corps: il l'a perdu lorsqu'il y est remonté. On ne doit donc plus attendre, qu'il vienne juger dans la chair les vivans & les morts. Cependant son ame subsiste encore: elle est passée dans la personne de David George, & s'y est unie. C'est par ce dernier Messie, que Dieu veut être glorifié.

A la vérité, Jésus offrit son corps & son ame en sacrifice à l'Eternel: mais Dieu se contenta du corps de Jésus qu'il ancantit, & il conserva son ame qu'il glorifia. La chair du Christ fut proprement le Cheveau immolé en la place d'Isaac; & son ame fut ce fils bien-aimé, qui fut rendu à Abraham son pere. Elle a paru aux yeux des hommes, pour reparoitre une seconde fois dans la personne de David George.

Ce dernier Oint du Seigneur est le juge établi sur toute la terre: son règne n'aura point de fin. Au reste ce jugement & ce règne doivent s'entendre d'une manière spirituelle, & non pas à la lettre, comme on a toujours entendu le dernier avènement du Messie. Par la predication de David George on verra, en un bon sens, le Ciel & la terre se renouveler. Le feu de la charité purifiera les hommes, & reformera leurs mœurs. La nuée sur laquelle le juge doit être porté, n'est autre chose que la révélation de Dieu, qui doit faire sortir la lumière de l'obscurité. L'Archange qui sonnera de la Trompette, c'est David George, qui a déjà commencé à faire entendre sa voix aux hommes entevelis dans les ombres du péché. Le Ciel où il est dit que les Bienheureux seront transportés, c'est Delft, lieu fortuné où le Prophète doit régner sur la terre. Enfin tout le mystère du Jugement dernier si peu compris jusqu'à moi, n'est qu'une figure

(a) Mat. h. 24.

(b) Jean. 16.

(c) Apocal. 10.

de la
sur te
font a
Ce fo
dont
troub
Ainsi

Ce
le reg
impie
le chet
sénée,
ne l'en
étoit e
il exce
Livres
concili

Il e
pour l
signe f
Testam
voient
qu'il le
& dan
à Delft
répond
de ton
rection
bourg
grand
vidifin

Ces
de Ha
une E
Hollan
ces no
fondo
tems
plus v
duits
lande
contra

En
à tou
luit j
Fonar
persu
puiss
les pr
dans
suppli
les éc
triom
Sénat
de H
chée
de H
opini

de la domination temporelle, mais pacifique, que David George oit exercer sur tous ses élus. Pour les Anges dont il est tant parlé dans l'Écriture, ce ne sont au vrai que les inspirations vives, dont Dieu se sert pour éclairer les siens. Ce sont des qualités, & non pas des substances spirituelles. A l'égard des Démon dont on nous effraie, on doit les regarder comme les fictions d'une imagination troublée, ou tout au plus, comme les remors d'une conscience qui s'alarme. Ainsi ni les Anges, ni les Demons ne subsistent pas hors de l'honneur.

Ses Succès.

CE PLAN de Religion parut aux Libertins assez bien imaginé, les gens sensés le regardèrent comme la production d'un esprit qui s'égare : mais tout absurde & impie qu'il étoit, il trouva des approbateurs dans le parti dont l'impositeur étoit le chef. Aussi avoit-il soin de mêler à ses rêveries les maximes saintes d'une piété sensée. Personne n'exhorta plus vivement que lui à la prière & à la vigilance. On ne l'entendoit parler que d'abnégation intérieure & de circonsion du cœur. Il étoit éloquent à décrire les mouvemens & les faiblesses du vieil homme. Surtout il excelloit dans les applications ingénieuses, mais peu solides, qu'il tiroit des Livres Saints, tantôt pour donner quelque couleur à ses chimères, tantôt pour concilier du crédit à sa morale.

Il est incroyable jusqu'où alla le dévouement des Sectateurs de David George, pour la doctrine qu'il prêchoit. C'étoit une espèce d'enchantement. Sans aucun signe sensible qui les autorisât, sans aucun témoignage du Vieux & du Nouveau Testament, qu'ils regardoient également comme deux Loix abrogées, ils caprivoient aveuglément leur esprit, & le réduisoient en servitude pour croire tout ce qu'il leur annonçoit. Depuis que ses Livres furent répandus aux Pays-Bas, en Frise & dans la Basse Allemagne, on vit un nombre prodigieux de Rebaptisés accourir à Delf, pour consulter l'Oracle. Le Fanatique ne fussoit qu'à peine à rendre ses réponses. Son logis étoit plein des pressens, que les moins parfaits lui envioient de toutes parts, & de la déponille des plus parfaits qui se rangeoient sous sa direction. Pour comble de satisfaction, dans une course qu'il fit au Comté d'Oldemborg, où les Anabaptistes restes de la deroute de Munster s'étoient retirés en grand nombre, il vit ces Héros de la Secte se déclarer ouvertement pour le Davidisme, & en devenir les plus zelés partisans.

Ces heureux succès furent bien-tôt suivis de revers. A Strasbourg, les Disciples de Hofmann dont nous avons parlé au commencement de ce Chapitre, composoient une Eglise formidable. Elle étoit respectée de tous les Anabaptistes de Frise & de Hollande. David George s'y transporta, dans l'espérance de concilier à son parti ces nouveaux Rebaptisés. Mais ils méprisèrent sa doctrine, & sa mission qu'il ne fondeoit sur aucune vocation légitime, & refusèrent de se joindre à lui. En même tems les Anabaptistes Munstériens, au zèle les plus chers Disciples, devinrent ses plus violens adversaires. Les Sectateurs du nouveau Messie se trouverent donc réduits à ce petit nombre de freres, que l'impositeur avoit rassemblés d'abord en Hollande, & surtout à Delf. Une persécution suscitée par les Magistrats Catholiques contre ce reste d'Entousiasmes, acheva de les dissiper.

En effet un Ariét fut rendu par le Sénat de la Ville, par lequel on ordonnoit à tous les Sectaires dont les assemblées se faisoient de nuit, de sortir des murs dans huit jours. L'Ordonnance ajoutoit que les contrevenans seroient punis de mort. Le Fanatisme causa bien de la défobéissance dans Delf. Les Davidiens ne purent se persuader qu'une Eglise aussi sainte que la leur, autorisée par une prédication plus puissante que celle de Jesus Christ, dut être en proie à ses ennemis. Cependant les prisons se remplirent de ces aveuglés. Mais l'émulation & le faux zèle firent dans eux les effets de la foi & de la constance. On les vit courir au devant du supplice, se livrer aux Satellites sans être recherchés, & se préparer à monter sur les échafauts avec la même joie, qu'ils auroient eue d'être portés sur des chars de triomphe. La fureur de ces obstinés ne fit que hâter l'arrêt de leur supplice. Le Sénat de la Haie qui alors avoit une juridiction Souveraine sur toutes les villes de Hollande, condamna ces Sectaires à la mort. Les hommes eurent la tête tranchée, & les femmes furent noïées. La persécution s'étendit jusques sur les Eglises de Harlem, d'Amsterdam, de Leyde & de Rotterdam, qui toutes signalerent leur opiniâtreté pour le nouveau Prédicateur du règne temporel de Jesus-Christ.

Cependant le faux Messie évita lui-même le péril, qu'il laissoit courir aux autres. Errant à la campagne, & n'ayant point de demeure fixe, il prêcha en divers lieux que sa destination étoit de reformer l'univers. Des retraites solitaires où il se cachoit, il écrivit à la Cour Souveraine de Hollande une lettre, où il se donna le titre de *témoin irréfragable du Dieu des Armées*. Il exposa avec éloquence la cruauté de la persécution excitée contre ses disciples. Il pria qu'on eût moins de considération pour la cause de l'Antechrist qui regnoit à Rome, que d'égard aux aveu-tillemens du Messie, que le Seigneur venoit de susciter à Delft. *David George* avoit confié sa lettre à un disciple fidèle. Celui-ci la remit au Bourguemestre de Leyde, pour la faire tenir au Senat de la Haie. Mais le fidele Davidien fut mal récompensé de son zèle. Il fut arrêté, & condamné d'avoir la tête tranchée.

Rebuté de ce côté-là, le prétendu Prophète fit une tentative auprès du Landgrave de Hesse, qui conservoit toujours beaucoup de curiosité pour toutes les nouveautés qui commençoient d'avoir cours en matière de Religion. La lettre que le Fanatique écrivit à ce Prince, étoit pleine de cette éloquence vive qui le distingua toujours. Il y mêla les traits de la satire la plus amère à un tissu de passages de l'Écriture, qu'il savoit mettre en œuvre suivant ses desseins. Il y en joignit une autre, aussi adressée au Landgrave pour être rendue à l'Empereur Charles V. & elle n'étoit ni moins éloquente, ni moins insensée. L'inscription sur-tout avoit quelque chose de bisarre. Elle étoit conçue en ces termes. *Humble, mais sérieuse remontrance de la part du Dieu Schadai, dont il faut observer les articles, parcequ'ils contiennent des vérités éternelles*. Après un début de la sorte, le visionnaire exposoit en termes énergiques les dissensions qui partageoient alors les Eglises & les Roïumes. Il ajoutoit que le Seigneur l'avoit prédestiné, pour apporter le remède à tant de maux, & pour ramener à l'unité tous les Etats & toutes les Eglises. Il établissoit sa mission principalement sur ce passage de S. Matthieu : *Personne ne connoit le Fils, que celui auquel il a bien voulu le révéler*. Le Fanatique faisoit remarquer à l'Empereur, que le Seigneur ne s'étoit point exprimé en pluriel, & qu'il n'avoit point dit que *personne ne connoissoit le Pere, que ceux auxquels il l'avoit bien voulu révéler*. La révélation du Fils, selon l'Entouhaïste, n'avoit été promise qu'à un seul homme, & *David George* étoit ce Prophète fortuné, à qui l'Éternel avoit fait part d'une révélation si singulière. De lui seulement tous les Princes devoient apprendre à connoître le vrai Fils de Dieu.

Le Député qui porta la lettre de *David George* au Landgrave, étoit un homme de condition, nommé *George Kéiel*, qui trois ans après, par ordre de la Cour de Braban, fut mis au nombre des Martyrs de la Secte. Il présenta au Landgrave le paquet de son Maître; & ce Prince qui se faisoit une gloire d'être le protecteur de tous ceux qui s'étoient détachés de l'Eglise Romaine, reçut *Kéiel* avec bonté. Mais ses complaisances n'allèrent pas plus loin; & il se borna à offrir une retraite au nouveau Messie dans ses Etats.

Cependant la defection des principaux membres de son parti avoit réduit le Prophète à une grande indigence. Depuis long-tems il s'étoit accoutumé à vivre avec splendeur aux dépens de son troupeau. D'ailleurs l'argent qu'on lui confioit de toutes parts, lui servoit à se faire de nouveaux disciples. Il supporta donc avec beaucoup d'impatience le malheureux état de ses affaires présentes; & sur ce sujet il écrivit à ses confidens des lettres, où il repandit toute l'amertume de son cœur.

Ses plaintes eurent leur effet. Les amis du Messie persécuté s'emploierent avec zèle à lui procurer des secours. Plusieurs freres de la Secte prirent à l'égard du Prophète la conduite qu'il n'exigeoit que des plus parfaits. Ils se dépouillerent de leurs fonds, & les mirent entre ses mains. *David George* prenoit du revenu ce qu'il jugeoit à propos. Pour le reste, il en laissoit l'usage aux propriétaires; enfin il régloit la dépense d'un grand nombre de familles, qui s'étoient demises de toute propriété entre ses mains. La nouvelle abondance qui vint à propos consoler le Prophète, corrompit ses mœurs, & ne servit qu'à le décrier. Les richesses introduisirent le luxe dans sa maison. L'embarras des soins du siècle lui fit perdre cet air de recueillement, qui l'avoit si fort distingué. On ne le vit plus assidu à la prière, aimer la retraite & le silence. L'abnegation dont il tiroit autrefois tant de vanité, fut changée en une espèce de raffinement sur les plaisirs. Sa maison devint un sérail, où il cotoïoit un grand nombre de femmes sous le nom de sœurs.

Pour apaiser les clameurs qui s'élevoient de toutes parts, *David George* écrivit des apologies. Il y affecta plus que jamais cet air de suffisance, qui imposoit assez souvent au plus grand nombre. Il vouloit qu'on crût sur sa seule autorité, que bien-

tôt

tôt ce
Il all
durab
de ses
Uo
avoit
& les
fit fai
avoit
bles d
Soin
que le
qu'il s
ses pr
d'éclat
près d
quelqu
& 47
annon
très-h
tenir
grand
qu'on
conful
veler;
manife
Kéiel
tation
concil
cause
pacifié
Bacc
tificati
les ex
du Pro
aux se
George

" L
" qu'
" rejé
" ples
" torr
" vais
" part
" Vill
" Jean
" mais
" s'atr
" pein
" toier
" O
" rens
" vie
" habi
" Phil
" cieul

(a.
T

tôt tous les Princes de l'univers se réunirent, pour se soumettre à ses révélations. Il alloit encore avec confiance, que jamais on n'établirait en Allemagne d'accord durable sur les controverses de Religion, que par son ministère, & par l'acceptation de ses dogmes.

Un bruit qui se répandit en Hollande en 1540. que la Diète de Ratibonne avoit trouvé un expédient, pour concilier entr'eux les Catholiques, les Luthériens & les Sacramentaires, sembla favorable aux desirons du nouveau Prophète, & lui fit faire des réflexions. Il s'agissoit de l'*Interim*, pour l'examen duquel Charles V. avoit assemblé des deux différens partis six hommes d'une érudition connue, capables de terminer à l'amiable tous les différens.

Soit qu'en effet *David George* se fut persuadé à lui-même, à force de se le dire, que les contestations de l'Eglise n'auroient jamais de fin que par son entremise, soit qu'il s'obstinât toujours à vouloir tromper ses Sectateurs, en persévérant à soutenir ses premières rêveries, il fit une députation à Ratibonne. Afin de lui donner plus d'éclat, il choisit les plus illustres de ses partisans, pour négocier en son nom auprès des six Docteurs occupés à examiner l'*Interim*. La lettre qu'il leur adressa avoit quelque chose de bizarre. Elle commençoit par une paraphrase des Psaumes 46. & 47. *David George* s'y attribuoit sans façon tout ce que le Roi Prophète y annonce du règne de J. C. sur toute la Gentilité. Il se donne les noms de *Dieu très-haut, de Dieu terrible, de ce grand Roi qui devoit se soumettre les Peuples, & tenir toutes les Nations sous ses pieds*. Il fit un détail de ses révélations, & des grands événemens qui déjà avoient commencé à le signaler dans sa Secte. Il ajouta, qu'on ne pouvoit sans témérité décider en matière de Religion, avant que d'avoir consulté celui-là seul, qui connoit le Père, parce que le Fils a bien voulu le lui révéler; & il les supplia de le chercher, cet homme fortuné, à qui le Père avoit été manifesté par le Fils.

Ketel, le principal confident des secrets du Prophète, fut le chef de la députation. A leur arrivée à Ratibonne, les Députés apprirent que le projet de réconciliation étoit manqué; & ils en eurent de la joie. Ils s'imaginèrent que la cause de leur Maître n'étoit point encore désespérée, & que ce projet avoit d'une pacification dans l'Eglise serviroit de ressource au Davidisme. Ils s'adressèrent à *Bucer*, & lui présentèrent deux ouvrages de *David George*. L'un traitoit de la mortification parfaite, l'autre de la parfaite charité. C'étoient deux livres artificieux, où les expressions étoient tellement mesurées, qu'elles faisoient concevoir la doctrine du Prophète aux personnes initiées dans les mystères, sans paroître donner atteinte aux sentimens ordinaires. *Bucer* les lut, & les méprisa. Ainsi la députation de *David George* à la diète de Ratibonne ne produisit aucun effet.

Fin de David George, & de sa Secte.

« LE mauvais succès du Davidisme dit l'Ecrivain (1) que nous avons suivi jus-
 « qu'ici, découragea son Auteur. Lorsqu'il vit ses dogmes méprisés à Strasbourg,
 « rejetés à la Diète de Ratibonne, négligés du Landgrave de Hesse, ses disci-
 « ples persécutés en Frise, en Hollande & dans le Brabant, il céda lui-même au
 « torrent qui l'entraînoit. Il quitta le territoire de Delf, & abandonna à son mau-
 « vais sort un petit reste de ses enfans, que l'entêtement retenoit encore dans son
 « parti. Après avoir souvent changé de demeure, enfin il trouva un azile dans la
 « Ville de Bâle. Là *David George* se trouva tout d'un coup métamorphosé en
 « *Jean Van-Bruck*. C'étoit le nom d'une famille illustre distinguée dans les Pays-Bas,
 « mais tombée alors dans l'indigence. A la faveur d'un si beau nom, le Fanatique
 « s'attira quelque considération dans le Canton Suisse. Par là l'étranger obtint sans
 « peine des Lettres de naturalité dans sa nouvelle retraite, & s'y comporta en ci-
 « toien paisible.

« On peut dire que *David George* & *Van-Bruck* parurent deux hommes diffé-
 « rens. Durant son Apostolat il avoit poussé le Fanatisme jusqu'à l'impieeté. Dans sa
 « vie privée il dissimula ses sentimens, & s'accoutuma à la Religion du pays où il
 « habitoit. *David George* s'étoit donné pour le Messie, & *Van-Bruck* vécut en
 « Philosophe. Sa vie parut austère & pénitente à Delf: elle fut réglée, mais deli-
 « cieuse à Bâle. Il ne prêcha que le dépouillement & l'abnégation tandis qu'il

(1) *Caton*, ubi sup. Liv. 111.

fut Prophète ; il jouit des fruits de l'abondance lorsqu'il eut renoncé au ministère,
 Reduit à prendre de sèches précautions pour se deguiter, on ne le vit plus vêtu
 d'habits modestes comme autrefois. Sa suite & son train furent d'un grand Sei-
 gneur, & répandirent à la splendeur du nom qu'il avoit emprunté. Pour soutenir
 de si grandes dépenses, il mit à profit les donations qu'il avoit autrefois extor-
 quées de ses disciples les plus crédules. Par cet air de magnificence Van-Bruck
 fit deux chutes. Premièrement il resta long tems méconnu. Secondement par la
 crainte qu'on eut de son crédit, & par le respect que lui attirèrent ses richesses,
 il supposa silence à ceux qui pouvoient le connoître. On n'eut à Bâle que de sim-
 ples soupçons sur la métamorphose de David George en Van-Bruck.

Cependant la force de l'habitude & de l'entêtement l'emportoit par intervalles
 sur les précautions du Philosophe. De tems en tems il échappoit à Van-Bruck des
 discours contraires aux sentimens de la Secte Sacramentaire, que le Peuple pro-
 fessoit à Bâle. Souvent au sortir du Prêche, on les Ministres avoient combattu
 ses opinions sans sçavoir que l'inventeur fut si proche, on entendit Van-Bruck se
 récrier contre l'ignorance des Prédicans. Quelquefois même il osoit donner de
 rudes attelmes à la vocation & aux mœurs des Ministres Zuingliens. On dit en-
 core qu'il répandit, dans des libelles qu'il fit imprimer en secret, le mépris qu'il
 avoit conçu pour les Pasteurs Sacramentaires. L'un avoit pour titre, *Qui sont les*
vrais & les faux Prédicateurs ? On lisoit à la tête d'un autre de ces libelles *Traité*
sur la véritable Jérusalem. Il en parut un troisième de lui, qui fit plus de bruit
 que les deux premiers. Le dessein de l'Auteur étoit de montrer, que dans toutes
 les Sectes du Christianisme un étoit dépourvu de l'esprit de Dieu, & de la vocation
 nécessaire pour le ministère de la parole.

Au milieu des travaux littéraires qui occupent *Van-Bruck*, il ne négligea pas
 le soin de ses affaires domestiques. Sa principale application fut d'assurer à sa fa-
 mille les grands biens, dont la simplicité de ses Sectateurs l'avoit fait depositaire.
 Il ne les prodigua pas, il les augmenta même ; mais il s'en servit, pour s'ajuster
 au plan de vie commode & tranquille qu'il s'étoit formé. Si on en croit un de
 ses amis, personne ne représenta mieux Platon & Sénèque. Au milieu les deli-
 ces & de l'abondance, il assésa toujours les dehors de la plus austère sagesse.
Van-Bruck superbement meublé, & couché mollement, ne sortoit du lit que fort
 tard. Le prétexte d'un si long repos étoit ses infirmités. Dès l'âge le plus ten-
 dre, *David George* s'étoit plaint d'une secherette de cerveau qui, disoit-il, lui
 faisoit passer de longues nuits sans goûter le sommeil. Il est plus vrai, qu'une
 autre raison dont il ne fit confidence qu'à peu d'amis, troublait encore son re-
 pos. Comme il étoit extrêmement capricieux dans ses amours, il changeoit sou-
 vent d'inclination. Aussi tôt qu'une passion s'étoit emparée de son cœur, la jalousie
 & le desespoir l'agitoient sans relâche, & travertoient son sommeil.

A son levé on lui tenoit un confonmé prêt. C'étoit pour réparer les forces
 du Prophète, diminuées par les inquietudes de la nuit. Tandis qu'on habilloit
Van-Bruck, ses enfans étoient conduits à leur pere. Celui-ci prenoit le ton d'un
 Patriarche, les instruisoit à la crainte du Seigneur, les exhortoit à la prière, &
 les accoutumoit à des exercices de piété conformes à ses préjuges. *Van-Bruck* eur
 l'avantage d'être un heureux pere, & ses enfans furent des enfans dociles. L'étude
 occupoit les premières heures de sa journée. Ensuite, du cabinet il passoit dans
 un jardin agréable. Sur le midi on lui servoit un repas délicat. Le Prophète de-
 meuroit deux heures à table, & s'entretenoit alors avec ses amis de Religion ou
 de doctrine. Quoique sa table fut bien servie, il mangeoit peu ; mais il buvoit
 abondamment. Un livre de Poésie l'occupoit au sortir du repas, & par une lecture
 amusante il se procuroit un léger sommeil, qui dissipoit les fumées du vin qu'il
 avoit pris. Alors sa tête étoit capable de soutenir une étude sérieuse, de com-
 poser des ouvrages, ou de méditer sur les saints Livres. Il donnoit le reste du
 jour à la promenade ou à l'agriculture ; car il se plaisoit à cultiver de ses mains
 les fleurs & les fruits de son jardin. Quelquefois par délassément il prenoit le
 pinceau ; & comme il sçavoit peindre sur le verre, il aimoit à y représenter les
 vues & les passages de la belle maison de campagne, qu'il avoit achetée au voi-
 sinage de la Ville. Souvent même on le voioit jouer à de petits jeux, & plus ils
 étoient puériles, plus il y prenoit de divertissement. Il ne recherchoit gueres que
 la compagnie des gens de Lettres. Tous ceux qui excelloient dans les Arts avoient
 part à sa confidence. Du reste on le voioit sérieux & recueilli au tems de la prie-
 re. Sa methode de composer des livres, étoit de dicter ce qu'il s'étoit rendu pro-

» pre
 » fore
 » Gen
 » vité
 » M
 » men
 » ley
 » ble
 » rhu
 » tor
 » péra
 » mal
 » men
 » ta
 » enle
 » ale
 » lul
 » nics
 » lul
 » remp
 » te,
 » D
 » que
 » en c
 » cend
 » Elu
 » mais
 » talre
 » lit r
 » trois
 » pue
 » de f

L E
 pe
 qu'en
 remar
 qui les
 tradé
 me en
 tion pa

L r v
 Sede à
 Ils (c)

(a) Q
 (b) L
 mettre e
 cordomi

» pre par la méditation. Pour aider sa mémoire, il dérivait ses remarques. Enfin à
 » force d'écrire, il en avoit acquis une grande facilité. On convient que *David*
 » *George* étoit né avec un esprit supérieur, mais que des vices d'intérêt & de van-
 » nité le tournèrent du côté du Fanatisme & de l'irreligion.

» Malgré le soin que le Prophète eut toujours de sa santé, ses infirmités aug-
 » mentèrent avec l'âge, & dans la suite elles devinrent plus fortes que la nature &
 » les remèdes. De tout tems il avoit eu l'estomac foible; mais un breuvage agréa-
 » ble qu'il reçut d'un ami, & dont il prit avec excès, acheva de l'affoiblir. Un
 » rhumatisme fit sentir des douleurs aiguës à Van-Bruck, & la fièvre lui fut bien-
 » tôt causée par la violence de la douleur. Tandis qu'il languit ainsi entre l'es-
 » pérance de la vie & la crainte de la mort, on vint dire inconsiderément au
 » malade que sa femme venoit d'explorer. Cette nouvelle fit cesser pour un mo-
 » ment le transport qu'il commençoit d'avoir au cerveau, & son chagrin augmen-
 » ta considerablement sa fièvre. Enfin le 25. d'Août de l'année 1556. la mort
 » enleva à la terre un des Fanatiques les plus contagieux & les plus impies, qui
 » ait infecté les Eglises. Pendant les intervalles de sa son qu'une maladie aiguë
 » lui laissa, il fit paroître un affreux désespoir de quitter la vie. Dans ces der-
 » niers instans, les menaces que quelques-uns de ses amis revenus de ses erreurs
 » lui avoient faites, qu'il péroit misérablement, lui revinrent à l'esprit, & le
 » remplirent de terreur. Ainsi vécut dans les délices d'une vie molle un Prophète,
 » qui se vantoit d'avoir ajouté de la perfection à la morale de Jésus-Christ.

» *David George* n'eut pas le plaisir de voir sa Secte lui survivre; elle étoit pres-
 » que éteinte au tems qu'il mourut. Il est vrai que ses enfans & ses domestiques
 » en conservèrent à Bâle quelques restes, & qu'ils s'efforcèrent de la ranimer des
 » cendres de leur pere & de leur maître. Ils se firent appeler par excellence *les*
 » *Elus de la maison* de *David*. Leur Eglise domestique prit quelques accroissemens;
 » mais les impléres de la famille fanatique furent bien-tôt déserées par le Secre-
 » taire de Van-Bruck aux Magistrats du Canton. Un Edit plein de justice abo-
 » lit tous les monumens du Davidisme. Les os de *David George* furent déterrés
 » trois ans après sa mort, & condamnés au feu. Ainsi la branche la plus corrom-
 » pue de l'Anabaptisme fut contumée dans le même bucher, qui fit périr les restes
 » de son Auteur. »

CHAPITRE II.

De la Religion des Quaquers.

LE nouveau genre de Fanatiques dont nous allons parler dans ce Chapitre, peut être regardé comme une branche de l'Anabaptisme. Mais on peut dire qu'entre plusieurs principes qui leur sont communs, comme il sera facile de le remarquer, les *Quaquers* ou *Trembleurs* ont ajouté de nouvelles erreurs à la Secte qui les a produits, & que plus ils se sont éloignés de la source, plus ils ont contracté d'impureté. Le *Quaquérisme* a ceci de particulier, qu'il a réduit le Fanatisme en principes, & que par la voie du raisonnement il a voulu établir l'inspiration particulière pour la seule règle de notre foi.

Histoire du Quaquérisme.

LES (a) *Quaquers*, que l'on appelle aussi *Trembleurs*, doivent l'origine de leur Secte à *George Fox*; & on la fixe communément (b) à l'année 1649. ou 1650. Ils (c) s'attribuent le nom d'*Evangeliques* & d'*Apostoliques*, parce qu'ils se croient

(a) *Quake* signifie trembler.

(b) L'Auteur des *Lettres sur les Anglois* y croit la mettre en 1641. *Fox* n'étoit alors qu'un garçon condamnier, à peine connu hors de sa boutique.

(c) C'est *Croesus* qui parle ainsi; mais il me semble que ce qu'il dit en cette occasion ne s'accorde pas exactement avec ce que les Auteurs Anglois nous ont rapporté de la Doctrine des *Quaquers*.

les plus parfaits de tous les Chrétiens, & les plus conformes à J. C. & à ses Apôtres, en vertu du témoignage intérieur de l'Esprit. Ils prétendent suivre à la lettre les préceptes & la morale de l'Evangile, par la direction de la *lumière intérieure* (a) qui est leur règle, & le guide de leurs actions, il n'a pas tenu à eux que toute la Société civile n'ait été changée selon leur système. Cette *lumière intérieure* étant, suivant les *Quakers*, J. C. lui-même, il seroit peut-être permis de dire d'eux & de leur Doctrine, comme un bel esprit de nos jours, " que les " *Quakers* d'attent depuis J. C. "

Fox, Patriarche, Apôtre, ou Docteur du *Quakerisme*, a été, disent les *Quakers*, suscitateur de l'Esprit de Dieu pour rendre l'innocence & la pureté au Christianisme, & (b) allumer le flambeau de la Religion. C'est par lui que la véritable parole de Dieu a succédé à la corruption, qui avoit obscurci le Christianisme par une longue suite d'apostasie; c'est à dire pendant près de seize siècles. Ce *Fox* naquit en 1624. dans le Comté de Leicester. (c) On dit de lui, que dès son enfance il étoit fort particulier, d'une humeur sombre & mélancolique, & qu'il se plaisoit à être seul, qu'il ne jouoit point comme les enfans de son âge, & qu'il méprisoit tous les amusemens de l'enfance; qu'avec cela il étoit rêveur & taciturne. Qui pourroit s'empêcher de reconnoître dans ces qualités des préliminaires du fanatisme, ou du moins les conditions nécessaires pour y parvenir? J'ose dire aussi que souvent ces qualités peuvent aider à faire les deux extrêmes, le fanatisme & le (d) Saint. Dans *Fox* elles firent l'un, (e) & manquèrent l'autre. Les *Quakers* ajoutent, que dans le feu de la première jeunesse les mœurs de *Fox* furent toujours irréprochables, & sa vertu exemplaire; que sa piété l'étoit à un point, qu'elle le portoit à se recueillir sans cesse; mais dans ce recueillement il s'exerçoit à méditer tristement sur la parole de Dieu, tandis que les jeunes gens de son âge ne s'appliquoient qu'au plaisir & à la vanité. Ce fut ainsi que, pour nous servir de l'expression de l'Auteur des *Lettres* qu'on a citées, *Fox* avant l'âge de vingt cinq ans, se trouva un homme *saintement fou*. Cependant cet homme sçavoit à peine lire & écrire; il s'enonçoit pesamment, & parloit fort mal sa propre Langue; il n'avoit aucune lecture de science, (f) ainsi il étoit bien éloigné d'avoir fait divers livres qu'on a voulu lui attribuer, & qui ont paru sous son nom, tant en Latin, qu'en Anglois.

Tels furent les talens qui firent de *Fox* garçon cordonnier, l'Apôtre d'une Secte; mais il se passa quelque tems avant que sa Mission devint publique. Cependant il se voloit tous les jours réduit à ne pouvoir mettre que quelques momens à profit; car tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de méditer & d'étudier l'Ecriture à la dérobée, dans les intervalles que lui laissoit son métier. Il n'avoit dans ces distractions d'autre secours pour se l'expliquer, que ces fantaisies qu'il eut dans la suite l'adresse de travestir en lumière surnaturelle & divine, comme on le verra bien-tôt. On dit de lui, que dans ses longues & continuelles meditations il avoit si bien appris la Bible par cœur, que tous ses discours n'étoient que des centons composés des passages & des propres termes de l'Ecriture; en sorte, ajoute-t-on, que si la Bible se fût perdue, on auroit pu la retrouver dans la mémoire de *Fox*. Quoiqu'il en soit, jusqu'à l'âge de dix-neuf ans son Apostolat ne s'étendit pas hors de la boutique; & il n'eut pour auditeurs que les compagnons cordonniers, qui se moquoient de ses exhortations, & paioient souvent de mépris ses remontrances.

Fox rebuté se retiroit en gémissant de la perversité de ses camarades, & s'en alloit méditer tristement à son ordinaire dans quelque endroit écarté de la maison. Un jour qu'il se promenoit seul à la campagne, rêvant à sa manière sur les desordres des hommes, & sur les moyens de les réformer pour la gloire de Dieu

&c

(a) Ceel est tiré des Auteurs Anglois.

(b) Ces expressions, suivant *Crocius* & autres, se trouvent répandues dans les écrits des *Quakers*.

(c) *Crocius*, L. 1. *Histor. Quaker.*

(d) Il ne faut pas prendre ici le terme de *Saint* à la rigueur. On sçait assez qu'il y a plusieurs sortes de Saints.

(e) Selon nos idées; car selon celle des *Quakers*, *Fox* fut un saint homme, & un véritable

Apôtre. Rien n'est moins compliqué que le caractère qui doit faire un véritable Saint; mais il y a long tems que l'attirail de la sainteté a rendu cette idée fort équivoque. Outre cela elle le devient par les préjugés de parti: mais si on se conformoit à celle que l'Evangile présente aux hommes, la sainteté seroit si marquée, qu'il seroit impossible de la méconnoître.

(f) *Crocius*, ubi sup. L. 1. p. 20.

& po
ou plu
Quaker
l'esprit
puis l
ne re
la r
vérita
la rec
état
de co
tre, &
de s
S' on
clarée
de la
l'Auto
gnolt
" le p
" esp
teur a
trouve
concl
prit.
me
sous
les va
Orach
Fox
litude
l'inter
ment
preff
mélan
plu
lie de
artific
ici un
& sou
système
études
tout à
& de
rien.

(d) S
I. *Hist*
noble,
une p
& les
qu'on
Ciel. C
com
paroles
che. U
pres de
(b) S
divers
(c) U
(d) S
sçait
et d'esp
ubi lo
(e)
anima

T

& pour leur sèlèté temporelle & spirituelle, il crut entendre une voix divine, ou plutôt il sentit en lui-même un de ces mouvemens subtils, qui, (a) selon les *Quakers*, sont l'effet du S. Esprit. Cette voix prétendue, ou ce mouvement de l'esprit de Dieu, après lui avoir représenté l'extrême corruption de l'homme, depuis son enfance jusqu'à la dernière vieillesse, où, pour tout retour à Dieu, il ne reste que des sens ençans & une seconde enfance, l'exhortoit à vivre dans la retraite, & à se séparer pour jamais de la corruption générale. Ce fut là le véritable commencement de la vocation de *Fox*; depuis cette exhortation céleste, sa retraite fut encore plus grande qu'auparavant. Il fit une nouvelle revue de son état, & y trouvant encore du superflu, il le retrancha, & n'exerça plus le métier de cordonnier qu'autant qu'il en avoit besoin pour vivre. Il alloit de côté & d'autre, & ne craignoit pas de disputer contre les Théologiens & les Ministres, guidé seulement par cette prétendue Voix divine, qui (b) parle intérieurement au cœur & entraîne l'homme. Il est à remarquer que dans le temps de cette inspiration déclarée, (c) la mélancolie de *Fox* avoit considérablement augmenté, & pour juger de la violence de cette mélancolie, il suffit de rapporter les propres paroles de l'Auteur, qui a écrit en Latin l'Histoire des *Quakers*. (d) Il dit que *Fox* se plaignoit, « que Satan le tourmentoit sans relâche, que cet Esprit malin le tenoit & le persécutoit avec une telle violence, qu'il se trouvoit quelquefois dans une espèce de désespoir qui lui faisoit préférer la mort à la vie ». Le même Auteur ajoute, qu'il se plaignoit aux Ministres des attaques de Satan, & qu'il s'en trouvoit parmi eux (e) qui disoient avec raison, qu'il falloit le traiter en hypocondriaque, c'est-à-dire, appliquer au corps des remèdes capables de guérir l'esprit. Mais laissons les petits détails qu'on nous fait de la mélancolie de cet homme; personne n'ignore les effets d'un mal, qui a donné à toutes les Nations des fous & des visionnaires, & que prouveroient-ils de plus ces détails, sinon (f) que les vapeurs de la rare & des hypocondriaques ont été souvent métamorphosées en Oracles, en prédictions & en apparitions.

Fox, qui n'étoit encore qu'un fanatique contemplatif dans la retraite & la solitude, où il n'avoit d'autre compagnon que la Bible, ni d'autre maître pour l'interpréter que sa direction intérieure, reçut donc enfin pour fruit du recueillement (g) des visions, des inspirations, des infommes toutes divines, de saintes pressentimens, quelques prétendues prophéties. Ces tristes accompagnemens de la mélancolie le firent connoître, & furent capables de lui attirer en peu de tems plusieurs milliers de Sectateurs; mais afin qu'on ne s'imagine pas que la mélancolie de ce visionnaire & ignorant cordonnier a été dépourvue de cette simplicité artificieuse qui a si souvent trompé les peuples, on doit remarquer, que ce fut icl une mélancolie réfléchie pendant (h) trois ans, une mélancolie littéraire, & soutenue des dispositions naturelles. *Fox* érudit, médita son plan, forma son système, & le corrigea. Les trois années qu'il y employa se peuvent appeler les *études Académiques*, on le cours de Théologie de ce garçon cordonnier, qui estoit tout-à-fait de l'ère, des qu'il se vit un grand nombre de disciples, d'auditeurs & de sectateurs, au milieu desquels on étoit allé, qu'il ne pouvoit manquer de rien.

(a) Selon les anciens *Quakers*, dit *Crocius*, l. I. *Hist. Quib.* p. 24. tout mouvement extraordinaire, tout état qui porte l'esprit au bien après une prière de méditation, est l'effet du S. Esprit, & les discours qui suivent de tels mouvemens sont autant de voix célestes, autant d'Oracles venus du Ciel. C'est pourquoy, ajoute-t-il, ces *Quakers* començoient hardiment leurs discours par ces paroles, *Deus*, ou le *Saint Esprit* parle par ma bouche. Les Anabaptistes Fanatiques parlèrent à peu près de même.

(b) Expressions figuratives, qui se trouvent dans divers écrits des *Quakers*.

(c) *Ubi sup.* p. 23. *Hist. Quaker.* l. I.

(d) *Quoribus Voxus, se hinc ut a commissione maxime agnoscitur & reatibus Satana cruciari penè ad desolationem, ut in resolutione vitam preferret.* ubi sup.

(e) *Quoniam qui cum careret corpori, aique atque animus medi-tationi adhaerentem esse.* ubi sup.

(f) La plus grande partie des visions, des extases, des inspirations, des possessions, &c. tant anciennes que modernes, si elles pouvoient être examinées & vérifiées sur le tempérament, ne se trouveroient peut-être plus que des productions de mélancolie. Cette mélancolie diffère, à la vérité, selon les tempéramens. Elle conduit pas toujours à un trouble fanatique. Mais les uns, elle est ce que les Espagnols appellent le *bain du Diable*. Dans les autres, elle est le *dyonéus tyde*, l'affection hystérique des Grecs, c'est-à-dire, une certaine disposition qui rend propre à de grands dessein, & les fait exécuter noblement & avec adresse.

(g) Volez *Crocius, Hist. Quaker.* ubi sup. l. I. p. 30. & 31.

(h) Volez *Crocius*, l. I. p. 31. *mansit Foxus in hac statu prope triennium, quod tempus et velut curriculum Academicum existit, &c.*

Cet homme imposoit par sa modestie apparente, & par sa sobriété. Il étoit vêtu de cuir depuis la tête jusqu'aux pieds; & dans cet état il s'en alloit déclamant de lieu en lieu contre l'Eglise & le Clergé, avec d'autres Fanatiques ses émiliaires ou ses collègues. Ils ne parloient que d'établir un système de Religion tout nouveau, de fonder une Eglise toute nouvelle. Fox, comme séditieux, fut mis en prison à Nottingham en 1649. à l'âge de vingt-cinq ans; & c'est-là l'époque véritable du *Quaquerisme*; époque marquée de la guérison d'une femme prétendue démoniaque, & de quelques autres miracles de même espèce, qui grossirent le parti des Fanatiques, & firent illusion, (a) nous dit-on, à beaucoup d'honnêtes gens fort opposés en apparence au caractère de fanatique: mais comme le dit spirituellement l'Auteur des *Lettres sur les Anglois*, l'entousiasme est une maladie qui se gagne. Fox sorti de prison à Nottingham continua de prêcher en d'autres endroits, où ses extravagances & sa hardiesse à interrompre les Ministres dans leurs Sermons le firent maltraiter du peuple. A Darby, il fut enfermé six mois dans une maison de correction; & quand on l'en tira pour subir l'interrogatoire devant *Jeremie Bonnet*, le Juge de Paix, il s'attira à lui & à ses disciples le nom de *Quakers* ou *Trembleurs*, à cause qu'il répétoit fréquemment dans ses réponses & dans ses exhortations, qu'il falloit *trembler* à la parole de Dieu: mais dans la suite cette Secte s'est fait honneur d'un nom, qui n'avoit été donné à ses fondateurs que pour les rendre ridicules.

Ce ne fut pas seulement à *Darby* que les faillies du fanatisme de Fox furent mal paicées: ses (b) incivilités selon le monde, ses tutoiements, ses avis donnés de la part du Ciel, & tous ses autres excès y avoient été punis de la prison & du fouet. Ailleurs ils le furent du pilori, & par d'autres peines aussi ignominieuses. Il fut battu presque à mort en plusieurs endroits: mais il recevoit tous ces affronts conformément au précepte littéral de l'Evangile, demandant à ses Juges la répétition du châtement, tendant la joue à ceux qui l'avoient soufflée, & le dos à ceux qui l'avoient fouetté de verges. Souvent aussi la populace se faisoit elle-même justice de ses écarts; & il manqua plus d'une fois d'être lapidé, & de périr sous le bâton: mais il pouvoit se consoler de ces *afflictions temporelles*, voiant croître tous les jours le nombre de ses Sectateurs, entre lesquels on remarque une certaine *Elizabeth Hoton*, comme la première femme qui osât prêcher en public. Après celle-là une autre, qui avoit été la femme d'un nommé *Fell* converti au *Quaquerisme* par Fox, & qui après la mort de ce *Fell* épousa l'Apôtre des *Quakers*, se mit aussi à prêcher publiquement.

La réputation de Fox, & les progrès de sa Secte parvinrent bientôt jusqu'à *Cromwell*, qui, dit-on, méprisa d'abord & les *Quakers* & leurs principes; car à quoi pouvoit servir dans l'Etat une Secte qui prêchoit la *patience littérale* de l'Evangile, qui s'offroit aux injures & aux outrages, & où les gens affectoient de se laisser battre pour l'amour de Dieu? Cependant ce même *Cromwell* cessa de mépriser le *Quaquerisme*, quand il vit la rapidité avec laquelle il s'étendoit par tout le Roiaume. Il sollicita (c) ces Entousiasmes, il leur offrit de l'argent pour les gagner, & ne trouva (d) chez eux qu'une *incorruptibilité* vraiment digne de l'Evangile, laquelle le força de (e) louer ces gens de nouvelle espèce, qu'il ne pouvoit s'attacher ni par des présents, ni par des bienfaits, lui qui jusques-là pouvoit se vanter d'avoir gagné toutes sortes de partis par ces moyens.

Enfin en 1658. la Secte s'étoit tellement multipliée, qu'elle crut devoir tenir une assemblée générale dans le Comté de *Bedford*, chez un de ses principaux Chefs. Cette convocation dura trois jours: trois ans auparavant la Secte avoit pénétré en *Irlande*; & presque dans le même tems un Millionnaire boucher la fit connoître en *Ecosse*. Fox lui-même voulut y aller, & fut d'abord assez mal reçu.

(a) Voyez en quelques exemples dans *Crocius*, ubi sup. Il est au reste à remarquer, que cet Auteur est extrêmement diffus & peu méthodique; que souvent il parle plutôt en déclamateur de Collège qu'en Historien; & qu'au moien de son verbiage, on a souvent de la peine à démêler s'il parle pour, ou contre les *Quakers*.

(b) Il se présentoit devant ses Juges sans les saluer, & sans ôter son bonnet.

(c) Fox reçut en particulier beaucoup d'honneur de *Cromwell*, qui tâcha de le gagner par des

carell-s. V. *Crocius*, ubi sup. l. I. p. 75.

(d) Selon *Mylord Clarendon*, Tom. VI. de son *Histoire de la Rébellion & des Guerres Civiles d'Angleterre*, p. 47; ils furent toujours les ennemis irréconciliables de *Cromwell*.

(e) *Crocius* ubi sup. L'Auteur des *Lettres philosophiques sur les Anglois*, &c. n'a pas jugé à propos de rapporter ces paroles de *Cromwell*, & il leur a substitué ce qui suit. Cette Religion est la seule contre laquelle je n'ai pu prévaloir avec des guinées.

(a) Il
me. C
dont i
ce, &
comm
fondé
bienfé
qu'ils
sancti
qu'ils
fois au
tion,
prières
les Ep
pre da
toient
& les
dicule
parce

Quaquerisme
rendre
exemp
l'entou
de son
J. C.
ne s'es
ment t
querism
contre

Les
Trone
étoient
& dan
loient
pas tar
les int.

monde,
Il y eu
& plus
de fe
tribuer
pour e
qu'il p
Profell
l'Amér
aussi q
du *Qu*
dresser
à resse
semblo
vitude.

Le
(i) leu

(a) C
(b) I
(c) J
Apostolo
aussi p.
ves & d
(d) C
(e) O
sup. ver

(a) Il s'en venge pieusement, en décriant autant qu'il put les Presbytériens de ce Roiaume. Cependant il ne traitoit guères mieux les Episcopaux & les autres Protestans, dont il censuroit continuellement la doctrine & la discipline, avec cette véhémence, & s'il faut ainsi dire, cet emportement d'esprit, qui avoit si bien marqué le commencement de son fanatisme; à (b) quoi si on ajoute la hardiesse des décisions fondées sur l'inspiration, le mépris continuel que les *Quakers* affectoient pour les bien-séances & les usages tant civils que Religieux, & la distinction présomptueuse qu'ils mettoient entre leur Secte & les autres Religions, distinction fondée sur une sanctification qu'ils n'attribuoient qu'à leur Secte, on ne sera nullement surpris, qu'ils aient été traités quelquefois comme des perturbateurs de l'Etat, & quelque fois aussi comme des fous dignes des petites maisons. Par cette prétendue inspiration, & sous prétexte d'imiter (c) J. C. & ses Apôtres, ils déclamoient contre les prières & les autres exercices de dévotion des Anglicans; ils inveçoient contre les Eglises & les Ministres. S'ils avoient assez de patience pour ne les pas interrompre dans leurs Sermons, ils ne manquoient pas de les réputer ensuite; & ils ajoutoient même l'insulte à ces réfutations sans ordre & sans liaison. Le petit peuple & les femmes de la Secte enchérissoient en cette occasion sur les autres, par le ridicule qu'ils donnoient aux Communions Protestantes; & cela n'est pas surprenant, parce que l'ignorance n'a souvent d'autre ressource que la raillerie. Ceux que les *Quakers* insultoient de cette manière grossirent à leur tour les objets, & pour les rendre plus odieux, les accusèrent de libertinage & d'impieeté; (d) comme, par exemple, d'écumer & de s'enfler avec des mouvemens convulsifs, à la manière des *Ventriloques* & des *Démoniaques*, de se dire semblables & égaux à Dieu, & à J. C. de soutenir, comme quelques Anabaptistes fanatiques l'avoient fait avant eux, que J. C. n'a point eu d'autre corps que l'Eglise; d'avoir enseigné que son Incarnation ne s'est faite que typiquement, &c. Ces accusations qui retomboient principalement sur *Fox*, & sur les autres chefs du parti, faisoient tellement detester le *Quakerisme*, (e) qu'il n'y eut sorte d'avanie & de persécution, qu'on ne mit en œuvre contre ceux qui étoient reconnus pour *Quakers*.

Les *Quakers* se flattèrent d'un peu de calme à l'avènement de Charles second au Trône, & alors aussi les accès du fanatisme diminuèrent. (f) Les emportemens étoient déjà moins fréquens, les invectives & les declamations contre les Ministres & dans les Eglises plus rares; & ces pieuses extravagances que les *Quakers* appelloient des inspirations, ne revenoient plus si souvent: au moins elles ne paroissoient pas tant en public. Les Entousiastes ne répétoient plus devant les Juges, lorsqu'on les interrogeoit, ces phrases favorites du fanatisme, que leurs noms étoient inconnus au monde, qu'ils étoient originaires de *Canaan*, & qu'ils ne vivoient qu'en Dieu, &c. Il y eut aussi plus d'ordre & plus de méthode dans la doctrine, plus de consistance & plus d'uniformité dans la Secte. Elle commença même de tenir un rang, & de se faire reconnoître. *George Keith* & *Robert Barclay*, tous deux Ecoslois, contribuèrent à augmenter peu à peu la réputation, & plaidèrent méthodiquement pour elle, principalement le dernier, connu par son (g) Apologie des *Quakers* qu'il présenta au Roi Charles second en 1675. *Keith* fut dans la suite Docteur ou Professeur des *Quakers* à Philadelphie, Ville Capitale de la (h) Pensylvanie dans l'Amérique, où les *Quakers* commencèrent des lors à établir une Colonie. Il fit aussi quelques traités en Anglois, pour mieux expliquer & développer la doctrine du *Quakerisme*: ce fut lui enfin, qui proposa de choisir des gens capables de dresser une Confession de foi au nom de tout le parti, comme un moyen propre à resserrer l'union; ce qui fut pourtant rejeté des *Quakers*, parce que cela leur sembloit un acte de maîtrise & d'autorité, & un engagement qui tenoit de la servitude.

Le serment que les *Quakers* refusèrent de prêter au Roi, parce que, selon (i) leurs principes, il doit être défendu de jurer, & que la parole toute seule fait

(a) *Croesus*, ubi sup. p. 95.

(b) *Idem ibid.* p. 124.

(c) *Juxta exempla Prophetarum, & Christi, & Apostolorum*, &c. V. *Croesus* p. 126. ubi sup. Voi. aussi p. 140. & suiv. divers exemples des invectives & des declamations des *Quakers*.

(d) *Croesus*, ubi sup. p. 134.

(e) On peut en voir le détail dans *Croesus*, ubi sup. vers la fin du Livre premier de son Histoire.

(f) *Croesus*, ubi sup. L. 2.

(g) *Theologie vere Christiana Apologia*.

(h) Province de l'Amérique Septentrionale, peuples de *Quakers*, & qui a reçu son nom de *Guillaume Penn*, un des plus fameux de la Secte.

(i) C'est aussi celui des *Anabaptistes*, comme on l'a vu; & ce n'est pas, comme on l'a déjà pu remarquer, le seul principe qui soit commun aux uns & aux autres.

l'engagement & vaut un serment, fut encore un prétexte d'intolérance à leur égard. Le refus de paier les dixmes en fut un autre. Les mauvais traitemens & les persécutions recommencèrent. *George Fox*, non le fondateur de la Secte, mais un autre qui se faisoit surnommer *le jeune*, pour se distinguer du premier, adressa au Roi (*a*) une remontrance en faveur de ses freres, toute pleine de traits hardis & de reproches, à quoi il ajoutoit des menaces de la part de Dieu. Il ne tint pas au Duc d'York, depuis Jacques II. que cette remontrance ne fit pendre son Auteur. Il en vint d'autres après celle-là qui ne furent pas mieux reçues; & les persécutions qui continuèrent furent autorisées d'un nouveau sujet, aussi odieux pour le moins à la Nation, que le fanatisme & le refus de prêter le serment de fidélité. Depuis quelque tems on avoit affecté de publier, qu'on soupçonnoit que la Secte recevoit des Catholiques Romains travestis en *Quakers*. Dans la suite on débita ces soupçons comme des vérités constantes. Il fut démontré qu'il s'y trouvoit des Jésuites, qui alloient prêcher aux *Quakers* après avoir dit la Messe aux Cath. Rom. Si dans les conventicules des *Quakers* quelque *Prédicant* parloit avec éloquence, c'étoit un Jésuite; & quel pouvoit être, au dire des ennemis des *Quakers*, le motif d'un tel travestissement? C'est que les Cath. R. ennemis mortels du serment de fidélité par un autre principe que les *Quakers*, croisoient trouver un peu plus de sûreté parmi ceux-ci. De tous ces bruits de Ville, on fit des Romans au desavantage des uns & des autres.

Dans le tems que les *Quakers* souffroient des persécutions, dont, à l'imitation des autres Sectes & Religions, ils donnent un long détail à leur avantage, & que l'Historien Latin cité déjà plusieurs fois a rapportées d'après les Mémoires de la Secte, *Guillaume Penn* commença à se faire connoître. C'étoit en 1666. Revenu de ses voyages en France, & dans les autres pais étrangers, il passa en Irlande, où le *Quakerisme* provignoit depuis quelque tems, & où, comme en Angleterre & en Ecosse, il souffroit persécution pour l'amour du refus constant de paier les dixmes, de prêter serment, & de céder à plusieurs usages établis dans le gouvernement civil & ecclésiastique. *Penn* (*b*) qui étoit d'un caractère d'esprit & d'un tempérament tout disposé à recevoir les impressions du *Quakerisme*, aiant entendu parler de cette Secte en Irlande, se rendit à une de leurs assemblées clandestines; & malheureusement, ou heureusement pour lui, l'assemblée aiant été découverte, il fut saisi & emprisonné avec les autres; mais cet accident n'effraya point (*c*) le jeune homme. Il se sentoît appelé au *Quakerisme*; & il devoit être en fort peu de tems un des principaux Elus du parti. *Penn* s'instruisit à fond des principes du *Quakerisme*, & se confirma dans la résolution de se convertir à cette Secte. De retour en Angleterre, il se présenta en *Quaker* devant son pere; c'est-à-dire, le chapeau sur la tête, sans le saluer, en le tutoiant, & en l'appellant son ami. Le jeune *Quaker* fut d'abord très-mal reçu, & regardé comme un visionnaire, ou comme un fou. Le pere afflige, & irrité en même tems, employa toutes sortes de moyens pour ramener ce fils égare; prières, menaces, raisons, chatiment. Le nouveau *Quaker* fut inflexible; & le pere presque au desespoir de l'obstination d'un fils que rien ne pouvoit gagner, le chassa de sa maison. *Penn* supporta patiemment ces afflictions; mais la tendresse paternelle reprit enfin le dessus. *Penn* reconcilié avec son pere hérita de grands biens de sa maison, & eut la consolation de voir ce pere, auparavant si déclaré contre les *Quakers*, mourir lui même à peu près *Quaker*, à en juger par les dernières paroles que (*d*) l'Historien Latin rapporte de lui.

Penn s'acquît bientôt un très-grand crédit parmi les *Quakers*, tant par ses prédications que par ses écrits; à quoi contribuèrent aussi les richesses & l'accès qu'il avoit à la Cour, où son humeur bienfaisante, & sa tolérance dont il faisoit profession, l'engageoient à intercéder souvent non seulement pour les freres, mais même pour les Cath. R. Il pouvoit cette tolérance à l'exces, & mettoit une espee d'égalité entre toutes les Sectes du Christianisme, en ne croiant pas qu'aucune dut être

(a) Voi. cette Pièce dans *Croftus*, II. §. *Quaker*. l. 2. p. 2. 8.

(b) *Croftus*, ubi sup. p. 286. & seq.

(c) Il étoit âgé de 21. ans.

(d) *Croftus*, ubi sup. p. 288. On trouve dans la IV. Lettre de M. de V. sur les Anglois, un badinage fort agréable & fort ingénieux sur la con-

version de *Penn* au *Quakerisme*, &c. Cette Lettre est pleine d'esprit; mais il faut se défer d'un Poete, qui dans les recits paroit entrainé de la rapidité de la verve, & qui traite les faits historiques, comme il traiteroit les Episodes d'un Poëme épique.

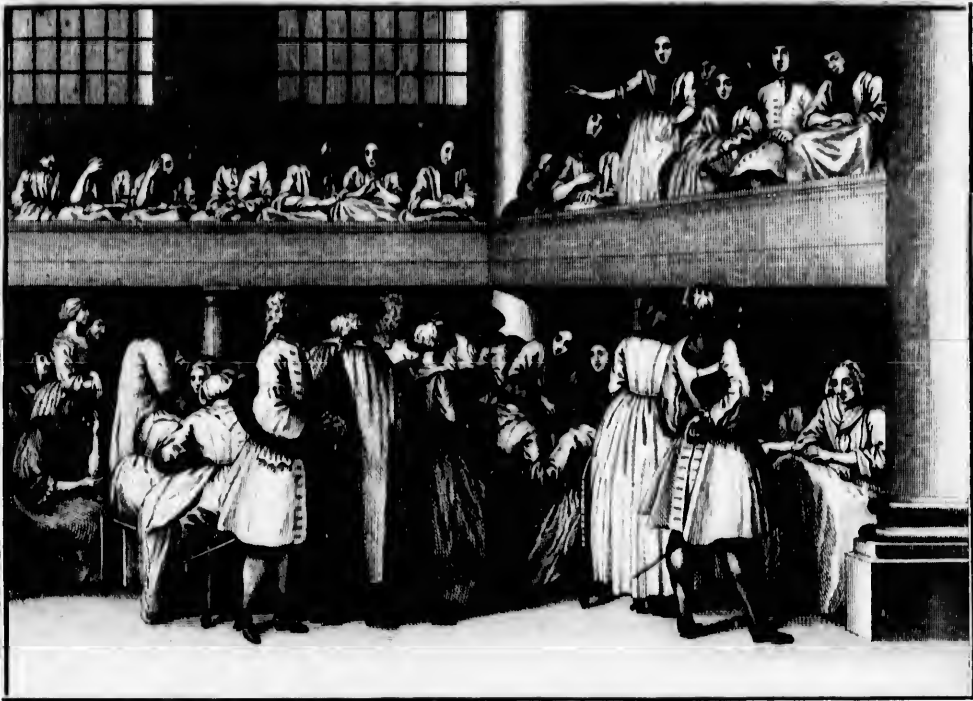
ur égard.
les per-
mais un
dressé au
es hardis
l ne tint
endre son
es, & les
li odieux
ment de
noit que
la suite
qu'il s'y
la Messe
y parloit
ennemis
ennemis
croioient
on fit des

mitation
, & que
res de la
66. Re-
en Irlan-
Angle-
de paier
le gou-
& d'un
e enten-
landesti-

decou-
ia point
en fort
rincipes
e Secte.
-à dire,
on ami,
onnaire,
es fortes
ent. Le
lination
orta pa-
s. *Pem*
folation
même à
tin rap-

les pré-
es qu'il
oit pro-
, mais
espece
me dut
être

ette Let-
ner d'un
né de la
es h flo-
un Poe-



ASSEMBLÉE des QUAQUERS à Londres
A. Quakeresse qui prêche



ASSEMBLÉE des QUAQUERS à Amsterdam
A. Quaker qui prêche

P. Jansz Sculp.

être ex
qui en
n'en fal
rudinair
sur ce p
fondam
clairem
par l'au
essentie
& la p
qu'on a

A po
térent
terons
inutiles
steurs f
doient
talens,
à entro
au com
ner les
seulem
Minist
viennes
cause d
cipline
la con
recueil

Ces
que les
qu'on
cléfiast
mariée
nes L
soit à
dons d

Ils
peut a
font o
quées
l'exam
Angle
Pentec
devoic
du S.
qu'il f
Le S.
des g
déput
giltren
sident

Sur
Figur
l'exta
me ,
fois a
aussi e
font e

(2)
est affé
cerne

être exclue par l'Autorité civile : principe faux & dangereux, dit l'Historien Latin, qui en étendant les bornes de la liberté, la renversoit entièrement. Au reste, il n'en falloit pas davantage pour faire de Penn un *Athée* : de n'en faire qu'un *Lacédémonien*, c'eût été trop peu. La tolérance de ce fameux *Quaquer* étoit fondée sur ce principe, que pour être bon Chrétien, il suffit de s'en tenir aux Articles fondamentaux de la Religion Chrétienne, c'est-à-dire aux vérités exprimées assez clairement pour être à portée de l'intelligence de chacun, & qui sont confirmées par l'autorité de l'Écriture. J. C. reconnu Sauveur du monde étoit une des vérités essentielles. Outre cela il recommandoit extraordinairement l'étude de la Morale, & la pratique de ses devoirs. Il faut renvoyer à la suite de ce Chapitre tout ce qu'on a pu recueillir des Dogmes des premiers & des derniers *Quaquers*.

A peu près dans ce tems-là les persécutions se ralentirent. Les *Quaquers* profitèrent de ce répit pour se former des règles & une discipline, sur quoi nous répéterons en peu de mots, ce que l'Historien Latin rapporte en beaucoup de paroles inutiles, & souvent assez embarrassées. (a) Ils s'établirent des Ministres ou des Pasteurs fixes, c'est-à-dire, que forcés de reconnoître, malgré l'égalité qu'ils affectoient, qu'il y a toujours des personnes supérieures aux autres en mérite & en talens, ils en choisirent parmi celles-ci de propres à diriger leurs assemblées, & à entretenir l'ordre parmi eux. Entre ces Pasteurs, ceux qui vont (ou qui alloient au commencement de la Secte) de lieu en lieu, pour instruire les fidèles, examiner les prosélytes, &c. ont reçu le nom d'*Apôtres*. Ces prérogatives ne sont pas seulement affectées aux hommes, les femmes y ont le même droit. Après ces Ministres, ou, pour parler comme les *Quaquers*, ceux qui sont dans le ministère, viennent les *Anciens* & les *Anciennes*, qu'on suppose plus sages que les autres, à cause de l'âge qui donne de l'expérience. Ils veillent avec les Ministres à la Discipline, & les assistent de leurs conseils. Ils travaillent aussi avec eux à entretenir la concorde & l'union, ils pourvoient aux besoins des pauvres & des malades, ils recueillent les deniers, & sont comme les trésoriers de la Secte.

Ces Ministres & *Anciens* ont des assemblées régulières, qui ressemblent à celles que les Protestans appellent des *Presbytères* ou des *Conseils*. L'Historien Latin dit, qu'on avoit voulu établir chez les *Quaquers* de Hollande une espèce de Sénat ecclésiastique dans chaque Eglise, & que ce Sénat auroit été composé de personnes mariées & d'un âge mûr, lesquelles auroient dirigé les assemblées suivant certaines Loix arrêtées : mais cela fut rejeté, sous prétexte qu'un tel réglemeut conduiroit à une nouvelle Hiérarchie, détruiroit l'égalité, & contraindroit, ou annulloit les dons de l'esprit.

Ils ont aussi, tant hommes que femmes, des assemblées plus générales, qu'on peut appeler des *Classes*, des *Colloques*, des *Synodes*. Dans ces Assemblées, qui sont ou provinciales, & convoquées tous les trois mois, ou générales, & convoquées tous les ans, on fait les censures, la révision des affaires ecclésiastiques, l'examen des livres, & on enregistre les affaires importantes dans les archives. En Angleterre, le Synode général des *Quaquers* s'assemble le troisième jour d'après la Pentecôte, non par un principe de superstition, comme si les députés de la Secte devoient être plus particulièrement inspirés dans le tems où on célèbre la descente du S. Esprit sur les Apôtres, mais uniquement par un principe de régularité, parce qu'il falloit déterminer un tems fixe, & s'assembler dans une saison convenable. Le S. Esprit (b) (l'esprit intérieur) ne connoît point ces distinctions. A ces Synodes généraux se rendent, (ou se rendoient au tems que l'Auteur écrivoit,) les députés de tous les *Quaquers* de l'Univers. Le Synode a un Secrétaire pour enregistrer, ou rapporter, ou copier les matières discutées : mais il n'a point de Président visible, parce que c'est le S. Esprit qui préside.

Sur leurs exercices de dévotion, on n'a autre chose à faire remarquer que les Figures qui les représentent ici, les uns dans une rêverie profonde, les autres dans l'extase & la contemplation, pendant qu'un d'entre eux, soit homme, soit femme, se lève quelquefois avec beaucoup de tranquillité & d'un air raffiné, d'autrefois avec impétuosité, comme s'il étoit entraîné par une force invincible, souvent aussi en soupirant, en gémissant, en pleurant. Tous ces différens mouvemens ne sont que des impressions de cet esprit, qui dicte souvent au *prêcheur* ou à la *pré-*

(a) Ubi sup. L. II. p. 293. & suiv. Cet Auteur est assez approuvé des *Quaquers* en tout ce qui concerne leurs Dogmes & leur Discipline.

(b) Les *Quaquers* Anglois l'appellent *the spirit within*.

cheuse des Sermons de deux ou trois heures, après un silence morne, qui a comme endormi l'assemblée de ces entousiasmes, pendant un aussi long espace de tems. Les *Quaquers* disent, que dans cette *lézargie spirituelle* ils sont *concentrés* en eux-mêmes, *absorbés*, s'il faut ainsi dire, dans une méditation par laquelle l'esprit se prépare les voies, qui le conduisent au cœur des fidèles. Mais l'esprit ne dicte pas toujours des Sermons, ou des exhortations : quelquefois il inspire des prières aux *Quaquers*, d'autrefois il leur inspire de *psalmodier*. Pendant le discours, la prière, ou l'exhortation du fidèle, que l'esprit a fait, les autres se recueillent, s'examinent, soupirent, se font des applications de ce qu'ils entendent, s'agitent aussi dans le combat intérieur de l'esprit contre les passions, & dans les efforts que Satan, à ce qu'ils disent, ne fait que trop souvent pour se maintenir en eux. C'est durant ces agitations & ces combats, qu'il prend un tremblement au fidèle ; & il est même arrivé, dit (a) *Crocius*, que le tremblement a été si universel dans l'assemblée, qu'on auroit dit qu'il se faisoit un tremblement de terre dans le lieu où on étoit assemblé. Il arrive encore, & même plus d'une fois, que l'assemblée se sépare sans que personne y ait prêché ni exhorcé ; mais enfin on n'en prie pas moins intérieurement. On a parlé du chant de ces *Quaquers* : qu'on ne s'imagine pas qu'il ressemble au notre. C'est une espèce de bourdonnement, digne de l'assoupissement spirituel de la Secte. On doit avertir ici, que la description ingénieuse que donne des assemblées des *Quaquers* l'Auteur des *Lettres Philosophiques*, n'est qu'une belle fiction, où il a répandu le vrai autant qu'il l'a jugé propre à embellir le tableau. Nous allons donner cette description, & nous distinguerons par des guillemets les endroits dont on doit se défier.

Les *Quaquers* ont plusieurs chapelles à Londres ; celle où j'allai est près de ce fameux pillier que l'on appelle le Monument. On étoit déjà assemblé, lors que j'entrâi avec mon conducteur. Il y avoit environ quatre cens hommes dans l'Eglise, & trois cens femmes. Les femmes se cachotent le visage avec leur éventail, les hommes étoient couverts de leurs larges chapeaux ; tous étoient assis, tous dans un profond silence. Je passai au milieu d'eux sans qu'un seul levât les yeux sur moi. Ce silence dura un quart d'heure : enfin un d'eux se leva, ôta son chapeau, & après quelques grimaces « & quelques soupirs, débita moitié avec la bouche, » moitié avec le nez, un galimatias tiré, à ce qu'il croit, de l'Evangile, où ni lui ni personne n'entendoit rien. « Quand ce faiseur de contorsions eut fini son beau monologue, & que l'assemblée se fut séparée toute édifiée, & toute stupide, je demandai à mon homme pourquoi les plus sages d'entre eux souffroient de pareilles sottises. » Nous sommes obligés de les tolérer, me dit-il, parce que nous ne pouvons pas savoir si un homme qui se lève pour parler sera inspiré par l'Esprit ou par la folie. Dans le doute nous écoutons tout patiemment ; « nous permettons même aux femmes de parler : deux ou trois de nos dévotes se trouvent souvent inspirées à la fois ; » & c'est alors qu'il se fait un beau bruit dans la maison du Seigneur. « Vous n'avez donc point de Prêtres, lui dis-je. Non, mon ami, dit le *Quaquer* ; & nous nous en trouvons bien. Alors ouvrant un livre de sa Secte, il lut avec emphase ces paroles : A Dieu ne plaise que nous osions ordonner à quelqu'un de recevoir le S. Esprit le Dimanche à l'exclusion de tous les autres fidèles. Grâces au Ciel, nous sommes les seuls sur la terre qui n'ayons point de Prêtres. Voulez-vous ôter une distinction si heureuse ? Pourquoi abandonnerons-nous notre enfant à des nourrices mercenaires, quand nous avons du lait à lui donner ? Ces mercenaires domineroient bientôt dans la maison, & opprimeroient la mère & l'enfant. » Dieu a dit, vous avez reçu *gratis*, donnez *gratis*. Irons-nous après cette parole marchander l'Evangile, vendre l'Esprit Saint, & faire d'une assemblée de Chrétiens une boutique de Marchands ? Nous ne donnons point d'argent à des hommes vêtus de noir pour assister nos pauvres, pour enterrer nos morts, pour prêcher les fidèles ; ces saints emplois nous sont trop chers, pour nous en décharger sur d'autres. »

La méditation, la prière, le recueillement, la contemplation, enfin la lecture de l'Ecriture ; voilà leurs occupations domestiques, plus ou moins longues, fréquentes, diversifiées, selon que l'esprit l'inspire. C'est à quoi ils appliquent aussi leurs enfans, auxquels ils donnent avec cela une éducation fort simple & fort modeste, sans s'embarasser de parure ni de beaux habits, ni de ce qu'on appelle les belles

(a) *Crocius*, ubi sup. L. II. p. 300. Comparez cela avec les Convulsions, dont on parlera dans le Chapitre suivant.

manière
noir, t
tons sur
Leur p
" ignor
" qui e
lier, n
homme

Voie
" tu as
" civili
" rois
" boit
" guste
" pellé
" mes
" bles
" que
" avec
" fans
" de m
" niers
" & d

" N
" soit
" porte

On
piration
en Ho
le pub
quand
de pen
Jit PH
gir (b)
re (c)
de fou
des de
poche
Reine
quers,
dre l'e
s'usent
aux E
avec a

Ils
ces ce
nécess
Sistém
explic
Théo
les res

Ils
de, &
distin
pris à
cléfi
ou de
sistém

(a)
(b)
flire

manières, ni de plaire aux yeux des autres. L'habit du *Quaquer* est ordinairement noir, tout uni, & presque semblable à une veste, sans plus aux côtés, sans boutons sur les poches & sur les manches. Leurs chapeaux sont à grands bords rabatus. Leur politesse se réduit à avoir l'abord franc & la conversation naturelle. » (a) Ils ignorent l'usage de tirer une jambe derrière l'autre, & de porter à la main ce qui est fait pour couvrir la tête. Si le *Quaquerisme* n'inspiroit rien de plus singulier, ni de plus blamable que ces usages, il seroit presque à souhaiter que tous les hommes se fissent *Quaquers*.

Voici l'entretien de M. de V. à ce sujet avec son *Quaquer*. » Avoue, dit-il, que tu as eu bien de la peine à t'empêcher de rire, quand j'ai répondu à toutes ces civilités avec mon chapeau sur la tête, & en te tutoiant. Cependant tu me paroissais trop instruit, pour ignorer que du tems du Christ, aucune nation ne tomboit dans le ridicule de substituer le pluriel au singulier : on disoit à César Auguste, *Je t'aime, je te prie, je te remercie* ; il ne souffroit pas même qu'on l'appellât *Monsieur, Dominus*. Ce ne fut que très long-tems après lui que les hommes mes s'aviserent de se faire appeler *vous* au lieu de *tu*, comme s'ils étoient doubles, & d'usurper les titres impertinens de Grandeur, d'Eminence, de Sainteté, que des vers de terre donnent à d'autres vers de terre, en les assurant qu'ils sont avec un profond respect, & une faulxeté infame, leurs très-humbles & très-obéissans sans serviteurs. C'est pour être plus sûr nos gardes contre cet indigne commerce de mensonge & de flateries, que nous tutoions également les Rois & les charbonniers, que nous ne saluons personne, n'ayant pour les hommes que de la charité, & du respect que pour les Loix.

» Nous portons aussi un habit un peu différent des autres hommes, afin que ce soit pour nous un avertissement continuel de ne leur pas ressembler. Les autres portent les marques de leurs dignités, & nous celles de l'humanité Chrétienne.

On a dit qu'ils n'ont point de Fêtes : mais comme tout se fait chez eux par inspiration, il leur est permis de s'assembler tous les jours, quoi qu'en Angleterre & en Hollande ils s'assemblent plus régulièrement tous les Dimanches. Mais ni dans le public, ni dans le particulier, ils ne prient, ni ne parleront à haute voix que quand l'esprit intérieur leur aura dit de le faire. Si l'esprit se tait, ils se contenteront de penser, soit dans l'Eglise, soit à table, soit en se couchant, & à cause de cela, dit l'Historien, leurs ennemis les ont accusés de ne prier jamais Dieu, & de n'agir (b) que par instinct à la manière des bêtes. De même, à cause qu'en Angleterre (c) ils étoient autrefois contraints, pour se mieux cacher, de s'assembler dans de fort petits endroits, où par conséquent il arrivoit souvent, que pour prévenir des défaillances les gens d'une complexion foible tiroient un petit flacon de leur poche, & se faisoient revenir le cœur avec du vinaigre, ou avec de l'eau de la Reine de Hongrie ; il n'en fallut pas davantage pour calomnier les pauvres *Quaquers*, & faire publier par tout qu'ils s'inspiroient eux-mêmes, & faisoient descendre l'esprit par la force d'une certaine liqueur. Les calomnies de cette espèce ne s'eurent jamais, & sont toujours de mise dans tous les partis. Elles vont du peuple aux Ecclesiastiques ; & par un retour avantageux aux partis, elles sont renvoyées avec adresse de l'Ecclesiastique aux Laïques.

Ils méprisent assez les Langues & les sciences, quoi qu'ils ne prétendent pas que ces connoissances soient absolument inutiles : mais, disent-ils, elles ne sont point nécessaires au Ministère. C'est l'esprit qui parle ; & il est bien vrai que dans leur Système, cet esprit n'a besoin ni de Philosophie, ni de Grec, ni d'Hebreu pour expliquer l'Ecriture & la développer au peuple. Ils méprisent sur toutes choses la Théologie Scholastique & la Philosophie, & plus qu'aucune autre celle de l'Ecole, les regardant comme des inventions de Satan.

Ils rejettent les titres d'honneur, tant ceux qu'on a dans l'Eglise que ceux du monde, & n'estiment pas davantage les grades établis dans les Academies. Toutes ces distinctions, disent-ils, ne servent qu'à donner des Maîtres. Or, selon l'Evangile pris à la lettre, nous sommes tous frères égaux. Ils traitent de mercenaires les Ecclesiastiques Protestans, à cause de leurs revenus, ou des dixmes qu'ils reçoivent, ou des pensions, ou de leurs autres salaires ; & on peut bien croire que dans leur système, ils ne doivent pas approuver non plus que les Ministres soient réduits à un

(a) *Lettres Philosoph.* &c. ubi sup. Lettre prem. | par instinct.

(b) *Nunquam orare Deum, & pecudum ritu proficere ad omnia* ; ce qui dit un peu plus qu'agir

(c) *Crocius*, ubi sup. p. 305.

certain nombre, & la vocation pastorale fixée à un certain ordre de gens, puisque l'esprit n'est point, & ne peut être borné. Outre qu'ils croient que le nombre des Pasteurs est trop petit pour les besoins de l'Eglise, & qu'ils voudroient des Missionnaires qui travailleroient sans cesse, comme ceux des Catholiques, à la propagation de la foi. Il leur paroît que de la manière dont les Protestans se gouvernent en cette occasion, ils fraient le chemin à l'Antechrist.

Les droits, les impôts, les gains & les salaires excessifs, la plupart des moïens qu'on emploie dans la société civile pour porter les hommes à faire leur devoir, ou à se rendre utiles en leur proposant l'espérance d'un gros profit, paroissent aussi aux *Quakers* des choses odieuses & dangereuses, qui font des mercenaires & non des citoyens, & des ouvriers esclaves de l'avarice, plutôt que des Chrétiens qui ont à cœur leur devoir.

On le répète encore, & on dit en stile de *Quaker*, que dans le *Quakerisme* l'esprit est libre, & ne s'assujettit ni aux Synodes, ni aux lumières du siècle, ni à la sagesse du monde. C'est là un des points fondamentaux de la Secte. Tous les membres de l'Eglise peuvent & doivent concourir au bien de ce corps; tous peuvent éprouver le même secours du S. Esprit, & ressentir les mêmes effets de sa vertu. Comme les membres de notre corps, ceux de l'Eglise sont tous nourris & vivifiés par une même vertu & de la même manière, en sorte que par cette vertu, ils peuvent concourir tous à l'édification du corps mystique, comme les autres au bien commun du corps humain. Sur ce principe appliqué du mieux qu'ils peuvent au Ministère Evangélique, on dit chez les *Quakers*, que l'esprit en faisant connoître par son *impulsion* les besoins du corps de l'Eglise, oblige les membres dans lesquels il fait sentir cette *impulsion*, à secourir promptement le corps mystique: mais ne peut-il pas arriver que par paresse, ou par négligence, ou par distraction, on ne sente pas l'impulsion? Souvent nous ne faisons pas attention aux défauts des membres du corps. Il (a) faut se réveiller, répondent les *Quakers*, & éprouver en soi par un parfait recueillement, les dons & la vertu de l'esprit de vie. C'est-là toute la vocation pastorale: elle ne demande ni appareil, ni cérémonie, ni culture de l'esprit, ni préparation, ni examen, ni en un mot aucun des moïens usités dans les autres Sectes du Christianisme, pour donner des Pasteurs à leurs Eglises. Cependant lorsqu'après l'examen intérieur, il arrive que quelqu'un se sent entraîné par l'esprit vers le Ministère, on doit faire la formalité d'examiner dans le Conseil Ecclésiastique, si l'inspiration y est véritablement propre, s'il doit être destiné à cette fonction: après cela on lui fait une exhortation qui tend à lui en apprendre l'importance, tant par rapport à lui-même, que par rapport à l'Eglise; & de cette manière il semble (b) que les autres Pasteurs, & l'assemblée des fidèles *Quakers* concourent avec l'esprit à l'élection. Il sort ainsi de l'Assemblée, & se voilà Ministre ou Pasteur. A cela s'ajoutent quelquefois des lettres de recommandation des autres Eglises, ou Sociétés des *Quakers*. L'entretien de ces Ministres ne consiste qu'en libéralités volontaires, sans convention, sans contrat. Chacun les fait librement selon ses moïens; & le Ministre ne doit les accepter qu'autant qu'il en a besoin pour vivre, c'est-à-dire, pour vivre frugalement. Si faute d'entretien le Ministre tombe dans la pauvreté, il lui est permis de renoncer à l'Eglise qu'il desservoit, & même, dit l'Historien Latin, *il peut seconer la poudre de ses pieds contre cette Eglise*.

A l'égard des dixmes, qui sont des revenus de l'Eglise, & des droits ou des impôts qui se lèvent en tems de guerre, voici le parti que prennent aujourd'hui les *Quakers*, pour éviter les persécutions qu'ils ont souffertes pendant long-tems à cette occasion. C'est de payer ces droits, sans vouloir sçavoir, & sans s'informer à quel usage on les lève; & pour ne pas choquer la discipline de leur Secte, laquelle est absolument contraire à ces droits, on fait semblant de ne pas s'apercevoir de cette infraction, & on passe là-dessus, comme sur une faute d'infirmité qu'on traite d'inévitable. Autrefois (c) ils auroient été inflexibles sur cet article: aussi leurs ennemis ne leur passoient pas un détour si contraire à la Morale Evangélique.

Dans

(a) *Crocius*, ubi sup. § 10. *dicitur unumquodque membrorum Christi oportere se expergescere, & experiri in se, &c.*

(b) *Crocius*, ubi sup. p. 12. *ut accitu arrestituque quasi horum veniat ac Spiritus.*

(c) Non-seulement ils refusoient de présenter

requête pour être élargis, après qu'on les avoit mis en prison, & de payer les amendes auxquelles ils étoient condamnés; ils refusoient même de payer les gages ou les droits du geolier, & ils appelloient cela des *gages d'iniquité*.

Dans cette conversation avec un *Quaker* si ingénieusement supposée par l'Auteur des *Lettres sur les Anglois*, on lit ce qui suit concernant l'idée que les *Quakers* se font de la guerre. « Nous n'allons jamais à la guerre, ce n'est pas que nous craignons la mort, au contraire nous bénissons le moment qui nous unit à l'Être des Êtres; mais c'est que nous ne sommes ni loups, ni tigres, ni dagues, mais hommes, mais Chrétiens. Notre Dieu, qui nous a ordonné d'aimer nos ennemis, & de souffrir sans murmure, ne veut pas sans doute que nous passions la mer pour aller égorger nos frères, parce que des meurtriers vêtus de rouge, avec un bonnet haut de deux pieds enroulent des citolens, en faisant du bruit avec deux petits bâtons sur une peau d'âne bien tendue. Et lorsqu'après des batailles gagnées tout Londres brille d'illuminations, que le Ciel est enflammé de fusées, que l'air retentit du bruit des actions de grâces, des cloches, des orgues, des canons, nous gémissons en silence sur ces meurtres qui causent la publique allégresse. »

Pour peu qu'on ait entendu parler des *Quakers*, on ne peut guères ignorer qu'ils n'ont ni Baptême, ni Communian. Aussi est-on forcé de s'écrier avec surprise à l'imitation de l'Auteur des *Lettres sur les Anglois*, dans l'entretien où il se fait interlocuteur avec un *Quaker*: comment morbleu, vous n'êtes donc pas Chrétiens! La vérité est qu'ils traitent le Baptême de cérémonie Judaïque; qu'ils consentent pourtant que les autres Chrétiens le regardent comme un signe de régénération, d'initiation, d'introduction au Christianisme, à condition que dans une Religion toute sainte & toute spirituelle, le signe ne prévaudra pas sur le devoir, & qu'il n'arrivera pas qu'en vertu de ce Baptême ou l'ablution de l'ame; & celui-là seul sauve les hommes, tandis qu'un homme non baptisé, qui pratiquera tous les devoirs du Christianisme, ne sera pourtant regardé que comme un Gentil. Le véritable Baptême de Christ, disent-ils, c'est le Baptême ou l'ablution de l'ame; & celui-là seul sauve les hommes. On n'est pas moins scandalisé de leur opinion sur le Sacrement de la Communian; & après avoir entendu leur confession sur cet article, on ne peut guères s'empêcher d'être encore l'écho de l'Auteur des *Lettres*, & de répéter après lui, *quos point de Communian!* Mais les *Quakers* nous répondront de la manière qu'il se fait répondre par l'un d'eux, *nous n'en avons point d'autre que celle des cœurs.*

Sans répéter ici ce qu'on a pu remarquer de l'aversion qu'ils ont pour les sermens & les juremens, comme tous les *Anabaptistes*, il suffira de rapporter les propres paroles de ce même Auteur. « Nous ne faisons jamais de sermens, pas même en justice; nous pensons que le nom du Très-haut ne doit point être prostitué dans les débats misérables des hommes. Lorsqu'il faut que nous comparissions devant les Magistrats pour les affaires des autres (car nous n'avons jamais de procès) nous affirmons la vérité par un *oui* ou par un *non*; & les Juges nous en croient sur notre simple parole, tandis que tant d'autres Chrétiens se parjurent sur l'Evangile. »

Dans le mariage, même simplicité que dans tout le reste. Il suffit que *La nécessité nous l'ordonne*, disoit un *Quaker* Hollandois, à qui on faisoit un crime de cette simplicité, & de la sainte indifférence qu'il témoignoit dans un acte d'hommage dû à la Nature, où le vieillard même s'efforce de fondre les glaçons de l'âge. La Nature ne parle pas autrement aux *Quakers* qu'à toutes les Sectes, & à toutes les Religions; mais ils tâchent de la corriger, & ils veulent qu'elle s'explique comme parfaitement régénérée. On commence donc par exhorter Chrétiennement les jeunes gens sur tout ce qui concerne l'état de mariage, sans oublier de les avertir que le mariage est une affaire délicate, d'un grand examen, qu'on ne doit point entreprendre sans l'aveu & le consentement de ses parens, ni sans choix & sans réflexion. Si après les exhortations on persiste dans cette résolution de se marier, il faut donner connoissance de son dessein au Conseil Ecclesiastique, & ici on fait ces questions; *Si l'on est en état de se marier? si l'on en a le consentement de ses parens, &c.* Le Conseil s'adresse aussi à tous ceux qui sont présens, pour sçavoir s'il n'y a point d'opposition au mariage; ensuite de quoi on publie une espèce de ban le Dimanche d'après la communication donnée au Conseil. Voilà tout le préliminaire du mariage; & voici ce qui achève de le rendre valable chez les *Quakers*.

Après les bans, les *aspirans au mariage* se rendent à l'assemblée, avec les parens & les amis qu'ils jugent à propos d'inviter. Là en présence de ces parens & amis on leur demande s'ils s'aiment, s'ils se veulent mutuellement, s'ils sont résolus de se secourir & de s'assister l'un l'autre, & autres choses convenables à la circonstance. Sur tout cela les *Quakers* répondent comme on répond ailleurs, avec les meilleures intentions du monde. La réponse donnée, on enregistre le consentement des

futurs conjoints, & ils signent leur nom au bas, de même que les parens & amis témoins de l'engagement, après quoi on envoie ces nouveaux marles obéir religieusement aux ordres de la Nature. Les excès des noces leur sont inconnus, ou du moins l'étre. Selon l'esprit de la Secte, le (a) corps étant *l'habit de l'âme*, il faut le conserver & l'entretenir, mais dans la simplicité, dans la modestie, sans luxe, & sans chercher à flater les sens aux dépens de la pureté de l'Âme. Autrefois, dit l'Historien Latin, ces mariages des *Quakers* étoient tenus pour illégitimes: mais dans la suite on a bien voulu les permettre en Angleterre, & ils y sont tenus pour valables.

Quatre ou cinq jours après la naissance des enfans on assemble avec la sage-femme, la garde & la remuëuse, toutes les commères qui ont assisté à l'accouchement, & on reçoit leur témoignage que l'on enregistre. En même tems on nomme l'enfant.

Pour les funérailles, les *Quakers* ne s'embarassent ni de pompe, ni d'oraisons funèbres. Selon leurs principes, cela n'est pas moins contraire à la simplicité Chrétienne, que les *solies autorisées* dans les préliminaires des mariages chez tous les Chrétiens. (b) Dans les funérailles qu'y a-t-il de plus extravagant, disent ils, que de se mettre plusieurs ensemble, parens, allies, amis, à suivre tristement un corps mort, & de l'accompagner en habits de deuil au tombeau, pour revenir ensuite dans la maison du défunt (c) boire & s'enivrer à son honneur! Quel contraste dans cette conduite! & d'ailleurs quelle comédie que cette tristesse si méthodique de quelques parens vêtus de longs manteaux de deuil, & faisant semblant de pleurer un mort, qui les fait rire de bon cœur par les biens qu'il leur laisse! Les *Quakers* évitent la plupart de ces abus, en faisant porter leurs morts sans appareil & sans deuil au cimetière de la Secte. Seulement on se contente en cette occasion de méditer sur la fragilité de la Vie humaine, de s'exercer à la vertu, & d'être imitateur du mort, s'il est vraiment digne d'être imité, &c.

Voilà ce qu'on a pu recueillir de leurs usages. Revenons au progrès du *Quakerisme*. En l'année 1667. *Keith* étant en prison à Aberdeen en Ecosse, écrivit un *Traité de la révélation immédiate de J. C. dans l'homme*. *Penn* fut aussi en prison à l'occasion d'un livre qui, selon les Orthodoxes, détruisoit la Trinité. Un certain *Ecclès*, de Musicien devenu Prédicateur *Quaker*, Auteur visionnaire & fanatique déterminé, entreprit une nouvelle manière de convertir. Il entra lui quatrième dans un Conventicule de Catholiques, portant un réchaud plein de feu sur sa tête, avec lequel il menaça (d) de les brûler, pour être & en ce monde & en l'autre, s'ils ne renonçoient à leur idolâtrie. Il courut avec la même tougue les rues de Londres, & se fit enfin châtier selon ses mérites en Irlande. En l'année 1670. les *Quakers* furent extrêmement maltraités. Le détail que l'Historien Latin donne de cette persécution, suppose qu'il soit exactement vrai, fait autant de tort aux persécuteurs qu'aux persécutés. On remarque de ceux-ci, que leur opiniâtreté presque toujours aussi ridicule que peu Chrétienne, avoit pourtant quelque chose de touchant. En voici un exemple. Quand on les chassoit avec toutes sortes d'outrages, des endroits où on les avoit surpris assemblés, au lieu de se dérober aux insultes de la populace, ils se rassembloient tranquillement devant la porte de la maison, & s'exposoient volontairement à toutes sortes d'outrages. Les commencemens de la guerre de 1672. entre l'Angleterre & la Hollande leur donnoient quelque relâche; & on peut dire que depuis ce tems-là l'Angleterre s'accoutuma insensiblement à voir des *Quakers*.

Ici on retrouve *Fox*, que nous avons presque perdu de vue. En 1671. il passa en Amérique, & alla visiter tout ce qu'il y avoit de freres *Quakers* dans les pays du Nouveau monde appartenans à l'Angleterre. Revenu de son voiage, il fut encore en prison. Enfin Mylord *Hales* ayant bien voulu intercéder pour la liberté de *Fox*, celui-ci n'employa pas le talent. Il écrivit de tous côtés des lettres de remontrance, & des exhortations à la conversion (au *Quakerisme*.) Il prêcha aussi par lettres aux Juifs d'Amsterdam, aux Catholiques R. & au Pape même. Il écrivit aux Princes d'Afrique & au *Grand Turc*; car c'est de ce titre qu'il qualifioit le Grand Seigneur. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de suivre ce fana-

(a) *Corpus animæ vas ut vestimentum.*

(b) Ceci est un peu paraphrasé sur le Latin de *Crocius*, p. 230.

(c) Quoique cet usage continue encore, il n'est

pas à beaucoup près si commun, qu'il l'étoit du tems de *Crocius*.

(d) *Ceteroquin futurum, ut universi igno intereant.*

Crocius, ubi sup. p. 320.

elique d
de l'an
rigable
d'ardeu
licates
haprist
& de
plier
Il étoit
pour p
il sou
Avec
toutes
par un
hardie
être p
execut
tes ca
affable
A la
nuire
le tex
d'impr
toricé
que le
fions,
No
tre le
Minist
n'être
pas p
térieur
quers
l'Hist
Deux
quers
de &
teur
" ien
" à p
" pre
" teu
teur
obscu
les C
secon
Pr
vit en
Le to
Qua
& il
(a)
tan p
prelè
(b)
mimen
Christ
(c)
(d)
(e)
fuit,
quer
qu'éc

quelque d'année en année jusqu'au bout de sa carrière. Il mourut au commencement de l'année 1691. Cet homme, dit-on, avoit le corps & l'esprit également infatigables, l'un par la bonté du tempérament, l'autre à force de persévérance & d'ardeur ; car du reste, outre qu'il ne l'avoit nullement orné, il manquoit de délicatesse, & n'avoit qu'une pénétration fort médiocre. Quoiqu'à l'exemple des Anabaptistes fanatiques ses prédécesseurs, il méprisât généralement toutes sortes d'arts & de sciences, jusqu'à en ignorer les moindres principes, il ne laissoit pas d'employer quelquefois des subtilités capables de le faire passer pour un habile homme. Il étoit laborieux & infatigable, & ne craignoit pas de prendre beaucoup de peine pour peu de chose. Sa fermeté, ou plutôt l'opiniâtreté & l'ardeur avec lesquelles il soutint sa doctrine & ses disciples, n'eurent point d'exemple qui les surpassât. Avec cela il étoit extrêmement patient, & d'une sobriété sans pareille. Il évitoit toutes sortes d'excès avec soin, moins pour l'amour de sa santé, que par devoir & par un principe de Religion. A un grand courage il joignoit une présomption & une hardiesse extraordinaires, & avoit une si haute idée de ses talens, qu'il vouloit être par tout, se mêler de tout, & ne croioit rien de bien fait que ce qu'il avoit exécuté de sa main, ou dirigé par ses conseils. Une modestie & une simplicité feintes cachotent cet orgueil, qui en même tems qu'il lui permettoit d'être doux & affable envers ceux qui étoient de son parti, l'irritoit faiblement contre les autres. A la vérité cette cédre toute sainte en apparence ne lui permettoit pas de leur nuire autrement que par des paroles ; mais ces paroles, pour traduire à la lettre le texte (a) de l'Historien Latin, ne manquoient quelquefois ni d'imprudence, ni d'impudence. Après la mort de Fox la division se mit parmi les *Quakers*. Son autorité avoit toujours entretenu l'union & empêché les cabales. On verra dans la suite que les sentimens de *Keith* sur l'humanité de J. C. furent l'origine de ces dissensions, qui causerent une espèce de Schisme, & pensèrent ruiner la Secte.

Nous ne ferons qu'indiquer ici la conférence qui se tint à Londres en 1674. entre les *Anabaptistes* & les *Quakers*. L'origine de cette conférence vint de ce qu'un Ministre Anabaptiste, nommé *Hick*, avoit injurieusement imputé aux *Quakers* de n'être pas Chrétiens, à cause qu'ils enseignoient, disoit-il, que J. C. n'existe (b) pas personnellement hors de l'homme ; mais que cette lumière qui éclaire l'ame intérieurement, est seule J. C. imputation fondée sur ce que quelques Auteurs *Quakers* avoient écrit, qu'*aucun homme n'a jamais vu J. C. des yeux du corps*. Selon l'Historien Latin, la conférence tourna entièrement à la honte des *Anabaptistes*. Deux ans après *Robert Barclay* écrivit & publia cette fameuse apologie des *Quakers*, qui fut presque aussitôt réfutée par divers Théologiens Protestans de Hollande & d'Allemagne. Il la présenta au Roi Charles second. Voici comment cet Auteur lui parle dans son Epître dédicatoire. « Tu as goûté de la douceur & de la » mercurie, de la prospérité & du malheur. Tu as été chassé des pais où tu regnes » à présent. Tu as senti le poids de l'oppression ; tu dois donc sçavoir combien l'op- » pression est en horreur à Dieu & aux hommes. Au lieu d'écouter la voix des fl- » teurs de la Cour, écoute celle de la conscience, qui ne te flatera jamais ». L'Auteur des *Lettres Philosophiques* assure, que cette lettre écrite au Roi par un particulier obscur fit cesser la persécution. Surquol on doit remarquer deux choses : l'une, que les *Quakers* furent presque toujours persécutés jusqu'à la fin du règne de Charles second ; l'autre, que *Barclay* n'étoit nullement un particulier obscur.

Presque en même tems parut (c) *Michel Molinos* en Italie. Ce Prêtre Espagnol écrivit en Italien sa *Guide spirituelle*, qui contient toute la doctrine mystique des *Quakers*. Le tems de la (d) naissance du *Quakerisme*, & le rapport de ses Dogmes à ceux des *Quakers*, ont fait regarder les uns & les autres comme enfans d'une même S. Æ. & il est vrai qu'un des principaux *Quakers* (e) parle d'une manière si conforme

(a) *Croesus*, ubi sup. l. 2. p. 185. *verbi, quatuor potest, la lent, in eoque interdum non solum impulsi, sed & intercedissimas atque impulsus.*

(b) *Christum non esse personam, qui sit extra hominem, et hominis cujusque lucem mentis internam Christum esse.*

(c) Voyez *Cérém. Relig.* &c. Tom. II. des *Cath.*

(d) Ou plutôt de la *renaissance*.

(e) *Keith*. Voyez dans un passage que cite *Croesus*, *Hist. Quaker*, l. 2. p. 360. comment ce *Quaker* s'exprime sur l'influence de Dieu dans l'ame ; la qu'étude du fidele pendant l'influence & l'opération

de Dieu ; la persévérance de la qu'ainte avant que de passer à l'histoire, en sorte que par ce moyen l'esprit acquiert en peu de tems une vie divine & sainte, &c. Avant que d'entreprendre quoique ce soit, on doit être convaincu que l'Esprit se moue & agit en nous. Il doit nous faire sentir que la liberté d'agir nous est donnée, qu'il croit au permes l'ation. La foi ressemble aux cretées ; elle prend, elle attire à soi le suc, ensuite elle agit en croissant & fructifiant. Ce jargon mystique est aussi celui des *Quakers*.

au langage de *Melinos*, qu'à peine trouve-t-on de la différence entre l'un & l'autre.

Les persécutions continuèrent à peu près jusqu'à la fin du règne de Charles II. L'Historien Latin rapporte des choses si odieuses sur cet article, qu'elles seroient capables de justifier au moins devant les hommes les excès que l'intolérance a fait commettre dans les autres Religions. Jacques II. monté sur le trône pancha d'abord pour une tolérance générale, dans la vue de favoriser la propre Religion, par un moyen qui seroit tous partis. Les *Quakers*, après l'avoir félicité sur son avènement à la Couronne, lui dirent dans le stile de la Secte, « Nous avons appris que tu n'es pas dans les sentimens de l'Eglise Anglicane, non plus que nous. » Nous te demandons la même liberté que tu prens pour toi ». La Secte éprouva la bonne volonté du Souverain pour la tolérance. Près de quinze cens *Quakers* étoient détenus dans les prisons; ce Prince leur fit rendre la liberté, & comme malgré cet acte de tolérance on ne laissoit pas d'en emprisonner encore pour le refus de payer les dixmes, ou de prêter le serment, ou de contribuer à divers besoins de l'Etat, il ordonna de les relâcher, & ne voulut point qu'ils fussent inquiétés ni pour leurs sentimens, ni pour leurs usages. Ainsi li leur fut permis de passer devant le Roi comme devant un Particulier, & de paroître en sa présence avec le chapeau sur la tête, de le titoler, de le traiter familièrement & comme égal.

Penn s'acquît les honnes grâces de Jacques II. & profita de la faveur pour se rendre utile au parti; mais parce qu'on crut qu'il avoit conseillé au Roi l'abolition du serment & des *Loix pénales*, & que chacun se persuadoit qu'un projet si odieux ne tendoit qu'à rendre la Religion Catholique dominante en Angleterre, il perdit presque toute la confiance de son parti, & s'attira la haine des Protestans. Ceux-ci le traitèrent de *Papiste* & de *Jésuite*. Les *Quakers* qui prévoioient, ou crurent avoir à craindre dans la suppression du serment & de ces Loix le rétablissement du *Papisme*, disoient hautement qu'un Prince de cette Religion ne manqueroit pas de rétablir ces Loix, pour s'en servir contre eux aussi bien que contre les Protestans, aussitôt qu'il se verroit affermi en Angleterre. *Penn* donnoit lieu tout au moins à de grands soupçons contre lui. Il avoit défendu par un écrit l'abolition des *Loix pénales*, & il s'étoit toujours déclaré pour une tolérance universelle, dont le plan étoit de laisser à tous les Chrétiens la liberté de servir Dieu chacun selon les principes, & de n'exclure personne des Charges & des Emplois, non pas même des plus hautes Dignités, pourvu qu'on s'y gouvernât toujours d'une manière pacifique & modérée. Pour se reconcilier les uns & les autres, *Penn* crut devoir faire son apologie; il publia donc un autre écrit pour se défendre de l'accusation de Papisme. Il eut le bonheur de persuader les *Quakers* ses freres, & de regagner leur confiance; mais beaucoup de Protestans d'Angleterre, & parmi ceux-ci les nouveaux Réfugiés de France, ne purent se résoudre à renoncer aux idées qu'ils s'étoient faites de lui. Ils eurent même lieu de se confirmer dans leurs soupçons, lorsqu'à la révolution causée par l'avènement du Prince d'Orange au trône, on intercepta une lettre que Jacques II. refugioit à la Cour de France, & qui seroit allée à *Penn*. On l'examina sur cette correspondance. *Penn* répondit avec sagesse & avec générosité. Il déclara qu'il n'entroit ni dans les vues, ni dans les projets de Jacques II. & qu'il faisoit simplement profession d'être son ami; qu'il avoit aimé ce Prince dans le tems de sa prospérité, & qu'il ne croioit pas devoir le haïr dans l'adversité; mais dans l'agitation où se trouvoient les partis au tems de cette révolution, la réponse de ce *Quaker* ne fut guères mieux reçue, qu'une déclaration ouverte en faveur de la cause de Jacques II. & la plupart des Protestans d'alors, surtout les *Sectaires de libelles*, traitèrent de trahison la qualité d'ami de ce Prince. Depuis cette affaire *Penn* se retira entièrement, & se recueillit dans son domestique jusqu'en l'année 1693. Il faut le suivre à présent en Amérique.

Longtems avant *Penn*, & des l'année 1653. il avoit passé des *Quakers* dans les Colonies du Nouveau monde, qui appartiennent aux Anglois. Dès leur arrivée, ils y reçurent les plus mauvais traitemens, & on donna des ordres extrêmement sévères contre eux. On les punit par des amendes, par le fouet, par la prison, &c. & s'il faut s'en rapporter aux mémoires de la Secte, ils trouveront plus d'humanité chez les Sauvages, que chez les Anglois leurs compatriotes; mais que cela ne surprenne point. Les idées de ces Sauvages étoient toutes simples: telles devoient être les nôtres, si les préjugés dont on les charge, ne rendoient insensiblement les hommes persécuteurs & mauvais. Pour empêcher les progrès du *Quakerisme* dans ces colonies, la loi ajouta aux amendes, au bannissement & aux autres peines, que quiconque seroit dénoncé comme *Quaker*, ou se seroit converti au *Quakerisme*, au-

roit

roit la
une se
névior
pour r

Le
grande
été re
rain, c
Philan
Répub
léranc
glon c
lère p
" qu
" l'uni
" cette
" le r
" & q
" com
" de r
" glon
" pert
tes, n
plus d
toutes
crolan
encore
de l'E
quer
cabala
Quap
en, &
c'est é
durer
nière
ver d

A
quelq
contre
Selon
& vé
On a
qui f
Keith
qu'il
sion
rolen
décla
au C
étoit
sion
l'Hist
dire.
Ce
de l'

(4)
vince
Secte
(b)
(c)
T

roit la première fois l'oreille coupée, si c'étoit un homme, & le fouet, si c'étoit une femme. Enfin la peine de mort fut ordonnée contre quelques-uns des plus obstinés : on pendit des *Quakers* à Boston. C'est par là que nous finissons ce petit détail, pour revenir à *Penn.*

Le Roi & le Parlement lui donnèrent en 1680. la propriété & la souveraineté d'une Province de l'Amérique au Sud de *Maryland*, pour le dédommager des grandes avances que son pere avoit faites à la Couronne, desquelles il n'avoit pas été remboursé. La Province reçut le nom de *Pensylvanie*, du *Quaker* son Souverain, qui commença par la peupler de gens de sa Secte. Il y fonda la Ville de (a) *Philadelphie* ; fit une ligue avec les Sauvages des environs ; donna des Loix à cette République de *Quakers* ; & établit de la manière qu'on va le rapporter, cette tolérance & cette (b) liberté Chrétienne, plus capables d'inspirer la véritable Religion que la roue & les galères, (c) pourvu que sous le nom de liberté, on ne tolère pas le nom de libereinage. Le nouveau Législateur déclara, que tous ceux qui reconnoitroient un seul Dieu, tout puissant, Créateur & Conservateur de l'univers, qui lui témoigneroient leur fidélité en suivant exactement les règles de cette vertu, qui est seule capable d'approcher l'homme de son Créateur, & de le rendre semblable à lui, que ceux-là, dis-je, jouiroient d'une entière liberté, & qu'ils ne seroient forcés à aucun acte religieux contraire à leur conscience, ni contraints d'assister à un culte qu'ils désapprouveroient, & s'il arrivoit à quelqu'un de maltraiter son concitoyen de quelque façon que ce pût être, au sujet de la Religion, il ordonna qu'un tel homme fût puni comme un séditieux, & comme un perturbateur du repos public. Une Loi si raisonnable ne faisoit ni des hypocrites, ni des prophètes, & ne permettoit aucune de ces factions ecclésiastiques qui plus d'une fois ont alidé à la décadence des Etats. Il ne se contenta pas de tolérer toutes sortes de Sectes & de Religions, de ne demander même qu'une simple croyance en Dieu à ceux qui voudroient s'établir dans sa République ; il leur fut encore permis, comme on l'a dit, de prétendre à la Magistrature & aux Dignités de l'Etat, avec cette différence néanmoins, que les *Quakers* ne pouvoient manquer d'être préférés à cause de leur grand nombre, plutôt que par brigue ou par cabale, nous dit l'Historien Latin, parce que cela est contraire à la simplicité du *Quakerisme*. Il suppose ainsi que cette simplicité est inviolable, qu'il n'y a jamais eu, & qu'il ne peut y avoir jamais, ni exceptions, ni contraventions à ces Loix ; c'est ce qu'on ignore, & on ne voudroit pas garantir non plus qu'un tel Etat pût durer des siècles dans la même simplicité. On doute proposé d'une certaine manière, une solution nouvelle étoient capables de la faire perdre, & cela pensa arriver de la manière suivante.

A peine cette nouvelle République étoit fondée, lorsque (d) *Keith* y causa quelques disputes très-vives, sur lesquelles les *Pensylvaniens* prirent parti pour & contre. Le sujet de la dispute fut le sentiment de *Keith* sur l'humanité de J. C. Selon lui elle étoit double, l'une céleste, spirituelle & éternelle, l'autre terrestre & véritablement corporelle. Celle-ci étoit le corps de J. C. né de la Vierge Marie. On a déjà parlé d'un Traité de *Keith*, où il établisoit cette opinion singulière, qui faisoit un double J. C. selon l'objection des *Quakers* du parti contraire. Mais *Keith* objectoit, que son sentiment avoit été constamment suivi de toute la Secte, qu'il étoit la base du Christianisme, & qu'en nier l'orthodoxie, c'étoit nier la passion & la mort de J. C. *Keith* menaça même de se séparer de ceux qui s'opposeroient à ce sentiment. Cette dispute en fit naître d'autres entre ceux qui s'étoient déclarés contre *Keith*. Les uns soutenoient que J. C. n'étoit ni ressuscité, ni monté au Ciel avec le corps qu'il avoit pris en naissant de Marie ; les autres, que J. C. étoit véritablement ressuscité avec ce corps, mais qu'il l'avoit quitté à son Ascension ; les autres enfin restoient dans le doute, & pour nous servir des termes de l'Historien Latin, (e) ou ne sçavoient ce qu'ils disoient, ou ne sçavoient ce qu'ils devaient dire. Les plus modérés traitoient cette question de peu importante & d'inutile au salut.

Ces vaines recherches furent suivies d'autres aussi frivoles. On voulut s'embarasser de l'état des âmes après la mort ; & il s'en trouva qui soutinrent que les gens de bien

(a) Ce nom fut donné à la Capitale de la Province, pour témoigner l'union & la fraternité de la Secte.

(b) Voi. L. 3. ubi sup. *Hist. Quaker.* p. 439.

(c) Ce raisonnement de l'Auteur auroit besoin

de grandes restrictions : mais les Catholiques sçavent à quoi s'en tenir.

(d) *Crocius*, ubi sup. p. 446. & suiv.

(e) *Neque quid dicere cognoscimus.* Cette expression ne peut recevoir un double sens.

alloient droit au Ciel, & les méchans en Enfer. Cela suppofoit, leur difoit-on, que les uns & les autres étoient jugés immédiatement après la mort, & que par conféquent il ne devoit y avoir ni réfurrección finale, ni jugement univerfel. D'autres *Quaquers* prétendirent, que les hommes ont le Paradis & l'Enfer en eux dès cette vie. On imputoit encore à *Keith* de croire la tranfmigration des ames. Toutes ces queftions frivoles, auxquelles fe mêlèrent beaucoup d'obftination & d'aigreur, devinrent enfin l'objet d'une afsemblée générale des *Quaquers*, qui fe tint en 1691. *Keith* y triompha; fa doctrine touchant J. C. fut reconnue orthodoxe; mais il eut bientôt d'autres allâuts à foutenir. Un nommé *Fitzwater* l'accufa d'enfeigner que *la lumière de J. C. n'eft pas fuffifante aux hommes*. Ceux qui en vertu de la décifion du Synode de 1691. devoient lui faire réparation, la refusèrent, & bien loin de là perfiftèrent dans leur accusation. Enfin ils conduifirent les chofes au point d'obtenir une révifion du jugement de 1691. dans une afsemblée de 1692. où *Keith* fut condamné, par l'intrigue de fes ennemis, fans être oui, & traité d'homme qui n'a pas la crainte de Dieu. Cela fut fuivi d'autres circonftances que nous omettons, & qui obligèrent *Keith* & fon parti d'appeller (a) de ces procédures au (b) Roi & à la Reine d'Angleterre. L'appel n'eut point lieu: *Keith* fe rendit aux instances de fes amis, qui l'exhortèrent de céder au tems, & d'éviter une plus grande défunion. Le bruit de ces divifions parvint bientôt aux *Quaquers* de Londres, à quoi la préfence de *Keith* revenu de l'Amérique contribua; & malgré les précautions qui furent prises pour empêcher la contagion de ces difputes des *Quaquers* Américains, les *Quaquers* Anglois fe divifèrent en deux partis. On fit une nouvelle Confeflion; on afsembla le grand Synode annuel; mais ces deux grands moiens que toutes les Communions ont accoutumés d'opposer aux difsentions eccléfiastiques, échouèrent chez les *Quaquers*. Trois Synodes confécutifs examinèrent l'objet de la controverfe, & tâchèrent inutilement de réconcilier les partis. Enfin il fut réfolu au Synode de 1696. que *Keith*, auffi obftiné à foutenir fa conduite & la manière dont il s'étoit expliqué dans fes difputes, que les autres l'avoient été à le chicaner fur cette manière de s'expliquer, ne feroit plus reconnu pour frere; qu'il feroit déclaré coupable de Schisme & de divifion; & qu'il feroit exclu & féparé de la fociété des *Quaquers*, jufqu'à ce qu'il eût reconnu la faute en public, & s'en fut fincèrement repenti.

Voilà ce que nous trouvons de plus digne de remarque concernant les progrès du *Quaquersisme* en Angleterre. Selon l'Auteur des *Lettres Philofophiques*, leurs afsemblées s'y éclaircifient tous les jours. « La Religion des *Quaquers* déperit, dit-il, tous les jours à Londres. Par tout pais la Religion dominante, quand elle ne perfecute point, engloutit à la longue toutes les autres. Ils font réduits à la néceffité de gagner de l'argent par le commerce: leurs enfans enrichis par l'induftrie de leurs peres veulent jouir, avoir des honneurs, des boutons, & des manchettes. Ils font honteux d'être appellés *Quaquers*, & fe font Proteftans pour être à la mode ». Si ce que cet Auteur rapporte eft exact, on doit prefque craindre qu'au défaut de cette Secte, il ne s'en établiffe d'autres qui faffent regretter les *Quaquers*, & que l'on dife d'eux un jour ce que (c) Galba difoit de Neron.

L'Auteur des *Mémoires & Observations d'un Voyageur en Angleterre*, parle (d) d'une Secte de *Philadelphes*, qui publient que leur fociété eft le germe, ou le commencement de l'unique vraie Eglife, Epoufe Vierge de J. C. dont les membres difperlés dans les diverfes Religions du monde vont bientôt paroître & s'unir à eux, pour former cette Eglife pure & fimple, telle qu'étoit celle de (e) *Philadelphie* à la naiffance du Chriftianisme. Il ajoute, que l'opinion commune fait de ces *Philadelphes* une efpèce de *Quaquers*.

Les faileurs de Catalogues des Sectes en ont fabriqué une de *Mugletoniens* & de *Réeviens*; voici ce que c'eft. Deux *Quaquers* ou *Anabaptistes* fanatiques s'avifèrent en 1653. ou 1654. de s'annoncer dans Londres en qualité des deux derniers Prophètes de N. S. J. C. nommés par lui, pour préparer les hommes à fa venue avec fes Anges & fes dix milliers de Saints, &c. Ces Fanatiques fe firent quelques Se-

(a) Dans la concession de la *Penfyvanie*, le Roi Charles avoit réfervé à la Couronne le droit de juger en dernier reffort les Caufes qui ne pourroient être décidées dans la Colonie, & celles qui ne le feroient pas à la fatisfaction des Parties.

(b) Guillaume & Marie.

(c) Nero à pessimo quoque semper desiderabitur.

providendum est ne etiam à bonis desideretur. Tacit. *Historiar.* Lib. I.

(d) Pag. 369. & 370. L'Auteur écrivoit cela en 1697. Les idées de ces *Philadelphes* ressembloient assez à celles des prétendus Freres de la *Rofecroix*.

(e) *Apocal.* Ch. III. v. 7. & fuiv.

étateurs
stiques

On t
le nom
» cet A
» scava
» M. B
» la plu
» dans
» bonne
» de to
» l'ufag
» extér
» dans
» doctri
» & N
» infail
» gies &
» point
» que l
» le tra
» parol
» être &
» Dieu
deux c
ne touc
roit bie
fes &
des fen
peut-êtr
foutint
doit êtr
ce Doct
l'erreun

Le I
la Hol
fèrent
ce pais
res P
nent le
deux C
dit fon
conseil
certain
s'y gou
stinent
dicans
nit le
près de
à la fi
Magist
te mar
confon

(a)
réel. La
de, &
(b)
(c)
(d)
fèrent
(e)

étateurs, & eurent la hardiesse de défendre les fonctions pastorales aux Ecclésiastiques Anglois, sous peine de damnation éternelle.

On trouve dans *Stoupe*, Auteur du petit livre intitulé *Religion des Hollandois*, le nom de certains Sectaires qu'il appelle *Borrellistes*. » Les (a) *Borrellistes*, dit » cet Auteur, ont pris leur nom de (b) *Borelle* Chef de leur Secte, homme très- » sçavant dans les Langues Hébraïque, Grecque & Latine. C'étoit le frere de » M. *Borel* Ambassadeur des Etats auprès du Roi *Louis XIV.* Ces *Borrellistes* ont » la plus grande part des opinions des *Memnonites*, quoi qu'ils ne se trouvent point » dans leurs assemblées. Ils ont choisi une sorte de vie très-sévère, employant une » bonne partie de leurs biens à faire des aumônes, & s'acquittant avec grand soin » de tous les devoirs d'un Chrétien. Ils ont en aversion toutes les autres Eglises, » l'usage des Sacremens, des prières publiques, & de toutes les autres fonctions » extérieures du service de Dieu. Ils soutiennent que toutes les Eglises, qui sont » dans le monde, & qui y ont été depuis les Apôtres, ont dégénéré de la pure » doctrine, parce qu'elles ont souffert que la parole de Dieu contenue dans le V. » & N. Testament ait été expliquée & corrompue par des Docteurs qui ne sont pas » infallibles, qui veulent faire passer leurs Confessions, leurs Catéchismes, leurs Litur- » gies & leurs Sermons, qui sont des ouvrages des hommes, pour ce qu'ils ne sont » point, à sçavoir pour la pure parole de Dieu. Ils soutiennent qu'il ne faut lire » que la seule parole de Dieu, sans y ajouter aucune explication des hommes. S'il » se trouvoit aucune telle assemblée, où l'on se contentât de la seule lecture de la » parole de Dieu, quelles que pussent être d'ailleurs les personnes qui voudroient y » être reçues, pourvu qu'elles reconnussent que la Sainte Ecriture est la parole de » Dieu, ils soutiennent qu'on devoit les recevoir dans la Communion. Il y a » deux choses à remarquer à l'égard de cette prétendue Secte. 1. Que cette Doctri- » ne touchant la corruption de toutes les Eglises, l'inutilité des Sacremens, &c. pour- » roit bien être un assemblage mal entendu de celle des *Brownistes*, des *Anabaptistes* & des *Quakers*, de la façon de *Stoupe* lui-même, ou de celui qui l'a instruit des sentimens des Sectes qu'il veut décrire. 2. Que l'erreur capitale de *Borel*, & peut-être la seule qu'on puisse lui attribuer véritablement, consistant en ce qu'il soutint en 1645. que la parole de Dieu, contenue dans le V. & le N. T. (c) ne doit être ni expliquée, ni prêchée, mais simplement lue, moien infallible, selon ce Docteur, d'éteindre toutes sortes de Schismes; il pourroit bien être vrai que l'erreur de *Borel* a fourni un nombre infini de conséquences.

Le Patriarche *Fox* fut le premier qui fournit (d) des Missionnaires *Quakers* à la Hollande. Il s'en établit en plusieurs Villes des Provinces-Unies. De-là ils passèrent dans la Westphalie; & la Princesse Palatine Elizabeth, qui résidoit dans ce pais-là, ne dédaigna pas d'entendre prêcher ces Missionnaires. L'Auteur des *Lettres Philosophiques*, ou sur les Anglois, dit que les *Amis*, c'est le nom que se donnent les *Quakers*, eurent audience de cette Princesse à la Haie. *Fox* lui députa deux *Quakeresses*, qui eurent des conférences avec la Princesse. Elizabeth répondit fort civilement à *Fox*, & lui témoigna qu'elle étoit fort disposée à écouter ses conseils & ceux des *Amis*. *Penn* eut aussi quelques entretiens avec la Princesse. Un certain *Ames* commença l'établissement à Amsterdam, à Rotterdam & ailleurs. Ils s'y gouvernèrent comme en Angleterre. (e) On leur ordonne de se retirer; ils s'obstinent à rester: on les met en prison, après leur avoir défendu de faire les *Prédicans*; à peine se voient-ils libres, qu'ils prêchent en place publique. On les bannit le soir de la ville; ils y rentrent dès le lendemain matin. On les traita à peu près de même partout: on les emprisonnoit; on les envoioit aux petites maisons: à la fin ils se firent jour; & la singularité ou l'obstination de ces gens forcèrent les Magistrats de les tolérer, ou plutôt de les mépriser. Le *Quakerisme* resta de cette manière dans l'obscurité à peu près jusqu'en 1664. & pour lors on commença à confondre les *Quakers* avec les Sociniens: mais ce nuage (f) s'étant dissipé, la Secte

(a) Il écrit *Borrellistes* & *Borelle*, au lieu de *Borrellistes*. La famille des *Borel* est illustre en Hollande, & a occupé plusieurs charges dans l'Erat.

(b) Je crois que c'est *Adam Borel*.

(c) Voyez *Oliv. Annab. An. 1645.*

(d) Les premiers Missionnaires *Quakers* passèrent la mer en 1655.

(e) Ce qu'on rapporte ici leur est arrivé à Am-

sterdam.

(f) Les Etats avoient donné un Edit contre les Sociniens, &c. Les Synodes Hollandois travaillèrent à le faire mettre en exécution. En l'année 1662. les Etats de Frise avoient aussi donné un Edit contre les Sociniens, les *Quakers* & les *Anabaptistes*, connus en Anglois sous le nom de *Dippers* (plongeurs.)

se fixa, & prit sa place comme les autres dans les Provinces-Unies. On peut dater son véritable établissement en Hollande de l'année 1669. & en Frise du commencement de la guerre avec la France en 1671. De-là ils passèrent dans la Frise Orientale, & voulurent commencer à s'établir à Embden en 1674. mais ils y trouvèrent la même persécution qu'ils avoient éprouvée ailleurs. Ils fructifièrent fort peu en Allemagne. Dans (a) le Palatinat la récolte se réduisit aussi à fort peu de chose.

Les *Quaquers* firent aussi quelque tentative du côté de la France. Deux de leurs Missionnaires allèrent leur Mission à Dunquerque; un autre en fit autant à Calais; un autre enfin passa plus avant en France. Les trois premiers jugèrent à propos de se retirer d'un pays, où le fanatisme est traité en crime d'Etat. Le dernier y périt vraisemblablement, puisqu'on n'a jamais entendu parler de lui. On raconte que dans le tems de la guerre qui suivit la Révolution d'Angleterre, une certaine *Quaqueresse* qui s'appelloit *Ejsher Bidley*, s'avisâ d'aller exhorter à la paix de la part de Dieu, les Pujillances qui étoient en guerre. Elle s'adressâ d'abord à la Reine d'Angleterre, Marie, & lui fit ses représentations. Cette Princesse eut la complaisance d'écouter l'Ambassadrice; & cette complaisance ne faisant qu'animer son zèle ou son fanatisme, elle supplia la Reine de vouloir lui accorder les moiens de passer en France, aiant résolu, disoit-elle, de se présenter au Monarque de ce Roiaume, & de lui faire de semblables remontrances de la part de Dieu. La Reine tâcha de la détourner de cette résolution: mais voyant qu'elle ne pouvoit vaincre l'obstination de cette femme, elle eut encore la bonté de céder à ses sollicitations, & même de lui faire donner quelque argent pour ce voyage. Avec ce petit secours l'Ambassadrice se rendit à Saint Germain. Elle y obtint audience du Roi Jacques II. & lui présenta ses patentes pour Louis XIV. dont la teneur étoit, » que par les » ordres de Dieu, Souverain Monarque des Monarques, elle se rendoit auprès de » S. M. Louis XIV. pour le prier de faire la paix avec Dieu & avec les Nations, » & d'arrêter par ce moien les torrens de sang, qui couloient depuis long-tems pour » le malheur du genre humain. Jacques II. qui connoissoit la *Quaqueresse*, aiant reçu autrefois d'elle de pareilles exhortations, l'adressâ au Duc d'Orleans frere du Roi: mais le Duc témoigna fort peu d'attention pour la lettre & l'Ambassadrice, & lui fit comprendre qu'elle ne pourroit point parler au Roi; sur quoi la *Quaqueresse* lui répondit en pleurant: » Je m'entretiens tous les jours avec le Monarque » des Monarques, & il ne me sera permis de parler un seul moment au Roi d'une » Nation: » Aussi-tôt que le Roi sçut l'arrivée de la *Quaqueresse*, il voulut la voir: il lui donna audience en présence de la Cour, & après avoir eu la patience de l'écouter S. M. lui répondit: » ma bonne femme, je souhaite la paix comme vous; allez dire au Prince d'Orange, qu'il ne tient qu'à lui de la procurer. Le Roi la congédia avec cette réponse, & lui fit donner de quoi s'en retourner chez elle. Remarquons ici en passant, que les révolutions d'Etat & de Religion sont d'ordinaire avantageuses au fanatisme, & qu'on voit alors beaucoup plus de prophètes & d'inspirés qu'en d'autres tems. La révocation de l'Edit de Nantes, le refuge qui la suivit, & la Révolution d'Angleterre, donnèrent l'esprit de Prophétie à un si grand nombre de réfugiés de ce tems-là, qu'on ne voioit & on ne rencontroit que prophètes, & fauteurs de prophètes. Mal en eût pris alors à celui qui auroit contredit aux heureuses conciliations de l'Apocalypse avec ces révolutions. On l'auroit si bien noté comme espion, ou apostat, qu'enfin on l'auroit envoyé au moins faire quarantaine dans une prison, pour s'y purifier du mauvais air de Babylone. Ce qu'il y a de plus singulier est, que la plupart des Prophètes, au lieu de détester l'*Egypte* qui les avoit chassés, ne prophétisoient guères que sur l'espérance de leur retour, & sur les avantages qu'ils se flatoient d'y retrouver conduits par leurs Moïses & leurs Josués. La *manne des déserts*, où ils se voioient forcés de vivre, & où ils ne pouvoient s'empêcher d'avouer que Dieu les avoit conduits, leur plaisoit toujours infiniment moins que les gros oignons d'*Egypte*.

Depuis ce tems-là on ne trouve ni chez nous, ni ailleurs aucune espèce de Secte qui ait du rapport au *Quaquerisme*, que les *Prophètes du Dauphiné*, les *Fanatiques des Cevennes*, & les *Convulsionnaires de S. Medard*. Ajoutons-y les Convulsionnaires de

(a) Tous ces *Quaquers* sont confondus en Allemagne sous le nom d'*Anabaptistes*, comme l'est l'espèce sous le genre; & pour preuve de cela, on n'a qu'à comparer la Doctrine des uns & des autres. V. *Orni Anal. Anabap.*

de Lond
d'où ils
tres, il

ON a
nous av
n'expliq
rier allé
est pres
s'entend
aux aut
d'un An

Tout
Religion
tre un v
foi histo
te foi qu

J. C.
interieur
érieure
leurs sen
gétique
il les é
vangile
mière,

L'Ecri
Morale
ou qui f
les *Qua*
égard p
en font
Eglises,

La pu
il arrive
il faut n
doit diri
de la ce
tion im
confirme

L'insp
gle de r
est aussi
nous en
Apôtres
veroit to
tous les
guera to

Il vau
joie & l
preuve e

On n
torité d
est néce
vérité d
ce de l'
les choi

(a) S
against Q

Tom

de Londres, répandus depuis à Amsterdam, à Berlin, & en plusieurs autres endroits, d'où ils ont été successivement chassés. Mais avant que de parler des uns & des autres, il faut rapporter ici les dogmes des véritables *Quaquers*.

Croiance des Quaquers.

On a de la peine à réunir exactement le corps de Doctrine de la Secte ; & nous avons déjà vu qu'il en est de même des *Anabaptistes*. Les Docteurs *Quaquers* n'expliquent pas leurs sentimens d'une manière uniforme ; & même ils semblent varier assez souvent dans leurs idées. Leur langage est si obscur & si mystérieux, qu'il est presque toujours aussi inexplicable que celui des Alchimistes ; peut-être aussi ne s'entendent-ils pas eux-mêmes. Si cela est, il est difficile qu'ils se fassent entendre aux autres. Quoiqu'il en soit, voici l'exposition de cette Doctrine sur la foi (a) d'un Anglois très-moderne.

Tout homme qui vit moralement bien, & pratique sincèrement les devoirs de la Religion naturelle, doit être regardé comme ayant l'essence d'un bon Chrétien. Entre un vertueux Païen & un bon Chrétien, il n'y a pas d'autre différence que la foi historique pour certains faits extraordinaires, telle que l'ont les Chrétiens. Cette foi qui manque aux Païens, n'est nullement essentielle au salut.

J. C. est la véritable lumière intérieure qui éclaire tous les hommes. Cette lumière intérieure éclaire les hommes par une inspiration immédiate, & non la doctrine extérieure de l'Evangile, que J. C. a annoncée aux hommes pour en faire la règle de leurs sentimens & de leur conduite. La prédication extérieure de la Doctrine Evangelique n'est pas la voie ordinaire dont Dieu se sert pour éclairer les hommes : mais il les éclaire par des inspirations intérieures, qu'il leur communique à tous. L'Evangile n'est proprement que cette lumière intérieure ; & on doit adorer cette lumière, comme n'étant autre chose que J. C. & Dieu lui-même.

L'Ecriture n'est pas la véritable règle, ni le vrai guide de la Doctrine & de la Morale Chrétienne : mais c'est la lumière intérieure que chacun a au-dedans de soi, ou qui se manifeste dans les Assemblées des Freres, ou des Amis, selon le nom que les *Quaquers* se donnent chez les Hollandois. Nous ne devons pas avoir le même égard pour la lettre morte des Ecrits sacrés, que pour la prédication de ceux qui en sont les Auteurs. Les Ecrits dont la Bible est composée ont été adressés à des Eglises, ou à des personnes particulières, & ne nous regardent point.

La publication de l'Evangile n'a pas aboli les inspirations immédiates ; & comme il arrive une infinité de cas particuliers, où l'Ecriture ne peut nous servir de règle, il faut nécessairement regarder la lumière intérieure, comme la véritable règle qui doit diriger la conduite des hommes. Ce n'est point par l'Ecriture qu'on doit juger de la certitude des révélations : il est nécessaire que chaque fidèle ait une inspiration immédiate, & les préceptes de l'Evangile ne nous obligent qu'autant qu'ils sont confirmés par cette inspiration.

L'inspiration du S. Esprit, qui nous enseigne intérieurement, est la principale règle de notre foi, & l'Ecriture n'est qu'une règle subordonnée à cet esprit. Il nous est aussi nécessaire qu'aux Apôtres d'être immédiatement inspirés. Cette inspiration nous enseigne tout ce qui est nécessaire au salut. La promesse que J. C. a faite aux Apôtres de les instruire dans la vérité par son S. Esprit, & que le S. Esprit demeurerait toujours avec eux, n'est nullement bornée aux seuls Apôtres. Elle regarde tous les fidèles ; & c'est de tous les fidèles qu'il est dit, que l'Onction leur enseignera toutes choses.

Il vaut bien mieux converser avec Dieu immédiatement, que médiatement. La joie & le plaisir que nous sentons dans nos assemblées à la manifestation de l'esprit, est une preuve certaine qu'il habite au milieu de nous. C'est ainsi que parle un fidèle *Quaquer*.

On ne peut avoir une preuve certaine de la vérité du Christianisme, & de l'autorité de l'Ecriture, que par le témoignage intérieur de l'Esprit. Ce témoignage est nécessaire, quelque fortes que soient les preuves extérieures que l'on a de la vérité de l'un & de l'autre ; & de même il est nécessaire pour la vraie intelligence de l'Ecriture Sainte. C'est à l'Esprit seul qu'il faut avoir recours, pour entendre les choses obscures qui se trouvent dans cette Ecriture.

(a) Smith, dans le livre intitulé *Préservative* [Croesus, p. 113. & suiv. *Hist. Quaquers* ag. *cont. Quaquersisme*, London, 1732. Voyez aussi]

Dans un livre du *Quaquer Wycb*, intitulé, *Switcb for the Snake*, c'est-à-dire, *la houffine destinée au Serpent*, titre digne d'un *illuminé*, on trouve que la *lumière intérieure* est toujours communiquée aux Ministres *Quaquers* d'une manière *supernaturelle*, qui les élève à la *prophétie & aux visions*; que Dieu se manifeste à ses enfans au plus haut degré de la *Révélation immédiate*; qu'en vertu de ce privilège, les Ministres reçoivent l'Évangile, ou la parole de Dieu, comme S. Paul, c'est-à-dire, immédiatement par J. C. Ceux qui ne sont pas infallibles n'ont pas l'Esprit, ou mor à mor, ne sont pas dans l'Esprit, & par conséquent ne sont pas Ministres. Chaque véritable membre de la véritable Église possède la *certitude & l'infaillibilité du jugement*, qui lui montre l'infaillibilité de la vérité dont il fait profession. Tous les membres de l'Église de J. C. ont nécessairement une mesure de l'Esprit de J. C. sans quoi ils n'appartiennent pas à J. C. Or la plus petite mesure de cet Esprit, ou la moindre manifestation de cet Esprit, ou la plus petite lumière intérieure, doit être infallible. Cependant l'infaillibilité, disent-ils aussi, ne réside pas dans chaque particulier, ou du moins, il y a plus d'infaillibilité dans l'Église en corps. Comment accorder ces contradictions? Il est vrai qu'elles ne sont pas toujours dans un même Auteur.

Tous les véritables Ministres de J. C. sont aussi infallibles en ce qu'ils enseignent, que les (a) Prophètes & les Apôtres l'étoient: sans cela l'Esprit de J. C. ne seroit pas infallible. Tous ceux qui sont remplis des dons de l'Esprit ont la même infallibilité, sans quoi il faudroit séparer l'infaillibilité de l'Esprit. Il n'y a point de forme extérieure de Doctrine, qui puisse servir à juger de la vérité de celle qu'on prêche. L'inspiration immédiate suffit à un Ministre sans le secours des Écritures, ou des autres moyens extérieurs pour prêcher. Ceux qui parlent & raisonnent sur les paroles de J. C. ou des Apôtres sans une inspiration particulière, sont de faux Prophètes & des trompeurs. Il ne doit point y avoir d'autre Ministère dans l'Église, que celui de ceux qui sont appelés par une inspiration immédiate; & pour la preuve d'une vocation immédiate, il ne faut d'autres miracles que des miracles intérieurs, dont les extérieurs n'ont été que la figure. Il n'est point nécessaire que les *Quaquers* fassent des miracles pour autoriser leur Doctrine, puisqu'ils n'annoncent point un Évangile nouveau. Une succession de Ministres extérieurement établis, c'est-à-dire par ordination, ou autrement, est tout de même inutile. Tout homme qui se sent intérieurement appelé au Ministère, est assez qualifié pour exercer cet emploi. La sainteté intérieure est nécessaire pour un véritable Ministre, comme elle l'est pour faire un membre véritable de l'Église. Voilà ce qui s'appelle pousser cet esprit particulier des Novateurs aussi loin qu'il se puisse. Point d'autre règle de conduite que l'inspiration, ou pour parler plus juste, l'illumination. Mais cont'vons de rapporter les autres rêveries de ces fanatiques.

Il peut y avoir de véritables membres de l'Église parmi les Juifs, les Turcs, & les (b) Païens, quoi qu'extérieurement ils ne fassent pas profession d'être de l'Église, & que même ils n'aient aucune connoissance de J. C. & des Écritures. C'est un très grand orgueil aux Ministres de s'approprier le nom de Clergé, nom qui doit être commun à tous les Chrétiens; & c'est être un faux Ministre que de ne prêcher que le Christ extérieur, au lieu de prêcher celui qui est au-dedans de nous, & de ne pas apprendre au peuple à le sentir.

Suivant ce même principe, les femmes peuvent prêcher comme les hommes, & être Ministres de l'Église; car en J. C. il n'y a aucune distinction de mâle & de femelle, & le Prophète *Joël* a prédit que sous l'Évangile les femmes prophétiseroient, comme les hommes.

A l'égard du Ministère de l'Évangile, c'est le traiter mécaniquement & d'une façon peu honorable, que de fixer des pensions & des salaires pour l'entretien des Ministres: salaires qu'ils exigent, comme une dette. Le paiement des dixmes est un reste de Judaïsme, & une marque d'Antichristianisme. En un mot c'est porter

(a) Ils conviennent pourtant que la manifestation, ou la communication qui s'est faite du S. Esprit aux Auteurs de l'Écriture, a été plus grande en eux que dans les *Quaquers* d'aujourd'hui. Voici une autre contradiction. Cependant, ajoutent-ils, ceux qui, par leur obéissance, anéantissent & perfectionnent leur talent, acquièrent le S. Esprit au même degré, pour la lecture & l'intelligence de l'Écriture, que les Apôtres & les Prophètes l'ont

eu pour la composer.

(b) Quelques Auteurs ont été long-tems avant qu'il y eût des *Quaquers* en Angleterre, qu'il s'est conservé par tradition chez les Païens une lumière générale, même une lumière intérieure, qui leur a tenu lieu de révélation. Ceux qui n'ont pas résisté à cette lumière, un Socrate & tout ce qu'il y a eu de gens de bien dans le Paganisme, ont pu être sauvés, dit on, par la vertu de cette lumière.

le carac
condam

Il n'e
trois pe
fonnes,
la mani
ténacité
nes dan
rien à
la paix.
se lert

Le vo
qui n'a
leste,
C. la P
humain
quelque
manière
pue J
que sa
celle de
Christia
si-tôt a
être de
nouvelle

Ce r
de nos
n'est pa
intérieu
Ce n'est
justifica
on n'au

L'Éc
Comme
cette fa
gratuit
de son

J. C
Ce n'est
Dieu. C
pe une
Si le ce
sauver;

Il y
esprits

Qua
ni de c
purifiés
sentime

Dieu
la just
ché; &
aucun
cheurs.
que no
connoi

Le f
Il n
& c'est

(a) C
préjugé

le caractère de faux Prophète, que de tirer du salaire de son Ministère, & cela est condamné par J. C.

Il n'est dit nulle part dans l'Écriture, que le Père, le Fils, & le S. Esprit soient trois personnes, quoi qu'il y ait trois manifestations différentes. En faire trois personnes, c'est en faire réellement trois Dieux. L'Écriture n'ayant rien déterminé sur la manière de l'Unité, ni sur la distinction qui se trouve dans la Trinité, c'est une témérité à l'Église Chrétienne de s'en embarrasser. (a) La distinction des personnes dans la Divinité est une subtilité spéculative, dont la recherche ne tend en rien à nous rendre meilleurs, & nuit au contraire beaucoup à la conservation de la paix. Pour bien exprimer les articles de foi, il faut se borner aux termes dont se sert l'Écriture.

Le véritable Christ est celui qui étoit, avant que d'être manifesté en chair, & qui n'a jamais été vu des yeux de la chair. J. C. comme Dieu a une humanité céleste, dont la terrestre n'étoit proprement que l'habit, & le type ou la figure. J. C. la Parole & le Fils de Dieu ne s'est point uni personnellement à notre nature humaine. Il ne l'a prise que comme un vêtement, dont il devoit se revêtir pour quelque tems. Elle étoit inspirée comme tous les autres hommes, quoique d'une manière plus particulière. J. C. n'a pu s'unir personnellement à une nature corrompue. J. C. né intérieurement au-dedans des hommes est un plus grand mystère, que sa naissance extérieure. La foi & la connoissance de J. C. selon la chair, & celle de tous ses mystères n'étoient qu'une espèce de rudiment pour l'enfance du Christianisme. Ce rudiment est devenu inutile après notre sortie de l'enfance; aussitôt après en être sortis, nous avons commencé d'apprendre à être en Christ, à être de nouvelles créatures, à laisser passer les choses anciennes pour faire place aux nouvelles.

Ce n'est pas l'effusion extérieure du sang de J. C. qui nous a mérité l'expiation de nos péchés: son sang n'étoit pas plus précieux que celui d'un autre Saint. Ce n'est pas non plus le sang extérieur de J. C. qui a racheté l'Église, mais un sang intérieur & spirituel. Par ce sang intérieur il purifie nos cœurs & nos consciences. Ce n'est point du sang extérieur que l'Écriture dit, qu'il a été répandu pour notre justification. Enfin ce n'est pas de ce sang que J. C. dit, que si on ne boit son sang, on n'aura point la vie.

L'Écriture ne dit point que J. C. ait satisfait à la justice de Dieu pour nos péchés. Comme ce n'est pas une injustice en Dieu de pardonner les péchés sans satisfaction, cette satisfaction n'est nullement nécessaire. Elle est incompatible avec la rémission gratuite de nos péchés, & on ne peut concilier avec la justice de Dieu la punition de son Fils qui est innocent.

J. C. n'est point monté au Ciel avec le corps dont il a été revêtu sur la terre. Ce n'est point ce corps terrestre qui est maintenant dans le Ciel, à la droite de Dieu. C'est une erreur de croire que le corps de J. C. qui est dans le Ciel, occupe une place particulière & bornée. Ce corps doit être par tout où est son Esprit. Si le corps de J. C. est séparé de nous par la distance des lieux, il ne peut nous sauver; & c'est être un faux Ministre, que de prêcher une telle doctrine.

Il y a présentement dans l'Église ce même don de discernement & d'examen des esprits, qu'il y avoit au tems des Apôtres.

Quand nos péchés nous ont été pardonnés, il n'est plus nécessaire de s'en repentir, ni de continuer de demander à Dieu le pardon de ces péchés. Nous devons en être purifiés avant que d'être Serviteurs de Dieu. Nous avons déjà remarqué ce même sentiment dans l'ancien *Anabaptisme*.

Dieu n'accepte la justice de personne, avant que d'avoir rempli toute la loi & la justice. On peut parvenir à la perfection de la justice sans commettre aucun péché; & pour parvenir au salut, il est nécessaire de vivre sans aucun péché. Il n'y a aucun fondement dans l'Écriture, pour distinguer deux sortes de péchés & de pécheurs. Enfin Dieu ne demande pas seulement que nous nous abstenions de péché, que nous nous en rendions exemts par nos efforts. Il veut un degré de perfection en connoissance & en grace, qui ne soit susceptible d'aucun accroissement.

Le serment, & même en justice, est un péché. J. C. l'a défendu.

Il n'est pas permis de faire la guerre, ni même de repousser la force par la force, & c'est ce que J. C. nous a préféré, en nous défendant de résister au mal.

(a) Ce qui est contenu dans cet article justifie le *Princip*, d'Antirimitaires & de Sociniens cachés parmi le préjugé vulgaire, qui est, qu'il y a beaucoup d'Antirimitaires & de Sociniens cachés parmi les *Quakers*.

Tout homicide, même en guerre, est contraire au précepte d'aimer ses ennemis. Il est défendu de donner aux hommes des titres d'honneur, & des distinctions qui marquent un respect particulier, de se découvrir devant eux, & de s'incliner pour leur marquer ce respect. Le commandement d'honorer son pere & sa mere ne doit s'entendre que du respect intérieur. Il n'est pas permis de se conformer aux modes du siècle, & il ne convient ni à l'humilité, ni à la vérité, de donner ni de recevoir le titre de (a) *Vous*.

Personne n'est obligé d'être de la Communion de l'Eglise qui est établie par les Loix. On ne doit point appeler l'Ecriture *Parole de Dieu*, puitque ce nom ne convient qu'à J. C.

Dieu n'a point ordonné qu'on lût l'Ecriture dans le Service public. Les Ministres n'ont rien qui les autorise à prêcher sur des textes de cette Ecriture. S. Paul dit lui-même, qu'il n'est pas le *Ministre de la lettre, mais de l'esprit*.

Dieu écrit ses Loix dans les cœurs des fidèles, ou par une inspiration immédiate, ou par le ministère de ceux qui sont immédiatement inspirés. Il y a des personnes qui arrivent à un tel degré de connoissance & de foi, que cela leur rend inutile & le ministère & les préceptes extérieurs.

Toutes les prières extérieures, c'est-à-dire les prières accompagnées de signes extérieurs, (b) ne sont agréables à Dieu, qu'autant qu'elles sont faites par l'inspiration immédiate de Dieu. Il n'est point nécessaire d'avoir un tems déterminé pour les prières publiques ni pour les particulières, ni pour le matin, ou pour le soir. L'homme agit toujours par une *impulsion* plus ou moins forte, qui le porte à prier intérieurement; & c'est ce que veut dire l'Ecriture, lors qu'elle défend de prier ou de prêcher sans un mouvement particulier de Dieu. On doit donc garder le silence dans les assemblées publiques, quand il ne s'y rencontre personne qui sente ce mouvement. Les Chrétiens d'aujourd'hui, comme autrefois les Prophètes & les Apôtres, ont des inspirations particulières qui les disposent à prier, en sorte que tous les formulaires extérieurs de prières sont incompatibles avec les mouvements de l'esprit. L'ordre que nous avons de la part de J. C. de veiller pour prier, c'est d'attendre le mouvement de l'esprit, & cette impulsion dont j'ai parlé. Il est inutile de prier avant ou après le repas, si on ne sent cette inspiration.

Nous ne devons point offrir nos prières à Dieu au nom de Jesus Fils de Marie, ni à J. C. existant corporellement & extérieurement dans le Ciel. Enfin tout signe extérieur de vénération & de respect dans le Culte public, est contraire au précepte d'honorer Dieu en esprit & en vérité.

Le Baptême extérieur n'a pas été ordonné par J. C. ou du moins ne l'a pas été comme une Loi perpétuelle. Croire que cet ordre de baptiser doit s'entendre d'un Baptême d'eau, c'est ajouter au Texte, qui n'en dit rien. Le Baptême prescrite par J. C. est un Baptême d'esprit, & non un Baptême d'eau. Le Baptême d'eau étoit de S. Jean, lequel a été aboli. S. Paul dit qu'il n'a pas été envoyé pour baptiser, mais pour prêcher. C'étoit par indulgence pour la foiblesse des Juifs, que les Apôtres ont pratiqué le Baptême d'eau: mais cette sorte de Baptême ne peut être d'aucun usage pour le bien de l'ame. L'Ecriture ne parle nulle part du Baptême par aspersion. Le Baptême d'eau & le Baptême spirituel sont deux Baptêmes différens. Le seul Baptême intérieur, est le Baptême de J. C.

On ne doit point baptiser les enfans, puisqu'ils ne sont capables d'aucun engagement, ni de faire une profession de foi, ni de répondre à Dieu selon le témoignage d'une bonne conscience.

Prendre ou recevoir l'Eucharistie n'est pas d'une obligation perpétuelle. Cette institution n'a été faite autrefois, que pour les nouveaux Convertis à la Religion Chrétienne, ou pour des Chrétiens foibles dans le commencement de leur Christianisme.

Si nous sentons en nous-mêmes ce que signifie le Baptême, & le pain & le vin de l'Eucharistie, l'un & l'autre Sacrement nous deviennent inutiles. L'Evangile étant la substance de la Religion, toutes les choses extérieures ne sont que des ombres, qui cessent d'être utiles, puisqu'on a la substance. Les institutions du Baptême & de

(a) *Wyeib*, ubi sup. dit, *the holy Spirit enjoyns us to use it like an ihou, or the plain language*. Cela veut dire en un mot, qu'ils tiroient par ordre du Saint Esprit.

(b) Ils disent aussi que la pratique des comman-

demens de l'Ecriture, sans l'impulsion de l'Esprit, est abominable devant Dieu. « To practise any command of Scripture without te moving of the Spirit, is an abomination to the Lord.

de l'Eu
une inspi
vin que
s'entend
ration c
& au s
corps c

Le b
résurrec
du mal

On n
la rétin
nature

Ce n

finz ne
même c
corps q
soit, il
qu'on r
cette r

Outr
du Mo

Le C

me que

C'est
soit un

conform

Il n'

ou un l

A ce

ce qui

que che

Les

& l'au

condui

L'am

triarcb

expressi

devienn

C'est

de sépa

du cor

(d)

rent d

leur co

Il meu

cette n

s'étein

(f)

celle j

A c

(a) C

(b) W

being g

(c) H

princip

rieure

& Chr

de la S

buée à

mystiq

T

de l'Eucharistie, & leurs signes extérieurs, n'obligent point ceux qui prétendent à une inspiration immédiate. Quand l'Apôtre dit, que le pain que nous rompons & le vin que nous buvons font la communion du corps & du sang de J. C. cela ne doit point s'entendre de l'Eucharistie. On peut & on doit faire en tout tems la commémoration de la mort de J. C. sans participer à l'Eucharistie, & ce n'est point au corps & au sang terrestre de J. C. que l'on participe par l'Eucharistie, mais à celle du corps céleste, le seul par le moien duquel J. C. communique la vie aux hommes.

Le bonheur éternel de l'ame ne consistera point à être réunie à son corps. La résurrection du même corps ne sçauroit contribuer à l'accroissement du bonheur ou du malheur des hommes.

On ne doit pas toujours entendre de la résurrection du corps ce qui est dit de la résurrection des morts. L'Apôtre traite d'insensés ceux qui veulent rechercher la nature de la résurrection.

Ce ne sera pas le même corps substantiellement qui ressuscitera. La chair & le sang ne peuvent hériter au Royaume de Dieu. La croiance de la résurrection du même corps en substance n'est pas un article fondamental de la Foi Chrétienne. Un corps qui est changé, ne sçauroit être le même en substance; mais quoiqu'il en soit, il importe peu de croire la résurrection du même corps, pourvu que l'on croie qu'on ressuscite avec un corps. Et il ne nous importe pas davantage de sçavoir quand cette résurrection se fera.

Outre l'avènement de J. C. en chair à Jérusalem, il y en aura un autre à la fin du Monde.

Le Ciel est la présence de Dieu au dedans des hommes. J. C. nous a dit lui-même que son Royaume étoit en nous.

C'est une vaine imagination de croire, que le Ciel de Dieu & des bienheureux soit un lieu visible & matériel, où on vivra comme ici, ni que ce Ciel ait de la conformité avec ce monde visible.

Il n'y a point de mal ni d'hérésie à nier que le Ciel & l'Enfer soient un espace ou un lieu particulier. On doit entendre par le Ciel quelque chose de spirituel.

A ce détail que fournit (a) le *Préservatif contre le Quaquerisme*, il faut ajouter ce qui suit. On le tire de *Wyeth*, & de quelques autres Auteurs peu connus ailleurs que chez les *Quaquers*.

Les nouvelles révélations (b) sont nécessaires, pour donner aux anciennes le droit & l'autorité de nous gouverner, ou pour justifier qu'elles sont la règle de notre conduite.

L'ame est une portion de la Divinité. C'est ainsi que s'est exprimé *Fox*, le Patriarche des *Quaquers*. Les Auteurs qui sont venus après lui ont voulu justifier cette expression, en (c) l'interprétant de l'union intime de l'ame avec Dieu, en sorte qu'elle devient comme une portion de son essence.

C'est une absurdité de croire, que la félicité des Saints soit imparfaite dans l'état de séparation de l'ame & du corps, & que le bonheur de l'ame dépende de celui du corps.

(d) *Jesus-Christ*, c'est-à-dire (e) le Corps céleste, ou le Corps spirituel de J. C. différent de celui avec lequel il a paru dans le monde, ressuscite dans les hommes par leur conversion. Les péchés des hommes le percent, le déchirent & le crucifient. Il meurt en eux par leurs désordres, & par leur rébellion contre Dieu; ou plutôt cette mort n'est qu'une profonde léthargie, parce que la lumière intérieure ne s'éteint jamais entièrement.

(f) Le Corps spirituel de J. C. est en tout tems la nourriture du fidèle, qui ne cesse jamais de manger la chair de J. C. ni de boire son sang.

A ces deux Dogmes de *Keith*, il faut en ajouter un autre moins déclaré, mais

(a) Cité, *ibi sup.*

(b) *We must have new Revelations to justify our being governed by old ones.*

(c) Il semble aussi que quelques *Quaquers*, & principalement *Keith*, confondent la lumière intérieure (le Christ intérieur, ou *the light within*, & Christ *within*) avec l'ame. Les plus modérés de la Secte disent, que cette erreur a été attribuée à leurs freres, sans d'entendre les expressions mystiques & hyperboliques qu'ils ont employées.

André Césalpin Philosophe du 16. siècle a cru après plusieurs anciens Philosophes, que l'ame de l'homme est une portion de la Divinité.

(d) Ces deux Articles renferment la doctrine de *Keith*, touchant le double corps de J. C. Vol. ci-dessus.

(e) Ils se servent de l'une & de l'autre expression.

(f) Voi, ci-dessus le sentiment des *Quaquers* concernant l'Eucharistie.

qu'il semble pourtant que *Keith* & ses disciples ont favorisé. C'est celui de la transmigration des âmes. On le réduit à cecl.

Toutes les âmes ont été créées, & habitent dans un autre monde avant que de s'unir à un corps. Après cette union, il leur faut quatre mille ans de purification, & c'est cette purification qui les prépare à la félicité éternelle. L'abus qu'elles font de la patience divine, les prépare au contraire à des peines longues & cruelles, qui les attendent à la fin des siècles. Pendant ces quatre mille ans, l'âme doit souffrir douze révolutions, ou retourner douze fois dans le même corps, chaque révolution des âmes se fait au bout de trente-trois ans & quatre mois. A la vérité il y a des âmes toutes extraordinaires, qui se trouvent purifiées dès la première, ou au moins dès la seconde révolution. Les âmes ne se perfectionnent pas pendant qu'elles sont absentes du corps, elles restent absolument les mêmes. Celles qui ont souffert quelqu'une de ces révolutions avant la mort du Christ né de la Vierge Marie, & n'ont pas été sauvées alors, peuvent l'être par l'Evangile de J. C. quand elles rentrent dans un corps: mais à l'égard de celles qui se sont unies à des corps depuis la mort de J. C. & s'y uniront encore jusqu'au dernier jour, sans avoir connu l'Evangile dans leurs différentes révolutions, elles en auront une *finale* en un même tems & en un même lieu, & pour lors elles entendront la voix de l'Evangile, & seront sauvées si elles croient. Qu'il est dangereux de vouloir innover en matière de Religion! D'une erreur on tombe dans une autre, & on va enfin jusqu'aux extravagances les plus inouïes. C'est ainsi que *Keith* est tombé dans celle de Pythagore par rapport à la métempycose, laquelle malgré les raffinemens qu'il a employés, n'en est ni moins ridicule ni moins absurde que celle de ce Philosophe. Mais continuons.

Le retour des Saints sur la terre est la *première résurrection*, ou le règne de mille ans, pendant lequel ils vivront ensemble sans péché, comme Adam dans l'état d'innocence. Il y aura une seconde résurrection, après laquelle les Saints ressembleront au second Adam, & ce qui leur restoit de terrestre sera comme absorbé dans les corps célestes dont ils seront revêtus. La félicité des gens de bien sera éternelle: mais les peines des méchans seront limitées.

Remarquons que quelques *Quakers*, & même des Théologiens de l'Eglise Anglicane, ont renouveau l'opinion Platonicienne de la perpétuité des passions & des desirs dans les méchans après leur vie. Leur âme, disent-ils, conservera dans l'autre monde les mauvaises habitudes qu'elle a contractées dans celui-ci, & cette corruption qui efface en elle l'image de Dieu. Cette perpétuité de passions & de desirs qu'elle ne pourra satisfaire, seront le *ver qui ne meurt point*, & ce feu de l'enfer qui ne peut s'éteindre. Elle verra, comme Tantale, l'objet de ses desirs sans y pouvoir atteindre. Une furie, c'est-à-dire le désespoir continuuel de l'âme dans cet état, attifera sans cesse le feu de la convoitise qui la brûlera sans la consumer, c'est-à-dire sans jamais la satisfaire. Virgile nous a parfaitement bien représenté le méchant puni par la perpétuité des passions, quand il dit:

— *Furivum maxima juxta*

Accubat, & manibus prohibet contingere mensas,
Exsurgitque facem attollens, atque intonat ore.

Æneid. L. VI.

Vers que le nouveau Traducteur de ce Poëte a rendus ainsi. « Mais la plus redoutable des Furies placée à leur côté leur interdit les mets, se dresse contre eux, » & haussant le bras armé d'un flambeau, s'écrie d'une voix menaçante ».

Les gens de bien participent dès ce monde aux privilèges, qui appartiennent à la Nature Divine. Un de ces privilèges est la joie, & la tranquillité qui procèdent d'une imagination vive & délicate, que *l'on doit à la lumière intérieure*, & qui dans le cours de cette vie mortelle nous fait *trouver insensiblement le Ciel sur la terre*. Par le moyen de cette joie, nous possédons ici bas les félicités du Paradis, & cette félicité se trouve dans toutes sortes de tems, d'âges, de circonstances, de conditions, de sociétés, de pais, &c.

La tranquillité intérieure si essentielle à la vraie joie, doit être le seul but des fidèles. C'est déjà un état de perfection, & le commencement de la vie éternelle en ce monde, & la même que celle du Paradis; car comme il n'y a qu'un seul Dieu, il n'y a aussi qu'un seul moyen de perfectionner son image, un seul amour de Dieu, une seule véritable joie, une seule tranquillité, &c. La plus grande marque d'a-

mour
s'allige
Tels
Docteur
entre
qu'il e
force
ou imp
civile,
de la d
comme
société
à leur
impulsi
la félic
Un
intitul
rie, &
parelle
Les M
rent de
c'est é
logiens
de ce M
à toute
Leenhof
faire de
hérésie
quelque
ce soit.

les héré
Elles se
Un e
il réfut
du, qu
du gen
qu'un e
expie p
fidèles,
done se
le mên
second
preter
dures.
porter f
par l'eff
est cert
l'ortho
il faut
de la f
" On
" peine
" les ce
" les pe
" me l

(1)
" punish
" to ma

mour que l'on puisse donner à Dieu, & de soumission à sa volonté, c'est de ne s'affliger de quoi que ce soit qui arrive dans le monde.

Tels sont les dogmes des *Quakers*, & en particulier de quelques-uns de leurs Docteurs, entre lesquels il s'en trouve que la Secte a défavoués. Peut-être aussi entre ces dogmes, il y en a qui ne sont que mal exposés ou mal entendus; quoi qu'il en soit, on ne peut nier que les *Quakers* ne détruisent le Christianisme à force de vouloir le rendre spirituel, & qu'ils n'en fassent une Religion chimérique, ou impraticable. Il est si visible que l'égalité qu'ils ont voulu établir dans la société civile, en ruinant toute subordination; la défense de jurer, de faire la guerre & de se défendre, ne peuvent subsister avec le bonheur du genre humain, qu'ils sont comme forcés de reconnoître l'impossibilité de se conserver, sans les règles que la société civile a établies, & de se borner à (a) dire qu'elles ne conviennent point à leur Secte. On traite aussi de vrai fanatisme leur inspiration immédiate, & leurs impulsions hétérodoxes; mais on traite encore plus mal leur prétendue jouissance de la félicité du Ciel sur la terre.

Un Ministre nommé *Zeenhof*, publia en 1703. à Zwol un petit livre Hollandois intitulé *le Ciel sur la Terre*. Comme il s'efforçoit d'y établir cette félicité *préternaturelle*, & qu'il décrioit avec exagération les avantages & la nécessité de la *joie temporelle*, il fut aussi-tôt traduit devant les Consistoires & les Synodes de son pays. Les Ministres ses confrères firent tomber sur lui une grêle de réfutations, qui firent de cet Auteur un Libertin, un Epicurien, un Spinoziste & un Athée; car eût été trop peu que de n'en faire qu'un *Quaker* & un fanatique. Les zélés Théologiens, après avoir examiné la Doctrine de *Zeenhof*; passèrent dans le domestique de ce Ministre, & voulurent y examiner aussi ses mœurs & sa vie. Ils examinèrent à toute rigueur, en un mot avec cette tristesse si opposée à la joie, & décrite par *Zeenhof*, p. 51. de son Livre, comme une source de défauts, un moyen sûr pour faire des ignorans, des hypocrites & des tirans. On a soupçonné aussi qu'une des hérésies capitales de ce Ministre Flamand, fut d'avoir caractérisé la conduite de quelques-uns de ses confrères p. 52. & 53. de ce livre. Or dans quelque Secte que ce soit, que l'on cherche dans tous les pays du monde,

De Paris au Japon, du Japon jusqu'à Rome,

les hérésies de cette espèce approchent beaucoup du péché contre le Saint Esprit. Elles sont irrémissibles & inexpiables; mais revenons aux principes de *Zeenhof*.

Un des endroits de son Livre qui donna le plus de prise contre lui, fut celui où il réfute p. 83. & 84. l'objection prise de la tristesse de J. C. Après avoir répondu, que la tristesse de J. C. a été une suite de ses souffrances pour les péchés du genre humain, il ajoute que les fidèles ne doivent plus sentir la tristesse, & qu'au contraire ils doivent travailler à être constamment joyeux, puisque J. C. a expié par sa mort ces iniquités, qui pouvoient être un sujet de tristesse pour les fidèles. S'affliger, ou être triste pour ses péchés, c'est payer deux fois; il faut donc servir Dieu avec toute la joie possible, sa justice ne lui permet pas d'exiger le même paiement deux fois. C'est ainsi que je développe le commencement du second paragraphe de la page 84. Quoi que cet endroit de son livre se puisse interpréter favorablement, on doit convenir pourtant que les expressions en sont trop dures. Il dit ailleurs p. 106. &c. qu'il seroit à souhaiter, que l'on pût éviter de porter les hommes à la dévotion & à la piété par la crainte, ou par la terreur, ou par l'effroi dont on frappe les consciences en les menaçant des peines de l'enfer. Il est certain que ce sentiment peut d'autant mieux s'interpréter selon les règles de l'orthodoxie, qu'il paroît directement opposé à ce qu'on appelle *fausse attrition*; mais il faut pourtant convenir, que la manière dont l'Auteur du *Ciel sur la terre* tâche de le faire valoir, est mêlée de Sophismes. Voici à quoi elle se réduit.

» On peut distribuer en trois classes tous ceux à qui la crainte & la rigueur des
 » peines peuvent servir de frein contre le libertinage, ou de moyens efficaces pour
 » les conduire à la Religion. La première classe comprend les méchans, l'autre
 » les personnes éclairées & capables de sentir la nécessité des devoirs, & la tristesse
 » me les personnes foibles & timides qui ont besoin de consolation, & que l'on ne

(a) « Civil Magistrate is ordained by God to punish with the sword, but it is unlawful for any
 » to make use of it. The carnal weapons are one-
 » ly allowed to such as are not under the Gospel
 » Ministration, &c. a *Werb*, ubi sup.

» doit point effrayer. Les Impies & les méchans ont pris leur parti. *Ce frein qu'on appelle Religion & crainte des peines de l'enfer*, ne les retient point. Ils ont le-
 » coué ce joug, ils s'en moquent. En ce monde une mort prématurée, & souvent
 » honteuse, n'est pas capable de les effrayer, après avoir vécu à leur fantaisie. Les
 » remords qu'ils sentent alors sont plutôt l'effet de l'impuissance où ils se trouvent
 » de faire du mal, que celui d'un véritable repentir. Un Magistrat, ajoute-t-il, à
 » l'occasion des peines & des loix civiles, est plus capable de réprimer les Impies
 » & les méchans, que tous les Ministres ensemble.

» Aux gens éclairés, & à tous ceux qui sentent par eux-mêmes la nécessité des
 » devoirs que préfère la Religion, il est inutile de leur présenter les peines & les
 » menaces. Ils vivent déjà de la vie des bien-heureux, ils possèdent la tranquillité
 » intérieure, & cette joie supérieure à la *joie* des châtiments.

» Pour ce qui regarde les ames folles, on le répète en deux mots, il leur faut
 » la joie & la consolation. La Vertu, la Religion & la pureté des mœurs ne peu-
 » vent se maintenir chez eux que par la joie; c'est à elle qu'il faudroit conformer
 » l'extérieur de la Religion & toutes ses cérémonies. Il seroit nécessaire de dimi-
 » nuer le nombre des jours destinés à la tristesse & à l'affliction. « Il y a apparence
 » que par ces jours, l'Auteur entend les jeûnes, & les Communions des Protestans :
 » mais il ne peut s'empêcher d'avertir un moment après, » que ces jours sont utiles
 » au peuple, & qu'on doit vaincre certains vices par le jeûne & par la prière, »
 » tant il est vrai, que dans les systèmes qui tendent au paradoxe ou à des singulari-
 » tés dangereuses, il est difficile d'éviter les contradictions.

L'Auteur toujours prévenu en faveur de cette Idée, que la Religion doit être
 gaie, & que dans la vie des fideles il doit y avoir une joie continuelle, proposoit
 ensuite que l'on bannit des Eglises Protestantes le chant trop grave, & selon lui,
 triste & lugubre des Pseaumes, & qu'on substituât à la poésie froide & languissante
 de la traduction, une poésie plus vive & plus animée. Il vouloit aussi que l'on
 abolit toutes les cérémonies funèbres, tout ce qui réveille des idées affligeantes,
 & qui par conséquent est contraire à la *joie religieuse*, qu'on cessât aussi d'enterrer
 les morts dans les Eglises, où les fideles ne doivent s'assembler que pour se réjouir
 en Dieu.

Tel est à peu près le *Ciel* que *Zeenhof* nous offroit *sur la terre*. On a paraphrasé
 en quelques endroits le sens de l'Auteur. Il a eu ses partisans : mais il n'a point
 formé de Secte, & le nom de *Zeenbovien* ne parut que comme un éclair après la
 première dénonciation du livre.

CHAPITRE III.

De quelques autres Sectes Fanatiques.

NOTRE dessein est de donner dans ce Chapitre une Description historique
 de plusieurs Sectes & Assemblées Fanatiques, peu nombreuses, ou peu con-
 nues, ou qui ont cessé d'exister. Par le détail dans lequel nous entrerons à leur
 sujet on verra, que tout le Fanatisme ne s'est pas renfermé dans celles que nous
 venons de décrire.

Les Petits Prophètes du Dauphiné.

COMMENÇONS par les *Prophètes de Dauphiné*. Le fanatisme qui les inspira vers
 l'année 1688. s'étoit manifesté des le tems de la Révocation de l'Edit de Nan-
 tes ; & jusqu'à ce tems-là on auroit de la peine à produire tout à la fois de la part
 de la Réforme autant de merveilles & de miracles, qu'on en vit naître coup sur
 coup, & sans avoir le tems de se reconnoître, les trois ou quatre premières an-
 nées qui suivirent la suppression de l'Edit. Dès l'année 1686. (a) on entendit dans
 les

(a) Septième Lettre Pastorale de Jurieu, an. 1686.

les a
 fi par
 tent
 cette
 toien
 cela
 furent
 nitro
 né à
 n'edit
 merv
 excel
 déter
 rével
 c'est
 tre m
 moim
 auti
 l'Edit
 qu'ell
 modie
 & (a)
 tres
 les al
 furent
 De
 ne m
 âgée
 qui l
 dans
 loit f
 Berg
 qu'an
 leurs
 mont
 confè
 leurs
 comp
 n'éto
 judici
 reurs.
 te pa
 les tr
 amon
 La
 Vivan
 & inc
 tous
 que v
 ces c
 decri
 des n
 vieu
 que
 devoi

(c)
 Jurieu
 (b)
 (c)
 primé
 (d)
 7

les airs, & aux environs des lieux où il y avoit eu autrefois des Temples, des voix si parfaitement semblables au chant des Pſaumes, tels que les Protestans les chantaient, qu'on ne peut les prendre pour autre chose. Non seulement on nous assure que cette mélodie étoit céleste; mais on ajoute encore, que ces voix Angeliques chantoient les Pſaumes selon la version de *Clement Marot* & de *Théodore de Bèze*, & cela étoit dans les règles. Il falloit chanter en François à des François. Les voix furent entendues dans le Béarn, dans les Cévennes, à Vass, &c. *M. Jurieu* Ministre d'une grande réputation dans le parti Protestant, & qui paroissoit prédestiné à recueillir les merveilles de ce tems-là, en faveur de ceux que les Illusions n'édifient pas moins que la vérité, a rassemblé avec soin les témoignages de ces merveilles, après quoi il a conclu, de la manière que pouvoit conclure un aussi excellent Logicien que l'étoit cet Ecryvaln, controversiste juré du parti, & le plus déterminé champion qui soit jamais entré en lice pour la défense des nouvelles révélations, il a conclu, dis-je, que Dieu s'étant fait des bouches au milieu des airs, c'est un reproche indirect que la Providence fait aux Protestans de France, pour s'être mis trop facilement, &c. Peut-être dans un tems où les esprits auroient été moins agités, auroit-on decouvert l'illusion du premier coup; mais il faut avouer aussi que dans la révolution que souffrirent les Protestans après la suppression de l'Edit, il étoit fort possible de leur persuader les plus absurdes chimères, pour peu qu'elles parussent favoriser leur parti. Le miracle des voix célestes chantans & psalmodians dans le langage de *Marot* & de *Bèze*, passa bientôt d'un endroit à l'autre, & (a) le son de la trompette s'y joignit dans le haut Languedoc. Des (b) Ministres fugitifs furent escortés de cette psalmodie divine; & même la trompette ne les abandonna qu'après qu'ils eurent franchi les frontières du Royaume, & qu'ils furent arrivés en pays de héréty.

Des miracles de cet ordre devoient avoir des suites toutes merveilleuses, ce qui ne manqua pas d'arriver. La *Bergère de Cret* parut. Cette petite Dauphinoise étoit âgée de 15. ou 16. ans, quand les extases & les visions commencèrent. *M. Jurieu*, qui lui-même avoit déjà commencé (c) d'acquiescer le don de Prophétie, (d) rapporte dans un grand détail la manière dont la nouvelle Prophétesse instruisoit & consolait ses Auditeurs. Il a eu soin de nous avertir aussi, que les instructions de la Bergère étoient sans méthode, & hors des règles ordinaires, par où elles n'en avoient qu'un plus grand caractère de divinité, outre que les inspirés, dans leurs écrits & dans leurs discours, n'ont pas suivi les méthodes humaines. Une seule expression va nous montrer le rapport de cet esprit prophétique à la condition de Païssanne, & par conséquent la différence de l'ancien esprit au moderne. Elle appelloit les Convertisseurs de son tems des marchands & des tricoteurs d'Ames. Cela méritoit-il d'être comparé au sublime des anciens Prophètes; & en faisant une telle comparaison, n'étoit-ce pas avilir le caractère de la prophétie? C'est cependant ce que firent peu judicieusement *M. Jurieu*, & plusieurs Ministres nouvellement réfugiés, les imitateurs. Les prédictions de la petite Bergère furent marquées d'un caractère de vérité pareil à celui que le Ministre Prophète, son apologiste, a donné des siennes dans les trois volumes de son *Accomplissement des prophéties*, & en particulier à celle qui annonçoit la fin du monde.

La contagion du fanatisme s'étendit plus avant dans le Dauphiné, & gagna le Vivarais. On vit naître alors des essaims de petits Prophètes, presque tous enfans, & incapables de tromper, tous également simples, tous également grossiers, & tous également instruits, & dressés au manège qu'on leur faisoit jouer. Il est presque vraisemblable, que la propagation de la prophétie se fit parmi une partie de ces campagnards, de la manière que le P. *Mallebranche* (e) nous a si ingénieusement décrit celle de la magie & des sortilèges. La fourberie s'y trouva mêlée. Ils avoient des maîtres qui leur apprennoient la manière de prophétiser; mais le Prophète *Jurieu* ne voulut pas en avoir le dementi. Il soutint toujours qu'il y avoit en cela quelque chose de divin. Quoiqu'il en soit, au lieu que l'esprit de prophétie semble devoir réveiller & animer les autres, les remplit de feu, les subtiliser, pour ainsi

(a) Lettre insérée dans les *Letres Pastorales de* ne d'une Bergère du Dauphiné, troisième année des *Letres Pastorales*.

(b) Lettre insérée, &c. ubi sup.

(c) Son *Accomplissement des Prophéties* étoit imprimé des l'année 1686.

(d) *Reflexions sur le miracle arrivé dans la person-*

(e) Recherche de la vérité, l. I. Ch. Voyez au défaut du P. *Mallebranche*, son copiste M. le Clerc, dans la *Pneumatologie*.

dire, afin qu'ils prennent l'essor vers le Ciel, & qu'ils se tiennent constamment au-dessus de la matière, au lieu de mettre dans les expressions des impiétés & de fardes merveilleux, que les Anciens ont appelle *langage des Dieux*, & qui a fait confondre souvent les Poëtes avec les Prophetes, on débaïtoit que les exalta de ceux du Dauphiné ne consistoient qu'en un assoupissement. Si c'en étoit un en effet, il ne pourroit que ressembler à celui qui précède notre sommeil, ou à celui que l'on sent après une grande dissipation d'esprits animaux, qui ne laisse que la liberté de penser & de parler à demi. D'autres ont cru que c'étoit (a) une léthargie, pendant laquelle ils répétoient sans règle, & par le simple moule de la reminiscence qui leur restoit en cet état, ce qu'ils avoient ouï dire, ou appris par cœur en veillant. C'étoit de cette manière & en cet état qu'ils prioient, chantoient des Psaumes, faisoient des promesses à leurs auditeurs, usoient de menaces dans un langage inintelligible à toute autre qu'à des Patiens de leurs cantons.

Tels furent donc les Prophetes dont l'Auteur des *Lettres Pastorales* a dit, (b) que Dieu n'avoit pas fait de si grandes choses depuis que le Christianisme étoit établi. Jamais Auteur ne fut plus fertile en raisons, pour défendre une mauvaise cause; aussi avoit-il, avec une grande subtilité d'esprit, l'heureux talent de ne rester jamais court.

Soit que la Prophétie de Dauphiné fût l'effet d'une maladie, ou d'une imagination frappée par imitation, ou d'un zèle déréglé qui passoit par contagion d'un voisin à l'autre, & se répandoit dans les familles, ou de la fourberie de quelques personnes mal intentionnées, soit enfin que ces quatre causes y contribuassent toutes ensemble, « il est sûr du moins que la prophétie ne fut pas toujours un pré-
« sent du sommeil ou de l'assoupissement. Le prétendu Esprit excita bientôt dans
« plusieurs de ces prophetes les mouvemens & les agitations ordinaires aux fan-
« tiques confirmes; convulsions, tremblemens de membres, vue égarée, paroles
« entrecoupées, &c. » Mais donnons plutôt en abrégé une petite relation de cette
« Sacree de Prophetes. Une Lettre (c) de ce tems-là nous fournira ce que nous allons
en dire.

On y lit, que l'inspiration des *petits Prophetes* commença au mois d'Octobre 1688. La *B. regere de Crete* avoit celle de prophétiser peu de tems auparavant, & vraisemblablement depuis qu'on la tint renfermée. La mission prochaine des *petits Prophetes* fut sa dernière prédiction, après quoi l'on éprit se tut. D'abord l'Esprit prophetique ne saisit que trois ou quatre jeunes enfans, il en saisit après jusqu'à 15, mais en peu de tems il se répandit de telle sorte, qu'on en comptoit jusqu'à trois ou quatre cens; & même le nombre surpassoit de beaucoup celui-là vers le mois de Mars 1689. en sorte que quelques villages du Dauphiné n'avoient plus que des Prophetes pour habitans. Enfin la rapidité de la prophétie étoit telle, que selon la lettre, « on voyoit des troupes de deux ou trois cens petits Prophetes na-
« tre en une nuit, comme des champignons. On voyoit des gens de *bon sens*, (re-
« marquez l'expression,) ne pensant à rien moins qu'à prophétiser, dans un tems
« où on emprisonnoit les Prophetes, se retirant la nuit d'une assemblée avec des
« personnes de leur village, *tomber* tout à coup dans les néges, comme frappées
« du haut mal, se veautrer sur une couche de deux pieds de nége, jusqu'à ce
« qu'on les relevât, & qu'on les mit en leur séant. Alors les yeux fermés, & com-
« me des gens qui dorment, ils commençoient de prêcher & de prophétiser, sans
« songer que le Curé, qui avec ses satellites avoit dissipe l'assemblée précédente,
« alloit les faire tous decreter le lendemain ». Cet esprit de prophétie se répandit
ainsi en plusieurs endroits, & passa jusques dans le haut Languedoc. Selon quelques
écrits du tems, une maladie d'environ quinze jours y precedoit le miracle de l'ins-
piration. Divers accidens étoient aussi des préliminaires plus ou moins éloignés de
l'inspiration. Nous en indiquerons seulement trois, que les moins habiles mede-
cins peuvent expliquer sans se donner la torture. La Lettre parle 1. de la saignée

(a) Il arriva tout le contraire à *Christine Ponia-*
107. Prophetesse de Pologne en 1628. & fille d'un
Polonois, qui, par une heureuse métamorphose,
de Moine qu'il avoit été se fit Ministre. Elle tom-
ba en 1629. dans une si profonde léthargie, qu'on
la crut morte. Elle en revint, mais privée pour
jamais du glorieux don de prophétie. Quelque
tems après elle acheta de perdre la qualité de Vi-
sionnaire en se mariant. Personne n'ignore que le

Mariage est aux femmes un excellent préservatif
contre les vapours. En général les Prophetesses
devoient être ou filles ou veuves. Les prophé-
ties de cette Christine ont été recueillies par Co-
menius, avec celles de *Kotter Corroleur* & de
Drahucius Ministre.

(c) *Lettres Pastorales* 3. Année.

(1) Lettre écrite de Genève le 13. Fevr. 1689.

qui fut
ordina
« croi
« à l'in
« l'enf
« ditoi
« levoi
« enter
« plus
« Jong-
« Prop
« qu'on
« sur e
« leur
« beau
« nom
« Au
« de son
« sibie
« n'étoi
« de ces
« où il
« dant
« point
« uent
« tolt a
« tre h
« même
« en se
« nes e
« Le
« tolen
« avane
« mois l
« de 16
« roit e
« Noel
« qui v
« les ra
« ces de
« de vie
« enten
« les P
« presq
« cepen
« tomb
« Le
« d'un
« cout
« plus
« misér
« du
« pati
« que

(a)
« tion,
« reusen
« biles
« mettr
« de la

qui fut faite à un petit prophète âgé de sept à huit ans, à cause d'une rougeur extraordinaire qui lui étoit survenue aux yeux. Ses parens dirent au Chirurgien, « qu'ils » croioient que ce pourroit bien être une préparation à *certaine maladie*, c'est à dire, » à l'inspiration dans le sommeil. Trois jours après, le *sonneil de prophète* prit à » l'enfant. Il prêcha & prophétisa ». 1. Une petite Prophétesse de 11. à 12. ans, » disoit qu'avant que de tomber dans la lechargie, « elle sentoit quelque chose qui se » devoit peu à peu depuis les pieds jusqu'à la gorge. Lorsque cela (par cela il faut » entendre l'Esprit) étoit arrivé à la gorge, le *sonneil* l'alloüpitolo; elle ne sentoie » plus rien ». Plusieurs temoins attestoient que pendant la prophétie, qui duroit aussi » long-tems que le *sonneil* lechargique, on ne pouvoit reveiller le Prophète ou la » Prophétesse, ni en les pliquant avec une épingle, ni en les pliquant bien fort. » 3. Lors- » qu'on vouloit empêcher les Prophètes de prêcher, ou prophétiser en dormant, » sur tout les peccés qui ne pouvoient porter la force de l'Esprit qui les agitoie, on » leur causoit de la souffrance. Un petit enfant de 8. ans paroissoit se tourmenter » beaucoup, parce qu'on l'empêchoit de prêcher; il cria à sa mere, la priant au » nom de Dieu de l'éveiller, parce qu'il ne pouvoit plus se retenir de parler. »

Au reste pendant la courte durée de cette Secte de Prophètes, on s'y servoit du mot de *tomber*, pour dire prophétiser, à cause que le symptôme de la prophétie étoit la subite lechargie du Prophète, laquelle l'exposoit à la chute. Cette chute même n'étoit pas toujours prévue; témoin celle du Prophète, dont parle la *lettre écrite de Genève*, qui se trouvant sali de l'Esprit en voyageant, *tomba* dans un bourbier, où il se cassa la jambe. A la vérité la verge prophétique suspendit la douleur pendant qu'il étoit dans le trou, & il y prophétisa aussi patiemment que s'il ne se fût point fait de mal. Très souvent, quand on vouloit le Prophète tomber d'alloüpitement, s'endormir ensuite, & commencer de prêcher dans ce *sonneil*, on le portoit ainsi endormi au lit, & il y prêchoit ou prophétisoit quelquefois trois ou quatre heures de suite. Comme les symptômes prophétiques ne sont pas toujours les mêmes, les Convulsionnaires d'Angleterre recevoient souvent l'Esprit en s'agitant, en se promenant, ou par des tressaillemens, ou même dans le transport de certaines careilles devotes.

Les discours prophétiques de ces *Prédicants* de tout sexe & tous âges, promettoient d'abord la prochaine délivrance de l'Eglise. La *Bergerie de Crêt* l'avoit fixée avant eux au mois de Septembre de l'année 1688. Mais les *Prédicants* Dauphinois la reculèrent tout-à-fait à la fin de cette même année, ou au commencement de 1689. Pour laisser l'honneur de la prédiction, on disoit que la délivrance auroit eu lieu en Septembre, si on se fut repenti, & qu'elle n'auroit son effet, ni à Noël, ni au commencement de 1689. sans la même condition de se repentir. Ceux qui vouloient à quelque prix que ce fût la vérité de ces prophéties, tâchèrent de les faire rencontrer avec la révolution d'Angleterre; mais une chose embarrassoit ces derniers Apologites. Quelquefois les *Prédicants* se broilloient, & prèdisoient de violentes persécutions; comment accorder cela? Rien de plus facile à ceux qui entendent l'harmonie (a) des prophéties de ce tems-là. Les persécutions regardoient les Protestans de France, & la délivrance, les Protestans d'Angleterre. Mais on a presque honte de s'amuser si long-tems sur l'article des prophéties Dauphinoises; cependant il faut nécessairement achever d'en donner l'idée, malgré le décret où elles tombent bien-tôt, & même chez les *Résistés* les plus emportés en leur faveur.

Les prophéties de ces gens-là étoient confuses, & conçues en mauvais François, d'un stile bas & rampant, souvent difficiles à entendre à ceux qui n'étoient pas accoutumés au patois du Vivarais & du Dauphiné. On avoue dans la lettre, que le plus méchant François étoit au-dessus de la portée de ces Prophètes, *si naïves, si misérables, si maussades*. Pour en jager voici une de ces exhortations. « Le chemin » du Paradis est étroit, il n'est pas plus large qu'un cheveu, & aussi fin. On n'y peut » passer, quand on y est chargé de pechés. Vous qui êtes présens, il y a long tems » que vous n'avez été à la Messe; mais je crains bien qu'à la première persécution,

(a) La circonstance étoit favorable à la prédiction. Les prédicants se rencontroient aussi heureusement, en prèdisant la continuation des assemblées & celle des *petits Prophètes*. On pouvoit se mettre Prophète ou Devin à peu de frais. A l'égard de la descente du Prince d'Orange en Angleterre, il n'étoit pas plus difficile de la prédire. La chose ardoit actuellement, & les Protestans de France étoient loigneusement instruits par leurs parens réfugiés en Angleterre & en Hollande, des menées qui se prenoient pour chasser le Roi Jacques de ses Etats.

vous n'y retournez; mais n'y allez pas du tout; faites-vous plutôt *chapouter*; faites-vous mettre plutôt sur le *chapoutier* que d'y retourner, &c.

Que ces prophéties eussent été seulement découfues, sans ordre & sans liaison, on auroit pu le passer à celles qu'on reconnoit authentiques. Il y a plus: les défauts de liaison & de méthode ont toujours été approuvés, & dans la Prophétie, & dans la Poësie. Ils ne serviront jamais de preuve contre la vérité de ces prophéties qui, depuis tant de siècles, sont reconnues pour inspirées, & que les événemens ont justifiés.

Les prédications des fanatiques Dauphinois étoient pareilles à leurs prophéties. Ils entassoient à tors & à travers tout ce qu'ils avoient pu retenir d'expressions & de passages pris de la Bible; & c'est ce que leurs auditeurs, aussi fanatiques qu'eux, appelloient *une suite de belles exhortations, qui leur arrachent des larmes*. On ne doit être nullement surpris de cela: la plaie étoit toute fraîche; les persécutions continuoient contre ces prétendus Réformés. En falloit-il davantage pour exciter de la componction dans les cœurs, pour les attendrir? & l'expérience ne nous apprend-elle pas, que les discours qui s'accordent avec nos sentimens, gagnent toujours notre approbation, & souvent même notre admiration? Dans une telle disposition d'esprit, il n'y a pas bien loin de l'admiration au Fanatisme.

On a dit que ces Prophètes multiplièrent en fort peu de tems d'une façon extraordinaire. (a) Une lettre écrite du pais où ces nouveaux Docteurs évangélisoient, c'est ainsi qu'elle s'exprime, rapporte qu'il s'en trouvoit quelquefois des assemblées de quinze cens, & de deux mille. A la vérité ils ne (b) *tomboient* pas tout à la fois; ils ne parloient pas tous en même tems: mais ils avoient tous un droit égal à l'inspiration. Ainsi nous pouvons bien appeler *Prophètes*, tous ceux qui composoient les assemblées. On y voioit prophétiser des hommes, des femmes & des enfans, même des enfans de trois ans: quelques Catholiques furent aussi saisis de la contagion prophétique, & détestèrent la Messe par imitation. La lettre ajoute que parmi tant de gens, il n'y avoit que du *commun peuple*, & très peu qui sussent lire, mais d'une vie exemplaire; car ils crioiient hautement, qu'ils ne recevoient la grace & les dons que par une repentance sincère de leurs familles, ne pouvant l'obtenir, s'il en restoit un seul en péché.

Avant que de parler, ils étoient quatre ou cinq jours sans manger; & après ils ne prenoient presque point de nourriture. Ils prêchoient jour & nuit, en public, au milieu du village. Les auditeurs étoient toujours à genoux, ne les pouvant souffrir autrement. Si dans l'assemblée il y avoit de plus grands pécheurs que les autres, les Prédicateurs les appelloient à eux: ils tomboient dans des tourmens terribles, (dans des convulsions) jusqu'à ce que les pécheurs se fussent approchés d'eux. Ils mettoient les mains sur eux, & crioiient sur leurs têtes, *misericorde & grace*, exhortant ces pécheurs à la repentance, & le Public à prier Dieu qu'il leur pardonnât. Ils faisoient chanter des Pseaumes, souvent le 51. (pour l'amour de ces pécheurs) & réciter des prières. Si les pécheurs se repentoient sincèrement, ils tomboient eux mêmes par terre, comme morts; revenus à eux, ils sentoient une félicité inexprimable. Qu'on ne s'imagine pas que la discipline, dont il est ici question, fut exercée par des personnes d'un âge mûr, & d'un caractère respectable. (c) Des bergers de quinze à seize ans, quelques-uns même qui n'en avoient que huit ou neuf, s'assembloient & tenoient consistoire, y faisoient faire à cinquante ou soixante pénitens à genoux réparation solennelle de leur apostasie, c'est-à-dire de leur retour à l'Eglise Catholique. Outre ces réparations, ils en faisoient faire pour des juremens & des blasphèmes, pour avoir assisté à la Messe, &c. Ces enfans s'acquitoient de ces fonctions avec une autorité de Maîtres, questionnoient avec sévérité les pécheurs, leur dictant eux-mêmes la prière par laquelle ils devoient témoigner leur repentance, & la finissant par une espèce d'absolution exprimée par ces paroles, *Dieu vous en fasse la grace*.

Les accès de prophétie varièrent. La règle ordinaire étoit de *tomber*, de s'endormir, ou d'être surpris d'un assoupissement dans tous ses membres; à quoi se joignoient aussi des mouvemens convulsifs. Les exceptions de la règle furent de s'agiter, & de prophétiser en veillant, quelquefois dans une extase simple & uniforme, souvent avec quelques convulsions. Une des fourberies qui trahirent à la

fin

(a) Copie d'une lettre, &c. dans la lettre, ubi sup.

(b) Il en tomboit tout à la fois jusqu'à 20. ou 30.
(c) Lettre de Genève, ubi sup.

fin ce t
leurs.
& vou
rent si
phètes
leur ju
fortifie
PLICITÉ

Que
le Lan
passés
le feu
rieuren
& nou
tion, q
la révo
courag
Voilà
cette c
quoi c
Selon
soulève
fut des
qu'il et
force d
préjug
doit d
me cri
caractè

Les
nom &
article
bruler
la lect
suader
les pai
guer
brulo
qu'à
tablem
gletter
prêche

Les
Cepen
ce par
Chefs
rendre
étoien
nistres
ils fai
ges de
avoien

(a)
(b)
(c) U
portoie
habits.

To

fin ce fanatisme, fut que l'on employoit des (a) Maîtres de prophétie & des soufleurs. Deux Prophètes du Vivarets & du Dauphiné vinrent à Genève en 1689. & voulurent continuer d'y contrefaire les inspires. Quelques Particuliers examinèrent si bien leurs démarches & leurs discours, qu'ils forcèrent les prétendus Prophètes de se déclarer eux-mêmes imposteurs devant le Conseil de Genève. Toute leur justification se réduisit à dire, qu'ils avoient contrefait les Prophètes, pour fortifier leurs frères & les porter à persévérer & se repentir : mais malgré la simplicité apparente de cet aveu, ils furent chassés de Genève.

Les Camisars, ou Fanatiques des Cevennes.

Quelques (b) années après, ceux que l'on appelloit (c) *Camisars* parurent dans le Languedoc, & dans les montagnes des Cevennes. Environ quatorze ans s'étoient passés entre les *petits Prophètes* & ces (d) *Camisars*. Dans un si court espace de tems, le feu prophétique ne s'éteignit point, & le fanatisme ne fut interrompu qu'extérieurement. Les habitans de ces cantons étoient presque tous des Protestans. élevés & nourris grossièrement. Ils roulèrent toujours dans leur tête ces idées d'inspiration, que la solitude & leur manière de vivre fortifioient. Enfin le fanatisme éclata, la révolte, & la rebellion le suivirent, & cette rebellion fut entretenue ou encouragée par quelques Puissances étrangères qui étoient en guerre avec la France. Voilà du moins ce que l'on trouve dans quelques Mémoires de notre tems : mais cette circonstance ne fait rien à notre sujet. Voions seulement en peu de mots en quoi consistoit le fanatisme de ces *Camisars*.

Selon les nouvelles de ce tems-là, les premiers *Camisars* commencèrent leur soulèvement sous prétexte d'impuissance de paier la Capitation : mais ce prétexte fut de très-courte durée. Le fanatisme perça & se fit jour, avec une horreur qu'il est inutile de décrire. Si quelque chose est capable de la justifier, c'est la force des préjugés qui gouvernoient ces fanatiques ignorans : mais l'ignorance & les préjugés, qui renversent la société civile, y deviennent des crimes d'Etat. On ne doit donc pas être surpris, que ces fanatiques aient été poursuivis & punis comme criminels. Ce n'étoit pas les persécuter, qu'il étoit de les détruire. Donnons ici leur caractère, & celui de leurs Chefs plus en détail.

Les *Camisars* faisoient profession d'être ennemis jurés de tout ce qui portoit le nom & le caractère de Cath. R. On oseroit bien assurer, que c'étoit le premier article de leur Religion. Croiant qu'il y avoit du mérite devant Dieu à piller & à brûler les Eglises, & à massacrer les Prêtres, ils acompagnoient ces désordres de la lecture de sa parole, du chant des psaumes, & des prières. Auroit-on pu se persuader que cette conduite dût jamais trouver des apologistes ? Elle en trouva dans les pais étrangers. Certains Ecrivains osèrent dire, » que ces *Camisars* faisoient la guerre avec toute la retenue que l'on y peut observer, mais qu'à la vérité ils brûloient & pilloient les Eglises Romaines, & ne faisoient pas bon quartier aux Prêtres : » qu'à cela près ils ne faisoient aucun désordre ». On fit plus : on leur prêta charitablement des manifestes, & quelques Beaux-esprits Réfugiés de Hollande & d'Angleterre, déclamèrent en vers & en prose en leur faveur. Des Ministres même prêchèrent pour eux, & demandèrent à Dieu qu'il lui plût de les secourir.

Les Chefs des *Camisars* étoient, comme la plupart d'entr'eux, des gens de néant. Cependant dans la suite des personnes de quelque distinction furent entraînées dans ce parti par un zèle mal-entendu, & une crédulité aveugle. Ils regardoient leurs Chefs comme des *Moses* & des *Josué*s qui détruisoient les *Cananéens* : & pour rendre la ressemblance plus parfaite, *Cavallier*, *Roland*, *Catinat* & *Ravanel*, qui étoient les Chefs, se donnoient pour inspirés de Dieu, & faisoient l'office de Ministres de l'Evangile. Ils bénissoient les Mariages, baptisoient & donnoient la Cène, ils faisoient & prêchoient des Sermons, ou plutôt ils cousoient ensemble des passages de la Bible ou des lambeaux de prêches, qu'ils avoient retenus de ceux qui leur avoient été prêchés par des Millionnaires Réfugiés revenus des pais étrangers, ou

(a) Voyez ci-dessus.

(b) En 1703.

(c) Ils furent nommés *Camisars*, à cause qu'ils portoient une chemise blanche par dessus leurs habits. *Camise* en parois Languedocien, signifie

une chemise.

(d) D'autres disent qu'on les nomma *Camisars*, à cause de leur souquenille de toile, qui est habituellement ordinaire des Paisans de ces montagnes.

par des Prédicans, qui avant la venue de ces Missionnaires s'étoient élevés entre les Freres des Cevennes & du Vivarets. Outre cela munis d'un *renfort de vieille dévotion*, que Genève leur fournissoit de tems en tems, ils debitoient à leur assemblée cette *manne*, que leur fanatisme & leur ignorance falsifioient. Genève fournissoit alors beaucoup de livres de dévotion au Languedoc. Entre ces livres, il y en avoit un grand nombre qui taioient la controverle à la *vieille mode*, c'est-à-dire, avec quantité d'invectives. Comme depuis quelque tems cette controverle avoit commencé de tomber dans le mépris, les Libraires envoioient autant qu'ils pouvoient de ces livres aux Protestans de Languedoc, & cela étoit regardé dans la Province, comme le *pain de la parole de Dieu*, faute d'en pouvoir connoître d'autre.

Cavalier, destiné par sa naissance à la profession de muletier, ou à quelque chose d'équivalent, devint bientôt le Général, & en quelque façon le Législateur & le Prophète de ces *Camisars*: mais avant que de parvenir à ce haut degré, il passa par plusieurs autres Charges qu'on ne croit pas devoir indiquer, puique la plus remarquable fut celle de garçon boulanger. (a) *Etant sorti de prendre un pain qui pût lui donner du pain, il prit celui d'en faire lui-même*, dit agréablement Mad. du Noyer dans ses *Lettres*, & ce fut en abandonnant un métier dont il s'acquittoit fort mal, qu'il commença son apprentissage d'inspiration. Dieu, disoit-il, lui avoit fait connoître sa volonté par des songes, & lui avoit ordonné d'aller au secours de ses freres. Il osa s'en vanter à Genève, & porta la hardiesse jusqu'à soutenir la même chose, après sa retraite hors de France & la déroute du parti. Il se rendit auprès d'eux, & fut, comme on vient de le dire, leur Prophète, leur Docteur & leur Général. Selon Madame du Noyer, (b) il avoit « auprès de lui une petite Prophétesse, nommée *Isabeau*, qui ne le quittoit ni nuit ni jour. Il avoit eu soin de la choisir jeune & jolie; elle marchoit toujours à ses côtés, & par ses entoussifines se rendoit très-nécessaire à la troupe. La Prophétesse, après des agitations violentes, déclaroit de la part de Dieu, qu'il falloit obeir au Chef, & le regarder comme un *Moïse*. Peu à peu, continue-t-elle, Cavalier voulut réunir en sa personne les charges d'*Aron* & de *Moïse*. Il se revêtit du Sacerdoce; forma un corps d'Eglise parmi les Cevenois, & s'en établit le Pape, ou le Patriarche. » En cette qualité il dirigeoit la pénitence de ses fidèles, & lançoit l'Excommunication. S'il en faut croire les *Lettres* qu'on a citées, cela se pratiquoit de la manière suivante. Cavalier, « avant que d'administrer la Cène aux fideles, les exhortoit à la repentance; les avertissoit de ne point s'approcher de la Table, s'ils n'avoient les dispositions nécessaires pour bien communier, assurant que Dieu lui vouloit son bras se roidir de tems en tems, & refuser le pain à ceux qui se présentoient pour le recevoir. Les exclus se retiroient contristés, & alloient prier jusqu'à nouvel ordre. Il les rappelloit, quand il les croioit suffisamment pénitens. »

Tel étoit ce Général Fanatique. On ne lui fera aucun tort en le comparant à Jacob, ce fameux Hongrois, qui de Moine de Citeaux, que l'on dit qu'il avoit été dans sa jeunesse, passa chez les Mahométans, & revint ensuite en Europe, avec la qualité de Prophète & d'*Illuminé*, se mettre à la tête des *Pastoureaux*, qui étoient en général des Paisans, & de la populace ramassée de tous côtés. Cet Entoussifiste assuroit, qu'il converloit très familièrement avec la Ste Vierge & les Anges. Il avoit dans ses étendards un Agneau tenant une Croix. Les *Pastoureaux* firent beaucoup de désordres en France; ce qui n'empêcha pas qu'en quelques endroits ces visionnaires ne fussent regardés comme des Prophètes. Le fanatique Jacob eut même l'audace de prêcher publiquement avec les Ornaments pontificaux, & de consacrer l'eau-bénite, &c.

Cavalier eut l'adresse de faire goûter aux siens l'accommodement qu'il fit avec le Maréchal de Villars, en les assurant qu'il le faisoit (c) par ordre de Dieu, &

(a) *Lettres Galantes & Historiques* de Mad. du Noyer, Tome III.

(b) *Lettres*, &c. ubi sup.

(c) Voyez le *Théâtre sacré des Cevennes*. L'Esprit lui dit en cette occasion plusieurs choses qui furent démenties par l'événement. Telles furent les deux prédictions suivantes. Selon l'Esprit, Cavalier rentré en grace, ou pour parler plus noblement, réconcilié avec le Roi, devoit s'entretenir

avec lui. A peu près dans la même circonstance de tems un petit Prophète Camisard prédit, qu'en l'année 1706, il se passeroit des choses extraordinaires: « que les freres chanterotent les louanges de Dieu dans les rues; que leurs ennemis se prosterneroient devant eux; que le Roi de France ententroit le bruit de ces merveilles & s'en informeroit; qu'alors il demanderoit tout étonné, que font ces enfans? qu'on lui répondroit,

pour le
» trouve
» les ag
» che,
» pas a
Ces fan
débris s
même r
Civ. d'ic
ment,
Religio
en Hol
les ami
quelqu
ciens,
vennes
le publi
renté fi
quoit q
aux Su
lequel
re, Ch
P'Allem

On c
tiles en
qui m
Cet ho
tous le
même
fions d
la sage
fans eu
toutes
surge
timent
excuser
me inu
doute
» ler,
» à un
quers,
pris po
» deur
» Dieu
» coup
» trava
» diff
sirs, l
compa
beauc
devien
me je
reçois
coup

» ils pr
» les la
(a) A
ve les
» gestio
» pour
gucit
10, qui

pour le bien du *troupeau*. Il tomba en extase devant ses amis avant que d'aller trouver le Maréchal ; le lit dans lequel il étoit couché trembla par la force de ses agitations ; & Dieu lui ordonna, par une voix qui sortoit de sa propre bouche, &c. de faire ce que l'on souhaitoit de lui : mais cette révélation n'imposa pas aux plus éclairés. L'accommodement du Chef causa la déroute du parti. Ces fanatiques avoient reçu parmi eux les débris de la *Cabale Dauphinoise* ; & de ces débris s'étoit formé le nouveau troupeau dans les Cévennes. Ils se rassemblèrent de la même manière en Angleterre, & y formèrent une nouvelle société de Prophètes. *Cavalier* se défit des promesses & des conditions spécifiées dans l'accommodement, y passa avec ses *Freres*, & fut reçu d'abord comme un *Ange tuteur* de la Religion Protestante. Ce n'est rien que de dire qu'il fut couru de tous les Réfugiés en Hollande & en Angleterre ; qu'il *marcha* pendant quelque tems sur les parens & les amis qu'il trouvoit par-tout, & qui vouloient à toute force lui appartenir par quelque endroit. A A... il fut accompagné à l'Eglise d'un cortège de Languedociens, qui faisoient retentir bien haut le nom & les louanges du *Prophète* des Cévennes, & répétoient souvent d'un ton éclatant, *mon Cousin, mon Cousin*, afin que le public ne put ignorer, combien ils méritoient d'être distingués à cause d'une parenté si illustre. On lui défera des honneurs si extraordinaires, qu'il ne lui manquoit que ce culte subordonné au culte divin, tel que l'Eglise Catholique le rend aux Saints. Un Réfugié véritablement zélé auroit eu de la peine à décider alors, lequel des deux devoit être le plus agréable à Dieu, d'un *mitron* devenu Prophète, Chef d'*Entousiasmes*, exterminateur des *Papistes*, ou de Malboroug libérateur de l'Allemagne.

On doit avouer de bonne foi, que les premières années de ce siècle ont été fertiles en Fanatiques. L'Allemagne eut alors un *Tenhard*, dont l'Histoire des visions, qui méritoit bien de rester dans leur Langue naturelle, a été traduite en François. Cet homme, qui étoit à moitié fou, (& qui ignore, répondra-t-on peut être, que tous les Fanatiques le sont) n'a pas laissé d'avoir des disciples & des sectateurs, même des sectateurs sensés, qui ne cessèrent de l'être qu'en courant apres les visions de *Tenhard* ; mais il sera toujours vrai que la folie est plus contagieuse que la sagesse. Cet homme sembloit rapporter toutes les pensées à l'inspiration divine, sans en excepter les plus ridicules & les plus prophanes ; mais doutant ensuite que toutes les pensées fussent d'inspiration divine, il en attribuoit une partie (a) aux *surgeons de Satan*. Il croioit (b) le serment mauvais ; en quoi il suivoit le sentiment des *Quakers* ; mais il y ajoutoit une clause tres-pernicieuse, qui tendoit à excuser le mal quand il est supposé inévitable. Il sembloit regarder le travail comme inutile. Il est vrai qu'il paroît mettre une condition à cet article. Etant en doute sur cet article, Dieu lui apparut, & lui dit : « Qu'as-tu à faire de travailler, puisque tu as des revenus ? Je ne prens point plaisir aux grands travaux, mais à une vie sainte. » Un autre de ses sentimens qui participoit de celui des *Quakers*, c'étoit l'indifférence de Religion, qu'il accompagnoit de beaucoup de mépris pour ceux qui l'avoient réformée. « Dieu, dit-il, me fit connoître que le Docteur Luther auroit bien mieux fait d'employer pour lui même les lumières que Dieu lui avoit données ; au lieu d'ériger une nouvelle Secte. Il y en a eu beaucoup moins de *sauvés*, que si l'on s'en étoit tenu dans le *Papisme*, & que chacun y eût travaillé à mener une vie véritablement Chrétienne. Il n'y a pas un cheveu de différence pour la valeur, d'une Religion à l'autre. » Il se déclaroit contre les plaisirs, sur tout contre les plaisirs du goût. Un jour il fut allé voluptueux, pour accompagner un harang grillé d'un plat de choux ; & mangea de ces deux mets avec beaucoup d'apêrit & de plaisir. Dieu Pen censura, & lui dit ces belles paroles : *tu devienbras bientôt cochon*. Dans une autre occasion Dieu lui dit : *Reçois le pain comme je le donne, & n'en retranche pas ce qui t'en déplaît ; car de cette manière tu le reçois de la main du Diable*. Enfin il ajoutoit, selon le génie de son pays, beaucoup de foi aux (c) apparitions du Diable.

« ils prient Dieu » sur quoi il repliqueroit, qu'on les laisse donc prier Dieu, »

(a) A la page 192. de ses Révélations on trouve les paroles suivantes. « Le Diable par ses suggestions m'avoit voulu faire naître des doutes, pour me ravir la parole intérieure. Il distinguoit donc entre les doutes & la parole intérieure, qui est l'inspiration.

(b) P. 268. de la pr. P. Il demande à Dieu, s'il osera faire un serment ; & Dieu lui répond ; « je te le permets ; quoique cela soit mal fait, parce que nécessité n'a point de Loi. La Loi n'est point établie pour les justes. »

(c) Il parle de ces apparitions en divers endroits de ses visions. Croiroit-on, pour le dire en passant, que le fameux *Abadie*, qui a si bien défendu

Un autre Prophète Allemand de ce tems-là fut *Godfried*, ou *Godefroy Winckler*. Le don de Prophétie lui vint en 1707. à l'âge de 14. ans, âge marqué par la Nature, pour servir d'époque à l'utilité que la société retire des hommes. Cet âge, qui lui sert à fixer une des grandes révolutions du corps humain, ne lui sert pas moins à décider de la maturité du jugement, & de la détermination de l'esprit. Il parut visiblement que les prédications de ce jeune homme étoient l'effet d'un esprit malade, & leur fausseté acheva d'en défabuser le public.

On produiroit plus d'un Fanatique de cet ordre : mais à quoi cela serviroit-il, non à apprendre au Lecteur ce qu'il sçait déjà, qu'on peut devenir visionnaire par accident, persister à l'être par le succès que l'on trouve, & enfin se tromper toi-même en trompant les autres ; à peu près comme les personnes accoutumées à mentir, à qui il arrive de réciter si souvent le même mensonge, qu'à la fin elles oublient que c'en est un. Il est vrai qu'il y a des fanatiques *isoles*, s'il faut ainsi dire, tels que l'ont été les deux Allemands dont on a (a) parlé, & tant d'autres qui n'ont pas eu le bonheur de se faire des sectateurs. Cela prouve que la folie ne rencontre pas toujours, & qu'avec un certain caractère, il lui faut certaines circonstances pour se faire suivre. Si cela lui manque, elle reste dans l'obscurité. Il y a dans les hommes des je ne sçai quelles dispositions, qui les font courir dans un tems après des choses que dans d'autres ils méprisent souverainement.

Environ un an après la peste de Provence, il parut dans le Languedoc une Secte, ou Société, ou Confrérie assez bornée de gens, dont a parlé fort diversément. Les uns ont cru qu'ils se disoient *illuminés*, & qu'ils avoient quelque rapport à la *Secte* ou *Confrérie des Rosecroix*. D'autres ont cru que c'étoient des Fanatiques de bonne foi, & que parmi eux il se conservoit aussi des restes de ce Fanatisme des Cevennes, que nous allons voir bientôt reparoître en Angleterre. D'autres prétendoient enfin que c'étoient des libertins & des débauchés de profession, qui couvroient beaucoup d'infamies sous des mystères extravagans, où se mêloient quelques apparences de Religion. Quoi qu'il en soit, ces *Illuminés* disoient, ou du moins on leur fait dire, » que le Pere & le Fils aiant en leur règne, il faut que l'Esprit » régnât à son tour ; & c'étoit ce dernier regne qu'ils prétendoient rétablir. Pour » cet effet ils emploioient plusieurs cérémonies puériles, opposées à l'Évangile. En- » tre ces cérémonies il y en avoit quelque-unes de Judaïques. Ils étoient égale- » lement le Samedi & le Dimanche. Ils étoient aux mystères de leur Secte par » un Bapême d'eau-de-vie ; & avec ce Bapême on assure qu'ils pratiquoient aussi » la Circoncision. Les prétendus Chefs de cette Secte, si tant est que c'en fut une, » étoient vêtus de robes blanches dans le tems des assemblées, & portoient des » couronnes sur la tête, ou des bonnets surmontés d'une manière d'aigrette. Les » couronnes étoient composées de douze plumets, qui signifioient, disoient-ils, les » douze Apôtres. Le verre dont elles étoient composées représentoit la pureté, dont » la *transparence* du verre étoit l'emblème. L'aigrette du bonnet étoit de l'incon- » stance des choses humaines. Ils portoient aussi un baudrier ; & ce baudrier, qui » étoit peut-être comme la marque d'un Ordre de Chevalerie, étoit orné de ru- » bans de plusieurs couleurs, de fleurs-de-lis, &c. On ajoute qu'un tafetas blanc, qui couvroit ou environnoit les couronnes ou les bonnets, représentoit l'innocen- » ce ; qu'une dentelle qui bordoit ce tafetas, désignoit (bien obscurément à la vérité) le salut & l'amour de Dieu ; que les rubans de la couronne nous en croix signifioient que J. C. avoit couvert nos peches comme d'un chapeau. Qui ne sent l'extravagance ou l'imposture d'une pareille assemblée ?

Les Freres de la Rosecroix.

ON vient de parler de la Confrérie des *Rosecroix*. Voions sur le rapport de Naudé qui en fait le sujet (b) d'une Dissertation, ce que c'étoit que cette Société.

La Société ou *Confrérie des Rosecroix* avoit pris naissance en Allemagne. On sup-
pote

du la Religion Chrétienne, eût eu une pareille foi-ble : il lui est pourtant arrivé, étant à Dublin, de crier une nuit à l'aide contre un fantôme : mais ceux qui accoururent au bruit trouverent que le fantôme étoit une vache, qui de tems en tems lui

montrait sa tête cornue par une fenêtre de l'éta-ble.

(a) Tenhard ne le fut pas tout-à-fait.

(b) *Instruction à la France, sur la vérité de l'histoire des Freres de la Rosecroix*, Paris 1627.

posé qu'environ l'an 1394. un jeune homme de 16 ans, élevé dans un couvent depuis l'âge de cinq ans, fit connoissance avec quelques Magiciens, apprit leur science, & alla voyager ensuite en Levant & en Arabie, que là il apprit des secrets extraordinaires des Docteurs Arabes, qui l'assurèrent qu'il seroit l'Auteur d'une *Réformation générale*. On ajoute que d'Arabie il alla en Barbarie & en Espagne, où il fréquenta les Cabalistes Mores & Juifs; qu'étant chassé d'Espagne où il prétendoit commencer sa Réformation, il s'en retourna en Allemagne sa patrie, & y mourut en 1484. âgé de cent six ans. Le corps de cet homme fut porté dans une grotte, & on l'y mit en dépôt sans l'enterrer. L'oracle, ou la destinée avoient ordonné qu'il y resteroit cent vingt ans, & conformément à ce décret, il ne fut découvert qu'en 1604. Cette découverte donna lieu à l'établissement des *Freres de la Rose-croix*. En 1615. un autre Allemand imprima le Manifeste & la Confession des *Freres*. Voici, selon une Chronique Allemande des *Rosecroix*, comment se fit la découverte dont on vient de parler. Un des *Rosecroix*, plus pénétrant apparemment que les autres, aperçut en un endroit de la grotte une pierre percée d'un clou. Il ota cette pierre, & l'ayant ôtée, découvrit la grotte où étoit en dépôt le fondateur de la Confrérie, avec cette inscription, *au bout de cent vingt ans je serai manifesté*. Au-dessus du monument ou du sepulchre du fondateur, on l'oit après ces quatre lettres A. C. K. C. *pendant ma vie je me suis donné pour sepulchre cet abrégé de l'Univers*. A ces paroles étoient jointes des devises. Le corps tenoit entre ses mains un livre écrit en lettres d'or, où étoit couché l'éloge du fondateur, & comment après avoir amassé plus de trésors que les Monarques, trouvant le siècle indigne de posséder ces richesses, il les avoit abandonnées, ou pour mieux dire, enfouies, laissant à la postérité le soin de les découvrir, & se contentant d'acquiescer en abrégé la connoissance de toutes choses; après quoi il avoit rendu l'âme à son Créateur sans maladie & sans souffrance, après avoir vécu quelques années au-delà de cent ans, &c.

On trouve ce qui suit dans une autre Dissertation touchant les *Freres de la Rosecroix*. « Il y a environ trois cens ans, que la société des Freres commença (ou plutôt se renouvella, comme on va le voir) en Allemagne. Les conditions de la société furent, de se jurer foi mutuelle, & de s'engager par même serment de ne violer jamais les Loix de la Confrérie. Ces Loix consistoient principalement à être secret, à ne parler ni écrire que par énigmes & allégories. Le plan de la société étoit de rétablir la discipline & les sciences, sur tout la Médecine, dont ils prétendoient avoir le secret; mais celui-là n'étoit pas le seul. Ils se vantaient d'en avoir un très grand nombre, dont le moindre étoit celui de la *Pierre Philosophale*. Ils se disoient les successeurs & les restaurateurs de plusieurs anciennes Confréries, qui, comme la leur, avoient eu pour but la recherche de la vérité, & la perfection des sciences; & ainsi on pouvoit bien les appeler les *Rosecroix de l'Antiquité*. Tels étoient les mystérieux Prêtres & Philosophes d'Égypte, les *Emolpides* dépositaires des mystères de Cérès, originaires de ceux d'Égypte; ces *Emolpides* descendans d'un *Emolpe* fils du Poëte Mufée, avoient la clef des mystères de la Déesse. Tels étoient aussi les Samothraces, dépositaires des moines qui conservent la santé, & qui le furent aussi des secrets qui empêchent la pauvreté, puisqu'ils avoient le *grand-œuvre*, & par conséquent la clef de tous les trésors. Tels étoient enfin les Mages, qui passèrent leur vie à étudier la Nature, & les Chaldéens, les Brachmanes & les Gymnosophistes. »

D'abord les Freres n'étoient que quatre, ils s'accrurent ensuite au nombre de huit, & même davantage. Ils devoient tous garder leur virginité, & ne se faire connoître dans le monde que sous le nom d'*Illuminés de la Rosecroix*. Selon leurs Loix & leurs règles, ils ne pouvoient exercer la Médecine que gratis, & par principe de charité. Il leur étoit ordonné d'être bien-faisans envers tout le monde, de s'étudier à acquiescer la sagesse & la piété, de s'appliquer à réformer la Religion, d'en retrancher le superflu, & de se défendre constamment la vérité des maximes de leur confrérie, lesquelles, selon ce qu'on leur fait dire, dureront jusqu'à la fin du monde. Leurs usages & leurs opinions consistoient, suivant le rapport de *Naudé*, à s'habiller à la manière du pays où ils se trouvoient; à assister au moins une fois par an aux assemblées de la société, sinon ils devoient donner de justes raisons de leur absence; à avoir toujours le caractère de la *Rosecroix*, comme une marque ou un symbole de la *Confraternité*; à se regarder comme destinés à réformer toutes choses, & en vertu de ce droit, comme seuls possesseurs de toutes les grâces que la Nature donne. Ils devoient publier hautement que le Pape est l'Antechrist, & qu'ils

renverseroient un jour sa triple couronne. Ils condamnoient la Doctrine du Pape & de Mahomet, qualifiant l'une & l'autre de *blasphemes d'Occident & d'Orient*. Ils ne reconnoissoient que deux Sacremens, & pour cérémonies que celles de l'Eglise primitive. Ils appelloient leur Confrérie la *Confrérie du S. Esprit*. Ils prétendoient avoir le droit de se choisir leur successeur, & de pouvoir lui remettre leurs privilèges & leurs vertus, avec la qualité de *représentant*. Ils se donnoient pour connoître par révélation ceux qui étoient dignes de devenir membres de la Confrérie. Ils prétendoient avoir la puissance de soumettre les demons, & de découvrir les trésors. Leur Confrérie, disoient-ils encore, ne pouvoit jamais être détruite, ajoutant que Dieu les environnoit d'une nuée impénétrable à leurs ennemis. Ni salin, ni foif, ni maladie, ni aucune infirmité ne pouvoit les incommoder. Quelqu'un des Freres venant à mourir, sa sépulture devoit rester inconnue, & les congregations devoient être aussi fort secrètes pendant cent vingt ans. C'étoit comme un article de foi de la Secte, que la *Compagnie venant à désuillir, elle pouvoit être réparée au monument (au sepulchre) de son fondateur*. Enfin ils se vantoient d'avoir trouvé un nouveau langage, pour exprimer la nature de toutes choses. Cependant, & c'est toujours *Naudé* qui parle, ils ne s'exprimoient ni par enigmes, ni par paraboles: ils ne vouloient point passer pour auteurs de nouveautés; & on ne devoit point s'imaginer, qu'il y eût ni imprudence ou sottise, ni malice ou fourberie dans le détail qu'ils donnoient de leurs merveilles. A la vérité il falloit les croire sur leur parole, comme l'exigent ordinairement les Charlatans & les Alchimistes, avec lesquels les prétendus Freres *illuminés* avoient beaucoup de conformité, tant pour le jargon, que pour les mystères de leurs prétendues sciences. Aussi les uns & les autres ont été formés & instruits aux Ecoles des Arabes & des Allemands.

Les *Rosicrains* disoient encore, qu'un soleil éclairait la grotte, où le corps de leur fondateur étoit en dépôt, & que ce soleil recevoit sa lumière du soleil du monde, que par ce soleil on découvroit les merveilles de la grotte. Quelques-unes de ces merveilles étoient gravées sur une plaque de cuivre posée sur un Autel. On y voisoit, par exemple, quatre figures avec ces quatre inscriptions; *jamais vuide; le joug de la loi; la liberté de l'Evangile; la gloire de Dieu*. Nous ne disons rien des autres merveilles, qui seroient bien dignes du Commentaire d'un Alchimiste, ou d'un Cabaliste visionnaire, entre lesquels on en trouve (a) qui ont promis, comme les *Freres de la Rosicrains*, la réparation des brèches & des défauts de l'univers, comme si la Nature étoit capable de vieillir, & que cette Providence qui la gouverne fût affoiblie au point de (b) la laisser tomber dans la décadence; le rétablissement de l'homme dans sa vigueur & sa vertu primitives; l'abondance & la communauté des biens; la connoissance universelle des sciences; la conversion générale de tous les Peuples, & l'unité de Religion.

Remarquons qu'un Sçavant du siècle passé a très bien parcouru toute la Nature, pour prouver combien elle est constante dans ses Loix à l'égard de tous les Etres, de tous leurs différens états, &c. & par conséquent qu'elle ne vieillit point, qu'elle n'est point en décadence, qu'elle ne s'use point dans ses mouvemens & dans ses revolutions, comme les ressorts des ouvrages faits de main d'homme. A la vérité il se fait en nous & autour de nous un mélange, une transmutation, un alliage des Elémens. La matiere se montre à nous sous une infinité de formes & de figures différentes. La nature croît & décroît dans ses parties; les plantes vegetent, se dessèchent & meurent enfin; les hommes naissent, se perfectionnent, se réparent par la voie de la génération, décroissent, s'affoiblissent & meurent ensuite. La raison même, parce qu'elle dépend en nous des organes de notre corps, croît & décroît avec ce corps, à proportion du bon ou mauvais état de ces organes; & l'ame, ce feu divin, ce *je ne sais quoi*, qui est selon sa véritable destination, la véritable image de l'Etre suprême, est forcée de participer à cette décadence du corps par le décret de la Providence, seule immuable, du Maître souverain de la Nature. Notre terre & le tourbillon d'air qui l'environne souffrent aussi des revolutions, c'est-à-dire un mouvement infiniment varié de la matiere, qui n'influent que trop sur les mœurs & sur les inclinations de l'ame, par les liaisons étroites &

(a) *Naudé*, ubi sup. cite *Postel*, qui a écrit *ur illuminatione rerum omnium*, &c. *Paricel*, qui a prédit la venue d'un *Elie* artiste, lequel en révélant le secret de la Pierre Philosophale & du grand œuvre, apportera l'abondance, la sagesse, &c.

(b) C'est une erreur populaire que de croire la décadence de la Nature, & qui n'est pas mieux fondée que l'erreur de ceux qui s'imaginent, que les mœurs & les déreglemens des hommes vont en empirant.

nécessa
nations
ces aut
Peuples
stable,
les corp
sans être
de ses

Mais p
re dign
sé en
concern
les créa

Pou
ment r
vemen
riodes
compo
férent

2. A
y font
nomie
& leur
connoi
leur m
Certai
rites r

ces co
uous r
aujourd

3. S
dans l
Il y e
le feu
delica
re, qu

petit
stance
sa par
va &
tout
riens
avons
foi d
font
celles

paron
nous
ne le

(a)

nécessaires de cette ame avec notre corps, & il est encore vrai que de ces inclinations qui forment, qui *attisent* les passions, qui font éclore les projets, naissent ces autres révolutions, qui bouleversent les Empires & les États, & rendent les Peuples tour à tour maîtres & esclaves. Mais quoiqu'il en soit, la Nature toujours stable, toujours constante, ne souffre ces vicissitudes que dans les Êtres, & dans les corps, qui font partie de l'Univers. L'Être suprême, qui est souverain moteur sans être ébranlé, veut qu'il soit toujours le même dans cette perpétuelle agitation de ses parties. En un mot, selon ces beaux vers de *Manile*,

(a) *Exute variant faciem per secula gentes.*

*At manet incolamis mundus, suaque omnia servat,
Que nec longa dies auget, minuitque senectus,
Nec motus puncto currit, cursusque fatigat.
Idem semper erit, quoniam semper fuit idem
Non alium videre patres, aliumve nepotes
Aspiciunt. Deus est qui non mutatur in ævo.*

Mais pour revenir à *Jonsson*, qui est le Sçavant indiqué au commencement de cette digression, il publia en 1634. un petit Traité intitulé de *Nature constantia* divisé en 5. propositions, qui sont, 1. la constance de la Nature en son tout. 2. En ce qui concerne le Ciel & les corps célestes. 3. Dans les Elémens. 4. Dans les corps mixtes & les créatures animées & inanimées. 5. Par rapport à l'homme.

Pour prouver la première proposition, il ne faut que considérer. 1. ce mouvement circulaire de la Nature, auteur ou créateur, s'il faut ainsi dire, de ces mouvemens innombrables, qui dérivent du mouvement général, qui ont tous des périodes fixes, dont la plus grande partie nous est inconnue, par lesquels les Êtres composés de parties & de particules de matière paroissent & disparaissent sous différentes formes, & sous différens arrangemens de ces parties.

2. A l'égard du Ciel & des Corps célestes, leurs mouvemens & leurs révolutions y sont les mêmes qu'autrefois; & il ne faut que la moindre connoissance de l'Astronomie, pour en être convaincu. Enfin la matière de ces corps, leurs mouvemens, & leurs révolutions y sont les mêmes qu'autrefois; & il ne faut que la moindre connoissance de l'Astronomie, pour en être convaincu. Enfin la matière des corps, leur mouvement, leur lumière, &c. sont toujours & incontestablement les mêmes. Certaines taches dans le soleil & dans quelques autres Planètes, certaines irrégularités remarquées dans leurs mouvemens, &c. tout cela n'a ni changé la nature de ces corps, ni ralenti leur action, ni dérangé leur économie, & jusqu'à présent nous n'apprenons pas qu'aucun Philosophe ait pu démontrer, que les choses vont aujourd'hui dans le Ciel tout autrement qu'autrefois.

3. Si nous passons aux Elémens, ils sont encore les mêmes; car ont-ils changé dans le nombre, ou dans la qualité? dans la proportion ou dans la transmutation? Il y en a toujours quatre, ou trois seulement, selon notre Auteur, qui en excepte le feu, comme n'étant, dit-il, que la partie la plus subtile, la plus pure, la plus délicate de l'air; & d'ailleurs, continue-t-il, on doit s'en tenir au nombre *ternaire*, qu'il semble que la Nature ait affecté d'observer. On ne le suivra pas dans le petit détail qu'il donne touchant ce nombre *ternaire*; écoutons-le plutôt sur la constance des Elémens. A l'égard de l'air, tous les phénomènes qu'on nous offre de sa part, ses influences, ses effets, ses rigueurs, les maladies qu'il cause, tout cela va & vient comme autrefois par des règles justes & nécessaires, dont nous jugeons tout autrement, parce que nous ne les connoissons pas. Par exemple, les Historiens des siècles passés nous parlent d'hivers beaucoup plus rudes que ceux que nous avons vus de nos jours. Ou il ne faut rien croire, ou il faut être persuadé sur la foi de ces Historiens, entre lesquels on en trouve d'inspires du S. Esprit, & qui font partie des SS. Ecritures, que l'Antiquité a vu des pestes plus effroyables que celles de notre siècle: mais les pays où elles ont régné étoient différens. Soit: comparons donc pays à pays, & encore n'y trouverons-nous pas notre compte. L'air nous a oté des maladies, mais il nous en a donné d'autres; & qui sçait aussi, s'il ne les a pas conservées au genre humain sous d'autres noms? Peut-être les symp-

(a) *Astron.* L. I. On ne traduit point ces vers, parce qu'ils ne signifient que ce qu'on vient de dire.

tonnes ne font pas toujours les mêmes par tout ; peut-être ils se mêlent, augmentent, ou diminuent selon les corps, les âges, les saisons. Mais ne perdons pas de vue le grand système, qui est que tout est & sera toujours constamment une suite du mouvement des parties de la Nature. La prétendue malignité de l'air, & ses influences tantôt bonnes, tantôt mauvaises, sont de même des mouvements réglés, périodiques, nécessaires, dont nous ne connoissons pas le secret : ainsi les maladies vont & viennent par ces mouvements, & quelque'il en soit, si nous leur changeons quelquefois leur nom, c'est parce que dans ces mouvements, il s'y ajoute ou s'y diminue, &c. Nous n'avons peut-être qu'une maladie, pour remplacer la lepre de nos ancêtres ; peut-être aussi avons-nous encore la même chose sous d'autres noms. Le scorbut, pour n'exprimer dans les termes des disciples d'Hippocrate, est une *Cachexie* du corps, qui procède d'une mélancolie maligne, d'obstructions de rate, &c. Mais outre que nous lisons dans quelques Auteurs de l'Antiquité, qu'il existoit un tel mal dans les pays où il existe encore, nous ne sommes pas faits autrement que ces Anciens. Ils avoient connue nous une rate, qui pouvoit se charger d'humeurs, ils ont eu des *hipochondres* & des *cachectiques* comme nous, & par conséquent ils avoient des maux semblables à notre scorbut, dans les pays où le mouvement de l'air pouvoit le produire. Nous ne suivrons pas ici notre Auteur dans les preuves qu'il allègue, de la connoissance qu'Hippocrate & Gallien ont eue de ce scorbut ; ni en ce qu'il dit touchant les lieux souterrains anciens & modernes ; ni en ce qui concerne l'eau & la terre & leurs prétendues variations, leur decadence, leur épuisement. Le trop grand détail nous meneroit au-delà des bornes.

4. Passons aux corps mixtes, soit animés, soit inanimés. Nous y voyons des météores, des fossiles, des plantes, des animaux ; l'homme enfin que j'aurois dû nommer le premier, quoi qu'après tout il ne soit peut-être pas le seul qui doive se vanter de surpasser en excellence & en dignité les autres Êtres créés ; car qui nous a dit qu'on ne trouve pas dans le reste de l'univers une infinité de mondes, & de substances aussi excellentes, aussi parfaites, aussi agréables à Dieu que nous, qui en prenant le texte des SS. Ecritures à la lettre nous regardons hardiment comme destinés à être seuls possesseurs, seuls dominateurs de la Nature ? Les météores sont les mêmes qu'autrefois. Ils ne sont ni plus ni moins de défordres, ni plus ni moins que *radis* de changemens sur la surface de notre terre, & dans le tourbillon qui l'environne. En faisant exception de ces pluies imaginaires de sang, de pierres, de lait, &c. que la superstition & l'ignorance ont inventées, de ces éruptions subites & effroyables de montres dans des tremblemens de terre & des débordemens d'eau, de ces combats d'armées dans les airs qui n'étoient que l'effet du mouvement des nuées figurées différemment aux yeux des Peuples, selon que l'air agitoit ces nuées, & la crainte l'esprit des Peuples ; ou plutôt ce que nos Physiciens appellent aujourd'hui la Lumière Boréale. En faisant, dis-je, ces exceptions, nous ne voyons pas que les météores diffèrent aujourd'hui de ce qu'ils étoient chez les Anciens. Je ne touche point aux *fossiles* ; on sçait que leur germe ne se détruit point & qu'ils renaissent ; ni aux plantes & aux animaux, à l'égard desquels l'expérience toute seule justifie la constance de la Nature.

5. Venons à l'homme. D'abord il faut avouer que depuis près de quatre mille ans la vie est à peine la troisième partie de ce qu'elle étoit avant le Déluge. Mais entre plusieurs raisons qui nous conduiroient trop loin, on peut se contenter de dire que la brièveté de la vie est, selon la Sainte Ecriture, l'effet de la volonté de Dieu. Hazardons-en un autre qui est, que le Déluge ayant changé l'état & les productions de la terre que nous habitons, elle n'a plus eu cette vigueur primitive, cette force dans les sucs, par lesquels elle réparoit les brèches que le mouvement & le froissement des parties font dans le corps humain, & dans tous les êtres animés formes de matière comme nous, de même que dans les végétaux, &c. Mais ne raisonnons pas davantage sur l'état de la terre avant le Déluge universel, & considérons la simplement telle qu'elle est depuis le tems de Noé. Peut-on dire que par rapport à nous la terre ait perdu sa force, depuis la mort de ce Patriarche ? Les accroissemens & les décroissemens de l'homme ont ils changé de nature ? Les révolutions des années climatiques sont elles déplacées, & la plus reculée Antiquité les a-t-elle fixées autrement que nous ? Peut-être dans ces premiers tems, la vie de l'homme étant plus simple & plus uniforme, on cherchoit beaucoup moins qu'on n'a fait ensuite les moyens de l'abréger ; & en ce cas ce n'est pas la Nature qui decheoit, mais l'ame qui est en nous précipite par le faux

usage

usage de la raison la décadence du corps. D'ailleurs si la vie étoit encore si longue au tems des derniers Patriarches, on trouve aujourd'hui des païs où elle ne l'est guères moins. Le Nord de l'Europe, les montagnes d'Ecosse, de Suisse & de France, l'Éthiopie même & les Indes en fournissent des exemples, que l'on peut lire dans les *Oeuvres* du Chevalier *Temple*, & dans plusieurs Relations d'Afrique & d'Asie. *Johnson* rapporte aussi des exemples de vies extrêmement longues; mais il faut avouer qu'il y en a quelques-uns de suspects.

A l'égard de la taille, s'il y a eu des Géans autrefois, il y en a de même aujourd'hui, quoi qu'ils ne forment ni des Peuples, ni même des familles entières; car nous devons mettre au rang des choses ou fabuleuses, ou mal expliquées, tout ce qui est parvenu jusqu'à nous touchant les anciens Géans, de même que ce qui nous est raconté des *Pigmées*, des *Acéphales*, des *Cyclopes*, &c. Les os gigantesques déterrés en plusieurs païs se sont trouvés tout autre chose que des os humains; & il s'en est trouvé aussi qui ont végété dans la terre comme des fossiles, peut-être de la même manière que la barbe & les ongles croissent aux cadavres humains. Supposons pourtant qu'il y ait eu autrefois des païs peuplés de gens d'une taille extraordinaire, nous leur opposerons nos Relations modernes, qui nous parlent aussi des Paragons qui sont beaucoup plus grands que le reste des hommes, de même que nous avons les *Samoïedes* & les *Zembliens*, qui valent à peu près les *Pigmées*. Dire que la matière prolifique étoit autrefois plus forte, plus pure, plus abondante, est une autre erreur, puisque dans l'Antiquité les Peuples ont dégénéré, comme dans ces derniers tems, par la délicatesse, le luxe, les débauches, &c. qui ont *débiliter* chez les Anciens, tout comme il est ensuite arrivé chez les modernes, cette matière prolifique. En un mot, la force de cette matière n'étoit ni plus générale, ni plus étendue que dans ce siècle. Le mélange de foiblesse & de vigueur étoit le même; & soit débauche d'esprit, soit excès du corps, soit infirmité des parens, on voioit alors des hommes rester fort au-dessous de la croissance fixée par la Nature, tandis que d'autres montoient au-delà. On passe les exemples cités par *Johnson* d'une force extraordinaire, qui ne doit rien à celle des premiers hommes dont l'Écriture nous parle, ni à celle des Héros vantés dans l'Antiquité profane. Voions les facultés de l'Esprit humain. Si nous examinons l'une après l'autre toutes les facultés de notre ame, nous trouverons aujourd'hui la même mémoire & le même jugement que les Anciens avoient autrefois, & des exemples aussi surprenans de l'une & de l'autre qu'il s'en puille trouver chez eux. A l'égard de la plupart des sciences qui découlent de ces deux facultés, il est comme démontré qu'elles ont augmenté en vigueur au lieu de diminuer; & quand même il seroit vrai, que nous n'avons rien ajouté à ces sciences, que nous n'avons que renouveau les siffetés, redonné au Public une infinité de choses qui n'étoient qu'égarées, nous serions du moins au pair avec les Anciens. En nous reprochant que nous nous attribuons des découvertes qu'ils ont faites, ils ne seroient qu'avouer que nous avons la capacité de faire tout ce qu'ils ont fait, & un génie aussi propre à inventer que l'étoit le leur.

Il seroit peut-être trop odieux de toucher à nos vices & à nos abus, pour montrer que la puissance de mal faire est aussi grande aujourd'hui que dans les siècles passés. Dans la Religion mêmes superstitions, mêmes préjugés & mêmes abus; dans la Politique mêmes fraudes, mêmes détours, même substitution du mensonge à la vérité, pour cacher aux Peuples ce que l'intérêt, la honte, ou la jalousie, ou d'autres motifs veulent qu'on leur tienne caché. Toutes les passions ont la même force, parce qu'elles sont accompagnées du même feu, & échauffées par les mêmes objets. Nous avons des montres de cruauté, d'avarice, de luxure. Les femmes & les maris se volent réciproquement l'honneur dans le mariage, & y méprisent tous les devoirs qu'il préfère. Les biens, les honneurs, le mérite, les talens de l'esprit, suivent même la vertu, (par où j'entens la vertu naturelle, & non pas la vertu Chrétienne) n'étoient pas plus stables dans le vieux tems, & la fortune, ou plutôt la Providence, ne les avoit pas autrement fixés. Ils rouloient alors tout comme aujourd'hui d'un homme à l'autre, & de famille en famille. Par des révolutions nécessaires alors comme en notre tems, & toutes aussi inconnues, la fortune faisoit souvent le mérite & le rendoit malheureux; le mérite gémissoit de l'insolence de tant de malbonnêtes gens infiniment heureux en ce monde, par un effet, sans doute, de l'arrangement des choses sous la direction de la Providence. Peut-on mieux parler en cette occasion, que l'excellent Poète qu'on a cité au commencement de ce long article? D'abord il se laisse aller à la verve, en disant peut-être avec dépit,

*Quin etiam infelix vitens, & noxia felix,
Et malè confultis pretium est, prudentia fallit,
Nec sustinua probat causas, sequiturque merentes
Sed vaga per cunctos nullo discrimine fertur.*

Mais revenant ensuite à la nécessité de l'ordre éternel, il ajoute,

*Scilicet est aliud quod nos cogatque regatque
Majus, & in proprias ducat mortalia leges.* Astron. L. IV.

Telle donc a été toujours, & telle sera sans doute jusqu'à la fin la constance de la Nature. Telles ont été ses révolutions générales, & telles aussi celles qui nous concernent particulièrement. Nous roulons comme tous les êtres, & achevons notre course au milieu de ces révolutions. Mais Dieu nous y a donné pour nous conduire & nous consoler, la Religion & la vertu, par où nous devons aussi nous fier à Dieu, au prix duquel toute la félicité sublunaire n'est pas même comme un point comparé à tout l'univers.

*Quid celo dabimus, quantum est quo veniat omne?
Impendendus homo est, Deus esse ut possit in ipso.* Ibid.

Nous avons cru que le Lecteur nous pardonneroit une digression propre à détruire les préjugés des Freres de la Roseroix & de leurs semblables, d'autant plus volontiers qu'elle aura détourné pour un moment l'attention continuelle qu'il est obligé de donner à des Dogmes & à d'autres matières souvent assez abstraites.

Morhof parle d'un diminutif, ou d'un rejetton des *Roseroix*, sous le nom de *Collegium R. sanum*, Société de *Rosity*, du nom d'un visionnaire, qui essaya de la former en Savoie, près du Dauphiné, environ l'an 1630. La Société n'étoit que de trois personnes. Un certain *Mornius*, qui se donna beaucoup de peine pour en être le quatrième, fut rejeté. Toute la faveur qu'il put obtenir, fut d'être admis pour serviteur. Les trois secrets capitaux de la petite Confrérie étoient (a) le mouvement perpétuel, l'art de changer les métaux, & la Médecine universelle.

Après cette petite description, que devoit-on croire (b) d'une Société supposée toute parfaite, possédant la clef de tous les trésors & de toutes les sciences, mais toujours également inconnue, invisible comme les Esprits, inaccessible aux infirmités humaines; que c'est une fiction qui méritoit bien d'orner un conte de Fées. Il est pourtant vrai que des folies de cette nature frappent le Peuple, & qu'il s'en entretient volontiers: ainsi nous aurons toujours des charlatans & des fous. La Confrérie des *Roseroix* fit beaucoup de bruit en France, pendant les quinze ou vingt premières années du siècle passé: en sorte qu'on mit en prison plusieurs personnes, qui se vantoient d'être de cette Confrérie. Une affiche d'un prétendu frere donna lieu à la folle crédulité du Peuple: la voici. « Nous députés du Collège des Freres » de la *Roseroix*, faisant séjour visible & invisible en cette Ville, par la grace du » Très-haut vers lequel se tourne le cœur des justes, nous montrons & enseignons » sans livres ni marques, à parler toutes sortes de Langues du pais où nous voulons » être, pour tirer les hommes nos semblables d'erreur de mort. C'est ainsi que *Naudé* rapporte l'affiche dans son *Instruction à la France*. En 1613, on publia qu'un des *Roseroix* de Barbarie, nommé *Muley Ebn Hamet*, après avoir défilé avec une poignée de gens sans armes l'Empereur de Fez & de Maroc, alloit fonder

(a) On peut voir le détail & l'explication de ces trois secrets dans *Morhof*, L. I. Ch. 11. ubi sup.
(b) Pour connoître à fond ces prétendus Illuminés de la *Roseroix*, il faut lire le Traité de *Labavins*, intitulé de *Philosophia Harmonica magica Fratrum de Rosa Crucis*. Au reste les *Roseroix* ont trouvé des défenseurs. Un Allemand nommé *Meyer* fit leur Apologie sous le titre de *silentium post clamores*, h. e. tractatus apologeticus, quo cause non solum clamorum seu revelationum fraternitatis Germanicae de R. C. sed & silentii, seu non reddita ad futurorum vota responsionis, una cum malecolorum reprobatione tractantur & demonstrantur. Robert Fludd & Jean Heidon Anglois ont aussi écrit en faveur des *Roseroix*: & il paroît par ce que dit *Morhof*, T. I. L. I. Ch. 11. de son *Polyhistor*, que le dernier fait beaucoup valoir la force des nombres, soit pour évoquer les Génies, ou pour faire de grandes merveilles dans la Nature. Reste à savoir si le pouvoir des nombres étoit un des secrets des *Roseroix*: car *Morhof* ne s'explique pas sur cet article.

far PEsq
me tenu
grès de
Com
me tenu
larité d
que l'a
des Ill
Seales,
gercule
crû, qu
thue, m
que les
œuvres,
ment su
naireme
zième f
ce qu'il
vant, p
Vers
d'Hom
Chefs u
En ce
seigné
les acti
pules, e
intrinse
la mèn
nettes c
si partia

S'i m
un ord
qu'elle
parler,
Il s'
nomme
Cinz, m
enforcé
leur ar
Germ
Voles q
hémien
Christi
confid
d'errer
nairem
tres vo
les Ba
sans cu

(a) P
(b) V
Hanov
(c)
de tes V
Par Ka
ble, m
cendre
Kau, a

sur l'Espagne & la conquérir. Quelques prétendus *Illuminés* ayant paru dans le même tems en Espagne, l'Inquisiteur fit des recherches qui arrêterent bien-tôt le progrès de ces viliains.

Comme certains *Illuminés* d'Espagne faisoient parler d'eux à peu près dans le même tems que les *Freres de la Rosecroix*, il est bon d'en dire deux mots. La singularité des idées, & quelque conformité de sentimens, ou plutôt certains rapports que l'on vouloit trouver à quelque prix que ce fût entre les uns & les autres, firent des *Illuminés* & des *Rosecroix* une même Secte; mais ne les multiplions pas ces Sectes, & regardons plutôt ces *Illuminés* comme des contemplatifs de la plus dangereuse espèce, & d'une *quétude* très-cruelle, s'il est vrai du moins qu'ils aient crû, que l'esprit absorbé dans l'*Oraison mentale* & uni à Dieu de l'unlon la plus intime, ne participe point en cet état aux crimes du corps. A cela ils ajoutoient, que les Sacremens étoient inutiles, &c. que l'élevation à Dieu tenoit lieu de bonnes œuvres. L'Inquisition leur compra soixante & seize erreurs; ce qui ne doit nullement surprendre d'un Tribunal comme celui-là, qui ne veut rien que d'extraordinairement purifié en matière de Religion. Les *Illuminés* parurent vers la fin du seizième siècle; mais l'Inquisition arrêta bientôt les progrès de leur fanatisme, jusqu'à ce qu'ils reparurent aux environs de Séville dans les premières années du siècle suivant; pour lors ils passèrent pour des *Freres Rosecroix* dans l'esprit du Peuple.

Vers l'année 1525, il avoit paru dans les Pais-Bas & dans la Picardie une espèce d'*Illuminés*, assez conformes à ceux d'Espagne. Ces *Illuminés* Flamans eurent pour Chefs un Tailleur nommé *Quintin*, & un certain *Copin* artisan de pareille étoffe. En ce tems-là tout homme étoit bon pour prêcher. On leur attribue d'avoir enseigné que l'intention seule fait le péché; que l'Esprit de Dieu participe à toutes les actions des hommes; & que vivre tranquille, sans se former ni doutes, ni scrupules, est vivre dans l'innocence. Cette intention seule qui fait le péché, & cet esprit intimement uni à Dieu pendant que le corps pèche tout à son aise, paroissent à peu près la même chose. Il n'est pas difficile de comprendre, quelles seroient les suites funestes de ces Dogmes dans un Etat gouverné par des Fanatiques si unis à Dieu, & si parfaitement détachés de la matière.

Les Bohémiens.

S'IMAGINEROIT-ON de voir trouver parmi des Fanatiques & des Entouffastes; un ordre de gens qui est regardé par toute l'Europe comme *Pézois* des Peuples qu'elle renferme? On les y trouvera pourtant, & on ne sauroit se dispenser d'en parler, quand ce ne seroit qu'à cause de l'origine qu'on peut leur donner.

Il s'agit de ceux que nous appellons *Bohémiens*, ou *Bohémes*, que les Italiens nomment *Cingares*, & les Allemands *Zigenners*, d'où les Italiens ont tiré le mot de *Cingares*. D'abord on trouve dans *Borel* (a) que *Boem* en vieux Gaulois a signifié *enfoicelé*; ce qui s'accorde assez à l'art de deviner, & aux sortilèges que le vulgaire leur attribue. Ces gens sont errans & vagabons, comme étoient autrefois les Germains & dans le Nord, (b) les *Druidesses*, les Sibyles Septentrionales, & les *Voies* & les *Fées* de nos anciens Gaulois. On pourroit peut-être regarder ces *Bohémiens* dans leur première origine, comme des restes des anciens *Druides*, que le Christianisme rendit méprisables & décrédita tellement, que n'étant en aucune considération dans les Villes, ils furent obligés de se retirer dans les cavernes, & d'errer dans les campagnes. Et comme les gueux & les vagabons cherchent ordinairement des gens de leur sorte, il se pourroit qu'à ceux-là il se fût associé d'autres venus d'Afrique & d'Afrique, par exemple, des (c) *Kaulis* de Perse qui, comme les *Bohémiens*, courent les pais, & se retirent dans les endroits écartés, vivent sans culte & sans Religion, du moins qui paroît, & n'observent ni règles, ni loix.

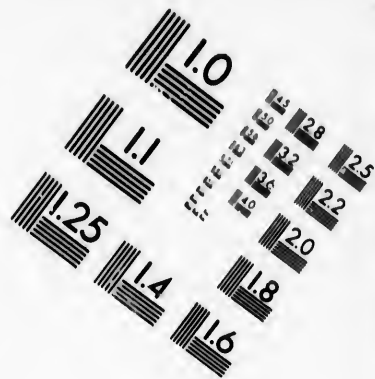
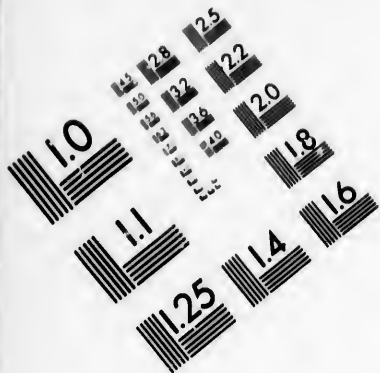
(a) *Recherches de l'Antiquité Gauloise*, &c.

(b) Voyez *Keiléri Antiq. Sept. & Celtic.* &c. 30. Hanov. 1720.

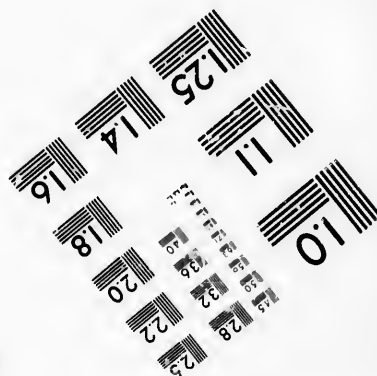
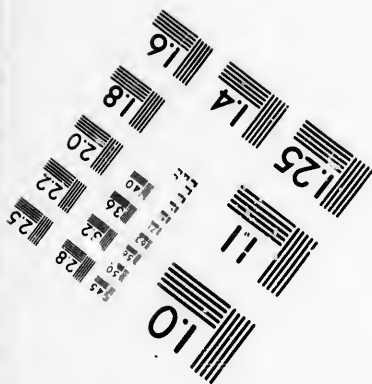
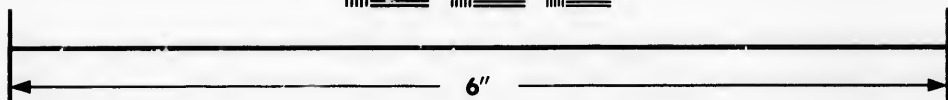
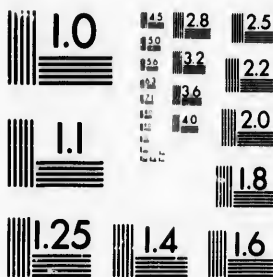
(c) Voy. sur ces *Kaulis*, *Charlén*, Tome VIII. de ses *Voyages* in 12. Edit. de 1711, p. 244. & suiv. Par *Kauly*, dit-il, on entend un homme exécrationnable, un incestueux. Un conte Persan les fait descendre de l'inceste d'un homme, qui s'appelloit *Kau*, avec sa sœur, qui s'appelloit *Ly*. On les ap-

pelle aussi *Korheit* & *Kobalis*, termes, dit le même *Charlén*, qui signifient le crime contre nature. Ces *Kaulis*, que nous pouvons bien appeler les Bohémiens de Perse, sont peut-être eux-mêmes des restes de ces *Uziens*, qui habitoient dans les montagnes de l'Arménie Majeure, où sont les sources du Tigre. On dit qu'ils se mêloient de prédictions, & qu'ils alloient prédissant de côté & d'autre comme les Bohémiens.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8 2.0 2.2 2.5
3.6 4.0 4.5 5.0
5.6 6.3 7.1 8.0

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

Ces gens se répandent par toute la Perse, & vraisemblablement gagnent les pays voisins, comme l'Arabie & l'Egypte vers le Midi, & la Tartarie vers le Nord, d'où ils pénètrent plus loin. Aussi les appellons-nous Egyptiens, par la même raison qu'en Saxe on les (a) appelle *Tartares*.

Nos crédules ancêtres s'imaginoient autrefois, que ces Egyptiens, ou *Bohémiens* étoient des espions du Turc, & que pour expier les crimes qu'ils avoient commis chez eux, ils étoient obligés de vivre de vol & de rapine en pays Chrétien. Plaisante pénitence! Nous l'avions faite auparavant, mais d'une manière plus noble & plus héroïque, lorsque nous nous croisions pour piller & ravager ces infidèles. Au reste ce qui rendoit probable, que la plus grande partie de ces *Bohémiens* viennent des pays méridionaux d'Afrique & d'Asie, que les Auteurs des siècles passés confondoient sous le nom d'Egypte, avant les navigations des Européens aux Indes Orientales par le *Cap de Bonne Espérance*, c'est qu'on trouve dans un des premiers (b) Auteurs qui ont parlé d'eux, qu'en 1433. les *Ciganes*, qui se disoient venus d'Egypte, abordèrent en Allemagne; & ce fut à peu près dans (c) le même tems, selon un autre vieux Auteur cité par (d) *Pasquier*, qu'ils vinrent roder en France. Le passage est curieux. On y lit que ces gens étoient originaires de la basse Egypte, & qu'après avoir renié la Foi Chrétienne, se voiant misérables, chassés de chez eux, rebutés de tout le monde, l'Empereur, qui les rebura comme les autres Puissances Chrétiennes, leur dit, qu'il convenoit qu'ils allassent au S. Pere à Rome, & là ils confessèrent en général leurs péchés. Le Pape leur ordonna en suite d'aller sept ans en pénitence parmi le monde, sans coucher en lit, &c. puis se départirent, & furent avant cinq ans par le monde, qu'ils vinssent à Paris. Et vindrent les principaux le 17 d'Août l'an 1427. & le jour (e) S. Jean décollé vint le commun. Cet Auteur ajoute, que ces Egyptiens avoient tous les oreilles percées, à chaque oreille un anneau & quelquefois deux; que les hommes étoient fort noirs, qu'ils avoient les cheveux crépés comme la queue d'un cheval; que l'habillement de ces femmes étoit une (f) *vieille flossoye* très grosse, ceinte d'un lien de drap ou de corde; & que parmi ces femmes il y en avoit de sorcières qui regardoient *ès mains des gens*, c'est-à-dire, qui disoient la bonne aventure. En un mot ces Egyptiens exilés, renégats, méprisables, rebutés par tout, & destinés à errer sept ans par la pénitence que le Pape (g) leur imposa, ressembloit entièrement aux *Bohémiens* de notre tems. L'Auteur cité par *Pasquier* ajoute, qu'ils furent excommuniés avec ceux qui se faisoient dire la bonne aventure, & qu'ils s'en allèrent de Paris à Pontoise le jour de Notre-Dame en Septembre.

Quelques-uns croient qu'il faut remonter bien plus haut que ces Egyptiens; pour trouver l'origine de ceux que nous appellons *Bohémiens*; ils pensent aussi que nos anciens *Druides*, les *Kaulis* de Perse, les *Uxiens* d'Arménie n'ont que très peu contribué à l'origine de ces misérables aventuriers. Ne pourroient-ils pas la devoir plutôt à ces (h) *Messaliens* errans & dispersés dans la Thrace & dans la Bulgarie, &c. confondus avec plusieurs autres Sectes & Hérésies sous le nom de Manichéens, & que les compilateurs d'Hérésies ont chargés libéralement d'un grand nombre (i) d'épithètes, qui les rendirent avec le tems plus noirs & plus monstrueux que les

(a) *Tatars*, parce que les Saxons les croient originaires de *Tartarie*, d'où ils viennent par la Russie & la Pologne.

(b) Citat. dans *Fromman*, de Fascinat. p. 517. On dérive même le mot de *Cigane*, *Zigener*, d'*Egyptianus* en mauvais Latin, pour *Egyptius*. Les Espagnols appellent les *Bohémiens*, *Gitanos*.

(c) En 1427.

(d) *Rech. de la France*, L. IV. Ch. 19.

(e) La *Décollation* de S. Jean-Baptiste.

(f) *Flossoye*, grosse couverture faite du plus grossier & du plus mauvais lin, ou même d'étoupes; de *Flax*, qui en Allemand signifie lin. Le mot est resté en Languedoc. *Flassade* y signifie une grosse couverture de lit.

(g) Cette pénitence a été pour eux une malédiction semblable à celle que Dieu fit sentir à Caïn, puisqu'ils ont toujours continué depuis ce tems-là d'être errans & vagabonds. *Pasquier* a raison de

croire que la pénitence imposée aux Egyptiens est fabuleuse.

(h) En Grec *Euchites*, prians. Le nom de *Messalien* ou *Massalien* vient de l'Hébreu ou du Chaldéen, *Mesala*, au participe *Mesala*, qui prie. On les appelloit ainsi, à cause qu'à la manière de nos modernes Quakers, ils étoient perpétuellement en extase & en contemplation. D'autres dérivent le nom des *Messaliens* de *Mosul*, nom que les Arabes donnent à l'Assyrie; & la raison de ce nom vient, dit-on, de ce que l'Hérésie des *Messaliens* commença en Assyrie.

(i) A la tête d'un petit Ouvrage d'*Euthymius Zigabenus* contre ces *Massaliens*, publié par *Tollius* en 1696. ils sont appellés Entousiastes, Athées, Blasphémateurs; & de peur que la Secte ne parût trop simple aux yeux des Orthodoxes les contemporains, le Moine Grec l'appelle aussi *modestes*, qui est composée de plusieurs espèces de Sectes.

les (a) Démone-
mencemens d
coient qu'en p
les connoître
grande partie
cle. Les prem
tiques & con
& pour lors
comme des I
Orthodoxes,

Comme on
formité avec
uns des autre
mônes, pour
posséder en p
pris qu'ils fai
manquer de
vraisemblable
que parmi le
qui firent tou
entre eux far
res: on prése
avoir erré à
bloient la nu
de sexe. Ils
loit suivre en
ne, & n'avo
gent de nous
commettoier
Païens avoie
ques des des

Vers la fin
donna aussi
Ce nom leur
grossièreté c
a pû de mē
Fratricelles
Fratricelles
celui d'Ada
mité de ceu
Docteurs P
Moine apo

Quoi qu'
tions qu'on
loient plusie
porter aux
Massaliens
que les bie
nioient qu
munauté d
ou fausse c
comme ce

(a) On le
cause qu'on
l'empêcher d

(b) Aux
principes, &
leur étoient
Croix, la Sa
l'ame, la co

(c) Dans
Manichéens

Tome

les (a) Démons infernaux aux yeux des Chrétiens Orthodoxes? On date les commencemens de ces *Massaliens* du règne de l'Empereur Constance. D'abord ils n'étoient qu'en petit nombre: peu à peu ils se multiplièrent, & quand on commença de les connoître, on les confondit avec les Manichéens. Aussi admettoient-ils une (b) grande partie des Dogmes des Manichéens, selon les Ecrivains du quatrième siècle. Les premières Loix pénales qui furent faites en ce tems-là contre les Schismatiques & contre les Hérétiques, autorisèrent l'Eglise à rechercher les *Massaliens*; & pour lors ces gens que l'on avoit moins regardés comme des (c) Chrétiens, que comme des Idolâtres & des Paiens, se firent Chrétiens, & même Chrétiens (d) très Orthodoxes, nous dit-on, par crainte, ou par politique & par intérêt.

Comme on ne prétend parler ici de ces *Massaliens*, qu'autant qu'ils ont de conformité avec les *Bohémiens*, nous indiquerons simplement ce qui les rapproche les uns des autres. Ils ne travailloient point, nous dit-on, & ils ne vivoient que d'aumônes, pour se conformer aux Apôtres, à qui J. C. avoit commandé de ne rien posséder en propre. Cette oisiveté perpétuelle, leur pauvreté volontaire, & le mépris qu'ils faisoient des commodités de la vie & de la subordination, ne pouvoient manquer de les conduire au mépris de la discipline & des loix. Il est donc fort vraisemblable que les vices & les désordres s'introduisirent dans le troupeau, & que parmi les *Massaliens* de bonne foi, il s'y en glissa bientôt un grand nombre, qui firent toute autre chose que prier Dieu. Non seulement on les accusa de vivre entre eux sans ordre, sans règles, & sans observer les bienféances les plus ordinaires: on prétendit encore qu'ils menoient une vie tout-à-fait *Cynique*, & qu'après avoir erré & fait les vagabonds pendant tout le jour dans les champs, ils se rassembloient la nuit, (e) & couchoient ensemble pêle mêle, sans distinction d'âge ni de sexe. Ils prétendoient, ce sont toujours les Orthodoxes qui parlent, qu'il falloit suivre entièrement la Nature, manger & boire & se soulager quand elle l'ordonne, & n'avoir aucun jeûne, que ceux que la santé & le besoin de faire diette exigent de nous. Outre cela ils avoient des assemblées & des festins nocturnes, où ils commettoient, selon les Orthodoxes de ce tems-là, toutes les abominations que les Paiens avoient imputées aux Chrétiens, & qui le furent dans la suite aux Hérétiques des derniers siècles, pour les rendre plus odieux aux peuples Catholiques.

Vers la fin du treizième siècle il parut en Italie certains *Fratricelles*, auxquels on donna aussi le nom de *Bizques*, qui peut également se traduire par *grossier* & *bigot*. Ce nom leur fut donné sans doute à cause de leur manière de vivre, & de la grossièreté de leurs mœurs. Le raffinement de dévotion qu'ils affectèrent d'abord, a pu de même contribuer à les faire appeler *Bizques*. Pour ce qui est du nom de *Fratricelles* ou *Feross*, qu'on prétend leur avoir été donné, parce que les premiers *Fratricelles* étoient des Moines, ne pourroit-on pas croire qu'il est le même que celui d'*Adelphiens*, qui a été donné aux *Massaliens*? Nous allons voir la conformité de ceux-ci aux *Fratricelles*, qui, à ce qu'on nous dit, eurent pour premiers Docteurs *Pierre Maurato* & *Pierre de Fessombrone*. On leur donne pour Chef un Moine apostat, & déserteur du Couvent nommé *Pongiloup*.

Quoi qu'il en soit, ces gens errans la plupart & vagabonds, à cause des persécutions qu'on leur faisoit souffrir, & de la vie libertine dont ils furent accusés, méritoient plusieurs erreurs capitales à la débauche & l'impureté; & s'il faut s'en rapporter aux Auteurs contemporains, ces vices étoient chez les *Fratricelles* & les *Massaliens* les suites nécessaires de leurs erreurs. Les uns & les autres prétendoient que les biens devoient être communs, & condamnoient le travail des mains. Ils nioient que l'on dût obéir aux Magistrats: ils admettoient la pluralité & la communauté des femmes; à quoi les Orthodoxes Grecs ajoutèrent l'imputation vraie ou fautive de ne s'assembler de nuit, que pour commettre toutes sortes d'excès, comme ceux d'Italie l'imputèrent aussi dans le même siècle aux *Fratricelles*. Nous

(a) On leur donna le surnom de *Sataniens*, à cause qu'on leur attribuoit d'adorer le Diable, pour l'empêcher de leur nuire.

(b) Aux erreurs des Manichéens sur les deux principes, &c. ils en avoient ajouté d'autres qui leur étoient particulières, sur les Sacremens, la Croix, la Sainte Vierge, les Saints, la nature de l'ame, la corruption de l'homme, &c.

(c) Dans le titre de la formule d'abjuration des Manichéens & des Pauliciens, on appelle les Or-

thodoxes Chrétiens tout court. Il en est de même aujourd'hui en divers lieux d'Espagne, d'Italie & de Provence, &c.

(d) On lit dans l'Histoire Ecclésiastique, que les Manichéens affectoient extérieurement beaucoup de dévotion & de piété; qu'ils parloient comme les Orthodoxes, &c.

(e) Tout ce détail fait des *Massaliens* de véritables *Admites*.

avons vû dans le Chapitre I. de cette Partie, que les Chefs des Anabaptistes Fanatiques tombèrent dans tous les excès de ces trois erreurs capitales, avec plusieurs de leurs Sectateurs, ce qui semble être du moins une preuve indirecte du libertinage, dont on accusoit les *Massaliens* & les *Fraticelles*. Il semble aussi que cela suffisoit, pour justifier les persécutions que les Orthodoxes firent souffrir à ces Hérésiques. Oserai-je pourtant m'expliquer en faveur d'une partie de ces malheureux ? Il est bien vrai que la Doctrine des Chefs fait non-seulement juger de leurs mœurs, mais encore de celles de leurs troupeaux. Cependant il est vrai aussi, que cette conséquence si bien établie dans toutes sortes de Sectes & de partis, n'est pas toujours équitable, car de même que la sainteté de la Doctrine n'empêche pas toujours le libertinage d'un troupeau qui fait profession de la suivre, la mauvaise Doctrine n'est pas toujours une opposition à la vertu de ceux, qui ont le malheur d'être membres de la Secte qui l'enseigne. A Dieu ne plaise pourtant que je veuille justifier les Hérésies ; mais il me semble qu'on devoit diminuer cette haine, qui fait une partie de la foi de beaucoup de gens. Je suis aussi disposé à croire, qu'excepté un certain nombre de personnes, qui se dévouent aux vices sous l'autorité de quelques systèmes dangereux, le reste du troupeau ne cherche nullement à pénétrer dans les opinions, dont ils sont réputés être Sectateurs. Ils y vivent & meurent par habitude, comme beaucoup d'autres vivent & meurent dans l'Orthodoxie la plus marquée. On voit dans cet écart de l'Auteur Protestant un grand fond de douceur & de charité. Mais n'est-il point à craindre que cette charité ne soit poussée jusqu'à l'excès ? Dans certaines gens, qui pensent d'une certaine façon, ne dégénère-t-elle pas souvent dans le plus outré Tolérantisme ? C'est ce que nous laissons à examiner au Lecteur.

Revenons aux *Massaliens*, tant de Grèce & du Levant, que d'Italie. S'il est vrai que parmi eux il se soit glissé autant de libertins de profession, que les Controversistes & les Historiens des siècles passés l'ont dit, on peut croire aussi que la constance des tems, jointe à l'ignorance & à la persécution, n'ont que trop contribué à réduire à la pratique les excès de leurs fausses Doctrines. Il en est ici comme d'une personne qui tombe dans un crime capital, ou qui se trouve diffamée par quelque mauvaise action. Les hommes la fuient & la méprisent ; & ce mépris qui la rend odieuse à la société civile, la conduit souvent à la misère, & à une espèce de désespoir qui la perd entièrement.

Une autre chose que je dois remarquer ici, (a) est que les anciens & les modernes Controversistes ont rendu souvent les Sectes & leurs systèmes plus dangereux, qu'on ne doit peut-être les croire en effet. Il faut pardonner au zèle, diront ceux qui affectent d'enseigner à leurs troupeaux, qu'il ne doit jamais être borné lorsqu'il s'agit de disputer contre l'Hérésie ; mais on pourroit leur repliquer, que le zèle qui entre dans les disputes ne doit point éteindre la charité, & qu'un Controversiste subtil, qui exprime avec force tout le venin qui se peut tirer d'une opinion, fait plus de mal à la société, que celui qui l'a quelquefois trop précipitamment adoptée, & que le dépit ou l'orgueil forcent ensuite de la soutenir avec opiniâtreté. Ce même zèle dont je parle, a fait aussi attribuer à une même Secte des Dogmes absolument opposés & contradictoires : tant la précipitation de l'Orthodoxie est grande (b) quand il s'agit de venger ses ennemis de toute la haine d'un parti régna-

(a) On va voir dans ce nouvel écart de l'Editeur Hollandois, de nouvelles preuves de ce grand feu de charité, dont il est consumé, sur tout pour tous ceux qui en quelque tems que ce soit ont été accusés d'errer dans les mœurs & dans la doctrine. C'est dommage que tous les anciens hérétiques ne l'aient eu pour Avocat. On ignore, & on veut bien ignorer le motif, qui pour disculper des gens dont la mémoire est proscrite & diffamée, le porte gratis, sans raison, sans fondement, & sur de simples peut-être à rejeter sur les Orthodoxes tout l'odieus des accusations intentées contre ces anciens hérétiques ? Prétend il par là se donner un air d'Esprit fort ? Mais ignore-t-il que les prétendus Esprits forts se décident eux-mêmes tous les jours, pour être les cerveaux les plus foibles ? Du reste il a beau chercher à justifier les anciens ennemis de l'Eglise & des bonnes mœurs par des

probabilités & des peut-être ? On lui répondra ; que nous avons vû renouveler presque de nos jours toutes les abominations qu'on a imputées aux anciens Sectaires, & que la corruption des hérétiques modernes nous rend croiable tout ce que des Auteurs dignes de foi rapportent du libertinage de ceux qui les ont précédés.

(b) Il n'y a point en cela autant de précipitation que le pense l'Ecrivain Protestant ; & au contraire il y a en lui beaucoup d'aveuglement de le croire. Osera-t-il nier que Luther, Calvin, tous les Chefs de la Réforme & des Sectes qu'elle a produites, aient donné tête baissée dans les contradictions les plus marquées ? Et si ces nouveaux Apôtres ont pu avancer des dogmes quelquefois contradictoirement opposés, qu'il nous apprenne sur quelle raison il fonde son incrédulité au sujet des anciens Sectaires. Pour nous, nous savons que

R
n'imagine q
où on a rat
système ; fan
se combatte
ricier avec h
fier les Sect
les *Massali*
de (a) *Mel*
& les *Calvi*
ce, ou *raca*

Finissons
leur venoit
che d'Antio
tement le se

Les *Mass*
de leur orig
essuièrent d
villes, & à
libertinage
peut bien c
libertins qu
L'ivraie se
général, pu
en Thrace
les païs où
thodoxes,
réfugiés dan
par toute l
de la Bulg
mençoient.
les *Bohémi*
l'Eglise de
fut confon
Bohémi
n
cipes, sans
dans leurs
fouterraïns

S'il fallo
chant ces
Allemagne
l'année 17
une marqu
yeux Con
la première

varier & se
essentiel des
(a) *Hamm*
ver les contr
noms, après
ment toute

(b) *Collur*
a toujours fig

(c) Qu'on
Hollandois,
qui étant red
être regardés
nisme. Mais
cipes, & les
d'ordinaire
nombre de
à l'accablé
des Châtier
la grand

l'imagine qu'on peut attribuer à cette précipitation si peu charitable ces catalogues; on on a rassemblé en si grand nombre toutes les propositions supposées dans un système, sans s'embarasser si elles peuvent se lier les unes aux autres, ou si elles se combattent, &c. Ceux qui ont senti ce défaut se trouvant embarrassés à s'en tirer avec honneur, ont pris le parti d'inventer des noms de mépris, pour qualifier les Sectes chargées de toutes ces contradictions: c'est ainsi que les *Manichéens*, les *Massaliens*, &c. ont été qualifiés chez les Grecs d'un terme qui revient à celui de (a) *Mélange impur*; de même que les *Albigénois*, les *Vandois*, les *Luthériens* & les *Calvinistes*, l'ont été chez les Latins (b) d'un autre, qui signifie ou *populace*, ou *racaille*.

Finissons par une remarque. Le nom d'*Adelphien* qui fut donné aux *Massaliens*, leur venoit d'un certain *Adelphus*, qui étoit un de leurs Docteurs. *Flavien* Patriarche d'Antioche fut chassé cet *Adelphus* de Syrie, après lui avoir arraché adroitement le secret de sa Doctrine.

Les *Massaliens* toujours errans & vagabons s'éloignèrent insensiblement du país de leur origine. On a déjà montré comment les persécutions & les outrages qu'ils eussent de la part des Orthodoxes, purent autant contribuer à les éloigner des villes, & à exciter l'aversion des peuples, que la fausseté de leurs principes & le libertinage de leurs mœurs. La propagation de la Secte fit celle des Dogmes: on peut bien croire qu'en s'étendant vers l'Europe elle y trouva, comme en Asie, des libertins qui s'accoutumèrent de l'inaction & de l'oisiveté que prêchoit la Secte. L'ivraie se mêla parmi (c) le bon grain, & le peuple qui juge du particulier au général, prit même le bon grain pour de l'ivraie. Ils s'arrêtèrent dans la Grèce, en Thrace, en Bulgarie, en Transilvanie, en Hongrie, & enfin en Bohême. Dans les país où on parle la Langue Esclavone, les *Massaliens*, ou leurs ennemis les Orthodoxes, convertirent le nom de la Secte en celui (d) de *Bogomiles*. Après s'être réfugiés dans la *Bulgarie* & aux environs, ils rendirent le nom de (e) *Bulgare* odieux par toute l'Europe, sur tout en France & en Italie. Il est à présumer qu'ayant passé de la Bulgarie & de la Hongrie en Bohême, dans un tems où les Bohémiens commençaient de lever l'étendard contre l'Eglise, les Orthodoxes confondirent bientôt les Bohémiens avec les *Bogomiles* ou *Massaliens*; & que dans ces tems de crise pour l'Eglise de J. C. beaucoup de misérables & de gueux s'étant mis de la partie, tout fut confondu sous un même nom. C'est ainsi vraisemblablement, que celui de *Bohémiens* ne fut affecté enfin qu'à des vagabons & à des coureurs, gens sans principes, sans loix & sans Religion, que les (f) Etats bien policés ne souffrirent pas dans leurs villes, & qui aujourd'hui n'ont d'autre retraite que des cavernes & des fougères, ni d'autre ressource pour vivre que de gueuser & voler.

S'il falloit croire tout ce que les Gazettes nous ont débité de romanesque touchant ces *Bohémiens*, qui ont couru, il y a environ cinq ans, la haute & la basse Allemagne, leurs preuves de valser seroient assez singulières. Quelques gazettes de l'année 1731. racontent de ces Bohémiens d'Allemagne, que c'étoit parmi eux une marque de distinction de n'avoir point d'oreilles; qu'avant que d'initier les nouveaux Confrères, on leur en coupoit une; & que l'autre leur étoit coupée, après la première expédition jugée héroïque. On n'a garde d'appuyer sur de pareilles for-

varier & se contredire à toujours été le caractère essentiel des hérétiques & de l'hérésie.

(a) Παμμυσις. On les appella aussi, pour sauver les contradictions, πωδονομοί, Secte à plusieurs noms, après quoi on pouvoit y renfermer hardiment toute Secte qui n'étoit pas Orthodoxe.

(b) *Collucies*, mot qui dans la bonne Latinité a toujours signifié *Cannille*.

(c) Qu'on ne s'y trompe pas, remarque l'Editeur Hollandois, j'appelle *bon grain* certains principes, qui étant réduits à une juste modération, pouvoient être regardés comme dignes du véritable Christianisme. Mais ce que les Sectes ajoutent à ces principes, & les couleurs qu'elles y donnent, c'est la doctrine de ce qui grossit le parti, parce que le nombre de ceux qui se prennent à l'extérieur & à l'accessoire est infiniment plus grand, que celui des Chrétiens qui jugent & qui raisonnent. Voilà un grand juge, & un grand raisonneur! Mais

or perce au travers de ses raisonnemens. S'il en doute, on le renvoie à la page 363. du Tome III. de cet Ouvrage.

(d) On nous dit que *Bog* en Langue Esclavone signifie *Dieu*, & *Myle propice*. *Bogomyle* signifie donc qui implore la grace ou la miséricorde divine.

(e) De *Bulgare*, qui étoit le nom sous lequel on connoissoit les *Massaliens*, on fit *Bulgare*.

(f) « Par d'Actes faits sous le règne de Henri VIII. & de ses deux filles, les Bohêmes ou Egyptiens sont pendables, comme felons, dès l'âge de 14. ans, un mois après leur arrivée en Angleterre. Avant le mois accompli, ils en font quitter pour perdre leurs hardes. » *Mémoires & Observations faites par un Voyageur en Angleterre*, p. 31. Par divers Edits renouvelés en divers tems, ils sont bannis de France sous peine des galères & de punition corporelle.

nettes, déblâtées par des gens qui rassemblent le plus adroitement qu'ils peuvent le vrai & le faux, pour remplir leur tâche deux ou trois fois par semaine.

Les Prophètes, ou les Convulsionnaires d'Angleterre.

REVENONS aux *Prophètes des Cévennes*. On a dit qu'ils portèrent leur entousiasme en Angleterre. On prétend que les Freres Camisars ne passèrent dans ce pays, que pour obtenir les moïens de se rétablir dans les Cévennes; & que si le siège de Toulon, qui suivit quelque tems après, avoit eu le succès qu'en attendoient les Anglois & les Hollandois, ces deux Nations auroient favorisé de leur mieux ces Fanatiques rebelles. C'est-là, nous disoit-on alors, le droit de la guerre. Quoi qu'il en soit, les Prophètes trouvèrent dans cette Ile des esprits tout disposés à recevoir leurs impressions; & soit foiblesse d'esprit, soit malice, ou libertinage, il y eut des personnes de réputation qui favorisèrent la nouvelle Prophétie, & firent une cabale assez forte pour la maintenir avec succès pendant quelque tems. Mais entrons dans le détail.

En l'année 1706. & au commencement de l'hiver, trois Camisars, *Marion*; *Fage* & ce *Cavalier*, dont on a parlé plus haut, s'avisèrent de se redonner à Londres, en présence de ce qu'il y avoit alors de plus illustre & de plus éclairé dans toute l'Europe, le don de Prophétie, & les inspirations qu'ils avoient eues dans les *Cévennes*. La réputation que les Camisars s'étoient acquise, la circonstance du tems, & la haine invétérée que les Réfugiés portoit généralement à leur patrie, qui vingt ans auparavant les avoit traités en marâtre, enfin la disposition de certaines personnes d'esprit au libertinage, & l'occasion avantageuse de la faïse valoir à la honte, comme ils croioient, de l'ancienne Prophétie; voilà ce qui procura aux Prophètes la confiance des unes, & la protection des autres. Sur ces différens motifs qui portoient à les soutenir, on se fit aussi des idées différentes de la nouvelle mission prophétique. Quelques-uns crurent, nous dit-on, dans un (a) écrit de ce tems-là, " que c'étoient des gens envoyés pour sonner de la trompette, afin de lever des Soldats pour leurs compatriotes; & peut-être que certaines personnes se flatoient, qu'on ne pourroit pas résister à la voix de Dieu, donnant ordre de lever une armée pour la défense d'un pays, dont il avoit fait le théâtre de ses merveilles. Un des agens du parti ne put s'empêcher d'avouer, que tout le dessein de l'intrigue étoit d'envoyer du secours dans les Cévennes. Plusieurs personnes attribuèrent le prétendu talent prophétique à une imagination blessée: quelques autres se persuadèrent que la nouvelle prophétie étoit un art, & que les Prophètes avoient appris les mouvemens extatiques, tout comme on apprend à sauter & à danser sur la corde a. Preuve de cela, ajoute l'écrivain, c'est que depuis que les Camisars sont à Londres, ils se sont fait beaucoup de disciples en cet art. Plusieurs personnes les imitent si exactement, qu'elles pourroient, supposé qu'elles en eussent envie, établir une autre compagnie de Prophètes. Or si c'est un art, ajoutoient ceux qui se piquoient de (b) penser plus hardiment que les autres sur la Religion, pourquoi ne croirons-nous pas aussi que l'ancienne Prophétie en étoit un? C'est ainsi que le Fanatisme s'est toujours joué de la véritable Religion.

Ceux qui se déclarèrent les protecteurs ou les promoteurs de cette *Ecole de prophétie*, avoient trop d'esprit & trop de lumières, pour oser croire d'eux qu'ils fussent des Fanatiques de bonne foi. Entre ces protecteurs on en remarquoit principalement trois, dont jusqu'alors le caractère n'avoit pas été tourné du côté du fanatisme. Ces trois étoient *Lacy* Gentilhomme Anglois, d'abord disciple, ensuite Prophète, & Prophète très-distingué dans le nouveau Séminaire prophétique, (c) auteur en un mot d'un volume assez gros de prophéties; le Chevalier *Richard Bulkley*; & *Fatio de Duillier* Genèveis ou Suisse de naissance, grand Mathématicien; mais à qui on reprochoit en même tems d'avoir fort peu de religion, & de ne (d) s'accommoder

(a) *Clavis prophetica*, ou *Clef des Prophéties*, pouvoit être regardé que comme un grand fou, ou &c. à Londres 1707. comme un grand fourbe.

(b) On les appelle en Anglois *Frœthinkers*. (d) Voyez *Clavis prophetica*, ubi sup. On l'y accuse d'avoir dit, que la vérité pure & sans mélange d'erreur ne se trouve dans aucune Religion. S'il n'avoit parlé que de la pratique, on lui auroit donné gain de cause.

(c) *Avertissemens de l'Esprit éternel par la bouche de son serviteur Jean surnommé Lacy*. Le livre étoit écrit en Anglois. Cependant le Prophète *Lacy* prophétoit souvent en François. Cet homme ne

s'accommoder
Secrétaire c
étoit (b) A
tes Cévenne
soit & dirig
les moriels;
tion prophéti
corps, mais
mémoire pa
tems Proph
favorisé de
dirigeoit da
prier ce qu'
une Betty o
prit qui ins
deux Recue
cette appro
cest soit imp

Le jeu, c
coup de sim
quelles ne l
le routine c
que contre
à demi mot
la Clef, c
" facher co
" sur ce suj
& d'une Ba
christ cachés
sechrist font
" dictoit tou
" y a de plu
" parle de B
" l'approche
" à diverses
" mères &
place dans
étement l'A
prédit un m
traits de ce
nous (h) c

La *cabale*
pression d'u
la décadenc
prit ordonn
pagne. Cey
lorsque l'Es
voient avoi
tion, l'Espr
" si glorieu
" chambre

(a) Voyez
(b) Fort c

Auteur du T

(c) *Clavis*

dit-on, l'Au

(d) Voyez

Mission Phom

lesignes, &c.

(e) Ubi f

(f) P. 96

qui suit. " M

s'accorder proprement d'aucune. Ce!ai-ci étoit non-seulement, nous dit-on, le Secrétaire des Prophètes, (a) mais encore leur *inspirateur*. Un quatrième, qui étoit (b) *Misson*, écrivit les merveilles de la Prophétie. A l'égard des Prophètes Cévennois, c'étoit, comme on l'a déjà dit, un *Marion* (c) que *Fatio* conduisoit & dirigeoit immédiatement, un *Fage*, qu'on nous définit le plus pauvre de tous les mortels; un *Cavalier*, que l'on nous représente, comme fort capable de l'opération prophétique, en ce qui concernoit l'entousiasme extérieur & les mouvemens du corps, mais d'ailleurs trop peu sérieux pour un pareil rôle, & n'ayant pas assez de mémoire pour en retenir un long; un *Flotar*, dont on a dit qu'il étoit en même tems Prophète, Agenc & Trésorier de ses Freres de Londres & des Cévennes, plus favorisé de l'Esprit, & plus heureux que les autres, s'il est vrai que l'Esprit qui le dirigeoit dans l'administration des deniers, lui ait laissé le pouvoir de s'en approprier ce qu'il jugeoit à propos, un *Allus* menuisier avec sa femme *Fleuriette*; & une *Betty* ou *Elisabeth Gray*, qui avoit mouché les chandelles à la Comédie. L'Esprit qui inspiroit *Marion* procura l'édition de ses Prophéties en l'année 1707. Les deux Recueils de *Lacy* venoient d'être imprimés presqu'en même tems, avec (d) cette approbation de l'Esprit, qualifié *Esprit éternel* à la tête de l'Ouvrage, que ce!t soit imprimé.

Le jeu, disons mieux, la fourberie prophétique, commença d'abord avec beaucoup de simplicité. Les Convulsions & les déclamations étoient moins violentes, qu'elles ne le furent dans la suite; les invectives étoient générales, ou dans la vieille routine des Sectes *Anti-Catholiques*, c'est-à-dire, qu'on ne prophétisoit encore que contre *Babylone* & *l'Antechrist*, par où les plus idiots Protestans comprennent à demi mot, qu'il s'agit de Rome & du Pape. Cela seul, (e) nous dit l'Auteur de la *Clef*, « enflammoit le zèle des Protestans; peu d'entre eux ont la force de se » facher contre des gens, qui ont l'adresse de faire des imprécations vigoureuses » sur ce sujet ». Mais les Protestans se trompoient. Au lieu d'un *Antechrist* Romain & d'une *Babylone* Papiste, on entendoit par ces invectives une Rome & un *Antechrist* cachés dans le sein de la Réforme. L'Esprit leur disoit, (f) *Babylone* & *l'Antechrist* sont partout. » Avec ces deux mots pris dans un sens tout nouveau, il leur » dictoit tout ce qu'il vouloit contre les Eglises Réformées, même contre ce qu'il » y a de plus pur dans la Réformation. Si on se fût plaint, l'Esprit auroit dit, je » parle de Rome, je parle du Pape. A tout cela se joignirent la vocation des Juifs, » l'approche du Règne de mille ans, avec quelques autres opinions agréables (g) » à diverses personnes disposées en Angleterre, comme ailleurs, à croire aux chimères & aux visions ». *Pharao* & *la destruction de ses Etats* trouvèrent aussi leur place dans les Prophéties; & *Pharao* étoit Louis XIV. Ensuite on menaça directement l'Angleterre, d'où on vint à la ville de Londres en particulier. Enfin on prédit un massacre général, & on menaça l'Etat & l'Eglise. On peut voir les extraits de ces Prophéties ou plutôt de ces extravagances, dans le petit écrit que nous (h) citons.

La *cabale prophétique* essaya de se mettre en réputation par des (i) miracles. L'impression d'une partie de ses Prophéties, bien loin de l'accréditer, la menaçoit de la décadence. On voulut donc hasarder quelques miracles, & pour cet effet l'Esprit ordonna à *Lacy* & à son Séminaire de sortir de Londres, & d'aller à la campagne. Cependant ils en revinrent bientôt. Ils étoient à peine hors de Londres, lorsque l'Esprit faisoit ce *Lacy* pour lui déclarer que ni lui, ni aucun des siens ne devoient avoir honte d'être les Ministres du Seigneur; & pour faire cette déclaration, l'Esprit jeta la Prophétie dans le transport que l'on va décrire. » Ravi d'une » si glorieuse commission il se leva de son siège, & fit plusieurs fois le tour de la » chambre, en contrefaisant de sa voix le son que rend le tambour, quand on le

(a) Voyez *Clavis* proph. p. 6. & 7.

(b) Fort connu par son *Voyage d'Italie*. Il est Auteur du *Theatre sacré des Cévennes*.

(c) *Clavis*, &c. ubi sup. p. 7. & suiv. *Fatio* est, dit-on, l'Auteur du Recueil de *Marion*.

(d) Voyez *Lettre première d'un particulier à M. Misson l'honnête homme, touchant les miracles burlesques*, &c. à Londres 1707.

(e) Ubi sup. p. 16.

(f) P. 96. des *Prophéties de Marion*, on lit ce qui suit. » Mon enfant, l'Antechrist n'est pas en

» un endroit seul. Il y a plus d'un Antechrist: il » y en a plusieurs sur la terre. Il n'y a nul lieu où » il n'habite. Ne vous flatez point les uns les autres. Vous avez tous trempé dans l'erreur. » Cela étoit conforme au sentiment que l'Auteur de la *Clef* attribue au Prophète *Fatio*.

(g) L'Auteur de la *Clef*, ubi sup. p. 18. donne à entendre que le Secrétaire *Fatio* avoit bien examiné la disposition des esprits.

(h) *Clef*, &c. ubi sup. p. 25. & suiv.

(i) *Lettre* à M. *Misson*, &c. ubi sup.

bat pour l'enrôlement des milices. Ensuite il se remit sur son siège, battit sur sa chaise à droite & à gauche les deux points fermés, comme s'il eût voulu luitier un timbalier, faisant cependant par intervalles l'exercice du mousquet & du drapeau, tirant l'épée, présentant la pique. Après tous ces mouvemens il se leva une seconde fois, marcha gravement, fit quatre ou cinq fois le tour de la même chambre, continuant à contrefaire la marche d'un Régiment de la voix & de la main. Après tant d'agitations le discours suivit. Le lendemain le Prophète sonna la charge, & fit quelques mouvemens militaires, avant que de prononcer ou chanter ces belles paroles en méchant François, *O Dieu, tu nous seras d'insérer. Nos efforts feront agir tous les membres capables de te servir pour les célébrations & les festivités incessantes*.

Ces paroles furent le prélude d'une espèce de Sacrement, que le Prophète Anglois vouloit instituer en faveur des initiés à la Prophétie. Mais avant que de décrire ce Sacrement, il faut rapporter, sur la fol de l'Ecrivain (a) que nous citons, les différentes manières de s'agiter de ces Prophètes, leurs postures bizarres, & leurs mouvemens extatiques. Il les a pris à la marge des *Avertissemens prophétiques*. On pourroit bien appeler cela *Les évolutions de l'exercice prophétique*.

1. Ici il (le Prophète) présente, comme un poignard à son estomac. 2. Ici il lève le poing, & le remue en se tenant à une fenêtre, qui regarde au Nord. 3. Ici il passe de cette fenêtre à celle qui regarde vers l'Orient. 4. Ici le Prophète plie le bras, & se tord les bras d'une manière pitoiable. 5. Ici il étend ses deux mains ouvertes. 6. Ici il va vers le Nord. 7. Ici il court à l'Orient. 8. Ici il étend les bras vers le Nord & vers l'Occident. 9. Ici il lève le bras en haut d'un air menaçant, & remue la main, comme s'il donnoit le fouet. 10. Ici il s'assied tout pensif, regarde en haut, regarde en bas. 11. Ici il tombe sur ses genoux, prie avec une grande ferveur, va sur ses genoux d'une extrémité de la chambre à l'autre, remue les bras de côté & d'autre avec une extrême vitesse, imite le mouvement d'une pendule, se met en garde comme s'il faisoit des armes, allonge une botte, &c. 12. Ici il siffle comme un merle. Cette apostrophe est originale; peu de gens s'attendroient à voir siffler un Prophète. L'Esprit humain peut-il produire de pareilles extravagances, & ces extravagances peuvent-elles trouver des gens qui les adoptent?

Les miracles répondoient aux agitations prophétiques. La petite Gray âgée seulement de 15. à 16. ans, avoit passé de la qualité de *moucheuse de chandelles* à la Comédie, à la dignité de *fenme-sœur* du Prophète Anglois; & cette nouvelle dignité l'avoit rendue en même tems Prophétesse. En cette qualité elle servit à plus d'un miracle. (b) Un jour elle se trouva tout à coup paralytique, c'est-à-dire, les membres si engourdis qu'elle ne pouvoit s'en servir. *Lacy* mit la main sur elle, ce qui fut suivi d'agitations & de grimaces. Le Prophète dit gravement d'un ton d'inspiration: *je te réserve à de grandes choses: je te mettras mon bracelet à ton bras; & prit les bras de la fille, les lui mit sur son sein, y conduisit dévotement sa main gauche, ajoutant ces mots, je mettrai une chaîne autour de ton cou, & en même tems porta soudainement la main au cou de la pauvre malade. Le miracle suivit, le corps de la paralytique se dégoûdit, &c.*

Une autrefois la petite Prophétesse devint aveugle. On la porta dans une autre chambre: elle s'y jeta sur un lit, & y resta vingt minutes, y pria, y tomba en extase. Elle avoit eu auparavant quelque doute. L'Esprit qui devoit lui rendre la vue censura ce manque de foi: mais enfin il s'appaîsa, & passant tour à tour du Prophète à la Prophétesse, il se fit entre eux un Dialogue, dont la conclusion fut le recouvrement de la vue pour la petite *Betty Gray*. Le Prophète *Lacy* fit le miracle, en frappant doucement jusqu'à trois fois de ses deux pouces sur les yeux de la prétendue aveugle. Le Dialogue est un chef-d'œuvre de libertinage. Le voici.

Seigneur, je viens à toi pour te demander du secours. C'est toi seul qui peux le donner. *Lacy*; quel est ton mal. B. Seigneur, tu le sçais. Je suis aveugle: tu peux me rendre la vue. Seigneur, il faut que ta main le fasse: viens promptement. L. Combien y a-t-il que tu es aveugle, mon enfant, & comment cela est-il venu? (Lacy avoit toujours été présent.) B. Seigneur, tu le sçais. L. Pourquoi t'adresses-tu à un homme incapable de te rendre la vue? B. Je vous ai été amenée pour être guérie. L. Par qui? B. Par le bon & Saint Esprit. L. Donc la gloire de ta

(a) Deuxième Lettre d'un particulier à M. Missor, &c. p. 1.

(b) Première Lettre, &c. ubi sup.

guérison
qui donne
Où, Sel
les convul
heureusem
&c. comm
le mariage
veux cra
phète Mar
le pouvoit
prit. La
& se mit
plein de
dans la
guérison
le nom d
ravant, c
Isaac: t
Isaac. Ell
mais un
lori.) T
mis, co

La caba
une résurr
il ne fal
mais un
de faire
comédie
curieux
La petite
pièce dis
résusciter
autoriser
servir la
res, pare
& ceux-
Comédie
morte
qui leur o
bles; ce
Prophète
posture, de
comme les
mencemen
dans les p
Ces affir
mander p
manière d
à la Reine
la hardies

(a) Ubi

(b) Lacy
pelloit ce b
tre lui & sa

(c) Com
tée de trava
Seigneur. En
cy) l'embra
autres Prop
quables, ne
la belle jam

« guérison sera due entièrement à cet Esprit éternel, qui envoie & donne la foi, « qui donne la guérison. Veux-tu attribuer la gloire de ta guérison à lui seul ? B. « Oui, Seigneur, je le veux. » Passons le miracle opéré (a) après les vapeurs, & les convulsions artificielles de la Prophétesse, comment l'Esprit conduisit encore heureusement la main du Prophète à la gorge de la patiente, & de là au sein, &c. comment le nom de cette petite Prophétesse fut changé en celui de *Sara*, & le mariage célébré (b) entre *Abraham (Lacy)* (c) & *Sara* Pere & Mere des nouveaux *croians*. Nous ne disons rien non plus de la vocation merveilleuse du Prophète Mathématicien (d) à une espèce d'Apostolat, après laquelle l'Esprit donna le pouvoir au Mathématicien d'imposer les mains, & d'accorder la vertu du S. Esprit. « La petite rusée *Betty* prit le Mathématicien par la main. Il se laissa mener, « & se mit à genoux comme un enfant devant *Lacy*, qui lui fit un long discours « plein de promesses magnifiques de la part de l'Esprit. Il devoit être une colonne « dans la Maison de Dieu, posséder les charmes de l'éloquence, avoir le don de « guérison & celui des Langues. Pour achever de ratifier la vocation, *Lacy* donna « le nom d'*Isaac* au frere *Fatio*, au lieu de celui de *Nicolas*, qu'il portoit auparavant, « & accompagna la vocation de ces paroles. « Tu feras le Patriarche « Isaac : ta vie ne sera pas, en ses circonstances extérieures, semblable à celle d'Isaac. Elle sera plus errante. (Certe prédiction fut accomplie quelque tems après, « mais un affront public précéda l'accomplissement, l'Apôtre fut condamné au pilori.) Tu hériteras les promesses faites à Abraham (*Lacy*). Tu dois m'être soumis, comme Isaac le fut à son pere, &c. »

La cabale prophétique osa prendre aussi la hardiesse d'inviter tout le Public à une résurrection, qui devoit être de la façon du Prophète *Lacy*. Pour y réussir, « il ne falloit pas, (e) nous dit-on, un de ces morts qu'on enterre tous les jours, « mais un mort de la façon des inspirés. La petite *Betty Gray*, qui avoit achevé « de faire son apprentissage dans le volage de campagne, entreprit de jouer cette « comédie à Londres. Le 17. d'Avril 1707. fut choisi pour cela. Quelques Anglois « curieux de voir les *extases prophétiques*, s'y rendirent le jour de la résurrection. « La petite Comédienne étoit alors dans la rêverie & l'agitation. Les acteurs de la « pièce disoient qu'elle étoit à l'extrémité, qu'elle seroit étouffée, & que *Lacy* la « ressusciteroit. La cabale avoit cependant apôté un Médecin de sa faction, pour « autoriser l'imposture. Les Anglois spectateurs de la pièce jugèrent à propos d'observer la fille, & toutes les démarches de la cabale. La comédie dura huit heures, parce que les acteurs avoient dessein de laisser ces incommodes spectateurs, « & ceux-ci ne voulurent pas se laisser. De tems en tems ils tâtoient le pouls de la « morte. Ce miracle manqué produisit contre eux deux (f) petites écrits Anglois, qui leur ôtèrent une grande partie de leurs partisans & de leurs admirateurs : outre que deux mois auparavant le Lord Chef de justice leur avoit défendu les assemblées, ce qui fut peut-être la véritable cause de leur course à la campagne. Le Prophète *Marion* élevé de *Fatio*, fut condamné (g) comme *aveuglé & convaincu d'imposture, de souberie & d'impiété dans ses prétendues prophéties*. Ceux qu'on regardoit comme les Chefs ou les Directeurs furent attachés publiquement au pilori au commencement de l'année 1708. & ce fut aussi là le commencement de leur dispersion dans les pais étrangers.

Ces affronts ne découragèrent pas absolument les Prophètes. Ils avoient osé demander presque en même tems la permission d'établir des (h) conventicules à la manière des autres Sectes; ils revinrent à la charge, & présentèrent une Requête à la Reine. Comme il leur restoit encore un grand nombre de partisans, ils eurent la hardiesse de fixer une nouvelle résurrection au 5. du mois de Juin 1708. & pu-

(a) Ubi sup. p. 19.

(b) *Lacy*, dans l'accès de l'entouffisme, appelloit ce beau mariage les *éternelles épousailles entre lui & sa bien-aimée*.

(c) Comme Mere des Croians, elle fut inspirée de travailler avec les Prophètes à la vigne du Seigneur. En vertu de l'inspiration, *Abraham (Lacy)* l'embaralloit & la bénissoit en présence des autres Prophètes, qui entr'autres choses remarquables, ne purent s'empêcher d'être frappés de la belle jambe de *Sara*. V. Lettre 3. à M. *Misson*,

p. 14. & 15. Tout cela se passoit pendant le volage des Prophètes à la campagne.

(d) Lettre deuxième, &c. ubi sup. p. 16.

(e) Troisième Lettre, ubi sup. p. 19. & suiv.

(f) *The honest Quaker, & Embassists Impostors*. Ces petits livres étoient de la façon de ceux, qui avoient voulu être témoins de la prétendue résurrection.

(g) Termes de la Sentence.

(h) Conventicule en François se prend toujours en mauvaise part. Il n'en est pas de même en Anglois.

blèrent que ce même jour un certain Docteur *Emes*, mort & enterré, ressusciteroit. La foule des spectateurs qui accoururent pour voir la prétendue résurrection fut si grande, que le Gouvernement fut obligé d'envoyer des gardes à la Place des *Marfields*, où devoit se faire le miracle, pour y empêcher le désordre. Cependant le mort resta mort, & les Prophètes pour ne pas rester absolument courts, se défendirent par l'incrédulité des spectateurs.

Au mois d'Avril de l'année 1707. le fanatique *Lacy* & les autres Directeurs de la Secte avoient institué une nouvelle espèce de Sacrement de la Cène, telle que voici. (a) Il couvroit une table d'une nape; y posoit une assiette, & sur l'assiette une tasse, se plaçoit lui-même au haut bout de cette table, avec la petite Prophétesse sa femme *sœur*. Les autres Directeurs & Prophètes se rangeoient aussi autour de la table; après quoi *Lacy* se levoit, passoit au bas bout de cette table, & dirigé par l'Esprit, adressoit ces paroles à ses convives spirituels. « Mes amis, si je ne vous avois appelés, vous ne seriez point venus. Je vous ai préparé cette table pauvre & chétive extérieurement, mais cependant pourvue de mets spirituels. Je suis celui qui sers mes pauvres Apôtres ». Après cela il reprenoit sa place, & continuoit en ces termes. « Buvez de ce vin; il me coûte cher. Le vin que je vous donne, c'est mon esprit avec sa grace, &c. Se levant ensuite, il faisoit le tour de la table, prenoit la main de la Prophétesse, la mettoit dans la sienne en lui disant, *je te sçele ici les promesses; en voilà le vin solennel*, &c. Il en disoit autant aux autres, leur ordonnant de manger, c'est à-dire spirituellement. Cette première partie de la cérémonie étant faite, il ota la tasse de dessus l'assiette, prenoit l'assiette, & la présentant à la ronde, il disoit, *voilà les richesses spirituelles; prens-les, nourris-toi*, &c. La cérémonie de la Coupe Eucharistique se faisoit à peu près de la même manière. Par un privilège particulier, le Prophète Menuisier *Allus*, qui étoit un jour de Cène étendu par terre, & dans l'extase la plus parfaite, fut relevé par *Lacy*, & honoré d'un discours que le fanatique Directeur lui adressa. *Lacy* ayant continué de communier son assemblée, prit le Prophète *Allus* par la main, & tous deux agités, inspirés d'un même esprit, ils firent trois ou quatre tours de danse autour de la chambre, en chantant ces paroles, *le grand Roi vient en triomphe*.

Mais ne nous amusons pas davantage à ce fanatisme outré, mêlé, comme on l'a déjà dit, de foiblesse d'esprit, de libertinage, de malice & de la plus affreuse impiété. Une description courte & bornée peut instruire & amuser agréablement. Finissons donc par la création burlesque, qui fut faite d'un Patriarche de la Secte, Patriarche de nom seulement, puisque le plan de ces Fanatiques, & c'est aussi celui de tous les Fanatiques en général, étoit de n'avoir point de Supérieur dans leur Eglise, & (b) d'arracher toutes les plantes *bien vertes qui l'ont corrompue*. C'est ainsi qu'ils traitoient le Clergé de l'Eglise d'Angleterre. Le Patriarche qu'ils élurent, fut un petit garçon de cabaret âgé de treize ans. Le Menuisier le préconisa; la Prophétesse *Betty* lui imposa les mains, & en déclarant au Séminaire prophétique qu'elle en alloit faire un instrument de sa gloire, elle changea son nom, & lui donna celui de Jacob. En ce même instant l'Esprit prophétique saisit *Lacy*: de *Lacy* il passa au Menuisier, du Menuisier il se répandit dans toute la chambre, agita violemment les Prophètes Directeurs, & jeta les autres dans un silence extatique. *Allus* rompit ensuite le silence, & parlant par la vertu de l'Esprit, il publia à haute voix & avec transport les prochains miracles du petit (c) idiot devenu Patriarche. *Lacy* ajouta, qu'il lui donnoit la main d'affociation, pour travailler conjointement avec lui dans la vigne du Seigneur.

Ces Fanatiques, quoique décriés & décrédités à Londres, se répandirent pourtant en plusieurs Provinces de la Grand' Bretagne, & vraisemblablement jusques dans l'Ecosse. Les nouvelles de 1709. dirent alors, qu'il s'y étoit formé une assemblée assez nombreuse de semblables Entousiastes, sous la conduite d'un Ecossois montagnard nommé *Mack-mil-m*. Elles ajoutoient, que ces gens prêchoient & faisoient leurs autres exercices de dévotion en pleine campagne; qu'ils avoient une manière toute particulière de faire la Cène; (on ne nous dit pas quelle étoit cette manière,) qu'ils y excommunioient les devins & les forciers, ceux qui avoient accepté (d) le test, & ceux qui communioient à genoux à la façon des Anglicans.

En

(a) Deuxième Lettre, &c. ubi sup. p. 4.

(b) Voyez Lettre deuxième, &c. ubi sup. p. 9.

(c) Il ne sçavoit ni lire, ni écrire.

(d) C'est-à-dire, le serment qui consiste à renoncer à toute autre primauté que celle du Roi dans l'Eglise, &c.

En Eco
ment, l
Quelque
gletterre
Hollan

Avan
la seur
re don
« alant
« & ser
« Peupl
« sit à l
« lir sa
« né, &
« assem
« tirent
« rivère
Fouvert
chez la
fameux
Imprim
pronon
dées d'
« nière
« ou In
« anjou

De l
seurs n
sol, co
des lgn
rent le
par tou
leur pa
cette f
phètes
risans a
d'Amst
maison
venen

Des
notres

L'on
raclés
étoit u
Paris,
sciller
l'Etat
que p
gucurs
saintes
Doctr
posé l
de Ro

(a) N
rien, s

(b) N
nons le

To

En Ecosse les uns regardoient ces gens comme *Jacobites* & ennemis du Gouvernement, les autres comme un reste de ces *Caméroniens*, dont (a) il a été déjà parlé. Quelques-uns vouloient enfin qu'ils fussent des *Camifars* fugitifs, & proscrits en Angleterre. Quoi qu'il en soit, les Prophètes d'Angleterre se réfugièrent bientôt en Hollande & en Allemagne.

Avant que de se rendre à Amsterdam, *Allue* & quelques-uns de ses freres, avec la sœur *Henriette*, eurent ordre de se transporter de Londres à Rotterdam. La manière dont cet ordre émana de la part de l'Esprit est remarquable. » Le Seigneur, dit-on, » alant diverses fois commande en 1709. & 1710. à quelques-uns de ses serviteurs » & servantes de se transporter de Londres à Rotterdam, & voulant envoyer au » Peuple de cette Ville un avertissement ou message immédiat de son esprit, il choisit » fit à Londres trois de ses serviteurs inspirés, & trois autres pour écrire ou recueillir » sa parole. Enfin le commandement du Seigneur leur ayant été pleinement donné, & confirmé tant par la bouche de ces trois inspirés mêmes, que dans une » assemblée générale des inspirés Anglois & François convoqués à ce sujet, ils partirent » tirent tous six de Londres avec un autre de leurs freres le 17 Juin 1710. & arrivèrent le premier Juillet à Rotterdam ». Ils commencèrent à y prophétiser, & l'ouverture de la scène prophétique se fit le lendemain de leur arrivée par *Allue*, chez la sœur *Jeanne Raoux*, que l'Esprit avoit nommée *Deborah*. *Benjamin Early*, fameux *Quaquer* établi à Rotterdam, & Apologiste zélé (b) de ce Fanatisme, fit imprimer en 1710. les Prophéties, que ses freres nouveaux venus d'Angleterre prononcèrent à Rotterdam. Le Recueil contient vingt-quatre Prophéties, précédées d'un titre assez singulier. Le voici. » Discernement des ténèbres dans la lumière, afin d'incliner les hommes à chercher la lumière, l'esprit de l'Eternel, &c. » ou Invitation aux créatures de Dieu d'entrer dans l'Arche de grâce qui se bâtit aujourd'hui, avant que le déluge de feu de la colère de l'Eternel vienne ».

De Rotterdam *Allue* & ses freres passèrent à Amsterdam, & ils restèrent plusieurs mois en cette Ville, où ils formèrent d'abord une petite société, qui reçut à soi, comme en Angleterre, trois sortes de Fanatiques, des fous, des libertins & des ignorans : mais ces gens se dispersèrent encore. Des ordres supérieurs troublèrent le nouveau Séminaire prophétique, & destinés à courir le monde & à porter par tout l'opprobre du Fanatisme, ils eurent pourtant la consolation de gagner à leur parti (c) une personne, en qui se conservoient comme en dépôt, des restes de cette force prophétique, qui avoit animé le célèbre *Jurieu* pour la cause des *Prophètes Dauphinois*. Tout ce qui s'est pu réunir de ces débris d'Entousiasmes prophétifans a formé long-tems une Secte peu connue des Etrangers même des habitans d'Amsterdam. Elle s'assembloit (d) hors de la juridiction de la Ville, dans une maison, où elle tomboit à petit bruit dans les transports prophétiques & les mouvemens convulsifs.

Les Convulsionnaires de France.

Des *Convulsionnaires* d'Angleterre, (on peut bien les nommer ainsi) passons aux nôtres.

L'origine de ces *Convulsionnaires* & des convulsions est due aux prétendus miracles opérés au tombeau de l'Abbé *Paris*, enterré à S. Medard. François *Paris* étoit un Diacre de l'Eglise de *Paris*. Il étoit fils d'un Conseiller au Parlement de *Paris*, & l'aîné de sa famille. A la mort de son Pere, il céda la Charge de Conseiller à son frere, pour se consacrer à une vie retirée, pauvre & pénitente dans l'Etat Ecclésiastique qu'il avoit déjà embrassé. M. *Paris* menoit une vie si austère, que plusieurs de ses amis crurent devoir essayer de l'engager à en modérer les rigueurs. Il étoit Appellant & Réappellant, & mourut, dit le Parti, en odeur de sainteté le premier Mai de l'année 1727. Ces miracles décident en faveur de la Doctrine Janséniste : au moins c'est ainsi que les Jansénistes le disent. Un Parti opposé les combat & ruine ces miracles : mais ce n'est pas là notre affaire. Un Jésuite de Reims les compara aux miracles de l'Antechrist, des Enchanteurs de Pharaon,

(a) Voyez ci-dessus ce qui regarde les *Presbytériens*, 2. P. Ch. 11.

(b) Il est l'Editeur du Recueil dont nous donnons le titre. On découvre assez les dispositions

fanatiques du *Quaquer*, dans le mauvais jargon de son *Avertissement au Lecteur*.

(c) Madame *Jurieu*.

(d) Sous le nom de *Trembleurs*.

de Simon le Magicien, &c. La tirade que les *Nouv. Ecclef.* cite de la façon du *Jesuite* est singulière : elle finit par ces paroles, « Le seul & unique miracle des » Jansénistes, qui les rendra célèbres à jamais, c'est de faire passer tous les jours » de France en Hollande des folles dans les Villes, des Chartreuses à Utrecht, » de changer des capuchons en perruques & en chapeaux bordés, des Prêtres en » Laïcs, &c. »

Le premier miracle constaté, selon le Parti, est du mois de Septembre 1717. en la personne d'un nommé *Lero*. Celui-ci fut suivi de plusieurs autres, en sorte qu'on en a fait (a) des recueils assez considérables, où chaque miracle est muni des *Infor-* marions, déclarations & dépositions nécessaires. Est-il possible après cela que l'incrédulité se soit déchaînée avec violence, & qu'elle se déchaîne encore ? Elle se déchaîna cependant & avec raison, dès le commencement des miracles, de vive voix, & par un grand nombre d'écrits de toute espèce, (b) sérieux, railonnés, satyriques, burlesques, comiques. Les miracles du Saint Janséniste furent condamnés par des mandemens, anathématisés en chaire, & convaincus de faux par des ouvrages solides, & des examens sérieux des preuves & des dépositions. Cette même incrédulité ne se déchaîna pas moins aujourd'hui chez les Protestans, & on peut dire qu'ils n'ont pas mal secondé les Jansénistes. En un mot, jusqu'à présent la légende des miracles de l'Abbé *Paris* n'a trouvé du crédit que dans le Parti Janséniste, malgré toutes les démonstrations que les *Convulsionnaires* & leurs détracteurs disent hardiment avoir données de leur authenticité.

Jusques vers la fin d'Août 1731. les miracles des guérisons s'étoient faits au cimetière de S. Medard avec assez de simplicité. Les malades faisoient des neuvaines, & imploroient l'intercession du saint Diacre en s'étendant sur son tombeau, & baisant même la terre qui l'environnoit ; mais dans le mois d'Août 1731. Dieu, selon les Jansénistes, changea ses voies ; & celle (c) dont il se servit alors pour la guérison des malades fut « de les faire passer par des douleurs très-vives, & des » convulsions très-extraordinaires, & très-violentes », auxquelles les *vieux* du Parti Moliniste donnèrent le nom de *Sauvés*, & aux Convulsionnaires celui de *Senteurs*. Les premières convulsions miraculeuses qui éclatèrent dans le Public, furent celles de l'Abbé de B*** né à Montpellier à peu près dans le tems des Prophètes du Dauphiné & du Vivarais. Les Constitutionnaires ne manquèrent pas cette remarque *Pourroit-il venir quelque chose de bon de Nosseigneurs ?* Un Officier fort connu fut aussi, dit-on, guéri (d) par les convulsions de plusieurs infirmités, qui étoient le fruit de ses Campagnes. Insensiblement la foule des Convulsionnaires devint si grande, & les conséquences en parurent si dangereuses à la Cour, qu'on publia le 27 Janvier 1732. une Ordonnance du Roi pour fermer la porte du petit Cimetière de la Paroisse de S. Medard, avec défense de l'y servir sinon pour cause d'inhumation. Il est nécessaire de rapporter les motifs exprimés dans l'Ordonnance. 1. Le rapport des Médecins & des Chirurgiens, d'où il résulte que les convulsions sont des illusions, &c. 2. Le concours du Peuple, qui étoit devenu une occasion de licence, de libertinage & de vols. 3. La contravention & la défobéissance de la part des Convulsionnaires & de leurs adhérens, au Mandement de l'Archevêque de Paris. Après cette Ordonnance l'exhumation du *saint corps* fut proposée, & cependant n'eut pas lieu. On prit le parti de mettre des Gardes autour du tombeau pour en éloigner le peuple, & cela ne fit qu'augmenter en lui le désir d'en approcher.

En même tems on rendit publiques les Procès Verbaux, que les Médecins & Chirurgiens avoient dressés & signés par ordre du Roi, au sujet des Personnes souffrantes agitées de Convulsions. Ces Personnes étoient alors au nombre de 7. savoir *Pierre-Martin Gontier, Jean Fiet, Guillaume-Antoine Maupoint, Marie Tuffeau, Claude-François Tierfaulx, Pierre Lahir & Pierre la Porte*. On y dit qu'elles reconnoissent toutes, que leurs mouvemens & leurs convulsions étoient volontaires. Comme ces Procès Verbaux seroient trop longs pour être insérés ici, on se contentera de donner celui qui concerne *Guillaume-Antoine Maupoint*.

« Nous Maître *Elie Col-de-Pillars, Louis Lehoc*, Docteurs Régens de la Facul-

(a) *Recueil des miracles opérés au tombeau de M. Paris*, 2. Vol. à Utrecht 1723.

(b) *Vol. Nouv. Ecclef. An. 1731. 1734.*

(c) *Nouv. Ecclef. &c. An. 1731. p. 245.*

(d) Pourquoi l'Auteur dit-il aussi, puisque l'Abbé de B*** ne le fut pas, ce qui est de notoriété publique, & a été prouvé par la déposition

des Médecins qui l'examinèrent dans le tems qu'il étoit à S. Lazare ! On peut lire les Instructions Pastorales de M. l'Archevêque de Sens, qui prouvent sans réplique que ces prétendus guéris au tombeau sont encore dans le même état, & ont les mêmes infirmités qu'ils avoient auparavant.

« té d
« Jur
« ver
« tra
« mie
« che
« le
« aud
« tou
« est
« trou
« tou
« can
« la p
« fan
« du
« s'ef
« leu
« rem
« ext
« la t
« Inq
« suite
« nou
« Lul
« il n
« van
« pro
« tes
« dit
« &
« C
« rec
« l
« con
« req
« vol
« pou
« tre
« avo
« sér
« van
« dé
« ren
« cé
« a r
« fon
« sili
« w
« ge
« »
« Pi
« Q
« le ch
« cher
« com
« poin
« perm
« Quo
« conv
« vint

RELIGIEUSES DES PROTESTANS. 187

» té de Médecine en l'Université de Paris, Conseillers-Médecins Ordinaires du Roi
 » Jurés au Châtelet, François-Bernard d'Albon, Bartholomé Lombard, Charles Dor-
 » let, Chirurgiens Ordinaires du Roi audit Châtelet de Paris, & Egile de Ber-
 »trand Pibrac, Premier Chirurgien de la Reine d'Espagne, Jean Marfolan, Pre-
 »mier Chirurgien de M. le Duc d'Orléans, & Maître Chirurgien à Paris, & Ma-
 »thieu Carrere, Chirurgien Ordinaire du Château de la Bastille; par ordre de M.
 » le Lieutenant-Général de Police en date de ce jour, nous sommes transportés
 » audit Château de la Bastille, en une chambre où est le nommé Guillaume-An-
 »toine Maupoint, à l'effet de l'examiner, & de connoître si les convulsions dont il
 » est agité sont volontaires ou forcées. En entrant dans sa chambre, nous l'avons
 » trouvé assis sur une chaise, remuant sa tête à droite & à gauche, & ensuite en
 » tous sens comme sur un pivot, avec beaucoup de vitesse & de rapidité, en grin-
 »çant les dents, ayant néanmoins le reste du corps tranquille, la vue assurée, l'ouïe,
 » la parole & la raison libres, répondant aux questions que nous lui faisons, &
 » sans que nous ayons remarqué de contraction ni de roidissement dans les muscles
 » du col, ayant même tiré la langue lorsque nous lui avons dit de le faire, ensuite il
 » s'est roidit les bras & les mains, & les a contournés derrière le dos avec vio-
 » lence, en serrant & roidissant les doigts; & cependant il nous a été facile de les
 » remettre dans leur état naturel. Nous avons aussi remarqué des mouvemens très-
 » extraordinaires dans les jambes & dans les pieds, bien moins violens que ceux de
 » la tête & des bras. Dans les grandes agitations de sa tête, nous avons jeté dessus
 » inopinément de l'eau fraîche, qui l'a surpris, & a suspendu lesdits mouvemens, en-
 » suite de quoi il les a recommencés. Après avoir cessé toutes lesdites agitations,
 » nous lui avons trouvé le pouls fréquent, & une palpitation de cœur sensible.
 » Lui ayant demandé pourquoi il étoit allé à S. Medard au Tombeau de M. Paris,
 » il nous a répondu que c'étoit parce qu'il avoit une difficulté de parler, ne pou-
 » vant prononcer librement la Lettre S. & que le fruit qu'il en a reçu étoit de la
 » prononcer mieux. Ne lui ayant remarqué aucune maladie, nous estimons que tou-
 » tes lesdites agitations sont affectées, & dependent absolument de la volonté du
 » dit Maupoint. Fait à Paris audit Château de la Bastille, le 15. Janvier 1732.
 » & ont signé en la Minute.

» Col de Villars, Lohoc, d'Albon, Lombard, Dorlet, Marfolan, Pibrac & Car-
 » rere.

» Nous Souffignés avons examiné le nommé Guillaume-Antoine Maupoint, pour
 » connoître la nature des mouvemens extraordinaires dont il est agité, après l'avoir
 » requis de nous les faire voir; il nous a répondu que cela ne dépendoit pas de sa
 » volonté, mais que si-tôt qu'il se mettoit en prières, les agitations naissent, ou
 » pourroient arriver. Il s'est mis à genoux, & en récitant son Pater, il a eu un
 » tremblement depuis l'épaule jusqu'à l'extrémité des doigts; mouvemens que nous
 » avons suspendus en le questionnant, & que nous avons arrêtés totalement en lui
 » serrant les poignets & les bras. Pour lors il nous a déclaré n'en pouvoir faire da-
 » vantage; mais quelque tems après, l'ayant prié de faire les mouvemens de tête
 » décrits dans le Procès Verbal ci-dessus, il les a sur le champ imités volontai-
 » rement, avec les mêmes circonstances que celles énoncées dans le rapport pré-
 » cédent, en date du 15. du présent mois, & les a cessés dans l'instant qu'on l'en
 » a requis; d'où nous concluons, qu'aucun des mouvemens ci-dessus rapportés ne
 » sont ni convulsifs ni furnaturels. En foi de quoi nous avons signé le présent Cer-
 » tificat. A Paris le 23. Janvier 1732. & ont signé.

» Chirac, Hermant, Azevedo, Winslow, Pouffe, Silva, Col de Villars, Verma-
 » nge, Lohoc & Gouillard.

» La Peyronie, Petit, Malval, Ledran, Bonmont, Lombard, d'Albon, Dorlet,
 » Pibrac, Morand, Sorbier, Houffet & Carrere.

Quelques semaines après la publication de l'Ordonnance de la Cour, on enleva
 le chef & le maître des Convulsionnaires; c'est ainsi qu'on appelloit l'Abbé de Be-
 cheran. Il fut mis à S. Lazare, & remis en liberté environ trois mois après, au
 commencement de Juin. Sur ce qu'on objeçtoit touchant cet Abbé, qu'il n'avoit
 point eu de Convulsions à S. Lazare, on répondit, qu'il sembloit que Dieu l'eût
 permis ainsi, pour cacher la vérité à ceux qui ne cherchent qu'à la combattre, &c.
 Quoi qu'il en soit, malgré toutes les défenses & les oppositions, les miracles & les
 convulsions, qui ne cessent point à Paris, commencèrent de gagner pais, & par-
 vinrent à Vendôme, à Tours & même à Abbeville, où on essaya de les faire pas-

ser pour des accès de *Huquetisme*, enfin à Limoges & à Montpellier, où un peu de terre du tombeau de l'Abbé *Paris* guérit, dit-on, une femme.

Bien loin que la clôture du cimetière diminuât les convulsions, on les vit aller au contraire en augmentant. On a dit que les miracles furent très-simples d'abord, que dans la suite les convulsions, ou les contorsions, les tressaillemens intérieurs & extérieurs, les agitations, les (*a*) *chuteurs* furent nécessaires, sans doute pour rendre les miracles plus éclatans & plus singuliers, c'est-à-dire, la comédie plus intéressante. Mais à la fin de l'année 1732. il commença de se passer quelque chose de plus remarquable encore. Aux convulsions se joignirent les prédications, dont les partisans des Convulsionnaires assurent qu'on vérifia l'accomplissement, des découvertes de choses très-cachées, des reconnoissances de personnes inconnues. On ne doit pas oublier les discours, les exhortations, les prières, les descriptions très pathétiques, très sublimés, en un mot tout-à-fait extraordinaires de la part de personnes très simples ou très peu instruites, & desquelles on ne devoit attendre rien de pareil. » Il est vrai, nous dit-on, pourtant, (*b*) qu'on remarque dans plusieurs Convulsionnaires des énonciations fausses, des prédications auxquelles l'événement n'a pas répondu, des peritesses, des choses frivoles & peut-être choquantes. Mais qui doute, répondra-t-on pour les Jansénistes, que le mensonge ne se mêle à la vérité, & que les Prophètes véritables n'aient été souvent imités par des fourbes & des imposteurs? On répliquera que cette réponse est trop générale, & qu'elle ne décide point qui sont les véritables Convulsionnaires: aussi ne prétend-on point en décider, & il n'y a que Dieu, les Jansénistes, & ceux qui souffrent les Convulsions, qui puissent décider de l'autorité de ces Convulsions, & des preuves qu'elles doivent donner à tout le Christianisme de la vérité de leur cause.

Dans le commencement des Convulsions, on a voulu trouver de la ressemblance entre les Convulsionnaires & les Fanatiques des Cévennes. On a justifié les premiers en montrant, qu'ils ne sont ni rebelles, ni furieux, qu'ils n'investissent point contre l'Eglise Catholique, & qu'ils la regardent toujours comme leur mère; qu'ils n'ont point en horreur les choses saintes, ni les Sacremens, qu'ils respectent la doctrine de l'Eglise & la tradition, qu'ils ont pour eux les miracles qui ont manqué aux Camisars; enfin que le fanatisme de ceux-ci n'étoit que fourbe, mensonge, imposture, un artifice auquel on s'étoit formé des imitateurs, auquel on dressoit surtout les enfans. On ne sçavoit nier qu'il n'y ait en plusieurs circonstances une grande différence entre les Convulsionnaires & les Camisars: mais il faut avouer aussi, que les preuves qu'on allégué de leur différence en certains cas ne sont pas tout-à-fait concluantes. Outre cela le Fanatisme des Prophètes Dauphinois & des Camisars avoit une autre origine, & d'autres principes que ceux des Convulsionnaires. Mais ce qui prouve sans réplique la charlatanerie de ces Convulsions, c'est que les plus éclairés du Parti les désavouent.

Au mois de Mars de l'année 1733. il fut défendu de la part du Roi à toute personne attaquée de Convulsions, de se donner en spectacle, c'est-à-dire, de souffrir des Convulsions en public, ni de faire des assemblées dans des chambres & des maisons particulières; aux particuliers non Convulsionnaires, il fut défendu de même d'aller voir ceux qui étoient tels. Dans le stile du Parti, c'étoit comme si les Souverains des Juifs avoient défendu autrefois aux anciens Prophètes de donner des témoignages publics de leur inspiration, & aux peuples d'écouter la voix de cette inspiration. L'ordonnance prétendoit, que les Convulsions venoient ou d'une imagination déréglée, ou d'un esprit d'imposture, par lequel on vouloit abuser de la crédulité du peuple. On y traitoit les Convulsionnaires de Fanatiques, & leurs prophéties de fausses & chimériques, &c. Les Jansénistes étoient trop éclairés, pour ne pas sentir tout le danger de ces imprécations: aussi défendirent-ils les Convulsionnaires contre l'ordonnance avec toute l'adresse, dont on sçait qu'ils sont capables, & toujours sans manquer, disoient-ils, au respect dû au Souverain & à l'Eglise. Mais un grand nombre de gens plus éclairés & plus soupçonneux que le peuple ne l'est ordinairement, n'a pu comprendre le mystère de cette gradation inconnue dans la prophétie ancienne. 1. D'abord beaucoup de miracles, que Dieu opère aujourd'hui par un seul homme: à peine en rassembleroit-on le tiers de la façon

(a) Voyez *Nouv. Ecclesiast. &c. Ann. 1732.* | (b) *Nouv. Eccles. &c. ubi sup. p. 235.*
p. 233.

façon de
Diacre, il
les mirac
Convulsi
faut ains
Dieu n'a
mettre qu
des proph
les on pe
Il ne nou
On doi
porter aus
lés dans l
juste moie
& les aut
surnaturel
uns comm
se des Pro

Les con
ment ces
l'incredul
cimetière
la étoit po
niers ces
tout le pu
les enlève
& les spec
grand non
liberté, le
périeure
qu'elle lui
vulsions,
nous étent
informé. C
sons par u
sions. Elle
doit penser

Lettre

PERMET
pouvoir é
vérité m'a
faits & les
me suis do
mais malg
lors qu'ent
reux.

Pour av
imaginer q
respectable
tous les H
dont vous

Les uns
doigt de
l'Abbé Par
guérifions
depuis la n
conséquen

Tome

façon de plusieurs Prophètes joints ensemble, & même entre les miracles du *Saint Diacre*, il s'en trouve que Dieu a laissés imparfaits. C'est ce qu'on ne voit pas dans les miracles des Prophètes & des Apôtres, ni dans ceux de leurs successeurs. 2. Des Convulsions qui commencent assez long-tems après les miracles, & viennent, s'il faut ainsi dire, à leur secours. Etoit-ce pour rendre l'œuvre divine plus éclatante? Dieu n'a pas besoin de ces agitations, & la majesté de ses œuvres ne doit pas permettre qu'elles soient exposées à la risée des prophanes & des libertins. 3. Le don de prophétie, qui suit celui des Convulsions. Mais laissons ces difficultés, auxquelles on pourra répondre que les tems & les circonstances ne sont plus les mêmes. Il ne nous appartient que de décrire & de raconter.

On doit cette justice aux Janénistes judicieux, & qui ne se sont pas laissés emporter aux apparences, qu'ils n'ont pas ajouté foi à tous les excès qui se sont mêlés dans les Convulsions : sur quoi on allégué, qu'il auroit donc fallu trouver un juste moien, pour discerner les vrais Convulsionnaires d'avec les faux ; car les uns & les autres ont toujours voulu se justifier, ou par des opérations merveilleuses & surnaturelles, ou par des miracles. Et comment alors ne pas accuser de faux les uns comme les autres? comment s'empêcher de les renvoyer généralement à la classe des Prophètes Convulsionnaires des Cevennes & d'Angleterre, &c?

Les conséquences auxquelles le Gouvernement s'exposoit, en souffrant publiquement ces Convulsions, ou si on veut parler selon l'esprit du Parti *Convulsionniste*, l'incrédulité publique, firent bannir, comme on l'a dit, les Convulsionnaires & du cimetière de S. Medard, & des environs de la Paroisse, autant du moins que cela étoit possible. Depuis cela ils sont allés souffrir en chambre & dans des greniers ces Convulsions, par lesquelles ils ne pouvoient plus édifier solennellement tout le public : mais de tems en tems, on trouble ces *Convulsions clandestines* par les enlèvemens de ceux qui sont agités, & de ceux qui en sont les admirateurs & les spectateurs. Entre ceux qu'on enlève & que l'on enferme, il s'en trouve un grand nombre qui souffrent, comme ils souffroient auparavant dans leur pleine liberté, les mêmes transports & les mêmes agitations. Voilà donc une œuvre supérieure à tous les efforts humains : elle caractérise la vérité par les souffrances qu'elle lui attire. C'est la conséquence que tirent en faveur de la divinité des Convulsions, ceux qui n'y veulent reconnoître ni artifice, ni maladie. Mais nous ne nous étendrons pas davantage sur un sujet si récent, & dont tout le monde est informé. On peut lire les différens ouvrages qui furent faits pour & contre. Finissons par une Lettre écrite au sujet des miracles de l'Abbé Paris & des Convulsions. Elle paroît être de bonne main, & donne une idée assez juste de ce qu'on doit penser des uns & des autres.

Lettre d'un Philosophe sur les Miracles de l'Abbé Paris, & les Convulsions.

PERMETTEZ-MOI, Monsieur, de vous faire part de la joie que je ressens de pouvoir être bientôt auprès de vous. Vous sçavez que l'envie de m'éclaircir de la vérité m'a fait quitter ma patrie, pour venir à Paris vérifier par moi-même les faits & les miracles arrivés à S. Medard. Vous n'imaginez point les peines que je me suis données depuis deux ans, pour parvenir à la connoissance de la vérité : mais malgré tous mes soins, j'étois prêt à renoncer à l'espérance de la découvrir, lors qu'enfin j'y suis parvenu par le hazard du monde le plus singulier & le plus heureux.

Pour avoir une idée juste de l'embarras où je me suis trouvé, vous devez vous imaginer que la Cour & la Ville, le Clergé, la Noblesse, les Tribunaux les plus respectables, les familles des particuliers, les Bourgeois, les Artisans, en un mot tous les Habitans de cette grande Ville sont partagés sur la vérité des événemens dont vous allez entendre parler.

Les uns disent qu'il faut s'aveugler volontairement, pour ne pas reconnoître le doigt de Dieu dans le grand nombre de Miracles opérés sur le tombeau de l'Abbé Paris ; il n'y a rien, ajoutent-ils, de plus vrai & de plus attesté, que les guérisons miraculeuses que vous avez pu lire dans la Gazette Ecclésiastique. Enfin depuis la naissance du Christianisme il n'est rien arrivé de plus éclatant, & de plus conséquent.

Les autres assurent de leur côté, qu'il n'y a rien de plus faux que ces mêmes miracles ; qu'ils ne doivent leur naissance qu'aux intrigues, & à la malice d'un parti qui cherche à s'accréditer parmi le peuple ; que les guérisons dont on parle sont totalement fausses ; que la nature & l'imagination frappées sont seules capables d'opérer ces convulsions aussi indécentes qu'extraordinaires. Enfin ils traitent tout ce que les autres publient, de fables & d'impostures sans preuve & sans fondement.

Les premiers s'appuient sur les recherches qu'ils disent avoir faites par eux-mêmes, sur la notoriété publique, sur l'aveu & la déposition des témoins, & sur l'attestation de plusieurs Prêtres, Curés & Magistrats d'une vie irréprochable.

Les autres s'appuient pareillement sur des recherches qu'ils prétendent avoir faites par eux-mêmes, sur l'attestation des Médecins & Chirurgiens les plus fameux, sur l'autorité des Evêques & des Théologiens à qui il appartient de connoître de la vérité de ces événemens, & pareillement sur la foi de beaucoup de Prêtres, de Magistrats & de Séculiers, qui sont comme les autres d'une vie exemplaire & irréprochable.

Il y a déjà plusieurs volumes écrits de part & d'autre sur cette affaire. Chaque parti, à la honte de la Religion qu'il professe, s'accuse réciproquement de mauvaise foi, d'ignorance & d'incrédulité. En cela rien n'est plus vraisemblable, que les raisons qu'ils allèguent de part & d'autre, & qu'ils fortifient, disent-ils, de l'autorité des Pères & des passages de l'Ecriture sainte. La seule différence que l'on remarque dans leurs Ecrits, c'est que l'un nie ce que l'autre pose en fait, & que l'autre pose en fait ce qui est nié par le parti contraire.

Au milieu de cette controverse qui est soutenue avec beaucoup de chaleur & d'emportement, vous ne sçauriez croire les dégouts que souffre un honnête homme qui cherche sincèrement la vérité. S'avise-t-il par discrétion de garder le silence & de paroître neutre, il passe dans l'esprit des deux partis pour un homme double, dangereux, & vendu aux uns ou aux autres : s'il doute de la vérité de quelques miracles dont il soupçonne l'imposture, il court risque d'être insulté, sur tout dans les assemblées tumultueuses, où il est obligé de crier au miracle sous peine d'être lapidé. S'avise-t-il de croire ceux qui lui paroissent extraordinaires, il est regardé comme un Janséniste, ou en sortant de là il est sifflé comme un imbécille par de prétendus Esprits forts. Enfin soit qu'il croie, ou qu'il doute, qu'il nie ou qu'il affirme, il se trouve toujours exposé à la fureur des incrédules ou des bigots de chaque parti : mais ceux-ci sont infiniment plus dangereux que les autres ; ils veulent être crus sur leur parole, & ne font point difficulté d'accuser d'irréligion un homme, qui ne croit pas ce qu'ils voient, ou qui ne voit pas ce qu'ils croient.

Je fus assez simple, en arrivant à Paris, pour m'imaginer que je découvrirais la vérité de tout ce mystère, en m'attachant à examiner les mœurs & la conduite des gens de chaque parti. Je m'étois mis dans l'esprit que les bonnes mœurs étoient de surs garands de la bonne doctrine : mais je m'aperçus dans la suite que cette route étoit faussée & trompeuse. En effet j'ai trouvé de part & d'autre de très honnêtes gens & des imposteurs, des sots & des gens d'esprit, des gens remplis de zèle, de bon sens & de mérite, comme des ignorans & des fanatiques. Ce qui m'a le plus surpris, ç'a été de voir des gens qui soutiennent à cor & à cri ces miracles de M. Paris, & qui vivent comme s'ils n'en croioient pas. A cela près, comme le nombre de ceux qui ne vivent pas conformément à leurs principes est à peu près égal dans chaque parti, comme les mœurs sont les mêmes, & qu'il y a de part & d'autre beaucoup d'honnêtes gens, pleins d'esprit & de mérite, je reconnus facilement qu'il me seroit impossible d'arriver par cette voie à la connoissance de la vérité.

Je résolus donc de vérifier par moi-même si les faits que l'on publioit étoient véritables. Vous ne sçauriez croire, Monsieur, les peines & les fatigues que cette recherche m'a causées sans approcher de la vérité. Pendant plus de six mois je n'ai pas manqué un seul jour de me rendre à S. Médard, & dans les galeries où s'opéroient, disoit on, tant de merveilles. Je ne puis encore sans étonnement, me ressouvenir des différens objets qui se sont présentés à moi. J'ai vu avec étonnement le faux zèle & l'imposture profaner tour à tour les choses les plus saintes, & sanctifier les choses les plus profanes. Les uns hurloient, fautoient & gambadoient avec indécence dans les lieux les plus respectables ; les autres attachoient des vertus incroyables à la matière la plus vile, & la portoient de maison en maison avec confiance, sans se défabuser de son mérite, qui étoit démenti à leurs yeux par

l'expérience
superflu
me cont
mauvais
je suis t
choses q
connoiss

Vous
raison q
croirois
paru exu

Je sui
nomènes
effets, d
Ainsi il
la fourbe

J'ai d
ou je me
effets, d
souvent
sens ne t

Ces d
noient m
le cours
l'agitatio
succelliv
Continu
rité ; je
soit faux
ce que j'

Cent
ceux de
faux, qu
suation q
ce raison
conséque
parce qu
vans dan
de Ville
réciproq
l'Abbé F
eût de v
trompois
mauvais

De ce
des mira
menter
que pers
difficulté

Pour
pour les
te que j'
labyrinthe
air allèz
qu'il dis
de son d
excusable
miracles
demande
étoient
caractère
ment vr

l'expérience. Le détail que je vous ferois des faits dont j'ai été le témoin seroit superflu, & vous causeroit peut-être autant d'indignation que de surprise. Ainsi je me contenterai de vous dire ici, que j'ai remarqué beaucoup de friponnerie & de mauvaise foi dans la plus grande partie de ces Entouffastes ; mais en même tems je suis trop sincère pour vous laisser ignorer, que j'en ai vu quelques-uns faire des choses qui mettoient ma Philosophie à bout, & qui passaient mes lumières & mes connoissances.

Vous jugez bien que j'aurois grand tort de les accuser tous d'imposture, par la raison qu'il y a beaucoup de cas où j'ai reconnu de la mauvaise foi ; mais je me croirois également blâmable, si je prenols pour des miracles les effets qui m'ont paru extraordinaires, sous prétexte que j'en ignorois les causes.

Je suis d'autant plus obligé de suspendre mon jugement sur la vérité de ces Phénomènes, qu'il m'est souvent arrivé de prendre pour miraculeux & surnaturels des effets, dont j'ai depuis reconnu la fausseté, en les examinant avec plus d'attention. Ainsi il ne seroit pas impossible, que des gens plus éclairés que moi découvrirent la fourberie & le mensonge de ceux qui ont échappé à ma pénétration.

J'ai d'autant plus sujet de le croire, que j'ai vu très-souvent dans les assemblées où je me suis trouvé, des personnes de mérite prendre pour bons & surnaturels des effets, dont l'imposture étoit sensible & manifeste à mes yeux ; comme il m'est aussi souvent arrivé de regarder comme des prodiges, des choses dont les gens de bon sens ne faisoient que rire, parce qu'ils en connoissoient le mécanisme.

Ces différentes considérations jointes à plusieurs réflexions de cette espèce tenoient mon esprit en suspens, & me donnoient des inquiétudes mortelles pendant le cours de mes recherches. J'exprimerois faiblement par des paroles le trouble, l'agitation, les doutes, l'espérance & les différentes réflexions dont mon esprit étoit successivement frappé, selon les différens objets qui agissoient sur mon imagination. Continuellement balotté entre la peur de me tromper & l'espérance de découvrir la vérité, je ne sçavois à quoi m'arrêter : ce qui me paroïssoit vrai un jour, me paroïssoit faux le lendemain ; & comme une autre Pénélope, je détruisois souvent la nuit ce que j'avois bâti le jour.

Cent fois je me suis dit après M. Pascal, qu'il y avoit de vrais miracles parmi ceux de l'Abbé Paris, puisqu'il y en avoit tant de faux, & qu'il n'y en avoit de faux, que parce qu'il y en avoit de véritables. Je me couchois avec la ferme persuasion que je raisonnois juste en pensant ainsi : mais en m'éveillant, je regardois ce raisonnement comme un Sophisme ; & je trouvois que je ne raisonnois pas plus conséquemment, qu'un homme qui soutiendroit qu'il n'y a des gens d'esprit que parce qu'il y a des fots dans le monde, ou qui diroit qu'il n'y a de véritables Sçavans dans Paris, que parce qu'il y a beaucoup de faux Sçavans dans cette grande Ville. Ces sortes de propositions ne me paroïssent point propres à se prouver réciproquement ; & je voiois clairement au contraire, que si tous les miracles de l'Abbé Paris étoient faux, leur fausseté ne prouvoit en aucune façon qu'il y en eût de véritables. Il m'arrivoit cependant souvent d'aimer mieux croire que je me trompois, que d'imaginer qu'un aussi bel Esprit que M. Pascal pût faire un aussi mauvais raisonnement.

De ces réflexions sur les miracles de M. Paris je m'élevois toujours à la nature des miracles en général : mais les raisonnemens que je faisois ne servoient qu'à augmenter mon trouble & mes incertitudes. Je me déterminai enfin à consulter quelque personne d'autorité & de réputation, qui pût les dissiper en éclaircissant mes difficultés.

Pour cela j'allai trouver le V. P. . . . Capucin, Prédicateur célèbre, renommé pour ses bonnes mœurs. Je lui exposai l'incertitude où j'étois ; je lui peignis la crainte que j'avois de prendre le faux pour le vrai ; & le pria de m'aider à sortir d'un labyrinthe où je ne trouvois point d'issue. Le bon Pere, après m'avoir écouté d'un air assez diltrait, pour toute réponse me récita un long sermon sur cette matière, qu'il disoit avoir prêché le Carême dernier avec applaudissement. La conclusion de son discours où les Peres étoient cités à chaque instant, fut que je serois inexcusable devant Dieu & devant les hommes, si je ne croiois pas les véritables miracles, & si je ne rejetois pas ceux qui étoient faux. Je pris la liberté de lui demander à quelle marque je pourrois distinguer les véritables d'avec ceux qui ne l'étoient pas. Belle demande : me répliqua-t-il, comme si l'évidence n'étoit pas le caractère de la vérité, & comme si les véritables miracles n'étoient pas évidemment vrais : J'eus beau lui représenter que la moitié du monde regardoit comme

évidemment vrai, ce que l'autre moitié rejettoit comme évidemment faux; que les uns ou les autres se trompoient; & qu'ainsi l'évidence étoit peu propre à m'instruire de la vérité; il n'en voulut jamais démordre, & me dit fort en colère, que ce qui étoit évidemment vrai ne pouvoit jamais être faux, & que par conséquent ce qui étoit faux ne pouvoit être évidemment véritable. Je n'en pus jamais tirer autre chose. Il ferma là-dessus sa porte assez brusquement, & me renvoya aussi peu éclairé que je l'étois avant que de l'avoir consulté.

Cette tentative ne me rebuta pas; j'allai dès le lendemain trouver le R. P. . . . qui comme vous savez passé pour l'Oracle de sa Congrégation. Je fus un peu interdit de la froideur avec laquelle il me reçut, & du ton sévère avec lequel il me demanda ce que j'avois à lui dire. Je lui exposai le dessein qui m'avoit amené à Paris. Je lui dis que le bruit des merveilles qui s'opéroient à S. Médard m'avoit vivement frappé; que j'étois venu pour augmenter le nombre de ceux qui y accouroient de toutes parts; mais que me défiant de mes propres lumières, je serois bien aise de me conduire dans la recherche de la vérité par les avis d'une personne aussi éclairée que lui. A ces mots le front du R. P. se dérda, & me serrant la main, vous êtes bien-heureux, me dit-il, de pouvoir être le témoin des merveilles qui s'opèrent ici tous les jours; vous voyez avec quel éclat la justice de Dieu se déploie pour faire connoître la Sainteté de notre doctrine, & pour confondre les méchans qui nous persécutent. Il n'a pas fallu moins que la Toute-puissance, pour mettre à couvert de la persécution le petit troupeau qui lui est fidèle. Nous étions perdus sans son secours; mais enfin la bonté a jugé à propos de nous justifier par les miracles les plus éclatans. Je lui répliquai que j'étois fort surpris de l'entendre tenir un pareil langage, & qu'il me sembloit avoir lu dans M. Pascal, que la bonne doctrine & la vérité de la Religion Chrétienne se soutenoient sans le secours des miracles. Cela ne peut-être, me répliqua-t-il: voici ses ouvrages; vous n'y trouverez rien de semblable. Je pris le livre qu'il me présenta, & lui donnai à lire ce passage. » Avant que J. C. fût ressuscité, & que les Nations fussent converties, tout n'étoit pas accompli: ainsi il a fallu des miracles pendant tout ce tems-là; maintenant il n'en faut plus pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne, car les prophéties accomplies sont un miracle subsistant. « Il me répliqua par d'autres passages tirés du même livre, qui disoient tout le contraire. Je ne m'amusa pas à les réfuter: j'admirai seulement en moi-même, comment un homme ne remarquoit dans un ouvrage que ce qui quadroit avec ses sentimens, sans faire aucune attention à ce qui y étoit contraire.

La même chose lui arriva plusieurs fois dans l'entretien que nous eumes ensemble. Il me cita un passage de M. Pascal, qui dit, que c'est le défaut de la charité qui fait qu'on ne croit pas les vrais miracles: mais il ne prenoit pas garde qu'il ajoutoit, que ce qui fait croire les faux miracles, c'est aussi le défaut de charité. Je n'insistai pas sur la difficulté de concevoir, comment le défaut de charité peut faire douter des vrais miracles, & faire croire ceux qui ne le sont pas: je me contentai de lui représenter, qu'il seroit plus naturel de dire, que c'est la foi qui fait que l'on croit les vrais miracles, & que c'est le défaut de foi qui fait qu'on ne les croit pas. Il me cita encore quantité d'autres passages du même Auteur: ils venoient fort bien à la question, mais ils paroissent se contredire, comme entre autres celui où il dit, » qu'il est impossible qu'un homme cachant sa mauvaise doctrine, & se disant conforme à Dieu & à l'Eglise, fasse des miracles pour couler insensiblement une fausse doctrine & subtile. « Cela ne se peut, ajoute M. Pascal, (a) quoi qu'il convienne une page plus haut, qu'il y a de vrais & de faux miracles, & qu'il le prouve même par ce passage de S. Marc. » Il s'élèvera de faux Prophètes, qui feront des prodiges & des choses étonnantes, jusqu'à séduire s'il étoit possible les élus mêmes. «

Mon Docteur digéroit facilement toutes ces contrariétés; il ne s'y arrêtoit pas: mais il s'étendoit fort au long sur tout ce qui paroissoit favorable à son opinion & à sa doctrine. Il me fit là-dessus un beau discours, par lequel il m'exposa avec beaucoup d'éloquence toute l'économie de la grace: mais comme cette matière est en quelque façon étrangère à la question, vous trouverez bon que je réserve à vous en entretenir une autre fois, pour ne vous parler ici que de ce qui regarde les

(a) On doit regarder l'ouvrage de M. Pascal, fait un Ouvrage mieux raisonné, que ces pen- comme un assemblage de matériaux confus, d'où sées indigestes & très-souvent sophistiques, & cet Auteur auroit vraisemblablement tiré de quoi, mêlées de *Mythologie*.

les mirac
falloit jug
vois beau
j'avois be
discerner
dépend d
que la do
confirmée
firmoient
Il en est
dessus l'au
véritables
ligion Car
bles Mart
ce ton, j
à des gen
il ne sero
rité de la
racles.

Comm
Lisez cet
blement b
vés avec
Tout y r
lui repliqu
bien des p
conforme
concorde
d'attiser p
quoi, inte
repartis-je
ceux qui
ici tout-à
autre, &
il ne l'est
révérence
l'être des

Je reto
je venois
ne me lat
gens qui
der quand
ils ne peu
raisons da
s'en moq
» qu'un h
» raisons
» sicultés
soit vraie
compte.

Je fus p
ditations,
pressoit d'
diversion
lui que le
trouver. C
repos, je
infinuante
aimable.
le discour
matière d
l'inutilité

les miracles de l'Abbé Paris. La conclusion de ses raisonnemens étoit toujours, qu'il falloit juger de la doctrine par les miracles, & des miracles par la doctrine. J'avois beau lui représenter le cercle vicieux qui fautoit aux yeux dans ce raisonnement, j'avois beau lui dire que s'il y a de vrais ou de faux miracles, ils sont inutiles pour discerner quelle est la bonne doctrine, puisque la vérité & la bonté des miracles dépend de la bonté de la doctrine : il ne m'écoutoit pas, & revenoit toujours à dire, que la doctrine de M. Paris ne pouvoit être que la bonne doctrine, puisqu'elle étoit confirmée par ses miracles, & que ses miracles étoient véritables, puisqu'ils confirmoient la doctrine.

Il en est, me disoit-il encore, des miracles comme des Martyrs. Il me citoit là-dessus l'autorité de S. Augustin qui avoit démontré, disoit-il, qu'il n'y avoit de véritables Martyrs que ceux qui mouroient pour la vraie Religion, & que la Religion Catholique étant la seule véritable, il n'y avoit par conséquent de véritables Martyrs que dans la Religion Catholique. Quand je vis qu'il le prenoit sur ce ton, je pris congé de lui en lui disant, que S. Augustin parloit apparemment à des gens à qui il avoit démontré la vérité de la Religion Catholique, & qu'ainsi il ne seroit pas mal de suivre son exemple, & de commencer par démontrer la vérité de la doctrine de l'Abbé Paris, avant que d'insister sur la validité de ses miracles.

Comme je le quittai, il me rappella pour me donner un Mandement nouveau. Lisez cet Ecrit, me dit-il, il est d'un saint Evêque du parti, qui soutient admirablement bien les intérêts de la vérité : vous y verrez les miracles de M. Paris prouvés avec évidence, & presque aussibien démontrés que ceux de la première Eglise. Tout y respire la vérité, la charité & l'esprit Evangélique : l'avez vous lu ? Non, lui repliquai-je : mais j'en ai fort oui parler, & sur ce qu'on m'a dit, je vois que bien des gens en jugent tout autrement que vous ; car ils disent qu'il seroit plus conforme à la charité, à la piété & à l'esprit Evangélique, de prêcher la paix, la concorde & l'union dans un tems où les esprits sont extrêmement échauffés, que d'attiser par de pareils écrits un feu qui peut devenir préjudiciable à la société. Hé quoi, interrompit le Père, n'est-il pas toujours tems de dire la vérité ? Oui, lui repris-je, pourvu qu'elle soit bien connue, & qu'elle ne soit pas contestée par ceux qui ont droit d'en connoître, d'en juger & de la publier : mais ce n'est pas ici tout-à-fait le cas. D'ailleurs votre Prélat pourroit bien se tromper comme un autre, & il devoit du moins penser, que si ses adversaires ne sont pas infailibles, il ne l'est pas plus qu'eux. Ce discours fit branler la tête au bon Père. Je lui fis ma révérence, & je sortis d'auprès de lui aussi peu satisfait de ses raisons qu'il paroïssoit l'être des miennes.

Je retournai chez moi tout accablé de douleur, & faisant réflexion sur ce que je venois d'entendre de la bouche d'un homme plein de mérite & de droiture. Je ne me lassois pas d'admirer les effets de la préoccupation, & combien il y a de gens qui croient sans peine ce qui les flatte, & qui sont les plus mal-aisés à persuader quand quelque chose ne leur plaît pas. Allèguent-ils des raisons d'incrédulité ? ils ne peuvent souffrir qu'on les prenne pour mauvaises. Leur oppose-t-on ces mêmes raisons dans un autre tems ? ils ne peuvent souffrir qu'on ne leur permette pas de s'en moquer. Je déplorais après M. Nicole la foiblesse de l'esprit humain, qui fait » qu'un homme qui s'est laissé persuader une doctrine, regarde comme certaines les » raisons qu'il met en preuve, après qu'il ne regarde que comme de légères difficultés les plus fortes ». Je me perdis, en considérant que le R. P. ... faisoit vraisemblablement sur mon chapitre les mêmes réflexions que je faisois sur son compte.

Je fus plusieurs jours enfermé chez moi comme abîmé dans cette sorte de méditations, quand je reçus heureusement une Lettre d'un de mes amis, qui me pressoit d'aller à la campagne. Je ne balançai pas à partir, dans le dessein de faire diversion au chagrin qui me dévorait. Je trouvai mon ami malade, & n'ayant avec lui que le R. P. ... son Confesseur qui, sur la nouvelle de sa maladie, étoit venu le trouver. Ce R. P. ... étoit pour lors sans danger, & qu'il n'avoit plus besoin que de repos, je profitai avec plaisir de la rencontre du P. ... dont les manières flatteuses & inlinuantes jointes à beaucoup d'esprit & de lecture, rendoient la conversation fort aimable. Il étoit difficile qu'étant plein de mon sujet comme je l'étois pour lors, le discours ne vint pas à tomber sur le chapitre de l'Abbé Paris ; ce fut aussi la matière de notre entretien. Je ne lui eus pas plutôt découvert mes démarches, l'inutilité de mes recherches, & la situation douloureuse où je me trouvois, qu'il me

dit fort obligeamment, qu'il étoit surpris qu'un homme d'esprit eût donné dans des impostures si grossières, que je n'aurois pas si long-tems langui dans le doute, si je n'étois adressé aux gens que je devois naturellement consulter, que le grand nombre des personnes qui croient aux miracles de M. Paris, ne pouvoit pas ne justifier, puis qu'avec un peu d'attention j'aurois dû découvrir les ressorts & les intrigues qui leur donnoient de la réputation. Il ajouta que Dieu merci les choses en étoient venues au point que l'on ne pouvoit plus douter de la fausseté de ces prodiges, que la crédulité les avoit multipliés, mais que leur multiplication les avoit détruits, & qu'enfin il n'y avoit plus que des opiniâtres ou des gens du Parti, qui pussent croire des miracles qui étoient manifestement faux, mais qui ne pouvoient être véritables, puisque la doctrine qu'ils autorisoient ne l'étoit pas. A ce que je vois, M. R. P. tout le nœud de la difficulté consiste à déterminer si la doctrine de l'Abbé Paris est véritable, puisque vous convenez, ce me semble, que la vérité des miracles dépend de la bonté de la doctrine. Cela est vrai, reprit-il : mais nous avons un grand avantage sur nos adversaires, puisqu'il nous est aisé de démontrer que tous leurs miracles sont faux de droit & de fait. Ils sont faux dans le droit, puisque leur doctrine est fautive, & ils sont faux dans le fait, puisque bien loin d'être reconnus pour tels par les gens qui ont droit d'en connoître, ils ne sont pas même revêtus de vraisemblance & de probabilité.

Je ne pûs m'empêcher de sourire, en voiant le R. P. se servir de la distinction du droit & du fait. Il s'en aperçut, & me dit, vous êtes peut-être surpris de me voir combattre avec les armes de nos ennemis : mais elles ont fait assez de mal à la bonne cause, pour pouvoir nous en servir à notre tour. Ce n'est pas que nous ayons absolument besoin de leur secours, car il me sera très-facile de vous démontrer sans cela que leur doctrine est entièrement fautive.

Là dessus il m'établi un système de doctrine fort beau & bien suivi, que j'aurai l'honneur de vous envoyer avec celui du P. L.... Comme je suis peu versé dans des matières aussi abstraites, je n'eus garde d'attaquer ses principes. Je lui fis seulement quelques objections contre des conséquences un peu trop hardies que l'on en pourroit tirer : mais je les avouai totalement. Nous n'allames pas plus avant ce jour-là, & comme ses affaires le demandoient à Paris, il me fit promettre de l'aller voir, en m'assurant qu'il m'éclairciroit si bien toutes les questions qui me paroissoient difficiles à comprendre, qu'il ne me resteroit aucun doute sur la bonté de sa doctrine, & la fausseté de celle de ses adversaires.

Quelle confiance que j'eusse dans les promesses du P. D.... je ne fus jamais moins tranquille. Je vois avec une douleur extrême, qu'il me faudroit un tems fort considérable pour faire par moi-même un examen fidèle de la doctrine de l'Abbé Paris, que cet examen me jetteroit dans des discussions métaphysiques très-difficiles, & celles-ci dans d'autres encore plus abstraites. Je vois par les peines inutiles que je m'étois données pour rencontrer quelque certitude dans des choses de fait, combien il me faudroit de soins & de travail pour en trouver dans les questions subtiles de la plus sublime Métaphysique ; enfin je ne pouvois sans une témérité extrême, m'imaginer que je déciderois par les seules forces de ma raison, les questions qui partagent depuis tant d'années les plus beaux génies, les plus sçavans hommes, & les meilleurs Ecrivains de l'Europe.

Cette considération augmentoit mes inquiétudes, & avoit mis le comble à mon désespoir, quand le hasard me donna la connoissance d'un homme fort extraordinaire, qui demeurait dans le voisinage de mon ami.

C'est une espèce de Philosophe, qui a vieilli dans des emplois considérables, & qui s'est retiré depuis bien des années à la campagne, où il vit content d'un revenu médiocre qu'il s'est réservé, en abandonnant le reste de ses biens à ses parens. Comme il fait plus de cas du repos que d'une réputation fort étendue, la sienne ne passe pas les bornes de son Canton, & ignore du reste du monde, il passe tranquillement ses jours, adoré & chéri d'un petit nombre d'amis, & des pauvres de son village que ses libéralités font subsister.

Il donne une partie de son loisir à la lecture & à l'étude des sciences, qui ont rapport à la morale. La culture d'un petit jardin, la conversation de ses amis, & les plaisirs de la table qu'il fait consister dans la frugalité, la propreté, la joie & la liberté, prennent le reste de son tems.

La tranquillité de son ame & la candeur de ses mœurs sont peintes sur son visage. Son extérieur prévient en sa faveur : mais il achève de charmer ceux qui le fréquentent par l'égalité de son humeur, par la beauté de son esprit, par la solidité de

son jugement, par les grâces d'un air quiert qu'il a, par ses haillons, par son érudition, par son ordre, par sa paroiſſe, par sa mer celle, par son colére, & par son indulgence.

Je passai dans cet état de confiance, de même que de vérité, de la réputation pour de ne me

L'état parti que connoissant brouiller ne recour

son. Je v

ami Patru

» trompe

» le doute

» celles q

fance des

traies se

tre, autan

à tout pro

de l'autori

& des plu

bécillité d

égaremen

Je n'en

homme, p

puisse arr

rien sçavo

idées par

mal qu'il

les miracl

Pour v

de la raiso

capable d

défini les

aux Loix

faux ; car

Dieu seu

rompre, l

le faire.

Cepend

rompre,

vers prod

de Phara

Que l'é

cela se fa

que cela

son jugement, & par l'étendue de ses connoissances, qui sont accompagnées des graces d'une éloquence naturelle, & du ton de la bonne compagnie qui ne s'acquiert que par l'usage du grand monde. Semblable à Ulysse qui cachoit sous des haillons une sagesse consommée & une force prodigieuse, il cache un sçavoir & une érudition immense sous l'extérieur le plus simple & le plus modeste. Sans chercher à mettre de l'esprit nulle part, il met du bon sens par tout, & son bon sens naturellement enjoué répand un jour admirable sur les matières les plus difficiles, par l'ordre, la netteté & la justesse avec lesquelles il sçait les approfondir. Quoi qu'il paroisse fort attaché à la Religion & aux Loix de son pays, on ne le voit point blâmer celle des autres: jamais on ne l'entend parler de personne avec mépris ou avec colère, & réservant pour lui une morale sévère & une austérité incroyable, il a une indulgence excessive pour les foibles & les défauts d'autrui.

Je passé sous silence cent autres belles qualités que je remarquois tous les jours dans cet aimable vieillard, & qui me donnèrent une forte passion de gagner sa confiance & son amitié. J'eus le bonheur d'y réussir, & je le vis avec un plaisir extrême prendre part à la douleur que je ressentois, de ne pouvoir m'assurer de la vérité, malgré les peines que je m'étois données. Mais je fus extrêmement surpris de la réponse qu'il me fit un jour, sur la résolution où j'étois de prendre la raison pour guide dans l'examen de la doctrine & des miracles de l'Abbé Paris, & de ne me rendre qu'à ce qu'elle me démontreroit évidemment.

L'état où vous êtes, me dit-il, m'afflige sensiblement. Je vois avec peine le parti que vous avez pris de recourir aux lumières philosophiques, pour arriver à la connoissance de la vérité: c'est une voie d'égarement, qui n'est propre qu'à embrouiller les vérités les plus capitales, & qui vous perdra infailliblement, si vous ne recourez à la foi & à l'autorité de Dieu, comme à l'unique règle de votre raison. Je vous dirai là-dessus, ajouta-t-il, ce que M. d'Ablancourt écrivoit à son ami Patru. « L'homme ne sçauroit juger quoi que ce soit par lui-même: sa raison le trompe aussi bien que ses sens, & il est condamné à vivre dans l'erreur ou dans le doute, jusqu'à ce qu'il reconnoisse qu'il n'y a ici bas de vérités certaines; que celles que Dieu a révélées à son Eglise ». Plus vous pénétrerez dans la connoissance des choses, plus vous rencontrerez de difficultés. Souvent deux opinions contraires se trouvent également vraisemblables; vous embrasserez l'une plutôt que l'autre, autant par inclination que par raison. Les moindres difficultés vous arrêteront à tout propos, & vous reconnoîtrez peut-être trop tard, que la raison est plutôt un principe de destruction, qu'un principe d'édification. Il appuie ce qu'il venoit de dire de l'autorité de l'Ecriture Sainte, de celle des plus grands Philosophes de l'Antiquité & des plus beaux génies d'entre les modernes, qui tous étoient convenus de l'imbecillité de la raison humaine, ou qui avoient donné des preuves éclatantes de ses égaremens & de sa foiblesse.

Je n'entreprendrai point de vous répéter ici tous les raisonnemens de cet habile homme, pour me prouver que le plus haut degré de connoissance, où l'homme puisse arriver, c'est de sentir & de connoître qu'il ne sçait rien, & qu'il ne peut rien sçavoir de certain que ce qui lui est révélé par la foi. J'affoiblirais les sublimes idées par mes expressions; ainsi je me contenterai de vous rapporter ici le moins mal qu'il me sera possible, une partie de ce qu'il me dit sur la question qui regarde les miracles.

Pour vous convaincre, me disoit-il, de la nécessité de la foi & de l'impuissance de la raison, considérez un peu dans quels doutes & dans quels précipices elle est capable de vous jeter. Les Philosophes, avec l'aide de ses foibles lumières, ont défini les miracles, des effets de la toute puissance de Dieu, qui déroge à cet égard aux Loix générales qu'il a établies. Mais de là il résulte qu'il n'y en a point de faux; car puisque Dieu seul peut créer la matière & la conserver, il s'ensuit que Dieu seul peut faire les Loix de l'ordre & du mouvement, qu'il peut seul les interrompre, les changer & y déroger, & par conséquent que le Démon ne sçauroit le faire.

Cependant peut-on sans impiété douter que le Démon n'ait le pouvoir d'interrompre, de changer & de transgresser les Loix générales de la nature, après les divers prodiges que l'Ecriture Sainte lui attribue, & ce qu'elle rapporte des Magiciens de Pharaon, de l'évocation de l'ombre de Samuel, &c?

Que l'on vienne dire après cela, avec un long appareil de raisonnemens, comment cela se fait-il? comment cela peut-il être? Je répliquerai toujours que cela est, puisqu'il est confirmé par l'autorité de l'Ecriture Sainte, & par conséquent que cela

ne répugne, ni à la sagesse, ni à la toute-puissance de Dieu. Y a-t-il rien de plus insensé que de raisonner contre des faits, & contre des faits attestés & revêtus de l'autorité divine? & n'est-il pas mille fois plus raisonnable de reconnoître que nos lumières philosophiques, dont l'évidence nous paroît un guide certain, sont trompeuses, & qu'il faut les rectifier par les nouvelles connoissances que la révélation nous communique.

En ne prenant pas un parti si sage, dans quel abîme ne plongerez-vous pas votre raison? Car de bonne foi, de quelle utilité la croirez vous pour pénétrer les vûes que s'est proposée la Providence, en donnant l'être à une créature aussi exécrationnable que le Démon, qui fait continuellement la guerre à Dieu, & qui fera éternellement blasphémer son saint nom?

Comprendrez-vous à l'aide des lumières philosophiques, pourquoi sous un être qui est la justice & la bonté même, le Démon a le pouvoir de faire de faux miracles qui induisent les hommes en erreur, & qui opèrent la damnation de la plus grande partie du genre humain? La raison vous fera-t-elle concevoir, pourquoi les faux miracles qui sont les ouvrages du Démon, trouvent facilement créance chez la plus grande partie du genre humain, & pourquoi les vrais miracles qui sont l'ouvrage de Dieu, sont crus seulement par un petit nombre de prédestinés, qui ne sont qu'une poignée de monde en comparaison des autres hommes?

Après avoir bien réfléchi sur la malice, avec laquelle le Démon suscite des faux Prophètes, & fait de faux miracles pour diviser la véritable Religion en différentes Sectes, comprendrez-vous pourquoi il en use de même dans les fausses Religions, dont il est l'auteur, puisqu'il lui est indifférent qu'un Mahométan, par exemple, soit de la Secte d'Ali, de celle d'Omar, de celle des Souphis, &c.

Si vous voulez ensuite réfléchir sur la bizarrerie & les travers de l'esprit humain, que direz-vous de l'effronterie avec laquelle chacun se moque de l'autre sur le chapitre de la Religion? de l'obstination avec laquelle chaque Peuple, chaque Nation croit pieusement mille contes fabuleux, & regarde comme des chicanes ridicules les raisons les plus spécieuses de ceux qui s'inscrivent en faux?

Quelle raison donnerez-vous encore de la crédulité des Palens, & des plus beaux esprits de la Grèce & de Rome pour les faux miracles, de l'incrédulité des Juifs & des Egyptiens pour ceux de Moïse & de J. C. qui sont véritables?

Concevrez-vous bien clairement pourquoi la même Nation, qui avoit cru les miracles de Moïse, refusoit de croire ceux de J. C. qui n'étoient pas moins évidens que ceux de Moïse, & qui de plus avoient été prédits & annoncés? Ne faut-il pas convenir avec M. Nicole, que « la raison humaine en s'écoutant elle-même, trouve » en soi un soulèvement général contre ces vérités inconcevables, que ses lumières, » au lieu de les pénétrer, ne lui fournissent que des armes pour les combattre; & » qu'il faut pour les croire, qu'elle fasse taire tous ses raisonnemens, & qu'elle s'a- » néantisse sous le poids de l'autorité divine ».

Mais enfin, ajouta-t-il avec véhémence, ce qui doit vous convaincre plus que le reste de la nécessité de la foi, de l'inutilité de la raison, & du danger qu'il y a de se servir de son secours, c'est de voir manifestement, que ce qui paroît vrai à la plus grande partie du genre humain, ne laisse pas d'être faux, & que ce qui lui paroît faux ne laisse pas d'être véritable; c'est de voir que la fausseté a plus d'empire sur l'esprit des hommes, & beaucoup plus de partisans que la vérité. Car puisque les miracles de Moïse & de J. C. sont véritables, quoi qu'ils ne paroissent tels qu'à un petit nombre de gens, & qu'ils paroissent faux aux Egyptiens, aux Juifs & au reste du genre humain; & puisque les faux miracles paroissent véritables à la plus grande partie du genre humain, quoi qu'ils fussent faux, je conclus que ce qui paroît faux à la plus grande partie du genre humain ne laisse pas d'être véritable, & que ce qui paroît véritable ne laisse pas d'être faux. Or de là résulte nécessairement, que ce que les hommes croient ou ne croient pas, ne conclut rien pour la fausseté ou la vérité des choses. Il s'ensuit encore, qu'ils ne peuvent distinguer par les seules lumières de leur raison la vérité de la fausseté; & par conséquent qu'ils ont eu besoin d'une lumière révélée qui suppléât au défaut de leur raison, & qui leur apprit à distinguer par la foi ce qui est vrai de ce qui ne l'est pas.

Voilà, ajouta ce sçavant homme, le but & la conclusion de tous mes raisonnemens; & comme l'esprit humain a la malheureuse propriété d'embrouiller les choses les plus claires, & de falsifier les choses les plus véritables, nous devons tous les jours de notre vie adorer & reconnoître la bonté & la sagesse infinie de Dieu, qui a bien voulu nous laisser un juge infaillible, dont les décisions pussent régler la foi

&

& la c
plongés
tion en
Romain
que ce
jouter
reste, c
Je ne
Chrétie
mière.
solités,
la déci
extrava
dispens
fort pos
c'est de
fance de
droit po
Nous
du sujet
& très-j
juger de
proferite
confié le
cues de
examen q
sions, qu
par les p

PAR
fiécl
tend pas
suivre hi
mi ces il
ceux qui
Il n'est
nisme, p
s'agit pas
aini, leu
choses in
d'Ecrivain
Saints, ou
au-delà d
L'origi
les premi
Cantique
les Franç
de ce ma
Christian
peut-être
sique, à l
"but, di
"Il y par
Les Secta

Tome

& la créance des fidèles, & les affranchir de l'incertitude continuelle, où sont plongés tous les hommes qui ne reconnoissent point son autorité. Cette considération entr'autres m'a toujours fait regarder la Religion Catholique Apostolique & Romaine, comme la seule véritable, & m'a déterminé à ne regarder comme vrai que ce qu'elle a jugé tel, à ne recevoir que les Dogmes qu'elle approuve, à n'ajouter foi qu'aux miracles qu'elle n'ordonne de croire, & enfin à rejeter tout le reste, comme des erreurs, des fables, & des impostures.

Je ne puis vous exprimer, Monsieur, l'effet que le discours de ce Philosophe Chrétien fit sur mon esprit. Je crus passer tout d'un coup des ténèbres à la lumière. Je volais la question des miracles & la doctrine de M. Paris clairement résolus, puisque leur vérité ou leur fausseté dépendoit uniquement du jugement & de la décision d'un Juge infallible, auquel je ne pouvois refuser de me soumettre sans extravagance & sans impiété. Par-là je me valais avec une satisfaction extrême dispensé de faire des recherches aussi pénibles qu'infructueuses; mais ce qui ne me fut point de l'esprit, je vous l'avoue, & ce qui met le comble à mon étonnement, c'est de penser que je suis arrivé par un chemin si court & si facile à la connaissance de la vérité, & cela sous la direction d'un guide, qui pourroit passer à bon droit pour l'Apôtre du doute & de l'incertitude.

Nous croions devoir faire quelques réflexions sur cette Lettre, & sur le fond du sujet qu'elle traite. Nous ne sçaurions disconvenir qu'elle ne soit très-bien écrite & très-judicieuse; mais falloit-il tant de raisonnemens, tant de démarches pour juger de la vérité ou de la fausseté des miracles opérés pour une cause cent fois proscrite par l'autorité légitime des Souverains Pontifes & des Pasteurs, à qui est confié le dépôt de la Foi? Pour des merveilles fondées sur des preuves convaincues de faux, sur des attestations équivoques, qui n'ont pu se soutenir contre l'examen qu'on en a fait, & des prodiges qui pour se soutenir ont eu besoin de convulsions, qui feront à jamais la honte du Parti, & qui furent sagement désavouées par les plus sçavans & les plus éclairés de ceux qui le soutenoient.

CHAPITRE IV.

De plusieurs Sectes Mystiques modernes.

PAR le terme de *Mystiques*, on entend seulement ici les *faux illuminés* de ce siècle, appellés *Quiétistes*, *Piétistes*, &c. & on avertit ceux-ci qu'on ne prétend pas les choquer, en les appellant *faux* ou *prétendus illuminés*. On ne fait que suivre historiquement l'idée qu'on a d'eux dans l'usage commun du siècle. Il y a parmi ces illuminés trop de bonne foi, pour vouloir les confondre absolument avec ceux qui sont des contemplatifs hypocrites.

Il n'est nullement question de remonter ici jusqu'au commencement du Christianisme, pour trouver l'origine de ceux qu'on appelle aujourd'hui *Mystiques*. Il ne s'agit pas non plus de prouver, que le langage & les idées de ceux qu'on appelle ainsi, leurs contemplations, leurs maximes, leur entousiasme, &c. n'ont pas été des choses inconnues aux premiers siècles du Christianisme, ni qu'un grand nombre d'Ecrivains Chrétiens, entre lesquels il s'en trouve même d'honorés du titre de Saints, ont été comme emportés, soit dans leur conduite, soit dans leurs écrits, au-delà de ce que le Christianisme exige de l'homme.

L'origine du Mystique est sans doute très-ancienne; & nous ne doutons pas que les premiers n'aient abusé de quelques-uns des Livres Saints, & en particulier du Cantique des Cantiques, & des allégories qu'il renferme. C'est de là qu'ils ont tiré les Fiançailles & le Mariage de l'ame avec Jesus-Christ, la chaste consommation de ce mariage, la dot de l'ame mariée au Verbe, &c. Dès les premiers siècles du Christianisme, on trouve des idées & des expressions mystiques dans les Peres, & peut-être les avoient-ils empruntées de Platon. Bayle, dans son *Dictionnaire Critique*, à l'article de *Plotin*, appelle les *Quiétistes* plagiaires des Platoniciens. « Le » but, dit-il, auquel *Plotin* dirigeoit ses pensées, étoit de s'unir au grand Dieu. » Il y parvint par une efficace ineffable; & voilà la voie unitive de nos *Quiétistes*. Les Sectateurs de *Plotin* enseignent à la Chine une espèce de *Quiétisme*, & veulent

que ceux qui cherchent la véritable félicité se laissent tellement absorber à la méditation, qu'ils ne fassent plus d'usage de leur entendement. On doit lire sur ce sujet les remarques de Bayle, aux articles de *Spinoza* & de *Tauernus*. *Arnold* a rassemblé plusieurs idées mystiques dans son *Histoire de la Théologie Mystique*, pour justifier l'antiquité & la sublimité de cette Théologie. Quoiqu'il se donne la peine de repasser tous les siècles en revue, pour faire voir le progrès qu'elle a fait jusqu'à notre tems, il est certain qu'elle n'a été véritablement réduite en système, que depuis les écrits du bienheureux Jean de la Croix; mais après lui le Mystique s'est débordé dans la Religion avec assez d'impétuosité. On peut voir dans le Livre Latin que nous venons de citer d'*Arnold*, les promoteurs de cette Théologie Mystique, & le Catalogue de leurs ouvrages.

Quoi qu'il en soit, ceux d'entre les Saints qui par leur mysticité nous paraissent avoir passé avoir les bornes de la raison, pouvoient avoir devant Dieu des privilèges que tous les hommes n'ont pas obtenus dans la suite, & que nous n'avons pas mieux aujourd'hui. Dans cette élévation qui ne peut passer que pour phantastique, lorsque les hommes ordinaires prétendent se l'attribuer, il pouvoit bien être permis à des Saints de parler un langage extraordinaire & surnaturel; mais que des Sectes entières prétendent ne parler jamais autrement, & dirigent leurs dévots d'une façon toute contraire à ce que la société civile exige, & que le Christianisme n'a jamais blâmé, c'est-là, ce semble, ne vouloir ni vivre, ni converser avec les hommes. Après cela tout ce qu'on peut faire, est d'exculer les *Mystiques* anciens & modernes qui l'ont été de bonne foi, & de plaindre ceux que le tempérament a emportés; mais il est bien permis aussi de blâmer un ordre de Chrétiens, qui semblent s'être donné généralement pour règle, de parler pour n'être pas entendus, & peut-être pour ne pas s'entendre eux-mêmes, comme on peut très-bien le reprocher à tous les *Mystiques* modernes, sans vouloir examiner de trop près ce qu'on pourroit trouver à redire aux anciens, qui sont moins à craindre, à cause de l'éloignement. Il semble à nos *Pietistes* & *Quisistes* modernes, que dans l'état de contemplation qui leur paroît si recommandable, il ne soit permis ni de penser, ni de parler juste, & que l'entousiasme du mystique doive être comme une fièvre violente, qui ôte la raison & le bon sens au malade. Plaisante idée, de croire que pour se rendre agréable à Dieu, & digne de son amour, il faille se mettre hors du sens & de la raison, & que la dévotion raffinée, subtilisée dans une méditation continuellement abstraite, soit capable de frapper & de convertir les hommes, en leur offrant des chimères dans un jargon aussi obscur que celui des Alchimistes.

Outre cela on reproche aux *Mystiques*, & principalement à ceux de ce siècle, des expressions dangereuses par les idées qu'elles donnent, & qui passeroient pour des blasphèmes, & des traits du plus hardi libertinage, s'il falloit les prendre à la lettre. On suppose donc, pour excuser les Auteurs qui les emploient, qu'ils n'attachent pas à ces expressions les idées qu'elles présentent. Mais pourquoi s'en servent-ils? Ne péchent-ils pas contre le bon sens en les employant? A ces expressions il faut ajouter les faux desirs, que ceux qui ne sont pas *Mystiques* traiteroient toujours d'extravagance: par exemple, de souhaiter d'être la fable & la risée du monde; de se réjouir, comme le faisoit la bonne *Arnelle*, de ce que le siècle pensoit & parloit mal d'elle. Ajoutons à cela le désir burlesque du Marquis de Renti conçu en ces termes: « j'aurois grand plaisir, s'il m'étoit permis de m'en aller tout nud en chemise courir les rues de Paris, pour me faire mépriser & estimer un fou. »

Il est vrai que dans la véritable dévotion il y a une espèce de feu, qu'on n'oseroit presque comparer à celui qui doit se trouver dans la Poésie; & que dans l'une & dans l'autre, la force de la méditation & une longue application détachent, pour ainsi dire, l'ame du corps, l'enlèvent aux sens, & lui inspirent cette force & cette dignité, qui dans la Religion aident à faire un grand Saint, & dans la Poésie un grand Poète. Mais outre que ce feu ne sauroit être commun, & qu'il n'est réservé qu'à un petit nombre d'hommes, la Religion, non plus que la Poésie, n'exige pas un sublime continué, qui nous lasse & nous fatigue même malgré nous, parce que nous sommes créés pour être des hommes, & qu'il n'appartient qu'aux Anges d'être dans une admiration éternelle. Concluons donc, avec la permission des *Mystiques*, que le langage de la Religion doit être clair & naturel; qu'il ne doit rien avoir de rebutant, rien qui marque de l'orgueil & de la vanité. Elle peut être permise à un Poète: mais elle ne doit pas l'être aux fidèles; & cependant on pourroit presque en accuser les *Mystiques*.

Voici
Le langage
porté,
importe
la Religio
leur appr
sique, &
les. Par
tienne, q
appelle o
& *antive*
quatre co
ré plus d
sianisme.
dloit aut
regardé &
ciel de ce
ve qu'il y

Ce qu'
dans l'An
on le répo
Pietistes &
le devoit
manière u
fantropie p
siècle & d
à tout ce
out tant q
peut si bie
& des sou
parle, & d
que le M
là un Aut
que cet A
véritable
dèles, &
celui de R

L'Histo
qui préten
corps une
sion à la p
Mont Ath
une chose
c'est-à dire
ce qui suit
" sur ta po
" retien ta
" trouveras
" & jour,
" du cœur
prétendus
certain Gu

(a) *Goth.*
floria & *Defen*
Edit. Francof

(b) Cette
Arnold la recom

(c) *Turpe* e
(d) *Voloz*

(e) *Enflec*
a réfuté les P
doit penser &

Voici une autre différence entre le sublime de la dévotion & celui de la Poësie. Le langage de la dévotion doit édifier les simples, & s'il est au-dessus de leur portée, il les égare. Le sublime de la Poësie n'est que pour les connoisseurs, & il importe fort peu qu'un grand Poëte se fasse entendre d'un petit artisan; mais dans la Religion toutes sortes d'hommes ont droit de parler à Dieu, & d'exiger qu'on leur apprenne à lui parler, sans les embarrasser dans les subtilités du jargon *Mystique*, & les conduire dans des routes inconnues, & pleines de distinctions frivoles. Par exemple, quel homme amènera-t-on à la perfection de la sagesse Chrétienne, quand pour lui aider à parvenir à cette sagesse, (a) qu'un certain Auteur appelle *oculte*, on l'aura fait passer par la *voie universelle, purgative, illuminative & unitive*, que ce même Auteur (b) nous présente subtilement distinguées, par quatre colonnes remplies de paroles inutiles, & qui pourroient bien lui avoir coûté plus de tems & plus d'effort, qu'une simple méditation sur les devoirs du Christianisme. Appliquons par rapport à la Religion, aux gens de cet ordre, ce que disoit autrefois (c) un Poëte. Après ce petit préambule, qui peut-être ne sera pas regardé comme absolument inutile, il faut revenir à nos descriptions. C'est l'essentiel de cet Ouvrage. Reprenons-les, & voyons, sur la foi des meilleurs Auteurs, ce qu'il y a de plus essentiel dans le *Piétisme* & le *Quiétisme* moderne.

Ce qu'on a dit (d) de l'*Anabaptisme*, qu'on en voit des traces remarquables dans l'Antiquité, & qu'il est inutile de vouloir prouver une chose si commune, on le répète ici du *Mystique*, non de ce (e) *Mystique* des Livres sacrés, que les *Piétistes* & les *Quiétistes* prétendent être semblable au leur, mais de celui qui rend le devoir tout extraordinaire & tout singulier, en un mot qui en fait en quelque manière un être différent du reste du genre humain, & l'entretient dans une *misanthropie spirituelle*, qui peut se trouver dans tous les hommes, & qui est de tout siècle & de tout pays. Le tempérament a tant de part à ce *Mystique*, il en a tant à tout ce qui s'appelle fanatisme, certaines vapeurs qui s'élèvent dans le cerveau, ont tant de rapport avec les prétendues élévations de l'ame & du cœur, & on peut si bien se tromper dans ces mouvemens de rate, qui excitent des gémissemens & des soupirs, & font accroître aux mélancoliques qu'ils aiment Dieu, que Dieu parle, & qu'il les distingue du reste des hommes, que nous pouvons bien affirmer, que le *Mystique* de cette espèce est aussi ancien que le genre humain. En ce sens-là un Auteur Allemand (f) a raison de le faire remonter jusqu'à Adam. Il est vrai que cet Auteur prétend parler de la véritable *Théologie Mystique*; mais par cette véritable *Théologie Mystique*, les *Mystiques* entendent celle qu'ils proposent aux Fidèles, & ces termes ne sont pas moins équivoques dans leur bouche, que l'est celui de Religion & d'Orthodoxie dans la bouche de tous les Chrétiens.

L'Histoire Ecclésiastique du xv. siècle parle de certains Moines du Mont Athos, qui prétendoient avoir pénétré la perfection de l'Oraison jusqu'à voir des yeux du corps une lumière qu'ils disoient être Dieu lui-même, & avoir atteint par cette vision à la plus sublime Quiétude. Dire que des Moines, & encore des Moines du Mont Athos, voient ce qu'il n'est pas permis à tous les hommes de voir, n'est pas une chose incroyable. On les appella, apparemment par dérision, *Omphalopsyches*, c'est-à-dire, *ayant l'ame au nombril*, à cause de leur manière de prier contenue en ce qui suit. (g) En élevant ton esprit au-dessus des choses vaines, appuie ta barbe sur ta poitrine; tourne les yeux & toute la pensée vers le milieu de ton ventre; retien ta respiration; cherche dans tes entrailles la place du cœur, d'abord tu trouveras des ténèbres très-épaisses: mais si tu persévères dans cette pratique nuit & jour, tu trouveras une joie sans interruption. Lorsque l'esprit a trouvé la place du cœur, il se voit lui-même lumineux, &c. Nous ne disons rien de certains prétendus *Intelligens* du commencement du xv. siècle, qui avoient pour Chef un certain *Gaillaume de Hulernesse* Carme Allemand, & un nommé *Gilles*, lequel pré-

(a) *Goth. Arnaldus* dans l'ouvrage intitulé, *Historia & Descriptio Theologiae Mysticae*, p. 88. & 89. Edit. Francof. 1702.

(b) Cette table est de *Hugue de Palma*, & *Arnold* la recommande, comme claire & facile.

(c) *Torpe est difficile habere iugum*, Petron.

(d) Volez-el-dellus.

(e) Enseigner aux hommes, dit un Auteur qui a réfuté les *Piétistes*, de quelle manière leur aorie doit penser & agir pour jouir de la vie de Dieu,

laquelle consiste dans la lumière dont il éclaire ceux qui le cherchent, la pureté, la pratique de la vertu, & dans le bonheur qui est une suite de cette lumière & de cette pureté, c'est-à-dire un *Mystique* enseigné par les Prophètes & les Apôtres. En ce sens-là toute la Religion est *Mystique*.

(f) *Arnold*, ubi sup. Cap. 3. & 9.

(g) Tiré d'*Allains*, L. II. Cap. 17. *De Eccl'es. Occid. & Orient. perp. confessione*.

tendoit avoir le don d'illuminer les fidèles ; à quoi il ajoutoit, dit-on, que les sens ne pechent point, & que les actions corporelles ne font pas des crimes. Supposé qu'on veuille expliquer malicieusement les regards des Quétistes d'*Athos* vers le ventre, qui est le centre de la sensualité, on ne manquera pas de trouver beaucoup de rapport entre eux & les *Intellectuels* de Flandres ; & on ne manquera pas d'y ajouter les Quétistes de ces derniers tems, parce qu'on leur attribue ces dangereuxes maximes. *Rusbroch*, qui étoit à peu près contemporain de ces *Quétistes* Grecs, dont on vient de parler, a réfuté ceux qui s'élevèrent en Allemagne & ailleurs à peu près dans le même tems ; & il a prétendu donner des règles du vrai mystique contre le faux.

Mais pour ne pas remonter plus haut que les trois ou quatre derniers siècles, considérons comme chefs & fondateurs de la *Mysticité* moderne, & de la Quétitude de l'âme portée ensuite à un excès dans lequel ceux qu'on va nommer n'avoient garde de tomber, S. Bonaventure, Jean Tauler, *Rusbroch*, Denis le Chartreux, Sainte Brigide, la bienheureuse Angélique de *Foligno* ; & si on croit que ce soit les outrager que de les regarder comme Chefs de ce mystique, disons du moins que leurs écrits ont servi de Règle, que ces pieux Auteurs ont en quelque manière autorisé, par leur vie, & par les exagérations qui se trouvent dans leur Doctrine, cette mysticité, que les modernes Contemplatifs ont outrée. Mais ceux dont on vient de parler ne sont point accusés d'avoir fait ni Secte, ni Schisme, non plus que grand nombre de Mystiques venus après eux, qui se sont contentés aussi de vivre & d'écrire mystiquement. Entre ces derniers les *Piétistes* & les *Quétistes* distinguent sur tout un Jean de la Croix, un Louis de Grenade, deux Saintes Catherines, l'une de Sienne & l'autre de Gènes, Sainte Thérèse, Rodriguez, Eusebe de Nuremberg, Saint François de Sales même & le Cardinal Bona, enfin Barbançon, Florinus, Bernières de Louvigny & tant d'autres, qui pour être moins connus, ne sont pas moins dignes d'attention, parce qu'ils ont tous travaillé à l'avancement de la doctrine Mystique ; mais ils n'ont fait que des Imitateurs peu fidèles, qui ont poussé trop loin la spiritualité.

Cependant il n'y avoit point encore de Secte de *Quétistes*, lorsque parurent *Molinus* & ses Disciples, qui réduisirent en Secte le Quétisme. Mademoiselle Bourignon, & après elle plusieurs autres, entr'autres Pôtre Ministre en France avant la révocation de l'Édît, ensuite réfugié en Hollande, travaillèrent vigoureusement, par leurs Exemples & par leurs Écrits, à la propagation de la doctrine Quétiste dans les Pais-Bas. M. G. . . . & Dom François la Combe son Directeur, après plusieurs voyages, en Italie, en Savoie, dans l'Évêché de Genève & ailleurs, le portèrent en France. A la vérité il y avoit eu avant leur arrivée quelques Illuminés & quelques Mystiques, tels que Desmarès de S. Sorlin, & quelques Illuminés. Ce dernier sur tout avoit composé un ouvrage sous le titre de *délivrance de l'Esprit*, & qu'on appella par dérision *les délirés de l'Esprit*, qui contenoit un Mystique fort alambiqué, & quelquefois un galimatias insupportable.

Il est des tems contagieux pour certaines manières de penser. L'Angleterre & l'Allemagne eurent aussi vers ce tems-là leurs Mystiques. Rous, Bromley, Porrage, & plusieurs autres devinrent célèbres parmi les mystiques Anglois, ainsi qu'on peut le voir dans l'ouvrage d'Arnold, qui rapporte aussi le nom de plusieurs Mystiques Allemands. Mais le nom de *Piétistes* leur est donné préférablement à celui de *Quétistes*, le premier étant affecté aux Protestans, & le second aux Catholiques. Souvent même il se trouve quelque différence entre les uns & les autres. Les *Piétistes* en renonçant à la vanité du monde, & en s'abîmant dans la contemplation, détachés des sens & de tout ce qu'on peut appeller désir terrestre, renoncent aussi aux assemblées des autres Chrétiens, à cause des scandales & des abus qu'ils croient y voir. Semblables aux Misantropes, ils se plaignent sans cesse du siècle, qui ne cesse pas aussi de se plaindre d'eux. On prétend aussi que les *Piétistes* sont *Zélateurs*, & qu'ils croient que chacun peut demeurer dans la Religion où il est né, pourvu qu'il en conserve l'essence dans le cœur. Parlons en détail de ces deux Sectes, & commençons par le Quétisme.

Le Quétisme.

ON regarde la Secte des *Quétistes* comme véritablement pernicieuse à l'Église Chrétienne.

Chrétien
du S. E.
En effet
réflexion
la concu
fait rappo
de rappo
l'homme
phétesse
des *Qui*
Requis
la suite.
ge partie
" plativo
" cette c
" en son
" & s'éc
" Elle est
" ver. "
ténébre.

(b) Le
Dieu, Pa
renouvel
" ille il (a
" tems ;
" voit D
" que von
" tous les
" fois qu'
ter plus à
plaisir, p
Dieu, &
gères qu
confirma
d'amour
seroit pas
de même
font éloi
Ce maria
faîte nait
Il faut

compagn
lâchement
le Symbo
Tout cela
venons de
& univers
certainem
tout cela

(a) Tiré
par M. Hoff
brok.

(b) L'*Inf*
Essai nous
sons ici tou
convienne
Prelat leur

(c) *Infir*
de Paris, d
P. Jean Fal
(d) *Guid*
(e) *Infir*

Tome

Chrétienne. Leur Spiritualité tend à avilir la majesté de la Religion & la nature du S. Esprit, & à faire de l'élevation du cœur à Dieu un mécanisme tout pur. En effet le premier principe des *Quétistes*, est que l'ame doit cesser de faire des réflexions, & de faire usage de sa volonté, dans un recueillement intérieur, & dans la contemplation qu'ils nomment acquiescence. Le corps, s'il se peut, reste dans un parfait repos, pendant que l'ame jouit ainsi de ces dons spirituels. On trouve beaucoup de rapport entre les *Quétistes* & les anciens Gnostiques, qui regardoient l'ame de l'homme comme l'incarné substance de Dieu. Les pénitences, les austérités, les Prophétesses & le Paraclète, ou le S. Esprit des Montanistes approchent aussi des idées des *Quétistes*; mais il y a beaucoup plus de ressemblance entre eux & la secte des *Requiers*, qui s'éleva dans le xiv. siècle. Nous en parlerons plus amplement dans la suite. On peut juger de la Doctrine extraordinaire des *Quétistes* par leur langage particulier, bizarre & extravagant. En voici un exemple (a). » L'ame contem-
 » plative voit Dieu par une clarté, qui est la divine essence, & même l'ame est
 » cette clarté divine; l'ame cesse d'être dans l'existence qu'elle a eue auparavant
 » en son propre genre. Elle est changée, transformée, absorbée dans l'être divin,
 » & s'écoule dans l'être idéal qu'elle avoit de toute éternité dans l'essence divine.
 » Elle est tellement perdue dans cet abîme, qu'aucune créature ne la peut retrou-
 » ver. » Nous doutons que le plus subtil Commentateur puisse pénétrer dans ces ténébres.

(b) Les *Quétistes* ont pour principe, (c) que quand on s'est une fois donné à Dieu, l'acte en subsiste toujours, sans qu'il soit nécessaire de le réitérer ni de le renouveler. *Molinos* tâche de confirmer cela par des exemples. » Ne seroit-ce pas, dit-il (d), une extravagance, si étant devant le Roi, vous lui disiez de tems en tems, Sire, je crois que votre Majesté est là. Il en seroit de même, si lorsque l'ame voit Dieu par l'œil de la foi pure, elle s'amusoit à lui dire, Mon Dieu, je crois que vous êtes là, &c. Quand quelqu'un s'est mis en chemin pour aller à Rome, tous les pas qu'il fait s'y conduisent, sans qu'il soit nécessaire de dire à chaque fois qu'il avance un pied, je m'en vais à Rome. » Ce qu'il faut faire, est de n'ôter plus à Dieu ce que nous lui avons donné, en agissant contre son divin bon plaisir; pourvu que cela n'arrive pas, l'essence & la continuation de l'abandon à Dieu, & de sa conformité au vouloir de Dieu, dureront toujours. Les fautes légères que l'on fait sans y bien penser, ne détruisent pas le point essentiel de la conformité; même les occupations les plus distrayantes n'interrompent pas l'acte d'amour continu, & quand il arriveroit de ne songer plus du tout à Dieu, il ne seroit pas nécessaire de renouveler le don de soi-même, qui a toujours subsisté, de même que le Mariage continue de subsister entre un mari & une femme qui sont éloignés l'un de l'autre, & qui ne s'écrivent pas pendant un fort long-tems. Ce mariage subsiste, dis-je, à moins que l'adultère ou quelque autre infidélité n'en fasse naître la dissolution.

Il faut convenir que ce principe de Quiescence & de Contemplation, qu'ils accompagnent, disent-ils, d'une parfaite résignation à Dieu, peut introduire le relâchement des mœurs. De là suit encore l'abolition des Actes de foi énoncés dans le Symbole des Apôtres, des demandes contenues dans l'Oraison Dominicale, &c. Tout cela n'est plus d'obligation pour les *Quétistes*, parce que, selon ce que nous venons de dire après eux, il n'y a pour les contemplatifs qu'un seul acte perpétuel & universel. C'est un Acte de foi que de penser à Jésus-Christ, & on y pense certainement en récitant le Symbole, ou en faisant la lecture des Évangiles; mais tout cela est inutile aux *Quétistes*. » Une (e) ame, sans avoir pensé à aucun état

(a) Tiré de l'Instruction sur les États d'Oraison par M. Bossuet, qui l'a pris des Livres de Jean Ruysbroek.

(b) L'Instruction sur les États d'Oraison par M. Bossuet nous fournit une partie de ce que nous disons ici touchant le *Quétisme*; mais ceux-ci ne conviennent pas absolument de tout ce que ce Prêtre leur attribue.

(c) Instruction sur les États d'Oraison, p. 21. Ed. de Paris, dans un passage tiré de Malvaux & du P. Jean Falcon.

(d) Guide Spirituelle, L. I. Ch. 15.

(e) Instruction sur les États d'Oraison, &c. p. 43.

Tome IV.

Cette idée parut affreuse aux ennemis de *Molinos*. Le Chrétien qui n'a point de vûe distincte de Jésus-Christ, ne peut manquer d'oublier l'humanité du Sauveur; mais peut-être ne doit-on pas trop presser sur cet argument. Les Mytiques pourroient bien n'avoir pas senti les conséquences qu'on peut en tirer contre la distinction des personnes de la Trinité. L'Auteur d'une Lettre Angloise, qui se trouve dans le Recueil de pièces concernans le *Quétisme*, imprimé à Amsterdam en 1688. prétend justifier le *Quétisme* sur cet article. Il croit que les Catholiques Romains y ont cru voir beaucoup plus de mal qu'il n'y en a, parce qu'ils tombent

» de Jésus-Christ depuis vingt ans, trouve que toute la force en est imprimée en elle par état, quoique l'ame dans toute sa voie n'ait point de vue distincte de Jésus-Christ. « Telle est la sublimité de cet état contemplatif. Il est bon de lire dans l'Instruction sur les états d'Oraison, la manière dont M. Bossuet étudie cette expression des *Âmes de foi*.

Pour continuer le récit de ces subtilités, dans lesquelles le *Quiétisme* se guinde, pour ainsi dire, au-dessus des nues, il est obligé d'ancéantir tous ses desirs, après que l'ame s'est confondue, dans l'essence de la Divinité. (a) « L'ame doit être morte à ses ioirs, tant comme si elle ne vouloit pas, » comprenant comme si elle ne comprenoit pas, pensant comme si elle ne pensoit pas, sans avoir même de l'inclination pour le néant, &c. ce qui est l'effet de la » connoissance qu'elle a de son état contemptible. Elle se croit dans l'impossibilité » de mériter rien, & se reconnoit même indigne de posséder la vertu. « Quelques Mystiques y mettent cette exception, à moins que Dieu même n'inspirât ces demandes & ces desirs, & que le saint Esprit ne nous applique à ces mouvemens qui portent à désirer par la Volonté divine. S'il ne falloit rien demander à Dieu, que ce que Dieu lui-même inspire, à quoi le S. Esprit nous applique, il est bien vrai que l'on retrancheroit par là une infinité de prières inutiles; mais sous ce prétexte on tomberoit dans un autre excès; car ou on cesseroit de rien demander à Dieu, jusqu'à ce que l'on reçût une inspiration particulière, & de là il suivroit qu'il faudroit rester souvent dans une parfaite inaction, ou on se croiroit en droit d'attribuer à l'inspiration du S. Esprit des mouvemens irréguliers, que la chair peut faire naître dans la plus (b) parfaite contemplation. Leur résignation, leur confusion, si on peut le dire, & leur ancéantissement en Dieu va si loin, que l'on en peut conclure une (c) entière indifférence à être en grace ou n'y être pas, agréable à Dieu, ou hait de lui, avoir de l'amour pour lui, ou n'en avoir pas. Tel est le sens raffiné qu'ils donnent à cette demande de l'Oraison Dominicale, *Votre volonté soit faite*.

La Doctrine des *Quiétistes* exclut toute réflexion; & Molinos y est formel. « L'entendement, dit-il (d), abandonne toutes les réflexions & tous les raisonnemens. » Dieu fait avancer l'ame par le moi de la connoissance obscure d'une foi simple, » &c. L'ame étant une fois privée du raisonnement, ne sauroit avec tous ses efforts faire une seule réflexion. « De cette doctrine on peut tirer des conséquences facheuses. Ne dira-t-on pas qu'elle sert à excuser des transports déréglés, dont souvent on n'est point maître dans l'état contemplatif du corps? La prétendue suspension des sens, tandis que l'on s'enfonce dans le chemin mystique où l'ame se perd en Dieu, n'est-elle pas des plus illusoires? Suivez ces principes pied à pied, & vous découvrirez que la prière de l'ame n'est plus qu'un galimatias superbe. En vain disent-ils, que le raisonnement qui lui manque est un des plus grands bonheurs qui puisse lui arriver; & que c'est une marque que Dieu la mène par la foi & par le silence, &c. Suivant eux, l'action de réfléchir est comme une suite de l'état d'imperfection; mais on est bien plus imparfait, lorsque l'on s'est débarrassé, pour ainsi dire, de sa volonté, & que l'on devient une machine à ressort montée au gré d'une Providence, qui ancéantit la liberté des actes humains, sans qu'on puisse plus agir en aucune façon par soi-même. Si on tire de ces principes les conséquences que l'on en peut tirer naturellement, il se trouvera que telle est l'idée que le *Quiétisme* donne de Dieu.

Il suit donc des principes du *Quiétisme*, que les actes qui se font sans réflexion doivent être infiniment agréables à Dieu, puisque les actes non aperçus, ou apper-

dans une autre extrémité, qui est, dit-il, de croire Jésus-Christ adorable, tenu prisonnier & tout soumis à l'égard de son humanité considérée par abstraction. Il prétend encore, que Molinos & les Sectateurs ont voulu s'opposer au torrent des superstitions que cette opinion a introduites; il lui attribue l'origine des Crucifix, l'adoration de la Croix & de l'Eucharistie, &c. La partialité péroit un peu dans ce jugement. Quoiqu'il en soit, il nous semble que le Ch. 16. du premier Livre de la *Guide Spirituelle* reconnoit l'humanité de Jésus-Christ; mais l'Auteur veut qu'on ait de cette humanité une idée beaucoup plus noble que l'on ne l'a ordinairement, & par conséquent il est vrai qu'il énerve une partie du culte.

(a) Molinos, Guide Spirit. p. 194. & 196. Edit. d'1101. 1688.

(b) Voyez dans l'Instruction sur les divers Etats d'Oraison par M. Bossuet, la réfutation de l'apologie qu'ils font de cette Doctrine, en disant qu'ils ne prétendent donner l'exclusion qu'à des demandes connues, & à des desirs apperçus. Galimatias plein d'abus & de fanatisme, en quelque sens qu'on le prenne.

(c) M. Bossuet tire cette conséquence contre les *Quiétistes*; cependant il ne semble pas qu'elle se trouve si précisément dans les Chap. 19. 20 & 21. du Livre 3. de la *Guide Spirituelle* de Molinos, où il traite du vrai & du faux ancéantissement.

(d) Guide Spirit. L. 1. Ch. 2. n. 6.

cus ce
perdre
en ag
Phon
mien
voire
de m
renou
que
volon
des q
(b)
aucun
c'est
détou
tons-
ne l'e
errans
ramen
vertir
L'a
dans
lorsqu
tes, p
fente
les Q
tire le
» nue
» son
que l
bulati
des t
Le ca
ni fai
Dieu
s'appr
crire,
mérita
templ
fie &
tanton
pelle
lemen
dehor
Dieu
même
de l'a
Livre
terme
Dieu
(a)
(b)
tude, s
regard
teimes
l'Amou
fir, le
propre
& où l
Institu
(c)

cus confusément font les plus parfaits. Mais comment pourroit-on par de tels actes se perdre & s'ancrer en Dieu, puisque Dieu est la raison suprême? Peut-on lui plaire en agissant sans réflexion? & si, en conséquence de la raison que Dieu a donnée à l'homme, les actes vertueux produits par elle sont au contraire ceux qui imitent le mieux la sagesse infinie de Dieu, peut-on aimer la vertu sans réflexion? On peut voir dans (a) l'Ouvrage déjà cité de M. Bossuet comment il réfute ces principes, de même que ce que les Mystiques appellent le *vice de multiplicité*, c'est-à-dire, le renouvellement journalier des Actes de foi, d'espérance & de charité. Il est certain que ces Actes deviendroient des défauts dans la piété, s'il falloit se défaire de la volonté, cesser de réfléchir sur ses actions, & donner même l'exclusion aux demandes que l'on peut & que l'on doit faire à Dieu de ses graces.

(b) L'Oraison passive des Mystiques connus sous le nom de *Quiétistes* ne demande aucune méditation; (c'est le principe posé, & il est presque inutile de le répéter) c'est simplement une contemplation passive. Elle peut se faire en tout tems, & ne détourne de rien; car la manière de chercher Dieu est si aisée & si naturelle, ajoutons-y si involontaire, & suivant eux, si imperceptible, que l'air que l'on respire ne l'est pas davantage, ni la respiration plus continuelle. Si on apprenoit à nos freres errans (c) à croire simplement & à faire oraison, au lieu de disputer beaucoup, on les rameneroit doucement à Dieu. Ainsi s'exprime un Mystique cité par M. Bossuet; & par conséquent il est inutile d'employer la controverse & le raisonnement pour convertir les Héretiques.

L'ame (d) qui devient véritablement amoureuse de son Dieu, se trouve d'abord dans le feu ardent des tentations. Elle ne croit jamais avec plus de force, que lorsqu'elle marche affligée & tourmentée de cette manière. Ses doutes & ses craintes, pour sçavoir si elle croit ou ne croit pas, si elle a consenti ou refusé son consentement, sont des effets de la délicatesse de son amour, &c. Cet amour, selon les *Quiétistes*, demande que l'on renonce (e) à son prochain, jusqu'à ce que Dieu tire le fidèle *Quiétiste* de l'état de *Quiétude* où il est. « Laissez-lui ce soin, continue *Molinos*, & demeurez tranquille, détaché de tout, résigné entièrement à son bon plaisir. Vous n'êtes pas oisif pour cela. L'amour divin épure l'ame, lorsque Dieu fait en elle une (f) préparation passive, en la mettant au feu de la tribulation & des tourmens intérieurs, &c. On ressent alors une sécheresse passive, des ténèbres, des angoisses, des contradictions, des abandonnemens intérieurs, &c. Le cœur est alors si resserré, si plein d'amertume, qu'on ne peut l'élever à Dieu, ni faire un seul Acte de foi, d'espérance ou d'amour. Cependant c'est l'amour de Dieu qui fait ce désordre; mais, selon les *Quiétistes*, il ne le fait que pour mieux s'approprier le cœur du Mystique. *Molinos* appelle l'état que nous venons de décrire, le *premier Martyre spirituel*. (g) L'autre *Martyre spirituel*, plus utile & plus méritoire, n'est que pour ceux qui sont déjà avancés vers la perfection & la contemplation sublime. Il consiste dans un feu de l'amour divin, duquel l'ame est embrasée & consumée par des douleurs amoureuses: tantot l'absence de son amant l'afflige; tantot le doux, mais pesant fardeau de la présence divine l'accable. C'est ce qui s'appelle *soupirer, souffrir & mourir* d'amour. Il en résulte pour l'ame la *conception* également mystérieuse & spirituelle (h) du *bonheur intérieur*, qui se produit enfin au-delors dans la *contemplation infuse*. C'est ainsi que *Molinos* appelle l'état auquel Dieu élève l'ame à un parfait repos, sans qu'elle s'en aperçoive, la pénétrant intimement de sa lumière. Nous croions que cela suffit pour donner au Lecteur l'idée de l'amour de Dieu suivant les principes des *Quiétistes*. Il y auroit de quoi faire un Livre assez gros, & d'un caractère fort singulier, si on vouloit recueillir tous les termes extraordinaires dont se servent les Mystiques, pour exprimer leur amour de Dieu & tous ses effets. Les moindres idées qu'ils nous donnent sont, que l'amour

(a) Livre 5. & 6.

(b) L'Oraison passive, ou de repos, ou de quiétude, s'appelle aussi de simple présence, de simple regard, & de simple remise en Dieu, selon les termes de S. François de Sales dans son *Traité de l'Amour de Dieu*. La Dévotion appelle *pair & souffrir*, les oppositions qui se font au mouvement propre, les impressions que l'on reçoit de Dieu, & où l'homme n'a point de part. Voyez *Bossuet*, *Injunction*, &c. Livre VII.

(c) Il est vrai que dans l'enfance du Christia-

nisme cette méthode étoit praticable. Les opérations des Apôtres étoient toutes surnaturelles. Le S. Esprit agissoit immédiatement sur ceux qu'il vouloit convertir.

(d) *Molinos*, Guide Spirit. *Introd.* Ch. x.

(e) *Ibid.* L. II. Ch. 4.

(f) *Molinos*, Guide, &c. L. III. Ch. 4.

(g) *Ibid.* L. III. Ch. 6.

(h) *Molinos* décrit *Ibid.* L. III. Ch. 13. & 16. ce *bonheur intérieur*.

illumine, embrase & consume. Les Poètes les plus galans ne s'expriment pas d'une manière plus énergique que ces contemplatifs, qui parlent sans cesse le langage des amans les plus passionnés.

A l'égard du rapport qui se trouve entre les opinions des *Quiétistes* & celles des *Béguards*, remarquez que ces *Béguards* que le Concile de Vienne condamna sous le Pape Clement V. croioient I. que l'homme peut acquérir dans la vie présente un si haut degré de perfection, qu'il deviendrait impeccable, & que la grace lui seroit inutile. *Molinos* nous dit à peu près dans le même sens, que l'indifférence céleste, qui fuit de la suppression des demandes, nous ramène à l'heureuse innocence que nos premiers parens ont perdue; que par l'Oraison l'ame retourne à sa pureté primitive, & que la concupiscence est détruite, &c. *Molinos* dit encore quelqz chose d'approchant au Livre III. Ch. 2. n. 7. de sa *Guide Spirituelle*. Cependant il semble se contredire un peu après; car il ajoute, que les Ames illuminées n'en sont pas moins persuadées de leur misère & de leurs défauts, &c. D'un autre côté, une des propositions de *Molinos* condamnées par la Bulle d'*Innocens XI.* est celle-ci; qu'une ame arrivée à la mort mystique ne peut plus vouloir autre chose que ce que Dieu veut, parce qu'elle n'a plus de volonté, & que Dieu la lui a ôtée. Il y a en tout cela beaucoup de contradiction. II. Les *Béguards* soutenoient que l'on ne doit point jeûner, non plus que prier dans l'état de perfection. La conséquence est nécessaire; si on est parfait, pourquoi s'humilier devant Dieu? L'intime communication avec Dieu, au milieu de la quiétude que les *Quiétistes* nous décrivent, décrie nécessairement l'esprit de mortification. III. Les *Béguards* pretendoient s'affranchir des Loix Ecclésiastiques & Humaines. Il semble aussi que le *Quiétisme* établit une espèce d'indépendance. Il est assez difficile d'être bon sujet avec les principes *Quiétistes*. IV. Pour le souverain bonheur dès cette vie, les principes des uns & des autres l'établissent évidemment. Il ne faut que lire les descriptions que *Molinos* fait du *Souverain bonheur*, de la *paix intérieure*, de ce qu'il appelle la *solitude intérieure*, &c. V. Les *Béguards* soutenoient, que l'on ne doit point se lever à l'élevation du Corps de *Jésus-Christ*, ni lui rendre aucun honneur; prétendant que l'état de contemplation ne leur permettoit pas de penser au Mystère du Sacrement de l'Eucharistie, ni à la passion de l'humanité de *Jésus-Christ*. La suppression des *Actes de foi* a du moins une touche de cette doctrine; & là-dessus on peut lire *M. Bossuet* dans le 2. Livre de son *Instruction*. VI. Les *Béguards* disoient, qu'il n'appartient qu'à l'homme imparfait de s'exercer dans les Actes de vertu; mais que l'ame parfaite s'en exemte. Cette proposition a toute l'affinité possible avec la suppression de tous les Actes. La 31. des Propositions condamnées par le Pape *Innocent XI.* conclut, qu'il faut bannir les vertus. Pour achever d'éclaircir le Lecteur sur le rapport qu'il y a entre les *Quiétistes* Sectateurs de *Molinos* & les *Béguards*, il faut rapporter quelques passages qui donnent le caractère de ces derniers. Nous tirons ces passages d'un Auteur Allemand cité par *M. Bossuet*. » Ils n'agissent point, dit *T. auterus*: mais comme l'instrument attend l'ouvrier, de même ceux-ci attendent l'opération divine en ne » faisant rien du tout. Ils prétendent que l'œuvre de Dieu seroit empêchée par leur » opération. Attachés à un vain repos, ils ne s'exercent point dans les vertus. Dans » ce repos ils ne louent Dieu, ni ne le prient, » parce qu'ils regardent les louanges que l'on donne à Dieu, & les prières qu'on lui adresse, comme des Actes intéressés. *Molinos* a dit selon la 19. des propositions condamnées, que celui qui aime Dieu à la manière que la raison le l'intinue, & que l'entendement le conçoit, n'aime point Dieu. Une ame qui ne sauroit se dépouiller du désir d'aimer Dieu, montre qu'elle l'aime à sa mode; ce qui est nourrir le propre choix. Enfin les Auteurs contemporains des *Béguards* ont trouvé chez eux l'ancartissement & la passivité des *Quiétistes* modernes; leur cessation de desirs, d'actions de grâces & de ver-

Avec les opinions fanatiques que l'on attribue aux *Béguards* & aux *Quiétistes*, on a donné aux uns & aux autres le plus affreux des caractères. Il faut convenir, que la suppression des Actes de vertu y conduit naturellement. Quelque spirituel que l'homme puisse devenir, il est toujours dans la dépendance des objets qui l'environnent; & par conséquent il ne peut se soutenir dans la seule contemplation. Il y auroit toujours parmi les contemplatifs des ames grossières, qui s'affailleroient sous le poids des sens, & qui deviendroient capables des ordures & des brutalités qu'on leur attribue. Les spiritualités outrées des Mystiques ne peuvent que leur attirer tôt ou tard des chures honteuses. Cependant il est bon de distinguer ici la spéculation de la pratique, parce que ceux qui établissent les principes, ne voient pas

toujours

toujours
entré

Il
que se
confie
toujour
laire.
teurs
me so
le rec
qu'on
qu'ils
exami
qui fu
quell
Catho
des m
Roma
l'Orai
l'ordin
vit ce
l'atta
qu'elle
la fin
mis.
miner

Cep
compt
pas d'
que n
tien,
son R
fut, s
tions
anime
Romé
treden
représ
les Ch
travail
après
noit c
si on
dans l
Ap

(a)
œil de

(b)

(c)

de ce

plus o

Écritur

difent

entre p

sage;

ve le

lévatio

Avec

Comp

digne

(d)

dans l

(e)

T

toujours les conséquences qu'on en peut tirer, ni les endroits foibles qui donnent entrée à la corruption des mœurs.

Il faut dire à présent quelque chose de la personne de *Molinos*, & du progrès que ses opinions firent d'abord. Ce Prêtre, Espagnol de naissance, & d'une famille considérable, étoit d'un naturel sévère & mélancolique. On prétend qu'il avoit toujours méprisé les (a) pratiques extérieures de l'Eglise, & les dévotions populaires. En 1675. il publia (b) sa *Guide Spirituelle*, avec l'approbation de cinq Docteurs. Il y a quelques beaux endroits dans ce Livre, quoi qu'en gros il ne renferme souvent qu'un pompeux galimatias, & des idées tres-creuses, comme on a pu le reconnoître aux passages que nous venons d'en extraire. La traduction Française qu'on en a faite n'est pas exacte. Les approbations des cinq Docteurs font croire qu'ils n'avoient pas lu ce Livre, ou qu'ils ne l'entendoient pas, ou qu'ils l'avoient (c) examiné fort à la légère. La *Guide Spirituelle* attira de la réputation à son Auteur, qui fut soutenu de plusieurs (d) personnes très-distinguées dans l'Eglise, parmi lesquelles il y avoit des François, qui prétendoient se servir de lui pour réunir les Catholiques Romains & les Protestans. Le Pape Innocent XI. lui donna de grandes marques de sa protection; & dès lors la dévotion Molinosiste fructifia parmi les Romains. Plusieurs dévots & dévotes abandonnèrent le Rosaire & le Chapelet: l'Oraison mentale prit le dessus, & les Confessionnaux furent moins fréquentés qu'à l'ordinaire. Ce fut-là, dit-on, la première cause du désastre de *Molinos*. On écrivit contre sa nouvelle hérésie; & le P. *Segneri* fut celui qui se signala le plus. Il l'attaqua vivement sur cette Proposition, *qui a Dieu, a Jesus-Christ* (e). Il prétendit qu'elle tendoit à faire oublier au fidèle l'humanité du Sauveur. L'Inquisition prit à la fin connoissance de ces disputes: mais *Molinos* triompha pour lors de ses ennemis. On revint à la charge; on lui intenta de nouvelles accusations; on alla examiner si *Molinos* n'étoit pas de race Juive ou Moresque.

Cependant le *Quiétisme* provigna si fort, que M. *Burnet* dans son *Volage d'Italie* compte vingt mille *Quiétistes* à Naples. Cette propagation spirituelle ne manqua pas d'attirer sur *Molinos* de nouveaux orages. Si on en croit l'Auteur de la Lettre que nous citons, on en fit une affaire politique. On fit entendre au Roi Très-Chrétien, que *Molinos* étant Espagnol, il mettroit ceux de sa Secte dans les intérêts de son Roi, & qu'ainsi tous les *Quiétistes* seroient autant d'ennemis de la France. Tel fut, nous dit-on, (c'est ainsi que la malignité donna toujours de mauvaises intentions à un Prince, qui avoit beaucoup de piété) le prétexte dont on se servit pour animer le Roi de France, qui ordonna au Cardinal d'Etrées son Ambassadeur à Rome de poursuivre *Molinos* & ses disciples. (f) On commença par l'accuser d'entretenir de mauvaises correspondances, & d'avoir des intelligences criminelles. On représenta ensuite à sa Sainteté, qu'il ne convenoit point au Pere commun de tous les Chrétiens de nourrir l'hérésie dans le *Vatican*, tandis que le fils aîné de l'Eglise travailloit à la détruire. Enfin *Molinos* fut emprisonné en 1685. & quelque tems après on emprisonna aussi plusieurs Ecclésiastiques & Séculiers, que l'on soupçonnoit de s'abandonner à la *Contemplation* & à l'*Oraison intérieure*. Il est certain que si on eût toléré long-tems cette Secte, on auroit vu quelque fâcheuse révolution dans les pratiques de l'Eglise.

Après cette première levée de Boucliers, on fit écrire une (g) Lettre circulaire à

(a) Extrait d'une Lettre Angloise dans le *Recueil de pièces touchant le Quiétisme*, Imp. en 1688.

(b) Ibid.

(c) La première approbation dit, que le stile de ce Livre est intelligible dans les matières les plus obscures; que l'Auteur ne s'éloigne point des Ecritures Saintes, &c. La seconde & la troisième disent à peu près la même chose. La quatrième entre plus dans le détail: mais elle est aussi plus sage; & son Auteur, qui étoit Jésuite, n'approuve le Livre qu'autant qu'il en peut juger dans l'élevation continuelle où *Molinos* entretient l'esprit. Avec ce ménagement l'approbation deplut à la Compagnie. La cinquième contient un galimatias digne du Capucin qui l'a donnée.

(d) Voyez l'Extrait de la Lettre citée ci-dessus dans le *Recueil*, &c.

(e) Voyez ci-devant. On ne trouve pas cette

Proposition en termes formels dans la *Guide Spirituelle*: mais *Malaval* dit expressément, que *Jesus-Christ est plus par sa Divinité que par son humanité; que qui songe toujours à Dieu, songe toujours à Jesus-Christ*. Quoique souvent cet Auteur ne s'entende pas lui-même, il semble pourtant que ces paroles pourroient recevoir une explication raisonnable.

(f) Voyez la Lettre que nous avons déjà citée.

(g) Cette Lettre étoit du Cardinal *Cibo*. Elle fut écrite le 18. Février 1687. On y lit 19. Articles ou Propositions, que l'on imputoit aux *Quiétistes*, parmi lesquelles la 4. ruine l'humanité de *Jesus-Christ*; la 5. les Actes de pénitence; la 7. & la 11. détruisent les Images; la 9. le Sacrifice de la Messe; & la 10. l'Invocation des Saints. La Lettre ne cite pas l'Auteur qui lui fournit ces Propositions hérétiques.

tous les Prélats d'Italie & de toute la Chrétienté, pour les avertir qu'il s'étoit formé en plusieurs endroits de leurs Diocèses des Sociétés de *Quiétistes*, qui enseignoient ces erreurs abominables. On exhortoit ces Prélats à travailler à la dissipation de ces assemblées, à choisir de bons Directeurs, à faire en sorte que le chemin haru fût exactement suivi : mais comme la voix de l'Eglise n'est pas alléz redoutable aux enfans du Siècle, si elle n'est soutenue des peines civiles, on ordonnoit sagement à ces Prélats de poursuivre les *Quiétistes* devant les Juges temporels. Il étoit tems d'en venir là, car l'Oraison mentale décréditoit déjà le Rosaire, ainsi que nous venons de le dire : plusieurs dévots se dégouttoient des Images, & quelques-uns ne comptoient plus leurs prières. Enfin *Molinos* fut condamné, & ne le sauva du feu que par un aveu public, & peut-être peu sincère, de ses crimes ; mais il fut (a) enfermé dans une prison, d'où il ne sortit que par la (b) mort. Voici une partie du Cérémonial de son abjuration, tel que nous l'avons extrait d'une Lettre insérée dans le *Recueil de pièces concernant le Quiétisme* imprimé en 1688.

« Un peu avant cette solemnité, le Pape donna Indulgence plénière à tous ceux
 « qui y assisteroient ; & la proclamation qu'on en fit, jointe à la curiosité où tout
 « le monde étoit, de voir finir une affaire qui tenoit tout le Public en suspens de-
 « puis plus de deux années, causa un si grand concours de peuple dans le lieu où
 « *Molinos* devoit faire son abjuration, qu'il fallut avoir bien de l'argent, ou du cré-
 « dit, pour y avoir une bonne place. Ce Docteur étoit fort bien ajusté, vêtu de
 « neuf, & dans ses habits Sacerdotaux. Il avoit si bonne mine en cet état, que ses
 « ennemis disoient qu'il ne manquoit d'aucun des agrémens capables de charmer le
 « beau sexe. On le mit, à la porte de la prison, dans un chariot ouvert, avec un
 « Dominicain à ses côtés ; & quand il fut arrivé à la Minerve, on le laissa quelque
 « tems dans un Corridor. Il tournoit les yeux de côté & d'autre avec beaucoup de
 « liberté d'esprit, rendant le salut par un baïllement de tête, à ceux qui le sa-
 « luoient ; & on ne lui entendit dire pendant tout ce tems-là que ces seules paroles ;
 « *Vous voyez, Messieurs, un homme qui a été diffamé, mais qui en a beaucoup de don-*
 « *leur ; infamato, ma pentito.* On le mena ensuite dîner, où il fut traité magnifi-
 « quement ; & après dîner on le remena à l'Eglise comme en triomphe, porté sur
 « les épaules de quelques *Sbirres*, qui étoient dans un char. Lorsqu'on l'eut mis dans
 « la place qui lui étoit destinée, il fit une profonde révérence ; & on ne vit jamais,
 « ni sur son visage, ni dans tout son air aucune marque de crainte ou de confusion.
 « Il avoit les mains liées, tenant un Cierge allumé qu'on y avoit mis ; & cepen-
 « dant deux Moines vêtus de longues robes lisoient son Procès à haute voix. On
 « avoit aposté des gens qui, à la lecture de certains Articles, se prirent à crier
 « *au feu, au feu* ; toute la populace les suivit, & on l'avoit si fort animée contre ce
 « malheureux, que si les *Sbirres* & les Gardes qui le remenoient en prison, ne se
 « fussent opposés à l'insolence de la canaille, il auroit été la victime de leur fureur.
 « Lorsqu'il fut près de la cellule où il devoit être renfermé pour toute sa vie, il y
 « entra avec beaucoup de tranquillité, la nommant son cabinet : puis prenant congé
 « du Religieux qui l'avoit accompagné, *Adieu*, dit-il, *mon Pere ; nous nous reverrons*
 « *au jour du Jugement, & alors il parvra de quel côté la vérité est, ou du mien, ou*
 « *du votre.*

Il est remarquable, dit l'Éditeur Hollandois, que les Actes de la condamnation de *Molinos*, & la Bulle du Pape Innocent XI. l'accusent de précipiter les fidèles dans des infamies honteuses, sans nous avoir découvert une seule de ces infamies. Mais ne seroit-il pas bien plus étonnant, que le Pape eût salli sa Bulle, & souillé les oreilles des fidèles du récit de ces infamies.

(d) Passons aux suites que le *Quiétisme* eut en France. Nous avons dit au commencement de ce Chapitre, que vers ce tems là M. G... étoit venue à Paris,

(a) En 1687. Il étoit, dit le *Morrey* d'Hollande, âgé de 60. ans.

(b) Il mourut en 1692.

(c) La Lettre de M. de *Palafox*, Archevêque de Séville, parle aussi des excès abominables du *prophète Molinos*. Voyez les pièces qui sont à la suite de l'Instruction sur les divers états d'Oraison par M. *Rollart*.

(d) Ce qui suit est presque tout tiré des Mémoires anonymes intitulés, *De l'origine, du progrès & de la condamnation du Quiétisme* répandus en Fran-

ce. Ces Mémoires sont ordinairement attribués à M. *Phelippeaux* Docteur de Sorbonne. Sur quoi il est bon d'avertir ici, que quelqu'en soit l'Auteur, ils contiennent beaucoup de faits hazardés, avancés sans preuve & sans fondement, & injurieux à la réputation de personnes également respectables dans l'Eglise & dans l'Etat. L'Éditeur Hollandois n'avoit garde de négliger ces endroits piquans. Quoique dans tout son ouvrage il s'échauffe à prêcher la charité, mais une charité qu'on voit bien être intéressée, on y sent allé-

où elle fit d'abord connoissance avec des personnes de la première distinction, & auxquelles elle communiqua plusieurs de ses pensées sur la spiritualité ; ce qui demeura secret pendant quelque tems. Cependant sa doctrine ne put être tenue si secrète, qu'elle ne parvint aux oreilles de l'Archevêque de Paris. François de Harlai de Chanvalon occupoit alors cette Place. Il censura les nouveaux dogmes de cette Dame, & se déclara si ouvertement contre elle, que dès lors elle eut été obligée d'abandonner Paris, si les protections qu'elle y avoit ne l'eussent soustraite à la jurisdiction du Prélat, en lui fournilant les moyens de se cacher à ses recherches.

Ici commencent les démêlés de M. de Fénelon avec M. de Meaux. Les liaisons que cet Abbé entretenoit avec M. G... ayant rendu sa doctrine suspecte, il remit lui-même ses papiers entre les mains de M. Louis-Antoine de Noailles qui n'étoit encore alors qu'Evêque de Châlon, de M. Bossuet Evêque de Meaux, & de M. Tronçon Supérieur du Séminaire de S. Nicolas du Chardonneret, les priant de les examiner, & les censurer. Les deux Prélat avec M. Tronçon se chargèrent de la commission, & eurent pour cet effet plusieurs conférences à l'isi. Dans cet intervalle, & en 1694. le Roi nomma l'Abbé de Fénelon à l'Abbaie de S. Valeri.

Au commencement de l'année 1695. après un long & sérieux examen de tous les écrits, tant de M. G... que de l'Abbé de Fénelon, on commença à examiner les articles dressés par M. de Meaux, qui comprennoient la condamnation de toutes les erreurs qui le trouvoient dans les uns & dans les autres. On en pe-
soit toutes les paroles ; & on tâchoit non seulement de résoudre toutes les difficultés qui paroilloient, mais encore de prévenir par principes celles qui pourroient s'élever dans la suite. Ces Messieurs avoient pensé d'abord à quelques conversations de vive voix avec l'Abbé de Fénelon : mais elles n'eurent point lieu. Cependant toutes les Lettres de l'Abbé de Fénelon ne respiroient que l'obéissance. En voici une qui le prouve bien.

ment que son défaut n'est pas de penser trop bien de son prochain, & de porter trop loin le respect pour les Supérieurs. C'est cette licence d'écrite qui a occasionné la remarque suivante, qu'on trouve p. 21. des *Supplémens & Additions*, qu'il a insérés à la fin de son Edition.

« A l'égard de ce qu'on a avancé au sujet du
« Quietisme de France... ce qui est un extrait
« fidèle des *Mémoires* attribués à feu M. Phelip-
« peaux Docteur de Sorbonne, on ne craint pas
« d'apprendre au Public que tout le monde n'en
« a pas été également content. Mais en attendant
« une apologie exacte, bien détaillée, & vraie
« dans toutes ses circonstances, & qui soit sans
« équivoque & sans restrictions, à quoi l'esprit de
« Parti n'induit que trop souvent les plus verid-
« ques Ecrivains du siècle, quelle meilleure satis-
« faction pourrois-je donner aux mécontents que
« l'écrit suivant, dicté mot à mot par son Excel-
« lence M. le Marquis de Fénelon, & fait dou-
« ble, signé, paraphé ?

Adressément.

« On est dans l'obligation d'avertir le Public,
« que très mal à propos on a inséré dans le Tome
« précédent de cet Ouvrage des Cérémonies &
« Coutumes Religieuses de tous les Peuples du
« monde, & qui est le 4^e Volume concernant les
« Peuples qui ne sont pas Idolâtres, les Extraits &
« le Supplément qui s'y trouvent à la page 229.
« & 258. tirés des *Mémoires* anonymes incriminés,
« de l'origine, du progrès & de la condamnation
« du Quietisme répandu en France, avec une Pré-
« face pareillement sans nom d'Auteur, qui les at-
« tribue au défunt M. Phelippeaux Docteur de
« Sorbonne.

« On reconnoit que tout ouvrage difamatoire,

« anonyme & clandestinement imprimé, est de sa
« nature indigne d'être transmis par Extraits pour
« servir de monument à la postérité. Cela est en-
« core plus vrai, quand la publication en a été
« suivie de la stérilisation publique. Si on avoit sçu
« que lesdits *Mémoires* anonymes avoient été com-
« pris dans un Jugement de Police rendu le 9 De-
« cembre 1733. pour être lacérés & brûlés dans
« la Place publique de la ville de Ste Menchould
« en Champagne, & que les 11. *Tommes* Gabriel de
« Liège, Jean-Jacques de Vaux & Claude Lar-
« cher, chez l'un desquels s'étoient trouvés les
« Exemplaires, avoient été condamnés par le mê-
« me Jugement à être attachés au carcan en la
« même Place publique de ladite Ville de Ste Me-
« nichould, on n'auroit jamais consenti à donner
« place dans cet ouvrage des Cérémonies & Cou-
« tumes Religieuses, &c. à des Extraits tirés des
« *Mémoires* Anonymes dans le cas de ceux ci.
« Signé de ma main à la Hain le 1. Novembre
« 1736. J. Frederic Bern. u.

Une déclaration publique de cette nature est le moins que méritoit la liberté que s'étoit donnée l'Editeur de Hollande. Pour nous, comme notre dessein est de ne rien écrire qui denigrât les dogmes, & qui puisse blesser le respect dû aux personnes pour qui leur naissance ou leur caractère nous ordonnent d'avoir des égards, nous déclarons que nous n'avons tiré de ces *Mémoires* que les faits historiques qui sont reconnus de tout le monde, & que nous nous sommes bien donné de garde de nous arrêter à ce que l'esprit de Satyre ou de parti auroit pu faire avancer témérairement à celui, quel qu'il puisse être, qui a publié cet ouvrage. Toute la suite de cette *Histoire des Cérémonies*, &c. prouvera que nous sommes fort éloignés de la Satyre.

Mercredi 16. Janvier.

» Je vous ai déjà suppliés de ne retarder pas un seul moment par considération
 » pour moi la décision qu'on vous demande. Si vous êtes déterminés à condamner
 » une partie de la doctrine que je vous ai exposée par obéissance, je vous supplie
 » de le faire aussi promptement qu'on vous en priera. J'aime autant me rétracter
 » aujourd'hui que demain, & même beaucoup mieux ; car le plutôt reconnoître la
 » vérité & obéir, est le meilleur. Je prens même la liberté de vous supplier, de ne
 » retarder point à me corriger par une trop grande précaution. Je n'ai point besoin
 » de longue discussion pour me convaincre, vous n'avez qu'à me donner ma leçon
 » par écrit. Pourvu que vous m'écriviez précisément ce qui est de la doctrine de
 » l'Eglise, & les articles dans lesquels je m'en suis écarté, je me tiendrai invio-
 » lablement à cette règle. Pour les difficultés sur l'intelligence exacte des passages
 » des Auteurs, épargnez vous la peine d'entrer dans cette discussion ; prenez la
 » chose par le gros, & commencez par supposer que je me suis trompé dans mes
 » citations. Je les abandonne toutes, & je ne me picque ni de sçavoir le Grec,
 » ni de raisonner sur les passages ; je ne m'arrête qu'à ceux qui vous paroîtront
 » mériter quelque attention. Jugez-moi par ceux-là, & décidez sur les points es-
 » sentiels, après lesquels tout le reste n'est presque plus rien, & ne mérite pas
 » l'inquiétude où l'on se trouve. Si vous étiez capables de quelque égard humain,
 » ce que je n'ai garde de vous imputer, ce ne seroit pas de vouloir me flater con-
 » tre le penchant de ceux qui ont la plus grande autorité. Au contraire il seroit
 » naturel de craindre, que vous auriez quelque peine à me justifier contre la pré-
 » vention de tout ce qu'il y a en ce monde de plus considérable. Bien loin de crain-
 » dre cet inconvénient, je crains celui de votre charité pour moi ; au nom de
 » Dieu ne m'épargnez point. Traitez-moi comme un petit écolier, sans penser ni
 » à ma place, ni à vos anciennes bontés pour moi. Je serai toute ma vie plein
 » de reconnaissance & de docilité, si vous me tirez au plutôt de l'erreur. Je n'ai
 » garde de vous proposer tout ceci pour vous engager à une décision précipitée
 » aux dépens de la vérité ; à Dieu ne plaise : je souhaite seulement que vous ne
 » retardiez rien pour me ménager. «

Dans ce même tems M. G... qui depuis la censure de l'Archevêque de
 Paris se tenoit cachée, ne se croiant pas en sûreté contre les recherches de ce
 Prélat, demanda de se retirer à Meaux, sous prétexte de conférer avec le Pré-
 lat, & d'en être instruite plus commodément. M. de Meaux aiant accepté sa de-
 mande, elle l'en remercia par la Lettre suivante.

» M. Je ne sçauois vous exprimer & ma joie & ma reconnaissance, sur la bon-
 » té que vous avez d'accepter la demande que j'ai pris la liberté de vous faire.
 » Je vous obéirai, M. avec une extrême exactitude. J'accepte les conditions ; &
 » j'espère avec la grace de Dieu que vous serez content, M. de mon obéissan-
 » ce, s'il plaît à Dieu. Si j'osois, je vous demanderois une grace pour éviter tou-
 » te sorte d'inconvéniens, qui seroit, M. que vous eussiez la bonté de me confes-
 » ser, lorsque vous seriez à Meaux ; vous verriez par-là tout mon cœur, & je ne
 » serois point exposée à un Confesseur qui peut être gagné. C'est une pensée qui
 » m'est venue, que je soumets néanmoins à tout ce qu'il vous plaira d'ordonner.
 » Pour le nom, ce sera, s'il vous plaît, celui de la Houffaye : j'attends l'obédien-
 » ce incessamment, & je partirai sans retarder, si-tôt que je l'aurai reçue, n'aian-
 » point de plus forte inclination que de vous marquer, & mon profond respect,
 » & ma parfaite soumission. Je suis, M. de votre Grandeur, la très-humble & obéis-
 » sante servante,

» J'attendrai aussi vos ordres, M. sur la communion, & je ne communierai, que
 » quand il vous plaira. «

M. G... se retira donc au Monastère de la Visitation de Meaux le 13.
 Janvier 1695. Madame la Duchesse de Mortemart l'y conduisit dans son carosse ;
 elle eut ordre de ne communiquer avec qui que ce fût au dehors, ni par lettre,
 ni autrement. Cependant les Prélats continuoient à l'Isle leurs assemblées, autant
 que les besoins de leurs Diocèses pouvoient le leur permettre. Plus l'Abbé de Fé-
 nelon leur marquoit de confiance & de soumission, plus ils songeoient à ménager
 sa réputation. Ils prenoient toutes les mesures que la prudence pouvoit suggérer
 pour le ramener doucement, & sans blesser la délicatesse d'un esprit si délicé. Sur
 tout ils gardoient à son sujet un secret impénétrable, sçachant bien que le moins

dre

dre fo
 bord
 signat
 solure
 le fire
 possib

Qu
 Fénel
 ne du
 S. Va
 sincèr
 avoit

Les a
 exact
 dressé
 ment
 tre er

appor
 l'amb
 Ces

néann
 n'y av
 Camb
 34. a
 libéré

Châle
 On
 donna
 me ch
 faire
 fécou

M.
 qu'ils
 se sui

Il n
 même
 restée

ce, o
 elles
 souve

que d
 que t
 la vie

S. I
 re att
 avec

ne fa
 ses di
 point

ou po
 cupe
 La

trou
 voir
 puillé
 moins

(2)
 dire le
 trodun
 nue la
 goûté

T

dre souffle venu aux oreilles du Roi l'auroit infailliblement perdu. Ils avoient d'abord eu dessein, pour donner des bornes à ses pensées, de l'astreindre par quelque signature. Mais pour éviter de lui donner l'air d'un homme qui se rétracte, ils résolurent de le faire signer avec eux, comme associé à leur délibération. Ainsi ils le firent juge de sa propre cause, tant ils étoient attentifs à chercher tous les moyens possibles de sauver la réputation de leur ami.

Quelque temps après, & au mois de Février de la même année 1695, l'Abbé de Fénelon fut nommé à l'Archevêché de Cambrai, quoique les études des Princes ne dussent pas si-tôt finir; & en acceptant cette dignité, il se démit de l'Abbaïe de S. Valeri. Les deux Prélats & M. Tronçon très persuadés de la docilité & de la sincérité de l'Abbé de Fénelon, applaudirent à sa nomination, & crurent qu'il n'y avoit rien à craindre pour l'Eglise. Ainsi ils continuèrent à former leur jugement. Les articles furent donc arrêtés après un long examen, & une discussion très-exacte. M. de Meaux & M. de Chalon lui présentèrent à Versailles ces articles tout dressés. L'Abbé prit sur le champ son parti, & s'offrit à les signer dans le moment par obéissance. Mais ces Messieurs trouvèrent plus à propos de les remettre entre ses mains, afin qu'il put les considérer. Quelques jours après, il leur apporta des restrictions à chaque article, qui en écludoient toute la force, & dont l'ambiguïté les rendoit non-seulement inutiles, mais encore dangereux.

Ces Messieurs ne crurent pas devoir s'y arrêter. M. de Cambrai céda, déclarant néanmoins qu'il ne signoit pas par persuasion, mais simplement par déférence. Il n'y avoit d'abord que 33. articles; M. de Chalon, pressé peut-être par M. de Cambrai, ou autrement, obtint de M. de Meaux qu'on ajouteroit le 34. Ainsi les 34. articles furent signés à Illi le 10. de Mars 1695. avec ces souscriptions: 1. dédoublé à Illi † Jaques Benigne Evêque de Meaux, † Louis-Antoine Evêque de Chalon. F. de Fénelon nommé à l'Archevêché de Cambrai. M. Tronçon †.

On convint que les Prélats publieroient incessamment dans leurs Diocèses une Ordonnance, où les articles seroient interés, & que M. de Cambrai seroit la même chose dans le sien, après qu'il auroit été sacré. M. de Meaux se chargea de faire une ample explication des articles pour l'instruction des fidèles, qui sans ce secours, n'en auroient pas pénétré toute l'étendue.

M. de Cambrai ne manqua pas d'envoyer à la Maison-fort (a) les articles, si-tôt qu'ils furent signés. Elle lui proposa quelques difficultés, & elle en reçut la réponse suivante.

Il n'y a de mauvaises réflexions, que celles qu'on fait par amour propre sur soi-même, & sur les dons de Dieu pour se les approprier. Il est aussi bon en soi de réfléchir que de s'occuper autrement; le mal est de se regarder avec complaisance, ou avec inquiétude. Quand la grace porte l'ame à faire des réflexions sur soi, elles sont aussi parfaites que la présence de Dieu la plus sublime. Si donc on parle souvent de laisser tomber les réflexions & de s'oublier, cela ne se doit entendre que du retranchement des réflexions empesées de l'amour propre, qui sont presque toujours celles qu'on remarque dans les aues, ou de celles qui interromproient la vie actuelle de Dieu dans les tems d'oraison simple.

S. François de Sales n'a pas prétendu retrancher toute action de grâces, ni toute attention à nous mêmes: autrement il ne faudroit plus de colloque amoureux avec Dieu, tels que les plus grands Saints en ont dans l'oraison la plus passive. Il ne faudroit plus de Directeur; car on parle sans cesse au Directeur de soi, & de ses dispositions, ce qui est une réflexion sur soi-même. Tout se réduit donc à ne point faire des actes empesés ni même méthodiques & arrangés pour s'examiner, ou pour rendre grâce à Dieu, quand l'attrait d'oraison est actuel, & qu'il nous occupe du repos d'amour avec Dieu.

La neuvième proposition est la seule sur laquelle j'ai hésité: mais comme on trouve dans la 33. ce qui me paroît nécessaire pour l'éclaircir, je n'ai pas cru devoir m'arrêter là-dessus. Quoique la récompense, qui est le bonheur éternel, ne puisse jamais être réellement séparée de l'amour de Dieu, ces deux choses néanmoins peuvent être séparées dans nos motifs; car on peut aimer Dieu purement

(a) Pour entendre ce petit article, il est bon de dire ici que Madame de la Maison-fort s'étoit introduite chez M. de M... dont elle étoit devenue la confidente. Comme elle avoit beaucoup goûté les idées de M. G... & de l'Abbé de Fénelon, elle en avoit souvent parlé à Madame de M. & insensiblement quelques ouvrages de M. G... s'étoient glissés dans S. Cyr: mais M. de Charneau, comme on le dira dans la suite, les en retira.

pour lui-même, quand même cet amour ne devoit jamais nous rendre heureux.

Beaucoup de Saints canonisés ont été dans ce sentiment. Il est même le plus autorisé dans les Ecoles : ces âmes ne souhaitent point leur salut tant qu'il est leur salut propre, leur avantage & leur bonheur. Si Dieu les devoit anéantir à la mort, ou leur faire souffrir un supplice éternel, sans le haïr & sans perdre son amour, elles ne le serviroient pas moins, & elles ne le servent pas davantage pour la récompense qu'il promet. Ce qu'elles veulent à l'égard du salut, c'est la perpétuité de l'amour de Dieu, & la conformité à sa volonté, qui est que tous les hommes en général, & chacun de nous en particulier soit sauvé. On ne veut donc point en cet état son salut, comme son propre salut, & à cet égard on y est indifférent ; mais on le veut comme une chose que Dieu veut, & tant que le salut est la perpétuité même de l'amour divin. L'amour ne peut vouloir cesser d'aimer.

S. François dit, il est vrai, que l'oraison de quiétude contient éminemment les actes d'une méditation discursive. Et en effet toutes les fois qu'on se sent attiré à cette oraison avec une répugnance aux actes discursifs, il faut se laisser aller à cet attrait, pourvu qu'on soit dans un état assez avancé pour cette sorte d'oraison ; mais il ne s'ensuit pas que cette oraison exclue pour toujours tous les actes distincts. Ces actes, dans un grand nombre d'occasions de la vie, sont les fruits de cette oraison, & les fruits de cette oraison, qui sont les actes, étant faits dans les occasions sans empressement, servent à leur tour à cette oraison pour la rendre plus pure & plus forte. Une personne qui ne seroit jamais de ces actes simples & paisibles, en aucunes des occasions principales où il est naturel d'en faire, & qui se contenteroit d'une quiétude générale, comme plus parfaite, me paroîtroit dans l'illusion, & dans l'inexécution de la loi de Dieu.

Les âmes les plus passives sont aussi des actes distincts, & en grand nombre, mais sans empressement : c'est ce que les Mystiques appellent coopérer avec Dieu sans activité propre. Je croi que ces actes distincts se font même dans l'oraison ; mais ils se font par une certaine pente & une certaine facilité spéciale, qui est dans le fond de l'âme par l'habitude de l'oraison passive, pour former selon les besoins les actes les plus éminents.

Toute la vie des âmes passives se réduit à l'unité & simplicité de la quiétude, quand Dieu les y met actuellement. Mais ce principe d'unité & de simplicité se multiplie d'une manière très-distincte & très-variee, selon les besoins & les occasions, & même suivant les choses que Dieu veut opérer dans l'intérieur, sans aucune occasion extérieure. Cet amour simple de repos, pendant qu'il est actuel, est un tissu d'actes très-simples & presque imperceptibles. Quand cet amour direct & de repos n'est pas actuel, ce principe d'unité, comme le tronc d'un arbre, se multiplie dans ses branches & dans ses fruits. Il devient pendant la journée une occupation indirecte de Dieu : c'est tantôt acquiescement aux croix, puis à l'abandon, aux délaissements ; une autre fois support des contradictions ; dans la fuite renoncement à la sagesse propre, docilité pour le prochain, attachement à l'obéissance, &c. C'est l'esprit un & multiplié, dont parle Salomon. Tantôt il n'est qu'une chose ; tantôt il en est plusieurs : il est simple par son principe dans la multitude des actes, depuis le matin jusqu'au soir ; & quoiqu'ils ne toient pas toujours discursifs & réfléchis, la grace y incline doucement l'âme en chaque moment, suivant l'occasion & le dessein de Dieu.

Il faut seulement dire qu'on doit retrancher les réflexions d'amour propre, qui sont empressées, ou qui interrompent l'opération divine dans la quiétude.

La quiétude, dans les tems où Dieu y met actuellement, renferme tout, & il faut que tout autre acte lui cède : mais elle n'est pas toujours actuelle. Cette quiétude même nous imprime souvent des actes distincts, ou bien elle les produit comme les fruits, dans ce détail de la journée.

De là vient que Madame de Chantal dit elle-même, comme vous l'avez remarqué, qu'on fait toujours des actes, & que ceux qui ne croient point en faire, ne l'entendent pas bien : mais on les fait beaucoup moins distinctement, & même sans nulle distinction apperçue, lorsque Dieu attire l'âme à la quiétude. Dans les autres tems, les actes sont plus distincts, quoique non empressés. Ce sont ces actes dont Madame de Chantal dit, qu'elle les fait suivant que Dieu les met au cœur, c'est-à-dire, suivant qu'elle en a une certaine facilité par la grace, sans empressement ou activité propre.

Il faut néanmoins observer, que quelquefois ces actes se font tout ensemble avec une répugnance sensible de la nature actuellement tentée par la concupiscence, &

avec une pente ou facilité du fond de l'ame, que Dieu prévient & incline malgré la tentation actuelle des sens.

Il faut dans l'oraison suivre l'attrait divin; mais cet attrait de l'oraison, s'il est véritable, loin de nous détourner de certains actes simples dans les occasions principales de la journée, est au contraire la source pure qui produit & qui facilite ces actes.

Tout ce que vous marquez est véritable, & conforme à l'esprit des propositions, & vous y répondez vous-même à toutes vos objections. J'aurois pu vous envoyer la fin de votre écrit pour réponse au commencement.

M. de Meaux étant retourné dans son Diocèse, présenta à M. G. . . . les articles arrêtés à Illi. Quelque soumission qu'elle eût fait paroître jusqu'alors, dans l'espérance de se rendre les Juges plus favorables, il parut qu'après tant d'instructions, elle n'étoit guère persuadée. Elle apporta aux articles beaucoup de restrictions, qui lui furent sans doute suggérées par ses amis. M. de Meaux la volant opiniâtre, eut d'abord désir de l'interroger en présence de témoins, & d'en dresser un procès-verbal pour l'envoyer à la Cour. Il n'avoit même averti pour me trouver à l'interrogatoire, & le signer comme témoin. Mais on n'en vint pas à cette extrémité. M. G. . . . céda & se soumit, volant bien que c'étoit pour elle une nécessité, & elle envoya au Prélat la reconnaissance suivante.

Je soussignée reconnois que l'Illustrissime & Révérendissime Pere & Seigneur en Jesus-Christ, Messire Jacques Benigne Bossuet Evêque de Meaux, au jugement duquel je me suis soumise il y a près de deux ans, m'a remis en main 34. articles signés de lui, & de ceux au jugement desquels je n'étois pareillement soumise. Je reçois non-seulement sans répugnance, mais encore avec une pleine & entière soumission, ces articles, je promets avec la grace de Dieu de m'y conformer, tant en croiance qu'en pratique, & condamne de cœur & de bouche tout ce qui y est, ou peut être contraire directement ou indirectement, comme toutes autres erreurs en quelques livres qu'elles soient, ou puissent être, même dans les miens. Je reconnois & avoue, touchant deux Livres, dont l'un est intitulé, *moien court & très-facile de faire l'oraison, que tous peuvent pratiquer très-aisément, & arriver par-là dans peu de tems à une haute perfection*; & l'autre le *Cantique des Cantiques de Salomon* interprété selon le sens mystique, & la vraie représentation des états intérieurs; je reconnois, dis-je, en désavouant tout autre qui me seroit ou pourroit être attribué, que je n'ai nulle part à l'impression de ces deux Livres, & que j'ai supposé que ceux qui les firent imprimer, y changeroient & corrigeroient tout ce qui seroit nécessaire, tant au sens qu'aux expressions. Ainsi je déclare très-sincèrement que je n'y suis nullement attachée, ni que je n'y prens aucune part, qu'autant qu'ils sont conformes à la foi Catholique, Apostolique & Romaine, de laquelle par la grace de Dieu je n'ai jamais voulu ni cru me départir un seul instant sur quelque article que ce soit. Je me soumetts sans peine de cœur & de bouche à toute condamnation, qu'ont fait ou peuvent faire de ces livres ceux à qui Dieu en a donné la puissance, notamment à celles de Messieurs les Evêques de Meaux & de Chalon, au jugement desquels je les ai particulièrement soumis, & par dessus tout, de nos saints Peres les Papes & du saint Siège Apostolique, en la communion & obéissance duquel, par la grace de Dieu, j'ai toujours vécu & veux vivre & mourir. Je déclare en outre, que j'ai obéi & obéirai sincèrement à l'ordre qui m'a été donné par ledit Seigneur Evêque de Meaux, de n'écrire aucun Livre, ni enseigner ou dogmatiser dans l'Eglise, ni de conduire les ames dans les voies de l'oraison ou autrement, ne désirant autre chose que de vivre séparée de tout commerce du monde, autant qu'il est possible, & de demeurer cachée en Jesus-Christ en quelque lieu que la Providence me destine le reste de mes jours. Fait à Meaux, dans le Monastère de la Visitation de Sainte Marie de Meaux, ce 15. Avril 1695. J. M. B. de la M. . . . G. . . .

Le même jour M. G. . . . envoya au Prélat la déclaration suivante, pour se justifier des abominations qu'on lui imputoit.

Je supplie M. l'Evêque de Meaux, qui a bien voulu me recevoir dans son Diocèse & dans un si saint Monastère, de recevoir pareillement la déclaration sincère que je lui fais, que je n'ai dit ou fait aucune des choses qu'on m'impute, sur les abominations qu'on m'accuse d'approuver comme innocentes. Si je ne me suis pas autant expliquée contre ces horribles excès que la chose le demandoit dans mes deux petits livres, c'est que dans le tems qu'ils ont été écrits, on ne parloit point de ces détestables choses, & que je ne sçavois pas qu'on eût enseigné ou qu'on ensei-

gnât d'aussi damnables doctrines. Je n'ai non plus jamais cru, que Dieu pût être directement ou indirectement auteur d'aucun péché, ou défaut vicieux. A Dieu ne plaise qu'un tel blasphème me fût jamais entre dans l'esprit : Je déclare en particulier, que les Lettres qui courent sous le nom d'un grand Prélat ne peuvent être vraies, puisqu'il ne l'ai jamais vu avec le Prieur de S. Robert qui y est nommé, & je suis prêt de jurer sur le Saint Evangile, que je ne l'ai jamais vu en un même lieu, & d'affirmer sous pareil serment les autres choses contenues dans la présente déclaration. Fait à Meaux, audit Monastère de Sainte Marie, ce 15. Avril 1694. J. M. B. de la M. . . . G. . . .

Quelques jours après, M. de Meaux publia son Ordonnance & Instruction Pastorale sur les états d'Oraison, où étoient insérés les 34. articles, condamnant la Guide spirituelle de Michel Molinos, la pratique facile pour élever l'ame à la contemplation par François Malaval, le molen court & facile de faire l'oraison, la regle des associés à l'Enfant Jesus, le Cantique des Cantiques de Salomon Interprété selon le sens Mystique de M. G. . . . & l'analyse du Pere la Combe, comme contenant une mauvaise doctrine, & toutes, ou les principales propositions condamnées dans les 34. articles. Cette Ordonnance étoit datée du 16. Avril 1695. Le 25. du même mois, M. de Chalon publia la sienne, où il condamna les mêmes livres. Ainsi ils furent unanimes dans l'examen, dans le jugement & la condamnation des nouvelles erreurs sur la spiritualité.

M. de Fénelon écrivit à M. de Chalon, qu'il condamnoit tout ce qui étoit condamné dans son Ordonnance. Ce Prélat en eut une consolation sensible, espérant que revenu de ses préventions, il alloit employer ses grands talens pour soutenir la vraie piété, & pour combattre la fausseté.

M. de Cambrai, quelque tems après sa nomination, avoit prélé Messieurs de Meaux, de Chalon & de Chartres de le consacrer, & il avoit choisi S. Cyr pour le lieu de la cérémonie. M. de Chartres se persuada que la cérémonie se faisant dans son Diocèse, c'étoit à lui à être le consacrateur. M. de Meaux soutint qu'en qualité d'ancien Evêque, il devoit consacrer le nouveau Prélat, quoique M. de Chartres fût Diocésain, & cita sur cela des Canons & des exemples. M. de Chartres ne pouvant vaincre son scrupule, on substitua en sa place M. d'Amiens. Deux jours avant la cérémonie, M. de Cambrai vint voir M. de Meaux, & s'étant mis à genoux, bailla la main qui devoit le sacrer, & la prit à témoin qu'il n'auroit jamais d'autre doctrine que celle de ce Prélat. Le Sacre se fit à S. Cyr le 10. Juin de la même année 1695. par Messieurs de Meaux, de Chalon & d'Amiens. M. de Meaux, suivant la coutume, traita le nouveau consacré, les Evêques assistants, & plusieurs autres Prélats. Il arriva alors une chose qui parut à quelques-uns de mauvais augure. Le Maître d'Hotel mettant le premier plat sur la table, mourut subitement, ce qui troubla un peu la fête. Quelques jours avant le Sacre, M. de Meaux reporta à M. de Cambrai tous ses écrits. Ce Prélat le pria d'en garder du moins quelques-uns, pour être en témoignage contre lui, s'il s'écartoit de la saine doctrine. M. de Meaux bien éloigné de cet esprit de défiance, non, M. lui dit-il, je ne veux jamais d'autres précautions avec vous que votre foi, & il lui rendit sur le champ tous ses papiers, sans en réserver un seul, ni autre chose que les extraits qu'il en avoit faits, pour se souvenir des erreurs qu'il auroit à réfuter, sans nommer l'Auteur, dans le livre dont il s'étoit chargé.

Quelques jours après la cérémonie du Sacre, M. de Meaux retourna dans son Diocèse, pour consommier tout ce qui concernoit l'affaire de M. G. . . . Il crut encore pour une plus grande précaution, devoir exiger d'elle une soumission par écrit à son Ordonnance, & à celle de M. de Chalon. M. G. . . . y soucrivit volontiers, & envoya dans le même tems la déclaration suivante.

Je reconnois que M. l'Evêque de Meaux m'a remis en main son Ordonnance & Instruction Pastorale sur les états d'Oraison, en date du Samedi 16. Avril 1695. & celle de M. de Chalon sur le même sujet, en date du 25. Avril de la même année, dans lesquelles Ordonnances sont contenues les 34. articles souferits par moi ci-dessus, & en conséquence d'eux, la condamnation de certains livres, notamment du livre intitulé, *moien court & facile*, & d'un livre intitulé, *le Cantique des Cantiques*. J'ai lu lesdites Ordonnances, & avec un cœur humble & sincère je me soumets & conforme aux condamnations y portées desdits livres, y condamnant de cœur & de bouche toutes propositions à ce contraires, de même que si elles étoient expressément énoncées. Je déclare néanmoins avec tout le respect, & sans préjudice de la présente soumission & déclaration, que je n'ai jamais eu intention de rien

avancer

Avanc
& R
qu'au
l'obli
outre
en av
jamal
tems
livres
Meau
maîtr
ment
des cl
me in
quée
livres
tes d'
damm
ou in
m'est
en qu
répan
bles,
pies,
exame
de Sal
G . . .

M.
da ach
cité &
No
ladite
de la
Décla
ticipar
sa sou
est da
gnage
qu'elle
aussi d
marqu
pressé
texte
qu'ils
qu'en
d'écri
més o
à quo
Donn

† B
J. L.

Elle
No
déclar
crites
enseig
ferits,
du bo
cété,
sa con
T

avancer qui fût contraire à la Foi, & à l'Esprit de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, à laquelle j'ai toujours été, suis & serai soumise, Dieu aidant, jusqu'au dernier soupir. Ce que je ne dis pas pour chercher une excuse, mais dans l'obligation où je dois être de déclarer en simplicité mes intentions. Je déclare en outre, que je n'ai jamais eu aucun commerce avec Molinos, ni avec ceux qui en ont eu avec lui, que je ne me souviens pas d'avoir lu le livre de Malaval, que je n'ai jamais lu le livre intitulé *Analysis*, qui est Latin, ni celui de Molinos, que longtemps après avoir écrit mes deux petites livres, & en passant, & je regarde lesdits livres comme bien & légitimement censurés. Je supplie ledit Seigneur Evêque de Meaux, qui a bien voulu me recevoir dans son Diocèse, & dans un si saint Monastère, de recevoir pareillement la déclaration sincère que je lui fais, sur le serment que je dois à Dieu & à la sainte vérité, que je n'ai jamais dit ni fait aucune des choses qu'on m'impute, sur les abominations qu'on m'accuse d'approuver, comme innocentes, à titre d'épreuves ou exercices. Si je ne me suis pas autant expliquée contre ces horribles excès que la chose le demandoit dans mes deux petites livres, c'est que dans le tems qu'ils ont été écrits, on ne parloit point de ces sortes d'épreuves, & que je ne sçavois pas qu'on eût enseigné ou qu'on enseignât de si damnable pratiques. Je n'ai non plus jamais crû, que Dieu pût être directement ou indirectement auteur d'aucun péché, ou défaut vicieux. Un tel blasphème ne m'est jamais entré dans l'esprit, & je renonce à toute expression d'où on pourroit, en quelque manière que ce fût, induire cette impiété. Quant aux Manuscrits qu'on répand sous mon nom, notamment celui qu'on nomme *Torrens*, & autres semblables, je n'en puis avouer aucun, à cause des altérations qu'on a faites dans les copies, & ainsi je n'ai jamais prétendu qu'on les publiât que par ordre & avec bon examen. Ainsi Dieu me soit en aide & ses saints Evangiles. Fait au Monastère de Sainte Marie de Meaux, le premier jour de Juillet 1695. J. M. B. de la M.... G....

M. G.... qui régloit toutes ses démarches par les conseils de ses amis, demanda acte des déclarations qu'elle avoit faites, & M. de Meaux qui agissoit en simplicité & sans défiance, lui donna celui qui suit.

Nous, Evêque de Meaux, avons reçu les présentes soumissions & déclarations de ladite Dame G.... tant celles du 15 Avril 1695, que celles du premier Juillet de la même année, & lui en avons donné acte pour lui valoir ce que de raison. Déclarons que nous l'avons toujours reçue, & la recevons sans difficulté à la participation des saints Sacremens, dans laquelle nous l'avons trouvée, ainsi que dans sa soumission & protestation, sincère & obéissante, & avant & depuis le tems qu'elle est dans notre Diocèse; y joint la déclaration authentique de sa foi, avec le témoignage qu'on nous a rendu & qu'on nous rend de sa bonne conduite depuis six mois qu'elle est audit Monastère, & telle qu'elle le requéroit. Nous lui avons enjoint aussi de faire en tems convenable les demandes & autres actes, que nous avons marqués dans lesdits articles par elle souscrits, comme essentiels à la piété & expressément commandés de Dieu, sans qu'aucun fidèle s'en puisse dispenser sous prétexte d'autres actes prétendus plus parfaits ou éminens, ni autres prétextes quels qu'ils soient. Et lui avons fait itératives défenses, tant comme Evêque Diocésain, qu'en vertu de l'obéissance qu'elle nous a promise volontairement comme dessus, d'écrire, enseigner, ou dogmatiser dans l'Eglise, ou d'y répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les âmes dans les voies d'oraison, ou autrement; à quoi elle s'est soumise de nouveau, nous déclarant qu'elle seroit lesdits actes. Donnée à Meaux, audit Monastère, le jour & an que dessus.

† Benigne, Evêque de Meaux.

J. M. B. de la M.... G....

Elle demanda en même tems une attestation, qui lui fut accordée en ces termes.

Nous, Evêque de Meaux, certifions à tous qu'il appartiendra, qu'au moien des déclarations & soumissions de M. G.... que nous avons par devers nous souscrites de sa main, & des défenses par elle acceptées avec soumission, d'écrire, enseigner, dogmatiser dans l'Eglise, ou de répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les âmes dans les voies de l'oraison ou autrement, ensemble du bon témoignage qu'on nous a rendu depuis six mois qu'elle est dans notre Diocèse, & dans le Monastère de Sainte Marie, nous sommes demeurés satisfaits de sa conduite, lui avons continué la participation des Sacremens, dans lesquels nous

l'avons trouvée humble & sincère, déclarant en outre, que nous ne l'avons trouvée impliquée en aucune sorte dans les abominations de Molinos, ou autres condamnées ailleurs, & n'avons entendu la comprendre dans la mention qui en a été par nous faite dans notre Ordonnance du 6. Avril 1695. † Signé Jacques Benigne Evêque de Meaux, & plus bas par Monseigneur, le Dieu.

M. de Meaux la présuma innocente des abominations dont on l'accusoit, parce qu'elle n'en avoit point été convaincue par un examen légitime, dans lequel il n'auroit pu ni dû entrer, cette procédure n'étant pas de son ressort, ni même du dessein qu'on s'étoit proposé, d'examiner uniquement la doctrine des livres.

Dans ce même tems M. G... seignant une indisposition, demanda la permission d'aller aux eaux de Bourbon, & afin de mieux cacher son dessein, elle pria d'être reçue, au retour des eaux, dans le même Monastère, où elle retint son appartement. Mais au lieu d'aller aux eaux, elle demeura cachée à Paris au Faubourg S. Antoine, dans une petite maison vers la Raquette, où elle n'étoit visitée qu'en secret, & de ses plus intimes amis. Le Roi indigné de sa mauvaise foi donna ordre au fameux Desgrès de la chercher, & de l'arrêter.

M. l'Evêque de Chartres avoit fait une visite rigoureuse dans la maison de Saint Cyr, où il trouva les livres imprimés & manuscrits de M. G... & plusieurs personnes séduites par la lecture de ces pernicieux livres. Il entra dans toutes les chambres, visita toutes les calettes, & empurta les écrits qu'il y trouva. M. G... fut arrêtée au mois de Décembre 1695. dans une petite maison du Faubourg S. Antoine, où elle se tenoit cachée. Près de cinq mois auparavant, & le même jour de la visite 6 Août 1695. il s'étoit passé un autre événement remarquable. François de Harlai de Chanvalon, Archevêque de Paris, mourut subitement à sa maison de Conflans. On le trouva mort sur un lit de repos. Ce Prélat avoit un génie supérieur, un air majestueux, & des manières caressantes. Louis-Antoine de Noailles, Evêque de Châlons, fut nommé à l'Archevêché de Paris. Le Roi crut ne pouvoir faire un meilleur choix, pour rétablir la discipline Ecclésiastique dans ce grand Diocèse, & l'Evêché de Châlons fut donné à son frere, qui étoit d'une régularité exemplaire, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge requis pour l'Épiscopat.

Le 21 Novembre de la même année, M. de Chartres persuadé qu'il ne suffisoit pas pour arrêter le progrès du Quietisme, d'avoir ôté les livres imprimés & manuscrits de M. G... qu'il avoit trouvés dans le Monastère de Saint Cyr, publia dans ce même Monastère une longue & judicieuse Ordonnance, où il rapporte exactement les extraits de ces livres, & principalement celui des *Torrens*, & les condamne comme contenant des *Propositions respectivement fausses, téméraires, erronées, impies, blasphématoires, hérétiques, & tendantes à renouveler les erreurs des Régards & des Béguines, de Luther, de Calvin & de Molinos, capables de scandaliser les fidèles, d'offenser les oreilles pieuses, d'entretenir les ames dans une présumption toute visionnaire, & enfin d'ouffrir en elles tous sentimens de piété & de religion.*

Depuis ce tems-là, M. l'Evêque de Chartres s'unifia étroitement avec Messieurs de Paris & de Meaux, pour arrêter le progrès de ces nouveautés dangereuses, qu'on répandoit sous le nom spécieux de perfection.

Au commencement de l'année 1696. Madame de Maintenon voulant seconder le zèle de M. de Chartres, chercha les moiens les plus efficaces pour déraciner entièrement le Quietisme répandu dans la maison de S. Cyr, persuadée qu'il étoit nécessaire de détruire toutes les fausses idées de perfection dont plusieurs Religieuses étoient entêtées. Elle engagea M. de Meaux à leur faire des Conférences où elle voulut assister. Dans la première qui se fit le 5. Février, il combatit le dogme affreux de l'indifférence pour le salut éternel. Après la Conférence, chaque Dame de S. Cyr eut la liberté de proposer ses doutes, & le Prélat y répondit avec cette clarté & cette solidité qui lui étoient si naturelles.

Au mois de Mai 1696. on défera en Sorbonne le premier Tome des Ouvrages de Marie d'Agreda, Religieuse Espagnole, traduits en François par le Pere Thomas Crosset, Récollet de Marseille. Les Cordeliers, de l'Ordre desquels étoit la Religieuse, firent de grands efforts pour s'opposer à la censure. Le Général des Jésuites sollicita par celui des Cordeliers écrit en France, afin qu'on employât tout le crédit de la Compagnie pour la défense de ce livre, qui étoit regardé comme un cinquième Evangile par toute l'Espagne. La Société en fit même la propre affaire. On me chargea de m'informer de la vérité des faits qu'on avançoit, pour empêcher que ce livre ne fût *prohibé*. Jobins du Pere Diaz, Cordelier Espagnol

Char
avoit
à M.
" ha
" dé
" ét
" rag
" fa
" fiti
" me
" loie
" i
" que
" exa
" stre
" qu'
" Le
" Inq
" au b
" Or
" le fa
" part
" vit a
" à l'é
" suspen
" licitas
" cédun
" In
" lieux
" trou
" En
" les T
" ni cr
" fu. le

(4)

In g
versali
sanctum
vina p
Rever.
ca Chr
bus In
deputa
Pro
partes
in inf
rum co
tiones,
autre
ealem
Mij
tia y
Madri
Cuj
fimus
moram
pradit
mni ex
tinere
clio T
conten
rum qu

RELIGIEUSES DES PROTESTANS.

chargé de solliciter à Rome la canonisation de cette Religieuse, les Mémoires qu'on avoit présentés à Alexandre VIII. & à Innocent XII. & j'écrivis la lettre suivante à M. de Meaux.

« Voilà, Monseigneur, ce que j'ai appris touchant les faits sur lesquels vous haitez d'être éclairci. Après la mort de Marie d'Agreda, on trouva ces livres écrits de sa main, avec une attestation que tout ce qui y étoit contenu lui avoit été révélé. Dans le dessein de les faire imprimer, on s'adressa à l'Evêque de Taragone ordinaire du lieu, où étoit situé le Monastère de cette Religieuse, & sur sa permission, ils furent imprimés à Madrid en 1690. On forma d'abord opposition à la publication de ces livres; on les accusa d'erreurs; & on publia même que c'étoit l'ouvrage de l'Evêque de Plaisance, autrefois Cardinalier, qui vouloit par ce moyen autoriser la doctrine de Scot.

« L'Inquisition d'Espagne aiant pris connoissance de cette contestation, ordonna que les livres seroient mis en séquestre, & nomma des Théologiens pour les examiner. Leurs suffrages s'étant trouvés favorables, l'Inquisition leva le séquestre, & permit l'impression de Madrid, ordonnant en outre qu'on reverroit, & qu'on corrigeroit quelques éditions qui se firent furtivement pendant le séquestre.

« Les Dominicains & ceux qui s'étoient déclarés contre ces livres, s'adressèrent à l'Inquisition de Rome, qui en défendit la lecture par un (a) Décret, que je renvoie au bas de la page.

« On envia ce Décret à M. Mellini, Nonce en Espagne, qui aiant commencé à le faire publier dans quelques endroits d'Espagne, apprit qu'on formoit de toutes parts opposition à ce Décret. Le Roi d'Espagne sollicité par les Cordeliers en écrivit au Pape, lui alléguant que les livres de la Mere d'Agreda pouvoient être utiles à l'éducation des fideles. Sa Majesté ordonna à son Ambassadeur de solliciter la suspension de ce Décret. Les Cordeliers se joignirent à ce Ministre, & dans leur sollicitation ils remontoient, que ce Décret de l'Inquisition de Rome nuiroit aux procédures qu'on faisoit pour la canonisation de cette Religieuse.

« Innocent XI. manda à son Nonce de surseoir la publication du Décret dans les lieux où il n'avoit pas encore été publié, & écrivit au Roi d'Espagne un Bref, qu'on trouvera au bas de la page (b).

« En vertu de ce Bref l'Inquisition d'Espagne ordonna la révision de ces livres, & les Théologiens aiant donné leurs suffrages, & déclaré qu'il n'y avoit ni hérésie, ni erreur, ni scandale, ni mauvaise doctrine, elle en permit la lecture, du moins sur les terres & domaines de S. M. C. Cela ne fit qu'augmenter le trouble au lieu

(a) Feria quinta, die 26. Junii 1681.

In generali Congregatione sancta Romana & universalis Inquisitionis, habita in Palatio apostolico apud sanctum Petrum coram S. S. D. N. D. Innocentio divina providentia Papa XI. ac Eminentissimi & Rever. Dom. S. R. E. Cardinalibus in tota Republica Christiana contra hereticam pravitatem generalibus Inquisitionibus à sancta sede Apostolica specialiter deputatis.

Præditi idioma Hispanico impressum opus in tres partes & quatuor tomos divisum, quorum tamen duo in inscriptione habent, prima parte; sed alter eorum continet præter Epistolam dedicatorem, approbationem, & prologum integrum, etiam relationem viva antitrici usque supra: nam alias omnibus & singulis eadem inscriptio præfigitur talis.

Atitica Ciudad de Dios milagro de su omnipotencia y abiso de la gratia. Historia divina, &c. en Madrid por Bernardo de Villa Diego anno 1670.

Cujus operis omnes partes ac tomos sanctissimus D. N. D. Innocentius XI. auctoritate Eminentissimorum & Reverendissimorum Dominorum Cardinalium prædictorum votis prohibenda esse sancit, ita ut nemini ejusmodi conditionis ac gradus illa legere vel retinere, vel imprimi sacre, sub painis in Sacro Concilio Tridentino & in indice librorum prohibitorum contentis; dissimulæque mandas, ne ab unoquoque eorum quæsi habere consigerit, vel omnes, vel aliquam

ex prædictis partibus ac tomis, à præsentis D. decreti notitia statim sub sigillo panis ad ordinarios vel Inquisitiones deferantur, signo consignentur, non obstantibus in contrarium quibuscumque.

Franciscus Ricardus sancta Romana & universalis Inquisitionis Not.

Loco. ✠ Sigilli.

Die 4. Augusti 1681. prædictum Decretum affirmatum & publicatum fuit ad vultu Basilica Principis Apostolorum, Palatii sancti Officii, & in aliis locis solitis & consuetis vrbis, per me Franciscum Perinon S. S. D. N. Papa & S. S. Inquisitionis cursorem.

Roma, ex typographia reverenda Camera Apostolica, M. DC. LXXX.

(b) Innocentius Papa XI. Charissime in Christo fili noster, salutem & benedictionem Apostolicam.

In negotio librorum Atomus Maria de Agreda superscendum anximus, sicuti Majestatem tuam cogovisse credimus à dilecto filio nostro Cardinali Melino, quamvis sacra Inquisitioni rans & status aliter suaderet. Deditimus Majestati tue precibus, & pterna nostra erga te voluntati, qua in omnes occasiones propensa semper erit obsecrandi votis tuis. Reliqua ab eodem Cardinali intelligi Majestati tua, cui Apostolicam benedictionem amantissime impertimur. Datum Roma apud sanctam Mariam majorem, sub annulo piscatoris, die 9. Novembris 1681. Pontificatus nostri sexto. Martinus Spinola.

de l'appaiser, les uns s'attachant au Décret prohibitif de Rome, & les autres à la permission de l'Inquisition d'Espagne & au Bref du Pape, qui pourtant n'en permettoit pas la lecture, mais suspenoit seulement la publication du Décret de l'Inquisition de Rome dans les lieux où il n'avoit pas été publié.

Au commencement du Pontificat d'Innocent XII. les Cordeliers recommencèrent leurs sollicitations pour la canonisation de la Mere d'Agreda, demandèrent que le Pape permît la lecture de ses livres à tous les fidèles, & qu'on reçût les révélations de la Mere d'Agreda, comme celles des Saintes Hildegarde, Matilde, Brigitte, Catherine de Sienne, Gertrude, Elizabeth, Lutgarde, Sainte Louise, Sainte Marie-Madeleine de Pazzis, de la B. Angèle de Foligni, &c. & pour cet effet ils firent encore intervenir le Roi d'Espagne. Innocent XII. envoya un Bref pour l'examen de cette affaire; & cependant il n'y eut point de Théologiens ni de Cardinaux commis pour le faire.

Ce fut vers ce tems-là qu'on transféra M. G... de Vincennes, d'où elle fut conduite dans une maison Religieuse à Vaugirard proche Paris. M. l'Archevêque, qui lui procuroit cet adoucissement, exigea d'elle la déclaration qu'on va voir, & qu'elle signa le 28. Août 1696.

Comme je ne respire, Dieu merci, que soumission aveugle & docilité pour l'Eglise, & que je suis inviolablement attachée à la foi Catholique, je ne puis déclarer trop fortement combien je déteste du fond de mon cœur toutes les erreurs condamnées dans les 34. Propositions, arrêtées & signées par M^{rs} les Archevêques de Paris & de Cambrai, par M^r de Meaux, & par M. Tronson. Je condamne même sans aucune restriction mes livres, que Messieurs de Paris & de Meaux ont condamnés, parce qu'ils les ont jugés, & qu'ils sont en effet contraires à la saine doctrine qu'ils avoient établie dans les 34. Propositions; & je rejette avec toutes ces erreurs, jusqu'aux expressions que mon ignorance m'a fait employer dans un tems, où je n'avois point encore osé parler de l'abus pernicieux qu'on pouvoit faire de ces termes. Je souscris avec une pleine soumission à l'interprétation que Messieurs de Paris & de Meaux leur donnent en les condamnant, parce que j'ignore la force de ces termes; que ces Prélats en sont parfaitement instruits; & que c'est à eux à décider de ce qui est conforme non-seulement à la doctrine, mais même au langage de l'Eglise, & du sens le plus naturel de chaque expression.

Au reste quoique je sois très-éloignée de vouloir m'excuser, & qu'au contraire je veuille porter toute la confusion des condamnations qu'on jugera nécessaires pour assurer la pureté de la foi, je dois néanmoins devant Dieu & devant les hommes ce témoignage à la vérité, que je n'ai jamais prétendu insinuer par aucune de ces expressions, aucunes des erreurs qu'elles contiennent; je n'ai jamais compris que personne se fût mis ces mauvais sens dans l'esprit; & si on m'en eût avertie, j'aurois mieux aimé mourir, que de m'exposer à donner aucun ombrage là-dessus; & il n'y a aucune explication que je n'eusse donnée, pour prévenir avec une extrême horreur le mauvais effet de ce sens pernicieux. Mais enfin puisque je ne sçavois faire que ce qui est arrivé ne soit arrivé, je condamne du moins avec une soumission sans réserve mes livres, avec toutes les expressions mauvaises, dangereuses & suspectes qu'ils contiennent, & je voudrois pouvoir les supprimer entièrement. Je les condamne, pour satisfaire à ma conscience, & pour me conformer d'esprit & de cœur à la condamnation que Monseigneur de Paris, qui est mon Pasteur, & Monseigneur de Meaux ont justement faite. Je voudrois pouvoir signer de mon sang cette déclaration, pour mieux témoigner à la face de toute l'Eglise ma soumission pour mes supérieurs, mon attachement inébranlable à la foi Catholique, & mon zèle sincère pour détruire à jamais, si je le pouvois, toutes les illusions dans lesquelles mes livres pourroient faire tomber les ames.

Davantage, pour marquer toujours de plus en plus la sincérité de mes dispositions, je déclare que j'abhorre tout ce qui s'appelle conventicule, secte, nouveauté, parti; que j'ai toujours été, & que je veux toujours être inviolablement unie à l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & que je n'en reconnois point d'autre sur la terre; que je déteste, comme j'ai toujours fait, la doctrine, la morale & la fausse spiritualité de ceux à qui on donne le nom de Quêtistes; que la seule idée des abominations dont on les accuse, me fait horreur; & que je condamne de tout mon cœur, & sans exception ni restriction, toutes les expressions, propositions, maximes, tous Auteurs & livres que l'on a condamnés à Rome, & que Messieurs les Prélats ont condamnés en France, comme contenant, tendans, ou insinuant une Théologie mystique, si pleine d'illusions & si abominable; que je
suis

suis très-
ou en se
Chrétien
pratiques
des soup
mon cœur
de dévot
tuelle de
à m'egar
riger ni
chevêque
intitulé,
été cond
ni autrem

Enfin j
aux règle
étion &
ce qu'il e
fâchée d'
qui se for
quer cet
soit en ai

C'est la
cœur, dan
je prie M
Madam
bas de la
» Puisq
» vant D
» mais m
» que M
» Signé L

Ce jou
dessus, po
Dieu den
science, s
scrire ce
sens, ma
le puis &
mes Supé
Morhe G

M. de
d'Oraison,
la refusa
damnoit
sèrent m
Cambrai
terminé à
verroient
dit que se
gogne. O
fois pour
l'Auteur

M. de
proposa le
représente
au milieu
figuré en
la mamelle
main. M.
& en don
emblèmes

suis très-éloignée de vouloir m'ériger en chef de Parti, ni dogmatifer en Public, ou en secret, de vive voix, ou par écrit, ni de rien innover dans la Doctrine Chrétienne, ou dans les exercices de piété, comme dans l'oraison & les autres pratiques & maximes de la vie intérieure. Et pour ne donner plus aucun lieu à des soupçons injurieux à l'amour de la Doctrine Orthodoxe que Dieu a mis dans mon cœur, je proteste & promets de ne plus écrire aucun Livre, écrit, ni traité de dévotion, ni de me mêler en aucune façon de la conduite ou direction spirituelle de personne, de peur que ne me déshant pas assez de moi-même, je ne vinsse à m'égarer, ou à faire égarer les autres. Et je promets encore de ne me plus diriger ni conduire par le Pere la Combe mon ancien Directeur, puisque M. l'Archevêque de Paris ne le juge pas à propos, qu'il a condamné le Livre de ce Pere, intitulé, *l'Analyse de l'oraison mentale*, & que l'on m'a dit que ce même Livre a été condamné à Rome: ainsi j'assure que je n'aurai plus aucun commerce de lettres, ni autrement avec lui.

Enfin je proteste, qu'à l'avenir je me soumettrai humblement à la conduite & aux règles que Monseigneur l'Archevêque voudra bien me prescrire pour ma direction & conduite, tant extérieure qu'intérieure; que je ne m'écarterai jamais de ce qu'il croira que Dieu demande de moi; & que je suis bien repentante, & bien fâchée d'avoir par mes Livres & écrits, donné occasion aux bruits & scandales qui se sont élevés dans le monde à leur sujet, & bien résolue à l'avenir de pratiquer cet ordre établi par l'Apôtre, *que la femme apprenne en silence*. Ainsi Dieu me soit en aide & ses saints Evangiles.

C'est la déclaration sincère que je fais aujourd'hui, & que je signe de tout mon cœur, dans la seule vue de Dieu, & par un pur principe de conscience, & à laquelle je prie M. l'Archevêque d'ajouter une foi entière.

Madame G.... avant que de signer, voulut consulter M. Tronson, qui écrivit au bas de la déclaration ce qui suit.

» Puisque Madame G.... veut bien s'en rapporter à mon sentiment, je croi devant Dieu, après avoir bien examiné cette affaire, que non seulement elle peut, mais même qu'elle doit souscrire sans rien changer à la déclaration ci-dessus » que Monseigneur l'Archevêque exige d'elle, & s'y soumettre d'esprit & de cœur. » Signé L. Tronson. »

Ce jourd'hui 28. Août 1696. j'ai signé de tout mon cœur la déclaration ci-dessus, pour obéir à M. l'Archevêque, & me soumettre à tout ce qu'il croit que Dieu demande de moi; & je l'ai fait sincèrement, par un pur principe de conscience, sans limitation ni restriction. Et si j'ai quelquefois été embarrassée à souscrire ce qu'on a demandé de moi, ce n'a jamais été par un attachement à mon sens, mais par un doute que je le pusse en conscience. Puisqu'on m'assure que je le puis & le dois en conscience, il est juste que je soumette mon esprit à celui de mes Supérieurs; en foi de quoi j'ai signé en la présence de Dieu. I. M. B. de la Mothe G....

M. de Meaux se préparoit alors à publier son *Instruction sur les divers états d'Oraison*, dont il demanda particulièrement l'approbation à M. de Cambrai, qui la refusa, dit l'Auteur de ces *Mémoires*, sous prétexte que M. de Meaux y condamnoit Madame G.... son amie, qu'il ne pouvoit condamner. Ses amis le pressèrent même de défendre *des dogmes qu'il leur avoit enseignés*, disoient-ils. M. de Cambrai s'y résolut; & les amis de Madame G.... voiant M. de Cambrai déterminé à écrire, en conçurent alors de grandes espérances. Ils se flattèrent qu'ils verroient bientôt l'accomplissement de la prophétie de cette Dame, qui avoit prédit que son oraison reviroit sous un enfant, c'est-à-dire, sous M. le Duc de Bourgogne. On osa même en donner par avance des indices. (On avertit ici une bonne fois pour toutes, qu'on ne doit pas toujours ajouter foi aux Mémoires qu'a suivis l'Auteur Hollandois.)

M. de Cambrai donc, ou pressé par ses amis, ou poussé par d'autres motifs, proposa le dessin d'un tableau tiré du Chapitre 11. du Prophète Isaïe. L'estampe représentoit M. le Duc de Bourgogne en habit de berger, la houlette à la main, au milieu d'un troupeau d'animaux de toute espèce. M. d'Anjou étoit dans un coin figuré en enfant nud, qui tire un serpent de son trou, & M. de Berri encore à la mamelle entre les bras de sa nourrice, se jouant avec un aspic qu'il tenoit à la main. Madame G.... étoit sans doute la nourrice, comme remplie de grâces, & en donnant aux autres de la surabondance. On prétendoit représenter par ces emblèmes, tous les états & toutes les passions calmées & vaincues par l'esprit

d'oraïson, que la Prophétesse étoit venue apporter dans le monde. On distribua un grand nombre de ces estampes; on en donna aux Princes, aux Ducs de Beauvilliers & de Chevreuse, & à tous les autres amis; tant ces Messieurs étoient assurés de la prédiction de leur Prophétesse. Quelque tems auparavant ils avoient fait graver un S. Michel, qui avoit terrassé le Démon, tous ceux qui étoient initiés dans les mystères de la nouvelle spiritualité, en avoient une estampe au chevet de leur lit. Ils se donnoient même le nom de *Michelins*, comme s'ils avoient fait triompher l'esprit d'oraïson, qui jusqu'alors n'avoit été ni connu ni goûté des hommes.

L'Auteur des Mémoires rapporte après cela dans un long détail les suites de la publication du Livre de M. de Cambrai, intitulé, *Explication des Maximes des Saints*, &c. Cet Ouvrage qui étoit comme l'abrégé de tous les écrits de ce Prélat, & l'extrait de ses sentimens, fit beaucoup de bruit, & fut examiné avec grand soin, sur-tout par M. de Meaux, qui à son occasion publia plusieurs petits Ouvrages, (a) dans lesquels, en expliquant les principes des véritables Mystiques, il accuse l'Auteur d'être tombé dans plusieurs erreurs, qui renouvelloient le Quietisme. M. de Cambrai écrivit à une Religieuse qu'il dirigeoit; & voici ce qu'il lui dit de son Ouvrage.

Pour mon livre, je l'ai fait avec un cœur droit & soumis à l'Eglise. Je ne le croi bon, qu'à cause que je trouve un certain nombre de Théologiens qui le croient vrai, & conforme aux ouvrages des Saints. Ceux qui l'attaquent le prennent dans un sens, qui n'a aucun rapport avec le mien: ils avouent eux-mêmes que mon sens est très-Catholique. Cependant le bruit que font tant de personnes de mérite doit vous faire suspendre votre jugement, moi-même je crois devoir me défier de toutes mes pensées les plus claires, & redoubler mon attention pour écouter les pensées des autres, & pour leur expliquer clairement les miennes. D'ailleurs mon livre, supposé qu'il soit bon, n'est pas utile à tout le monde: ce n'est pas une simple lecture de diète pour le commun des bonnes ames. Il n'est fait que pour ceux qui conduisent, & par rapport aux ames de l'état dont je parle. Je conclus donc par toutes ces raisons, que vous ne devez ni lire mon livre, ni le faire lire à la personne dont vous me parlez. Ce ne seroit qu'une curiosité; & vous sçavez combien je croi que la curiosité doit être retranchée des lectures pieuses.

Mais avant que de nous étendre davantage sur les suites de cet Ouvrage, nous devons, pour garder l'ordre des tems, dire qu'environ quatre mois auparavant, le Pere la Combe avoit fait une déclaration, qu'on croit devoir insérer ici, parce qu'elle renferme divers principes de la nouvelle spiritualité.

Déclaration du P. la Combe à l'Evêque de Tarbes.

COMME on n'a pas jugé à propos de m'entendre ici, avant que d'envoier à Votre Grandeur les écrits qu'on m'a trouvés, & les nouveaux chefs d'accusation dressés contre moi, j'ai cru que la justice me permettoit, & qu'il étoit même de mon devoir de vous faire, Monseigneur, avec un très-profond respect, les déclarations & les protestations suivantes, comme à mon Evêque Diocésain, & mon Juge naturel & légitime, depuis dix ans qu'il y a que je suis détenu dans votre Diocèse.

Entre ces écrits, il y en a cinq qui ne sont pas de moi, auxquels je n'eus jamais de part; sçavoir, l'Explication de l'Apocalypse, le Traité sur S. Clément d'Alexandrie, & trois ouvrages de la feue Mere Bon de l'Incarnation, Religieuse Ursuline de S. Marcellin en Dauphiné. L'un est intitulé *Jesus bon Pasteur*, un autre, *Etat du pur amour*, un autre, *Catéchisme spirituel*: quoique ce dernier soit écrit de ma main, à cause que je lui ai donné quelque ordre, & la distinction des Chapitres; car il n'y en avoit point dans l'original.

Parmi ceux qui sont de ma façon, on trouvera le Moien court & facile pour faire l'Oraïson, que j'avois corrigé, réformé, & de plus expliqué sur celui de M. G. . . . quatre ou cinq ans avant que Messieurs les Archevêque de Paris & Evêque de Meaux eussent censuré le Livre de ladite Dame.

Il y a une ébauche d'un Livre intitulé *Règle des Associés à l'enfance de Jesus*,

(a) *Mystici in uno: Quietismus redivimus*, &c.

Livret
titre, &
dût être
Piémont
je n'y a

Ces é
voies de
voia, d
reste de
ma pris
profonde

Si j'ai
les perd
que att
rien de
une sing
soustrair
ges ci j
fouillant
j'avois e
voir; l'a
de Dieu

J'aban
deur, &
commis
frir que

Pour
fait, de
que j'en
de l'aut
une très
Votre C
cepte de
chef, a
te réclu
suffisante

J'ai d
cret jug
personne
Jean Cl
Démon
n'ai jam
cette ten
jurieusem
te autre
ici conn
& aidée

J'ai d
épreuve
un espi
puisse pe
trouvé c
ai jamais
& princ
supposé
toute co
une rég
que le c
près les
ne me l
sonnes s

Livret qui devoit être tout autre que celui qui a été imprimé sous le même titre, & que M. l'Évêque de Meaux a frappé de sa censure, quoique celui-là doit être formé sur le même dessein. Je l'avois commencé étant à Verceil en Piémont, il y a quatorze ans, avant presque que l'autre eût paru, & depuis je n'y ai plus touché.

Ces écrits, avec ceux des remarques spirituelles & morales, me furent envoyés de Paris par un de mes Confrères qui mourut peu après, on me les envoya, dis-je, des qu'on supposa avec fondement que j'étois ici confiné pour le reste de mes jours. J'ai fait les autres en différens lieux & en divers tems de ma prison, à dessein de m'édifier, & de m'occuper dans une si longue & si profonde solitude.

Si j'ai tenu ces écrits cachés pendant quelque tems, ç'a été par la crainte de les perdre, dès qu'ils seroient tombés en d'autres mains, y aiant encore quelque attache, & y trouvant de la consolation; & non que je crussé qu'il y eût rien de mauvais. Présentement je bénis Dieu de bon cœur, de ce que, par une singulière providence, ils sont remis à Votre Grandeur, & pour ne rien soustraire à sa censure, je lui soumets encore de plein gré les deux Ouvrages ci joints, les seuls qui me restoiént, & qu'on n'avoit pas sçu trouver en fouillant ma chambre. L'un est l'*Analysis* de nouvelle façon, qui est celui dont j'avois eu l'honneur de parler à Votre Grandeur dès que j'eus l'avantage de la voir, l'autre expose mes véritables sentimens touchant le pur & parfait amour de Dieu, je veux dire sincèrement, tels que je les ai compris & professés.

J'abandonne très-librement tout ce que j'ai écrit au jugement de Votre Grandeur, & à celui de tout autre Prélat & Docteur Orthodoxe qui pourroit être commis pour l'examiner; aimant mieux que l'on jette tout au feu, que d'y souffrir quelque erreur & le moindre danger d'infection.

Pour ce qui regarde mes mœurs, j'avoue à ma confusion que j'ai très-mal fait, de m'engager à donner ici quelques avis spirituels dans le peu d'occasions que j'en ai eues, quoi qu'à peu de personnes, & même aussi à quelques-unes de l'autre Sexe. Ce malheur m'étoit déjà arrivé lorsque vous m'en fîtes, M. une très-juste & très-sage défense; j'en demande très-humblement pardon à Votre Grandeur, comme encore d'y avoir donné depuis quelque atteinte. J'accepte de tout mon cœur telle punition qu'il lui plaira de m'imposer pour ce chef, aussi bien que pour mes autres transgressions, si celle d'une très-étroite réclusion, où je suis rentré après une prison de onze ans, ne paroît pas suffisante.

J'ai dit que de bonnes & saintes ames étoient quelquefois livrées par un secret jugement de Dieu à l'esprit de blasphème; ce qui a scandalisé quelques personnes: cependant plusieurs graves Auteurs l'ont écrit, entre autres Saint Jean Climacus. On convient que ces horribles paroles sont formées par le Démon, qui remue les organes de la personne qui les souffre malgré elle. Je n'ai jamais consenti à cet état, ni conseillé d'y entrer, ni pris aucune part à cette terrible épreuve, de laquelle même je me défendis lorsqu'elle me fut injurieusement proposée, il y a 15. ou 16. ans, aimant mieux être sacrifié à toute autre peine, qu'à la moindre ombre du mépris de la divine Majesté. Aiant ici connu deux personnes livrées à cette affreuse humiliation, je les ai consolées & aidées sans y participer.

J'ai dit que de bonnes & saintes ames sont quelquefois livrées à cette terrible épreuve, de laquelle même je me défendis, & à des peines d'impureté, soit à un esprit, ou à un état qui leur en fait souffrir de cruels effets, sans que l'on puisse pénétrer comme cela se fait. Je ne l'ai pas avancé de mon chef; j'ai trouvé en divers pais des Directeurs qui disent l'avoir reconnu: mais je n'en ai jamais donné de sûreté, ni aucune certitude, comme l'ont fait quelques-uns, & principalement Molinos. Au contraire je disois que ces terribles épreuves, supposé qu'il y eût du dessein de Dieu, devoient faire perdre toute assurance & toute confiance en sa propre justice. Je n'ai jamais prétendu non plus en faire une règle générale, ou un moien nécessaire: bien loin de-là, j'ai toujours cru que le cas étoit très-rare, posé qu'il y en eût; & j'avoue de bonne foi qu'après les divines loix & les SS. Ecritures, desquelles cette maxime s'écarte, rien ne me la rendit plus suspecte, que d'apprendre qu'en divers lieux plusieurs personnes s'y laissoient entraîner. Ainsi je n'ai pas cru, que la pente que j'avois à

craindre, qu'il pût en cela y avoir du dessein de Dieu, & une humiliation sans péché, fût contraire à la profession de foi Catholique, que j'ai toujours très-sincèrement faite, & que constamment je préfère à tout, puisque je n'attribuois cela qu'à une volonté de Dieu extraordinaire, & du tout impénétrable, qui cause un moins cruel qu'incompréhensible martyre aux ames qui y sont abandonnées. C'est ainsi que j'en raisonnois.

Dieu me sera témoin que je n'ai jamais fait d'assemblées pour parler de ce point, que de ma vie je n'en ai contéré qu'avec très-peu de personnes, & que même je n'en ai pas touché un mot à qui que ce soit, jusqu'à ce que j'aie été prévenu, excepté seulement que j'en écrivis à un grand personnage en Italie, pour lui demander conseil. Sa réponse fut négative & très-Orthodoxe; ainsi sans des avances qui m'ont été faites, je n'en aurois pas ouvert la bouche, comme effectivement je n'en ai pas parlé à qui ne m'en a pas donné l'ouverture.

Bien loin d'affecter d'être chef de Secte, comme on me l'impute, Dieu sçait que je n'ai jamais cherché à y engager personne, & que je voudrois voir tout le monde acquis à Jesus-Christ par amour, & soumis à l'Eglise son épouse. Non seulement je n'ai ni relation, ni commerce de lettres, mais je bénis Dieu de me voir toujours plus en état de n'en avoir pas du tout, & qu'une étroite prison me rempare contre ma fragilité, & contre les surprises de l'ennemi: promettant de plus de n'avoir jamais de tel commerce, à moins qu'on ne me le permit, & cela quand même j'en trouverois les moyens.

Je ne sçai si on peut me convaincre d'avoir donné dans aucune des erreurs de Molinos, que celle dont j'ai parlé. Pour moi je ne l'ai pas reconnu, & pour ce qui est de celle-là, je la rejette & déteste véritablement, aussi bien que toutes les autres, reconnoissant enfin clairement l'abus de ces pernicieuses conséquences, grâces à Jesus-Christ.

Je n'ai pas compris, & on ne m'a pas fait connoître, qu'il y eût dans mon livre d'*Analyses*, ou dans autre quelconque de mes écrits, aucune des erreurs des nouveaux Mystiques, quoiqu'on mêle mon nom avec les leurs, en censurant leurs maximes que j'ai toujours rejetées & expressement réfutées, il y a plus de dix ans, comme on pourra le voir dans ma seconde *Analyse* que j'ai prié qu'on remit à V. G. J'ai bien mérité cette confusion par ma trop grande imprudence & vraiment folle conduite en beaucoup de rencontres. Je soucis donc volontiers à la condamnation qui a été faite de mon Livre.

J'ai soutenu avec Saint Jean Climacus, & avec d'autres graves Auteurs, la permanence & la durée ordinaire de l'Oraison dans les ames qui la possèdent, fort élevée & parfaite: mais je n'ai pas décidé si cela se fait par un même acte physiquement continué, ou seulement par une continuité équivalente, qui consiste dans une suite très-facile de plusieurs actes, dont l'interruption & la succession n'est presque pas apperçue; ce qui me paroît plus vraisemblable.

Je suis tombé dans des excès & des misères de la nature de ceux dont j'ai parlé ci-dessus. Je l'avoue avec repentance & avec larmes: mais en même-tems que je confesse mon iniquité contre moi-même, je me crois obligé d'ajouter que je mentirois, si je disois que c'eût été à dessein de séduire personne, ou seulement de me satisfaire (*abjje*) ou par le même principe qu'on le fait dans les désordres du monde. On peut voir dans mes écrits, où je dépeins naïvement mon intérieur, n'écrivant que pour moi-même, l'estime, l'amour, l'attachement & la souveraine préférence que Dieu m'a donnée pour sa volonté & pour ses loix. Me voir après cela livré & précipité par un entraînement de folie & de fureur, à des choses qu'elle défend, sans perdre le désir de lui être conforme en tout, & n'y être tombé qu'après les consentemens réitérés qu'il a exigés de moi plusieurs fois pour tous ses plus étranges dessein sur moi, m'en faisant en même tems prévoir & accepter les plus terribles suites: c'est-là ce que je n'ai jamais pu comprendre moi-même, bien loin que je présume de le faire comprendre & approuver aux autres.

Mon Dieu, sous les yeux de qui j'écris ceci, sçait combien de prières je lui ai adressées, & combien de larmes j'ai versées en sa présence, pour le conjurer de me délivrer d'une telle misère, ou bien de me la changer contre toutes les autres peines, & de me couvrir de tous opprobres, plutôt que de permettre que je me séduisissè moi-même, ou que j'en trompassè d'autres par des endroits si glissans & si dangéreux. Il est vrai qu'à même tems je m'abandon-

nois

nois pour
y allat de
pli de mIl est
pas à Die
che de fo
plus haut
très sincé
rester enGraces
trouve aff
de la div
fera la gAprès
tout poin
en même
on éparq
j'ai été l
qui pour
mon Die
ra plus aJ'ai cr
lui faire
le tout à
me jette
sois la CReven
propositi

Pr

Ces P
par l'orc1. On
mélange
des reco
le mérite
l'aimantqui lui
récomp
tif préc
de Pari2. Ce
sans au
ressé de
Dieu p
de Dieu
qu'elle
fon Cr3. D
crainte
tif inté4. L
comme
qui est
elle le
pour e
plus le5. C
ne soit

Tom

dois pour cela même à sa toute absolue & toute puissante volonté, supposé qu'il y allât de sa gloire, ne pouvant lui refuser rien de tout ce à quoi il lui eût plu de me sacrifier, soit pour le tems ou pour l'éternité.

Il est vrai qu'on excepte toujours le péché, puisque c'est pour ne déplaire pas à Dieu même par une imperfection, ou par la moindre propriété & recherche de soi-même, qu'on en vient jusques-là, selon qu'on s'y sent porté par la plus haute résignation, que pour cet effet on appelle l'extrême abandon. Voilà très sincèrement comme cela m'est arrivé, & comme la vérité me le feroit proposer en confession, sur l'échafaut, & au lit de mort.

Graces à Dieu, j'en suis bien revenu, depuis un tems considérable je me trouve affranchi de ces peines, & plus éclairé touchant ces illusions, espérant de la divine volonté que par les mérites de Jesus-Christ mon Sauveur, elle me fera la grace de finir mes jours dans sa paix par la pénitence.

Après ce que je viens d'exposer, j'accepte par avance, & promets de suivre en tout point ce que l'on m'ordonne touchant les dogmes & les mœurs, suppliant en même tems que sans épargner ma personne, où on me trouvera coupable, on épargne le nom & la réputation du Corps dont je suis membre, & duquel j'ai été la croix & l'opprobre depuis si long-tems, comme aussi les personnes qui pourroient être intéressées dans ma cause, promettant, avec l'assistance de mon Dieu, d'user à l'avenir de tant de retenue & de précaution, que l'on n'aura plus aucun sujet de se plaindre de moi.

J'ai cru que Votre Grandeur ne désagrèeroit pas la liberté que j'ai prise de lui faire cette très-humble remontrance & sincère protestation, & abandonnant le tout à sa bonté pastorale & à son équité, je la supplie de souffrir que je me jette à ses pieds pour lui demander sa sainte bénédiction. Signé *Don François La Combe*, à Lords 5. de l'an 1698.

Revenons maintenant au Livre de M. de Cambrai, duquel on tira plusieurs propositions qu'on crut dignes de censure.

Propositions extraites du Livre de M. de Cambrai.

Ces Propositions avoient été communiquées à tout le Collège des Cardinaux, par l'ordre de la *Congrégation du S. Office*.

1. On peut aimer Dieu d'un amour qui est une charité pure, & sans aucun mélange du motif de l'intérêt propre. Ni la crainte des châtimens, ni le désir des récompenses n'ont plus de part à cet amour. On n'aime plus Dieu, ni pour le mérite, ni pour la perfection, ni pour le bonheur qu'on doit trouver en l'aimant. On l'aime néanmoins comme souveraine & infaillible béatitude de ceux qui lui sont fidèles; on l'aime comme notre bien personnel, comme notre récompense promise, comme notre tout. Mais on ne l'aime plus par ce motif précis de notre bonheur & de notre récompense propre. p. 10. & 11. Edit. de Paris.

2. Cette charité véritable n'est pourtant pas encore toute pure, c'est-à-dire sans aucun mélange: mais l'amour de la charité prévalant sur le motif intéressé de l'espérance, on nomme cet état un état de charité. L'ame aime alors Dieu pour lui & pour soi, mais en sorte qu'elle aime principalement la gloire de Dieu, & qu'elle n'y cherche son bonheur propre, que comme un moyen qu'elle rapporte, & qu'elle subordonne à la fin dernière, qui est la gloire de son Créateur. p. 8. & 9.

3. Dans l'état de la vie contemplative ou unitive, on ne perd jamais ni la crainte filiale, ni l'espérance des enfans de Dieu, quoi qu'on perde tout motif intéressé de crainte & d'espérance. p. 24.

4. L'ame désintéressée dans la pure charité, attend, désire, espère Dieu comme son bien, comme sa récompense, comme ce qui lui est promis, & qui est tout pour elle: elle le veut pour soi, mais non pour l'amour de soi; elle le veut pour soi, afin de se conformer au bon plaisir de Dieu qui le veut pour elle: mais elle ne le veut point pour l'amour de soi, parce que ce n'est plus le motif de son propre intérêt qui l'excite. p. 12.

5. Ce pur amour ne se contente pas de ne vouloir point de récompense qui ne soit Dieu même. p. 25.

6. Ce qui est essentiel dans la direction de l'ame, est de ne faire que suivre pas à pas la grace avec une patience, une précaution & une délicatesse infinie. Il faut se borner à laisser faire Dieu, & ne parler jamais du pur amour (dans *Perrault*, ne porter jamais au pur amour, dans la version *Latine*, *ad purum amorem nunquam impellere*) que quand Dieu par l'opération intérieure commence à ouvrir le cœur à cette parole, qui est si dure aux ames encore attachées à elles-mêmes, & si capable ou de les scandaliser ou de les jeter dans le trouble. p. 35.

7. Dans l'état de la sainte indifférence, une ame n'a plus de desirs volontaires ni délibérés pour son intérêt, excepté dans les occasions où elle ne coopère pas fidèlement à toute sa grace. p. 50.

8. Dans la sainte indifférence on ne veut rien pour soi, mais on veut tout pour Dieu : on ne veut rien pour être parfait & bienheureux pour son propre intérêt, mais on veut toute perfection & toute béatitude, autant qu'il plaît à Dieu de nous faire vouloir ces choses par l'impression de sa grace, selon sa loi écrite, qui est toujours notre règle inviolable. p. 52.

9. En cet état de la sainte indifférence, on ne veut plus le salut comme salut propre, comme délivrance éternelle, comme récompense de nos mérites, comme le plus grand de tous nos intérêts : mais on le veut d'une volonté pleine, comme la gloire & le bon plaisir de Dieu, comme une chose qu'il veut, & qu'il veut que nous voulions pour lui. p. 52. & 53.

10. Non seulement l'ame indifférente désire pleinement son salut, entant qu'il est le bon plaisir de Dieu, mais encore la persévérance, & généralement sans aucune exception, tous les biens qui sont dans l'ordre de la providence, une préparation des moyens pour notre salut, & pour celui de notre prochain. La sainte indifférence admet non-seulement des desirs distincts & des demandes expressés, pour l'accomplissement de toutes les volontés de Dieu qui nous sont connues, mais encore des desirs généraux pour toutes les volontés de Dieu que nous ne connoissons pas. p. 60. & 61.

11. Cette abnégation de nous-mêmes n'est que pour l'intérêt propre, & ne doit jamais empêcher l'amour désintéressé que nous nous devons à nous-mêmes, comme au prochain pour l'amour de Dieu. Les épreuves extrêmes où cet abandon doit être exercé, sont les tentations par lesquelles Dieu jaloux veut purifier l'amour, en ne lui faisant voir aucune ressource, ni aucune espérance pour son intérêt propre, même éternel. p. 73.

12. Tous les sacrifices que les ames les plus désintéressées font d'ordinaire sur leur béatitude éternelle, sont conditionnels : mais ce sacrifice ne peut être absolu dans l'état ordinaire ; il n'y a que le cas des dernières épreuves où ce sacrifice devient en quelque manière absolu. p. 87.

13. Dans les dernières épreuves, une ame peut être invinciblement persuadée d'une persuasion réfléchie, & qui n'est pas dans le fond intime de la conscience, qu'elle est justement réprouvée de Dieu. p. 87.

14. L'ame alors est divisée d'avec elle-même ; elle expire sur la croix avec Jésus-Christ, en disant : *O Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* Dans cette impression involontaire de désespoir, elle fait le sacrifice absolu de son intérêt propre pour l'éternité. p. 90.

15. Il n'est question que d'une conviction qui n'est pas intime, mais qui est apparente & invincible. En cet état une ame perd toute espérance pour son propre intérêt : mais elle ne perd jamais dans la partie supérieure, c'est-à-dire, dans ses actes directs & intimes, l'espérance parfaite, qui est le désir désintéressé des promesses. Elle aime Dieu plus purement que jamais. p. 90. & 91.

16. Un Directeur peut alors laisser faire à cette ame un acquiescement simple à la perte de son intérêt propre, & à la condamnation juste où elle croit être de la part de Dieu. Mais il ne doit jamais lui conseiller, ni lui permettre de croire positivement par une persuasion libre & volontaire, qu'elle est réprouvée, & qu'elle ne doit plus désirer les promesses par un désir désintéressé. p. 91. & 92.

17. Toute excitation empressée & inquiète, qui prévient la grace de peur de n'agir pas assez ; toute excitation empressée, hors du cas du précepte, pour se donner par un excès de précaution intéressée les dispositions que la grace n'excite pas dans ces momens-là, parce qu'elle en inspire d'autres moins consolantes & moins perceptibles ; toute excitation empressée & inquiète pour se don-

ner com
puissè se
fés pour
& 100

18. L
actes for
s'en rend
mes indi
ehis. Ell
mander,
point les
pour leu

19. La
supérieure

20. Il
séparation
& l'imagi
Dieu fait
& directe

21. Les
tièrement

taire est
ne puissè
bien gar
dres qui
la partie
toujours
lons, &
& 124.

22. L
guer les v
quée, en
elle des
réfléchis
165.

23. Il
tuel, en
son est ce
méditatio
ordinaire
templatio
substituer
jamais de

24. L
il demeure
re, devie
culières ;
Mais l'am
dans tout

25. L
lontairem
me parle
nité ; mai
compréh
abstraite
n'exclut p
p. 186.

26. E
travail m
le cervica
& amour
foi. p. 18

ner comme par secouffes marquées (1) mouvement plus apperçu, & dont on puiffé se rendre auffi-tôt un témoignage intérellé, font des excitations défectueufes pour les ames appellées au déintérellément paisible du parfait amour. p. 99. & 100.

18. Les ames encore intérellées pour elles-mêmes veulent fans cesse faire des actes fortement marqués & réfléchis, pour s'assurer de leur opération & pour s'en rendre témoignage : au lieu que les ames déintérellées font par elles-mêmes indifférentes à faire de actes distincts, ou indistincts, directs, ou réfléchis. Elles en font de réfléchis, toutes les fois que le précepte pour le demander, ou que l'attrait de la grace les y porte : mais elles ne recherchent point les actes réfléchis par préférence aux autres, par une inquiétude intérellée pour leur propre sûreté. p. 117. & 118.

19. La partie inférieure de Jesus-Christ sur la croix n'a point communiqué à la supérieure les troubles involontaires. p. 122.

20. Il se fait dans les dernières epreuves pour la purification de l'amour, une séparation de la partie supérieure de l'ame d'avec l'inférieure, en ce que les sens & l'imagination n'ont aucune part à la paix, & aux communications de grace, que Dieu fait alors assez souvent à l'entendement & à la volonté d'une manière simple & directe, qui échape à toute réflexion. p. 121.

21. Les actes de la partie inférieure dans cette séparation, font d'un trouble entièrement avengle & involontaire, parce que tout ce qui est intellectuel & volontaire est de la partie supérieure. Mais quoique cette séparation prise en ce sens ne puiffé être absolument niée, il faut néanmoins que les Directeurs prennent bien garde, de ne souffrir jamais dans la partie inférieure aucun de ces défordres qui doivent dans le cours naturel être toujours sentés volontaires, & dont la partie supérieure doit par conséquent être responsable. Cette précaution doit toujours se trouver dans la voie de pure foi, qui est la seule dont nous parlons, & où l'on n'admet aucune chose contraire à l'ordre de la Nature. p. 123. & 124.

22. La méditation consiste dans des actes discursifs, qui sont faciles à distinguer les uns des autres, parce qu'ils sont excités par une espèce de secouffe marquée ; enfin parce qu'ils sont faits & réitérés avec une réflexion, qui laisse après elle des traces distinctes dans le cerveau. Cette composition d'actes discursifs & réfléchis est propre à l'exercice de l'amour intérellé, parce, &c. ^{ne} p. 164. & 165.

23. Il y a un état de contemplation si haute & si parfaite, qu'il devient habituel, en sorte que toutes les fois qu'une ame se met en actuelle oraison, son oraison est contemplative & non discursive. Alors elle n'a plus besoin de revenir à la méditation, ni à ces actes méthodiques. Si néanmoins il arrivoit, contre le cours ordinaire de la grace, & contre l'expérience commune des Saints, que cette contemplation habituelle vint à cesser absolument, il faudroit toujours à son défaut, substituer les actes de la méditation discursive, parce que l'ame Chrétienne ne doit jamais demeurer dans le vuide & dans l'oisiveté. p. 176.

24. L'exercice de l'amour, qui se nomme contemplation, ou quiétude, quand il demeure dans la généralité, & qu'il n'est appliqué à aucune fonction particulière, devient chaque vertu distincte, suivant qu'il est appliqué aux occasions particulières ; car c'est l'objet, comme parle S. Thomas, qui spécifie toutes les vertus. Mais l'amour pur & paisible demeure toujours le même quant au motif, ou à la fin, dans toutes les différentes spécifications. p. 184.

25. La conremplation pure & directe est négative, en ce qu'elle ne s'occupe volontairement d'aucune image sensible, d'aucune idée distincte & nominable, comme parle S. Denis, c'est-à-dire, d'aucune idée limitée & particulière sur la Divinité ; mais qu'elle passe au-dessus de tout ce qui est sensible & distinct, c'est-à-dire, compréhensible & limité, pour ne s'arrêter qu'à l'idée purement intellectuelle & abstraite de l'être, qui est sans bornes & sans restriction ; enfin cette simplicité n'exclut point la vue distincte de l'humanité de Jesus-Christ, & de tous ses mystères. p. 186. 187. & 188.

26. En cet état une ame ne considère plus les mystères de Jesus-Christ par un travail méthodique & sensible de l'imagination, pour s'en imprimer les traces dans le cerveau, & pour s'en attendre avec consolation. Mais elle voit d'une vue simple & amoureuse tous ces divers objets, comme certifiés & rendus présens par la vraie foi. p. 189. 190.

27. Les ames contemplatives sont privées de la vue distincte, sensible & réfléchie de Jésus-Christ en deux tems différens ; mais elles ne sont jamais privées pour toujours en cette vie de la vue simple & distincte de Jésus-Christ. Premièrement dans la ferveur naissante de la contemplation, cet exercice est encore très-imparfait, il ne représente Dieu que d'une manière confuse ; secondement une ame perd de vue Jésus-Christ dans les dernières épreuves, parce qu'alors Dieu ôte à l'ame la possession & la connoissance réfléchie de tout ce qui est bon en elle, pour la purification de tout intérêt propre. p. 194. & 195.

28. L'état passif exclut, non les actes paisibles & désintéressés, mais seulement l'activité, ou les actes inquiets & empressés pour notre propre intérêt. p. 209.

29. Dans l'état passif, les enfans de Dieu ne rejettent pas la sagesse, mais seulement la propriété de la sagesse. Ils usent avec fidélité en chaque moment de toute la lumière naturelle de la raison, & de toute la lumière surnaturelle de la grace actuelle, pour se conduire selon la loi écrite, & selon les véritables bien-séances. Une ame en cet état n'est sage, ni par une recherche empressée de la sagesse, ni par un retour intéressé sur soi pour l'assurer qu'elle est sage, & pour jouir de la sagesse entant que propre. Mais sans songer à être sage en soi, elle l'est en Dieu. p. 214. & 215. en usant toujours sans propriété de la lumière, tant naturelle que surnaturelle du moment présent. Ainsi à chaque jour suffit son mal, & l'ame laisse le jour de demain prendre soin de lui-même, parceque ce jour de demain qui n'est pas encore à elle, portera avec lui, s'il vient, sa grace & sa lumière, qui est le pain quotidien. p. 216.

30. Tels sont les pauvres d'esprit que Jésus-Christ a déclarés bienheureux, & qui se détachent de leur bien propre, comme tous les Chrétiens doivent se détacher de leurs biens temporels. p. 218.

31. Dans l'état passif, on exerce toutes les vertus distinctes, sans penser qu'elles sont vertus ; on ne pense en chaque moment, qu'à faire ce que Dieu veut, & l'amour jaloux fait tout ensemble qu'on ne veut plus être vertueux (dans l'errata : *Pour soi*.) & qu'on ne l'est jamais tant que quand on n'est plus attaché à l'être. p. 225. & 226.

32. On peut dire en ce sens, que l'ame passive & désintéressée ne veut plus même l'amour, entant qu'il est la perfection & son bonheur, mais seulement entant qu'il est ce que Dieu veut de nous. p. 226.

33. Ailleurs ce Saint (S. François de Sales) dit, que *le désir du salut est bon, mais qu'il est en soi plus parfait de ne rien désirer*. Il veut dire qu'il ne faut pas même désirer l'amour, entant qu'il est notre bien. p. 226.

34. L'ame dans l'état de transformation se hait elle-même, entant qu'elle est quelque chose hors de Dieu, c'est-à-dire, qu'elle condamne le *moi*, entant qu'il est séparé de la pure impression de l'esprit de grace, comme la même Sainte (Catherine de Gènes) le faisoit avec horreur. p. 233.

35. Les ames transformées... en se confessant, doivent détester leurs fautes, se condamner, & désirer la rémission de leurs péchés, non comme leur propre purification & délivrance, mais comme une chose que Dieu veut, & qu'il veut que nous voulions pour sa gloire. p. 241.

36. Parler ainsi (comme il précède) c'est dire ce que les Saints mystiques ont voulu dire, quand ils ont exclu de cet état (des ames transformées) les pratiques de vertu. p. 235.

37. Les Pasteurs & les Saints de tous les tems ont eu une espèce d'économie & de secret, pour ne parler des épreuves rigoureuses, & de l'exercice le plus sublime du pur amour, qu'aux ames à qui Dieu en donnoit déjà l'attrait, ou la lumière. Quoique cette doctrine fût la pure & simple perfection de l'Évangile marquée dans toute la Tradition, les anciens Pasteurs ne proposoient d'ordinaire au commun des justes, que les pratiques de l'amour intéressé proportionnées à leur grace, donnant ainsi le lait aux enfans, & le pain aux ames fortes. p. 261.

38. Le pur amour fait lui seul toute la vie intérieure, & devient alors l'unique motif de tous les actes délibérés & méritoires. p. 272.

Telles furent les propositions qu'on tira du Livre *des Maximes des Saints*, & qu'on envoya à Rome. Mais avant que d'en venir à la condamnation qui en fut faite, nous devons dire que le Quietisme faisant pendant ce tems-là beaucoup de progrès en France, le Parlement de Dijon rendit cette même année un arrêt de mort, contre Robert Curé de Seure, accusé d'enseigner le Quietisme

lisme, que

La Co
adjugeant
& profan
cours lui
contralre
de ses pa
fles avec
Robert à
de au co
Notre-Da
ardente
intelligibl
enseigné
à Dieu,
au-devant
pareille a
Ville, a
icelles je
re, & co
livres d'a
surplus d

A fait
que qual
bert & le
vant la r
rêt, en
tiendra.

Ordon
informé
hérens d
a permis
& Arrêts
Que M
dire Ville
garde à
apparti
pratiques
seront all
annorés.

Et que
au village
Palais, &
née à co
la remise
Jaquin av
le treize

Pendan
il y eut
du Quicri
contée d

Le Me
Pietro Pa
de Bouill
texte des
cher que

(*) Il s'é
ra trois m
il s'embarq
il demeura

Tome

tisme, qui avoit fait des progrès extraordinaires dans la Province de Bourgogne. Voici la teneur de cet Arrêt.

La Cour a déclaré la contumace bien acquise contre le Sieur Robert, & en adjugeant le profit, l'a déclaré & déclare dument atteint & convaincu d'abus & profanation des Sacramens de Pénitence & d'Eucharistie, d'avoir tenu des discours impies & scandaleux, enseigné une doctrine détestable & condamnée, contraire à la foi, & à la pureté de la Religion, de séduction de plusieurs de ses paroissiennes & pénitentes, en leur inspirant ladite doctrine, & d'incestes avec aucunes d'icelles; & pour réparation a condamné & condamne ledit Robert à être par l'Exécuteur de la haute-justice conduit en chemise, la corde au col, tête & pieds nus, au-devant de la principale porte de l'Eglise Notre-Dame de cette Ville, & là à genoux, tenant en ses mains une torche ardente du poids de deux livres, faire amende honorable, déclarer à haute & intelligible voix, que méchamment, & scandaleusement & avec impiété, il a enseigné ladite doctrine, & fait & commis lesdits crimes, & en demande pardon à Dieu, au Roi & à la Justice, à être ensuite conduit par ledit Exécuteur au-devant de la principale porte de l'Eglise paroissiale de Seure, & y faire une pareille amende honorable, & à l'instant mené à la place publique de ladite Ville, attaché à un poteau, & brûlé vif, son corps réduit en cendres, & icelles jettées au vent; & pour son absence, l'exécution en sera faite en figure, & condamné en outre en mille livres d'amende envers le Roi, cinq cens livres d'aumône à l'Hôpital dudit Seure, & aux dépens des procédures, & le surplus de ses biens acquis & confisqué à qui il appartiendra (a).

A fait & fait très-expressement inhibitions & défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de donner aide & retraite audit Robert & le receler, à peine d'être punis comme les complices & sectateurs, suivant la rigueur des Ordonnances; & ordonne à cet effet, que le présent Arrêt, en ce qui concerne ledit Robert, sera lû & publié par tout où il appartiendra.

Ordonne ladite Cour, qu'à la diligence du Procureur Général du Roi, il sera informé par Commissaire qui sera député contre les complices, sectateurs & adhérens dudit Robert dans la mauvaise doctrine par lui répandue, auquel effet a permis audit Procureur Général d'obtenir monitoire à la forme desdits Edits & Arrêts.

Que Marie Maréchal, Anne Guillaume, & Etienne Martin, filles de ladite Ville de Seure, seront prises au corps, & amenées sous bonne & sure garde à la conciergerie du Palais, pour être procédé contre elles ainsi qu'il appartiendra, sur les commerces criminels & incestueux, & autres mauvaises pratiques avec ledit Robert; & où elles ne pourront être appréhendées, elles seront assignées dans les délais portés par l'Ordonnance, & leurs biens saisis & annotés.

Et que pareillement Catherine Jaquin, femme de Jean Barbey, demeurant au village de Bruyere, sera prise au corps & amenée en la conciergerie du Palais, & Jeanne Laquette, femme de Jaques Prosté dudit la Bruyere, ajournée à comparoître en personne par devant ledit Commissaire, pour répondre sur la remise faite entre les mains de deux hommes inconnus d'un enfant, que ladite Jaquin avoit pris dans la maison dudit Robert. Fait en Parlement, à Dijon, le treize Août 1698. M. Malteste Commissaire.

Pendant qu'on débatoit à Rome pour & contre l'Archevêque de Cambrai, il y eut un incident qui contribua beaucoup à ruiner la cause de l'Amour pur du Quietisme. Ce fut l'abjuration que fit un Moine Quietiste, laquelle est racontée dans les Mémoires de la manière suivante.

Le Mercredi 26. Novembre, les Cardinaux assistèrent à l'abjuration de Fra Pietro Paolo, qui se fit publiquement dans une salle du S. Office. Le Cardinal de Bouillon insista long-tems que cette abjuration se fit secrètement, sous prétexte des infamies contenues dans le procès verbal; mais en effet pour empêcher que le Public ne connût les affreuses suites du prétendu amour pur. Ce

(a) Il s'étoit retiré à Avignon, où il demeura trois mois chez M. Sequin Chanoine; puis il s'embarqua à Marseille & vint à Rome, où il demeura deux mois sous le nom de la Roche: mais aiant été reconnu par le Marquis de Broiffa Gentilhomme Francomtois, il prit le parti de s'en aller. On l'arrêta à Florence, & on le mena au Saint Office.

frison, condamné comme hérétique, fit son abjuration avec une tranquillité & une sérénité de visage qui ne le conceit pas, la multiplicité de ses ordures firent horreur, il la pudeur ne permet pas d'en dire davantage.

Tout cela se faisoit, comme il étoit souvent répété dans le procès verbal, par pur amour; c'étoit par-là que la charité se purifioit, & qu'on se perfectionnoit dans ce pur amour. L'Abbé de Chaurerae se trouva à l'abjuration: il en fut très-mortifié; & l'Abbé de Montgallard lui ayant dit, voilà d'affreuses suites de l'amour pur; Chaurerae répondit, on abuse des meilleures choses.

Enfin le Pape jugea contre l'Archevêque de Cambrai, & donna un Bref au commencement de l'année 1699. Le parti de l'*Amour pur*, publia les remarques suivantes sur ce Bref.

On y remarque premièrement, que ce n'est point une Constitution, ni une Bulle, mais un Bref qui a condamné ce Livre. Et c'est ainsi que celui qui l'a affiché à Rome, le qualifie. Or tous les Canonistes savent qu'il y a une grande différence entre une Constitution & un Bref, c'est donc une falsification capitale de lui avoir donné pour titre dans la version Françoisë & ailleurs, Constitution, ou Bulle de Notre Saint Pere, &c.

1. Que Sa Sainteté n'y condamne pas directement, ni en forme de décision formelle & expresse les propositions qui y sont rapportées, mais bien le Livre, comme contenant ces propositions; en quoi les Canonistes savent encore qu'il y a une grande différence.

2. Que non-seulement Sa Sainteté n'y dit point formellement & directement qu'elle les condamne, puisqu'elle n'y fait nulle défense expresse de les tenir ou enseigner, quoique cela se puisse tirer par conséquence. Les mêmes Canonistes savent qu'une défense, qui n'est tirée que par conséquence, n'est pas une défense formelle.

3. Qu'aucune de ces propositions n'y est qualifiée d'imple ou d'hérétique, ni même de fautive formellement; & par conséquent, demandent-ils, pourquoi pousser un Archevêque comme si c'étoit un hérétique ou un Impie? Pourquoi crier comme s'il s'agissoit de la fol & de la Religion?

4. Que Sa Sainteté ne les censure qu'au sens qui se présente d'abord, *in sensu obvio*, ou à cause de la liaison qu'elles ont entr'elles, par où Sa Sainteté a voulu faire connoître qu'elle ne les censuroit point au sens de l'Auteur, ni comme il les a expliquées dans les autres écrits qu'il a envoyés à Rome, & contre lesquels Sa Sainteté n'a rien prononcé. Ainsi il est sûr que les sentimens de M. de Cambrai n'ont point été condamnés, & que si les prétendus Jansénistes se croient exemts de croire que les cinq propositions aient été condamnées au sens de Jansenius, les amis de M. de Cambrai sont plus, ou aussi fondés, pour être persuadés, & pour dire que ces propositions n'ont pas été censurées au sens de cet Archevêque.

5. Que Sa Sainteté n'a nullement condamné la proposition dont M. de Meaux & son apologiste faisoient l'erreur capitale de M. de Cambrai, qui est que l'on peut aimer Dieu pour lui-même & sans aucune vue d'intérêt, qu'il en soit le motif & l'objet formel. Ce qui est tout différent de la première proposition censurée, qui parle d'un amour d'état & d'habitude invariable, qu'un jeune Théologien sçait distinguer de l'acte d'amour.

6. Qu'on a intérêt en ce Bref une clause, qui paroît aux Gens du Roi Très-Chrétien contraire aux usages de France, où on prétend (à tort ou à droit, on n'en juge point) que ce n'est point assez que les décrets de Rome soient publiés en cette capitale du monde, pour obliger tous les Chrétiens. C'est une question de droit qui peut causer de l'embarras.

Ainsi raisonnaient ceux des partisans de M. de Cambrai qui s'efforçoient de le justifier, & d'é luder la condamnation: mais ce Prélat en pensoit autrement; ce qui l'engagea à écrire au S. Pere d'une manière très-fournie, une Lettre que nous rapportons ici.

Très-Saint Pere,

Depuis que j'ai appris le jugement que votre Sainteté a prononcé sur mon Livre des *Maximes des Saints*, mes paroles sont pleines de douleur; mais ma soumission & ma docilité sont au-dessus de ma douleur. Je ne parle plus de mon

Innocence
tions dom
tion de co
tout mon
je condam
le Livre
défendan
deles de c
résolu, T
m'en aura
gnage de
les, & m
tre ramen
& d'afferm

Pour co
ximes des
raltié de
puillé ten
se être. J
ré, qui e
requ avec
le gage de
chagrins
dévouemen
le très-hu
Cette lo

gé. Le v
François
chevêque
Au Clerg
Seigneur.

Nous r
ne femme
vos vestros
ouvrir lei
che for lu

Enfin N
qui en ont
repandu p

Nous a
pour les
Ainsi nou
même for
aucune ret
de ce Die

Nous n
ministère
n'en soit
croissé en

C'est de
cère & à
PLICITÉ DE

vous don
A Dieu
qu'un Pas
& qu'il n
Je souh
mour de

Signé ✱
Secrétaire
fia beau

Innocence, des imputations par lesquelles on l'a attaquée, de tant d'explications données pour justifier la pureté de ma doctrine. Je ne fais plus mention de tout le passé. J'ai déjà préparé un Mandement pour être publié dans tout mon Diocèse, par lequel adhérant humblement à la censure Apostolique, je condamnerai simplement, absolument & sans aucune ombre de restriction, le Livre des maximes, avec les vingt-trois propositions qui en sont extraites, défendant sous les peines portées par le Bref de Votre Sainteté à tous les fideles de ce Diocèse, de lire le Livre, ou de le retenir chez eux. Je suis résolu, Très-Saint Père, de rendre public ce Mandement, dès que le Roi m'en aura donné la permission. Alors il ne tiendra pas à moi, que ce témoignage de ma soumission intime & parfaite ne soit répandu par toutes les Eglises, & même parmi les hérétiques, car je ne me ferai jamais une honte d'être ramené & corrigé par le successeur Pierre, qui a été chargé de confirmer & d'affermir ses frères.

Pour conserver donc la pureté du langage Orthodoxe, que le Livre des maximes des Saints soit réprouvé à jamais dans peu de jours, cela sera exécuté & rareté de ma part. Il n'y aura pas l'ombre la plus légère de distinction, qui puisse tendre à éluder votre décret, ou à employer quelque excuse que ce puisse être. Je crains, comme je le dois, de causer aucune peine à Votre Sainteté, qui est chargée de la sollicitude de toutes les Eglises. Mais lorsqu'elle aura reçu avec bonté le Mandement que je dois lui envoyer incessamment, comme le gage de mon entière soumission, ce sera à moi à supporter en silence mes chagrins & mes peines. Je serai toute ma vie avec un souverain respect, & un dévouement entier de cœur & d'esprit, Très-Saint Père, de Votre Sainteté, le très-humble, &c. F. Archevêque de Cambrai. A Cambrai le 4. Avril 1699.

Cette lettre fut suivie du Mandement de l'Archevêque de Cambrai à son Clergé. Le voici.

François par la miséricorde de Dieu & la grace du S. Siège Apostolique, Archevêque Duc de Cambrai, Prince du S. Empire, Comte du Cambresis, &c. Au Clergé séculier & régulier de notre Diocèse, salut & bénédiction en notre Seigneur.

Nous nous devons à vous sans réserve, mes très-chers frères, puisque nous ne sommes plus à nous, mais au troupeau qui nous est confié, *nos autem servos vestros per Jesum*. C'est dans cet esprit que nous nous sentons obligés de vous ouvrir tel notre cœur, & de continuer à vous faire part de ce qui nous touche sur le Livre intitulé *Explication des maximes des Saints*.

Enfin Notre Saint Père le Pape a condamné ce Livre avec les propositions qui en ont été extraites, par un Bref daté du 12. Mars, qui est maintenant répandu par tout, & que vous avez déjà vu.

Nous adhérons à ce Bref, M. T. C. F. tant pour le texte du Livre, que pour les 23. propositions, simplement, absolument & sans ombre de restriction. Ainsi nous condamnons tant le Livre que les propositions, précisément dans la même forme & avec les mêmes qualifications, simplement, absolument & sans aucune restriction. De plus nous défendons sur la même peine à tous les fideles de ce Diocèse de lire & de garder ce Livre.

Nous nous consolerons, M. T. C. F. de ce qui nous humilie, pourvu que le ministère de la parole que nous avons reçu du Seigneur pour votre sanctification, n'en soit pas affaibli, & que nonobstant l'humiliation du Pasteur, le troupeau croisse en grace devant Dieu.

C'est donc de tout notre cœur, que nous vous exhortons à une soumission sincère & à une docilité sans réserve, de peur qu'on n'altère insensiblement la simplicité de l'obéissance au S. Siège, dont nous voulons, moyennant la grace de Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie.

A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un Pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis du troupeau, & qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission.

Je souhaite, M. T. C. F. que la grace de notre Seigneur Jesus-Christ, l'amour de Dieu & la communication du S. Esprit demeure avec vous tous. Amen. Signé ✠ François Archevêque Duc de Cambrai. Par Monseigneur, des Anges, Secrétaire. Donné à Cambrai le 9. Avril 1699. Retracting sincère, & qui édifie beaucoup l'Eglise.

Avant que de finir cette histoire du Quietisme, il ne fera pas inutile d'apprendre au Lecteur, qu'on en trouve de fortes traces dans l'ancienne Philosophie Palenne. Mais sans remonter si haut, disons deux mots du Quietisme que l'on peut attribuer aux Asiatiques Orientaux, & du rapport qu'il a au *Quietisme* Occidental. Selon les Siamois (a) la première *Quietude* se trouve en Dieu. Il est dans un repos éternel ; & la propriété de la vraie sainteté du Siamois, est de travailler à imiter cette *Quietude*. De même un des articles fondamentaux du Quietiste Chrétien consiste à contempler & admirer *inattivement* l'éternelle tranquillité de l'Être suprême. Une Secte de *Quietistes* Chinois établit pour principe, que plus on est oisif, insensible, semblable à un tronc immobile, ou à une pierre, plus aussi on approche des perfections de la Nature Divine. Les Voyageurs donnent à cette Secte le nom d'*Oiseaux* ou de *saints* ; nom qui peut être justement attribué à nos Quietistes consommés, qui ne cessent de prêcher aussi l'insensibilité, & un renoncement si parfait à soi-même, qu'il devienne comme un anéantissement devant Dieu. Un autre principe des Quietistes Orientaux à l'égard de la Divinité, consiste à se représenter l'Être suprême comme un Être si mystérieux & si obscur, qu'on ne peut s'en faire aucune idée ; & ceux de leurs Docteurs qui essaient de s'en faire une, tombent dans des extravagances & dans des contradictions si étranges, que la plus grande partie de nos Voyageurs se sont obstinés à nous les représenter comme des Athées. De même les Quietistes entendent, que dans la vraie & parfaite contemplation, dans l'abandon de soi-même, &c. l'âme du fidèle ne sauroit pourtant se faire aucune idée de Dieu. Elle l'aime quel qu'il soit, sans pénétrer aucunement dans la nature des attributs de cet Être souverain ; & cela va si loin, que l'âme doit même souhaiter dans l'excès de son amour des choses contraires à l'excellence de ces attributs, comme que Dieu l'anéantisse, l'efface du livre de vie, &c. L'amour qu'elle a pour Dieu doit être aveugle. « Il faut, dit Molinos dans sa *Guide spirituelle*, que cet amour aveugle prenne les devans, & que l'âme laisse l'entendement derrière ; qu'elle aime Dieu comme il est, & non comme l'imagination le lui représente ; qu'elle l'aime sans le connoître, sous le voile obscur de la foi, &c. ». Ceux de nos Docteurs Mystiques, qui ont essayé de donner à leur manière quelque idée de la Divinité, l'ont donnée si fautive, ou si dangereuse, que leurs adversaires n'ont pas balancé à les traiter de *Spiritistes*, & même de parfaits Athées. Enfin pour ne pas pousser présentement (b) le parallèle plus loin, on se contentera de remarquer, que plusieurs Quietistes Orientaux regardent la nature humaine comme si essentiellement corrompue, s'il est permis de parler ainsi, qu'aucune grâce de Dieu n'est capable de l'élever au-dessus de cette corruption ; & nous lisons dans le mystique *Tauler*, « que (c) toutes les grâces de Dieu jointes ensemble, ne doivent pas être assez capables (ou si l'on veut suffisantes) pour élever l'homme corrompu au-dessus de sa condition vile, abjecte & méprisable ». Il est vrai que chez les Quietistes Orientaux il y a comme des purgations répétées, qui épurent l'âme & la mettent enfin dans une parfaite apathie, qu'elle n'est plus en état de perdre. Mais en récompense, les âmes d'une grande partie des *Quietistes* Chrétiens passent ici bas de la voie *purgative* à la voie *illuminative*, qui leur fait trouver enfin dès ce monde la voie *unitive*, où commence la vraie *apathie* ; puisque selon les termes du mystique *Eschinas*, on doit y vivre (d) sans participer à aucune Créature, sans péché & sans plaisir. Mais en voilà assez sur le Quietisme, venons maintenant aux Piétistes.

Des

(a) Voyez *Cérémon.* &c. Tome VI. de cet ouvrage.

(b) Voyez ci-après, Tome suivant, ce que l'on pourra dire encore du *Quietisme* de certains Hérétiques Mahométans.

(c) *Ad eo se quisque deicere in ima, adeo se vilispendere ac abicere deberet, ut Deus cum universis donis & charismatibus suis eum non posset extollere ; quamquam largioribus ac copiosioribus Dei do-*

nit persunderetur & charismatibus, tunc & se amplius nihil facere & humiliare. Tauler. Cap. 14. *Exercitio. de Vita Christi.* Il est vrai que la fin de ce passage est le correctif du commencement ; mais cette expression, que toutes les grâces de Dieu, &c. n'en est pas moins fautive & excessive.

(d) *Absque omni Creatura, peccato, & distractione.* Nicol. Elchius, *Exercit. Spirit.* XI.

Qu'on
cependant
heurs err
riculières

On a
qui ne
cité outre
eux, &
tiens. On
vots, qui
extérieure
qu'ils visit
trouve en
le farnon
les plaine
gédient l
contraire
bonne he
d'autres.
posé, qui
vrai que
le partage
térieure à
comme at
tête fort
teurs de
commun
qu'ils infi
mais cela
ques parti

Les Pi
l'origine d
Quietisme
isme ne
rent leurs
diminua
Allemand
des siècles
en Anglet
magne, e

Un De
munion n
scandaliser
donnoit à
vers l'anne
idées jusq
thériens,
véritable
Chaire da
tel. Il ao
& devint
qu'aucune
que cette

(a) Il y a
coût accomp
(b) On p
fur donné d'

Tome .

Des Piétistes.

QUOIQ'ON puisse regarder les *Piétistes* comme de véritables *Quakers*, cependant les Théologiens les distinguent avec raison, puisqu'ils enseignent plusieurs erreurs inconnues à ces derniers, & débitent des visions qui leur sont particulières.

On a vu plusieurs de ces *Piétistes* en Allemagne, en Suisse, & encore ailleurs, qui ne veulent pas, ou qui n'osent se déclarer si ouvertement pour la *Mysticité* outrée. Cette grande *spiritualité*, que le *Piétisme* exige, ils la réservent chez eux, & ils affectent moins au-dehors une conduite différente des autres Chrétiens. On pourroit regarder aussi comme une troisième sorte de *Piétistes* ces dévots, qui dans toutes les Communions *triplés & quadruplés* toutes les pratiques extérieures, & sont beaucoup moins connus dans le monde que dans les Eglises, qu'ils visitent régulièrement tous les jours. Le *raffinement* de ces dévots, que l'on trouve en aussi grand nombre dans les Provinces-unies qu'ailleurs, leur a attiré le surnom de *raffinés* chez les Hollandois. Ils renoncent généralement à tous les plaisirs de la vie, & quoique pour l'ordinaire les dévots & les prudes ne congédient leurs passions que lorsqu'elles ne veulent plus les servir, on trouve au contraire, à ce qu'on nous dit, plusieurs de ces *raffinés* qui s'en débarrassent de bonne heure, & on en trouve aussi qui se contentent de les changer contre d'autres. Quoiqu'il en soit, ces dévots se font connoître par un extérieur composé, qui n'a rien de réjouissant pour le reste du genre humain, & il est bien vrai que dans les principes de ces *raffinés*, la joie ne doit pas être en ce monde le partage de la (a) Religion. Enfin on pourroit presque les comparer pour l'extérieur à ces *Piétistes* Sectateurs d'un certain Docteur *Francke* : on nous les décrit comme affectant un air contrit & humble, avec des yeux baissés, & portant la tête fort négligemment, ou même panchée sur les épaules. On dit que ces Sectateurs de *Francke* méprisent ceux qui ne sont pas de leur parti. Ils ont cela de commun avec toutes les autres Sectes, & avec une infinité de dévots. On ajoute qu'ils insistent fortement sur la repentance, & sur la pratique du Christianisme ; mais cela n'empêche pas qu'on ne les soupçonne d'hypocrisie. Voyez ci-après quelques particularités touchant le Docteur *Francke*.

Les *Piétistes* Sectateurs de *Francke* nous obligent de rapporter en deux mots l'origine qu'on attribue au (b) *Piétisme* d'Allemagne. On croit avec raison que le *Quakerisme* d'Angleterre donna lieu à ce *Piétisme*, & qu'à tout prendre le *Piétisme* ne fut qu'un fanatisme transplanté. Des *Quakers* fugitifs ou exilés portèrent leurs Dogmes dans les pays de leur asile : on y ajouta, on y changea, on diminua, & tout cela travestit insensiblement le fanatisme Anglois en fanatisme Allemand. C'est ainsi que nous avons trouvé les sources de l'*Anabaptisme* dans des siècles éloignés, & celles du *Quakerisme* dans le transport de l'*Anabaptisme* en Angleterre. Ce *Quakerisme* devint *Labadiste* en *Frise*, & resta *Piétiste* en Allemagne, en Suisse, &c.

Un Docteur Luthérien nommé *Broschband*, & un Ministre de la même Communion nommé *Muller*, gens d'une piété ombrageuse, & qui s'avisèrent de se scandaliser trop facilement de cette attention, que le commun des Luthériens donnoit à l'extérieur de la Religion plutôt qu'à la Religion même, se mirent vers l'année 1664. ou 1665. à déclamer contre ce désordre. Ce *Muller* outra les idées jusqu'à dire que les Chrétiens, par Chrétien il entendoit ses fidèles les Luthériens, avoient leurs idoles, & même se vouoient à elles au préjudice de la véritable piété ; & que croiroit-on qu'ils eussent ces idoles des Luthériens : une Chaire dans laquelle on prêchoit au Peuple, un Baptistère, un Confessionnal, un Autel. Il avoit bien dû sçavoir, ce zélé Docteur, qu'en ce sens-là tout peut être & devenir Idole en quelque Religion que ce soit, fût-elle encore plus *décharnée*, qu'aucune Secte Protestante qui nous soit connue. Il n'en fallut pas davantage que cette déclamation ridicule & exagérée, pour soulever contre lui quelques Con-

(a) Il y a une fausse joie ; & celle-là ne sçavoit accompagner de véritables sentimens de piété.

(b) On prétend chez les *Piétistes*, que ce nom fut donné d'abord par causticité à ceux qui formèrent la société appelée *Collegium Philo-Biblicum*, dont on parlera ci-après, & ensuite aux disciples & aux auditeurs que cette société acquit.

sistoirs Luthériens, & le faire regarder comme un *Quaker*. *Spener* & *Horbius*, tous deux Ministres Allemands, l'un à Francfort, l'autre à Traibach, crièrent aussi contre le culte extérieur du Luthéranisme; & leurs plaintes étant écoutées d'une bonne partie de leurs troupeaux, cela les encouragea à crier encore plus haut, & même contre les usages les moins essentiels, sous le spécieux prétexte de ramener les hommes à la vraie foi en J. C. & à la vie intérieure. Les uns & les autres formèrent des assemblées particulières, & ces assemblées s'accrurent intensivement. Chacun y expliquoit de son mieux l'Écriture sainte, s'exhortoit soi-même, exhortoit les autres: les fidèles y étoient tour à tour *Passeurs* & *brevis*. On n'y disputoit jamais sur les points veteux de Théologie, ni sur des controverses obscures & ambiguës. On s'attachoit uniquement, dit-on, aux vérités évidentes, aux vérités de pratique, & à ce qui est vraiment nécessaire au salut. On conviendra facilement que ce n'étoit pas là le mauvais endroit de la Secte. *Spener* fut ensuite appelé à Dresde, & le fut pour prêcher à l'Électeur. Quel ouvrage fut ensuite appelé à Dresde, & le fut pour prêcher à l'Électeur. Quel ouvrage fut ensuite appelé à Dresde, & le fut pour prêcher à l'Électeur. Quel ouvrage fut ensuite appelé à Dresde, & le fut pour prêcher à l'Électeur.

Ce fut, dit-on, dans le tems de la *Surintendance* de *Spener*, que commencèrent de se former à Leipsig & en d'autres Villes de Saxe, certaines pieuses assemblées qui méritent bien le nom d'Écoles, puisqu'on y expliquoit (a) la Bible à de jeunes *Proposans*, & aux candidats & étudiants en Théologie, d'une manière fort différente de la méthode ordinaire; c'est-à-dire sans controverse, & sans s'arrêter aux disputes épineuses, dont la Théologie est généralement hérissée. On dit aussi que les instructions que l'on donnoit dans ces Écoles, consistoient en la simple lecture de la Bible, expliquée très-simplement pour servir de règle aux mœurs, & former ces jeunes gens à la vertu & aux devoirs de la Religion; en un mot qu'on n'y enseignoit qu'une *Théologie pratique*. De ces Écoles sortit le Docteur (c) *Francke*, dont on vient de parler. Afin de donner une idée impartiale de ce Docteur *Francke*, il sera bon de rapporter ici ce qu'on en trouve dans la *Bibliothèque Germanique*, Tome XVIII. On nous assure, « que cela est tiré en grande partie de diverses » pièces publiées en un volume in-folio, à l'honneur de M. *Francke* depuis sa mort; » & par conséquent le Lecteur doit être persuadé d'avance, que cette citation ne contiendra rien qui ne soit honorable & avantageux au Docteur. Ce fut lui, y dit-on, qui en 1686. fonda à Leipsig, avec quelques-uns de ses amis, le *Collegium Philo-Biblicum* dont on vient de parler. Il fit ensuite un voyage à Lunebourg, » Là, ce goût qu'il avoit eu pour la piété dès son enfance, se fortifia considérablement. Il appelloit Lunebourg sa *Patrie spirituelle*. Il retourna à Leipsig, & y » donna des leçons sur l'Écriture sainte; leçons propres à rendre ses disciples plus » gens de bien. Il en avoit souvent jusqu'à trois cens pour auditeurs. La jalousie » que cette affluence donna, put contribuer à divers chagrins, que M. *Francke* » eut à supporter à Leipsig, au sujet de ses leçons & de sa méthode. Il trouva » aussi de puissans ennemis à Erfort, où il fut appelé pour être Ministre. Ses Pré- » dications courues de tout le monde, convertirent même plusieurs Catholiques » Romains. Des Luthériens en plus grand nombre encore comprirent, que leur » Christianisme n'avoit jusqu'alors été qu'un Christianisme extérieur. Bien-tôt on » interrompit le cours de son ministère: on le priva de sa Charge au mois de » Septembre 1691. avec ordre de sortir de la Ville dans l'espace de deux jours. » Dans la suite l'Électeur de Brandebourg l'employa dans la nouvelle Université de » Halle. En 1695. il commença de fonder une École pour les enfans des Pauvres. » Il mourut au mois de Juin de l'année 1727. Le Docteur *Francke* donnoit ses leçons Chrétiennes à toutes sortes d'auditeurs indifféremment, hommes & femmes; mais de telle sorte qu'ils étoient séparés les uns des autres. On ne peut que louer la fondation de l'École pour les Pauvres; fondation d'autant plus estimable,

(a) Voyez dans le Volume précédent ce qui regarde les *Célem. des Luther.*

(b) A cause de cela on appelloit ces Écoles *Collegium Philo-Biblica*. Voyez *Croef. Hist. Quak. L. 3.*

pag. 545.

(c) *Auguste Herman Francke*. On dit qu'il avoit été long-tems disciple & admirateur de *Spener*.

qu'elle pi
& n'a pas
Francke
» Germ.
» les Ora
du Nord
& la Poë
& qu'un
Lucilius
dre de ses
Finislon
que du D
» l'ement
» ceux qu
» rer à le
» qu'il n'e
» ceurs d
» lorsqu'on
» d'équite
» même,
» mais en
» suspect
dans la A
de l'ordre

Les Ec
geois y f
rut à ces
gligea la
velle mét
me épar
dit-on, q
l'excès,
bruits sur
on affecta
mal, on
adhérens
démique d
articles de
tons ici,
la foi éto
instruite
l'obéissanc
rité de l'
Senat Ac
ventricul
violence,
moins le
ramena pa
en même

Entre c
sant profes
doient qu
au parfa
l'ame fidè
Chrétienne
centurer d

(i) Peu
l'aitre, qui
blées, ne f
Il se forma
blées à Gie

qu'elle produisit à Halle une maison d'Orfelins, qui a mérité des éloges infinis, & n'a pas peu contribué à grossir le *Recueil des pièces envoyées à la famille de M. Francke sur sa mort*, lequel contient, selon la remarque des *Journalistes* de la B. Germ. deux cens pages in-folio d'assez menue impression, sans y comprendre les Oraisons funèbres. Ceux qui connoissent la fécondité des climats voisins du Nord, ne seront nullement étonnés de celle-ci. Personne n'ignore que la Prose & la Poésie y coulent comme un torrent à l'égard des morts tant soit peu illustres, & qu'un Poëte y a plutôt fait deux cens vers *sans pede in uno*, comme autrefois *Lucilius*, qu'Horace n'auroit songé à arranger la pensée d'une strophe de la moindre de ses Odes.

Finissons cet article par le caractère que nous donne la Bibliothèque Germanique du Docteur *Francke*. Sa conversation étoit grave & douce. Il étoit naturellement éloquent. Il avoit cultivé son esprit avec soin, & au jugement de tous ceux qui l'ont connu, il étoit sçavant. Ses ennemis même, qui l'ont accusé d'inspiration à ses disciples des sentimens, & des maximes ennemies de l'érudition, avouent qu'il n'en étoit rien moins que dépourvu. Le dessein d'exciter la piété dans les cœurs des Chrétiens a paru régner dans toute la conduite de M. *Francke*; & lorsqu'on pése ce que ses ennemis ont dit contre lui, on s'apperçoit qu'il y a peu d'équité dans la plupart de leurs jugemens. Le nom de *Piétiste*, si beau en lui-même, que tant de gens confondent avec celui d'hypocrite, & qui est désormais en Allemagne un nom de parti, ne suffit point pour rendre M. *Francke* suspect aux personnes impartiales, &c. On peut voir l'éloge de ce Docteur dans la *Biblioth. Germ.* & on y lira avec plaisir la description de l'établissement & de l'ordre de la maison des Orfelins de Halle.

Les Ecoles se mirent bientôt en réputation: insensiblement toutes sortes de Bourgeois y furent admis, même des femmes; & l'empressement avec lequel on courut à ces nouvelles sociétés de doctrine & de piété, fut si grand, qu'on en négligea la fréquentation des Eglises. Quelques-uns portèrent le zèle pour la nouvelle méthode de dévotion jusqu'à mépriser tout-à-fait la vieille, sans vouloir même épargner la Cène, qui leur paroissoit une chose fort indifférente: c'est ainsi, dit-on, que de quelques idées d'abord avantageuses à la piété, portées ensuite à l'exces, naquit ce *Piétisme*, qui attira beaucoup de méditance & de mauvais bruits sur ceux qui en firent profession. On voulut défendre ces assemblées, & on affecta de les décrier de la manière la plus odieuse: mais au lieu d'arrêter le mal, on (a) l'irrita. En l'année 1689. *Francke* & quelques-uns de ses principaux adhérens furent questionnés *captivement*, dit-on, par des députés du *Senat Académique* de Leipzig. On fit intervenir questions sur questions; on épulcha tous les articles de foi l'un après l'autre; & les *Inquisiteurs*, dit (b) l'Auteur que nous citons ici, ne trouvant rien d'hérétique, ni même sentant d'hérétique dans ceux dont la foi étoit *éplachée*, on les renvoia absous, (c) à condition néanmoins de ne point instruire le Peuple d'une autre manière que l'ordinaire. Pour mieux s'assurer de l'obéissance de ces *Mystiques*, le grand Consistoire de Dresde, soutenu de l'autorité de l'Electeur Chef de ce Sénat Ecclésiastique, ordonna l'année suivante au *Senat Académique* de Leipzig, de supprimer entièrement ces Colléges, Ecoles & Conventicles, & de faire mettre en prison ceux qui refuseroient d'obéir. Cette petite violence, dont presque toutes les Communions Chrétiennes connoissent plus ou moins le mérite, fit un bon effet sur l'esprit de quelques-uns des *Piétistes*, & les ramena par une crainte salutaire dans le chemin de l'Orthodoxie Luthérienne: mais en même tems, elle rendit les autres ou plus constans ou plus opiniâtres.

Entre ces *Piétistes* les plus modérés, étoient ceux qui suivoient *Spener*. En faisant profession d'être entièrement attachés à la doctrine de Luther, ils prétendoient qu'on devoit travailler avec plus de force que le commun des Luthériens au parfait renoncement de soi-même, à la perfection Chrétienne, à l'union de l'ame fidèle avec J. C. Ils censuroient le relâchement dans la pratique des vertus Chrétiennes, & dans la discipline de l'Eglise; & ils ne craignoient pas même de censurer celui des Pasteurs dans leurs fonctions. Ils méprisoient les (d) études &

(a) Peu s'en fallut que *Thomassius*, sçavant illustre, qui voulut faire l'apologie de ces assemblées, ne fût la victime du parti *Anti-Piétiste*. Il se forma dans le même tems de pareilles assemblées à Gießen & ailleurs.

(b) *Crosius*, ubi sup. p. 547.

(c) *Non quis publicè pro-ninze aliter populam mhuoret*, &c. ubi sup.

(d) Point leur témoigne beaucoup de mépris en plusieurs endroits de son *Oconomie divine*; il

les sciences humaines, sur-tout l'éloquence de la Chaire, qu'ils ne regardoient que comme une vaine (a) *criaillerie*. Mais cet attachement dont ils se vantoient pour la Doctrine, ne put les garantir de la haine des Synodes & des Pasteurs, dont ils attaquoient la négligence dans les devoirs, & qu'ils accusoient de ne penser qu'à se procurer les aises & les commodités de la vie. Les Chaires tonnerent contre ces Mystiques, & il partit des Académies une grêle d'écrits contre eux. On fit des catalogues fort amples des hérésies du Piétisme; & (b) ce fut, dit-on, alors seulement, que l'on donna comme par injure & par mépris le nom de *Piétisme* & de *Piétistes* à la Secte & à ses *Illuminés*.

On a dit que ce *Piétisme* ne fut dans ses commencemens que le *Quaquerisme* transplanté: mais il semble qu'on voudroit nous persuader le (c) contraire, parce que la plupart de ces nouveaux Mystiques ne connoissoient qu'à peine le nom de *Quaquer*, & que (d) *Spener*, le principal Auteur du *Piétisme* de Saxe, n'entendoit rien aux principes du *Quaquerisme*. Que le Lecteur juge de la solidité de ces raisons. Nous n'entrons point dans le détail des persécutions qu'on fit souffrir aux *Piétistes*, pour venir à *Horbius*, qui s'étant retiré à Hambourg, y fut établi Pasteur d'une Eglise Luthérienne. Ce *Horbius* ne manqua pas d'y former des assemblées telles qu'il en avoit fait à *Trarbach*; & comme les principes qu'il enseignoit parvinrent bientôt aux oreilles de ses Collègues, il ne put échapper à leur zèle, & il fut aussitôt traduit devant le Consistoire, comme *Quaquer* & *Enthousiaste*; sur-tout après qu'il eut distribué à ses disciples un (e) petit Livre contenant les élémens du Christianisme, que les Orthodoxes de Hambourg trouvèrent entièrement *Piétiste*. Un des plus zélés Pasteurs déploya aussitôt son éloquence contre l'hérésie, qualifia le Docteur *Horbius* de *Quaquer* & d'hérétique; & toujours avec la même éloquence, insista fortement sur la nécessité de chasser cet homme. Le zèle des Orthodoxes eut tout le succès possible: *Horbius* fut si bien décrié comme *Quaquer*, qu'il prit le parti de se retirer, & de céder la victoire à l'Orthodoxie Luthérienne. Mais malgré la fuite de *Horbius*, il resta dans Hambourg des semences de *Piétisme*.

Peut-être n'y auroit-il pas de mal de rassembler ici en peu de mots quelques sentimens que l'on attribue au *Piétisme* (f) pris en gros. On accuse les *Piétistes* d'indifférence dans la Religion, & de mépris (en Allemagne) pour les Livres symboliques du Luthéranisme. On prétend que leurs idées sur la Trinité ne sont nullement Orthodoxes, qu'ils regardent la création & la providence comme des *éconlémens* de la Divinité; qu'ils sont Millénaires, qu'ils font consister la Religion dans la contemplation & la Quiétude, & croient qu'en cet état l'esprit ne participe point aux déreglemens des sens; que toutes les actions sont nécessairement bonnes ou mauvaises. En vertu de ce dernier principe, ils condamnent la danse, le jeu, &c. parce que n'admettant point d'indifférence dans les actions, & celles-ci ne pouvant être mises au rang de celles qui sont bonnes & utiles dans la Religion, il faut nécessairement les mettre au rang des mauvaises. On passe ce qu'on leur reproche touchant la réformation nécessaire au Luthéranisme, les abus qu'ils trouvent à la Confession des Luthériens, leur indifférence pour la controverse, leur indulgence pour le fanatisme, &c. Voions pourtant s'il n'y auroit pas moiens de mettre quelque distinction entre *Piétiste* & *Piétiste*.

L'Auteur qui nous fournit une partie des particularités que nous avons rapportées, parle de trois sortes de *Piétistes* Allemands. On s'est expliqué sur la première. La seconde est, ou étoit une espèce de *Weigeliens*, qui furent ainsi nom-

prétend prouver par l'exemple de J. C. & de ses Apôtres, &c. que les études sont méprisables, &c. Voyez p. 46. 50. 304. &c. du Tome V. & ailleurs. Cela ne doit pas surprendre dans les *Mystiques*; & il seroit au contraire fort surprenant qu'ils pussent allier leurs idées aux études humaines.

(a) *Evangelio lingua & versificatione*.

(b) *Crocius*, ubi sup. p. 550. Voyez ce qui a été dit ci-dessus sur l'origine du nom de la Secte *Piétiste*.

(c) *Crocius*, Ubi sup. p. 552.

(d) Ce *Spener* mourut Conseiller Ecclésiastique à Berlin 1705.

(e) On dit que ce Livre étoit celui de *Poires* sur l'éducation des enfans.

(f) Cette expression n'est point inutile ici. En Allemagne, on comprend sous le nom de *Piétisme* tout ce qui passe sous celui de *Quiétisme* en France. C'est-la ce qui fera un jour le croix de ceux qui écriront l'histoire Ecclésiastique du 17. & du 18. siècle. Dans les précédens siècles, tout ce qui n'étoit pas Orthodoxe passa pour Manichéen, & dans le tems du règne de l'Avianisme, tous ceux qui ne définissoient pas la Divinité de J. C. & la Trinité, &c. comme l'Eglise, étoient réputés Ariens.

més d'
en Mifé
les hom
pour aie
J. C. e
iffes, &
Piétiste
lénaires
d'abord
qu'ils y
Poire
rification
il, invet
de leur
Saintes v
sur la t
vine.
Les un
sur de
tres fu
ble; c
part q
en an
distrib
tiffeme
cord t
entre
uns les
tion, fa
il n'y
pas. C
que la
le prin
créatur
constanc
Dieu a
dire, à
ce qui
qui sui
ainsi d
La bi
de la d
opinion
que le
qu'elle
elles,
nyme.
1. "
mes. I
La ter
roit fu
me, &
une ai
lui ce
La fe
ce &
tradui
2. "
qui au

(*) Voi
Mad. Bon
Tom

més d'un certain *Weigelius*, lequel longtems avant le *Piétisme* avoit dogmatifé en Misnie. Ce *Weigelius* enseignoit, qu'il y a comme un germe divin dans tous les hommes; que Dieu & J. C. se répandent tellement en eux, qu'ils ne font, pour ainsi dire, qu'une même essence; que chacun doit servir & adorer Dieu & J. C. en foi, &c. Tout cela revient assez aux idées des *Quakers* & des *Quiesistes*, &c. Mais pour le comprendre, il faut être une *Mytique* consommé. Les *Piétistes* qui donnoient dans cette *Mystique* outrée, étoient en même tems *Milénaires*; & comme une vision en appelle une autre, leur règne de mille ans, d'abord tout spirituel, devenoit charnel par la force des idées (a) charnelles, qu'ils y mêloient.

Poires après avoir amplement traité (b) du règne de mille ans, & de la glorification des Saints qui en sera une suite, & dans laquelle ces Saints seront, dit-il, investis d'une lumière divine qui anéantira leur corruptible, & changera le reste de leurs corps en lumière comme le corps de J. C. nous représente ces mêmes Saints vivans & régnans dans un ordre divin au Roiaume des Cieux, venu alors sur la terre. » Il y aura, ajoute-t-il, lieu & trône assigné pour Sa Majesté divine. Il y aura lieux, offices, charges, dignités différentes pour les Saints. » Les uns seront assis à sa droite, & les autres à sa gauche; les uns seront assis sur des trônes avec des couronnes, les autres seront établis sur beaucoup, d'autres sur moins, qui sur dix villes, qui sur cinq. Les uns mangeront à sa table, d'autres assisteront continuellement devant lui; les uns le suivront quelque part qu'il aille, d'autres viendront de Sabat en Sabat, de mois en mois, d'an en an se présenter devant Sa Majesté. Cependant Dieu sera impartial dans ses distributions. Les plaisirs des Bienheureux ne seront que joie, amour, divertissemens dans une innocence & une candeur enfantine. Il n'y aura plus qu'accord & délices entre Dieu & les hommes, entre les hommes & leurs pareils, entre les hommes, les bêtes & toutes les autres créatures. On s'engendrera les uns les autres: mais cette génération sera admirable, sans luxure, sans corruption, sans désirs impurs & illicites, » parce qu'alors tout étant Saint & glorieux, il n'y aura plus ni mâle ni femelle, ni parties bestiales que l'on ne nomme pas. Chaque individu glorieux redevenu semblable à Adam, tel qu'il étoit avant que la femme eût été tirée de lui, produira son semblable de soi seul, par le principe de l'amour de Dieu, & par le désir qu'il y ait toujours plus de créatures pour aimer, & pour louer cette grande Majesté. A l'égard des circonstances de cette admirable génération, il renvoie aux écrits de celle à qui Dieu a fait voir les particularités de ces merveilles de l'autre monde, c'est-à-dire, à l'*Etoile du matin*, ouvrage de la Prophétesse *Bourignon*. » Enfin pour finir ce qui concerne la gloire & les délices des Saints dans la béatitude éternelle qui suivra le règne de mille ans, Dieu, ajoute-t-il, ne fera que s'étudier, pour ainsi dire, à régaler les hommes, à les caresser, à les mignarder.

La bizarrerie des idées de la *Prophétesse Bourignon* sur l'ancantissement futur de la distinction des Sexes dans l'*homme glorifié*, nous rappelle ici l'extravagante opinion de cet anonyme, qui soutint dans un petit Livre imprimé en 1644. que les femmes ne sont pas des hommes, c'est-à-dire, pour parler sans équivoque, qu'elles ne sont pas de la classe des hommes; qu'ainsi J. C. n'est pas mort pour elles, & qu'elles ne sont pas sauvées. Voici à peu près les raisons de l'anonyme.

1. » Eve a été prise de l'homme, pour lui aider à produire d'autres hommes. Elle n'étoit pas homme, mais une aide, un moien nécessaire à l'homme. » La terre est labourée: mais elle n'est pas le laboureur. Un armurier ne sçait forger une épée sans marteau; un écrivain ne sçait écrire sans plume, &c. La femme est une cause instrumentale. Donnons à Adam, dit Dieu, une aide; une compagne semblable à lui (Adam.) Cela veut dire, donnons lui cette cause instrumentale, telle qu'il la faut dans la circonstance en question. » La femme, dit S. Paul, a été faite pour l'homme. Voilà qui est dans sa place & selon les règles. *Sebastian Castalio* a bien mieux été au fait; car il a traduit ou expliqué *adjutorium simile homini*, par *jumentum ei accommodatum*.

2. » Dieu a dit faisons l'homme à notre image, & non pas les hommes; ce qui auroit dû être, si la femme avoit été faite à l'image de Dieu. Mais écou-

(a) Voyez le nouveau Ciel & la nouvelle terre de Mad. Bourignon. (b) *Oecon. Divine*, Tom. V. Ch. 14. & suiv.

« tous encore S. Paul. *L'homme est l'image de Dieu, la femme est la gloire de l'homme* ; une bonne terre , un bon marteau , une bonne plume , contribuent à la gloire de ceux qui les emploient.

3. « Un seul homme a péché dans le Paradis ; mais il n'est pas dit que deux hommes y aient péché. Le péché est entré dans le monde par un seul homme , il n'est pas dit qu'il y soit entré par une femme. Si deux hommes de différens sexes avoient péché , il auroit fallu deux J. C. Mais , dira-t-on , l'homme est nommé seul comme plus excellent en dignité , &c. donc la femme n'est pas homme ; donc elle n'est pas semblable à Adam.

4. « Nous supposerons tout au plus , pour répondre à l'objection prise des deux passages suivans , *Dieu les créa mâle & femelle ; & ils seront deux unis en une même chair* , que la perfection de l'Ouvrier consiste dans la nécessité de se servir de l'instrument convenable à sa profession , pour exercer ses talens. C'est ainsi peut-être , que l'homme & la femme pris ensemble ne font qu'un homme complet. Mais en ce cas-là que deviendront les vieux garçons , & les vieilles filles ? On passe plusieurs autres raisons assez foibles , & les réponses que J. C. fit à la femme Cananéenne. L'Auteur anonyme les explique contre le Sexe féminin , & conclut que le salut ne lui est pas destiné. *Quid tantoperè de vestra salute laboratis ? manete obsecro in eo quo vos natura posuit statui* , &c. Il continue l'esuite dans le même goût. « Les femmes , dit-il , dont il est parlé dans le Nouveau Testament demandoient à J. C. la guérison des maux du corps ; mais elles ne lui demandoient rien autre , sachant bien qu'il n'avoit pas été envoyé pour elles. Il y a pourtant du mystère dans la conduite que J. C. a tenue en daignant écouter des femmes , & en s'entretenant long-tems avec la Samaritaine. Le voici. Leur foi faisoit honte à l'incrédulité des hommes. Il n'étoit venu que pour eux ; & voiant le zèle & la confiance de quelques femmes pour lui , il voulut les assister d'une façon extraordinaire , pour montrer aux hommes leur devoir ».

5. Une autre plaisante raison de l'Auteur pour exclure les femmes du rang des hommes , c'est que leur généalogie n'est point exprimée dans la Bible , comme l'est celle des hommes , vraie postérité d'Adam.

6. Mais comment se tirer de ce passage de S. Paul , qui dit (a) que *les femmes seront sauvées en mettant des enfans au monde* ? Rien n'est plus facile. Il ne s'agit point ici , dit-on , du salut de l'ame. *Etre sauvée* veut dire ici , être heureuse en ce monde (*bono valere in hoc mundo.*) Supposons avec certains Orthodoxes , que le salut appartienne à celles qui mettent des enfans au monde , que ferons-nous des vieilles filles & des femmes stériles ? & au contraire comment bien de mauvaises femmes très-fécondes n'enverrons-nous pas dans le Paradis ? « A la vérité , si au lieu de traduire le terme Grec par *mettre des enfans au monde* , on le traduit par *élever des enfans* , ou *leurs enfans* , la difficulté est éludée ; car nous devons être persuadés que rien ne sauroit plus contribuer au salut des meres , que la bonne éducation de leurs enfans. Mais non , cette éducation , selon le sens de l'anonyme , ne peut faire que le bonheur des meres en ce monde , quoique moiegnant la persévérance des enfans en la foi , elle puisse contribuer au bonheur de ceux-ci dans l'autre.

7. Voici une terrible objection. Dieu a remis ou pardonné les péchés à des femmes , par exemple , à Marie-Madelaine. Pourquoi cette rémission & ce pardon des péchés , si-non pour les sauver ? Il y auroit bien des choses à remarquer ici sur les autres petites raisons de l'Auteur , qui sont entre autres , que les péchés des femmes ne ressemblent pas à ceux des hommes. Les péchés des femmes ne diffèrent point de ceux des brutes. Souvenons-nous ici des péchés des Préadamites. Que le péché d'Adam ait été seul le vrai péché , tout le prouve , nous dit le Dissertateur anonyme. Le fruit de l'arbre avoit été seulement défendu à Adam ; Dieu appella Adam immédiatement après le péché commis ; nous avons tous péché en Adam ; & preuve de cela , les hommes seuls furent circoncis , en quoi il est même nécessaire de faire attention à cette marque d'élection , qui distinguoit sous l'ancienne Loi le fidèle de l'infidèle. Elle est d'institution divine ; & il pourroit bien être permis de la regarder comme un *topique spirituel* , dont l'homme seul avoit besoin , comme véritable pécheur ; car encore un coup les péchés des femmes ne sont que des défords semblables à ceux des bêtes , que

(a) Ep. à Thimoth. Ch. 2.

pauperia
aussi qu
& après
suite h
peine &
fatale p
pourqu
leur ? A
il est p
loin d'
sons ce
péché
de Lot
puisque
chés ne
sion qu
Le f
reussie
dans l'a
frivole
radis. A
difficul
qu'en c
m.ité.
Anabap
sa natu
le pass
femelle
J. C. de

Passon
hommes
le Roian
reuses ,
sément
Il comp
l'Evang
dort. Le
puérites
plutor
billardes
On n'a
d'appren
les Anal
pris con
gâter on
Selon
faisoient
& Aute
qui se r
écrit les
quoique

(a) Ne
culi ac , il
moim ille
(b) Prob
salvati : a
mundo , q
tim Anab
ram , & q
cranda dog
muliercula

panperium facile, vel delicta perpetrasse dicuntur. La naissance du Sauveur prouve aussi qu'Eve n'a point péché, ni par conséquent les femmes qui sont nées d'elle & après elle; c'est pourquoi il est né sans communication, &c. Il dément ensuite hardiment l'Écriture Sainte, qui a condamné la femme à accoucher avec peine & avec travail, pour la punir du crime de désobéissance en mangeant la fatale pomme. Si c'étoit là, dit-il, une peine véritablement infligée pour le crime, pourquoi verrions-nous les brutes accoucher de même avec peine & avec douleur? Après cela il récapitule toutes les mauvaises actions, que les femmes, dont il est parlé dans les SS. Ecritures ont commises, & lesquelles, ajoute-t-il, bien loin d'être réputées criminelles, sont mêmes louées dans ces Saints Livres. Laissons ce trop odieux détail, qui lui fournit cette conséquence, que les femmes ne pèchent point comme les hommes, seuls créatures raisonnables. Selon lui, l'inceste de Loth en est une grande preuve. C'est lui qui est regardé comme coupable, puisque sa postérité est exclue de l'Église, &c. En un mot, conclut-il, les péchés ne sont pas remis aux femmes par J. C. comme des péchés, & la rémission qu'il leur accorde n'est qu'une remission des maux temporels.

Le salut éternel n'appartenant pas aux femmes, il est aussi censé qu'elles ne ressusciteront pas. La demande des Saducéens sur la destinée qu'auroit la femme dans l'autre monde, après avoir eu sept maris dans celui-ci, étoit par conséquent frivole & impertinente. Les hommes n'auront nul besoin de femmes dans le Paradis. A l'égard de la Sainte Vierge, ce prophane Dissertateur ne trouve aucune difficulté. Les bénédictions que la Sainte Ecriture lui accorde ne la concernent, qu'en ce que par grace, & pour avoir porté le Sauveur, elle a été initiée à l'humanité. Elle est homme par un effet de la grace, de même que chez quelques Anabaptistes, (Anabaptiste signifie ici Socinien) J. C. n'est pas réputé Dieu par sa nature, mais par grace. Il interprète ridiculement, pour ne rien dire de pis, le passage où S. Paul dit dans l'Épître aux Galates; *il n'y a en J. C. ni mâle ni femelle*; il le rend, dis-je, à sa mode, en l'expliquant ainsi: *il n'y a point en J. C. de mâle (a) comme de femelle.*

Passons ici le renoncement aux femmes, si fort recommandé par S. Paul aux hommes; & ces Eunuques dont il est dit, qu'ils se sont rendus tels pour acquérir le Royaume des Cieux. Cela lui prouve d'un côté combien les femmes sont dangereuses, & de l'autre combien elles sont méprisables; jusques-là, qu'il prétend fausement que jamais femme accouchée ne s'est rejouie de la naissance d'une fille. Il compte pour rien la résurrection de la petite fille dont parle S. Luc, puisqu'il l'Évangéliste dit, ou pour mieux dire J. C. *la petite fille n'est pas morte, mais elle dort.* Le reste de la Dissertation ne consiste qu'en petites subtilités sophistiques & puériles, telle qu'est ce badinage trivial & libertin. » J. C. apparut aux femmes, » plutôt qu'aux hommes, après sa résurrection, parce qu'étant naturellement baillardes, elles ne pouvoient manquer de la publier aussi-tôt par toute la Ville. » On n'a garde d'approuver le système pernicieux de cet anonyme: mais il est bon d'apprendre au Lecteur que ce n'est, à proprement parler, qu'une Satire contre les Anabaptistes, c'est-à-dire contre les Sociniens, & un badinage plein de mépris contre les femmes. La conclusion de ce Chapitre le prouve; & pour n'y rien gâter on va la rapporter (b) dans les termes de l'original.

Selon l'Auteur que nous avons cité d'abord, ceux qui suivoient la doctrine de Bohm faisoient la troisième sorte de *Piétistes*. Ce Bohm avoit été en même tems Cordonnier & Auteur en Silésie. Après avoir rêvé à son atelier sur la Religion, d'une manière qui se ressembloit de quelque lecture de livres de Cabale & de Chimie, il mettoit par écrit ses rêves, & les ornoit d'un galimatias mystique & cabalistique. Cet homme, quoique simple artisan, avoit, (c) nous dit-on, un esprit tout-à-fait tourné à Pen-

(a) *Neque masculus ac femina, anruens partimula ac, illum non ita unum esse in Christo, quemadmodum illi de quibus usurpat vocem negat.*

(b) *Probavi mulierem non esse hominem, nec eam salvari: quod si non effici, ostendi tamen universum mundo, quomodo hujus temporis heretici, & praesertim Anabaptista, sacram solum explicare scripturam, & quo utantur metodo ad stabilienda sua erranda dogmata. Prudenti satis; imprudenter autem mulierculas oratas volo, ut me pristinâ sua beneco-*

lentiâ & amore complectantur. Quod si voluerint, pereant bestia in sacula saeculorum. Satis glorie ex hoc tractatu habeo, quod in posterum more alterum hereticus sum futurus, si non contra sciam, tamen magis. Voilà un tissu d'idées aussi extravagantes qu'impies qu'il a été bon d'étaler ici, ne fût-ce que pour faire connoître à quel point on s'égaré lorsqu'on abandonne le bon chemin.

(c) *Morhof in Polybistor. Tome III. L. 5. p. 555.*

touffaine & au fanatisme : il vanitoit beaucoup ses songes & ses visions. Il en éta-
la de toutes sortes dans les matières Théologiques & Philosophiques, qu'il s'avi-
sa de vouloir éclaircir, sur-tout dans l'ouvrage (a) qu'il intitula le *grand Myſtère*,
qui est un commentaire Théologique & Chimique en Allemand sur la Genèse.
Tout cela fut imprimé en Langue Allemande, & forma d'autres visionnaires. Il
y a grande apparence que le Cordonnier, malgré le génie supérieur (b) que ses
sectateurs & les admirateurs lui attribuent, ne s'entendoit pas trop lui-même ;
aussi ne parloit-il que d'une manière obscure, ambiguë & embarrassée, digne d'un
homme qui, conformément à ses chimères & à son *semi-savoir*, n'avoit que des
principes confus des choses qu'il vouloit expliquer. D'autres Myſtiques esaièrent
de l'éclaircir, ou plutôt travaillèrent sur ses principes, & y ajoutèrent de leur
propre fond des (c) *choses étranges & pernicieuses*. Voici un échantillon de cette
doctrina.

Ils admettoient en Dieu une parfaite unité comme son essence ; mais en mê-
me tems, ils se figuroient dans cette unité un triple principe de toutes cho-
ses, qu'ils tâchoient d'expliquer de la manière suivante. Le feu est Dieu, la lu-
mière du feu c'est l'intelligence & la sagesse de Dieu, c'est le fils de Dieu.
Le Saint Esprit est l'unité, par le moyen de laquelle la lumière éclaire. Ne sem-
ble-t-il pas que les Sectateurs & Commentateurs de *Bohm*, qualifiés *Piétistes*,
mériteroient beaucoup mieux d'être mis entre ceux qu'on appelle *Spinozistes*, puis-
que le sentiment qu'on vient de rapporter ne fait qu'un même être de Dieu &
du monde. Ces prétendus *Piétistes* assissoient ces explications de la Nature di-
vine d'un jargon chimérique, qu'il n'est pas facile de pénétrer, à quoi ils ajou-
toient, que Dieu avoit créé l'univers *par nombre, poids & mesure* ; que *Dieu*
s'étoit créé lui-même dans les créatures raisonnables ; que l'homme rétablit jout seul
de cette lumière qu'ils appellent J. C. &c. Il n'est pas nécessaire d'avertir, qu'on
peut reconnoître des traits de *Pythagore* & de *Platon* dans une partie de cette
doctrina : mais d'un autre côté, il est fort possible d'être par soi-même Auteur
de certaines idées, qui ressemblent à celles de ces Philosophes, & plus encore
de l'être de certaines extravagances, qui ne demandent d'autre maître qu'une ima-
gination échauffée au plus haut degré.

Finissons l'histoire des *Piétistes* par leur *Catéchisme*. Comme ce petit ouvrage
est fort rare, & qu'il contient toute leur doctrina, nous avons crû faire plaisir
au Lecteur de l'insérer ici. C'est un dialogue entre un Père & un Fils.

Catéchisme des Piétistes.

LE PERE. Après vous avoir donné la vie, je me sens obligé, mon Fils ;
de travailler à vous procurer l'immortalité. Je prétens le faire en vous intro-
duisant dans un genre de vie qui en a les promesses.

Le Fils. Je vous serai fort obligé, mon Père ; car il faut que je vous avoue
que les misères dont la vie que vous m'avez donnée est accompagnée, diminuent
considérablement l'obligation que je dois vous en avoir naturellement.

Le Pere. Mon Fils, avez-vous quelquefois fait attention sur l'état du monde ;
sur le nombre infini des parties dont il est composé ; sur leur arrangement ad-
mirable ; sur la divinité de leurs mouvemens ; sur leurs différentes propriétés ;
Croiez-vous que cela soit l'ouvrage du hazard ?

Le Fils. Au contraire, mon Père ; je suis très-persuadé qu'il ne peut y avoir
eu qu'un Etre infiniment puissant & sage qui les ait formés.

Le

(a) *Morhof*, ubi sup. Tome II. Ch. 3. p. 166.

(b) *Idem*, ubi sup.

(c) *E sua sapientia officina multa, verum mon-
strofa atque horrenda, superstruunt*, dit *Craef*, ubi
sup. p. 558. Ce même Auteur ajoute, que l'E-
lecteur de Saxe alors régnant fit examiner les li-
vres & la doctrina du Cordonnier par des Thé-
ologiens de Dresde, & que ces examinateurs trou-
vèrent non-seulement la doctrina du Cordonnier

orthodoxe, mais qu'ils reconnurent même en lui
des dons de Dieu tout particuliers. Un nommé
Wekius n'oublia pas une particularité si honora-
ble au Cordonnier illuminé, dans son *Histoire de*
Dresde, qu'il fit imprimer à Nuremberg : mais
ceux qui furent commis à l'examen du manuf-
crit, en firent retrancher cette circonstance trop
honorable au Cordonnier. p. 359.

Le Pe
Le nom
de, celu

Le Fi
bien nat
reçoive.

Le Pe
absolument
touchant
importe-
unique,
cune jal

Le Fi
verain d
qu'un E
sent supé
dites-mo
touchant
jours qu
point qu
une incr
qu'ils se
dera le
voilà tou
qu'il y a
je ne m
pas affe
me tron

Le P
vous bl
demeuri
a prévu
& pour
ses ouv
leur a p
qu'il eu
sens &
dans se
sa prés
connoit
la Gen

Le I
forte,
pour r

Le I
pour l'
des ent
vous se
mais au
gnage

Le
vélatio
bonne
sonnes

Le
ham,
gné à
Peuple
manière
dispers
colère

Le
Ton

Le Pere. C'est, mon Fils, cet Etre puissant & sage que l'on appelle Dieu. Le nom de Dieu ne nous signifie autre chose que le Souverain Seigneur du monde, celui qui l'a créé, & qui le gouverne.

Le Fils. Cette Idée que vous me donnez de la Divinité est bien simple & bien naturelle. Je ne croi pas qu'il y ait aucun homme de bon sens qui ne la reçoive.

Le Pere. Ce que j'y trouve de commode, mon Fils, est quelle nous exemte absolument d'une infinité de spéculations, dans lesquelles les hommes s'évaporent touchant sa nature, que nous sommes incapables de pouvoir pénétrer. Que nous importe-t-il de sçavoir ce qu'il est, si nous sommes persuadés qu'il est, & qu'il est unique, afin de lui rendre uniquement nos hommages, & de ne lui donner aucune jalousie ?

Le Fils. Je conçois assez, mon Pere, que s'il y a un DIEU, un Etre Souverain de toutes choses, il faut qu'il soit seul, parce qu'il seroit contradictoire qu'un Etre fût Souverain de tout le monde, s'il y en avoit d'autres qui lui fussent supérieurs, ou comme lui dans l'indépendance. Mais de grace, mon Pere, dites-moi, je vous prie, qui nous répondra que nous ne nous trompons point touchant l'existence de cet Etre Souverain ? Ne nous prêche-t-on pas tous les jours qu'il y a des Athées dans le monde ? Et s'il y a des gens qui ne croient point que Dieu existe, ne faut-il pas qu'ils aient quelque raison pour appuier une incrédulité qui leur seroit si préjudiciable, supposé que Dieu fût ? Je veux qu'ils se trompent : mais ils prétendent que nous nous trompons aussi. Qui vuidera le différent ? Nous sommes tous hommes & tous sujets à l'erreur. Ainsi nous voilà tous réduits dans le doute & l'incertitude. Je consens de tout mon cœur qu'il y ait un Dieu ; je me sens même un extrême penchant à le croire : mais je ne me sens pas assez fort pour le garantir, parce que mon raisonnement n'est pas assez fort pour soutenir un point de cette importance, sçachant que je puis me tromper dans les choses qui me paroissent les plus claires.

Le Pere. Mon Fils, ce que vous dites est si judicieux, que je ne sçaurois vous blâmer. Cependant comme il est de la dernière importance, que vous ne demeuriez pas long-tems dans cet état, je veux travailler à vous en tirer. Dieu a prévu que les hommes ne manqueroient pas de raisonner comme nous faisons, & pour cet effet il a trouvé à propos de le faire connoître autrement que par ses ouvrages. Il s'est manifesté aux hommes d'une manière si sensible, qu'il ne leur a pas laissé le moindre doute, ni le moindre sujet de défiance. Du moment qu'il eut créé le premier homme, il ne se contenta pas de lui avoir donné des sens & une raison, & de lui avoir mis devant les yeux le tableau de ses vertus dans ses ouvrages : il lui parla ; il lui donna des témoignages si convainquans de sa présence, qu'il eût fallu qu'Adam eût renoncé à l'humanité, pour ne pas reconnoître son Dieu. Vous pouvez voir tout cela dans les premiers Chapitres de la Genèse.

Le Fils. Je vous avoue, mon Pere, que si Dieu se manifestoit à moi de la sorte, je serois tellement persuadé de son existence, que je souffrirois le martyre, pour rendre témoignage à une vérité de cette importance.

Le Pere. Je n'en doute pas : mais comme ce martyre ne seroit nécessaire que pour l'amour de ceux qui auroient lieu de se défier de vous, il ne l'est pas pour des enfans, qui n'ont nul sujet de se défier de la fidélité de leur Pere. De plus vous sçavez aussi, que Dieu ne s'est pas seulement manifesté au premier homme, mais aussi à ses enfans & à plusieurs Saints personnages ; de sorte que leur témoignage n'a pas dû être tenu pour suspect.

Le Fils. Je vous avoue, mon Pere, que si vous m'assuriez d'avoir eu une révélation, le respect que j'ai pour vous, ne me permettroit pas de douter de votre bonne foi ; & je serois beaucoup plus confirmé dans ce respect, si d'autres personnes graves m'assuroient la même chose.

Le Pere. C'en est assez, mon Fils ; croiez donc ce qu'Adam, Seth, Noé, Abraham, & tout ce qu'il y a eu de plus illustre dans l'Antiquité sacrée, ont enseigné à leur postérité. Vous n'avez pour vous en convaincre qu'à consulter tout un Peuple, qui se dit descendu de ces célèbres Personnages ; qui le prouve d'une manière convaincante ; & qui semble n'être depuis près de 2000. ans dans une dispersion universelle, que pour rendre par toute la terre un témoignage de la colère de ce Dieu, dont ils publient l'existence.

Le Fils. Je vous entens, mon Pere. Le Dieu que les Juifs adorent est le vrai

Dieu ; il faut donc que je me fasse Juif , & que je le serve à leur manière , car si l'Histoire des Juifs prouve l'existence de Dieu , elle produit en même tems un culte établi de sa part.

Le Pere. Vous auriez raison , mon Fils , si les choses subsistoient sur le pied que Dieu les avoit établies du tems de Moïse ; mais l'événement a fait voir qu'il a renversé tout cet ancien Culte , en réduisant son Peuple dans l'impuissance de le lui rendre , & comme il n'a pas voulu que cela arrivât sans que ce Peuple en fût averti , il a envoyé J. C. pour le leur déclarer , & pour établir un autre Culte , qui pût être pratiqué par tout le monde & de tous les Peuples de la terre. C'est à ce Culte dont vous avez entendu parler sous le nom de Christianisme , que j'ai dessein de vous amener.

Le Fils. Je vous suivrai volontiers , mon Pere , car je ne doute nullement que vous n'avez eu de très-puissantes raisons de l'embrasser , & je vois d'ailleurs avec quel soin vous vous appliquez aux préceptes du Christianisme. Je voudrois seulement savoir si J. C. de qui vous le tenez , a été assez autorisé de Dieu pour l'établir , & s'il est capable de garantir les promesses qu'il contient , car du reste pour ce qui est de sa morale & de la règle de vie qu'il prescrit , je la trouve assez conforme à la Loi naturelle , & à celle que les Juifs disent avoir reçue de Dieu.

Le Pere. Allez conforme ; mon Fils , dites que le Christianisme est au fonds la même chose que cette Loi , car le fonds de la Religion ne consiste qu'à reconnoître Dieu pour le Maître souverain de toutes choses , & à se soumettre à son obéissance.

Le Fils. Mais , mon Pere , si la Religion Chrétienne n'est autre chose que la Religion naturelle & la Loi de Moïse , quelle nécessité y a-t-il que je me fasse Chrétien , plutôt que Juif ? & pourquoi ne me tiendrai-je pas aux règles de ma raison & de ma conscience ?

Le Pere. La nécessité de suivre le Christianisme y est toute entière pour votre consolation. Considérez que quant à la Loi naturelle , elle vous promet bien par l'idée qu'elle vous donne des vertus de Dieu , que si vous suivez la droite raison & les mouvemens d'une bonne conscience , vous lui serez agréable , & que vous pourrez vous promettre d'être favorisé de lui dans cette vie : mais elle ne vous assure rien après cette mort , & ne laisse tout au plus que quelque légère conjecture touchant une vie à venir. Or , vous voyez bien que cela ne suffit pas , pour consoler un honnête homme de toutes les misères de cette vie. Pour la Loi de Moïse , ses promesses étoient tellement temporelles , & disposées selon la portée du Peuple qui les reçut par le ministère de Moïse , qu'on n'y pouvoit entrevoir que très-obscurément la félicité à venir : mais J. C. a mis cette vie & cette immortalité dans la dernière évidence.

Le Fils. Il est vrai que J. C. a parlé fort nettement d'une résurrection & d'une vie bien-heureuse après celle-ci , pour ceux qui se seront rangés à sa Communion , & qu'il a même promis qu'il les ressuscitera au dernier jour : mais encore un coup , qui me garantira tout cela , pendant que je voi que les Juifs lui opposent leur Moïse , & qu'ils traitent J. C. d'Imposteur ? & que d'autre côté vous reconnoissez Moïse pour un des plus grands Prophètes qui aient jamais été ? Il faut de toute nécessité que vous me fassiez voir. 1. Que Moïse n'est pas contraire à J. C. & 2. Que J. C. a été plus grand que Moïse , & plus autorisé , afin que je sois obligé de le préférer à Moïse.

Le Pere. Cela est fort aisé , mon Fils. D'abord je n'ai qu'à vous dire que le fond de la Religion de Moïse étant , comme vous l'avez très-bien senti , le même que celui de la Religion Chrétienne , il seroit inutile de s'étendre ici pour montrer que Moïse & J. C. sont d'accord : mais un seul mot vous en convaincra. C'est que quelque grande que soit l'aversion des Juifs pour le Christianisme , aujourd'hui ils sont pourtant obligés de servir Dieu à la manière Chrétienne , en observant seulement la Loi morale , & n'offrant point d'autre sacrifice à Dieu que celui des Prières , selon la prédiction d'un Prophète.

Le Fils. Je vous avoue , mon Pere , que voilà qui est fort.

Le Pere. Ce que j'ai à ajouter pour vous faire voir les prérogatives de J. C. au-dessus de Moïse , ne vous le paroitra pas moins. Je prétens vous montrer évidemment , que Moïse n'ayant été qu'un Serviteur , J. C. a été déclaré le Fils de Dieu , 1. Par sa conception du Saint Esprit & sa naissance d'une Vierge. 2. Par sa Sanctification & sa destination aux emplois qu'il a exercés. 3. Par sa résurre-

tion d'
Dieu ,
droite
sujetti
ses Apô
accordé
cles ; m
semble.

Le F
avouer
parla c
de ces

Le P
quelle p
plus gr
voir ce
est le F
princip
est faux

Le P
solumen
tourner

Le P
est le F
Si un ho
propof
pour le

Au com
à celle
le vrai
ment in
raux , &
doit être
données
dérogea

Le F
vos rais

Le P
nebres
unifant
fant , si
produire
que voi
vous , &

Le F
me par
de J. C.
cevoir :

Le P
la form
sentimen
vous ac
té : voi
d'autre
la sienn
de , &
nel & c
faut la

Le P
Le P
l'esprit

tion d'entre les morts, qui a été comme une seconde naissance qu'il a reçue de Dieu, & enfin par son Ascension glorieuse dans le Ciel, & par sa séance à la droite de Dieu son Pere, qui a montré par cette suprême élévation, qu'il lui a assujéti toutes choses; en conséquence de quoi enfin J. C. a envoyé le S. Esprit sur ses Apôtres; ce qui est une marque authentique du pouvoir suprême qui lui a été accordé dans le Ciel. On ne lit rien d'approchant de Moïse. Il a fait des Miracles; mais J. C. en a fait lui seul plus que Moïse & tous les Prophètes ensemble.

Le Fils. J'avoue, mon Pere, que si l'histoire de l'Evangile est vraie, il faut avouer aussi que J. C. a été un homme tout-à-fait divin; que jamais homme ne parla comme lui & ne fit les œuvres qu'il a faites; mais quelles preuves avez-vous de ces vérités?

Le Pere. L'histoire de l'établissement de l'Evangile & du peuple Chrétien, laquelle prouve incontestablement que J. C. a existé, & c'est de quoi les Juifs ses plus grands ennemis ne disconviennent pas. La question n'est plus que de savoir ce qu'il a été. Le Juif prétend qu'il a été un imposteur, le Chrétien qu'il est le Fils de Dieu. C'est ce que sa doctrine décide absolument, selon le propre principe des Juifs, & la règle que Moïse a donnée pour connoître si un homme est faux Prophète ou non.

Le Fils. Si vous me tirez de ce pas, mon Pere, je vous avoue que je serai absolument Chrétien, & que tout ce que les Juifs pourroient me dire pour m'en détourner ne fera rien.

Le Pere. Il doit être incontestable par le principe même des Juifs, que J. C. est le Fils de Dieu, le Messie & le Prophète qui devoit venir. Voici ma règle. Si un homme se produisoit en public en qualité de Prophète, faisoit des miracles, proposoit une mauvaise doctrine qui tendit à détourner le peuple du culte de Dieu pour le porter à l'idolâtrie, on devoit le regarder comme un ministre du Démon. Au contraire il paroît ici, que la doctrine du Prophète est entièrement conforme à celle de la Loi; elle enseigne comme la Loi, à reconnoître le Dieu d'Israël pour le vrai Dieu; elle est donc une preuve convaincante que le Prophète est divinement inspiré. Cette doctrine de J. C. est aussi la même dans les préceptes moraux, &c. que celle de Moïse. Je conclus donc, que selon Moïse, J. C. même doit être le Fils de Dieu tel qu'il s'est produit, & que les preuves qu'il en a données par ses miracles n'ont rien qui ne soit admissible, la doctrine de J. C. ne dérogeant point de la vérité.

Le Fils. Je suis Chrétien, mon Pere, & je me rends volontiers à la force de vos raisonnemens.

Le Pere. Dites plutôt à la force de la vérité, qui par sa clarté dissipe vos ténèbres, & produit en vous cette lumière qui vous rend enfant de Dieu, en vous unissant à J. C. par la foi en son nom. Que vous serez heureux, mon cher enfant, si vous donnez le tems à cette bonne semence de germer, de croître & de produire de bons fruits; car ce n'est pas assez que d'avoir bien commencé: il faut que vous continuiez jusqu'à ce que J. C. soit entièrement formé au-dedans de vous, & que vous soyez entièrement rempli de son Esprit.

Le Fils. Je vous prie, mon Pere, expliquez-vous un peu; car votre discours me paroît un peu figuré. Qu'entendez-vous, je vous prie, par cette formation de J. C. au-dedans de moi, & par cette plénitude de son Esprit que je dois recevoir?

Le Pere. Ces deux expressions ne signifient au fonds qu'une même chose. Par la formation de J. C. au-dedans de vous, j'entens une conformité parfaite de vos sentimens, de votre volonté & de vos affections avec les siennes. J'entens que vous acquiesciez à la connoissance qu'il vous a donnée de Dieu & de sa volonté: voilà d'abord la conformité de sentiment. J'entens que comme il n'a point eu d'autre volonté que celle de son Pere, vous n'en ayez point d'autre non plus que la sienne, & que comme ses affections ont été entièrement détachées du monde, & portées vers la sanctification, vous renonciez à tout ce qu'il y a de charnel & de terrestre, pour vous donner tout entier à Dieu, jusqu'à souffrir s'il le faut la mort pour l'intérêt de sa gloire.

Le Fils. Comment appelez-vous cela être rempli de l'Esprit de J. C.?

Le Pere. La chose parle d'elle-même. Ne concevez-vous pas que comme par l'esprit on entend ordinairement les facultés de l'ame, l'entendement, la volon-

té & les affections, on dit aussi qu'un homme a l'esprit d'un tel, lors qu'il se conforme tout à fait à lui.

Le Fils. Mon Pere, je vous suis bien obligé de cet éclaircissement. J'étois prêt de m'imaginer quelque vertu surnaturelle & extraordinaire partant de J. C. descendant du Ciel pour m'inspirer.

Le Pere. Cette pensée, mon Fils, ne vient que de ce que vous avez lu dans l'ancien Testament, que l'Esprit de Dieu étoit sur tels & tels, qu'ils en étoient remplis, qu'ensuite de cela ils faisoient des choses extraordinaires. Peut-être aussi vous êtes vous souvenu de l'Esprit qui descendit sur les Apôtres à la Pentecôte; mais il faut de la différence entre une vertu surnaturelle, que Dieu communiquoit extraordinairement à ses Prophètes & à ses Ministres pour leur faire opérer des choses extraordinaires, & une vertu qui vient naturellement de l'étude des vérités célestes, & ne tend qu'à porter les hommes à une vie sainte & religieuse.

Le Fils. Je vous entens, mon Pere; mais dites-moi, je vous prie, ce que je dois entendre par le S. Esprit au nom duquel on baptise. Est-ce le don des Miracles, ou l'esprit de sanctification, ou une troisième sorte d'esprit qui ne soit pas une vertu, mais un principe d'où toutes les vertus découlent?

Le Pere. Je me rangerois volontiers à la dernière de ces Idées, d'autant plus que S. Paul nous parle d'un Esprit qui est auteur de toutes les vertus. Mais de vous dire précisément ce que c'est, ou de vous en parler en d'autres termes que ceux que l'Écriture a employés, c'est ce que je n'ose entreprendre, de peur de me tromper, & de faire une divinité ou une idée de mon imagination. Si je dis que c'est une personne, vous me demanderez quelle est cette personne? Si elle est divine, humaine, angélique? Et qui sçait s'il n'y en a point de quelque autre sorte? Si je dis que c'est un Ange, peut-être que je ne dirai pas assez, & peut-être que je dirai trop, si je dis que c'est Dieu lui-même, puisqu'il paroît dans l'Écriture qu'il est envoyé de sa part.

Le Fils. Vous dites vrai, mon Pere; mais après tout que nous servira-t-il de nous tourmenter à sçavoir ce qu'est cet Esprit, si nous demeurons d'accord qu'il est & qu'il agit. Nous sommes convenus qu'il n'est point nécessaire de pénétrer la nature de Dieu, & même qu'il est impossible de le faire, quelle nécessité y auroit-il donc après cela de vouloir pénétrer dans le sein de cet Esprit, pour y découvrir ce qu'il n'a pas trouvé à propos de nous révéler?

Le Pere. Je vous sçai bon gré de cette retenue, & de vouloir profiter de l'avis de S. Paul, qui nous recommande d'être discret dans notre sçavoir & dans notre curiosité.

Le Fils. Jusques ici, mon Pere, nous n'avons parlé de la Religion Chrétienne que d'une manière fort générale. Entrons, je vous prie, un peu plus dans le détail, & dites-moi précisément en quoi vous la faites consister.

Le Pere. La Religion Chrétienne est la manière de servir Dieu établie par J. C. que Dieu a envoyé pour cet effet en qualité de son Fils, & qu'il a élevé au-dessus de tous les Prophètes qui l'ont précédé. Ainsi la Religion Chrétienne consiste proprement 1. à connoître Dieu & J. C. 2. Dans la soumission à leurs préceptes & à leurs commandemens. Ensuite de cela vous aurez part aux promesses de l'immortalité, & de la gloire que J. C. présente à tous ceux qui croiront en lui, & qui sortiront du péché pour embrasser son salut: promesses qu'il a ratifiées par ses souffrances, par son sang, & par sa mort. Il est donc vrai de dire que J. C. est mort pour nos offenses, & qu'il est notre Sauveur, parce que par son Ministère, il nous a procuré les moyens de nous retirer du vice, & de nous mettre à couvert des peines qui sont les suites du péché. C'est dans le même sens qu'on peut dire qu'il a racheté l'Église par son sang, & que sa mort a été un véritable Sacrifice, parce qu'elle a été volontaire, & qu'il l'a soufferte dans la vue de se rendre agréable à Dieu & de sauver les hommes, deux vues que ceux qui sacrifioient se proposoient sous la Loi; & vous sçavez que le stile de cette Loi a été employé fort souvent par les Auteurs du N. T.

Le Fils. Après avoir établi le fond de la Religion Chrétienne, ne faut-il pas lui donner quelque forme extérieure, qui serve du moins à unir ceux qui en font profession? Ce que je dis est si raisonnable, que tous les Peuples du monde ont témoigné être dans ce sentiment; Païens, Juifs, Chrétiens, Mahométans, &c.

Le Pe
institué l
blerolent
tant de
de la cé
mutuelle

Le Fi

qu'elle e
cise de J

Le Fi

le ait au
du reste

Le Pe

a causé l
de la var
d'avoir d
cation de

avoir d'ar
si vous v
entièrement
nitère ut

Le Fi

qui dit q
me fe de

Le Pe

par exem
tre chose
des & ac
se de Co

pose ce
louable d
l'honneur
ment de

Le Fi

dans peu
d'inipidit

Le Pe

soin d'avo
dre de la
dra à bic
raisons

Dieu. Q
Proposant
qu'il avo
fait galin
de, qui

Le Fi

faudra q
les main
entendre
Dieu, &
discretén

Le Pe

pour ôter
mier oec
sira les p
re réput

à J. C.
toient. U
donneron
des moi

Tom

Le Pere. Cela est vrai. J. C. ne s'en est pas éloigné non plus, quand il a institué le Bapême, & la Ste Cène, & qu'il a supposé que ses Disciples s'assembleroient en son nom. Mais j'en demeurerois-là en même tems, en me contentant de l'administration du Bapême pour servir d'introduction dans l'Eglise, & de la célébration de la Ste Cène, pour entretenir les fidèles dans une charité mutuelle, semblable à celle que J. C. a eue en mourant.

Le Fils. Cela étant, mon Pere, qui aura le soin de faire pratiquer cela ?

Le Pere. Toute l'Eglise, mon Fils, qui pourra en charger ceux de son corps qu'elle en trouvera les plus capables ; car nous ne volons aucune institution précisée de J. C. qui ôte à l'Eglise en corps la liberté de ce choix.

Le Fils. Vous ne prétendez donc pas, mon Pere, qu'un Ministre de l'Evangile ait aucune autorité qui relève immédiatement de J. C. & qui l'éleve au-dessus du reste des fidèles ?

Le Pere. A Dieu ne plaise, mon Fils, que je donne dans un sentiment, qui a causé le renversement de la Religion Chrétienne, & a fait d'elle une victime de la vanité, de l'ambition & de l'avarice des hommes. Je croi qu'il est utile d'avoir des Ministres, qui consacrent les talens que Dieu leur a donnés à l'édification de leurs freres ; mais je soutiens en même tems, qu'ils ne peuvent point avoir d'autre autorité que celle d'exhorter, soit en public, soit en particulier. Et si vous voulez que je pousse ma pensée plus loin, je voudrois qu'on retranchât entièrement les émolumens & les pensions, afin d'ôter l'occasion de faire du Ministère un gagne-pain, & de donner lieu à l'avarice de s'y introduire.

Le Fils. Mais alors, mon Pere, que deviendra le raisonnement de S. Paul, qui dit que celui qui sert à l'Autel doit vivre de l'Autel ? Est-il juste qu'un homme se donne au public pour n'en rien retirer ?

Le Pere. Rien à la vérité n'est plus plausible que ce raisonnement, supposé, par exemple, qu'une Société prenne un homme à gages, pour ne rien faire autre chose que prêcher, instruire en public, & en particulier, consoler les malades & administrer les Sacremens. S. Paul, qui s'étoit donné tout entier à l'Eglise de Corinthe, avoit raison de lui reprocher son ingratitude. Mais si on suppose ce qu'on doit supposer, que tous les fidèles travaillent par une sainte & louable émulation à s'instruire, afin de se rendre capables d'édifier les autres, l'honneur qu'il aura d'être choisi pour faire le Service Divin, le paiera suffisamment de ses travaux.

Le Fils. Ah ! mon Pere, que vous êtes sévère ! Qui vous croiroit rendroit dans peu la Prédication pleine de barbarie & de bassesse dans les pensées, & d'insipidité dans les comparaisons.

Le Pere. C'est-là justement ce qui vous trompe, mon Fils ; car en prenant le soin d'avoir une traduction bonne & élégante de l'Ecriture, on n'aura rien à craindre de la barbarie, &c. & au contraire chacun lisant bien cette Ecriture apprendra à bien parler dès son enfance. Pour ce qui est des pensées & des comparaisons, elles seront toujours belles & édifiantes, étant prises dans la parole de Dieu. Que diriez-vous, mon fils, si je vous disois qu'un jour étant allé voir un *Propofant*, je trouvai trois feuilles de papier royal remplies d'une seule pensée qu'il avoit tournée en mille différentes manières, & qui enfin se trouva un parfait galimatias ? N'auroit-il pas mieux fait de s'attacher à quelque chose de solide, qui lui auroit bien mieux paic son tems & sa peine ?

Le Fils. J'avoue que vous avez encore raison, mon Pere, mais du moins il faudra que vous m'accordiez une chose ; c'est que si le ministère n'est pas entre les mains de personnes qui en fassent leur principale occupation, on sera sujet à entendre discourir des artisans méprisables, qui ôteront la gravité à la parole de Dieu, & le respect qu'on doit avoir pour elle. Les petits esprits s'expolteront indifféremment, & ne serviront qu'à donner à rire à une assemblée.

Le Pere. Encore un coup vous vous trompez, quand vous vous imaginez que pour ôter le Ministère aux Ministres de profession, je le laisse en proie au premier occupant. Je prétends que l'Eglise étant composée d'honnêtes gens, elle choisira les plus éclairés de son corps, ceux qui auront le plus de gravité & la meilleure réputation, que s'il se trouve parmi ces gens-là des Artisans, ils ressembleront à J. C. fils du Charpentier, qui donnoit de l'admiration à tous ceux qui l'écoutoient. Un autre bien considérable que je prévois est, que ces petits Artisans donneront de l'émulation à ceux qui auront de la naissance, de l'éducation, & des moiens pour les pousser à l'étude.

Le Fils. Comme vous accordez à l'Eglise des Ministres choisis, vous ne lui refusez pas sans doute un formulaire de Service public, suivant lequel tous les Fideles assemblés puissent s'édifier mutuellement.

Le Pere. Au contraire, mon Fils, il faut qu'il y ait de l'ordre en toutes choses, on ne doit point le bannir de la maison de Dieu; mais il faut bien prendre garde à ne point multiplier les cérémonies sans nécessité, & à ne leur donner rien de mystérieux, de peur que les simples ne se portent à la superstition.

Le Fils. De grace, mon Pere, dressez-moi un petit formulaire de Service, afin que je le médite un peu, & que je voie si beaucoup de gens pourroient s'en accommoder.

Le Pere. Je le veux bien, mon Fils, & en cela je vous avoue que j'y mettrai peu de chose de mien, allant moins envie de me singulariser, que de m'accommoder avec tout le monde, afin de réunir autant que je le pourrai tous les Chrétiens, qui s'entre-déchirent impitoyablement la plupart.

I. D'abord je donnerai à mon plan celui d'Eglise Universelle.

II. Le tems des Assemblées sera principalement le Dimanche, & je le diviserai en trois parties, le matin, l'après-midi & le soir. Le matin pour la morale, l'après-midi pour les instructions familières de la Religion, & le soir pour la Prière.

III. Comme la plus grande partie des Chrétiens observent certains jours extraordinaires qu'on appelle Fêtes, je ne voudrois point rompre avec eux. Je célébrerois ces Fêtes, en traitant seulement les Verités de la Religion qui auroient du rapport avec elles, & en chantant des hymnes composés exprès, comme a fait Luther.

IV. Je voudrois que le Service ordinaire du Dimanche matin se fit en cette manière. 1. Que le premier venu, qui auroit été reconnu capable de lire en public, fit l'ouverture de la Bible. 2. Que l'Assemblée étant complete, on lût les dix Commandemens. 3. Qu'un de ceux qui auroient à parler commençât par ces paroles, *Notre aide soit au nom de Dieu, &c.* 4. Qu'il lût ou prononçât par cœur une courte exhortation à la repentance, dans la vue d'obtenir le pardon des péchés, selon la promesse de J. C. 5. Ensuite il faudroit faire la lecture d'une courte confession des péchés. 6. Chanter quelques versets choisis des Pseaumes les plus édifiants. 7. Faire une courte Prière, pour demander le secours de Dieu dans les Sermons. 8. Je voudrois que le Sermon ne fût tout au plus que d'un bon quart d'heure, afin que deux différentes personnes eussent le tems de parler. 9. Je voudrois finir par une courte Prière, ou action de grâces convenable au Sermon, chanter un verset de Pseaume, & sortir ensuite avec tous les témoignages de charité & d'amour fraternelle.

V. Il faudroit que le Service de l'après midi consistât simplement. 1. dans la lecture de la Parole de Dieu. 2. en une petite prière. 3. une simple exposition des vertus historiques de la Religion Chrétienne, & finir par une courte prière sans chant de Pseaume.

VI. Que le soir on ne fit aucune lecture, afin que chacun pensât dans un profond silence à ce qu'il auroit à demander à Dieu, qu'il le fit mentalement en son particulier, pour s'unir ensuite avec le reste des Fideles dans la prière publique. Que l'heure venue pour la prière publique, on informât celui qui auroit à la faire des sujets particuliers qui pourroient s'être présentés de nouveau, soit pour demander ou pour rendre grâces, qu'il en informât ensuite le Peuple, qu'ensin il commençât. 1. par les louanges de Dieu. 2. par des actions de grâces. 3. par des prières pour tous les hommes, pour tous les Fideles en particulier, pour l'Etat, pour ceux qui sont en autorité, & pour les affligés; & que la prière finie, on chantât un hymne en forme de prière, pour demander à Dieu d'être exaucé, ou en forme d'action de grâces, suivant le tems & le sujet.

Le Fils. Vous n'avez rien dit de l'administration des Sacremens, mon Pere.

Le Pere. J'y viens, mon Fils. Pour commencer par le Baptême, je vous dirai d'abord que je voudrois laisser la liberté de l'administrer aux petits Enfans & aux Adultes. Aux Adultes, parce que cela est entièrement conforme à la pratique des Apôtres; aux enfans, parce que la Tradition en est très-ancienne, & que cette différence ne mérite pas de diviser les Chrétiens. Je voudrois que les Adultes allaient eux-mêmes le demander à l'Eglise, qui recevroit leur confession de Foi & leur vœu, & qui leur accorderoit leur demande. Le Baptême devoit se pratiquer par immersion, en présence de quelques Fideles, qui

donneroient la main d'association au baptisé, & l'introduiroient dans l'Assemblée, pour y être reçu à la Communion le jour même ou le jour suivant. Il faudroit que les enfans fussent baptisés par forme de bénédiction seulement par leurs Peres, ou par quelqu'un de leurs parens, ou par les principaux de l'Assemblée au lieu destiné, par aspersion, avant laquelle on feroit une courte priere.

Le Fils. Et pour la Sainte Cène, mon Pere ?

Le Pere. Il faudroit qu'on la celebrât tous les mois ou tous les quartiers d'année, selon qu'on le trouveroit le plus à propos, que les Peres de Famille qui ont naturellement le droit de l'administrer à ceux qui dependent d'eux, comme cela se pratiquoit du tems de Teroullen, & avant cet ancien Docteur, nommas-sent en leur place un certain nombre de Notables pour se charger de ce Ministère, qu'on celebrât cette cérémonie assis, chacun demeurant en sa place, de telle manière qu'il y eût une table proche de la chaire pour 13. personnes, & si l'Assemblée étoit fort nombreuse, 13. plats & du pain dans chacun à proportion de l'Assemblée, avec autant de coupes pleines de vin, qu'on des treize Notables qui seroient à la table, bénir les Elémens à haute voix par une courte priere, qu'il rompit du pain aux douze, les douze ensuite à ceux qui seroient les plus proches d'eux, & ceux-ci au reste de l'Assemblée, en portant les plats de banc en banc. On feroit la même chose de la coupe, & cela après avoir lu l'Institution du Sacrement, & adressé une exhortation à la charité dont ce Sacrement est le symbole. On finiroit le service par le Cantique de Saint Simeon, & cette solennité pourroit se faire le soir après la priere, ou l'après midi; mais non le matin, parce que le service du matin seroit déjà assez rempli.

Le Fils. Qui seroient les Communians, mon Pere ?

Le Pere. Généralement tous ceux qui auroient donné raison de leur foi, laquelle consisteroit à reconnoître un seul Dieu créateur, J. C. pour son fils, & le S. Esprit comme procédé de tous les deux, une résurrection au dernier jour, & une obligation à la sanctification & à la charité. Chaque Communiant donneroit de plus un denier pour les frais communs de la Communion, du surplus desquels les pauvres seroient assistés, & le reste employé aux nécessités de l'Eglise.

Le Fils. Cela étant, mon Pere, il ne seroit pas nécessaire de baptiser par immersion, parce que plusieurs Fideles des autres Eglises communiceroient avec vous sans cela.

Le Pere. Cela ne suit pas, mon Fils, car je prétendrois qu'on distinguât ceux du Corps de l'Eglise des étrangers, non pas à la vérité dans la Communion, mais dans ce qui regarderoit la formation d'un certain Corps composé de tels & tels en particulier, dont les noms seroient enregistrés, & à qui on donneroit un méreau de carte, qui auroit sur un des cotés une colombe avec une branche d'olive dans son bec, & cette légende, *travaillez à la Paix & à la Sanctification*; & sur le revers seroit la date du jour de l'enregistrement, afin qu'on le pût aisément trouver dans le livre, lorsqu'il seroit question de le chercher.

Le Fils. Vous n'avez rien dit des personnes qui commettent du scandale, mon Pere, sont elles aussi admises à la Communion ?

Le Pere. Mon Fils, j'ai posé pour une des choses les plus nécessaires dans la déclaration du Communiant, un aveu & une reconnaissance de l'obligation à la sanctification.

Le Fils. C'est donc là tout, mon Pere ?

Le Pere. C'est là un plan général, mais qu'il faudroit étendre beaucoup plus si on vouloit en venir à l'exécution. Cela suffiroit néanmoins pour inviter d'abord les peuples à former cette Assemblée, en attendant qu'on pût donner un plus ample traité au jour, &c.

Ce Catechisme *Pietiste* contient aussi comme on voit, de l'*Anabaptisme* & du *Quakerisme*; & peut être y trouvera-t-on même quelque chose de pis que tout cela. C'est au Lecteur à en juger.

Quoiqu'il en soit, passons de ces *Mystiques* aux *Labadistes*, après avoir remarqué, qu'on assure qu'en Suède les *Pietistes* sont en grand nombre, & que même ils ont fait une espèce de Schisme dans ce Royaume.

Les Labadistes.

LABADIE Apôtre de la Secte des *Labadistes*, dont les restes subsistent encore, avoit été Jésuite en France. Chassé de la Société (a) ou l'ayant quittée volontairement, il se fit suivre d'un assez grand nombre de dévotés dans le Diocèse d'Amiens, où il s'étoit retiré sous la protection de l'Evêque de cette Ville. Mais les intrigues amoureuses de *Labadie* ayant été découvertes, il fut contraint de chercher fortune ailleurs. D'abord il se retira à *Port Royal*, où il resta fort peu de tems. A Toulouse, l'Archevêque lui ayant confié la direction d'un Couvent de Religieuses, il leur enseigna la manière de répéter deux ou trois fois par semaine l'*Etat d'innocence*; & pour cet effet elles se mettoient, dit-on, toutes nues devant lui, & écoutoient en cet état les sermons de l'*Apôtre Adamite*. A la vérité cela se faisoit à petit bruit, & avec beaucoup de précaution. Ce genre de dévotion, qui, comme on le verra lorsque nous parlerons des *Adamites*, n'étoit pas nouveau, éclata bien-tôt : mais on ne nous dit pas précisément comment cet *Adamisme* de *Labadie* fut découvert. L'Auteur cité par l'Historien qui nous fournit ces particularités, dit seulement qu'il a des preuves très-fortes de ce qu'il avance.

Quoiqu'il en soit, *Labadie* justifia très bien dans la suite la bonne foi de l'accusateur. Etant découvert, il se fit Carme, & avec les mêmes airs de dévotion par où il avoit imposé jusques-là aux bonnes ames, il prêcha pour l'habit de l'Ordre dans lequel il étoit entré. Son hypocrisie fut telle, dit-on, que les Carmes regardèrent ce nouveau venu comme un homme envoyé du Ciel, un Saint qui donnoit le Saint Esprit, qui l'inspiroit en soufflant sur ses dévots. Mais enfin les nouvelles fourberies du Saint, qui chez les Carmes avoit pris le nom de *Saint Jean de Christ*, étant découvertes, il quitta le masque de Catholique dont il n'osoit plus faire usage, & prit celui de la Réforme. On le vit Ministre à Montauban, & Ministre approuvé, goûté, soutenu; jusq'à ce qu'il eût divisé cette Eglise, y fût devenu Chef d'une Faction; & que conformément à sa doctrine de la *spiritualité de l'ame, qui dans l'état de contemplation ne doit point s'embarasser des mouvemens de son corps*, il eût mit à l'épreuve la quiétude d'une de ses dévotes Protestantes, dont la vertu ne fut pas la dupe du recuilement que ce Tartuffe exigeoit d'elle. De Montauban il passa à Orange, d'Orange à Genève, de là en Hollande, où il fut Ministre à Middelbourg en Zélande; & toujours avec le même caractère d'esprit, brouillon, hypocrite & libertin.

Cet homme, nous dit-on, (b) étoit éloquent, mais médiocrement sçavant. En récompense il avoit l'esprit subtil & adroit. Outre cela il s'exprimoit bien, & avec beaucoup de facilité. La querelle qu'il fit à *Wolfoque*, alors Ministre à Utrecht, sur son Taité de l'interprétation de l'Ecriture (c), marquoit un esprit hargneux & fédirieux; à quoi il faut ajouter, qu'il paroilloit de la chicane & de la mauvaise foi dans cette querelle : ainsi ses ennemis n'ont pas eu absolument tort en le traitant d'orgueilleux, de hautain, & d'opiniâtre, & d'ajouter qu'il n'étoit rien moins qu'humble & modeste, comme ses partisans le publioient, qu'en un mot c'étoit un vrai hypocrite. Sa manière d'agir donnoit de fortes présomptions contre lui; cependant il trouva des défenseurs si zélés, si admirateurs des projets de réformation qu'il prétendoit établir à la face de la grande Réforme Calviniste des Provinces-Unies, que peu s'en fallut qu'il ne fit un Schisme dans l'Eglise de Middelbourg : mais il échoua dans ses desseins malgré le secours de ses amis; il fut déposé de son ministère par le Synode tenu à Dordrech en 1669, au mois de Mars, après avoir été suspendu par celui de Narde. L'acte de déposition portoit, « qu'il étoit tombé dans le crime de Schisme qu'il prétendoit être fondé sur la corruption en la foi & en la doctrine, sur la corruption es sociétés & assemblées, & sur la corruption en la conduite & au gouvernement du Synode *Walon*, &c. ». Le même acte rapporte aussi, que dès son entrée en Hollande, il avoit

minuté

(a) Voyez *Basnage*, p. 52. & suiv. du Tom. II. & de la conduite de *Labadie* en cette occasion, dans l'*Apologie pour le Synode de Narde par le*

(b) *Crocius*, ubi sup. p. 510. & seq.

(c) On trouve tout le détail de cette dispute,

Sieur de Wolfoque, imprimée en 1669.

minuté
Confor
élus ;
me ad
Dans u
cueil i
me ind
" de se
" Chef
" ceux
" dre c
" son e
&c. «.
faux il
voudro
les affe
son Egl
destines
Dan
du Sacr
" suivi
" que l
" qui t
" répor
" pens
" *L. b. a.*
" ses ac
" pour
" régen
" ques
" claba
" bres
" retou
" du se
" toutes
" réver
" son t
" rales
" ment
" ce qu
" sur de
" pour
" formu
" pas n
" ficati
" tres c
" & à c
" tres c
" qualie
" Ce
" place
" drellé
" Ce
" pas s
" ques
" fut de
" main
" suivie
" la fra

(a) A
titre de p
Tom

minuté une réformation de l'Eglise, & soutenu qu'elle devoit se faire par séparation. Conformément à cette idée, il résolut de former une Eglise composée de personnes élues; & cette Eglise, il la commença dans Middelbourg & ailleurs, dit le même acte, par divers conventicules, au préjudice des défenses des Magistrats. Dans une Lettre contre lui, insérée parmi des Pièces qui forment un petit Recueil imprimé à Leide en 1669. il est accusé d'avoir témoigné par tout la même indocilité. « C'a été, dit-on, sa coutume en tous les lieux où il a prêché, » de se séparer de ses Collègues avec mépris, & de séparer le peuple d'avec leurs » Chefs, tant Ecclésiastiques que Politiques, &c. Nous plaignons la simplicité de » ceux qui prêtent l'oreille aux discours d'un tel homme, ennemi public de l'or- » dre de l'Eglise, & perturbateur continuel de sa paix par les imaginations de » son esprit, lesquelles il débite comme des vérités nouvellement venues du Ciel, » &c. ». Le (a) *Quakerisme* étoit fort mêlé dans la prétendue réformation de ce faux illuminé; car il enseignoit, c'est toujours l'acte qui parle, que tous ceux qui le voudroient, ou le pourroient, auroient la liberté de parler sur les textes proposés dans les assemblées. Nous inférons ici la relation de quelques excès qu'il commit dans son Eglise; ce qui fut suivi de la défense qu'il reçut de tenir des assemblées clandestines.

Dans un jour de Cène, 14. Avril 1669. tout étant prêt pour l'administration du Sacrement, le portier entrant dans le Temple par la maison du Lecteur, fut suivi d'un certain *Adrien Schuurwater*, qui prit si bien son tems, que pendant que le portier ouvrit la grande porte de la maison de Dieu, il ouvrit le verrou qui tenoit fermée celle par où avoit coutume d'entrer le Prédicateur, & qui répond à l'allée de la maison, dont le *Sieur de Labadie* s'étoit emparé aux dépens des pauvres à qui elle appartenoit. Cela ne fut pas plutôt exécuté, que *Labadie* qui étoit là aux écoutes avec son Consistoire déposé, & la plupart de ses adhérens, y entra à leur tête avec impétuosité, courut s'emparer de la Chaire pour lui, du parquet pour ses Anciens, & des places les plus voisines pour ses régénérés & régénérées, à qui pour donner tems de s'assembler, il fit chanter quelques Pseaumes de suite, & puis commença à prêcher, ou pour mieux dire à clabauder sur le vers. 3. du ch. 10. de la première Epître aux Corinthiens. Les membres de l'Eglise qui devoient communier en ce jour-là, le voyant en Chaire, s'en retournèrent mal édifîés chez eux, se plaignant hautement par toute la Ville du scandale que *Labadie* causoit. Le Peuple accourut de toutes parts; & ainsi toutes sortes de gens entrèrent dans le Temple indifféremment, avec autant d'irrévérence que si ce n'eût été que pour voir un Bâteleur jouant du gobelet sur son théâtre. Ils virent en effet un homme dégradé de toutes les fonctions Pastorales, & de plus suspendu de la sainte Cène jusqu'à sa repentance & amendement, avoir l'audace de monter en la Chaire de vérité, pour n'y débiter que ce que lui suggéroit sa passion, & pour se jeter ensuite avec ses autres harpies sur des mets sacrés, dont l'approche leur étoit interdite, & qui étoient apprêtés pour d'autres. Après avoir fini son discours, il lut ou paraphrasa la prière du formulaire de la Cène. Le formulaire qu'il n'avoit pas vu de longtems, ne fut pas mieux traité, & ses postures furent plaisantes, quand il vint dans la spécification de ceux qui sont excommuniés nommément par la Liturgie, entre autres de ceux qui sont Scîte à part, rompant l'union de l'Eglise; car il soufloit à cor & à cri, que tant lui que les siens étoient la véritable Eglise, tandis que les autres qui ne lui vouloient pas adhéser étoient les vrais Schismatiques, & qu'en cette qualité il les excommunioit.

Cette lecture étant achevée, il fit signe à son second du Lignon d'occuper sa place en montrant en Chaire, après quoi *Labadie* s'approcha de la Table sacrée, dressée pour d'autres que pour lui & pour les siens.

Ceux qui sçavoient qu'il avoit été Prêtre, jugèrent aisément qu'il ne devoit pas s'être mal acquitté du culte Romain par le passé, puisqu'il donna des marques très-vissibles de s'en souvenir encore par ses gesticulations. Approché qu'il fut de la Table, aiant pris deux morceaux de pain, c'est-à-dire un en chaque main, il en fit des façons inconnues au Peuple de la Réformation, qui furent suivies d'élevations de tête & de mains, & de croisemens de bras, pendant toute la fraction du pain qui étoit devant lui, qu'il demeura bien un bon quart d'heure

(a) Aussi est-il traité d'*Archi-quaker* dans le pendant il avoit fait un petit Livre intitulé. *Recueil de petit Recueil de pièces dont on a parlé. Ce- l'instatio Quakerismi.*

à mettre en morceaux, pendant lequel son Confistoire déposé, son disciple élit & lui, firent la Cène, si Cène on la doit nommer, comptant justement le nombre de treize, non pas à l'imitation de J. C. & de ses Apôtres, si ce n'est qu'on en excepte Judas; car on ne se put empêcher en les voyant, de gémir, pour la grande différence qui se rencontroit dans ce moment, entre la chambre haute où le Sauveur du monde célébra le redoutable mystère de sa mort & pas- sion, & notre Temple, puisqu'au lieu d'un Hecariot qui se trouva là dans la com- pagnie de Jesus, on se pouvoit plaindre avec bien de la douleur d'en voir ici douze en celle d'un Antechrist, profaner tous à la fois le plus auguste mystère de notre Religion. Il leur donna à tous le morceau de sa main, disant: *Prenez, mes saintes ames, avec d'étranges redites, & des plaintes réitérées de la déposition en ces mots: Dépose des hommes & non de Dieu &c.*

S'agissant après de la Coupe, il en prit une, & l'éleva aussi fort haut, la changeant d'une main à l'autre, & usa de ces termes en la leur donnant: *voici le vrai Ciboire: cette Coupe est la nouvelle alliance au sang de Jesus-Christ; benvez-la en commémoration de lui, & avec protestation de maintenir toujours sa vérité à l'Ev. angélique, y demeurant fermes, & renonçant aux erreurs, sur cette résolution con- stante prenez-la.* Alors tous la burent après lui, qui fit la honnêtement; car il ne laissa presque rien de reste d'un grand verre qui tient richement une demi-pinte, ce qui lui étoit nécessaire, au jugement des assistants, pour se fortifier le cœur contre l'épouvante où il étoit. Cette tablee fut suivie d'une seconde com- plette, de sept hommes de surplus, qui prirent de lui le pain & le vin, & du Propofant du Lignon, qui étant descendu de Chaire communia seul, & puis re- monta pour garder son poste, & faire l'office de Lecteur pendant la communion des femmes, qui firent en tout deux tablees entières, & une de dix-sept, telle- ment que toute l'assemblée des Communians des deux sexes ne fut que de 120. personnes, parmi lesquelles il y avoit nombre de Flamands, qui avoient déjà communiqué dans leur Eglise le Dimanche précédent, & qui s'étoient rangés-là pour grossir la troupe des Coacres.

Cela fait, du Lignon quitta derechef son poste, pour la placé ordinaire du Lecteur, abandonnant la Chaire à Mefire Jean, qui n'y fut pas plutôt campé, que sa 279. migraine lui fit faire une bévnie, dont son Confistoire le reprit, voulant faire chanter le Pseaume 103. à la place du Cantique de Simeon, ce qu'il tâcha de s'habiller en disant: *He bien, il n'importe: quoiqu'il soit au bout de nos Pseaumes, nous le chanterons aussi bien que cet autre qui est au milieu.* Après le chant il se leva pour dire, *Mes freres & sœurs, ceux qui voudront aller au legis le pourront faire, & revenir après: quant à nous, nous demeurerons ici; car nous avons consacré cette journée à Dieu.*

Or comme il étoit environ dix heures & demie, quelques-uns des régénérés à qui l'office de l'estomac étoit ouvert, pour avoir été de bon matin en campagne, firent une corvée jusqu'à la maison, à dessein de revenir passer dans le Temple le reste du jour: mais ils contèrent sans leur hôte, parce qu'un Huissier de Ville envoié par le Bourguemaitre *Craue* dès les huit heures & demie, & avec ordre d'enjoindre à Labadie de venir lui parler aussi tot qu'il auroit fini sa Comédie, profita de cet entre-acte pour s'avancer, & lui venir dire de la part du Magistrat qu'il eût à descendre & à le suivre. La réponse de Labadie aiant été qu'au soir il iroit le voir, l'Huissier en fit son rapport au Bourguemaitre, qui lui commanda de retourner vers *sa Saincté*, qui lui dit qu'elle ne descendroit point: mais elle n'eut garde d'être si arrogante à la troisième injonction, pour laquelle l'Huissier revenant, avec ordre de lui dire que s'il se faisoit davantage tirer l'oreille, le Baillif étoit tout prêt à le venir denicher, fut rencontré par les Sieurs *Mennine* & *Baute* joints au Médecin *Everart* & à *Voon*, que les Anciens députoient de leur corps au Bourguemaitre, & qui l'obligèrent d'y retourner avec eux. Ils en furent reçus comme ils méritoient, & aiant eu la tête lavée de belle façon pen- dant trois bons quarts d'heure, ils se virent contraints de revenir dire à l'*Archic- coare*, qu'il étoit tems de sonner la retraite, & de décamper; de quoi *Voon* s'ac- quitta, en montant sur les degrés de la Chaire.

Il attendit à obéir, que le Pseaume que Pon chantoit, qui étoit le commen- cement du 25. fut achevé, & puis en se levant il avertit qu'il étoit tems de ces- ser, & dit ces mots: *mes freres & sœurs, le Magistrat ne vous commande pas, mais vous prie de descendre pour faire place aux autres; & comme nous sommes obéissans aux Loix, nous le ferons; & conclut par ces paroles, mes régénérés, recevez la bé-*

» méditation
» Avril
» exercice
» ordonn
» ventieu
» contre
» maison
» qu'il se
» geois r

A cet
petite de

» Enfi
» & d'é
» ment
» avons
» ouvert
» tion de
» Prophe
» autres
» moien
» res est
» livre (c
» Pasteur
» Prédic
» ciens
» pour n
» pas vo
» lesus,
» voir p
» qu'aux
» avons
» nous f
» ment

» N
» comm
» sent f
» chant
» ne no
» mitive
» Diman
» nous
» feren
» ciens
» plicite
» sur un
» & vis

» Il y
» que n
» s'inte
» bles,
» excès
» qui y
» tous p
» l'Egli
» bien
» fait u
» espér
» l'esp e

(1) Ce
pièces, v
J'ai de

» *nédition*. Ensuite de ces desordres, le Conseil de Middelbourg ordonna le 15.
 » Avril 1669. à Labadie, non seulement de s'abstenir de faire publiquement aucun
 » exercice & administration Ecclesiastique, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement
 » ordonné, mais aussi bien expressement de se donner de garde de tenir des con-
 » venticules particuliers & journaliers, comme il l'avoit pratiqué dans sa maison,
 » contre les ordres du Gouvernement, ni d'en ériger, ou d'y assister en d'autres
 » maisons particulières de Bourgeois, dans la Ville & sous sa juridiction, sous peine
 » qu'il seroit procédé contre ceux qui y contreviendroient, comme contre des Bour-
 » geois rebelles & déobéissans & mutins.

A cette Relation nous joindrons ici un fragment (a) de lettre, qui contient une
 petite description de la nouvelle Eglise commencée à Middelbourg par Labadie.

» Enfin il a plu à Dieu d'exaucer les cris des petits gémissans jour & nuit à lui,
 » & d'écouter les vœux des captifs & prisonniers entre les hommes. Il a telle-
 » ment disposé toutes choses, qu'après avoir cherché d'établir autant que nous
 » avons pu, sagement & fortement, quoi qu'un peu occultement, & toutefois assez
 » ouvertement, les vérités que vous verrez dans mes livres, tant de la *Réforma-*
 » *tion de l'Eglise*, que du *disevnement d'une vraie Eglise*, comme aussi de l'*Exercice*
 » *Prophétique & familial*, & de la *Puissance Ecclesiastique* bornée à l'écriture, &
 » autres, que vous pourrez voir en assez bon nombre, le Seigneur a donné le
 » moyen à séparation heureuse par les affaires qu'il a fait venir. L'une de ces affai-
 » res est, que le Synode Wallon est tombé en erreur de doctrine, approuvant le
 » livre (b) d'un Ministre errant. La seconde est ma suspension, celle d'un autre
 » Pasteur élu, mien disciple, & de deux autres Théologiens, dont l'un est bon
 » Prédicateur, & la suspension & déposition de notre Consistoire, composé d'An-
 » ciens considérables, gens de sçavoir & de piété, Anciens & Conducteurs, tant
 » pour n'avoir pas voulu approuver ledit livre errant & impie, que pour n'avoir
 » pas voulu condamner les miens, & sur-tout ces trois, le *Hévaux du grand Roi-*
 » *Jesus*, la *Puissance Ecclesiastique & l'Exercice Prophétique*, & enfin pour ne m'a-
 » voir pas voulu quitter, mais avoir mieux aimé adhérer à moi & aux miens,
 » qu'aux Synodes & à leur Parti; si bien que n'ayant voulu céder à rien, nous
 » avons été *comme séparés, ce qui nous a tourné, & tourne à grand bien*, vu que
 » nous faisons notre assemblée d'environ trois cens bons membres triés, gens vraie-
 » ment élus, & respirant le véritable esprit Chrétien.

» Nous en bénissons Dieu, qui nous a choisis, séparés & mis à part, tous d'un
 » commun cœur & ame, & doué de vocation vraiment Chrétienne, où se di-
 » sent franchement toutes les vérités, se taxent, se décrient tous les abus tou-
 » chant la doctrine, touchant la pratique des Sacremens & touchant les mœurs,
 » ne nous proposant rien moins, que de nous réformer sur le modèle de la pri-
 » mitive Eglise. Notre assemblée se fait deux fois chaque jour, matin & soir, les
 » Dimanches trois. Nous n'administrons point la parole en haute Chaire, mais
 » nous sommes tous sur les mêmes bancs, tous mêlés & assis sans aucune dif-
 » férence, pauvres & riches, excepté que nous qui parlons, tant Pasteurs qu'An-
 » ciens, (car qui veut & peut parler sur les Textes proposés, est écouté en sim-
 » plicité & humilité, *comme le Traité de l'Exercice Prophétique le porte*;) sommes
 » sur un banc fait comme les autres, un peu plus haut, pour être mieux ouïs
 » & vus.

» Il y a parmi nous une si grande modestie, union, humilité, zèle, piété, &c.
 » que nous ne pouvons assez louer Dieu de nous faire voir *une telle Eglise nais-*
 » *sante*: nous y avons même plusieurs Docteurs & autres personnes remarqua-
 » bles, tous humbles, fervens & pieux. Nous ne souffrons aucun abus ni aucun
 » excès, soit en parures, ou en ornemens & autres vanités, ni même en métiers
 » qui y servent. Nous réglons tout à l'Évangélique & Apostolique, & avons
 » tous pris la résolution de ramener, autant que nous pourrons, l'image vive de
 » l'Eglise Primitive, & la pratique aussi bien que la pure Doctrine, ce qui étonne
 » bien du monde, & en attire pourtant beaucoup des autres lieux; car Dieu a déjà
 » fait union presque par tout à nous & à notre air & esprit: de sorte que nous
 » espérons que le Seigneur déploiera bientôt sa vertu & sa puissance en sa grâce, &
 » c'est ce que nous appelons la venue du Roi; comme le livre du Hévaux le fait voir.

(a) Cette Lettre est insérée dans le Recueil de la manière de commencer une Réformation dans les
 pîces, ubi sup. avec le titre suivant: Lettre de l'Eglise déjà réformée.
 Jean de Labadie au Sieur Aroniel à * * * tanchant (b) Le Traité de Hologne. Voyez ubi sup.

« Aujourd'hui encore avant jour nous nous sommes assemblés sur l'explication des versets 6. 7. &c. du chap. 5. de la I. Epître aux Corinthiens ; & avons tous pris la ferme résolution de quitter le vieux levain de nos personnes & de notre Congrégation, & d'être une nouvelle pâte. Nous sommes si fermes en cela, que nous ne craignons rien du tout, & ne relâcherons rien ; je ne vous le sçaurois assez dire.

« *L'Oeuvre de Dieu se commence,*

« *Et qui plus est elle s'avance,*

« *Jésus est prêt, il va venir,*

« *Il est tems de nous bien unir.*

« *De Middelh. ce 1. de l'Ann. 1669.*

« *Qui vous soit bon & heureux,*

« *Selon vos vœux & mes vœux.*

Malgré le contre tems que le héraut de la nouvelle réforme eut à souffrir, il entra beaucoup de personnes de marque dans cette prétendue réforme ; & s'il faut s'en rapporter à ce que dit l'Auteur de (a) la *Religion des Hollandois*, le prétendu Réformateur réduit à l'état d'*Ex-Ministre*, & de plus excommunié, ne craignoit pas de demander de la protection en Hollande ; à quoi il lui fut répondu, « que pendant qu'il voudroit demeurer dans la Communion des Eglises Wallones, il étoit obligé de se soumettre à leurs ordonnances & à leur discipline ; mais que s'il formoit une Secte nouvelle, il jouiroit de la protection que l'Etat accorde à toutes sortes de Religions ». On croira ce qu'on voudra du récit d'un homme, qui affecte par tout de rendre les Hollandois odieux à toute l'Europe. Si ce récit étoit vrai, il faudroit croire que la politique des Etats étoit alors bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui, puisque de fraîche date la République vient d'interdire une société, qui vraisemblablement n'en vouloit ni à la Religion, ni aux bonnes mœurs, ni à la police des Etats, (b) puisqu'elle subsiste depuis longtems dans les Roiaumes de la Grande Bretagne sous la protection des plus grands Seigneurs de cet Etat, sans même en excepter les Princes de la Maison Royale. L'Auteur de la *Religion des Hollandois* ajoute avec plus de vraisemblance, que *Labadie* ne jugea pas à propos d'établir sa Secte en Hollande, à cause qu'y ayant parmi ses dévotés l'illustre Anne-Marie de Schurman, & d'autres filles de qualité, telles qu'étoient quatre Demoiselles de Somersdyk, & craignant que leurs parens ne les retirassent d'une société qui commençoit à être décriée & paroître fort scandaleuse, il jugea à propos d'aller s'établir ailleurs avec ses régénérés de l'un & de l'autre Sexe ». Disons en passant qu'Anne-Marie de Schurman, si célèbre entre les sçavans & les beaux esprits de son siècle, se dévoua tellement aux intérêts des nouveaux régénérés & de leur Apôtre, qu'on (c) la regardoit comme leur mere.

Il est bon de remarquer, que la conversion des filles & des femmes aux dogmes de Labadie, étoit une des choses qui rendoient sa Société le plus redoutable aux meres & aux maris. On prétendoit que Labadie & ses disciples enseignoient une si haute spiritualité au beau Sexe, que dans l'amortissement total des sens, les dévotés se trouvoient en état de souffrir sans émotion les attouchemens des dévots. On raconte aussi, que l'Apôtre voulant éprouver si l'ame d'une jeune dévote étoit véritablement concentrée dans l'raison mentale, & les exercices spirituels qu'il enseignoit aux régénérés, s'avisa de renouveler la *galanterie spirituelle* (d) des *Mamillaires*, & porta la main au sein de sa petite dévote, qui ne fut nullement édifiée de l'action de cet Apôtre, non plus que l'Apôtre du peu de spiritualité qu'il trouvoit en elle. Cette petite dévote est celle-là même, que l'Apôtre voulut éprouver à Montauban de la manière qu'on vient de le dire. C'est Mad. de

Calonges,

(a) *Religion*, &c. p. 79.

(b) Il s'agit ici de la confrérie établie en Angleterre sous le nom de *Fice-Maisons*, c'est-à-dire *Maisons blanches*, qui a essayé de former deux ou trois Colonies en Hollande.

(c) *Ulnis sordidatis quasi altera parens erat Anna Maria a Schurman. Cicet. ubi sup. Hist. Quab.* p. 510.

(d) Voyez ci-dessus, & Bayle à l'Article des *Mamillaires*.

Calonges
à cette
affectan
sa plus
soient t
ment o
fait pou
séparer
apparen
séquence
Pour
compte
de débi
suppor
ses max
tiques
mal à u
Eglises
a vu pa

Selon
pouvoir
d'Achal

2. Il
duire de
elles, l
lisant c
texte,

3. Il
jusqu'à
de, &

4. So
mes spi

5. Il
& sout
la liber

6. Il
Christi
au mor

7. So
mort d
ticipé à

8. L
cette v
ne, s

9. L
de Die
ce qui
me rég

10.
que pa
leurs c

Cert
la prat
dérégl
dans e

mière

« M
« y en
« fugit
« recu

« Chri
Ton

Calonges & *Bafnage* nous assure qu'il tenoit ce récit d'elle-même. Souvenons-nous à cette occasion de ce qu'on a reproché aux *Quiétistes* d'Italie & de France, qu'en affectant d'établir une union intime & immédiate de l'ame avec Dieu, en mettant la plus haute perfection dans une contemplation passive & inanimée, ils auroient obligé de s'embarasser dans la haute *Quiétude*. En voilà autant qu'il en faut pour caractériser un *Quiétisme charnel*; mais il est cependant bien permis d'en séparer un autre plus spirituel, pour l'amour des honnêtes gens, que les belles apparences de sa *mysticité* ont ébloui, sans prétendre justifier les mauvaises conséquences de leur *Quiétude*.

Pour revenir à Labadie, il y avoit bien d'autres choses aussi pernicieuses sur son compte que celles qu'on a rapportées. Par exemple, on dit qu'il ne craignoit pas de débiter à ses Sectateurs, que Dieu peut & veut tromper les hommes; mais supposons malgré cela qu'il ne fût entré que de la bonne foi dans sa conduite, ses maximes auroient toujours eu le défaut de la plupart de celles des autres Mystiques; elles n'auroient que changé la nature de la corruption, & substitué un mal à un autre. S'agissoit-il cependant de crier contre la corruption de toutes les Eglises Chrétiennes? Labadie crioit plus haut qu'aucun *Quaker*; & c'est ce qu'on a vu par les extraits qu'on a rapportés.

Selon *Bafnage*, voici les véritables dogmes de *Labadie*. 1. Il croioit que Dieu pouvoit & vouloit tromper les hommes; & il alléguoit entr'autres exemples celui d'Achab, pour montrer que Dieu les avoit trompés quelquefois.

2. Il ne regardoit pas l'écriture Sainte comme absolument nécessaire à la conduite des ames au salut, & prétendoit que le S. Esprit agit immédiatement sur elles, leur donnant de nouveaux degrés de révélation, &c. Il croioit aussi qu'en lisant cette écriture, on doit être moins attentif à l'explication des mots & du texte, qu'à l'inspiration intérieure du S. Esprit.

3. Il prétendoit, comme les *Anabaptistes*, que le Baptême devoit être différé jusqu'à l'âge de discrétion, ce Sacrement étant une marque qu'on est mort au monde, & ressuscité en Dieu.

4. Selon lui, la nouvelle Alliance, c'est-à-dire l'Evangile, n'admet que des hommes spirituels, & met l'homme dans une parfaite liberté.

5. Il regardoit l'observation d'un jour de repos comme une chose indifférente, & soutenoit que Dieu n'a pas préféré un jour à l'autre. J. C. ajoutoit-il la liberté de travailler, pourvu qu'on le fasse dévotement, &c.

6. Il croioit le règne de mille ans, & distinguoit deux Eglises; l'une où le Christianisme avoit dégénéré, l'autre composée de régénérés qui avoient renoncé au monde.

7. Selon lui, l'Eucharistie n'étoit que la commémoration toute simple de la mort de Jésus-Christ. Les signes en eux-mêmes ne sont rien; mais quand on participe à ce Sacrement comme on le doit, on reçoit spirituellement J. C.

8. La vie contemplative est un état de grace & d'union toute divine pendant cette vie. Elle est le comble de la perfection, le *sommet de la montagne Chrétienne*, si élevé qu'il touche aux nues, & qu'il atteint près du Ciel.

9. L'homme dont le cœur est parfaitement content & tranquille, jouit à demi de Dieu, s'entretient familièrement avec Dieu, & voit toutes choses en lui. Tout ce qui se voit, tout ce qui se fait dans ce bas monde, est indifférent à cet homme régénéré, &c.

10. On ne parvient à ce bienheureux état d'indifférence & de tranquillité, que par un entier renoncement à soi-même, par la mortification des sens & de leurs objets, & par l'exercice de l'Oraison mentale.

Cette extrême spiritualité, si recommandée par ce dangereux Mystique dans la *pratique des Oraisons mentale & locale*, assuroit le dévot contre les mouvemens déréglés du corps; & il suffisoit selon la doctrine de ce faux contemplatif, que dans cette disposition des sens au dérèglement, l'ame tournât dès le matin sa première pensée du côté de Dieu.

Mademoiselle de *Schurman*, dit *Bafnage*, se rangea sous la direction de *Labadie*, & devint un des Chefs les plus ardens de la Secte. Ce fut elle qui y entraîna la Princesse Palatine Elizabeth, qui reçut les disciples errans & fugitifs de *Labadie*. Cette Princesse regardoit comme un grand honneur, de recueillir la véritable Eglise, & se trouvoit heureuse de s'être détrompée d'un Christianisme faux. C'est ainsi que s'exprimoit la Princesse, en faisant op-

position de la perfection de son *Labadisme* à la corruption du Christianisme ordinaire.

Labadie & la Bourignon étoient contemporains ; mais comme il n'y avoit point d'unité d'Esprit entre eux, celui qui inspiroit cette Mystique dévoté refusa toute liaison avec Labadie. Elle ne le trouva pas assez mystique, dit *Bouffage*, pour en faire son Collègue, ni assez souple pour le mettre au nombre de ses Disciples. Outre cela on nous les représente l'un & l'autre bilieux & chagrins : avec un caractère uniforme ; deux dévots de cet ordre pouvoient-ils comparier ensemble ? A cela il faut ajouter, que la dévoté illuminée méprisoit souverainement les (a) lumières du nouveau *Saint régénéré*, je veux dire de Labadie, que ses Sectateurs & (b) Apologistes persisterent de qualifier tel, malgré le jugement de la plus grande partie du Public. Cet homme alla mourir à Altena, après avoir, pour ainsi dire, promené son fanatisme de Middelbourg à Amsterdam, de là en Frise, & enfin dans la Westphalie & à Hambourg. Ce ne fut pas tout-à-fait sans fruit : par tout il se fit des disciples ; par tout il trouva des dévotés ; par tout il eut occasion de *défricher*, de *planter*, de *fructifier*, pendant que dans le même tems Mademoiselle Bourignon (c) *ensentoit spirituellement de nouveaux Elus*. Il se fit même un petit établissement entre Utrecht & Amsterdam ; & il y avoit une imprimerie, où il se fit imprimer quelques ouvrages. Il mourut entre les bras de sa chère Mademoiselle de *Schurman*, & laissa pour successeur à l'Apostolat Pierre *Yvon*, qui rassembla l'Eglise des *Labadistes* à *Wiwert* en Frise, Seigneurie appartenante à la maison de *Sommerdyk*.

Le nombre des *Labadistes* fut d'abord si considérable, que les Eglises & les Consistoires des Réformés effrayés de la désertion pensoient sérieusement à l'arrêter, lorsque des *Labadistes* transjuges décelèrent tout à coup, & peut-être dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, la dévotion déréglée de leur Apôtre, & sa *spiritualité domestique*. Un certain Antoine de la Marque donna presque le coup mortel à ce *Labadisme*, en publiant en 1670. les motifs de sa désertion de la Secte. Ce fut donc là le commencement de sa décadence. Cependant la Secte des *Labadistes* n'est pas absolument éteinte : il s'en trouve encore en Frise & dans la Province de Groningue. La différence de cette Société aux *Quakers* est généralement parlant trop peu essentielle, pour la regarder autrement que comme une branche du *Quakerisme*.

Les Cocceiens.

Nous fera-t-il permis de ranger un certain parti à la suite de tous ces *Mystiques* plus ou moins outrés, selon que leur tempérament les guidoit, ou que les circonstances des tems leur devenoient favorables ? C'est des *Cocceiens* que nous voulons parler, disciples & imitateurs de *Cocceius*, un des plus célèbres Théologiens de Hollande, & formant un parti dont (d) *Bayle* dit, que c'est celui qui est le plus au goût de la jeunesse Hollandoise. Ceux qui approuveront l'arrangement que nous faisons ici, ne manqueront pas de trouver beaucoup de *Mysticité* dans les idées & les opinions *Cocceiennes* ; & pour ceux qui ne l'approuveront pas, on les priera de ne point s'attacher scrupuleusement à l'ordre, & de distinguer pour l'amour d'eux mêmes entre *Mystique* & *Mystique*.

Voici d'abord ce qu'on trouve dans (e) *Strupe* touchant Voetius, Chef du parti opposé aux *Cocceiens*, connus sous le nom de *Voetiens* parmi les Théologiens Hollandois. « Voetius, dit il, soutenoit & (f) soutient encore, que c'est un sacrilège (g) de laisser l'usage des biens Ecclésiastiques à des ventres paresseux,

(a) Voyez *Bayle*, article *Bourignon*.

(b) On remarquera principalement entre ces Apologistes le Millénaire *Servusier*, Auteur d'un Livre intitulé du *Règne de mille ans*. Il publia en 1672. une *Apologie* de *Saint*, ex *Ministre* comme lui ; car on l'avoit ainsi dépoté à cause de son fanatisme, & il ne se qualifioit plus que *Ministre* de l'Eglise unitérisée.

(c) Ces termes se trouvent dans la vie & dans les œuvres de Mad. Bourignon.

(d) Article de *Witchius*.

(e) *Folig. des Holl.* ubi sup. p. 34. & suiv.

(f) *Voetius* vivoit alois.

(g) Les rigides Chrétiens souhaiteroient que les Ministres de l'Eglise servissent comme autrefois les *Lévites*, dont *Sulpice Severe* E. 1. de son Histoire dit, *Lévites in sacerdotium affinis nulla portio data quo liberius servarent Deo*. Mais dans l'Eglise Chrétienne il faut à ceux qui la servent des revenus fixes & honorés. Les tems sont changés ; & ce qui se pouvoit faire pour les *Lévites*, ne se peut plus faire aujourd'hui pour les Ecclé-

» qui n
» Cene
» un m
» & rel
» qu'en
» tons l
» part

Avant
des Soc
nètes S
aux ul
lande &
ctionna
sterdam
dans ce
memeu
que, &
cette B
soins d
ve sage
telle.

Voet
votum
caractè
parois
science
» soulev
» conse
guerre
voient
relienne
mystique
écriture
» moier
» des c
» font
» ment
lent, c
» 1. L
» 2. U
cien fé
plicatio
l'emble
du Sac
dans se
che d'
ploie,
la con
l'énun
veux l

fiastique
me fier
témoign
cette me
les term
legendan
serm. F
sed etian
vestros
Inhabit
batis, e
tis, aut

» qui ne fervent ni l'Etat, ni l'Eglise, qu'il ne faut point recevoir à la sainte
 » Cene ceux qu'on appelle Lombars, qui prêtent à usure, parce qu'ils exercent
 » un metier défendu par la parole de Dieu, qu'il faut observer avec grand soin
 » & religieusement le jour du repos, qu'il ne faut célébrer aucun jour de Fête,
 » qu'en parlant des Apôtres, il ne faut donner à aucun le nom de Saint, que
 » tous les fidèles doivent suivre un genre de vie fort sévère, renoncer à la plu-
 » part des plaisirs, même innocens.

Avant que de passer plus outre, remarquons qu'on appelloit autrefois Lombars, des Societés de négocians qui prêtoient avec usure, & comme on devoit ces hon- nêtes Societés au peuple appelé *Lombard*, ce glorieux nom est resté en partage aux usuriers, & orne aujourd'hui le portail de certaines maisons établies en Hol- lande & ailleurs, pour prêter sur gages & avec usure. Au reste le nouveau Di- tionnaire de Trévoux a eu grand tort, de confondre la place du change d'Am- sterdam avec je ne sçai quelle place Lombarde qu'il imagine. Il y a une Bourfe dans cette Ville, & une maison appelée *Lombard*. Il auroit parlé plus confor- mement à la vérité, s'il avoit dit qu'il y a à Amsterdam une Bourfe, une Ban- que, & un endroit qu'on appelle *Lombard*. Et s'il avoit ajouté, qu'il se rend à cette Bourfe plusieurs charitables usuriers, qui suppléent chrétiennement aux be- soins de leurs frères négocians par des obligations, où l'intérêt excessif se trou- ve sagement confondu avec le capital, il auroit parlé encore avec assez de ju- stesse.

Voetius, dit un autre (a) Auteur, aimoit la piété. Il s'est distingué par une dé- votion tendre, répandue dans ses ouvrages, ainsi que dans sa conversation. Avec ce caractère, il n'étoit pas étonnant qu'il eût les principes qu'on vient de rapporter. Il paroît aussi que, soit faite d'étendue d'esprit, soit tendresse & scrupules de con- science, il n'a pu se résoudre à sortir des vieilles routes philosophiques. Il se souleva, dit le même Auteur, contre les opinions de Descartes & contre leurs conséquences, qu'il croioit très-dangereuses. Cela fit un commencement de guerre de *Voetius* & ses disciples avec *Cocceius* & les siens, qui (b) d'abord n'a- voient adopté, dit-on, que pour leur propre intérêt ceux de la Philosophie Car- tésienne. Mais bientôt il ne fut question dans cette guerre, que de la méthode mystique & bizarre, selon les Voetiens, qu'introduisit *Cocceius* pour expliquer l'E- criture, méthode qui a fait fortune dans le pais, à cause qu'elle fournit le moien d'enseigner & de prêcher (c) sans travail, sans peine, sans application, des choses extraordinaires que le peuple croit fort hautes, parce qu'elles ne sont pas de sa portée, & qu'il révère comme de profonds Mystères, unique- ment à cause de leur obscurité. Les singularités de cette méthode se redui- sent, dit toujours le même Auteur à quatre ou cinq chefs principaux, qui sont,

1. Les sept périodes de l'Eglise du N. T. qu'ils trouvent par tout.
 2. Un amas & un usage sans bornes de types & de figures, qu'on tire de l'an- cien service & de l'ancienne histoire. L'Auteur rapporte des exemples de ces ex- plications typiques & emblématiques, &c. Le bleu est, dit-il, selon *Cocceius*, l'emblème de la grace, & le cramoisi de l'humilité. Les clochettes de la robe du Sacrificateur signifioient, par le son qu'elles devoient rendre, que Jesus-Christ dans son humanité offroit ses prières à Dieu avec de grands cris. L'or de l'Ar- che d'Alliance est l'emblème de la divinité de J. C. Le cèdre qui y étoit em- ploïé, l'est de son humanité. Les nageoires des poissons permis aux Juifs désignent la confiance en Dieu, & leurs écailles l'assortissement des armes de Dieu, selon l'énumération qu'en donne S. Paul, chap. 6. de l'Épître aux Ephésiens. Les che- veux blancs comme de la laine très-blanche du personnage de la vision rappor-

tiastiques, c'est de leur proposer pour exemple la méliocrité des Levites, de blâmer l'avarice que témoigne la plus grande partie d'entre eux pour cette méliocrité, & enfin de dire à ceux-ci dans les termes du même Historien, *Hoc exemplum legendum vobis Attilis ecclesiarum libenter in- geserim. Etenim præcepti huius non solum inmemores, sed etiam ignari mihi videntur, tanta hoc tempore vestros annos habendi cupido veluti taëcis incellit. Inhiatis possessionibus, prædæ excolitis, auræ incu- batis, emittis, venditis, quibus per omnia stude- tis, aut sedentes manera expellatis.*

(a) *Entretiens sur les différentes méthodes, &c. de Voetius & des Cocceiens*, p. 405. Ce même Au- teur dit, parlant de Voetius, qu'il a plus visé à la Théologie pratique, & à inspirer la vertu Chrétienne, qu'à faire parade d'une vaine le- ture & d'une science étendue.

(b) *Entretiens*, &c. ubi sup. p. 19. & suiv. On trouve l'histoire des causes de la conversion de Cocceius au Cartésianisme.

(c) Voyez ubi sup. p. 248.

(d) *Idem*, ubi sup. p. 48.

tée dans l'Apocalypse chap. 1. sont l'Eglise & les fidèles attachés à J. C. comme à leur Chef, participant à sa pureté & à son innocence. Les chevaux, dont il est aussi parlé dans l'Apocalypse chap. 9. c'est tout le peuple Anti-Chrétien, c'est à-dire apparemment le peuple Catholique Romain, c'est ceux qui montent ces chevaux sont les Ecclésiastiques du Clergé, & les Moines, &c. qui, par parenthèse, nous sont aussi représentés par les queues des sauterelles. Dans le Cantique de Salomon chap. 2. les chevreaux & les biches courant dans les champs sont les élus de Dieu répandus parmi les Païens. Le guer, qui au chap. 3. du même Cantique est dit faire sa ronde, désigne d'un côté les Apôtres, de l'autre les mauvais Evêques corrupteurs de l'Eglise. Le lit de Salomon c'est le ciel. On passe sur les mystères des dents, de la bouche, des lèvres, du cou, du sein de l'Epouse, de cette Epouse encore Vierge, car elle est appelée un *jardin fermé*, une *fontaine cachetée*, & que cependant, dit l'Auteur des *Entretiens* dans un stile que l'on a trouvé moqueur, *Cocceius* a regardée comme une *bonne nourrice*, puisqu'elle a les *mammelles pleines de lait* & le *lait ne fait jamais honneur à une fille*. Passons les types pris des joues de l'Epoux du Cantique. Cet Epoux étant un type de J. C. les poils qui forment la barbe sur les joues de l'Epoux, sont les fidèles attachés à J. C. L'Auteur rapporte encore un passage de *Cocceius*, qui contient quelques curieuses remarques sur la nature du poil, & sa ressemblance avec les fidèles. Voilà, pour le remarquer en passant, les extravagances où jette la fatale liberté, que les Novateurs ont laissée à chacun d'interpréter l'Ecriture sainte à sa manière.

3. Une affectation perpétuelle de trouver J. C. & les choses Evangéliques dans le vieux Testament, où avant les Cocceiens personne ne s'étoit avisé de les chercher.

4. La découverte & la détermination des événements modernes dans les anciennes Prophéties. Ainsi l'Auteur nous dit que *Cocceius* a trouvé le Concile de Trente dans le chap. 7. du *Cantique de Salomon*; une partie de la vie de Charles-Quint dans Isaïe chap. 23. les Académies de Prague & de Heidelberg données aux Jésuites dans le chap. 39. du Prophète Ezechiel, &c.

5. On pourroit, continue-t-il, faire un cinquième chef des distinctions affectées, qu'ils multiplient & qu'ils outrent, entre les fidèles des différentes économies de la Loi, de la grace, &c.

6. La Théologie de Voetius (a) nous dit-on encore, est toute tournée à la « pratique & la morale; mais celle de Cocceius l'est entièrement à la spéculation ». Cependant il est bien vrai que cette spéculation a des avantages, qui méritent l'attention de ceux qui se consacrent aux Etudes Théologiques. Un des moindres est de donner un air d'érudition au discours, & de fournir de longs Sermons; & c'est cette érudition étendue que désignoit modestement un Professeur, (b) en définissant les Cocceiens *des gens qui savaient quelque chose*, & les Voetiens *des gens qui ne savaient rien*. Outre cela il est remarquable que la spéculation Cocceienne, en mettant par tout des types & des mystères, attache & amuse le Peuple par ses brillans. Qui ne sçait que des préceptes moraux, loin de faire en lui cet effet, ne tendent au contraire qu'à l'ennuyer, & souvent même qu'à l'effraier? Il faut avouer pourtant qu'on trouve des défauts dans ces brillans. On se plaint qu'ils sont pris trop légèrement pour un véritable sçavoir, qu'ils augmentent la présomption des Prédicateurs & des Auditeurs; qu'ils persuadent communément aux uns & aux autres, (c) que la sagacité & les profondeurs de Dieu ne sont renfermées que dans les types & dans les idées mystiques. Mais, répondra-t-on à ces Censeurs, où sont les systèmes Théologiques que l'on trouvera sans défauts? & quand on en rencontrera un qui rend finement raison de certaines choses obscures, & qu'il semble que l'esprit humain ne pouvoit jamais pénétrer, qui trouve, par exemple, (d) la Trinité dans le goupillon qui servoit à la purification du lépreux, (e) ou sur les lèvres de l'Epoux mystique du Cantique de Salomon, quand, dis-je, on trouve un tel système, ne doit-on pas le préférer à tous les autres?

La croiance, que le commandement donné aux Juifs d'observer un jour de repos, est un commandement de la Loi cérémoniale abolie par J. C. celle du règne temporel de J. C. sur la terre, après la destruction du royaume de l'Antechrist; & celle de la conversion des Juifs dans le tems de la gloire de l'Eglise de J. C. sur la terre, sont aussi de l'appanage de la Doctrine Cocceienne. Avant

(a) *Entretien*, &c. p. 406.

(b) *Idem*, ubi sup. p. 30.

(c) *Idem*, ubi sup. p. 238.

(d) Le *faïsseau d'hyssope*, qui faisoit une espèce de goupillon, &c. *Ibid.* p. 185. & suiv.

(e) *Idem*, ubi sup. p. 295.

Avant
font élé
(a) nou
" qu'on
" vent
" lier
" à des
" lent
" avec
" nom
" Hébr
" des P
" garde
" ces
" Reu
suivant
" 35.
" s'est
" men
" beau
" pour
" blées
" si av
" parm
" Il
" des
" notre
" d'ou
" mer.
" Préd
" par
" l'Eva
" hom
" de f
" par
" pire
" men
" conf
" doct
" dire
" nage
L'A
" sent
" gard
" fait
" n'ac
" (d)
" d'éc
" défin
" me
" une
" tho
" suite

(a)
(b)
haut d
(c)
" que
" aff
" bert
en pas
T

Avant que de finir entièrement ce qui regarde proprement les Mystiques qui se sont élevés entre les Protestans, nous copierons ici ce que l'Auteur des *Entretiens* (a) nous apprend de ceux qu'on appelle, dit-il, *Antinomés & Hébraïsans*. « Ceux qu'on qualifie *Hébraïsans* se retirent dans des lieux secrets, & tiennent des Conventicules entr'eux. Quelques plaintes qu'on ait faites en public & en particulier, des sentimens scandaleux qu'on leur attribue, on n'a pu encore les obliger à déclarer hautement leur confession ou leur système. Il y en a qui les appellent *Antinomés*, d'autres disent que c'est une branche bâtarde des Cocceïens, avec lesquels ils font gloire d'être d'une même origine, prétendant porter même nom & mêmes armes ; mais les Cocceïens les défavouent. Quoi qu'il en soit, ces *Hébraïsans* n'ayant pas publié leur confession de Foi, en désertant les assemblées des Protestans, & en se retirant dans leurs conventicules, n'étant d'ailleurs regardés que comme des *Antinomés*, il ne s'agit que de rassembler ce qu'on a de ces *Antinomés*, & ce qu'on seait en gros des *Hébraïsans*.

Remarquons en passant, que sur les *Conventicules* l'Auteur s'exprime de la manière suivante. « La méthode de tenir des *Conventicules* s'est établie ou accrue depuis 35, ou 40. ans, & a produit de très mauvais effets. Par ces *Conventicules*, on s'est accoutumé à désertier les assemblées, où la Religion est exposée plus sûrement & plus fidèlement qu'ailleurs, &c. C'est, continue-t-il, le prétexte le plus beau du monde, que des Chrétiens s'assemblent pour conférer sur les Ecritures, pour se communiquer mutuellement leurs lumières ; mais dans ces petites assemblées secrètes, un homme qui a de mauvais sentimens & de mauvais dessein, si avec cela il a de l'adresse & de l'esprit, peut porter la séduction bien loin parmi les simples ». L'Auteur continue ainsi au sujet des *Antinomés*.

« Il y a eu des Hérétiques de ce nom en trois périodes différentes. 1. du tems des Peres, vers la fin du 4. siècle. 2. du tems (b) de la Réformation. 3. de notre tems, principalement en Angleterre, où ils continuent de se maintenir, & d'où ils ont fait passer leurs principales maximes à quelques libertins de deçà la mer. Le gros de leurs erreurs consiste dans un éloignement & une aversion des Prédications de morale, qu'ils regardent comme des choses hors de saison ; & parce que S. Paul parle souvent de la vérité de la Loi, & de son opposition à l'Évangile, ils prétendent que quand on prêche le devoir & l'obéissance des hommes, la justice de Dieu & ses droits, la crainte qu'on doit avoir de lui & de ses jugemens, choses relatives à la Loi, on fait revivre l'esprit de servitude, par des reproches & des menaces contraires au génie de l'Évangile, qui ne respire que douceur & grace. Ils affectent de dire que J. C. mourant a non seulement porté la peine de nos péchés, mais nos péchés mêmes, d'où ils tirent des conséquences contre la nécessité & les usages de la repentance. Il semble que cette doctrine rende les bonnes œuvres absolument inutiles : ce seroit peut-être trop dire, que d'avancer qu'elle les fait regarder comme nuisibles. (c) aucun libertin n'a osé aller jusqu'à ce point.

L'Auteur continue ainsi. « On trouve dans ce que M. Witsius a écrit sur les sentimens & les expressions paradoxes de ces *Antinomés*, qu'ils affectent de regarder le soin de faire de bonnes œuvres comme un effort pour être justifié, qui fait outrage au mérite de la mort de J. C. On ne fait cet effort, disent-ils, & on n'accumule avec soin ces bonnes œuvres, que dans l'opinion de quelque mérite que (d) l'on y attache. On voit par là que les *Antinomés* affectent perpétuellement d'établir les droits de la Foi, indépendamment des œuvres de piété, & qu'en définissant la Foi, selon leurs idées, il se trouvera qu'ils soutiennent que l'homme est justifié, avant même qu'il ait la Foi. La Foi, selon les *Hébraïsans*, est une ferme persuasion qu'a un homme d'être élu. Ce chemin est court : c'est une méthode abrégée, qui mène tout droit au but, c'est-à-dire au salut qui est la suite de l'élection ; & sans se donner la peine de discerner les caractères de

(a) *Entretiens*, &c. ubi sup. p. 412. & suiv.
(b) Conférez ceci avec ce que est rapporté plus haut des *Antinomés* ou *Antinomians*.

(c) L'Auteur a pourtant raison quand il dit, que ces sortes de singularités & d'expressions altérées, ont souvent des motifs secrets de libertinage. C'est aussi ce qui a été remarqué en parlant des *Anabaptistes*.

(d) Une personne qui, selon l'Auteur des *Entretiens*, p. 421. étoit dans les principes des *Antinomés & Hébraïsans*, disoit pour tout éloge à une Dame très-recommandable par ses bonnes œuvres & ses charités ; vous prenez bien de la peine, &c. tout ce que je vous puis dire, c'est que je ne vous condamne pas.

« tant de choses , que les Théologiens de pratique renferment dans le fonds de la foi, il s'y a qu'à se tenir pour sçavoir si on est élu. » Ce petit détail de l'Auteur est suivi de quelques réflexions, sur le mépris qu'il attribue aux Coecétiens pour la morale, & ceux qui la prêchent.

CHAPITRE V.

De la Société des Frée-Maçons.

NOUS nous acquittons ici de la promesse que nous avons faite au commencement de cette troisième Partie des *Cérémonies Religieuses des Protestans*, de parler de la fameuse Société des (a) *Frée-Maçons*. Cette Société célèbre & si peu connue n'est ni une Secte, ni une hérésie. On ne peut pas dire aussi qu'elle soit une branche, ou de la Réforme, ou de la Catholécité : Catholiques & Protestans, dit-on, y sont également reçus. Par là elle semble se trouver ici fort déplacée. Cependant on assure qu'elle pratique certaines Cérémonies, qui semblent avoir du rapport à la Religion ; du moins elle y emploie celle du serment. Ainsi par cet endroit elle est du ressort de cet ouvrage. D'ailleurs elle est née dans un pays Protestant. Elle s'y est établie, elle y subsiste, & c'est de là quelle a cherché à s'étendre dans quelques-uns des pays voisins. D'où il résulte que nous ne pouvons guères placer ailleurs ce qui la concerne, qu'à la suite des Sectes Protestantes. Le peu qu'on en sçait ne nous permettra pas d'entrer dans un grand détail à son sujet. Ce que nous en dirons sera tiré de quelques Relations manuscrites qui ont paru à cette occasion, mais surtout de deux Ecrits imprimés, & peu connus en France. Le premier a été imprimé trois ou quatre fois à Londres sous le titre de *Maçonny dissell'd*, &c. c'est-à-dire, *Anatomie de la Maçonnerie, où on donne la description de ses Mystères, de la manière dont on y est admis, des branches de cette Confrérie, &c.* On ne peut faire grand fond sur ce petit ouvrage fort obscur & très-équivoque : aussi ne nous en servirons-nous qu'avec précaution. Le second paroît plus approuvé & plus authentique. Selon le titre, il fut imprimé à Londres l'an du monde 5723, & de N. S. J. C. 1723. Il fut dédié alors à Milord *Montaign* par ordre de Milord *Wharton*, son successeur à la Charge de Grand-Maître de l'Ordre en la même année 1723. Il a pour titre : *The Constitutions of the Free-Masons, &c.* c'est-à-dire : *Constitution de la Confrérie des Maçons libres, où on trouve l'Histoire & les Réglemens de cette ancienne & vénérable Confrérie ; à l'usage des Confrères, &c.*

Statuts & Réglemens de la Société.

LE SECRET de la Confrérie ou société des *Free-Maçons*, très-nombreuse & distinguée par les personnes illustres qui en sont membres, est, dit-on, impenetrable, & d'une telle nature que jusqu'à présent personne n'a osé le violer. Sur cela on a formé différentes conjectures contre les *Free-Maçons*. Des uns ils ont été regardés comme un assemblage de libertins & de Deistes ; des autres, comme des debauchés de toute sorte de rang, d'état & de profession, distribués en un grand nombre de Classes toutes relatives les unes aux autres. On en a fait des Alchimistes & des Souffleurs, des Chimistes, des nouveaux Freres de la Rose-Croix, des Fanatiques, &c. & toutes ces conjectures se sont renouvelées en Hollande en 1735, à l'occasion des *Free-Maçons*, qui ont essayé d'y établir des *Loges*. A peine cette République a-t-elle eu supprimé ces *Loges*, que le peuple toujours indisposé naturellement contre ceux qu'il voit condamnés, les diffama, comme des gens qui cherchoient à former des cabales contre l'Etat. Quelques-uns même les regardèrent comme des debauchés, qui songeoient à ré-

(a) *Maçons libres*. On écrit en Anglois *Free-Mason*.

établir le crime le plus infâme, proféré par les Etats, & puni en 1730. de la manière la plus sévère.

Au contraire ceux qui raisonnent & qui examinent, sont persuadés qu'il n'y a ni débauche, ni libertinage dans cette Société. Quelle apparence en effet, que depuis l'année 1691. elle subsistât si tranquillement en Angleterre, qu'elle y eût acquis aujourd'hui jusqu'à 129. *Loges*, tant dans Londres, que dans les Provinces de l'Île, qu'elle se fût même étendue jusques dans des Etats voisins, ennemis du vice & bien policés, s'il étoit vrai que les *Free-Masons*, fussent ou des Athées, des Dérèlés & des Libertins, ou des factieux & des rebelles, ou des débauchés & des infâmes? Si ces accusations étoient fondées, est-il vraisemblable que des personnes du plus haut rang eussent pu se résoudre à se faire membres de cette société, & à participer aux iniquités d'une troupe de scélérats? Pertuisne n'ignore qu'on compte parmi les Confrères, des Rois, des Princes, des Seigneurs d'un mérite distingué, & des Ecclésiastiques revêtus des plus hautes Dignités de l'Eglise Anglicane. Enfin imaginera-t-on qu'un secret de confidence, ordonné pour cacher les plus grands crimes contre Dieu ou contre l'Etat, eût pu tenir parmi un si grand nombre de Confrères, contre les temors des uns, ou contre l'avidité des autres, que l'espoir de la récompense eût pu flatter agréablement, malgré le serment exécrationnel, qu'on veut nous persuader que ceux qu'on reçoit pour nouveaux Confrères, sont forcés de faire?

La société est composée de Seigneurs & de Ducs & Pairs, de Jurisconsultes, de Médecins, de Théologiens, de Négocians, de gens de Boutique, d'Artisans, & même de Crocheteurs. Peut-être pourroit on la comparer à une République, qui doit être composée de Nobles, de bourgeois & de petit peuple, de sçavans & d'ignorans, de sages & de fols, de virtuoses & de gens sensés. Mais il est également impossible & ridicule de vouloir faire connoître aux autres ce qu'on ne connoît pas soi même, & qu'on ne veut pas nous découvrir. C'est donc un mystère dans la société civile, que cette nombreuse Confrérie qui a donné de l'ombrage en certains Païs. En attendant qu'on le dévoile, & qu'on nous mette au fait des traits de sagesse ou de folie, des réalités ou des chimères qu'il renferme, voyons ce qu'il est permis à tout le monde de deviner de cet énigme.

Les devoirs du *Free-Mason*, & les statuts ou réglemens de la société peuvent se réduire à certains chefs principaux.

1. A l'égard de Dieu & de la Religion, on ne demande au *Free-Mason* que d'observer inviolablement la Loi naturelle, & tout ce que nous prescrivent les idées de Dieu & de vertu en general, sans entrer dans aucun détail de controvertes & d'opinions particulières.

2. A l'égard du Souverain & de l'Etat, le *Free-Mason* doit se conduire en sujet fidèle, ne donner aucun soupçon de mauvaise intrigue, n'entrer dans aucune faction, &c. (a) L'ort de bar'r crant la guerre & la confusion, qu'amènent ordinairement la rebellion & la discorde. Si quelque Confrère se trouve malheureusement coupable de révolte, il faut le plaindre, sans participer à son crime. Il faut délayouer sa conduite, mais ce crime (b) ne sçaurait le faire chasser de la *Loge*.

3. A l'égard des *Loges*, on appelle de ce nom l'endroit où les Confrères s'assemblent pour travailler. De même une assemblée régulière de *Free-Masons* est appelée une *Loge*. Sept personnes forment, ou peuvent former une *Loge*; sçavoir un Maître, deux Gardiens, deux Compagnons, & deux Apprentis. Tous les Confrères appartiennent nécessairement à quelque *Loge*, & ne doivent pas moins se soumettre à ses Loix particulières, qu'aux Loix générales de la société: de même que tous les hommes, quels qu'ils soient, doivent nécessairement se résoudre à dépendre de quelque Etat, en même tems qu'ils reconnoissent les Loix générales, qui sont inseparables de la raison. En 1735. la société publia une liste des *Loges* qu'elle avoit, rangées selon la date de leur établissement, qui a continué sans interruption depuis 1671. selon l'écrit intitulé *Masonry dissected*, avec les Armes de chaque *Loge*, telles qu'on les représente ici. On trouve dans ce petit livre l'année de l'établissement de chaque *Loge*, & les jours auxquels on s'y assemble. Milord *Weymouth*, dont on voit ici les Armes, a

(a) *Masonry*.

(b) *Though the said Brotherhood may and ought to discover his rebellion they cannot expel him from*

the lodge, &c. The Constitutions, &c.

été Grand-Maitre des *Frères-Maçons*, & c'est à lui que *Pino* Editeur de cette liste, & lui même *Frère-Maçon* l'a dédiée.

4. La Confrérie est composée de *Maitres*, de (a) *Gardiens*, de *Compagnons* & d'*Apprentis*. Le compas, la règle, l'équerre, un tablier sont les marques & les ornemens des *Frères-Maçons*. Ajoutez y la truelle, & plusieurs autres choses appartenantes au métier de Maçon. Le Grand-Maitre porte le soleil sur sa paletine, & un compas renversé. La Figure qu'on place ici représente l'équipage d'un *Frère-Maçon*, le fauceuil du Maitre, &c.

5. Dans le choix des Maitres, on ne doit point regarder à l'âge, mais au mérite. Dans le choix de l'Apprenti, il faut observer s'il a (b) les dispositions convenables, &c. Avant que d'admettre un nouveau Confrère, il faut prendre garde qu'il soit de condition libre, honnête homme, d'un âge mur, d'une réputation bien établie. Pour les femmes, il n'est pas permis de les recevoir dans la société. Le Grand-Maitre a droit de se choisir une épée de subdélégué, qu'on pourroit presque appeler le *Vice-Grand-Maitre* de l'Ordre, qui en l'absence de son Chef le représente en toutes choses, & jouit des mêmes honneurs & privilèges.

6. Cet article concerne les travaux des Confrères, & les égards qu'ils doivent avoir les uns pour les autres. Par exemple, ils doivent se regarder tous comme frères, s'assister, se communiquer mutuellement leurs lumières & leurs opinions, leurs services, leur bourse & leurs conseils. Ils ne doivent point s'entredétruire par envie & par jalousie, ni se parler incivilement, ni se donner des noms & des sobriquets injurieux, &c. On doit au contraire observer une fidélité mutuelle, & pour mieux cimenter l'union, s'appeler toujours *frère, confrère, compagnon*, &c. A l'égard de la distribution des travaux & des honneurs, on recommande expressément de se soumettre aux ordres des supérieurs, sans murmurer, sans se dépitier contre ces ordres, &c.

7. Par cet article on défend les entretiens particuliers, à moins que le Maitre ne les ait permis. Il est aussi défendu de parler précipitamment, d'interrompre celui qui parle, de railler, de plaisanter, lorsqu'il s'agit d'affaires sérieuses & importantes.

8. Tout Confrère qui aura donné des sujets de plainte, sera tenu de se soumettre à la sentence de sa *Loge*, à moins qu'il n'en appelle à la grande *Loge*, c'est-à-dire, à l'assemblée générale.

9. Il est permis aux Confrères de se divertir, mais avec décence & retenu, sans excès, en un mot sans sortir des bornes d'une honnête liberté.

10. Si quelque Confrère en rencontre un autre dans la rue, il le saluera de la manière qu'il l'a appris (c) à sa réception. Mais si les Confrères se trouvent avec des Etrangers, & par ce terme d'étrangers on doit entendre tous ceux qui ne sont pas *Frères-Maçons*, il faut être retenu dans ses discours, prendre garde qu'il n'échape rien qui donne lieu à ces Etrangers de pénétrer dans des secrets qui ne doivent pas leur être révélés, enfin pour peu qu'on craigne de s'embarasser, ou de donner matière à une curiosité indiscrète, il faut aussitôt changer de discours, & ménager avec une précaution extraordinaire (d) l'honneur d'une fraternité si respectable. Le *Frère-Maçon* doit avoir la même précaution dans son domestique, avec ses amis, ses voisins, ses parens, sa femme.

11. A l'égard des Confrères étrangers, il faut commencer par éviter la surprise. Tel pourroit se dire *Frère-Maçon*, & le persuader par ses ruses & ses artifices, qui ne seroit qu'un faux frère. Si l'Etranger après avoir été reconnu pour véritable Confrère, se trouve dans la nécessité, il faut l'assister, ou lui fournir par des recommandations le moyen d'être secouru des autres *Loges*.

12. On recommande sur toutes choses d'éviter l'ivrognerie. Ce vice est si opposé aux mystères & aux secrets, qu'on ne sauroit trop exhorter les *Frères-Maçons* à l'éviter.

Outre ces règles générales il y a des réglemens particuliers, qui concernent les

(a) Ces *Gardiens* sont comme des Secrétaires, & des dépositaires des Archives.

(b) *Having no maim or defect in his body that may render him incapable*, &c. The Constitutions, &c.

(c) On lui donne le mot à sa réception, comme nous le dirons dans la suite.

(d) *The honour of the worshipful fraternity*. The Constitutions, &c.



French Long 40	Allegory 40	Juliana 18	Victoria 17	RAIFORD COUNT COFFEE HOUSE Redford House 16	Blackward 15	Great Pass Street 14	Great Garden 13	Drury Lane 12	Kenner 11	How Broadway 10	St. Paul Street 9
Ludgate Street 40	Finch Lane 38	Chapel 38	Moore Fields 37	Compton The Aure 36	Coopers Lane 35	Compton Street 34	Windsor City of Oxford 33	Windsor City of Oxford 32	City of Aberdeen 31	St. Paul Street 30	St. Paul Street 29
Wardour 02	Covent Street 60	Bellin gate 60	St. Paul Street 59	St. Mark Street 58	St. Mark Street 57	St. Mark Street 56	St. Mark Street 55	St. Mark Street 54	St. Mark Street 53	St. Mark Street 52	St. Mark Street 51
St. Mark Street 84	St. Mark Street 83	St. Mark Street 82	St. Mark Street 81	St. Mark Street 80	St. Mark Street 79	St. Mark Street 78	St. Mark Street 77	St. Mark Street 76	St. Mark Street 75	St. Mark Street 74	St. Mark Street 73
St. Mark Street 100	St. Mark Street 105	St. Mark Street 104	St. Mark Street 103	St. Mark Street 102	St. Mark Street 101	St. Mark Street 100	St. Mark Street 99	St. Mark Street 98	St. Mark Street 97	St. Mark Street 96	St. Mark Street 95
St. Mark Street 120	St. Mark Street 128	St. Mark Street 127	St. Mark Street 126	St. Mark Street 125	St. Mark Street 124	St. Mark Street 123	St. Mark Street 122	St. Mark Street 121	St. Mark Street 120	St. Mark Street 119	St. Mark Street 118



11. 11.

For FREE DELIVERY



FREE LOTS

L. P. P.

les droits
ciers subs
d'élire le
Un d
Mission,
à la fois
Loge pa
le tems
mis qu'
réceptio
assistent
ce qu'il
pos, ou
ballé cla
dans la
des pau
Il y a
pondanc
pour m
de la C
Officiers
l'uniform
La G
là aussi
tout ce
autres
régleme
ce qu'on
néral ;
les ans
nelle ;
Ville.
Le C
fait qu
Voilà
servent
rien qu
prend

No
lières e
par un
admis
qui en
il n'y
reçu,
son fun
avoir f
couvre
enfin o
livré à
Env

(a) L
that is
Ton

les droits du Grand-Maitre, des Maitres des *Loges* particulières, & des Officiers subalternes de la Confrérie; le tems & l'ordre des assemblées; la manière d'élire les nouveaux Confrères, &c.

Un de ces réglemens nous apprend, qu'on ne peut recevoir aucun *Frée-Masson*, qui n'ait atteint l'âge de 25 ans; qu'on n'en peut recevoir que cinq à la fois dans un même jour; que personne ne peut être reçu membre d'une *Loge* particulière, qu'après lui avoir été annoncé un mois d'avance, pour donner le tems de s'informer de ses mœurs & de sa capacité; qu'il ne peut être admis qu'avec l'approbation unanime de tous les Confrères de la *Loge*; qu'à sa réception dans la *Loge*, il doit faire (a) un présent honnête aux Confrères qui assistent à cette cérémonie. Il donne aussi une espèce de denier à Dieu, qui, à ce qu'il semble, est plus ou moins considérable, & tel que le Frère juge à propos, ou est en état de le donner. Selon le *Massonry dissected*, ceux de la plus basse classe ne paient que six ou sept shillings, pour être reçus. Cet argent entre dans la caisse de la *Loge*, & sert à augmenter les fonds destinés pour les besoins des pauvres Frères.

Il y a aussi des Réglemens plus détaillés, qui tendent à entretenir la correspondance fraternelle entre toutes les *Loges*, & leur relation mutuelle; d'autres, pour maintenir la subordination dans les membres, & leur soumission aux Loix de la Confrérie; quelques-uns, pour faire des remontrances en cas de besoin aux Officiers généraux, & même au Grand-Maitre; quelques autres, pour conserver l'uniformité des usages, &c. dans toutes les *Loges*.

La *Grande-Loge*, où le *Grand-Maitre* préside, juge en dernier ressort; & c'est là aussi que se fait une révision de l'état de toutes les *Loges*, & en un mot de tout ce qui concerne la Confrérie. Enfin c'est-là qu'on appelle des décisions des autres *Loges*, comme il a déjà été dit. Nous ne disons rien de quelques autres réglemens, qui concernent la caisse générale, & les Trésoriers de la Confrérie; ce qu'on doit observer pendant l'absence ou la maladie de quelque Officier général; l'assemblée générale de toutes les *Loges* de Londres, qui doit se faire tous les ans en cérémonie, & avec les réjouissances convenables. C'est une Fête solennelle; & ce jour-là les Confrères font une espèce de procession en Carosse par la Ville.

Le *Grand-Maitre* a le droit de nommer son successeur: mais l'élection ne se fait qu'avec l'approbation unanime des Confrères.

Voilà, dit-on, tout ce qu'on connoit des Statuts & des Réglemens qui s'observent dans la Société des *Frée-Massons*; & il faut avouer que ces règles ont rien que de fort sage & de très-raisonnable. Voions à présent ce qu'on nous apprend de quelques-unes de leurs Cérémonies.

Réception d'un Frée-Masson;

Autres Cérémonies de cette Société.

NOUS avons déjà dit, que pour être reçu dans quelque-une des *Loges* particulières des *Frée-Massons*, il faut d'abord y avoir été proposé un mois auparavant par un des Frères, comme un bon sujet. Lorsqu'il est agréé, & que la *Loge* l'a aduis à se présenter, le Novice ou Récipiendaire est conduit par le Proposant, qui en cette occasion lui sert de parrain, dans une des chambres de la *Loge*, où il n'y a aucune lumière. Là on lui demande s'il a la vocation nécessaire pour être reçu, & on devine d'abord qu'il répond qu'oui. Ensuite on lui demande son nom, son surnom, sa qualité: on le dépouille de tous les métaux & bijoux qu'il peut avoir sur lui, comme montre, boucles, boutons, bagues, boîtes, &c. on lui découvre à nud le genouil droit: on lui fait mettre le foulier gauche en pantoufle; enfin on lui bande les yeux, & on le garde en cet état pendant environ une heure, livré à ses réflexions & à ses pensées.

Environ au bout d'une heure, le parrain va fraper par trois fois à la porte de la

(a) L'Anglois dit: *is decently to cloath the lodge,* on, à une paire de gans qu'on donne à chaque *that is all the brethren present.* Cela se réduit, dit-| Confrère.

chambre de réception, où est ensermé le vénérable Maître de la Loge, qui répond du dedans par trois autres coups, & fait ouvrir. Alors le parrem lui dit, qu'il se présente un Gentilhomme nommé N. qui demande à être reçu. Remarquez qu'en dehors & en dedans de cette chambre, il y a des Freres surveillans Epée nue à la main, pour écarter les prophanes. A l'égard du vénérable Maître, il porte au col un cordon bleu taillé en triangle. A la proposition du parrem le Maître répond : Demandez-lui s'il a la vocation, ce que le parrem va exciter; & sur la réponse du Novice, laquelle est toujours conforme à ce qu'on attend de lui, le Maître ordonne de le faire entrer.

Le Novice est donc introduit dans la chambre de réception, où d'abord on lui fait faire trois tours autour d'un espace décrit sur le plancher, sur lequel on a crayonné une représentation dont on ne nous donne point connoissance, portée sur deux colonnes des debris du Temple de Salomon. Aux deux cotés de cet espace on a aussi figuré avec le crayon un grand I. & un grand B. dont on ne donne l'explication au Novice qu'après sa réception. Enfin dans le milieu sont trois flambeaux allumés, posés en triangle, sur lesquels on jette à l'arrivée du Novice, ou de la poudre, ou de la poix raffine, pour l'épouvanter par l'effet que cela produit.

Après les trois tours, le Recipiendaire est conduit en trois tems au milieu de l'espace dont on vient de parler, vis-à-vis le Maître de la Loge qui est au bout d'en haut derrière un fauteuil, sur lequel on a placé le livre de l'Evangile selon S. Jean. Le Maître demande au Recipiendaire: vous sentez-vous la vocation? & dès qu'il a répondu oui, faites-lui voir le jour, dit le Maître; il y a allés long-tems qu'il en est privé. Dans cet instant on debande les yeux au Novice; tous les Freres assemblés en cercle autour de lui mettent l'épée à la main, & on le fait avancer en trois tems jusqu'à un tabouret, qui est au pied du fauteuil.

Alors le Frere Orateur prenant la parole, lit au Postulant un discours raisonnablement long, où on commence par lui démontrer l'excellence & l'antiquité de l'art de bâtir. Cette antiquité, y dit-on, est égale à celle du monde, puisque Dieu est l'Architecte souverain de l'Univers. En formant Adam à son image, on peut dire qu'il créa le premier *Free-Mason*; car (a) il grava dans le cœur d'Adam les Arts libéraux, & particulièrement la Geometrie, qu'on doit appeler à juste titre le fondement d. l'Architecture. Ces principes étant donc innés dans le premier homme, ce Pere du genre humain les transmitt nécessairement à toute sa postérité. Aussi vit on immédiatement apres Adam presque autant d'Architectes & de *Free-Masons*, que de Patriarches, un Cam, un Seth, un Jabal, un Enock; Noë, ses trois fils, Melcham, Nemrod, &c. Les grandes colonies qui se formerent après le Déluge, pourroient bien être appellées des colonies de *Masons*. Quoiqu'il en soit, il est au moins certain que ces colonies porteroient l'art de bâtir dans toutes les parties du Monde: d'où on doit absolument conclure, que par tout on eut besoin d'Architectes & de *Masons* pour cultiver un Art si utile. On ne sauroit douter aussi, que Moïse n'ait été en même tems, Chef, Législateur, Libérateur des Israélites, & *Free-Mason*; mais on en doutera bien moins encore, après avoir examiné avec reflexion l'architecture & la beauté du Tabernacle, ce chef-d'œuvre de l'art de bâtir, dont Dieu donna le modèle à Moïse, inspirant ainsi à cet illustre *Free-Mason* le sublime connoissance de l'Architecture. Cette connoissance si divinement inspirée à Moïse, & les grands progrès qu'il avoit faits dans les Arts & dans les Sciences, que les Egyptiens cultivoient alors, furent autant de degrés par où ce grand homme parvint enfin à la dignité (b) de Grand Maître de *Free-Masons*.

Tout ceci n'est que le commencement d'un Discours d'environ cinquante pages, accompagnées de remarques aussi singulieres que le texte. On y lit que les Israélites passerent de l'état de Bergers à celui de *Masons* pendant leur esclavage en Egypte; que ce Peuple à sa sortie de l'Egypte formoit, à proprement parler, une République de *Masons gouvernée par le Grand-Maître Moïse*; que l'Art & la Confrérie s'étendirent bientôt, & s'introduisirent chez les Cananéens voisins des Israélites, où ils produisirent un nouveau chef-d'œuvre, qui fut ce Temple de

(a) He must have had the liberal Sciences, particularly Geometry, which is the basis of all the Arts, &c. The Conclusions, &c.

(b) Voici l'original Anglois. The tabernacle was framed by Geometry, a most beautiful piece of Architecture, according to the pattern

that God had shew to Moïse, who therefore became the General Master *Mason*, being well skil'd in all the Egyptian learning, and divine by inspir'd with more sublime knowledge in Masonry. a

D'après
qui a
le tai
à Sid
achev

Apr
res cl
Mait

teur
qu'en
Mait

d'une
mains
Mait

" un
" tre
" Ma

" Da
lui di
des A

s' il u
tient
nonce

" dec
" qu'
" L'

diffé
" & c
" la C

" ne
" me
" apr

" bre
" lui
" pro

" con
" car
" non

" fen
" che
" ble

" dre
" de
" fond

que l
Nous
cet E
leur

Qu
& le
qui e

(c)
" veal
" him
" whi
" be r

(d)
" étoit

D'ignorer renversé en un moment par Samson ce grand Héros des Israélites, (a) qui auroit mérité l'honneur d'être *Frère-Maçon*, s'il eût eu le bonheur de sçavoir le taire; que le merveilleux de ce Temple, & de tous ceux qu'on voit à Tyr, à Sidon, &c. fut entièrement effacé, lorsque le *Grand-Maître* (b) Salomon eut achevé le Temple du vrai Dieu à Jérusalem.

Après cela l'Architecture & les *Frères-Maçons* firent des progrès extraordinaires chez tous les Peuples du monde. Les Souverains des Nations devinrent *Grands-Maîtres* des *Loges* qu'ils établirent chez eux. Mais il est inutile de suivre l'Auteur du discours dans toutes ses belles recherches. Il suffit de dire en deux mots, qu'en qualité (c) de Peuple libre, & doué de talens tout propres à faire des *Frères-Maçons*, les Anglois étoient comme prédestinés du Ciel, pour recueillir les restes d'une Confrérie, qui avoit été extrêmement florissante chez les Grecs & les Romains; surtout depuis le siècle d'Auguste, *Grand-Maître* de la *Loge* des *Frères-Maçons* à Rome. Le Frère Orateur finit par ces mots: « Vous allez embrasser un Ordre respectable, qui est plus sérieux que vous ne pensez. Il n'y a rien contre la Loi, contre la Religion, contre le Roi, contre les maîtres. Le Vénéérable Maître vous dira le reste. »

Dans ce moment on fait agenouiller le Novice du genou! droit qui est découvert sur le tabouret, & tenir le pied gauche levé en l'air. Le Maître de la *Loge* lui dit alors: Vous promettez de ne jamais tracer, écrire, ni révéler les secrets des *Frères-Maçons* & de la *Frère-Maçonnerie* qu'à un Frère en *Loge*, & en présence du Vénéérable Grand-Maître; ensuite on lui découvre la gorge, pour voir s'il n'est point du sexe, & on lui met sur la mammelle gauche un compas qu'il tient lui-même. Dans cette attitude il pose la main droite sur l'Evangile, & prononce ainsi son serment. « Je permets que ma langue soit arrachée, mon cœur déchiré, mon corps brûlé & réduit en cendres pour être jettes au vent, afin qu'il n'en soit plus parlé parmi les hommes. Dieu me soit en aide.

L'Auteur du *Masonry dissected*, &c. rapporte ce serment d'une manière fort différente. Le voici. « Je fais vœu & serment en présence de Dieu Tout-puissant & de cette très-Vénéérable Assemblée, que je ne révélerai jamais les secrets de la Confrérie des *Maçons*, ni rien de ce qui me sera communiqué par elle, que je ne m'entretiendrai jamais avec personne, excepté 1. avec tel fidèle & légitime Frère *Maçon*, en la compagnie duquel je me trouverai; & cela seulement après qu'il aura été dûment examiné, & reconnu pour fidèle & légitime membre de la Confrérie. 2. Excepté encore, & moiennant que je me trouve avec lui dans une *Loge* suffisamment reconnue pour légitime & bien ordonnée. Je jure aussi de ne dire jamais ces secrets de quelque autre manière que ce soit, comme par écriture ou impression, gravure & peinture, par des signes & des caractères, &c. qu'autant qu'il dépendra de moi, je ne permettrai point, ni n'occasionnerai la révélation de ces secrets par aucun de ces moyens; & je consens qu'au cas que je viole mon serment, on me coupe la gorge, on m'arrache la langue & le cœur, & qu'on les jette bien loin du rivage dans les flots de la mer; que mon corps soit brûlé & réduit en cendres; que ces cendres soient répandues sur la terre, & qu'il ne soit jamais fait aucune mention de moi dans la Confrérie des *Maçons*. » On voit que ce serment n'est dans le fond qu'une paraphrase assez étendue de celui que nous avons rapporté plus haut, que l'Auteur cite à sans doute jure à propos de broder & d'ajuster à la mode. Nous avons déjà averti, du peu de cas qu'on doit faire de ce que rapporte cet Ecrivain; & nous avons tout lieu de croire que nous avons puisé dans de meilleures sources.

Quoi qu'il en soit, après le serment on fait baisser l'Evangile au Récipiendiaire, & le Maître le fait passer à côté de lui. On lui donne le tablier de *Frère-Maçon* qui est d'une peau blanche, une paire de gands d'homme pour lui, & une paire

(a) C'est là le sens de la note. « He had revealed his secrets to this wife that betray'd him into the hands of the Philistines; for which weakness he never had the honour to be number'd among Maçons. »

Jérusalem, & le Roi Hiram de celle de Tyr. « The wife Salomon was Grand-Master of the Lodge at Jerusalem, and the learned King Hiram was Grand-Master at Tyre. »

(c) « A Free people and having a deep sense of Masonry. »

(b) On nous fait remarquer, que Salomon étoit Grand-Maître de la *Loge* des *Frères-Maçons*

de gands de femme pour celle qu'il estime le plus. Alors on donne au Novice l'explication de l'I. & du B décrits dans le cercle, & qui sont les Symboles du signe auquel les Confrères se reconnoissent. L'I. signifie *Jakbin*, & le B. *Boies* (a).

Ces deux mots Anglois sont le signe auquel les *Frères-Maçons* se reconnoissent entr'eux ; & voici comment. Lorsqu'un *Frère-Maçon* en rencontre un autre, ils portent d'abord la main droite à la gauche du menton, & la retirant sur la même ligne du côté droit, ils frappent sur la basque de leur habit, aussi du côté droit. Après cela ils se tendent la main ; & posant le pouce droit sur la première & grosse jointure de l'*Index* de la main chacun l'un de l'autre, ils prononcent le mot *Jakbin*. Ensuite on se frappe l'un & l'autre réciproquement de la main droite sur la poitrine ; puis on se reprend la main, en se touchant réciproquement du pouce droit sur la première & grosse jointure du doigt *medius*, & on prononce le mot de *Boies*, ou *Boisse*.

Comme il pourroit arriver que quelque prophane eût découvert les signes qui dénotent les termes de *Jakbin* & de *Boisse*, pour éviter toute surprise, on dit, en se prenant la main, comme il a été marqué, J. à quoi l'autre doit répondre A. le premier reprend K. le second repliche H. l'autre J. & le dernier N. ce qui compose le mot de *Jakbin*. Il en est de même de celui de *Boisse*, dont on prononce alternativement & successivement toutes les lettres. C'est à ce coin que se reconnoissent les véritables Freres.

Après cette Cérémonie, & lorsqu'on a donné cette explication au Réciépndaire, il est déclaré Frere, & on se met à table, où avec la permission du Vénérable Maître, on boit à la santé du nouveau Confrère. Chacun a sa bouteille devant soi. Quand on veut boire, on dit : *Donnez de la poudre*. Alors chacun se lève ; le Maître de la *Loge* dit : *Chargez* ; on met de la poudre, c'est-à-dire du vin dans le verre ; le Maître dit : *Mettez la main sur vos armes* ; & on boit à la santé du nouveau Frere, en portant le verre à la bouche en trois tems. Après avoir bu, & avant que de remettre le verre sur la table, on le porte sur la mamelle gauche, puis sur la droite, & ensuite en avant, le tout par trois fois trois, & on crie par trois fois chacun *Vivat*. On observe d'avoir sur la table trois flambeaux en triangle ; & si par hazard on appercevoit, ou qu'on soupçonnât que quelqu'un de suspect se fût introduit, on le déclare en disant, *Il pleut* ; ce qui signifie qu'il faut être discret.

Nous avons parlé ailleurs de la Cérémonie qui se fait tous les ans à Londres, à l'occasion de l'Assemblée générale des *Loges*. Voici celle qu'on observe pour en former une nouvelle.

Le *Grand-Maître* & ses Officiers étant assemblés en corps pour donner leur consentement, (b) le Subdélégué présente d'abord à ce *Grand-Maître* le sujet qui doit être élu *Maître* de la nouvelle *Loge*, & lui parle à peu près en ces termes. « Très-respectable *Grand-Maître*, les Freres ici présents demandent la permission de former une nouvelle *Loge*, & de lui choisir un *Maître*, & pour cet effet, je vous présente le Frere N. comme très-capable d'administrer cette charge, & comme zèle défenseur des intérêts d'une Confrerie répandue par toute la terre. » A cela (c) son Excellence répond, après avoir placé le Candidat à la gauche : Je consens & approuve que ces Freres se réunissent, & forment entr'eux une *Loge*. Ensuite se tournant vers le Candidat, il ajoute : Je vous y établis pour Maître, ne doutant point que vous ne donniez des preuves de votre zèle & de votre capacité dans cette Charge, & que vous ne cimen- tiez cette nouvelle *Loge* avec toute la probité possible. A cela le *Maître* répond, qu'il se soumet à tous les devoirs de la maîtrise, & qu'il s'en acquittera de la manière que tous les autres *Maîtres* l'ont fait de tout tems. Suivent quelques cérémonies & usages, que le *Grand-Maître* emploie pour l'installation : mais on ne nous apprend point en quoi ils consistent, c'est un mystère. On sçait seulement qu'on présente à cet Officier nouvellement installé les Constitutions & les Statuts de la Confrerie, & qu'on lui met entre les mains pièce à pièce les instrumens qui marquent sa dignité ; après quoi tous les membres saluent & félicitent cet Officier ; ce qui ne se fait cependant qu'après avoir solennellement remercié son Excellence.

(a) Ce mot se prononce comme s'il étoit écrit *Boisse*. Le nom de *M. Huisse* Anglois s'écrit *Hues*.

(b) *The deputy Grand-Master.*

(c) Le *Grand-Maître*.

Excellences. Les autres Officiers de la *Loge* sont élus & installés avec les mêmes cérémonies.

En certains tems, & lorsque le Maître le juge à propos, les *Frères-Maçons* doivent chanter en chœur une chanson, qui contient l'histoire de la *Maçonnerie*. Ce terme est ici trop expressif, pour lui en substituer un autre. On y repasse en général les merveilles de l'ancienne *Maçonnerie*, & des Héros de la Confrérie. Une des Strophes sert à exhorter sagement les *Frères-Maçons* à profiter des malheurs de l'indiscret *Samson*, dont la réputation fit naufrage auprès d'un écueil, où se sont perdus bien d'autres Héros. La strophe finit par cette curieuse remarque : il (*Samson*) n'a jamais été nommé *Frère-Maçon*.

Cette chanson qui est toute pleine d'un enthousiasme véritablement Anglois, est divisée en cinq Chants. A la fin du premier on fait une pause pour boire à la santé du *Grand-Maître*. On en fait autant au Chant suivant pour le Maître, &c. A la fin du troisième on porte la santé des Souverains, de la Noblesse, du Clergé, des Communautés, &c. qui ont contribué à étendre & à faire fleurir cette illustre Confrérie. Après le quatrième, on honore de même le verre à la main la mémoire de tous ceux qui ont fait revivre le bon goût du siècle d'Auguste. La dernière strophe du dernier Chant invite à boire à la ronde la santé de tous les Confrères, & à faire retentir par tout le nom du *Grand-Maître*. A quoi tous les Confrères présens font *Chorus*.

On trouve dans le Recueil (a) qui nous fournit ces dernières particularités, trois autres chansons touchant la Confrérie des *Frères-Maçons*. Le Lecteur jugera des autres par l'extrait qu'on vient de donner de la première.

Nous finirons cet article par l'extrait d'une Lettre (b) écrite d'Utrecht le 26. Mars 1736. Voici ce qu'on y lit au sujet de la société des *Frères-Maçons*, établie & persécutée en Hollande.

» L'Esprit de parti, de faction, de société, de Confrérie, poussé à un certain
 » degré dégénère en Fanatisme. Nous en avons un exemple sous nos yeux,
 » dans la conduite de plusieurs de ces gens qui se faisoient appeller *Frères-Ma-*
 » çons en ce pays-ci. Leur société n'étoit qu'une espèce de chimère, leur liaison
 » n'étoit formée que sur quelques cérémonies ridicules, qui ne signifioient rien,
 » & qui n'aboutissoient à rien. En Angleterre il peut y avoir quelque réalité
 » dans cette association : mais certainement dans nos Provinces, les assemblées
 » que ces gens tenoient n'avoient d'autre but, que d'y boire, manger, fumer &
 » s'entretenir ensemble, comme on fait dans un cabaret, & le serment qu'ils
 » faisoient de ne rien révéler de ce qui se passeroit entr'eux de particulier, n'é-
 » toit appuié sur rien, puisqu'on n'y faisoit rien que ce que l'on peut faire par
 » tout. C'est ce qu'on a reconnu avec évidence par toutes les perquisitions que
 » l'on a faites, même par autorité du Magistrat.

» Cependant la plupart de ces espèces de Confrères regardent la défense qu'on
 » leur a faite de s'assembler, du même œil qu'une Secte, regarde l'abolition de
 » son culte public. Quelques-uns se glorifient de souffrir la persécution pour une
 » chose si sainte & si importante, que l'est la *Franchise-Maçonnerie*. Presque tous
 » disent qu'ils sont prêts à se laisser martyriser, plutôt que de révéler les secrets
 » qu'ils ont promis de garder. On en voit s'exposer de gaieté de cœur aux châ-
 » timens, en tenant des assemblées dans les Dunes & ailleurs. D'autres plus
 » prudents vont hors des limites de la Province, pour avoir la consolation
 » de boire bouteille & de fumer en compagnie de quelques Confrères, avec les
 » Cérémonies requises. Bien plus, on voit des Prosélytes qui passent la mer pour
 » aller se faire initiés en Angleterre, & reviennent ensuite, pour pouvoir partici-
 » per en ce pays-ci à la prétendue persécution. Enfin on remarque dans ces gens
 » là tous les Symptômes du Fanatisme le plus avéré.

» Le peuple de son côté a pris un autre travers. Voiant que le Magistrat sévissoit
 » contre des assemblées dont on ne connoissoit pas le but, il s'est imaginé qu'il
 » s'y passoit des choses dignes du feu. Ainsi les *Frères-Maçons* ont une autre
 » espèce de persécution à souffrir du côté de la populace ; & pour se disculper
 » des crimes les plus affreux, ils sont obligés de publier eux-mêmes aujourd'hui,
 » que le Souverain a condamné leurs assemblées uniquement à cause qu'il les

(a) *The Constitutions*, &c.

(b) Insérée dans un petit Ouvrage anonyme intitulé, *Anecdotes ou Lettres Secrètes sur divers*

Objets de Littérature & de Politique, Avril 1736.

342 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

» soupçonnoit de cabaler contre le Gouvernement en faveur du Prince d'Orange.
» Aiant voulu mettre du mystère où il ne devoit point y en avoir, ils sont
» obligés aujourd'hui de se déclarer suspects d'un crime, pour se laver d'un plus
» grand.»

Nous avons suivi au reste au sujet des Frés-Maçons les Mémoires qui nous ont paru les moins suspects, sans prétendre en avoir dévoilé les Mystères. Le Public est informé par plusieurs écrits & même par une Comédie, de tout ce qu'on a tenté pour y parvenir, sans qu'on puisse s'assurer si on y a réussi.



M

D

G



tiques
leur i
quoiqu
font
le Da
Catho
theis
a auc
les, c



CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES PROTESTANS.

QUATRIÈME PARTIE,

*Contenant la Doctrine & les usages de quelques Sectes
nées des principes de la Réforme.*



NOUS finissons ce Volume, & ce qui regarde la Religion Protestante, par l'extrait que nous allons donner des principes, des dogmes & de la doctrine de certaines Sectes, dont à l'exception peut-être d'une seule, qui est celle des Sociniens, la plupart des autres n'ont jamais fait corps, mais qui méritent cependant d'être connues, & qui seroient déplacées ailleurs qu'à la suite des Sectes Réformées. A Dieu ne plaise cependant, que nous prétendions attribuer aux Protestans, ou à la Réformation en général les erreurs monstrueuses, dont ces Sectes sont ou ont fait profession. Nous savons avec quelle severité les *Admirables* modernes furent punis à Amsterdam, lorsque ces Fanatiques furent assez insensés pour vouloir exposer au grand jour dans cette Ville leur infamie & leur turpitude. Le système des *Préadamites* & celui des *Sociniens*, quoiqu'adoptés par un grand nombre de Protestans, même des plus Savans, sont généralement proscrits & reprouvés par toutes les Eglises de la Secte, & le *Déisme*, quoique fort répandu dans toutes les Communions, même parmi les Catholiques, n'en est pas moins detesté partout, comme approchant fort de l'Athéisme. Cependant il est vrai de dire que de toutes ces Communions il n'y en a aucune, dont les principes favorissent davantage toutes ces opinions monstrueuses, que ceux qui ont servi de fondement à la Réforme.

L'occasion se présentera peut-être de montrer ailleurs que dans cet Ouvrage, que dans quelque Secte que ce soit, le principe de ne reconnoître aucune autorité visible, qui ait droit de décider des controverses nées en matière de Religion, & à qui on soit obligé de se soumettre, conduit naturellement au Dénûment, & qu'en effet dans toutes les Communions qui ont adopté ce principe, ceux qui ont raisonné conséquemment ont été dans le fond de véritables Dénûtes. En attendant nous serons seulement observer ici, que les premiers Réformateurs, gens qui raisoient assez conséquemment, lorsque leurs préjugés ou leurs intérêts ne les empêchoient point de le faire, ont si bien compris la force de ce principe qu'ils admettoient, & dont ils ont fait le fondement de leur prétendue Réformation, qu'ils n'ont point fait difficulté de rejeter, les uns une partie des Livres Saints, les autres une autre. Et en effet ce principe une fois posé, il n'y a rien de mépriser l'Écriture entière, & de la regarder comme une fable. Mais cette matière nous meneroit trop loin; revenons à la description des Sectes, qui ont le plus abusé de ce principe.

CHAPITRE I.

Des Adamites.

ON ne dispute point de l'existence des *Adamites*. Il en a existé autrefois, & il en existe encore. Si par *Adamites* on entend des gens qu'un principe de Religion ou de pénitence a portés à se dépouiller nus, sans craindre de blesser leur propre pudeur & celle des autres, nous trouverons dans le Paganisme ancien & moderne, & dans le Christianisme des exemples de la nudité religieuse. Les anciens Romains avoient leurs *Lupercales* ou Fêtes de Pan, pendant lesquelles on couroit les rues entièrement nud. Il est vrai que cet excès fut corrigé sous Auguste, & que par un Edit cet Empereur réprima les désordres de cette cérémonie trop licentieuse. Chez les Grecs on trouve la même nudité établie, & dans quelques Fêtes, & dans les jeux Olympiques, où, selon (a) une Épigramme Grecque, un Lacedémonien fut le premier qui s'avisait de combattre, & de se faire couronner nud. Dans le Paganisme moderne, les Faquiers & les Pénitens Indiens vivent tout nus, exposés à l'air & au soleil, par un motif de pénitence & d'austérité. Dans l'ancien Christianisme, plusieurs Anachorètes & des Moines de Palestine ont, dit-on, vécu de même. On ajoute, que pour montrer combien ils étoient maîtres du plus rebelle des sens, (b) ils alloient braver la tentation jusques dans les bains publics, & s'y baignoient avec les femmes, qui de leur côté devoient être aussi chastes que ces Moines regenerés jusqu'à l'insensibilité, & s'embarasser peu de qu'en dira-t-on, pour oser se baigner sans émotion en si bonne compagnie.

Si par *Adamites* on prétendoit désigner des voluptueux de profession, & des gens, qui chez les Anciens & chez les Modernes, bien loin de résister à leurs passions, ont travaillé de toute leur force à les retenir, & à les conserver par toutes sortes de raffinemens, entre lesquels est cette nudité voluptueuse sur laquelle on renvoie (c) à *Properce*, & à un de ses plus ingénieux Commentateurs; si, dis-je, il s'agissoit d'une telle nudité, bien différente de la prétendue apathie des

(a) Citat. dans *Calius Rhodig.* Lib. XIII. *Lett. Antiq.*

(b) Voyez la *Dissert. sur les anciens Adamites*, T. 21. de la *Bibl. German.*

(c) Voyez *Properce*, Eleg. 12. du L. II. sur les avantages de l'amour dans le pur état de Nature, & la lueur des bougies & des flambeaux. Il termine gravement tous les charmes de l'*Adamisme* par ces deux vers, qui renferment toute la morale pratique des disciples de l'Amour:

Dum nos fata sinunt, oculos fatiemus amore;
Nox tibi longa venit, nec rediturus dies.

A l'égard des charmes de la lumière, le Commentateur *Breakehujus* justifie tout ce que *Properce* en dit, par des passages des plus ingénieux Poëtes de l'Antiquité; mais il sultra de citer ici deux vers de l'Empereur *Gallien*.

Lulite, sed vigilas nolite extinguere lychnos;
Omnia nocte vident, nisi cras meminere lucerna.

des Stoïciens, & des Moines de Palestine, il seroit ridicule de vouloir assurer qu'il n'y a jamais eu, & qu'il n'y aura jamais des *Adamites*. Ceux dont il est ici question, sont des gens qu'on suppose avoir formé autrefois une Secte, laquelle a été renouvelée plusieurs fois, & sous divers noms. Cette Secte a eu des principes & des raisons pour justifier la nudité, des principes raisonnables en apparence, & qui sembloient tirés du sein du Christianisme, quelque fanatiques & dangereux qu'ils aient pu & dû paroître aux yeux des véritables Chrétiens. Il semble que c'est-là tout ce qu'on peut dire, pour essayer de justifier ce que *Bayle* avance (a) que la raison pourquoy les Chrétiens se sont plus souvent dérégés à cet égard « (à l'égard de la nudité) est que les Païens n'avoient nulle connoissance d'un » principe, dont les Chrétiens ont pu abuser sous l'Evangile, à sçavoir que le se- » cond Adam (J. C.) étoit venu réparer le mal, que le premier Adam avoit in- » troduit dans le monde. De-là, ajoute *Bayle*, un Fanatique se hazarde de con- » clure, que ceux qui sont une fois participans de la Loi de Grace, sont partiel- » lement réhabilités dans l'état d'Adam & d'Ève, &c. »

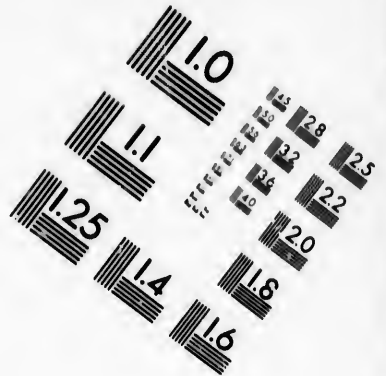
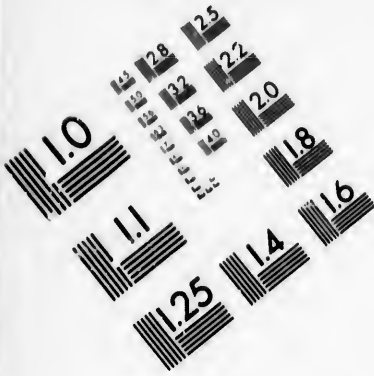
Qu'il y ait eu des Sectes entières uniquement composées d'*Adamites*, c'est ce qui est très-peu vraisemblable, & peut être presque impossible. Que dans quelques Sectes il y ait eu un nombre de gens assez tous & assez corrompus, pour prendre de travers la régénération de l'homme sous la Loi de Grace, & la réhabilitation des sens de cet homme régénéré, c'est de quoi il n'est pas raisonnable de douter, & c'est, ce me semble, ce qui a fait pousser trop loin le soupçon de mau- vaiseté sur les Ecritains anciens & modernes, que de vouloir révaquer tota- lement en doute ce qu'ils ont écrit touchant les Fanatiques de cette espèce. Quel qu'il en soit, voici ce qu'il y a de plus remarquable à dire d'eux.

Il y a eu des *Adamites* ou *Adamites*, qui prétendoient imiter l'innocence & la nudité de nos premiers parens, & vivre dans la même continence qu'ils prati- quèrent dans le Paradis. On leur a donné pour Chef *Prodicus*, qui vivoit au commencement du second siècle. Les Anciens ont parlé fort diversement de cette Secte. Les uns ont dit que pour faire leurs exercices de devotion, ils se depouil- loient entièrement nus dans l'endroit où ils formoient leurs assemblées, que là ils se plaçoient indifféremment, sans aucune distinction d'âge, de sexe & de rang, Ecclésiastiques & Laïques, hommes & femmes, filles & garçons pêle mêle, que cependant il ne s'y commettoit point d'impureté; qu'en cet état de prétendue in- nocence, on devoit absolument gagner sur soi de n'être pas plus ému qu'à la vue d'une statue de marbre; que si quelqu'un de ces *Adamites* se laissoit aller à quel- que faute, & donnoit l'esor aux sens, il étoit chassé de l'assemblée comme ayant mangé, ou voulu manger du fruit défendu. Enfin ces *Adamites*, ajoutent-ils, por- toient l'abstinence du fruit jusqu'à se défendre le mariage comme un crime, dont Adam & Ève n'avoient éprouvé les charmes qu'aux dépens de leur innocence, & à la sollicitation du Démon. On jugeroit presque par l'idée que ces *Adamites* se faisoient du mariage, qu'ils devoient être persuadés que toute l'histoire de la ten- tation d'Adam n'est qu'une allegorie, sous laquelle Moïse a caché la honte du pre- mier péché, & toutes ses suites funestes. On nous parle aussi de certains *Abéliens*, ou *Abéliens* du Diocèse de *S. Augustin* en Afrique qui, quoique mariés & approu- vant le mariage, vivoient dans la continence, & se contentoient d'adopter les en- fans des autres, pour avoir au moins des héritiers. De quelles extravagances l'es- prit de l'homme n'est-il pas capable? Il faut avouer que c'étoit bien vouloir mer- tre la chair à l'épreuve, que de la forcer de résister à des tentations que l'on a résolu de garder après de soi. Pour revenir aux *Abéliens*, leur erreur étoit, dit on, fondée sur une fable Judéique, qui étoit qu'après la mort d'Abel, Adam vécut cent trente ans avec Ève dans une parfaite continence, & à cause de cela ces pauvres fanatiques furent surnommés *Abéliens*.

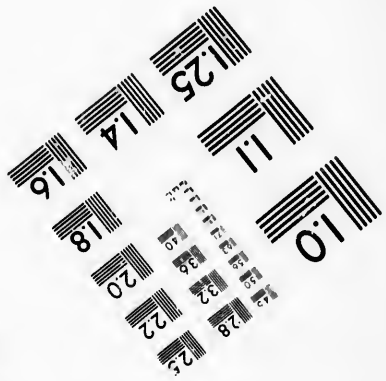
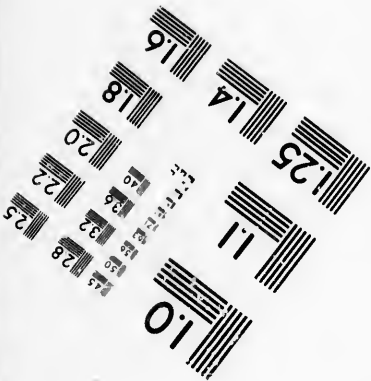
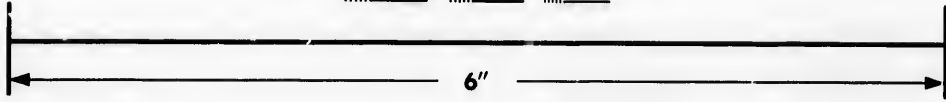
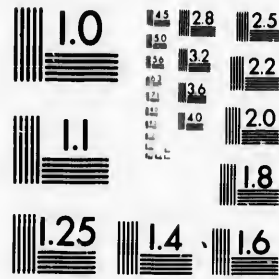
À l'égard du péché de notre premier pere, *Beveland*, Auteur répute le plus hérétique & le plus digne du feu qui ait jamais vécu sur la terre, a écrit sur cette

(a) Article *Tol-pine*, M. de *Beauchêne*, *Dictionnaire* de la nudité sur la Loi de Grace, qu'on n'a qu'à lire un sup. attaque assez vivement *Bayle* à ce sujet. Il auroit dû, ce semble, rapporter en entier le peu d'articles aux argumens de cet Auteur. Un Le-cteur judicieux auroit remarqué, que cet argu-ment ne manque nullement de solidité. Il est in- vrai que les Fanatiques en question fondoient leur leurs raisons dans les Ecritains qui les rapportent, pour en être convaincu. Mais le raisonnement de *Bayle* ne pouvoit convenir au sçavant Auteur de la *Dissertation*, qui veut absolument que l'*Adamite* ne soit une fable.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

10
15
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
63
72
84
96
108

10
11
12
15
18
22
28
36
45
56
72
96
128

matière une Dissertation en beau Latin, dont le titre est, *Peccatum originale*, &c. Un autre après lui, réputé du moins aussi hérétique, a pris du Latin ce qu'il a jugé à propos, & a traité la même matière en François, en y ajoutant moins d'érudition à la vérité, mais des preuves & des raisons plus solides. Un des grands défauts de ce petit Ouvrage, intitulé *Etat de l'homme dans le péché originel*, consiste dans un enjouement trop licentieux, & dans une maudite apologie qu'il semble qu'on veuille faire du plus détestable de tous les Etres créés, je veux dire *Satan*, ou le *Diable*, notre tentateur, celui qui nous sollicite au mal, qui nous ote la liberté de choisir entre le crime & la vertu. A propos des *Adamites*, il est bon de rapporter ici les folles idées d'*Antoinette Bourignon*, à l'égard de l'homme considéré dans le pur état d'innocence. « Les hommes, dit-elle, croient avoir été créés de Dieu, comme ils se trouvent à présent; mais le péché a défiguré en eux l'œuvre de Dieu, & au lieu d'hommes qu'ils devoient être, ils sont devenus des monstres dans la nature, divisés en deux sexes imparfaits, impuissans à produire leur semblable seuls, comme se produisent les arbres & les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes ». Elle prétend aussi que Dieu créa la femme, en tirant des flans d'Adam le viscère qui contenoit les œufs que la femme possède, & desquels les hommes naissent à présent; & c'est, ajoute-t-elle, de cette manière que le corps de Jésus-Christ a été formé. Tirons le rideau sur de pareilles extravagances, qui feront toujours honte à l'humanité.

Les autres Auteurs qui ont parlé des anciens *Adamites*, soit qu'ils fussent moins charitables à l'égard de ces fanatiques, ou mieux fondés à les croire criminels, les accusoient de commettre réellement les plus grandes abominations, & de pousser le *Cynisme* aux derniers excès. Nous passons les autres erreurs dont on accusa ces *Adamites*; comme, d'avoir attribué de la divinité aux quatre éléments; d'avoir rejeté la prière, & nié qu'il fût nécessaire de confesser J. C. tandis que des Peres de l'Eglise très-dignes de foi nous disent (a) formellement, que ces *Adamites* prioient. Mais on n'en dira pas davantage sur cet article. Il ne s'agit ici que des *Adamites* modernes, & de ceux des derniers siècles.

Tandeme, ou *Tanchelme*, hérétique du douzième siècle, est un de ceux qu'on accuse d'avoir renouvelé le *Cynisme* des anciens *Adamites*; & quel étoit-il ce *Cynisme*? une débauche outrée, que le libertinage d'un Chef auroit sans doute voulu convertir en Dogme. Combien ne s'en trouve-t-il pas dans toutes les Religions, qui seroient volontiers de la débauche un des principaux articles de foi? *Tandeme* fut accusé de traîner beaucoup de femmes à sa suite, & de s'abandonner à la débauche avec elles: mais, comme le remarque *Bayle*, (b) il ne commandoit point à ses disciples d'aller tout nus, non plus que les anciens *Adamites*; au lieu que ceux des derniers siècles ne devoient rien avoir sur le corps, & étoient obligés par devoir de Religion de courir les rues dans le pur état de Nature. (c) C'est ainsi que parurent à Amsterdam & ailleurs, à la face de tout le Public, ces *Adamites* mêlés parmi les *Anabaptistes* des Pays-Bas vers le milieu du seizième siècle.

Le motif qui déterminâ ceux d'Amsterdam à une parfaite nudité, fut que *l'homme spirituel doit se dépouiller de tout ce qui est terrestre & corruptible*. Cette raison que leur dicta de la part du Ciel un prétendu Prophète nommé *Theodore*, qui avant sa mission exerçoit le métier de Tailleur, parut si solide & si convaincante, que sur le champ il fut résolu de mettre bas ses habits & de les jeter au feu. Les femmes imitèrent les hommes; & tous ensemble coururent en cet équipage par les rues d'Amsterdam, en criant *misericorde! vengeance!* On les arrêta sans beaucoup de peine: mais lorsqu'on voulut les contraindre de se couvrir, ils le refusèrent absolument, en disant qu'ils représentoient la vérité toute nue. Une femme *Adamite* répondit hardiment à un Magistrat, qui lui avoit jetté son manteau sur le corps (d) qu'elle n'avoit point honte d'être l'image de Dieu. Cette extravagante équipée est de l'année 1535. On remarque de ces *Adamites*, qu'ils moururent avec des dispositions si Chrétiennes en apparence, qu'il n'est nullement surprenant que des âmes simples s'y soient laissés prendre; car c'est le propre de toutes les Sectes qui se font éloignées de la vérité, de voiler sous de beaux dehors, souvent même

(a) Voyez dans *Bayle*, article des *Adamites*, un passage de *S. Clement Alexandrin*, & un autre de *Saint Augustin*.

(b) Article des *Picards*.

(c) On a cru devoir mettre ici les Figures qui

représentent les *Adamites*.

(d) Dans la Description d'*Amsterdam*, (d'o) on tire ces particularités, il y a mot à mot, *L'image de Dieu ne doit point avoir de honte*. L. VI. p.

231.

, &c.
a jugé
'érudi-
ds de-
onfite
semble
Satan,
e la li-
on de
sideré
ées de
œuvre
onstres
r fem-
nt ont
y Dieu
s que
ajoute-
rideau

moins
nicals,
e pouf.
accusé
d'avoir
Peres
amites
ue des

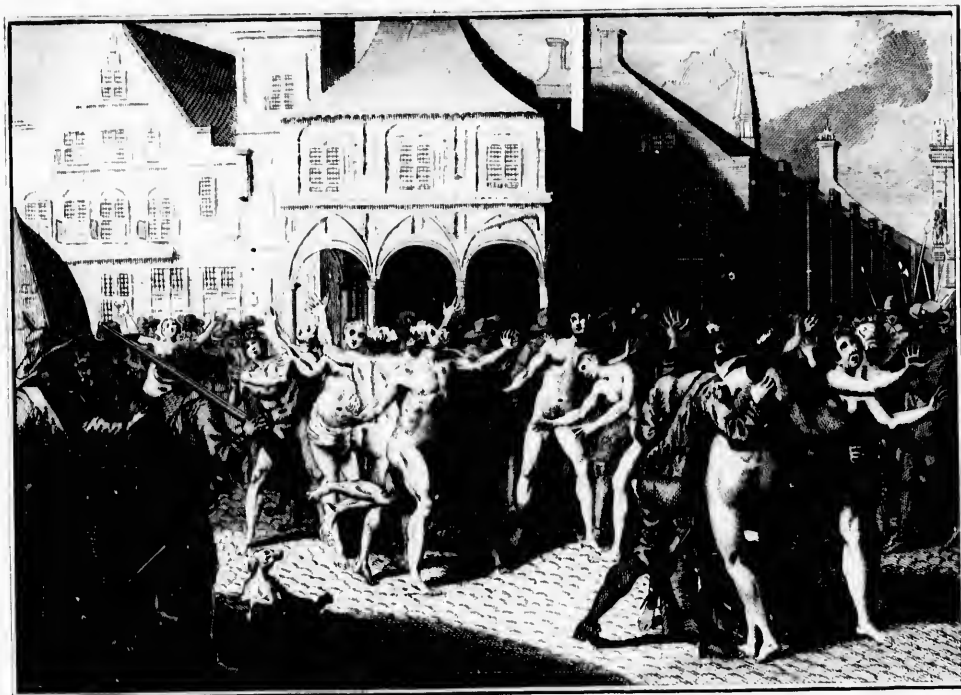
on ac.
Cynif-
voulu
gions,
n lome
la dé-
oint à
e ceux
ar de-
si que
s mè-

Phom-
raison
, qui
cante,
t. Les
ge par
beau-
efufé-
emme
sur le
équi-
avec
t que
Sectes
même

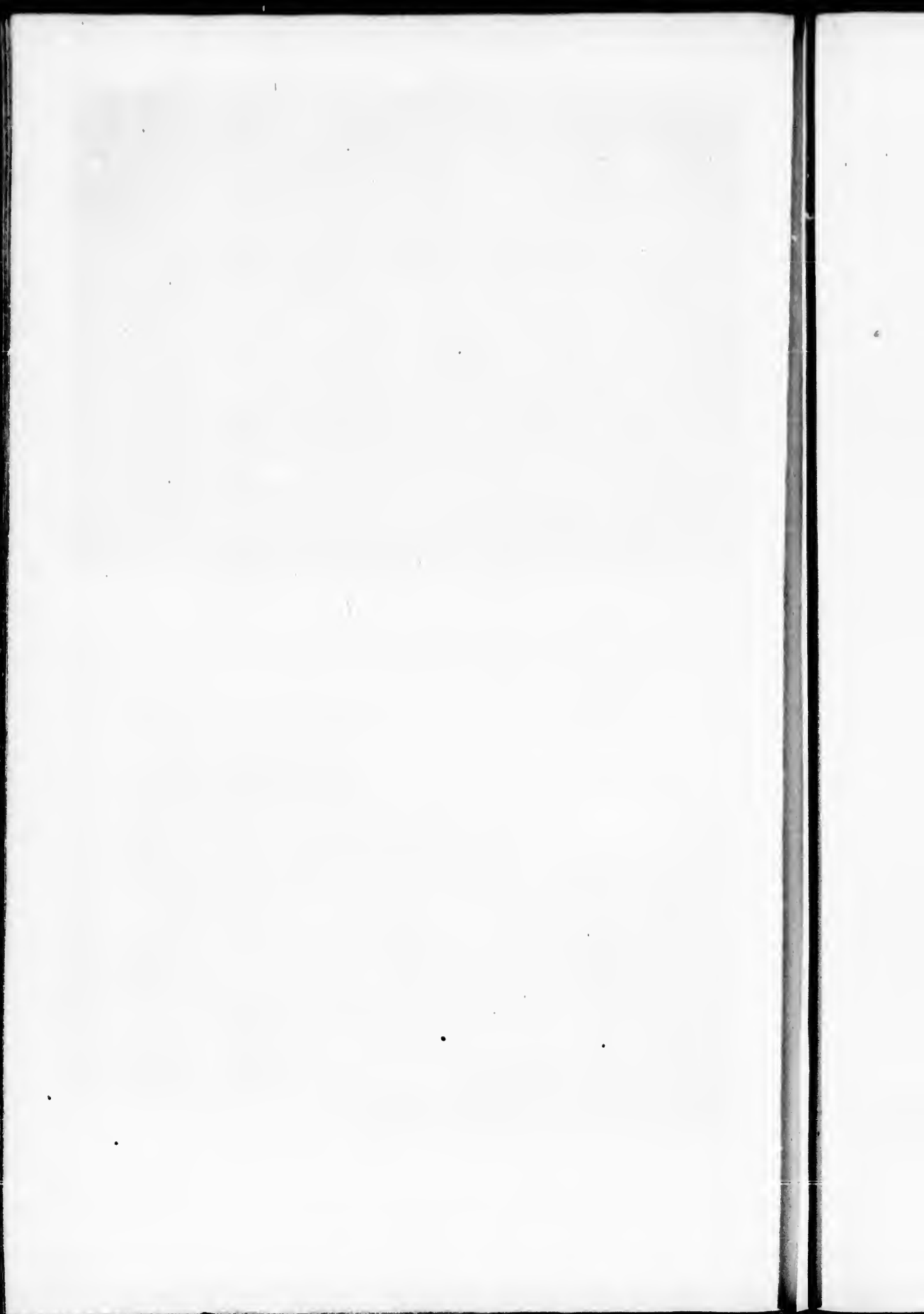
oy on
Uma-
VI, p.

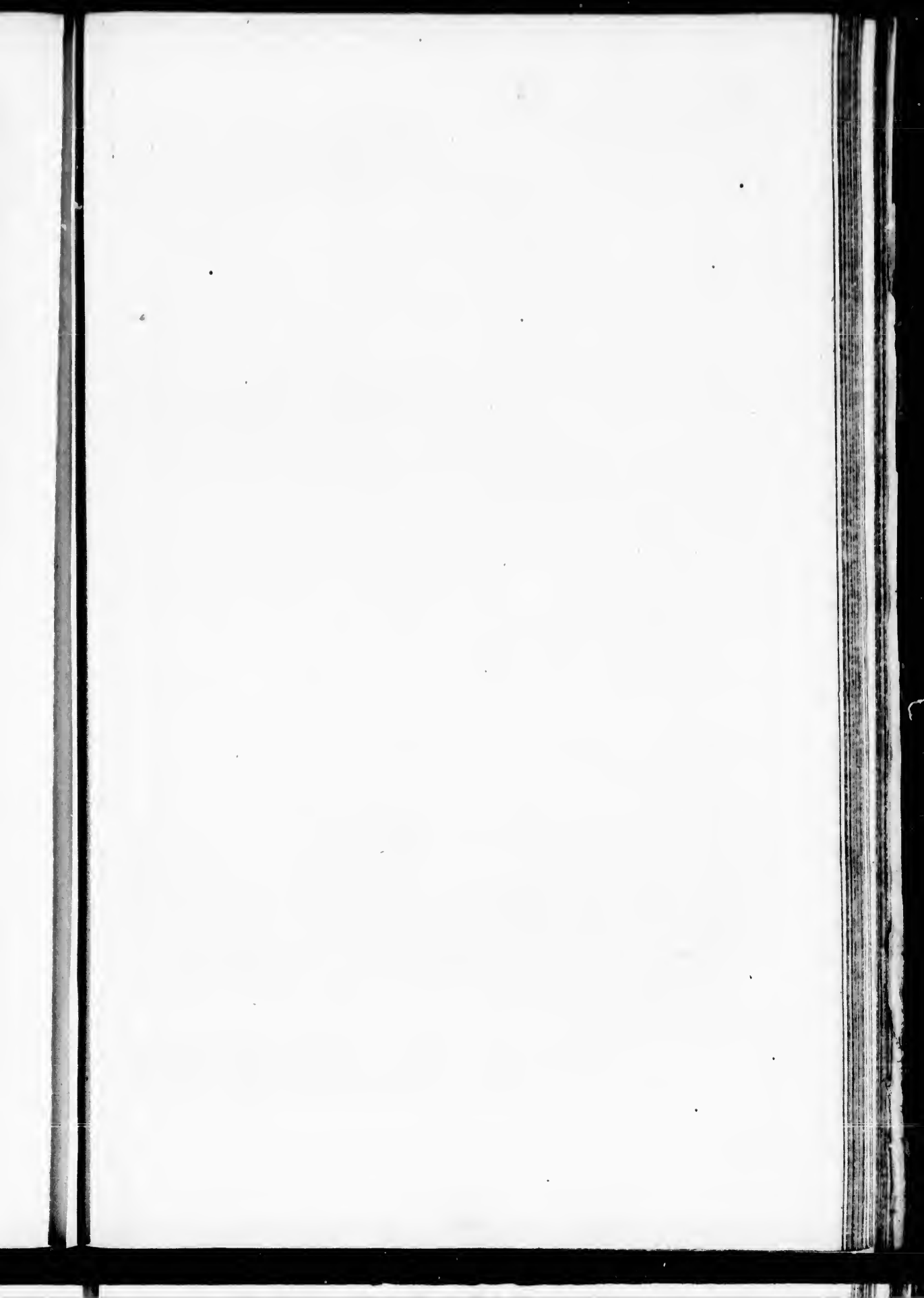


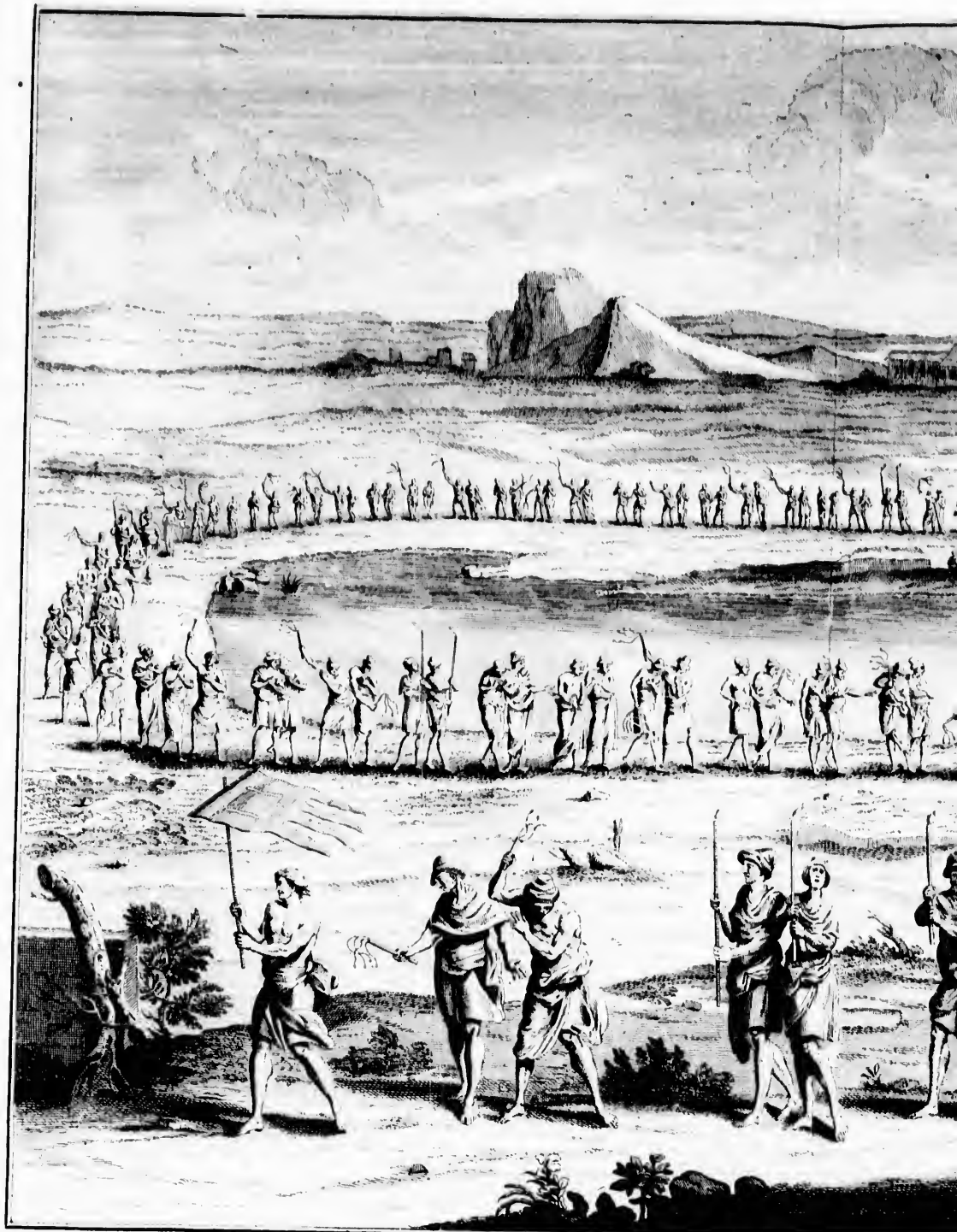
ASSEMBLEES nocturnes des ADAMITES



ADAMITES d'AMSTERDAM







Procession des flagellans



omnes flagellans

fous
infam
Le
Bayle
cette
L'acte
effe,
Cher
roles
tous
ley a
fistoi
les h
pens
joie
qui v
re de
Ce
Cepo
révo
cord
tres
Reli
fous
Dan
le co
les I
verte
vien
l'inc
de n
de c
fien
ner
de f
nou
trou
de
ne
ajou
perf
fait
un
les
vér
rité
C
se t
que
des
peu
n'a
vot
ple

(
doi
Pie
" o
" c
" p

sans des apparences de la vertu la plus austère, les chimères les plus ridicules & les infamies les plus honteuses.

Les vrais *Adamites* modernes datent du quinzième siècle. On peut voir dans *Bayle* l'article qui les concerne. Leur Chef s'appelloit (a) *Picart*. On peuploit dans cette Secte comme dans toutes les autres, mais sans se marier dans les règles. L'acte de propagation étoit si libre, qu'on pouvoit changer l'objet nécessaire à cet effet, selon que le désir ou l'inclination le dictoit. Il est vrai qu'il falloit amener au Chef la femme sur laquelle on avoit fixé ses desirs, & la lui annoncer par ces paroles : *mon esprit s'est échauffé pour celle-ci*. Aussitôt après le Chef leur donnoit à tous deux le mot, qui étoit, *allez, croissez & multipliez*. Ces Fanatiques appelloient les autres hommes des esclaves ; peut être ne devineroit-on pas sitôt en quel consistoit cet esclavage, si des *Picards* prisonniers n'eussent déclaré hardiment, que les *hauts-de-Chausses* ôtoient aux hommes la liberté. Mais ne badinons pas aux dépens de ces pauvres malheureuses, qui, à ce qu'on assure, souffrirent la mort avec joie & avec confiance pour des choses, où cette malheureuse Irregularité d'idées qui vient d'une autorité suivie sans connoissance, & trompe les hommes en matière de Religion, avoit sans doute bien plus de part que la débauche.

Ce qu'on vient de dire supposeroit assez la possibilité de la folie de ces femmes. Cependant (b) l'Auteur de la *Dissertation sur les Adamites de Bohême* tâche de la révoquer en doute, & il en donne des raisons assez spécieuses ; mais on ne lui accordera pas l'impossibilité de l'extravagance de ces femmes. Il s'en voit tant d'autres dans le monde, & même de celles qui ont été regardées comme des actes de Religion. L'Antiquité n'a-t-elle pas vu des gens se précipiter dans des gouffres, sous prétexte que leurs Prêtres leur faisoient accroire que cela sauveroit leur patrie ? Dans les Indes, la coutume que l'on faisoit observer aux femmes de se brûler avec le corps de leurs maris, n'est qu'à peine abolie en quelques endroits : coutume que les Prêtres Indiens avoient trouvé l'art de dériver d'un principe de Religion & de vertu. L'impossibilité que nous trouvons à concilier certaines choses avec la vérité, vient souvent des principes dans lesquels nous sommes nés & élevés. Souvent aussi l'incrédulité haussée & baissée, selon les situations où l'étude & le commerce du monde mettent notre esprit ; & comme l'esprit de l'homme est rempli d'incertitudes & de contradictions, il ne lui est pas moins ordinaire de juger des tems passés par le sien, & de ce qui est arrivé autrefois par ce qui arrive aujourd'hui, que de condamner en d'autres tems tout ce qui se passe hors de sa sphère, & au-delà de la portée de son esprit. C'est (c) la *Dissertation de M. de Beaufovre sur les Adamites*, qui nous oblige de faire cette réflexion. Elle est remplie de choses curieuses, & on y trouve souvent des raisonnemens très-justes ; mais il semble aussi qu'il affecte trop de tourner en fable ce que les Historiens ont rapporté des *Adamites* ; non qu'on ne soit persuadé que la malice & la calomnie ont pu faire grossir les objets, & ajouter au récit. Cela est encore de tous les partis & de tous les siècles : mais on est persuadé aussi, que le fond ne peut être faux. Pour s'insérer en faux contre des faits, il faut autre chose que des *peut-être*, des *est-il croyable*, *est-il naturel*, &c. En un mot il faut autre chose que de l'esprit & des raisonnemens, quelque solides qu'on les suppose. Il est démontré, qu'une démonstration Géométrique ne détruit pas la vérité d'un fait. Pour le convaincre de faux, il faut articuler des faits & des autorités contraires.

On pourroit presque regarder comme une espèce d'*Adamites* les *Flagellans*, qui se fouettoient solennellement en Procession, & par un principe de dévotion fanatique. On croit que *Gai*, Abbé qui vivoit dans l'onzième siècle, a été l'inventeur des Flagellations volontaires, qui pendant long-tems allèrent à des excès, qu'on peut voir dans l'*Histoire des Flagellans* & ailleurs. La règle étoit, à la vérité, de s'avoir (d) que les épaules découvertes : mais on en vit aussi qui crurent que la dévotion seroit bien plus agréable à Dieu, & bien plus digne d'être proposée en exemple, s'ils se fouettoient plus qu'à moitié nus. On doute que ceux qui entrepren-

(a) M. de Beaufovre prétend qu'il falloit traire, selon les termes d'*Enée Sylvius*, un certain Picard, & que son nom étoit Jean.

(b) *Ubi sup.* Tom. IV. « Est-il naturel, dit-on, que des femmes qui ont toute leur raison, & qui sont assez courageuses pour souffrir le supplice du feu, soient en même tems assez libé-

» tines & assez impudentes pour avoir, & pour déclarer au public, les sentiments qu'on leur attribue, &c.

(c) Tome IV. & XIX. de la *Biblioth. German.*

(d) La Plaque qu'on en voit ici, est tirée d'un ancien Monument, qui se trouve à la tête d'un Manuscrit de l'Abbaie de S. Martin à Tournai.

droit de comparer fanatisme à fanatisme, passent prouver que du côté des Flagellations religieuses, les Païens l'ont emporté sur les Chrétiens.

Un Auteur qu'on a déjà été plusieurs fois en parlant des *Anabaptistes*, nous dit sur la foi d'un *faiseur de Catalogues* d'Herésies, qu'en l'année 1581. il se trouvoit encore des Adamites en Hollande, que l'initiation de ceux qui étoient reçus dans cette prétendue Secte, consistoit à les faire promener tout nus au milieu de l'assemblée, apparemment aussi nue, & que ceux qui en cet état ne sentoient aucune tentation, étoient admis dans la Confrérie. On cite au bas de la page les propres paroles de l'Auteur (a) dont les garans pourroient fort bien avoir pris pour Secte religieuse quelque misérable société de *débauchés consommés*, tels qu'on en a vu dans la suite, & en Hollande, & ailleurs, & tels qu'il y en aura sans doute jusqu'à la consommation des siècles.

Plaçons cet article par les *Honames*, dont (b) *Thévenot* nous parle de la manière suivante. « Les *Honames* sont des gens vagabons parmi les Arabes, & logent sous des pavillons comme eux ; mais ils ont une certaine Loi toute particulière ; car toutes les nuits ils font leurs cérémonies & leurs prières sous un pavillon sans aucune lumière, & puis ils s'accouplent à la première personne qu'ils rencontrent, soit pere, mere, sœur, ou frere ; c'est bien pis que la Religion des *Adamites*. Ces sortes de gens se tiennent pourtant secrets dans la Ville ; car quand on les connoit pour *Honames*, on les brûle tout vifs ».

CHAPITRE II.

Des Prédamites.

A PEU près dans le milieu du siècle passé un Auteur, auparavant assez peu connu dans le monde, essaya d'établir un nouveau système sur l'origine du genre humain, & de prouver (c) qu'il y a eu des hommes avant Adam. La singularité du système nous oblige de le renfermer un peu en détail dans ce Chapitre.

Les difficultés inconnues pendant 16 siècles, que la *Pezzere* se mit en tête de trouver à ce (d) que dit S. Paul sur le commencement de l'imputation du péché d'Adam, &c. le rendirent auteur d'une opinion aussi extraordinaire que l'on puille imaginer ; c'est qu'il devoit y avoir eu des hommes avant Adam. Sans entrer trop avant dans ses nouvelles discussions, nous observerons qu'il pose d'abord pour principe, que l'imputation du péché a commencé à la transgression de la Loi, non de Moïse, mais d'une Loi antérieure & plus générale donnée à Adam ; transgression qui a répandu la mortalité sur tous les hommes. C'est cette imputation qui a cessé à J. C. second *Adam*. L'Apôtre dit que le péché a existé dans le monde jusqu'à la Loi ; cela veut dire jusqu'à la Loi donnée à Adam. Cette Loi est l'origine, la Reine pour ainsi dire, de toutes les autres, entre lesquelles il s'en trouve plusieurs qui étoient particulières, & qui ont précédé celle de Moïse. Ni les Ordonnances, ni les Loix, ni les Cérémonies attribuées à ce Législateur, ne sont les premières qu'il y ait eu dans le monde. Les Juifs qui ont précédé (par les Juifs il entend toute la postérité d'Adam jusqu'à Abraham, réputé véritable Pere des Juifs, & des Croïans, selon l'idée ordinaire) ont observé le Sabat, la distinction des animaux en mondes & immondes, la

précaution

(a) *Or.* in Prefat. *Annal. Anabapt. In Religio.* anno 1581. adhuc reperiebantur (Adamita) Recipiendi nudi per horam in communis sexu obambulare debebant ; illique qui nullas carnis illecebras sentiebant, recipiebantur. On ne vouloit pas garantir que ces prétendus *Adamites* n'aient été des restes des *Anabaptistes* fanatiques.

(b) *Voyages*, Tome II. p. 852. Edit. d'Amsterdam, 1727.

(c) Son Livre est intitulé, *Præadamita, sive exercitatio super vesibus*, 12. 13. 14. *Capitulis quædam Epistola Divi Pauli ad Romanos, quibus inducuntur primi homines ante Adamum*. Il fut imprimé à Amsterdam en 1655. sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur.

(d) Ch. V. v. 12. 13. 14. de l'Épître de S. Paul aux Romains.

précaution de s'abstenir de viandes étouffées, les sacrifices, un culte réglé, qui est l'invocation du nom de Dieu, commencée par *Enos*, quoi que, dit-il, Dieu étoit sans doute invoqué avant ce Patriarche; mais il y a apparence qu'il changea quelque chose au culte, & qu'invoquer le nom de Dieu, signifie mot à mot l'invoquer sous un autre nom qu'*Adam* & *Seth* ne l'ont invoqué, & par une supposition peut-être un peu hasardée, changer l'ordre, ou la manière de l'invocation.

Si de-là nous passons à la circoncision, elle a de même, selon cet Auteur, précédé Moïse. Il paroît aussi par la lecture de la Génèse, qu'avant lui toutes les Loix de son Décalogue étoient observées. Comment auroit-on vécu sans l'observation de ces Loix? Croit-on de bonne foi, comme le croient, à ce qu'il dit, la plupart des Théologiens, que ces Loix n'aient commencé qu'à Moïse? Peut-être suffiroit-il de répondre, que c'étoient des Loix naturelles, & telles qu'il n'est pas possible de naître homme, & avec une raison saine, sans sentir qu'indépendamment de tout autre motif, notre propre intérêt nous force de les observer. Mais ne laissons point échaper nos raisonnemens, & suivons plutôt notre Auteur.

Tout ce que nous venons de rapporter étant antérieur aux Loix de Moïse, il ne faut proprement lui attribuer que des Loix, qui devoient être particulières à un Peuple & à un Etat; des Loix cérémonielles, contenant certains usages qui devoient être propres aux Juifs, lorsqu'ils seroient devenus une nation, &c. & qu'ensuite J. C. a abrogées. L'imputation du péché ne tombe nullement sur tout le genre humain, pour avoir désobéi à de telles Loix usées, abrogées au bout d'un certain nombre de siècles, quoique divines; mais il n'en est pas ainsi de la Loi d'*Adam*, qui est celle de tout le genre humain. *Adam* l'ayant violée, toute la postérité s'en est ressentie, & cette violation est devenue devant Dieu le crime de tout le genre humain.

L'état de l'homme sous la Loi commence donc à *Adam*. Où commencera l'état de Nature? On va le voir. Les Théologiens, pour se débarrasser des difficultés qui se trouvent dans le système ordinaire, ont essayé de se tirer d'affaire par une propagation du péché, qu'on appelle le péché originel, venu d'*Adam* désobéissant. Ils n'avoient garde de chercher, comme ils auroient dû, l'état de nature avant *Adam*, par où on prouve que le péché a dû exister avant que le prétendu premier homme fût créé, & qu'il n'a point été imputé jusqu'à lui. Le *Préadamisme* résout ainsi les difficultés, & ne cause, selon la *Peyrere*, aucun dommage à la Religion, ne dément point l'Écriture, n'interrompt nullement le cours de la grâce, &c. Ces prédécesseurs d'*Adam* avoient péché, mais sans imputation, parce qu'avant la Loi, (souvenons-nous toujours qu'elle commence à *Adam*), le péché n'étoit point du tout imputé. De plus l'opposition du premier *Adam* au second est bien mieux marquée. *Adam* n'a pas été le premier homme; J. C. n'a pas été le dernier. La satisfaction du second *Adam* pour les péchés du genre humain a été rétroactivement imputée à ceux qui ont vécu avant lui; & on peut dire que l'imputation du péché du premier l'a été de la même manière aux hommes qui l'ont précédé.

Le péché & la mort étoient donc avant *Adam*; mais (a) ils ne régnoient point encore sur tous les hommes, & ils ne vivoient pas même. *Le péché étoit mort; la mort étoit morte; le sépulchre n'avoit point d'aiguillon.* Ce sont les propres termes de l'Auteur. Ce tems-là est exprimé par ces paroles de l'Apôtre; « jusqu'à la Loi » le péché étoit dans le monde; mais il n'étoit point imputé, parce qu'il n'y avoit point encore de Loi; & par conséquent point de droit de la mort sur les hommes. L'autre tems est celui dont parle S. Paul, quand il dit « par un homme » le péché est entré dans le monde, & par ce péché la mort s'est étendue sur tous les hommes. a Ces *Préadamites*, ces hommes qui ne nous sont pas mieux connus qu'à l'Auteur qui les introduit, n'avoient point péché à la façon du péché d'*Adam*. Ils avoient péché d'un péché matériel, c'est-à-dire, pour parler s'il se peut, d'une manière plus intelligible, d'un péché adhérent à la Nature humaine, à la matière, à la chair, aux sens. *Adam* pécha d'un péché formel: c'est ainsi que l'Auteur appelle la transgression de la Loi. Ce qu'il y a de plaisant dans ce système, aussi paradoxal qu'il soit possible d'en inventer, est qu'il semble sup-

(a) *Nullo jure pervaserunt in omnes homines; mors erat mortua, & nullus erat sepulchro ac non vivebant. Peccatum tunc temporis erat nominatum; sensus.*

poser, qu'avant cette Loi donnée à Adam les hommes étoient comme des bêtes. Pour ne rien gâter à ces belles choses, on rapporte (a) les termes Latins de l'Auteur.

De là il résulte aussi, que ces *Préadamites* ne péchoient qu'à la façon dont péchent les bêtes, lorsqu'elles tombent dans les excès, qui sont devenus des *péchés formels* par la transgression de la Loi donnée à Adam. Quoi qu'en cet état ils péchaient sans doute, actuellement comme ils péchoient seulement *quant à la matière*, & non pas à la façon du péché de celui qui, suivant tous les systèmes connus, a toujours été réputé le premier homme, le péché ne pouvoit leur être imputé: ils n'avoient point encore de Loi à violer, comme Adam en eut ensuite. On ne touche point à ce que l'Auteur du *Préadamisme* dit après cela, que personne depuis Adam ne pèche, ou n'a pèche à la façon de son péché, parce qu'il n'y a point eu après lui d'ordre de science du bien & du mal, pour tomber dans le même péché, en mangeant actuellement du même fruit. Nous avouerons qu'ils n'ont pas mangé le même fruit; mais ce sera en ajoutant qu'ils en ont mangé un pareil. Quoi qu'il en soit, toute cette discussion est fort inutile ici.

Après cela il introduit un *Préadamite* parlant à la postérité d'Adam, en homme qui connoît à fond l'état de nature, & voit, ou prévoit celui des *Postadamites* sous la Loi. Le Lecteur vaudra bien nous passer ce terme. La harangue du *Préadamite* est trop singulière, pour n'en pas rapporter ici la substance. « O vous, leur dit-il, qui vivez sous la Loi, volez, considérez en ma personne quelle est la différence entre un homme créé avant cette Loi, & vous qui l'avez été depuis que Dieu l'a donnée à Adam votre prétendu premier père. J'ai vécu dans l'état de nature sans connoître la Loi de Dieu. Je vivois alors de la vie naturelle, de la vie animale; & savais cela de commun avec tous les autres animaux. Je vivois enfin sans connoître Dieu, ni sa volonté: mais ce que je pouvois sentir en moi qui put me faire supposer l'existence de cet être supérieur, étoit l'effet d'une lumière innée, (b) d'un rayon de raison dû à la Nature. Je vivois les merveilles de l'Univers; & par une sagacité naturelle je pressentois, (je me doutois) qu'il devoit y avoir un Dieu: mais je ne le connoissois point; il ne s'étoit point donné à connoître à moi, de la façon qu'il s'est manifesté ensuite à Adam, à cet homme formé exprès pour cette manifestation, & pour faire connoître en lui & par lui à tout le genre humain ses Loix & sa volonté. J'avois que la première connoissance du vrai Dieu, & la première connoissance de sa volonté & de ses Loix commencent ensemble à Adam; que de cette manifestation de Dieu il suit nécessairement, que ces Loix doivent être observées, & que ceux qui les violent sont *pécheurs formels*. Mais moi qui péchois sans Loi, & avant qu'il y eût une Loi, je ne péchois point contre Dieu, puisque je ne connoissois point de Loi, qui eût défendu le péché. Le seul remors intérieur que je fusse capable de sentir de mon péché, consistoit à sentir *je ne fais comment*, qu'il me dégradait de mon état, & me mettoit au dessous des bêtes. J'avois honte de mon péché avant cette Loi, qui m'étoit entièrement inconnue, comme un Socrate & un Caton pouvoient avoir honte des leurs après cette même Loi, qui leur étoit aussi inconnue que s'ils étoient des *Préadamites*. Cependant la Nature m'accusait; & j'étois moi-même le juge qui me condamnois. Comment cela? (c) c'est que j'étois en quelque façon ma Loi naturelle.

« Ce n'est pas tout: je me déplaçois encore à moi-même dans mon péché, en vertu de certaines Loix qui m'étoient prescrites, semblables à celles qui sont été dans la suite à ceux que vous appelez *Gentils*, & qui comme moi ont ignoré la Loi de Dieu. En les violant je péchois, comme ces *Gentils* lorsqu'ils violent, par exemple, les Loix de *Dricon* ou de *Lycurque*. Ces Loix com-

(a) *Nomen peccati a procre, &c. Deus voluerat ut homo, qui prius sensibus & in inanimata materia vegetabat in bruto, et spiritus & forma sua elevaretur in Deum, &c. legem ergo illi dedit, &c. Or cette Loi n'avoit été donnée qu'à Adam; donc, &c.*

(b) *Quidquid Dei, &c. manifestum mihi erat lumine illo innato & recta ratione, que mihi à Na-*

tura indita est.

(c) Un homme est à lui-même la Loi naturelle par la raison. On croit que c'est la loi de l'Auteur: mais comment accorder cela avec ce *peccatum materiale*, qui fait de tous les *Préadamites* autant de bêtes? Il y a tant de contradictions dans ce système, qu'on peut bien se passer de relever celle-là.

« damnoient & punissoient l'infraktion que je leur faisois ; cependant l'infraktion,
 « quelque partie par de telles Loix, données pour servir de frein aux peuples & de
 « règle à la science civile, ne pouvoit encore m'être imputée de la part de Dieu,
 « parce que je ne le reconnoissois nullement pour Législateur. Je savois très bien
 « ce que pouvoit être un péché contre des Loix humaines ; mais j'ignorois absolu-
 « ment ce qu'étoit pécher contre la Loi de Dieu. Comme son infraktion ne pou-
 « voit être imputée à un *Préadamite*, le péché que je commettois contre elle
 « ne me trouvoit pas, de la manière qu'il a été à nos *Adam transgresseurs*. Je ne mourois
 « point de la même mort que lui, de cette mort qui a suivi sa transgression, &
 « l'imputation qui lui a été faite de son péché. Ma mort étoit simplement (a) la
 « mort naturelle, une mort, qui n'étoit pas suivie d'une mort attribuée com-
 « me châtement à la transgression, d'une mort qui étoit la conséquence de l'im-
 « putation.

« Telle a été ma situation avant la Loi, & sous l'état de Nature. Il n'en est
 « pas ainsi de vous qui vivez sous la domination de la Loi de Dieu, qui êtes la
 « postérité d'Adam, (b) & regardés, traités comme tels. Aux *Préadamites* le péché
 « étoit une chose toute simple, toute naturelle. Aux *Postadamites* le péché a dû
 « être imputé. De notre temps le péché n'étoit point encore né, (c) savoir le péché
 « formel ; il ne nous trouvoit point, il n'étoit point la cause de notre mort ; mais de-
 « puis la Loi, & par la désobéissance d'Adam, le péché (le péché formel) étant
 « entré dans le monde, la mort a régné sur vous, & par l'imputation du péché
 « elle est devenue une peine. « C'est au reste par cette harangue, originale dans
 « ses idées & dans ses expressions, que l'Auteur a prétendu éclaircir le texte de l'A-
 « postre S. Paul. Il montre ensuite comment le péché d'Adam a, pour ainsi dire, rétro-
 « grade vers les *Préadamites* avec son imputation, afin qu'ils participassent au salut de
 « J. C. comme les *Postadamites*, lorsqu'ils eussent péché sans pourtant transgresser la
 « Loi de Dieu, puisqu'elle n'existoit pas encore. Il ne trouve pas plus de difficulté à
 « faire rétrograder le péché d'Adam, qu'à l'étendre sur toute la postérité sous le nom
 « de péché originel.

On pourroit s'étendre davantage sur le reste de cette Dissertation de l'Auteur
 du *Préadamisme* ; mais excepté quelques Lecteurs, qui aiment des matières appro-
 fondies, les autres se contentent d'une idée générale des systèmes de cette espé-
 ce ; encore se plaignent-ils de l'Auteur qui la leur donne, lorsqu'ils ne l'entend-
 rent pas.

A cette petite Dissertation est joint un Traité beaucoup plus étendu, & divisé
 en cinq livres, sous le titre de *Système Théologique, tiré de l'Hypothèse des Pré-
 adamites*. L'Auteur y combat presque toutes les idées des Théologiens, en persis-
 tant dans la distinction du péché, en péché naturel (matériel), & en péché
 légal (formel.) Il montre que le premier est une suite de la nature de l'homme,
 & de la matière dont il est formé. C'est à elle que nous devons tous les maux,
 qui affligent le genre humain ; ce n'est pas dans le péché d'Adam, qu'on doit
 en chercher la cause. A l'égard de la mort, qui est le partage infaillible du
 genre humain, les hommes & les bêtes étant formés & organisés de même, ils
 sont les uns & les autres également corruptibles & mortels. La différence dans
 la forme ne leur donne, à proprement parler, aucune sorte de mérite. C'est de
 la matière (c) qui, sans la vertu de l'âme qui l'anime, ne regarderoit que par ha-
 zard son Créateur, & le séjour de l'Être suprême. Et ne la considérant que comme
 privée de cette vertu, nous ne trouvons en elle que les imperfections, que
 nous prétendons trouver dans les autres animaux. Telle est la nature, & tel est
 le défaut de cette matière, qui, à l'âme près, laquelle est dans l'homme infi-
 niment au-dessus des vicissitudes de la matière, se meut, fermente, s'il faut ainsi
 dire, se nourrit & croît, pour se dissoudre ensuite, & son corps d'un homme faire
 un cheval, un arbre, des choux, &c. Que l'homme ait été créé à l'image de Dieu,
 personne n'en doute, sinon des libertins de profession, & qui assésent peut être
 de se rejouir, de ce qu'on jure ils pourraient rentrer dans une espèce de néant.

(a) C'est tout ce qu'on peut dire, à ce qu'il son de dire,
 semble, pour développer le sens d'un Auteur,
 qui a peine à le concevoir lui-même.

(b) *Ab Adam vel post Adamum genitum.*

(c) Ce n'est qu'en ce sens-là qu'Oséa a rai-

Prorsus cum spectent animalia cetera terram,

O homini sublimis deus, calumpnie tueri

Justi, & erectos ad sidera tollere vultus.

L. I. Metamorph.

Ils le trouvent ce néant, en considérant leur ame & leur corps, comme un assemblage de parties terrestres & corruptibles.

Les hommes, dit toujours l'Auteur du *Préadamisme*, ont été créés à l'image de Dieu, parfaits, excellens même; & ils seroient restés tels, si la matière dans laquelle Dieu a logé l'ame, & dont il a fait le corps humain, ne s'étoit trouvée naturellement corruptible. On doit comparer l'homme à une horloge, qui sortiroit absolument parfaite des mains de l'ouvrier, mais qui étant composée de matière corruptible, ou abandonnée à une personne qui la négligeroit, ne manqueroit pas de déchoir de sa perfection malgré l'art & l'habilité de l'ouvrier. A quoi étoit due la corruption de la matière? Pourquoi Dieu l'avoit-il créée corruptible, & comment cette matière pouvoit-elle corrompre l'ame? C'est-là ce qu'il faudroit sçavoir. Contre nous-nous d'apprendre que, par une seconde création, les hommes ont, pour ainsi dire, été (a) retirés de l'ordure de cette matière. Par cette seconde création qui est due à la force de l'Esprit divin, les hommes ont acquis une sainteté véritablement surnaturelle, (b) puisque la première création n'avoit pu la leur donner; & par la même voie, ils ont été rachetés de la mort qui leur étoit naturelle, par une immortalité surnaturelle.

La manière dont cet Auteur s'explique sur l'élection, & tout ce qu'il dit sur le choix que Dieu avoit fait des Juifs en particulier, n'est, à proprement parler, qu'une dépendance du système. Leur élection a commencé à Adam; il est leur véritable pere. Dieu est aussi le pere des Juifs; il s'est marié à l'Eglise Judaïque. Il lui parle en tendre époux: elle (c) lui répond de même; & il a toute la tendresse d'un pere pour les Juifs, qui sont les fruits de ce mariage. Enfin un passage d'Isaïe cité à propos par la *Peyrere*, montre que Dieu a pour les Juifs une tendresse de mere; & c'est aussi pour cela que dans le sommaire du Chapitre, la *Peyrere* appelle (d) Dieu *la mere des Juifs*. Pour les Gentils, ils ne sont qu'enfants adoptifs, (e) sans doute comme descendus des anciens *Préadamites*. L'Ecriture les appelle toujours les *hommes* tout court, ou les *filz des hommes*, ou les *insensés*, ou les *pêcheurs*; quelquefois même elle les appelle *bêtes & animaux immondes*. Les Juifs au contraire sont appelés *les filz de Dieu*, &c. comme aiant été formés de la main de Dieu en *Adam*; & c'est aussi pour cela que Dieu dit lui-même, qu'il a fait les Juifs beaucoup plus excellens (f) que les Nations, qu'il avoit pourtant aussi créés lui-même. Mais que cette contradiction apparente n'est-elle pas le Lecteur. Dieu avoit créé d'abord les Gentils; ces hommes étoient de la première création; & peut-être la *Peyrere* pensoit-il sans oser le dire, que ces *Préadamites* étoient le coup d'essai de la puissance Divine.

Rien n'est plus hâteur pour les Juifs, que les distinctions de la *Peyrere* entre ces deux espèces d'hommes; & en même tems rien ne meritoit mieux d'être regardé comme un ingénieux Roman, (2) si l'Auteur ne l'avoit voulu donner que comme tel. Il s'applique donc à prouver serieusement que les Juifs sont les enfans d'Adam, & les Gentils ceux de la terre. Entre plusieurs passages des Saintes Ecritures, il y en a un dans le Pseaume 47. qui prouve aussi manifestement la différence des deux espèces, que les Philosophes prouvent celle des hommes d'avec les brutes. Les Gentils ont été confondus dans la création avec ces brutes; & Dieu n'a presque pas daigné les en distinguer. Comme il les avoit créés sans choix, & sans les regarder comme des enfans légitimes, tels que devoient être les enfans d'Adam, l'ouvrage exquis de ses mains; c'est aussi pourquoi on trouve l'espèce des Gentils nécessairement confondue avec les bêtes dans l'ordre de la création. C'est d'eux qu'il est dit dans le premier Chapitre de la Genèse, que Dieu fit par (b) sa parole l'homme à son image; au lieu qu'il forma de sa main Adam le pere des Juifs, selon ce qui est écrit au Chapitre II. du même Livre. Aussi on ne doit plus s'étonner que dans un autre Pseaume, qui est le 49. les Gentils soient traités avec mépris d'*enfans de la terre*: encore moins doit-on être surpris, de ce que plusieurs des Nations descendues des *Préadamites* étoient ignorées des Juifs. Outre que la dignité de leur création ne pouvoit que les éloigner des Gentils, la destinée

(a) *Homines in lutum suum revolutos, Deus re: create decrevit*, &c. L. 1. Ch. VI.

(b) *Ibid.* Ch. VIII.

(c) *Voiez* *ibid.* L. 2. Ch. I.

(d) *Deus Jaderum mater*.

(e) *Prima creationis homines*. L. 2. Ch. VI.

(f) *Voiez* *ibid.* L. 2. Ch. X.

(g) On peut voir dans *Ruyse*, article *la Peyrere*, des preuves de l'entêtement de cet Auteur pour son système.

(h) *Ubi* *sup.* Cap. X.

des
d'un
que
ter le
cès l
géné
dami
corru
gnifi
néal
lieu
déve
dont
M
Dieu
dis
faut
Préa
ques
& fe
vant
hom
voit
bour
dire
pour
eux
men
la te
ger
men
quer
Que
Non
avoit
Un
dum
tre l
créa
mell
le fu
me i
que
tale
filles
pique
passé
Ada
d'Ev
à A
semb
ceye

(a
(b
go pr
à pr
Abor
pagat
vins
vices
contu

des uns & des autres étoit aussi différente, que l'est le fort d'un esclave de celui d'un fils de famille héritier de tous les biens de sa maison, & qui n'en cède que la petite portion à ses esclaves, que par pure générosité. On auroit tort de traiter les Juifs d'ougueilleux & d'arrogans. Ils ont tout le droit pour eux. Ils font ces hommes (a) patris d'une terre supérieure à toutes les autres, destinés par la génération (par une seconde création) à vivre éternellement, tandis que les *Préadamites* & leur postérité sont destinés à la mort, qui est la suite naturelle de la *corruptibilité* de la matière. Une autre chose qui est remarquable, & prouve manifestement l'excellence des enfans d'Adam, c'est l'ordre & la clarté de leurs généalogies, qui remontent si exactement jusqu'à ce premier pere de la Nation; au lieu que chez les Gentils nul ordre, nulle suite exacte, nulle connoissance bien développée de leur origine; & sur cela on doit lire au bas de la page la (b) manière dont l'Auteur s'explique.

Mais quelles preuves plus positives donnera-t-on par l'Histoire, pour justifier que Dieu a créé deux différentes espèces d'hommes? Jusqu'ici les raisonnemens hardis de l'Auteur sont les seuls garans de cette découverte singulière, à quoi il faut joindre la pénétration de son esprit, qui lui fait trouver assez distinctement les *Préadamites* dans plusieurs passages des saintes Ecritures. Ajoutons encore ici quelques-unes de ses remarques sur la création des hommes, avant que de rapporter des preuves tirées des monumens historiques. D'abord Dieu créa l'homme mâle & femelle; (& de cette création vinrent les Gentils, comme il a été dit ci-dessus.) Par ces termes de *mâle* & *femelle*, il faut comprendre que Dieu créa chaque homme avec la *femelle* pour peupler la terre & la cultiver, sans quoi elle ne pourroit que rester long-tems en friche; car comment un seul homme seroit-il venu à bout de la cultiver pendant un long espace de tems? Si Dieu a la précaution de dire aux Israélites, qu'il ne chassera pas dans un an les Cananéens du pays, de peur que ce pays ne reste inculte, & que les bêtes sauvages ne s'élevassent contre eux (les Israélites); à plus forte raison auroit-il pris cette précaution, si au commencement du monde, il n'y avoit encore eu qu'Adam & la femme tous seuls sur la terre. Cette précaution étoit d'autant plus nécessaire, qu'à en juger par le danger que Dieu semble craindre pour son Peuple, il en devoit craindre un infiniment plus grand pour le premier homme. Les Israélites, lorsqu'ils alloient conquérir les terres des Cananéens, étoient au nombre de six à sept cens mille ames. Quelle proportion trouvera-t-on entre un Peuple si nombreux & un seul homme? Non, continue la *Peyrere*, *Adam* n'étoit nullement seul; & certainement il y avoit déjà sur la terre un nombre innombrable de *Préadamites* mâles & femelles. Un mâle & une femelle, cela faisoit un homme complet, qui travailloit assidument depuis long-tems à cultiver & la terre & le genre humain, quand un autre homme partit de la main de Dieu; & cet homme, qui est l'objet de cette création dont parle Moïse au second Chapitre de la Genèse, reçut aussi une femelle, que Dieu lui tira du côté. Adam l'appelle *hommesse*, *virago*, parce qu'elle fut créée de l'homme. Disons mieux: il falloit une *virago* à Adam, une femme infiniment plus forte & plus excellente à un homme infiniment plus excellent que ceux qui avoient vécu jusqu'à lui. Cette distinction est la raison fondamentale de la défense rigoureuse faite aux Juifs, de se lier par le mariage avec des filles & des femmes de Gentils. Après cette remarque viennent les rapports typiques entre Adam & J. C. entre Eve & l'Eglise. Au reste, pour le dire en passant, l'Auteur conjecture, que quand Dieu résolut de donner une femme à Adam, ils avoient pour le moins passé les années de puberté. Pour ce qui est d'Eve, elle étoit d'âge compétent & en pleine maturité, quand elle fut amenée à Adam. Cette remarque est judicieuse; car sans cela qu'auroient-ils pu faire ensemble? En voici une autre qui ne l'est pas moins; c'est qu'Adam eut un Précepteur. Un Rabin le nomme (c) *Sembofer*: la *Peyrere*, qui n'ose pas tout-à-fait

(a) *Quis meliore suo finxit præcordia Titan.*

(b) *Gentilium & populorum omnium stirps & origo prima confusa & incognita hæc de causa est, quòd à principio incognio & à saculis innumerabilibus Aborigenes creati in terris omnibus increfcente propagationis luxuria, quæ alijs super alios crassi & retri sunt, nec non multiplici compositione, qua in vicem permixti & concreti sunt, oris sui primitias conturbaverunt.*

Tome IV.

(c) Voici ce qu'on trouve dans le *Ménage*. « La *Peyrere* auroit été bien aise, s'il avoit « séu qu'il y a un Rabin, qui a fait mention du « précepteur d'Adam. Mais ce Rabin étoit un Ra- « bin; & c'est tout dire. Si *Ménage*, suppose qu'il ait dit ce qu'on lui fait dire, avoit lu le Chapitre III. du Livre 1. du *Système* touchant les *Préadamites*, il auroit vu que la *Peyrere* n'avoit point ignoré cette particularité. On n'est pas

s'en rapporter à un *Rabin*, à cause que les gens de cet ordre donnent volontiers dans les fables, trouve (a) pourtant qu'il y a quelque trace de vérité dans ce conte.

On prouve qu'il y avoit des *Préadamites*, par la crainte que témoigna Caïn, après avoir commis un *fratricide* en la personne d'Abel. Autre chose, Caïn pésera dans le crime, & devint un parfait (b) scélérat, brigand & Chef de brigands. Quelle apparence que cela eût pu être, s'il n'y avoit eu des voleurs *Préadamites*? Caïn épousa une femme *Préadamite*; & cela le prouve, parce que quand il se maria Adam n'avoit point encore de fille. Il bâtit une ville, où prit-il des architectes & des charpentiers, des maçons & plusieurs autres sortes d'ouvriers; chez les *Préadamites*.

Les Antiquités prodigieuses des Chaldéens, des Egyptiens, des Chinois, &c. prouvent aussi qu'il y a eu des *Préadamites*. Trente *Dynasties* de Rois en Egypte ont régné pendant trois *Myriades*; & une *Myriade* fait dix mille ans; & que dirons nous du règne du Soleil fils de Vulcain, pendant six cens mille six cens soixante & seize ans en Egypte? On passe les Antiquités (c) des autres Peuples; & d'ailleurs ces matières sont trop sèches & trop sçavantes pour des Lecteurs, qui vraisemblablement ne chercheront qu'à s'amuser agréablement dans ce Chapitre.

La grande antiquité de plusieurs sciences prouve aussi la vérité du *Préadamisme*. L'Astrologie & l'Astronomie ont été cultivées de trop bonne heure, & avec trop de soin, pour qu'on ne soit pas forcé à faire remonter les élémens & l'origine de ces sciences plus haut qu'Adam. La *Théologie* & la *Magie* ont de même je ne sçai quel air d'antiquité, qu'on ne peut pas mieux fixer au tems d'Adam; & c'est vouloir trop rajeunir ces sciences, que de ne pas dater leur naissance du vivant des *Préadamites*, & peut-être même du tems que le Soleil commença de régner en Egypte. L'ordre, les recherches, les découvertes, les expériences qui se trouvent dans ces sciences dès le tems même qu'elles commencèrent, selon nous, d'être cultivées par ces anciens Peuples qu'on a nommés, prouvent évidemment, qu'on n'attribue aucune antiquité à ces sciences qui ne leur soit due, ni à ces Peuples aucunes lumières qu'ils n'aient eues dans les siècles les plus reculés. Jusqu'où les Chaldéens n'ont ils pas poussé l'Astronomie; & dans l'Astrologie ne leur devons nous pas mille curieuses recherches touchant l'influence des astres, & leurs qualités? Dans les unes ils ont trouvé la chaleur, le feu; dans les autres une influence terrestre, ou sèche, ou humide, ou aërienne, ou phlegmatique, &c. Entre les planettes & les étoiles on en a qui sont bienfaisantes, d'autres malfaisantes. Il y a des astres mâles & d'autres femelles. Toutes ces rares découvertes ne sont pas le fruit d'une expérience aussi bornée, qu'est celle qui est renfermée entre la création d'Adam, & le tems auquel nous fixons communément l'origine de ces sciences chez les Chaldéens, &c. Il y a donc apparence que, suivant la pensée de la *Peyrere*, il faudroit aller chercher, si cela nous étoit possible, l'origine de ces sciences douze ou quinze mille ans au delà du siècle d'Adam; & il en est de même de la Théologie de ces anciens Peuples, qui est comme la mere de la Magie, dont on a des monumens très anciens, & qui témoignent à quel point de perfection elle étoit déjà parvenue au tems de Moïse. Mais sur cette matière point de détails: ils sont inutiles, & nous meneroient trop loin. Contentons nous d'y ajouter pour corollaire à tout ce qui a été dit, que puisqu'il est démontré par notre propre expérience, que les arts, les sciences & les découvertes ne sont pas amènes du premier coup à la perfection, ce que

moins surpris de voir que *Bayle* n'ait pas relevé cette faute; & on est même persuadé qu'il n'avoit pas lu le système de la *Peyrere*, qui lui auroit fourni certainement de quoi faire des remarques très-curieuses.

(a) *Quantis parum credam Rabbinorum fabulis, nihil tamen adeo falsissimum est, quod non antiquam redoleat veritatem.* ubi sup.

(b) Voyez ubi sup. Ch. IV. L. 3. Il se fonde sur un passage de *Joseph l'Historien*.

(c) Il seroit trop long de rapporter ici ce que les Sçavans disent de ces prétendues antiquités des Chaldéens, des Egyptiens & de quelques au-

tres Peuples; il suffit de dire qu'on en a détruit la chimère par des raisons très-solides. Voyez *Bochart*, *Marshan*, &c. L'Antiquité de l'Astronomie se trouve réduite à 1903. avant *Alexandre* dans la Lettre écrite à la mere de ce Conquérant par le Philosophe *Callisthene*; & pour l'article de la crainte qu'avoit Caïn d'être tué, on renvoie au sçavant *Pere Petau*, qui a fait voir par des preuves incontestables la multiplication prodigieuse des hommes, en très-peu d'années, lorsqu'ils tiraient tous leur origine d'Adam & d'Eve; mais il est inutile de réfuter ici un système aussi vagant.

nous a
sieurs
nouve
être si
leur c
grand
connoi
ser, &
nière
après
jusqu'à
ce qui
On
n'a eu
de mè
bué d
tout c
long,
la for
ciens
bien d
que le
dé, q
même
mitem
mises.
grand
tout c
jugé q
comme
l'Arch
tions
appare
qu'Ad
le Del
les Ju
leurs r
donnés
Vo
généra
gine c
la terr
qui gu
pour e
Roi A
que le
niens,
moins
de ce
les An
tes, o
éclairc
ele n'a
l'incrè
couver
croit
SS. Ec
Si,
les exp
ainsi c

(a) U
(b) C

nous avons pu remarquer aussi, par ce qui s'est découvert peu à peu depuis plusieurs siècles, à quoi de nos jours & de ceux de nos Peres, il s'est ajouté tant de nouvelles découvertes; de même les sciences, dont il a été parlé, ne pouvoient être si parfaites dans un âge que nous regardons mal à propos comme celui de leur enfance, & qui étoit certainement, selon la *Peyrere*, celui de leur plus grande vigueur, à en juger seulement par tant de choses accessoiress, tant de connoissances liées, attachées à ces sciences, dont il étoit impossible de se passer, & sans lesquelles ces sciences n'auroient pu être mises en pratique de la manière surprenante que ces anciens Peuples l'ont fait. Croira-t-on raisonnablement après cela (a) que l'espace de tems qui s'est écoulé d'Adam à Abraham, & même jusqu'à Moïse, si l'on veut, ait pu suffire à la découverte de ces sciences, & de tout ce qui y est compliqué?

On pourroit répondre, que les arts & les sciences sont nés avec Adam, qu'il n'a eu que la peine & le soin de les cultiver, & de les enseigner à ses enfans, qui de même les ont fait passer à leurs enfans; que de cette manière chacun a contribué de son génie, & même avec beaucoup de diligence, à leur perfection: mais tout cela ne plaît pas à l'inventeur du système *Préadamite*. Pour n'être pas trop long, on n'alléguera pas ses raisons. On dira seulement qu'il semble se plaindre de la force du préjugé, qui fait regarder les livres de Moïse, comme les plus anciens monumens de l'histoire civile & de l'histoire naturelle, &c. Au reste il y a bien des choses hardies dans ce (b) Chapitre; & il y appuie assez sur les difficultés que les libertins font contre les livres de cet illustre Législateur. Il est aussi persuadé, que Moïse a extrait diverses choses des Auteurs qui l'ont précédé, & il croit même que Moïse avoit écrit sur l'origine du (c) monde, & l'histoire des *Préadamites*. La *Peyrere* nous assure encore, que les monumens qui nous sont restés de ce grand homme ne concernent à proprement parler que les Juifs, & qu'il a abrégé tout ce qui ne seroit pas directement à l'histoire des *enfans d'Adam*. Le même préjugé qui nous fait prendre Moïse pour le premier Ecrivain, nous fait regarder aussi comme très-général ce qui n'est que particulier, & borné à un seul Peuple. Ainsi l'Arche & la culture de la vigne sont regardées mal à propos comme des inventions de Noë. Elles étoient des inventions pour la posterité d'Adam: mais quelle apparence qu'avant lui l'une & l'autre aient été inconnues? & quelle apparence encore qu'Adam les ait ignorées? Il est bon de remarquer ici, à propos de l'Arche, que le Déluge, selon la *Peyrere*, ne s'est point étendu au delà des pais occupés par les Juifs (les enfans d'Adam) & que Dieu l'envoia pour punir ces Juifs, qui par leurs mariages & leurs alliances avec les *Préadamites* (les Gentils), s'étoient abandonnés à tous les débordemens de ceux-ci.

Voions un peu plus en détail la suite de ce défaut, qui fait regarder comme général ce qui n'est que particulier. Les exemples sont remarquables. On s'imaginé communément qu'à la mort de J. C. les ténèbres se répandirent sur toute la terre: point du tout. Elles ne couvrirent que la Judée. L'étoile prétendue qui guida les Rois, (ou les Mages) n'étoit qu'un feu particulier destiné à luire pour eux. Le soleil ne rétrograda point dans le Ciel, mais seulement à l'horloge du Roi Achaz; & cette horloge n'étant nulle part qu'en Judée, on peut dire aussi que le miracle ne fut visible qu'aux Juifs: une preuve de cela est que les Babylo-niens, qui en avoient entendu parler, & par conséquent n'en avoient pas été témoins oculaires chez eux, se rendirent en Judée, pour s'informer de la vérité de ce miracle. Le soleil ne s'arrêta pas, pour donner le tems à Josué de vaincre les Amorrhéens: mais ou une lumière merveilleuse tint lieu de soleil aux Israélites, ou les rayons de cet astre furent réfléchis d'une manière extraordinaire, & éclairèrent les Israélites à la défaite de leurs ennemis; quoi qu'il en soit, le miracle n'alla pas au delà de l'endroit où il étoit nécessaire. Par une telle explication l'incredulité n'acquiert pas une plus grande autorité: le miracle & la grandeur des œuvres de Dieu subsistent toujours, mais d'une autre façon que le vulgaire ne le croit avec la plupart des Théologiens, qui prennent tout à la lettre dans les SS. Ecritures.

Si, selon la *Peyrere*, il n'y a aucune diminution de vertu & de grandeur dans les explications qu'il ose donner de plusieurs miracles, & s'il est possible de le croire ainsi de ceux qu'on a rapportés, peut-être n'en fera-t'il pas de même du suivant.

(a) Ubi sup. Chap. dern. du L. 3.

(b) C'est le prem. Ch. du Liv. 4.

(c) *Reveron omnium generum ante Adamum conditum sensisse mihi facile persuadeo, &c. L. 4. C. 2.*

On s' imagine communément, selon ce qui est écrit au 29. du *Deutéronome*, que les habits des Israélites ne s' usèrent point pendant les quarante années qu'ils passèrent dans le désert; en sorte que non seulement ces habits acquirent, par la volonté de Dieu, la vertu d'être incorruptibles, mais qu'il y ajouta même celle de croître avec les enfans. Mais pourquoy, dit-il, dégrader la puillance de Dieu de sa dignité, en le faisant intervenir dans des choses si basses & si puériles? Le miracle consistoit en ce que Dieu n' abandonna jamais les Israélites dans ce long voyage, & que par le secours de sa Providence rien ne leur manqua; qu'ils eurent constamment tout ce qui leur étoit nécessaire pour se vêtir, &c. Les troupeaux qu'ils avoient en abondance, fournissoient des cuirs pour faire des souliers, des peaux & des laines pour des habits. Serait-il donc possible qu'il y eût si peu d'art, & une si grande simplicité dans le gouvernement de la Providence, répondront la plupart des Orthodoxes? A cela l'Auteur réplique, (a) qu'il est inutile de mettre l'incroyable, & d'avoir recours à un merveilleux ouré, lorsqu'il paroît que Dieu n'a employé que des voies simples, (b) & dont le secret peut se découvrir par le seul usage de la raison.

On ne suivra pas l'Auteur dans (c) les idées qu'il donne de l'éternité, par rapport à Dieu & par rapport à l'univers; & on ne touchera pas non plus à ce qu'il dit, (d) pour expliquer l'imputation du péché aux enfans d'Adam, & leur condamnation en lui; la propagation spirituelle du péché originel; la rétrogradation de l'imputation du péché d'Adam aux *Préadamites*, &c. Toutes ces matières sont trop abstraites, & hors de la compétence des descriptions de cet Ouvrage, qui doivent rarement s'étendre au delà des matières historiques.

M. Simon, (e) Auteur éclairé & d'une lecture très-étendue, a recueilli diverses choses curieuses, (f) par où il paroît que la *Peyrere* avoit pris son système dans les Rabins & les Cabalites qui, » fondés, dit-il, sur le premier mot de la Genèse, » qui commence par la lettre *Beth*, laquelle est la seconde lettre de l'Alphabet, en » concluent qu'Adam n'a été que le premier homme d'un monde, qui a été précédé » par un autre. Une infinité de Juifs, continue M. Simon, ajoutent foi à cette » réverie. « Les Mahométans sont allés plus loin que la *Peyrere*, (g) car plusieurs de leurs Auteurs ont rapporté les noms de ceux qui ont vécu avant Adam. Les *Sabites*, (h) qui font des Sectaires d'Orient, ont enseigné qu'Adam étoit venu au monde à la manière des autres hommes, c'est-à-dire d'un homme & d'une femme: tout cela montre que le *Préadamisme* n'est pas une imagination moderne.

On ne doit pas oublier ici une autre particularité curieuse, qui se trouve dans les Lettres de ce Sçavant; (i) c'est que dans un (k) ouvrage aussi singulier que le *Traité des Préadamites*, la *Peyrere* supposoit deux Mellies, l'un pour les Chrétiens, qui est J. C. l'autre pour les Juifs, qui est celui qu'ils attendent depuis si long-tems, & qui doit, à ce qu'ils croient, les rendre maîtres de toute la terre. Quel pouvoit être le but d'une idée si extraordinaire, sinon de faire plaisir aux Juifs, que cet Auteur flate si agréablement dans un discours, qui est à la fin de son *Traité des Préadamites*? Au moins il ne paroît pas que cette idée puisse avoir aucune liaison directe avec le *Préadamisme*.

Selon M. Simon (l), il s'éleva d'abord en Hollande une espèce de Secte, sous le

(a) Voyez ubi sup. L. 4. Cap. 5.

(b) *Rationalis sum, & rationi conveniens nihil a me alienum puto.* Ibid.

(c) L. 4. Cap. 10. 11. 12.

(d) Ubi sup. L. 5.

(e) Avant ces mots l'Editeur Hollandois emploie neuf ou dix lignes à se répandre en invectives contre un Ecrivain moderne, connu dans la République des Lettres, & estimé pour son sçavoir. C'est l'Auteur de la *Méthode pour étudier l'Histoire*. On ignore par quel endroit il a pu encourir la disgrâce du Compilateur Hollandois: ce qu'il y a de certain est qu'il ne le ménage pas plus que tous ceux qui n'ont pas le bonheur de lui plaire, & qu'il a pris à tâche de maltraiter à propos ou non dans toute la suite de cet ouvrage. C'est là manifestement abuser de la liber-

té d'écrire; & cette liberté dégénère en licence. Aucun Ecrivain ne doit trouver mauvais qu'on le cite pour le critiquer. La Critique est permise, & même nécessaire, lorsqu'elle est renfermée dans de justes bornes: mais les Loix Civiles défendent & punissent les libelles diffamatoires.

(f) *Lettre choisie*, de M. Simon, Tome II. Lettre.

1. & suiv. où il réfute le système de la *Peyrere*.

(g) Ubi sup. Lettre. 1.

(h) On en parlera dans le Volume suivant.

(i) Lettre 2. ubi sup.

(k) Cet Ouvrage n'a jamais été imprimé. Il étoit intitulé le *Rappel des Juifs*. Voyez ubi sup. Lettre 4. où on trouve d'autres particularités touchant la *Peyrere*.

(l) Ubi sup. Lettre 4.

le nom de *Préadamites* : mais sur les informations qu'on a prises , on a sçu que cette Secte est une pure chimère. Il falloit dire que le système trouva d'abord quelques Partisans ; mais cela ne peut pas s'appeller Secte. M. *Simon* nous apprend aussi , qu'on avoit reproché à la *Peyrere* , qu'il n'étoit point le véritable Père de l'ouvrage des *Préadamites* , & qu'il l'avoit composé sur les Mémoires d'un de ses Freres , qui étoit mort en Angleterre. Quoiqu'il en soit , cet Auteur est mort (a) sans vouloir renoncer au *Préadamisme* , ni à ce nouveau Messie uniquement destiné aux Juifs , qui devoit les ramener dans cet état florissant dont ils sont déchus depuis tant de siècles.

Cette dernière idée , qui promet aux Juifs un changement d'état , qui les dédommagera amplement du mépris & de la misère auxquels ils sont aujourd'hui exposés , n'a pas été tellement particulière à l'Auteur dont on vient de parler , qu'elle n'ait aussi été adoptée par plusieurs autres. A leur tête se trouve le sçavant *Thomas Burnet* (b) ce zélé défenseur du système des Millénaires , comme nous l'avons fait voir ailleurs. Nous laissons à l'ingénieux Anglois ses idées singulières sur la résurrection des corps humains ; son renouvellement du monde , non mystique , non allégorique , mais naturel , après cet embrasement général qui a été crié de la plus reculée Antiquité ; sa manière de justifier à la Protestante les Prières faites constamment pour les morts dans l'ancienne Eglise , qui les faisoit , selon lui , en intention de hâter la résurrection des Fidèles ; les preuves qu'il donne que par cette première résurrection , (car c'est ainsi qu'il faut l'appeller) ces Fidèles s'attendoient de participer à la gloire du règne de Jesus-Christ sous de nouveaux Cieux , & sur une nouvelle terre ; la manière dont il établit les triomphes de l'Eglise & de ses Fidèles ; nous passons , dis-je , toutes ces belles choses , toutes certainement très-ingénieusement imaginées , & très-estimables si elles avoient quelque fondement ; & nous venons à l'état glorieux qu'il fait espérer aux Juifs , pendant le Millénaire du règne triomphant de J. C.

Il croit donc que le Messie & son règne aiant été premièrement promis aux Juifs , & cela étant prouvé , selon lui , par divers passages du Nouveau Testament , surtout de l'Apocalypse qu'il faut expliquer alors littéralement , non-seulement cette Nation ne sera point oubliée dans le futur millénaire , mais qu'elle sera au moins mise de pair avec les Chrétiens dans la participation à la gloire de ce règne. Ce malheureux tems d'opprobre & de mépris auquel les Juifs sont présentement exposés , finira alors ; ce tems , où selon les idées qui nous ont été transmises depuis la fondation du Christianisme , il n'est pas permis aux Juifs de naître , sans porter des marques de réprobation , & pendant lequel on leur appliquera vraisemblablement jusqu'à la postérité la plus reculée ce vers d'*Horace* ,

Delicta majorum immeritus lues ,

en vertu de l'Arrêt fatal que prononcèrent les Juifs Déicides : *Que son sang soit sur nous & sur nos enfans !*

Il ne seroit pas difficile de répondre à l'Auteur Anglois , que les Prophéties alléguées en faveur du règne glorieux des Juifs ont eu leur accomplissement. J. C. , lui diroit-on , en répétant ce que tant d'autres ont dit , *à occupé le Trône de David* : mais c'est spirituellement ; & il régnera de même éternellement sur la Maison de *Jacob* , que nous regardons à juste titre comme l'emblème de l'Eglise. On lui répondroit , à l'égard de la gloire qui devoit éclater sur la Nation Juive après la Captivité , qu'elle s'est répandue dans la Judée , & de là dans tout l'univers par

(a) Voyez *Bayle* , article de la *Peyrere* , & M. *Simon* , ubi sup.

(b) Dans son Ouvrage intitulé *De statu mortuorum & resurrectionum* , traduit , ou plutôt désigné en François , dit l'Editeur de Hollande , par le sieur *Jean Buon* , qu'il qualifie d'*Ex-Prêtre* , ensuite d'*Ex-Ministre Anglican* , & peut être aujourd'hui *Ex-Chrétien* , comme la plupart de ses « Confrères *Ex-Catholiques* » ; car il faut avouer que jamais Ecrivain ne fut plus fertile que celui-ci en Epithètes injurieuses envers quiconque ne lui plaît pas , sans s'embarasser si on peut les ré-

torquer contre lui ou non. Au reste il est bon d'avertir ici ceux des Lecteurs , qui n'entendroient pas ces termes d'*Ex-Prêtre* , *Ex-Ministre* , & autres semblables qui sont très-familiers à l'Auteur , que *Ex* mis devant un nom de profession , signifie qu'on y a renoncé. Cet avis est nécessaire , parce que cette expression n'a pas encore tout-à-fait passé en notre Langue , quoique l'Editeur Hollandois l'ait prise en bon lieu , & d'où certainement il eût pu emprunter quelque chose de meilleur.

la venue de J. C. , qu'à l'égard des Prophéties de l'Apocalypse , celle du Chapitre 1. v. 7. ne paroît nullement avantageuse aux Juifs , que dans celle du Chapitre 19. v. 4. les douze Patriarches se trouvent auprès des douze Apôtres , non en qualité de Juifs , mais en qualité de Saints ; qu'au reste il n'est nullement étonnant que dans un tems où les Chrétiens étoient à peine sortis du Judaïsme , ou les idées , les usages , les préjugés , les manières de parler , tout en un mot plaidoit encore , pour ainsi dire , en faveur du Judaïsme , les Ecrivains sacrés aient employé des expressions qui favorisent les Juifs. Pour justifier cette espèce de contagion de stile , qui est dû au commerce de ceux avec qui on a vécu , à la Religion qu'on a abandonnée , & aux études auxquelles on s'est appliqué , il ne faut que jeter les yeux sur les écrits des Philosophes Païens convertis au Christianisme. On dira que ces Philosophes n'ont pas été inspirés du S. Esprit. Il est vrai qu'à l'égard des choses , il y a une grande différence entre les Ecrivains sacrés & les Philosophes du siècle. Mais Dieu qui a bien voulu inspirer ces premiers , en leur a pas défendu de se conformer aux idées & aux préjugés vulgaires , en tout ce qui n'étoit pas nécessaire au bonheur & à la sanctification des Fidéles , & qui ne déshonoreroit point sa Divinité.

A Dieu ne plaise cependant , que nous prétendions qu'on doive regarder les Juifs comme réprouvés de Dieu ; car pourquoi vaudroient-ils moins que les Païens devant cet Être infiniment miséricordieux ? Le Sang du Sauveur n'a-t'il pas été répandu pour eux , comme pour le reste du genre humain ? Dieu convertira sans doute en faveur d'un résidu de cette Nation aujourd'hui opprimée par toutes les autres , le Sabat temporel en un Sabat spirituel & éternel. Mais quand commencera-t'il ce sabat ? De quelle manière commencera-t'il ? Quelle sera alors la portion des Juifs dans la nouvelle Canaan ? Leur conversion commencera-t'elle par des miracles éclatans , qui les forceront d'adorer , *celui que leurs peres ont percé* , sans autre conviction que l'appareil effrayant avec lequel il retournera sur la terre ? Nous n'en savons rien ; & les défenseurs du Règne millénaire ne le savent pas mieux que nous , quelque ingénieux que soient leurs systèmes. Tout ce que nous pouvons espérer de plus solide est , qu'un jour la vertu ne sera plus combattue par le vice , & que le Juge suprême de l'univers anéantira ces crimes , qui font genir les gens de bien. Nous lui demanderons , & nous obtiendrons alors dans toute sa pureté cette vertu défigurée par nos plaintes & nos murmures.

*Te duce , si qua manent sceleris vestigia nostri ,
Irrita perpetua solvent formidine terras.*

Les passions seront éteintes ou rectifiées ; l'aiguillon de la convoitise perdra sa force , & sera totalement émoussé.

*Occidet & serpens , & fallax herba veneni
Occidet.*

Pour cela il n'est pas nécessaire de supposer , selon les idées bizarres de quelques Auteurs , entre lesquels se trouve le sçavant Anglois que nous avons cité , que certaines parties du corps seront détruites , & qu'il n'y aura plus de sexe , &c.

Mais finissons sur une matière plus capable d'ennuier & de rebuter un Lecteur Judicieux , que de l'amuser ou de l'instruire. Laissons à des esprits oisifs le soin de former des systèmes hardis , & de les soutenir ensuite avec toute l'érudition & toute la subtilité dont ils sont capables. Que leur revient-il de toutes leurs méditations & de leurs peines ? La fausse gloire d'avoir habilement soutenu de beaux paradoxes , & d'avoir sçû peut-être insinuer le mensonge dans des esprits simples sous les plus belles couleurs de la vérité.

I
len
scizié
comin
mens
hérét
de son
flanco
éternel
connu
le Cl
Théo
des r
d'entr
même
Aje
que n
Héré
fiert
de to
nité
son p
trava
osé ;
vant
La
histo
Mah
ceux-
les p
cond
vent
être
" l'A
" &
vérité
n'ont
moins
ils ne
méta
le fr
de m
sonne
Aprè
L'él

(A
s'ils é
leurs
vanie

C H A P I T R E I I I .

Des Freres (a) Polonois , connus aussi sous le nom d'Unitaires , Antitrinitaires , (b) Sociniens , &c.

IL SEROIT fort inutile de donner ici au Public les particularités si généralement odieuses à tous les Chrétiens des commencemens du Socinianisme au seizième siècle , & de ses progrès en divers Etats de l'Europe ; ni de raporter comment il a renouvelé & fortifié par des objections subtiles , & des raisonnemens , on ne peut pas dire solides , mais captieux , les attaques portées par les hérétiques de siècle en siècle , & presque depuis la naissance de J. C. à l'éternité de son existence , & à la *génération éternelle de ce fils de Dieu , de la propre substance de Dieu le Père* , selon les expressions Orthodoxes , enfin à la *Divinité éternelle du fils , égale à celle du Père*. Outre que ces particularités sont trop connues , & trop odieuses pour les exposer toujours en détail à la vue de tout le Christianisme , les sujets de cette nature sont uniquement du ressort de la Théologie , mais nullement d'un ouvrage , qui proprement ne doit contenir que des récits historiques d'usages & de discipline ; & il ne nous appartient point d'entrer dans un labyrinthe , où nos conducteurs se perdent quelquefois eux-mêmes.

Ajoutons que nous nous faisons violence en nommant *Socin* & le *Socinianisme* , & que nous ne donnons qu'en tremblant une idée allèz légère des dogmes de cette Hérésie. On est persuadé , qu'il n'y a personne entre les Chrétiens qui se qualifient fidèles à J. C. Dieu & fils de Dieu de toute éternité , qui ne contribuât de tout son pouvoir à jeter au feu les livres de ceux qui combattent cette Divinité éternelle de J. C. son égalité , la *coëxistence* & la *consubstantialité* avec Dieu son pere , la *consubstantialité* , &c. avec Dieu le S. Esprit , & qui avec cela ne travaillât de toute sa force à ensevelir dans l'oubli les noms de ceux qui ont osé , s'il faut ainsi dire , dégrader J. C. de sa Divinité éternelle. Un (c) Scavant les a fait aller de pair avec les Mahométans.

La plus grande partie du Recueil que nous citons ici , contient des Réflexions historiques & critiques sur le Mahométisme & sur le Socinianisme. On y voit , que Mahomet & les Sociniens sont également *Unitaires* ; celui-là accusait , comme ceux-ci , les Chrétiens d'adorer trois Dieux. M. de la Cr... croit donc que , selon les principes des Sociniens , les Confessions de foi des Musulmans ne peuvent être *condamnées d'erreur ou d'impieété* ; & que si les *Sociniens agissent sincèrement* , ils *doivent convenir que les Mahométans sont orthodoxes*. Socin , le Chef de la Secte , doit être , selon lui , regardé comme un Musulman ; car » il est tombé d'accord , que » l'Alcoran parloit de l'unité de Dieu dans le même sens qu'il en parloit lui-même , » & qu'en avoient parlé les Prédecesseurs en Pologne & en Transylvanie ». A la vérité ni *Socin* , ni *Volkelius* , ni les autres Docteurs de cette Secte *Antitrinitaire* n'ont été circoncis , ni n'ont admis la mission de Mahomet : mais ils n'en sont pas moins *Musulmans* ; de même que pour être baptisés , & croire la mission de J. C. ils ne sont pourtant pas Chrétiens. M. de la Cr... nous dit ensuite , que les Mahométans nient la mort ignominieuse de N. S. J. C. & de même les Sociniens nient le fruit & la nécessité de cette mort. Les uns & les autres s'expriment à peu près de même sur l'Unité de la Divinité : un passage de Socin contre la pluralité des personnes dans l'essence de la Divinité revient à un autre de Mahomet contre la Trinité. Après nous avoir fait remarquer les commencemens du Socinianisme à Vicenze par *Lelius Socin* , & la société qui s'y forma en 1546. laquelle se dispersa ensuite , à

(a) Quoiqu'on leur donne ce nom , comme s'ils étoient plus répandus dans la Pologne qu'ailleurs , ils ont pointé des Eglises en Transylvanie & dans les Etats Mahométans.

(b) De *Socin* , qui vivoit dans le seizième siècle , & mourut en 1604.

(c) Voyez la Cr... Dissertations , &c. imprimé à Rotterdam en 1707.

causé des persécutions qu'elle eut à souffrir, en Turquie, en Moravie & ailleurs, après, dis je, nous avoir fait remarquer ces commencemens, il nous fait observer aussi que Michel Servet, célèbre martyr de la doctrine Antitrinitaire, (a) étoit allé cueillir en Afrique sur les épines de l'Alcoran. Enfin M. de la Cr. raconte le projet de Syncretisme, ou de réunion conçu par Adam Neuser, Blandrate & autres, entre le Mahométisme & le Socinlanisme; projet qui fut extrêmement fatal à ces Syncretistes extravagans, & qui prouve que ceux qui se étoient mis dans la tête, étoient des gens très-vicieus & très-enportés, sans principes fixes & sans Religion. On ne dit rien des témoignages que les Sociniens prétendroient opposer à l'Auteur des Dissertations. En voilà assez sur cet article: mais on ne doit pas oublier, qu'on a confondu plusieurs sortes de libertins & de fanatiques sous le nom d'Antitrinitaires.

Quoiqu'il en soit, nous ne serons point téméraires en rassemblant ici ce qui concerne les Sociniens, ces nouveaux Sectateurs d'Arms, de Phosin, &c. pires même que ces anciens Hérétiques, & en rapportant leurs usages Religieux, après avoir récapitulé superficiellement leurs dogmes. Outre que l'engagement que nous avons pris dans cet ouvrage, nous oblige à donner à nos Lecteurs une idée au moins générale de toutes les Sectes, il est quelquefois à propos de connoître le poison pour l'éviter. On peut même dire que l'hérésie dont nous entreprenons de parler ici, a pris si peu soin de cacher le venin dont elle est infectée, & qu'elle est si manifestement contraire aux principes fondamentaux du Christianisme, qu'elle porte avec elle son contrepoison. Condamnée & proscrite depuis plus de quatorze cens ans, en la personne d'un de ses premiers Auteurs, dans le célèbre Concile de Nicée, est-il à craindre qu'elle puisse encore aujourd'hui faire illusion à quiconque aura les moindres sentimens de Christianité? Du reste nous nous garderons bien de badiner mal-à-propos, à l'exemple du premier Editeur de cette Histoire, sur une matière aussi délicate. Quoique le nombre des sages ne soit pas toujours le plus grand, peu de personnes sont assez gloire de leur folie pour approuver, du moins hautement, qu'on fasse le mauvais plaissant sur un sujet aussi sérieux & aussi grave.

Doctrines des Sociniens.

NOUS allons indiquer en général les blasphèmes de ces Hérétiques contre la Divinité éternelle de J. C. On trouve qu'ils se réduisent à reprocher aux autres Chrétiens, que le dogme de la Trinité ruine en Dieu le mystère de l'Unité, qu'il détruit la simplicité de l'Être suprême. Nous ne disons rien ici de cette autre objection frivole, & tenue pour blasphématoire par tous ceux qui respectent le mystère de la Trinité; que s'il est possible qu'il y ait trois personnes en Dieu, il l'est aussi qu'il y en ait un plus grand nombre, & qu'en quelque manière que l'on conçoive ce mystère, c'est toujours multiplier la Divinité, &c. Les Antitrinitaires prétendent encore, que les passages dont on se sert pour prouver la Divinité de J. C. ne la prouvent point du tout, & que bien loin de là, ils doivent se prendre dans tout un autre sens qu'on ne leur donne; qu'il se trouve même un grand nombre de passages qui sont contraires à cette Divinité, entre lesquels il y en a aussi qui la combattent; que les termes & les expressions, dont on fait usage pour prouver la Divinité de J. C. ou l'expliquer, ou la rendre plus compréhensible, ne se trouvent point dans l'Écriture; que si on essaie de suppléer au silence & à l'obscurité de l'Écriture par la (b) Tradition, c'est faire valoir contre les Antitrinitaires

(a) *In Africam transfretaverat, & apud insularum* (c'est le Socinien Lubinietzki qu'il cite, & qui parle ici,) *cuncta fides profutura undique colligens, ex ipsi Alcorani tribulis mellis materiam exigebat.*

(b) Il est bon de remarquer ici que les Unitaires, & en général tous les Antitrinitaires, prétendent que les Peres des trois premiers siècles leur sont favorables, & qu'avant le Prêtre Arms ils ont tous nié, ou pour mieux dire, n'ont ni cru, ni soutenu l'éternité du Fils de Dieu. Il n'est pas nécessaire de s'arrêter à montrer combien cette prétention est frivole & infoutenable. Elle a

été tant de fois réfutée d'une manière si solide, qu'il est inutile d'y revenir. Au reste ceux qui ont quelque lecture savent assez, qu'on ne doit pas confondre les Sociniens & les Ariens, quoiqu'il soit vrai, que selon les uns & les autres J. C. n'est qu'un Être créé; que les uns & les autres nient la Trinité; & qu'enfin les uns, comme les autres, s'expriment de cette manière, *gloire soit à Dieu par le Fils dans le S. Esprit*. Mais les Ariens soutenoient que J. C. n'étoit Dieu & Fils de Dieu que par adoption; qu'il n'étoit que la plus excellente de toutes les créatures; qu'il avoit été comme

res u
palen
itans
des l
Su
comr
prou
néces
ment
A l'e
trave
t-on
fes q
L'
justic
ner l
Nous
déter
res.
ne p
chés
grace
& M
re lib
J. C
faire
Dieu
suite
pour
la d
Dieu
niqu
tre n
l'ord
ne d
d'anc
dre,
une
me
la p
" Di
" me
" qu
" co
" Il
" qu
" qu
" fl
" (i
" du
" ni
" m
" in
" in
un i
cré
infé
&c.
gnit
(

est un motif que l'on méprise souverainement en d'autres controverses, & principalement dans les disputes contre les Catholiques Romains, toujours fidèles & constants serviteurs de la Tradition. Le reproche des *Antitrinitaires* regarde tout le corps des Protestans.

Sur la double Nature & l'Incarnation de J. C. les Sociniens s'expriment (a) comme la croix inutile au salut des hommes, & soutiennent qu'elle ne peut être prouvée par l'Écriture. Si, disent-ils, le salut du genre humain eût dépendu de la nécessité de croire le mystère de l'Incarnation, elle seroit rapportée aussi distinctement & aussi clairement dans la Bible, que les autres vérités nécessaires au salut. A l'égard des autres opinions Sociniennes, les voici en peu de mots, car il faut traverser rapidement des passages si dangereux, & c'est presque une hérésie, d'ira-t-on peut-être, que de s'arrêter trop long-tems à décrire des hérésies aussi odieuses que celle des Sociniens.

L'homme, disent-ils, étoit mortel de sa nature avant sa chute, & n'a point eu de justice Originelle, ou Primitive, la lumière toute simple de la Nature ne sauroit donner la connoissance d'un Être suprême à l'homme. Il n'y a point de péché originel. Nous avons la liberté de faire le bien, & notre raison, tant qu'elle est saine, s'y détermine librement. Dieu ne connoît pas les événemens contingens, ou arbitraires. Les causes de la prédestination ne sont pas en Dieu, mais dans l'homme. Dieu ne prédestine personne en particulier à être sauvé. Dieu pouvoit pardonner les péchés du genre humain, réconcilier les hommes avec la justice divine, & leur faire grâce, sans employer la satisfaction de J. C. car pûisque comme souverain Seigneur & Maître il peut disposer de tout l'univers, comme il lui plaît, & avec une entière liberté, il peut aussi se relâcher de ses droits, & les remettre comme il lui plaît. J. C. a souffert la mort par l'ordre & la volonté de Dieu. Il est mort pour satisfaire à la mortalité, & aux infirmités de la Nature humaine, en qualité d'homme. Dieu ne peut pas souffrir la mort. Celle de J. C. en même tems qu'elle fut une suite du caractère de mortalité imprimé dans l'homme, prouve encore & son amour pour ses Frères, & celui de Dieu pour le genre humain; elle a servi à confirmer la doctrine du Christianisme, elle a rétabli l'Alliance & la réconciliation entre Dieu & les hommes, &c. Dieu le Père est (b) seul Dieu, qui a donné (communiqué) sa Divinité (c) à J. C. & c'est le nom qui a été donné à J. C. *sur tous autres nom*, c'est-à-dire un nom plus excellent que tout autre. J. C. est adorable par l'ordre & par la volonté de Dieu: en l'adorant, nous adorons (d) Dieu son Père. On ne doit pas mépriser le Baptême, cependant à le considérer en lui-même, il n'est pas d'une nécessité absolue, &c. La mort éternelle est une mort continuée, une espèce d'anéantissement, dont Dieu lui-même menaça Adam, quand il lui dit, *tu es poudre, & tu retourneras dans la poudre*; & le feu dit éternel est de même comme une destruction éternelle, exprimée par la seconde mort dans l'Apocalypse, & comme un anéantissement de l'ame & du corps des méchans, & c'est là véritablement la peine infinie due au péché, par lequel l'homme a offensé une Majesté infinie. « Dieu, dit (e) un Auteur Socinien, & selon la conduite qu'il a tenue dans le monde, pis que Socinien, menace les réprouvés de les tuer, quant au corps & quant à l'ame. Ne craignez point, dit J. C. ceux qui ne peuvent que tuer le corps; mais craignez celui qui peut perdre, qui peut exterminer l'un & l'autre. » Il est évident que cette opposition de Dieu aux hommes, qui ne peuvent tuer que le corps, au lieu que Dieu peut perdre l'un & l'autre, montre que la mort qu'il infligera à l'ame l'exterminera, de même que la mort que les hommes infligent au corps, extermine absolument la vie du corps. La mort éternelle (l'anéantissement) continue le même Auteur, est une peine infinie, puisqu'elle durera toujours, & qu'on n'en reviendra jamais. Le péché mérite que Dieu punisse l'homme, comme un ingrat: il mérite donc qu'il lui ôte la vie & le sentiment, qui est tout ce que Dieu nous donne. Dieu nous donne-t-il des sentimens infinis & éternels de plaisir, par la vie qu'il nous a donnée? Non; pourquoi donc infligeroit-il des sentimens éternels & infinis de douleur? On n'a abusé que de

un instrument dans la main de Dieu, pour la création de l'Univers; & que le S. Esprit étoit inférieur en vertu & en dignité au Père & au Fils, &c. Les Sociniens accordent bien moins de dignité à J. C. que les Aériens.

(a) Volkelius, de vera Relig. Cap. XI. L. 5.

(b) Volkelius, Cap. XI. L. 5. ubi sup.

(c) Lisez sur cela le Ch. I. tout entier du Liv. 3. de Volkelius, ubi sup.

(d) Volkelius, ubi sup. L. 5. Cap. XXIX.

(e) Protest. Pacifique, p. 73. seconde Partie.

ce qu'il a donné. Or ce qu'il nous a donné est fort borné en tout sens, par conséquent il ne peut infliger que des douleurs proportionnées aux sentimens qu'il a données, &c. *o.* La création se doit expliquer tout autrement qu'on ne l'explique communément : selon un des plus zélés *Antimitistes* (a) créer de rien, c'est faire, ou former quelque chose qui n'existoit pas auparavant d'une matiere préexistente, avoir tiré du néant le monde, c'est (b) l'avoir pris d'une matiere informe, &c. Peut-on imaginer des explications plus forcées, & plus extravagantes que celles-là ?

Telles sont en général les monstrueuses opinions Sociniennes, que les moins Orthodoxes d'entre les Chrétiens ne peuvent s'empêcher de juger dignes du feu. Ce seroit bien pis si on entroit dans le détail de toutes les conséquences & de tous les argumens, qui dérivent de ces opinions générales ; si, par exemple, on raportoît les subtilités diaboliques, dont le plus hardi de tous les Docteurs Sociniens se sert pour prouver, que la Trinité a été inventée (c), &c. Heureusement ces Livres pernicieux ne sont point lus, non pas même de la plupart des Théologiens d'aujourd'hui ; en quoi on ne sauroit les blâmer, parceque le venin est toujours à craindre. Eh ! comment donc les réfuteront-ils ces livres empoisonnés ? quels antidotes donneront-ils contre le poison, s'ils ne le connoissent pas ? On répond pour eux. Ne les point lire, ne les point citer, n'en parler jamais, ou s'il faut en parler malgré soi, ne le faire qu'avec beaucoup de mépris, c'est déjà les réfuter. On peut ajouter, que ces erreurs, comme nous l'avons déjà dit, sont si opposées aux premiers principes du Christianisme, qu'elles tombent d'elles-mêmes. Sans perdre son tems à s'instruire des vaines subtilités, dont leurs paterlans ont tâche de les appuyer, il suffit de sçavoir la religion pour s'en préserver, & pour être en état d'en préserver les autres. Quoiqu'il en soit, par tout ce qu'on vient de dire, il est aisé de comprendre combien cette Secte est pernicieuse. En vain les Sociniens essaieront-ils de prouver par des passages de quelques anciens Peres expliqués à leur fantaisie, qu'on ne peut légitimement les condamner comme hérétiques, & que leurs sentimens peuvent & doivent être tolérés, parcequ'ils ne sont nullement injurieux à l'Être suprême, & qu'au contraire (d) l'idée que ces sentimens nous donnent de J. C. relève nos esperances, sur tout en égard à notre résurrection, que de plus la Trinité & toutes les suites ont été des choses ignorées des Chrétiens des trois premiers siècles : les Orthodoxes, qui connoissent à fond l'Antiquité, rejettent tout cela, comme faux & avancé sans fondement. Ils montrent dès la naissance du Christianisme, & les principales impiétés de ces Sectaires proférées dans Ebion & dans Cerinthe, & le nom de ces premiers adversaires de la Divinité du Fils de Dieu devenu odieux de siècle en siècle à tous les véritables enfans de l'Eglise de J. C. suffit pour leur faire regarder avec horreur tous ceux qui marchent sur leurs traces. Mais finissons sur les dogmes, & passons à ce qui regarde la Discipline.

La (e) Discipline des Sociniens.

QUI dit Discipline, dit ordre ; & il faut qu'il y en ait dans toutes les Sociétés, même dans celles qui y semblent le plus opposées. Nous avons déjà vu un des plus grands hommes du Paganisme (f), avancer hardiment que cet ordre se trouve même entre les brigans. Quoiqu'il en soit, les Sociniens ont une discipline ; & suivant le plan que nous nous sommes proposés, nous allons la faire connoître.

(a) *Falkelinus*, ubi sup. L. 1. Cap. I.

(b) *Falkelinus*, ubi sup. L. 1. Cap. IV. *Deus ex nihilo omnia fieri dicitur, qui ex creatu ex materia informi, hoc est, ejusmodi quæ nec alia, nec naturali aliqua potentia seu inclinatione id fuerit, quod postea ex ea sua formatum, &c.*

(c) *Falkelinus*, ubi sup. L. 1. Cap. IX. *Paterator iste Satanas nequamum fuisse habuit : miro artificio ex sacris voluminibus ea dogmata elicit, quæ pariter gloria divinitæ, partem humanæ filii non pariter officium, atque hoc primum pertinent erroris, &c.*

(d) *Falkelinus*, ubi sup. L. 1. Cap. IX. *Divinitus*

Spiritus Christi à mortuis resurrectionem firmissimum nostra resurrectionis argumentum esse docet : quomodo autem hoc cum vero, &c.

(e) Elle est contenue dans un Ouvrage manuscrit, qui a été communiqué par un leçvant *Unitaire*. Cet Ouvrage est intitulé : *Politia Ecclesiastica*, qu'on vulgairement vocent *Agendam*, sive *forma regiminis exterioris Ecclesiarum Christianarum in Polonia, quæ unum Deum Patrem per filium unigenitum in Spiritu Sancto confitentur*, à Petro Morfcazi tribus Libris explicata, Anno 1642.

(f) Cicéron.

D'abord ils définissent la Religion Chrétienne, (a) un culte raisonnable, rendu à Dieu par J. C. en esprit & en vérité avec (on fonde sur) l'espérance d'une vie immortelle. On définit la Religion, disent-ils, culte raisonnable; car quelle apparence que le plus sage de tous les êtres demandât quelque chose de déraisonnable aux hommes, (b) ou leur donnât des commandemens absurdes? On ajoute dans la définition, par J. C. parce que c'est le nom par lequel il est donné aux hommes d'être sauvés, en esprit, pour exclure les cérémonies, en vérité, pour renoncer aux types & aux ombres légales. Ce culte étant tel, ne peut que nous remplir de confiance en la bonté de Dieu, & nous persuader qu'en vertu de notre fidélité nous obtiendrons l'immortalité. Mais pour être véritablement fideles à la Religion, deux choses sont exigées: l'une, de n'écouter aucune autre doctrine, que celle de l'Evangile de J. C. & de ne reconnoître d'autre Docteur que lui; l'autre, de ne (c) bâtir que sur le fondement du Christianisme, c'est-à-dire, sur la doctrine de J. C. C'est lui aussi qui est, & doit être seul Chef de ceux qui sont professans de croire à cette doctrine. Mais comme il ne l'est plus immédiatement lui-même, il a été nécessaire qu'après lui cette doctrine fut conservée, que ces fideles fussent dirigés par des personnes sages, capables d'instruire, intelligentes, &c. pour être d'un côté, non les Maîtres, non les Peres, non les Souverains, mais les Docteurs de l'Eglise; car il n'y a qu'un seul Pere, qu'un seul Souverain, qui est Dieu, un seul maître, un seul Docteur, qui est J. C. & de l'autre pour être les dépositaires de la Doctrine Chrétienne. Cependant nous ne dépendons nullement d'eux, mais de Christ; nous n'obéissons point à leur doctrine, mais à celle de Christ. Ils ne doivent point s'élever eux-mêmes, & nous ne les devons point élever aussi, ni par une préférence injuste, ni par une prévention injurieuse à leurs confrères, ni marquer une estime aveugle, une prédilection souvent trop précipitée pour tel ou pour tel. Ce sont là les pernicieux moyens qui fomentent l'ambition dans l'Eglise. Obéissez à vos conducteurs; cela veut dire, respectez les comme dispensateurs de la vérité, & soumettez vous à cette vérité qu'ils enseignent de la part de J. C. Enfin l'Eglise est une Monarchie, & le Monarque est J. C. seul.

Ce qu'on vient de rapporter est à peu près l'abrégé de l'introduction à la discipline. Ensuite on définit la discipline, ou la police Ecclésiastique, un moyen, un ordre, selon lequel l'Eglise est gouvernée extérieurement; selon lequel, autant qu'il est possible, & ceux qui gouvernent, & ceux qui sont gouvernés s'acquittent de leurs devoirs. La définition porte que l'Eglise est gouvernée extérieurement: cela veut dire, qu'elle est réglée & dirigée dans les usages, & pour l'ordre, &c. Le gouvernement intérieur appartient au Monarque qui est J. C. Pour connoître la véritable nature de ce gouvernement, il faudroit avoir pénétré dans le secret de ce Monarque. Seulement nous sommes persuadés, qu'avec le secours du S. Esprit, il imprime ses loix dans les cœurs des véritables fideles, & qu'en (d) partant pour un pays extrêmement éloigné, il a appelé ses serviteurs, qu'à l'an il a donné dix talens, & à l'autre cinq, pour en trafiquer; c'est-à-dire, pour instruire les fideles, &c.

A l'égard des Loix qui concernent le gouvernement de l'Eglise, J. C. ne l'a point assujetti à des règles fixes & invariables, comme le fit autrefois Moïse à l'égard des Israélites, qu'il assujettit par ordre de Dieu aux moindres détails, & à des observances inviolables. Les Chrétiens n'étant point réduits à suivre servilement une certaine police, on conçoit par-là le mal qu'on fait à l'Eglise, quand on se porte à des Schismes pour des usages extérieurs. Plutôt que de rompre à

(a) *Cultum rationalem Deo per Christum, in Spiritu & veritate, sub spe immortalis vite exhibendum.*

(b) Rien en effet de plus opposé à l'idée qu'on doit avoir de l'Être suprême. Mais qu'on ne s'y trompe pas; toute la doctrine de ces Sectaires, ainsi que des Aïeux leurs peres & leurs prédécesseurs, ne consiste qu'en subtilités & en équivoques. Par culte raisonnable on entend ordinairement un culte conforme à la raison, & c'est en effet en ce sens qu'on doit tenir, que Dieu ne demande rien aux hommes de déraisonnable. Mais les Sociniens ne le prennent pas ainsi. Ils entendent un culte uniquement fondé sur le raisonne-

ment, & qui ne connoît pour règle & pour principe que les lumières pu émaner nature les. C'est dans le même sens qu'ils prennent les termes d'espérance & de vérité; & des-lors on conçoit que leur Religion n'est plus une Religion surnaturelle, mais une simple production de leurs faibles lumières & de leur esprit borné. Après cela est-il étonnant, qu'ils rejettent tous les mystères?

(c) Tous les Sectes proviennent du même qu'il leur est possible, qu'elles bâtissent sur ce fondement, lorsqu'il s'agit de justifier leur foi sur certains dogmes.

(d) Termes de la Discipline.

cette occasion avec ses frères, il vaudroit mieux, & il seroit plus digne d'un bon Chrétien, de suivre les usages de ceux qui se scandalisoient des autres, avec cette condition néanmoins, de ne point déroger à la Religion de J. C. Chacun peut édifier sur le fondement du Christianisme; mais il doit observer deux choses. 1. Le respect & l'attention pour la vérité, 2. La bienveillance & l'honneur de la Religion. Cela suffit pour faire connoître le caractère & l'esprit de la discipline de ces Antitrinitaires. Venons aux réglemens que prescrit cette discipline.

« Nous partageons, dit l'Auteur que nous avons cité, tout le corps de l'Eglise en six parties, quatre desquelles veillent à la Police Ecclesiastique, & sont. 1. (a) Les patrons ou les protecteurs de l'Eglise. 2. Les Pasteurs. 3. Les Anciens. 4. Les Diacres. Ceux-ci & les patrons, ou protecteurs, veillent principalement aux besoins du corps; mais les Pasteurs & les Anciens doivent veiller aux besoins de l'ame. Nous appellons *Patrons*, ou *Protecteurs* des Eglises, ceux qui les fondent ou ceux qui les entretiennent de leurs propres deniers, soit qu'ils commencent la fondation, ou qu'ils continuent l'ouvrage de leurs prédécesseurs; ceux qui subviennent aux besoins & à l'entretien des Pasteurs, qui sont des distributions charitables aux pauvres membres d'une assemblée (d'une Eglise) particulière. Nous ne les nommons les premiers, que parce qu'ils sont comme la base, les soutiens des Eglises, par rapport à leur police, &c. avec les Pasteurs & les Anciens; car de même que nous detestons l'Anarchie, comme la source du mal, nous ne permettons pas que des particuliers (b) s'emparent d'une autorité souveraine, qui n'appartient qu'à J. C. Les *Protecteurs* & les *Pasteurs* se doivent un support mutuel, & un respect réciproque. Tous ensemble doivent concourir avec les mêmes efforts à la même cause, qui consiste dans la gloire de Dieu, & le zèle pour la Religion. Les Pasteurs sont les Ministres de Christ, les dispensateurs des mystères de Dieu. Ils tiennent (c) le gouvernail de la République Ecclesiastique. Ils veillent au salut de l'Eglise, & cela tant par eux mêmes, que de concert avec les Anciens, & avec tous ceux qui composent le Sénat Ecclesiastique. Ces Pasteurs doivent tous se regarder comme frères égaux. L'âge & les travaux leur méritent le respect & la vénération, mais non pas une autorité arbitraire. Les plus jeunes doivent prévenir les plus âgés par toutes sortes d'égards; mais les plus âgés ne doivent pas se prévaloir de ces égards, ni traiter les jeunes avec hauteur, &c. De même que les jeunes doivent céder à l'expérience des vieux Pasteurs, lorsqu'elle s'accorde avec les véritables intérêts de l'Eglise; ceux-ci doivent à leur tour écouter les avis des jeunes Pasteurs, quand d'un commun accord on a trouvé ces avis plus utiles & plus avantageux à l'Eglise. »

On définit les Anciens, des personnes d'une probité reconnue, & d'une prudence consommée, que l'Eglise donne pour *adjuvants* dans le gouvernement (mot-à-mot, à la direction du gouvernail) de l'Eglise. Ce n'est pas l'âge qui fait les Anciens dans l'Eglise, ni les richesses & les dignités temporelles; c'est la capacité & la vertu.

On sçait assez la fonction des Diacres. Ils sont les Thrésoriers des Eglises. Ils doivent rendre compte des deniers qu'ils recueillent, ou qui leur sont remis pour les besoins des veuves, des orphelins & des pauvres.

Voilà en peu de mots ce qui concerne en général les quatre ordres de personnes, qui gouvernent l'Eglise & président à la police. Restent les deux ordres de fidèles qui sont gouvernés, selon les termes de la discipline. Ces fidèles sont de deux sortes, ou de deux ordres: les uns, ou enfans, ou commençans, non initiés, non entés encore; les autres, d'un âge mur, instruits des vérités de la Religion, & d'une piété consommée. Tous ces fidèles sont qualifiés du nom de *Frères*.

L'élection des Pasteurs, & si on veut l'appeller ainsi, leur ordination appartient au Synode, ou à une assemblée de Pasteurs & d'Anciens formée par l'autorité de l'Eglise, & pour la représenter en cette occasion. De la même manière s'élient les Anciens & les Diacres; il est inutile de répéter des usages déjà décrits en parlant des *Protecteurs*. La discipline porte touchant les Anciens, que c'est moins la connoissance des mystères & le grand savoir qu'on exige d'eux, que

(a) *Patroni Ecclesiarum.*

(b) *Nulum ordinem in Ecclesia vim dominii, quod*

ipsum est Christi, vindicare sibi patimur.

(c) *Clavum Republica Ecclesiastica tenens, &c.*

que l'intégrité de la vie & le jugement. L'une leur sert à censurer le vice & empêcher la corruption ; l'autre à donner les conseils , à terminer les différens. De même pour l'élection au Diaconat, il n'est besoin que d'une bonne conscience , & d'une fidélité à toute épreuve. Avec ces talens le sens commun leur suffit, & le savoir leur est inutile.

Voici la forme de l'élection des Pasteurs , suivant la Discipline Socinienne. « Soit que cette élection se fasse au milieu d'une convocation générale des fideles , « par les Pasteurs & les Anciens , soit qu'elle se fasse dans un lieu particulier , & « en présence d'un petit nombre de fideles , il faut pour cela prière , sermon & « chant de Pseaumes ou de Cantiques , comme dans les dévotions du Dimanche. On commence d'abord par le chant & la prière , après quoi on avertit le « peuple , & on le dispose par l'exhortation à la prochaine consécration. Le Ser- « mon qui la suit détaille tous les devoirs du Pasteur. Après le Sermon (1) « trois Pasteurs sortent de leurs places , & s'approchent de celui qui doit être élu « / consacré.) Celui-ci est à genoux. Les trois autres lui imposent les mains , & « les tiennent posées sur la tête de leur nouveau frere ou Collègue , jusqu'à ce « qu'ils aient achevé les prières , & ces prières il doit les faire comme eux , avec « un zèle & une ferveur extraordinaires , à haute voix , pour être entendu de « tous les fideles , au nom de Dieu le Pere & de son *Fils unique* , parce qu'il les « représente par son Ministère , avec le secours du S. Esprit , pour supporter le « fardeau de cette charge importante , &c. Après ces prières , celui qui vient « d'être élu étant toujours à genoux , un des trois Pasteurs exhorte les fideles « à prier pour lui , &c. sur quoi tous les fideles se mettent aussi à genoux , & on « finit par le chant d'un Cantique convenable. » Il est inutile d'avertir , que la « vocation du Pasteur précède son élection , ni de faire remarquer quelques diffé- « rences , qui se trouvent entre cette imposition des mains , & celle des Réformés « Calvinistes.

Il ne nous faut ici que des usages religieux ; passons donc la récapitulation du poids de la charge & de ses devoirs ; ces liens de concorde & d'affection , qui doivent unir le Pasteur avec ses fideles , cette soumission des uns , qui ne peut être appelée obéissance , parce qu'elle n'est pas , ou ne doit pas être aveugle & servile ; cette direction , ou ce gouvernement des autres , qui doit être celui d'un Pere , c'est à dire , accompagné de patience , de support , de charité , &c. sans y négliger pourtant par une fautive indulgence , la force & l'autorité de la Doctrine Evangelique ; enfin cette force d'esprit , qui fait négliger des intérêts particuliers , lorsqu'il s'agit de ceux du troupeau , & cette supériorité d'ame qui la porte à servir l'Eglise avec joie & liberté , au lieu de s'y employer en mercenaire , selon le principe qui règne assez constamment dans la Profession d'Ecclésiastique. Ajoutons que , comme dans les familles un Pere doit donner l'exemple , de même un Pasteur doit premièrement instruire , & exhorter par sa bonne vie. En parlant ainsi on répète mot à mot la Discipline , & on dira seulement encore après elle , qu'il est recommandé aux Pasteurs du troupeau *Antitrinitaire* de ne point se mêler des affaires temporelles , ni des soins du siècle , de peur qu'ils ne se détournent de leur charge.

On sçait que les fonctions Pastorales consistent à prêcher , à administrer les Sacramens , à visiter le troupeau , à l'exhorter , & à prier pour les fideles. Le Sermon , ou la prédication de la parole de Dieu , est suivant la Discipline , le premier article capital de la charge Pastorale ; par cette prédication on instruit les fideles , & on nourrit leurs ames. Les prières & les Pseaumes , ou les Cantiques qui la précèdent ou qui la suivent , elevent les cœurs à Dieu , & fortifient le zèle. Laissons ce détail qui est connu , & voyons les préceptes qu'on donne pour faire des Sermons utiles. 1. On ne doit point y affecter le savoir ; mais on doit s'y attacher uniquement à édifier. 2. On doit y éviter les subtilités & les disputes ; & au contraire y traiter uniquement des choses qui sont nécessaires au salut. Mais la controverse y conduit aussi , disent ceux qui croient que tous les débats qu'ils donnent aux Communions hétérodoxes , font avancer leurs Fideles vers le Paradis. 3. On ne doit point trop courir après l'éloquence , ni après les fleurs & les expressions choisies. 4. Il faut être clair & méthodique , exact dans ses preuves , pressant à l'égard des pécheurs. Il faut éviter aussi de se jeter dans des lieux communs , &c. Comme on ne doit pas donner ici un Trai-

(1) *Ad summum usque*. Il n'y en a jamais davantage.

té sur la manière de composer un Sermon, on renvoie à la Discipline même. Remarquons seulement, que c'est ainsi que tous les Novateurs ont toujours mêlé quelques pratiques, qui en elles-mêmes ne sont pas mauvaises, au venin qui infecte les autres, & ont rendu par là à la crédulité des personnes simples, un piège d'autant plus difficile à éviter, qu'il ne leur laisse aucune défiance. Venons maintenant aux Sacremens de ces Unitaires, & on verra qu'à l'exemple d'autres chefs d'Hérésie, ils en ont admis ou rejeté selon leur caprice ; toujours le caprice qui les a guidés.

Leurs Sacremens.

LES Unitaires ne reconnoissent que deux Sacremens. A l'égard du Baptême, on nous dit qu'il n'a pas proprement été essentiel à la qualité de Pasteur dans les commencemens de l'Eglise, & qu'ainsi il ne faut pas croire que la qualité de Pasteur, ni sa personne augmentent la dignité ou l'autorité des Sacremens ; & pour prouver cela, on renvoie à des passages de l'Antiquité. Il ne seroit pas fort difficile, nous dit-on, d'en trouver plusieurs. » Quoi qu'il en soit, continue cette Discipline, l'ordre & la régularité ont voulu ensuite, que l'administration des Sacremens fût du ressort des seuls Pasteurs, & c'est à eux seuls aussi que nous voulons qu'il soit permis de faire l'office de baptiser, &c. Nous appellons Sacremens, » ajoute-t-elle, (a) certaines actions extérieures, par lesquelles un Chrétien se dévoue lui-même, (b) ou est dévoué par d'autres à Dieu & à son Fils dans le Saint Esprit, (c'est-à-dire avec l'assistance du Saint Esprit) & s'engage de leur rester dévoué toute sa vie, en vertu de ces actions : & comme cet engagement ne peut plus se faire immédiatement, qu'il faut des témoins, qu'il faut de la solennité, la Discipline continue la définition par ces paroles, & s'engage à quelqu'un, à cause de Dieu & de son Fils, (ou pour l'amour de Dieu & de son Fils) ». Par ce mot de *quelqu'un*, c'est le Pasteur qu'il faut entendre.

Avant que de procéder à la cérémonie de baptiser les (c) petits enfans, on leur impose les mains ; & ce rit signifie, nous dit-on, » que dès le berceau, (d) les petits enfans, avant que d'être en état de recevoir le Baptême, doivent être initiés » & consacrés à Dieu & à Christ ; ce qui doit être aussi comme un avertissement » aux parens de ces petits enfans, de s'engager solennellement à les élever conformément à la volonté de Dieu ». Quoique cette cérémonie d'imposer les mains paroisse une chose nouvelle à tous les autres Chrétiens, la Discipline la justifie par ce raisonnement ; que les petits enfans n'étant nullement en état de rendre raison de leur foi, & par conséquent n'ayant pas la capacité requise pour faire leur profit des choses qui nous sont signifiées par le Baptême, il faut donc convenir aussi que ces enfans ne scauroient s'engager (se dévouer) à Christ. Dans un tel cas, la bénédiction du Pasteur qui accompagne cette imposition des mains, & l'exhortation qu'il fait aux parens de ces enfans, suppléent à l'incapacité, jusqu'à ce que ceux-ci parvenus à l'âge de discrétion, puissent sentir par eux-mêmes la force & les devoirs du Baptême. Telle est la raison générale de cet usage ; & voici comment les *Antitrinitaires* le pratiquent.

Un Pasteur se transporte à la maison des parens de l'enfant nouveau né, & commence la cérémonie par une prière, que précède souvent, lorsque le tems & le lieu le permettent, le chant d'un Cantique ou d'un Pseaume. La prière est suivie d'une exhortation au père & à la mère de cet enfant ; après quoi le Pasteur lui impose les mains, & en le nommant par son nom, il le benit au nom de Dieu, dont il implore la grâce & la protection sur l'enfant, lui demandant sur toutes choses (e) qu'il le rende un jour capable de l'engagement (ou du Serment) par le-

(a) *Facta quædam exteriora, quibus aliquis se Deo filioque ejus in Spiritu Sancto, aut alicui propter Deum & filium ejus etiam obstrictum, obligatum esse, & porro quoad vixerit futurum, significat & attestatur.*

(b) On ajoute cette parenthèse au sujet du Baptême des enfans.

(c) *Baptismi aqua prodromus est manuum parvulis impositio.*

(d) *Manus parvulis recens natis, antequam baptismi fieri capaces, eo sine imponuntur a Pastoribus, ut per benedictionem Pastoris, & admonitionem parentum, illi quidem ab ipsis incarnabilis inveniuntur & consecrentur, hi vero ad illos secundum voluntatem Dei educandos hoc ritu obligentur.*

(e) *Vovens, ut ad Sacramentum Deo Christoque ejus in baptismo dicendum adolefcere possit, &c.*

quel il doit se dévouer à Dieu & à J. C. dans le Baptême. La bénédiction est suivie d'une dernière prière, qui consiste à remercier Dieu de la naissance de cet enfant, à lui demander pardon des péchés de tous ceux qui assistent à cette cérémonie, & à la grace, non seulement pour l'enfant nouvellement né, mais aussi pour tous les autres enfans nés ou réputés fidèles, & pour leurs parens, &c. Une bénédiction générale termine cet acte de dévotion.

Par tout ce qui a été dit on comprend assez, quelle est l'idée que ces *Antitritaires* se font du Baptême, & des engagements qui s'y prennent, d'où il résulte, suivant leurs principes & ceux des Anabaptistes, que pour être en état de recevoir le Baptême, il faut être en état de discerner la vérité du mensonge & le bien d'avec le mal, de connoître Dieu, & de pouvoir faire choix par réflexion de la doctrine de J. C. Avec ces qualités, il faut encore pour préliminaires du Baptême, dans celui qui doit le recevoir, la dévotion & la piété, une considération du peu de mérite que l'on a devant Dieu; dans celui qui doit l'administrer, l'examen de la conduite & du progrès dans la piété de la personne qui se présente au Baptême. A l'égard de la cérémonie même, elle a celle-ci de particulier. 1. Qu'elle doit se faire par immersion (a) dans une eau claire & courante. 2. Et celui qui doit baptiser, & celui ou ceux qui doivent l'être, & leurs parens ou leurs amis, comme témoins, se présentent au bord de l'eau. 3. Là celui qui doit administrer le Sacrement commence par expliquer le but, l'excellence & la dignité du Baptême; exhorte ceux qui doivent le recevoir, & prie Dieu qu'il les baptise par son Saint Esprit, &c. 4. Aussitôt que les fidèles, qui sont présens comme parens ou témoins à cette cérémonie, ont prononcé le mot d'*Amen*, le Pasteur entre dans l'eau, & tous ceux qui doivent recevoir le Baptême y entrent chacun à leur tour, & se mettent à genoux. 5. Etant ainsi à genoux, le Pasteur les baptise par ces paroles, *je te baptise au nom du Pere, &c. que le Seigneur Jesus te baptise du Saint Esprit*: En prononçant ces paroles, il pose une main sur le sommet de la tête de celui qu'il baptise, & l'autre sur le menton, & le plonge de cette manière dans l'eau. 6. La cérémonie du Baptême étant achevée, le Pasteur sort de l'eau, fait chanter un Canticque, & dit la prière.

Après le Baptême, ces fidèles sont reconnus véritables membres de l'Eglise Chrétienne Antitritaire, & estimés fideles parfaits. Le jour suivant on les communique; & on croit assez, sans que nous répétions ici les détails de la discipline, que cela se fait avec les exhortations & la dévotion convenables. C'est des usages que cette Secte observe dans le Sacrement de l'Eucharistie, qu'il faut parler présentement. (b) Sur ce terme d'Eucharistie la Discipline déclare, qu'il est préférable à celui de *Sacrement du corps de Christ*, de *Cène du Seigneur*, &c. Il faut considérer, dit-on, dans l'Eucharistie, comme dans le Sacrement de Baptême, les causes & les effets, les sujets, le tems & la manière. On omet ici les débats Théologiques qui ne font pas de notre ressort; de même les avantages, le fruit, le mérite de l'Eucharistie, la conversion, la régénération qu'elle doit opérer dans les cœurs, les consolations dont un vrai fidèle se trouve rempli par ce Sacrement, & les biens spirituels dont il se trouve doué.

Ici, comme chez les autres Protestans, la matière visible, sensible, réelle, c'est du pain, c'est du vin, ombres, signes & figures du corps & du sang de J. C. Comme le Baptême, cette Eucharistie ne peut être reçue que par des personnes éclairées, en état de rendre raison de leur foi, &c. La recevoir sans ces conditions, c'est se jouer de la Religion. Au reste (c) les Freres Polonois ne peuvent se résoudre à approuver qu'on porte la Communion aux malades. Cependant la Discipline consent, que dans une longue maladie on fasse une assemblée de fideles chez le malade (d) qui souhaite ardemment de rendre hommage à J. C. par cette cérémonie. Excepté dans un tel cas, où tout doit être ménagé avec toutes les précautions que demande cette sainte & pieuse cérémonie, le seul lieu où elle doive être pratiquée est l'Eglise, & le tems le plus convenable est le Dimanche au matin, jour solennel que les fideles consacrent à la piété, & auquel ils s'unissent fraternellement pour prier Dieu. Le matin doit être uniquement consacré à l'E-

(a) Convenient in locum, qui est aqua limpida, *nistrandi morem, ut superstitiosum, minime laudantur.*

(b) Nos malimus antiquam Eucharistia vocem *(d) Nisi si longo detineatur morbo aeger, & hoc ritu Dominum Jesum cum fide libus ejus honorare avertat.*

(c) Aegrotis solis Eucharistiam domi eorum adha. *& tunc poterunt fratres ad eum convocari, &c.*

charité, parce qu'on a tout le reste de la journée devant soi pour méditer, & pour remercier Dieu de ses bienfaits. Il n'est pas nécessaire de dire que ces Héretiques refusent, comme tous les autres Chrétiens, l'Eucharistie aux personnes excommuniées. On croit aussi qu'il suffit de communier au moins une fois par an à Pâques.

Pour ce qui est de la manière de faire la Cène, ou, pour parler comme la Secte, de donner & de recevoir l'Eucharistie, il n'y a presque pas de différence des Sociniens aux Réformés Calvinistes. Les Communians sont assis autour d'une table couverte d'une nape blanche, sur laquelle il y a du pain coupé de telle façon, qu'on peut le rompre sans peine en petits morceaux, un calice vuide, & dans lequel en son tems un Diacre doit verser le vin de la Cène. Tout cela est proprement couvert jusqu'au moment de la Communion. Le Pasteur qui communie ces fidèles se tient debout à la table, & autant qu'on peut le comprendre par les paroles de la Discipline, après les avoir tous communies, il se communie aussi lui-même assis, après les Communians de la première table. L'exhortation & la prière, jointes au chant d'un Cantique & à une bénédiction générale, terminent cette cérémonie *Eucharistique*.

Selon la définition générale de la Discipline, *Sacrement* veut dire *Serment, obligation, engagement*. En voilà deux qui se font à Dieu; le Baptême & l'Eucharistie. En voici un (a) qui se fait de l'homme à la femme, & réciproquement de la femme à l'homme; c'est le mariage. Il y a peu de différence entre celui qui se contracte chez les *Freres* de Pologne, & les usages observés dans celui de presque tous les Protestans. On va rapporter ces petites différences.

Il faut passer d'abord à tous les Chrétiens la même définition. Le Mariage leur est également à tous un engagement étroit, un dévouement à vie de l'homme à la femme, de la femme à l'homme; d'institution divine; béni & ordonné de Dieu pour peupler régulièrement le monde; formé en présence de témoins, par la main & avec le secours d'un Ecclésiastique, qui en cette occasion est le depositaire du pouvoir céleste. Ce qu'on vient de dire se trouve plus ou moins clairement exprimé dans toutes les définitions & dans toutes les formules, que les plus Orthodoxes nous ont données jusqu'à présent du Mariage; & toutes ces clauses sont si nécessaires, & doivent être si publiques, que sans cela, comme l'a fort bien dit le (b) Comte de *Buffy Rabutin* dans ses Lettres, un jeune homme & une jeune fille, engagés régulièrement entre eux, & de bonne foi, ne sçauraient coucher ensemble sans fornication, ni *produire*, tant que la bénédiction du Prêtre n'a pas sanctifié cette action. Les *Freres* rejettent aussi le Mariage avec des infidèles, & ceux qui se font contre les degrés permis, (c) contre l'autorité des Loix, & même contre les usages du pays où ils vivent. Ils ordonnent encore la modestie dans les Cérémonies préliminaires du Mariage, & d'y fuir le luxe & la vanité.

La cérémonie de se marier consiste à être debout dans l'Eglise devant un Pasteur, qui lit la formule du Mariage, & conjoint saintement les futurs époux par une bénédiction. La Discipline porte, que ce Pasteur lit premièrement à ces nouveaux mariés un texte, (d) qui concerne les devoirs conjugaux; & ce texte il le leur explique exactement dans un discours Chrétien, qui tient sans doute lieu de Sermon, tant à eux, qu'à toute l'assemblée des fideles. C'est après ce Sermon, que le Pasteur fait la cérémonie de marier. Ceux qui doivent l'être, se présentent chacun avec ses parens & ses témoins, &c. & là on se promet solennellement l'un à l'autre bien des choses que l'on oublie souvent peu de jours après. La promesse étant faite solennellement entre les époux, le Pasteur les joint l'un à l'autre par la main droite, & tenant la sienne sur ces mains jointes, prononce la bénédiction, après quoi ils font l'échange des anneaux. La Discipline nous fait sagement appercevoir les mystères de ces anneaux. (e) Ces an-

(a) Elle dit, parlant du Mariage, au commencement du Chapitre qui en traite, *restu Sacramentum, quod non nisi Deo Christo immediate dicitur, sed quod aliter dicitur propter Deum & Christum; vocaturque Conjugium, &c.*

(b) Lettres, &c. Tome p. Edit. d'Amst.

(c) *Eos qui aut præter Dei præscriptum, aut præter legum dictamen, novem denique inter eos inter quos videntur receptum, matrimonium inire velint,*

pastor copulare cavebit.

(d) *Si amibus omnibus, textum ad officia conjugii pertinenter legi, &c.*

(e) *Annuli ex solido, & ab omni sæc d puritate suo constantes, ut sunt compacti, ut nulla in iis partium fissura, nulla commissura appareat; ob orbicularem suam figuram, nec principium sui nec finem ostendant.*

neaux sont faits, dit-elle, de l'or le plus pur, & si bien travaillés qu'on n'y aperçoit ni jointures, ni séparations. Et cette rondeur des anneaux ? n'est-elle pas là aussi un merveilleux type ? un cercle n'a ni commencement, ni fin.

Leurs autres Usages.

LA Discipline défend les danses & les chansons : elle ne veut ni Musiciens, ni violons aux noces de ses fidèles. « Ces gens-là, dit-elle, ne savent rien moins que des Pseaumes & des Cantiques, & tout ce qu'ils chantent ne tend qu'à ex-citer les gens à l'impureté. »

Sur la vilitation des malades, il n'y a point d'usage particulier à remarquer après cette Discipline : les visiter, les consoler, les exhorter, sont les devoirs indispensables d'un Pasteur. On passe de même l'exhortation Pastorale, & les Prières que le Pasteur doit faire en particulier pour le troupeau qui lui est commis. Venons aux Obsèques & aux Funérailles. Que tout cela se réduise à fort peu de formalités chez la plupart des Protestans, & qu'en général leurs Ministres n'aient d'autre profit à la mort de leurs Fidèles, que de les voir mourir d'une manière édifiante, consolante, c'est-là ce que personne n'ignore : en tout cas on a pu l'apprendre par les descriptions qu'on a données dans ce Volume & dans le précédent. S'il échoit de bons héritages à des Pasteurs, & si quelques-uns d'entre eux ont quelquefois assez d'adresse pour faire de bonnes captures ; si avec une humilité apparente, on en voit dans les Communions Protestantes qui conduisent, pour ainsi dire, la main d'un mourant, & font signer un Testament en leur faveur, cela ne tourne point ici au profit d'un Corps entier, ni à enrichir des Communautés. C'est un mal particulier chez les Protestans, & toujours un mal ; car qu'importe à des héritiers frustrés, que ce soit un Corps ou un Particulier qui les dépouille d'un bien, qu'ils croient leur appartenir justement ? De façon ou d'autre, ils ne sont pas moins dépouillés.

« Que le lieu, dit la Discipline, où le mort doit être enterré soit arbitraire : nous ne saurions condamner ceux qui enterrent leurs morts dans des cimetières communs. Aujourd'hui la plupart des Chrétiens mettent beaucoup de différence entre terre & terre », ou pour parler sans équivoque, entre un simple Cimetière & une Eglise. Les uns par un principe de superstition, les autres, & même en grand nombre, par orgueil & par vanité, choisissent les Eglises pour le lieu de leur sépulture, y achètent des tombeaux, les marquent pour leurs familles, & même les ornent du mieux qu'ils peuvent. Tout cela se pratique chez les Protestans, & qui plus est se pratique chez les plus rigides quoiqu'à suivre bien scrupuleusement la doctrine Evangelique, cela ne se trouve nullement conforme à l'esprit du Christianisme. A la vérité les Patriarches & d'autres SS. hommes se font affectés des sépultures particulières pour eux & pour leurs familles : mais y mettoient-ils ces distinctions que l'on y a recherchées après eux ? à moins qu'on ne veuille croire qu'ils se *sép. voient typiquement* après leur mort du reste du genre humain. Les Antiquaires observent les usages suivans dans les Obsèques de leurs morts.

D'abord le corps posé dans sa bière est porté à l'entrée de la maison du défunt, pour y attendre le moment qu'il doit être *convoié* au lieu de sa sépulture. Le Pasteur entonne un Pseaume, & le chante avec les fidèles du convoi funèbre, après quoi, il fait un petit Sermon *exhortatoire* & *consolatoire* pour l'assemblée & pour les parens. Le sort de la vie humaine, sa brièveté, les péchés du mort & ceux des vivans, les vertus & les bonnes qualités de ce mort, ses défauts, &c. rien de tout cela ne doit y être oublié. Les Prières suivent : elles sont *déprécatoires*, eu égard aux péchés qui demandent la miséricorde divine. Après les Prières tout le monde sort à la porte ; & là, dit la Discipline, le Pasteur prend (a) congé de toute l'assemblée au nom du mort. Nous ne parlons point de la marche, qui n'a rien de particulier. Avant que de descendre le corps dans la fosse, le Pasteur fait encore une exhortation, après laquelle un petit éloge funèbre proportionné au mérite du défunt, souvent au-dessus, & rarement au-dessous de ce mérite, ne manque jamais. A tout cela on ajoutoit, du tems que la Dis-

(a) *Pastor, sine ille idem, sine alius, si adfuerit, nomine mortui viventibus valedicit, &c.*

cipline a été écrite, un repas funèbre, où le vin s'offroit abondamment à ceux qui avoient honoré le départ du mort, & c'est ainsi que les Allemands, & les Peuples Septentrionaux se consoloient autrefois, & se consolent encore.

La même Discipline traite ensuite de la charge de ses Anciens & de ses Diacres. Elle les appelle la main du Pasteur, (a) ils sont des instrumens religieux dont il se sert. On sçait en quoi consistent leurs devoirs: mais leur élection chez les Freres Polonois n'a rien de particulier.

A l'égard de la manière de retenir le troupeau dans son devoir, l'inspection pastorale & la réprimande, ou pour parler avec plus de dignité, la Censure Ecclésiastique, sont ou privées ou publiques. Pour celle qui est privée, elle n'a rien d'effrayant: mais aussi elle ne corrige pas toujours; & pour la publique qui devient anathème, excommunication, le nom seul fait trembler les fidèles, de quelque Secte & de quelque Religion qu'ils puissent être; à quoi se joint presque toujours une aversion ou directe, ou indirecte contre l'excommunié, dont l'homme n'est pas toujours maître, parce que quelque indulgence que nous aions pour nos propres vices, cette marque flétrissante qu'on appelle *Excommunication*, est toujours supposée accompagnée de quelque peine, qui semble tomber immédiatement de la part de Dieu sur le pécheur: peut-être aussi dans cette circonstance notre orgueil décide pour nous; & fait exception en faveur de nos fautes, que le hazard ou l'indulgence d'autrui n'a pas encore rendues publiques. Quoi qu'il en soit, le but & le principe du Christianisme n'étant autre chose dans cette Excommunication, que le desir de corriger un frere, & de le ramener par une bonte salutaire à la repentance, lorsque le pécheur s'y est résolu il doit une réparation à l'Eglise, qui est, dit la Discipline, la dépositaire des devoirs de chaque fidele. Mais il y a des cas, où l'Eglise se contente d'une confession faite avec repentance à quelqu'un de ses Pasteurs.

La Discipline veut que les Pasteurs veillent sur la dévotion de leurs ouailles, même qu'ils observent quand & combien de fois les fidèles se rendent à l'Eglise pour entendre la parole de Dieu, & s'ils le font avec attention, avec respect, qu'ils remarquent ceux qui manquent à ce devoir, & qu'ils s'informent exactement des causes de leur négligence; qu'ils soient (b) alertes au moindre bruit de mauvaise conduite, de scandale, d'irrégularité, &c.

On ne touche point ici à ce que la Discipline ordonne au sujet des Synodes, & des autres assemblées Ecclésiastiques; des consultations; des *colleètes*, c'est ainsi que dans les réformes Protestantes, ou réputées telles, on appelle les charités recueillies pour les pauvres: ni enfin à ce qu'elle dit au sujet des jeûnes solennels, ordonnés annuellement pour suppléer au défaut de retour à Dieu dans le cours de l'année qui s'est écoulée, & pour lui demander la continuation de ses bienfaits, &c.

Nous bornons ici les extraits que nous avons cru pouvoir assortir avec les autres descriptions d'usages religieux, laissant à part ce que ce Manuscrit a de Théologique, &c. Contentons nous de dire en général de cette Discipline, qu'elle renferme quelques raisonnemens très-sages, & des réflexions utiles à tous les Chrétiens de quelque parti qu'ils soient. Cette Discipline a au moins été en usage chez les Freres Polonois jusqu'en l'année 1658. qui est la date de leur exil du Roiaume de Pologne. Cette dispersion a fait du tort à la Secte: mais elle ne l'a pas ruinée. Elle ne s'en est que mieux répandue: sa retraite l'a fait connoître; & sans s'acquérir la tolérance qu'il lui falloit pour dogmatiser & s'assembler ouvertement, à la manière des Anabaptistes, des Quaquers, &c. elle a eu l'adresse de se glisser dans plusieurs (c) Sectes du Christianisme, & même dans celles qui

(a) *Pastorum velut manus, quibus tanquam instrumentis utuntur, &c.*

(b) *Etiā ad rumores de illorum vita aures arripit.*

(c) On ose même assurer dans l'*Histoire du Socinianisme*, imprimé in-4°. à Paris, que le Socinianisme se trouve à découvert dans tous les Etats Protestans, & dans les Livres de plusieurs de leurs Docteurs; & c'est ce qu'on ne sçaitroit nier. On a beau dire, comme le fait ici l'Editeur de Hollande, que *celui est supportable d'un Auteur, qui ne connoit que la superficie des Sectes*

Protestantes. Nous lui accorderons, s'il le veut, que pour lui il est un Auteur très-profond: mais en même tems nous le prions de nous dire, si pour juger de la doctrine d'un Ecrivain particulier, de *Saurin*, de *Jurieu*, par exemple, il est fort nécessaire de connoître a fond la Secte dont il est membre; & si la Lecture de ses Ecrits ne suffit pas pour porter un jugement sain de la doctrine qu'il y enseigne: Du reste ce n'est pas trop oser que d'assurer, que dans les Communions Protestantes il se trouve plus de Sociniens que partout ailleurs. Les principes de la Réforme,

paraissent lui être le plus opposées. On y trouveroit peut-être beaucoup plus d'*An-tirritaires* qu'on ne s'imagine, s'il étoit possible de mettre à découvert les pensées de tant de faux Orthodoxes masqués, & ce seroit cependant le seul moyen de dépeupler l'Eglise de Dieu d'un nombre infini d'hérétiques invisibles, & de la réduire véritablement à un petit nombre d'élus.

Les Sociniens, ou, comme d'autres les appellent, les nouveaux Photiniens & les Ariens de nos jours, sont généralement accusés de ne mesurer la Religion qu'à la raison. Ils ne peuvent, ou ne veulent point comprendre, que les mystères soient au-dessus de la raison. (a) Dieu, disent-ils, n'a jamais commandé que l'homme crût ce qui ne peut être compris : nous sommes créés avec un entendement propre à concevoir, & fait pour nier ce qui ne peut être conçu. Tel autre caché dans une Comittunion Orthodoxe ne pourra se résoudre encore à se faire ouvertement *Unitaire*, & se contentera de dire, « qu'il est vrai que la raison doit avoir des bornes : mais que si, sous prétexte qu'elle doit être bornée, on veut bien ne s'en rapporter qu'à un certain nombre de gens, en resserrant tous les jours ces bornes, ils nous seront perdre absolument cette justesse avec laquelle Dieu nous a créés, & l'entendement nous sera entièrement inutile. Ainsi bien loin de resserrer les bornes de la raison, il faudroit aucontraire les étendre un peu, & lui laisser du moins le pouvoir de juger conformément à cette justesse d'idées que Dieu lui a donnée : c'est-là, ajoutera-t-il, ce qui la rend le plus conforme à la vérité éternelle. » Ensuite ce pernicieux raisonneur se persuadera sans peine, que si trois en un & un en trois contiennent ce que la plupart des Chrétiens appellent un Mystère impénétrable, il lui sera pourtant bien permis de le peser à la balance de sa raison, & de l'approcher le plus qu'il lui sera possible du niveau de notre capacité. Parce qu'on ne cesse de nous prêcher depuis tant de siècles, que l'Unité dans la Trinité, & la Trinité dans l'Unité sont des mystères infiniment incompréhensibles, & le scandale de cette raison qu'il veut satisfaire, il n'ose encore la laisser parler trop haut ; & ce n'est qu'après avoir bien écouté toutes les définitions Orthodoxes, qu'il ose lui donner l'essor : aussi peu satisfait de ce qu'elles nous apprennent du mystère infiniment sublime de la Trinité, qu'il pourroit l'être du galimatias de ce Mystique, qui, en s'adressant à elle, lui demandoit, que (b) sa très-douce unité coulat amouusement en lui, & dans toutes les créatures capables de la louer ; qui dans cette même prière contemplant le Père, comme le bien souverain & éternel, produisirent consubstantiellement un autre bien souverain & éternel, à savoir le fils unique de Dieu, lesquels s'aiment tous deux mutuellement, avec une charité & une complaisance infinie. C'est, ajoutoit-il, cette charité qui est le S. Esprit.

Concluons donc qu'il vaut mieux se taire que de raisonner & s'égarer. Ce sont des termes si parfaitement synonymes, qu'il est impossible de n'en être pas évidemment convaincu, par l'exemple des Sociniens. Ils sont dans une perpétuelle mobilité, pour vouloir s'attacher à quelque prix que ce soit aux privilèges de la raison. « Ils changent, dit un (c) sçavant Auteur, à tout moment de sentiment, » & n'ayant presque rien de certain dans leurs opinions, parce qu'ils veulent trouver dans les vérités de la foi une évidence philosophique, ils tournent sans cesse à l'encontre de la véritable Religion. L'esprit humain doit être fixé par des motifs sur lesquels ils puissent s'appuyer ; & ces motifs, la Religion Socinienne ne les fournira jamais. « Voici la catastrophe de ces raisonneurs ; » quand ils ont passé quelque temps dans cette Seûle, ils s'aperçoivent bientôt de leur état chancelant entre le doute & la connoissance. Comme des gens qui se noient, ils s'attachent où ils peuvent. Les uns embrassent le Spinozisme, quelques autres le Papisme ; d'autres vont au Judaïsme ou au Mahométisme. « Il n'est pas difficile de faire comprendre aux Rigides, que tout cela revient nécessairement à un ; car qui n'est pas Protestant Orthodoxe, est indubitablement ou Juif, ou Papiste,

comme nous l'avons déjà dit, mènent jusques-là, & même plus loin. Car enfin le raisonnement éternel des Sociniens qui lui soumettent tous les mystères, est-il bien différent de cet Esprit particulier, qui parmi les Protestans est le juge Souverain en matière de Religion ? C'est ainsi que lorsqu'on abandonne la bonne voie, on s'égaré sans retour.

(a) Deus nunquam voluit, aut jussit, debere hominem credere id quod non potest intelligi, nec percipi : hominis intellectum fecit aptum ad percipiendum, & ad negandum, & non percipiendum quod impossibile est.

(b) Elchius in Exercitiis Spiritual. Exerc. primo.

(c) Dissertat. Historiques, &c. ubi sap.

ou *Mahomécan*, ou *Spinoziste*, d'où il tombe enfin dans le plus profond de l'Âbîme, qui est l'Athéisme décidé. Au reste il est surprenant que dans un (a) pays, où on fait avec tant d'art & d'étude d'amples catalogues sur toutes sortes de sujets, l'Auteur qu'on vient de citer n'en ait pas produit quelqu'un, où on pût trouver ces Sociniens devenus *Spinozistes*, *Papistes*, *Juifs* & *Mahomécan*s. A la vérité il nous a donné les noms de trois ou quatre Sociniens transfuges & Apostats, à la tête desquels il met l'Empereur Julien.

Il ne sera pas inutile de remarquer ici, que la propagation du Socinianisme est estimée préjudiciable au gouvernement civil, parce qu'à l'exemple de l'Anabaptisme, cette Secte semble désapprouver la guerre, & l'exercice de la Magistrature. Mais supposons que le Socinianisme fut devenu Secte dominante, il auroit bientôt été forcé de renoncer à ces deux principes, comme nous l'avons déjà remarqué des Anabaptistes. Disons hardiment, que la propagation de cette hérésie est presque impossible, & qu'elle raisonne trop pour devoir craindre qu'elle devienne jamais la Religion dominante du moindre État. Tous les jours l'expérience nous montre, que le raisonnement n'est tombé en partage qu'à une très-petite partie du genre humain, & que de la manière dont nous vivons sur la terre, il est moralement impossible que tout le reste des hommes puisse discuter par la force du raisonnement les dogmes qu'il croit. Le hazard & la naissance ne font aussi que trop souvent l'origine de leur foi. Ainsi le Socinianisme ne sera jamais que le partage de quelques hardis Philosophes. (b) *Bayle* dit, qu'il n'est propre qu'à certains tempéramens choisis. Il semble en effet qu'au gros des hommes il faille beaucoup de ténèbres & d'obscurité. Moins ils sont en état de raisonner sur la Religion, plus aussi ils se la représentent comme incompréhensible & inexplicable. Ainsi parle le premier Editeur de cet Ouvrage : mais il s'est trompé après *Bayle* ; & l'autorité de ce raisonneur ingénieux lui a fait illusion. Veut-il nous faire accroire, que parmi les Sociniens tous sont des *Philosophes hardis*, des *tempéramens choisis* ; que tous ont une grande *force de raisonnement*, &c. ? Si cela étoit, certainement il faudroit dire que l'Eglise Socinienne est l'aînée, où s'est réfugié tout le raisonnement du genre humain. Reconnoissons plutôt, qu'aujourd'hui, plus que jamais, les hommes les moins raisonnables aiment à raisonner, qu'aujourd'hui, autant que jamais, les hommes sont capables de se livrer à de faux raisonnemens. Ajoutons à cela les charmes d'une doctrine, qui abolissant tous les mystères, ne propose rien à croire que le plus mince Philosophe ne puisse aisément concevoir, & nous avouons que l'établissement du Socinianisme n'est pas malheureusement aussi difficile qu'on le dit ici.

Nous ne dirons presque rien ici de l'Arianisme moderne. Si on veut s'en rapporter à la voix publique, il commence à faire fortune dans les pays Protestans ; & on prétend qu'il est beaucoup plus à la mode que le Socinianisme tout pur dans une Monarchie Chrétienne, où depuis long-tems les *Scavans ont fait pencher la balance du Sanctuaire* en faveur de la raison. Tout ce qu'on peut assurer encore, avant que de finir cette matière, c'est 1. Que beaucoup de gens confondent aujourd'hui sous le nom d'Arianisme & de Socinianisme, toute opinion qui s'éloigne de l'Orthodoxie vulgaire à l'égard des *trois Personnes*. 2. Que peu de gens ont assez de capacité, ou de lecture Ecclésiastique, ou de bonne foi, pour donner de justes bornes à l'Arianisme & au Socinianisme. 3. Que la multitude des systèmes, les fréquentes disputes, les efforts réitérés depuis quatorze ou quinze siècles, pour parvenir à des explications claires d'opinions inexplicables, n'ont servi qu'à obscurcir de plus en plus les idées. 4. Enfin que tous ceux qui dans notre siècle ont proposé des idées nouvelles sur la Trinité, n'en ont remporté d'autre avantage que celui de passer pour Hérétiques & faux Docteurs, qui rompoient l'unité d'idée que l'Orthodoxie exige.

Ne mettra-t-on pas au rang de ces faux Docteurs le célèbre *Clarck*, qui a si bien plaidé pour (c) l'existence de Dieu toute simple, & si mal pour son existence en trois Personnes ; qui a si bien allié la Religion Chrétienne avec la Religion naturelle, & si mal le mystère de la Trinité avec cette même Religion ; qui enfin a si bien établi la nécessité de la révélation, & si mal la foudrille de la foi

(a) L'Auteur de ces Dissertations fait sa résidence en Allemagne.

(b) Article de *Socin*, Remarque (II).

(c) Dans les *Traitéz de l'existence & des attributs de Dieu, de la Religion naturelle*, &c. en 3, vol. in-8°. à Amsterdam.

à des explications dogmatiques, qui prescrivent dans l'Eglise Chrétienne, & doivent aller de pair avec cette révélation? On est forcé de parler ici le langage de la plus pure Orthodoxie contre ce Docteur, d'ailleurs Philosophe judicieux & Théologien très-éclairé. Mais voions en peu de mots son système, & rapportons-le à peu près suivant l'analyse que nous donne du (a) Traité de cet Auteur Anglois un autre Sçavant (b) si célèbre, si respectable dans toute l'Europe par son sçavoir, & par un mérite qu'il auroit pu étendre plus loin, s'il avoit été moins persuadé de son étendue. Vaincu par la force de l'amour propre, comme le plus ignorant des citoyens de la République des Lettres, il s'en faisoit beaucoup plus accroire par les qualités qu'il se flatoit d'avoir, que par celles qu'il avoit réellement. (c) On ne sçavoit refuser l'immortalité à l'érudition de cet illustre Sçavant. Il a fait d'excellens Ouvrages : mais il avoit aussi le défaut d'en faire au-dessous du médiocre. Ebloui de sa vaste capacité, il se croioit propre à tout, au-dessus de tout. Il s'est qualifié désintéressé; cependant il vendoit sa plume & son sçavoir faire, comme le moindre Mercier de la République des Lettres, & *brochoit* alors à tout prix, à l'imitation des plus vils manœuvres du Parnasse. Il s'est donné pour rendre toujours justice au mérite & aux talens d'autrui, il a même publié bien haut ce devoir, comme le premier axiome de la véritable science; cependant il a fait les éloges de plusieurs illustres morts, uniquement, ce semble, pour les déprimer; de quoi on trouve des exemples assez fréquens dans ses *Bibliothèques universelle, choisie, ancienne & moderne*, Ouvrages remplis néanmoins d'excellentes choses. Il a voulu passer pour modeste; cependant il n'a guère accordé son estime & son amitié qu'aux Sçavans, qui ont eu l'adresse ou la complaisance de le louer, & de lui faire la cour, aux Auteurs qui se sont mis sous sa protection, à ceux qui l'ont cité fréquemment & avec emphase, à tout nouvel Ecrivain qui, pour commencer sa réputation, s'est mis d'abord humblement à l'ombre de ce redoutable Journaliste. Dans ses extraits, l'ouvrage d'un *nouveau venu* ne lui paroït jamais que rare, jusqu'à ce que le *nouveau venu* eût acquis ce degré d'humilité qui lui épargnoit la censure, ou lui gaignoit tout au moins l'indulgence du Censeur. Il se disoit *homme faillible*; il l'a repeté souvent; mais à douze lignes de là, il oublioit toute sa faillibilité, & *plomboit* hardiment de son sceau ce qu'il destinoit à être immortel. A tout Ecrivain obscur, selon lui, à tout Auteur anonyme, il manquoit rarement de faire sentir la pesanteur de sa plume. Enfin il exhortoit tout le monde & particulièrement les Sçavans à la modération Chrétienne; & cependant il n'a jamais eu la force de supporter tranquillement le plus petit reproche, ni la moindre contradiction. Revenons à ce qui regarde le Docteur Clarke.

Selon l'analyse de M. le Clerc, le Docteur Anglois dans le discours préliminaire de son Ouvrage, établit les saintes Ecritures pour la seule règle à laquelle on doit examiner la Trinité. Il ne faut point chercher cette règle dans les Symboles, ni dans les Confessions, ni dans les disputes, &c. Tout cela se ressent trop de la faiblesse & de l'orgueil de l'esprit humain. Ces Symboles qui d'abord n'étoient destinés qu'à servir de guide à la foi des Cathécumenes & des Néophytes, & ne devoient renfermer que ce que ces Ecritures ont de plus clair, & de plus nécessaire à l'instruction de toutes sortes de gens, furent peu à peu obscurcis par les disputes & les controverses. Les Confessions de foi se multiplièrent, & de même les déci-

(a) Le Livre est intitulé, *the scripture doctrine of the Trinity*, &c. c'est-à-dire, *la doctrine de la Trinité suivant l'Ecriture*, &c. Ce Livre fut imprimé à Londres en 1712.

(b) M. le Clerc mourut en Janvier de l'année 1736.

(c) Ce caractère, éloge ou critique de M. le Clerc étoit en note dans l'Édition Hollandoise de cette Histoire; & voici ce qui se trouve à ce sujet dans les *Supplément & Additions* insérées à la fin de cette Édition. « On s'est plaint de la note qui le concerne, (M. le Clerc) & ces plaintes ont attiré sur l'Auteur une grêle d'invectives. « Enfin per s'en est fallu, qu'on n'ait lâché sur lui quelques *levriers* de la République des Lettres. Dequels se plaignent les admirateurs de cet illustre Sçavant? C'est d'avoir osé distinguer en lui la grandeur du génie & les

faiblesses de l'humanité; c'est de n'avoir pas consacré indifféremment les vertus & les défauts, selon l'usage des *faiseurs d'éloges*; c'est d'avoir, s'il faut ainsi dire, osé *montrer en détail* à la postérité un des plus grands hommes du siècle, un Héros qui étoit composé d'imperfections, comme tous les autres Héros des Sciences & des Belles Lettres, les *Erasmes*, les *Scaligers*, les *Grotius*, les *Saumaïses*. Il a été permis aux Grecs & aux Romains de dire le bien & le mal de leurs grands hommes. Le fera-t-il moins aujourd'hui, & la vérité doit-elle vieillir avec les modes? « A tout prendre la critique est trop outrée, & fautive dans plusieurs chefs, puisque je puis assurer que M. le Clerc a loué des Ouvrages, dont les Auteurs lui étoient inconnus, & dont quelques-uns même avoient travaillé sur des sujets qu'il avoit déjà traités.

sions, &c. On surchargea la foi des fideles ; on fit des censures ; on lança des Anathèmes. Tout cela fit des esclaves ou des captifs ; & si on doit croire à la lettre que ces moïens ont amené les ames prisonnières à J. C. Il faut avouer que les défenseurs des formulaires, & les promoteurs des disputes peuvent se vanter d'avoir parfaitement rempli.

C'est ainsi qu'on s'éloigna de la simplicité des Apôtres. Pour retrouver le chemin de cette simplicité, il faut retourner à l'Écriture. Le Docteur Anglois résolu de n'examiner la Trinité que par cette règle, fait quatre classes des passages qui concernent les trois Personnes qu'elle comprend. Dans la première on trouve ceux qui regardent *Dieu le Pere*, où il est qualifié *seul Dieu*, *Dieu absolu & par excellence* ; avec des titres, des épithètes, des attributs qui ne conviennent qu'à l'Être des Êtres, avec le droit suprême de recevoir seul les vœux & les prières des hommes, &c. Dans la seconde, on trouve les passages où le *Fils de Dieu* est nommé Dieu, où il est dit que le monde a été créé par lui ; où les titres les plus sublimes, les plus hautes perfections, le pouvoir suprême lui sont attribués ; où l'adoration lui est accordée ; où il est déclaré subordonné à son Pere, issu de lui d'une manière incompréhensible, lui devant toute son autorité, son divin pouvoir, &c. On trouve dans la troisième les passages, où le Saint Esprit est représenté comme opérant les miracles, comme guidant & dirigeant J. C. pendant tout le tems qu'il a vécu sur la terre ; où il est dit que le Saint Esprit a inspiré les Prophètes & les Apôtres, dirige leur Ministère, &c. où il est dit qu'il sanctifie les cœurs, qu'il est le consolateur des fideles, &c. où les attributs de Dieu lui sont appliqués ; où il est déclaré adorable ; où il est déclaré subordonné au Pere, procédant de lui, envoyé par lui, &c. où enfin il est déclaré subordonné au Fils, qualifié son esprit, donné, envoyé par lui. Enfin on trouve dans la quatrième & dernière classe plusieurs passages qui expriment les trois Personnes, qui influent, établissent, ou semblent établir la Trinité.

Ces quatre classes de passages font la première partie de l'Ouvrage du Docteur Clark, laquelle renferme, suivant la methode Geometrique, autant d'autorités comparables aux axiomes, définitions, demandes, &c. des Géometres. On va présentement cesser de suivre mot à mot l'analyse de M. le Clerc.

La seconde partie de l'Ouvrage du Docteur Clark contient les conséquences tirées de ces axiomes & propositions generales contenues dans la première. Ces conséquences sont contenues en (a) cinquante-cinq propositions.

1. Il n'y a qu'une seule cause suprême de toutes choses ; Être simple & nullement composé, indivisible, souverainement intelligent, &c.

2. Avec cette cause suprême, & telle qu'on vient de la représenter, a existé dès le commencement (ce terme renferme toujours quelque chose d'équivoque) une *seconde Personne* divine, qui est la *parole* ou le Fils (de Dieu.)

3. Au Pere & au Fils il faut joindre le S. Esprit du Pere & du Fils, troisième *Personne* existente dès le commencement.

4. L'Écriture n'a dit, ou expliqué nulle part quelle est la nature, l'essence, ou la substance d'aucune de ces trois *Personnes divines* : seulement elle les représente & les distingue toujours par leurs caracteres personnels, leurs offices, ou leurs fonctions & leurs attributs.

5. Le Pere seul, ou la *première Personne*, existe par soi-même, ne dérive (d'aucune cause preexistente) n'est ni fait, ni engendre, ni ne procedé (d'aucun Être qui fût avant lui.)

6. Le Pere (appelé toujours première Personne) est seul l'origine de toute puissance & de toute autorité, l'auteur, le principe de tout ce qui a été fait par le Fils & le S. Esprit.

7. Le Pere seul est dans le sens le plus sublime, le plus précis, le plus absolu, en un mot le plus rigoureux, l'*Être suprême*, l'*Être supérieur à toutes choses*.

8. Il est dans un sens absolu le Dieu de l'Univers, le Dieu des Patriarches, des Prophètes, des Apôtres ; le Dieu & le Pere de N. S. J. C.

9. Lorsque l'Écriture nous parle d'un seul Dieu, de celui qui est Dieu tout seul à l'exclusion de quelque Être que ce soit, elle entend toujours la *Personne suprême du Pere*.

10. Et de même, lorsqu'elle emploie le nom de Dieu avec quelque titre distingué, quelque attribut extraordinaire, &c.

(a) On a abandonné en cette occasion l'extrait de M. le Clerc, & on les a traduites de l'original.

11. De même encore, quand elle nomme Dieu tout simplement (Dieu par excellence) cela ne regarde que le Pere seul.

12. Le Fils (la seconde Personne) n'existe point par lui-même ; son existence, (son essence) derive du Pere, qui est seul la cause suprême, & c'est aussi de cette cause suprême que derivent tous les attributs du Fils.

13. Mais l'Écriture n'ayant dit nulle part assez clairement de quelle manière le Fils tire son être (ou son essence) du Pere, il ne doit être permis à personne de nous définir cette manière. Personne ne doit présumer qu'il soit en état de l'expliquer.

14. Ainsi on doit également censurer ceux qui osent affirmer, que le Fils a été fait de rien, & ceux qui soutiennent hardiment que le Fils existe par soi-même.

15. L'Écriture, en parlant de la *dérivation* du Fils, n'a point fixé le tems de cette *dérivation*. Elle se contente de dire qu'il a existé avec le Pere dès le commencement, avant le monde.

16. On a donc très-justement censuré ceux qui ont prétendu être plus sages (ou plus sçavans) que l'Écriture, & qui le sont ingérez témérairement à pénétrer dans des choses qu'ils n'ont point vues ; qui ont osé assurer qu'il a été un tems auquel le Fils n'existoit point.

17. L'Écriture ne nous a point expliqué non plus, si le Fils a tiré son être du Pere par une *nécessité de Nature*, ou seulement par la volonté du Pere.

18. La parole, ou le Fils du Pere, envoie dans le monde pour se revêtir de notre chair, & mourir pour les péchés du genre humain, n'est point la parole (ou la raison) intérieure, la sagesse du Pere, un attribut, ou la puissance du Pere. Cette Parole est une Personne réelle, la même qui dès le commencement a été la Parole (du Pere) qui a revele la volonté du Pere aux hommes.

19. Le Saint Esprit, (ou la troisième Personne) n'existe point par lui-même, son être (son essence) derive du Pere par le Fils, c'est à dire de la cause suprême.

20. Lorsque l'Écriture nous parle de l'Esprit de Dieu, elle ne fixe point de tems auquel il a tiré son existence du Pere. Elle suppose seulement qu'il a existé depuis le commencement avec le Pere.

21. Mais elle ne nous dit nulle part de quelle manière cet Esprit tire son existence du Pere. Ainsi pourquoi prétendra-t-on témérairement, que des hommes puissent expliquer ce mystere.

22. Par le Saint Esprit, ou l'Esprit de Dieu, l'Écriture n'entend pas seulement & en général la puissance, ou l'opération du Pere. Elle désigne aussi par ce terme une Personne réelle.

23. Ceux qui n'observent pas avec soin ces différens caractères, ou ces distinctions de Personnes, & qui, pour n'avoir d'autre attention que celle d'éviter de tomber dans les erreurs de l'Arianisme, se jettent dans l'extrémité opposée, en soutenant que le Fils & le Saint Esprit sont unis au Pere existant par soi-même d'une union indivisible ; ceux-là, dis-je, parlent magnifiquement, à ce qu'il semble, du Fils & du Saint Esprit, mais détruisent en effet l'existence de l'un & de l'autre, & tombent sans y penser, dans le (*st*) Sabellianisme, qui, selon le Docteur Anglois, est la même chose que le Socinianisme.

24. Par le mot, ou le nom de Dieu, le N. T. nous désigne quelquefois la Personne de J. C. (ou du Fils.)

25. C'est moins en regard à la *Substance Métaphysique* du Fils, quelque divine qu'elle soit, qu'à ses attributs relatifs à la Divinité, & à cette autorité divine qu'il a sur les hommes, que cette seconde Personne est quelquefois appelée (ou qualifiée) Dieu dans le N. T.

26. C'est par l'opération du Fils que le Pere a fait le monde, & qu'il le gouverne.

(*st*) Le Docteur Anglois cite ici un passage d'Origène contre Celse, L. 8. qui établit manifestement, dit-on, la supériorité du Pere au Fils, en citant ces paroles de J. C. Le Pere qui m'a envoyé est plus grand que moi. Mais cela ne prouve rien, puisqu'à ce passage on peut en opposer d'autres du même Auteur, qui établissent au moins aussi clairement l'égalité parfaite du Pere & du Fils. Et c'est ici un des caractères propres & particuliers aux Hérétiques, de s'être toujours pré-

valu pour appuyer leurs erreurs, des passages de l'Écriture ou des Peres qui leur paroissent favorables, sans avoir aucun égard à ceux qui leur étoient formellement opposés. Du reste le Docteur Clark n'est pas le premier, qui ait accusé de Sabellianisme ceux qui soutiennent la Divinité, ou si on veut, la consubstantialité du Fils de D. en. C'est le reproche ordinaire, que faisoient les Aïeux aux Catholiques de leur tems.

17. L'Écriture s'exprime de la manière la plus sublime au sujet du Fils ; elle lui accorde les plus excellens & les plus glorieux attributs, ceux-mêmes qui renferment toutes les facultés, (ou toutes les forces) divines ; mais elle excepte entre ces facultés la Souveraineté absolue & l'indépendance.

18. Le S. Esprit nous est représenté dans le N. T. comme Auteur immédiat, seul *Auteur*, s'il faut ainsi dire, de tous les miracles, & même de ceux qui ont été opérés par J. C. Il nous est représenté aussi, comme celui qui a conduit ou dirigé toutes les actions de J. C. pendant qu'il a vécu dans l'abbaillement & l'humilité sur la terre.

19. C'est aussi le S. Esprit qui a inspiré les Prophètes & les Apôtres. Il a été leur lumière, leur grand Docteur dans l'œuvre de leur Ministère.

20. Le N. T. nous le représente encore, comme celui qui sanctifie les cœurs, qui fortifie, qui console les fideles.

21. L'Écriture s'exprime à son égard d'une manière plus majestueuse, plus sublime que dans la description du Ministère de quelque Ange, ou de quelqu'autre creature que ce puisse être.

22. Néanmoins la qualité de Dieu ne se trouve donnée au S. Esprit en nul endroit de l'Écriture.

23. Cette qualité n'emporte nulle part la complication de plusieurs *Personnes* sous le nom de Dieu ; elle (l'Écriture) ne comprend jamais qu'une *Personne* toute seule, ou celle du *Pere*, ou celle du *Fils*.

24. Quelle que puisse être l'essence du *Fils*, & quelle que soit la grandeur de cette *Personne*, sa dignité, sa Divinité, il est cependant évidemment *subordonné* à la *Personne* du *Pere*, puisqu'il tire son être & ses attributs du *Pere*, au lieu que le *Pere* ne prend rien du *Fils*.

25. De là il résulte, que toutes les actions du *Fils*, soit la création de l'Univers, soit toute autre chose qu'il opère, ou ait opéré, est un effet de la puissance du *Pere* ; puissance qui lui est communiquée d'une façon inexprimable.

26. Le *Fils* agit constamment conformément à la volonté du *Pere*, & par l'autorité qu'il a reçue de lui pour sa mission.

27. Aussi le *Fils* dirige-t-il toutes les actions à la gloire du *Pere*.

28. J. C. aiant été envoyé avant son *Incarnation*, par l'ordre & la volonté du *Pere*, sous sa puissance & par son autorité, de même après son *Incarnation*, avant & après son exaltation, il n'a point cessé d'adresser ses prières au *Pere*, de lui rendre grâces & de l'appeler son Dieu, &c. parce qu'il reconnoissoit toujours la Souveraineté du *Pere* (la Suprémacie, dit l'original, & ce terme semble dire quelque chose de plus fort que la Souveraineté) quoique dans le *Fils* la Divinité fut intéparablement & personnellement unie à l'humanité.

29. La raison pourquoi l'Écriture, qui appelle toujours le *Pere* Dieu, & donne pourtant cette même qualité au *Fils*, ne laisse pas d'enseigner (de déclarer) en même tems qu'il n'y a qu'un seul Dieu, c'est parce que dans la Monarchie de l'Univers, il n'y a effectivement qu'une seule autorité qui réside originairement dans le *Pere* : autorité qui a dérivé du *Pere* au *Fils*, c'est à dire que le *Pere* a communiqué au *Fils*. Le pouvoir du *Fils* n'est pas un pouvoir opposé à celui du *Pere* ; il n'est pas différent non plus. C'est l'autorité, le pouvoir même du *Pere* ; autorité communiquée à lui (au *Fils*) qui se manifeste en lui, qui est exercée par lui.

30. Sans s'efforcer inutilement de connoître la nature, l'essence, ou la substance du S. Esprit, & quelle que puisse être son autorité ou sa dignité selon l'Écriture, il est évidemment subordonné au *Pere*, (comme le *Fils*) son pouvoir dérive du *Pere* ; mais le *Pere* ne reçoit rien de lui.

31. Dans toute l'économie Évangélique, le S. Esprit n'a agi (ou n'a opéré) que par la volonté du *Pere*. C'est le *Pere* qui l'envoie, qui le donne ; c'est auprès du *Pere* que le S. Esprit intercede, &c.

32. L'Écriture nous montre aussi ce Saint Esprit, comme *subordonné* au *Fils*, & par sa nature, & par la volonté du *Pere* ; excepté pourtant en ce qu'il nous est représenté comme aiant guidé J. C. dans l'état d'humilité sur la terre.

33. Après tout ce qui a été posé, il paroît manifestement que l'honneur *absolument suprême*, c'est ainsi que parle l'Auteur Anglois) ne doit être rendu qu'à la seule *Personne* du *Pere*, comme au seul Être suprême, créateur de tous les Êtres, seul tout-puissant.

34. Toutes nos prières, toutes nos louanges ne doivent être adressées qu'à lui,

lui, comme étant la source de tous les biens, & leur cause primitive.

45. Pour cette même raison, lorsque nous rendons les honneurs divins au *Fils* qui nous a rachetés, au S. Esprit qui nous a sanctifiés, ces honneurs, ce culte divin, nos Prières, tout cela doit tendre uniquement à l'honneur & à la gloire de Dieu le *Pere*. Tout est relatif à lui; car c'est par son bon plaisir que le *Fils* nous a rachetés, que le S. Esprit nous sanctifie, &c.

46. Toute l'économie divine, dans la redemption du genre humain par *Jesus-Christ*, doit se terminer à ce-là. C'est que toute puissance, toute autorité étant originellement dans le *Pere*, de qui elle est dérivée au *Fils*, pour être ensuite exercée, conformément à la volonté du *Pere*, par le *Fils* & par le S. Esprit, il faut nécessairement que toute la communication des grâces de Dieu à la créature se fasse par l'intercession du *Fils*, & par la sanctification du S. Esprit. Il faut de même que les retours de la Créature à Dieu, qui consistent en prières, en louanges, en actes d'humiliation, &c. se fassent sous la conduite, & avec l'inspiration ou le secours du S. Esprit, par la médiation du *Fils*, pour s'adresser (ou nous adresser) au *Pere*, Souverain Créateur de toutes choses.

47. Le *Fils* étoit avec Dieu, & sous la forme de Dieu avant son Incarnation. Il étoit dès lors dans la gloire avec le *Pere*.

48. Cependant on ne lui rendoit aucun culte particulier ou séparé. Il étoit comme la demeure, (le Tabernacle, ou l'habitation) de la gloire du *Pere*, c'est-à-dire, que la gloire du *Pere* résidoit en lui. Il étoit celui en qui le nom de Dieu étoit placé, on écrit; c'est tout ce qu'on peut dire, puisque ni la distinction, ni la dignité de la personne du *Fils*, ni la nature de son règne & de son autorité ne nous ont point été révélées.

49. Le *Fils*, par son Incarnation, s'est dépouillé (les termes Grecs & Anglois, disent *s'est vuide*), & cela semble exprimer plus fortement l'humiliation de J. C. de toute la gloire qu'il possédoit devant (ou auprès de) Dieu avant que le monde existât; de cette gloire par laquelle il nous est représenté, comme ayant la forme de Dieu. C'est dans cette humiliation, & dépouillé de la gloire de Dieu, ou de la forme divine, qu'il a souffert & qu'il est mort pour les péchés du genre humain.

50. Le *Fils*, après avoir rempli ses engagements, ou exécuté son Ministère, (ou selon l'Anglois, accompli sa dispensation) nous est représenté dans les Saintes Ecritures, comme investi (ou plutôt réinvesti de sa gloire) revêtu d'un culte distinct & dans sa propre Personne. Sa gloire originale ou primitive, cette dignité qu'il possédoit lui ont été révélées, ou manifestées en même tems, & de même son exaltation dans la Nature humaine au Royaume qu'il possède en qualité de Médiateur. C'est ainsi qu'il est assis sur le Trône de son *Pere* à la droite de la *Majesté de Dieu*, où il reçoit les prières, les louanges, & les actions de grâces de son Eglise.

51. Tous ces honneurs, que l'Ecriture nous apprend devoir être rendus à *Jesus-Christ*, ne lui sont pas tant attribués à cause de son essence, & de ses attributs divins, qu'à cause de ses actions & des attributs qui se rapportent à nous; qu'à cause de sa compassion pour les hommes, en daignant se revêtir de l'humanité, en descendant, pour ainsi dire, de la dignité de *Fils de Dieu*, pour les racheter, en intercedant pour eux; qu'à cause de l'autorité, du pouvoir, de la domination qu'il possède, & de sa séance sur le Trône de Dieu son *Pere*; enfin parce qu'il est notre Législateur, notre Roi, notre Juge, notre Dieu.

52. Mais cependant il faut toujours regarder tous ces honneurs rendus au *Fils*, comme rapportés ou rendus en dernier ressort à la gloire du *Pere*.

53. Cet honneur que les Chrétiens sont obligés de rendre en particulier à la Personne du S. Esprit, est exprimé par les expressions suivantes, baptiser, bénir en son nom, le prendre à témoin, ne point l'irriter, ne point lui résister, & autres semblables qu'il est inutile de rapporter.

54. Il n'y a aucun exemple, aucun ordre exprès, aucun passage assez clair dans l'Ecriture, pour autoriser les prières adressées directement au S. Esprit.

55. Il y a divers passages dans le N. T. qui concernent, ou peuvent concerner la Trinité, ou les trois Personnes; (M. le Clerc ajoute, ou au moins deux d'entre elles sont nommées.)

Voilà les 55. propositions fondées sur les passages rassemblés de l'Ecriture; propositions que le Docteur Anglois donne pour Géométriques, & auxquelles il

ajoute allez fréquemment en manière de notes des éclaircissements, ou des autorités qu'il a cru trouver dans les Peres des premiers siècles. M. le Clerc dit des passages qui servent à former ces propositions, « qu'il n'en faut beaucoup qu'ils soient aussi clairs que les principes Mathématiques, ni que les conclusions que l'on en tire, soient toujours nécessaires, comme le sont celles des Mathématiciens. On ne peut pas, continue-t-il, résister aux raisonnemens de ceux-ci, quand on les entend; & il est encore à naître, que l'on ait montré un Parallélisme dans Euclide: *en lieu que* cette matière, (qui concerne la Trinité, &c.) a fait naître tant de contestations depuis quatorze cens ans & davantage, qu'il n'y a personne qui puisse se promettre de les terminer. »

La conclusion que tire cet Auteur, pour tout élire, des efforts de l'Auteur Anglois, c'est 1. Que Dieu ne nous ayant révélé rien de clair sur ces mystères, il faut croire pieusement, qu'il n'a pas voulu que nous les connussions plus distinctement (a). Si les Théologiens pouvoient goûter un aveu si ingénu, cela épargneroit bien des hérésies. 2. Qu'il faut de la tolérance & de la charité dans les jugemens qu'on porte sur la foi & les sentimens d'autrui (b); autre principe infiniment opposé à l'orgueil humain. « Si, dit-il, on ne doit pas damner l'Antiquité, pour avoir eu un sentiment qui suppose (c) trois substances distinctes & par conséquent trois Dieux, quoique ce nom de Dieu soit donné au Père en un sens plus relevé, & que par-là on mette à couvert l'unité de l'Être suprême; on ne doit pas aussi damner toute la Chrétienté d'aujourd'hui, parce qu'elle ne reconnoît qu'une substance unique en nombre dans le Père, le Fils & le S. Esprit. » L'Écriture parle toujours de Dieu en telle sorte, qu'elle établit une parfaite Unité dans l'Essence éternelle, sans dire jamais que de cette Essence sont sorties de toute éternité deux autres Essences, (d) dont l'une se nomme le Fils, & l'autre le S. Esprit. C'est une idée qui paroît avoir été introduite par les termes que l'on a inventés autrefois, pour expliquer une chose qui est au dessus de notre conception, & sur laquelle on auroit mieux fait de parler toujours comme les Apôtres; mais pour forcer les anciens Docteurs Chrétiens, & ceux qui sont venus après eux, à parler toujours comme les Apôtres, il auroit fallu supprimer l'orgueil & la curiosité dans tous les hommes; réduire au silence cette ancienne Philosophie Chrétienne, fondée, établie, élevée sur les ruines de celle du Paganisme; arrêter le cours des difficultés, que les Païens ennemis du Christianisme ne cessoient de faire contre nos mystères avec insulte & avec mépris, quelquefois même par des argumens, que la simple sagesse humaine ne pouvoit réfuter toute seule; ce qui peu à peu la contraignit d'appeller l'obscurité à son secours, & d'employer des expressions équivoques & jetées à des disputes, &c. Si, ajoute pour conclusion M. le Clerc, on ne veut pas qu'on nomme les anciens *Trithéistes*, il ne faut nommer les Chrétiens d'aujourd'hui ni *Sabelliens*, ni *Sociniens*; mais il vaut mieux se taire. » En effet on voit par les réflexions qu'on trouvera dans les notes sur ce passage de M. le Clerc, que sur ce sujet ce sçavant critique auroit beaucoup mieux fait de se taire lui-même, ou de s'instruire.

(a) Ce principe est le plus sûr sans contredit, pourvu que l'on conserve la foi du Mystère.

(b) Cela est encore vital, lorsque les sentimens particuliers ne roulent que sur l'explication, & n'attaquent point le fond même des Mystères.

(c) Ce raisonnement de M. le Clerc est absolument faux, parce qu'il n'a pour fondement qu'une supposition frivole. Vers la fin du quatrième siècle il s'éleva entre les Chrétiens d'Orient une question, savoir s'il falloit reconnoître en Dieu trois *Hypostases*, ou seulement une. Ceux qui par ce mot Grec entendoient ce que nous appelons nature, essence, substance, vouloient qu'il n'y eût qu'une *Hypostase* en Dieu. Quelques autres au contraire faisoient répondre ce terme à celui de Personne, & prétendoient qu'on ne pouvoit nier qu'il n'y eût en Dieu trois *Hypostases*. Cette dispute causa de grands troubles dans les Eglises d'Orient, jusques-là que faute de s'entendre & de s'ac-

corder sur la signification d'un mot, les deux partis se traitoient réciproquement d'Ariens & de Sabelliens. Cependant ce n'étoit qu'une dispute de mots. Dans le fond les uns & les autres avoient la même croyance au sujet de la Trinité; ils convenoient tous également qu'il n'y a en Dieu qu'une essence, une nature, une substance substantielle en trois Personnes réellement distinguées entre elles. L'équivoque n'étoit que dans les termes, & par conséquent M. le Clerc a en tort d'opposer ici la foi de l'Antiquité à celle de la Chrétienté d'aujourd'hui. La croyance de l'Eglise n'a jamais varié sur ce Mystère.

(d) Jamais on n'a cru, comme on vient de le dire, que de l'Essence Divine soient sorties deux autres Essences. On a seulement donné lieu de le penser; & cela faute de s'expliquer & de s'entendre.

Tout ceci nous conduit assez naturellement au dangereux système d'un autre Anglois, qui a prétendu (a) que le Christianisme n'est pas mystérieux ; que l'Évangile n'a rien de contraire à la Raison, ni au sens d'elle ; qu'aucune Doctrine du Christianisme ne peut être appelée proprement mystère. On demande la permission aux Lecteurs Chrétiens ; de donner en aussi peu de mots qu'il se pourra le précis de cet odieux sentiment.

Cet Auteur devenu insensiblement Athée, (b) s'il faut s'en tenir à la gradation rapportée par l'Auteur de la Bibliothèque Angloise, commence par soulever tout le monde Chrétien contre lui, en déclarant hautement dans sa Préface, (c) qu'il ne reconnoît pour article de sa Religion, que ce que l'évidence la plus autentique & la plus marquée le force de regarder comme tel. Il ne se contente pas de cela ; il attribue toute l'obscurité de la Religion (d) aux chimères Métaphysiques des Ecclésiastiques, & à leur jargon Scholastique, par lequel ils mettent la Sainte Ecriture à la torture. On leur doit les additions faites au Christianisme ; par additions il faut entendre ici la partie mystérieuse de la Religion. Avec de tels principes il n'a pas manqué d'être regardé comme (e) l'ennemi capital des Ecclésiastiques, & conséquemment de toutes les Religions ; deux choses que l'on fait marcher ordinairement ensemble, parce qu'en effet il est difficile de blâmer les excès des uns, sans attaquer l'essence de l'autre. Il est vrai que, si dans les plaintes que l'on porte contre les défauts du Clergé, on travailloit à ruiner la nécessité de l'ordre dans l'Eglise, à y supprimer le Ministère Ecclésiastique, les censures, la discipline, le culte extérieur, la prédication de l'Évangile à tous les Chrétiens & principalement aux pauvres d'esprit, aux simples de cœur, à enlever le dépôt de la parole d'entre les mains du Clergé, il est vrai, dis-je, que l'on seroit alors justement taxé de libertinage ; encore un coup en condamnant les fautes d'un corps, en lui trouvant de grandes infirmités, on ne prétend ni le détruire, ni persuader à tous les Etats, qu'il est inutile dans le monde. Tout se réduit à découvrir en lui des sources de corruption, qui passent des Rivières aux fontaines. C'est du moins ainsi que parlent ceux qui n'ont aucune vue criminelle. Mais on ne prétend pas justifier celles que Toland a eues ; & il est vrai que dans tous les tems il ne s'est trouvé que trop de Libertins & de Novateurs, qui se sont autorisés des prétendus désordres du Clergé, pour attaquer le fond même de la Religion & de la Croissance. Revenons à Toland.

Cet impie pose pour principe, que la (f) Raison est l'unique fondement de la certitude ; & que la révélation, soit pour la manière dont elle s'est faite, soit dans son essence, c'est-à-dire dans ce qui en est l'objet, ne doit pas moins être soumise à l'examen de la Raison, que les Phénomènes de la Nature. Qu'est-ce que la raison ? D'abord on nous dit ce qu'elle n'est pas. L'expérience nous apprend que le terme de raison est fort équivoque. La raison n'est pas l'ame considérée par abstraction ; ni l'ordre, le rapport ou la relation qui se trouve naturellement entre les choses ; ni nos propres inclinations & nos jugemens, ou l'autorité des inclinations, & des jugemens d'autrui. Nous appelons sens commun, ou raison en général, la faculté de former & de réunir diverses idées ; d'en juger affirmativement, ou négativement, selon qu'elles nous paroissent bonnes ou mauvaises ; (la droite raison, ce-la soit dit en passant, trouve nécessairement vrai ou beau, &c. ce qui est évidemment tel.) La simple perception des idées n'est pas la raison ; mais quoi qu'elles ne le soient pas à tout rigueur, étant déposées, s'il faut ainsi dire, dans l'entendement, elles sont néanmoins la matière & le fondement du raisonnement, &c. De là résulte la connoissance, qu'il est inutile de définir. Cette connoissance consiste à se déterminer par la force de l'évidence, ou par celle du raisonnement, qui nous conduit à la démonstration de la vérité ou de la fausseté entière d'une proposition. (g) Pour ce qui est de la probabilité, dit l'Anglois, « elle n'est pas digne de porter le nom de connoissance. Je bannis toute supposition » de ma Philosophie. Arrivé à la connoissance, je trouve toute la satisfaction

(a) *Christianity not mysterious*, &c. Ouvrage Anglois de Toland imprimé en 1696.

(b) Voyez *Bibl. Angl.* Tom. XIV. prem. p. l'extrait de la vie de Toland. On y voit avec quelle imperceptibilité, pour ainsi dire, on peut passer du doute à l'incertitude, de l'incertitude dans l'Athéisme ; & c'est-là, dit le Journaliste, ce qui est arrivé à Toland.

(c) *I hold nothing as an article of my Religion, but what the highest evidence forc'd me to embrace.* &c.

(d) Préface, ubi sup. p. 11.

(e) Préface, ubi sup. p. 28. & suiv.

(f) *Christianity*, &c. p. 1.

(g) *Christianity*, &c. ubi sup. p. 15.

» capable de l'accompagner. La probabilité seule doit m'obliger à suspendre mon jugement : mais si la chose en vaut la peine, je suis obligé de m'élever au-dessus de la probabilité ; je dois travailler à parvenir à la certitude. « Telles sont jusques-là les premières & les plus simples qualités de notre raison, auxquelles il faut joindre la *persuasion*, qui est précédée de ce qu'il appelle l'*information*, laquelle nous apprend simplement les choses. Par la *persuasion*, il faut entendre cette règle qui nous fait juger de la vérité, & par laquelle l'Âme est irrésistiblement convaincue. Les moyens qui font l'*information*, sont l'*Expérience* & l'*Autorité*. Cette Autorité est ou divine ou humaine. Laissons celle-ci qu'il est inutile de décrire. L'*Autorité* divine c'est ce qu'on appelle *révélation* ; & cette *révélation*, c'est (a) la *vérité manifestée par la vérité*. Enfin toutes nos connoissances se réduisent à l'*expérience des sens* ; à *celle de l'âme*, ou de l'entendement ; à l'*Autorité humaine* ; & à la *Révélation*.

Ce qui fonde notre persuasion n'est pas toujours juste & raisonnable. Nous sommes sujets à errer, sujets à être trompés ; préoccupés par mille moïens extérieurs, qui nous induisent à prendre pour axiomes des propositions incertaines & problématiques, pour (b) certitude morale des contes triviales, pour révélation des tromperies forgées par d'autres hommes. Il n'y a que l'évidence qui puisse préserver de l'erreur ; & cette évidence doit être le fondement de la véritable persuasion. Sans entrer dans les détails de l'Auteur sur les idées, il faut avouer avec lui qu'il est impossible de tomber dans l'erreur, quand on ne prend jamais que l'évidence pour guide. Nous ne nous égarons que quand nous nous écartons de ce guide, en abusant de la liberté de juger, que Dieu nous a donnée ; (c) en refusant notre consentement à ce qui appartient à cette évidence ; ou en lui attribuant des choses dont nous n'avons point d'idée, ou que nous ne voyons pas dans l'idée qu'on doit s'en faire. Ceci est la première source de l'erreur, & aussi la plus générale. Dieu, qui a mis dans notre âme la faculté de voir les choses (la perception des idées) & celle de juger de ces choses, nous a accordé aussi le pouvoir de suspendre notre jugement & de *retenir* ce consentement, en ne l'accordant pas trop précipitamment à des choses incertaines. Bien loin que Dieu nous mette dans la nécessité de nous tromper, il nous a donné au contraire un préservatif ; il a mis en nous une barrière contre l'erreur : il nous garantit de cette précipitation, (d) en plaçant notre liberté dans les choses indifférentes, ou douteuses, ou obscures ; d'un autre côté il nous met dans la nécessité de connoître & d'embrasser la vérité, car il nous ôte le pouvoir de refuser notre consentement à une proposition évidente. C'est ainsi que nous croions nécessairement, qu'il est impossible qu'une chose soit & ne soit pas en même tems, tandis qu'il nous est libre de croire, que tout est plein dans la nature, ou qu'il y a un vuide, &c.

Le *consentement précipité* est l'effet de la paresse de l'Esprit humain, qui trouve trop de difficultés dans la recherche de la vérité ; ou de sa vanité, qui lui fait craindre de passer pour ignorant : par conséquent l'erreur vient de nous. Le seul moïen de nous en garantir se trouve dans le *consentement suspendu*, à la vue des propositions douteuses ou obscures. Si nous n'avions pas la liberté de nous retenir, Dieu seroit la cause de nos erreurs ; de même qu'il le seroit encore, s'il nous étoit permis de douter d'une proposition évidente. Mais, objectera-t-on, pourquoi ne consent-on pas du premier coup à des propositions véritables, puisqu'il est évident qu'elles exigent ce consentement ? On répond, que le retus du consentement prouve que quoi que véritables, elles n'ont pas été rendues évidentes ; & cela peut venir du plus ou moins de pénétration & d'attention : souvent ce qui paroît clair à l'un est obscur pour l'autre. Outre cela si on s'exprime en des termes, que ceux qui écoutent n'entendent pas, ou si on parle de choses, dont on n'a pas démontré la *convenance* avec d'autres vérités déjà rendues évidentes ; si aussi on n'observe pas l'ordre naturel, la simplicité dans la manière de s'exprimer, les choses ne seroient paroître à ceux qui écoutent éidemment vraies ou fausses. Il faut qu'alors ils suspendent leurs jugemens, à moins que la passion ne les entraîne, &c.

Tels sont les préliminaires de l'Auteur l'Anglois. Il prétend fonder son système

(a) Christianity, &c. ubi sup. p. 18.

(b) Defaut de l'Autorité humaine.

(c) In denying that of any thing which belongs

to it or attributing to it that we do not see in its idea. ubi sup. p. 21.

(d) Ubi sup. p. 22.

me sur ces principes de Logique ; & il a fallu les rapporter , pour montrer l'état de la raison humaine en ce qui concerne , selon lui , la manière de faire concevoir à cette raison les vérités de l'Evangile. Si , (a) dit-il , cet Evangile est la parole de Dieu , il ne doit point être opposé à la clarté , à la netteté de nos idées , à nos notions communes , (cela veut dire aux connoissances évidentes) en un mot , il ne doit pas être contraire à la raison. Aujourd'hui , continue-t-il , personne entre les Chrétiens n'ose dire en termes formels , que la Raison & l'Evangile se contredisent : mais le raisonnement que l'on fait pour sauver la conformité de l'un avec l'autre , revient pourtant à la même chose en d'autres termes. On avoue que , selon l'état présent de notre conception , l'Evangile (b) semble choquer la Raison ; que la force de l'Autorité divine est telle , qu'il faut que nous lui donnions notre consentement ; & qu'ainsi nous adorons ce que nous ne comprenons point. C'est-là , selon Toland , une source intarissable d'absurdités : on se dispense de récapituler ici tout ce qu'il a la hardiesse de nommer absurdités , entre lesquelles il en est qu'il qualifie odieusement , pour ne rien dire de plus , (c) du titre d'Ordures Orientales. Ce petit catalogue d'absurdités n'épargne ni Catholiques , ni Luthériens , ni Réformés , ni Ariens , ni Sociniens. Il réfute ensuite ceux , qui après avoir avoué que les mystères sont directement contraires aux idées & aux notions que nous avons à présent des choses , prétendent fermer la bouche aux incrédules , en leur parlant de certaines vérités aujourd'hui supérieures à notre entendement , mais qui cependant sont , ou seront un jour conformes aux notions communes. Cette réponse élude , selon lui , la grande difficulté , qui reste toujours la même : c'est que pour entendre ces mystères (d) & en être persuadé , il faudroit être aussi revêtu de nouveaux organes , de nouvelles facultés , pour être en état de jouir de la perception de ces nouvelles idées , &c. Si ces changemens , dit-il , ne se font en moi , puis-je être plus frappé de ces vérités surnaturelles , c'est ainsi que les nomme Toland , que du ramage des oiseaux , ou qu'un Sauvage le sera de l'Evangile prêché en Anglois , ou en François , qu'il n'entend pas. Il prétend ensuite , que tout ce qui est contraire à notre raison dans l'Ecriture ne doit point se prendre à la lettre , & il appelle cela , se prouver à soi-même la vérité par la raison. C'est ainsi que cette raison découvre dans la Sainte Ecriture un caractère de divinité , caractère qui n'est pas renfermé dans les paroles , mais dans un sens raisonnable. En un mot croire à l'Ecriture , & admettre son autorité , sans l'avoir pesée & repesée à la balance de sa raison , ne peut s'appeler dans le stile de ce préomptueux Anglois , qu'une crédulité blamable , téméraire , fondée communément sur l'ignorance & sur d'autres mauvaises dispositions , mais plus généralement sur des motifs d'intérêt , &c.

Sur ce fondement , que tout ce que Dieu a révélé doit être également intelligible & possible , il prétend prouver par les miracles , la méthode , le stile même du N. T. que qui dit *Christi-anisme* , dit une Religion raisonnable & intelligible. Ce qu'il ajoute sur les miracles de J. C. sur l'ordre , la méthode , la popularité des Auteurs du N. T. sur-tout des Evangelistes , par où il entreprend de prouver d'abord que le Christianisme est intelligible & raisonnable , ne lui sera pas disputé. Rien n'est plus Evangelique , ni plus Orthodoxe : mais il n'en est pas ainsi de la suite. (e) Il s'agit d'y prouver que dans l'Evangile il n'y a rien de Mystérieux , ou qui soit au dessus de la raison. C'est cette supériorité qui fait le mystère ; il faut le représenter sous deux différentes idées : 1. comme une chose intelligible

(a) Ubi sup. Sect. 2. p. 25.

(b) Cela n'est pas vrai ; & il faut distinguer deux choses dans l'Evangile , les Dogmes & Mystères , & les préceptes. Rien de plus conforme à la raison que les derniers. A l'égard des premiers , c'est-à-dire les Mystères , toutes les Sectes Chrétiennes avouent également qu'ils sont incompréhensibles ; d'où il s'ensuit bien qu'ils sont Supérieurs à la raison , puisqu'elle ne peut les comprendre , mais non pas qu'ils la choquent , comme Toland l'avance témérairement. Ceci soit dit en passant , pour faire voir le peu de fondement du raisonnement de cet Auteur , dont nous n'avons garde d'entreprendre de résumer pied à pied le système impie , ce qui n'est point de notre sujet.

(c) Ubi sup. Sect. 2. Ch. I. p. 27.

(d) Voilà donc , selon Toland , la grande dif-

ficulté. Mais cette difficulté qui lui paroît si grande , & dont il semble vouloir faire un épouvantail , n'est en effet qu'un pur sophisme fondé sur l'éloignement du principe. En effet si on demande à Toland ce qu'il faut pour croire les Mystères & en être persuadé , que répondra-t-il ? Des chimères peut-être , & des subtilités Métaphysiques. Mais si pour tirer la preuve au clair , on va plus avant , si on lui demande si pour être persuadé des Mystères , il suffit de savoir qu'ils ont été révélés de Dieu , peut-être n'osera-t-il pas le nier ; & s'il l'avoue il s'enlaira , & il s'enlaira en effet évidemment , que pour être persuadé des Mystères , il n'est pas nécessaire de les entendre , ni de les comprendre.

(e) Ubi sup. Sect. III. p. 66.

par elle-même, mais si cachée sous des termes figurés, des types, des cérémonies, &c. que la raison n'est pas capable de percer ce voile épais, ni de juger de ce qu'il nous cache, à moins qu'on ne l'ore de dessus ces objets cachés à nos yeux. 2. ou il faut se représenter le mystère, comme une chose naturellement incompréhensible, de laquelle il est impossible de juger par le moyen de nos facultés naturelles, quelque clairement qu'elle nous ait été révélée.

Il n'est nullement nécessaire de prouver, que *mystère* & *objet supérieur à la rai- son*, ne disent qu'une même chose dans la Théologie Chrétienne. Voions l'idée que les Gentils ont exprimée autrefois par le terme de *mystère*. Les Païens, tels que nous les représentent (a) S. Paul, aiant & de la honte, & de l'horreur pour l'Idolâtrie dont ils faisoient profession, ne purent se résoudre à la représenter toute nue aux peuples. Ils la déguisèrent par des sacrifices, des cérémonies, des spectacles, &c. & tâchèrent de persuader à ces peuples, qu'un appareil si éclatant cachoit des choses merveilleuses. Les Prêtres furent mystérieux & obscurs dans leurs instructions, & débitèrent à leurs Sectateurs que les Dieux l'ordonnoient ainsi, afin que le merveilleux de la Religion ne restât point exposé aux yeux des prophanes, ni ne devint un objet de raillerie & de mépris à l'impie. Les mystères produisirent l'initiation : les Prêtres artificieux crurent devoir se dévouer un certain nombre de personnes par ces actes d'initiation. Cela mit une barrière entre les initiés & ceux qui ne l'étoient pas. Ofera-t-on traduire ici un passage de Platon, en priant auparavant le Lecteur de ne point s'imaginer qu'on prétende en faire aucune mauvaise application ? Il est dit dans le *Phédon*, que celui qui descendra dans les (b) Enfers non initié, (c) non parfait ou accompli, restera, ou sera gisant dans le (d) borbier ; mais que celui qui arrivera purifié & perfectionné (e) habitera avec les Dieux. Il semble que ce passage devrait servir à justifier une vérité, dont tout le monde doit convenir : c'est qu'en conséquence de cette Religion naturelle répandue par toute la terre, tandis que le Judaïsme étoit renfermé dans un très-petit pays ; en conséquence d'une tradition aussi ancienne que le monde, & de l'idée de vertu accompagnée de récompense, de vice accompagné de châtement, tous les hommes dans toutes les Religions craignent un Enfer & attendent un Paradis, sans autre révélation que la raison, qui forme en eux une idée générale de vertu & de vice : idée qui chez eux supplée en quelque manière à ce que Dieu nous a donné de plus qu'à eux, qui est le glorieux avantage d'être nés Chrétiens. Mais comment Dieu punira-t-il, ou comment récompensera-t-il ceux qui n'auront eu que cette raison pour guide ? nous n'en sçavons rien. C'est-là le mystère, que nous ne devons chercher ni à comprendre, ni à expliquer. Revenons à notre Auteur.

A cette barrière fut ajoutée, dit-il, pour plus grande précaution, la défense faite aux initiés, sous le plus rigoureux serment, de révéler les *secrets des Dieux*, & même la peine de mort pour ceux qui les révéleraient. La force du serment étoit telle, que plusieurs Païens convertis au Christianisme eurent de la peine à le rompre, après s'être convertis. On laissa à cet Auteur le reste de son détail sur les mystères, d'où il tire cette conséquence, que la première définition qu'on a rapportée, convient également aux mystères du Paganisme, & à ceux du Christianisme, jusques-là même qu'elle est la seule, selon lui, qui puisse convenir aux derniers.

Voici donc ce qu'il ose avancer, pour nous prouver (f) cette opinion si peu Chrétienne. D'abord il nous déclare assez spécieusement, que dans le Nouveau Testament, *mystère* doit être pris, comme chez les anciens Païens, pour une chose naturelle, très-intelligible, mais cependant tellement cachée, ou enveloppée dans des expressions figurées, & dans des usages allégoriques, que la raison toute seule ne sçaurait la découvrir sans le secours d'une révélation. En quoi consiste cette révélation ? à ôter le voile. Que le voile soit ôté, il paroitra évidemment que la doctrine ainsi révélée ne sçaurait proprement porter le nom de mystères. Il en est de cela, dit-il, comme

(a) *Épître aux Rom.* Ch. I. V. 22. & suiv.

(b) *Hadès* ne devoit pas se traduire ici par le mot d'*Enfer*, parce que les idées que donnent ces deux mots ne sont pas les mêmes.

(c) *ἄτελειος* signifie mot à mot *imparfait, non fini*.

(d) Ce *borbier*, *βωβυλος*, est proprement notre Enfer.

(e) Cela revient à l'idée du Christianisme, que le fidèle ira au Ciel.

(f) *Ubi sup.* Ch. I. Sect. III. p. 73.

de tout ce qui nous est inconnu dans la Nature : nous n'avons presque point d'idée complete des choses qui sont le plus en usage ; nous ne connoissons que très peu de propriétés des corps. Ce sont des mystères pour nous ; & il ne faut qu'une réflexion très-bornée, pour sentir que toute la Nature est mystérieuse : mais pour être mystérieuse, elle n'est pas incompréhensible à notre raison. Ainli il est de notre portée de concevoir qu'une partie de matière est divisible à l'infini, sans la réduire pourtant au néant : mais parce qu'il n'est pas dans notre pouvoir de faire cette division, disons nous que cela est au-dessus de la raison ? Il est de notre portée de concevoir par la raison que les animaux croissent, se nourrissent, &c. que les plantes végètent, que les vapeurs s'élèvent, forment la pluie & les nuées, &c. mais parceque nous ne saurions ni voir ces effets, ni disposer des causes qui les produisent, ni les faire agir, ni enfin nous les décrire à nous-mêmes, & nous les rendre sensibles, disons-nous que tout cela est au-dessus de la raison ? Non, la Nature n'est que cachée, enveloppée, voilée, & de même la Religion. Dieu ne nous en laisse voir que les propriétés, qui nous sont nécessaires dans l'une & dans l'autre. C'est un effet de la sagesse de Dieu, qui ne croit pas que notre condition présente en demande davantage. Si donc il nous est permis de dire hardiment que nous comprenons, que nous connoissons les mystères de la Nature, dès que nous en connoissons les propriétés utiles & nécessaires, il ne l'est pas moins (a) de le dire de la Religion.

Voilà, ce semble, (b) à quoi se réduit une partie du raisonnement de cet Anglois, qui abuse ainsi de quelques idées Métaphysiques, pour les appliquer à la Religion & à la révélation, c'est-à-dire pour les renverser l'une & l'autre. Le moien le plus propre, (c) ajoute-t-il, pour parvenir à des connoissances sûres & utiles, c'est de ne point nous fatiguer à chercher celles qui sont inutiles, quand même il seroit possible de les découvrir. Encore moins faut-il se donner la peine de rechercher ce qu'il ne nous est pas possible de connoître, & troubler de cette manière notre repos, & soulever celui des autres. On n'entre pas dans la discussion de ce qu'il dit de l'Essence nominale & de l'Essence réelle des choses, parce que cela est trop Métaphysique. On appelle *Essence nominale*, un assemblage de propriétés connues dans quelque objet que ce soit, au moien de quoi nous lui donnons un certain nom : par là il est aisé de se définir à soi-même l'Essence réelle. Tout le raisonnement sur ces deux Essences tend à conclure, que rien de ce que nous ne connoissons qu'imparfaitement ne sauroit pourtant passer pour *mystère*, parce que nous en ignorons ce qu'on appelle Essence réelle. L'Être suprême ne sauroit lui-même être appelé *mystérieux*, & il ne l'est pas davantage que la plus méprisable de toutes ses créatures, dans lesquelles nous ne connoissons, non plus qu'en lui, que la seule *Essence nominale*.

Il s'efforce de prouver ensuite, que dans (d) tout le Nouveau Testament le mot de *Mystère* n'est jamais employé pour une chose incompréhensible par elle-même, & de laquelle il ne nous soit point permis de juger par les notions ordinaires, & avec le secours de nos facultés, &c. Pour cet effet il étale avec soin à ses Lecteurs tous les passages qu'il croit propres à favoriser son sentiment. A ces passages il ajoute ceux des anciens Peres. S'ils ne secondent pas la hardiesse de l'Auteur Anglois autant qu'il en auroit besoin, on y voit du moins que les ombres, les types, les allégories, les figures & les symboles vinrent de bonne heure au secours des Théologiens du Christianisme, pour faire de la Religion une espèce de *langage obscur* & (e) *mystérieux*. C'est ainli que S. Clement d'Alexandrie découvrit heu-

(a) Rien en effet n'est mieux tiré que cette conséquence ; rien n'est plus concluant. Il ne lui manque qu'une chose ; c'est que le principe d'où on la tire soit également avoué & reconnu pour incontestable. Mais si on en excepte quelques personnes du génie de Toland, qui a jamais accordé à cet Auteur qu'il faille juger des Mystères de la Religion comme de ceux de la Nature, & qu'on puisse faire un raisonnement analogue des uns aux autres ? Qui est convenu avec lui, que ces mystères de la Religion sont des choses intelligibles par elles-mêmes, & seulement cachés sous quelques enveloppes, & non pas des choses naturellement incompréhensibles, & supérieures à tous nos foibles raisonnemens ? Voilà ce qu'il falloit prouver ; & ce que Toland ne fait pas. A moins

qu'on ne veuille bien admettre pour preuve ce pitoyable raisonnement : les Mystères du Paganisme n'étoient que des choses fort intelligibles par elles-mêmes, mais déguisées sous un appareil éclatant & une obscurité affectée ; donc il en est de même des Mystères du Christianisme. Ne voilà-t-il pas en effet une conséquence bien tirée & fort concluante ?

(b) Voyez ubi sup. Ch. II. p. 74. & suiv.

(c) J'ai paraphrasé un peu la réflexion de l'Auteur.

(d) Ubi sup. Sect. III. Ch. III.

(e) Avertissons ici une bonne fois que tout le système de Toland, de même que celui de tous les autres Incrédoules, roule perpétuellement sur des équivoques. C'est ce que nous ferons encore

fement pour ceux qui aiment les types, que les mains de Moïse élevées pendant que les Israélites combattoient les Amalécites, signifioient mystérieusement la croix de Christ.

Les Orthodoxes disent que la *rejection*, s'il est permis de parler ainsi, de ce que l'on appelle mystères dans la Religion Chrétienne, & la hardiesse d'en juger par la raison se trouvent condamnées, selon l'explication commune, dans un passage de (a) S. Paul, qui nous exhorte à nous garantir de la vaine Philosophie & des Sophismes du siècle : mais cette explication paroît ridicule à *Toland*. Doit-on regarder la raison & la vérité comme des choses vaines & Sophistiques? La Philosophie ou la sagesse dont parle S. Paul, n'est pas cette raison saine & vigoureuse, (b) qui doit nous guider toujours. C'est de la Philosophie d'un Aristote, d'un Platon, &c. que l'Apôtre a voulu parler. C'est cette aveugle sagesse qu'il attaque presque toujours, fondée sur des principes opposés au sens commun & à la bonne Morale. Outre cela les Sophistes étoient fort à la mode du tems de S. Paul; & comme plusieurs d'entre eux embrassèrent dès lors le Christianisme, ils trouvèrent le moyen de mêler leurs vieilles opinions à leur nouvelle Religion : or voilà de quoi l'Apôtre veut qu'on se donne de garde. Malheureusement aucune précaution n'a été prise contre la sagesse Sophistique; & ces vieux systèmes erronés & remplis de fautes subtilités en ont fondé d'autres aussi vicieux. Ici *Toland* s'émancipe, & perd le respect. » Les mystères incompréhensibles de la Religion (c) ont pris, dit-il, la place des » qualités occultes. On s'est servi de ce moyen, pour fermer la bouche à ceux qui » demandent des raisons, quand on ne sauroit leur en donner, & pour entretenir » l'ignorance autant que l'intérêt humain le demande. A Dieu ne plaise pourtant, » ajoute-t-il par manière de correctif, que j'attribue ce détestable motif à tous ceux » qui plaident aujourd'hui pour les mystères. Non; rien n'est plus juste que de » faire des exceptions charitables, & je connois des milliers de gens, qui sont le » mieux intentionnés du monde sur cet article.

On cite un autre (d) passage de S. Paul, pour détruire l'autorité de la raison : on ne s'y arrêtera pas. Celui qu'on allègue de ce même Apôtre écrivant (e) aux Corinthiens, paroît plus clair & plus décisif. Mais, réplique *Toland* contre l'autorité qu'on prétend attribuer à ce passage, qu'est-ce que le renversement des folies & des imaginations humaines, & la captivité des pensées, &c? Il s'agit là des pensées fausses, des imaginations extravagantes des prophanes, des idolâtres sans doute & des Philosophes du siècle, que la raison & l'Écriture desolent réformer & rectifier de concert; la raison premièrement, (f) & ensuite l'Écriture.

On ne rapportera point ici tout ce que cet Auteur a rassemblé avec beaucoup d'adresse & d'esprit, pour répondre à l'objection qu'on lui a faite, que son système touchant les Mystères ruine entièrement la foi. Toutes les différentes espèces de foi, dont les Théologiens nous font très-soigneusement l'énumération, sont plutôt selon lui, ou des effets, ou des attributs de la foi, que la foi même. Le terme de

foi,

remarque ailleurs. A l'égard de l'endroit au sujet duquel nous faisons cette remarque, il n'y a personne qui ne sente que *Toland* y prend le change; qu'il ne s'agit point dans son système d'ombres, de Types, ni d'Allégories, en un mot de langage mystérieux, mais des Mystères réels, tels que la Trinité, l'Incarnation, &c. & que par conséquent il devoit prouver, non pas que les Pères se sont servis de ces allégories & de ces figures, ce que personne ne lui contestera, mais que les Mystères tels que ceux qu'on vient de nommer, ne sont point en effet ce que nous nommons des Mystères, c'est-à-dire des choses naturellement incompréhensibles.

(a) Épître aux Coloss. Ch. II. v. 8.

(b) Cela est vrai: mais qui peut se flatter d'avoir en partage cette raison saine & vigoureuse? *Toland* peut-être, & un petit nombre d'incrédules, qui sont gloire de penser & de raisonner comme lui. A les entendre, ils sont les seuls à qui Dieu ait fait part de cette force de raisonnement, dont le reste du genre humain se trouve malheureusement privé. Après cela doit-on être

surpris, que ces hommes uniques s'érigent hautement en esprits forts? Mais s'ils sont véritablement tels, pourquoi bronchent-ils à chaque pas? Pourquoi prennent-ils continuellement le change, comme on le fait remarquer ici au sujet de l'Auteur dont on rapporte la Doctrine?

(c) Mot à mot, répondent parfaitement aux qualités occultes.

(d) Ce passage est le V. 7. du Ch. VIII. de l'Épître aux Romains; mais il y a peu d'apparence qu'il s'y agisse de la Raison.

(e) S. c. Épit. aux Corinth. Ch. X. v. 4. 5.

(f) Ainsi, selon *Toland*, l'Écriture tire toute sa force & son autorité de la raison. L'Écriture n'est rien, dit-il; elle n'est d'aucun poids, qu'autant que la raison l'approuve & l'autorise. Qu'on nous vante après cela la Divinité des Livres Sacrés. Ne voila-t-il pas un Auteur grave, qui nous apprend, que tout inspirés qu'ils sont, ces Livres doivent céder aux incertitudes, aux chimères, aux variations auxquelles la raison humaine est visiblement, & en effet nécessairement sujette?

foi, continue-t-il, emporte la persuasion. Divisons-la seulement en *foi divine* & en *foi humaine*: tout se réduit présentement à ces deux sortes de foi; & même cette *foi divine* n'est fondée aujourd'hui que sur la raison & sur le raisonnement. Cette raison nous conduit par degrés au consentement que nous accordons aux divines Ecritures, qui renferment ce qui n'arrive plus aujourd'hui, c'est-à-dire, une *manifestation immédiate* de Dieu aux hommes. D'où il résulte, que même ce qu'on appelle aujourd'hui *foi divine*, n'est plus qu'une *foi humaine*. Nous ne sommes persuadés de l'autorité des Auteurs sacrés, que par la force du raisonnement; par ce raisonnement nous examinons leurs actions, leur conduite, les motifs qui les ont portés à écrire; par où nous parvenons enfin à nous convaincre, & à déterminer si leurs Ecrits ont un caractère de divinité, ou s'ils ne l'ont pas. Dire qu'on peut être persuadé sans concevoir, cela jure & se contredit. Une telle foi ne convient (*a*) qu'à des fanatiques, ou à des fourbes. Dieu n'a aucun intérêt à tromper ses créatures; & il ne manque pas de pouvoir pour les instruire par des moïens raisonnables. Il y a tel Théologien dans le monde (*b*), qui sans désapprouver tout bas ces raisons dira, qu'il faut avoir autant de hardiesse que cet Anglois, pour oser parler de la sorte à la face de tout le Christianisme. La conclusion de tous les raisonnemens de cet Ecrivain est, que Dieu auroit manqué le but qu'il s'étoit proposé en parlant aux hommes, si ce qu'il leur avoit révélé ne s'étoit pas trouvé proportionné à leurs notions ordinaires.

Finissons cet article en ressemblant ici cinq remarques de *Toland*, par où il prétend nous convaincre, que la connoissance & la conception doivent précéder la foi.

1. Si la foi n'étoit pas précédée par ces deux moïens, il n'y auroit point de différence entre foi & foi. Cela veut dire, que la foi seroit égale dans tous les Chrétiens. Cependant l'Ecriture parle de ceux qui sont *enfants dans la foi*, & de ceux qui sont *hommes parfaits*. C'est donc par degrés que l'on parvient à cette foi (*c*); & c'est aussi ce moïen qu'il faut appeler la *progression*, ou la *gradation* du raisonnement.

2. L'objet de notre foi doit être intelligible (*d*) à tous les hommes, puisque la peine de l'incrédulité est la damnation. Il faut donc parvenir à avoir des idées de ce qu'on doit croire; & s'il n'étoit pas possible d'en avoir, il y auroit de l'injustice en Dieu à damner pour l'impossible.

3. Si certains endroits de l'Ecriture n'étoient pas intelligibles, il en résulteroit nécessairement qu'il seroit impossible de les bien traduire. Il est impossible, dit-il, d'entendre des termes & des expressions, si on n'a aucune idée des choses qu'ils doivent signifier. Quelle confiance auroit-on en un homme, qui oseroit dire qu'il a bien traduit ce qu'il seroit profession de ne pas entendre; C'est pourtant ce qui arrive tous les jours. On explique dans la Religion (*e*) ce qu'on n'entend

(a) *A rash presumption, and an obstinate prejudice rather becoming Enthusiasts or Imagers, than the taught of God, who has no interest to delude his Creatures, nor wants ability to inform them rightly.* ubi sup. Sect. III. Ch. IV.

(b) Non; il n'y a point de Théologien qui pense ni qui parle de la sorte. Tous conviendront que c'est par l'usage de notre raison aidée de la grace, que nous parvenons à être persuadés de l'autorité des Auteurs sacrés, & de la divinité de leurs écrits. Mais ils n'en tireront pas cette conséquence impie de *Toland*, qu'il y a de la contradiction à dire qu'on peut être persuadé sans concevoir, parce qu'ils mettront toujours avec raison une différence infinie, entre le tenir convaincu de la vérité d'une chose, parce qu'on ne peut douter de la véracité de celui qu'on sçait certainement l'avoir enseignée, & comprendre cette même vérité. Cette dernière espèce de foi, ou de conviction, convient sans contredit à tout ce qui nous vient des hommes, parcequ'il n'y en a aucun qui ne soit sujet à l'erreur. Mais il n'en est pas de même de ce que notre raison nous persuade avoir été révélé de Dieu. Que nous le comprenions ou que nous ne le comprenions pas,

cette même raison nous apprend que nous devons le croire & nous y soumettre, parce qu'elle nous fait voir évidemment, que Dieu ne peut se tromper ni nous tromper. Le principe de *Toland* est donc très-vrai; mais il en tire des conséquences fausses à son ordinaire.

(c) Cela est vrai; mais cette *progression* ou *gradation* dans la foi, ce n'est pas à la *progression* & à la *gradation* du raisonnement qu'on doit l'attribuer; c'est à la grace.

(d) L'objet de notre foi doit être clair & intelligible sans doute; mais il n'est pas également nécessaire qu'il soit *compréhensible*, qu'on en ait des idées nettes, complètes & distinctes. Dieu ne donne personne pour n'avoir pas eu ces idées distinctes de ce qu'il n'est pas possible de comprendre & de concevoir; mais il donne pour avoir refusé de le croire sur la parole, & pour avoir voulu de plus comprendre & concevoir; & c'est en cela qu'il est juste.

(e) Aucun Théologien du moins approuvé, n'a encore entrepris jusqu'ici d'expliquer clairement dans la Religion ce qu'on n'entend pas, ce qu'on ne comprend pas, en un mot ce dont l'Ecriture ne nous donne aucune idée. Au contrai-

pas foi-même, & malgré cela on s'attire la confiance des peuples, à qui il suffit de dire que Dieu a chargé leur foi d'une sainte & humble ignorance, qui doit les porter à se soumettre aulli-tôt, & sans réplique, à des explications inconcevables.

4. Si la foi n'étoit fondée sur une conviction véritable, c'est-à-dire, si on n'étoit persuadé, comme entendant ce que l'on croit, nous ne saurions rendre aux autres aucune raison de notre espérance. Il est fort inutile de dire, que ce que nous croions est la parole de Dieu, si notre raison ne le prouve & ne l'approuve. *S'il ne nous est pas permis d'entendre & d'examiner notre foi*, c'est-à-dire, à ce qu'il semble de rendre raison de notre foi, chacun aura droit de rester (a) aveuglément dans la Religion de ses Peres. Qu'un Siamois (b) s'avise de dire avec confiance à un Chrétien, que *Sommonacodom* a défendu d'exposer la Religion de son pays à l'épreuve d'un examen par la raison, comment le Chrétien pourra-t-il réfuter le Siamois, puisqu'il est positivement dans le même cas, lorsqu'il s'agit de certains points du Christianisme, que le Chrétien défend de la même manière? Il ne s'agiroit plus alors de me... question, s'il doit y avoir, ou non, des mystères dans la véritable Religion, mais de décider seulement qui des deux a eu le véritable droit d'en établir. — J. C. ou de *Sommonacodom*.

5. Les Apôtres & les autres Ecrivains sacrés n'ont-ils pu écrire plus intelligiblement touchant les mystères, ou ne l'ont ils pas voulu? S'ils ne l'ont pas voulu, il n'est nullement juste de mettre sur notre compte le défaut de conception & d'intelligence, non plus que celui d'incrédulité. C'est le *néant*, qui ne sauroit être l'objet de la foi. S'ils ne l'ont pu, ils n'en doivent aulli que moins espérer de gagner la confiance d'autrui (c).

À ces cinq remarques *Toland* ajoute quelques répliques & objections qu'on lui a faites, auxquelles il répond comme il peut, ou comme il veut. Les voici. 1. *Dieu a droit d'exiger le consentement*, ou la soumission de foi de ses créatures à ce qu'elles ne sauroient comprendre: soumission qu'il ne craint pas d'appeler *tranquille*. Il répond ensuite, qu'il est inutile de répliquer, « que Dieu l'a voulu ainsi pour exercer notre attention. Elle est suffisamment exercée, dit-il, dans la pratique des » devoirs du Christianisme: mais si, quelque effort d'attention qu'on fasse, il a dû » être impossible de parvenir à comprendre des choses incompréhensibles, c'est se » jouer de la bonté de Dieu, (d) que de lui attribuer une telle vue. « 2. Dieu nous a ordonné de croire aveuglément aux mystères, pour mieux nous humilier. 3. La foi fondée uniquement sur la raison rend la révélation inutile (e). Point du tout, dit-il; la raison est comme une clef. Par exemple, pour entendre le N. T. en Grec,

re si quelques-uns ont entrepris d'éclaircir ce qu'il y a voit d'obscur dans certains Mystères, ils ont toujours pris pour guides l'Écriture & la Tradition fidèle Interprète des Écritures. Du reste rien n'empêche qu'on ne puisse dire, que certains endroits de l'Écriture ne sont pas intelligibles, en ce sens, qu'ils nous proposent des choses que nous ne comprenons point, & que nous ne comprendrons jamais. Et il n'en résulte point, comme le pretend *Toland*, qu'il est impossible de bien traduire ces sortes d'endroits, parceque lorsqu'il s'agit d'un fait, quelque peu vraisemblable ou possible qu'on le suppose, pour être entendu, il suffit qu'il soit énoncé clairement. Ainsi l'unité dans la Trinité, toute incompréhensible qu'elle est, se trouve clairement proposée & enseignée dans ces paroles: *Le Pere & moi nous sommes une même chose*.

(a) *Implicitly*, ubi sup. Sect. III. Ch. 4. p. 136.

(b) Ce long raisonnement & la comparaison qui le suit, ne sont encore fondés que sur une équivoque. Il ne s'agit pas de savoir si un Chrétien doit pouvoir rendre raison de la foi, par conséquent s'il doit savoir pourquoi il croit telle ou telle chose: tout le monde en convient. Il seroit question de prouver dans le système de *Toland*, qu'après avoir expliqué clairement les raisons qui

l'obligent à croire tel ou tel dogme, tel ou tel Mystère, le Chrétien doit encore donner une explication également claire du Mystère & du Dogme même; & c'est ce que *Toland* n'a garde de prouver.

(c) Ils l'ont acquiescé cependant, sans s'expliquer plus intelligiblement, & sans rendre plus clair ce qui sera toujours incompréhensible, & au-delus de la portée de l'esprit humain. Preuve infaisible, que la foi n'est pas fondée sur la raison.

(d) Au contraire rien n'est plus conforme à la bonté de Dieu, que d'exiger qu'on croie sans chercher à comprendre, ce qui de la nature est incompréhensible.

(e) La proposition est évidemment vraie, puisqu'il est certain que sans le secours de la révélation, pour croire il suffit que la raison nous propose un dogme comme évidemment vrai. C'est donc user de sophisme & vouloir embrouiller la question, que de raisonner ainsi: La raison est la clef de la révélation; donc la foi est fondée sur la raison. La conséquence est évidemment fautive. La raison nous sert sans doute à nous assurer de la vérité de la révélation, mais non pas à la mettre plus à portée de la faiblesse de notre esprit & de nos lumières bornées.

il faut avoir appris cette Langue. On l'apprend par la Grammaire. Cette Grammaire est donc la clef de la Langue Grecque ; & de même la raison est la clef de la révélation. C'est la conséquence qu'on doit tirer naturellement de l'argument de l'Anglois. 4. Les ignorans, toutes les personnes idiotes, les petites gens, &c. ne sauroient acquérir la foi telle qu'on l'exige ici, par la force de sa raison. Cette objection paroît si frivole à Toland, qu'il répond sans hésiter, « que la (a) pure & simple Doctrine du Christianisme n'est nullement au dessus de la portée de tous ceux » qu'on peut appeler après J. C. *les pauvres d'esprit*. A la vérité, (b) ajoute-t-il » en s'adressant aux Theologiens, ils n'entendent pas le *baragouin* de vos Ecoles ; & » J. C. avoit meilleure opinion de ces idiots. Il leur a prêché l'Evangile ; ils l'ont » écouté ; ils ont reçu la Doctrine Evangélique avec joie ; & sans doute, ils en » rendoient mieux les instructions de J. C. que les mystérieuses leçons de leurs » Prêtres & de leurs Scribes. Quel auroit été le fruit de la Doctrine Chrétienne » ne au commencement du Christianisme, & quels progrès auroit-elle fait, si ceux » qui furent alors appelés à la prêcher, eussent été obligés auparavant de faire un » long apprentissage de mauvaises études Scholastiques ? »

Il sâche de ruiner après cela l'objection prise des miracles. C'est ce qu'il appelle la dernière échappatoire des partisans des mystères. Le miracle, dit-il, est une action qui surpasse absolument le pouvoir humain, & que la nature ne sauroit produire selon les loix ordinaires. Le miracle est une opération extraordinaire ; mais cette opération n'est nullement inconcevable, ni par conséquent au-dessus de la raison. On conçoit que Dieu peut arrêter la force du feu, rendre la vue aux aveugles, ressusciter des morts, &c. mais des miracles contradictoires seront toujours faux & supposés, des fruits de l'intérêt & de la méchanceté de quelques hommes. On supprime le petit détail qu'il donne de quelques faux miracles, avec ce qu'il dit contre les *miracles de parti*, & contre ces autres qui s'opèrent secrètement, & si j'ose le dire, à la dérobee : au lieu que les miracles des SS. Ecritures n'ont jamais été employés qu'à terrasser l'incrédulité, à justifier la doctrine du Christianisme à la face de ceux qui la persécutoient ; & par conséquent ceux qui les faisoient avec le secours du pouvoir divin, n'ont jamais craint de les *exposer au grand jour*.

Enfin pour conclusion du système de Toland, on va rapporter en peu de mots ce qui, selon lui, a été l'origine des mystères du Christianisme. Après, dit-il, que J. C. eut ôté le voile des *cérémonies légales*, & conduit, ou ramené les hommes à cette morale pure, à ce culte raisonnable, à ces idées justes & claires des *devoirs célestes*, qui étoient cachées dans l'observance du *Judaïsme*, la simplicité dans la Religion fut le partage des premiers Chrétiens ; & cette simplicité fut prêchée encore assez long-tems après la mort de N. S. J. C. jusqu'à ce que, pour amener plus facilement les Juifs au Christianisme, on les y laissa entrer avec leurs préjugés pour les Rits Mosaïques, &c. On crut devoir cette complaisance à ces nouveaux Freres foibles dans la foi, & qui pouvoient facilement retomber dans leur première Superstition ; mais cette complaisance fut le commencement des abus. Le mal augmenta considérablement & avec une rapidité extraordinaire, lorsque les Gentils, plus nombreux incomparablement que les Juifs, se convertirent au Christianisme. Accoutumés à la pompe du Paganisme, à la Majesté du Culte, à des idées hautes & sublimes des mystères de leur Religion, que l'on ne faisoit connoître qu'avec un fastueux appareil à un petit nombre de gens choisis, ils ne pouvoient qu'être rebutés à la vue de la simplicité, de l'uniformité de l'Evangile, de la *popularité*, si j'ose me servir ici de ce terme, & du peu de difficulté qu'ils trouvoient à en entendre la Doctrine. Pour retenir ces Gentils, ou pour les appeler au Christianisme, il fallut d'abord leur accorder un peu d'indulgence, comme on en avoit accordé aux Juifs. On leur passa certaines idées & certaines comparaisons ; on leur passa des expressions & des usages. Il n'y avoit encore d'autres cérémonies, ou pour mieux dire, d'autre occasion à *forger* des cérémonies, que le Baptême & la Cene. Ce fut donc par-là que l'on commença

(a) *The corrupted doctrines*, &c.

(b) *Pure declamation*, qui s'écrite à dessein du point de la question, pour éblouir par de fausses lueurs quiconque seroit capable de s'y laisser surprendre. Rien sans doute n'est plus à

plus grossières, que la Doctrine du Christianisme, parcequ'il n'y a point d'homme, quelque *idiot* qu'on le suppose, qui ne puisse s'assurer de la vérité de cette proposition, Dieu l'a dit. Mais s'en suit-il de-là que tout ce que Dieu a dit soit à la portée de tous les hommes ?

l'édifice des mystères. On dégusta, on métamorphosa, ce sont les termes de l'Auteur, ces deux pratiques sous le *mystérieux appareil*, des rites du Paganisme. L'administration s'en fit d'abord avec ce secret, qui avoit fait si long-tems le merveilleux de la Religion dans l'esprit des peuples Païens. A ce secret fut ajoutée l'initiation, & afin d'exciter l'ardeur des fideles commençans, & d'inspirer aux Catholécumènes le desir d'être initiés, les *initiateurs* jugèrent devoir commencer par les prévenir du *sublime* de ces pratiques. Ils les qualifièrent de *terribles*, d'*inesprimables*, ou d'*inécables*, &c. C'est ainsi que se perdit peu à peu la simplicité, & c'étoit pourtant dans cette simplicité, que la Religion renfermoit ce qu'elle avoit de plus excellent.

Ce fut bien pis quand pour leur intérêt particulier, ou autrement, les Philosophes Païens eurent commencé de goûter le Christianisme. Ils portèrent dans la Religion (a) le génie, le caractère, & *jusqu'à la phisonomie* de leurs différentes Sectes. En faisant usage de leur Philosophie pour défendre le Christianisme, ils firent un mélange si obscur de l'une & de l'autre, que les choses auparavant claires, & à portée des esprits vulgaires ne furent plus entendues que des Scavans; & ceux-ci en augmentèrent les ténèbres par leurs disputes, & par leurs subtilités. De ces sources sortirent les plus dangereuses erreurs. Enfin les abus achevèrent de se multiplier; & le régime des mystères s'établit entièrement, lorsque le Christianisme fut devenu la Religion dominante. La Politique mondaine força une infinité de Païens de croire ce que croioit le Souverain, ou d'en faire du moins le semblant. Comme ils étoient restés Païens dans le cœur, ils ne se contentèrent pas de conserver secrètement tous leurs anciens préjugés; ils leur conservèrent l'autorité autant qu'ils purent, & les inspirèrent aux Peuples Chrétiens, qui les reçurent enfin comme des *moïens propres à la sanctification*. Après cela il n'y eut plus de bornes aux rites mystérieux.

Ici cet Auteur fait le parallèle (b) des cérémonies mystérieuses du Christianisme avec celles du Paganisme. Les noms, dit-il, sont les mêmes, l'initiation des Gentils étoit, comme celle des Chrétiens, précédée d'ablutions, ou d'expiations, de jeûnes, de mortifications. Les Païens & les Chrétiens excluoient également de leurs mystères tous les prophanes, & ceux qui n'étoient pas initiés. On y exigeoit le secret pour les mystères; on n'en parloit qu'avec précaution, & s'il est permis de le dire, avec une sainte obscurité, principalement devant ceux qui n'étoient (c) pas réputés dignes d'y être admis. On les publioit solennellement chez les uns & les autres; & les Païens, comme les Chrétiens ensuite, *excommunioient* solennellement. Il compare aussi les degrés observés dans la pénitence chez les Chrétiens des premiers siècles, avec ceux qui conduisoient à la perfection dans les initiations du Paganisme; & il finit enfin par une *reste généalogie* des usages superstitieux, selon lui, qui s'établirent successivement dans l'*administration mystérieuse* du Bapême. Entre ces usages *superstitieux*, il n'oublie pas le vêtement blanc donné à ceux qui avoient nouvellement reçu le Bapême; & loin de le regarder comme un des plus précieux symboles de la pureté & de la vertu du fidèle, il ne doute pas qu'on ne l'ait été chercher (d) dans les initiations du Paganisme, où les véritables dévots s'obligeoient de le porter jusqu'à ce qu'il tombât en lambeaux. Il ne nous donne pas la succession généalogique des pratiques introduites dans la Cène, à cause, dit-il, que le détail en seroit trop long & trop ennuyeux.

(a) Ce que Toland dit ici pourroit convenir à quelques anciennes Sectes d'Hérétiques, aux Gnostiques, par exemple, aux Valentinens, &c. A l'égard des premiers Chrétiens, nous ne voyons point qu'ils aient introduit d'autre mystère dans la Religion, que celui de cacher avec soin aux Païens leurs persécuteurs, leurs dogmes & leurs cérémonies. Du reste quoi que nous ne prétendions point réfuter ici le système impie de cet Anglois, ce qui ne convient point à notre dessein, comme nous l'avons déjà dit, nous ne pouvons nous empêcher de faire observer pour la dernière fois qu'il prend ici le change, en appliquant aux mystères dans les Rits & les Cérémonies, ce qu'il n'avoit dit d'abord, & ce qu'en effet il ne devoit dire dans son système que des mystères dans les

dogmes. C'est que dans le fond tout système de Religion qui n'admettra pour fondement que la raison humaine, toujours foible & corrompue, ne pourra jamais se soutenir jusqu'au bout, & qu'à force de raisonner sur ce sujet, on donnera toujours dans le faux raisonnement.

(b) Au sujet de ce parallèle, on peut consulter ce que nous avons dit à ce sujet, en parlant des Cérémonies Religieuses des Catholiques, Tom. I. & II. de cet Ouvrage.

(c) L'Auteur cite ici un passage remarquable de S. Cyrille de Jérusalem. Mais il semble que ce passage finisse seulement avec raison, qu'il faut de la précaution dans l'initiation, sur tout à l'égard des commençans.

(d) Où en est la preuve.

ennuieux. Seulement il l'insinue, que cette Institution si simple dans son origine a été rendue mystérieuse par la corruption des tems, & que ceux qui ont le plus rigidelement réformé le Christianisme, ne l'ont point encore ramenée à sa première simplicité (a).

Tel est le système de cet audacieux Anglois. On ose se flater d'en avoir donné un extrait fidèle. Il n'est pas difficile d'y remarquer qu'il pense encore plus hardiment qu'il ne parle, & cela paroît évidemment par les saillies d'irréligion, qui lui échappent de tems en tems. En voici une qu'on ne croit pas devoir oublier. (b) L'adresse de nos prétendus Chrétiens a surpassé de beaucoup celle des Païens, dans les précautions que demandoient la grandeur & la sainteté des mystères. Ceux des Païens étoient continuellement exposés à perdre leur honneur & leur crédit, par l'indiscrétion & le babillage des initiés; mais les nouveaux mystères sont entièrement à couvert de toute l'indiscrétion des hommes. On les a placés heureusement au dessus de la raison (c) & du bon sens, &c.

Si on a pris la liberté d'insérer ce système de Toland à la suite de celui des Sociniens, & des autres partisans de la raison, ce n'a nullement été pour rendre ceux-ci odieux, ni d'un autre côté pour donner cours aux opinions de cet Anglois, qu'il n'est pas difficile de réfuter en plusieurs choses. Quoiqu'il en soit, les raisonnemens de cet Auteur & de ses semblables sont toujours perdus. Les systèmes restent les mêmes, la raison ne voit pas plus clair, on n'en fait ni plus ni moins dans le monde. A l'égard de l'autorité, elle a prévalu, & prévaudra toujours dans la Religion. Les Sectes même qui l'ont le plus décriée dans la spéculation, ont été obligées ensuite de l'adopter dans la pratique. Tant il est vrai que sans le secours de l'autorité, il ne peut y avoir de Religion. S'il y en a, & s'il y en a eu qui n'aient eu pour fondement que la raison, ce n'est, & ce n'a été qu'une Religion purement humaine, sujette par conséquent aux foiblesses, aux chimères & à toutes les incertitudes de l'humanité. Il n'y a qu'une Religion Divine, fondée sur l'autorité du Créateur qui l'a révélée, qui puisse être exemte de ces défauts, & se conserver toujours pure & toujours la même, malgré la corruption du cœur de l'homme, & les incertitudes continuelles de son esprit.

Difons aussi deux mots de l'Arminianisme qui, selon les rigides Orthodoxes, fraie le chemin à toutes sortes d'erreurs. Personne n'ignore l'histoire d'Arminius Chef du parti des Remontrans. Nous rapporterons seulement à son sujet une particularité digne d'être remarquée. C'est que s'étant chargé de réfuter un ouvrage contre la Prédestination, à force d'examiner les raisons de son adversaire, il passa dans le sentiment qu'il vouloit détruire, & le défendit beaucoup mieux que celui qu'il combattoit. Cela est arrivé plus d'une fois. L'exemple des deux *Raynold*, au tems de la Réformation d'Angleterre, est encore plus remarquable. L'un étoit Catholique, l'autre Protestant. Celui-ci passa en France, où son frere s'étoit retiré, & après y avoir mis en œuvre toutes les raisons capables de le ramener au giron de la Réforme, il eut le bonheur de le convaincre. Mais en même tems les raisons du Catholique frappèrent tellement le convertisseur Anglican, que celui-ci prit la Religion, dont il avoit dépouillé son frere, & écrivit avec zèle contre la Réforme. Nous tirons cette petite histoire du *Colomesiana*. Au reste il est bon d'observer que ce qu'on rapporte ici d'Arminius, fut ce qui donna commencement à l'Arminianisme. On donna aux Arminiens le nom des Remontrans, à cause d'une Remontrance qu'ils présentèrent aux Etats de Hollande en 1609. Dans cet écrit la doctrine du parti étoit réduite à cinq Articles.

1. Le premier Article concernoit la Doctrine de l'élection & de la réprobation, sur lesquelles on ne s'exprimoit pas suivant la Théologie reçue dans les Eglises Réformées; non plus que sur la foi & la persévérance des Fidèles, l'impénitence & l'incrédulité des prédestinés à la damnation.

2. Touchant la mort de Jesus-Christ, on disoit qu'il est mort pour tous les hommes sans exception.

3. Qu'il est vrai que la grace de Dieu est nécessaire, pour pouvoir se porter au bien.

4. Mais que cependant elle n'opère pas en nous d'une manière irrésistible.

(a) C'est-à-dire, n'ont pas encore anéanti totalement le Mystère.

(b) Je ne traduis pas tout-à-fait littéralement ce passage.

(c) Above the reach of all sense, p. 169.

5. Qu'il ne faut point dire si affirmativement, que les régénérés ne seuroient déchoir entièrement de la Grâce, & qu'une opinion de si grande contenance méritoit bien d'être pesée & répétée. Aussi le fut-elle au Synode de Dordrecht ; mais le poids de la *voûte Orthodoxe* l'emporta. Je dis la *voûte Orthodoxe*, parce que depuis quelque tems l'Arminianisme s'est mis à la mode dans plusieurs Etats Protestans.

Si on veut apprendre le détail de l'Hérésie Arminienne, il faut avoir recours aux Actes du Synode de Dordrecht. On y trouvera cette Hérésie décrite dans toute son étendue ; mais elle y est si bien *posée & réfléchie*, que moiennant une bonne provision de soumission aux Peres de (*a*) ce Concile Protestant, il est impossible de ne pas dire *Anathème* à la Doctrine des Remontrants. Cependant on ne scauroit s'empêcher de remarquer, que le *désordre* du péché original dans l'Arminianisme est une des choses qui affligent le plus les vieux Orthodoxes. La réjection de l'imputation de la justice de J. C. leur est encore un grand sujet d'affliction. Un (*b*) d'entre'eux n'a pu s'empêcher de s'écrier avec un zèle aussi vehement que celui des tems Apostoliques, *que ceux qui ne croient pas cette imputation ne sont pas Chrétiens*. Nous ne disons rien des débats mis alors sur la nature de la satisfaction de J. C. dispute inutile & vaine, qui ne donne aucun prix à la Religion, & ne facilite en rien le salut des hommes. Que n'importe, *dit-on* Chrétien, de savoir si exactement comment & en quel sens la mort de J. C. m'a racheté, pourvu que je croie fermement que j'ai été racheté par cette mort ? Beaucoup de gens s'imaginent qu'un Chrétien qui raisonne ainsi, raisonne plus juste qu'un Théologien ; mais chez les Protestans, comme ailleurs, le Théologien replique aussitôt, que les gens de cet ordre sentent l'Hérésie.

Les Remontrants ont aujourd'hui des Eglises particulières de peu d'apparence, où ils font tranquillement leurs exercices de dévotion à la manière des Réformés Calvinistes. La Doctrine des cinq Articles, sur lesquels le procès fut intenté à leur Chef & Docteur *Arminius* commença le Schisme ; l'algreur (*c*) du parti Gomarriste le continua, & le fortifia. Les esprits des Théologiens s'échauffèrent tout d'un coup à un tel point, que non seulement on fit les derniers efforts pour faire regarder les cinq Articles comme (*d*) *Articles fondamentaux* de la Religion Chrétienne, mais que même on voulut y intéresser le Corps politique, & traduire les Remontrants devant lui, comme des factieux & des rebelles. Il en couta la vie au *Caton Belgique*, le célèbre *Barneveldt*, victime de la haine ou de l'Orthodoxie du Prince d'Orange, *Maurice*. Cela donna lieu à l'application de ce beau vers de Lucain,

Cæsariana memm cinserunt castra Catonem.

On le parodia pour *Barneveldt*, en mettant *Mauriciana* pour *Cæsariana*. Il est bon d'apprendre au Lecteur, que ce qui occasionna cette parodie, fut la précaution que prit le Prince *Maurice*, de faire environner de ses Gardes le lieu où *Barneveldt* fut exécuté. On ne dit rien du Socinianisme des Remontrants, sur lequel on est revenu plus d'une fois à la charge, ni du soupçon de libertinage & de quelque chose de plus atroce, à cause qu'ils ont toujours remoigné autant de penchant pour la tolérance, que (*e*) leurs adversaires pour une sainte & louable persécution, qui *contraint charitablement les errans* de reprendre le droit chemin.

(a) Il faut attribuer sans doute à l'impétuosité du zèle Orthodoxe, le désordre avec lequel les Peres de ce Synode y traitoient les disputes Théologiques, &c. V. in *Epist. Kulsf. & Thol. Præstant. virorum*, Ep. 317. p. 527.

(b) M. Juvien.

(c) Le parti de *Gomar*, Professeur en Théologie, zélé adversaire d'*Arminius*.

(d) Quelques Orthodoxes par excellence allèrent jusqu'à proposer, qu'ils se voueroient pas comparoitre devant Dieu avec les erreurs d'*Arminius*.

(e) Surquoi on peut lire diverses Lettres dans le Recueil intitulé, *Epistola Ecclæs. & Theolog. &c. ubi sup.*

CHAPITRE IV.

De ceux que l'on appelle en Hollande (a) Collégiens
& (b) Rhinsbourgeois.

IL y a plus de cent ans que ces *Collégiens* sont établis à *Rhinsbourg*, où ils s'assembloient deux fois l'année ; personne ne l'ignore dans le pais, & cependant personne jusqu'à présent n'a eu la curiosité de faire connoître cette Secte. Il n'est donc pas surprenant que les Etrangers n'en connoissent pas même le nom, puisqu'ils ceux du pais sont eux-mêmes si peu instruits sur cet article, à quoi il faut ajouter, que la rareté des assemblées de ces Sectaires contribue sans doute à les cacher aux yeux des hommes. S'y trouver une fois, deux fois par curiosité, ne suffit pas pour en donner une exacte description. En un mot tout ce qui s'appelle Secte *chrestienne*, ou *semi-publique*, doit être vu de plus près qu'on ne le voit ordinairement. Ce qu'on va rapporter de celle-ci a été communiqué par un des principaux Membres de cette société.

Les Collégiens.

D'ABORD il faut distinguer les *Collégiens* des *Rhinsbourgeois*. C'est un abus de croire que ces deux noms désignent un même parti, une même sorte de *Chrétiens*, comme on se l'imagine sans fondement. Il est vrai que dans l'opinion commune, qui dit *Collégien* dit *Rhinsbourgeois* ; mais voici de quel desabuser ceux qui ne sont pas instruits de la différence, & des rapports qu'ils peuvent avoir entr'eux. Les *Collégiens* doivent leur nom à la manière dont se sont formées leurs petites sociétés. On ne sauroit mieux faire sentir la nature de ces *rendez-vous religieux*, qu'en les comparant à ceux de plusieurs amis qui s'assembleroient tour à tour, tantôt chez l'un & tantôt chez l'autre, ou plutôt à ceux que les Hollandois appellent (c) *Colleges*, & les Anglois *Clubs*. On pourroit aussi les comparer aux *Ecoles mystiques*, dont on a parlé en rapportant l'origine du *Piétisme*. Après cela nous devons avertir ici, qu'en parlant des assemblées de cette société, nous emploierons toujours le mot de *College*.

Dans ces *Colleges* chacun peut & a droit de parler, de quelque Religion qu'il fasse extérieurement profession, quelque système qu'il suive, quelque extraordinaires que puissent être ses idées, pourvu seulement qu'il reconnoisse la Divinité de l'Écriture. Ecclésiastique, Laïque, chacun y commente à sa mode cette Écriture, & dit ce qu'il pense sur la Religion, soit qu'on prenne ce terme dans la plus grande généralité, soit qu'on le réduise à la croyance de chaque Secte. A l'égard des femmes, il n'en est pas comme chez les *Quakers* ; dans le *College* elles ne disent mot. Il ne s'agit point non plus ici de l'esprit intérieur du *Quakerisme*, ni de ses *impulsions*, &c. Ce que le *Collégien* dit est le fruit de ses saintes études, ou de ses méditations sur la Bible, ou des découvertes qu'il a faites par la force de son esprit, ou par un bon sens naturel. Autre chose à remarquer, & que toute personne hardie dans ses pensées ne manquera pas d'approuver, c'est que le *College* n'est jamais soumis à l'autorité d'un seul Docteur, ni aux décisions de quatre ou cinq personnes, qui dans les assemblées de quelques autres Sectes s'emparaient toujours de la parole. Au reste on ne doit pas s'imaginer que le seul *Collé-*

(a) Le nom Hollandois de la Secte est *Collégiens*.

(b) En Hollandois, *Rhinsburgers*, de *Rhinsbourg*, Village voisin de Leide.

(c) Les *Colleges* & les *Clubs* sont des assemblées qui se forment entre amis, une ou deux fois par

semaine, dans un caffè ou dans un cabinet, à frais communs, & chacun payant son écot. D'ordinaire il y a une amande imposée à ceux qui n'assistent au *rendez-vous*, ou qui s'y rendent trop tard, &c.

ge des *Collèges* soit à *Rhinbourg*. Il y a de ces *Collèges* dans plusieurs villes & villages de Hollande, de Frise & d'Ouest-Frise, principalement à Amsterdam, à Rotterdam, à Harlem, à Leide, à Groningue, à Lewarde, &c. Pour les villages, Sardam est celui qui l'emporte sur tous les autres, en ce qu'il s'y trouve plus d'une Secte. C'est apparemment à ces *Collèges*, que la Hollande doit la réputation de nourrir autant de Religions que d'hommes, comme l'Espagne & l'Italie doivent à un certain excès qu'il n'est pas nécessaire de définir, celle d'avoir plus de Chapelles & plus de Saints que de dévots; enforte qu'on peut très-bien appliquer à ces derniers, ce qu'un des plus (a) beaux génies de l'Antiquité a dit de la dévotion de son tems.

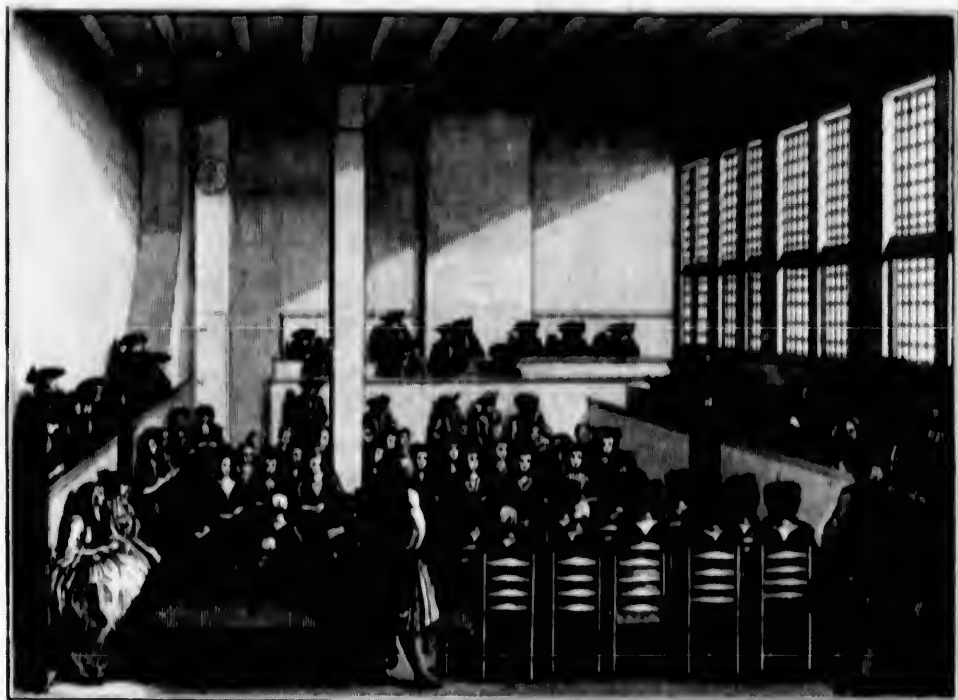
Qu'on ne s'imagine pas non plus que tous ces *Collèges* soient uniformes, ni qu'ils soient réglés sur les mêmes idées, ni qu'ils se déclarent observateurs des mêmes points de Doctrine. On a déjà dit, que chacun peut y proposer ses sentimens & les défendre, &c. Ce n'est donc pas un seul Système qui fait l'union: Il n'y a unité d'idée que sur la Divinité de la Bible. Après cela chacun raisonne à sa mode, propose, ou objecte, &c. Il faut se représenter ici une Société de Marchands, qui commenteroient ou expliqueroient un Traité sur le Commerce, ou de Philosophes mélancholiques, qui raisonnent tristement sur les *qualités occultes* d'Aristote, les *soubillons* & la *matière subtile* de Descartes, le système de gravitation de Newton, ou enfin de Passans de la *Norshollande*, qui éplucheroient gravement entre eux, & de point en point, toutes les difficultés qui surviennent dans les cas d'*Avarie* & autres usages de mer. Ainsi il suffira bien sans doute de décrire un de ces *Collèges*, sans qu'il soit nécessaire de donner la description de tous les autres. Attachons nous donc seulement au *Collège* d'Amsterdam.

Ce *Collège* (b) s'assemble dans une Maison d'Orphelins, qui a l'Orange pour Enseigne. On s'y assemble le Dimanche après midi environ l'espace d'une heure, depuis deux heures & demie jusqu'à trois heures & demie, & le Mercredi au soir depuis cinq heures jusqu'à sept heures & demie. On y traite & on y explique les matières contenues dans le N. T. & cela de suite & par ordre. Le Dimanche, on suit les *Evangelies* & les *Actes* des Apôtres; le Mercredi, les *Epîtres*. C'est pour conserver cet ordre, que certaines personnes qui ont le droit de parler ordinairement dans le *Collège*, ou qui ont acquis ce droit par la déférence ou par le respect que l'esprit, l'éloquence ou le sçavoir ont pu leur acquérir s'assemblent une fois par an, & divisent une partie du N. T. en autant de textes qu'il peut s'en expliquer dans l'année. Et il est à remarquer, qu'on établit deux personnes comme cautions pour chaque texte, lesquelles, au défaut de toute autre, sont obligées de se charger de les expliquer. On use de cette précaution, pour prévenir une dissolution instructive de l'assemblée; & c'est ce qui arriveroit, si malheureusement personne n'avoit rien à proposer sur le texte. Il est à remarquer aussi, qu'il y a des listes imprimées où chacun peut voir l'ordre de ces textes, & par conséquent réfléchir & méditer d'avance sur ce qu'il pourra se proposer de dire dans l'assemblée suivante. Au reste on n'est pas si scrupuleusement attaché à l'ordre des textes, qu'il ne soit absolument permis de s'en écarter, & de choisir assez souvent tel autre texte que l'on jugera à propos d'expliquer à l'assemblée.

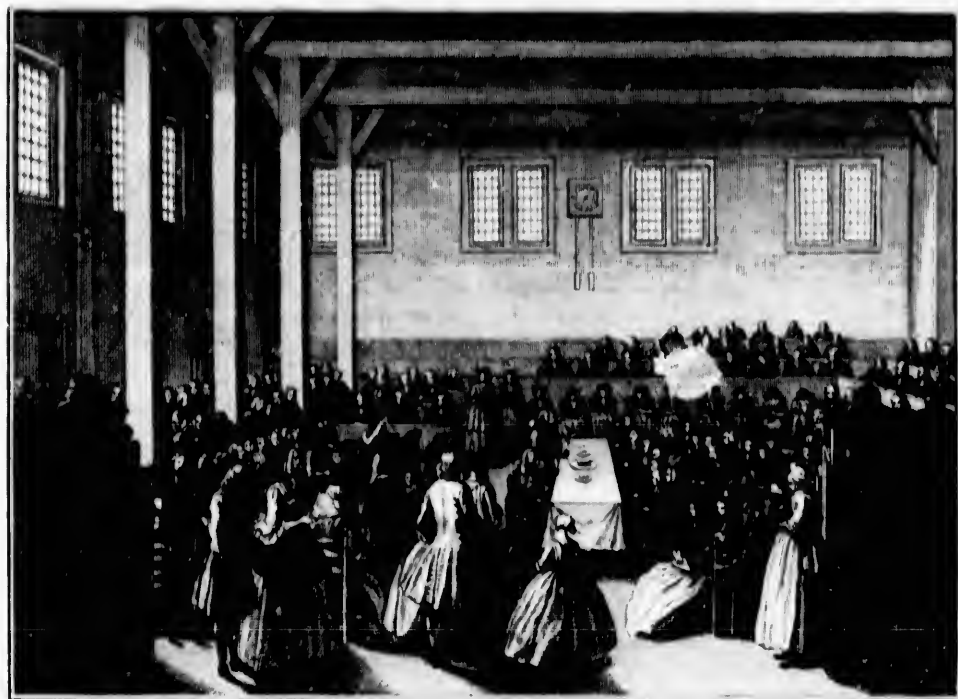
L'ouverture de chaque assemblée se fait par la lecture d'un Cantique, & d'un Pseaume que l'on chante ensuite; après quoi on propose une prière. La prière étant faite, on lit le texte destiné à être le sujet du Discours Chrétien, & on invite les Freres de l'assemblée à se servir de la liberté accordée à chacun d'eux de proposer ses objections, ses remarques, ses exhortations. Si personne ne se lève de sa place pour parler, les cautions suppléent & font un discours, sur lequel il est permis, comme on l'a dit, de faire des remarques & des objections; que chacun peut censurer & corriger; auquel enfin chacun a droit de faire un supplément à sa mode; & pour donner le tems nécessaire à la révision, à la censure & aux additions, il se fait un silence raisonnablement long après le Sermon. Ces additions & ces réflexions sont plus ou moins étendus, solides, utiles, selon que la personne qui parle a plus ou moins de génie, d'ordre & de justice. Une application convenable avec une dernière prière, terminent cette

Le

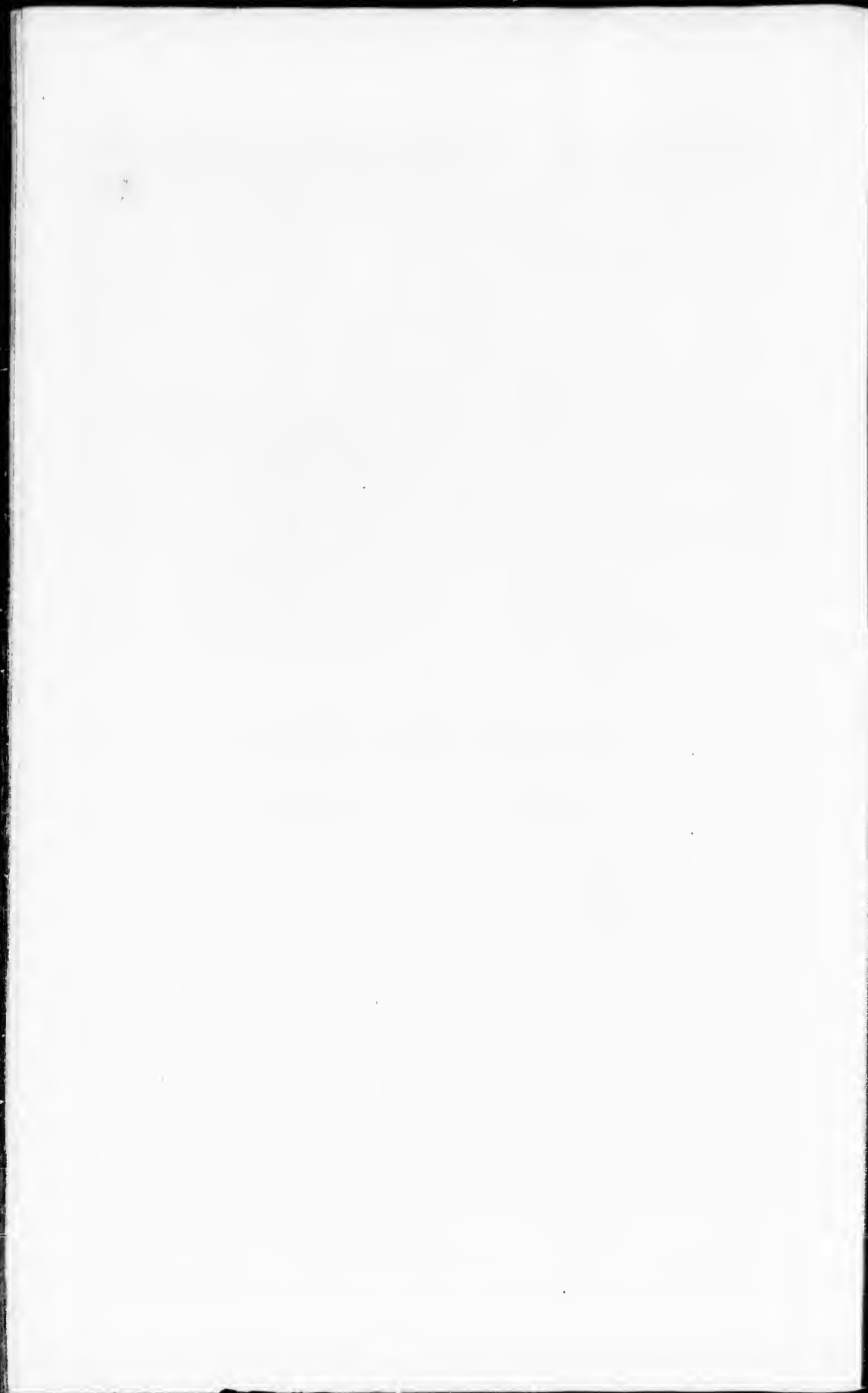
(a) *Nostri regis tam presentibus plena est univ-* nire. Petron.
nibus, ut facilius possit Denon quam hominem inve- (b) Une Figure représente ici ces assemblées.



ASSEMBLÉE de ceux qu'on appelle COLLEGIANS à Amsterdam.



Leur CENE à Rynsburg



Le Collège n'a point de registres, où on trouve écrits les noms de ses membres. A proprement parler, il n'en a point qui soient véritablement à lui, & on pourroit bien le définir un corps composé de membres qu'il emprunte de toutes sortes de Sectes, pour se former régulièrement deux fois par semaine. A la vérité ces membres lui sont comme dévoués, au moins s'ils sont de véritables Collégiens. Si cette définition ne plaît pas, on prie le Lecteur de s'en faire une autre, en se représentant une troupe de Chrétiens nourris, élevés dans différens systèmes de Religion, généralement attachés, les uns à l'Arminianisme, les autres au Memnonisme, les uns Réformés, & les autres Unitaires, Mystiques, &c. Tel est le fond de la Religion de chacun : mais on se fait Collégien pour dire plus librement ses pensées sur le sens, la doctrine & les instructions contenues dans les SS. Ecritures, & par ce moien aiant, dit-on, des lumières plus sûres & plus étendues, s'édifier les uns les autres, &c. La hardiesse de tous les raisonnemens qui se font sur ces Ecritures, n'attire à personne le nom odieux d'Hérétique, pourvu que chacun reconnoisse toujours l'autorité de la Bible. Selon les Collégiens, un débauché mérite par ses dérèglemens le nom d'Hérétique, & de même tout homme qui s'abandonne aux passions : mais ils sont persuadés, que Dieu sera infiniment plus indulgent aux erreurs de l'entendement, & à de fausses idées sur un dogme, qu'à des erreurs de pratique & de morale, & aux péchés que l'on commet contre les lumières de la conscience & de la raison. Il semble aussi que ces Collégiens ne mériteroient d'être appelés Schismatiques, que par rapport aux Sectes dont ils sont extérieurement, s'il étoit vrai que chacun, quoique Collégien, restât pourtant attaché au tronc de sa Religion.

La description que nous venons de donner des exercices de dévotion des Collégiens prouve allèz que dans le Collège il n'y a point de Ministre, ni de Prédicateur élu solennellement & reconnu tel ; point d'autorité donnée à une personne vêtue, ornée d'une certaine façon, à qui le *sunt habillement* attire ensuite le respect des dévots & des dévotes, point enfin d'idée de mérite & de génie distingué, attachée à l'Ecclésiastique plutôt qu'au Laïque. Outre cela il n'y a dans le Collège ni Conseil Ecclésiastique, ni Ancien, ni Diacre. On doit pourtant avvertir, qu'il y a une espèce d'exception à faire à l'égard des Prédicans du Collège, c'est que ceux (*) des Memnonites y parlent souvent, particulièrement dans les Collèges établis hors d'Amsterdam : mais il faut remarquer aussi que ces Prédicans Memnonites ne prêchent que comme simples particuliers, sans supériorité, sans distinction. Le Collège ne les écoute, & ne les reçoit qu'en qualité de Freres égaux à tous les autres Freres. Au défaut de Discipline & d'Hierarchie, défaut qui chez les Collégiens passe pour une chose agréable à Dieu, il faut ajouter le mépris des Formulaires, des Confessions & des Catéchismes. L'idée qu'ils ont de ces *trois liens*, par lesquels les Sectes & les Religions ont accoutumé d'unir leurs fidèles, convient parfaitement à un corps formé de membres, qui ne se rencontrent ensemble que pour être indépendans. » Pourquoi, dit-on dans le Collège, un Frere » sera-t-il obligé de croire à la manière d'un autre Frere ? Pourquoi ne seroit-il » pas permis à l'un d'avoir des idées différentes de l'autre ? Dans la Société civile » le exige-t-on que la croyance soit uniforme ? N'exigeons dans nos freres qu'une » conduite convenable à cette Ecriture, que nous devons tous regarder comme la parole de Dieu & la règle de nos devoirs : que les œuvres ne démentent » point cette foi, dont les hommes affectent si généralement de faire parade, » & qui pour l'ordinaire ne porte d'autre preuve de Religion avec elle que le » mépris, la haine & l'intolérance pour ceux qui n'adoptent pas son formulaire. «

Nous avons dit que la fondation ou l'établissement des Collèges est de l'année 1619. L'origine en est due à cet esprit d'intolérance si connu alors chez les Réformés de Hollande ; & c'est cet esprit qui a pu conduire les Collégiens à une extrémité toute opposée. Trois freres nommés *Van der Codde*, en Latin *Coddens*, freres d'un autre *Coddens* qui fut Professeur en Langue Hébraïque dans l'Académie de Leide, furent les véritables fondateurs des Collèges ; & la fondation commença de la manière suivante.

Ces trois freres *Van der Codde* étoient villageois, faisant tous les trois profes-

(*) Qui sont des Prédicans élus.

tion d'Arminianisme. Ils demeuroient dans trois différens villages; & même l'un d'eux étoit Ancien de l'Eglise du lieu qu'il habitoit. Il est bon de remarquer aussi, qu'un de ces freres faisoit sa résidence ordinaire à *Rhinsbourg*. S'ils n'avoient pas le caractère d'inspiration comme les Apôtres, ils leur ressembloient du moins par la bassesse de la condition, puisqu'ils ne s'occupoient qu'à l'agriculture & au métier de Tanneur: mais en récompense on nous assure qu'ils entendoient bien l'Écriture, qu'ils s'exerçoient à la lire & à la méditer assiduellement, & qu'ils vivoient en bons Chrétiens quant à la pratique. La circonstance des tems étoit alors si peu favorable à l'*Arminianisme*, soit par la condamnation de ses dogmes au Synode de Dordrecht, soit pour des raisons de police & d'Etat, que se taire connoître pour *Arminien*, c'étoit vouloir être déclaré authentiquement ennemi de Dieu & de toute la Société civile. Ce fut dans cette circonstance que le Gouvernement crut devoir interdire l'exercice de la prédication aux Ministres qui se déclarèrent *remoutrants*, avec ordre de sortir du pays, au cas qu'ils refusassent de signer l'acte d'exclusion ou de suspension du ministère, qui fut dressé contre l'*Arminianisme*, après que l'*Orthodoxie* eut remporté glorieusement la victoire par les décisions du Synode. On ajouta la peine d'amende au refus de signer l'acte, & on prétend même que l'on promit des récompenses à ceux qui découvriraient & dénonceroient un Ministre Remoutrant au Magistrat. On ignore si l'espoir du gain fit découvrir beaucoup de suppôts du nouveau (a) *Pel'agianisme* dans un pays, où l'argent est plus utile & plus estimé qu'ailleurs: mais il est bien sûr du moins, que ce moien de découvrir un Hérétique ne se trouve pas dans l'Évangile, & que ceux qui l'emploient ne pouvoient guères passer pour *Prédestinés au salut* par le *Décret éternel*. Quoi qu'il en soit, l'acte & ses suites privèrent les *Remoutrants* de leurs Pasteurs; & ce fut alors, que pour n'être pas absolument sans exercice de dévotion, faire de Pasteurs & de Docteurs, les trois Freres *Van der Codde* proposèrent de former d'abord entre amis un *Collège de Religion*, auquel dans la suite on admit, outre les *Remoutrants*, des gens de toutes sortes de Sectes. On se proposa pour plan, de ne s'assembler que comme *Freres égaux* de la manière qu'on l'a déjà rapporté, dans le seul dessein de s'édifier soi-même en édifiant les autres.

Le premier Collège Religieux fut établi à *Warmond*, village où résidoit un des *Van der Codde*. Ce Collège se forma d'un grand nombre de *Remoutrants*, qui n'osant plus s'assembler ni ouvertement, ni en cachette comme *Arminiens*, à cause des amendes rigoureuses, se trouvèrent tout consolés d'avoir le prétexte de s'assembler comme amis, sous un nom donné communément dans leur pays à des Sociétés, où il ne s'agit de rien moins que de Religion, ainsi qu'on l'a déjà dit. Mais qu'arriva-t-il dans la suite? Après que l'orage fut un peu calmé, plusieurs Ministres *Remoutrants* revinrent dans leur patrie, & sans craindre d'essuyer un nouveau danger, se présentèrent à *Warmond* pour être Pasteurs du troupeau. Les *Van der Codde* les recusèrent, en leur déclarant que la nouvelle institution ne pouvoit s'accommoder de l'autorité Pastorale; que cette institution étoit fondée sur le modèle donné par Saint Paul dans (b) le Chapitre 14. de la première *Épître* aux Corinthiens, & enfin que leur manière de s'assembler étoit conforme à la pratique des Apôtres.

Bientôt après le *Collège de Warmond* fut transplanté à *Rhinsbourg*: il s'y multiplia considérablement, & acquit deux célèbres (c) Pasteurs *Remoutrants*, non comme Pasteurs, mais comme *Freres*. A l'imitation de ce Collège, il s'en forma insensiblement d'autres en plusieurs endroits de la Hollande. D'abord on fit quelques perquisitions au sujet de ces assemblées; à la fin on fit semblant d'ignorer ce qui se passoit, & on usa de connivence.

Voilà ce que l'on a communiqué comme certain sur l'origine des *Collégiens*. D'autres prétendent au contraire que l'origine des *Collèges* est plus ancienne, & qu'avant les *Van der Codde* il y en avoit de pareils dans les Provinces-Unies fondés sur le même plan, réglés sur les mêmes idées, & en vertu de l'explication qu'ils donnoient, comme les *Collégiens* de *Warmond* & de *Rhinsbourg*, aux paroles de S. Paul. La différence qu'on trouve entre ces derniers *Collèges*, & les autres

(a) C'est le nom qu'on donne à l'*Arminianisme* | la fin.

(b) Principalement depuis le verset 26. jusqu'à (c) *Camphuse* (*Camphusius*) & *Gesperma*.

plus anciens, c'est que ceux-ci étoient composés d'*Anabaptistes* & autres Fanatiques, dont il a été parlé ci-dessus. On trouve des Collèges de cette espèce dès l'année 1560. & sans doute en remontant plus haut on en trouveroit plusieurs autres, sur tout en approchant des tems de persécution. Avec cela les conventicules d'Angleterre, & toutes les assemblées clandestines de notre tems ne sont-elles pas à peu près de cette même nature? Ne disputons donc point sur la différence des noms.

On parle aussi de certains Collèges établis en Angleterre sous le Règne d'Elizabeth, où cependant il n'étoit permis qu'aux Ecclésiastiques de parler. Le Prédicant étoit nommé ou qualifié *Prophète*; & on supposoit sans doute que celui qui parloit au troupeau, parloit indubitablement à la façon des anciens Prophètes, immédiatement inspiré comme eux. Voici l'ordre que l'on observoit dans ces Sociétés Religieuses, que *Grindal* Archevêque de Cantorberi protégea, dit-on, avec tout le zèle possible.

Le plus jeune des Ministres, ou si on veut des *Prophètes*, montoit en chaire, parloit le premier environ une demi-heure, & selon qu'il se trouvoit plus ou moins capable de s'étendre sur un texte pris dans l'Écriture. Un autre un peu plus âgé montoit immédiatement après lui, & prêchoit sur le même sujet. Il étoit suivi de quatre ou cinq autres, qui parloient tous à leur tour, & suivant leur âge, sur le sujet expliqué par ceux qui les avoient précédés. A ceux-ci succédoit un Théologien, qui avoit vieilli dans l'art de prêcher. Le discours de celui-ci étoit bien plus long, & plus solide sans doute que les précédens. Le vieux Ministre, en traitant le même sujet, faisoit la censure des discours qui avoient précédé le sien, y remarquoit les beaux endroits, & en relevoit les fautes avec douceur. Cette espèce d'exercices de dévotion, qui avoit beaucoup de rapport à la manière de recevoir les *Proposans* dans la Réforme de Calvin, commençoit & finissoit par une prière. On se retiroit ensuite avec l'assemblée, pour aller terminer tous ensemble cet acte religieux par un *repas fraternel*. En se séparant, on fixoit le tems pour une nouvelle assemblée, on nommoit les Prédicateurs, & on leur donnoit le texte & le sujet du discours.

Ces assemblées se faisoient une fois le mois, quelquefois deux. Elles duroient environ deux heures, & cela publiquement dans une Eglise: ainsi des Collèges de cette nature, autorisés, protégés par un Archevêque, n'étoient nullement des assemblées clandestines, comme le nom qu'on leur donne ici pourroit l'insinuer. Quoi qu'il en soit, il est, ce semble, nécessaire de donner une idée de la méthode, que devoient observer dans ces discours les Prédicateurs qui les prononçoient. D'abord on recherchoit le rapport du texte choisi à d'autres, son vrai sens, le but que s'étoit proposé l'Auteur sacré dans ce texte; ensuite l'exacte signification des termes, les différentes traductions, les passages parallèles, les conséquences que l'on pouvoit tirer du texte expliqué, enfin les fausses explications données à ce texte par les faux Docteurs, &c. & c'étoit-là que brilloit sans doute l'esprit de dispute, au moins s'il est permis d'en juger par la circonstance du tems où ces discours étoient à la mode. Il faut remarquer aussi, que ceux qui prononçoient ces discours étant libres de choisir le sentiment qui leur paroissoit le plus plausible, la différence de systèmes & d'opinions donnoit lieu à des disputes dans l'assemblée: mais la présence de quelques graves Théologiens, qui y présidoient par ordre de l'Evêque du Diocèse, contribuoit à entretenir la modération & le bon ordre dans les disputes. On dit encore, que malgré la longueur de ces exercices mêlés de Théologie & de dévotion, les auditeurs n'avoient pas le tems de s'ennuyer, tant ils étoient occupés agréablement de la diversité des matières traitées dans ces différens discours.

Bien loin que ces assemblées reçussent l'approbation de la Reine Elizabeth, elles la prévirent au contraire contre l'Archevêque de Cantorberi leur protecteur, qui prétendoit les comparer aux anciennes Ecoles, ou Séminaires de *Prophétie* des Juifs. Il en fit l'Apologie dans une lettre qu'il écrivit à cette Princesse; & tâcha de justifier l'établissement de ces *assemblées prophétiques* par des exemples pris dans (1) l'Ancien & le Nouveau Testament. Il ajouta, que ces exercices servoient à augmenter la capacité de ceux qui étoient destinés à être Docteurs & Prédicateurs dans l'Eglise; que ces discours servoient aussi à entretenir l'émulation; que par là on jugeoit de l'orthodoxie de la doctrine, de la justesse des idées,

(1) 1. *Saouel*, autrement 1. *Livre des Rois*, Ch. X. 1. *Epit. de S. Paul aux Corinth.* Ch. XIV.

du sçavoir, &c. qu'ils empêchoient les jeunes Ecclésiastiques de s'abandonner à l'oisiveté, leur faisoient craindre de passer pour ignorans, les assujétissoient à la Discipline, &c. Enfin le zélé Archevêque prétendoit déraciner le *Papisme* par ce moien ; mais il eut beau faire, le préjugé étoit pris, & la Reine n'en revint point.

Passons de cette petite digression à nos *Collégiens* Hollandois. Ils font profession d'être *tolérans* entrés. Il nous permettront bien d'appeler ainsi cette tolérance réputée *Anti-orthodoxe*, qui admet & accepte pour freres tous ceux qui s'appellent Chrétiens, quels qu'ils soient. Tel est, dira-t-on, l'effet de cette paix & de cette concorde, que les *Collégiens* regardent comme l'ame du Christianisme : mais on leur répondra, peuvent-elles se conserver toujours, cette paix & cette concorde, dans un *assemblage* de gens de toutes sortes de Sectes, qui se rendent à l'assemblée armés de toutes sortes de préjugés, & pourvus de tous les argumens de leur parti ? qui dans cette assemblée, ont le droit de proposer & d'établir leurs propres opinions, & d'expliquer selon leur sens particulier cette Ecriture, qu'ils conviennent de regarder tous en général comme divine ? Aussi nous dit-on, que malgré le bon ordre & la Discipline du *Collège*, il s'y est souvent glissé des esprits dangereux & turbulens, qui ont essayé de faire des Schismes. C'est à ces faux freres qu'on a dû un Schisme qui commença à Rotterdam, & gagna bientôt Amsterdam. Ce Schisme fut l'origine de deux différens *Collèges*, qui s'attribuoient tous deux, à l'exclusion l'un de l'autre, la patience, la modération, la charité fraternelle, & toutes les vertus Chrétiennes. Cependant *quelques freres Collégiens* d'une conscience plus tendre & plus scrupuleuse que les autres, ne voulurent point prendre parti, & par un motif de *charité fraternelle*, crurent devoir fréquenter également & tour à tour les deux *Collèges*.

Une autre objection qu'on peut faire contre ces Freres de *Collège*, c'est que l'égalité qui règne entre eux, met en droit un idiot de parler aussi longtems qu'un habile homme ; qu'un savetier peut y aller de pair avec un Docteur consommé ; que l'ignorance y peut affronter le sçavoir ; que l'on est forcé dans des assemblées de cette nature d'écouter cent extravagances débitées avec gravité, & d'un air de piété qui impose aux simples. Voici la réponse de ces *Collégiens*. « Dans les autres Sectes s'en trouve-t-on mieux, d'être obligé d'écouter un prédicateur incapable & ignorant, gagé jusqu'à la mort pour fatiguer les auditeurs par son incapacité, & qui ne produit d'autre avantage à la Religion de ses Paroissiens, que de leur apprendre régulièrement trois ou quatre fois par semaine beaucoup d'inutilités, dont-ils chargent mal à propos leur mémoire ? »

Finissons l'article de ces *Collèges* par une particularité, qui sera peut-être peu intéressante pour tout autre que pour des Lecteurs Hollandois ; c'est qu'en vertu de cette charité mutuelle dont les *Collégiens* font profession, en s'assistant de tout leur pouvoir les uns les autres, ceux de la plupart des villes de Hollande ouvrirent leur bourse à leurs freres d'Amsterdam, pour fonder en 1677. & en 1680. le *Collège* nommé l'*Orange*, & il y a apparence que dans l'occasion ceux d'Amsterdam ont rendu la pareille aux freres des autres Villes. A cela on doit ajouter, que cette fondation est aussi destinée à l'entretien d'un assez grand nombre d'orphelins *Collégiens*, & même d'orphelins d'autres Sectes & d'autres Partis : digne effet de l'humanité, qui devoit régner dans tous les hommes malgré la différence de Religion :

Les Rhinsbourgeois.

Nous allons présentement parler de ce qui concerne l'établissement de *Rhinsbourg*. Nous avons déjà dit que ce village donne le nom à la Secte des *Rhinsbourgeois*. Nous devons ajouter, que le nom de *Rhinsbourgeois* ne désigne pas seulement les habitans du Village, & que sous ce nom on comprend aussi des *Mennonites*, des *Remonstrans*, des *Unitaires*, des *Calvinistes*, des *Luthériens*, &c. qui se rendent de tous côtés à *Rhinsbourg*, comme autrefois les Juifs se rendoient à Jérusalem pour solemniser leurs Pâques. Quoique les assemblées soient comme affectées à *Rhinsbourg*, il ne faut pas s'imaginer, nous disent ces *Collégiens*, que nous regardions ce Village comme un lieu plus respectable qu'un autre, ni que nous prétendions que la sainteté y soit plus grande qu'ailleurs, selon



T. J. de Koning sculp.

Le BAPTEME de RHINSBRO



ME de RHINSBOURG.

B. Bernacchi, del. 1788

fe
le
X
de
m
le
&
pu
de

&
en
pe
ti
"T
la
&
de
le
e
"
"
"
"
"
"
"
C

R
P
g
b
d
H
f
r
f
S

selon Fidèle que les Catholiques Romains se font d'une Eglise consacrée solennellement. La vérité est qu'on prétend généralement, que les *Collégiens* nommés *Rhinsbourgeois* n'ont choisi le village de *Rhinsbourg*, qu'à cause de leur manière de baptiser dans une eau courante. On voit ici la représentation de ce Baptême. Ces gens ne s'assemblent que deux fois l'année, savoir à la Pentecôte, & le dernier Dimanche du mois d'Août, pour célébrer fraternellement la Cène ; & pour être admis, il suffit de vivre régulièrement selon les devoirs que nous prescrivit l'Écriture, quelqu'opinion qu'ils aient d'ailleurs, chacun selon le préjugé de sa Secte, touchant l'essence & la nature de ce Sacrement.

La veille de cette Communion solennelle est destinée à la révision des péchés & à la préparation du cœur. Deux discours précèdent la Cène, l'un sur la Cène en général, & sur la mort de J. C. en particulier ; l'autre sur les motifs qui portent les fidèles *Rhinsbourgeois* à s'assembler dans ce Village, à s'y réunir Chrétienement sans distinction de Parti, sans se déclarer, *les uns pour Paul & les autres pour Apollon* ; à s'y réunir en un mot comme les anciens Juifs dans leur Temple ou dans la Capitale de leur petit Etat, pour célébrer fraternellement la Pâque, mettant à quartier dans cette solennité les distinctions de *Pharisiens* & de *Sadducéens*. Dans ces discours les *Collégiens de Rhinsbourg* n'oublent pas, dit-on, de déplorer les malheurs du Christianisme, déchiré par les Schismes & les Hérésies, corrompu par les préjugés des hommes, par où la Religion est exposée tous les jours aux insultes des libertins, & à la raillerie des incrédules. « Ne vaut-il pas infiniment mieux, dit un *Doyeur de Rhinsbourg*, présenter fraternellement la main à tout Chrétien qui croit à la Sainte Écriture, & s'efforcer de vivre en ce monde conformément à la Loi de Christ ? C'est donc en bons frères que nous tendons la main à toutes sortes de (a) Sectaires, pour les inviter à prendre la Cène avec nous, après s'être examinés eux-mêmes sur leur état, sans nous embarrasser des noms odieux qu'on leur donne, & sans entretenir dans nos âmes ce fiel, que malheureusement la plus grande partie des hommes regarde comme le zèle selon J. C. » Ce petit échantillon de la manière de penser des *Collégiens de Rhinsbourg* ne déplaira peut-être pas au Lecteur.

La cérémonie de la Cène ne diffère point chez les *Rhinsbourgeois* de celle des Réformés *Calvinistes*. Après que l'assemblée s'est séparée, on remet les deniers provenus des aumônes de ces Fidèles entre les mains d'un Secrétaire de ce village, qui en donne acquit, dit-on, & distribue cet argent aux pauvres de *Rhinsbourg*. La solennité du jour se termine par un discours destiné à rendre des actions de grâces à Dieu, & le lendemain au matin quelques frères *Rhinsbourgeois* font les adieux au nom de toute l'assemblée, & on s'exhorte mutuellement à la persévérance dans la Religion, & à la fidélité qu'on doit à Dieu. Quoiqu'il soit permis à chacun de parler, d'enseigner & même de donner la Cène, ces fonctions sont rarement abandonnées à d'autres, qu'à ceux qui s'y sont préparés d'avance. Souvent même on nomme ceux qui parleront dans l'assemblée suivante.

L'éloignement de *Rhinsbourg* est cause que les *Collégiens Frisons* ont pris le parti de s'assembler tous les ans à *Leuwardé*, pour faire la Cène à la manière des *Rhinsbourgeois* ; preuve manifeste, disent-ils à ceux qui les accusent d'attacher leur dévotion à ce Village, que nous ne sommes jamais tombés dans la superstition qu'on nous impute.

Ce Schisme qui, comme nous l'avons dit, se forma entre les *Collégiens* à Amsterdam & à Rotterdam, donna lieu à l'établissement de deux différentes assemblées à *Rhinsbourg*. Chaque assemblée faisoit sa Cène particulière, & se regardoit sans doute comme l'Eglise des véritables frères en Jésus-Christ. Le *Collégien* étranger qui venoit se réunir à ses autres Frères, ne devoit-il pas être embarrassé à choisir entre ces deux Eglises ? A quoi pouvoit-il reconnoître que l'une étoit légitime, l'autre schismatique. En attendant qu'un *Collégien* puisse répondre à cette objection, il faut apprendre au Lecteur, que ce schisme commencé à la Pentecôte de l'année 1686. finit en 1700. par la réunion qui se fit entre eux après la mort de leurs Chefs.

(a) Voyez la Figure qui représente cette Cène, page 392.

Leur Baptême.

ON n'a fait que citer dans une remarque le Baptême de cette Secte. En voici une petite description, telle que l'a fournie un *fidèle* de *Rhinbourg*.

Celui qui demande le Baptême commence par faire publiquement sa profession de foi le Samedi au matin, devant l'Assemblée des *Rhinbourgeois* formée exprès pour cette cérémonie. Nous ne disons rien des Discours qui la précèdent, & qui roulent sur l'excellence & la qualité du Baptême. Après la profession de foi, & celui qui doit administrer le Sacrement, & celui qui doit le recevoir se rendent à une espèce d'étang, qui est derrière une maison appartenante à la Secte de *Rhinbourg*. C'est proprement une espèce d'Hôpital, puisqu'on y loge *gratis* ceux qui n'ont pas le moyen de loger à l'hôtellerie. C'est dans le réservoir d'eau qui dépend de cette Maison, que le *Neophyte*, le *Cathémisme*, ou le *Candidat* doit être baptisé par immersion. Si c'est un homme qui doit recevoir le Baptême, il a sur le corps une chemise blanche, un caleçon de même, si c'est une femme, elle est couverte d'une espèce de *jaquette* toute pareille, avec une juppe, à laquelle on attache ordinairement quelques pièces ou morceaux de plomb, semblables à ceux que les Dames font mettre dans les manches de leurs robes. Cela se pratique, dit-on, afin qu'elles plongent mieux, & peut être aussi pour d'autres raisons. Le *Baptême* est dans le même équipage au milieu de cet étang, où il les attend pour les plonger, en prononçant la formule ordinaire à presque toutes les Communions Chrétiennes. Etant baptisés, ils vont reprendre leurs habillemens ordinaires, pour se rendre ensuite à l'Assemblée, où ils sont exhortés à la persévérance, & à la pratique des préceptes de J. C. après quoi on fait une prière en public, & on chante ou des Cantiques, ou des Pseaumes.

Voilà ce que nous trouvons de plus digne d'être remarqué dans les usages de ceux, qu'on appelle en Hollande *Collégiens* & *Rhinbourgeois*. On prétend que cette Secte déchoit beaucoup, & qu'il en est de même des *Unitaires* mêlés parmi ces *Collégiens*, parmi les *Quakers*, & enfin parmi les *Anabaptistes*, &c. D'autres soutiennent que tous les Sectaires se masquent mieux aujourd'hui que du tems de leurs ancêtres, & c'est-là, disent-ils, ce qui persuade à certaines personnes crédules, que le libertinage & l'hérésie perdent leur crédit. D'autres prétendent enfin que la Religion de *Mommon* s'efforce de parvenir à la supériorité; mais les plus sages suspendent leur jugement, & se contentent de souhaiter que la grâce de Dieu se repande sur tous les hommes.

An quidquam nobis tali sit munere majus!

C H A P I T R E V.

Contenant plusieurs particularités touchant le Déisme, & les Dogmes d'une Secte accusée de libertinage & de Déisme.

NOUS finirons ce Volume par ceux que l'on appelle *Deistes*, & que le peuple ne distingue pas des Athées. Cependant la différence des uns aux autres est fort grande; & d'ailleurs il est, ce semble, bien difficile, pour ne pas dire impossible, qu'il y ait de véritables Athées. L'existence d'un Être suprême est trop visible, & les caractères du bien & du mal, avec leurs suites, sont peints trop vivement dans la conscience de tous les hommes, pour qu'il soit possible de se dépourvoir absolument de l'idée d'un Être Souverain. Il est certain que les plus féroces & les plus barbares de tous les Peuples conservent quelque idée de la Divinité, & que c'est être injuste à leur égard que de les traiter d'Athées. Pour les Chinois & les Japonais, il est de même faux qu'ils le soient. Dire que les

Idolâtres sont Athées, est un autre excès qui tient de l'invective & de la déclama-
tion : ainsi on ne sauroit mettre au rang des preuves de cet Athéisme imputé
aux anciens Païens, ce qu'a dit contre eux un Pape de l'ancienne Eglise (a), que
s'il n'y a point d'autre de Dieu, il n'y en a point du tout.

Si le parfait Athéisme est une chimère, il n'en est pas ainsi du *Déisme*. On ne
le définira point aux honnêtes gens ; & il seroit fort inutile de le définir au peu-
ple. Le *Déisme* a cela de commode, qu'il n'empêche pas d'être extérieurement
de la Religion, qui convient le mieux aux intérêts temporels. Reconnoître un
seul Dieu & le servir, sans se lier autrement que par politique & par bienfaisance
à telle ou à telle Religion, qu'il plaît au Souverain de protéger préférablement à
toute autre dans ses Etats, est un principe du moins aussi convenable aux inclina-
tions de l'Esprit humain, que celui qui ne nous engage à rester sujets de ce Sou-
verain, qu'aussi long-tems que nos affaires le demandent, ou que notre humeur
nous permet de vivre sous sa domination. Ceux dont les principes renversent la
Société civile, vont peut-être bien au-delà de ce qu'on doit appeler *Déisme*. Mais
y pensent-ils de sang froid ? ne seroient-ils pas, comme le reste du genre humain,
les victimes du renversement des Loix ? Croïons donc que leur conscience ne sauroit
convenir long-tems de la vérité des systèmes qu'ils veulent défendre, pour le
faire un nom dans le monde.

Dans la Société civile, & dans la Société Ecclésiastique, on met communément
au rang des *Déistes* beaucoup de gens qui ne le sont nullement : mais à quoi ser-
vent les protestations de ces prétendus *Déistes*, qu'à fortifier les préjugés qu'on a
contre eux ? C'est ainsi que le vulgaire (b) appelle *Déisme* l'indifférence dans le choix
des Sectes du Christianisme ; cette opinion trop charitable qui les sauve toutes,
& les fait aller au Ciel par des routes différentes ; le sentiment qui réduit le
Christianisme à très-peu d'articles fondamentaux ; celui qui réduit la Religion à
la pratique toute seule de la Morale Evangélique ; le principe de ces Chrétiens
tolérans jusqu'à l'impunité, s'il faut s'en rapporter aux reproches de certains Théolo-
giens zélés qui forgèrent, il y a cinquante ans, la glorieuse épithète de *Lati-
tudinaire* à l'honneur de ces prétendus *Déistes*. Les successeurs de ces Théolo-
giens ont continué d'appeler de ce même nom tout *sans Chretien* de notre tems,
qui bien loin d'excommunier la Secte dans laquelle il n'est pas né, ne craint pas
de regarder les enfans de cette Secte comme ses frères. C'est ce même principe,
qui fait trouver un *Déisme* (c) raffiné chez les *Anabaptistes*, chez les *Sociniens*,
chez les *Remoutrants*, & dans les assemblées de ces *Collégiens* dont il a été fait
mention dans le Chapitre précédent.

La doctrine de la Secte dont on va parler est un *Déisme* compliqué, à en juger
par la Doctrine qu'on lui reproche. Elle reconnoît pour Patriarches un certain
Pontien de Hattem, & un autre Hollandois nommé *Woucler*, qui tous deux ont,
dit-on, renouvelé les idées de *Spinoza* en y ajoutant du leur, & assorti ce nou-
veau système du *mystique* de quelques *Prêtres*, dont on a parlé dans (d) le Chapi-
tre qui traite des *Mystiques*, dans lesquels on a reconnu aussi des idées prises de
Spinoza. Cette Secte de *Hattem* s'assemble encore, mais avec tant de secret & de
précaution, qu'à moins que de se faire reconnoître pour fidele membre du corps
par les indices les plus convaincans, il est impossible d'être admis dans les assem-
blées de la Secte. Les rigoureux Edits des Etats l'obligent de prendre ces précau-
tions, pour se dérober aux peines, qui pour l'ordinaire consistent en des amendes
pécuniaires, qui en Hollande sont des Martyrs, comme ailleurs les roues & les
gibets ; mais après tout qui peut ignorer qu'en quelque pais que ce soit, perdre
une somme d'argent est pour des Marchands une peine aussi cruelle, que les ga-
leres & la mort ? Quoi qu'il en soit, voici le dernier Edit qui a été fait contre les
Hattemistes, ou *Wouclers* ; car on leur donne également ces deux noms.

Les Etats de Hollande & de *West-Frise*, à tous ceux, &c. *Salut*. Les Députés
des deux Synodes de cette Province Nous ayant représenté pathétiquement & avec

(a) Ce passage est de *Tertullien* : le voici tout
entier. *Deus, si non unus est, non est, quia dignius
ordinis non esse quodcumque non fuerit ut esse de-
beat. Voilà en même tems une autoïté en faveur
du problème que Bayle a traité dans ses *Pensées*
sur les *Comètes*.*

(b) Ce n'est pas le vulgaire seulement qui pen-

se ainsi ; & il est aisé de prouver, que les prin-
cipes rassemblés dans cet article, si on raisonne
consequemment, mènent nécessairement au *Dé-
isme*.

(c) En effet les principes fondamentaux de
toutes ces Sectes mènent naturellement au *Déisme*.

(d) Voyez ci-dessus, pag. 309. & suiv.

zèle, que l'irréligion & le Libertinage de certaines gens étoient montés dans les *Provincias-Unies*, au point d'oser enseigner les sentimens impies de *Pontien de Hattem*, sentimens conformés à ceux de *Spinoza*; & non-seulement de les enseigner dans leurs Conventicules, mais encore dans plusieurs Livres imprimés, & en particulier dans celui qu'ils viennent tout récemment de publier, intitulé: *Le renversement de l'Idole du Monde*, ou *la croissance des Elus manifestée dans les Ecrits de Pontien de Hattem*, publiée par *Jacob Roggeveen*: Lesdits Députés Nous requérant qu'il Nous plût, par une résolution spéciale, d'arrêter la propagation & les progrès des dangereux sentimens de ce *Pontien de Hattem*, & tout Livre qui tend à l'*Athéisme*; d'empêcher les Conventicules de ces abominables Docteurs; d'arrêter l'impression, l'entrée & la vente des Livres & Traités *ex professo*, & de tous autres Ecrits contenant des Propositions contre le culte dû à la Divinité en général, & contre le *Christianisme* en particulier; de supprimer non-seulement le susdit Livre scandaleux du nommé *Jacob Roggeveen*, par nos *Placards*, mais aussi de statuer des peines contre les Auteurs, Imprimeurs & distributeurs de semblables Livres impies, telles que nous les jugerons à propos.

A ces causes mis & déterminés par notre zèle pour la gloire & le service de Dieu, allant en vue d'affermir la Société Civile, & d'assurer le repos & la tranquillité publique, motifs qui conviennent à un Souverain *Chrétien*: Nous avons jugé à propos, *Poulons & Nous plaît*, de défendre, par le présent *Placard*, que personne n'enseigne, ni ne répande, soit dans les Conventicules, Assemblées, lieux & autres occasions quelconques, de bouche, ou par écrit, les sentimens impies & prophanes de *Pontien de Hattem*, & de ses Sectateurs; & entr'autres que la Transgression des Commandemens & de la Loi de Dieu, ou du Souverain n'est point un péché, ni même un sujet de repentir, ou d'inquiétude pour un Chrétien; sous peine d'être punis sans miséricorde, comme ennemis de la Vertu & du Culte divin, & comme Perturbateurs du repos public, d'être bannis, emprisonnés, ou autrement châtiés, suivant l'exigence du cas. Il sera aussi procédé contre les Auteurs, Imprimeurs & distributeurs de Livres & Ecrits, dans lesquels les susdits pernicieux principes se trouveront, quoique déguisés ou cachés dans l'exposition de certains passages de l'Ecriture; & ils seront punis suivant les peines statuées dans nos précédens *Placards* contre le *Spinozisme*, & autres semblables Livres & Ecrits seducteurs; Et en particulier les exemplaires du susdit Livre de *Jacob Roggeveen* seront supprimés, & on procédera contre ceux qui, au mépris de notre présent *Placard*, en vendront, ou répandront en quelque manière que ce soit.

Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, Nous ordonnons, &c.

On voit en gros dans cet Edit les motifs qui sont interdits les pernicieuses assemblées de ces Sectaires. Nous exposerons leurs dogmes plus en détail, après que nous aurons rapporté quelques particularités touchant *Spinoza* & sa morale; telles que nous les donne (a) un de ses disciples: c'est là le véritable moi qui conduit au parallèle de *Pontien de Hattem* avec *Spinoza*.

Abregé de l'Histoire de Spinoza.

Ses mœurs & son Caractère.

(b) BARUCH ou Benoit *Spinoza*, né à Amsterdam, étoit né Juif, d'un pere de condition mediocre, & Portugais de Nation. On le fit étudier en littérature Hébraïque: c'est à cela que se termine ordinairement toute l'érudition des Juifs.

Des

(a) *Maximilien Lucas*, Auteur d'une *Vie de Spinoza*; Livret de quarante à cinquante pages petit Octavo. *Lucas* avoit fait long tems à la Haie une espèce de gazette satyrique, burlesque, badin & historique, sous le nom de *Quantessence*. Il avoit été Disciple de *Spinoza*; & dans la vie de celui-ci il l'appelle son illustre ami. Outre cette vie, on a de la façon de *Lucas* un ouvrage intitulé *l'Esprit de Spinoza*, & la traduction du Titre Latin que *Spinoza* publia sous le titre de *Trat-*

atus Theologico politici. La traduction de ce Traité a paru en François sous trois titres différens, pour tromper, nous dit-on, les Inquisiteurs des Livres.

(b) *Bayle* n'a pas connu cette *Vie de Spinoza*, qui nous fournit les particularités que nous rapportons, & il est nécessaire de comparer ce petit Ouvrage avec ce que le premier a dit de *Spinoza* dans son Dictionnaire.

Des bornes si étroites n'arrêrèrent point, nous dit-on, l'esprit de cet écolier subtil. *Spinoza* proposoit des difficultés ; il faisoit des objections hardies ; & ses Maîtres, qui ne pouvoient les résoudre, y trouvoient un prétexte légitime pour le calomnier, & le détruire. « Ne lisant que la Bible, dit l'Auteur de sa vie, il se rendit bien-tôt capable de n'avoir plus besoin d'interprète. Il faisoit des réflexions si justes, que les Rabbins n'y répondoient qu'à la manière des ignorans, qui, volant leur raison à bout, accusent ceux qui les pressent trop, d'avoir des opinions peu conformes à la Religion. Ainsi raisonne son Apologiste. Il comprit qu'il étoit inutile de s'informer par autrui de la vérité. *Le peuple ne la connoit point : en croire aveuglément les livres autenthiques, c'est, ajoutoit-il, trop aimer les vaines erreurs.* Il se résolut de ne plus consulter que lui-même, & de n'épargner aucun soin pour faire la découverte de la vérité, qu'il prétendit devoir se trouver dans le système qu'il inventoit, ou plutôt (a) qu'il renouvelloit & perfectionnoit. *Spinoza* conçut un si important projet au dessous de l'âge de vingt ans. » Ainsi on pouvoit dire de lui, que la raison & le libertinage fleurissoient en même sens. Pour venir à son but & former son plan, il recommença de lire l'Écriture, il en perça l'obscurité, il en développa les Mystères, il se fit jour à travers les nuages derrière lesquels on lui avoit dit que la vérité étoit cachée. Après l'examen de la Bible, il se lut du *Talmud*. Un certain *Mortiers*, Rabbin moins ignorant que les autres, ne se put s'empêcher de l'admirer. Pour mieux connoître *Spinoza*, il voulut l'éprouver en toutes manières ; & il avoua qu'il n'avoit jamais rien trouvé à redire tant à ses mœurs, qu'à la beauté de son esprit. Ces louanges n'augmentèrent point la vanité du disciple. La prudence dont il étoit déjà doué dans cette grande jeunesse, lui apprenoit à faire peu de fonds sur l'amitié & sur les louanges des hommes. Avec cela cet amour qu'avoit *Spinoza* pour la vérité étoit si fort sa passion dominante, qu'il ne voloit presque personne ; mais il y a des rencontres, où on ne peut honnêtement éviter de se ller, & de se faire connoître, quelques dangers qu'elles soient souvent. Deux jeunes hommes qui se disoient ses amis inclinés, lui attachèrent son sentiment. D'abord il les renvoia à Moïse & aux Prophètes, vrais Israélites qui avoient déclaré de tout, & que par conséquent ils étoient obligés de suivre aussi comme vrais Israélites. Mettons ici toute la suite du Dialogue qu'ils eurent entr'eux, dans les propres termes de l'Auteur de la vie de *Spinoza*. Il fera suivi des principales circonstances de sa conduite, de celles du moins qui font connoître sa morale, & dans la pratique & dans la spéculation. A les en croire, repartit un de ces jeunes Hommes, je ne vois point, qu'il y ait d'Être immatériel, que Dieu n'ait point de Corps, que l'Âme soit immortelle, ni que les Âmes soient une Substance réelle. Que vous en semble, continua-t-il, en s'adressant à notre Disciple ? Dieu a-t-il un Corps ? Y a-t-il des Âmes ? L'Âme est-elle immortelle ? J'avoue, dit le Disciple, que ne trouvant rien d'immatériel ou d'incorporel dans la Bible, il n'y a nul inconvénient de croire que Dieu soit un Corps, & d'autant plus que Dieu étant grand, ainsi que parle (b) le Roi Prophète, il est impossible de comprendre une grandeur sans étendue, & qui par conséquent ne soit pas un Corps. Pour les Esprits, il est certain que l'Écriture ne dit point que ce soient des Substances réelles, & permanentes ; mais de simples Phénomènes nommés Âmes, parce que Dieu s'en sert pour déclarer sa volonté. De telle sorte que les Âmes & toute autre espèce d'Esprits ne sont invisibles, qu'à raison de leur matière très-subtile & diaphane, qui ne peut être vue que comme on voit les Phénomènes dans un miroir, en songe, ou dans la nuit. De même que *Jacob* vit en dormant des Âmes monter sur une échelle & en descendre. C'est pourquoi nous ne lisons point que les Juifs aient excommunié les *Saducéens*, pour n'avoir pas cru d'Âmes, à cause que l'Ancien Testament ne dit rien de leur Création. Pour ce qui est de l'Âme, par tout où l'Écriture en parle, ce mot d'Âme se prend simplement pour exprimer la Vie, ou pour tout ce qui est vivant. Il seroit inutile d'y chercher de quoi appuyer son Immortalité. Pour le contraire, il est visible en

(a) *Jupiter est quidamque vides, quocumque moreris.*

Ce vers de Lucain renferme tout le système de *Spinoza*, & celui de ses prédécesseurs, sur lesquels on peut lire les notes (A) & (DD) Article de

Tome IV.

Spinoza dans le Dictionnaire de Bayle, sans qu'il soit nécessaire de copier ici cet Auteur. Tout se réduit à ceci : il n'y a qu'une substance dans l'Univers ; & cette substance par ses différentes modifications forme toute la Nature.

(b) PŒ. XLVIII.

» cent endroits, & il n'est rien de plus aisé que de le prouver; mais ce n'est ici ni
» le tems ni le lieu d'en parler.

» Le peu que vous en dites, répliqua l'un des deux Amis, convaincroit les plus
» incrédules; mais ce n'est pas assez pour satisfaire vos amis, à qui il faut quelque
» chose de plus solide, joint que la matière est trop importante par n'être qu'es-
» fleurée. Nous ne vous en quittons à présent, qu'à condition de la reprendre une
» autre fois. «

Le Disciple, qui ne cherchoit qu'à rompre la conversation, leur promit tout ce
qu'ils voulerent. Mais dans la suite il évita soigneusement toutes les occasions de
renouer avec eux; & se ressouvenant que rarement la curiosité de l'Homme a
bonne intention, il étudia la conduite de ses Amis. Il y trouva tant à redire, qu'il
rompit avec eux, & ne voulut plus leur parler. Cette rupture les irrita: pour se
venger, ils commencèrent par décrier *Spinoza* dans l'esprit du Peuple. Ils publiè-
rent » que ce jeune homme ne seroit jamais un des *Piliers de la Synagogue*, &
» qu'il y avoit plus d'apparence qu'il en seroit le destructeur, n'ayant que haine &
» mépris pour la Loi de Moïse; qu'ils l'avoient fréquenté sur le témoignage de
» *Morteira*; mais qu'ils avoient enfin reconnu, que c'étoit un véritable *impie*. «
Ces bruits devinrent bien-tôt publics; & quand ces faux amis virent l'occasion pro-
pre à les pousser plus vivement, ils firent leur rapport à la *Synagogue*, & l'ani-
mèrent de telle manière, que peu s'en fallut qu'elle ne le condamnât sans l'avoir
entendu.

Ce premier feu diminua: mais cependant les sacrés Ministres du Temple le
firent sommer de comparoître devant eux. *Spinoza* alla gaiement à la *Synagogue*. Ses
Juges lui dirent avec un visage consterné, en personnages *ronçés du zèle de la Mai-
son de Dieu*, » qu'après les espérances qu'ils avoient conçues de sa piété, il étoit
» difficile de croire le mauvais bruit qui couroit de lui; qu'ils l'avoient appelé
» pour en sçavoir la vérité, & que dans l'amertume de leur cœur, ils le citoient
» pour rendre raison de sa Foi; qu'il étoit accusé du plus énorme de tous les Cri-
» mes, qui est le mépris de la *Loi*. « Ensuite ils le conjurèrent d'avouer de bonne
foi, s'il étoit coupable ou non; & quand ils virent qu'il nioit de l'être, le faux
amis déposèrent qu'ils l'avoient entendu se moquer des *Juifs*, » comme de *Gens su-
perstitieux*, nés & élevés dans l'ignorance, qui ne sçavent ce que c'est que Dieu,
» & se disent néanmoins son Peuple, au mépris des autres Nations; qu'il avoit dit
» que la *Loi* avoit été instituée par un Homme, à la vérité plus fin & plus adroit
» qu'eux en matière de *Politique*, mais qui n'étoit guère plus éclairé dans la *Poyssi-
que* & dans la *Théologie*, &c. « A cela ils ajoutèrent ce que *Spinoza* leur avoit
dit de Dieu, des *Anzes* & de l'*Ane*, & que ses accusateurs n'oublièrent pas de re-
lever. Les esprits des Juges furent ébranlés; le zèle leur fit crier *Anathème*. Ils in-
terrogent, présent, menacent, tâchent d'intimider *Spinoza*. L'accusé repartit à tout
cela, » que sur la déposition de si bons témoins, il avoueroit ce qu'ils disoient, si
» pour le soutenir, il ne falloit que des raisons incontestables. « *Morteira* averti du
danger où étoit son Disciple, courut à la *Synagogue*, prit place parmi les Juges, &
tâcha de fléchir *Spinoza* par des remontrances & par des exhortations: mais rien
ne put ébranler la fermeté du jeune homme. Alors *Morteira*, comme *Chef de la
Synagogue*, le pressa encore de se déterminer à la repentance ou à la peine,
protestant de l'excommunier, s'il ne leur donnoit à l'instant des marques de sa
conversion.

L'Excommunication suivit d'assez près la menace: mais bien loin de s'en effraier,
» à la bonne heure, dit *Spinoza* à celui qui lui en apporta la nouvelle; on ne me
» force à rien, que je n'eusse fait de moi-même, si je n'avois craint le scandale.
» Puisqu'on le veut, j'entre avec joie dans le chemin qui m'est ouvert; avec cette
» consolation, que ma fortie sera plus innocente, que ne fut celle des premiers *Hé-
breux* hors d'Égypte. (a) Je n'emporte rien à personne; & quelqu'injustice qu'on
» me fasse, je puis me vanter qu'on n'a rien à me reprocher. «

Spinoza excommunié se mit sous la protection des Chrétiens, & ne pensa plus
qu'à s'avancer dans les sciences humaines. Il commença par apprendre le Latin.
Van den Ende fut son Maître. Peu de tems après les Rabbins le dénoncèrent au
Magistrat d'Amsterdam, comme un impie; & comme ils eurent l'adresse d'intéresser

(a) Il faisoit allusion à ce qui est dans l'*Exo.* les vêtements qu'ils leur avoient empruntés par
de Ch. XII. v. 36. où les *Hebreux* emporterent dre de Dieu.
aux *Egyptiens* les vaisseaux d'or & d'argent, &

les Ministres à la même cause, le dénoncé fut enfin banni. Il se retira à Rhinsbourg, d'où, après deux ans de séjour, il passa à Voorbourg près de la Haie. Enfin il prit la résolution de se retirer à la Haie, & il y finit ses jours. Il n'y avoit point de Scavant qui ne lui écrivit pour être éclairci de ses doutes; témoin le grand nombre de Lettres qui font partie (a) du Livre qu'on a imprimé après sa mort. Avant lui, continue le Disciple de Spinoza, l'Ecriture Sainte étoit un Sanctuaire inaccessible. (b) Tous ceux qui en avoient parlé, n'en avoient parlé qu'en aveugles. Spinoza seul en a parlé comme scavant dans son (c) *Traité de Théologie & de Politique*; & il est certain que jamais homme n'a possédé si bien que lui les Antiquités Judaïques.

Quoi qu'il n'y ait point de blessure plus dangereuse que celle de la médifance, ni moins facile à supporter, Spinoza n'a jamais témoigné de ressentiment contre ceux qui le déchiroient. Plusieurs Ecrivains ont noirci d'injures l'ouvrage dont on vient de parler; d'autres ont essayé de le réfuter avec quelque apparence de modération. Spinoza se contenta d'en (d) éclaircir les endroits auxquels on donnoit un faux sens, c'est-à-dire, sans doute, contraire à ses intentions, voulant empêcher autant qu'il étoit possible, que la malice n'éblouit les personnes de bonne foi. Il avoit si peu d'inclination à se faire estimer & admirer, qu'en mourant il recommanda qu'on ne mit pas son nom à ses Ouvrages de morale, prétendant qu'une telle affectation étoit indigne d'un Philosophe. À cette qualité s'en joignoit une autre, moins remarquable à la vérité, mais convenable aux agrémens de la Societé civile; c'est qu'il étoit extrêmement propre. Ce n'est pas, disoit-il, cet air mal propre & négligé qui nous fait regarder comme scavans: au contraire, *poursuivoit-il*, cette négligence affectée est la marque d'une ame ballé, où la sagesse ne se trouve point, &c. Non seulement les Richesses ne le tentoient pas; mais même il ne craignoit point les suites fâcheuses de la pauvreté.

Il étoit aussi désintéressé, que ceux qui ont le plus crié contre lui l'étoient peu. Un de ses (e) amis intimes voulant lui faire présent de deux mille florins, pour le mettre en état de vivre plus commodément, Spinoza les refusa avec sa politesse ordinaire, disant qu'il n'en avoit pas besoin. En effet il étoit si tempérait & si (f) sobre, qu'avec très-peu de bien il ne manquoit de quoique ce soit. *La Nature*, disoit-il, est fort contenue de peu; & quand elle est satisfaite, je le suis aussi. On va voir qu'il n'étoit pas moins équitable que désintéressé. Le même ami, qui lui avoit voulu donner deux mille florins, n'ayant ni femme ni enfans, voulut faire un Testament en faveur de Spinoza. Il lui en parla: mais Spinoza lui représenta si vivement qu'il agiroit contre la justice & la nature, si au préjudice d'un propre frère il dispofoit de sa succession en faveur d'un étranger, que le testateur se rendit aux remontrances du Philosophe, & laissa tout son bien à celui qui naturellement devoit être l'héritier, à condition toutefois, qu'il seroit une pension viagère de cinq cens florins à notre Philosophe. Mais son désintéressement lui fit trouver cette pension encore trop forte, en sorte qu'il la fit réduire à trois cens florins.

Ce qu'on vient d'extraire de la vie de ce Philosophe *Désiste* semble suffire, pour donner l'idée de la morale, tant dans la spéculation que dans la pratique. A cela on ajoute, que sa vertu ne le rendoit point ennemi des plaisirs honnêtes. Réduisons plus précisément, & en deux mots, les principes qu'il appelloit *Religion*. Nous emploierons encore une fois les propres termes de son disciple. « Il étoit tout-à-fait guéri des idées que les Juifs se font de Dieu, & cependant, dit-on, il n'y a point de Philosophe qui donne de plus belles idées de la Divinité,

(a) B. D. S. Opera Posthuma. 1677. in-4°.

(b) Remarquez qu'en tout ce qui concerne ici Spinoza, c'est toujours l'Auteur de la *Vie de Spinoza* qui parle.

(c) Il est intitulé *Traktatus Theologico-Politicus*, &c. *Amstelredamum* 1670. in-4°. Ce Livre a été traduit en François, & publié sous trois titres différens.

1. Sous celui de *Réflexions curieuses d'un Esprit désintéressé sur les matieres les plus importantes au salut, tant publique que particulier*. Cologne 1678. in-12.

2. Sous celui de *Clef du Sanctuaire*.

3. Enfin sous celui de *Traité des Cérémonies su-*

persitienfes des Juifs tant anciens que modernes. Amsterdam 1678. in-12.

On peut voir dans le *Dictionnaire de Bayle*, Article de Spinoza, aux remarques, les noms d'une partie de ceux qui ont réfuté cet Ouvrage de Spinoza.

(d) Ces éclaircissemens ont été traduits en François, & se trouvent à la fin de la *Clef du Sanctuaire*. Ils ne sont dans aucune Edition Latine de ce Livre.

(e) Simon de Vries.

(f) Il ne dépensoit pas six sols par jour l'un portant l'autre.

» que celles qu'en donne *Spinoza* dans ses Ecrits. Plus nous connoissons *Dieu*, plus nous sommes maîtres de nos passions : c'est dans cette connoissance, que l'on trouve le parfait acquiescement de l'esprit, & le véritable Amour de *Dieu*. C'est en cela que consiste notre Salut, qui est la Béatitude & la Liberté. Tels sont les principaux points que notre Philosophe a regardés comme dictés par la raison, touchant la véritable vie, & le souverain bien de l'homme. Comparez ces maximes, continue-t-il, avec les Dogmes du *Nouveau Testament* : vous verrez que c'est la même chose. La Loi de J. C. nous porte à l'Amour de *Dieu* & du Prochain. C'est-là proprement aussi ce que la raison nous inspire, au sentiment de *Spinoza* : d'où il est aisé d'inférer, que la raison pour laquelle Saint *Paul* appelle la Religion *Chrétienne* une Religion (a) raisonnable, c'est que la raison l'a prescrite, & qu'elle en est le fondement. »

On est justement scandalisé & des raisonnemens & des comparaisons de l'apologiste de *Spinoza*, dont le système, qui n'est que trop malheureusement développé dans ses œuvres posthumes, est le matérialisme de quelques anciens Philosophes ; en un mot le pur Athéisme.

On a prétendu que les principes de *Descartes* l'y avoient conduit : mais jamais l'imputation ne fut plus fautive. *Descartes* admet deux Substances réellement distinctes, la pensée & l'étendue, pendant que les Matérialistes n'en reconnoissent qu'une. Ainsi pour réfuter *Spinoza*, il faut lui prouver l'existence de ces deux Substances, ce que *Descartes* a démontré ; & c'est, pour le dire en passant, faute d'avoir pris ce point de vue, & s'être attaché à cet unique objet, que quelques-uns de ceux qui ont entrepris de réfuter *Spinoza* n'ont pas toujours réussi.

Doctrines de Pontien de Hattem.

Ce *Pontien de Hattem* dont il est ici question, étoit Ministre en Zélande. C'est-là qu'il imagina ses nouveaux dogmes, sous les influences (b) des brouillards contagieux de son pays. Que l'on ne se récrie point contre ce qu'on dit ici, comme si on prétendoit insulter à toute la Nation. Aucune personne capable de réflexion n'ignore, que nous dépendons tous de l'air qui nous environne, des alimens que nous prenons, du plus ou moins d'éloignement où nous vivons des plaisirs qui animent le sang. Prives volontairement du commerce de la vie civile qui égale l'ame, nous manquons ensuite de dissiper les tristes & bizarres idées, qu'elle dispose en manière de système dans la solitude. Disons hardiment, que plus d'une erreur est due au tempéramment, & à la manière de vivre de celui qui l'a inventée ; que plusieurs hérésies ont, pour ainsi dire, été conçues dans les hypocondres. Disons enfin, que si on examine de près les systèmes qui ont eu cours jusqu'à nous, on trouvera qu'ils se ressemblent plus ou moins, & du tempéramment de ceux qui les ont inventés, & du pays qui les a vu naître.

Un des plus fameux Disciples de *Van Hattem* a été ce *Woutel* qu'on a nommé, qui après (c) avoir demeuré au-delà de trente-quatre ans dans Amsterdam, où il se mêloit de dogmatiser (d) en vendant ses toiles, en fut banni par ordre du Magistrat, & à la sollicitation des Synodes. Cet homme y formoit, à la manière des autres Sectaires, des assemblées clandestines, & y débitoit les dogmes suivans.

1. Sur le péché ; après avoir établi que toute pensée, toute parole, toute action criminelle est le fruit du péché, & dit avec une espèce d'emphase, que le péché consiste, ou réside dans (e) la privation de *Dieu*, dans la privation d'ame,

(a) Rom. XII. V. 1.

(b) Voici ce qui se lit à ce sujet dans les *Supplément & Additions*, imprimés à la suite de l'Édition Hollandaise de cette Histoire. « On a été choqué de ce que j'ai dit de *Pontien de Hattem*, qu'il imagina ses nouveaux dogmes, sous les influences des brouillards contagieux de son pays. Mais pour justifier cette expresse on, & combien l'air influe sur la manière de penser, chacun n'auroit qu'à se consulter soi-même. Je pourrais

» même citer divers Ecrivains Anglois, Hollandois & François pour garants de ce que j'avance. Quoi qu'il en soit, je dois apprendre au Public de la part de mes Censeurs, que *Pontien de Hattem* étoit un homme de très-bonne humeur, & d'un esprit très-délié. »

(c) Voici un Ecrit intitulé *horté Aanmerkinge*, c'est à dire, *remarques succinctes*, &c.

(d) Il étoit marchand de toile.

(e) Mot à mot impiété.

me, dans la privation de vie, en un mot dans la mort de l'ame; il debitoit que celui qui s'afflige en soi-même d'une mauvaise pensée, ou d'un désir criminel, n'est nullement affligé de se voir pécheur, mais qu'il l'est de la découverte de ses péchés, & de ce que Dieu lui a fait connoître son état.

2. Dire qu'on a eu des desirs criminels, de mauvaises pensées, ou commis de mauvaises actions, ne doit point s'appeller une confession de ses péchés; & bien loin de s'avouer pécheur, c'est au contraire nier qu'on le soit, puisque c'est nier que l'on soit mort. Or être mort & être pécheur c'est la même chose.

3. Tous les pécheurs sont également morts, parce qu'ils sont tous également pécheurs. A la vérité le péché se manifeste bien plus dans un pécheur que dans l'autre: mais quoi qu'il en soit, le péché est comme l'essence de l'homme, & qui est pécheur aujourd'hui ne le sera pas davantage demain. Ainsi ce n'est pas l'action de l'homme qu'il faut appeller péché; c'est son état de mort.

4. On est donc fondé à dire, que les actions ne sont pas l'homme pécheur, mais qu'au contraire elles ne sont des péchés, qu'à cause qu'il étoit pécheur avant que d'agir. Le péché est la mort de l'homme; les actions sont la corruption: c'est une corruption semblable à celle qui se manifeste dans un corps après la mort naturelle.

5. Les bonnes ou les mauvaises œuvres ne changent point l'homme, quoi qu'elles donnent à connoître si l'homme est bon ou mauvais, de même que le fruit ne change point l'arbre qui le produit.

6. Dieu est immuable, & ne change point à notre égard. Nos actions quoique criminelles ne font aucun changement en lui. (a) Le péché a suivi la colère de Dieu; mais il ne l'a pas précédée. La damnation n'est pas une suite de la transgression de la Loi. Tout au contraire, la transgression est un effet de la damnation. On passe ici ce que *P. de Hattem* décide sur la manière dont il faut entendre ces termes de *colère de Dieu*, *damnation*, &c. sur celle dont on doit s'exprimer quand on parle de cette colère, ou de la miséricorde divine. Cet Auteur n'y met point de différence. « Ce qui nous assure de sa colère, nous assure aussi de son amour. La voix de Satan crie, (b) *il a péché, qu'il soit puni*; & celle de Dieu, *il est pécheur*, c'est-à-dire *il est mort, il faut que je le ressuscite*. » On ne sçauroit être agréable à Dieu qu'après cette résurrection. »

7. Delà il tire cette conséquence, *que ceux qui condamnent leurs freres sont semblables au Démon, & qu'au contraire ceux qui les justifient, & ont de la compassion pour leurs péchés, ressemblent à Dieu*. Etre irrité contre ses péchés, c'est aussi ressembler au Démon. Le pécheur est mort; les péchés sont des effets de la corruption du mort: or se mettre en colère contre un corps mort, & le maltraiter ou le punir parce qu'il est corrompu, c'est une véritable extravagance. Au contraire se rappeler les miseres de l'humanité en voyant un mort, c'est être humain & charitable. Raisonner de la sorte, est une suite naturelle du système de *Hattem*. Avouons au reste, que toute cette doctrine est un véritable galimatias titlu d'expressions obscures, & un jargon qui tient du Mystique: mais ce jargon est pernicieux à toute la société civile.

8. On ne rapportera point ici ce qui regarde *J. C. médiateur*, ou, comme il l'appelle, *pacificateur*, ni ce qui concerne la foi & la justification. Sur la foi, il remarque qu'il y a de la sottise à demander à un homme quelle est sa croyance, ou plutot sa foi: il n'y a qu'une foi. « Celui qui s'estime juste, ou justifié, est tranquille; il se repose, & ne travaille plus; son repos, ou sa quiétude est un effet de sa foi. Ceux qui n'ont pas ce repos & continuent de travailler (d'agir) qui ne se croient point encore justes, ou justifiés, mais veulent le devenir, ceux-là sont des Sectes & des partis. Il leur appartient d'être divisés en Sectes de *C. I. tholiques* R. de *Memnonites*, de *Sociniens*, & d'*Arminiens*, &c. d'être même divisés par des Religions absolument différentes du Christianisme, telles que sont le Judaïsme, le Mahométisme, le Paganisme, &c. Toutes les divisions des gens de cet ordre ne mettent aucune différence entre eux. Ils vont tous au même but: ils se réunissent à un sentiment, qui est, selon *P. de Hattem*, de condamner *J. C. de le crucifier encore une fois*, & d'en faire un menteur & un imposteur. »

(a) Mot à mot, Dieu n'est pas irrité contre l'homme à cause qu'il a péché; mais l'homme a péché parce que Dieu étoit irrité contre lui.

(b) C'est à dire sans doute, *il a commis des péchés*.

9. Trois personnes font un seul Dieu ; qui renie , ou rejette une des trois , les renie toutes les trois. Les Juifs , les Mahométans & les Sociniens rejettent le fils de Dieu , qui est la seconde personne de la Trinité : par conséquent ils rejettent Dieu ; car qui renie le Fils renie le Pere. Ils sont donc Athées. Autre conséquence aussi juste : les Cath. R. les Arminiens , les Memnonites , &c. doivent être mis tous ensemble dans la même classe. Ils renient pareillement la Trinité , parce que , selon ce nouveau Docteur , ils renoncent à J. C. & le traitent comme un séducteur & un imposteur. On pourroit croire qu'il fonde cette accusation sur les erreurs qu'il trouve dans leurs systèmes de Religion , ou dans les explications qu'ils donnent à la doctrine de J. C. Non ; elle est toute entière contre l'inquiétude de ces faux justes , & contre la peine qu'ils emploient à tourner la doctrine de leur Secte à la gloire & à la volonté de Dieu.

10. Servir Dieu , c'est faire la volonté de Dieu , ou plutôt être façonné à la volonté de Dieu ; car la conformité de volonté de la Créature à celle de son Créateur , & le culte qu'elle peut lui rendre ne consiste que dans la patience , ou dans l'état passif ; il n'appartient qu'au Créateur d'accomplir la volonté du Créateur. Du côté de l'homme , cette volonté ne s'accomplit que par la patience , en souffrant les impressions du Créateur , &c. En un mot l'homme n'accomplit la volonté de Dieu que passivement , il nous *moûse* de la manière qu'il lui plaît , &c. D'où il résulte , que n'y ayant aucune volonté de Dieu que celle du Créateur , il ne peut y avoir aussi d'autre Religion que la *Religion passive*.

11. Ceux qui regardent comme Religion tout autre état que cette *passivité* , (on est obligé de forger ce mot , pour mieux exprimer l'idée que ces nouveaux Docteurs y attachent) doivent être rangés parmi les Athées. Ils renient la Divinité , en tant qu'ils appellent *volonté de Dieu* , toute autre volonté que celle du Créateur , &c.

12. Toute la religion ne consistant donc que dans cette *passivité* , & dans la manière dont le Créateur nous manie , nous façonne ou nous *moûse* , c'est une vérité évidente , que *tous ceux qui croient que Dieu a parlé par lui une Loi qu'il veut que les hommes accomplissent , & qu'ils sont obligés d'accomplir , sont des Athées & des Idolâtres*. C'est enfin une vaine imagination qui voudroit nous tirer de l'état de *passivité* , pour nous persuader que le Culte Religieux consiste dans la pratique , ou , pour parler comme *P. de Hutten* , dans ces Loix que l'on se représente comme émanées de Dieu.

13. Il est impossible de croire en Dieu , sans être privé du désir. Par une gradation que fait cet Auteur , & qu'on ne rapportera point , il paroît qu'il faut être immobile , insensible , pour avoir la foi , & cela est une suite de la doctrine précédente.

14. Voions plus en détail en quoi consiste cette privation de desirs , en rapportant le caractère de ceux qui ne croient pas en Dieu , & qui , selon les *Hutteniens* , sont la plus grande partie du genre humain. Si leur système est fondé , celui-là n'est point privé de desirs , (de sensibilité) qui témoigne être mécontent des événements & des accidens journaliers , qui se déplaît à soi-même dans sa conduite , ou se trouve choque de celle d'autrui ; qui quoiqu'il fasse , se croit obligé à davantage ; qui trouve des gens plus heureux que lui ; qui s'imagine qu'il peut devenir plus saint , plus parfait , qu'il peut parvenir à une plus haute félicité que celle qu'il a déjà ; enfin qui croit qu'il est possible qu'aucun homme puisse parvenir à un état *plus désirable* , que celui dans lequel il est actuellement.

15. Ainsi tout homme qui souhaite de *s'améliorer* , ou d'*améliorer son état* , (mot à mot , tout homme qui souhaite d'être autre chose que ce qu'il est) ne croit *pas en Dieu Créateur* , ou pour dire la chose autrement , résiste à la volonté de Dieu. De même , tout homme qui souhaite que quelque chose que ce soit change , sans exception même de changement de mal en bien , de vice en vertu ; (a) si , par exemple , on souhaite la conversion des méchans ; cela doit s'appeler ne pas croire en Dieu. Rien ne doit être sujet à la censure & au châtiment. Les remors & la repentance ne doivent point avoir lieu ; les desirs de la conversion & les efforts pour y parvenir sont inutiles. Un amour de Dieu & du prochain peut & doit rester impar-

(a) Mot à mot , si on souhaite qu'un mal de recouvre la santé , qu'un ivrogne se corrige ; d'Étiogénie.

fait, de peur de perdre cette insensibilité, ou cette privation de desirs dont on nous parle, & se trouver ainsi inflexible à la volonté de Dieu, inflexibilité qui exclut nécessairement la vraie foi.

16. La même indifférence s'étend sur toutes les choses imaginables. Si un vrai fidèle selon *Hattem*, est également content, ou indifférent à l'égard du progrès du vice & de la vertu dans les autres, à plus forte raison sera-t-il content de soi-même, en quelque état qu'il se trouve. Il sera indifférent sur les biens du monde, sur le bonheur & le malheur, sur son propre état, soit pour le temporel, soit pour le spirituel. Sa *passivité*, & sa quiétude seront ses véritables vertus; & pour marquer qu'il laisse agir la volonté de Dieu, que c'est-là toute sa confiance & sa foi, il ne s'embarrassera point l'esprit de la distinction des bonnes & des mauvaises œuvres: ses soins n'iront point à la pratique de la Loi divine; & tant qu'il aura le bonheur de vivre dans cette *privation de desirs, qui ne peut que l'entretenir dans l'ignorance du mal*, il pourra se vanter d'être véritablement agréable à Dieu le père, nommé le Créateur par excellence dans la première partie du symbole.

17. Les œuvres des hommes sont leurs fruits; & ces œuvres doivent être telles que sont ceux qui les produisent. Souvenons nous ici de la comparaison aux bons & aux mauvais arbres. Comment exigera-t-on qu'un mauvais arbre produise autre chose, que les mauvais fruits qu'il doit produire? & n'est-ce pas s'opposer d'une façon impie & criminelle à la volonté de Dieu, que d'exiger de bons fruits des hommes?

18. Le Fils de Dieu est la parole de Dieu, & sa sagesse; il est l'image du Dieu invisible, il est notre Prophète & notre Docteur, &c. toutes les manières dont l'Écriture s'exprime tendent à nous apprendre, que croire en lui consiste à recevoir son témoignage comme infaillible. Mais que nous témoigne-t-il, sinon que l'accomplissement de la volonté de Dieu ne consiste qu'à *(a) être, ou devenir, à souffrir & à mourir*, d'où il résulte que nos œuvres ne sont point nos œuvres, c'est-à-dire, ne sont que des suites de notre *passivité*. Nos œuvres sont nos fruits. Veut-on quelque chose de plus? nos œuvres sont nos peines & nos châtimens, parce qu'elles sont des témoignages de la colère & des jugemens de Dieu. Le témoignage du Fils de Dieu nous apprend aussi, que nous ne saurions croire en lui qu'après une ferme persuasion, que *la volonté de Dieu ne consiste point en demandes, & que nos actions ne sont point notre obéissance. Nous obéissons par notre foi; & la volonté de Dieu n'est autre chose que sa résolution éternelle à notre égard.* Toutes nos actions ne changent rien; elles ne nous rendent ni bons, ni mauvais. Nous restons également ce que nous sommes. Enfin nous ne devenons point méchans par nos actions: mais nos actions sont mauvaises, parce que nous sommes mauvais; c'est ce qui a déjà été dit dans un autre Article.

19. On passe ce qu'ils disent sur la corruption de l'homme, laquelle étant nécessairement conforme à la volonté de Dieu, puisque tout se fait ici bas par sa volonté, il est évident, suivant eux, que l'homme doit être *(b) naturellement mort, naturellement impie, naturellement damné*, &c. C'est-là ce que nous apprend le témoignage du fils; d'où on tire aussi cette conséquence, que si le *Fils est la parole de Dieu* (celui qui témoigne) & si rien n'a été fait sans cette parole; 1. nous trouvons partout des témoignages de notre damnation; 2. nos œuvres sont les œuvres du Fils de Dieu, des œuvres par lesquelles il nous témoigne que nous sommes pécheurs, que nous sommes sans vie, sans ame, sans Dieu, vrais Athées en un mot, &c. Mais à quoi donc nous servent ces œuvres? Ce sont des témoignages qui émanent du Fils de Dieu, pour nous avertir de la colère de Dieu, pour nous apprendre que nous sommes de mauvais arbres, &c.

20. Pour croire au Fils de Dieu, il faut confesser ses péchés & s'en repentir; mais cependant on doit remarquer, que la Foi au Fils de Dieu demande qu'on reconnoisse qu'aucun homme ne peut sentir en soi-même du déplaisir d'avoir péché, si auparavant il n'a été, ou s'il n'est actuellement content de ses œuvres; qu'aucun homme ne confesse ses péchés, excepté celui qui reconnoit qu'il n'a jamais péché, parce que celui qui croit avoir commis des péchés nie qu'il soit mort; que si ses œuvres lui déplaisent, il nie sa condamnation, en ce qu'il croit que Dieu le châtie injustement. L'explication qu'on nous donne de ces idées contuses n'est

(a) *Worde*; ce mot Hollandois a la signification Latine de *seri*. | (b) Cette traduction est littérale.

pas moins obscure que le texte. » On ne croit au Fils de Dieu, qu'en avouant » qu'on renie la Divinité : reconnoître qu'il y a un Dieu, c'est nier que l'on soit » mort ». Ce que *P. de Hattem* dit ensuite sur la justification & sur le caractère de la vraie foi, de la véritable conversion, de la véritable tristesse, n'est ni moins confus, ni moins sujet à des conséquences odieuses. On le rapporte en deux mots. Les Infidèles, ou les Non-croians ne s'affligent pas de leurs péchés, mais de voir qu'on les trouve pécheurs, que l'on connoit que les fruits de ces mauvais arbres sont nécessairement mauvais. Au contraire la marque du vrai fidèle, c'est d'avouer que Dieu lui a fait connoître ce qu'il est par ses mauvais fruits, de s'humilier devant lui, en avouant qu'il est mort, & que comme tel il ne peut s'exhaler de lui après sa mort que de l'infection, c'est-à-dire de mauvaises œuvres ; & c'est dans cet aveu que consistent la repentance & l'affliction.

21. Le monde s'imagine que l'amour de Dieu consiste à faire & à renoncer. Point du tout. Cette erreur nous mène à nier la vérité du jugement de Dieu. Celui qui prétend se rendre agréable à Dieu par des œuvres, ne cherche qu'à dissimuler la haine secrète qu'il porte à cet Etre suprême ; & il en est de même de l'amour de notre prochain, sur quoi on ne s'étendra pas davantage.

22. Cependant la conversion consiste à cesser de haïr Dieu ; & personne ne cesse de haïr Dieu qu'en croiant en lui : mais cette croiance consiste à prendre plaisir à ses châtimens. Nous avons déjà rapporté la nature de ces plaisirs & de ces peines. Croire qu'abandonner le mal & faire le bien fasse la véritable conversion, c'est prendre l'ombre pour le corps. Tout ceci est enveloppe d'un jargon obscur & mystique, auquel vraisemblablement *P. de Hattem* lui-même n'entendait rien.

23. Les fidèles seuls sont rassurés, joyeux, contents, &c. Tout leur plaît, parce que tout est l'ouvrage de Dieu. Tout tourne à leur consolation & à leur repos. Tout leur rend témoignage de sa bonté, de sa sagesse, de sa providence, &c. Les fidèles sont seuls parfaits, parce qu'ils restent toujours tels que Dieu a jugé à propos qu'ils fussent. Leurs œuvres sont leurs châtimens : ils le reconnoissent ; & cela les justifie. Seuls ils possèdent l'amour de Dieu, parce que tout ce qui plaît à Dieu leur plaît de même. On conçoit assez par ce qu'on a rapporté, que cette conformité avec Dieu doit s'étendre loin. Ils sont enfans de Dieu régénérés, ressuscités, qui ne commencent de vivre, qu'en cessant de chercher à satisfaire leur cupidité, leur convoitise, ou leurs desirs. Enfin ils sont les véritables héritiers de Dieu, attendu que tout ce qui lui appartient leur appartient, & est destiné à leur usage. Ils dominent sur tous les ouvrages de la main de Dieu, & Dieu lui-même est à eux. Cette union est inviolable, indissoluble, scellée de la plus ardente & de la plus forte affection, & pour tout dire, la même qui lie un jeune homme nouvellement marié à l'épouse qu'il s'est choisie. Ici l'Auteur prodigue les termes de mariage, de mari, &c. On a déjà remarqué ailleurs, que les Mystiques emploient très volontiers les idées, que l'amour & les mystères fournissent abondamment à l'imagination échauffée : mais il faut avouer aussi, que le *Cantique de Salomon* semble avoir autorisé chez eux ces pieux excès.

Voilà ce que nous avons pu recueillir touchant la doctrine de *P. de Hattem* & de ses disciples. Peut-être en avons-nous trop dit, pour ne pas ennuyer la plus grande partie des Lecteurs, & trop peu aussi pour l'introduire dans les mystères de cette ténébreuse doctrine. Mais après tout ce seroit perdre son tems, que d'en dire davantage. Au reste si on veut écouter les apologies de ces nouveaux Docteurs, leur doctrine est intérieurement la doctrine de la Loi de J. C. qui a succédé à celle de Moïse, laquelle est la Loi de servitude : mais malheureusement pour ces Docteurs on ne s'attache qu'à l'écorce, c'est-à-dire aux idées qu'ils emploient pour donner plus de force à cette doctrine, & aux expressions dont ils font usage pour l'autoriser. Quelquefois ils parlent avec un peu plus de clarté : alors on sent ce qu'ils veulent dire. Par exemple, voici la différence des deux Loix. Suivant un de ces Apologistes, la Loi de J. C. ne nous dit pas, faites les derniers efforts pour être nettoies de vos péchés, & pour cet effet pratiquez telle ou telle chose ; mais vous avez été nettoies de vos péchés selon la promesse qui vous en a été faite, & votre devoir est de le reconnoître. » On ne doit plus reprocher au prochain sa corruption & la dureté de son cœur : il faut au contraire le féliciter de » ce qu'il a un cœur disposé entièrement à la volonté de Dieu. Après avoir représenté ces avantages à notre prochain, nous ne devons plus nous embarrasser » de sa conduite ; il faut l'abandonner à Dieu qui nous enlève cette œuvre. On » nous

» nous accusé odieusement d'*Athéisme* & de libertinage, continue le même Apologiste, & on nous impute de ruiner par nos maximes les fondemens de la Société civile, parce que nous ne prêchons point la Loi des œuvres, mais la foi toute seule en J. C. &c. ».

Un autre Apologiste de *Hattem*, & son disciple *Wouelar*, nous rapporte un ou deux échantillons de certaines pieuses fourberies, qui ne sont pas si usées qu'elles ne pussent encore servir aujourd'hui à l'intérêt des Partis. Le but que l'on eut en essayant de mettre la pieuse fourberie en usage contre les *Hattemites*, fut de retenir les brebis dans la bergerie du Seigneur, & de les empêcher par ce moyen de suivre les faux Pasteurs. (a) On débita que le projet des *Athées Hattemises* étoit de former une armée formidable de nouveaux *Athées*; qu'on les enrôloit au nom du Diable, & en leur faisant avaler dans un verre de vin un papier, sur lequel le nom du Diable étoit écrit, que par ce moyen ces nouveaux soldats devoient leur foi au Diable, qu'après cet enrôlement on leur donnoit d'entretien vingt-huit sols par semaine; que ceux que l'on enrôloit de la sorte étoient renvoyés, comme croiant encore en Dieu, si en buvant la fanté du Diable, ils manquoient d'avaler le papier. On répandit le bruit que les Docteurs de la Secte étoient des forciers, & qu'un d'eux invoquoit & conjuroit le Démon, pour faire sortir de l'argent d'un pot de terre qu'il enfermoit dans un grand cercle. S'il est permis d'en croire le même Apologiste, la ruse & la calomnie firent leur effet en plusieurs manières; & s'il faut supposer que le récit qu'il donne soit bien véritable, rien n'est plus odieux, ni plus contraire à l'esprit du Christianisme que ce qu'on lui a fait souffrir en particulier, pour le réduire à ne pouvoir trouver ni feu, ni lieu dans sa patrie.

En finissant cette matière il n'est pas inutile de remarquer après le même Apologiste, que (b) *P. de Hattem* s'étoit formé à l'école de *Cocceius*. Il pouvoit y avoir appris l'art de rendre les choses les plus communes mystérieuses, en les cachant sous des manières de parler outrées.

Autres Spinosistes.

ON pourroit appeler *Spinosistes*, & peut-être à plus juste titre qu'on n'a fait *P. de Hattem*, quelques Esprits forts peu connus des étrangers, qui de nos jours ont essayé de renouveler en Hollande le système de (c) l'Âme du monde, & l'éternité de l'une & de l'autre. Autant qu'on peut le comprendre par les raisonnemens d'un de ces Auteurs & de ses disciples, la matière émane de Dieu, comme la lumière du soleil, ou la toile d'une araignée du corps de cette araignée. Cette idée n'est pas nouvelle. A la vérité cet Auteur a affecté de déclarer qu'il n'étoit nullement *Spinosiste*, par la distinction (d) qu'il a fait semblant de mettre entre Dieu & la Nature. Il prétend aussi, que la Trinité n'est autre chose que trois différentes propriétés de l'Être suprême, qui sont trois différentes opérations dans la Nature; que l'étendue est de l'essence divine, & que cette étendue est la seconde Personne de la Trinité; que la création est de toute éternité, &c. Cet Auteur & ses semblables, comme un certain *Deurhof* & autres, se sont fait suivre, & ont formé & forment encore des assemblées très-bornées & très-secrètes, pour mieux échapper aux poursuites, ou du moins pour empêcher que les Magistrats ne soient forcés de les faire cesser. Ces assemblées subsistent encore dans plusieurs Villes: mais ceux qui les tiennent choisissent les endroits les plus écartés, & ne s'assemblent que sous des prétextes fort innocens. Ce sont des rencontres, ou des visites d'amis, qui fument ou prennent du thé entr'eux; à quoi le mêlent ensuite des discours sur la Religion, &c.

Quoique les *Esprits forts* anciens & modernes aient diminué autant qu'ils ont

(a) Lettres de *Buitendyk* à *Davervelt*, p. 23, Lettre 3.

(b) Lettre 4. à *Davervelt*, vers la fin.

(c) Cette âme, selon le sentiment de quelques anciens Philosophes, est unie à la matière, comme notre âme l'est à notre corps. Elle est la vie de la matière, comme l'âme est la vie du corps humain. Et de même que le corps n'est pas l'âme,

ni l'âme le corps; la matière n'est pas Dieu, & Dieu n'est pas la matière, quoi qu'inséparablement unis l'un à l'autre. D'autres ont établi la coéternité de la matière avec Dieu, qui ne l'a précédée, comme l'on parle, que par la priorité de nature, de la manière que le corps précède l'ombre.

(d) Voyez le Livre intitulé en Hollandois le *Chaos imaginaire*, &c.

pû l'autorité des Religions établies, il en est peu cependant qui aient voulu, ou qui aient osé rompre ouvertement avec le reste du genre humain sur cet article. Ils ont au moins avoué, combien il est important que les hommes soient retenus par quelques liens; mais on oseroit bien assurer de tous, qu'après avoir consulté la conscience & la raison, chacun d'eux a plus ou moins senti, qu'il étoit impossible que (a) *la crainte seule eût forgé les Dieux*. Les opinions les plus étranges d'une infinité de libertins, & les systèmes les plus absurdes de ceux qu'on appelle Fanatiques, Déistes, &c. ont été capables de défigurer la Divinité; mais ces opinions & ces systèmes ne sont jamais parvenus à la ruine, & l'existence d'un Dieu leur a toujours paru nécessaire. On a tâché d'anéantir l'Autorité de ce qu'on appelle *Révélation*, mais on n'a pu entièrement éviter de reconnoître une substance capable de se révéler, sous quelque nom & de quelque manière qu'on la considère. Il est vrai qu'on a attaqué cette Substance par des objections; que les uns l'ont comme déniee sur la faiblesse de sa providence, que d'autres l'ont soumise à une espèce de destin, pour la disculper, disoient-ils, de certains défauts qu'ils trouvoient dans la disposition des évènements de cet Univers; que quelques-uns de ces *Esprits forts* ont comme exigé d'elle une espèce d'éclaircissement sur l'origine du mal, sous prétexte qu'il est contraire à la bonté d'un Etre suprême; que quelques autres, avec un respect apparent pour cette Substance, ont soumis le mal à un Etre aussi essentiellement mauvais, que l'Etre suprême est essentiellement bon. Mais de quelque façon que tous ces Philosophes *Libertins*, *Déistes*, *Esprits forts*, &c. aient raisonné, ils ont tous été réduits à reconnoître une autorité suprême. Précédente ou non avant la Matière, Matière elle-même, ou seulement ame de cette Matière; *coëxistente* & *coëtérnelle*; Espace qui contient les corps; Substance infinie & universelle, dont nous sommes simplement les modes, enfin de quelque façon qu'ils se soient figuré cette Substance, &c. ils n'ont pu éviter de la regarder, malgré les raisonnemens les plus hardis, comme infiniment nécessaire dans la Nature, & en particulier au genre humain. Comme telle ils ont été réduits à reconnoître sa puissance; & s'il est permis de s'exprimer de la sorte, ces Créatures si audacieuses, si téméraires dans leurs recherches, & qui ne sont, suivant leurs raisonnemens, que des modes & des différentes manières d'être de la Substance universelle, ont été forcées de plier sous le poids de son autorité.

On doit peut-être mettre aussi au rang des *Déistes* ceux qui croient que toutes les Religions sont également agréables à l'Etre suprême, pourvu qu'on ne s'y écarte pas des Loix naturelles. Ils s'imaginent que Dieu aime la diversité dans le culte Religieux, & qu'elle lui est aussi agréable, que le sont à un grand Prince les différentes manières de le louer, & de lui demander des grâces. On peut mettre encore au rang des *Déistes* ceux qui ont attaqué la Religion, sous prétexte d'attaquer la Superstition. De ce nombre est *Toland*, ce fameux & hardi libertin, qui faisoit profession d'être l'ennemi juré, non pas de l'Eglise, disoit-il, mais de ceux qui la gouvernent, à qui la superstition sera éternellement nécessaire. Il s'est érigé en Apologiste de *Tite-Live*, & l'a déclaré ennemi des Superstitions Romaines, pour mieux faire le procès à toutes les Religions, qui, selon lui, sont remplies de (b) *vieilles fraudes*, & de mensonges, qui à la longue sont devenus *vérité-semblables*: mais pourquoi, dit-il par la bouche de *Tite-Live*, (c) se mettre en peine si les anciennes sont vraies ou fausses, pourvu qu'on les adopte comme vraies? Les (d) Grands de la République Romaine les ont estimées utiles & nécessaires; & le Peuple s'étoit si bien accoutumé à les croire telles, qu'il ne pouvoit plus s'en passer. Plût à Dieu, s'écrie-t-il ensuite, que la même contagion n'eût jamais gagné les Chrétiens! Pour nous, nous ajoutons volontiers, plût à Dieu que la superstition, qui dans les uns est l'effet de la décadence des passions, dans les autres celui de la crainte, dans les grands celui de l'ambition, dans les petits celui de la politique & de l'ignorance, n'eût jamais autorisé l'établissement des fables, que l'on n'a pas eu honte de fonder sur les vérités les plus sublimes.

Les différentes manières de penser de l'ame dépendent de l'état des organes du corps qu'elle anime. Un homme usé par la débauche sent à soixante ans des

(a) *Primus in orbe Deos fecit timor.*

(b) *Antiqui errores, antiqua fraudes, antiqua mendacia* Adelsheimon p. 21.

(c) *In rebus tam antiquis si qua similia veri sunt,*

pro veris habeantur satis habeam. Ce passage est de *Tite-Live*.

(d) *Maximi certe talia fecerat Romanum vulgus, unquam & Christianum dicere non possem* Ibid. p. 34.

RELIGIEUSES DES PROTESTANS. 411

crainces & des remors, qu'il ne connoissoit pas à vingt-cinq. Ceux qu'on appelloit des Athées de pratique, & presque tous ceux qui jusqu'au déclin de l'âge se font élevés en général contre les devoirs de la Religion, en les traitant de vaines cérémonies & de pratiques populaires, commencent de penser autrement lorsque la force diminue, & qu'il semble que l'ame & le corps vieillissent en juste proportion. Cette *vieillesse de l'ame* favorise infiniment la Superstition. L'ame la regarde comme une expiation nécessaire des désordres de sa jeunesse, & ne sauroit se persuader dans cet état, que la simplicité de la Religion puisse effacer les outrages qu'elle a faits à Dieu. Alors les prières & les elevations de cœur paroissent sans force à l'ame, si les *préservatifs humains* ne les accompagnent. Comparons les superstitieux à ces débauchés, que le vin ne réchauffe plus. Il faut que les Médecins inventent des cordiaux pour eux.

Concluons en définissant l'homme religieux, un homme qui rend à Dieu ce qui lui est dû, & se soumet à lui dans toute l'étendue de sa raison pendant le cours de sa vie; qui en l'adorant ne s'écarte pas comme le vulgaire, qui se dépouille, en lui rendant ses hommages, de toute crainte servile; qui, religieux par reconnoissance & par devoir envers Dieu, méprise cette terreur qu'inspire la mort aux superstitieux, & aux faux dévots, mais qui conserve celle que doivent inspirer les jugemens de Dieu; & qui enfin s'excite à opérer son salut suivant cette maxime de l'Ecriture: *cum timore & tremore salutem vestram operamini.*



TABLE DES CHAPITRES.

D	DISSERTATION Préliminaire, sur le Schisme d'Angleterre,	Page 3
	<i>Ideé du Schisme d'Angleterre.</i>	4
	* <i>Histoire abrégée de ce Schisme.</i>	47
	* <i>Remarques de M. de Meaux, sur l'Histoire de la Réformation Anglicane du Docteur Burnet.</i>	65
II.	PARTIE Des Cérémonies Religieuses des Protestans, où il est parlé des Sectes qui se sont unies à la Réforme.	89
CHAP. I.	Des Usages & des Cérémonies de l'Eglise Anglicane.	91
	<i>Cérémonies & usages Religieux des Anglicans.</i>	93
	<i>Du Clergé Anglican, de la Consécration des Archevêques & Evêques, &c.</i>	94
	<i>Prêtres des Anglicans.</i>	106
	<i>Leurs Fêtes.</i>	108
	<i>Usages dans les Sacramens, &c. selon l'Eglise Anglicane.</i>	113
	<i>La Communion.</i>	Ibid.
	<i>Le Bapême.</i>	117
	<i>La Consécration.</i>	118
	<i>Le Mariage.</i>	119
	<i>Les Cérémonies Funébres.</i>	133
	<i>Abus & Superstitions.</i>	137
CHAP. II.	De la Discipline Ecclésiastique des Presbytériens, ou Puritains.	140
	<i>Abrégé de la Discipline des Puritains.</i>	151
CHAP. III.	De la Religion des Vaudois.	154
	* <i>Histoire des Vaudois.</i>	155
	<i>Discipline des Vaudois Anciens & Modernes.</i>	166
	<i>Sectes mêlées parmi les anciens Vaudois.</i>	170
CHAP. IV.	Des Bohémiens, ou Frères de Bohême.	171
	<i>La Discipline Ecclésiastique des Frères de Bohême, leur Hiérarchie, &c.</i>	176
	<i>Leurs Sacramens.</i>	179
III. PARTIE.	Qui traite des Sectes qui sont sorties de la Réforme.	181
CHAP. I.	De la Secte des Anabaptistes.	182
	<i>Histoire de l'Anabaptisme</i>	Ibid.
	<i>Doctrines des Anabaptistes.</i>	192
	<i>Leur Discipline.</i>	197
	<i>Les Mennonites, ou Anabaptistes modernes.</i>	201
	<i>Leur Doctrine, & leurs Usages Religieux.</i>	204
	* <i>Le Davidisme.</i>	208
	<i>Histoire de David George.</i>	209
	<i>Sa Doctrine.</i>	Ibid.
	<i>Ses Succès.</i>	211
	<i>Fin de David George & de sa Secte.</i>	213
CHAP. II.	De la Religion des Quakers.	215
	<i>Histoire du Quakerisme.</i>	Ibid.
	<i>Croiance des Quakers.</i>	233
CHAP. III.	De quelques autres Sectes Fanatiques.	240
	<i>Les Petits Prophètes du Dauphine.</i>	Ibid.
	<i>Les Camisars, ou Fanatiques des Cévennes.</i>	245
	<i>Les Frères de la Rose-Croix.</i>	248
	<i>Les Bohémiens.</i>	255
	<i>Les Prophètes, ou les Convulsionnaires d'Angleterre.</i>	260
	<i>Les Convulsionnaires de France.</i>	265
	<i>Lettre d'un Philosophe sur les miracles de l'Abbé Paris, & les Convulsionnaires.</i>	269
CHAP. IV.	De plusieurs Sectes Mystiques Modernes.	277
	<i>Le</i>	Lo

9. Les Frée-Maffons,	336.
10. Deux Figures, représentant les Adamites d'Amsterdam, & leurs Assemblée nocturnes,	346.
11. Proceffion des Flagellans,	<i>Ibid.</i>
12. Deux Figures, représentant l'Assemblée des Collégiens; & leur Cène à Rhinsbourg,	392.
13. Le Bapême de Rhinsbourg,	396.

A V I S A U R E L I E U R .

Dans l'Arrangement des Figures on ne doit avoir aucun égard au *Nomero* qui se trouve quelquefois gravé au haut des Planches. On observera seulement, que lorsqu'il y ait assez souvent deux ou trois Inscriptions, ou plus, dans chaque Planche, on doit seulement faire attention à l'Indication générale qu'on donne dans la présente Table.



6.
78
6.
4.
e
4.
6.

it
4.
:

